



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

THÈSE

En vue de l'obtention du Doctorat d'Histoire

Présentée et soutenue le 9 décembre 2016 par :

Karine STREIFF

**1880-1935: DES COMMUNAUTÉS RURALES MEUSIENNES DE LA
VEILLE DE LA GRANDE GUERRE À LA FIN DE LA
RECONSTRUCTION : ENTRE PERMANENCES, ARCHAÏSMES ET
MODERNITÉS .**

JURY

Cochet François, Professeur des universités. Université de Lorraine.

Audigier François, Professeur des universités. Université de Lorraine.

Boniface Xavier, Professeur des universités. Université d'Amiens.

Dard Olivier, Professeur des universités. Université de Paris Sorbonne.

École doctorale Fernand Braudel.

Unité de recherche CRULH.

Directeur de thèse : François Cochet.

Rapporteurs :

Boniface Xavier, Professeur des universités. Université d'Amiens.

Dard Olivier, Professeur des universités. Université de Paris Sorbonne.

REMERCIEMENTS

Soyons reconnaissants aux personnes qui nous donnent du bonheur; elles sont les charmants jardiniers par qui nos âmes sont fleuries. Marcel Proust

Je tiens à exprimer mes plus sincères remerciements :

-à mon directeur de thèse Monsieur le professeur François Cochet, pour son encadrement malgré ses nombreuses charges de travail. Sa compétence, sa rigueur scientifique et sa clairvoyance m'ont beaucoup appris. Ils ont été et resteront pour moi des moteurs de mon travail de recherche.

-à Messieurs les rapporteurs et membres du jury, les professeurs Xavier Boniface, Olivier Dard, et François Audigier qui me font l'honneur de composer le présent jury. Je leur suis reconnaissante du temps qu'ils consacrent à la lecture et à l'analyse de ce mémoire de thèse, ainsi que pour leurs remarques avisées qui enrichiront ce travail de recherche.

- au personnel des différentes archives dont j'ai pu croiser le chemin et plus particulièrement à l'équipe des archives départementales de Bar-le-Duc pour leur accueil convivial, leurs conseils, leurs disponibilités et leurs compétences.

-à Aude Meziani, pour sa gentillesse, sa disponibilité et son professionnalisme.

-à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce mémoire de thèse, à ceux qui ont cru en moi et à ceux qui m'encouragent.

-à ma maman qui a toujours été à mes côtés, qui m'a épaulé aussi bien dans les moments de progression que de doute, qui m'a encouragé et qui s'est particulièrement investi. Son aide a toujours été très précieuse pour moi. Je lui adresse mes remerciements les plus chaleureux pour son soutien indéfectible ainsi que pour le travail de dactylographie qu'elle a prit intégralement en charge. Sans son aide ce mémoire ne serait pas aussi abouti. Je lui suis profondément reconnaissante pour les sacrifices qu'elle a consenti pour me permettre de poursuivre ma thèse, et de m'avoir encouragé à persévérer et à surmonter les épreuves difficiles tout en restant humble .

Une pensée pour terminer ces remerciements pour des êtres chers dont j'aurai souhaité la présence à mes côtés en ce jour particulier.

À tous, j'adresse mes plus sincères remerciements.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.	2
Sommaire.	3
Introduction	7

PARTIE I.1880-1914. DES COMMUNAUTÉS RURALES MEUSIENNES TRADITIONNELLES.

27

Chapitre 1. Structures organisationnelles, ancrages territoriaux, coutumes et pratiques identitaires.	27
I. De la famille au groupe : une organisation ancestrale et traditionnelle se fissurant.	28
1. Un déclin numérique des communautés rurales meusiennes.	28
2. Portrait de la famille meusienne traditionnelle.	37
3. La solidarité familiale à la base d'une société traditionnelle et cloisonnée qui rejette l'étranger.	44
II. Un ancrage territorial ancestral qui structure le quotidien des communautés rurales.	52
1. Le cadre de vie : les villages et les bourgs ruraux.	52
2. L'habitat traditionnel meusien.	68
3. Des lieux de vie communautaire qui évoluent.	80
III. Culture et coutumes : quand la tradition revendiquée s'oppose à la nouveauté ou s'en nourrit.	90
1. Vivre au quotidien les coutumes et les traditions villageoises.	90
2. La fin des folklores villageois au profit d'une culture commune et partagée par les communautés rurales ?	99
Chapitre 2. L' économie rurale, agricole, autarcique et vivrière:permanences et évolutions.	110
I. Un secteur agricole dominant en crise se renouvelant.	111
1. Des terres nourricières, protectrices et sources de richesse ?	111
2. Des systèmes agricoles qui se diversifient.	122
3. Des mutations bénéfiques limitées.	133
II. Des communautés rurales qui dépendent des ressources exploitables.	141
1. Une dépendance accrue, lourd handicap des sociétés rurales.	141
2. Des relations entre les villages complexes imposées par les ressources de la terre.	151
III. Un système économique gravitant autour du travail de la terre en profonde mutation.	160
1. Commerce et industrie.	160
2. Un artisanat en déclin et de nouveaux débouchés.	166
Chapitre 3. Des structures d'encadrements qui entament une mue face aux décisions externes qui inscrivent les communautés rurales dans un cadre géographique élargi.	172

I. Structures d'encadrements et implication politique des communautés rurales.	174
1. Des représentants municipaux à l'image des communautés rurales.	174
2. L'implication des communautés rurales dans la vie politique.	183
II. Églises et Écoles : deux institutions d'encadrements en pleine évolution.	190
1. Église, curé et foi religieuse : entre tradition et présent.	190
2. La montée de l'anticléricalisme et la loi de Séparation Église-État.	197
3. Un rôle croissant de l'école et de l'instituteur.	206
III. Des possibilités de désenclavement réelles, mais limitées.	218
1. La conscription et le service militaire.	218
2. Les retombées du plan Freycinet.	225
3. De nouveaux moyens de communication favorables au désenclavement.	234

PARTIE II. 1914-1919. DES COMMUNAUTÉS RURALES MEUSIENNES À L'ÉPREUVE DE LA GRANDE GUERRE.

244

Chapitre 4. Le Département de la Meuse, terre de guerre.	246
I. Les communautés rurales meusiennes à l'épreuve de la guerre.	247
1. La Meuse, terre de combats.	247
2. Des patrimoines individuels et collectifs dévastés.	265
II. Des structures économiques et sociales happées par le conflit.	274
1. Prendre conscience des limites et s'adapter pour survivre.	274
2. Réquisitions, ravitaillements et marché au noir.	280
III. Des structures d'encadrements bouleversées par le conflit.	287
1. À situation exceptionnelle, prérogatives exceptionnelles.	287
2. Administrer les villages évacués.	295
Chapitre 5: Des communautés rurales meusiennes prises en otage dans le premier conflit mondial.	302
I. Les communautés rurales et leur cohabitation avec les soldats français, alliés et ennemis.	302
1. Vivre au quotidien au contact des soldats français et alliés.	302
2. Vivre au quotidien au contact de l'ennemi.	309
3. Les communautés rurales et leurs enfants soldats.	317
II. Des communautés rurales au cœur de la Grande Guerre : chocs psychologiques et réactions individualisées.	323
1. De la proclamation de la mobilisation générale à la bataille de Verdun.	323
2. Face au danger grandissant, l'évacuation générale des populations meusiennes.	330
III. L'émergence de la figure du réfugié meusien.	337
1. Le sort des réfugiés et des évacués meusiens.	337
2. Henri Frémont, le <i>Bulletin meusien</i> et la figure du père Barnabé.	344

Chapitre 6 : De l'Armistice à la loi de réparation des dommages de guerre : bilan des dévastations, mesures transitoires et espoirs de relèvement.	352
I. Une guerre totale qui détruit les patrimoines individuels et collectifs, les paysages et les ressources vivrières.	353
1. Un département profondément meurtri et dévasté.	353
2. Les premières mesures d'urgence.	361
II. Des communautés rurales meusiennes décimées et modifiées par la Grande Guerre.	370
1. Un lourd bilan humain qui modifie les structures sociales et familiales.	370
2. Organiser les retours et la reprise de la vie quotidienne ordinaire.	378
III. La loi de réparation des dommages de guerre et la charte des sinistrés : renaissance de l'espoir de relèvement.	386
1. Des lois garantissant le relèvement.	386
2. Une volonté généralisée de dépasser le choc des destructions pas toujours possible.	397

PARTIE III. 1919-1935. LES COMMUNAUTÉS RURALES MEUSIENNES DURANT L'ÈRE DE LA RECONSTRUCTION.

404

Chapitre 7. Reconstruction et Coopération : deux notions clefs de l'entre-deux-guerre.	406
I. Reconstruction ou reconstitution : procédures d'indemnisation et coûts financiers.	407
1. De la déclaration à l'indemnisation des dommages.	407
2. Les modalités des paiements.	416
II. Les coopératives de reconstruction au cœur de l'œuvre de relèvement.	426
1. Genèse et développement.	426
2. Du financement de la reconstruction à leurs dissolutions.	435
III. Des coopératives prolongées au-delà des travaux de reconstitution, rationalisation et modernisation.	442
1. L'électrification.	442
2. Réseaux d'adductions d'eaux. Axes de communication.	450
Chapitre 8. Des communautés rurales obligées de se reconstituer sur tous les plans.	459
I. Des communautés rurales se reconstituant : rapports au territoire et liens humains.	459
1. La Grande Guerre coupable de la décrépitude des sociétés rurales ?	459
2. La reconstitution des communautés humaines.	469
II. Une économie rurale à reconstruire pour assurer le relèvement des communautés rurales.	479
1. Le secteur agricole.	479
2. Artisanat, commerce, industrie, nouveaux débouchés.	487
III. Des structures d'encadrement s'adaptant aux évolutions.	495
1. Administrations communales et représentations politiques.	495
2. Églises et Écoles, curés et Instituteurs : deux structures d'encadrement à l'épreuve de la reconstruction.	504

Chapitre 9. Des traditions et des pratiques communautaires imprégnées par l'héritage de la Grande Guerre dans un département qui se mémorialise.	514
I. Naissance d'une image stéréotypée des communautés rurales meusiennes à des fins politiques, patriotiques et financières.	516
1. Compassion et solidarité en faveur de l'œuvre de relèvement.	516
2. La campagne photographique du Ministère des Régions libérées.	523
II. Un territoire qui se mémorialise : une véritable spécificité meusienne.	529
1. Croix de guerre, trophées de guerre, cimetières militaires.	529
2. Monuments aux morts, vitraux commémoratifs, chapelles du souvenir : les nouveaux lieux de mémoire.	537
III. Des folklores villageois se désagréant au profit de nouveaux modes d'expression issus de l'héritage de la Grande-Guerre.	546
1. Les rituels de la reconstruction : bénédictions, inaugurations, consécration.	546
2. Des traditions happées par l'héritage de la Grande Guerre.	554
Conclusion.	562
Sources.	570
Bibliographie.	678
Table des annexes.	744

INTRODUCTION

Dans les années 1880, les campagnes françaises connaissent leur âge-d'or. Un demi-siècle plus tard, la tendance s'inverse, la France traditionnellement rurale passe définitivement, sous le seuil symbolique des 50%. L'interaction de facteurs, complexes et variés, provoque des changements, perçus plus ou moins négativement, au sein des communautés villageoises.¹ Avant de chercher à identifier et à expliciter les causes et les conséquences de leur lent et inéluctable déclin, ou *a contrario* de leur renouveau, nous cherchons à les définir. Nous sommes confrontés au caractère abstrait de cette notion, qui sémantiquement est restrictive ou évasive, selon les points de vue des historiens, des géographes, des sociologues, des ethnographes ou des écrivains. Nous croiserons les approches, présenterons leurs principales caractéristiques et soulèverons les problématiques qui en découlent. Au sens premier, elles sont formées d'un «ensemble de personnes unies par des liens d'intérêts, des habitudes, des opinions ou des caractères communs»², qu'elles «vivent en collectivité ou forment une association d'ordre politique, économique ou culturel».³ Un même individu peut appartenir à plusieurs groupes, dont les intérêts sont similaires ou antagonistes, notamment pour «échapper au modèle familial, social et politique constitué par la famille nucléaire, ou aux circuits habituels de production».⁴ Lorsqu'elles concernent des biens matériels, elles deviennent l'état ou le caractère de ce qui est commun à un groupe. Maurice Barrès, écrivain et homme politique français, déplore «que dans les temps de crises et de dissolutions, les âmes vulgaires ne s'entendent que par une communauté d'intérêt grossier», bien qu'elles ne «les comprennent pas forcément et les gangrènent plus qu'elles ne les poussent vers le progrès».⁵ L'article 192 du code des collectivités territoriales⁶ les caractérise comme des personnes morales de droit public dotées d'une autonomie financière. Elles regroupent les habitants de villages appartenant à un terroir, qui ont des solidarités de voisinage et des intérêts communs. Elles recherchent les ressources nécessaires à leurs développements et le maire devient le représentant privilégié entre l'entité humaine et géographique et les autorités décentralisées. Le géographe Albert Demangeon intègre le lien entre le groupe humain et le territoire, puisqu'il les définit comme «l'ensemble des maisons avec les habitants et le territoire exploité»⁷. Il reprend les principales caractéristiques inspirées des conditions économiques et sociologiques des groupes ruraux, tout en

1. Caron (J.C.), Chauvaud (F.), Les campagnes dans les sociétés européennes : France, Allemagne, Italie, Espagne, Rennes, P.U.F., 2005, 270 p.

2. www.larousse.fr/communauté.

3. <http://www.cnrtl.fr/definition/communauté>.

4. www.larousse.fr/communauté.

5. Barrès (M.), Mes cahiers, Paris, Librairie Plon, 1919- 1920, t. XII., p.243.

6. Douence (J.C.) (dir.), Code général des collectivités territoriales, Paris, Dalloz, 15^e édition, 2011, 3594 p.

7. Demangeon (A.), Villages et communautés rurales, Annales de géographie, n°238, année XLII, juillet 1933, p.337.

intégrant l'idée que le peuplement a presque toujours commencé par des groupements qui se sont ensuite dispersés. Selon lui, il existe trois types fondamentaux de sociétés rurales. À la base, les communautés villageoises primaires vivent d'une agriculture d'autosubsistance. Elles utilisent des instruments agraires rudimentaires manuels avec une main-d'œuvre féminine importante et sont soudées par des intérêts communs, entretenant exclusivement des rapports économiques et sociaux étroits. La terre se renouvelle par des défrichements, qui empêchent la sédentarité des villages qui migrent en fonction des besoins⁸. La seconde phase, celle de la communauté organisée⁹, correspond au modèle français de la fin du XIX^e. Les unités, presque indépendantes, ont une organisation agraire sédentaire rigoureuse. La consommation familiale, basée sur l'autarcie vivrière, impose une agriculture extensive, pratiquée à l'aide d'animaux domestiques et de la charrue. Très attachées aux usages communautaires, tels que la vaine pâture, parallèlement à la pratique de la jachère, elles «formaient un cadre peu propice au progrès économique», s'opposant à «l'épanouissement de l'économie moderne que l'esprit d'entreprise individuelle commerçait à animer»¹⁰. Des mutations, qui ont des conséquences sur les conditions et les modes d'élevage, comme la transformation des biens communaux en prairies artificielles ou en cultures de plantes fourragères, s'effectuent durant la transition vers les communautés rurales modernes structurées en villages qui deviennent leur centre officiel et commercial¹¹. La base territoriale reste prépondérante, mais commence à souffrir des «premiers coups portés par l'influence des nouveaux marchés urbains» et «des nouveaux moyens de transport»¹². La disparition partielle des usages communautaires provoque un regroupement des terres, le maillage territorial se distend au profit des fermes isolées de taille moyenne, au détriment de la petite propriété familiale. Certains traits dominants sont préservés et conservés, tels que la présence des artisans locaux, le développement des coopératives, l'usage des lavoirs communaux ou la position centrale des édifices à caractère communautaire. Selon Jacques Choux, ancien conservateur du Musée lorrain, ces lieux d'expression symboliques, caractérisent les communautés¹³. Parmi eux, les églises, de position souvent centrale, accolées aux cimetières par la proximité des morts et des vivants, permettent de repérer et de distinguer l'entité territoriale. Elles regroupent les communautés paroissiales soudées autour de croyances catholiques ou païennes. Les puits, les fontaines et les lavoirs, qui constituent des lieux de rencontres privilégiés, ont une importance sociale, caractérisant l'aspect matériel et l'esprit des villages. Au tournant du XX^e siècle, alors que les halles implantées dans les lieux de foires et de marchés déclinent ou disparaissent, les écoles et les mairies deviennent des

8.id. p.338-341.

9.id. p. 341-345.

10.id. p.344.

11.id. p. 345-348.

12.id. p. 344.

13.Choux (J.), Des édifices pour une vie communautaire en Lorraine, Le Puy-en-Vellay, Éditions Christine Bonneton, p. 69-72.

symboles républicains. La forte corrélation entre les individus et le territoire assimile les communautés rurales et villageoises. L'influence des facteurs moraux et des caractères hérités ne sont transmis et ne persistent que si le cadre de vie est maintenu¹⁴. La notion de village amène des aspects complémentaires, car elle peut désigner aussi bien «un groupement d'habitations permanentes, dont la majeure partie de la population est engagée dans le secteur agricole»¹⁵ qu'un ensemble de maisons «assez important pour former une entité administrative, religieuse ou tout du moins avoir une vie propre»¹⁶. Pour l'écrivain français André Gide¹⁷, les campagnes et les villages ne commencent pas seulement où finissent les villes, ils constituent l'environnement où évoluent les communautés rurales. Pour le sociologue américain Durigh Sanderson¹⁸, pionnier de *l'Agrarsociologie*, la communauté de villages permet de donner à l'humanité un groupement local basé sur le principe territorial et non sur celui de parenté. À l'inverse, le sociologue français Émile Durkeim, affirme qu'il «est sans doute la dernière molécule sociale et plus bien encore un clan transformé»¹⁹, car les villageois entretiennent des «relations qui sont évidemment de nature domestique»²⁰. Les rapports familiaux régissent le quotidien, tandis que le territoire constitue soit le ciment social structurant les principes de nature psychologique, tels que la famille ou la religion, ou dépend des personnes qui l'exploitent pour en tirer des ressources vivrières. L'approche du sociologue allemand, Ferdinand Tönnies, distingue la *Gemeinschaft*, caractéristique des sociétés rurales françaises, et la *Gesselchaft*, l'une privilégiant la prépondérance du tout et l'autre l'association des individus²¹. Dans la société commune, les relations sont simples, directes, personnelles et familiales, déterminées par la volonté naturelle et spontanée qui résulte des émotions et des sentiments. Les communautés sont unies par des croyances, des liens humains et des mœurs, définis et réglementés par des règles sociales traditionnelles attachées aux normes. Leurs préoccupations locales les empêchent de rechercher la rationalisation ou le profit, de développer leur économie, leur agriculture ou le domaine culturel. Jean-Claude Caron, spécialiste de la France du XIX^e siècle et des mouvements sociaux, et Frédéric Chauvaud²², professeur d'histoire contemporaine à l'université de Poitiers, responsable de l'équipe sociétés conflictuelles du Criham, privilégient le concept de collectivité rurale. Elles sont composées d'individus dotés d'une organisation commune, groupés naturellement ou réunis, pour un laps de temps, par des sentiments, des intérêts, des droits et des devoirs. D'après les travaux du sociologue français Henri Mendras, ils énoncent cinq

14. Demangeon (A.), op. cit., p. 348.

15. <http://www.larousse.fr/dictionnaire/français/village>.

16. <http://cnrtl/definition/village>.

17. Gide (A.), *Paludes*, Paris, Gallimard, 1973, 147 p.

18. Sanderson (D.), *The rural community. The national history of a social group*, New-York, Gin et Go, 1932, 723 p.

19. Durkeim (E.), *De la division du travail social*, Paris, P.U.F., 2004, p. 159.

20. *ibid.*

21. Tönnies (F.), *Gemeinschaft und Gesselchaft. Communauté et société, catégories fondamentales de la sociologie pure*, Paris, P.U.F., 2010, 336 p.

22. Caron (J.C.), Chauvaud (F.), op. cit, 270 p.

éléments caractéristiques, dont «leur autonomie relative à l'égard de la société englobante qui les domine tout en tolérant leur originalité»²³. Elles sont liées aux communes, des entités publiques et politiques administrées par des conseils municipaux, dont les capacités décisionnelles sont réduites. Elles dépendent administrativement de celles départementales ou étatiques, qui entérinent les décisions auxquelles elles doivent se conformer, tout en subissant les évolutions politiques, économiques et sociales. Elles conservent leurs originalités et une relative autonomie, qui permettent de réguler les comportements, les mœurs et les coutumes, tout en évitant les oppositions résultant du décalage entre les besoins, les volontés et leurs enjeux²⁴. Le second point réside dans «l'importance structurelle du groupe domestique dans l'organisation de la vie économique et sociale de la société ou de la collectivité»²⁵. Les relations de parenté sont le noyau de base qui régit celles villageoises, avec des pratiques endogamiques prépondérantes, qui facilitent les échanges économiques et la transmission des biens. L'organisation autour de la famille mononucléaire introduit le troisième critère de reconnaissance, à savoir «un système économique d'autonomie autarcique relative, ne distinguant pas production et consommation»²⁶. Les activités artisanales sont complémentaires et gravitent autour de l'agriculture, afin qu'elles puissent atteindre l'autosuffisance, mais elles arrivent rarement à être indépendantes, si bien qu'elles sont contraintes à des échanges commerciaux. En 1931, le poète et essayiste Paul Valéry dénonce la tendance à se «constituer en système autonome, en économie fermée, en autarcie»²⁷, car elle entraîne une illusion «de faire mieux pour produire bien plus qu'elles ne peuvent consommer, avec l'idée naïve d'écouler à l'extérieur leurs surabondances, tout en recevant le moins [...] des autres»²⁸. L'agriculture extensive, qui compense les faibles rendements et les aléas météorologiques, permet la naissance d'une volonté de se démarquer en contraignant le voisin à venir chercher un service déficitaire ou une denrée manquante. Les intérêts économiques renvoient au terroir, qui est «un ensemble de terres composant un espace du point de vue de leurs aptitudes agricoles et fournissant un ou plusieurs produits caractéristiques»²⁹. Le quatrième critère affirme que les collectivités rurales sont «régées par des rapports internes d'interconnaissance et de faibles rapports avec celles environnantes»³⁰, facilités par ces pratiques endogamiques et cette autarcie économique. Enfin, le dernier point réside dans «la fonction décisive du rôle de médiation des notables entre les collectivités paysannes et la société englobante»³¹, légitimée par l'interconnaissance

23. Tréanton (J.R.), Henri Mendras, Sociétés paysannes, Revue française de sociologie, 1977, n°1, volume 18, p. 145.

24. Mendras (H.), Sociétés paysannes, Paris, Armand Colin, 1976, p. 14.

25. id., chapitre III., p. 57-72.

26. id., chapitre II., p.39.

27. Valéry (P.), Regards sur le monde actuel et autres essais, Paris, Folio, 2005, p. 203.

28. ibid.

29. <http://www.larousse.fr/dictionnaire/français/campagne>.

30. Mendras (H.), op. cit., chapitre IV., p.73.

31. id. p.12.

et la distinction, selon Isabelle Brélot³², professeure émérite d'histoire contemporaine à l'université de Lyon II. L'historien britannique Bénédicte Richard Anderson³³, spécialiste des relations internationales, dans sa démarche constructiviste autour du concept d'imaginaire collectif, considère que des individus qui ne connaissent pas et qui ne sont jamais croisés peuvent constituer une communauté, lorsqu'ils éprouvent un fort sentiment d'appartenance. La construction identitaire résulte de la convergence de forces du passé, de conceptions culturelles qui perdent de l'influence, dont la religion et les patois, des dynasties et d'une nouvelle vision du temps où la cosmologie et l'histoire se confondent. Le développement du capitalisme et des modes de communication, à savoir l'imprimerie et les langues vernaculaires, contribuent à l'apparition d'une nouvelle conscience culturelle. La cartographie, les recensements de population et les musées sont les principaux mécanismes qui favorisent l'émergence d'un sentiment national. Il combine des éléments universalistes et des particularismes, qui caractérisent des espaces ou des groupes plus restreints, tout en restant compatibles avec d'autres idéologies, modes d'organisation ou systèmes économiques. Elle permet d'appréhender des communautés d'intérêts, à l'exemple de celles formées par les sinistrés ou les réfugiés, qui peuvent trouver une existence réelle aux côtés de celles plus traditionnelles ou politiques. Les regards portés par les contemporains sur les communautés rurales sont aussi multiples que les critères pris en considération pour les définir. L'historien Francis Démier³⁴, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Paris X., s'appuyant sur les fondateurs allemands du marxisme, Karl Marx et Friedrich Engels, évoque la stupidité de la vie rurale. Les communautés, qui sont dominées par la figure du paysan, sont ancrées dans une routine servile qui les empêche de se perfectionner. Elles vivent dans un climat de dominance et de soumission morale imposé par les notables et le clergé. Les usages coutumiers, propres au groupe et tardivement codifiés, servent de règles pour régir les affaires privées, publiques et les usages locaux. Les structures familiales sont des résurgences des temps féodaux, avec des formes primitives et irrationnelles. Les évolutions et l'insufflation d'éléments plus novateurs ne peuvent avoir lieu qu'à la condition que l'impulsion soit donnée de l'extérieur. La littérature nous dépeint deux visions antagonistes, construites à partir des représentations mentales parisiennes, d'écrivains passionnés qui n'ont pas une connaissance parfaite du monde rural. Ces points de vue doivent être croisés aux ressources archivistiques, car ils permettent d'appréhender des problématiques et des thématiques précises, tout en dégagant des axes de réflexion. Pour les uns, les sociétés paysannes sont idéalisées, car elles préservent du modèle des villes et de la décadence, grâce notamment à l'importance du cadre géographique, des relations villageoises et de la prédominance des

32. Brélot (C.I.), Bouffier (S.), Menjot (D.), Aux Marges de la ville. Paysages-Sociétés-Représentations. Paris, L'harmattan, 2015, 342 p.

33. Anderson, (R.B.), L'imaginaire national, réflexion sur l'origine et l'essor du nationalisme. Paris, Le livre poche, 2006, 224 p.

34. Démier (F.), Farcy (J.C.), Sanz-Lafuente (G.), Vivier (N.), Zimmermann (C.), Les sociétés rurales. 1830-1930. Historiographie, bibliographie, enjeux. Paris, Belin, 220 p.

us et coutumes. Pour les autres, elles sont jugées archaïques, réfractaires au progrès et à la modernité, enfermées dans un cycle routinier qui provoque la recrudescence de mœurs frugales, rustres et décadentes. L'écrivain français Gustave Flaubert³⁵ accentue leurs vertus, qui permettent de vivre en accord avec la nature. Le mode de vie, moralement sain, repose sur la primauté de la solidarité et de l'entraide dans la parenté, autour de la figure des aînés. L'idéalisation accentue le tableau négatif des villes mortifères et destructrices pour les Hommes. L'écrivain René Bazin³⁶, encense la lutte du catholicisme et des valeurs traditionnelles dans l'ouest, contre les villes symboles de progrès, d'athéisme et de contagion révolutionnaire. Il s'inscrit dans les mouvances des agrariens³⁷, défendant les intérêts et les valeurs agricoles, tout en abordant les causes de «la terre qui meurt»³⁸, dont la ruine des rentiers attirés par le faste de la vie mondaine, les avantages sociaux et fiscaux offerts par les compagnies des chemins de fer ou la ruée vers l'or américain. La description des paysans³⁹ pauvres et dépourvus face aux aléas de l'existence s'oppose à celle des riches, détenteurs des capitaux et des terres, égoïstes et indifférents à leur misère. Il dépeint le cadre de vie, parallèlement à la lâcheté du genre humain, les problèmes quotidiens, les durs labeurs, les répercussions dramatiques des aléas météorologiques, les petits bonheurs et les grands malheurs, les systèmes culturels, tout en dénonçant la montée du syndicalisme et l'accroissement de la place des machines liés au développement des villes qui provoquent des mutations et la perte des patrimoines. Les rapports humains passent de la soumission à la révolte, lorsque les deux sphères de dominance et de régulation des rapports humains, que sont l'Église et les notables, s'effritent. Le paysan et écrivain français, Émile Guillaumin⁴⁰, cofondateur d'un syndicat défendant les métayers contre les grands propriétaires, lutte contre les représentations citadines sans glorifier le travail rural. Il veut «montrer aux messieurs [...] de Paris et d'ailleurs, ce qu'est au juste la vie d'un métayer et leur prouver que tous les paysans ne sont pas aussi bêtes qu'ils le croient»⁴¹. La dominance des grands propriétaires et des notables se justifie par le poids de l'ignorance, par l'incapacité à dresser les comptes annuels ou à se souvenir du prix de vente des bêtes aux foires. Ces derniers agissent pour les empêcher de développer des compétences ou des convictions religieuses divergentes qui risquent de les éloigner de leur sphère d'influence. Cette soumission, tacitement intériorisée et acceptée, provoque des complexes d'infériorité qui rendent difficiles les relations avec les habitants des bourgs, qui s'expriment plus aisément et possèdent des tenues vestimentaires plus onéreuses. Elles souffrent de ce regard péjoratif, car pour être des campagnes vivrières, un environnement sain et productif, elles doivent fournir un dur labeur pour

35. Flaubert (G.), Le dictionnaire des idées reçues, Paris, Le livre de poche, 1997, 250 p.

36. Bazin (R.), La Terre qui meurt, Paris, Grands Caractères, 2007, 344 p.

37. Barral (P.), Les Agrariens français de Méline à Pisani, Paris, Armand Colin, 1978, 328 p.

38. Bazin (R.), op. cit., 344 p.

39. Bazin (R.), Le blé qui lève, Paris, Marivale, 2003, 243 p.

40. Guillaumin (É.), La vie d'un simple, Paris, Le Livre de poche, 1977, 286 p.

41. id. p.6.

maîtriser la nature et subir de nombreuses misères. L'absence de connaissances pratiques, la moindre négligence et imprudence compromettent les rendements vivriers et déstabilisent l'économie locale, fragile et précaire. Les théories sur le paradis et l'enfer reculent au profit de celles païennes, mais elles assistent aux cérémonies traditionnelles, car elles croient en l'existence d'un être suprême qui a un lien avec la nature. Le romancier périgourdin Eugène Leroy vénère le travail de la terre dont l'exploitation permet «de manger le pain pétri par la ménagère et fait avec le blé qu'on a semé, goûter le fruit de l'arbre qu'on a greffé, boire le vin de la vigne qu'on a plantée, vivre au milieu de la nature qui rappelle sans cesse au calme et à la modération des désirs»⁴². Émile Zola⁴³, écrivain et chef de file du naturalisme français, condamne les rapports humains et familiaux, basés sur l'endogamie avec un attachement néfaste quasi viscéral à la terre. La volonté exacerbée de conserver le patrimoine foncier et de le développer génère des mœurs rustiques, austères et déviantes, mais impulse le développement des actes notariés pour anticiper les partages entre héritiers. Il accentue le portrait des paysans brutaux, violents, gouvernés par l'âpreté du gain qui provoque un dévergondage précoce véhiculé par un autre écrivain français, Honoré de Balzac⁴⁴, malgré le constat qu'ils sont endurants et laborieux. À l'inverse, l'écrivain Georges Sand⁴⁵ considère qu'ils manifestent une grande élévation morale et qu'ils possèdent une psychologie plus complexe. L'instituteur et romancier franc-comtois, Louis Pergaud⁴⁶, met en avant, parallèlement aux aspects de la vie domestique, les rivalités qui découlent de l'exploitation des ressources locales, des divergences idéologiques entre républicains et catholiques, qui se prolongent dans les groupes enfantins et juvéniles. Roland Mastérial⁴⁷, figure marquante de l'économie rurale, affirme que les traditions et les héritages sont intrinsèquement liés au territoire, «qui appartient à la campagne et aux champs»⁴⁸. La vie rurale est caractérisée par des permanences stables, des croyances qui rendent immuable l'ordre éternel des champs, sans empêcher des modifications de s'effectuer, si elles s'inscrivent dans la continuité⁴⁹. Pour les historiens vendéens du XIXe siècle, les ruraux sont en retard, leur pensée, qui s'exprime rarement, est incohérente. Le député français, Léon Gambetta, d'après les rapports des inspecteurs primaires, affirme «que les paysans sont intellectuellement en retard de quelques siècles sur la partie éclairée du pays»⁵⁰, car les campagnes «n'ont pas assimilé la civilisation française», si bien que les communautés rurales «vivent avec leurs

42. Leroy (E.), Jacquou le Croquant, Paris, Kessinger Publishing, 2010, p. 191.

43. Zola (É.), La Terre, Paris, Laffont, Tome XV. des Rougon-Macquart, 2002, 1641 p.

44. Balzac (H.), Les Paysans, Paris, Garnier, 1855, 478 p.

45. Sand (G.), La Mare aux diables, Paris, Nabupress, 2014, 104 p.

46. Pergaud (L.), La guerre des boutons, Paris, Gallimard, 1972, 276 p.

47. Mastérial (R.), L'ordre éternel des champs : essais sur l'économie, l'histoire et les valeurs de la paysannerie, Paris, Médicis, 1946, 587 p.

48. <http://www.cnrtl.fr/lexicologie/rural>.

49. Mastérial, op.cit., 587 p.

50. Faure (G.), Introduction à la Fin des Terroirs. Modernisation de la France rurale (1870-1914) de Weber Eugène, 23 février 2005, p. 2.

bêtes comme des bêtes»⁵¹, provoquant un fort décalage avec les villes. Pour l'historien américain Eugen Weber⁵², spécialiste de l'histoire de France, il est indispensable dans les années 1880 de leur enseigner «les manières, la morale, l'alphabet» [...] pour leur donner «une connaissance de la France et du français, une perception des structures juridiques et institutionnelles»⁵³. Leur éducation doit combler l'ignorance, pour réduire la méfiance envers les hommes des villes ou des bourgs, qu'elles sont obligées de fréquenter, notamment les notaires et les percepteurs. Alain Corbin⁵⁴, historien français spécialiste du XIX^e siècle, considère que des éléments de progrès peuvent être progressivement amenés de l'extérieur. Le développement des routes et des trains favorise les échanges, rend les terres plus productives par l'importation d'engrais et impulse le commerce et l'épargne. L'instruction publique contribue à l'ouverture sur l'espace économique national, qui entraîne des bouleversements dans la représentation politique, où les cabaretiers, les instituteurs et les petits fonctionnaires occupent des fonctions de médiateur au détriment des notables. De cette conjoncture, entre l'effort des républicains pour introduire la politique au village⁵⁵ et la conscience d'être impliqué dans le processus, résulte la politisation des antagonismes nationaux. Selon ces deux historiens⁵⁶, la guerre de 1914-1918 permet d'entrer dans une phase de modernité, en vulgarisant l'usage de la langue et en rendant obsolète la division territoriale et humaine restreinte au profit d'une entité nationale. L'industrie favorise l'émancipation économique des femmes, les mouvements de populations provoquent le contact avec l'altérité, tout en tissant des liens entre les différentes strates sociales, politiques, économiques et idéologiques. Les soldats supportent les souffrances, le froid, la mort, car ils peuvent dans les conditions de vie de leur quotidien dans les campagnes, dans leurs traditions et leurs héritages, qui constituent leur socle de référence. Nous croiserons ces approches, antagonistes et complémentaires, pour vérifier la pertinence des critères mis en avant et pour analyser les différents éléments d'explication, les multiples hypothèses qui résultent des points de vue précédemment cités qui sont très hétéroclites. Nous démontrerons que les communautés rurales ne sont ni des sociétés traditionnelles enfermées dans un immobilisme néfaste, qui les entraîne vers une décrépitude fatale, ni des sociétés modèles qui préservent contre la déviance des mœurs, contrairement aux villes. Elles sont tiraillées par des contradictions, qui ne les condamnent pas inexorablement à un déclin. Elles leur offrent aussi des potentialités d'évoluer vers d'autres aspects qui favorisent leur renouveau. Même si la Grande Guerre constitue un événement majeur de leur histoire, elle ne peut être utilisée comme un facteur explicatif unique de leur décrépitude, de l'exode rural, de leur capacité

51. *ibid.*

52. Weber (E.), *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale, 1870-1914*, Paris, Fayard, 1976, 843 p.

53. Faure (G.), *op.cit.* p. 1.

54. Corbin (A.), *Les cloches de la Terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes du XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1994, 359 p.

55. Mayaud (J.L.), Raphael (L.) (dir.), *Histoire de l'Europe rurale contemporaine. Du village à l'État*, Paris, Armand Colin, 2006, 405 p.

56. Weber (E.), Corbin (A.), *op.cit.*, 843 et 359 p.

de relèvement ou de reconstruction, dans la mesure où des mutations sont en germe dès la fin du XIXe siècle. Leurs potentialités à conserver ou à dépasser les caractères traditionnels et archaïques, pour intégrer des modes d'organisation ou des valeurs plus modernes, dépendent de l'interférence de facteurs, de potentialités et/ou d'opportunités multiples, qui pour la plupart se situent au-delà de la sphère locale. Nous analyserons ces contradictions et les décalages entre les décisions des instances dirigeantes, leurs volontés et les moyens qui leur sont donnés pour intégrer des éléments jugés plus novateurs, sans leur faire renier leurs identités et empêcher la survivance de caractères plus traditionnels. Même si des formes d'organisation, des façons de vivre ou des usages sont jugés archaïques, elles ne sont pas pour autant perméables aux touches de modernité, ces dernières n'étant valables qu'à un moment donné, en comparaison à d'autres avancées, groupes humains ou entités géographiques. Leurs degrés d'archaïsme ou de modernité dépendent du contexte général, du regard des communautés rurales sur elles-mêmes et de celui des groupes externes.

La Meuse est un département rural, traditionnel, de position frontalière, terre de guerre. Ses origines remontent à plus 300 000 ans à Vavincourt. Les villages, qui se développent parallèlement à l'introduction de l'agriculture, sont fortifiés par les Romains qui aménagent les axes routiers les reliant aux unités administratives et commerciales de Metz, Reims et Toul⁵⁷. Les incursions barbares dévastent les campagnes prospères, qui sont âprement disputées avant d'être intégrées à la Lotharingie. Au Moyen Âge, la sédentarisation⁵⁸, facilite l'implantation des villages autour des églises par l'évangélisation⁵⁹, tandis que l'essor urbain favorise les activités commerciales et économiques. Les seigneurs laïcs et ecclésiastiques affirment leur dominance et renforcent les fortifications pour se protéger des incursions et des revendications des souverains européens. Au XVIIIe siècle, l'évêché de Verdun est rattaché à la France, puis l'ensemble du territoire, qui paie lourdement l'alliance des ducs de Lorraine et de Bar, en 1776, à la mort Stanislas Leszinski⁶⁰. Le 30 janvier 1790, le Barrois est formé, composé de 9 districts et 79 cantons, tandis que les ordres religieux sont supprimés, les édifices culturels détruits et les biens nationaux vendus⁶¹. Une décennie plus tard, après le saccage des campagnes par les troupes autrichiennes et prussiennes qui s'emparent de Verdun, le département de la Meuse est créé, composé de 4 arrondissements regroupant 28 cantons et de nombreuses communes de petite taille, à l'image de la spécificité française⁶². La population maximale atteinte en 1851 avec 328 657 âmes décline à 277 955 en 1911 avec une proportion de ruraux de 83% puis 67%.⁶³ Après avoir réalisé un échantillonnage, nous retenons environ 260 communes (annexe I.) situées dans les

57.Lemoine (H.), Département de la Meuse, dictionnaire des communes, Paris, Comedit, 1991, 840 p.

58.Lemoine (H.), Dictionnaire géographique et administratif du département de la Meuse, Paris, Comédit, 1909, 840 p.

59.Robinet (N.), Pouillé du diocèse de Verdun, Verdun, Charles Laurent, T. I. II. III. IV., 1888-1910.

60.Lemoine (H.), op.cit., 840 p.

61.Bar-le-Duc, Clermont-en-Argonne, Commercy, Étain, Gondrecourt-le-Château, Sain-Mihiel, Stenay, Montmédy et Verdun.

62.Bar-le-Duc, Commercy, Montmédy et Verdun.

63.www.meuse.fr/meuse-historique.

arrondissements de Verdun et de Commercy regroupant 13 cantons ruraux d'importance variable⁶⁴ (annexe II.). Elles représentent les différents milieux naturels, hydrographiques, topographiques, humains, économiques et démographiques. L'ensemble reste cohérent malgré la suppression en 1926 de l'arrondissement de Montmédy et de la modification des zones de rattachement en 2011⁶⁵ (annexe III.). Elles se localisent dans les bassins versants du fleuve Meuse très poissonneux⁶⁶, de la Seine et du Rhin, d'importance très inégale, disposés en bandes obliques. Les logements sont caractéristiques des activités, plus cossus selon les localités avec des matériaux locaux comme la pierre de taille provenant des carrières de Savonnières, de Lérrouville ou du Perthois, qui remplace le bois et le torchis des maisons argonaises. Les paysages, à dominance agricole et forestière, sont déterminés par les grandes unités naturelles qui alternent avec un rythme spontané et une trame massive entre côtes, plateaux et plaines, forêts et étangs, même si la topographie est globalement peu marquée. Les micros-régions naturelles⁶⁷, formées, défrichées, irriguées et aménagées par des découpages introduits par les Hommes ou par des reliques de toponymies sont favorables à l'agriculture et traduisent dans l'espace des critères variés et une grande diversité en détail. Les nombreuses essences d'arbres qui sont y implantées constituent les principales ressources pécuniaires des communes qui les exploitent. La polyculture est omniprésente sur le territoire, avec des élevages ovins et bovins, des cultures fourragères, sarclées, graminées, légumineuses, fruitières et viticoles, alors que les noyaux urbains et industriels qui impulsent l'économie locale sont rares. Le département est l'un des plus touchés par les mutations agricoles⁶⁸. La viticulture, affectée par le phylloxéra et la concurrence, perd de l'importance passant de 13,5 millions d'hectares exploités en 1860 à 5 millions en 1914⁶⁹. La valeur moyenne de l'hectare de terre chute de 30% en corollaire du recul des superficiesensemencées, contraignant à une adaptation des activités économiques. Les exploitants-propriétaires cultivent en faire-valoir direct⁷⁰, un ensemble de parcelles disparates de moins de 10 hectares, dont une partie se situe à l'arrière des logis, complétés ponctuellement par des îlots dans les localités adjacentes. La présence de métayers, de journaliers et d'ouvriers agricoles, manœuvres ou bûcherons à la morte-saison, est encore attestée. Le fermage⁷¹ est rare, moins adapté aux openfields⁷² d'une agriculture très extensive, peu productive, soumise aux aléas climatiques, subissant des influences océaniques et continentales avec des saisons

64. Charny-sur-Meuse, Clermont-en-Argonne, Damvillers, Dun-sur-Meuse, Étain, Fresnes-en-Woëvre, Montfaucon-d'Argonne, Montmédy, Saint-Mihiel, Souilly, Varennes-en-Argonne, Verdun et Vigneulles-lès-Hattonchâtel.

65. Belleville-sur-Meuse, Boulligny, Clermont-en-Argonne, Dieue-sur-Meuse, Montmédy, Saint-Mihiel, Stenay, Verdun I. et II.

66. Lavigne (L.), *Histoire de Cumières (590-1918)*, Monographie des villes et villages de France, Paris, Le livre Larisse, 2004, 112 p.

67. La Woëvre, les Côtes-de-Meuse et de Bar, gouttière de l'Aisne, sillon de la Meuse, vallée de la Meuse et Orvain.

68. Barral (P.), *Les sociétés rurales du XX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1968, 386 p.

69. Juilliard (E.), *Apogée et crise de la civilisation paysanne, 1789-1914*, Paris, Le Seuil, Tome III., 1976, 568 p.

70. Remond (R.), *Atlas historique de la France contemporaine, 1800-1965*, Paris, Armand Colin, 1966, p. 50.

71. id. p.49.

72. Lebeau (R.), *Les grands types de structures agraires dans le monde*, Paris, Masson, 1979, p. 49.

alternées. Les variations thermiques modérées, les épisodes de durcissement avec du gel fort, caractérisé et prolongé, contrastent avec des phases de canicules régulières, qui peuvent compromettre les moissons et la qualité des rendements. En 1882, les revenus des travailleurs agricoles sont supérieurs à la moyenne nationale, puis reculent par rapport au bassin parisien⁷³, alors que la céréaliculture domine et que l'élevage progresse⁷⁴. En 1912, le produit agricole brut des exploitations, hors bois et landes, place le département parmi ceux qui affichent un ratio production prix de revient des plus faibles, avec une ouverture limitée sur le marché extérieur. Nous avons retenu des mesures, de lois, des décrets, des décisions..... qui ont pu avoir une incidence directe ou indirecte sur l'évolution des communautés rurales. La première phase, de 1880 au 2 août 1914, est caractérisée par l'instauration d'un régime républicain, qui modifie les modes de représentation et de désignation. La réforme du code électoral et les lois constitutionnelles réduisent l'influence des notables et assurent plus de transparence et d'égalité, notamment par des règles plus strictes d'établissements des listes. Le geste électoral devient une action solennelle grâce à l'enveloppe et l'isoloir⁷⁵, qui garantissent la liberté d'expression et la conscience intime des électeurs⁷⁶. Les pouvoirs administratifs délégués sont modifiés, par la redéfinition des prérogatives des préfetures, des conseils généraux et des conseils municipaux. Ces derniers deviennent les principaux intermédiaires entre l'État et les administrés qui les élisent. Ces organes plus autonomes délibèrent sur les questions importantes et détiennent un pouvoir exécutif, même si le préfet conserve une tutelle effective. Les curés sont exclus de ces fonctions magistrales alors que l'obligation d'acquérir ou de louer un bâtiment pour accueillir la mairie et les archives met fin à la confusion entre le domicile du maire et le lieu de réunion. De nouvelles idées politiques émanent des partis qui se constituent, tandis que les collèges électoraux sont découpés en faveur des zones urbaines, affirmant les ancrages de la République, qui évolue en faveur de la gauche républicaine et des radicaux. Les communautés rurales⁷⁷ subissent les répercussions du krach boursier de 1873, avec une phase de dépression, jusqu'en 1896, où la croissance s'affaiblit et l'innovation s'essouffle, avant une reprise enclenchée par les secteurs de pointe. Après des discussions et projets vains⁷⁸, la contribution foncière cesse d'être un impôt de répartition au profit d'une assiette, englobant les propriétés bâties et non bâties, reposant sur un taux, un tarif et des évaluations du cadastre napoléonien tous les 20 ans. L'impôt général progressif sur le revenu permet plus d'équité, avec des avantages fiscaux accordés aux familles nombreuses. Face à la concurrence européenne et

73. Braudel (F.), Labrousse (E.), *Histoire économique et sociale de la France*, tome III., p.732, et INSEE, compte de l'agriculture, 1986, p. 80-81.

74. Juilliard (É.), *op.cit.*, 568 p.

75. Garrigou (A.), *Histoire sociale du suffrage universel en France, 1848-2000*, Paris, Seuil, 2002, 366 p.

76. Poyard (S.), *Voter dans les campagnes meusiennes, 1848-1878, l'acte électoral et le suffrage en milieu rural au cœur des enjeux civiques*, 2010, mémoire non publié.

77. Gueslin (A.), *L'État, l'économie, la société française, XIX-XX^e siècles*, Paris, Hachette, 1992, 250 p.

78. Le Yaouang (J.), *Les structures économiques et sociales de la France de 1815 à 1945*, Paris, Ellipses, 1998, 175 p.

aux facteurs liés à la conjoncture économique, le député Léon Gambetta⁷⁹ crée un ministère dédié à l'agriculture et des sociétés locales et nationales pour soutenir les projets ministériels. Jules Méline⁸⁰, alors ministre, définit une politique protectionniste qui valorise le labour paysan, notamment par la création du Mérite agricole. Les sociétés de secours mutuel, basées sur le principe de la coopération, réduisent les effets des aléas comme la grêle, la mortalité du bétail ou les incendies. Le Crédit Agricole⁸¹ permet d'emprunter des fonds pour développer les activités, tout en soutenant les petites exploitations à caractère familial⁸², qui résistent aux remembrements souhaités même en échange d'avantages fiscaux. La pratique de la vaine pâture⁸³ qui est supprimée, sauf sur les prairies naturelles communales qui justifient de titres ou d'usages immémoriaux, modifie l'utilisation des biens communaux. Le mécontentement du secteur viticole grandit face à l'incapacité à juguler les effets conjugués de la crise du phylloxéra, des mauvais résultats de la solution américaine, de la météorologie, de la surproduction et de la concurrence des vins étrangers ou coloniaux. À la veille du conflit, leur endettement alimente l'exode rural, tandis que les activités artisanales déclinent au profit de nouveaux secteurs, tels que les chemins de fer. Le plan Freycinet⁸⁴ favorise l'expansion économique et le désenclavement par l'édification de nouvelles voies de communication. Il met fin au monopole étatique sur les services des postes, des téléphones et des télégraphes. L'obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 13 ans pour les deux sexes et la gratuité fixées par les lois Ferry modifient le rapport à l'école et l'emploi aux travaux des champs des jeunes, qui reçoivent des cours agricoles dans les programmes de l'éducation primaire.⁸⁵ Des commissions municipales sont chargées de surveiller et d'encourager la fréquentation des classes, tandis que les enseignants titulaires d'un brevet spécifique deviennent laïcs conformément au principe de neutralité et de non-confessionnalisme qui réduit l'influence des curés. La politique anticléricale du gouvernement est plus ou moins acceptée par les communautés rurales, croyantes et pratiquantes, de la rupture des relations diplomatiques avec le Vatican à la promulgation la loi de Séparation de 1905⁸⁶. L'État devient neutre en matière religieuse, mettant fin au régime des cultes reconnus et subventionnés tout en instaurant une liberté de conscience collective. L'opposition du pape Pie X. aux inventaires des biens culturels et à l'ouverture des tabernacles attise les tensions au sein des campagnes où des affrontements obligent Georges Clemenceau à les suspendre. Pour calmer le mécontentement, les édifices nécessaires à l'exercice des cultes sont laissés à la disposition des fidèles ou des desservants à défaut d'associations culturelles, interdites par le pape qui s'oppose à

79. Demier (F.) (dir.), op.cit., 220 p.

80. Barral (P.), op.cit., Méline (J.), Le retour à la terre et à la surproduction industrielle, Paris, Hachette, 1905, 320 p.

81. Gueslin (A.), Les origines du Crédit Agricole, 1840-1914, Nancy, Annales de l'Est, n° 59, 1978.

82. Mayaud (J.L.), La petite exploitation rurale triomphante en France, XIX^e siècle, Paris, Belin, 1999, 278 p.

83. Guerneur (H.), Commentaire de la loi du 9 juillet 1889 relative au code rural, Paris, Dupont, 1890, 140 p.

84. Garrigues (J.), Lacombe (Ph.), La France au XIX^e siècle, Paris, Armand Colin, 2015, p. 122.

85. Ozouf (M.), L'école, l'église, la république, 1870-1914, Paris, Le Seuil, 1982, 260 p.

86. Larkin (M.), L'Église et l'État en France, 1905, la crise de la séparation, Toulouse, Privat, 2004, 283 p.

l'anticléricalisme. Les communautés qui résistent obtiennent des autorisations pour engager les dépenses liées à leur entretien et à leur conservation à condition que les communes en conservent la propriété et imputent les dépenses aux contribuables. L'État reste intraitable sur le principe de liberté de réunion, sans déclaration préalable, dans le prolongement de la loi Waldeck-Rousseau tandis que sur le plan social, plusieurs mesures impactent leurs conditions de vie au quotidien. Le régime d'assistance médicale gratuite permet de soutenir les vieillards, les infirmes et les femmes en couches privés de ressources en dehors de la sphère familiale. Face au mouvement de décroissance de la population⁸⁷, des primes à la natalité et des avantages aux familles nombreuses sont accordés. Le travail réglementé modifie les horaires, garantissant l'indemnisation des accidents et le versement des salaires à intervalles réguliers. La généralisation du livret de famille permet de reconstituer l'état civil en cas de problème et réduit ceux liés aux homonymies patronymiques. Les rapports hommes femmes se modifient, reflétant les mutations des mœurs, avec le recul de la notion de puissance maritale, la faculté accordée à l'épouse de disposer librement de son salaire, et le rétablissement du droit de divorce⁸⁸. Les campagnes ressentent indirectement les crispations des relations internationales⁸⁹ et les conséquences des incidents politiques et diplomatiques qui fragilisent le gouvernement, bien que les enjeux les dépassent. Deux mouvements antagonistes s'opposent, l'un revanchard instrumentalisant la perte de l'Alsace-Lorraine, l'autre pacifiste. Pour protéger le pays et le travail, le contrôle des étrangers est renforcé et les députés renouent avec le droit du sol. Le principe d'une armée de conscription, égalitaire par sa dimension universelle est reconnue, avec la fin progressive du système des tirages au sort et des dispenses, modifiant le rapport au territoire et favorisant la mise en contact avec d'autres milieux socioprofessionnels⁹⁰. Les signes avant-coureurs d'un affrontement sont perçus dès les premiers incidents entre les Français et Germaniques. La Meuse, qui s'étend sur 6211 km², s'intègre au système Séré-de-Rivières⁹¹, consisté de rideaux défensifs à forts détachés ancrés autour des axes Verdun-Toul et Épinal-Belfort avec d'autres d'arrêts au-delà. Contrairement à *Mosellstellung*⁹², composée des places fortes de Thionville et Metz, qui constituent l'élément central des fortifications permanentes allemandes, tout en déployant un mur de feu de 60 km sur 50 et en formant un barrage efficace assurant la concentration des troupes aux yeux des populations annexées, ce qui lui confère une importance stratégique de premier ordre, l'ensemble n'est pas achevé. Les hommes sont réquisitionnés pour parachever leurs constructions, les renforcer ou les aménager, obligeant à des solutions alternatives comme l'adjonction de fils de fer à l'ouvrage de la Lauffée. L'organisation, les

87. Dupâquier (J.), *Histoire de la population française*, Paris, PUF, 1988, tome III., 590 p.

88. Roussel (L.), *Le mariage dans la société française contemporaine*, Paris, PUF, 1975, 407 p.

89. Caron (J.C.), Vernus (M.), *L'Europe au XIX^e siècle, des nations aux nationalismes, 1815-1914*, Paris, Armand Colin, 2004, 477 p.

90. Crépin (A.), *Histoire de la conscription*, Paris, Gallimard, 2009, 50 p.

91. Cochet (F.), Porte (R.), *Dictionnaire de la Grande Guerre*, Paris, Robert Laffont, 2008, p.958-959.

92. id. p.732-734.

fondements, les us et coutumes, les mentalités et les horizons d'attente sont remis en question dès la déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie à la Serbie⁹³ et la généralisation du conflit avec l'ordre général de mobilisation, le 2 août 1914, au son du tocsin, ainsi que «la réquisition des animaux, voitures, harnais nécessaires au complément de ces armées»⁹⁴. Les communautés rurales des départements où se déroulent les conflits sont intégrées dans des enjeux qui dépassent la sphère locale et leurs préoccupations traditionnelles, subissant des déplacements géographiques, des bouleversements humains, économiques et sociaux qui les obligent à se confronter à l'altérité, à s'adapter, à évoluer et à modifier leurs modes de vie surtout dans les départements où se déroulent les combats⁹⁵. De nombreux lieux y sont stratégiques, comme le bois le Prêtre, point nodal des ravitaillements, qui domine la plaine de la Woëvre, de même que les Hauts-de-Meuse⁹⁶ ou la Côte-du-Poivre qui forment une barrière naturelle de la Meuse, alors que l'est des Côtes-de-Meuse avec peu de fortification et un réseau plus distendu, ou le Nord privé d'organe défensif majeur, sont vulnérables et ouvrent la voie vers Saint-Mihiel. Les exactions sont immédiates, à l'exemple de Clermont-en-Argonne qui «reçoit une leçon des crimes de guerre par le pillage de la petite cité vide, puis un incendie général»⁹⁷ tandis que Sommeilles est dévastée par des incendies «de trois jours au pétrole et aux tablettes incendiaires»⁹⁸ et que le 6 septembre Lahaycourt est «brûlée en partie» et des «civils tués et violentés dans les caves à Louppy-le-Château»⁹⁹. Les Allemands progressent rapidement entre Montmédy et Verdun, avant de prendre le cours de la Meuse pour remonter la rive gauche et le massif argonnais, en s'emparant des buttes qu'ils fortifient, comme Vauquois, qui constituent des observatoires remarquables¹⁰⁰. Le front se stabilise sur 120km, autour d'une ligne mouvante et sinueuse qui coupe le département en deux parties, où les territoires sont âprement disputés passant successivement aux mains des alliés et des ennemis. Le sud est préservé tandis que le nord exposé aux combats quotidiens très sanglants des secteurs de l'Argonne, de Vauquois, des Épargnes¹⁰¹ et de Verdun subit le passage des troupes, les réquisitions, la cohabitation avec les militaires, la dévastation des cultures et des sols, l'édification des tranchées, les pillages et les bombardements. Les villages situés autour de l'épicentre de Verdun sont exposés en première ligne après le déclenchement d'une offensive sur la plaine marécageuse de la Woëvre, en mars 1915, après l'arrêt de l'offensive de Champagne, par le commandant en chef des armées Joseph Joffre. Les combats de tranchées se mêlent à des

93. Debyser (F.), *Chronologie de la guerre mondiale. De Sarajevo à Versailles (28 juin 1914-28 juin 1919)*, Paris, Payot, 1938, 260 p.

94. 23 Fi 574 et 23 Fi 312, A.D. Meuse.

95. Aisne, Ardennes, Marne, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme, Vosges.

96. Cochet (F.), Porte (R.), op.cit., p.147-148, p.531 et p.828.

97. Claude (G.), *Les villages de la reconstruction en 1918-1928, IV. L'énorme chantier meusien*, Bar-le-Duc, Villages Lorrains, n°78, avril 1997, p.16.

98. ibid.

99. ibid.

100. Cochet (F.), Porte (R.), op.cit., p.1042-1043.

101. Genevoix (M.), *Ceux de 14*, Paris, Flammarion, 1984, 781p.

offensives, à des mouvements d'infanterie et à la guerre des mines, transformant funestement le territoire¹⁰². En février 1916, tandis que le général Herr, en charge du secteur de Verdun, met en garde contre la faiblesse de sa défense, les Allemands attaquent pour obtenir un succès militaire qui les placerait dans un rapport de forces favorable¹⁰³. Les «interminables défilés de femmes, d'enfants, de vieillards, fuyant devant la poussée des troupes ennemies et essayant d'entraîner avec eux les quelques bestiaux qu'ils pouvaient réunir, le petit paquet de vêtements sous le bras, leurs papiers, les quelques bijoux de famille, pêle-mêle dans une malle, une valise ou un sac»¹⁰⁴ se multiplient. Les villages tombent les uns après les autres suite aux pilonnages d'une extrême violence qui appuient les mouvements d'attaque les détruisant par une force de feu d'une intensité sans précédent. Les autorités civiles et militaires sont contraintes d'organiser l'évacuation générale¹⁰⁵ vers le sud du département puis vers la France de l'Intérieur. Au prix de lourdes pertes, les Français, qui utilisent la Voie sacrée¹⁰⁶ pour assurer les ravitaillements en matériels, en hommes et évacuer les blessés reprennent l'initiative en juillet-août grâce au système du tourniquet¹⁰⁷(annexe IV.). Une période d'accalmie s'installe début 1917, même si quelques mines explosent accompagnées de bombardements plus sporadiques. La France réaffirme ses buts de guerre, dont l'évacuation des territoires occupés, le retour de l'Alsace-Lorraine, la réparation des dommages de guerre et l'affranchissement des nationalités placées sous le joug ennemi, alors que le pape préconise la paix par des compromis raisonnables. Le terrain perdu est reconquis en août, par des contre-attaques appuyées par les alliés, présageant la fin imminente des combats après ceux livrés à Bezonvaux¹⁰⁸, même si la position de Saint-Mihiel occupée fragilise Verdun sur le flanc sud du saillant et prive de voies ferroviaires sur deux axes importants. Durant l'hiver 1917-1918, le secteur redevient calme, sauf au bois des Caurières et sur la tranchée de la Calonne, où l'ennemi est repoussé. Le 31 juillet 1918, 55% du territoire et 62% de la population se trouvent dans la ligne de feu ou sont envahis¹⁰⁹. L'offensive Meuse-Argonne¹¹⁰, lancée par les troupes du général Pershing et la IV^e armée permet de récupérer le territoire perdu lors de la signature de l'armistice et l'arrêt des combats conformément au programme en 14 points du président Wilson. L'état de guerre et la dictature de fait, en novembre 1917, modifient les structures politiques et administratives. Les conseils municipaux sont affectés par la mobilisation et de nombreuses communes sont rattachées à la zone des armées, administrées par les quelques notables autorisés à

102. Collectif, Aux Épargés, janvier-mars 1915, à la conquête d'un promontoire, Paris, 14-18, Le magazine de la Grande Guerre, n°16, octobre-novembre 2003.

103. Lefèvre (J.H.), L'Enfer de Verdun, Paris, Durassié et Cie, 1966, 237 p.

104. Michel (E.), Les Dommages de guerre de la France et leur réparation, Paris, Berger-Levrault, 1932, p.96.

105. 8R 193, 8R194, 8R195, 8R203, 10R245, A.D. Meuse.

106. Canini (G.), La Voie Sacrée, Paris, Les chemins de la Mémoire, n°60, avril 1996.

107. Cochet (F.), Porte (R.), *op.cit.*, p.1046-1050.

108. Lappara (J. et J.C.), Sacrifié pour Verdun, Bezonvaux, village détruit pendant la Grande Guerre, Verdun, Connaissance de la Meuse, 2006, 150 p.

109. 10R 83, 10R 89, A.D. Meuse.

110. Cochet (F.), Porte (R.), *op.cit.*, p.708.

rester sur place¹¹¹. Le Ministère des Régions libérées repousse les législatives puis suspend les scrutins. Dès le 7 août 1914, les femmes sont appelées à remplacer les hommes aux champs et à travailler dans les industries d' armements, modifiant les rapports traditionnels. L'Union Sacrée s'enracine autour de la foi patriotique et de l'indignation contre l'ennemi, même si elle s'effrite par l'absence de participation des socialistes au gouvernement. Une politique interventionniste est mise en place suite aux problèmes croissants de ravitaillement¹¹² qui obligent à réglementer la réquisition des marchandises, à encadrer les mises en culture des terres abandonnées et l'achat des denrées, puisque le système d'autoconsommation montre ses limites. Pour stopper les bénéfices de guerre, l'inflation et la prolifération du marché au noir est instaurée une contribution extraordinaire, tandis que sont émis quatre emprunts de la défense nationale pour payer une guerre longue et coûteuse, mobilisant les finances et les esprits.¹¹³ Les sociétés de consommation bénéficient d'avantages, tandis que la loi fiscale du 31 juillet 1917 met fin aux quatre vieilles¹¹⁴ au profit d'un impôt cédulaire¹¹⁵, parallèlement au recouvrement de l'impôt sur le revenu. Les rapports sur le moral des populations, diligentés par le ministre de l'Intérieur Lucien Malvy, contribuent à rendre compte des besoins, permettant de détourner l'usage des baraques Adrian pour loger les sinistrés. Les crimes de guerre et les violations du droit commun sont reconnus et publiés, tandis que la guerre enfante de nouvelles catégories de population. Un office dédié aux mutilés est créé, des unions ou des associations d'anciens combattants¹¹⁶ et de victimes de guerre, qui ont pour but d'éviter les débordements lors de la démobilisation¹¹⁷. Des aides pécuniaires sont prévues pour les femmes de mobilisés, les veuves et les pupilles de la Nation¹¹⁸, des titres honorifiques posthumes pour honorer le sacrifice des soldats morts¹¹⁹, tandis que la loi Barrès prévoit d'accorder le droit de vote aux veuves ou mères de ceux tombés à l'ennemi. Nous privilégions comme seconde coupure chronologique le 17 et 19 avril 1919, date de promulgation de la charte des sinistrés¹²⁰ et de la loi d'indemnisation des dommages de guerre. Ces deux textes, dans le prolongement de la loi des finances du 26 décembre 1914, votée à l'initiative du député de la Meurthe-et-Moselle, Louis Marin, entérinent le principe d'un droit individuel à la réparation, reconnaissant l'idée de responsabilité du conflit qui n'est plus considéré comme un cas de

111.8R 190, A.D. Meuse.

112. Collinet (P.), Stahl (P.), Le Ravitaillement de la France occupée, Paris, PUF, 1929, 183 p.

113.2Z 504, A.D. Meuse.

114.À savoir les contributions foncières, mobilières, sur les patentes, sur les portes et fenêtres.

115.À savoir foncier, sur les bénéfices agricoles, les pensions, rentes viagères, valeurs mobilières, articles de luxes rares et coûteux, bénéfices de guerre.

116.Monnet (L.), Le nouveau guide du mutilé, de toutes les victimes de la guerre et des anciens combattants, Clermont-Ferrand, Mont-Louis, 1929, 104 p.

117.Prost (A.), Les anciens combattants et la société française, 1914-1940, Paris, Gallimard, 1977, 256p.

118.Faron (O.), Les enfants du deuil, orphelins et pupilles de la Nation de la Première guerre mondiale, 1914-1918, Paris, La Découverte, 2001, 336 p.

119.1B 276, A.D. Meuse.

120.Marizis (C.), Sinistrés ! Voici vos droits! La loi des dommages de guerre, loi du 17 avril 1919, Paris, Tallandier, 1919, 46 p.

force majeure. Le principe¹²¹ de solidarité face aux dommages est reconnu, soumettant à l'initiative des sinistrés les questions relatives à la reconstruction avec des modalités d'attribution définies. Ces derniers peuvent prétendre à une indemnité égale au montant de la perte subie, majorée des coefficients de vétusté et des frais supplémentaires pour correspondre à la réalité économique. L'utilisation de la somme est soumise aux vérifications des services de contrôle du emploi, conformément aux décisions des commissions de conciliation. Le emploi est encouragé par la fixation de périmètres au-delà desquels les indemnités sont minorées, de même que si les sommes allouées ne sont pas affectées à des biens de même nature. La charte des sinistrés enclenche le processus de relèvement en créant *ex nihilo*, des administrations qui encadrent les démarches et permettent le retour des populations, la reprise des activités économiques et la reconstitution des patrimoines. Les communautés rurales meusiennes ont dû fournir «le formidable effort de reconstruction»¹²², par leur ténacité et leur courage, pour dépasser le climat hostile qui chamboule toutes leurs habitudes, leurs gestes, leurs traditions, leurs coutumes, leurs structures économiques, administratives et sociales, car le prix de la victoire est lourd pour le département. Bien qu'il ne représente que 1/16^{ème} du coût total des dévastations, par son caractère rural, c'est un territoire profondément meurtri et dévasté, avec des effets plus ou moins irréversibles sur l'économie, la culture, la démographie, la politique, le paysage et le patrimoine local. Près de son tiers n'est plus qu'un champ de ruines, concentrées au nord et au quart nord-est. La population, de 138 029 habitants en 1914, n'est plus que de 30 244 âmes à l'armistice¹²³, la guerre a décimé la population sans distinction de rang social ou de fortune. Les autorités civiles et militaires retardent et jugulent les retours en fonction des conditions économiques et de la dangerosité des sols, car les terrains minés regorgent d'obus prêt à exploser, rendant les territoires dangereux et compromettant l'équilibre géologique déjà fragilisé par les combats, les abris militaires et le réseau des tranchées. Pour que l'économie locale puisse renaître, 5/6 du cheptel bovin et ovin sont à reconstituer, 200 000 ha¹²⁴ doivent être remis en état nécessitant 28 millions de m³ de terre pour combler les tranchées et le nettoyage de plus de 54 millions de fils de fer barbelés. Les voies de communication, inutilisables dans les secteurs de l'Argonne, Verdun, Étain, Fresnes-en-Woëvre et Saint-Mihiel complexifient les travaux de relèvement. Neuf villages¹²⁵ disparaissent des cartes administratives, morts pour la France, décorés et cités à l'ordre de l'armée, avec un nouveau statut et une reconnaissance juridique¹²⁶. Onze localités classées Zone Rouge sont

121. Delattre (A.), Guide pour l'utilisation des indemnités des dommages de guerre, Paris, Mellotée, 1922, 912 p.

122. Magny (C.), La reconstruction du département de la Meuse : la ténacité d'une courageuse population, l'effort de l'administration, Bar-le-Duc, Conte-Jacquet, 1928, 155 p.

123. Magny (C.), op.cit., p.155.

124. ibid.

125. Beaumont-en-Verdunois, Bezonvaux, Cumières, Fleury-devant-Douaumont, Haumont-près-Samogneux, Louvemont, Ornes, Douaumont, Vaux-devant-Damloup.

126. Rodier (L.), Les neufs commune de la Zone Rouge " Mortes pour la France", Verdun, cahiers de la Grande Guerre, n° 24, 1997, p.191-201.

expropriées, ainsi que 19 571 ha, dont la valeur de remise en état est estimée supérieure à celle du sol. Les opérations de rachat par l'État sont longues et complexes, puisqu'elles concernent 6 900 propriétaires, dont 398 restent injoignables en 1923, 257 s'opposent aux décisions, en raison de la dispersion géographique, des ambiguïtés liées aux origines de propriétés et à la destruction des titres des biens¹²⁷. La partie confiée au service des Domaines est remise en état de culture puis vendue, avec une priorité accordée aux anciens propriétaires, alors que l'office national des forêts¹²⁸ procède au reboisement des zones les plus dangereuses et que le Ministère de la guerre gère les vestiges¹²⁹. La créance estimée à 4 milliards de francs en 1920-21 est réduite à 3,8 milliards grâce au réajustement des évaluations et par le contrôle rigoureux des 5,6 milliards accordés aux municipalités pour les bâtiments en sus des 89 514 comptes individuels recensés au 30 juin 1933¹³⁰. Il demeure complexe de dresser un bilan complet et définitif de l'ampleur des dévastations. Les critères varient selon la focalisation sur les patrimoines individuels ou collectifs, sur les activités économiques, si bien d'une même localité peut être jugée très ou que partiellement endommagée (annexes V., VI., VII.). Les témoignages et les campagnes photographiques du Ministère des Régions libérées, subjectifs par la focalisation sur les destructions par rapport à la barbarie de l'ennemi ou à l'épicentre de Verdun, permettent une première estimation. Le degré très aléatoire des destructions et la réduction de la masse archivistique par les bombardements puis les pilonnages opérés après 1945, pour faire face à la pénurie de papier et aux impératifs de conservation des nouveaux dossiers complexifient le chiffrage¹³¹. Les notions de relèvement, reconstitution ou de reconstruction reflètent les décalages entre les enjeux et les problématiques selon les différents points de vue. L'archiviste Picard Pilleboue Frédérique¹³² considère le concept de reconstruction comme un anachronisme sémantique, les sinistrés n'émettant pas la volonté d'apporter des changements. Pourtant, même si le poids de la tradition reste fort, les communautés rurales évoluent, peuvent être en demande et ne sont pas réfractaires à l'intégration d'éléments jugés plus novateurs, mais les décideurs ne sont pas réceptifs à leurs volontés ou les restreignent bien que la période soit *a priori* favorable aux mutations. Le poids des préoccupations de celles sinistrées, qui deviennent une force faisant valoir leurs droits, augmente avec la loi électorale de 1919, qui permet aux départements de devenir des circonscriptions de base¹³³. Les anciens combattants acquièrent une place importante dans les conseils municipaux, comme dans la chambre bleue horizon, favorable à une politique de sécurité traditionnelle, à l'application du traité de

127. Frantz (G.F.), La Zone Rouge, tableaux des régions dévastées, Paris, Nouveau roman, 1920, 192 p.

128. Forget (J.), Le reboisement de la Zone Rouge de Verdun, La Meuse touristique, n°1, mars 1971.

129. à l'exemple des sites de Vauquois, Montfaucon-d'Argonne et Douaumont.

130. Magny (C.), *op.cit.*, p. 155.

131. Favreau (R.), Les archives des dommages de guerre, 1914-1918, 1939-1945, leçons d'une expérience, La gazette des archives, n°45, 1964, p.55.64.

132. Pilleboue (F.), Reconstruction en Picardie après 1918, Paris, Réunion des Musées nationaux, 2000.

133. Frémont (H.), Réfugiés meusiens. Les faits, gestes et dires du Père Barnabé d'Haumont-près-Samogneux, Verdun, librairie Frémont, 135 p.

Versailles¹³⁴, aux paiements des réparations de guerre. Les localités dévastées, qui recherchent des solutions d'urgence et à se relever restent en marge des pourparlers qui visent à répartir les sommes, alors que l'ancien belligérant en difficultés économiques multiplie les moratoires¹³⁵, qui ont un impact direct sur les fonds délégués à la reconstruction. Des commissions départementales de protection de la défense passive, composées des sous-préfets de Commercy et de Verdun sont créées suite à l'occupation de la Ruhr¹³⁶. Le rétablissement des relations avec le Saint-Siège met fin aux tensions religieuses avec l'État. Les Français financent l'emprunt à la Reconstruction¹³⁷, qui est encouragé par le biais des sociétés coopératives locales qui bénéficient d'avantages pécuniaires. Le contexte économique et financier¹³⁸ crispé réduit leurs possibilités de développement, bien que la dévaluation et la stabilisation du franc par l'abaissement de l'impôt sur le revenu et la suppression du double décime limitent l'inflation. Les services de la reconstitution foncière et du cadastre, nés de la loi Chauveau, œuvrent à la rationalisation et à la modernisation des régions dévastées lors des opérations de réfection du cadastre, de délimitations, de lotissements et de remembrements. Avec les plans d'alignements et d'aménagements des localités¹³⁹, ils deviennent des outils d'utilité publique, réparateurs des dommages, qui contribuent à modifier la géographie rurale, de même que le Code de la route et les mesures de police rurale qui marginalisent les usoirs¹⁴⁰. Les chambres d'agriculture qui remplacent les offices agricoles, avec pour buts l'intensification de la production et la réduction de la pénurie de main-d'œuvre, sont perçues négativement par les syndicats à cause de la tutelle étatique. À l'échelle des départements¹⁴¹, elles deviennent des organes professionnels et consultatifs chargés des intérêts agricoles, après les pouvoirs publics, avec un élargissement des droits accordés aux femmes et aux salariés. Des solutions sont recherchées pour rationaliser les activités et augmenter les rendements, à travers les associations de producteurs et par l'établissement d'un inventaire général de la production, des conditions techniques et économiques. Pour encourager la reprise des exploitations dans les zones sinistrées, la revalorisation des baux est favorable aux propriétaires et aux fermiers. Le Crédit Agricole¹⁴² et le Crédit national, qui émet les obligations soldant les réparations des dommages, soutiennent les communautés rurales en accordant des prêts bonifiés à l'agriculture, en finançant activement l'électrification, en parallèle du renforcement¹⁴³ du réseau des chemins de fer. Les enseignements techniques financés par des fonds privés, grâce à la loi Astier sont réformés modifiant

134. Miquel (P.), La paix de Versailles et l'opinion publique française, Paris, Flammarion, 1972, 640 p.

135. Noël (P.), L'Allemagne et les réparations, Paris, Payot et Cie, 1924, 24 p.

136. 2Z 594, 2Z 595, 2R 221, 2R 223, A.D. Meuse.

137. 2Z 504, A.D. Meuse.

138. Sauvy (A.), Histoire économique de la France entre les deux guerres, t. I. et II., Paris, Fayard, 1967-1972, 627 p.

139. Agache, Auburtin, Redont, Comment reconstruire nos cités détruites. Notions d'urbanisme s'appliquant aux bourgs, villes et villages, Paris, Armand Colin, 1915, 257 p.

140. Choux, (J.), *op.cit.*, p. 85.

141. Nora (C.), Les chambres d'agriculture: représentation et défense des intérêts agricoles, 1924-1940, Paris, 1968, 18 p.

142. Gueslin (A.), Les origines du Crédit Agricole, 1840-1914, Nancy, Annales de l'Est, n°59, 1978.

143. Petit (A.), Électricité agricole, Paris, Ballière et fils, 1921, 491 p.

les modalités et les pratiques. Les mutations qui s'opèrent dans les us et coutumes, favorisées par la réduction du temps de travail, entraînent des nouveaux loisirs et modes féminines, comme la danse, qui dépassent le cadre du folklore provoquant les remontrances des évêques. Pour contrer la décroissance de la population, les moyens contraceptifs sont réprimés, des primes de naissance, des avantages ou des tarifs préférentiels pour les familles nombreuses sont mis en place avec des bonifications des retraites. Les assurances sociales, obligatoires dans l'industrie, le commerce et l'agriculture, permettent de financer la maladie, la maternité, la vieillesse, l'invalidité ou les décès par répartition. Un décalage s'opère entre les volontés locales et politiques en matière de commémoration. Les uns souhaitent l'édification de monuments aux morts et l'octroi de décorations, renforçant le système des adoptions, pour symboliser le sacrifice et leur capacité de reconstruction, alors que les autres glissent dans le registre de l'instrumentalisation. En 1928, l'État juge la reconstruction très avancée et ordonne la liquidation progressive des coopératives de reconstruction¹⁴⁴ qui ont joué un grand rôle dans les potentialités de relèvement. Nous prolongerons cependant l'étude jusqu'au milieu des années 1930, pour percevoir sur une période plus longue les mouvements de population, l'incidence des mesures prises sur la conservation des liens communautaires et les retombées de la crise économique. Aucune approche scientifique et réflexive globale n'ayant été menée sur le sujet, nous étayerons notre travail sur une bibliographie thématique relativement riche et sur les abondantes ressources archivistiques .

144. Magny (C.), op.cit., 155 p.

PARTIE I.

1880-1914. DES COMMUNAUTÉS RURALES MEUSIENNES TRADITIONNELLES.

Des années 1880 à la veille du premier conflit mondial, les communautés rurales meusiennes, à l'image des sociétés rurales françaises en générales, sont confrontées à une évolution rapide des structures politiques, économiques, sociales et religieuses liées à l'instauration du régime républicain. Elles sont concernées plus ou moins directement par de nombreuses lois, arrêtés ou circulaires qui ont une incidence directe sur leurs structures organisationnelles, leurs cadres de vie, leurs activités et les instances dirigeantes qui les encadrent. La période est ainsi caractérisée par de nombreux antagonismes. La persistance d'éléments jugés traditionnels, des archaïsmes et des permanences stables et durables les entraînent vers leur déclin. Cependant, des adaptations, des évolutions, un apprentissage, une découverte, une familiarisation et une appropriation d'autres éléments les poussent favorablement vers un renouveau, qui synthétise le passé et le présent.

CHAPITRE 1.

STRUCTURES ORGANISATIONNELLES, ANCRAGES TERRITORIAUX, COUTUMES ET PRATIQUES IDENTITAIRES.

Les structures organisationnelles, l'ancrage territorial et les coutumes et pratiques communautaires constituent trois éléments importants qui permettent de repérer et d'identifier les communautés rurales et de les définir. Elles sont en constante évolution sur la période, leur permettant de ne pas rester figées dans la tradition. Cependant, cette dernière n'est jamais reniée, elle est progressivement modifiée avant d'être enrichie ou abandonnée au profit des changements au stade embryonnaire. Le caractère traditionnel des sociétés rurales meusiennes ne permet pas l'implantation durable d'éléments nouveaux s'ils sont imposés brutalement. Un temps d'adaptation et de transition est toujours nécessaire, ce qui leur permet de se modifier au lieu de décliner, même si certains aspects jugés archaïques sont voués à disparaître à plus ou moins courte échéance.

I. DE LA FAMILLE AU GROUPE : UNE ORGANISATION ANCESTRALE ET TRADITIONNELLE SE FISSURANT.

1. Un déclin numérique des communautés rurales meusiennes.

La population meusienne continue régulièrement de croître dans de nombreuses localités jusqu'en 1850, date à laquelle le département enregistre son taux maximum d'habitants sédentaires avec 328 657 personnes recensées¹⁴⁵. À partir de la moitié du XIX^e siècle, la courbe d'évolution des populations rurales du canton de l'étude commence à décroître, victimes d'un exode rural à nuancer tant dans ses formes, ses proportions, ses causes et ses conséquences. Nous avons dépouillé les données brutes des dénombremments de population¹⁴⁶ pour mieux cerner les principales tendances. À fin d'être plus proche de la réalité, nous avons également effectués plusieurs calculs statistiques qui aboutissent à des tableaux et des diagrammes synthétisant les évolutions générales, particulières, qui sont valables à l'échelle du département, de l'arrondissement, du canton et de l'agglomération village (annexes VIII.-IX.-X.-XI.-XII.). Le premier constat qui ressort de cette étude est le fait que la décroissance n'est jamais brutale. Elle s'effectue par palier, en alternant des phases de reprise de courte durée, qui permettent néanmoins de limiter l'ampleur de l'exode (annexe XII.). Ainsi, la population des cantons de l'étude diminue considérablement entre 1851 et 1872. Elle passe de 147 292 à 126 831 âmes avec une amplification de la baisse entre les deux recensements de 1866 et 1872. Elle est très probablement liée aux répercussions de la guerre franco-prussienne de 1870 qui a de lourdes conséquences sur le territoire meusien par sa position frontalière stratégique. Une reprise s'amorce immédiatement entre 1872 et 1876, grâce au retour des expatriés et une démographie favorable à la natalité. De 1876 à 1886, durant un peu plus d'une décennie le niveau de population se maintient autour de 132 592 personnes, grâce aux différentes migrations locales qui limitent l'exode rural en répartissant les effectifs sur le territoire meusien différemment, évitant des départs massifs vers d'autres contrées plus lointaines. Le dénombrement de 1891 indique même une légère augmentation, la dernière d'avant-guerre, avec 137 441 riverains implantés sur le territoire. Cette hausse est notamment permise par le calcul des effectifs militaires en garnison, comme à Châtillons-sous-les-Côtes¹⁴⁷ où deux unités d'infanterie sont attestées. La période qui suit enregistre un mouvement lent, mais durable de dépopulation, qui passe de 137 441 habitants en 1891 à 136 220 en 1896, 132 026 en 1901, 131 314 en

145. Schmitt (A.), La population du département de la Meuse depuis le XIX^e siècle, étude de géographie humaine, Nancy, Berger-Levrault, 1929, p. 12-92.

146. 6M3, 6M4, 6M8, 6M9, 6M10, 6M11, 6M12, 6M13, 6M14, E Dépôt 51 1F3, 102,32, 120 23, 298 1F3, 298 1H3, 388 34, AD.Meuse.

147. 118 TP 39, AD.Meuse

1906 et 128 959 habitants au dernier recensement d'avant-guerre en 1911. Ce déclin numérique demeure néanmoins suffisamment faible pour que le seuil minimal atteint en 1872 ne soit pas atteint, les valeurs restent supérieures d'un peu plus de 2 000 âmes. On peut dès lors se demander si les mouvements de populations sont uniformes et équivalents pour l'ensemble des cantons, puisque les raisons principales mises en évidence pour expliquer les départs et l'attrait des villes, en sus du contexte social, économique et financier tendu depuis le 9 mai 1873, où le krach boursier entraîne une crise d'ampleur mondiale, la longue dépression, où la croissance s'essouffle au détriment des campagnes françaises¹⁴⁸, sont similaires. Il apparaît très clairement que les 13 cantons de l'étude ne sont pas concernés de la même manière par l'exode rural, ce qui permet d'affirmer que les départs sont également liés aux potentialités locales, aux caractéristiques des cantons avec un mouvement d'absorption des flux entre ceux déficitaires et ceux excédentaires. Ce phénomène s'explique notamment par le fort attachement des communautés rurales, d'une part à l'espace géographique où leurs ancêtres ont vécu, et d'autre part à l'importance des relations familiales. La première migration doit ainsi rester dans un périmètre qui permet de rester en contact, de conserver des liens communautaires tout en satisfaisant les besoins rudimentaires, ce qui est bénéfique à des mouvements entre les cantons. Ces derniers peuvent par la suite être étendus à d'autres espaces géographiques lorsque la distance est acceptée, les moyens de transport plus développés ou les liens distendus. Bien que les chiffres reflètent une inégalité de population, nous remarquons que les cantons de Souilly, de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, de Montfaucon-d'Argonne, de Varennes-en-Argonne et de Dun-sur-Meuse suivent un développement similaire avec une temporalité somme toute identique (annexe XI.). La diminution entamée en 1851 est constante, sans fracture marquée, s'inscrivant dans la durée, alimentant progressivement l'exode avec des noyaux humains se regroupant en d'autres lieux, des familles voyant leur lignée éteinte sans descendance, et une fécondité réduite. L'analyse plus fine permet de dégager quelques différences peu probantes pour l'interprétation sur la longue durée. Elles reflètent plus des fluctuations que des changements radicaux. À titre d'exemple, le canton de Varennes-en-Argonne enregistre une légère croissance en 1861 et en 1896, alors qu'à Souilly elle a lieu en 1861 et 1891, et qu'à Montfaucon-d'Argonne les quelques riverains de plus en 1861 sont en proportions insignifiantes (annexe XII.). Pour les autres cantons, les points communs sont plus rares, si bien que nous en avons retenu les principaux moments de leurs évolutions. Le canton de Damvillers subit des migrations plus morcelées (annexes XI. et XXII.). Une première phase de recul s'enclenche en 1851 et se stabilise durant une décennie avant de reprendre à un rythme en 1872 et 1876. Une augmentation brutale en 1881 permet au canton de retrouver une population légèrement inférieure à

148. Merlin (Pierre), L'exode rural, travaux et documents de l'IFED, Paris, PUF, cahier 59, 1971, Goreux (Louis), les migrations agricoles en France depuis un siècle et leurs relations avec certains facteurs économiques, Paris, Études et conjonctures, n°4, 1956.

son quota maximal du milieu du siècle. Mais cette évolution n'est que de courte durée, puisqu'en 1886, la chute numérique est catastrophique, brutale et marquée, passant sous la barre des 7 000 âmes. Une phase de stabilisation s'ensuit jusqu'en 1901 où trois niveaux de recul sont à nouveau enregistrés, la population locale ayant presque diminué de moitié en un peu plus de 70 ans. Le canton de Clermont-en-Argonne connaît une évolution en deux temps. De 1851 à 1891, le niveau de riverains reste numériquement assez stable puisque la baisse initiale jusqu'en 1872 est compensée par une reprise dans une proportion équivalente. Ensuite, la fracture entre 1891 et 1896 est plus marquée, mais moins qu'entre 1896 et 1901 avec une courte impulsion des retours en 1906. Ils sont un échec et concrétisent les 2 000 âmes en moins sur la période. L'évolution de la population du canton de Fresnes-en-Woëvre est plus constante, cependant la perte totale est plus accentuée avec près de 55% d'effectifs en moins entre 45% à Montmédy où une franche reprise en 1856 s'était avérée impuissante à inverser la courbe décroissante. Le diagramme du canton d'Étain est plus en dent de scie avec un déclin numérique entre 1851 et 1856 puis une relative accalmie avant de retrouver entre 1881 et 1886 le niveau de 1851, de reprendre l'ensemble du solde positif en 1891, de la récupérer presque entièrement en 1896 et de stagner autour de la base de 10 000 habitants après le dernier palier de recul. Les trois autres cantons bénéficient des migrations définitives de ceux limitrophes. Le canton de Charny-sur-Meuse connaît une première phase où la population recule assez considérablement jusqu'au lendemain de la guerre franco-prussienne avant de se stabiliser jusqu'en 1881 où la tendance s'inverse. Un mouvement d'attractivité s'enclenche et se poursuit sans interruption, sauf en 1901, pour atteindre près de 13 000 habitants recensés, soit une augmentation de plus d'un sixième en près d'un demi-siècle. Les cantons de Saint-Mihiel et de Verdun sont les plus avantagés par la force de convergence des deux agglomérations qui peuvent être considérées, non plus comme des bourgs, mais des villes malgré leur caractère rural qui demeure pour certains aspects. Les potentialités d'emploi, la présence des troupes de garnisons, l'idéalisation de la vie citadine, l'espoir d'une vie meilleure poussent les ruraux à s'y implanter, même si le décalage entre le rêve, les espoirs et la réalité est grand. Après un déclin similaire aux autres cantons, celui de Verdun se peuple très rapidement, grâce à la fixation des groupes villageois qui migrent des campagnes vers les grandes villes, parallèlement à la réduction de leurs nombres d'enfants. Cependant, le canton ne parvient pas à conserver les populations venues s'établir, si bien que le pic maxima atteint en 1891 marque l'ouverture d'une transition vers des départs. Il reflète l'incapacité du canton à rester attractif, à répondre aux attentes et à satisfaire les ruraux qui s'adaptent plus ou moins bien à la vie urbaine. Dans le canton de Saint-Mihiel, on ne repère pas cette spécificité, la progression s'arrête en 1901 et se stabilise simplement. Si l'hypothèse des déplacements entre cantons est vérifiable, nous n'avons également voulu observer si l'évolution à l'intérieur de chacun d'eux était identique, s'il n'y avait pas une force d'attraction d'une ou de plusieurs localités au

détriment des autres et si des déplacements au sein du canton ne servaient pas de base à des migrations pendulaires puis définitives. L'analyse des données brutes (annexe VIII..) permet de souligner les différences numériques très importantes entre les cantons, ainsi que les taux de densité très variables à l'intérieur de chacun sur toute la période et des spécificités très locales. Ainsi, nous ne donnons que quelques valeurs à titre indicatif pour illustrer notre analyse. Nous renvoyons le lecteur aux différents tableaux que nous avons élaboré afin de consulter le détail de chaque localité, à partir des quatorze recensements qui couvrent la période de 1851-1911 (annexes VIII-.IX.X.). Les moyennes de population sont peu représentatives, car l'écart entre les minimas et les maximas sont très marqués. Par exemple, dans le canton de Charny-sur-Meuse, il est de 424,83 personnes par communes, le village d'Ornes est peuplé de 1 033 âmes contre 152 à Douaumont, ce qui reste valable en 1911 même si l'exode rural a modifié la répartition puisque les villageois se concentrent en premier lieu dans les gros bourgs comme Thierville-sur-Meuse et Belleville-sur-Meuse où on dénombre 3 423 et 2 834 habitants contre 718 à Ornes et 131 à Haumont-près-Samogneux. Parallèlement, nous constatons que les chefs-lieux de canton, désignés par rapport à la concentration des fonctions administratives et financières, ne suivent pas nécessairement et systématiquement la localité la plus grande ou la plus peuplée. Charny-sur-Meuse est en dessous de la moyenne et légèrement au-dessus de la médiane fixée à 321 habitants, ce qui la place dans la norme malgré sa dimension particulière. On retrouve ses constantes dans les autres cantons. À Fresnes-sur-Woëvre le maxima est enregistré en 1881 à Hannonville-sous-les-Côtes avec 1 017 âmes et le minima à Maizeray avec 112 âmes, alors que la moyenne de 359 habitants reflète une réalité partielle par rapport à la médiane de 280 personnes. Les chiffres diminuent considérablement à la veille de la guerre, cependant les deux localités conservent l'écart-type, alors que le chef-lieu de canton n'occupe que la seconde place. Dans le canton de Damvillers, la commune de Moirey en 1881 est presque 20 fois moins peuplée que celle de Peuvillers qui provoque un décalage entre la valeur moyenne et médiane de 70 points. Trente ans plus tard, l'inertie du canton est forte. Le chef-lieu concentre le plus de riverains avec 680 âmes contre 78 à Crépion, mais ne progresse pas avec une importance numérique que d'un tiers de l'ancienne localité aux effectifs maximums. Le canton de Clermont-en-Argonne qui reste l'un des plus peuplés conserve également des différences très marquées. En 1881, on ne dénombre que 181 riverains au Claon contre 1 539 aux Islettes, 1 001 à Futeau, 1 283 à Clermont-en-Argonne, pour une valeur médiane de 515 à l'image de Récicourt. En 1911, les écarts restent considérables avec les mêmes agglomérations, sauf que le chef-lieu de canton prend la seconde place et que les petits effectifs s'accroissent, rendant les villages ruraux de 472 âmes plus représentatifs. En 1881, Dun-sur-Meuse fait figure d'exception, en tant que chef-lieu capable de réunir le maxima de population avec 984 âmes talonné de près par Briulles-sur-Meuse. Les écarts sont plus estompés d'autant plus si l'on regroupe les riverains de

Cléry-le-Grand et Cléry-le-Petit, qui permet de se rapprocher de la moyenne de 419,65 habitants pour une médiane de 383,5. En 1911, la spatialisation demeure identique, bien que le fléchissement se confirme parallèlement au maintien à la première place de Dun-sur-Meuse. L'évolution du canton diverge fortement des autres cantons ruraux cités. D'un côté, la population générale s'abaisse de 10 720 à 10 474 habitants avec l'affirmation d'un exode rural fort et l'accentuation des villages à très faibles densités de 42 à 200 âmes majoritairement. D'un autre côté, l'agglomération d'Étain croît très rapidement, accueillant plus de mille personnes en trois décennies, ce qui est notable. Une évolution divergente émerge entre le chef-lieu de canton qui absorbe et compense les départs des campagnes qui dépendent de son ressort et ces dernières qui numériquement déclinent ou végètent. Le contraste quantitatif est saisissant entre les unités administratives et les campagnes. L'agglomération d'Étain est six fois plus peuplée que les plus gros villages à savoir Buzy-Dumont et Eix, et quinze fois plus que ceux qui s'approchent de la valeur médiane de 255 âmes, ce qui s'explique principalement par la dimension citadine du chef-lieu et des activités économiques qui y sont implantées. Le canton de Montfaucon-d'Argonne persiste dans la norme passant de 6 877 à 5231 riverains de 1881 à 1911. Le chef-lieu occupe la première place avec 943 âmes suivi par Sivry-sur-Meuse, Consenvoye et Dannevaux où les effectifs réciproquement de 879,66 et 601 habitants restent conséquents. Cette prépondérance des quatre unités fausse la moyenne de près de 100 personnes. Les villages se répartissant autour de la médiane de 335,5 habitants étant plus représentatifs en 1881. Cette caractéristique se renforce en 1911 autour de 232 riverains ce qui confirme, à l'image de la spécificité française, la prééminence des entités rurales faiblement habitées. La répartition géographique sur le ban du canton reste sinon identique, seuls les effectifs déclinent de façon stable et progressive. Dans le canton de Montmédy, toutes les localités voient leurs populations décroître, à l'exception de celle d'Ecouvez, pourtant jugée secondaire du point de vue administratif et économique qui augmente régulièrement, passant de 260 à 432 âmes de 1881 à 1911. On retrouve, dans celui d'Étain, un poids numérique écrasant du chef-lieu par rapport à l'ensemble du territoire, bien qu'il accuse lui aussi un net recul. Notons toutefois que le nombre d'agglomérations qui dépasse en 1881 les 600 habitants est plus conséquent puisqu'on peut recenser Breux, Jametz, Juvigny-sur-Loison, Morville et Thonne-le-Thil avec respectivement 791, 646, 698, 944 et 739 habitants, mais si la plus petite commune, Ville-devant-Chaumont ne compte que 152 âmes. À la veille du conflit, ces pôles pourtant très attractifs par l'exploitation des ressources locales se sont vidés considérablement, seul Montmédy conserve 2 774 personnes et Morville parvient à se maintenir au-dessus de la barre de 500 personnes avec 709 riverains. Dans d'autres communes, les effectifs deviennent insignifiants puisqu'on ne compte plus que 35 administrés à Thonne-le-Long ou 95 à Ville-devant-Chaumont bien que la médiane de 284 reste dans une fourchette représentative. Dans le canton de Souilly, les individus sont répartis de manière

plus homogène, avec des disparités moins prononcées. Aux deux dates, le chef-lieu enregistre les valeurs maximales avec 781 puis 561 habitants, s'approchant des gros bourgs auxquels peuvent être assimilés, Ancemont, Les Monthairons, Rambluzin et Benoîte-Vaux et Thilly-sur-Meuse. L'ensemble des autres localités connaît une décroissance normative, avec une médiane de 291,5 puis 233,5 habitants, confirmant une baisse générale de 6 279 à 4 848 âmes, d'un canton peu attractif. La perte de population est encore plus vigoureuse dans celui de Varennes-en-Argonne composé de seulement douze bourgades. Pourtant, en 1881 si Baulny et Charpentry n'accueillent que 145 et 143 administrés, contre 233 à Vauquois, la valeur médiane de 535 âmes est forte, reflétant un des taux de densité les plus conséquents du département. Varennes-en-Argonne a une population de 1 396 habitants, Avocourt 816, Malancourt 1 105, Véry 508 et Boureuilles 630 habitants. À la veille de la guerre, toutes accusent une diminution notable, le chef-lieu étant le seul à atteindre la barre symbolique des 1 000 riverains, une seule, Malancourt, celle de 700, et trois des 400, à savoir Avocourt, Boureuilles et Esnes-en-Argonne. Le canton de Verdun est celui qui a le profil le plus particulier puisque sur les onze localités, la cité verdunoise exerce un poids écrasant qui ne cesse de s'agrandir. Les effectifs, à l'inverse du département, croissent rapidement, les citoyens de 13 941 en 1854, 16 053 en 1881 et 21 701 à l'aube du conflit. Il bénéficie de l'émigration des campagnes vers les grandes villes, la seule de l'étude qui est cette envergure et un accroissement exponentiel dans des proportions aussi fortes inscrites dans la durée. Les valeurs extrêmes rendent caduques les données statistiques, puisque la réalité est très éloignée entre le chef-lieu, véritable ville implantée en milieu rural, et le reste du canton qui en 1881 se répartit plus équitablement entre des campagnes de moyennes importances, comme Belleray, Ambly-sur-Meuse, Belrupt-en-Verdunois, Génicourt-sur-Meuse, Rupt-en-Woëvre et Sivry-sur-Meuse qui ont des populations de 283 à 597 âmes, et des petites bourgades plus attractives, mais qui restent dans l'ombre de Verdun, à l'image de Dugny avec ses 801 habitants, Dieue-sur-Meuse, Haudainville, et Sommedieu avec respectivement 915, 818 et 1 308 riverains. L'analyse détaillée des courbes d'évolutions à l'intérieur du canton indique clairement que les localités du premier groupe ne bénéficient pas de l'exode rural. Au contraire, elles semblent plutôt en pâtir, avec des départs à sens unique vers les autres entités géographiques, illustrant les transferts de populations au sein du canton, des villages ou des bourgs puis du bourg à la ville, des activités agricoles à celles plus industrielles ou dans le secteur tertiaire. Le cas de Belrupt-en-Verdunois déroge au modèle avec durant un demi-siècle une relative stagnation puis au tournant du siècle une hausse brutale qui multiplie par 3,5 la population initiale pour atteindre 1 306 personnes, par l'apport des localités voisines et des étrangers qui répondent à un appel d'air de main-d'œuvre dans des domaines émergents. Quant au second groupe, il poursuit son expansion quantitative conformément à celles des agglomérations en mêmes proportions des cantons voisins. Le canton de Vigneulles-lès-Hattonchâtel s'apparente à celui de Souilly, la

population chutant de 6 336 à 4 772 habitants entre 1881 et 1911. En 1881, seules trois communes se distinguent avec 932,795 et 600 habitants, à savoir Vigneulles-lès-Hattonchâtel, Haudicourt-sous-les-Côtes et Saint-Maurice-sous-les-Côtes. Les douze autres territoires se rapprochent de la médiane départementale et se conforment à la normalité, s'enracinant non pas dans la tradition, mais dans un mouvement général, influencé par le contexte général, qui se matérialise par des départs réguliers aux causes diverses et variées, si bien qu'en 1911 tous ont des effectifs qui ont reculé. Le chef-lieu de canton favorise les regroupements humains, mais ne parvient pas à empêcher les migrations qui s'avèrent inévitables. L'évolution du canton de Saint-Mihiel est plus mitigée. Le chef-lieu exerce avec 5 915 puis 9 604 habitants une hégémonie incontestée, en attirant de nombreux villageois. Les chiffres croissants dépendent également en grande partie de la dimension militaire de la cité qui s'affirme comme une des principales villes de garnison. Le fort de Troyon facilite la stabilité de l'agglomération autour de 600 habitants, tandis qu'en 1881, Apremont-la-Forêt, Lacroix-sur-Meuse et Rouvrois-sur-Meuse maintiennent le cap au-dessus de 500 habitants. La plage de donnée y apparaît très ample puisque Lahayville ne compte que 54 riverains et se stabilise, alors que la valeur médiane, cohérente pour l'époque, est de 341 puis 266 habitants. La progression la plus éloquente a lieu à Chauvencourt, où les Chauvencourtois dénombrés en 1901 sont presque dix fois plus nombreux que cinq années auparavant enclenchant une vague d'arrivée exponentielle permettant d'attendre le maxima en 1911 avec 4 617 riverains tous sexes confondus. Pour toutes les autres localités, la décroissance se confirme, l'exode rural progresse indéniablement contribuant à faire passer l'effectif pour les communes de l'étude de 132 493 à 128 959 âmes en trente années. La valeur médiane diminue, passant de 370 à 271 habitants soit près de 100 personnes en moins sur l'échelle de la plage de donnée avec des différences énormes entre les minimas et les maximas de population, dans la mesure où des agglomérations limitrophes de 35 habitants côtoient celles de 21 701 riverains, des ruraux et des citadins cohabitent dans des espaces restreints. Enfin, nous avons focalisé notre attention sur l'évolution de la population des communes de l'étude entre chaque recensement (annexes IX. et X.), en chiffre brut et en pourcentage, car une différence négative de 29 habitants ne provoque pas la même incidence selon la localité et sa population initiale. Par exemple en 1851, Saint-Mihiel perd 29 habitants et Broussey-Raulécourt 28, soit un nombre identique, mais proportionnellement cela ne représente que 0,55% de la population dans l'une contre 6,75% dans l'autre, ce qui nous rend particulièrement attentifs à la lecture de ces chiffres et à leurs interprétations qui doivent donner lieu à une contextualisation permanente. L'observation en détail de ces deux tableaux nous permet d'affirmer scientifiquement que sauf rares exceptions l'exode rural n'a jamais été brutal. Les changements numériques ont eu lieu progressivement, par étape, permettant une relative adaptation et une transition graduelle dans les comportements, les mœurs, les habitudes et les structures sociales. Les données

chiffrées croisées à quelques trajectoires de vie facilitent l'identification du déclin numérique. Selon l'instituteur de Mogeville¹⁴⁹, l'ampleur de la décroissance est liée aux raisons qui ont permis au département d'atteindre son maximum de population, c'est-à-dire l'établissement de groupes d'individus d'origines étrangères dans des régions où le sol est très fertile, et le partage à parts égales de la coupe affouagère entre tous les habitants. Or, ces étrangers n'ont pas tous fait souche ou ont transité sur le sol meusien avant de se diriger vers le bassin et la région parisienne. Quant au second avantage, il est fortement entamé par la loi du 22 juin 1891¹⁵⁰ qui modifie le titre II du code rural en confirmant la fin du droit de vaine pâture, en dehors des prairies naturelles, ou sur ces dernières si les communes peuvent justifier d'une ancienne coutume, d'un usage immémorial ou d'un titre. De 1850 à 1870, la décroissance de la localité de Mogeville¹⁵¹, selon l'instituteur Rasquin est la conséquence de deux facteurs, l'un interne, l'autre externe à la communauté rurale. La première cause provient du changement de mentalité qui s'effectue en corollaire de la perte de ferveur religieuse. Les couples meusiens, tout en étant loin du mythe de l'enfant unique¹⁵², ont moins d'enfants, car ils veulent leur consacrer plus de temps et leur offrir des possibilités d'ascensions sociales meilleures tout en préservant au maximum leurs patrimoines du morcellement qui découle de la division du partage égalitaire entre les héritiers. La seconde cause¹⁵³ est l'émigration des campagnes vers les villes, meusiennes ou nationales. Les lignes de chemin de fer, à l'image de celles qui relient Haironville, Triaucourt ou Révigny-sur-Ornain et Saint-Dizier, tout en permettant un désenclavement relatif contribuent à freiner l'ampleur du déclin numérique en impulsant les migrations pendulaire et journalière, mais provoquent un déliement des liens communautaires. Le village devient un lieu de repos alors que le travail s'effectue à l'extérieur. Cet aspect nous amène à un autre constat. L'exode rural n'est pas le fait uniquement des personnes aux revenus modestes. L'analyse des professions des riverains des différentes communes de l'étude¹⁵⁴ pour la période d'avant-guerre fait pourtant pencher la balance en ce sens puisque la proportion des domestiques, des manœuvriers, ou des manœuvres suit la décroissance numérique. Pourtant, l'élévation sociale permise par un meilleur niveau d'instruction pousse les ruraux vers les bourgs ou les villes qui seules peuvent leur proposer le travail pour lequel ils sont qualifiés à l'exemple des métiers de comptables, de secrétaires ou de modistes. Si les artisans

149. 118 TP 39, AD.Meuse.

150. Guerneur (H.), Commentaire de la loi du 9 juillet 1889 relative au code rural. Parcours, veine pâture, ban des vendanges, ventes des blés, louange des domestiques et des ouvriers agricoles, Paris, Paul Dupont, 1890,140 p, Mayjurou-Lagorsse, Le code rural d'après la loi du 20 août 1891. Chemins ruraux, chemins communaux, chemins d'exploitations, mitoyenneté des cultures, plantations, enclaves, Paris, Éditions Marchal et Cie, 1883.

151. 118 TP. 39,AD. Meuse.

152.Armengaud (A.), La population française au XIXe siècle, Paris, PUF,1971,121p.

Dupâquier (J.), Histoire de la population française, 1789-1919, Paris, PUF, Tomme III,1988,590p.

Sorlin (P.), La société française, 1840-1914, Paris,Arthaud, tome I,1968,309p.

153; 118 TP.39,AD.Meuse.

1546M3, 6M4, 6M8,6M9,6M10 ; 6M11, 6M12, 6M13, 6M14, E Dépôt 51 1F3, 102,32, 120 23, 298 1F3, 298 1H3, 388 , 34, AD.Meuse.

en faillite sont attirés par les possibilités de reconversion professionnelle, les rentiers le sont par les loisirs, le cadre de vie et les services proposés. Toutefois, les motifs économiques ne sont pas les seuls à rentrer en ligne de compte dans le choix de délaisser les campagnes. Le déséquilibre homme/femme à la naissance oblige à des déplacements dans le cadre du recrutement matrimonial. Les individus, majeurs et célibataires, sont mal jugés du fait qu'ils ont manqué à leur devoir celui de former une famille. Le recensement de Cumières-le-Mort-Homme de 1911¹⁵⁵ est représentatif de ce phénomène avec un ratio homme femme de 45-55% avec un déséquilibre s'accroissant même plus fortement dans la classe d'âge ayant atteint l'adolescence. Les trajectoires de vie des Sachots¹⁵⁶ illustrent les déplacements dans le cadre du mariage, l'époux s'installe dans la localité d'origine de la promise, à l'exemple d'Ernest Dautin qui est originaire de Regneville. Il vient s'installer à Haumont-près-Samogneux après ses noces avec Honorine Collin, où il devient cordonnier, éleveur de mouton et conseiller municipal. Son fils Louis, cordonnier, part après son service militaire se marier hors du département. Sa fille demeure sur place et intègre à la communauté locale, Arsène Clément originaire de Ville-devant-Chaumont, avec qui elle a trois enfants, qui s'occupe de ramasser le lait et de l'emporter à la laiterie de Marre. Les départs peuvent aussi être à double sens, comme dans le cas du maréchal ferrant Charton Gaston né à Vacherauville qui retourne s'établir dans la maison familiale après avoir fondé une famille, ce qui démontre que l'exode rural n'est pas exclusivement alimenté par des célibataires. De plus, s'il est avéré que les femmes se déplacent moins, du fait qu'elles restent sous le giron paternel, cela ne signifie pas pour autant qu'elles n'alimentent pas les départs, surtout si elles ont des qualifications professionnelles. Enfin, le destin peut être un élément qui provoque un changement de vie, notamment lors des incendies qui dévastent le patrimoine mobilier. Les sinistrés partent souvent vers d'autres contrées plus peuplées. Dans tous les cas, des liens avec la communauté d'origine sont conservés, dans le cadre de la famille, puis des rapports économiques. Enfin, l'exode rural a des conséquences sur le profit général des communautés rurales, dont les membres analysent les bienfaits des départs et suivent les migrants dans le cadre resserré de la famille lorsque cela est possible. Il explique d'une part la faible part annuelle de migrant qui part expérimenter et le déclin numérique plus conséquent sur le long terme de ceux qui sont partis les rejoindre pour reformer le cadre rassurant de la famille. La pyramide des âges se trouve modifiée par l'action conjuguée des migrations et du vieillissement de la population par l'amélioration de l'espérance de vie, grâce au progrès de l'hygiène, de la médecine et de l'élévation du niveau de vie. La base se ressert. La population juvénile diminue alors que le sommet s'étoffe, ce qui agit sur les départs, car l'accès à la pleine propriété au décès des parents s'étale dans une temporalité plus longue, si bien que pour

155. Lavigne (L.), Histoire de Cumières, p.68 et 6M11, AD.Meuse.

156. Fisnot (A.), Chavrelle (J.), Haumont-près-Samogneux. Afin que nul n'oublie, Révigny-sur-Ornain, Offret, 1997, p.89-137.

satisfaire un désir de propriété, au prix d'un endettement, les jeunes couples consentent à partir plus loin, dans des endroits offrant plus d'attractivité. Pour conclure, nous constatons que les conséquences directes et indirectes du déclin numérique sont à nuancer. L'exode rural ne signe pas la décrépitude inexorable des communautés rurales qui par ailleurs ne sont pas passivistes puisqu'elles participent directement à un mouvement migratoire qu'elles alimentent, symbolisant leur capacité d'ouverture et de progression. Par ailleurs, l'exode rural n'a pas des conséquences néfastes. Il peut même avoir des répercussions fastes pour ceux qui font le choix de rester. Le maillage territorial est plus relâché, l'accès à la terre ou à la pleine propriété directe est facilité alors que la population la plus nécessiteuse est réduite. Bien que la richesse soit accrue par l'écrémage naturel des bas salaires, le rapport au territoire reste fort et prégnant. Le phénomène de concentration des propriétés, par le biais de rachats ou de remembrements est extrêmement rare. Si le patrimoine non bâti se développe, les riverains, très prudents, habitués aux aléas climatiques, préfèrent privilégier des terres dispatchées sur le territoire pour se préserver en cas de problème. Le déclin numérique des communes rurales, bénéficie plus aux uns qu'aux autres. Un rééquilibrage géographique est en court à la veille de la guerre, avec des conséquences plus ou moins négatives.

2. Portrait de la famille meusienne traditionnelle.

À la fin du XIX^e siècle, la famille devient un objet d'études méthodiques. Les ethnologues, intéressés par la colonisation européenne, investissent le champ disciplinaire. Les Occidentaux découvrent et prennent conscience des diverses formes que revêt l'institution sociale. Quelques décennies plus tard, l'intérêt pour les familles se trouve dans la psychanalyse et la psychiatrie avec une focalisation sur ses dysfonctionnements. Les travaux historiques ne débutent que tardivement, dans la seconde moitié du XX^e siècle, lorsque la transformation des mœurs devient préoccupante et invite à prendre du recul¹⁵⁷. Pourtant, la cellule familiale est à la base des sociétés traditionnelles. Un proverbe ancien affirme même que les hommes y font les lois et les femmes les mœurs. La famille permet dès les origines de structurer les groupes humains, de leur donner des repères et de fixer des règles qui régulent et normalisent les comportements qui se prolongent dans le groupe formant la communauté villageoise. Elles constituent l'un des critères fondamentaux qui permettent de définir le groupe humain dans sa dimension sociale et villageoise, à la base du système d'autarcie¹⁵⁸. Elle est une finalité dans l'exercice de la foi religieuse catholique. Cependant, le modèle familial ne peut résister aux évolutions. La Révolution française sape les bases de l'ancien régime et dessine les perspectives de modernité¹⁵⁹,

157. Bernard (C.), Penser la famille au XIX^e siècle, 1789-1870, Publication de l'université de St-Etienne.

158. Mendras (H.), Sociétés paysannes, Paris, Armand Colin, 1976, chapitre II, p.39.

159. Bernard (C.), *op.cit.*, p.10.

obligeant à des conversions. La famille se transforme progressivement au rythme des changements idéologiques, par l'avancement des droits de l'homme et le culte du progrès, politique avec l'instauration d'une République démocratique qui réforme les relations hommes femmes, économiques avec le recul des productions rurales et artisanales au profit du capitalisme industriel, social par la fin des ordres hiérarchisés aux classes affrontées. La famille meusienne comme celle française demeure toutefois un repère stable et exerce une fonction sociale indéniable, étant la médiatrice entre les individus et la communauté villageoise dans son ensemble, même si les bouleversements valables au niveau national provoquent des mutations dans les relations humaines, publiques et privées, dans les mœurs et dans les sentiments intimes jusqu'aux formes de l'amour conjugal et parental¹⁶⁰. La famille est «cœur d'une mutation culturelle [...] parce que l'identité des personnes, homme père, femme,mère, fils, fille se construit désormais sur de nouvelles bases»¹⁶¹. Si la révolution a détruit les fondements de la famille patriarcale, l'opposition des conservateurs, qui décrivent cette destruction, des contestataires, qui prétendent inventer des rapports sociaux entièrement nouveaux, et des progressistes qui acceptent le changement qu'ils cherchent à orienter, reflète des constantes dans le psychisme humain et la complexité de la famille, en tant que matrice sociale originelle avec la multitude d'adaptations, d'articulations et de connexions qu'elle autorise. La promulgation du Code civil concrétise la puissance paternelle, mais même si le pouvoir du père reste essentiel, les fondements ont changé et paraissent plus fragiles. Le régime républicain de la troisième république accélère la perte d'influence de l'église catholique avec une incidence directe sur la composition des foyers¹⁶². Certaines mesures juridiques, plus ou moins symboliques, jalonnent l'émergence d'une émancipation féminine et des enfants, notamment la loi Naquet du 27 juillet 1887 qui rétablit le droit de divorce, ou l'adoption en 1907 de la loi, en élaboration depuis plusieurs années, sur la faculté des épouses à disposer librement de leurs salaires. La famille s'en trouve modifiée, tout en conservant sa double fonction sociale de médiateur et d'échangeur social. Ce rôle est le sien par «excellence puisque cellule privée par rapport à la collectivité publique, la famille vaut elle-même comme collectivité pour l'ego, c'est par le biais de son nous que le je s'intègre ou en général et que réciproquement le on façonne le je»¹⁶³. Les cellules familiales et les communautés villageoises sont dès lors intimement et étroitement liées. Structurellement, à la fin du 19^e siècle, les familles meusiennes comportent deux dimensions, la maisonnée qui les insère dans l'espace et la lignée dans le temps. Néanmoins, l'analyse des sections du cadastre de 1843 croisée à la liste de celle gravée dans le marbre apposée dans la chapelle commémorative de Cumières-le-Mort-Homme¹⁶⁴ montre une nette

160. Flandrin (JL.), *Les amours paysannes, XVI-XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1975, 255p, divers passages.

161. Bernard (C.), *op.cit.*, p.10.

162. Gillet (ML.), *L'église et la famille : population, dépopulation et repopulation*, Paris, Desdée, 1997, 360p.

163. Bernard (C.), *op.cit.*, p.22.

164. E dépôt 104 1g 4 et 5, 104 13, 104 H3, AD.Meuse.

recrudescence des noyaux familiaux puisque douze lignées familiales se sont éteintes et que onze familles ont quitté définitivement le village pour s'établir ailleurs. Ce constat est valable pour de nombreuses localités, résultant de la convergence de deux évolutions majeures relatives à la filiation et aux alliances. Fonctionnellement, la famille contribue à réguler la survie et la reproduction physique des communautés rurales pourtant happées par l'exode rural, leurs modes de subsistance, leurs productions et consommations, leurs ordres, leurs hiérarchies et leurs connaissances, les émotions et les passions de leurs membres. La cellule familiale, utilise les paramètres économiques, autoritaires, sentimentaux et sexuels, afin de réguler les rapports humains, de normaliser les mœurs, d'encadrer les comportements et de marginaliser ceux déviants au-delà des tensions qui peuvent exister entre les différents groupes humains, adultes ou juvéniles, qui cherchent à se différencier ou s'affirmer reflétant les discordances, les points de conflictualités et les divergences inhérentes à chacune des communautés. Nous pouvons affirmer que la famille à la veille de la guerre demeure à la base de l'organisation et sert à affirmer et à véhiculer les valeurs du groupe communautaire. Nous nous sommes penchées de plus près sur les évolutions de la composition des familles, les modalités de formations des foyers et leurs mutations. Par la décroissance numérique de la population, le nombre des feux recensés continue à chuter condamnant d'anciennes lignées familiales à disparaître, estompant l'importance de l'inscription temporelle sur le territoire dans les rapports et dans la fixation de la place de chacun dans la hiérarchie villageoise. La famille nucléaire s'impose comme la norme, modèle qui prévaut par ailleurs dans toute l'Europe du Nord-ouest, de l'Europe des bassins et des zones défrichées où les échanges sont facilités. Le recul quantitatif bénéficie aux conditions de vie au quotidien, puisque dans l'habitat serré moins de personnes cohabitent. À Cumières-le-Mort-Homme¹⁶⁵, la moyenne du nombre d'habitants par feux passe de 3,8 à 3,63 habitants entre 1850 et 1911. À Mogeville, le ratio est de 3,07 habitants par feux en 1850 et de 2,86 en 1911, ce qui porte le nombre moyen d'occupants par maison de 3,8 à 3,56 membres. À Châtillon-sous-les-Côtes, les foyers comptent 3,50 personnes en 1846 contre 2,84 en 1886, ce qui reflète la modification de la structure familiale. À Creue, l'évolution est somme toute similaire avec 3,14 habitants par maisons en 1881, puis 3,12 cinq ans plus tard, mais que de 2,81 puis 1,96 membre par feux, ce qui indique que sous le même toit continu de cohabiter plusieurs générations, bien que chaque unité regroupée autour du chef de famille soit plus réduite. Par de nombreux éléments, la famille meusienne de la veille de la guerre est différente de celle des années 1850. Pour mieux cerner les mutations, nous avons analysé plus en détail les mouvements de populations dans des localités représentatives de tailles différentes. Ainsi, durant la décennie 1850 la commune de Douaumont¹⁶⁶ enregistre 43 naissances issues d'unions légalisées à l'exception d'un enfant naturel, la majorité ayant lieu durant le printemps, l'été ou le début

165. 6M 4 à 12, AD.Meuse.

166. 6M 4 et E dépôt 121 5, AD.Meuse.

de l'automne. La mortalité infantile est importante puisqu'en 1859 sur 10 naissances, comprenant des jumeaux, deux nouveau-nés décèdent, alors que chaque année au moins un nourrisson n'excède pas une durée de vie de 15 jours. Les autres décès touchent l'ensemble des strates, néanmoins le taux de mortalité des garçons est légèrement supérieur à celles des filles, concentré à la fin de la saison des travaux des champs, aux phases de transitions climatiques et durant l'hiver. Le nombre de mariages fluctue selon les années. Ils concernent essentiellement les jeunes gens âgés de 20 à 25 ans dont le niveau d'instruction est satisfaisant puisque tous ont la capacité de signer les registres, mais les secondes unions faisant suite à des veuvages provoquent des différences d'âge au sein du couple de 15 à 20 ans, l'homme étant toujours plus mûr. À partir de 1880 le rythme des mariages s'estompe, alors que les divorces, bien qu'autorisés par la loi, sont proscrits. Le déséquilibre démographique homme femme s'accroît comme en témoigne le profil des couples, puisque les différences d'âge importantes ne sont plus une caractéristique propre aux secondes noces. La natalité ne recule que légèrement, en corollaire du déclin de la mortalité infantile grâce au progrès de l'hygiène et de la médecine et de la perte de ferveur religieuse. L'âge des parents à la naissance des enfants, reflète la modification de la pyramide démographique, les filles ayant leur progéniture plus jeune que leurs maris, les naissances illégitimes restent cantonnées à des cas particuliers. Quant aux décès, ils témoignent d'un allongement de l'espérance de vie puisque l'on peut repérer un veuf de plus de 90 ans en 1896, deux de 65 à 69 ans en 1895, un homme marié de 85 à 89 ans l'année précédente, deux sexagénaires et un octogénaire en 1894, pour ne citer que quelques dates représentatives. Les décès des tranches d'âge intermédiaires sont moins fréquents, du fait de l'amélioration générale des conditions de vie, des ressources du foyer et d'une alimentation plus diversifiée. Les tables décennales de la commune de Fleury-devant-Douaumont¹⁶⁷ permettent de compléter le portrait de la famille meusienne typique en évolution. L'étude des 107 naissances sur la période 1883-1893 permet tout d'abord de mesurer le taux de regroupement familial au sein du village, qui demeure fort, puisque l'on peut notamment compter sept naissances au sein de la famille Colson, dix dans celle dénommée Lamorlette, treize chez les Legay, 8 chez les Ligogny, qui sont les principales lignées. L'observation des patronymes moins récurrents permet d'affirmer, avec une faible marge d'erreur, que l'enfant unique n'est pas une réalité à l'échelle locale, même si les familles très nombreuses sont en voie d'extinction. En une décennie, les couples ont en moyenne deux à trois enfants avec un écart moyen de deux ans entre, comme en attestent les naissances de la fratrie Defranchenchi en 1888, 1890 et 1892, Fontaine en 1882 puis 1888 et 1890, Lajoux en 1884 et 1886, Lecourtier en 1885, 1889 et 1891, Petit en 1890 et 1892, Porte en 1889 et 1891 ou Simon en 1883, 1885, 1889 et 1891. Les trente-cinq mariages célébrés n'indiquent pas d'endogamie familiale même si celle villageoise reste conséquente bien qu'en léger recul. La majorité des noces sont célébrées au cours des mois de janvier, février, avril, mai, juin et novembre. Nous ne

167. 6M 11-12, E Dépôt 140 10,AD.Meuse.

pouvons pas établir systématiquement de lien direct entre les unions nuptiales et le calendrier des naissances, cependant lorsque tel est le cas, l'accouchement a généralement lieu deux ans plus tard, à en suivre l'exemple du couple Georgen-Lamorlette. Le solde naturel de la localité est à peine positif, avec 107 naissances pour 97 décès, néanmoins le recul de la mortalité infantile se confirme, de même que l'allongement de l'espérance de vie. Les progrès de l'hygiène¹⁶⁸ y contribuent largement, de même que ceux de la médecine, bien que le recours au médecin reste souvent un luxe à cause du coût financier difficilement supportable pour les riverains aux revenus modestes. Cependant, lorsque cela est indispensable, le praticien est sollicité, les communautés rurales n'étant pas réfractaires aux avancées de la science. La motivation pécuniaire freine la progression et maintient de ce fait parallèlement des pratiques plus ancestrales transmises entre les générations. Dans cette phase d'entre-deux, entre tradition et avancée, les sages-femmes jouent un rôle prépondérant, conservant la confiance tout en diffusant des méthodes, des habitudes de vie, des gestes propices à l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant, avec ainsi moins de décès à la naissance, ou durant le premier âge. Certaines femmes, comme Madame Dautin-Collin Honorine, l'épouse du cordonnier d'Haumont-près-Samogneux¹⁶⁹ sont réputées pour avoir acquis l'art de guérir par les plantes, avec des pratiques homéopathiques ou de l'aromathérapie, transmises par les aïeux et complétées auprès des médecins, dans ce cas précis celui de Consenvoye. La récurrence des patronymes des défunts¹⁷⁰ corrobore la prégnance des regroupements familiaux par zones géographiques, à l'échelle du village ou de ceux constituant le canton. La famille Lamorlette, entre 1883 et 1893 célèbre deux mariages, mais accueille dix nouveaux nés et enterre dix-sept de ses membres. Ces trois moments clés de la vie des individus favorisent la cohésion des familles qui partagent ces instants de bonheur ou de malheur. Ils permettent également de tisser des liens intercommunautaires stables et solidement ancrés puisqu'ils s'inscrivent dans l'espace du village. Les moyens délégués aux cérémonies, l'importance familiale du regroupement et la fréquence des événements vécus en commun constituent des facteurs de reconnaissance et d'appartenance qui renforcent la place des notables au sein de la communauté rurale. Durant la décennie suivante, la tendance se maintient et s'accélère, ce qui se matérialise par un déclin numérique avéré. Les naissances régressent de 30% conformément au mouvement démographique rural national, qui impulse la création le 22 août 1896 de l'alliance nationale pour l'accroissement de la population française et la multiplication des mises en garde contre la dépopulation par les journaux à tendance religieuse¹⁷¹. En revanche, le rythme des naissances se maintient autour d'une moyenne assez

168. Fauconnet (Jean), Mariage et hygiène : ouvrage pratique, véritables guides des époux, Paris, Éditions Parmentier, 1912, p.1-108

Murard (L.), Zylberman (P.), L'hygiène dans la République : la santé publique en France ou l'utopie contrariée, 1870,-1918, Paris, Fayard, 1996, p.1-806.

169. Fisnot (A.), op.cit., 2Z251, E Dépôt 137 58, 175 1, AD.Meuse.

170. 6M 11-12, E Dépôt 140 10 AD.Meuse.

171 Notamment : La Croix, La Semaine religieuse du diocèse de Verdun, 10BT, AD.Meuse.

représentative de deux années, avec un transfert vers les familles qui avaient été moins fécondes auparavant, ce qui témoigne du fait qu'après deux ou trois enfants, les couples limitent leurs descendance. Les mariages numériquement réduits se concentrent sur trois périodicités, à savoir 1901,1905-1908 et 1910-1912, s'adaptant aux structures des classes d'âge, les jeunes en âge de se marier étant moins importants que durant les décennies précédentes. Les 79 décès accusent un net recul avalisant l'hypothèse d'un vieillissement de la population, une décroissance de la mortalité infantile et adulte, et l'amélioration générale des conditions de vie à la belle époque¹⁷². Les mouvements de populations dans la commune d'Ornes¹⁷³ de 1851-1896 sont identiques tant dans les proportions que dans les modalités, les causes et les conséquences. Les registres d'État civil du village de Louvemont-Côte-du-Poivre¹⁷⁴ permettent d'apporter quelques précisions pour compléter le portrait de la famille meusienne type et ses évolutions. Concernant les mariages, les données indiquent un recrutement matrimonial privilégié dans le village, sans endogamie familiale, avec une ouverture vers les finages limitrophes, mais jamais avec des personnes d'origines étrangères qui restent célibataires ou forment des foyers exclusivement avec les personnes qui ne sont pas nées sur le territoire. Le recensement de la commune de Creue¹⁷⁵ en 1881 corrobore cette analyse, puisque sur 588 individus, 211 hommes et 219 femmes sont nés dans la localité,56 hommes et 62 femmes dans une autre commune du département, 16 hommes et 17 femmes dans une autre région pour seulement seize non ressortissants. Lorsque les époux ont leurs parents¹⁷⁶, ces derniers consentent à l'union, ce qui semble être une condition sine qua non à la célébration nuptiale, au-delà de l'attachement aux valeurs religieuses. Les témoins privilégiés sont toujours des hommes, généralement les frères de l'époux et de l'épouse, les oncles maternels ou paternels, et leurs cousins issus de germains, ce qui permet d'obtenir l'aval des principaux membres de la branche familiale. Ils sont parfois complétés par des membres de la communauté rurale lorsque le ou la marié n'est pas originaire de la localité, pour initier au rite de passage et symboliser l'intégration au groupe. À la fin du siècle, le périmètre de recrutement des alliances s'étend, facilité par le développement des voies de communication, les déplacements du service militaire, et la double activité des manœuvres -bûcherons, parallèlement à l'espacement des unions. Nous relevons également que la modification des rapports hommes femmes et ceux au territoire pousse à une multiplication du recours aux notaires installés dans les chefs-lieux de canton afin d'établir, en aval de la célébration civile et religieuse, des contrats de mariage qui stipulent les biens apportés par chacun des époux. Ils ont pour but de protéger les deux lignées familiales, puisque le patrimoine concerne de moins en moins des groupes fermés, l'endogamie villageoise recule et les

172. Lejeune (D.), *La France de la belle époque, 1886-1914*, Paris, Armand Colin,1991,p.39-94, 96-123.

173. E Dépôt 298 1F1 article 23,AD.Meuse.

174. E Dépôt 229 12-229 13, 229-14, AD.Meuse.

175. E Dépôt 102 32,AD.Meuse.

176. E dépôt 229 12-229 13, 229 14, AD.Meuse.

biens ne restent plus confiés à la famille élargie. De plus, les contrats de mariage des jeunes générations sont souvent rédigés en corollaire des actes de donation partage anticipés. Ces derniers offrent l'avantage aux jeunes ménages de former leur propre foyer sans attendre le décès des aïeuls ou migrer vers d'autres maisons. Chaque partie y trouve son compte, dans la mesure où les droits et les devoirs de chacun sont clairement énoncés. En règle générale, les fils, ou plus rarement les filles aînées reçoivent le bénéfice de la maison familiale et du lot principal de l'exploitation agricole. En échange, ils assurent le gîte et le couvert aux parents, et lorsque les revenus sont suffisants un appointement financier pour satisfaire leurs besoins en sus de la prise en charge des dépenses de santé et de vêtements. Les enfants qui bénéficient de cet arrangement, s'émancipent plus tôt de la tutelle parentale qui se prolonge du fait de l'allongement de la durée de vie tout en conservant le lien rassurant avec les ancêtres, la figure du paternel reste une référence, un repère stable et rassurant au sein de la famille et de la société rurale en mutation. Les modalités des déclarations de naissance et de décès à la maison commune puis à la mairie corroborent l'importance du partage de ces deux moments clés avec la famille, mais aussi la communauté, alors que l'écart d'âge au sein des couples continue de se creuser, renforçant les changements dans la pyramide des âges. Les naissances, qui ont toujours lieu au domicile du couple ou à celui des parents de l'épouse, sont déclarées par les pères, qui ainsi reconnaissent la paternité de l'enfant qui peut de ce fait agrandir la maisonnée et la lignée familiale. La présence des témoins non parents, généralement les voisins ou les notabilités locales, ainsi que l'instituteur, permettent de faire reconnaître l'enfant au groupe villageois et de l'y intégrer. Dans la même mouvance, les mêmes personnes sont attestées lors des enregistrements des décès, témoignent du glissement de la sphère privée à celle collective des individus, la famille constituant la cellule de base. Les décès comme les naissances ont majoritairement lieu au domicile, les hospitalisations sont des cas extrêmement rares. La solidarité familiale étant forte, les malades sont pris en charge par le système d'entraide. Au vu de tous ces éléments, nous pouvons en conclure que la famille meusienne de type rural ressemble en de nombreux points à celle française, n'ayant pas de véritable spécificité. Population et famille en pleine mutation participent activement à l'aventure démographique¹⁷⁷ du pays sans en avoir conscience. Le déclin numérique, la restriction du nombre d'enfants, l'allongement de l'expérience de vie modifient le profil général de la population et contraignent à des adaptations dans les pratiques familiales et les modes de vie. De nombreux facteurs concourent à la veille de la guerre pour fissurer le mode ancestral et traditionnel, entraînant des changements à un stade plus ou moins avancé dans les relations entre les hommes et les femmes, les parents et leurs enfants, ainsi qu'entre les différentes familles et les générations. L'intégration au groupe par les parentés demeure une constante de même que l'activité du système d'assistance et d'entraide au sein du foyer, de la famille puis du

177Dupâquier (J.) Rioux (H.), L'aventure démographique de la France au XIX^e, population et famille, Documentation française, Paris, 1976, 60p.

village.

3.La solidarité familiale à la base d'une société traditionnelle et cloisonnée qui rejette l'étranger.

Les rapports humains altérés par le contexte économique, politique et social induisent des décroissements progressifs des rapports basés sur la famille sur les relations de connaissance, qui sont favorables au recul des dimensions traditionnelles. Comme dans toutes les sociétés hiérarchisées, le facteur économique exerce une tension, qui fait émerger des différences de revenu considérables, principalement entre les propriétaires et les rentiers d'une part avec quelques gros artisans considérés comme des notabilités à l'échelle du village, et de l'autre les petits artisans, les cultivateurs, les manœuvres ... qui ne récoltent de leurs durs labeurs que les ressources indispensables pour vivre sans plus, même si l'exode rural a permis un écrémage naturel qui relève le niveau de vie général. Cette amélioration est à nuancer, car les faibles ressources des communes les poussent à augmenter les impositions locales, ce qui ponctionne les revenus des villageois et accentue les différences sources d'opposition. Des institutions qui visent à prendre en charge les personnes les plus nécessiteuses sont instaurées dans les villages, mais les communautés favorisant par l'assistance, préfèrent mettre l'accent sur la responsabilité et la solidarité à l'intérieur des familles. La première institution qui permet de recevoir une aide, la fabrique de l'église, prolonge l'idée de charité chrétienne. À la fin du XIX^e siècle dans un contexte de laïcisation du régime républicain, ces dernières pâtissent de la perte d'ardeur religieuse et les ambiguïtés sur les prérogatives à accepter les dons et les legs avant leurs dissolutions à l'issue de la loi de Séparation se multiplient. Un dossier déposé à la sous-préfecture de Verdun le 30 juin 1898 soulève ces problématiques¹⁷⁸. La veuve Ottevin-Marquillard a légué après son décès une somme de 100 fr à la fabrique de Cumières-le-Mort-Homme. Néanmoins, le maire en avril 1897 informe que la fabrique ne peut accepter le bénéfice du legs. Un imbroglio administratif entre la municipalité, l'administration de la fabrique, la préfecture et le notaire Vautrin de Charny-sus-Meuse s'engage empêchant la délivrance de l'autorisation de répudier le legs. La seconde institution est créée par la loi du 15 juillet 1893 qui instaure le régime de l'assistance médicale pour permettre aux malades, vieillards, infirmes et femmes en couches les plus pauvres privés de ressources de bénéficier d'un accès gratuit aux soins de santé, à l'hôpital ou à domicile. Chaque municipalité se dote d'une commission municipale puis d'un bureau d'assistance et de bienfaisance, qui se réunissent à périodicité fixée pour analyser les dossiers des riverains les plus fragiles financièrement, selon leurs besoins et leur bonne moralité tout en fixant le taux théorique de l'assistance selon la taille des communes et leurs populations. Après la suppression des fabriques villageoises, condamnées à disparaître par la loi

178.E Dépôt 104 26.AD.Meuse.

de Séparation Église-État, le rôle d'aide et d'assistance aux quatre catégories de populations les plus fragilisées financièrement et médicalement à savoir les vieillards, les infirmes, les incurables et les femmes en couches et les familles nombreuses est dévolu aux municipalités. Or pour agir de manière équitable, légale et transparente, sans favoritisme ou privilège qui peuvent résulter de la compassion, de l'empathie ou du réseau de connaissances villageoises ou familiales, les instances préfectorales encadrent et réglementent les organismes de prises en charge. La structure et les modes de fonctionnement des bureaux de bienfaisance sont ainsi très proches entre les différentes localités meusiennes, toujours approuvés par les autorités préfectorales. Leurs créations s'étalent cependant dans les temps et n'ont définitivement lieu que quatre ans avant la guerre, car il faut un temps d'adaptation pour transférer les compétences et les biens détenus par les fabriques aux institutions républicaines, sociales et laïques. À titre d'exemple, les bureaux de bienfaisance des villages de Mesnil-sous-les-Côtes, Mont-sous-les-Côtes et Rupt-en-Woëvre ne sont officialisés qu'en décembre 1909¹⁷⁹. Ils héritent des biens ecclésiastiques qui constituent le fonds de roulement des nouveaux organismes. Le patrimoine des pauvres ne comprend généralement aucun bien, par contre l'existence des rentes est plus avantageuse. Dans la première localité, elles permettent au bureau de bienfaisance de tirer des ressources productives avoisinantes 50 francs grâce à cinq rentes sur l'État de 30%, alors que la troisième localité bénéficie de deux rentes nominatives au même taux, produisant respectivement 22 et 28 francs. Les bureaux de bienfaisance sont composés de membres permanents, dont un secrétaire et un receveur, qui reçoivent un appointement annuel assez faible autour de 2 francs. Tous les autres membres ne sont pas rémunérés puisqu'il s'agit des notabilités locales, qui doivent confirmer leur position en étant réceptif aux besoins de ceux qui se trouvent à la base de la pyramide sociale. Leur rôle est de constituer les dossiers des personnes pouvant prétendre au bénéfice des aides, tout en gérant les fonds en caisse et en recherchant les fonds pécuniaires nécessaires au bon fonctionnement de la structure, en adéquation avec les besoins et les potentialités. Les fonds de roulement dépendent fortement des biens ecclésiastiques et des capacités des municipalités à souscrire des rentes productives d'intérêts, ce qui est étroitement lié au taux potentiel d'endettement des agglomérations des villages selon leurs ressources exploitables, de l'importance de leurs populations et du montant maximal des quatre contributions directes. Ainsi, à Mesnil-sous-les-Côtes¹⁸⁰, les intérêts des rentes sur l'État sont très productifs, supportant en 1912-1913-1914 successivement 54,60 et 62 francs tandis qu'à Rupt-en-Woëvre¹⁸¹ aucune ressource n'est enregistrée. À l'inverse, les rentes dites ordinaires, non souscrites par l'autre municipalité, affichent des valeurs identiques. Avec les produits des fonds placés au trésor, les ressources au budget prévisionnel et définitif apparaissent assez proches

179. 42 Z51-55,AD.Meuse.

180. 4Z 51,AD.Meuse.

181.4Z 35,AD.Meuse.

sur ces postes. Pour ce qui concerne les autres recettes, elles sont variables, néanmoins une constante s'observe celle de l'absence systématique¹⁸² de produit de séquestre des fabriques ou des subventions communales. Les dons des riverains progressent de manière uniforme et équivalente plafonnant autour de 9 francs en 1911 et 25 francs en 1913. Ces derniers reposent moins sur le principe de charité chrétienne que sur celui de générosité et d'entraide villageoises, sans pour autant permettre d'affirmer un lien de causes à effet entre l'évolution des dons, des revenus des donateurs et l'augmentation des bénéficiaires. Dans les villages plus peuplés, la part des pauvres dans les concessions produit des sommes importantes, avant de reculer, ce qui s'explique par la mutation du profil démographique avec l'allongement de l'espérance de vie et par le recul numérique alimenté par l'exode rural qui se répercute sur le niveau de ressources administrées. Enfin, les reliquats des exploitations forestières peuvent ponctuellement, mais pas systématiquement, être attribués aux bureaux de bienfaisance. Dans tous les cas, les recettes permettent de couvrir l'intégralité des dépenses, dont une faible part couvre les frais de fonctionnement et de bureau. L'achat des rentes sur l'État en 1912 et 1913 se multiplie, car les taux nominatifs sont intéressants. Ils permettent de couvrir une part conséquente des besoins. Le gros du contingent est destiné à l'assistance médicale gratuite et aux vieillards dont les sommes prévues régressent respectivement de 23 francs en 1911 à 15-16 francs en 1913, reflétant un recul relatif du nombre d'assistés. Les aides accordées aux familles nombreuses et aux femmes en couches très restreintes confirment la baisse du nombre d'enfants par famille avec un taux de fécondité par femme en recrudescence. Les agglomérations-villages privilégient les soins précaires à domicile, les hospitalisations trop coûteuses étant proscrites et de l'état de santé ne les justifiant pas puisque la principale cause de mortalité est liée à la vieillesse et non plus aux maladies contagieuses. De plus, les dépenses de médicaments sont absentes, car les sociétés rurales recourent encore à la médication par les plantes en parallèle de ceux apportés par le médecin et des mesures d'hygiène, telles que l'isolement, la destruction ou l'enfouissement des vêtements ou des linges souillés lors des épidémies. À la veille de la guerre, les populations meusiennes vivent plus longtemps et en meilleure santé, bénéficiant des progrès de la médecine et de l'hygiène auxquels elles ne sont pas réfractaires. Quant à la part des indigents, elle reste faible et recule, ce qui réduit ou annule totalement les secours distribués en nature. Lorsque les dons des riverains sont souvent utilisés pour l'achat des pains et de denrées ils font l'objet de distributions lors des fêtes patronales ou nationales, à ceux qui bénéficient d'une assistance, mais aussi aux administrés laborieux, humbles et modestes qui bouclent tout juste leur budget afin de leur offrir des réjouissances supplémentaires. Les distributions de pain et de vêtement peuvent être également liées à des conditions exceptionnelles, qui justifient une aide à une franche plus ample de la communauté villageoise, à l'exemple des secours en nature à la suite de la rudesse de l'hiver 1890-1891 qui fragilise les organismes et provoque des rendements médiocres ne

¹⁸² 2Z 634-635-637-638-647-648-650-655-657-659-667, AD.Meuse.

permettant pas de satisfaire les besoins alimentaires rudimentaires¹⁸³. Des commissions municipales sont désignées¹⁸⁴, avec des membres élus et renouvelés annuellement par les conseillers pour faire partie du bureau de bienfaisance, en sus des éléments représentants désignés en dehors des magistrats municipaux. Leurs principales attributions complètent celles du bureau de bienfaisance, pour encadrer l'assistance et la rendre équitable. Les dossiers préparés sont ensuite soumis au vote des conseillers municipaux réunis en assemblée générale, qui étudient les dossiers individuels et se conforment en règle générale à l'avis de la commission du bureau de bienfaisance, qui transmet ensuite les décisions à l'échelle préfectorale qui doit entériner les décisions afin qu'elles soient effectives. Nous nous sommes penchés sur quelques exemples concrets, représentatifs de l'ensemble des communautés rurales pour cerner le profil des bénéficiaires, les ressources indispensables au quotidien pour les principaux postes de dépenses et la ventilation des sommes attribuées pour les bureaux locaux. En 1904¹⁸⁵, pour une population de 586 habitants, le village de Rupt-en-Woëvre ,n'enregistre que vingt-quatre personnes au bénéfice de l'assistance médicale gratuite, dont cinq enfants assistés conformément à la loi du 5 juillet 1883, soit une précarité qui concerne moins de 0,50% des riverains. Les bénéficiaires sont indistinctement des hommes et des femmes, mariées ou veuves, dont la plupart exercent paradoxalement une activité professionnelle. Les faibles rendements ou les petits salaires des journaliers, des brossiers, des chaisiers et des vanniers sont insuffisants pour payer les charges courantes, d'autant plus lorsque le foyer comprend plusieurs bouches à nourrir et que s'ajoutent des frais de santé. Un barème départemental fixe un plafond de 0,25 franc de revenu par jour pour une personne seule et de 3 francs pour une famille nombreuse de plus de six enfants pour être admissible du bénéfice de l'une des quatre assistances médicales, même si l'acceptation ou le rejet motivé de la demande n'a lieu qu'après un examen individuel de chacun des dossiers. De plus, les taux théoriques sont toujours fixés en aval, par commune, et par catégorie, pour que chaque prestataire reçoive la même aide, majorée selon la composition familiale, pour prendre en compte la péréquation des charges familiales et maintenir la natalité dans un contexte de dépopulation. L'analyse des registres des délibérations de la commune de Chattoncourt¹⁸⁶ permet de confirmer le processus et la proportion très faible d'assistés tout en accédant à la ventilation des dépenses. En 1908, l'hospitalisation et le secours à domicile de deux vieillards engendrent une dépense de 150 francs qui sont couverts pour 32,50 francs par les revenus ordinaires non employés aux dépenses ordinaires et le surplus par une subvention du département ainsi qu'une imposition équivalente à un centime au principal des quatre contributions directes. L'année suivante, la dépense augmente à 432 francs avec l'admission d'un vieillard supplémentaire, portant l'imposition au taux de 2,65 centimes extraordinaires, tandis que le

183. 2Z 667, AD.Meuse.

184. 2Z634-635-637-638-647-648-650-655-656-659-667,AD.Meuse.

185. E Dépôt 342 110 ,AD.Meuse.

186. E Dépôt 81 107,AD.Meuse.

montant de l'allocation mensuelle à verser aux vieillards, infirmes, et incurables privés de ressources dans la commune est renouvelé à 12 francs mensuels. Les autres catégories à savoir les femmes en couches et les familles nombreuses ne sont pas nécessiteuses. La rémunération du médecin représente une part importante du budget des assistés comme en atteste la note du docteur Souhaut de Charny en date du 28 août 1910 de 30,50 francs pour les soins prodigués au dénommé Benoit Laurent de même que le mémoire Simonin de 197,45 francs pour la fourniture des médicaments des malades indigents de la commune d'Ornes en 1889¹⁸⁷. L'année suivante, l'augmentation du coût de la vie contraint la commune¹⁸⁸ à relever légèrement le montant de l'allocation de 0,50 franc, se conformant à l'évolution générale du département. 72% du montant versé est destiné à l'alimentation. Les bénéficiaires n'ont généralement pas les conditions physiques pour cultiver les denrées nécessaires à leur besoin ou ne possèdent pas de terre exploitable. Le surplus se répartit à peu près équitablement entre les postes logement, chauffage et les frais de vêture, car dans un département aux hivers très rigoureux et aux transitions thermiques marquées, ces éléments influent sur la santé générale des riverains. La délibération en date du 26 octobre 1913 fixe les conditions d'égalité à l'éligibilité à l'allocation de femmes en couches privées de ressources. Elle se conforme aux conditions d'éligibilités fixées par le cadre de la loi du 17 juin 1913, qui admet également à l'assistance les familles nombreuses nécessiteuses de plus de trois enfants pour faire face à leur charge. Cette mesure, complétée par l'octroi de prime à la natalité versée après la naissance du troisième enfant, a pour objectif d'inverser la croissance démographique en encourageant la natalité et en soutenant financièrement les familles nombreuses, dont les effectifs s'estompent. Le taux de l'assistance aux femmes en couches est fixé à 0,50 franc par jour et celles aux familles nombreuses à 5 francs par mois par assisté. Ces dépenses sont absorbées par deux subventions du département, ainsi que par des centimes simples inscrits au principal des revenus ordinaires. Nous retrouvons les mêmes décisions avec des propositions et un nombre de personnes admissibles équivalentes notamment à Haudiomont¹⁸⁹ où en 1908 seulement neuf personnes sont admises au bénéfice de l'assistance médicale gratuite et trois à celles des assistés, vieillards, infirmes, incurables dénués de ressources. La proposition des assistés reste stable durant les années qui précèdent la guerre. La misère touche moins les villages, ce qui s'explique par l'écrémage naturel des plus nécessiteux par l'exode rural et l'importance des liens familiaux et intercommunautaires qui impose en interne une prise en charge des aïeuls et des personnes les plus vulnérables. Notons également, que les certaines familles cumulent les prestations, notamment des femmes en couches et de familles nombreuses. D'autres non admis au bénéfice de l'assistance dans le cadre des lois de 1893 et 1913, surtout des veuves, prétendent à l'allocation journalière de 0,75 franc

187. E Dépôt 298 91 D8,AD.Meuse.

188. E Dépôt 81 107,AD.Meuse.

189. 2Z 634-635-637-647-648-650-655-656-657-659-667,AD.Meuse et E Dépôt 175 25,AD.Meuse.

pour les jeunes conscrits soutiens indispensables de leurs familles, en indiquant l'impossibilité de rémunérer un domestique pour remplacer le jeune homme, sans qui l'exploitation rurale à caractère familial ne peut être productive. Les autorités préfectorales exercent une surveillance par des demandes constantes de renseignements sur les dossiers validés ou rejetés pour être certains de l'impartialité des instances municipales. Le dossier de l'aliéné Franchet¹⁹⁰ en janvier 1890 permet d'accéder à cet aspect ainsi qu'à l'analyse des ressources familiales au sens large pour refuser l'assistance. Native d'Ornes, ladite femme a grandi dans la commune, s'y est mariée et a fondé un foyer jusqu'à son internement à l'asile de Fains qui justifie la demande d'assistance. Cependant, cette dernière est récusée, puisqu'elle possède des terres, des prés et des vignes qu'elle tient de ses parents estimés à une valeur franche de 700 francs. De plus, son mari travaille en qualité d'employé de commerce, possède lui-même un patrimoine mobilier et immobilier évalué à une valeur de 800 francs, et son père âgé de 84 ans, manoeuvre est propriétaire d'une maison et de terres qui lui procurent un revenu annuel de 114 francs. Enfin, ses enfants peuvent lui venir en aide, si le père et le mari qui administrent conjointement ses biens, sont dans l'incapacité de solder la dépense, puisque l'aînée couturière gagne 0,60 franc par jour, son frère maître au collège de Verdun 66 francs par mois et le cadet militaire engagé bénéficie de primes. À l'inverse, le dossier de l'aliéné Gille Augustin à Ornes le 22 décembre 1855, manoeuvrier qui ne possède pas de biens immobiliers et seulement un patrimoine mobilier de 100 francs est admis au bénéfice de l'assistance médicale le 26 septembre 1892. Le bureau de bienfaisance justifie cet état de fait par l'impossibilité de la famille à prendre en charge les parents. Le couple Lajoux-Gille, manoeuvre et sans profession ne possèdent qu'une petite parcelle de terre qui suffit à leur besoin. Quant au mari, originaire d'Argonne, également manoeuvrier, son gain journalier de 0,25 franc est insuffisant d'autant plus qu'il a à sa charge deux enfants âgés de 6 et 5 ans. On peut ainsi multiplier les exemples, on retrouve les mêmes éléments avec le critère primordial des ressources minimales et la capacité ou non à faire primer les relations familiales. La cellule familiale contribue à maintenir un fort sentiment identitaire, qui est révélateur d'un caractère meusien renfermé, avec un égocentrisme exacerbé, qui se délétère, et une méfiance accentuée envers les étrangers au sens large du terme. Si les communautés rurales traditionnelles ne se préoccupent rarement de ce qui affecte les populations au-delà d'une sphère géographique limitée, elles commencent à participer activement à des souscriptions publiques ou des œuvres charitables. Le premier exemple¹⁹¹ reflète l'intégration et la volonté de se faire reconnaître au niveau national avec la participation à la demande de subvention de la municipalité de Verdun le 28 mars 1912 afin d'obtenir des fonds nécessaires par l'effort de tout l'arrondissement de Verdun, pour l'achat d'un porte-avion portant le nom de la cité Verdunoise, chef-lieu du canton. Le second exemple témoigne du développement d'un sentiment de

190. E Dépôt 298 91D8,AD.Meuse.

191. E Dépôt 121 38,AD.Meuse.

compassion et une volonté d'entraide au-delà de la sphère villageoise. Ainsi, le 2 juin 1902, une somme de 43,90 francs est collectée en faveur des sinistrés de la république de la Martinique. Ce qui est significatif, ce n'est pas la participation attendue des instituteurs, du maire ou d'un certain nombre de conseillers municipaux, mais celle d'une large franche de la population. Les petits salaires se sentent particulièrement touchés, comme en atteste le versement de l'équivalent d'une journée de travail par les manœuvres, ce qui est un gros sacrifice sur le budget annuel. Cette ouverture des mentalités reste limitée, si bien que la présence des étrangers n'est pas sollicitée dans les villages. Celui qui ne fait pas partie du groupe villageois ou intercommunautaire élargi n'est pas bien accueilli, car il fait peur, il n'est pas connu, ses comportements sont imprévisibles puisqu'il maîtrise par les codes de la communauté, ses habitudes, ses coutumes et même sa langue. Au début du XX^e siècle, l'effort d'aller vers autrui n'est pas envisageable. Les ruraux ne cherchent pas à les comprendre, à les connaître ou à les approcher. Ils les jugent péjorativement d'avance comme porteur de mœurs violentes. Cette vision n'est finalement pas très éloignée de celle des citadins sur les ruraux, véhiculée par la littérature¹⁹². Les étrangers recensés dans les petites localités sont ainsi en nombre extrêmement faible, alors qu'ils migrent plus aisément vers les gros bourgs ou les villes où ils n'ont pas besoin de faire d'effort d'assimilation et où les potentialités d'emploi justifient leurs présences. Par l'accueil local¹⁹³ qui leur est réservé, les étrangers à la nation ne s'établissent que rarement, et lorsque tel est le cas, lorsque les parcours individuels et collectifs poussent à faire souche, ils réforment des collectivités nationales parallèles à celles locales, en se mariant avec leurs compatriotes avec qu'ils ont des enfants en proportion plus importante, ce qui justifie le peu de feux recensés. Conscient que la cohabitation reste extrêmement fragile et précaire, en Meuse comme dans la France rurale, le législateur a émis un certain nombre de textes qui visent à encadrer la présence des étrangers et à protéger le travail national. Le décret du président de la République en date du 2 octobre 1883 instaure l'obligation pour tous les étrangers qui souhaitent s'installer en France, temporairement ou de façon plus permanente à se déclarer à la mairie du lieu du domicile où ils souhaitent s'installer. La loi du 8 août 1893 renforce les mesures et rend obligatoires les listes statistiques nominatives et numériques des étrangers non admis à domicile, astreints à faire une déclaration de résidence. L'établissement est intrinsèquement lié à l'exercice d'une profession, d'un commerce ou d'une industrie pour une durée déterminée puisque le registre prévoit de suivre les mouvements géographiques des étrangers en prévoyant de faire viser le certificat d'immatriculation dans les deux jours de l'arrivée dans la mairie du nouveau lieu de résidence. Des amendes de 100 à 300 francs sont applicables ainsi que l'interdiction de séjour. Les cahiers des charges des travaux communaux de la Meuse, relatifs à la

192. Schor (Raphl), *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Colin, 1996, 347p.

193. 6M14, E Dépôt 238, 51 81, 107 57, 121 14, 176 41, 253 108, 265 118, 267 103-105, 298 ZIZ. 298 ZI3 388 64, 468 101, 501 19, AD.Meuse.

construction des mairies-écoles, des fontaines, des abreuvoirs ou des différents édifices privés ou publics sont très précis sur les conditions d'employabilité des étrangers qui ne doivent être sollicités que pour répondre à un appel d'air. Ces mesures contribuent à apaiser les rapports avec les communautés rurales, cependant elles ne permettent pas l'intégration au sein des sociétés villageoises cloisonnées. La présence des étrangers dépend donc du travail disponible, ainsi la commune d'Ornes¹⁹⁴ n'en dénombre aucun sur ces registres durant la période 1888-1891. À cette date, deux citoyens belges, l'un transitant de Fleury-devant-Douaumont, l'autre de Beauvray, se font enregistrer déclarant des professions agricoles. Pour le premier, la cause de migration est familiale puisqu'il épouse une riveraine âgée de 21 ans qui lui permet une intégration immédiate incontestée au groupe et facilitée par ses relations dans les communes limitrophes par l'exercice du métier de maréchal -ferrant. Au début des années 1890, huit étrangers de nationalité allemande et luxembourgeoise, dont une famille, cohabitent pacifiquement sans heurt, alors que le berger célibataire vient d'une autre localité Meusienne Nouillepont. Les ressortissants allemands conservent leurs liens familiaux si bien que l'on observe la migration de noyau qui ne cherchent pas à s'intégrer, leur cellule familiale suffit à leur existence, ou d'autres qui cherchent un nouveau départ après avoir eu le statut d'Alsaciens mosellans. Jusqu'en 1909¹⁹⁵, aucune autre nationalité ne s'installe dans la commune. Ensuite, les sujets italiens prennent le relais des Belges et des Allemands avec dans tous les cas un établissement antérieur en Meuse, notamment à Thierville-sur-Meuse, Ville-devant-Chaumont, Azannes-et-Soumazannes et Belleville-sur-Meuse. Dès lors, tous sont célibataires et exercent les professions de mineurs, manœuvres ou terrassiers. À Brabant-sur-Meuse, nous relevons la même évolution¹⁹⁶ avec une première temporalité caractérisée par des présences de Belges et d'Allemands, puis une seconde d'Italiens. À Douaumont¹⁹⁷, la construction des édifices militaires nécessite plus rapidement de la main-d'œuvre étrangère, si bien que dès 1890 de gros contingents de terrassiers italiens, âgés de 17 à 45 ans se font enregistrer en mairie, la grande majorité célibataire, avec des attaches au pays. Chaque mois, un nouveau flot de main-d'œuvre arrive. Elle permet d'équilibrer les effectifs, avec des départs orientés vers Longwy et Metz puis à partir d'août vers Verdun ainsi que vers l'Italie et Bras-sur-Meuse marquant l'achèvement des travaux. La présence d'étrangers devient ensuite plus ponctuelle, avec quelques Belges, mais aucune famille ne fait souche. À la veille du conflit, 22 Italiens sont sollicités par la commune pour des travaux aux ouvrages militaires. Tous sont célibataires, dotés d'un passeport, avec des compétences techniques, mais une maîtrise de langue française approximative, incapable d'écrire, les plaçant aux marges des communautés villageoises. Une fois la tâche effectuée, ils sont dirigés vers Nancy ou plus ponctuellement vers l'Aube. Même si les communautés rurales se

194. E Dépôt 298 112 article 76, AD.Meuse.

195. E Dépôt 298 ZI3, article 77, AD.Meuse.

196. E Dépôt 51 81, AD.Meuse.

197. E Dépôt 517 20, 121 14,AD.Meuse.

décloisonnement, les étrangers doivent rester en marge, avec un regard méfiant qui perdure.

II. UN ANCRAGE TERRITORIAL ANCESTRAL QUI STRUCTURE LE QUOTIDIEN DES COMMUNAUTÉS RURALES.

1. Le cadre de vie : les villages et les bourgs ruraux.

Selon Jacques Choux¹⁹⁸, «ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle qu'on a commencé à s'intéresser de façon méthodique à la maison rurale et au village lorrain, quand le Ministère de l'Instruction publique entreprit une grande enquête sur les conditions de l'habitat en France», en 1894 et 1899. Les résultats publiés, ainsi que les monographies villageoises manuscrites ou dactylographiées qui en découlent¹⁹⁹, renferment de précieuses notices consacrées à l'arrondissement de Commercy, à la vallée de l'Ornain et à divers villages meusiens. Cet intérêt est tardif, pourtant les communautés rurales sont intrinsèquement liées à l'espace géographique où elles évoluent. Elles se distinguent les unes des autres par rapport au finage des villages, ou des bourgs, lorsque les agglomérations rurales ont une importance numérique plus conséquente ou accueillent des activités commerciales, administratives et financières. Les Meusiens, habitués à leur géographie²⁰⁰, n'ont pas conscience de ce lien particulier à l'espace, ce dernier étant ancestral et conservé de génération en génération. L'attachement au cadre de vie est réel, vécu et intériorisé au quotidien. Il détermine les possibilités des individus et fixe leur horizon d'attente. Ces derniers sont accoutumés à naître dans le village, à fonder une famille et à y mourir. Le lien est renforcé par le peu de déplacements effectués, puisque les communautés rurales sont alors obligées de marcher n'ayant que peu d'autres moyens de locomotion. Elles ne bougent que lorsqu'elles y sont contraintes pour se rendre au chef-lieu de canton pour régler leurs papiers, exercer leur devoir d'électeur ou pratiquer des activités économiques. Des migrations sont toutefois repérables, entretenues par les alliances matrimoniales, mais restreintes à un périmètre géographique limité pour maintenir des relations familiales régulières. Elles sont facilitées par les structures très proches des villages, qui au-delà de leurs spécificités, ont des caractéristiques communes de leur passé et leur genèse²⁰¹. La plupart d'entre eux ont des origines très anciennes et ont été aménagés par les Romains qui ont progressivement fortifié le département. Les campagnes meusiennes subissent ensuite les passages et les incursions des barbares qui les dévastent et réduisent à néant de nombreux villages remettant en question les modes d'implantations. Les populations locales se sédentarisent au Moyen-Âge, parallèlement à un vaste mouvement d'évangélisation, qui a pour conséquence la

198. Choux (J.), Village et maison ruraux, op.cit., p.61.

199. 118 Tp.1 à 85, AD Meuse.

200. Lanher (J.), Villages, usoirs et flamandes, Nancy, revue Vieilles maisons françaises, p.58-59.

201. Robinet, Pouillé du diocèse de Verdun, op.cit., plusieurs passages, et Lemoine (H.), Département de la Meuse, dictionnaire les communes, op. Cit., idem divers passages.

migration et l'établissement des noyaux humains autour du bâtiment cultuel en construction, liant les communautés humaines à celles paroissiales. Intégrés dans le système féodal, les villages n'obtiennent que tardivement leur charte d'affranchissement. Ils payent lourdement les impôts auxquels ils sont soumis, tels que la dîme, la gabelle ou la banalité. Ils subissent, parallèlement aux prétentions du roi de France, la domination des grands seigneurs, laïcs et ecclésiastiques qui cherchent à accroître leurs sphères d'influence sans se préoccuper de l'aménagement des villages ou des préoccupations locales. Les localités de Bézonvaux, Avillers-Sainte-Croix, Dommaring-la-Montagne, Doncourt-aux-Templiers, Hannonville, Herbeville, Latour-en-Woëvre, Maizeray, Pareid, Saint-Rémy, Saulx-en-Woëvre, Thillot-sous-les-Côtes, Villers-sous-Pareid et Woël sont rattachées au Barrois mouvant et dépendent des ducs et contes de Bar tandis que l'évêché, la collégiale et le chapitre de la cathédrale possèdent de nombreux droits, sur l'ensemble des terres ou en partie, dans l'arrondissement de Verdun. Les villages sont tributaires des alliances, des oppositions et des compromis qui les font successivement passer aux mains des différents seigneurs, empêchant leurs développements et entretenant les rapports de soumission et de domination. L'exemple de la commune de Fresnes-en-Woëvre est représentatif puisqu'elle a tout d'abord été à l'époque mérovingienne une possession des princes de la famille royale avant d'être cédée en 635 à l'église de Verdun. Trois siècles plus tard, les riches terres sont offertes à l'évêché puis à l'abbaye Saint-Vanne avant que les conflits entre les évêques et le conte de Bar ne provoquent le passage du ban et du finage avec Phintheville au conte Thierry de Lenoncourt. Le village devenu bourg se trouve alors resserré dans une enceinte étroite entourée d'une muraille assez forte. En 1564, le duc de Lorraine cède définitivement le territoire à l'évêque de Verdun. Le village de Briulles-sur-Meuse, dont les fondations des murs, des poteries et des monnaies antiques, attestent du séjour des gallos romains, paie lourdement les affrontements entre les différents protagonistes. En 1552, les habitations sont brûlées une première fois par les troupes de la reine de Hongrie, puis une seconde en 1582 et 1588 avec le fort et l'église lorsqu'une attaque des protestants de Jametz est repoussée. Comme de nombreuses localités, Briulles-sur-Meuse et Fresnes-en-Woëvre sont pris dans un conflit qui les dévaste et les réduit à néant. Dans la première, des incendies sont déclenchés en 1622 et le 14 mars 1636, tandis que les Croates, les Hongrois et les Polonais exercent toutes sortes d'exactions, provoquant des dégâts sévères et profonds sur le territoire. Dans la seconde, la guerre de Trente Ans, provoque des séquelles par les exactions perpétrées par les troupes impériales, les Français et les Lorrains, alors qu'en 1636 les villageois, majoritairement des paysans sont traqués comme des bêtes par des troupes soldatesques sans pitié, amenant avec eux famine et peste avec des conséquences humaines, géologiques et économiques profondes. Il faut attendre le XVIII^e voir le début du XIX^e siècle pour que les villages meurtris commencent à se reconstruire sous leur forme actuelle. L'analyse croisée des études existantes sur les villages lorrains²⁰²,

202. Notamment :

aux témoignages et aux ressources archivistiques, principalement les plans et matrices cadastrales²⁰³, permet de dégager certains traits caractéristiques de ceux meusiens par rapport à la région et à l'hexagone. Tout d'abord, leur toponymie qui se francise suggère une assiette assez diversifiée qui les relie au cadre territorial et aux ressources géologiques qui déterminent leurs potentialités, leur horizon d'attente et leur autonomie par rapport aux autres entités géographiques. Ainsi, Fresnes, Bonzée, Latour, Marchéville, Saint-Hilaire, Ville²⁰⁴, Bainville, Grimaucourt, Herméville, Rouvres²⁰⁵, Rupt²⁰⁶, Beney, Jonville, Savonnières²⁰⁷ complètent leur dénomination par la mention «en Woëvre», en référence à la plaine marneuse, humide et marécageuse où ses agglomérations-villages sont établies. Du Nord meusien jusqu'à Corniéville, près de Gironville, entre Toul et Damvillers, de nombreuses localités sont appelées «sous-les-côtes».

Ces localités essentiellement agricoles et viticoles, à l'exemple de Combres, Hannonville, Mesnil, Mont, Thillot, Romagne, Châtillon, Billy, Buxières, Haudicourt, Saint-Maurice et Viéville-sous-les-Côtes, sont concentrées dans les cantons de Fresnes-en-Woëvre, Damvillers, Étain et Vigneulles-lès-Hattonchâtel. Elles sont victimes de la concurrence étrangère et du phylloxéra. Elles sont contraintes à la fin du XIX^e de réorienter leurs activités et de rechercher de nouveaux débouchés. En Meuse, les villages de plateaux, sis dans le Barrois et les Hauts-de-Meuse, «sont rarement établis hors d'une vallée ou d'un vallon même sec»²⁰⁸. Bien que leur altitude ne soit pas élevée, ils prennent souvent le nom «La Montagne» lorsqu'ils sont implantés sur la partie haute du plateau, à l'exemple de Dommarting-la-Montagne²⁰⁹. Les trois cantons de Clermont-en-Argonne, Montfaucon-d'Argonne et Varennes-en-Argonne, rassemblent les villages de massifs, ceux de l'Argonne et sont jonchés de forêts et d'étangs, à l'image de Clermont-en-Argonne, Brabant-en-Argonne, Brocourt-en-Argonne, Dombasle-en-Argonne, Jouy-en-Argonne, Neuville-en-Argonne, Gesnes-en-Argonne et Esnes-en-Argonne. La dénomination des villages de grandes vallées renvoie généralement au réseau hydrographique. L'utilisation la plus fréquente renvoie au principal fleuve qui irrigue et donne son nom au département, la Meuse, puisque l'on peut recenser Belleville-sur-Meuse, Charny, Bras, Thierville²¹⁰, Dun, Brieulles, Sasseville²¹¹, Brabant, Forges, Regnéville, Sivry²¹², Thilly, Villers²¹³, Dugny,

Gérard (C.), Peltre (J.), Les villages lorrains, Nancy, services de publication de l'université de Nancy II., 1978, 105p.

Peltre (J.), Les espaces collectifs villageois, Villages et maisons de Lorraine, Nancy-Metz, 1982.

Rivières (G.H.), Géographie Lorraine, Société lorraine des études locales dans l'enseignement public, 1937.

203. 138 FI2 à 175, 139 FI2 à 278, AD., Meuse.

204. Canton de Fresnes-en-Woëvre.

205. Canton d'Étain.

206. Canton de Verdun.

207. Canton de Vigneulles-lès-Hattonchâtel.

208. Lanher (J.), op.cit., p.60.

209. Canton de Fresnes-en-Woëvre.

210. Canton de Charny-sur-Meuse.

211. Canton de Dun-sur-Meuse.

212. Canton de Montfaucon-d'Argonne.

213. Canton de Souilly.

Ambly, Dieue, Génicourt, Verdun²¹⁴, Han, Lacroix et Rouvrois²¹⁵. Cependant, les cours d'eau de moindre importance sont souvent adjoint au nom de la commune, à l'exemple de Bouconville pour le Madt, Rupt ou Bazeille pour l'Otain sous affluent du fleuve principal. Les compléments peuvent également renvoyer à la localisation par rapport à un autre village ou à un point géographique de référence, comme cela est le cas pour Louvemont-Côte-du-Poivre, Haumont-près-Samogneux, Vaux-devant-Damloup, Chaumont-devant-Damvillers, Ville-devant-Chaumont, Liny-devant-Dun, Lion-devant-Dun, Mont et Montigny-devant-Sassey, Viller-devant-Dun, ou Ville-devant-Chaumont, confirmant l'omniprésence du lien qui relie les groupes humains à un espace restreint aux limites d'un finage. Notons toutefois qu'il «est rare que le nom d'une localité soit exclusivement topographique» comme dans le cas de Vaux-devant-Damloup, dont l'origine, «Vaux» renvoie au ruisseau du lieu ou à une petite vallée et «devant Damloup» précise la position géographique pour éviter les fréquentes confusions dans la toponymie locale. Ainsi, le nom topographique²¹⁶ «est presque toujours un qualificatif additionnel qui caractérise l'implantation du village, le nom proprement dit, seul usité sur place ayant ordinairement une origine historique»²¹⁷. Le village de Châtillon-sous-les-Côtes est représentatif de cette double utilisation, puisqu'il renvoie à la fois au mot latin *Castrum* qui désigne une forteresse et à sa position par rapport aux hauteurs qui dominant la Meuse à l'est et qui permet de distinguer les Côtes. La seconde caractéristique des villages meusiens découle du fait que «le département de la Meuse est l'un de ceux où la population est la plus agglomérée»²¹⁸. Les communautés villageoises continuent en 1880 de privilégier un habitat groupé en villages, très compacts autour d'une rue principale, celle qui sert d'artère de communication. Jean Lanher et Jacques Choux s'appuyant sur les travaux des géographes Jean Peltre et Claude Gérard s'accordent pour dire que l'aspect caractéristique des villages lorrains «est celui d'un ensemble fait d'espace, de champs, de près ou de bois troués par des clochers, centre des villages, eux-mêmes au milieu du ban de façon à peu près équidistante»²¹⁹, si bien qu'ils sont généralement réduits à une «rue bordée de granges et de façades jointives de chaque côté»²²⁰ de celle principale. Cette définition est valable à l'échelle de la Meuse, sous réserve de quelques exceptions locales. Elle permet de distinguer d'une part le village en tant que groupement d'habitation et de l'autre le village en tant qu'entité administrative et économique délimitée par le ban du finage. Nous repérons quatre grands types d'agglomérations rurales dans le département, à savoir les villages de plaines de la Woëvre, les villages de Côtes, les villages du Barrois des Hauts-de-Meuse de plateau, et les villages de grande

214. Canton de Verdun.

215. Canton de Saint-Mihiel.

216. Choux (J.), op.cit.,p;65.

217. *ibid.*

218. Dossiers documentaires meusiens, n°8,1977.

219. Lanher (J.), op.cit.,p.58-59.

220. Lanher (j.), *ibid.*

vallée, auxquels s'ajoutent ceux perchés de Beaulieu-en-Argonne et de Hattonchâtel. L'habitat groupé et serré comporte peu de construction nouvelle, car les édifications remontent au début ou au milieu du XIX^e lorsque la population atteint son maximum et par le refus des communautés rurales d'empiéter sur les espaces réservés aux activités vivrières dont la valeur des terres est supérieure. On peut distinguer trois structures de villages : le village rue, le village tas et le village étoile qui combine les avantages des deux précédents. Le village-rue est le modèle le plus répandu dans la Woëvre avec un aspect original qui frappe les personnes habituées à d'autres pays ou d'autres structures, comme Maurice Genevoix lorsqu'il découvre le village de Mont-sous-les-Côtes où les maisons basses écrasées sous les toits plats sont concentrées autour d'une rue très large. La description de Jacques Choux du village rue s'applique parfaitement à de nombreux villages meusiens dans la mesure où «les maisons jointives y alignent leurs façades en deux rangées, de part et d'autre d'une longue et large rue»²²¹ généralement baptisée la Grande Rue. «Les toitures basses, qui parfois se continuent d'une maison à l'autre sans qu'on puisse voir de distinction, ont leur faitage parallèle à la rue, de sorte que les pignons des maisons sont invisibles et que c'est un mur gouttière qui est façade» tandis que «la voie de circulation n'occupe que le milieu de la rue, dont les côtes constituent les usoirs»²²². Le tassement de l'habitat répond plus à une volonté de restreindre l'espace au sol occupé par les maisons qu'à un souci d'économie, en limitant les frais de constructions par l'édification de murs mitoyens. Le village de Châtillon-sous-les-Côtes²²³ correspond à ce modèle, les maisons étant regroupées autour d'une rue principale qui se prolonge perpendiculairement formant un T. On retrouve cette même forme à Hannonville-sous-les-Côtes²²⁴ où les façades étroites s'alignent le long d'une large rue unique séparée en deux parties : la rue Chaude et la rue Froide par le ruisseau d'Hannonville, Le Moutru qui traverse le village. L'axe débouche sur une rue secondaire qui forme un T orienté Nord-Ouest, comme à Damloup²²⁵, ou Nord-Est à Marchéville-en-Woëvre²²⁶, bâti sur le même principe de façades jointives, d'habitations de petite taille étirée en longueur. Ces caractéristiques sont typiques des villages de culture viticole ou céréalière, car elles permettent d'accéder directement aux parcelles longitudinales et étroites sises à l'arrière des habitations, et d'autre part de stocker devant les habitations dans les larges espaces frontaux le fumier, le bois de chauffage et de ranger les instruments agraires ou les charrues. L'ensemble du territoire n'est alors desservi que par des sentiers. À Grimancourt-en-Woëvre²²⁷, le mode d'implantation est identique à l'exception près que le cours d'eau n'a pas une place prépondérante et que le T se localise pas à l'extrémité du village, mais à son centre.

221. Choux (J.), op.cit.,p.66.

222. ibid.

223. 139 FI 51, AD.Meuse.

224. 139 FI 118, AD.Meuse.

225. 139FI 68 AD.Meuse.

226. 139 FI 160, AD.Meuse.

227. 139 FI 113, AD.Meuse.

Les parcelles, dédiées à la culture céréalière ou maraîchère, ont une largeur plus importante pour une partie des lots qui correspondent aux maisons de propriétaires. Le village de Beney-en-Woëvre²²⁸ a une forme originale, synthèse du village tas, qui remonte à ses origines où les groupements humains se sont concentrés sans organisations rigoureuses et du village rue qui correspond à la phase de sédentarisation et d'aménagement du territoire. Ainsi, à la fin du XIX^e, une partie des logements correspond à la structure du village rue, avec les maisons établies de part et d'autre de la route de Verdun. L'autre partie, partiellement coupée par le ruisseau local, est aménagée autour des trois rues. Celles des lavoirs et fontaines forment une sorte de rectangle étroit au cœur duquel sont construits les principaux édifices communautaires, la mairie, l'église et le cimetière, noyau historique du village. Toutes les constructions, à l'exclusion d'un groupement de 6 maisons accolées au presbytère, débouchent sur les parcelles de champs plus vastes que dans la partie correspondant au plan rue. À Brandeville²²⁹, on repère la synthèse des deux modèles avec un alignement rigoureux le long d'une rue unique, cependant l'arrière des bâtisses, ne débouchent pas sur les champs, mais sur le cours d'eau principal, tandis que le cimetière occupe la place centrale. Le réseau hydrographique contraint au développement d'une rue dénommée d'Argonne, parallèle reliée par de petites ramifications autour des lieux de vie communautaires, principalement les fontaines, les abreuvoirs et le moulin. Le village de Bazeilles²³⁰, correspond à un stade plus abouti du village mixte en étoile né de l'aménagement du village tas sur la base des vestiges architecturaux les plus anciens et archaïques. L'Othain sépare les habitations en deux espaces distincts. La partie supérieure a une forme de croix au cœur de laquelle est implantée une demi-lune, chacune regroupant des maisons aux façades jointives, mais plus cossues débouchant majoritairement sur des parcelles, à l'exclusion d'un groupement de 12 constructions très imbriquées entre elles à l'est. Les édifices, qui accueillent la mairie et l'école, y sont établis de même que l'église et le cimetière, une nouvelle fois au centre de la vie communautaire. Le réseau des rues comprend plus de ramifications, puisqu'il est construit autour de la rue de la place, de la rue sous l'église, de la rue Gaudy, de la rue Mouchot, et de la rue de la Roche. Dans la partie inférieure, le maillage est plus distendu avec un premier groupement autour de la rue du Moulin et de la rue du sentier de Montmédy, qui comprend un cul-de-sac, et un second qui le coupe perpendiculairement dans la rue Haute. L'ensemble reste très caractéristique des villages de cultures par l'importance accordée aux parcelles accolées aux habitations. À Herbeville²³¹, le plan complexe témoigne lui aussi de l'histoire de l'aménagement du village. Au nord, le modèle du village-rue se retrouve avec au centre le cimetière, l'église et les bâtiments administratifs. Il est coupé à son extrémité à angle droit par une ruelle étroite qui ouvre sur un espace plus large bordé d'habitations resserrées, accueillant un

228. 138 FI 11, AD.Meuse.

229. 139 FI 36, AD.Meuse.

230. 139 FI 17, AD.Meuse.

231. 139 FI, 128, AD.Meuse.

groupement de bâtisses sans accès aux champs. Ce dernier débouche lui-même sur une rue parallèle à la rue principale, édifiée sur le même principe qui donne accès aux cultures par les principaux chemins vicinaux. Plus le village est vaste, plus le système d'édification des villages rues est complété, lors des diverses phases d'aménagement, pour les faire évoluer vers des villages mixtes ou en étoiles. On retrouve dans cette configuration la localité d'Ornes²³² où l'axe principal correspond à l'ancien quartier du Roi. Il se compose en 3 parties, à savoir la rue du haut ou rue haute, la rue d'en bas ou rue basse qui part de la fabrique de filatures jusqu'à la rue Perdue de l'ancien centre historique, et la rue de la Chappe à l'extrémité avec des constructions aux façades plus étendues et une mitoyenneté plus relâchée. De petites ruelles perpendiculaires forment un réseau en étoile et permettent de conserver le lien entre l'habitat et les activités et les principaux lieux de vie à l'exemple de la rue de la Vaux dans la partie occidentale autour du lavoir de la butte, de la ruelle du Paquis près du lavoir du Moulin ou de la rue du Moulin près de la décharge. Dans les bourgs qui sont devenus des chefs-lieux de canton, le schéma reste assez semblable avec une concentration de l'habitat prépondérante et une position cruciale de l'église et plus sensiblement du cimetière. À titre d'exemple, l'agglomération-village de Souilly²³³ comprend une rue principale édifiée sur un axe Nord-Est-Sud-Ouest, segmentée en deux tronçons, la rue Haute et la rue Basse. Une perpendiculaire vient la couper à ses trois quarts pour former un second réseau principal qui conserve les caractéristiques du village-rue auquel est greffé un îlot central qui renvoie à celles du village-tas. Dans les cas les plus évolués, les chefs-lieux peuvent prendre des allures de petites bourgades ou de petites villes, néanmoins on retrouve certains traits qui les rattachent aux villages précédemment cités. À Damvillers²³⁴, le principe du village-rue se retrouve, rue de la Suée, qui débouche du cimetière, avec des parcelles réservées ou bâties exigües et longitudinales, précèdent celles des potagers. Le schéma est semblable dans les rues transversales de l'église ou de la place. Par contre, dans les rues dénommées rue Chaude et Froide, rue des quatre-vents, on retrouve d'un côté ce modèle et de l'autre des habitations typiques des villages tas plus ou moins larges, très resserrées avec une absence totale de terres cultivables, tandis que l'îlot central de la rue des quatre -vents et de la rue de la partie basse sont exclusivement réservés au logement. Il en est de même à Varennes-en-Argonne²³⁵, où les deux parties du bourg séparées par l'Aire qui prend sa source dans le Sud meusien, prennent l'appellation de la ville haute et Basse, bien que le plan d'ensemble laisse transparaître les évolutions du village-rue, du village tas dans un village, puis un bourg mixte composant avec les ressources géologiques, la topographie, le réseau hydrographique, le passé historique et les besoins de la localité à un moment donné pour loger sa population et faire prospérer ses activités. Ces observations nous permettent d'amener la troisième caractéristique des

232. 139 FI 196, AD.Meuse.

233. 139 FI 241, AD.Meuse.

234. 139 FI 69, AD.Meuse.

235. 139 FI 254, AD.Meuse.

villages meusiens, à savoir qu'ils admettent très peu de constructions isolées. Ainsi, l'hypothèse du géographe Albert Demangeon²³⁶ selon laquelle le peuplement à presque toujours commencé par des groupements qui se sont ensuite dispersés n'est pas valable à l'échelle du département de la Meuse. Au contraire, nous observons une nette tendance de recul des écarts que comptent les villages, les communautés rurales faisant soit le choix de renforcer la concentration et le regroupement, soit celui de migrer vers le bourg avoisinant au gré des alliances familiales et matrimoniales ou des opportunités de travail. La présence des écarts reste étroitement liée à l'histoire religieuse des localités, à la présence des industries locales, aux activités économiques et aux ouvrages militaires. Au tournant du XXe siècle, les trois écarts situés sur le territoire de Dieppe-sous-Douaumont²³⁷ périclitent. Le Mace à 2,3km est inhabité, la Plume est devenue une ferme sans importance et le Haraigne ne dénombre plus que 23 habitants rattachés à une petite chapelle dédiée à St-Médard. À Eix, les 4 écarts de la Fieveterie, de Bourvaux, de Dicourt et de la Renarderie ne comptent plus qu'une maison d'habitation, alors qu'un demi-siècle plus tôt, ils accueillait un hameau, trois fermes prospères et une porcherie. Celui de Tavannes résiste grâce à la reconstruction en 1858 de la chapelle secondaire, mais surtout par le pèlerinage à la source où la fontaine devient un lieu privilégié du paganisme avec des offrandes aux divinités, parallèlement à la construction du fort militaire en 1880. À Eix-Foameix, le Blaucq, jadis connu pour son moulin n'est plus qu'un lieu-dit de moindre importance avec une maison de ferme depuis 1840 non prospère. À Fromezey, l'écart isolé de Mattacart résiste difficilement grâce à l'établissement d'une auberge qui attire les étrangers au «pays» par sa proximité d'un passage à niveau et de la route nationale. À Gincrey, les quatre écarts sont distants de 2 à 3 km connaissent le même sort que ceux voisins, les fermes très anciennes peinent à survivre et les restes architecturaux du château continuent de se dégrader faute de subside pour entreprendre des travaux de conservation de grande envergure. Au Claon²³⁸, le recul des écarts est corollaire au déclin des activités, notamment la fermeture en 1850 de la verrerie qui fabriquait des bouteilles champenoises. La tuilerie Chenet qui produit des tuyaux de drainage et des tuiles mécaniques parvient, comme à Grimancourt-en-Woëvre, à se maintenir jusqu'à la guerre. À Hautecourt-lès-Broville, la Barrière n'est plus qu'un passage à niveau, tandis que Broville lié à la chapelle secondaire ne compte plus qu'un foyer de fermier de même que l'hospice. Le village de Mogeville ne garde pas la trace de la présence de ses écarts, alors qu'à Combres-sous-les-Côtes les vestiges d'une chapelle à 500 mètres du finage et une vieille ferme délabrée à Montville témoignent du passé et de l'histoire des lieux. De même, à Mandres, sur le territoire de Châtillon-sous-les-Côtes où il reste les ruines du château médiéval dont la dernière tour a été détruite en 1861 avant que le domaine soit divisé et vendu en détail, pour ne plus qu'être habité par

236. Demangeon (A.), Villages et communautés rurales, Annales de géographie, n°238, année XLII, juillet 1933, p.337.

237. Lemoine, op.cit., divers passages.

238. E Dépot 88, AD.Meuse.

31 personnes en 1881²³⁹. À Moranville, ils sont implantés à 600 m et 1,2 km du village à l'emplacement des moulins, de même qu'à Morgemoulin où les palles sont actionnées grâce au ruisseau affluent de l'Orne, mais le sort des deux enclaves est lié à celui de la minoterie. À Regnéville, le lieu-dit le Châtelet, près du Gue des Sarrasins en amont du village ne conserve que les restes des retranchements et d'un camp ancien, tandis que l'écart de la Haie des Convit correspond uniquement au passage à niveau. À Abaucourt, le hameau de Souppleville jadis peuplé ne se maintient que par la présence de 22 habitants, parallèlement au déclin des pèlerinages à la chapelle-église érigée à la fin du Moyen-âge sous le vocable de St-Martin. Les activités de la scierie ne trouvent plus de débouchés, et le troisième écart se reconvertit en gare de Eix-Abaucourt avec le développement des nouveaux moyens de locomotions à partir des années 1860. À Baulny, ils sont localisés sur l'Aire et la Buanthe. Ils disparaissent à la fermeture progressive des moulins, ainsi que les fermes anciennement implantées aux écarts de Boureuilles séparés du gros village par la rivière l'Aire.

À Creue, l'ancienne tuilerie de Valembos fermée, l'écart est devenu une ferme, tandis que celle de Jevoncourt est inhabitée faute de repreneur. Dans de nombreux cas, nous retrouvons ce lien avec d'anciennes fermes, vides, abandonnées ou hébergeant une population très restreinte, y compris dans les chefs-lieux de canton qui connaissent une évolution semblable. À titre d'exemple, à Fresnes-en-Woëvre²⁴⁰, le hameau de Suzemont, à l'ouest du territoire ne garde que les ruines de l'ancienne maison seigneuriale, l'ensemble des logements étant détruits ou inhabitables. L'Aulnois-en-Woëvre, jadis village devenu siège d'un château et d'une grande ferme a décliné, si bien que la communauté distincte a été rattachée à Fresnes, devenant un écart secondaire, relié au bourg rural par le finage «Fossé de la Ville». Nous pouvons multiplier ainsi les cas, nous retrouvons toujours cette caractéristique de recul des écarts qui amplifie la convergence au cœur des villages en tant que lieu d'habitation, avec quelques bâtisses ponctuellement plus détachées. La permanence des écarts qui végètent témoigne d'une période révolue où «la concentration de l'habitat n'était cependant jamais si rigoureuse qu'on rencontre à peu près partout quelques maisons isolées dans la campagne, dans les écarts : grosses exploitations agricoles enfermées dans une enceinte défensive, d'origine seigneuriale ou monastique, ou modestes demeures accolées à une chapelle, anciens ermitages particulièrement nombreux en Lorraine jusqu'à la fin du XVIII^e siècle»²⁴¹, sans oublier les activités de la branche agroalimentaire ou de la micro-industrie locale. L'observation, des nombreux plans des villages, nous permet parallèlement à ces remarques d'affirmer que ceux meusiens ont une spécificité par rapport à ceux lorrains, puisque les groupements d'habitation ne se trouvent pas majoritairement placés de façon équidistante au centre du territoire. Si une telle configuration est validée à Apremont-la-Forêt²⁴², à

239. Bouillon (F.), *Châtillon-sous-les-Côtes*, Paris, Éditions Lacour, 2008, 103p. et 118TP.89, AD.Meuse

240. 4245, AD.Meuse.

241. Choux (J.), *op.cit.* p;62 .

242. 138FI 4, AD.Meuse.

Avioth²⁴³, à Brandeville²⁴⁴, à Chattoncourt²⁴⁵, à Crépion²⁴⁶, à Foameix²⁴⁷, à Romagne-sous-les-Côtes²⁴⁸, ou à Rupt-en-Woëvre²⁴⁹, de nombreux villages ont une partie excentrée par l'imbrication de facteurs géologiques, hydrographiques et humains qui ont influencé les choix lors des implantations, de même que les formes originales des territoires qui reflètent une multitude d'aspects très hétéroclites liés aux ressources exploitables. Ainsi, Marre²⁵⁰, Montfaucon-d'Argonne²⁵¹ et Grimancourt-en-Woëvre²⁵² sont établis dans la partie septentrionale du territoire, à l'inverse de Gincrey²⁵³, Lahayville²⁵⁴, Récicourt²⁵⁵, Saint-Maurice-sous-les-Côtes²⁵⁶, Septsarges²⁵⁷ ou Vacherauville²⁵⁸ où les habitations sont concentrées dans la partie sud. Les agglomérations des Épargnes²⁵⁹, d'Etraye²⁶⁰, de Moirey²⁶¹ et de Regnéville²⁶² sont ancrées dans la zone orientale contrairement à Ailly-sur-Meuse²⁶³ ou Billy-sous-les-Côtes²⁶⁴ qui se situent dans celle occidentale. Certaines communes sont moins décentrées, à l'image de Damloup²⁶⁵, Herméville²⁶⁶, Louvemont-Côte-du-Poivre²⁶⁷, Ornes²⁶⁸ et Samogneux²⁶⁹ qui se décalent légèrement vers l'ouest, ou d'Haumont-près-Samogneux²⁷⁰, Malancourt²⁷¹, Morgemoulin²⁷² et Romagne-sous-Montfaucon²⁷³ à l'est. La distanciation est plus proche dans le cas de Lamarche-en-Woëvre²⁷⁴, Moranville²⁷⁵, Pareid²⁷⁶, Rarécourt²⁷⁷ et Richécourt²⁷⁸ où les noyaux humains se sont fixés au sud-est,

-
243. 139FI 11, AD.Meuse.
244. 139FI 16, AD.Meuse.
245. 139FI 52, AD.Meuse.
246. 139FI 64, AD.Meuse.
247. 139FI 98, AD.Meuse.
248. 139FI 216, AD.Meuse.
249. 139FI 221, AD.Meuse.
250. 139FI 161, AD.Meuse.
251. 139FI 173, AD.Meuse.
252. 139FI 113, AD.Meuse.
253. 139FI 110, AD.Meuse.
254. 138FI 176, AD.Meuse.
255. 139FI 210, AD.Meuse.
256. 139GFI 143, AD.Meuse.
257. 139FI 235, AD.Meuse.
258. 139FI 252, AD.Meuse.
259. 139FI 89, AD.Meuse.
260. 139FI 94, AD.Meuse.
261. 139FI 169, AD.Meuse.
262. 138FI 212, AD.Meuse.
263. 138FI 2, AD.Meuse.
264. 138fi 13, AD.Meuse.
265. 139F 68, AD.Meuse.
266. 139FI 129, AD.Meuse.
267. 139FI 154, AD.Meuse.
268. 139FI 196, AD.Meuse.
269. 139FI 229, AD.Meuse.
270. 139FI 124, AD.Meuse.
271. 139FI 157, AD.Meuse.
272. 139FI 179, AD.Meuse.
273. 139FI 217, AD.Meuse.
274. 138FI 77, AD.Meuse.
275. 139FI 178, AD.Meuse.
276. 139FI 198, AD.Meuse.
277. 139FI 208, AD.Meuse.
278. 138FI 120, AD.Meuse.

ainsi que de Cléry-le-Grand²⁷⁹, Juvigny-sur-Loison²⁸⁰ et Xivray-Marvoisin²⁸¹ au Nord-Est. Le ban ou le finage particulier à chaque territoire n'est évidemment pas de superficie uniforme, ce qui induit une inégalité de ressources entre les villages qui peut provoquer des oppositions lors de la recherche d'une autosubsistance la plus poussée possible. Le territoire moyen appartenant aux communes est d'environ 14,76 ha, cependant cette donnée statistique est peu représentative dans la mesure où les valeurs extrêmes faussent la donnée de même que les fusions intercommunales réalisées postérieurement à la période. La médiane de 10,33 ha est plus fiable, néanmoins, elle ne rend pas compte de l'amplitude des valeurs puisque le Neufour n'a une superficie que de 0,92 km² contre 69,94 km² pour Clermont-en-Argonne. Les écarts entre deux villages, peuvent être énormes (annexe I.), à l'exemple des communes du canton de Souilly, où Blanzée-en-Woëvre a une étendue seulement de 3,39 km² contre 9,68 à Abaucourt-lès-Souppleville, 10,24 aux Paroches, 10,68 à Châtillon-sous-les-Côtes, 10,9 à Liny-devant-Dun, 11,05 à Lemmes, 11,1 à Moulainville, 14,43 à Récourt-le-Creux, 14,62 à Flabas, 14,91 à Maizey, 15,41 à Rarécourt, 17,2 à Beney-en-Woëvre, 18,42 à Rambluzin-et-Benoit-Vaux, 20,3 à Fromeréville-les-Wallons, 21,14 à Bonzée-en-Woëvre, de 26,59 pour le chef-lieu, de 34,93 à Lamorlette et 62,59 à Vigneulles-lès-Hattonchâtel. On retrouve des oscillations exponentielles dans le canton de Dun-sur-Meuse où Ronvaux ne possède pas plus de 2,63 km² contre 5,53 pour Rupt-sur-Othain, 6,34 à Ambly-sur-Meuse, 6,41 pour le chef-lieu, 7,18 à Cléry-le-Grand, 7,3 à Villers-sur-Meuse, 8,15 à Vittonville, 11,11 à Haudainville, 11,12 à Saint-Hilaire-en-Woëvre, 12,38 à Buzy-Darmont, 13,21 à Woël, 13,6 à Gercourt-et-Drillancourt, 14,28 à Bantheville, 18,32 à Neuville-en-Argonne et Gibercy, 42,99 à Breux et 62,59 Viéville-sous-les-Côtes. Les différences entre les treize chefs-lieux de canton de l'étude sont toutes aussi considérables renforçant les inégalités déjà prépondérantes entre les villages puisque l'étendue de donnée est de 6,41 km² pour Dun-sur-Meuse à 69,94 km² à Clermont-en-Argonne soit un coefficient de différence de plus de 10. La moyenne de 27,09 km² par chef-lieu de canton est une nouvelle fois peu représentative, la médiane de 21,57 km² est plus proche de la réalité, mais les oscillations très fortes rendent compte d'une réalité partielle qui ne traduit pas suffisamment les décalages et les inégalités sur le terrain. Bien que Dun-sur-Meuse, Fresnes-en-Woëvre, Varennes-en-Argonne, Charny-sur-Meuse, et Damvillers soient considérés comme des chefs-lieux de canton, leurs superficies respectives de 6,41km², 9,08km², 11,81km², 12,62km², et 18,83km² les placent au même rang que de nombreux petits villages. Cette situation ne leur permet pas de posséder les ressources indispensables à leur développement, ce qui contribue à un moment ou à un autre, à alimenter l'exode rural des villages ou bourgs principaux puis vers ceux plus prospères des cantons d'Étain, de Montmédy, de Montfaucon-d'Argonne, de Souilly, de Verdun, de

279. 139FI 60,AD.Meuse.

280. 139FI 138,AD.Meuse.

281. 138FI 175,AD.Meuse.

Saint-Mihiel, de Vigneulles-lès-Hattonchâtel et de Clermont-en-Argonne dont les superficies sont de 19,64km², 23,49km², 23,61km², 26,59km², 31,03km² ; 37km² et 62,59km² et 69,94km²²⁸². De leurs capacités à cerner les besoins et à répondre aux demandes advient la fixation temporaire ou définitive des groupes humains ou des individus qui migrent à la recherche d'un logement, d'un travail ou d'une famille. Si les différences de tailles sont souvent sans rapport direct avec le nombre des habitations, car liées à des causes historiques mal connues ou à la nature du territoire, les limites déterminent ensuite l'attrait du village et provoquent des divergences entre les communautés rurales qui se distinguent par rapport aux limites du finage. Ces dernières forment une frontière mentale, généralement non matérialisée au sol, qui fixe les horizons d'attente et les ressources exploitables pour les faire vivre. Dans le langage courant, le village qui désigne le groupe d'habitation²⁸³ n'occupe qu'une infinie partie de l'espace appartenant aux communes, qui est très inégalement réparti entre les forêts, les prairies, les terres labourables et éventuellement les vignes et les étangs piscicoles ou naturels. Le profil des villages apparaît ainsi très hétéroclite, associant les communautés rurales à un espace aux richesses et à la valeur du sol très variables. Ce dernier n'est pas pour autant figé, l'exploitation du terroir et des ressources peut faire évoluer la répartition des différents espaces, sans néanmoins en modifier profondément les structures, car des extensions des territoires sont extrêmement rares, les superficies inscrites au cadastre napoléonien demeurent celles de la fin du siècle. Par conséquent, le registre de culture du village de Rupt-en-Woëvre de 1904²⁸⁴ indique une superficie totale stable de 1704 ha⁷². Plus de la moitié est occupée par des bois et forêts. Les plus importants sont les bois communaux²⁸⁵ de la Laie de Dieue, ils sont exploités en quart de réserve. Les Trois Monts, le Selfts, le Filla et le bois brûlé sont des propriétés de la commune, parallèlement à la Vignette qui forme une enclave au nord-est du village appartenant aux particuliers. Plus de 412 ha sont inscrits au titre de terres labourables en culture en jachère, en prairies naturelles ou artificielles et 214 ha³¹ en landes et terres incultes, renvoyant aux pratiques très répandues de l'assolement triennal «qui entraîne une répartition en trois saisons égales dont les contraintes routinières se faisaient sentir»²⁸⁶. Les prés naturels, les cultures diverses, principalement les oseraies, et les autres espaces, le bâti et le réseau hydrographique ,n'occupent que 16,23% du territoire. À Damloup²⁸⁷, seulement 1/4 est planté en bois et forêt et la proportion possédée par le village est faible puisque seuls le feuillu en quart de réserve au sud, la Montagne et les Cumières sont de nature communale, le Clenois et la Laufée dépendant de l'État. La part réservée aux terres labourables reste prépondérante sur les mêmes modalités que le précédent village de culture cité, à l'exclusion du fait que quelques parcelles sur 28

282. Analyse des plans cadastraux, des matrices et des recensements de population des différentes communes.

283. www.cntl.fr/définition/village.

284. E Dépôt 342 19, AD.Meuse.

285. 139FI 221, AD.Meuse.

286. Choux (J.), op.cit.p.62-63.

287 E Dépôt 107 29, AD.Meuse.

ha en 1904 puis 10 ha à l'aube du conflit sont destinées à la viticulture. La comparaison des valeurs inscrites lors de l'établissement du cadastre napoléonien à celles de 1900 dans la commune d'Ornes²⁸⁸ permet de confirmer ces différences entre les localités et de cerner des mutations dans les destinations des unités terriennes. Ainsi, les terrains réservés au bâti particulier représentent une infime partie du finage tandis que les terres exploitées et les bois se partagent équitablement la portion majoritaire. Ces derniers sont disposés de manière plus juste sur l'ensemble de l'agglomération²⁸⁹ avec une proportion équivalente entre ceux acquis par la commune et les particuliers, alors que l'État n'a aucun droit à faire valoir. Ensuite, nous remarquons que les vignes, les oseraies, les routes, chemins et sentiers, les voies de chemin de fer, les parcelles industrielles et les canaux et cours d'eau occupent une place stable et constante, à l'inverse des prairies artificielles qui reculent de 7/8^è au profit de celles naturelles, des herbages, des cultures maraîchères et des jachères mortes. D'autres communes, localisées dans les autres régions naturelles dont dépend le département, ne disposent pas de l'implantation des mêmes essences sylvicoles, ce qui peut handicaper les communautés villageoises dans la recherche des subsides vivriers. Saulmory-et-Villefranche²⁹⁰ répond à ce cas de figure puisque pour 685ha 19, la répartition générale est de 296,65ha de terres labourables, 332ha de prairies naturelles, 4,5ha de jardins potagers ou et maraîchers, 6ha de vergers, cultures pépinières, seulement 14ha de bois et forêts en taillis simples appartenant exclusivement aux particuliers, sauf à la haute Chanière et au Combeil, 3ha40 de landes et bruyères et 28ha64 de zones non agricoles partiellement bâties²⁹¹. À Cumières-le-Mort-Homme²⁹², près de 75% du territoire est destiné aux terres labourables, 13,52% aux prairies et uniquement 7% aux bois, bien que le nombre d'hectares augmente légèrement au début du XXe siècle en corollaire du déclin de la viticulture. Les 3ha69a05ca sont replantés en essences forestières de même que les 2ha de vergers et de chenevières et les 67a de plantations de peupliers et de saussaies. Les pièces d'eau reculent fortement de 8ha57a35ca en 1843 à 7a76ca en 1914. Les sols, les espaces bâtis ou plus généralement le village conservent leurs superficies, reflétant les choix d'aménagement du territoire et les travaux d'irrigation des parcelles labourables pour de meilleurs rendements. Parallèlement, les sablières augmentent légèrement de même que les pâtis et les friches, mais dans des proportions faibles. D'une manière générale²⁹³, nous pouvons dire que les ressources²⁹³ des villages dépendent de leur localisation si bien que ceux sis dans la Woëvre sont peu boisés avec un réseau de digue propice aux marécages et à l'exploitation des étangs pour la pisciculture. À l'inverse, ceux des Côtes-de-Meuse²⁹⁴, également jonchés d'étangs, sont généreusement recouverts de vastes

288. E Dépôt 298 33, AD.Meuse.

289. 139FI 196, AD.Meuse.

290. E Dépôt 360 12, AD.Meuse.

291. 138FI 175, AD.Meuse.

292. E Dépôt 104 2 n1, 104 13, Lavigne (L.), op.cit.p.35.

293. 3M337 à 339, AD.Meuse.

294. Liénard (F.), op.cit., plusieurs passages.

étendues de forêts sur des plateaux calcaires avec des vallons froids et des pelouses sèches. Les nombreuses essences implantées permettent aux municipalités de dégager leurs principales ressources, mais provoquent aussi des rivalités pour leur maîtrise. Les villages implantés dans la gouttière de l'Aire et le profond sillon de la Meuse bénéficient d'une sylviculture propice alors que les fonds de vallées humides sont dédiés aux prairies et les bordures à la polyculture. Les forêts qui débordent les fronts linéaires de l'Argonne, des Côtes-de-Meuse et de Bar sont percées par des défrichements agricoles tandis que ceux aux pieds des Côtes, des villages spécialisés dans la viticulture et l'arboriculture doivent trouver de nouveaux débouchés. Enfin, le dernier élément qui caractérise le cadre de vie des communautés rurales est le réseau des axes de communication secondaires assez denses, mais généralement anciens, déficitaires et dans un état insatisfaisant. Dans de nombreuses localités, les voies de communication principales sont réduites à un axe unique qui traverse le village et l'ensemble du territoire. Communément, les riverains appellent «routes» les sections du chemin départemental, comme à Cumières-le-Mort-Homme²⁹⁵ où le chemin n°123 de la station de Cumières à Saint Juvin relie les rues Haute, la Grande Rue et la Rigolette, avec au sud la route de la Gare et au nord la route de Forges. Les chemins principaux, ainsi dénommés routes, sont les seules voies empierrées, de pierres noires ou blanches. Ils sont souvent bordés d'arbres. Ils contribuent à l'image véhiculée par Maurice Genevoix des villages calmes et propres où pérégrinent des poules²⁹⁶. Cependant, ces axes principaux sont très restreints, bien qu'ils permettent de se rendre aux stations des chemins de fer qui relient les petites unités rurales à celles plus grandes, aux bourgs ou aux villes. À l'inverse, les chemins d'intérêts communs, ceux appartenant à la petite vicinalité et les petites ramifications secondaires qui serpentent au milieu des champs, nommés chemins de contrées ou sentiers selon les villages, sont plus nombreux. L'ensemble du réseau secondaire, aménagé avant le milieu du 19^e siècle, présente de nombreux signes de défaillance, comme à Ornes²⁹⁷ où la situation des chemins vicinaux ordinaires au 31 décembre 1898 indique que les trois chemins de Louvemont, de Beaumont et de Maucourt nécessitent un entretien complet avec des tronçons à remettre en état de viabilité, engendrant d'importants coûts de réfections. L'aménagement tardif de ces axes nécessite également de créer des ressources. À Cumières-le-Mort-Homme²⁹⁸ avant la construction d'un pont en 1911, pour aller à la partie appelée Champs, il fallait traverser la Meuse sur un bac «Le Ponton». «Les piétons passaient à la barque tandis que les voitures utiles avaient le bac... retenu par deux chaînes fixées à chaque extrémité», mais «la manœuvre à la fois curieuse et compliquée»²⁹⁹ qui durait dix minutes n'était pas sans danger pour les riverains qui devaient en sus payer un droit de passage pour

295. Lavigne (L.), op.cit.,p.31.

296. Genevoix (M.), op.cit.,divers passages.

297.E Dépôt 298 112, AD.Meuse.

298. E Dépôt 104 1N1,AD.Meuse.

299.Lavigne (L.), op.cit.p.32.

éviter d'emprunter le gué des Pierres très étroit et de risquer la noyade en tombant dans une fosse de la Meuse. La fixation d'un droit de passage par arrêté préfectoral avait permis de financer partiellement les travaux de construction et d'entretien du bac, puisque chaque habitant à pied était redevable de 0,05 fr, le double s'il était accompagné d'un animal, âne ou bœuf, de 0,30 à 0,50 fr avec une voiture attelée de 2 à 4 roues non chargée, ou de 0,40 à 1 fr pour une voiture chargée avec un attelage de 1 à 4 chevaux. De plus, un salaire annuel en grains était prélevé par les habitants du Champ pour rémunérer le passeur. Les chemins vicinaux ordinaires dépendent du régime des prestations en argent ou en nature pour leur entretien, les villageois étant soumis à la corvée, depuis la loi du 23 août 1836³⁰⁰. Les communes, conformément à la législation du 11 juillet 1868, qui prévoit un vaste programme pour l'achèvement du réseau vicinal français, sont autorisées à substituer une quatrième journée de prestations à des centimes extraordinaires. Les chefs de famille qui résident dans les limites du finage sont astreints à des impositions en nature, fixées par délibérations municipales et validées par les autorités préfectorales. Il s'agit principalement de fournitures de pierres et de charrois pour les laboureurs qui possèdent des chevaux ou des journées de travail pour les manœuvres sur les chemins pour extraire la pierre calcaire de la carrière la plus proche, la concasser, la transporter au tombereau avant de l'étendre. Cette pratique contribue sans le vouloir à renforcer le lien entretenu entre les hommes et le territoire, car même si ces derniers peuvent échapper à la corvée moyennant subsides, ils continuent pour beaucoup d'être présents physiquement avec leurs animaux de traits³⁰¹. Cet état de fait, n'est pas uniquement le résultat du manque d'argent de communautés pauvres ou regardantes sur la dépense, économes, puisque les travailleurs de la terre au sens large y trouvent un intérêt. Louis Lavigne, à travers l'exemple de son grand-père, transcrit une pratique fort répandue à Cumières³⁰² comme dans de nombreux villages meusiens. Au lieu d'aller à la carrière chercher la pierre blanche pour combler les trous des fréquentes ornières apparues en hiver et aggravées par le transport des charrois avec les attelages, des hommes épierraient leurs propres champs. Leurs enfants étaient réquisitionnés, comme main-d'œuvre gratuite, pour ramener les pierres qui n'avaient pas besoin d'être cassées en raison de leurs petites tailles avant de les concasser. Elles sont ensuite emmenées jusqu'au tombereau qui une fois plein est transporté au lieu fixé par le chef de foyer sur qui repose l'imposition. Ainsi, la commune n'était pas lésée puisque les chemins vicinaux étaient remis régulièrement en état, et les villageois effectuaient une tâche à double intérêt, celle de l'entretien vicinal qui garantit leur déplacement sur le territoire, et celle du nettoyage de leurs champs qui améliore la qualité des terres et donc la productivité et les rendements lorsque d'autres paramètres comme la météorologie n'interfèrent pas. Cependant, les municipalités répondent aux mises en

300. De Bosredon (Ph.), Les chemins vicinaux en France, Paris, Revue des Beaux-Arts, 1870, p.89.

301. Registre des prestations en argent ou en nature, notamment E Dépôt 298 1G12, AD.Meuse.

302. Lavigne (L.), op .cit., p.34.

demeures préfectorales en prélevant une somme destinée à un service de la vicinalité et en inscrivant au rôle des contributions directes de la commune, tous les habitants au titre de chefs de famille ou d'établissement, ainsi que tous les individus mâles de 18 à 60 ans qui sont à leur service par charrettes ou voitures attelées. Les prestations sont fixées, comme dans le cas de Douaumont en mars 1889³⁰³ à trois journées de travail individuel. Elles sont complétées par des centimes additionnels aux quatre contributions directes, en prévoyant un tarif de conversion lorsque la prestation se fait à la tâche. Ce dernier est fixé à 4,70 f/m² de pierres cassées sur le chemin d'intérêt commun n° 15 et de 4fr sur les chemins vicinaux ordinaires. Les proportions sont identiques dans les autres localités puisque les taux sont fixés par un barème départemental revu et corrigé régulièrement³⁰⁴. L'observation d'un registre³⁰⁵ en détail permet de dégager des informations sur les villageois. La modalité d'acquittement de la prestation constitue un moyen de montrer sa position sociale sur le territoire, puisque seuls les gros cultivateurs peuvent fournir un attelage de chevaux, plusieurs bœufs, des voitures et des hommes, alors que les manœuvres ne sont accompagnés dans le meilleur des cas que d'un âne ou d'une vache. Quant aux autres chemins³⁰⁶, ceux qui servent à pénétrer quotidiennement dans le ban pour cultiver les champs à proximité ou pour rentrer les récoltes, leur état est plus aléatoire. Leur entretien s'effectue au gré des reliquats ou des situations d'urgence. Les anciens chemins déclassés et ceux de terres sont plus étroits, partiellement empierrés selon leurs usages antérieurs, très souvent creusés d'ornières profondes réparées que lorsqu'ils deviennent impraticables, complexifiant les déplacements des riverains. Les chemins ruraux ou vicinaux peuvent être à la source de conflictualité entre les localités qui peinent à trouver suffisamment de ressources pour les entretenir. Ainsi, le procès verbal de la commune d'Haudiomont³⁰⁷ fait état d'un litige avec la commune de Villers-sous-Bonchamps qu'elle met en demeure de fournir une prestation de 10m² de pierres cassées à l'anneau de 0,08mm pour cause de dégradations occasionnées aux chemins d'Haudiomont lors de la vidange des coupes affouagères. La localité incriminée refuse prétextant que les dégâts sont insignifiants et qu'ils ont été amplifiés par les pluies fréquentes, mais sa rivale poursuit en prétextant que les commerçants en bois sont tenus de respecter les entretiens des chemins. De plus, elle se base sur les pratiques anciennes, du temps où Villers participait à l'entretien des voies de vidange des coupes d'exploitation, avant d'accepter une redevance de 4 journées de travail au service forestier et à la commune de Ronvaux par laquelle elle doit passer. Au vu de tous ces éléments, les communautés villageoises sont liées au cadre de vie, qui restreignent leurs possibilités d'évolution et déterminent les relations entre les villages et les villageois.

303. E Dépôt 517 3, AD.Meuse.

304. E Dépôt 298 91 D8, E Dépôt 175 25, AD.Meuse.

305. E Dépôt 298, 1G12, AD.Meuse.

306. Mayjurou-Lagrosse, Le Cadre rural d'après la loi du 20 août 1881. Chemins ruraux. Chemins communaux, Chemins d'exploitation. Mitoyenneté de culture, plantations, enclaves, Paris, Éditions Rillard, 1883.

307. E Dépôt 175 25, AD.Meuse.

2. L'habitat traditionnel meusien.

L'habitat constitue l'un des principaux marqueurs visibles au quotidien dans le cadre de vie de la position et de la place de chacun dans la pyramide sociale et économique de la famille, de la communauté villageoise et de la société rurale composée des villages avoisinants. Les géographes français de la première moitié du XX^e siècle décrivent les maisons lorraines, ou l'habitation lorraine de type lorrain, comme des structures qui «abritent sous un trait unique, hommes, bêtes et récoltes»³⁰⁸. Pourtant, elles permettent également de «cacher jalousement l'intimité des familles»³⁰⁹ de manière à ce que chacune d'elle constitue une sphère privée, un groupe indépendant obéissant à ses propres règles en dehors du cadre communautaire fermé par le village. Cet aspect est paradoxal, car les habitations «groupées et jointives, forment un tout qui exprime matériellement des réalités très profondes»³¹⁰. Les maisons deviennent «le corps de la communauté villageoise, pour laquelle on est un étranger dès qu'on habite un autre village»³¹¹, un autre pays. L'habitat meusien d'avant-guerre est proche du modèle lorrain, néanmoins, bien que traditionnel, il est avant tout la synthèse et l'expression du milieu géographique et des impératifs des économies rurales, qui fait que toutes les bâtisses n'ont pas le même profil et la même fonction agricole. La structure des maisons, le choix des matériaux et leurs évolutions dépendent de multiples facteurs, dont l'implantation dans les trois grandes régions naturelles du département, à savoir l'Argonne, le Barrois et la Woëvre, qui découpent le territoire en bandes longitudinales de l'ouest à l'est. Les maisons argonnaises conservent les infrastructures les plus archaïques, principalement entre Thiaucourt et Varennes-en-Argonne avec des constructions en bois. Elles se modifient à partir de la seconde moitié du XIX^e en raison des fréquents incendies qui les ravagent, par l'adjonction de torchis, les toitures demeurent en bois alors qu'il est remplacé par de la pierre dure pour les murs qui constituent l'infrastructure. La maison à pan de bois «est typique de l'Argonne, depuis Clermont-en-Argonne, au nord, jusqu'à Révigny-sur-Ornain, au sud. Elle est constituée d'un mur en charpente avec un remplissage en brique, en torchis ou en plâtre appelé hourdis»³¹². Le procédé qui se contente de fondations sommaires et qui confie une certaine souplesse à l'édifice, s'adapte particulièrement bien aux terrains meubles de l'Argonne tels que les Marnes de Gault. Les plans obéissent au plan lorrain monobloc, où les hommes et les animaux cohabitent dans la plus grande promiscuité, au grand daim des hygiénistes qui pointent du doigt les problèmes sanitaires qui en découlent au tournant du XX^e siècle³¹³. Seuls les bâtisses plus cossues, des

308; Choux (J.), Les maisons lorraines, dans Lorraine, édition Bonneton, p.72.

309. *ibid.*

310. Choux (J.), *op.cit.*p.73.

311. *ibid.*

312. Lanher (J.), *op.cit.*p.61.

313. De Fouille (A.), Enquête sur les conditions de l'habitat en France, les maisons types, 2 vol, Paris, Leraux, 1894-1891, 1894p.

riverains les plus aisés, les gros cultivateurs et les rentiers dérogent au modèle. Leurs habitations sont en pierre de taille, mais conservent tout de même une caractéristique par leurs formes monoblocs sous un toit unique de tuiles canal très abaissées. Les extérieurs reflètent le manque de ressources, par des revêtements sobres, soit des lattes de chêne mince clouées sur du torchis avec des enduits ocrés de sable et de chaux grasse, soit par un bardage de larges planches verticales sous couvre-joints. La maison du Barrois est généralement édifiée en pierre d'extractions locales, provenant de l'exploitation des carrières de Savonnières-en-Perthois, de Combes-en-Barrois, de Lérouville, d'Euville et du Perthois. Les assises de pierres taillées en gros parallélépipèdes donnent plus de caractère aux immeubles à 2 ou 3 travées des exploitants agricoles. L'horizontalité est renforcée par des bandeaux et des corniches très saillantes à moulure non recouverte de crépis. Les communautés rurales attachent beaucoup d'importance à l'apparence de l'habitat, car l'aspect des maisons reflète le niveau de vie. Dans cette partie du territoire, les façades sont sobres, strictes et austères avec des ouvertures bien taillées, mais peu ou pas de décors, de moulures ou d'ornements. Dans la région de Révigny-sur-Ornain, quelques variantes sont identifiables puisque pour pénétrer dans l'exploitation et sa cour fermée par le bâtiment d'habitation, il faut emprunter un porche à linteau droit ou cintré à pan de bois et torchis en brique. Les tuiles canal sont privilégiées lors des travaux de réfection et pour les constructions nouvelles, cependant toutes celles anciennes demeurent fort archaïques. Elles avancent fortement en avant des façades jusqu'à deux mètres par endroits, «au point qu'il fallait les soutenir par endroit par des essieux ou même, comme en Argonne, au nord de Triaucourt par des poteaux»³¹⁴. Cette avancée de toiture, caractéristique des immeubles traditionnels, présente l'avantage de rejeter loin des murs les eaux de pluie. Les riverains y sont très attachés, car les sous-pentes sont ponctuellement utilisées afin de faire sécher certaines récoltes que l'on suspend, ou pour abriter les activités artisanales pratiquées à même la rue. Dans la Woëvre argileuse, l'usage de la pierre de taille se maintient du fait de la proximité des lieux d'extraction, même si le matériau le plus utilisé pour la construction des maisons trapues devient comme pour le Barrois et le Nord meusien le moellon. La pierre «cependant selon sa nature constituera des murs d'apparence fort différente», dont on distingue deux types principaux. Les murs à gros moellons jointifs sont plus imposants comme à Haironville ou à Beurrey-sur-Saulx. Les autres, qui sont majoritaires, car moins onéreux, sont constitués de pierres plus ou moins petites, appareillées en tête de chat, assemblées à la terre argileuse en deux parois séparées par un remplissage de terre, de foin ou de paille. Les matériaux d'extractions locales sont privilégiés afin de conserver l'âme du village et de créer un ensemble cohérent en adéquation avec les valeurs des communautés rurales, leurs moyens, leurs valeurs et leurs labeurs. Les murs des pignons sont souvent renforcés par des pierres transversales qui dépassent à l'extérieur, les boutines ou les parpaings dans le nord du département, constituant le principal élément d'ornement architectural avec

314. Choux (J.), op.cit., p.75.

les rares angles des pignons non mitoyens appareillés en pierres de taille, puisque la forme et le plan des villages induisent des constructions serrées. Les murs jointifs réduisent également les frais de construction en divisant la dépense entre les deux propriétaires tout en préservant du froid, ce qui est un avantage dans une région exposée à des épisodes de gel caractérisés en hiver. L'enduit à la chaux revêt la même fonction puisqu'il est «destiné à protéger un matériel gélif» qui «par conséquent est fragile»³¹⁵ tandis que l'usage du crépi³¹⁶ indique à l'observateur l'importance accordée à la façade par les communautés rurales. Dans la région naturelle de la Woëvre, l'habitat peut-être classifié en trois catégories:les maisons de la Woëvre, les maisons du pays sous les Côtes et celles de la vallée de la Meuse, qui englobent les régions de Damvillers et de Vaucouleurs. En Woëvre, les habitations n'ont pas de caractère particulier, mais sont fortement attachées à la tradition des villages de polyculture avec une forte concentration de l'habitat. Pourtant, la place au sol laisse la possibilité d'envisager d'autres modes de construction, avec des façades pouvant être de 20 à 30 mètres. Les plans d'édification des villages et le refus constant des communautés de se disperser limitent fortement la réalisation des bâtisses plus larges et non jointives. Plus ponctuellement, au XIX^e siècle se développent dans certains villages, des fermes cours à bâtiments symétriques qui encadrent des demeures à perron, avec des bandeaux et des chaînages en angles, des lucarnes et des girouettes à 4 pans couverts en ardoise. Ces maisons d'exploitations sont peu nombreuses. Elles sont l'apanage des notables locaux qui disparaissent en corollaire des mouvements migratoires, et elles sont peu représentatives du modèle le plus répandu dans l'ensemble des communautés rurales. Les maisons des Pays-sous-les-Côtes se retrouvent de Romagne-sous-les-Côtes à Gironville-sous-les-Côtes, dans les unités rurales étirées de vigneron, où l'habitat est serré dans des villages rues. Les constructions sont jointives, souvent de mêmes hauteurs, les façades alignées rigoureusement, si bien « qu'il n'est pas rare qu'on ait l'impression qu'une seule et même immense toiture, descendant bas du côté de la rue, plus bas encore à l'arrière, couvre une partie entière du village, accentuant l'impression qu'il fait vraiment un tout»³¹⁷, soit une communauté fermée vivant en autarcie. L'utilisation massive des tuiles canal donne une unité à l'ensemble, tandis que le recours au chaume est présent contrairement à la majeure partie du département de la Moselle et du nord de la Meurthe-et-Moselle où il était encore attesté dans un septième des maisons en 1850. La configuration des habitations dans les villages très serrés «impose une cohabitation forcée qui peut exacerber les rivalités de voisinage, de familles et de métiers, mais aussi créer des fiertés communales, un esprit de clocher fortifié par l'isolement au centre du paysage dénudé [...]. La mitoyenneté rapproche, facilite les surveillances réciproques, mais aussi l'entraide»³¹⁸.

315. *ibid.*

316. Streiff (JP.), *Les villages meusiens, l'habitat rural*, Nancy, 1977, 53p.

317. Choux (J.), *op. cit.* p. 75.

318. Gérard (L.), *La maison rurale de Lorraine*, p. 10, Les cahiers de construction traditionnelle, Éditions créer.

Les maisons de la vallée de la Meuse ont un plan de construction assez similaire, néanmoins elles comprennent plus souvent des groupes de maisons de deux à trois travées appartenant aux propriétaires qui possèdent quelques chevaux et une douzaine de vaches. Les portes charretières sont cintrées en pierre de taille à grains fins parfois rectangulaires. Les toits en tuiles canal sont très caractéristiques avec de très longs pans réduits sur des pannes appuyées sur les murs sans poteaux centraux. Ces toitures constituent le caractère majeur du village, comme de «longues carapaces surbaissées enveloppant une file de maisons, uniformes vers la rue, mais découpées en prolongements irréguliers sur les jardins»³¹⁹ «recouverts de tuiles creuses ou tiges de bottes représentant un îlot de toits méditerranéens»³²⁰, dont le modèle connaît une extension contenue dans toute la France, peut-être par son adaptabilité aux degrés d'inclinaison des pentes. Les percements sans ornements reflètent le manque de moyen des paysans, bien que «la Meuse a bénéficié d'affleurement très varié sur un court espace : rauracien jaune à gros grains, pierres de qualités, blanches ou dorées (portlandien) dans le Perthois et le Verdunois»³²¹. Les coûts de construction sont élevés, car même pour les plus modestes maisons rurales en blocs réguliers uniformes débités au passe-partout ou à la scie le moellon est considéré comme un matériau secondaire au profit de la pierre, notamment de Lérouville avec les calcaires lisses et tendres d'Euville, qui ont une renommée internationale. Les alignements contenus et les assises bien appareillées sont agrémentés de rentrant et de saillants qui procurent une régularité et une cohérence à l'ensemble, de même que le renforcement des infrastructures par des bandeaux et des corniches en forte saillie qui ne supportent aucun crépi. Le petit village de Cumières-le-Mort-Homme est représentatif de ces petites agglomérations paisibles de la Woëvre où «les maisons étaient disposées de chaque côté des rues et sauf rares exceptions elles étaient soudées les unes aux autres»³²². Les 85 immeubles bâtis disposent tous d'un espace frontal devant l'habitation, le devant de la porte avec son traditionnel tas de fumier. Elles sont toutes édifiées en pierre de taille et recouvertes de tuiles creuses, à l'exception de celle de M. Jean de Fisson qui fait figure de notable local, frère de Charles dernier maire de la localité. Ce brillant élève du collège de Verdun, né en 1859 dans le village, devenu un médecin réputé avec une clientèle forte importante, à Château-Regnault dans les Ardennes, dispose d'une bâtisse plus imposante que les autres corps de fermes avec un logis très vaste recouvert d'ardoises, pour ses rares apparitions lorsqu'il parvenait à se libérer de ses nombreuses obligations. Le caractère atypique de la construction, qui contraste fortement avec les anciennes maisons très anciennes de la rue Basse et du Moulin qui avaient encore des murs en torchis³²³, est perçu par les communautés rurales qui la dénomment couramment «le château» bien

319. Lanher (J.), op.cit., p.61.

320. ibid.

321. Gérard (C.), op.cit.p.22.

322. Lavigne (L.), op.cit., p.64.

323. E Dépot 104, 1G4 et 5, AD.Meuse.

qu'elle n'est aucun rapport avec l'ancienne fortification reconvertie en moulin et en deux exploitations agricoles. Toutes les maisons «étaient modestes, sans styles. Elles étaient basses, et rares étaient celles qui avaient un étage, et encore, elles n'avaient qu'une chambre aménagée dans le grenier, la chambre du haut»³²⁴. Ces «compositions basses comme écrasées par la ligne du bord du toit»³²⁵ garantissent des habitations à échelle humaine, avec des façades en Meuse, comme en Lorraine qui ne «ne montent guère au-delà de cinq mètres, six avec un étage habité, prévu lors de la construction»³²⁶. Lorsqu'une pièce supplémentaire est aménagée par la suite dans le grenier, pour faire office de chambre, au gré de la démographie du foyer, le toit n'est pas relevé pour autant. Selon Claude Gérard, «la répétition de telles façades, de hauteurs et de structures uniformes, pourrait être obsédant sans la disposition et la taille toujours variée des percements»³²⁷ qui apparaissent être le seul luxe de cette architecture traditionnelle et vernaculaire si sobre. La valeur esthétique n'apparaît que lorsque l'on tente de la modifier, à l'exemple de Cumières-le-Mort-Homme où en 1897³²⁸ quelques propriétaires aisés adoptent le crépi tyrolien découvert lors de la construction des fontaines par l'entrepreneur, qui contraste par leurs façades coquettes par rapport à la majorité de celles blanchies à la chaux. Quant aux fondations, quelle que soit la localisation des villages, elles ne vont, «que jusqu'au bon sol, compact, argileux ou calcaire, à 0,60 m ou un mètre et ne descendent pas plus bas que pour creuser les rares caves»³²⁹ qui sont une spécificité des riches propriétaires pour stocker leurs récoltes. Dans l'ensemble des villages meusiens, la maison prend majoritairement place «sur un terrain perpendiculairement à la rue et à l'usoir, prolongée par le maix, ou jardin, lui-même suivi du verger, le tout entouré d'un enclos ou d'un mur»³³⁰, souvent remplacé par une haie arboricole dans le prolongement d'un espace d'openfield. La disposition répond aux impératifs agricoles des communautés rurales si bien que «le terrain sur lequel se bâti la maison, représente un rectangle étiré, qui ne permet pas, étant donné la contiguïté des maisons d'autres débouchés sur la rue que ceux de la maison elle-même et impose l'existence et la finalité de l'usoir»³³¹. Ce plan type connaît des variantes, mais reste très représentatif de même que le fait que les «ouvertures autres que les portes sont rares : une fenêtre pour le logis, une autre donnant sur le grenier, une minuscule ouverture ouvrant sur l'écurie. La façade s'ouvre sur la rue par les portes»³³² qui permettent l'accès à la travée ou rang, au nombre d'une à trois selon la fonction du propriétaire et sa position sociale. Le peu d'ouverture s'explique essentiellement par le manque de revenu des Meusiens au XIXe siècle. Ces derniers lors de

324. Lavigne (L.), op.cit. ?P;65 ;

325. Gérard (C.), op.cit.,p.28.

326. ibid.

327. ibid.

328. E Dépôt 104 2L1, AD.Meuse.

329. Gérard (C.), op.cit.,p.28.

330. Lanher (J.), op.cit.,p.62.

331. op.cit., ibid.

332. ibid.

la construction de leurs foyers sont soumis à une contribution directe, instaurée le 24 novembre 1798, sur les portes et fenêtres, fondée sur leur nombre et leur taille par immeuble. La loi du 16 mars 1848 renforce le poids de cette contrainte en augmentant de 48% les quatre contributions directes pour faire face aux difficultés de trésorerie du gouvernement, dont celles sur les portes et fenêtres. Les Meusiens restent soumis à cette imposition jusqu'à l'après-guerre, puisqu'il faut attendre le 31 juillet 1917 pour qu'une réforme fiscale supprimant les 4 vieilles soit envisagée au profit d'un impôt cédulaire, libérant les contraintes de construction. Cet asservissement justifie les choix de construction et induit une certaine standardisation du modèle édifié, pour réduire les dépenses et être grevé de l'imposition la plus faible possible tout en induisant une mauvaise ventilation par les travées. L'analyse de la matrice cadastrale d'Abaucourt-lès-Souppleville confirme cette hypothèse puisque les ouvertures imposables pour les portes sont restreintes, de 1 à 3 selon le type d'habitat, et de 3 à 5 pour les fenêtres, tandis que les autres ouvertures dites spéciales sont limitées au cas particulier des édifices ayant d'autres destinations que celle d'habitation, notamment pour les scieries ou les anciennes halles³³³. Les mêmes remarques sont valables à Châtillons-sous-les-Côtes³³⁴ où la matrice plus détaillée permet d'accéder au barème de fixation du taux d'imposition. Ainsi, les ouvertures de tailles ordinaires qui représentent l'élément «le plus variable des percements et la diversité de cette monodénature réjouissent l'œil»³³⁵ sont taxées de 10 fr par ouvertures³³⁶. Celles plus petites varient de 4 à 9 fr. Les plus imposantes, propres aux maisons de notables, peuvent aller jusqu'à 30 fr et comprendre plusieurs fioritures contrairement aux autres plus épurées, parfois soulignées d'un parement en pierre de taille ou en imitation qui renforce le caractère coquet et épuré des villages meusiens. Les permanences dans le modèle de construction à l'échelle du département découlent également de la concentration des immeubles dans un espace restreint à une époque identique, à savoir entre la fin du XVIII^e et le milieu du XIX^e au gré de l'évolution des populaires sédentaires. À la veille de la guerre, de nombreux villages sont dans la configuration de Cumières-le-Mort-Homme, où sur 85 immeubles bâtis, seulement 64 maisons sont habitées, les autres étant en ruines, délabrées ou converties en remises ou bûcher³³⁷. Ce phénomène résulte de la convergence de plusieurs facteurs, à savoir la baisse démographique, les écrémages des effectifs par les migrations pendulaires puis définitives, les coûts élevés de réfections et le refus catégorique d'empiéter sur les parcelles destinées aux activités économiques ou de desserrer le maillage territorial. Le choix des matériaux de construction initiaux et leur résistance plus ou moins forte au gel et aux variations thermiques provoquent des dégradations progressives des structures, auxquelles les communautés rurales

333. E Dépôt 2 23, AD.Meuse.

334. E Dépôt 80 27, AD.Meuse.

335. Gérard (C.), op.cit., p.28.

336. E Dépôt 80 27, AD.Meuse.

337. Lavigne (L.), op.cit., p.64.

modestes ne peuvent apporter de solutions par manque de finance. De plus, la double mitoyenneté complexifie les travaux de réfection ou la démolition au vu d'une nouvelle édification, car les édifices imbriqués les uns dans les autres ont une structure commune qui ne laisse qu'une faible marge de manœuvre. Des modifications profondes de l'habitat, au-delà de la résurgence de la force des traditions et des habitudes, sont impossibles du fait du modèle choisi lors de l'implantation. Les habitants des campagnes cherchent néanmoins à le préserver au maximum, si bien que les notaires, sis dans les chefs-lieux de canton, enregistrent un pic de procédures à partir des années 1880 jusqu'à la veille du conflit. Il est néanmoins difficile de quantifier précisément les actes puisque la plupart des documents notariés ont été détruits lors de la Première Guerre mondiale par les exactions ennemies et les bombardements, ou n'ont pas été conservés, pilonnés au gré d'autres impératifs de conservations selon le chercheur Robert Favreau³³⁸. Quoi qu'il en soit, ceux annexés aux dossiers des dommages de guerre³³⁹ permettent de confirmer la tendance procédurière par des actes de donations partages anticipés. Ces démarches sont intimement liées au régime successoral appliqué en Meuse, où chacun des enfants de sexes masculins ou féminins peut prétendre à la mort des ancêtres à une part égale des biens, y compris de la maison familiale. Les parents anticipent ainsi les partages, pour réduire le morcellement du patrimoine et préserver la maison transmise de génération en génération, où les aïeux et les enfants cohabitent dans un espace restreint. Les conditions de la donation-partage anticipée sont généralement très proches. Le fils ou la fille à qui le bien est attribué a déjà fondé son propre foyer et accepte de reprendre l'exploitation agricole. Il assure en échange le gîte et le couvert, participe aux dépenses courantes du donateur, généralement réduits aux frais de vêtements. Dans des cas minoritaires, il verse une pension qui doit permettre au couple de vivre leur propre vie en parallèle de la vie familiale. Par ces moyens, les foyers parentaux élargis restent attachés à la maison, tandis que les autres enfants se marient et migrent progressivement vers d'autres lieux plus ou moins limitrophes où les potentialités de logement sont plus grandes puisque les capacités d'endettement pour acquérir un bien et le rénover ou construire sont très faibles. Notons toutefois que durant la décennie qui précède le premier conflit mondial, une vague de construction sur les fondations des maisons délabrées est patente. Nous pouvons notamment observer ce mouvement à Châtillon-sous-les-Côtes, où la matrice cadastrale des propriétés bâties confirme l'inscription de tous les propriétaires d'un temps immémorial, généralement datable de la première partie du XIXe siècle, sauf pour 16 entrées. La plus ancienne de ses nouvelles constructions, en 1903, est édifiée par un rentier M. Parmentier-Chaudelet d'ores et déjà propriétaire dans la commune, qui réutilise les bases de son ancienne maison pour en faire un corps de logis plus moderne et fonctionnel. Les autres constructions se concentrent dans les trois années qui précèdent le conflit et semblent être le corollaire d'une amélioration relative

338. Favreau (R.), dans la Gazette des archives, 1964.

339. Notamment, série 10R., AD.Meuse.

du niveau de vie puisqu'elles concernent différents milieux professionnels. Ainsi en 1912, quatre nouvelles maisons sont enregistrées, appartenant à M. Blanchard Émile, M. François Muller Nicolas et M. Thiebaut-Delavaux Léon, tous les trois cultivateurs, ainsi qu'à M. Chits-Brocard Alfred vigneron, auxquels s'ajoute M. Trouypeur Auguste auparavant propriétaire à l'écart de Mandre qui préfère délaisser la zone isolée pour se rapprocher du reste de la communauté agglomérée. L'année suivante, une reconstruction est effectuée par M. Blanchard Émile, tandis qu'un mouvement de retour facilité par les alliances matrimoniales et les liens familiaux est repérable dans le cas du couple Trompeur-Delandre Alexandre ou Barthe Mouteaux Auguste, jadis propriétaires à Brandeville, ou de l'implantation de M. Aubers Émile par la proximité de ses activités de maréchal de logis d'infanterie à Lérouvillle. Enfin, en 1914, nous notons un élargissement des professions accédant au statut de propriétaire au titre des constructions nouvelles, avec trois cultivateurs, Mrs Trompette Naudin Maurice, Chadelet Léandre Édouard et Moutaux Ory Charles, un manœuvre M. Massonpierre Léon, un maréchal ferrant M. Legouverneur Burtin Célestin et un boulanger M. Carmus Léon. Ces quelques cas isolés ne changent pas pour autant la physionomie des villages puisque «l'importance et la disposition interne des maisons [continuent] de refléter fidèlement la structure sociale du village»³⁴⁰. Quelles que soient l'époque, la région naturelle, la structure du village, on peut ainsi distinguer trois types précis d'habitation qui répondent aux impératifs de l'économie locale : la maison du laboureur, la maison du manœuvre et la maison du vigneron. On dénombre ainsi à Cumières-le-Mort-Homme³⁴¹, en sus des deux exploitations dans le château réaménagé, de la maréchalerie, de la boucherie et d'une huilerie, 24 maisons de fermes et 34 maisons de manœuvre, qui traduisent dans le paysage le niveau de richesse de chaque foyer. Comme le démontre Jean Lanher³⁴², «la disposition même de la maison en profondeur commande celle des pièces d'habitations», dont le nombre et l'usage dépendent eux-mêmes de la profession du chef de famille. Ainsi, la maison de ferme ou du laboureur, selon les localités, était la plus spacieuse. Son plan correspondait à peu près à un rectangle coupé en deux ou trois bandes parallèles et égales, les travées, pour accueillir le logis du «rabourau»³⁴³, le cultivateur, mais aussi ses chevaux, son chariot, sa charrue et tous les instruments agricoles nécessaires pour assurer les labours, le travail des champs et le charroi du fumier, des foins, des gerbes et du bois. La première travée, qui occupe un quart de la superficie correspond au rain d'habitation ou corps de logis avec une fenêtre qui éclaire la chambre principale, nommée chambre du devant, sauf dans le Nord meusien où elle prend le nom de poêle, «véritable sanctuaire secret de la maison»³⁴⁴. Parfois, une porte d'habitation donne accès au couloir qui dessert en enfilade trois ou quatre pièces. La cuisine, qui

340. Choux (J.), op.cit., La Maison du Laboureur, p.78.

341. Lavigne(L.), op.cit.p.65.

342.Lanher (J.), op.cit.p.62.

343. ibid.

344. Lanher (J.), op.cit.,p.63.

distribue les autres pièces, est généralement placée au centre. Borgne, elle éclairée par un vitrage, mais plus généralement par la Flamande, une vaste cheminée aux parois enduites de blanc pour permettre une meilleure irradiation de la lumière et par un châssis vitré qui répercute la lumière et les couleurs de celle du devant. La mitoyenneté des maisons empêche presque toujours la création de jours latéraux. La chambre ou les deux chambres à l'arrière sont elles aussi borgnes, uniquement baignées de la clarté de la cuisine, grâce au jour astral émanant de la Flamande, «une sorte de deuxième énorme hotte de cheminée, parallèle à celle du foyer, qui part d'une grande ouverture dans le plafond et se termine au ras du toit, par un lanternon vitré, parfois fermé par un vitrage au niveau du plafond, blanchi à la chaux sur toute sa hauteur, elle déverse une lumière abondante sans donner de vue sur l'extérieur »³⁴⁵. Cette disposition des logis avec une cuisine centrale aveugle constitue l'une des caractéristiques les plus curieuses de l'habitat meusien au même titre que celui lorrain. Quelques exceptions sont cependant repérables à l'ouest de la Meuse, dans l'Argonne et dans la région du Neufour, où la répartition des pièces est différente puisque la cuisine est placée à même la rue, le poêle est rejeté au centre du logis, tandis qu'un œil de bœuf qui éclaire la pierre à eau s'ouvre en façade en bas de la fenêtre. La seconde travée est réservée aux animaux, avec une séparation des pièces d'habitation somme toute relative. Les hygiénistes dénoncent les risques infectieux et sanitaires. L'écurie se situe toujours sur la rue, séparée de l'étable, aussi appelée l'écurie des vaches par une allée qui va de la cuisine à la grange. Cette dernière occupe la moitié du logis dans la troisième travée qui peut déboucher sur la porcherie, le fournil et parfois les poulaillers. D'après Louis Lavigne³⁴⁶ «l'aire de grange était parallèle aux écuries qui en étaient séparées par une cloison de planches, au-dessus des écuries se trouvaient le grenier à foin, le sinô, de l'autre côté [...] , était le sauté, emplacement où l'on entassait les gerbes»³⁴⁷, alors que les récoltes étaient entreposées dans le grenier couvrant le logis et l'étable. La fonction de la grange est importante, sa porte constituant «l'entrée ordinaire de la maison, même lorsqu'un couloir conduit directement à la maison»³⁴⁸, ce dernier ne constituant pas un passage d'honneur destiné aux visiteurs pour témoigner de son rang social. Elle sert de rangement aux outils agricoles, avec une place privilégiée de la batteuse fixe élevée sur une plate forme sous laquelle était disposé le manège à deux ou trois bras attelés aux chevaux. Elle accueille également de nombreuses activités, dont les plus fréquentes sont le batelage du blé, la préparation des liens en aval des moissons, le plumage des volailles, le nettoyage des légumes, mais aussi les travaux de vannerie, de couture, de broderie ou de tricot pour les femmes.

L'ensemble peut être ponctuellement complété par une buanderie ou chambre à four aménagée soit dans une des chambres à l'arrière, soit dans les foyers les plus aisés dans une petite bâtisse annexe

345. Choux (J.), op.cit.,p.79.

346. Lavigne (L.), op.cit.,p.65-67.

347. Choux (J.), op.cit.,p.81

348. *ibid.*

dans une cour directement accolée à l'habitation précédent les champs. Le contraste avec la maison de manœuvre, ou du petit artisan, est saisissant, car elle n'a qu'une travée unique ou deux parties seulement, puisque les manœuvres ne possèdent pas d'attelage, louant la force de leurs bras aux cultivateurs qui fournissent les animaux et une partie de matériel nécessaire à l'exécution de la tâche journalière ou quotidienne. La disposition de ce type de maison est extrêmement simple, les pièces sont limitées à l'essentiel, si bien qu'elles ne possèdent pas de grange, juste une petite étable très réduite et un «grenier dans lequel on rentre les récoltes directement depuis la rue, par une porte-fenêtre appelée gerbière, qui est le plus souvent ouverte à l'aplomb de la porte piétonne du rez-de-chaussée»³⁴⁹. L'agencement des pièces est moins rigoureux que pour celle du laboureur, cependant contrairement au modèle lorrain, la maison du manœuvre ou du manouvrier peut posséder deux chambres placées de façon identique à la maison à 3 travées. Selon la localité, l'étroit couloir conduit soit à la cuisine centrale et se prolonge vers la grange étable placée à l'arrière du logis, soit il dessert la cuisine placée en façade puis la ou les chambres ou donne accès aux pièces de vie concentrées sur la rue alors que les espaces à fonctions agricoles destinés aux instruments, aux récoltes et aux animaux sont rejetés à l'arrière en aval du jardin. Leurs propriétaires étant très modestes, la recherche du raffinement est exclue, la décoration est limitée au strict nécessaire, et l'éclairage interne est déficient, car les ouvertures sont petites et limitées, et les puits de lumière apportés par les Flamandes sont restreints à quelques cas uniquement, le coût de construction étant trop élevé. Ces petits logis sont généralement groupés dans les rues secondaires ou en extrémités du village. Ce sont celles qui sont les premières abandonnées par les riverains, délabrées plus rapidement par l'économie de construction, trop petites pour des familles composées des parents et des enfants. Elles offrent moins de confort. Par leurs petites dimensions, une partie d'entre elles sont reprises par les cultivateurs qui les transforment en remise ou en annexe servant de chambre à four³⁵⁰. En Meuse, la maison du vigneron ne se retrouve que dans des zones d'exploitations viticoles, avec des constructions anciennes puisque le département est atteint par le phylloxéra rapidement et les activités périssent fortement dans les années 1870-1880 contraignant les vignerons à se reconvertir. Elles sont une variante de la petite mesure du manœuvre bien plus que celle du laboureur comme dans le reste de la Lorraine³⁵¹. Elles sont concentrées dans les villages dénommés «sous-les-Côtes», sur des parcelles extrêmement étroites étirées en longueur qui nécessitent généralement un plan à travée unique, parfois deux dont l'une est réservée à la grange. Dans la majorité des cas, les récoltes sont stockées dans le grenier qui occupe l'étage supérieur avec un accès depuis la rue par la gerbière, ce qui la rapproche du modèle de la maison du manouvrier³⁵². La cuisine aveugle est également centrale donnant accès aux deux

349. Choux (J.), op.cit., Autres types d'habitat, p.86.

350. D'après l'analyse des matrices cadastrales, AD.Meuse.

351. Choux (J.), op.cit., p.88.

352. Streiff (J.), Les villages meusiens, l'habitat rural, 53p.

chambres, l'une borgne à l'arrière, l'autre percée sur l'avant où sont placés les beaux meubles et la vaisselle qui permet de positionner le foyer sur l'échelle sociale. La présence de l'écurie et de la grange est extrêmement rare, car les vigneron n'ont pas besoin de train de culture, tandis que la cave «prend une importance relativement grande et peut s'allonger sous toute la maison»³⁵³. Dans les pays sous les Côtes, «l'extrême profondeur de ces demeures de vigneron a conduit à créer, dans nombre d'entre elles, vers les deux tiers de la longueur, une très petite cour qu'on ne soupçonne pas de l'extérieur, à moins qu'on ne surplombe le village»³⁵⁴. Elles conservent cependant l'espace frontal en avant du logis, caractéristique du territoire meusien, avec une solennité de la porte piétonne, sobre avec tout au plus un encadrement de pierre, mais rarement des tympans ornés d'un remplissage gothique où l'occupant faisait sculpter les armoiries familiales ou professionnelles, dont le soc de charrue, la serpette de vigneron ou l'outil artisanal. Si la maison constitue un marqueur visible de la place de chacun, du rôle et du niveau de richesse, en adéquation avec l'économie rurale, le mobilier possédé renforce la distinction entre les familles. Il permet d'établir naturellement une classification intériorisée sur laquelle se fondent les rapports de soumission, d'entraide et d'obéissance. Nous avons tenté de reconstituer le mobilier possédé à partir des déclarations des sinistrés des dommages de guerre subis et des biens sauvés dans la localité de Rupt-en-Woëvre³⁵⁵ où les fonds sont mieux conservés. Cette analyse peut comporter une marge d'erreur si on l'étend à l'ensemble des communes meusiennes, car des oublis ont pu avoir lieu dans le listage des biens par les sinistrés, des dossiers être pilonnés et des différences locales exister et engendrer des variantes ou des spécificités. Il apparaît que la pièce de vie principale des communautés rurales est la cuisine d'où sa position centrale et sa proximité de l'écurie ou de l'étable pour aller s'occuper des bêtes en cas de besoin ou de problème. La cheminée, qui est généralement l'unique foyer de la maison, peut se trouver sous sa forme rudimentaire, n'étant «qu'une ouverture béante dans le plafond, avec une hotte de charpente et torchis qui monte à travers le grenier et se termine par une souche crépie»³⁵⁶ ou les plus élaborée avec des consoles et un faux marteau de pierre. Elles peuvent être complétées par des fourneaux³⁵⁷, des foyers ou des gazinières en fonte dont les tuyaux se prolongent dans la cheminée, et dont la position permet de chauffer la pièce attenante, mode de chauffage en nette progression au XIXe siècle. La pierre à eau est le second équipement indispensable de la cuisine, souvent surmonté d'un placard, sur laquelle était placée en permanence un sceau rempli avec un bassin de cuivre, une sorte de louche à fond plat. Lorsque le logis dispose d'un puits, la pompe à eau est accolée à la pierre à eau. Le buffet de cuisine est un meuble indispensable de la pièce, pour 61 personnes en chêne, mais l'essence de bois peut être

353. Choux (J.), op.cit.,p.88.

354. ubid.

355. 10R 1652 à 1659, AD.Meuse.

356. Choux (G.),op.cit.,p.79.

357. 10R 1652 à 1659?AD.Meuse.

plus ou moins noble, et de dimension variable, puisqu'on recense de simples buffets en bois blanc ou en sapin, un buffet étagère, un buffet garde-manger en chêne, 4 buffets vitrés et 2 autres en sapin, mais aussi 5 vaisseliers en chêne. Tandis que les jambons sont suspendus aux crochets, les provisions sont rangées dans les coffres ou malles en bois simple, en acajou, en sapin ou même en osier selon les revenus des habitants. Les biens possédés, transmis de génération en génération, et complétés au gré des besoins, renforcent les différences sociologiques qui ressortent de l'analyse des différentes bâtisses. Les coûts d'acquisition des mobiliers obligent à des aménagements par le propriétaire, comme en attestent les 39 étagères fabriquées maison qui renvoient à la gestion au plus juste du budget domestique. Pour compléter la lumière naturelle de la Flamande et permettre de prolonger la journée de travail dans la cuisine, notamment par des activités complémentaires comme la vannerie ou la couture pour constituer ou agrémenter les trousseaux, la pièce principale est équipée d'un point lumineux par des lampes à suspension, à colonne, à abat-jour ou à crémaillère, mais aussi à pétrole selon les deniers des foyers, doublé par des lanternes moins gourmandes en énergie, de même que les nombreuses bougies qui font partie des provisions indispensables du ménage. La cuisine est enfin meublée par une table et des chaises, dont le nombre et les matériaux utilisés varient selon la composition de la famille, la profession du chef de foyer et le lieu d'achat des biens mobiliers. Par exemple à Rupt-en-Woëvre, le nombre important de chaises ordinaires, cannées ou pailées est lié à l'implantation de l'usine villageoise, où les riverains travaillent ponctuellement en sus du labeur de la terre, d'où un approvisionnement plus facile, alors que les familles modestes se contentent de chaises pliantes pour les enfants. Ponctuellement, des petits objets agrémentent et décorent la pièce tout en conservant une fonction pratique, notamment les services de vaisselles, les pétrins en chêne, les portes-serviettes ou les essuie-mains. Néanmoins, si la cuisine demeure la pièce de vie principale au quotidien, la chambre du devant, le poêle, représente le «véritable sanctuaire secret de la maison, au parquet ciré et brillant»³⁵⁸, alors que le reste du logis est en terre battue, en dalles, ou en matériaux moins coûteux. Cette pièce est réservée aux hôtes que l'on veut honorer et ne s'ouvre largement que pour les cérémonies familiales pour exposer les richesses du foyer, notamment lors des baptêmes, des communions ou des veillées mortuaires. Les parents peuvent ponctuellement, et selon les usages familiaux se réserver le lit installé dans la belle chambre, généralement en chêne. La composition de cette pièce varie selon les familles, si bien qu'elle peut être très sobre chez les manœuvres ou très luxueuse chez les riches laboureurs, les gros cultivateurs et les rentiers. Ainsi, nous repérons à Rupt-en-Woëvre³⁵⁹, deux bureaux secrétaires, trois canapés, des commodes en acajou et en marbre, seize armoires de style Louis XV, quatre bibliothèques, un bureau de ministre, des chaises et des fauteuils style voltaire, drapés ou acajou, une horloge en différents bois plus ou moins nobles ou de deux

358. Lanher (J.), op.cit., p.63.

359. 10R 1652 à 1659, AD.Meuse.

pendoires dorés en marbre. Cette liste n'est pas exhaustive, nous pourrions citer également pour exemple une pendule de marbre, deux secrétaires en chêne, des horloges anciennes, trois paravents, des tables de nuit travaillées en chêne ainsi qu'un harmonium et dix tables de toilette, dont quatre en marbres où étaient exposées les accessoires de toilettes masculins ou féminins les plus prestigieux. L'éclairage naturel entrant dans la pièce par la fenêtre sur rue permettait de renforcer l'impression d'aisance, il était au besoin complété par des points lumineux secondaires comme les lampes en porcelaine plus onéreuses. Le contraste avec la chambre de l'arrière, borgne et austère, est saisissant, car cette pièce du logis doit servir uniquement à faire dormir tous les membres de la famille dans un espace relativement exigü. Dans certains ménages, elle comprenait une armoire, généralement ancienne, en pin ou en sapin, tandis que dans d'autres les lits sont l'unique mobilier, avec des matelas et les paillasses. Dans les foyers les plus pauvres, les paillasses sont posées à même le sol, cependant au XIX^e le confort se développe par les matelas en laine ou en crin confectionnés par les femmes selon les récoltes disponibles. Les foyers les plus aisés peuvent quant à eux s'offrir le luxe d'acquérir des lits ou des chaises d'enfants, et plus ponctuellement des berceaux d'enfants, ainsi que des poêles en fonte qui apportent de la chaleur et de la lumière. Les communautés rurales ont elles-mêmes conscience de ces critères de reconnaissances. Elles exploitent les signes extérieurs de richesse pour consolider leurs positions, et acceptent de se soumettre à la classification et la hiérarchie villageoise, familiale et communautaire qui en découle. Les personnes qui n'en sont pas membres à l'observation du logis et de son aménagement doivent immédiatement pouvoir déterminer l'interlocuteur à privilégier pour aborder la communauté.

3. Des lieux de vie communautaire qui évoluent.

À la fin du XIX^e siècle, toutes les communautés rurales et villageoises sont dotées d'espaces et d'édifices, plus ou moins nombreux, d'architecture sobre ou plus élaborée, modeste ou luxueuse. Ils revêtent un caractère communautaire et donnent une âme aux villages. Ils constituent au quotidien de véritables lieux de vie et de mémoires. Ils favorisent la cohésion des groupes et renforcent les valeurs de partage, de solidarité, d'entraide. Ils permettent aux villageois d'affirmer leurs identités et leurs valeurs. Authentiques symboles de reconnaissances, spécifiques à chaque entité géographique, les édifices à vocation communautaire ne sont pas pour autant figés dans la tradition. Ils peuvent évoluer et perdre de l'importance au profit de nouveaux bâtiments, de nouveaux espaces, à connotations laïques ou religieuses. Bien qu'ils servent d'éléments pour distinguer, rapprocher ou mettre en rivalités les communautés rurales, ils sont pourtant semblables dans leurs appellations et différents par leurs spécificités dans chacune d'entre elles. La topographie et les plans d'aménagement des villages

délimitent le premier lieu de vie communautaire : les usoirs, les aisances, les pares ou les parges selon les dénominations locales. Quel que soit son nom, l'usoir est une caractéristique meusienne qui résulte de la structure même des villages aux maisons jointives. De ce fait, «l'usoir était avant tout une nécessité pour les fermes lorraines qui ne disposaient pas d'issue charretière à l'arrière, en direction des champs»³⁶⁰. Sa fonction principale est de se substituer aux cours inexistantes. Cet espace frontal présente l'avantage de servir de lieu de transit des animaux, du fumier et des récoltes sous la surveillance attentive des voisins. Dès lors, «toutes les manifestations de la vie agricole trouvaient leur expression dans la rue, l'usoir»³⁶¹, puisque l'absence de porte charretière à l'arrière des habitations permettant l'accès aux champs contribue à rejeter les activités agricoles de relations sur le devant de porte. Selon Jean Peltre³⁶² sociologiquement ce sont des espaces à vocation intermédiaires entre vie publique et vie domestique. Leur forme est généralement rectangulaire, avec une inclinaison vers le caniveau, libre de construction et non enclos, avec des dimensions très variables de quelques centimètres à 15 mètres. Par exemple, à Cumières-le-Mort-Homme³⁶³, ils sont très vastes à la Rigolette, étroits dans la rue du Moulin et inexistantes dans celle basse et des cordeliers. Tous s'accordent pour dire³⁶⁴ qu'ils sont indispensables pour le stockage sans ordre des instruments aratoires ainsi que pour le stationnement, le passage et l'action de tournière des longues charrettes, pénétrant dans les granges. Cependant, ces espaces non cadastrés, donc juridiquement collectifs, concourent au prestige de la maison, puisque la hauteur du tas de fumier et du bois de chauffage qui restent à demeure contrairement aux autres denrées ou récoltes indique les revenus et la position socioprofessionnelle des habitants dans la sphère communautaire. Or, la présence des gros cultivateurs redore également celles du groupe sur l'extérieur. Claude Gérard³⁶⁵ confirme la dimension communautaire puisque pour lui, il y «est naturel de voisiner, assis en été sur les bancs placés devant les façades», de courailler ou de discuter lors des réunions bavardes d'un petit groupe d'habitues qui se prolongent dans les logis durant les veillées ou les loures d'hiver. L'usoir est aussi un lieu où les garçons commencent à dayer, c'est-à-dire à provoquer les jeunes filles réunies dans le poêle qui répondent en entrouvrant la modeste fenêtre avec humour. Ces liens tissés à partir de l'usoir permettent d'entamer les relations de sexe, qui se déplacent postérieurement sur la place lors des cérémonies communautaires de donage annuel où des listes de couples fantaisies sont proposées à l'ironie générale, ou lors du carnaval des adolescents. Lorsque le temps le permet, l'usoir devient également un lieu de travail pour les artisans, principalement les maréchaux-ferrants et les forgerons

360. Lanher (J.), op.cit.,p.60 .

361. Peltre (J.), Les espaces collectifs villageois, l'exemple des usoirs lorrains, dans villages lorrains, Nancy-Metz,1982.

362. Collectif, Acte du colloque, villages et maisons de Lorraines, Institut de recherche régionale, universités de NancyII. Société d'archéologie de Lorraine, Nancy,22-23-24- octobre 1981, p.105-112.

363. Lavigne (L.),op.cit.p.67.

364. Collectif, op.cit.,p.105-112.

365. Gérard (C.),op.cit.,p.18.

qui préparent les outils nécessaires et indispensables à l'exploitation de la terre. Dès lors, il remplit une fonction complémentaire, celle de la transmission d'un savoir professionnel, d'abord dans le cadre de l'apprentissage familial, du père transmettant les gestes et les techniques à ses fils, puis à l'apprenti, à la vue des voisins et des parents qui observent attentivement les mouvements, apprenant indirectement et machinalement sans rendre compte des compétences transversales. Les premiers édifices communautaires sont les églises villageoises et leurs cimetières, ce qui se justifie par plusieurs éléments. L'édifice cultuel occupe toujours une place prépondérante, au cœur du groupement d'habitation, dont le choix d'implantation remonte au moment de la sédentarisation des groupes humains. Dans le département de la Meuse, on dénombre très peu de temples, les populations étant très majoritairement catholiques, croyantes et pratiquantes, ce qui induit le rattachement des communautés villageoises à celles paroissiales. Les bâtiments primitifs qui datent du Moyen-Âge, ont fortement souffert des invasions, des affrontements entre les différents seigneurs et souverains, et portent les séquelles les plus profondes de la guerre de Trente Ans où ils ont été désastreusement pillés et brûlés³⁶⁶. Cet état de fait, auquel s'ajoute la vétusté liée à l'ancienneté des constructions induit un mouvement global de reconstruction des édifices au XVIII^e siècle et dans la première moitié du XIX^e siècle. Dans certains cas, les églises changent de position, mais cela est extrêmement rare. Les changements sont liés à des facteurs qui contraignent à modifier la place traditionnelle, comme à Brabant-sur-Meuse, où l'édifice est construit en 1716 avec le village à 300m en bas du flanc de la côte, les dommages perpétrés à l'emplacement initial étant trop grand. Généralement, les communautés villageoises sont très attachées à la localisation proche des habitations. Elles font massivement des choix similaires en réédifiant les bâtiments sur les anciennes fondations, tout en réutilisant les matériaux en bon état, comme à Douaumont³⁶⁷ où l'on peut observer le chœur voûté datant du XVI^e siècle, ou à Haumont-près-Samogneux³⁶⁸ du XIV^e siècle. De même, l'église de Champneuville³⁶⁹, son clocher du XII^e sa tour exaucée du XVI^e surmontée d'un hourdage et sa nef sans caractère architectural du XVII^e. Celle de Chattoncourt³⁷⁰, reflète l'histoire du lieu et la synthèse des choix architecturaux inscrits dans le temps, puisque l'édifice bénit en novembre 1841 après la reconstruction de la nef, allie un style épuré à celui ogival flamboyant de son chœur daté du XV^e siècle, avec des fenêtres garnies de meneaux, une voûte en arceaux moulurée et un clocher à flèche festonné du XVIII^e Siècle. Tous ces choix reflètent les caractéristiques d'une époque et les identités forgées par les communautés villageoises qui attachent beaucoup d'importance à posséder leur propre édifice cultuel, le partage du bâtiment entre deux ou trois villages étant devenu un archaïsme³⁷¹. Même

366. Robinet (N.), Pouillé du diocèse de Verdun, différents passages.

367. Robinet (N.), op.cit.p.420,tome I.

368. Robinet (N.),op.cit.p.462,tome IV.

369. Lemoine (H.), op.cit., p.679.

370. Robinet (N.), op.cit.,P.417.

371. Choux (J.), op.cit., Des édifices pour une vie communautaire, p.69-72.

si leurs dimensions varient selon la taille des localités et l'importance numérique des populations à l'époque de la construction, leurs physionomies sont assez identiques avec une architecture caractéristique à l'exemple des villages d'Apremont-la-Forêt, d'Avocourt, de Béthincourt, de Bezonvaux, de Boureuilles, de Baulny, de Combres-sous-les-Côtes, de Damloup, de Fleury-devan-Douaumont, de Louvemont-Côte-du-Poivre ou de Véry³⁷², bien que chacune revendique leurs identités propres. Celles édifiées au XIX^e sont généralement plus travaillées ou intègrent des éléments architecturaux plus complexes, ce qui induit des dépenses plus élevées, dont les remboursements des prêtres continuant de peser sur les riverains, les municipalités n'ayant pas les moyens de solder les créances pourtant nécessaires au prestige rejaillissant sur la communauté. À titre d'exemple, l'église de Cumières-le-Mort-Homme³⁷³ bénite le 11 août 1846 reprend le modèle en croix latine en le décalant vers la gauche tout en l'agrandissant, après le rejet de l'idée en 1840 d'acheter l'ancien château pour y édifier conjointement l'édifice culturel, l'école et la mairie, le poids de la tradition et l'importance de conserver le lieu de culte au centre du village l'emportent largement dans les débats. Elle se démarque alors par ses dimensions augmentées ainsi que par l'imitation du style grec, cependant malgré un investissement de 20.000fr pour un budget environ cinq fois moins conséquent, «elle n'offrait rien de bien remarquable»³⁷⁴. Celle de Cierges-sous-Montfaucon³⁷⁵, construite au milieu du siècle se démarque par l'imitation du style ogival, tandis que celle d'Esnes-en-Argonne³⁷⁶ reprend le style romain en 1861-1862, et celle de Consenvoye³⁷⁷ un modèle dit moderne en 1847, alors que celle de Fromeréville-les-Wallons³⁷⁸ conserve les codes du siècle passé par l'absence de style bien marqué. L'importance communautaire de l'église villageoise s'est consolidée au fil du temps, le clocher devenant le principal facteur de reconnaissance et d'identification des villages au milieu du finage. Spécifiques à chaque groupe humain, véritable édifice communautaire, les églises sont les gardiennes des croyances et le lieu incontournable où l'on franchit les différents rites d'initiation et étapes de la vie de toutes les personnes au-delà de la ferveur religieuse. Dès la naissance, on est présenté et on entre dans la communauté par le baptême, puis on devient un adolescent à la communion et à la confirmation, on fonde un foyer par le mariage, et on achève son existence par la cérémonie d'enterrement qui réunit la famille et les villageois. Les cérémonies dominicales, de même que les grandes fêtes religieuses de l'année très suivies revêtent un caractère de grande solennité, tout en donnant l'occasion aux familles, revêtues de leurs plus beaux habits, de se rencontrer, d'échanger sur le parvis et de confirmer leur position sociale. Les églises permettent

372. Robinet (N.), op.cit.,p.390 à 403, tome III., p.409, p.437 V, p.726, p.722,p.588,p.512,p.423,p.426,p/762, tome I.

373. Robinet (N.), op.cit.p.419,tome I, Lavigne (L.),op.cit.p.83.

374. Lavigne (L.), op.cit.,p.85.

375. Robinet -N.), op.cit.p.383,tome IV.,

376. Robinet (N.), op.cit.p.731,tome I.

377. Robinet (N.), op.cit. p.385,tome IV .

378. SK 237, AD.Meuse.

également à des communautés voisines de se réunir, notamment par les réguliers pèlerinages organisés, à l'exemple de celui de Cumières-le-Mort-Homme à partir de 1897 où l'abbé Souhaut³⁷⁹ fait ériger un chemin de croix semblable à celui de Saint Victor de Verdun. Nous retrouvons souvent cette volonté de mimétisme dans l'érection des édifices communautaires ou dans leurs aménagements, avec une volonté de se démarquer du voisin, pour conserver une identité singulière qui impulse un mouvement d'émulation favorable à leur développement. Enfin, les cloches des églises et les horloges communales rythment la vie quotidienne, permettant de déterminer au son des angélus, matin, midi et soir, l'heure du travail des champs et de toutes les activités annexes. De ce fait, des fonds sont régulièrement injectés pour leurs entretiens ou pour leurs acquisitions, près d'un tiers du budget de 1869 pour l'acquérir chez un horloger de Stenay pour Cumières³⁸⁰ avant «que plus tard, les aiguilles soient peintes en blanc, ce qui permet de lire l'heure de très loin dans les champs»³⁸¹. Quant aux cimetières adossés très souvent aux bâtiments culturels, ou aux presbytères dont la vétusté croissante pose problème aux municipalités³⁸², ils peuvent être apparentés à des lieux de vie communautaire, dans la mesure où «la promiscuité des morts et des vivants était grande dans les villages»³⁸³ meusiens. Les stèles funéraires constituent un marqueur de l'ancienneté des familles dans le village, et surtout indirectement à légitimer la position et la place des individus, surtout des notabilités par l'ancienneté. Le second groupe d'édifices à vocation communautaire est constitué par les puits, les fontaines, les abreuvoirs et les lavoirs publics. Ils sont généralement implantés dans des lieux stratégiques pour satisfaire les besoins en eaux des personnes et des animaux, à la jonction entre les habitations et les champs. Quelles que soient leurs importances monumentales, ils acquièrent tous une grande importance sociale, constituant «des endroits de rencontres privilégiées, surtout pour les femmes»³⁸⁴, point nodal des bavardages, de la transmission des informations et des cancanages. Leurs existences se justifient par l'entrée tardive des puits dans les habitations, si bien que les villages «ont longtemps satisfait à leurs besoins en eau par des puits publics, creusés en bordure de la rue, auxquels on puise grâce à un grand balancier en bois, à moins que la profondeur n'oblige à se servir d'une poulie et d'une corde»³⁸⁵. À la fin du XIX^e, la majeure partie des localités meusiennes parviennent à ce que de nombreuses habitations bénéficient d'un puits muni d'une pompe à balancier qui est établie dans la cuisine. Néanmoins, ces installations sont insuffisantes pour satisfaire aux besoins, surtout des animaux, si bien que les puits, les fontaines et les abreuvoirs continuent de se développer et de se

379. Lavigne (L.), op.cit., P.85.

380. 10R 494, AD.Meuse.

381. Lavigne (L.), op.cit., p.86

382. Notamment Registre des délibérations E Dépôt 81 107, 160 4, 175 27, 265 100, 342 1 et2, 468 102, 514 35, 516 3, AD.Meuse.

383. Choux (J.), op.cit., p.69.

384. Choux (J.), op.cit.p.70.

385. *ibid.*

perfectionner. À Cumières-le-Mort-Homme³⁸⁶, les familles pauvres s'y approvisionnent constamment avant l'édification du réseau d'eau potable en 1897. Les huit puits sont tous communaux, mais les usages communautaires, connus et reconnus tacitement par tous, permettent de déterminer les droits des ménages à utiliser tel ou tel puits. La profondeur des puits est variable de 3 à 6 mètres, selon l'hydrographie du territoire, moins profonde dans la partie basse. L'eau y est puisée au moyen d'une perche en bois, avec un tronçon de branche formant un crochet pour y attacher l'anse du sceau. Ceux plus récents ont des treuils autour desquels s'enroule la chaîne. Pour éviter les accidents domestiques, principalement les noyades, ils étaient protégés par une margelle ou fermés d'un couvercle à deux volets. À partir de 1850, la meilleure maîtrise de la captation des eaux de source permet de substituer ou de compléter les puits communaux par des fontaines coulant en permanence, grâce à l'arrivée des eaux de source par des tuyaux de bois ou de corps. Dans la vallée de la Meuse³⁸⁷, leur développement s'est amplifié dans la seconde partie du XIX^e siècle, où les constructions de types traditionnelles qui priment dans les Pays-sous-les-Côtes et dans la Woëvre sont remplacées par des monuments extraordinaires, véritables œuvres d'art d'architectes professionnels, au prix de dépenses exorbitantes. Mais ces dernières sont acceptées par les communautés rurales³⁸⁸, car ces édifices communautaires marquent l'aspect matériel des villages et forment leurs esprits. Généralement, à proximité du puits ou de la fontaine, on trouve des auges en pierre qui servent à abreuver les animaux. Leurs nécessités sont évidentes par la configuration des villages et la localisation des champs par rapport aux habitations. Les abreuvoirs sont dès lors des lieux d'échange, de discussions et de conseil entre les hommes du village, mais également avec ceux contraints de transiter avec leurs troupeaux, leurs chevaux ou leurs trains de culture pour des raisons économiques, professionnelles ou administratives, d'où leurs doubles fonctions sociales et communautaires. Leur nombre est globalement augmenté lors de la constitution du réseau d'adduction d'eau où ils bénéficient de travaux de réfection, car l'ensemble de ces édifices à caractère communautaire se trouve en mauvais état ou est vétuste. À Cumières-le-Mort-Homme³⁸⁹, l'établissement du réseau d'adduction d'eau est l'occasion de faire construire cinq fontaines, soit une par quartier, tout en alimentant constamment un grand abreuvoir. Le dispositif plus poussé offre la possibilité aux riverains de placer les sceaux, sous le tuyau d'alimentation pour prendre l'eau pour la maison, en sus de la borne-fontaine placée dans la cour de l'école. À Bezonvaux³⁹⁰, deux lavoirs profitent de ces importants travaux. Le lavoir St Gilles situé dans la partie occidentale de la commune, entre l'église et le château, continue d'être alimenté par l'eau du ruisseau, néanmoins sa réparation en 1849 et restauration en 1905 permettent aux riverains de l'utiliser quotidiennement.

386. Lavigne (L.), op.cit.,p.22.

387. Choux (J.), op.cit.p.70.

388. Notamment : E Dépot 265 105, 342 99,2O 783, 2O786, 2O 1035, 4Z 55,AD.Meuse/

389. Lavigne (L.),op.cit.,p.23,4242.

390. 10R 235, AD.Meuse.

Celui à l'est de la grande rue, surnommé le Malthus, du nom de la source qui l'alimente, est réservé aux lavandières et aux ménagères pour laver leur linge, à côté de la remise abritant les pompes à incendie. Si les fontaines, les puits et les abreuvoirs ont sans conteste des points de convergences et de rassemblements, la gestion des sources et l'entretien des réseaux incomplets, faute de subside, engendrent des rivalités intercommunautaires très conflictuelles. Le registre des délibérations d'Ornes³⁹¹ en date du 3 décembre 1902 souligne les problèmes qui résultent de ces oppositions pour la maîtrise des ressources hydrauliques. Unanimement, les conseillers municipaux rejoignent la position du premier magistrat afin de rejeter le projet de captation des sources de la rivière d'Ornes au profit de celle d'Étain, car les conséquences seraient désastreuses pour le village. En effet, la captation prive trois moulins d'eau, ce qui porte gravement préjudice aux habitants dont les besoins ne peuvent plus être satisfaits. Les poissons établis dans la vallée sont condamnés à disparaître faute d'alimentation du ruisseau, avec des retombées catastrophiques sur l'activité piscicole. Les propriétaires qui possèdent des barrages autorisés ne peuvent plus irriguer leurs prés, ce qui provoque une perte de moitié de leur valeur vénale. Quatre années plus tard, au cours de la séance du 14 novembre 1904, d'importantes dépenses sont votées pour parfaire le réseau très incomplet, à savoir 255 fr. pour solder le mémoire Coltet, maréchal ferrant pour la fourniture et la pose d'un élévateur d'eau avec cliquet automatique dans le quartier de Lavaux, et 60,95 f pour la réparation aux bornes, fontaines, en sus de la somme de 200 fr sur les fonds libres de la caisse en faveur de M. Poncelet Alexandre, industriel et propriétaire de l'étang attenant à l'abreuvoir pour curage de celui du château. La commune de Fleury-devant-Douaumont engage également des deniers conséquents à l'aube du XX^e siècle pour améliorer son réseau³⁹² et consolider les édifices communautaires. Le 11 février 1900, le préfet valide l'ouverture d'un crédit de 800 fr pour établir une conduite de distribution d'eau dans la rue des Prés, des caniveaux sur 30 mètres et un pavage aux abords de la Fontaine. Ce souci d'aménagement avec l'utilisation de pierre de Châline reflète l'attachement des villageois à l'édifice, de même que les travaux complémentaires prévus le 5 avril de la même année pour élever une borne-fontaine et une auge en pierre, servant d'abreuvoir, en pierre de taille d'Euville, alliant les aspects pratiques et esthétiques. Nous observons, à partir de 1905, une très nette accélération de ce mouvement visant à doter les communes d'un réseau d'eau potable, qui pourtant risque de modifier l'aspect matériel des villages, avec un fort encadrement administratif très rigoureux³⁹³. La même commune, le 31 mai 1906 dispose de peu de liberté au moment d'établir un cahier des charges pour les fontaines publiques et l'adduction communale de la source de la haie racée. Elle est invitée par les autorités préfectorales à adopter le modèle général en remplissant un imprimé standardisé très structuré. En contrepartie, le

391. E Dépôt 298 91 D8,AD.Meuse.

392. E Dépôt 140 33, AD.Meuse.

393. E Dépôt 140 32,AD.Meuse..

maire reçoit une réponse favorable à sa demande d'aide en date du 27 août 1905 où il expose que les conduites d'eau reconstruites en 1893 sont insuffisantes pour couvrir les besoins rudimentaires et que cette situation provoque un risque patent de pénurie d'eau qui ne permet pas de combattre les incendies qui deviennent de plus en plus fréquents. Le 28 juillet, le préfet interfäh en faveur du village auprès du Ministère de l'Agriculture, afin d'obtenir une subvention destinée au réseau d'adduction d'eau sur les fonds du Pari mutuel. Le rapport de l'ingénieur ordinaire en date du 17 octobre 1911 dans la commune d'Ornes³⁹⁴ confirme la récurrence des problèmes liés à l'exécution du renouvellement du curage des rivières qui traversent plusieurs villages et provoquent des querelles de clocher. Dans le cas précis, une pétition a été déposée par M. Louppe Meunier à Maucourt pour obtenir l'opération du curage de ladite rivière d'Ornes, dont une partie se trouve sur le territoire d'Ornes et l'autre sur celle de Maucourt. Bien qu'un arrêté en date du 28 septembre 1800 réglemente les droits et devoirs des deux entités territoriales relatifs à ces questions, les deux municipalités par souci d'économie se rejettent mutuellement l'obligation d'entretien du réseau hydrologique. Afin d'encadrer et de minimiser les oppositions, l'intervention de l'ingénieur permet de faire exécuter les travaux par arrêté, en délimitant le domaine d'intervention, en régulant les rapports, en fixant les tarifications et en surveillant les opérations par la constitution d'une commission de curage. En dernier ressort, l'ingénieur en chef du service hydraulique vérifie la tâche réalisée, dans ce cas précis, le curage de la rivière d'Ornes dans toute la partie du canal de la décharge et du moulin de Maucourt sis sur le finage voisin, considérant que le lit est obstrué à plusieurs endroits. L'analyse des délibérations de l'agglomération de Douaumont³⁹⁵ permet de mieux identifier les causes des retards et les limites apportées aux modifications de ces édifices communautaires. La cause principale récurrente est le manque de finance malgré un endettement consenti des municipalités pour trouver les fonds nécessaires. Ainsi, le 8 et le 25 décembre 1880, le préfet est sollicité pour valider les travaux de réparation des fontaines communales considérant qu'il est indispensable de pourvoir à ces dépenses bien que les fonds libres des caisses soient vides. Pour ne pas être contraint de renoncer à ces travaux, parallèlement à l'élargissement du chemin vicinal de Douaumont à Bras-sur-Meuse dans la partie sise au bois Albin qui présente une largeur insuffisante, le conseil demande l'autorisation de contracter un emprunt de 8000fr dont le remboursement sous 10 ans est gagé sur la délivrance du coupon en quart de réserve. Les autorisations nécessaires sont délivrées, mais la commune aux faibles ressources est endettée. Un risque d'affrontement avec les localités voisines est patent, car l'exploitation forestière induit souvent des dégradations aux chemins, et le coût des réparations insupportables pour le budget est laissé à la partie adverse. Parmi les autres édifices communs, les halles «se rencontraient dans les villages où l'on tenait foires et marchés. Ils étaient relativement nombreux à en avoir reçu le privilège,

394. E Dépôt 298 116,AD.Meuse.

395. E Dépôt 517 3,AD.Meuse.

qui autorisait généralement un marché hebdomadaire et deux foires annuelles»³⁹⁶. À l'échelle du département meusien, au tournant du XX^e siècle la plupart ont disparu ou sont en voie d'extinction. La crise économique liée au krach boursier les a condamnés à périr à plus ou moins long terme. Seules, celles établies dans les chefs-lieux de canton ont encore une réputation, ce qui n'empêche pas leurs fréquentations de décliner de façon exponentielle, les rythmes des manifestations se relâchant. Bien que les communautés rurales défendent les principales foires et marchés et protestent contre leurs suppressions lors des enquêtes préfectorales³⁹⁷, les halles perdent progressivement leurs prestiges et cessent d'être des lieux de vie communautaire. De même, contrairement à d'autres espaces lorrains, les grands pressoirs collectifs n'ont pas résisté et ne fonctionnent plus. Nous n'avons également pas trouvé de traces des hôpitaux, en tant que «fondation précieuse d'un riche habitant, où l'on pouvait hosteller et recevoir les pauvres membres de Dieu et accomplir les œuvres de miséricorde»³⁹⁸, ce qui s'explique par le caractère modeste des communautés rurales de l'étude. Quant aux battants, foulons, huileries, tuileries, tanneries... leurs activités en décroissance ne sont pas suffisantes pour remplir une fonction sociale, d'autant plus qu'elles sont établies hors des localités ou en bordure ce qui les rendent peu propices aux groupements humains. À l'inverse, de nouveaux édifices à caractères communautaires se développent après 1880. Pour certains, ces derniers condamnent les premiers à disparaître. Nous y voyons plutôt une complémentarité, une nouvelle répartition de l'espace public et des modes de vie communautaire. Ils s'inscrivent sur le territoire en fonction des influences des contextes politiques, économiques et sociaux à un niveau géographique plus large que celui du cadre de finage. Des séries de lois ont une incidence directe sur l'émergence de ces deux édifices à vocations communautaires, la mairie et l'école. Le 5 mai 1894, la promulgation municipale de la loi du 4 mars 1882 impulse la création d'un nouveau lieu de vie en rendant obligatoire l'acquisition ou la location d'un bâtiment pour accueillir l'hôtel de ville afin de mettre fin à la confusion entre le domicile du maire et la mairie. Les lois nouvelles scolaires³⁹⁹ qui réforment profondément l'enseignement sexué induisent un remodelage territorial des structures d'accueil, favorisant le regroupement des écoles de filles et de garçons en un lieu unique doublé de la mairie. De nombreuses communes, face aux coûts astronomiques de réparations des anciens bâtiments acquis dans les années 1850, préfèrent édifier des maisons communes aux dimensions architecturales monumentales, donnant un caractère original aux villages, les proportions n'étant pas en adéquation avec l'importance numérique des riverains. Cumières-le-Mort-Homme⁴⁰⁰ se trouve dans ce cas de figure. La maison commune, qui faisait la jonction de la rue du Moulin et de la grande rue, et le

396. Choux (J.), op.cit.p.71.

397. Analyse des registres de délibérations de différentes communes.

398. Choux (J.), op.cit.71.

399. Lelièvre (C.), Histoire des institutions scolaires, 1789-1989, Paris, Nathan, 1990, 238p.

400. 4Z 32, AD.Meuse, Lavigne (L.), op.cit., p.78-80.

logement de l'instituteur, rue des Cordiers, sont achetés en 1845 pour la somme de 7,016,78fr. aux héritiers Robinet. Soixante ans plus tard, en 1905, l'état de délabrement et d'humidité des deux édifices est tel que la municipalité s'endette afin de faire élever une construction moderne à l'emplacement de l'ancien groupe. Les travaux du groupe mairie-école par leurs dimensions exceptionnelles durent quatre ans et engendrent des dépenses de 16,800fr, alors que les recettes de la commune entérinée à l'exercice clos de l'année ne dépassent pas 6634fr. À Rupt-en-Woëvre⁴⁰¹, la réalisation est encore plus ambitieuse et spectaculaire pour un petit village rural de 540 âmes au recensement de 1901. Dans sa séance du 17 décembre 1898, la municipalité décide en raison du délabrement accentué de l'école, sise rue de l'église, du manque de confort et d'hygiène de faire édifier une mairie et une école. Elle propose de détruire l'ancien bâtiment et d'entreprendre un vaste chantier, dans des proportions architecturales plus grandes, en avançant de 7m50 sur la place afin de créer une cour d'école sur l'arrière. Les espaces sont clairement séparés et définis pour justifier la taille de l'édifice. Le logement de la directrice au rez-de-chaussée est le modèle de la maison du manouvrier, mais a une remise en plus. L'école maternelle distincte a ainsi son entrée indépendante du côté de la place, alors que la mairie sise au 1^{er} étage à la sienne place de l'église et un petit accès de l'autre côté pour consulter la salle des archives ou alimenter le grenier en bois de chauffage et divers objets. Les salles de classe répondent aux nouvelles considérations des hygiénistes avec des espaces plus grands, fonctionnels, lumineux et aérés. La dépense estimée par l'architecte M.E. Médart est de 21,936fr en employant des matériaux d'extractions locales, principalement de la pierre de taille de Génicourt-sur-Meuse ou d'Ambly-sur-Meuse et d'Euville, alors que la couverture en ardoise est commandée à la société Furnay des Augers et celle en tuiles à Braquis. Le projet est accepté le 19 mars 1899. La réalisation est laissée conformément à l'adjudication publique en date du 28 avril 1900 au sieur Jacquemont G., entrepreneur à Blainville, pour la somme de 29,509,29fr. Le groupe scolaire et la mairie sont réceptionnés deux ans plus tard, au prix d'un endettement déraisonnable de la commune, qui doit emprunter la totalité de l'investissement, dont 1200fr doivent être prélevés sur le produit de la vente de la coupe de 1899, 12200 fr sur celui des deux coupes ordinaires de l'année suivante puis successivement 2600fr et 3000fr sur les trois premiers coupons des quartiers en réserve des exercices 1910-1913-1918, avec des intérêts annuels ponctionnés sur les fonds libres de la caisse et plus particulièrement sur les produits de la location de la chasse. Dans tous les cas, le double édifice républicain provoque des changements dans la géographie villageoise. Par le regroupement, il favorise la création d'un nouveau lieu de vie communautaire, avec une modification des noms de rue puisqu'apparaît la place de la mairie. Les groupes enfantins et juvéniles y transitent quotidiennement nouant et renforçant des échanges, des liens en plus des relations familiales et villageoises, alors que les femmes bavardent sur le parvis de l'église ou aux fontaines. Les édifices où s'exprime la vie

401. E Dépôt 342 86, 4Z55,AD.Meuse.

communautaire évoluent avec les mentalités, deviennent plus sexués et spécifiques à une classe d'âge. Les cafés et les auberges se développent rapidement à la fin du siècle, en corollaire de la recrudescence du folklore local. Les hommes privilégient ces endroits qu'ils fréquentent à la fin de la journée de travail ou après la messe dominicale, déplaçant le lieu de rencontre du foyer à la sphère publique. Les candidats aux élections et les hommes politiques profitent de ces mutations dans les habitudes, comprenant l'intérêt à fréquenter ces nouveaux lieux de sociabilité pour faire passer leurs idées politiques ou véhiculer des valeurs moins traditionnelles. Pour conclure, nous pouvons affirmer que les édifices à caractère communautaires ne sont pas figés, ils évoluent et s'adaptent pour être en adéquation avec le cadre de vie. Leur interaction avec l'espace géographique est constante puisque l'aménagement des espaces et les relations intercommunautaires dépendent des exploitations des ressources naturelles, du travail de la terre et de l'utilisation des voies de communication. La géographie villageoise de ces édifices est à la fois spécifique à chaque communauté et identique dans les choix opérés. Ils sont de véritables symboles de distinctions et de reconnaissances, si bien que les communes injectent des deniers très importants pour leurs entretiens, leurs réparations ou leurs édifications. Les communautés ont conscience de ces lieux de sociabilité villageoise. À partir de 1889, ils contribuent à les exposer et à les mettre en évidence en utilisant régulièrement des cartes postales pour leurs correspondances épistolaires sur l'extérieur. Les clichés, édités principalement par les éditions Petitcolin, Rodrigue et Thirion de Verdun, figent dans les temps une réalité mise en scène édulcorée, mais acceptée par les communautés rurales. Les édifices à caractère communautaires y sont très présents⁴⁰² ou omniprésents, puisque les groupes humains posent soit devant les habitations dans l'usoir avec leurs animaux et les instruments aratoires, soit près des fontaines, des abreuvoirs ou des lavoirs, soit devant les églises en tenues du dimanche, soit devant la mairie-école. Tous ces lieux sont des espaces incontournables de la vie rurale, de la sociabilité et des relations de connaissances.

III. CULTURE ET COUTUMES : QUAND LA TRADITION REVENDIQUÉE S'OPPOSE À LA NOUVEAUTÉ OU S'EN NOURRIT.

1. Vivre au quotidien les coutumes et les traditions villageoises.

Chaque communauté villageoise possède ses propres us et coutumes qui contribuent à forger son identité. Les traditions, les pratiques communautaires et les coutumes permettent aux groupes humains de se reconnaître, de s'individualiser tout en régulant leurs comportements. Les usages locaux sont rarement transcrits, cependant, si l'oralité reste le vecteur de transmission principal, ils soudent les

402. Association d'Étain d'hier et aujourd'hui, Regard sur le canton d'Étain, brochures de cartes postales et de photographies des villages, Étain, 1988, 43p.

individus qui les intériorisent et les perpétuent de génération en génération. Tous les villages revendiquent leurs propres usages ou coutumes. Ils souhaitent être à leurs origines, même s'ils risquent de les enfermer dans une tradition oppressante, routinière et asservissante qui les empêche de faire évoluer leurs mœurs et leurs mentalités. En analysant ces pratiques communautaires de plus près on peut s'interroger sur la véracité de la spécificité des coutumes. Elles sont liées à un calendrier spécifique, laïc et religieux, tout au long de l'année, mais aussi des principaux moments clefs de la vie des personnes. Derrière des noms différents, un certain nombre de pratiques communautaires, qui sont en pleines mutations au XIX^e siècle, marquent la fin du folklore villageois⁴⁰³ traditionnel. Elles apparaissent avoir des rites et des manifestations aux fondements assez similaires ou très proches. Dès le plus jeune âge, les jeux enfantins⁴⁰⁴, avec les jouets confectionnés avec les matériels trouvés sur place, comme les poupées et les pelotes de chiffons ou les broyats d'os de pied de porc percé pour le passage d'une ficelle, ont pour but de développer la vivacité d'esprit et du corps pour les filles et de stimuler le culte de l'adresse personnelle et la libération d'agressivité chez les garçons. Au moment de l'adolescence, les garçons et les filles, les gohlans et les bâoles, passent le rite de passage en entrant dans le groupe de la jeunesse avant d'intégrer la communauté villageoise. «Les garçons s'érigeaient alors en gardiens de l'honneur du village»⁴⁰⁵ et devaient briller lors des jeux villageois. Selon Henri Labourasse⁴⁰⁶, le principal pratiqué en Meuse, consistait à prendre un coq vivant sur ses pattes, afin que le vainqueur, les yeux bandés, lui tranche la tête d'un coup adroit de sabre. La récompense permet au foyer de faire un bon festin puisque la récompense est généralement un mouton à Varennes-en-Argonne ou à Sivry-sur-Meuse. Le 2 décembre 1888, l'instituteur Rasquin, qui rédige la monographie communale de Mogeville⁴⁰⁷, répondant aux demandes administratives, déplore que les divertissements de toutes sortes aient presque tous disparus. Il constate que les jeunes ne dansent plus que les jours de la fête patronale et nationale et à celui du tirage au sort. Les danses, rondes et jeux de quilles sont progressivement remplacés par les jeux de billards et de cartes, parallèlement au développement des cafés, bien que les parents n'apprécient guère en général ces jeux non innocent et coûteux chez les adolescents. Il nous relate pareillement les superstitions et les préjugés qui sont transmis dès le plus jeune âge, et qui ne sont pas des croyances restreintes à cette localité ou à la sphère féminine. Par exemple, il est toujours d'usage de ne rien commencer ou entreprendre un vendredi, si bien que la fréquentation scolaire reste moins importante ce jour-là. Les communautés rurales croient encore que si la femme fait le lessivage durant la semaine sainte ou le mercredi des Cendres, cette dernière risque de voir l'un des siens mourir dans l'année. De même si un cadavre

403. Crubelier (Maurice), *Histoire culturelle de la France, XIX-XX^e*, Paris, Armand Colin, 455p.

404. L'Hôte (G.), *Vie quotidienne, la réalité lorraine à travers les cas et coutumes*, dans Lorraine, édition Bonneton, P.107-129.

405. L'hôte (G.), op.cit.p.110.

406. Labourasse (H.), *Anciens ces coutumes du département de la Meuse*, Marseille, Lafitte Repeint, 1977.

407. 118TP.39,AD.Meuse.

passé devant le logis pour aller au cimetière il y a un mort dans la semaine. De plus, certaines intentions ou la présence d'animaux peuvent être des signes annonciateurs de malheur, notamment de mort, par exemple lorsqu'une chouette crie à la fenêtre d'un malade, qu'un chien pleure dans le quartier, ou que le premier vœu de l'année provient d'une femme. Selon Louis Lavigne, «énumérer toutes les modifications du folklore accompagnant les principales étapes de la vie individuelle et de la vie collective, décrire les fêtes, les jeux, les coutumes, citer les proverbes, les dictons, les superstitions et les préjugés, rapporter les termes curieux et les expressions originales de notre patois local»⁴⁰⁸ constituerait une tâche ardue, tant les croyances populaires sont nombreuses à l'exemple de Cumières-le-Mort-Homme. Néanmoins, nombreuses d'entre elles, très vigoureuses quelques décennies auparavant, sont devenues obsolètes à la veille de la guerre. Nous en citons quelques-unes, les plus représentatives des communautés rurales dans leurs globalités ou les plus spécifiques à des groupes réduits à un village, qu'elles soient à connotation religieuse ou laïque. La naissance d'un enfant continu d'être un moment de joie⁴⁰⁹. Quinze jours plus tard, les cloches sonnent le baptême où l'ensemble des riverains est convié. À la fin de l'office, l'usage veut que les parrains et marraines distribuent des dragées aux enfants de la communauté. La famille, au sens large, est conviée à un banquet dans le foyer parental. Ce repas en commun est l'un des rares à se maintenir. Celles très populaires de la fête patronale, de St Éloi patron des cultivateurs, de St Nicolas patron des enfants, des rois et de mardi gras étaient généralement réduites à de petits groupes ou abandonnées. Les carnivals ou les charivaris, jadis très populaires, ont perdu leurs caractères et ne sont plus très pratiqués à la fin du siècle. Il n'en reste que des survivances plus symboliques que significatives. Les rites pratiqués le Mardi gras, avec des fonctions de défoulement et d'estompement de la violence, se perdent. Il devient très rare que les membres qui se sont mal conduits dans l'année soient malmenés en public comme la tradition l'exigeait. Par exemple à Châtillon-sous-les-Côtes⁴¹⁰ tout mari qui battait sa femme ou se soulait régulièrement n'était plus «contraint, de traîner le bloquet, un gros morceau de bois attaché à la jambe et obligé à faire ainsi le tour du village sous les quolibets de la foule» ou s'il refusait d'être attaché à une charrette, exposé à la vue de la communauté villageoise. Désormais, la tradition est réduite à de simples moments de convivialité ou de partage, avec à Chauvencourt⁴¹¹ la participation aux jeux de lancée de la pelote. Les jeunes ne se déguisent plus ou moins, la tradition étant vidée de son sens premier. Ils constituent de faire la quête dans le village, où il est dorénavant d'usage de leur offrir du vin, de l'eau-de-vie, des spiritueux, de la farine, des œufs et du lard pour permettre à la jeunesse villageoise de partager un repas en commun, prolongé quelques fois encore par une fête

408. Lavigne (G.), op.cit.p.73.

409. 118TP.39,AD.Meuse.

410. L'Hôte (G.), op.cit.p.112.

411. 118TP88,AD.Meuse.

dansante. À Cumières-le-Mort-Homme⁴¹², le Mardi gras est l'occasion pour les adultes de manger des cabillots, des gâteaux de la tourtière, confectionnés par la ménagère, avant le rite de défoulement qui consiste, après avoir écouté des contes narrés par l'un des leurs, à brûler symboliquement un homme de paille, le Paul, qui représente ceux qui se sont mal conduits dans l'année ou n'ont pas respecté les codes du groupe villageois. Selon Jacques L'Hôte⁴¹³, il était fréquent «dans maints villages que des cavalcades avec ses chars parcourent les rues du village» alors que les spectateurs poussaient des refrains, débitaient des sonnettes révélant ou tournant en dérision les défauts des femmes. Les municipalités n'organisaient pas ces manifestations qui restaient dépendantes de l'initiative privée. Le déclin de ces dernières s'observe par la recrudescence constante des mesures municipales les encadrants. Parallèlement, nous n'avons pas trouvé de trace du très populaire jeu de la société qui se pratique habituellement durant la semaine carnavalesque et qui consistait à «faire circuler une savate dans le passage obscurci par des couvertures et constitué par les genoux relevés des garçonnetts et des filles, assis en rond sur le sol, alors qu'un des participants était chargé de le chercher»⁴¹⁴ éveillant, dans les rires, les cris et les bousculades les premiers émois des adolescents. Durant la saison hivernale, les groupes juvéniles étaient chargés d'animer la vie locale et de perpétuer les traditions, notamment durant les veillées, mais les traditions n'ont plus la même importance, reflétant l'évolution des mœurs, des pratiques et des us et coutumes parallèlement à l'évolution des structures sociales, familiales, républicaines et religieuses. Les veillées ne sont plus l'unique occasion de se rencontrer, de se côtoyer et d'échanger ce qui les rend moins rituelles et spontanées. Les garçons en profitent, sous l'œil bienveillant des adultes pour aller dayer, courtiser les filles réunies dans le poêle et échanger des propos d'amour ou des mots d'esprit avec les veilleurs, ce qui contribue à alimenter la littérature populaire. Ce qui demeure des veillées, c'est surtout et essentiellement le partage d'activités au sein du foyer, plus restreintes au noyau familial composant uniquement le feu et non la famille au sens élargit. Les modalités de rassemblement et de déroulement qui évoluent modifient les veillées villageoises à caractère communautaire en veillées familiales. Les pratiques en place à la veille de la guerre à Haumont-près-Samogneux⁴¹⁵ sont très représentatives de celles des autres localités. Les veillées y sont devenues un moment propice au travail de la charrue, c'est-à-dire des plantes cultivées en grandes quantités dans les jardins, en l'occurrence ici dans les champs spéciaux dits les Chevevièvres. Durant ces longues soirées hivernales, puisque le soleil se couche tôt et que le peu d'ouverture plonge rapidement les logis dans le crépuscule, les hommes aidés des femmes et des enfants s'occupent de la coupe, du séchage, du trempage dans l'eau et du broyage des cultures avant d'effectuer les opérations de peignage de la paillasse en fin du cycle, des tâches longues, mais peu

412. Lavigne (L.), La chanson de Cumières, op.cit.,p.109.

413. L'Hôte (J.), op.cit.,p.115.

414. L'Hôte (J.),op.cit.p.118.

415. Fisnot (A.), Chavrelle (J.), Haumont-près-Samogneux, Afin que nul n'oublie, Offret,1997, p.36-41, 52-58.

complexes qui permettent l'entraide familiale. La gent féminine, épaulée des enfants était également occupée à filer le chanvre qui ensuite est confié aux tisserands afin de confectionner les toiles nécessaires à la constitution du trousseau. Les ménagères avaient souvent l'habitude de broder certains linges de maison, tels que les draps et les torchons, aux initiales de la maison en rouge complétées par celles du couple en blanc, ce qui facilitait la reconnaissance des vêtements lors du lessivage par l'économie budgétaire très serrée qui contraint à entretenir très régulièrement les habits et à les raccommoder au besoin. Durant ce temps, comme à Cumières-le-Mort-Homme⁴¹⁶, les hommes buvaient au coin d'un feu, des vins chauds, des eaux de vie «en brûlant des grouses hoquettes»⁴¹⁷, tandis que les anciens racontaient des légendes. La liste des biens perdus à Rupt-en-Woëvre⁴¹⁸ permet d'accéder aux nouvelles activités qui remplacent celles plus traditionnelles. La première d'entre elles est la musique, comme en attestent les deux accordéons, la clarinette en bois et l'instrument en cuivre. Les jeux de société progressent, notamment ceux de cartes, de dominos, de lotos, de lattes et d'oies. Néanmoins, l'évolution la plus significative est celle des ouvrages historiques, littéraires, géographiques ou de lecture, reflétant le recul de l'oralité au profit de l'écrit grâce aux progrès de la langue française et de l'alphabétisation véhiculés par l'école villageoise. Nous pouvons ainsi recenser deux atlas, un dictionnaire de français, un de grammaire, deux franco-anglais, une encyclopédie, cent vingt volumes de livres modernes ou classiques, un livre de cuir de Russie, un d'histoire de France, un de la conquête du Mexique, un de la Lorraine illustrée, un exemplaire de la cuisine diététique, vingt années des journées illustrées, un Bescherelle, un Grand Atlas meusien, trente-deux livres de lecture, un de géographie départementale, un spécialisé sur Charles V, un d'histoire classique, cinq de thématiques diverses, en sus de ceux purement religieux. Ils constituent des bibliothèques très abondantes et diversifiées pour des communautés rurales où l'activité agricole rythme et détermine les activités journalières. Les veillées étaient parallèlement souvent le moment propice pour effectuer des activités complémentaires, qui permettaient d'augmenter les revenus du foyer en sus du travail de la terre qui demeurait l'activité principale et vivrière. Les principaux débouchés sont le travail du chanvre, de la bonneterie ou la vannerie comme à Rupt-en-Woëvre. Un négociant installé dans la localité sert d'intermédiaire entre les femmes qui fabriquaient les paniers et une société anglaise qui les exportent de façon hebdomadaire⁴¹⁹. D'autres coutumes plus ponctuelles sont également en voie de déperdition, bien qu'elles sont destinées à la jeunesse, témoignant des profonds changements en cours dans les communautés villageoises, la tradition s'estompe progressivement et naturellement sans heurt ni résistance. Il est extrêmement rare en 1914 de pouvoir assister en Meuse⁴²⁰, le soir du réveillon de

416. Lavigne (L.), op.cit., p.115 et ibid.

417. Lavigne (L.), op.cit., p.115.

418. 10R1654-10R1659, AD.Meuse.

419. E Dépôt 342 28, AD.Meuse

420. L'Hôte (J.), op.cit.p.118.

Noël à la cérémonie du soufflé de charbon, qui à l'origine de la coutume aurait pu servir de rôle propitiatoire, où deux personnes soufflaient à tour de rôle sur des braises incandescentes suspendues à un fils de fer accroché au plafond. D'autres coutumes restent d'usage selon les communautés rurales, à l'exemple des villages comptant de nombreux bûcherons, comme Haumont⁴²¹ où la Sainte Joseph donne lieu à un cérémonial, commençant par une promenade dans les bois et s'achevant par la dégustation en fin d'après-midi d'un Brûlot, un mélange d'alcool très fort et de sucre. Les défilés des garçons le Vendredi saint au son des crécelles et le dimanche de Pâques sont minoritaires même si les quêtes de denrées au porte-à-porte s'inscrivent dans les coutumes locales. L'instauration du service militaire universel, qui met à la fin à la période d'adolescence, provoque une censure profonde dans le groupe jeunesse et dans le folklore suscité par une solidarité d'âge et de sexe qui avait pris naissance dans le courant du XIX^e siècle. Les conscrits de l'année et ceux de la classe suivante avaient pris l'habitude de faire le tour du village les samedis soirs et les dimanches en chantant des chansons militaires. La suppression du tirage au sort et de la possibilité de se faire remplacer en cas de mauvais numéro moyennant finance, met fin aux cérémonials du jour du conseil de révision où l'angoisse et l'ambiance festive se mêlent à la fête autour des conscrits enrubannés pour faire la tournée des maisons du village afin de recueillir des dons en nourriture, notamment des saucisses, d'œufs et de lards. Dans les sociétés rurales traditionnelles, la fille majeure célibataire est considérée comme marginale, n'ayant pas assumé sa vocation. Les mouvements démographiques et les mutations sociétales ont profondément affecté les coutumes où les filles étaient formées pour le mariage. Auparavant, durant le mois de mai, celui de Marie, les demoiselles chantaient pour récupérer de l'argent dans le village pour acheter des rubans et les placer sur l'autel de la vierge dans l'église villageoise comme à Haumont-près-Samogneux⁴²². De même, le «mai planté aux filles en âge de se marier alimentait les conversations, car chaque essence avait une signification»⁴²³ telle que le charme pour la charmante, l'aubépine pour la méchante, le cerisier pour la dévergondée, le sureau pour l'orgueilleuse ou le marronnier pour la jalouse. La coutume de peser les filles, en rapport avec la féminité par les garçons est passée au rang de divertissement avant d'être abandonnée. Pour l'ensemble des communes, nous n'avons pas trouvé de trace de la survivance du dimanche des brandons, célébré le premier dimanche du carême, alors que la Saint Nicolas perdure localement⁴²⁴. En dépit du fait que la république entre au village⁴²⁵, le calendrier grégorien, au cours du XIX^e et au début du XX^e siècle, définit la part réservée au travail et aux croyances religieuses. Le repas dominical était sacré, les fêtes religieuses calendaires observées, la morale chrétienne nullement contestée. «La

421. Fisnot (A.), Chauvrelle (J.), op.cit.

422. ibid.

423. L'Hôte (J.), op.cit.p.112.

424. 118TP39,AD.Meuse.

425. Aguilhon (Maurice), La République au village, Éditions Seuil, 1979,543p.

communion des mœurs et la paix de l'âme distillaient la joie et rendaient supportables les misères de la vie, les agressions de la nature et celles des hommes»⁴²⁶. Les mariages qui intègrent les couples dans le groupe communautaire les font passer du statut d'adolescent à adulte. Ils amènent toujours l'animation dans le village, bien qu'ils se fassent plus rare du fait de la baisse démographique et de l'élargissement du périmètre de recrutement des alliances matrimoniales. Les mariages ne concernent pas uniquement les familles, la communauté paroissiale entière y est associée. La cérémonie des fiançailles⁴²⁷ a toujours lieu un samedi, pour que les parents et les futurs époux puissent inviter les proches et les amis. Les demoiselles d'honneur encouragent les jeunes filles à assister à la messe avant de distribuer des rubans, comme les jeunes femmes mariables en mai. Les parents et les amis trop éloignés géographiquement reçoivent du gâteau. La paroisse offre des épingles en laiton soit avant les épousailles soit au cours de la cérémonie, avec une croyance païenne qu'elles symbolisent l'attachement des époux⁴²⁸. À Mogeville⁴²⁹, l'instituteur transcrit qu'en 1880, le jour du mariage, les cloches et une salve de feu annoncent le parcours du cortège. Une fois la célébration religieuse achevée, les jeunes époux rentrent chez le mari où sont échangés les compliments et les baisers. Les convives partagent un repas, généralement copieux, qui a été longuement préparé, avant que le couple s'isole dans la chambre du devant pour consumer leur union. Les réjouissances se prolongent ensuite avec des divertissements, des rafraîchissements et un second repas ponctué de nouvelles danses. Les fêtes recommencent et se prolongent généralement le lendemain. À Chauvencourt⁴³⁰, les hommes mariés dans l'année se réunissaient en tenue de cérémonie pour fournir la bulle qu'ils plaçaient au bout d'une petite planche en bois en équilibre sur un tonneau lançant la pelote le plus loin possible. Les conscrits, initiés au rite de passage, la ramassaient et barbouillaient des villageois de boue ou de noir de fumée. La mort d'un membre de la communauté villageoise reste un moment où les traditions sont fortes, mais les usages s'adaptent à la réalité humaine et économique. La coutume qui impose d'envelopper le corps revêtu de sa chemise de nuit dans un linceul cousu ou fermé par des épingles jusqu'à hauteur de sa poitrine de façon à former un sac de telle sorte que le mort repose bien et ne puisse pas quitter la fosse, n'est plus systématiquement respectée⁴³¹. De même, les hommes ne reçoivent plus de cierge en cire de la maison mortuaire⁴³², seulement quatre cierges sont placés à l'église autour du cercueil, y compris pour les riches. Après l'enterrement, les membres de la famille, les porteurs et les proches se réunissent dans la maison mortuaire pour partager un repas préparé par la maîtresse des lieux, l'oblit. L'usage qui impose le port du deuil était strictement observé, durant deux

426. L'Hôte (J.), op.cit.,p.118.

427. 118TP.39,AD.Meuse.

428. L'Hôte (J.),op.cit.p.122.

429. 118TP.39,AD.Meuse.

430. 118TP.89,AD.Meuse.

431. L'Hôte (J.), op.cit p..127.

432. 118TP 39.,AD.Meuse.

années pour les parents et l'époux, un an pour un frère et une sœur, six mois pour un oncle ou une tante. Le noir était de rigueur surtout pour les femmes. À Rupt-en-Woëvre⁴³³, certaines pièces de la garde-robe sont réservées plus précisément à cette période, notamment les trois assortiments de deuils, les quarante et un chandails, les quinze complets de cérémonies et celui de deuil, les dix-sept faux cols, de même que les habits de cérémonie et ceux de matière plus noble comme la flanelle, la soie ou le renard. Les autres cérémonies religieuses des grandes fêtes de l'année, des premières communions, des adorations perpétuelles étaient très suivies et revêtaient le caractère d'une grande solennité⁴³⁴. Cela n'empêche pas à l'instituteur de Chauvencourt⁴³⁵ d'affirmer qu'il ne reste plus que des traces des veilles coutumes comme la fête patronale qui a toujours un bal, la pratique de la busle la veille de la St Jean et les trois premiers dimanches de Carême, ou le fait de brûler les maïs de la Fête Dieu. À Cumières-le-Mort-Homme⁴³⁶, la célébration de la St Hubert le 3 novembre tombe en désuétude autour des années 1880. L'abbé Varlet constate lui-même que de nombreuses ouailles ne communient pas à Pâques, ce n'est pas pour commercer le jour d'honneur de l'ancienne confrérie, qui demeure tout de même une fête chômée avec quelques divertissements. Certains rites païens trouvent alors un terrain favorable pour se maintenir, comme à Châtillon-sous-les-Côtes avec la coutume de la serviette ou celui qui consiste à effectuer un pèlerinage si le malade est taché d'un bain de sang⁴³⁷. Les fêtes patronales peuvent prendre une double connotation, religieuse et laïque, familiale, communautaire et intercommunautaire. Nous développerons cet aspect dans la sous-partie suivante pour focaliser sur une tradition qui reste très vivante à la veille de la guerre dans toutes les localités, celle de l'entretien du linge. Les Sachots, les habitants d'Haumont-près-de-Samogneux⁴³⁸ dont le nom provient de l'usage des sacs de lins pour conserver les récoltes, qui pensent que leurs manières de faire divergent de celles des autres communautés, pourtant nous avons remarqué une similitude quasi parfaite. Cette dernière indique que même si une communauté revendique une tradition spécifique, elle peut être partagée et commune sans qu'elles en aient conscience. La lessive reste une pratique communautaire, un rite pratiqué par les femmes au sein de la communauté villageoise, bien plus qu'une nécessité. La quantité de linge détenue par les familles et la fréquence des lavages reflètent leurs richesses, de même que le recours ou non à la lavandière, qui était un luxe que seul le plus fortuné pouvait se permettre. Les périodes de lessive étaient communes, deux à trois fois dans l'année, généralement en mars et à l'entrée de l'hiver, après les travaux des champs. Moins le lessivage était fait, plus la famille était riche et possédait de linges. Pour toutes les autres, numériquement plus représentatives, le protocole du rituel obéissait aux mêmes gestes transmis de mères en filles. La première étape consiste à réunir le

433. 10R 1654-1659,AD.Meuse.

434. Lavigne (L.), op.cit.p.84.

435. 118 TP89,AD.Meuse.

436. Lavigne (L.), sur le pouce : petites histoires meusiennes et patois de Cumières, Bar-le-Duc, Lacour-Ollé,2008,71p.

437. Bouillon (F.), Châtillon-sous-les-Côtes, Paris, Lacour-Ollé,2008,103p.

438. Mémorial de Verdun, Les villages morts pour la France, Verdun, Éditions Beaumont,1994,30p.

linge souillé et à le prendre dans le grenier avant de le conserver durant plusieurs semaines dans des sacs destinés à cet usage, alors que les hommes gardaient les cendres de la cheminée pour préparer la future lessive. Dans un second temps, avant les opérations de lavage, le linge est descendu dans la grange. Le samedi ou le lundi commence les opérations de regroupement du linge dans un cuveau en bois. Le ballot de linge, préalablement recouvert d'un sac de cendre confectionné dans un vieux drap, est trempé dans de l'eau froide. Durant la troisième étape, exclusivement féminine, la femme prend le rôle de « couveuse ». Dans un cuvier étanché sur trépied, elle place au fond un drap avec une double épaisseur de cendre de bois blanchie, additionnée à un mélange d'herbe pour parfumer les vêtements ou le linge de maison qui sont eux-mêmes placés dessus par étape et recouverts de cendres avant d'être remplis d'eau chaude. En dessus, un récipient plus petit récupère le breuvage qui s'en écoule, couramment dénommé la bonne lessive. Le lundi, ou le mardi, la couleuse prend un grand chaudron de 60 litres à la crémaillère de la cheminée. Elle transverse la bonne lessive, qui est ensuite réutilisée pour laver les vêtements colorés et lessiver les parquets des chambres, dans le chaudron suspendu au-dessus du feu. Elle verse doucement la solution tiède sur le linge du cuvier trois fois de suite, avant de répéter l'action tout au long de la journée avec de l'eau de plus en plus chaude pour désincruster les tâches. Le jour suivant, les lavandières passent collecter le linge dans les foyers aisés. Dans tous les autres qui sont modestes, il incombe à la mère de famille de poursuivre le rituel bien que les tâches soient plus difficiles et éreintantes. Elles retirent leurs linges des cuveaux, les placent dans des sacs dans des hottes avant de les amener aux lavoirs communaux. Durant de longues heures, les maîtresses de maison, aidées par les filles, battent le linge avec le savon, au rythme des chansons, des échanges de potins, des nouvelles de la vie communautaire. De même, le rinçage qui suit demeure, à l'aube du XX^e siècle, un moment privilégié de discussion, de colportage des informations alors que les maris ou les patrons apportent le cas échéant les collations. Le linge est étendu dans les champs à la vue de tous permettant de confirmer la position sociale de chacun, par la quantité de vêtements et la qualité des matières ou la spécialisation à des activités particulières. Nous relevons, à titre d'exemple à Rupt-en-Woëvre, la rareté des pièces fragiles et coûteuses⁴³⁹ en mousseline, en mérinos, en fourrure ou en velours, alors que la flanelle progresse de même que les complets en drap, remettant en question la véracité des visions d'infériorités vestimentaires des gens de la campagne par rapport aux habitants des bourgs. L'usage des vêtements est de plus en plus spécialisé, avec d'un côté ceux courants utilisés quotidiennement pour effectuer le labeur quotidien, de l'autre ceux réservés à l'office dominical, aux fêtes locales, aux cérémonies religieuses, au port du deuil, ou aux déplacements en dehors de la localité, notamment au chef-lieu de canton pour aller voter, enregistrer un acte chez le notaire, régler des affaires, ou payer des droits à la perception. Ils reflètent l'importance accordée au paraître par les communautés rurales qui soignent leurs apparences. Enfin, lors de la sixième étape, la maîtresse de

439. 10R 1654-1659, AD.Meuse.

maison rapporte le linge séché dans les champs à la maison, puis le repasse et le range dans les armoires. À Bézonvaux⁴⁴⁰, ces dernières sont lorraines alors qu'à Rupt-en-Woëvre⁴⁴¹, le relevé n'atteste que de deux modèles de ce style. Il semble plus vraisemblable que le linge soit disposé dans les vingt-et-une armoires simples, les quatorze anciennes, les seize de style Louis XV et les quatre-vingt-cinq en chêne. Les dernières décennies du XIX^e siècle et les premières années du XX^e siècle marquent un tournant dans les us et coutumes, dans les traditions et dans les pratiques communautaires à l'échelle du village. Les formes ancestrales évoluent, empêchant les groupes humains de demeurer dans une tradition pure ancestrale et servile. Elles s'adaptent à des modes de vie, des mœurs, des croyances, un contexte général en pleine mutation à des degrés plus ou moins poussés.

2. La fin des folklores villageois au profit d'une culture commune et partagée par les communautés rurales ?

Les années qui précèdent le premier conflit mondial confirment la fin des folklores villageois vécus dans leurs formes anciennes à l'échelle de chaque communauté rurale. Les us et coutumes, les traditions communautaires et les usages locaux s'estompent, disparaissent ou perdent leurs caractères. En Meuse, les charivaris, les carnivals, les veillées et les rites anciens sont en déperdition, tandis que les espaces publics ne sont plus en adjudication faute de preneur⁴⁴², les jeux collectifs, essentiellement de quilles, n'étant plus populaires ou délaissés au profit d'autres loisirs et activités. Les mœurs évoluent, laissant une ouverture des mentalités propices à l'émergence d'un mimétisme, d'une exaltation et de nouvelles attentes. Cet état d'esprit est favorable, au-delà de la volonté de s'individualiser et des oppositions de clochers, à l'apparition de nouvelles pratiques, de nouveaux loisirs, de nouvelles coutumes, sans pour autant renier la tradition. Cette dernière par ailleurs n'est pas figée dans le temps, les communautés rurales meusiennes étant traditionnelles, mais pas traditionalistes, puisqu'elles ne cherchent nullement à rester à un certain stade. Elles sont réceptives au contexte général, qui les contraint plus ou moins directement à s'adapter. Mêmes si elles revendiquent vivre en vase clos, elles sont intégrées dans des espaces géographiques plus vastes, du canton à l'État en passant par le département. Nous nous sommes ainsi demandé, si pénétrer la tradition du présent n'était pas pour elles le meilleur moyen de lui résister et de s'en préserver, en conservant des caractères originaux, des identités propres, tout en s'intéressant, en s'initiant et en découvrant d'autres coutumes et lieux de vie. À ce stade, nous observons que la fin des folklores dans leurs formes ancestrales s'effectue au profit d'une culture commune et partagée par les communautés

440. Laparra (J. et J.C.) *Sacrifice pour Verdun, Bézonvaux, village détruit pendant la Grande Guerre*, Connaissance de la Meuse, Bar-le-Duc, 2006, p1-160.

441. 10R 1654-1659, AD.Meuse.

442. Notamment E Dépôt 175 27, 176 6, 265 100, 342 1, 342 2, 468 102, 514 35, 516 3, AD.Meuse.

rurales meusiennes. La tradition, les croyances religieuses, les coutumes et les valeurs républicaines interfèrent pour la faire émerger et en constituent les principaux vecteurs avec un terreau propice à son implantation. En dépit du fait que les communautés rurales de la Meuse parlent couramment le français et possèdent un bon niveau d'instruction, le recours aux patois locaux contribue à forger une culture commune qui dépasse le cadre du village. L'abbé Varlet⁴⁴³, s'appuyant sur les recherches du docteur en médecine François Simon Cordier⁴⁴⁴, Henri Labourasse⁴⁴⁵ et Louis Lavigne⁴⁴⁶ s'accordent pour dire que chaque village à son langage particulier, il est vraisemblable que «dans une même région, les mots en patois se ressemblent, ils diffèrent par l'accent et la prononciation»⁴⁴⁷, «on pourrait même conclure de là que le patois, comme l'hébreu et les langues primitives, semble n'avoir que des consonnes dans sa partie fixe, tant les voyelles varient de village à village et paraissent facultatives»⁴⁴⁸. Cela n'empêche pas une unité géographique, dans la mesure où dans une même contrée, les dialectes ne diffèrent guère que par les voyelles, les consonnes principales du radical restant sensiblement les mêmes. Ainsi, pour signifier être empêtrés ou piégés, les villageois des environs de Bar-le-Duc disent Epigri, ceux de Commercy Opigri et ceux de Verdun Apigri, seule la première voyelle est différente. Le patois de la Meuse peut se découper en deux groupes, celui d'eil ou éie et celui d'ail ou eûeil⁴⁴⁹. Les villages de Grimancourt-en-Woëvre, Mogeville, Eix, Woinville, Lemmes, Combres, Saint-Rémy-la-Calonne, Herbeuville, Ville-en-Woëvre, Bonzée-en-Woëvre, les Épargés, Mouilly, Deux-Noeud-devant-Beauzée, Vilosnes, Cierges-sur-Montfaucon, Cuisy, Sivry-sur-Meuse, Montfaucon, Ville-devant-Chaumont, Flabas, Lessiey, Béthelainville, Rupt-en-Woëvre, Herméville et les localités voisines appartiennent à la seconde division. Cette dernière se caractérise par une forte accentuation des mots, ainsi que par le remplacement systématique de la terminaison en er des verbes de la première conjugaison en aie, par exemple allaié pour aller, flattaïe pour flatter ou rubauraie pour labourer. Le patois du centre et de l'ouest du département fonctionne sur les mêmes modalités en remplaçant le er par eil ou éie. Celui du nord de la Meuse, a une articulation caractéristique en W, presque toujours précédé du son a, ou se substituent au son ou à la fin des mots comme dans chow (chou), mox (moult), clow (clou), n'vaw (neveu) ou ch'vaw (cheveu). Plus spécifiquement, dans les cantons de Spincourt⁴⁵⁰, de Damvillers, de Montfaucon-d'Argonne, d'Étain, de Souilly et de Clermont-en-Argonne, le é initial est remplacé par i, une écurie devenant une icurie, égal igal, un escalier un iscallié ou un étang en itrige, un étranger, un itrige. D'autres utilisations sont

443. Varlet (A.), Dictionnaire du patois meusien, mémoire de la société de Verdun, BNF, 1896(T14), 1896.

444. Cordier (F.S.), Dissertation sur la langue française, les patois de la Meuse, 1843, et petit vocabulaire du patois de Brillon et des environs de Bar-le-Duc.

445. Labourasse (H.), Glossaire du patois de la Meuse, notamment celui de Vauthons, 1887.

446. Lavigne (L.), Sur le pouce : petites histoires meusiennes et patois de Cumières, Bar-le-Duc, Ollé-Lacour, 2008, 71p.

447. Varlet (A.), op.cit. p.40.

448. ibid.

449. Labourasse (H.), op.cit. p.14-15.

450. ibid, p.18.

restreintes à des ensembles plus petits comme Lanouilly, Vislones et les finages voisins, où beaucoup de mots sont précédés d'un i, tel un chardon un ichardon, une jambe, une ijambe, un jeune un ijeune ou une joie une ijoue. À Thillot-sous-les-Côtes, les sons un, in et on se prononcent et s'écrivent un gn', ingn', ongn' notamment dans juin, jung'n, parrain parraingn' et poulain poulaingn'. À Brillon, les verbes venir, tenir et leurs formes composées deviennent, vnir, tnir, tandis que les habitants des Islettes sont surnommés les Hé bié «parce qu'ils prononcent ié la plupart des finales en ien»⁴⁵¹. Le patois reste néanmoins une langue parlée, très peu codifiée ou écrite. Ainsi, en 1887⁴⁵², les seuls textes imprimés en patois pour la Meuse sont les coumédies⁴⁵³ de François Simon Cordier et quelques contes et balades de M. A. Thiébaux publiés dans le *Journal de Montmédy* en patois de Damvillers. Il considère également que les textes traditionnels sont assez nombreux, mais que la plupart «ont vu s'altérer leur allure et leur signification primitives, en se transmettant en génération en génération»⁴⁵⁴ par voie orale. Une décennie plus tard, l'abbé Varlet⁴⁵⁵ confirme le constat et estime que «pour pouvoir donner une nomenclature complète d'une contrée ou même d'un village, il faudrait d'ailleurs être en relations continuelles avec des personnes ne parlant que le patois». Cependant, ces dernières sont rares, la langue principale étant devenue le français, qui est la langue officielle, quotidienne, administrative et juridique. Le patois lui-même se francise de plus en plus, si bien que les mots qui demeurent utilisés sont des fragments, des brides, des résurgences qui reflètent souvent les habitudes de vie, les métiers et les coutumes des communautés rurales. Conscient de cette importance sociale, Labourasse⁴⁵⁶ juge utile de transcrire les principaux textes en indiquant le sens des mots vraiment patois, dans un souci de conservation. Ces derniers concernent essentiellement la tradition de Noël, le Trimazos sur les célébrations du mois de mai autour des demoiselles en âge de se marier de Wainville ou de Nubécourt, la vierge et la Haute Chasse. Les chansons satiriques, à l'exemple de celle de Récicourt, évoquent la vie quotidienne, les femmes, les animaux et les promesses aux mariages. Elles sont souvent paradoxalement l'œuvre des instituteurs locaux, qui captent les traditions parallèlement à la diffusion de la langue vernaculaire, le vrai patois n'étant confiné qu'à un noyau de familles. Depuis 1850, le français en se diffusant à travers le patois a fait de grands progrès au milieu de la population meusienne, si bien qu'à la fin du siècle le patois «tend de plus en plus à disparaître ou du moins à se franciser, en sorte qu'on ne trouvera bientôt plus qu'un français plus ou moins altéré : le vrai patois aura vécu»⁴⁵⁷. L'utilisation partielle du patois au sein des communautés rurales meusiennes à la veille de la Grande Guerre permet de franchir une étape cruciale dans l'intégration à la Nation des citoyens

451. Labourasse (H.), op.cit.,p.26.

452. Labourasse (H.), op.cit.p.70.

453. Cordier (François-Simon), *Coumédies en patois meusiens, La vie, l'échange, la dispute*,1870.

454. Labourasse (H.),op.cit.,p.70-73.

455. Varlet (A.),op.cit.p.40.

456. Labourasse (H.),op.cit.p.80-195.

457. Varlet (A.),op.cit.,p.41.

en formation. Le patois en tant que vieux langages des ancêtres, progressivement déformé, permet d'effectuer la transition entre la tradition et le présent, entre la langue latine et le français actuel qui les relie de l'échelle locale à celle nationale. Il est évident que le patois meusien, en grande partie se montre le fils aîné de la langue latine, ce qui se justifie par la domination romaine dans les Gaules qui est attestée dans chaque mot. Enfin, le patois, même si des variantes et des différences existent d'un village à l'autre, permet de former des communautés linguistiques plus amples que celles villageoises ou paroissiales. Ainsi, les personnes pouvaient aisément en écoutant les caractéristiques du patois parlé définir la provenance des individus traversant leur territoire ou souhaitant s'y installer. Le patois sert à définir l'étranger «au pays», dans sa définition restreinte, de région considérée du point de vue géographique, économique et social. Il permet d'identifier, de reconnaître, d'accepter ou de rejeter les groupes humains appartenant ou non au groupe, de les intégrer et de différencier, principalement dans le cadre de l'arrondissement. On peut identifier des villages types représentatifs des usages locaux proches des chefs-lieux, à savoir Vignot-sous-les-Côtes pour Commercy, Chattoncourt pour Verdun et Peuvillers pour Montmédy. Le patois contribue à forger une identité et une culture partagée. Une fois développée elle s'émancipe de sa tutelle et s'en libère en acceptant la francisation et en s'appropriant d'autres vecteurs et facteurs de reconnaissance. Les croyances religieuses, bien que se déliant pour prendre de nouvelles formes, s'adaptent à la laïcisation du régime républicain, contribuant parallèlement à la construction d'une communauté rurale plus étendue que le cadre des finages. De nombreuses cérémonies impulsent des déplacements dans les localités adjacentes. Elles permettent de créer des liens humains au-delà des relations familiales. Elles enrichissent et élargissent de manière bénéfique le cercle des relations de connaissance. Les événements partagés permettent de constituer un socle de référence, à la base des relations sociales qui peuvent se prolonger par celles économiques et administratives. À titre d'exemple, les visites pastorales et les tournées de confirmation obligent les croyants qui veulent rencontrer l'archiprêtre à se déplacer dans l'église mère, les autres paroisses étant convoquées au même lieu. Ainsi, pour l'archiprêtre de Montmédy⁴⁵⁸, un calendrier est établi en mai et juin 1888 avec trois itinéraires. Les riverains de Forges-sur-Meuse, de Régnerville et de Brabant-sur-Meuse doivent aller à Consenvoye, ceux de Dannevaux, Septsarges et Cuisy à Gercourt, ceux de Cléry-le-Grand et le Petit à Brieuilles, ceux de Flabas et Ville-devant-Chaumont à Flabas pour ne citer que quelques rattachements épiscopaux. La plupart des ruraux sont obligés de se déplacer à pied faute d'autres moyens de locomotion. Les distances parcourues sont conséquentes, de ce fait ils étaient amenés à passer la journée sur place, favorisant la découverte de la localité, de son mode d'organisation, de ses activités, de son cadre de vie et des habitants. Les conseils municipaux ont compris assez tôt l'intérêt d'encadrer les cérémonies à vocation religieuse et de les utiliser pour montrer le prestige ou constituer la renommée des lieux autour de symboles importants pour le groupe

458. La Semaine religieuse du diocèse de Verdun, 3^e année, n°26, 24 mars 1888, cliché714, AD.Meuse.

villageois. La splendide cérémonie qui réjouissait la paroisse d'Ancreville le 13 décembre 1894⁴⁵⁹ répond à cette double volonté conciliant valeurs républicaines et religieuses pour y parvenir. Le maire, assisté des conseillers et des membres de la fabrique, accueille le pontife pour consacrer les trois cloches de l'église, fondues grâce à une souscription généreuse des habitants de la paroisse. Pour l'occasion, les femmes du village ont confectionné de nombreuses guirlandes multicolores, pleines de fraîcheur et magnifiquement bien agencées. Ces efforts ne sont pas destinés uniquement à plaire aux riverains. Ils visent à mettre en valeur l'église et le village aux yeux des visiteurs. En effet, la procession est l'occasion d'accueillir une quinzaine de prêtres, ainsi que les parrains et les marraines, la paroisse tout entière et celles des localités avoisinantes. Les cloches, fabriquées par le fondeur Farnier, symbolisent la bonne entente qui doit régner entre les différents finages, qui peuvent mesurer par les dépenses engagées pour la cérémonie la place du village au sein du canton ou de l'arrondissement. On retrouve la même idée à Hattonchâtel⁴⁶⁰, le 12 mars 1899, durant la cérémonie qui met fin à la mission prêchée durant quinze jours par le rédemptoriste R.P. Charret. Si pour le rédacteur de la *Croix meusienne* l'événement est surtout l'occasion de prouver que la foi reste bien vive dans la contrée grâce au zèle persévérant des prêtres et aux notables exemples des chefs des vieilles familles, la connotation est double puisque la municipalité républicaine et laïque s'investit pour obtenir des fonds en sus de la souscription paroissiale. Cette démarche se justifie par le fait que la commune accueille par la procession plus de 500 hommes venus de tous les horizons avec un chœur de quarante voix de jeunes gens. Le Christ en fer forgé acheté, aux grandeurs spectaculaires et humaines, à la fin de l'office est accroché sur une croix qui domine toute l'immense plaine de la Woëvre, ce qui permet de le voir depuis Briey ou les hauteurs de Gravelotte. Le symbole religieux est utilisé et détourné par la municipalité pour montrer les possibilités de l'agglomération rurale et en faire rejaillir le prestige sur la renommée locale pour attirer les populations et impulser l'économie locale. On retrouve le même principe, à un degré plus modeste, à Seuzey⁴⁶¹ où La St Catherine donne lieu annuellement à des cérémonies importantes. Celle du 2 décembre 1900 revêt un caractère particulier puisque grâce à la générosité des jeunes filles de la paroisse, le curé peut orner l'église d'une belle statue provenant des ateliers Pierson. L'office de bénédiction permet de nouer des liens avec les communautés rurales de Dompierre et de Lacroix-sur-Meuse qui accompagnent leurs curés pour assister à l'office. Les pèlerinages locaux, en dépit du déclin de la ferveur religieuse, contribuent eux aussi à cimenter les relations intercommunautaires et à forger une culture et des traditions partagées. Cette dimension se retrouve dans le pèlerinage de Saint-Maur à Flabas⁴⁶² qui a lieu le 5 septembre 1904. L'église est pour l'occasion somptueusement décorée, montrant le faste de la localité,

459. *La Semaine religieuse du diocèse de Verdun*, 10e année, n°16, 12 janvier 1895, cliché 14, AD.Meuse.

460. *La Croix Meusienne*, 12 Mars 1899, 10 3T, cliché 62, AD.Meuse.

461. *La Croix Meusienne*, année 9, n°447, 2 décembre 1900, cliché 273, AD.Meuse, 103T.

462. *La Semaine religieuse du diocèse de Verdun*, 19e année, n°52, 24 septembre 1904, AD.Meuse, cliché 256-257.

avec notamment dans le chœur sur un trône orné de fleurs une statue de Notre-Dame de Lourdes offerte à la communauté paroissiale par un généreux donateur. Au fond de la gracieuse chapelle, dédiée à St-Maur à quelques mètres du village, un vitrail sérieux et riche de couleur attire les regards et confirme la prestance du village, par l'inscription qui indique que l'œuvre a été offerte par le député Chadenet, renvoyant à la double dimension religieuse et républicaine que l'on retrouve dans deux fêtes concurrentes et complémentaires, la fête patronale et nationale. En effet, chaque paroisse était placée depuis un temps immémorial sous le patronage d'un Saint. Pour ne pas empiéter sur le calendrier travaillé, le jour de la fête est fixé le dimanche suivant la date officielle de sa célébration, «cependant, lorsque la commémoration tombe un dimanche, pour ne pas manger le Saint, les festivités sont renvoyées à huitaine en Meuse»⁴⁶³. Le lundi de la fête est traditionnellement suivi par un service chanté en hommage à tous les morts du village. Le choix du Saint renvoie aux origines d'implantation ou à une phase d'évangélisation lors de la sédentarisation des communautés paroissiales. Si le Saint vénéré est souvent considéré comme un élément de distinction, il peut aussi être un symbole de rapprochement pour les localités qui ont fait des choix similaires. Par exemple, Martin⁴⁶⁴, patron des meuniers, des vigneron et des pauvres est à l'honneur principalement à Fromezey, Louppy-sur-Loison, Montigny-devant-Sassey, Vacherauville, Brandeville, à Béthincourt, Boureuilles, Cierges-sous-Montfaucon, Esnes-en-Argonne, aux Épargnes, à Forges-sur-Meuse, Régneville, Malancourt. Saint-Rémi est également très populaire, célébré le dimanche qui suit le 1^{er} octobre à Eix, à Maucourt-sur-Orne, à Saint-Rémy-la-Calonne, à Pareid et à Cumières-le-Mort-Homme, où «c'était l'occasion d'importantes réunions de famille et de nombreuses réjouissances»⁴⁶⁵. Plus ponctuellement, on repère des fêtes patronales⁴⁶⁶ à la St Gilles, Hilaire, Alban, Nicolas, Pierre, Philippe, Jacques, Marie, Blaise, Quentin, André, Sébastien, Julien, Maurice, Étienne, Hippolyte, Barthélémy, Laurent, Jean-Baptiste, Saintin, Agathe, Michel, Georges, Denis, Brice, Loup et Baldéric pour ne citer que les occurrences les plus redondantes. Dans tous les cas, à la fin du XIXe siècle, les fêtes patronales ont perdu leur caractère traditionnel, la dimension religieuse s'est considérablement estompée au profit de réjouissance dans la sphère familiale étendue, par la participation aux activités organisées des villages voisins. L'absence de comptes-rendus ou d'articles, sur les célébrations patronales des journaux catholiques, comme la *Semaine religieuse du diocèse de Verdun*⁴⁶⁷ et la *Croix Meusienne*⁴⁶⁸, ou républicains comme l'*Avenir de la Meuse*⁴⁶⁹ et le *Courrier de l'Est*⁴⁷⁰ est significative du déclin d'importance sociale de ces dernières, qui n'ont plus la renommée de

463. L'Hôte (J.), op.cit.p.117.

464. Robinet (N.), *Pouillé du diocèse de Verdun*, différents passages.

465. Lavigne (L.), *Histoire de Cumières*, op.cit.p.82.

466. D'après les données du *Pouillé de la Meuse*, Robinet (R.), et le dictionnaire des communes de la Meuse de Lemoine.

467. La Semaine religieuse du diocèse de Verdun, de 1885 à 1914, AD.Meuse.

468. La Croix Meusienne, 1892-1914, AD.Meuse, 103T.

469. L'Avenir de la Meuse, 1881-1914, AD.Meuse, 86T.

470. Le Courrier de l'Est, 1874-1914, AD.Meuse, 110T.

jadis. Les conseils municipaux ne votent par ailleurs plus de subsides pour leurs organisations, même si certaines parviennent à attirer plus de badauds que les autres localités grâce aux fanfares locales, villageoises ou communes à plusieurs villages, reflétant de nouveaux loisirs, avec la musique qui contrebalance le déclin des danses traditionnelles. L'évolution des fêtes patronales s'effectue de façon similaire et analogue au développement de la Fête nationale du 14 juillet⁴⁷¹, qui fixe la première célébration, non religieuse, commune et partagée par toutes les communautés rurales créant une tradition républicaine communautaire. Les manifestations sont organisées et encadrées par les municipalités, qui puisent les ressources nécessaires sur les fonds libres de la caisse, afin que la fête nationale soit célébrée chaque année d'une façon très brillante, comme à Montmédy en 1888 où la population a montré beaucoup d'entrain et d'enthousiasmes ⁴⁷². Il y a une volonté non dissimulée de faire mieux que le voisin, de se dépasser dans les ornements, dans les festivités et dans le recours aux fanfares ou aux chorales pour refléter le niveau de revenus des communautés rurales et attirer des populations locales qui peuvent potentiellement venir s'installer définitivement à la suite de mouvements qui alimentent l'exode rural. Les sommes allouées dépendent de la taille des villages et de leurs ressources et se décomposent en deux parties ou trois parties. La première est réservée aux festivités, aux réjouissances et aux repas. La seconde est réservée aux nécessiteux qui reçoivent un secours ponctuel en nature, généralement du pain ou des vêtements. La troisième qui progresse dans le cadre des incendies croissants dont les journaux font échos avec une récurrence exponentielle est destinée aux pompiers pour l'organisation d'un festin puis d'un bal populaire⁴⁷³. Les fêtes nationales célébrées, au-delà de leur caractère patriotique plus ou moins fort, contribuent à faire naître de nouvelles traditions y compris chez les catholiques les plus pratiquants. Le 14 juillet est favorable au rassemblement de tous les villageois et des communautés qui appartiennent aux villages alentour, dépassant le clivage traditionnel idéologique blanc-rouge décrit par l'écrivain Louis Pergault⁴⁷⁴ dans la guerre des boutons. Les célébrations permettent de rapprocher les communautés humaines et de les faire s'approprier un nouvel espace de vie communautaire, la place de la mairie, qu'elle soit ainsi baptisée ou qu'elle garde son ancienne dénomination. Quoi qu'il en soit, depuis le 14 juillet 1880⁴⁷⁵, le 14 juillet devient officiellement une fête nationale française républicaine qui est destinée à s'inscrire dans le temps, devenant au fil des années une habitude, une coutume puis une tradition villageoise, mais surtout citoyenne et nationale. La devise inscrite sur le fronton de toutes les institutions publiques, à savoir dans les agglomérations villageoises exclusivement la mairie-école, rappelle les valeurs fondamentales qui doivent rapprocher et unir les communautés humaines et briser les chaînes

471. Sanson (Rosemonde), le 14 juillet, Fête et conscience nationales, 1789-1975, Paris, Flammarion, 1876, 220p.

472. L'Avenir de la Meuse, 1888, AD.Meuse, 86T, cliché 273.

473. Notamment : registres des délibérations en E Dépôt, 1R6, 2Z163, 6M313-320, AD.Meuse.

474. Pergault (L.), La guerre des boutons, Paris, Éditions Gallimard, 1972, 276p.

475. IHL (Olivier), La Fête républicaine, Paris, Gallimard, 1996, 432p.

de leurs caractéristiques autarciques et inégalitaires de la société traditionnelle : la liberté, l'égalité et la fraternité. Les fanfares cantonales très présentes et sollicitées lors des manifestations patriotiques contribuent à renforcer la cohésion locale en gestation, alors que la dimension musicale s'inscrit durablement dans les coutumes, profitant de l'arrêt ou du déclin des loisirs ou des activités plus traditionnelles. Parallèlement, dans la sphère masculine, les cafés et les cabarets se substituent aux lieux de vie communautaire ancestraux, lors des célébrations, mais aussi au quotidien, provoquant indirectement un déliement des relations familiales ou endogamiques au profit de celles villageoises . Les cafés, les cabarets et les auberges acquièrent une renommée locale et une fonction sociologique incontestables. Néanmoins, ce développement, qui reflète les changements dans les habitudes, les us et coutumes et les mentalités, engendre des dérives liées à la consommation d'alcool et des comportements déviants. Les municipalités sont contraintes de prendre des arrêtés de police municipale concernant les débits de boisson et de les renouveler régulièrement pour que les consommations restent encadrées. Celui pris le 8 avril 1887 par la commune d'Ornes⁴⁷⁶ est représentatif des éléments les plus importants avec un caractère très officiel et standardisé, dont la trame laisse transparaître les directives préfectorales en arrière-fond. Ainsi, aucun établissement permanent ne peut s'implanter dans les limites du finage s'il n'a pas reçu un double accord favorable à la déclaration préalable de la municipalité et des services départementaux compétents. Ceux temporaires doivent recevoir une autorisation spéciale du maire, après que le dossier est fait l'objet d'une étude et d'un débat lors d'une séance ordinaire du conseil municipal. Les horaires sont fixées pour ne pas gêner la quiétude des autres riverains. Ils sont ouverts le soir du 1^{er} avril au 1^{er} octobre jusqu'à 22 heures et le reste de l'année à 21 heures la semaine et 22 heures le dimanche. Cela montre clairement le déplacement des réunions masculines dans les logis lors des veillées aux lieux de consommation de l'alcool, où sont pratiqués les jeux de cartes, et plus ponctuellement de billards. Les dérogations prévues renvoient aux événements qui restent importants au sein des communautés rurales, justifiant des festivités jusqu'à minuit, même si leurs importances ne sont pas équivalentes et les fréquentations très variables. On relève principalement le jour et le lendemain de la fête patronale, de même pour celle nationale, le jour de l'an, le dimanche et le Mardi gras, les foires de Pâques, la Pentecôte, la Saint-Nicolas, le jour du tirage au sort et du conseil de réunion, la veille et le jour de Noël, qui sont des célébrations partagées par l'ensemble des villages. Des permissions complémentaires sont prévues pour les occasions spéciales et ponctuelles, qui prennent un caractère communautaire tel que les mariages. De nombreuses précautions sont prises afin que la fréquentation des débits de boissons, n'induisent pas de comportements déviants ou une dépravation des mœurs. Les communautés rurales sont très éloignées du modèle dépeint par les écrivains où ils sont rustres et

476. E Dépôt 298 1D8, 2O782-783-796-1034, AD.Meuse.

frugaux avec des mœurs douteux⁴⁷⁷. Ainsi, les gérants ou les propriétaires des établissements sont soumis à une clause qui les obligent à refuser les mineurs de moins de seize ans non accompagnés de leur parent ou de leur tuteur et à systématiquement leur servir uniquement des boissons non alcoolisées, pour anticiper les éventuelles conséquences que les effets des breuvages peuvent avoir sur la jeunesse villageoise. Les principaux risques éminents les plus fréquents sont selon les autres arrêtés de police municipale les dégradations aux rues, aux chemins et aux espaces publics ainsi que le lancement d'objet tranchant ou en pierre dans les abreuvoirs et les fontaines, les tirs d'objets d'artifice dans les maisons et les démonstrations d'exhibitionnismes. Les mesures de sécurité publique précisent que les habitants ne doivent plus sortir après vingt heures, à la fermeture des commerces ils doivent rentrer chez eux, les regroupements sont interdits pour canaliser les comportements individuels, car les hommes alcoolisés peuvent provoquer des rixes. Ces dernières, lorsqu'elles existent sont pointées du doigt et mises en avant avec une dimension moralisatrice dans les journaux locaux, car ces déviances doivent rester marginales et sont fortement réprochées par les communautés rurales. De même, les gérants des débits de boissons sont contraints, de veiller à la fréquentation de leurs commerces, de refuser les gens ivres, de ne plus servir ceux qui présentent des signes d'alcoolisation . Ils doivent demander des autorisations spéciales s'ils veulent établir des bals ou des divertissements publics⁴⁷⁸. Les personnes qui provoquent des rixes, des disputes ou des actes visant à troubler le repos des riverains ou qui prononcent des propos contraires à la morale publique doivent être signalées à la municipalité, qui les poursuit à l'issue d'un procès-verbal de constatation du désordre occasionné. Les règlements communaux précisent que lorsqu'une personne se trouve dans cet état d'esprit, les autres ne doivent pas y répondre, pour ne pas susciter de tumultes ou de charivaris, ne pas provoquer de règlements de compte personnel avec des armes blanches ou à feu et ne pas propager l'inquiétude nocturne inutilement notamment par des cris ou l'utilisation inappropriée d'instruments de musique. Si ces établissements sont scrupuleusement encadrés, ce n'est pas seulement pour encadrer les bonnes mœurs villageoises, qui sont d'autant plus préservées que des périmètres de prohibition de l'alcool sont instaurés près des édifices culturels, culturels et des cimetières. La présence des débits de boissons constitue un facteur attractif pour les localités, pour les riverains, mais aussi pour toutes les personnes susceptibles de traverser la localité pour diverses raisons. Leur nombre dépend de la taille du village et de ses potentialités économiques. Dans tous les cas, ils sont inscrits à l'annuaire départemental de la Meuse⁴⁷⁹, si bien qu'à la veille du conflit les auberges de la veuve Caillas, de Messieurs Guerard, Lavigne, Mabile à Cumières-le-Mort-Homme sont particulièrement renommées, de même que celles des dénommés, Body, Hubert et Simon à Fleury-devant-Douaumont, Noël et Raguet, à Haumont-près-

477. Notamment : Zola (E.), *La Terre*, Paris, Laffont, 2002, 1641p. Bazin (R.), *Le blé qui lève*, Paris, Armand Colin, 1478, 328p. Guillaumin (E.), *La Vie d'un simple*, Paris, livrer de Poche, 1977, 328p.

478. E dépôt 248 1D8, et 2O 782-784-796-1034, AD.Meuse.

479. Annuaire de la Meuse, année 1913, AD.Meuse.

Samogneau, Lelorrain, Trouslard, Lévy à Louvemont-Côte-du-Poivre, tandis qu'à Ornes les auberges sont absentes au profit de véritables débits de boisson spécialisés tenus par la veuve Bernard, Mr Cléandre Alphonse, Mr Péridon Gilles et les familles Deville Cochenet, Legardeur et Paul, en sus des deux hôteliers et des distillateurs locaux avec les couples Deville-Bertrand, Legardeur-Cochenet, Molinet, Rollin et Lajoux. Une telle inégalité dans la répartition spatiale de ces établissements pèse dans la balance au moment de choisir de rester, de migrer ou de s'implanter dans une localité, car ils ont une véritable vocation sociale et communautaire. Enfin, la pratique de la chasse facilite l'émergence d'une culture commune et des déplacements sur les bans des communes limitrophes, bien plus qu'elle ne demeure une épreuve de virilité. Le département de la Meuse, qui comprend de nombreuses forêts⁴⁸⁰ est propice à ce loisir exclusivement masculin, où les jeunes hommes sont initiés. Le principal gibier chassé est le lièvre, mais les témoignages divergent sur les autres espèces puisque Louis Lavigne affirme qu'à Cumières⁴⁸¹ il n'y a jamais eu un cerf, un chevreuil ou un sanglier tué, à l'exception d'un blaireau en 1899, alors que la transcription du poème sur la haute chasse de A. Thébaux évoque les fréquentes prises de sangliers⁴⁸². Les oiseaux étaient plus représentés. Les cailles et les perdrix étaient les seuls gibiers à plumes avec les tourelles et les pastourelles. Les bises et les éperviers étaient nombreux, leurs prises permettaient de ravir les poules et les poussins du village, alors que les autres espèces étaient destinées à la consommation familiale, essentiellement le dimanche ou lors des fêtes. D'autres espèces, comme les renards, les loups, objets de légende sont aperçues durant le gros hiver 1894-1895. Les chouettes, les hiboux et les chauves-souris, symboles de mauvais augure, forment les trophées de guerre, dont la dernière catégorie citée est clouée aux portes des granges après la capture. Néanmoins, la chasse à la veille de la Grande Guerre reste encore un loisir coûteux, la taxe sur les chiens en réduit considérablement le nombre, et les droits de location des chasses communales sont élevés, puisqu'ils constituent l'une des principales ressources financières des municipalités. Le processus est également très réglementé, avec une surveillance préfectorale et des cahiers des charges stipulant toutes les conditions, les droits et les devoirs de chacun. Les espaces sont mis en adjudication publique au chef-lieu d'arrondissement par les soins du sous-préfet, en un ou plusieurs lots de superficie variable, comme à Chattoncourt⁴⁸³ le 24 novembre 1907, avec un ensemble de 89 hectares au Bois haut sis sur le territoire de Montzéville et 12 hectares au Bois bourru pour neuf années. Le principe de l'adjudication oblige un déplacement géographique, qui de ce fait élimine les potentiels candidats qui ne peuvent pas laisser leurs activités vivrières plusieurs heures et qui sont dans l'incapacité de fournir les éventuelles cautions demandées. De ce fait, sur les douze candidats domiciliés, six sont cultivateurs, un tailleur d'habit, un boulanger, un charpentier et un manœuvre.

480. 180 M16-180 M17, 2Z 200,2Z 201,2Z 204,AD.Meuse.

481. Lavigne (L.), *op.cit.*,p.26-27.

482. Labourasse (H.), *op.cit.*,p.83-85 .

483. E Dépôt 81 107, AD.Meuse.

L'analyse des huit adjudicataires non domiciliés confirme cette tendance avec une prépondérance des cultivateurs et des propriétaires et une ouverture vers les artisans et les commerçants, qui sont les seuls à pouvoir honorer le montant de l'adjudication et se déplacer pour la chasse de Cumières-le-Mort-Homme, d'Esnes-en-Argonne ou de Marre à Chattoncourt. De plus, nous constatons que les adjudicataires domiciliés et non domiciliés ont une nette tendance à se soutenir mutuellement lors des cautionnements au-delà des rapports familiaux, ce qui renforce le lien élitiste de l'activité, dont les adjudications initiales de neuf années sont généralement renouvelées. Malgré cette restriction des personnes accédant au loisir chasse, celui-ci présente tout de même l'avantage de faciliter les relations intercommunautaires et d'inscrire ces dernières sur un territoire élargi, dont les chasseurs sont les dignes représentants de leur communauté villageoise d'appartenance. Les modalités de fonctionnement des concours agricoles qui se multiplient dans les chefs-lieux de canton peuvent être assimilées à ce processus. Pour conclure, nous constatons à travers tous ces aspects que la fin des folklores villageois sous leurs formes ancestrales s'effectue au profit d'une culture commune et partagée par les communautés villageoises. Elle est véhiculée par un noyau des riverains, financièrement privilégiés, qui facilitent la transition entre le passé et le présent. Pénétrer la tradition de présent peut apparaître être un moyen de lui résister. C'est également un mode détourné pour l'appriivoiser, pour découvrir d'autres façons de faire, de penser, de réagir, de se les approprier, les adapter à ses attentes, à celle du groupe d'appartenance et à celles d'un espace géographique plus vaste avant de les accepter ou de les rejeter. Enfin, n'oublions pas que les nouvelles traditions sont elles-mêmes destinées à évoluer dans le temps, à vivre et à disparaître rattrapées par d'autres traditions qui les rendent anciennes, périmées ou inadaptées.

CHAPITRE 2.

L' ÉCONOMIE RURALE, AGRICOLE, AUTARCIQUE ET VIVRIÈRE: PERMANENCES ET ÉVOLUTIONS.

Le 1^{er} janvier 1900, les résultats des recensements de la population française, qui dénombrent 78 931 habitants sur le territoire, indiquent que 60% des Français vivent à la campagne, ce qui marque un recul de la ruralité même si 58% des actifs restent des agriculteurs⁴⁸⁴. Certains départements, comme celui de la Meuse, se caractérisent par leur ancrage dans la tradition, ainsi que par la prépondérance d'un système économique très largement dominé par le secteur agricole. Les communautés rurales souffrent de ce fait de la représentation faussée qui en découle. Les uns, les citadins, les jugent négativement en tant que société rurale archaïque figée dans un système économique autarcique et d'autosubsistance qui induit des mœurs rustres et frugales. Les autres au contraire les idéalisent, dans la mouvance des agrariens⁴⁸⁵ et des protectionnistes qui estiment que les terres meusiennes sont source de richesse pour les communautés rurales, mais pas seulement puisque l'agriculture est placée à la base des activités économiques, à l'échelle nationale supportant les autres secteurs. Dès 1850, l'exode rural dépasse l'accroissement naturel des campagnes, les villes dynamiques ponctionnent les populations locales attirées par des conditions de vie différentes et par l'attraction des ouvriers et des artisans qui trouvent de nouveaux débouchés professionnels. La propriété rurale, bien que légèrement agrandie après le transfert des biens nationaux, demeure très divisée, avec un morcellement parcellaire très caractéristique. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, l'individualisme agraire l'emporte tandis que la main-d'œuvre familiale s'affirme pour concrétiser le triomphe de la petite exploitation rurale à caractère familial⁴⁸⁶. Le contexte économique tendu de la fin du siècle cumulé à la concurrence étrangère pousse le gouvernement, sous l'impulsion du ministre de l'Agriculture Jules Méline à instaurer une politique protectionniste, tandis que Léon Gambetta qui prend conscience du poids prépondérant des campagnes décide de la conquête du vote paysan. Jules Ferry affirme par ailleurs que la République sera la République des paysans ou ne sera pas. La civilisation paysanne qui a atteint son apogée traverse une crise durable⁴⁸⁷. Elle induit une baisse très marquée et constante du prix des

484. Toutain (Jean-Claude), *La population de la France de 1700 à 1959*, Paris, cahiers ISEA, n°133, 1963.

485. Barral (Pierre), *Les agrariens français de Méline à Pusimi*, Paris, Armand Colin, 1968, 386p.

486. Cornu (Pierre), Mayaud (JL.), *Au nom de la Terre, agrarisme et agrariens en France et en Europe du XIX^e à nos jours*, Paris, Association des ruralistes Français, 2007, 462p.

487. Juillard (É.), *Apogée et crise de la civilisation paysanne, 1789-1914*, Paris, Le Seuil, 1976, tome III, 568p.

denrées principales, une dépréciation très fortement ressentie par les contemporains de la valeur vénale des terres et un repli sur la sphère familiale. Le département de la Meuse est directement concerné par cette crise agraire et les mesures prises par les gouvernements successifs ont des répercussions directes à l'échelle locale. Elles suivent la tendance générale avec pour conséquence des transformations structurelles importantes accentuées. Cependant, au-delà des répercussions négatives, le contexte économique, l'extension des marchés qui accroît la concurrence, et l'exode rural concourent pour favoriser des mutations au sein des sociétés rurales meusiennes. De nombreuses problématiques sont soulevées, avec une adaptation nécessaire pour survivre à la crise, provoquant des réflexions, des mutations et des changements plus ou moins acceptés qui modifient en profondeur les structures traditionnelles. Les effets concernent également les localités rurales, les campagnes dont de l'exploitation des ressources humaines dépendent les possibilités des municipalités et leurs degrés d'attractivité. Cette dépendance des richesses du sol constitue un lourd handicap et attise les rivalités entre les différentes unités administratives pour la maîtrise de leurs gestions ou pour obtenir la main mise sur ces ressources indispensables. Néanmoins, la conflictualité peut être dépassée et les rapprochements peuvent se concrétiser par des projets en commun. La crise financière favorise l'élargissement du périmètre restreint du village aux finages voisins. Dans ce contexte, où le système économique est en profonde mutation, nous avons cherché à vérifier à l'échelle de la Meuse, l'hypothèse émise selon Jules Méline selon laquelle la prospérité publique est semblable à un arbre dont l'agriculture est la racine, l'industrie et le commerce, les branches et les feuilles. Si les racines viennent à souffrir, les feuilles tombent, les branches meurent et se détachent et l'arbre meurt. Or, si l'agriculture en crise se modifie, l'artisanat et l'industrie des campagnes qui gravitent autour du travail de la terre périclitent. Toutes les évolutions convergent pour faire émerger de nouveaux débouchés tout en facilitant l'affirmation de la place et de la position de certaines catégories socioprofessionnelles au sein des communautés villageoises.

I. UN SECTEUR AGRICOLE DOMINANT EN CRISE SE RENOUVELANT.

1. Des terres nourricières, protectrices et sources de richesse ?

Le département de la Meuse est un territoire particulièrement propice à l'agriculture. Très tôt, les hommes ont compris qu'il contenait une grande diversité de sol dont l'exploitation pouvait procurer les denrées nécessaires à leur autosubsistance, entreprenant les travaux d'aménagement nécessaires. Le réseau hydrographique, le relief et le climat⁴⁸⁸ apparaissent favorables au secteur primaire. Trois

488. Lemoine (H.), Dictionnaire géographique et administratif du département de la Meuse, Paris, Comédit, 1909, p.1-840
Prud'homme (A.), L'agriculture du département de la Meuse, Bar-le-Duc, Constant-Laguerre, 1893, p.1-374

bassins versants, d'importances inégales, couvrent et irriguent le département. Le bassin du fleuve Meuse s'étend sur 150 kilomètres du sud-est au nord-ouest. Son tracé caractéristique en écharpe permet de couvrir 45% du territoire, bien qu'il ne possède que peu d'affluents, sauf au nord où se localisent le Cher, l'Othain et le Loison. Il comprend les anciennes terrasses fluviales sises dans les Hauts-de-Meuse, d'une vallée encaissée avec de nombreux méandres. À l'ouest, 40% du territoire meusien est englobé dans le bassin versant de la Seine, dont les principaux influents, l'Othain, l'Aire et le Saulx serpentent dans les plateaux du Barrois et au pied de l'Argonne. À l'est, le bassin du Rhin mord sur la plaine de la Woëvre. Il prend sa source aux pieds des Côtes-de-Meuse par l'Orne, le Longeau et le Rupt-de-Madt. Il se caractérise par les nombreux étangs qui se répartissent une superficie de 860 kilomètres. Le relief, avec une topographie peu marquée qui alterne des reliefs de côtes, de plaines, de plateaux et trois côtes boisées, offre de nombreuses potentialités agricoles avec une diversité de paysage et de sols, où seules les vallées de la Meuse et de l'Ornain accueillent les noyaux urbains et industriels qui impulsent l'économie locale. À l'ouest, le massif des côtes d'Argonne culmine à 300 mètres d'altitude tandis que les plateaux barrois qui s'étendent de Montfaucon-d'Argonne à Gondrecourt-le-Château couvrent le centre et la partie sud du département. À l'ouest des plateaux barrois se trouve le talus sinueux des côtes de Bar, en aval des Côtes-de-Meuse et des Hauts-de-Meuse qui s'étendent de Dun-sur-Meuse à Vaucouleurs caractérisés par de nombreuses buttes et éperons dont les plus représentatives sont celles des Épargnes et de Montsec. La riche gouttière de l'Aisne et le profond sillon de la Meuse forment un duo de vallées parallèles favorables à l'exploitation forestière. Les fronts linéaires de l'Argonne, de la côte de Bar et de Meuse sont soulignés par d'épais manteaux boisés, percés par les défrichements agricoles, tandis qu'aux pieds des Côtes-de-Meuse se concentrent des paysages viticoles et arboricoles, notamment dominés par les cultures de mirabelles. À l'est de la Woëvre, une épaisse bande de plaines humides s'établit à faible altitude, avec des espaces de grandes cultures qui alternent, avec un rythme plus ou moins régulier, avec des forêts et des étangs très poissonneux. Les fonds des vallées humides sont dédiés aux prairies naturelles et artificielles, alors que la céréaliculture et l'élevage se partagent les abords. Les forêts des Côtes-de-Meuse se situent sur des plateaux calcaires, tandis que les vallons froids sont constitués de pelouses sèches et de plateaux, aux sols perméables, plantés de hêtres et de taillis sous futaie, dont les principales essences sont des chênes, des charmes, des érables, des frênes et des merisiers. Par endroit, aux forêts se substituent des pelouses calcaires et des pacages avec une composition floristique riche et variée, notamment des espèces graminées, de légumineuses et des orchidées. À mi-pente, les hommes en aménageant le territoire ont introduit des cultures fruitières et viticoles. La Woëvre, dont la plaine était autrefois recouverte des forêts de chênes et de charmes, s'est transformée par l'action humaine qui aménage l'espace en procédant à des défrichements et d'amples travaux de drainage et d'irrigation.

Cette région du nord-est de la France, aussi peu boisée, avec des sols humides et des chênes pédonculés, qui s'étend de la rive droite de la Meuse de la vallée de la Chier jusqu'à Neufchâtel, s'est imposée au fil des décennies comme le bastion de la céréaliculture autour du blé, du colza, du maïs et de l'élevage bovin du département. L'altitude moyenne de 220 à 230 mètres, entre les Côtes-de-Meuse et de Moselle, est bénéfique avec un sol humide grâce à des strates aquifères de grès et de calcaires séparés par des couches imperméables des argiles calloriens. Située dans un des secteurs les moins arrosés par les pluies de Lorraine, avec les côtes de Moselle, une partie du réseau a été précocement sculptée par des digues de terres qui forment les étangs dédiés à la pisciculture, tout en assainissant efficacement les marécages. Les conditions climatiques sont en revanche plus contraignantes et compromettent souvent les récoltes, leurs qualités ou leurs rendements. Le climat océanique dégradé de nuance continentale est caractérisé par des saisons thermiques alternées, avec une saison chaude et froide entrecoupée de transition tiède à l'automne et au printemps. Les brusques épisodes de durcissement en hiver, les fortes chaleurs en été, des pluies abondantes ou persistantes peuvent rapidement mettre en cause l'ensemble de l'économie agricole et réduire le dur labeur paysan, comme durant le dur et exceptionnel hiver 1897-1898. Les apports pluvieux restent néanmoins dans la moyenne du bassin parisien avec un cumul avoisinant les 900 mm au nord, les 850mm à l'est et les 1000mm sur les plateaux centraux et barrois. Nous analysons quelques exemples locaux qui reflètent cette diversité à l'échelle du département, mais aussi à celle des villages. Elle-même offre des avantages et impose des contraintes pour l'exploitation agricole. Ainsi, la commune de Chauvencourt⁴⁸⁹ appartient à l'un des territoires les plus boisés du canton de Saint-Mihiel avec une forêt qui couvre plus du tiers de sa surface. Le sol est fort accidenté par la présence de deux vallées d'apparences très diverses. Les pentes ne sont pas uniformes du fait de la constitution géologique du terrain qui modifie le relief, dont le point le plus haut culmine à 384 m dans la forêt au lieu-dit Malinbois, tandis que les collines font partie de la chaîne de l'Argonne occidentale. Le village appartient au réseau hydrographique du bassin meusien, qui forme une bande longue et étroite, dont les conditions géologiques et topographiques sont généralement réunies pour prévenir les inondations. La vallée affecte une pente longitudinale peu encaissée avec un plat fond de 2-3 kilomètres occupé par de riches prairies très fertiles, car elles sont localisées au niveau du plan d'eau ainsi que des réservoirs qui les contiennent lors des inondations. Néanmoins, les pluies qui viennent de la Meuse et des Vosges peuvent être très néfastes et gêner les cultures. De plus, le labourage des terres sises au bas de la prairie provoque souvent des inondations en avril qui risquent de faire perdre une part non négligeable des récoltes. Son climat est caractéristique des villages sillonnés de vallées avec des variations thermiques fréquentes. Les vents du sud-ouest chassent ceux trop violents et repoussent les orages du côté des Paroches et de Bislée. Durant la période estivale les chaleurs sont assez intenses ce qui

489. 118 TP 89, 6M314,6M325-328,6M331-342, AD.Meuse.

complexifie les travaux des champs, de même que les fréquents brouillards très épais qui se dissipent difficilement qui enveloppent la vallée jusqu'en novembre. Les organismes et les céréales d'hiver sont mis à dure épreuve par l'air glacé qui traverse le territoire sur un axe nord-sud. Le village de Châtillon-sous-les-Côtes⁴⁹⁰ de forme oblongue se divise en deux parties. La plaine est recouverte de prés, tandis que les côtes couvertes de bois au sommet sont plantées des vignes et d'arbres fruitiers aux pieds des Coteaux. La localité a une vue privilégiée sur la grande plaine de la Woëvre qui s'étend à ses pieds, avec ses champs couverts de riches récoltes, ses forêts, ses prairies qui forment un océan de verdure. Trois contreforts de l'Argonne forment avec la montagne du Châtelet trois vallons, dont la partie évasée de l'un d'eux permet aux vignes et aux arbres fruitiers de ne presque jamais geler. Le réseau hydrographique est exceptionnellement dense avec de nombreuses sources qui préservent du risque de sécheresse, mais qui exposent la localité à des risques accrus de crues courtes, mais subites qui empêchent d'anticiper les événements naturels. Le climat tempéré plutôt froid assure un air sain et salubre, cependant les températures soumises à de brusques et fréquentes variations, cumulées aux importants brouillards et aux vents du vallon des Vauzel provoquent des épisodes de brusque refroidissement de l'atmosphère. Les principales conséquences sont un développement néfaste des maladies, ainsi que la perte des récoltes comme cela est le cas en 1880 où 806 arbres et pieds de vigne valant respectivement 13 319 et 90 000 francs sont perdus par le gel. Quant aux défrichements et aux déboisements qui ont pris du retard, principalement dans les secteurs du Maubois et du Cauchet en raison des travaux d'aménagement du fort du Rozelier à Moulainville, ils engendrent un décalage de quatre années dans l'exploitation des coupes forestières qui sont constituées de charmes, de chênes, d'érables, d'oliviers, de merisiers, d'ornes, de tilleuls et d'aulnes. Le village de Mogeville⁴⁹¹ qui culmine à 142 mètres d'altitude se situe sur la rivière de la Saulx qui partage l'agglomération en deux parties inégales sud-est et nord-ouest. Sa forme pentagonale presque régulière comprend des vallées, des vallons, des collines, des pentes escarpées et des plateaux où serpentent des cours d'eau en assez grands nombres. Du point de vue orographique, la moitié sud-ouest forme un massif aux pentes rapides, un contrefort qui surmonte un plateau, avec à sa base, une sorte de cirque avec un étang principal. Le massif des pentes sud-ouest, coupé par plusieurs bassins profonds est couronné par plusieurs plateaux presque totalement boisés. Ses coteaux ne sont accessibles que par les chemins de cols et ceux de la partie nord moins élevés débouchent sur deux petits contreforts qui séparent la vallée de l'Ornain et la vallée de la Saulx. Les pentes sud-ouest rapides sont couvertes de vignes en 1890 tandis que les plateaux sont boisés ou réservés à la céréaliculture. Les parties les plus vulnérables aux inondations sont les prairies naturelles qui appartiennent à la commune, néanmoins les ravages sont généralement insignifiants, grâce au réseau de digues avec écluse construit par la

490. 118 TP89, 6M314,6M325-328,6M331-342, AD.Meuse.

491. 118 TP39,6M318,6M325-328,6M331-342 AD.Meuse.

source à eau. Les contrées localisées aux grèves et aux fonds de grèves pâtissent des différences de nature des sols et de l'épaisseur très variable des strates. Le manque d'écoulement des eaux en hiver immerge les 17 ha de terre ou les plongent dans un état humide très nuisible. Un projet d'assainissement par la forme d'une association syndicale avait été envisagé pour améliorer le prix des terres de 60 francs, cependant la dépense de 3 100 francs est très onéreuse pour les propriétaires et les intéressés. À l'inverse, l'humidité superficielle des plateaux sud-ouest est très bénéfique à la croissance vigoureuse des chênes et des frênes. Le climat tempéré est plutôt clément, malgré un hiver long et des neiges persistantes dans les plateaux boisés. La culture des vignes est favorable à condition qu'elle échappe d'une part aux gelées de la Saint-Urbain en mai, d'autre part à celle d'automne qui détruit les raisins. Si les fréquentes pluies de février et de novembre n'ont pas de répercussions profondes sur les cultures de juin, elles occasionnent beaucoup de dégâts nuisant à la fenaison. Les ravages de la grêle sont rares puisque les fréquents orages sont divisés dans les crêtes des plateaux. Le territoire de Cumières-le-Mort-Homme est quant à lui très accidenté⁴⁹², bâti au pied d'une chaîne de colline en forme de demi-cercle avec une ouverture à l'est sur la vallée de la Meuse. Les trois quarts du territoire sont couverts par de vastes collines peu élevées qui constituent les dernières ramifications de l'Argonne vers la Meuse. Les massifs environnants culminant à plus haute altitude, un plateau ovale se situe à 286 mètres au sommet du massif du Mort-Homme. La partie sud se relève pour former la côte 295, alors que les deux contreforts à l'est les Caquettes et les Grands-Montants atteignent 260 mètres. À la partie nord du Mort-Homme prend naissance un long plateau étroit qui se dirige sur un axe ouest-est vers la Meuse à cheval sur les communes de Cumières et de Forges-sur-Meuse. Il comprend une ligne de crêtes successives avec le Mort-Homme, la Haute Ferée, le Petit Bois de Cumières et le Haut de la Côte de l'Oie. Le système des collines étant très déchiqueté, des ravins pittoresques, appelés fonds, alternent avec des vallons moins prononcés les vozels. La particularité de la localité réside dans le fait que presque tous les prés, sis sur le finage de Champneuville village de la rive droite, sont la propriété des gens de Cumières. La présence de la côte de l'Oie au nord et des Caquettes à l'ouest permet aux champs d'être mieux abrités, les vents violents ne soufflent pas avec la même violence que sur les plateaux voisins. Cependant, les parties sud et est sont plus vulnérables, exposées au hâle de mars, un vent qui dessèche les terres. Les hivers sont très variables, tantôt longs et rigoureux, tantôt doux et pluvieux. La sécheresse en été est crainte, car la saison estivale est généralement brûlante et étouffante, mais les orages et la grêle sont extrêmement rares ou ne causent pas de dégâts importants. Les températures très fluctuantes d'une journée à l'autre et du matin au soir, peuvent provoquer des déséquilibres géologiques et compromettent la qualité des rendements. Cependant, l'élément le plus perturbateur demeure la pluie attestée plus de 200 jours par an. Celles qui sont persistantes au printemps entravent les travaux agricoles de même que celles d'automne qui empêchent de ramener

492. 6M315,6M325-328,6M331-342, AD.Meuse.

les dernières récoltes. Les inondations qui sont le résultat du débordement de la Meuse, cinq à six fois par an, de septembre en avril aggravent la situation, notamment en provoquant le pourrissement des récoltes entreposées dans les caves. Un dicton local affirme que quand le fleuve a débordé avant la Saint-Rémi, le 1^{er} octobre, il aura débordé sept fois pour la Sainte-Cécile, le 21 novembre. Même si le territoire du département de la Meuse est caractérisé par une grande diversité d'espaces agricoles, au tournant du XX^e siècle, les communautés rurales, malgré la crise et les mutations agricoles, conservent un calendrier d'exploitation commun traditionnel. Les grands travaux des champs rythment la vie quotidienne, familiale et communautaire, avec un système intense d'entraide et une répartition sexuée des tâches, car l'exploitation se fait encore à la main, sans machine, et les variétés bien appropriées de graines, de tubercules, de pommes de terre qui mûrissent précocement ou les avoines qui s'alignent sur les blés n'existent pas⁴⁹³. Les semailles sont les premiers travaux agricoles qui se découlent immuablement d'un bout à l'autre de l'année. Les semailles d'automne se nomment le oyen⁴⁹⁴, elles ont lieu après le labourage des versaines qui ont reçu plusieurs cultures dans l'année et sont ensuite hersées. Dans un second temps, le blé est mis en culture après le labour des champs de pommes de terre et de betteraves, préalablement mis en grange. Toutefois, l'arrière-saison meusienne qui est caractérisée par des pluies continuelles retarde généralement le programme des semailles, si bien que le blé ne peut être semé qu'à la Saint-Nicolas ou durant la semaine qui précède Noël. Les semailles de printemps, le mars ou les marsages concernent les avoines puis les orges mises en culture dans les champs de blé de l'année précédente ou dans les champs de trèfles et de luzerne fraîchement retournés. Ces labours s'effectuent en planches, à l'aide d'une charrue tirée par des chevaux placés côte à côte dans les terres légères, ou complétées d'un troisième en tête pour celles fortes, l'attelage des bœufs étant négligé en Meuse, les chevaux plus robustes constituent la première force de travail. Les blés sont roulés à l'issue des semailles et en aval de la plantation des pommes de terre, toujours en utilisant la charrue, tandis que les betteraves sont mises en terre manuellement dans les deux sillons retournés l'un contre l'autre, le premier à droite, le second à gauche. La fenaison débute fin juin, l'annonce du ban de fenaison ayant généralement lieu à la Saint-Jean. Pour ne pas causer de dégâts sur les prés traversés, il est d'usage de rentrer en grange les récoltes sises sur les prés les plus proches du village, puis les foins de ceux éloignés. Ce travail agricole permet de refléter la position sociale et économique de chaque famille, puisque si chacun fait sa propre fenaison, les gros exploitants emploient du personnel en conséquence. Les prés sont fauchés à la faux pour former les andains, des alignements de foins ou de céréales qui sèchent par le soleil avant le ramassage, plusieurs fois retournés. Lorsque les andains sont secs, ils sont mis en tas, afin que le lendemain à la rosée ils soient

493. Hubscher (R.), Farcy (J.C.), La moisson des autres. Les salariés agricoles au XIX-XX^e siècle, Paris, Créophis, 1996, p.29-139.

494. Chancrin (E.), Dumont (R.) (dir.), Larousse agricole. encyclopédie illustrée, Paris, Larousse, 1922.

Prud'Homme (A.), op.cit, 374 et Zolla (D.), Dictionnaire moderne d'agriculture, Paris, Colin, 1904, 770p, divers passages.

une nouvelle fois retournés et étendus, avant d'être chargés et rentrés. À ce stade crucial, des pluies trop abondantes peuvent anéantir les récoltes et bouleverser l'équilibre précaire du système agricole vivrier et autarcique. Les blés et les seigles sont fauchés avec une faux munie de crochets. Ils sont placés en javelles, c'est-à-dire en petit tas de tiges de céréales laissées sur place pour améliorer la qualité des grains. Les gerbes sont ensuite formées avec deux ou trois javelles liées par un lien de paille. Elles sont regroupées par tas de 8 à 10, selon les habitudes des moissonneurs, en lignes droites dans l'axe du champ avant d'être rentrées une fois sèches, les conditions météorologiques déterminant une nouvelle fois, la qualité des rendements. Pour les avoines et les orges, le processus est simplifié puisque les javelles sont ramassées, liées et rentrées qu'à l'issue de leur séchage complet. Les mutations agricoles provoquent toutefois un estompement des usages traditionnels, dont la plus curieuse est liée à la moisson. En effet, il devient plus rare, alors que la coutume locale l'exigeait, que chaque exploitant recoure à un manœuvre pour lui faire sa moisson. Les modifications du profil des ouvriers agricoles⁴⁹⁵ provoquent une accentuation du recours aux femmes et aux enfants, à la dimension familiale de l'exploitation pour aider à faucher les céréales de chaque pièce, les lier en gerbes et les mettre en tas. Le propriétaire ne peut désormais que rarement se contenter que de monter la récolte, d'autant plus qu'avec la chute des prix de vente des céréales, il devient difficile à un petit exploitant de solder le salaire du moissonneur, dont le montant fixé d'avance ne tient pas compte des aléas climatiques ou de la quantité et de la qualité des rendements. Traditionnellement, l'appointement est fixé à un double et demi de blé ou un double par jour d'avoine et d'orge, soit 30 litres ou 20 litres de blés pour 32 ares 40 de blé ou d'avoine. Les cultivateurs sont ainsi contraints d'être plus actifs, en moissonnant leurs parcelles directement, en répartissant les manœuvres entre les parcelles, ou en ayant recours à un même manœuvre qui entreprend parallèlement les travaux agricoles de plusieurs moyens laboureurs. Le calendrier est rarement respecté du fait des aléas météorologiques, les pluies retardent les travaux qui en théorie doivent être achevés pour l'ouverture de la chasse, début septembre, mais qui en pratique s'éternisent jusqu'au milieu du mois d'octobre. Les dernières récoltes en sont d'autant plus contrariées par la pluie et le froid, surtout lors de la fenaison des regains en septembre, l'arrachage des pommes de terre en octobre et des betteraves en novembre. L'hiver est la saison des battages au fléau dans les granges, annonçant une longue besogne durant quatre à cinq mois du grand matin à la lampe à la nuit noire, les batteuses n'étant encore restreintes qu'à un petit groupe de propriétaires. Dans les villages viticoles, les soins apportés aux pieds de vigne se concentrent au printemps et en automne après les vendanges qui s'effectuent en septembre ou octobre selon le degré d'ensoleillement et l'importance des précipitations. La répartition des cultures sur les terres exploitables continue au début du XXe siècle de reposer sur le mode d'exploitation de l'assolement

495. Guerneur (H.), Commentaire de la loi du 9 juillet 1889 relative au code rural, ouvriers ruraux, Paris, Dupont, 1890, 140p.

triennal qui est pratiqué dans tout le département. Les terres labourables sont toujours découpées en trois parties sensiblement égales, dénommées une sole ou roie dans l'arrondissement de Verdun⁴⁹⁶, où les cultures alternent tous les ans avec une année de repos pour ne pas épuiser les ressources et compenser le manque d'engrais. La première sole est destinée aux plantations de blé et de seigle, respectivement 110 et 15 ha à Cumières-le-Mort-Homme à l'aube du conflit⁴⁹⁷. La seconde avec des proportions identiques est réservée à l'avoine et à l'orge. La troisième est occupée par des cultures moins exigeantes ou qui facilitent la régénération de la terre. On retrouve ainsi des champs de pommes de terre ou de betteraves sur un cinquième de la superficie, des prairies artificielles sur deux cinquièmes et des jachères, aussi dénommées jachères mortes⁴⁹⁸ ou versaines sur la partie dominante. Les blés et les avoines ou les orges sont toujours plantés sur les espaces laissés en repos sur jachères ou après une culture sarclée. Les récoltes sont disposées également en fonction des valeurs des terrains, ainsi à Cumières-le-Mort-Homme⁴⁹⁹ il est d'usage de mettre les blés, les pommes de terre et les betteraves aux pieds des côtes dans le fond des vallons, tandis que les seigles, les avoines et le sainfoin qui réussissent à merveille et donnent de bons rendements se contentent des terres moins fertiles ou plus pauvres. Le prix des terres labourables est très variable, car il dépend de la qualité du sol et de l'éloignement du village qui complexifie la mise en grange lors des intempéries sur les voies de communication abîmées ou obsolètes par de nombreuses ornières. Les fluctuations tarifaires sont importantes, néanmoins les mauvaises terres ont généralement les valeurs très faibles et inégales, tandis que celles jugées bonnes ont une valeur constante. Toutefois, notons que d'autres facteurs peuvent interférer dans la fixation de la valeur des champs comme la continuité de deux parcelles, la taille du lot ou la proximité des chemins facilitant l'accès au logis. De plus, à partir de 1884 les bons terrains se vendent moins cher, passant en 1884 d'une fourchette de 1500 à 2500 francs l'hectare, en 1904 à 1000 à 2000 francs l'hectare. Ce phénomène, qui n'est pas le résultat d'une conjoncture particulière, se retrouve dans presque tous les villages meusiens. L'explication la plus probante est celle d'une baisse du prix des terres provoquée par l'exode rural. En quittant le village, les riverains vendent leurs lots principaux, ce qui provoque une disponibilité de parcelles potentiellement achetables. La quantité des terres labourables et des champs en vente ne sont plus rares, ce qui induit une pression sur le marché non bâti favorable à ceux qui restent et qui veulent agrandir leur patrimoine foncier. De même, bien que les prés sont très recherchés et prisés lors des ventes, la rareté les fait atteindre des tarifs élevés, le prix de l'hectare chute de 400 francs entre 1884 et 1908. La même explication est valable, puisque l'acquisition de prés est généralement l'apanage des gros

496. Sigaut (F.), Pour une cartographie des assolements en France au début du XIXe siècle, Annales ESC, n°3, mai-juin 1976, p.631-643, 6M331-342, AD.Meuse.

497. Annuaire statistique de la France, Statistiques agricoles annuelles, Paris, Éditions administratives, 1871-1896-1914. Lavigne (L.), op.cit.p.37-39, 6M325-328,6M331-342, AD.Meuse.

498. 118 TP 39,AD.Meuse.

499. 6M315,6M325-328,6M331-342,AD.Meuse.

exploitants. Elle constitue le rêve des manœuvres pour qui la possession d'un ou deux prés était un éloge, car elle résume la qualité de travail fourni et les privations pour avoir un bout de prairie. À l'aube du premier conflit mondial, la loi Méline du 5 novembre 1894⁵⁰⁰ commence à porter ses fruits, dans la mesure où la constitution des caisses locales du Crédit Agricole contribue à soutenir les petites exploitations familiales qui augmentent leurs capacités d'endettement en souscrivant des prêts gagés sur hypothèque pour agrandir leurs possessions. Le régime de la propriété reste cependant traditionnel et très morcelé. La raison principale du maintien des parcelles de terres et de prés de petite taille renvoie au morcellement existant lors du cadastre, qui s'est maintenu sans se multiplier. La différence de valeur de terre, la diversité des paysages sur un même terroir, les divergences de conséquences des aléas climatiques justifient le régime de la propriété. Les communautés rurales meusiennes sont prudentes, puisque l'agriculture doit avant tout subvenir à leurs besoins alimentaires quotidiens. Elles ne peuvent pas prendre le risque de tout perdre lors d'un orage, d'une inondation ou de grêle. Le morcellement permet de garantir des récoltes et d'équilibrer les rendements faibles par ceux des meilleures terres, tandis que le maix ou le jardin sis dans le prolongement des habitations est réservé aux cultures des légumes et des fruits. L'agriculture peu intensive, mais extensive justifie l'usage des propriétés non clôturées dans un paysage d'openfield où les limites ne sont pas matérialisées, si ce n'est ponctuellement par la présence d'arbres fruitiers qui facilitent la reconnaissance des champs appartenant à tel ou tel propriétaire. La taille des parcelles confirme le caractère familial pris par les exploitations rurales meusiennes, bien que quelques côtes permettent d'identifier quelques gros cultivateurs, propriétaires et rentiers plus aisés. Les parcelles inférieures à un hectare sont représentatives de la norme. Les champs d'un jour de 32a40 à Cumières-le-Mort-Homme⁵⁰¹ apparaissent déjà être de grands champs, alors que les pièces d'un hectare sont extrêmement rares. À Mogeville⁵⁰², l'étude des superficies confirme la tendance puisque près de 70% des côtes ont une superficie inférieure à un hectare réparties entre les 443 propriétaires, dont 231 habitants de la commune. Plus la taille de la pièce, champs ou prés, augmente, plus le nombre diminue. Ainsi, on ne peut que recenser 40 parcelles de 1a 2ha, de 2 à 3ha, 18 de 3 à 4ha, 15 de 4 à 5ha, 37 de 5 à 10ha, 13 de 10 à 20ha, 5 de 20 à 30ha, 6 de 30 à 100 ha et 3 au-delà. Le maintien de superficie restreinte répond au caractère familial des exploitations, ainsi qu'à l'utilisation d'instruments agraires traditionnels et aux modes de transmissions du patrimoine. Cette spécificité meusienne provoque un décalage par rapport au modèle dominant du bassin parisien où la propriété dominante en 1881⁵⁰³ est très largement représentée par le domaine de plus de 50 ha. Le département se rapproche dès lors du Nord-Pas-de-

500. Gueslin (André), Les origines du Crédit Agricole, 1840-1914, Nancy, annales de l'Est, n°59, 1978.

Méline (Jules), Le retour à la Terre et la surproduction industrielle, Paris, Hachette, 1905, p.10-320.

501. 139 FI 66, AD.Meuse.

502. 139 FI 68, AD.Meuse.

503. Dupeux (G.) (dir.), Atlas historique de la France contemporaine, 1800-1965, Paris, Armand Colin, 1966, p.234.

Calais avec des comportements et des habitudes plus similaires. Loin des clichés véhiculés par les écrivains du XIX^e siècle⁵⁰⁴, le régime de propriété est réglementé dans les communautés rurales. L'âpreté du gain ne guide pas les individus à l'acquisition des terres ou la transmission du patrimoine bâti comme des terres ne justifiant pas des comportements rustres et frugaux. Les représentations mentales et parisiennes sont erronées. Les habitants des campagnes instaurent des limites afin que la possession d'un lopin de terre demeure un idéal transmis de génération en génération sans pour autant avoir de dépravation des mœurs. Les propriétaires meusiens accordent beaucoup d'importance à transmettre un patrimoine composé de lots à peu près égaux à leurs enfants, garçons et filles confondus, pour éviter les querelles, mais surtout pour éviter un partage des terres qui engendre une multiplication du morcellement parcellaire. La répartition est généralement décidée verbalement lors d'une réunion de famille en aval du décès du père de famille. En cas de désaccord ou de non-arrangement entre les héritiers, l'ensemble des terres est mis en vente et les enfants rachètent celles qui leur conviennent. Toutefois, à la fin du XIX^e siècle, afin d'éviter ces conflictualités et normaliser les partages⁵⁰⁵, les communautés rurales meusiennes recourent de façon croissante à des actes notariés au chef-lieu de canton. Ces derniers normalisent et encadrent les comportements humains en prévoyant des partages anticipés qui présentent l'avantage indéniable, dans un contexte croissant d'exode rural et d'allongement de l'espérance de vie, de maintenir un attachement fort au patrimoine terrien tout en facilitant son acquisition. La donation, le partage anticipé et les héritages constituent le principal moyen de constituer le patrimoine du jeune couple. La chute de près de 30% de la valeur vénale des terres cumulée à l'augmentation des hypothèques conventionnelles contractées permet de le compléter par des rachats au prix de lourd sacrifice, qui se font souvent au détriment de l'amélioration du matériel agricole ou des techniques pourtant indispensables pour sortir de l'économie rurale traditionnelle. Si les mutations agricoles facilitent l'accès au statut de propriétaires, elles modifient avec le mouvement d'exode rural le profil des exploitants. Les décennies qui précèdent le conflit marquent le recul définitif du système de fermage⁵⁰⁶ qui concerne plus que 20 à 29% des exploitants agricoles lors des enquêtes agricoles de 1882, soit une évolution assez conforme à celle du quart nord-est du pays. Le métayage a presque partout disparu, les métayers représentent moins d'un pour cent des exploitants agricoles dès les années 1880, contrairement à de nombreuses régions françaises du quart nord-ouest et sud-ouest qui continuent de plafonner de 20 à 46%⁵⁰⁷. La forme qui s'impose très largement dans le département meusien est le faire-valoir direct. Les exploitations sont tenues et dirigées par des propriétaires exploitants⁵⁰⁸ dans 80 à 89% des cas avec une amplification numérique

504. Zola (E.), *La Terre*, Les Rougons, Macquart, Paris, Laffont, 2002, 1641p, divers passages.

505. Notamment 10R366 à 615, AD.Meuse.

506. Dupeux (G.) (dir.), op.cit.p.48.

507. *ibid*, p.48.

508. *ibid*, p.50.

en corollaire de l'accentuation de celle de l'exode rural qui à la fois facilite le départ des couches sociales les plus modestes et l'achat des terres ou des prés. Cette répartition des effectifs agricoles reflète l'évolution des salaires agricoles sur le sol meusien qui connaît une décroissance fulgurante depuis les années 1862⁵⁰⁹ puisque le pourcentage de main d'œuvre rémunérée est alors de l'ordre de 56 à 63% des actifs. L'instituteur Rasquin de Mogeville, le 2 décembre 1888⁵¹⁰, souligne ce recul tout en soulevant une hypothèse, qui paraît plausible, celle du prix de location des terres. Sur les 169 exploitations rurales, 74 fermes sont louées par baux de 9 à 12 ans avec des prix de location fluctuants de 15 à 150 francs pour les terres labourables et de 40 à 210 francs pour les prés naturels. Les 76 cultivateurs-proprétaires qui cultivent eux-mêmes avec l'aide de leurs familles confirment et assoient leurs positions qui se matérialisent dans le paysage par la hauteur du tas de fumier placé devant le corps de logis. Les 32 cultivateurs qui exploitent pour eux ou pour autrui sont les futurs exploitants-cultivateurs qui constituent leur pécule indispensable à l'acquisition de terre ou à l'émancipation des dépendances intercommunautaires. Quant aux ouvriers agricoles, les journaliers et les manœuvres, payés à la tâche à la journée, ils sont les premières victimes des mutations agricoles. L'augmentation des salaires en moyenne de 0,80 franc à 1 franc selon le grade et le gage, depuis 1880 pousse les autres actifs agricoles à renoncer à leur service, notamment lors des moissons, en activant la cellule familiale et en confirmant le triomphe de la petite exploitation à caractère familial⁵¹¹. L'économie est conséquente, puisque le salaire d'un journalier masculin en été est de 2 à 4 francs, selon qu'il soit nourri ou non, la moitié pour une femme, tandis que le gage d'un domestique de plus de 16 ans passe de 300 à 500 francs et d'une servante de 150 à 250 francs⁵¹². Chiffrer précisément les effectifs agricoles à l'approche de la Première Guerre mondiale reste complexe, car bien que les recensements de population indiquent obligatoirement les professions depuis les années 1880, ils ne renseignent ni sur le travail des femmes ni sur celui des enfants au sein de l'exploitation familiale. Ces deux catégories constituent pourtant la main-d'œuvre principale, mais leurs subordinations aux activités du chef de foyer, acceptées et intériorisées, ne poussent pas à préciser leurs tâches et les quantités de travail effectuées. De même, la dénomination des exploitants-proprétaires n'est pas uniforme et reflète une hiérarchisation des revenus au sein des communautés rurales, qui par ailleurs est très largement diffusée sur l'extérieur par le biais des annuaires départementaux de la Meuse⁵¹³. Ainsi, la

509. Hubscher (R.), op.cit., p.42.

510. 118tp 39, AD.Meuse et Hubscher (R.), La maison des autres, les salaires agricoles aux XIX XX^e siècle, Paris, Créaphis, 1996, p.29-139.

Piégay (P.), Domestiques agricoles et servantes de ferme dans les sociétés paysannes de 1900 aux années 1960, Paris, Harnatton, 2007, 304p.

511. Mayaud (J.L.), La petite exploitation rurale triomphante en France au XIX^e siècle, Paris, Belin, 1999, 278p.

Mayaud (J.L.), Gens de la Terre. La France rurale, 1880-1940, Paris, Éditions du chêne, 2002, 312p.

512. 118TP39, 6M318, 6M325-328, 6M331-342, AD.Meuse.

Hubscher (R.), Farcy (J.C.), La maison des autres, les salariés agricoles, XIX-XX^e siècle, Paris, Créaphis, 1996, p.29-139.

513. R.114, AD.Meuse.

profession de cultivateur qui est omniprésent dans les recensements de population de 1903, 1906 et 1911⁵¹⁴, se retrouve rarement dans les annuaires de la période, bien que les fonctions du chef de foyer demeurent identiques et semblables. La dénomination évolue vers l'appellation d'agriculteur-proprétaire, ce qui renvoie aux mutations agricoles, même si le département de la Meuse reste un département agricole qui répond à la devise des débuts de la III^e République «La France est paysanne»⁵¹⁵. Par contre, le terme de paysan est proscrit, il renvoie à une vision péjorative du travail rural et plus généralement des communautés rurales. La notion d'agriculteur intègre l'idée de compétences techniques plus poussées pour maîtriser les éléments, les techniques de production et les savoirs agricoles. Elle s'inscrit dans le développement de l'agrarisme qui défend les valeurs de la terre, et de l'affirmation du secteur agricole comme une activité économique primordiale, qui justifie la création le 14 novembre 1881 du Ministère dédié, celui de l'agriculture, par Léon Gambetta. L'importance d'accéder au régime de la propriété est visible à travers ces dénominations avec une classification des membres des communautés villageoises placés au bas de l'échelle sociale en voie de disparition. Elle débute avec les domestiques agricoles, puis les journaliers, les manœuvres et les manœuvriers qui soit progressent et ont une chance d'élévation sociale soit alimentent l'exode rural. Ensuite se trouvent les cultivateurs modestes qui parviennent avec une exploitation à caractère familial à conserver un niveau de vie correct, et les agriculteurs-proprétaires qui sont renommés et exercent généralement de ce fait des fonctions municipales ou de répartiteurs des quatre contributions directes. Enfin, au sommet de la pyramide, domine un petit nombre d'individus, les notables et les rentiers. Le fait de pouvoir tirer les ressources suffisantes de l'exploitation justifie la sphère de domination et confère de fait un rôle de représentation au sein de la communauté rurale. Comme l'indique Isabelle BreLOT⁵¹⁶, le rôle du notable, comme du rentier, se justifie par leur fortune et leur réseau de connaissance, auquel nous ajoutons le critère essentiel du patrimoine agricole, constitué d'une grosse exploitation, de terres labourables, de champs de diverses cultures et de prés. Cette catégorie de population est par ailleurs la première à apporter les relatives touches de progrès, les grandes secousses dont l'ampleur varie selon les villages, les régions selon le taux de développement et d'industrialisation qui fissure le système agricole ancestral et traditionnel qui s'adapte aux mutations à la fin du XX^e siècle.

2. Des systèmes agricoles qui se diversifient.

514. 6M4-13-14, AD.Meuse.

515. Moulin (A.), *Les paysans dans la société française, de la révolution à nos jours*, Paris, Point Seuil, 1988, p.118-165.

516. BreLOT (C.J.), Bouffier (S.), Menjot (D.), *Aux marges de la ville. Paysages, Sociétés, Représentations*, Paris, l'Harmattan, 2015, 342p.

À l'aube du premier conflit mondial, la France rurale et agricole⁵¹⁷ continue de représenter l'idéal social de la Troisième République avec l'idée sous-jacente que l'agriculture est une richesse essentielle pour le pays⁵¹⁸. L'affirmation secondaire que la vie rurale se caractérise par ses permanences stables⁵¹⁹ devient erronée, car des évolutions et des ouvertures sur l'extérieur sont enclenchées. Bien que le pays ne parvienne pas à rattraper son retard par rapport aux pays capitalistes européens⁵²⁰, par un recours trop restreint aux productions d'origines industrielles et par des agriculteurs trop pauvres pour se moderniser, les avancées progressent. Parallèlement, le secteur agricole souffre de la concurrence étrangère, notamment des pays neufs. Une politique protectionniste⁵²¹ en faveur des campagnes françaises est instaurée, pour que l'approvisionnement se fasse à partir du labeur de la population sans pour autant isoler la nation de l'extérieur. L'agriculture se doit de répondre aux exigences du système économique et social, qui la contraignent à évoluer à leurs rythmes, provoquant un modèle de développement original au prisme des autres nations⁵²². Les exploitations agricoles à caractère familial en 1914 sont à leur apogée. Elles s'affirment comme la cellule de base de l'activité agricole. Ces unités de production modèlent le caractère propre du travail de la terre, constituent le cadre de vie de la cellule familiale, tout en étant le principal terrain d'adaptation aux changements résultant du contexte général, de la réalité sociale et économique et des mesures concrètes mises en place. Leur rôle est pourtant ambigu, car elles sont également les garantes d'une agriculture traditionnelle et vivrière⁵²³. Le but premier des exploitations est de satisfaire aux besoins de la cellule familiale avec la prépondérance d'une pure économie de subsistance, d'une autosuffisance idéalisée. La polyculture est avant tout destinée à satisfaire les besoins élémentaires dans une visée autarcique. Toutefois, cet idéal est rarement atteint en raison des paramètres externes comme la météorologie qui compromet les rendements d'ores et déjà faibles, ou des maladies comme le phylloxéra qui déciment une part considérable des plants de vigne. De même l'intégration dans les relations marchandes plus larges facilitées par les progrès des chemins de fer modifie progressivement les horizons d'attentes et les objectifs. Le cultivateur, qui devient un producteur agricole intégré dans un circuit de production et de consommation se voit imposer des prix de vente indépendamment du coût de production, ce qui risque de provoquer sur le long terme une paupérisation de ses revenus d'ores et déjà faibles. Le système agraire rend difficile la réorientation des productions, car il impose des contraintes, tandis que les

517. Barral (P.), Les sociétés rurales du XXe siècle, Paris, Armand Colin, 1978, 328p.

518. Duby (G.), Wallon (A.), Histoire de la France rurale, la fin de la France paysanne de 1914 à nos jours, Paris, Le Seuil, 1977, p.387-541.

519. Mastériol (R.), L'ordre éternel des champs, essai sur l'histoire, l'économie et les valeurs de la paysannerie, Paris, Librairie Médias, 1946, 587p.

520. Caron (J.C.), Chauvaud (F.), Les campagnes dans les sociétés européennes. France, Allemagne, Italie, Espagne, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, 270p.

521. Barral (P.), Les agrariens français de Méline à Pisumi, Paris, Armand Colin, 1968, 386p.

522. Duby (G.), op.cit. 755p.

523. Barral (P.), op.cit. 786p.

cultures non alimentaires, telles que le lin ou le chanvre cultivés dans les chènevières, dépendent des demandes industrielles, profitant plus au secteur secondaire qu'au primaire avec une interdépendance. Le département de la Meuse par sa dominante rurale est directement concerné par ses problématiques, d'autant plus que l'agriculture continue d'être définie comme l'utilisation du processus naturel par l'homme, l'observation des climats et des sols qui engendrent des soumissions et des contraintes. L'intervention humaine vise à orienter ou à modifier ces derniers, notamment en aménageant le territoire, en créant de nouvelles variétés ou en faisant des croisements et des greffes. Les paysages agraires meusiens dépendent de la géographie qui détermine la forme et la dimension des champs, les règles d'assolement et la structure de l'habitat. Le système de culture repose sur la combinaison de plusieurs facteurs de productions, dont les principaux sont le travail, la famille avec une répartition par sexe et par tranche d'âge du labeur, et du capital d'exploitation. Les systèmes agraires ou agricoles meusiens, à l'image de ceux français, résultent de la convergence des systèmes de cultures et des paysages agraires. La tradition n'est pas un handicap insurmontable. Des caractères psychologiques peuvent freiner les avancées ou les progrès, les évolutions ou les adaptations rendues nécessaires et indispensables par le contexte général économique et politique. Ils ne peuvent pas être incriminés que comme cause secondaire du retard. Les communautés rurales meusiennes sont plus ouvertes aux changements qu'elles n'y paraissent de prime abord. Les mutations sont davantage bloquées ou ralenties par l'incapacité à prévoir et à diriger les processus naturels, ainsi que par la solidarité des composantes internes qui rendent toutes les évolutions lourdes, complexes et longues. Le manque de finance interfère généralement de manière négative et accentue la résignation des cultivateurs à accepter l'inévitable, à se soumettre à la dépendance du climat et du temps qui détermine la quantité et la qualité des récoltes dans une ligne fataliste. Les systèmes agricoles meusiens commencent des modifications profondes durant les trois décennies qui précèdent la guerre de 1914-1918, même si des permanences subsistent. Pour éviter l'épuisement des sols, la pratique de l'assolement triennal est maintenue⁵²⁴, il n'y a jamais de production isolée, par exemple de blé, de riz ou de viandes, mais des unités de production polyvalentes. Les fluctuations des prix des blés sont bénéfiques à la progression de la complémentarité, qui aboutit à la dominance du modèle mixte autour de la polyculture et de l'élevage, conformément à l'adage si tu veux du blé fait du bœuf. Les avantages du bétail sont immédiats puisqu'ils procurent de la viande, donc de la nourriture qui réduit les carences alimentaires, du lait et du beurre. Les animaux peuvent aussi servir de force de travail, mais les Meusiens restent très attachés au recours quasi exclusif aux chevaux hongres, très endurants et robustes au labeur et au climat, tout en produisant de l'engrais naturel par leurs sécrétions. La répartition des cultures évolue généralement au profit de l'élevage sur l'ensemble du département, qui se substitue au recul de la

524. Prud'homme (A.), L'agriculture du département de la Meuse, Bar-le-Duc, Constant-Laguerre, 1893-374p.

viticulture, et parallèlement à la céréaliculture dont les ratios rendement prix de revient chutent⁵²⁵. Nous avons analysé cette spatialisation à l'échelle du département et de quelques localités plus en détail pour mieux cerner la tendance générale et les spécificités locales. Ainsi, en 1910⁵²⁶, les arrondissements de Bar-le-Duc, de Commercy et de Verdun, ont tous les trois des terres labourables largement majoritaires même si les superficies varient de 65 934 ha à 11 256ha liées à l'inégal découpage géographique des entités administratives. Les territoires sont occupés en second lieu par les prés naturels, les landes et les terres incultes, qui renvoient à l'assolement triennal, puis par les herbages, les pâturages et les pacages qui progressent sensiblement reflétant l'évolution des élevages. Enfin, les vignobles de l'arrondissement de Verdun, qui comprend pourtant une grande partie des villages viticoles, ayant la dénomination sous les côtes, ont tous presque disparu. Le nombre d'hectares cultivés est désormais insignifiant, ne permettant tout au plus qu'une consommation personnelle, mais en aucun cas des débouchés commerciaux. Dans les autres arrondissements, la surface réservée aux cultures maraîchères et diverses, tel que le chanvre, le lin et l'osier, destinés aux micro-industries locales de la bonneterie, de la ganterie ou de la vannerie ont une surface réservée équivalente très faible. Les cultures d'avoines l'emportent partout sur celles de blés, d'orge, et de méteil. Les superficies spécialisées en denrées maraîchères dépendent plus des spécificités locales, tantôt des haricots, des petits pois, des lentilles, des fèves ou des féveroles. Par contre, où le recul des betteraves à sucre se confirme, la hausse exponentielle des pommes de terre corrobore l'hypothèse de meilleurs rendements avec une exigence technique moins accrue ainsi que des mutations dans les comportements et les habitudes alimentaires. Les principales plantes fourragères sont très largement dominées par les betteraves fourragères, les colzas, les rutabagas, de la navette et des choux, ponctuellement complétés par du tabac, de l'œillette et du chanvre. Le canton de Fresnes-en-Woëvre répond aux évolutions impulsées par les mutations agricoles. Il est représentatif de l'agriculture meusienne dans un canton rural, dominé par la céréaliculture. Il est victime du phylloxera qui décime le vignoble et qui contraint à une complémentarité du système de polyculture avec l'élevage pour survivre. Quelle que soit la superficie totale des villages, nous observons que généralement les terres labourables absorbent les 2/3 des champs, voir plus, sauf à Ronvaux, qui fait figure d'exception avec de nombreuses parcelles recensées hors catégorie. Les prés naturels se retrouvent en seconde place. Très recherchés, ils poursuivent leurs progressions. Quantitativement, les herbages sont plus importants que les pâturages et les pacages, toutefois ils peuvent être de plus grande surface notamment à Combres-sous-les-Côtes, Doncourt-aux-Bois, Marchéville-en-Woëvre et Wadonville-en-Woëvre. La viticulture confirme sa décroissance, elle a complètement disparu de 13

525. E Dépôt 298 3F5, 342 19, 3 EF16, 6M 269, 6M 270, 6M 274, 6M275, 6M 313-314-321, 6M325 à 328, 6M329, 6M331 à 342, AD.Meuse.

526. 6M 331-342, AD.Meuse.

villages. Quelques localités résistent difficilement avec moins de 10ha plantés tandis que Combres-sous-les-Côtes, Thillot-sous-les-Côtes, Watronville et Haudiomont sont les exceptions qui confirment la règle. Les cultures maraîchères, en dehors des jardins familiaux ne concernent que 7 agglomérations avec des surfaces restreintes à moins de 5ha sauf à Woël avec 10ha et à Marchéville-en-Woëvre avec plus de 30ha, laissant entrevoir des débouchés commerciaux. Les cultures diverses renvoient au caractère atypique de chaque localité qui se spécialise soit dans les osiers, les lins, le chanvre ou le houblon selon les potentielles demandes pour créer une dépendance en proposant une denrée déficitaire chez le voisin. La part des landes, des terres incultes ou hors catégorie, est de plus en plus ponctionnée au profit des autres catégories, principalement celles destinées à l'élevage. L'horticulture est représentée en proportion insignifiante, de même que les pépinières qui sont implantées respectivement sur 14ha³² à Fresnes-en-Woëvre et Hannonville-sous-les-Côtes. Les principales productions céréalières sont le blé, l'avoine, le froment et le seigle ainsi que l'orge, dont les cultures et les semailles de printemps et d'hiver alternent sur les trois soles de l'assolement hivernal. Les productions maraîchères plus restreintes se retrouvent en proportion équivalente, réparties entre les haricots, les lentilles et dans une moindre mesure les pois et les fèves. La rareté des champs plantés en pommes de terre est une vraie spécificité du canton qui privilégie massivement les topinambours, les rutabagas et les navets fourragers, tandis que Maizeray est connue pour sa culture de truffe. Les plants qui donnent des cultures industrielles, telles que le lin, le colza ou la navette sont quasiment inexistantes. Les animaux d'élevage à l'inverse enregistrent une progression exponentielle en sus de ceux de basse-cour, essentiellement avec des lapins et des poules qui constituent avec les céréales la base de l'alimentation paysanne. Le cheptel chevalin se fait détrôner par celui bovin, bien que la part reste importante avec un total de 537 chevaux de moins de trois ans dans le canton et 1 755 de plus de trois ans, et continue à être la fierté des producteurs-éleveurs. Les vaches connaissent une progression fulgurante, constituant la principale bête de rente, grâce à la production de lait et la transformation en beurre et fromage. Le nombre détenu par la municipalité varie de 20 à Thillot-sous-les-Côtes à 175 à Woël. Les bœufs au nombre de 246 pour le canton sont plus rares, ce qui se justifie par le recours massif aux chevaux comme principale force de travail surtout lors des labours. Les taureaux sont essentiellement utilisés pour la reproduction, d'où le fait que chaque localité cherche à ce qu'au moins un rentier ou propriétaire exploitant en possède un afin d'être le plus indépendant des autres entités géographiques et si possible les rendre elles-mêmes tributaires en recourant à une prestation déficitaire. Les espèces mulassières ne sont repérables que dans six cas isolés qui ne sont pas significatifs. Le même constat que pour les taureaux est valable avec les truies et les verrats, tandis que les porcs de moins de six mois alimentent les marchés de la consommation. L'analyse du canton de Verdun confirme la tendance générale ainsi que le développement des animaux à engrais, qui

reflète une réelle volonté de trouver des alternatives aux faibles rendements et à l'épuisement des sols. Quant au canton de Charny-sur-Meuse, hormis une prépondérance des pommes de terre et une absence complète de topinambours et de rutabagas, il ne présente pas un intérêt particulier, se conformant à la norme. Toutefois, l'analyse plus en détail d'un des villages de l'étude Cumières-le-Mort-Homme⁵²⁷ permet de cerner un aspect essentiel pas suffisamment mis en avant par les recensements agricoles, celui de l'évolution de la répartition des différentes zones exploitées entre 1843 et 1914. Si les prés, les jardins et les sols conservent une superficie à peu près équivalente, les 3ha69 des vignes, l'hectare de chenevières et les 67a20 de peupliers et de saussaies ainsi que les 7a90 de pâtures disparaissent. À l'inverse les autres plantations progressent sauf les terres qui passent de 454ha à 47ha au profit des bois, les vergers de 2ha47 à 1ha49. Les pâtis et les friches sont les grands bénéficiaires de la redistribution des cultures sur le territoire de la commune. La diminution des vergers semble être l'oeuvre des répartiteurs afin de payer moins d'impôt puisque toute la côte des Vignes, l'ancien fleuron de la viticulture, a été replantée en arbres fruitiers, essentiellement des pommiers, des pruniers, des poiriers et des mirabelliers⁵²⁸. Les champs les plus éloignés ou les plus infertiles ont souvent changé de destination en étant plantés en bois de bouleau. La courbe d'évolution à Damloup est particulièrement intéressante⁵²⁹, prouvant l'accélération des mutations durant la décennie qui précède la guerre. La superficie totale du village reste stable entre 1904 et 1912 de même que les prés naturels et les bois, les forêts et les autres territoires. Les pâturages, les herbages et les pacages sont totalement absents, de même que les cultures diverses. Les landes et les terres incultes passent de 15ha à 5ha. Elles sont grignotées par les terres labourables qui gagnent 20ha entre 1911 et 1912. L'agonie de la viticulture s'accélère avec un déclin de 8ha entre 1904 et 1905. Elle est suivie d'une courte phase de stabilisation grâce à un noyau de cultivateurs qui essaient des solutions alternatives puis une nouvelle décroissance définitive entre 1910 de 10ha. Le blé, le froment et l'avoine constituent les principales productions végétales avec 75ha en culture en 1904 et 5ha de plus par production en 1912. Le seigle passe de 2ha à 5ha sur la période, tandis que l'orge absente en 1904 progresse rapidement pour occuper la même superficie. La diversification de la production est très limitée puisqu'on ne recense que des pommes de terre et des betteraves fourragères sur 28ha puis 30 et 15ha confirmant l'importance de ces deux aliments dans les repas des Meusiens. Les prés naturels ne bougent pas avec 82ha, tandis que ceux artificiels et les prairies de trèfle, de luzerne et de sainfoin se développent très peu. Les principaux arbres fruitiers sont également des pommes et des poires à couteaux et à cidre, des pruniers et des mirabelliers. Les rendements par hectare, en légère hausse, restent faibles et dépendent de la météorologie. À titre d'exemple, l'année 1905 est médiocre pour

527. E Dépôt 298 3F5, 298 3F2, 6.M 331-342, AD.Meuse.

528. 6M 331-342, E Dépôt 104 13, Lavigne Louis, op.cit.p.35-53, AD.Meuse.

529. E Dépôt 1078 29, AD.Meuse.

toutes les cultures, tandis que l'année suivante le blé et l'orge donnent des récoltes de qualité moyenne. Les seigles sont mauvais et le foin abondant. En 1909, si les blés et les seigles sont jugés normaux, les orges, les avoines et les foins accusent une perte d'un dixième des semailles du fait des pluies abondantes. Les quantités mises en culture et effectivement récoltées servent à peine à satisfaire les besoins d'une société d'autoconsommation et ne permettent pas de constituer de stock puisque les quantités restantes à la veille des récoltes pour toutes les denrées sont insignifiantes. Aucune production spécifique à Damloup n'est repérable si ce n'est l'établissement en 1908 d'un rucher pour la production de miel. Quant à l'élevage, il s'impose comme une activité complémentaire à part entière avec la céréaliculture. La part des chevaux n'évolue guère avec en moyenne 8 et 35 sujets de moins et de plus de 3 ans, tandis que les bœufs sont représentés en petit nombre. Les deux taureaux sont réduits à un seul en 1911, conformément à la tendance générale du département. Le coût d'entretien étant trop élevé, les municipalités font généralement le choix d'acquérir un taureau, et de faire payer un droit de saillie aux riverains dans un local spécifique. Les vaches forment un cheptel d'environ 80 têtes complété par 25 élèves de plus ou moins d'un an en 1904, puis le double d'effectif en 1912. La présence des moutons, des agneaux et des agnelles de moins d'un an recule considérablement tandis que les truies, les porcs et les caprins fluctuent selon les années et les prix de vente. Les animaux à engrais retrouvent un nombre équivalent après avoir doublé en 1908, ce qui remet en cause l'efficacité de cette alternative pour améliorer la qualité du sol dans ce cas précis ou le manque de finance pour conserver le troupeau en sus de celui destiné aux viandes de boucherie. Par ailleurs, l'élevage provoque une nécessité de réglementer⁵³⁰ la circulation des animaux sur le territoire, car les blessures qui résultent des coups de patte sont souvent très graves. De même, pour limiter les épizooties et conserver des mesures d'hygiène, les règlements municipaux sont très rigoureux concernant les abattages des animaux, la conservation des dépouilles et leurs enfouissements, le risque premier étant une contamination des eaux des nappes phréatiques. Du point de vue des cultures viticoles et maraîchères, le village de Châtillon-sous-les-Côtes⁵³¹ est assez atypique. La persévérance des vigneronns et le recours à des plants importés permettent durant les années 1880 de reconstituer le vignoble. Ainsi, si les vins ne produisent que 170hl en 1880, sept ans plus tard ils donnent 2000hl. Toutefois, ces plants offrent un vin excellent à partir de la seconde année, les variétés de pineau de feuilles blanches et les vins gris parfois mousseux ne résistent pas à la concurrence étrangère sur le long terme, d'autant que les rendements et les prix varient fortement selon les années et les conditions météorologiques. L'exportation des mirabelles à Paris et Londres est une pratique exceptionnelle, de même que la vente des cerises et des pommes qui alimentent le marché de Verdun. Plus couramment,

530. 6 M269, 6M 275, 2 Z257, E Dépôt 80 3, 81 107 1604, 175 27, 176 6, 229 3, 255 1, 298 1D8, 642 1, 412 1, 514 3-4, AD.Meuse.

531. 118TP 39, AD.Meuse et Bouillon (F.), Châtillon-sous-les-Côtes, Paris, Éditions Lacour, collection Rediviva, 2008, 103p.

les vergers sont les propriétés des gros propriétaires qui ont le privilège de posséder un terrain assez vaste à proximité de leurs logis. La majorité des riverains ont seulement quelques arbres pour disposer de fruits tout au long de l'année, pour une consommation personnelle, mais pas pour la vente. Les conserves n'existant pas, les fruits sont soit séchés au four pour devenir des «chiches» notamment de poires soit préparés en pruneaux principalement de quetsches et de cerises. Dans l'étendue des finages, il existe également beaucoup d'arbres isolés, plantés sur un talus ou au bout d'un champ ou entre deux parcelles. Les pommiers, les cerisiers et les poiriers ne sont alors la propriété de personne, si bien que chaque membre de la communauté peut se servir. À Cumières-le-Mort-Homme⁵³², les poiresses sont utilisées pour confectionner la piquette ou la pique des poiresses, une boisson très rafraîchissante. Il est aussi d'usage dans de nombreux villages de distiller les récoltes fruitières pour avoir des eaux de vie de mirabelles ou de poires, qui sont dégustées par la gent masculine lors des soirées ou des cérémonies familiales ou communautaires. Les anciens lavoirs couverts ou des espaces dédiés peuvent être aménagés par les municipalités pour que les opérations de distillerie soient regroupées, avec parfois la rémunération partagée entre les porteurs de fruits d'un distillateur⁵³³. À Mogeville, les premières transformations apportées au système agraire débutent précocement dès 1869 où une mauvaise récolte pousse à substituer temporairement le blé par de l'avoine⁵³⁴. Les plants textiles, le chanvre et le lin ainsi que les cultures oléagineuses sont abandonnés au profit des pommes de terre, des betteraves, des foins, des luzernes et des trèfles. La vigne exploitée en 1880 sur 60 ha produit 1800hl de vins au prix de 40 fr/hl. La même production sept ans plus tard ne rapporte plus que 25 fr/hl, soit un montant trop faible pour maintenir la viticulture qui exige des soins considérables et nombreux en raison de la fragilité des plants exposés aux maladies et aux gels. Les jardins ont légèrement augmenté, néanmoins ils sont exclusivement réservés à la consommation familiale, sauf pour les asperges qui s'exportent de façon exponentielle vers les villes de Bar-le-Duc et Saint-Dizier qui sont demandeuses. Les zones exploitées s'étendent grâce au recul des friches qui passent de 3ha en 1850 à 1ha en 1887 et la jachère morte qui diminue de plus de 70% sur la période. Les productions de blé et de froment occupent une superficie stable de 200 ha dans la seconde moitié du XIXe siècle. Les rendements varient selon les années du fait de l'interférence des éléments naturels, toutefois si les décennies 1860 et 1880 enregistrent un rendement moyen de 4320hl de grain, l'année 1887 marque un recul à 4000hl qui se confirme par la suite, laissant entrevoir des résultats à nuancer, des améliorations des techniques de culture ou une utilisation très faible des engrais réduits à un noyau de propriétaires-cultivateurs. La production de paille débute en 1880, permettant de récolter 600 quintaux puis 4800 quintaux en 1880 et 1887. Le prix moyen du quintal de pailles ou de l'hectolitre enregistre son maxima en 1880 avant

532. Lavigne (L.), op.cit, p.42-43.

533. E Dépôt 229 3 et 4, E Dépôt 175 25, AD.Meuse.

534. 118 TP 10, AD.Meuse.

de décroître. Ensuite, l'évolution générale est conforme à celle du froment en France, mais plus spécifiquement à la région Lorraine-Vosges⁵³⁵ avec une baisse de 15,3% des surfaces ensemencées, des rendements en décroissance de 11,6% entre 1892 et 1912 et un revenu d'un hectare de blé en 1912-1914 de seulement 293 francs, qui place le département parmi ceux où le ratio rendement prix de revient est le plus faible. Le département meusien compose par ailleurs le groupe qui enregistre la variation des superficies ensemencées en 1882 et 1912 des plus conséquentes du pays avec une proportion de plus de 15%. La surface réservée au seigle progresse à Mogeville⁵³⁶ qui ne compte que 3ha en 1869 puis le triple en 1887. La production en grain double alors que celle de paille apparaît stable en 1880. Le prix moyen augmente en corollaire de l'amélioration du taux de rendement moyen en grain, cependant ces derniers subissent ensuite les effets de la crise agricole et chutent. L'orge est la céréale qui subit les changements de structures agraires, la superficie en culture recule de 80ha en 1850 à 10ha en 1857, ce qui représente une production globale de 1900hl de grains puis 250hl seulement. Les récoltes de paille qui commencent en 1880 rapportent en moyenne de 2 francs par quintaux et un rendement moyen en grain de 25, ce qui est peu par rapport à l'avoine dont le prix médian de l'hectolitre plafonne à 9 francs en 1887 et à 3,5 francs pour la paille pour un rendement avoisinant 30-34 sur la décennie 1880. La productivité s'est améliorée, néanmoins l'extension de la superficie de 120ha en 1850 à 200ha en 1887 témoigne à la fois de la nouvelle répartition des céréales exploitées, mais aussi de la permanence d'une agriculture avant tout extensive et peu intensive. L'élevage complète la céréaliculture tout en absorbant les pertes de la viticulture et des cultures maraîchères. La vigne qui donne souvent de nombreuses déceptions continue longtemps d'être cultivée avec soin, avec l'utilisation de rangées divisées en rayon où les effets des gelées printanières sont atténués par la constitution de petits abris en paille d'avoine ou de seigle et des échelas. En 1883, le mildiou engendre les premières pertes sur cépages qui sont majoritairement dominés par les plants bourguignons noir et blanc, le vert plant et des pineaux noirs et blancs. En 1888, plusieurs cultivateurs testent des traitements au sulfate de cuivre, mais les résultats sont peu probants et ne parviennent pas à endiguer les effets désastreux et irrémédiablement du fléau général. L'hiver rigoureux de 1879-1880 renforce les pertes des cerisiers, des poiriers, des pommiers, des pruniers et des abricotiers pour une valeur de 37 910 francs. La reprise est peu concluante et les choix de sujets, d'espèces et de greffes sont remis en cause, beaucoup de contemporains les jugent par la suite peu judicieux. L'élevage bovin s'impose comme la branche la plus rémunératrice. Les cultivateurs les plus modestes possèdent une seule vache qui procure le lait et le beurre nécessaire à la famille, tandis que les autres nourrissent et élèvent les vaches et les veaux pour le lait, la viande et l'engrais. Après 1884, le troupeau communal n'est plus conduit sur les prairies et les pâtis communaux, la mise en service de la ligne Révigny-sur-

535. Dupeux (G.)(dir.), Atlas historique de la France contemporaine, 1800-1965, Paris Armand colin, 1966,234p.

536. 118 TP 10,AD.Meuse.

Ornain-Saint-Dizier condamne la fonction de pâtre communal à disparaître. Les élevages de moutons souffrent de la suppression des nombreuses foires et marchés, principalement établis dans les chefs-lieux de canton. Le manque de débouché induit la fin du berger qui emmène en 1850 les 506 moutons sur les terrains communaux en friches ou en pâtures, alors qu'en 1887 le seul propriétaire qui en possède 160 têtes se sépare de son troupeau peu rentable. La culture des 60 truies est plus rémunératrice pour la production de petits porcs et le laboure des terrains communaux les plus humides. Le nombre de chevaux est en légère baisse, néanmoins celui des propriétaires a presque doublé, car les trains de quatre chevaux compensent la défektivité des charrues sur les terrains peu ameublés. Les animaux de basses-cours, composés de 2500 poules, oies, canards, pigeons, de 1200 lapins et 26 ruches en activités appartenant à deux propriétaires sont élevés majoritairement pour la consommation domestique. L'évolution des prix de quelques produits explique les difficultés des ruraux à joindre les deux bouts, le prix de revient étant trop faible et en chute libre. En moins d'une décennie, entre 1880 et 1887, le prix du kilogramme de bœuf passe de 1,60 à 1,20 franc, celui du mouton reste équivalent à celui du veau de 1,50 à 1 franc, tandis que le beurre gagne 0,20 centime, les douze œufs 0,10 centime et le kilo de pain 0,1 centime. Dans le village de Chauvencourt⁵³⁷, les cultures à destinations industrielles sont abandonnées dès 1880. À cette date, les cultures potagères et maraîchères sont exclusivement destinées à l'alimentation du foyer, la production chute de 260hl en 1870 à 15hl. La céréaliculture poursuit sa progression pour la diversification des céréales qui permet entre 1870 et 1896 de produire 200 hl de plus. La viticulture, en dehors des quelques plants de vins de consommation ordinaire, ne subsiste pas après la guerre Franco-Prussienne, tandis que les prairies artificielles ne donnent qu'un quart des quintaux de 1870 à 1896. Celles naturelles connaissent une évolution plus fluctuante avec un mouvement de croissance puis un alignement sur le rendement initial. Le prix du blé, de l'orge et du seigle ont considérablement décliné, y compris de la paille. En 1896, le prix du blé de 17,5 francs n'est seulement supérieur à celui de 1850 que d'un franc, mais inférieur de 4 francs à la décennie antérieure. Celui de la paille de blé s'est réduit de moitié en un demi-siècle, tandis que le prix de l'orge décline de 40% et que la paille d'orge se stabilise. Le prix du seigle après avoir doublé entre 1850 et 1870 retrouve un niveau à peu près équivalent autour de 12,50 francs alors que la paille à 4,50 francs accuse une chute de l'ordre de 40% depuis 1870. L'avoine est la seule céréale qui déroge à la règle affichant des croissances pécuniaires plus favorables surtout après la reprise de 1887, néanmoins les seuils restent inférieurs à ceux de 1870 comme à Ornes⁵³⁸, ce qui confirme la profonde crise agricole du monde paysan. À l'échelle du département de la Meuse, les mesures protectionnistes du gouvernement ne parviennent pas à juguler les effets de la crise. Malgré l'application de quotas sur le prix de vente des blés étrangers par les tarifs dits Méline complétés par

537. 118 TP 89, AD.Meuse.

538. E Dépôt 298 2F1, 298 3F5, 298 1K9, AD.Meuse.

des mesures sur les sucres et les alcools, les campagnes meusiennes souffrent de la chute des prix. À titre d'exemple, les prix agricoles pratiqués dans le canton de Charny⁵³⁹ vers 1900 sont de 25 francs le quintal de blé, 17 francs le quintal de seigle, 16 francs celui d'avoine et d'orge, 7 à 8 francs de pommes de terre. Les 1000 kg de foin avoisinent la somme de 80 francs, la moitié pour la paille de blé. Le montant d'achat des chevaux est au maximum de 500 francs, 100 francs pour un poulain, 400 francs pour un bœuf de boucherie, la moitié pour une vache, 50 francs pour un veau. Quant aux moutons et aux brebis, ils reviennent à 20 francs, alors que l'acquisition d'une truie plaine plafonne à 150 francs, d'un porc gras à 80 francs, d'une chèvre à 10 francs. Les animaux de basses-cours conservent des niveaux plus stables de 2 à 3 francs pour les coqs, les poules, les canards et les lapins et 5 francs pour les oies. Les autres produits à la hausse ponctionnent de plus en plus le budget des foyers modestes, d'autant plus qu'ils font pour la plupart partie intégrante du menu quotidien. Le cours du litre de lait en 1900 est en moyenne de 0,15 franc, celui de l'huile de 1 franc, de l'eau-de-vie de grain de 1 franc, du kg de beurre de 3 francs, de la pièce de fromage de 0,60 franc et l'œuf à 0,05 franc. L'agriculture se transforme progressivement pour s'adapter aux besoins locaux et répondre aux impératifs dictés par les instances dirigeantes, s'alignant sur la tendance nationale bénéfique au développement du binôme céréaliculture-élevage. La viticulture qui s'étend en 1860 sur 13,5 milliers d'hectares est en voie d'extinction à la veille du premier conflit mondial avec moins de 5 millions d'hectares⁵⁴⁰ cultivés. En 1912, le produit agricole brut par hectare, hors bois et landes, place le département parmi ceux agricoles où le ratio-productivité prix de revient est le plus faible notamment avec de petits prix de vente du bétail au marché de la Vilette alors que la surface exploitée est importante⁵⁴¹. Si des modifications s'installent dans les systèmes agraires traditionnels, elles se font toujours progressivement, avec des phases d'adaptations, la tradition n'est jamais reniée. Le but premier de l'exploitant agricole, aidé par sa famille, est encore très largement la recherche des denrées indispensables à leur alimentation, même si le passage du paysan attentif qui applique la tradition au fermier-chef d'entreprise qui recherche le progrès est au stade embryonnaire⁵⁴². Les mutations dans les cultures permettent de diversifier les repas et de réduire les carences avec un effet bénéfique sur les maladies. De plus, le développement de l'élevage favorise l'intégration des viandes dans le menu quotidien bien avant la guerre. L'alimentation de semaine est basée sur le pain, le lard ou la viande de porc utilisée pour la soupe, complétée selon les disponibilités et les saisons par des légumes verts et des pommes de terre, des fruits frais ou séchés et des animaux de basses-cours. Le pain peut être produit par le boulanger⁵⁴³, cependant, les ménages économes et les familles nombreuses le

539. 6M275-276, 6M182-183, 6M331-342, AD.Meuse.

540. Prud'homme (A), *L'agriculture du département de la Meuse*, Bar-le-Duc, Constant Laguerre, 1893, 374p.

541. Labrousse (E.), *Histoire économique et sociale de la France, 1880-1950*, Paris, Presses universitaires de France, 1973, 972p.

542. Barral (P.), *Les sociétés rurales du XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 1978, 328p.

543. 118 TP 39, AD.Meuse.

confectionnent eux-mêmes et ne l'achètent qu'au moment des grands travaux des champs. Le dimanche, le pot au feu de bœuf est privilégié par la ménagère qui peut assister à la messe après avoir entamé la cuisson. Dans les familles les plus aisées, des pièces de veau ou de mouton sont servies au cours du repas dominical, alors que dans la majorité des feux les volailles de basses-cours et les lapins peuvent compléter le menu. Le déjeuner du matin est assez pauvre, avec tout au plus une tasse de café au lait ou au chocolat. Le souper du dimanche consiste en une préparation à base de la chair des lapins élevés. Les productions du potager, les œufs et les fromages sont utilisés sous différentes formes, avec une transformation plus ou moins poussée. Le vin est une boisson généralisée. Les gibiers en revanche ne sont consommés que par les chasseurs, de même que les poissons par ceux qui louent un emplacement de pêche. Ils sont parfois partagés avec leurs familles et quelques amis lors des repas de famille, les fêtes patronales ou nationales. Les repas dominicaux sont toujours plus riches, soignés et copieux. De même, durant les travaux agricoles, les hommes ont besoin de plus de repas plus roboratifs. Par exemple, lors des moissons, le déjeuner se prend à 6 heures du matin aux champs, de même que le dîner à 10-11 heures et le goûter en commun, alors que le souper à lieu le soir. En hiver, l'ensemble des repas se prend à l'intérieur du logis, sauf pour les bûcherons qui sortent de grand matin après avoir déjeuné emportant avec eux les vivres de la journée. La soupe de lard du soir se partage en famille. La conservation des aliments s'améliore grâce à la maîtrise⁵⁴⁴ des procédés de salaison des viandes qui s'appliquent autant à l'usage domestique qu'aux industries commerciales. Contrairement aux idées reçues, les communautés rurales ne sont pas enfermées dans des traditions agricoles serviles, elles savent évoluer, enrichir les pratiques et s'adapter aux différents impératifs dictés par l'économie rurale et domestique.

3. Des mutations bénéfiques limitées.

La crise agricole, au-delà des conséquences néfastes de l'exode rural, favorise les mutations à des stades plus ou moins prononcés des structures agraires. Toutefois, les progrès n'ont pas tous la même importance et les mêmes retombées bénéfiques. Certaines strates des communautés rurales en profitent plus que d'autres, accentuant le déséquilibre entre les agriculteurs-propriétaires, les cultivateurs et les simples journaliers. Des facteurs économiques interfèrent avec la tradition pour limiter la portée des avancées. Les exploitations à caractère familial ne parviennent pas à dégager un profit suffisant pour investir les fonds nécessaires à l'acquisition d'un matériel de culture plus moderne et performant. Les faibles économies sont injectées lorsqu'elles existent dans l'achat de terres labourables ou de prés supplémentaires avec l'idée sous-jacente d'améliorer les quantités récoltées et si l'opportunité se présente vendre le surplus dans le prolongement de l'idéal d'autosubsistance. Le

544. E Dépôt 298 4F2, AD.Meuse.

recours au crédit, qui apparaît comme une condition indispensable du progrès⁵⁴⁵, n'est pas généralisé. Il ne concerne qu'une faible part des paysans. Dans les sociétés paysannes traditionnelles, l'endettement est un mal chronique, les ruraux survivent péniblement en attendant les récoltes à venir. L'endettement est une contrainte obligée pour constituer un capital et obtenir des liquidités. Le système du Crédit Agricole⁵⁴⁶ ne progresse pas suffisamment vite pour réaliser les investissements nécessaires, car les sociétés rurales sont méfiantes. Habitues au recours aux usuriers qui pratiquent des prêts à taux gonflés qui engendrent un renforcement des dettes et de la misère, elles préfèrent observer et rester en marge, les gros exploitants et les notables faisant les expérimentations. Les recours à l'emprunt ne sont ainsi admis par la majorité des communautés rurales que pour l'achat des terres pour agrandir le patrimoine familial. Nombre d'entre eux se tournent en premier lieu vers le Crédit foncier⁵⁴⁷ créé par le décret du 22 février 1852 par Napoléon III. Ce dernier autorise les propriétaires d'immeuble à souscrire des prêts, à l'organisme de crédit, en inscrivant des hypothèques sur les biens avec la possibilité de se libérer de l'engagement par des annuités à long terme. Les dossiers des dommages de guerre⁵⁴⁸ font souvent référence à la radiation de ces inscriptions ou à leur purge dont la plupart sont souscrites dans la décennie précédant le conflit. La première conséquence de ce manque de fond à investir est la permanence d'un matériel de culture traditionnel et ancien. Il ne permet que d'effectuer des tâches routinières qui n'améliorent pas les rendements et n'absorbent pas le manque de main-d'œuvre provoquant une augmentation des salaires des employés aux divers travaux des champs⁵⁴⁹. Ainsi, à Cumières-le-Mort-Homme⁵⁵⁰, avant 1900 il n'existe pas de charrue à versoir en bois, la majorité des cultivateurs se contente de la charrue dite de Souchesmes et du brabant à deux socs. La herse articulée est rare. Les herses aux dents de bois sont surreprésentées par rapport à celles au bâti de bois armé de dents en fer. Seulement deux cultivateurs possèdent un rouleau squeletté, tous les autres utilisent uniquement ceux en bois. La houe à cheval est l'outil réservé au binage et au battage des pommes de terre. Les extirpateurs sont rares, les semoirs mécaniques et les tonneaux à purins sont inconnus. Les gros cultivateurs sont propriétaires d'une batteuse fixe mue par des chevaux. Les moyens recourent à la batteuse dite américaine qui à un tambour garni de dents qui tournent dans une gaine. La machine est actionnée par deux hommes au moyen de deux manivelles, alors qu'un troisième engage. Le grain sort des épis froissés et est expulsé avec la paille et la menue paille qui sont ensuite vannées au tarare. Les véhicules utilisés sont généralement des tombereaux, des chars à quatre roues et la voiture à moisson. Les machines perfectionnées sont apparues dans le village qu'à

545. Barral (P.), *Les agrariens français de Méline à Pisami*, Paris, Armand Colin, 1968,386p.

546. Gueslin (A.), *Les origines du Crédit Agricole, 1840-1914*, Nancy, Annales de l'Est n°59,1978.

547. Barral (J.A.), *Enquête sur le Crédit Agricole*, Paris, Publisher, 1914, 579p.

548. Notamment dossiers des dommages de guerre, 10R366 à 615, AD.Meuse.

549. Hubscher (R.), Farcy (J.C.), *La moisson des autres, les salariés agricoles au XIX et XX^e siècle*, Créophis, 1996,p.29-139.

10M60, 6M325-358, 6M331-342, AD.Meuse

550. 6M 325-328,6MP 331-342, AD. Meuse, Lavigne (L.),op.cit.p.35-53.

partir de 1900 par le biais des gros exploitants-propriétaires et ne se diffusent que très lentement après une phase d'observation. Les machines arrivent généralement à une périodicité annuelle, le processus d'imitation s'étalant sur deux à trois années. Les scarificateurs, les râteaux et les faucheuses sont les principaux instruments aratoires modernes à être introduits. Les principales raisons qui expliquent ce retard sont le caractère fort parcimonieux des paysans qui reculent devant la dépense, ainsi que leur peu d'audace qui les font redouter de changer leurs habitudes. Certaines critiques de nouveaux instruments bloquent leurs diffusions, notamment celles qui prétendent que le râteau à foin laisse du foin sur le pré, que la faucheuse ne coupe pas assez ras, que la moissonneuse en battant le grain arrange mal la denrée. À Mogeville⁵⁵¹, les instruments aratoires sont plus perfectionnés. Les sols peuvent s'y labourer avec deux chevaux, ou un cheval doublé d'un bœuf. Le petit propriétaire utilise un seul cheval pour les labours peu profonds, pour les transports des engrais et des récoltes. La houe à cheval compense le manque de main-d'œuvre pour le binage, le battage des pommes de terre et le sarclage des plants semés en ligne. Le semoir mécanique est très restreint numériquement, si bien que les semis se font péniblement à la main. La herse en bois progresse parallèlement à la disparition définitive du fléau. La faux reste la norme, les moissonneuses et les faucheuses mécaniques sont trop onéreuses. Les batteuses mécaniques sont employées pour le battage des céréales qui sont chez un petit nombre à demeure et à manège circulaire à défaut des batteries mobiles à cheval. À Rupt-en-Woëvre, le matériel aratoire est également rudimentaire⁵⁵², si on se fie aux listes des outils et objets servant à l'exercice d'une profession agricole déposées devant les commissions cantonales des dommages de guerre. Il concerne la céréaliculture et l'élevage. Nous pouvons dresser un inventaire des principaux instruments agraires utilisés avant-guerre dans un village rural meusien. Les accessoires à engraisser, les accroches bétail, les aiguisoirs, les appareils à moissonneuse, les arraches pommes de terre, les attelages simples ou pour faucheuse, les avaloirs, les burettes anciennes ou à engrenage sont recensés qu'en petit nombre, de même que les batteuses et les batteuses à cheval. À l'inverse, les bêches simples, les binettes, les brouettes, les chaînes à anneaux, d'attache ou de charges en grande quantité sont utilisées au quotidien dans l'ensemble des travaux des champs. Les brides, les broyeurs à pommes de terre, se repèrent de façon plus aléatoire. Les charrettes sont moins utilisées que les chariots, tandis que les charrues ordinaires dominent celles en fer, confirmant l'utilisation des chevaux comme force de travail, comme l'illustre la primauté des colliers de cheval sur ceux de bœuf. Les concasseurs à grain sont encore extrêmement rares, obligeant à des tâches manuelles longues et pénibles. L'effectif très fourni des corbeilles à pain et à pétrin témoigne de la fabrication maison de l'aliment qui est à la base de la nourriture rurale. Les crocs et les crochets sont également très utilisés, de même que les échelles, alors que les étouffoirs et les faneuses sont anecdotiques. Les faux, les faux

551. 118 TP 39, AD.Meuse.

552. 10R 1654-1659, AD.Meuse.

montées, et celles montées avec crochets dominant, sont massivement utilisées lors des moissons, tandis que les fléaux simples ou doubles tendent à disparaître complètement. Les fourches ordinaires, à foins, dites américaines et à quatre dents, sont privilégiées, car elles ne demandent pas de compétence technique. Elles peuvent être utilisées aussi bien par les hommes dans la force de l'âge, que par les autres membres de la famille, femme, enfant et senior. Les herses simples, en bois ou à cheval plus rarement, permettent de travailler la terre en surface grâce à leurs dents courtes et resserrées, notamment pour préparer le lit de semence ou le recouvrir, alors que les houes demeurent un outil de base pour tous les travaux agricoles. Le progrès n'est pas véritablement introduit que par l'acquisition d'une moissonneuse lieuse et d'une moissonneuse faucheuse puisque l'inventaire comprend une lame destinée à cet instrument agricole moderne, parallèlement au maintien des accessoires de traits. Les pioches, les râtaux, ordinaires, à faner, en bois, en fer, les serpes, les serpettes, et les sécateurs complètent la panoplie du cultivateur et du l'éleveur meusien, alors que les sarcloirs, les semoirs et les scarificateurs qui simplifient la tâche peinent à progresser. La mécanisation est négligée à une période de transition où la traction animale est très largement privilégiée et utilisée pour les transports. Les tombereaux à chevaux sont les premiers moyens de locomotion, avant les voitures. Notons toutefois que ces dernières ne sont possédées que par les gros cultivateurs exploitants qui font bénéficier de leur service aux plus petits, puisqu'on ne recense que 3 voitures à bras, 3 à fumiers, 1 à fumier avec deux roues et deux essieux à chevaux, 2 voitures à deux roues et une très luxueuse à 4 roues avec ressort et tapisserie. Pour conclure, le panel des outillages destinés aux travaux des champs conserve en très grande partie un caractère archaïque. Le progrès ne fait que de faibles avancées par le manque de ressources à injecter pour le perfectionnement des exploitations. Ensuite, les modernisations et la progression de la mécanisation sont freinées par le refus catégorique des communautés rurales meusiennes dans leur ensemble de faire évoluer le régime des propriétés. Au-delà d'une obstination et d'un ancrage servile dans la tradition, les ruraux rejettent massivement les opérations de remembrements⁵⁵³. Cette position s'explique par une volonté constante de se préserver contre les aléas climatiques. Des parcelles de petite taille présentent l'avantage en étant disséminées en plusieurs points du terroir, ainsi que sur ceux des communes limitrophes, de toujours assurer une partie des récoltes en cas d'aléas climatiques ou d'événements occasionnels non prévisibles qui peuvent compromettre les rendements. L'économie domestique justifie cette organisation parcellaire, qui répond avant tout à une agriculture de subsistance autarcique. Le morcellement cumulé aux très petites tailles des parcelles, ainsi que l'état de vétusté des chemins ruraux ordinaires et de communication concourent pour ralentir l'introduction des machines agricoles qui pourtant peuvent compenser la perte de main-d'œuvre provoquée par l'exode rural. Les cas de remembrements en Meuse avant le conflit de 1914-1918 sont ainsi extrêmement rares. Ils ne concernent que quelques

553. Hottenger (G.), Morcellement et remembrement, la propriété rurale, Paris, 1922.

propriétaires qui souvent renoncent à finaliser les opérations. La tradition se maintient et les actions des législateurs, comme celle du 3 novembre 1984 qui visent à faciliter les remboursements par voie d'échanges à l'amiable en octroyant des indemnités fiscales aux coéchangistes, ne trouvent pas d'écho sur le sol meusien. Par ailleurs, la loi du 22 décembre 1888, qui modifie celle du 21 juin 1865 n'est pas plus suivie d'effet, bien qu'elle permette la constitution d'association syndicale chargée des démarches de remboursements. Conscient de cette récurrence des positions de rejet massif, l'académie Stanislas se propose en 1911 d'étudier les remboursements en Lorraine et de proposer des réunions de parcelles afin de rationaliser l'activité agricole et favoriser l'insertion des outillages plus performants. De plus, le progrès pénètre d'abord chez les notables, qui sont le premier vecteur de propagation d'élément novateur ou nouveau, avec un processus d'observation, d'imitation et d'adaptations. En revanche, les fermes-écoles régionales ou départementales, qui sont créées dans le prolongement de la loi Touret⁵⁵⁴ du 3 octobre 1848 ne participent pas vraiment aux avancées, car elles sont trop peu nombreuses, faiblement fréquentées avec un intérêt très restreint de la franche majoritaire de la profession. La loi du 21 juin 1865⁵⁵⁵ relative aux associations agricoles permet de créer des syndicats communaux chargés de s'occuper de l'amélioration agricole, de même que deux ans plus tard la société des agriculteurs de France qui a pour mission de porter le progrès en agriculture et d'être le laboratoire d'idée du secteur agricole, mais les antennes meusiennes sont atrophiées. De même, aucun équivalent à la société régionale de viticulture de Lyon, qui prodigue des conseils et des cours sur le greffage des plants pour régénérer ceux atteints par les maladies du phylloxéra, n'est implanté à l'échelle de la Meuse. La troisième république cherche pourtant à valoriser et à soutenir l'agriculture puisque dès le 11 décembre 1880, est créée sous l'impulsion de Léon Gambetta la société nationale d'encouragement, qui a deux objectifs, à savoir épauler les projets ministériels et favoriser l'implantation des caisses locales de crédit et de coopération. La création du mérite agricole le 7 juillet 1883 avec l'obtention du grade de chevalier permet de reconnaître la profession. Néanmoins, le département reste souvent en marge de ces mesures, par exemple aucun des journaux locaux n'édite un supplément dédié et spécialisé comme le *Petit Parisien avec l'Agriculture nouvelle* qui comprend tous les samedis 24 pages. Alors que les chambres d'agriculture départementales n'existent pas encore, les syndicats agricoles et les sociétés locales d'agriculture constituent l'un des principaux vecteurs de transmissions des innovations, des nouvelles techniques et de formation des agriculteurs. Leurs fondations se multiplient dès la promulgation de la loi Waldeck-Rousseau⁵⁵⁶ le 21 mars 1884 qui

554. Tourret (C.G.), Projet de la loi relative aux chambres consultatives d'agricultures, Paris, Imprimerie nationale, 1849, p.1-18

555. Hubschner (R.), L'agriculture et la société rurales dans le Pas-de-Calais, du milieu du XIX^e siècle à 1914, Arras, mémoire de la commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, 1979-1988, 464p.

556. Leyret (H.), Waldeck-Rousseau et la Troisième République, 1869-1889, Paris, Librairie Charpentier et Fosquelle, 1908,474p.

Sorlin (P.) Waldeck-Rousseau, Paris, Armand Colin 1966, 585p.

reconnaît le droit de s'associer aux personnes exerçant la même profession, un métier similaire ou une profession connexe, à condition que les statuts et le nom des administrateurs soient déposés. En revanche, si la loi du 2 décembre 1887 impose la fondation des syndicats anti-phyllloxériques dans les régions viticoles, nous n'en trouvons aucune trace bien qu'un certain nombre de villages soit spécialisé dans ce domaine. Les syndicats agricoles contribuent à diffuser les méthodes indispensables au plein emploi du sol, notamment à partir des découvertes de l'allemand Liebig sur la théorie de la nutrition végétale⁵⁵⁷. Ils servent d'intermédiaires et de courroies de transmission entre les producteurs d'engrais et les exploitants. Les principaux engrais chimiques sont au tournant du XX^e siècle, des azotes, des acides ammoniacaux, des acides phosphatés, des superphosphates, des scories et des potasses. Le recours à ces derniers progresse. Cependant leur coût, la difficulté à déterminer le bon dosage selon les sols et les cultures sans analyses chimiques, et l'impossibilité de compléter par des apports de chaux et des marnes anglaises limitent les retombées positives à court terme. Parallèlement à l'essor de l'élevage, une prise de conscience des avantages de l'apport des fumiers animaliers s'opère notamment des animaux à engrais, pour amender les sols lourds. Les constructions de fosses à purin dans le département meusien sont cependant extrêmement rares pour plusieurs raisons. La disposition de l'habitat ne permet pas d'avoir une cour aménageable et l'attachement traditionnel au tas de fumier dans le l'usoir qui symbolise la position sociale de l'occupant est encore très fort. Pourtant, les hygiénistes pointent du doigt les conséquences néfastes par la pollution des eaux. Les alternatives qui consistent à recourir à des plantes légumineuses, tel que la luzerne, le trèfle et le sainfoin qui fixent l'azote par une synthèse naturelle sont mieux acceptées. La solution des engrais chimiques n'est pas pour autant repoussée, elle ne se diffuse que lentement par le biais des gros propriétaires. Ainsi, en 1887, les quelques agriculteurs de Mogeville⁵⁵⁸ qui adhèrent à la société d'agriculture de Bar-le-Duc commencent à employer les premiers engrais minéraux, commerciaux et des nitrates. À la même date, les usages du plâtre comme stimulant sur les prairies artificielles sont abandonnés, alors que le recours aux fumiers de ferme qui suffit à améliorer celles naturelles et artificielles est négligé. Les quinze membres du syndicat agricole de Douaumont⁵⁵⁹, qui sont les membres fondateurs avec un droit d'entrée d'un franc et le prélèvement d'un montant de 3% sur le principal des marchandises délivrées, expérimentent le recours aux engrais. Le prix de vente explique la quantité limitée utilisée. Le quintal de superphosphate coûte 7,65 francs et un de scories 3,77 francs pour des rendements qui restent encore trop faibles et un ratio productivité prix de revient peu satisfaisant du fait de la baisse du prix de vente des céréales. Notons toutefois que chaque village, via ses notabilités agricoles privilégie un engrais plutôt qu'un autre, par exemple à Mogeville les scories et les superphosphates, à Rupt-en-

557. Barral (P.), Les sociétés rurales du XX^e siècle, Paris, Collin, 1978, p.1-320

558. 118 TP 39, AD.Meuse.

559. E Dépôt 121 6, AD.Meuse.

Woëvre, le potassium⁵⁶⁰ empêchant une ligne d'action étendue à plusieurs unités agricoles. L'école élémentaire et les instituteurs véhiculent les éléments du progrès agricole bien que les lycées agricoles à l'image de celui de Bar-le-Duc ont une fréquentation villageoise limitée, du fait que les exploitations sont à caractère familial. Les cours, les dictées, les ouvrages scolaires⁵⁶¹, tels que le *Tour de France de deux enfants* de Bruno, sont utilisés pour former les cultivateurs et diffuser les techniques, les méthodes. Ils contribuent à modifier les habitudes, les comportements et faire admettre le progrès, pénétrer la tradition du présent par l'intermédiaire des enfants et provoquer l'émergence d'une coopérative via le système des syndicats agricoles et des groupements d'intérêts. Cette intervention impulse favorablement la création des caisses et des sociétés de secours mutuel contre le grêle, les incendies et la mortalité du bétail dans le prolongement de la loi Méline du 1^{er} avril 1898. Les épizooties sont fréquentes au début du 20^e siècle⁵⁶², notamment de fièvres aphteuses qui se répandent très rapidement entre les localités risquant de décimer une part importante des cheptels. Les cas de tuberculose animale sont récurrents comme à Damvillers, Lisse, Dieppe-sous-Douaumont, Gincrey et Récicourt en mars 1914, parallèlement à des cas de gale du mouton à Malancourt⁵⁶³. Les statuts proches des caisses de prévoyance et de secours contre la mortalité du bétail ou contre la grêle⁵⁶⁴ reposent sur le principe que nul propriétaire n'est exempt de ces deux fléaux. Les effets sont irrémédiables même si tous les moyens sont mis en œuvre pour y parer. Dans un esprit de solidarité et de prévoyance, la solution de l'assurance mutuelle qui dépasse le caractère traditionnel est relativement bien intériorisée rapidement surtout lorsque les actions des communes sont restreintes lors des sinistres qui dépassent la proportion normale. Les caisses locales pour une unité d'action sont fédérées au niveau départemental. Toutes doivent être guidées par le principe de solidarité et de prévoyance contre la jalousie et l'égoïsme, avoir des objectifs communs et être réunies dans une caisse de réassurance qui garantit le paiement des sociétaires. Les subventions du fonds d'État sont centralisées pour constituer le fonds de réserve. Les caisses de secours contre la mortalité du bétail ont pour but unique de permettre l'indemnisation des adhérents, victimes de pertes par morts naturelles ou accidentelles, par abattages en cas de ventes forcées, suite à des infections ou des accidents qui les rendent inaptes au service, ou contagieux selon les clauses des règlements sanitaires. Les animaux admis ne sont que les bovins de 6 mois à 12 ans et les espèces chevalines de 6 mois à 16 ans, à l'exclusion de celles détenues par des marchands de bestiaux, qu'ils soient ou non patentés. Il est précisé, pour éviter les abus, que l'indemnisation ne soit pas versée si les pertes proviennent d'une

560. 10 R 1654-1659, AD.Meuse.

561. Bruno (G.), *Le Tour de France par deux enfants. Cours moyen. Devoirs et Patrie*, Paris, Éditions Belin, 1898-1907, 322p.

562. 2Z 272, 4Z38 à 59, AD.Meuse.

Honnart (Ch.), *Proposition de loi ayant pour objet la création des caisses de secours contre les sinistrés agricoles, grêles, épizooties, inondations*, Paris, Metteray 1893.

563. Le Courrier Libéral, 100 T, AD.Meuse.

564. E Dépôt 342 107, AD.Meuse.

guerre, d'une émeute, d'un pillage, de l'écroulement d'un bâtiment, du transport en chemin de fer ou en voiture, des inondations, de la foudre ou des sinistres dans les étables, de même que si le vétérinaire constate que le décès a été provoqué par des violences, des mauvais traitements ou d'un manque de nourriture. Les adhérents doivent faire agréer leurs cheptels par le bureau de la commission communale pour valider l'admission après le versement des primes. Les membres honoraires des caisses sont les personnes qui payent une cotisation annuelle de 5 francs sans condition d'âge ou de domicile s'ils sont intronisés par deux membres permanents. Le bureau local est chargé de faire la propagande, de recueillir les engagements et les cotisations, d'évaluer la valeur du bétail, de veiller aux soins des étables, de recevoir les déclarations, de faire indemniser les sinistrés, de rédiger un rapport à la caisse communale et de réassurance. En cas de sinistre, le sociétaire peut prétendre à une indemnité maximale de 60% de la perte réelle au jour du décès. Le siège de la caisse de réassurance est établi à Bar-le-Duc avec pour but de garantir le paiement de l'avance préalable de 50% du sinistre sous quinze jours et le surplus à la fin de l'année calendaire. Les ressources proviennent des subventions de l'État à la commune, des associations agricoles, des reliquats du paiement des sociétaires et des intérêts, ainsi que des économies du fonds de roulement. Le profil des adhérents de Rupt-en-Woëvre est représentatif de l'évolution numérique à la hausse de l'esprit de prévoyance qui se forme dans la décennie 1900-1910. Les propriétaires et les cultivateurs constituent le gros du contingent, néanmoins une ouverture vers les métiers de l'artisanat, du commerce et de la micro-industrie locale, comme la vannerie est perceptible, l'idée d'avoir une garantie pécuniaire justifie le montant du versement initial. La collecte de la caisse de réassurance de 1910 réunit ainsi 41 personnes, majoritairement des hommes complétés par des veuves, pour 43 bovins d'une valeur de 14.100 francs et 30 espèces chevalines d'une valeur de 19 800 francs soit le double d'adhérents en dix ans. La presse contribue également à ces bons résultats, puisque de nombreux articles des hebdomadaires ou des quotidiens⁵⁶⁵, à tendances républicaines et religieuses en vantent les mérites en accentuant les avantages du mutualisme et de la prévoyance contre des aléas naturels qui ne peuvent pas être anticipés et qui peuvent condamner les exploitations à disparaître, faute de capital pour renouveler les cheptels ou les récoltes décimées. De plus, ils véhiculent les techniques, les méthodes, les outillages modernes par le biais d'articles, mais surtout par des encarts publicitaires des professionnels spécialisés dans leurs ventes et leurs commercialisations et qui développent ainsi leurs réputations. Enfin, les conditions de vie des paysans progressent grâce à deux mesures sociales, qui les préservent en cas d'accidents ou anticipent leurs retraites dans un contexte d'allongement de l'espérance de vie. La loi Méline, du 9 avril 1898, protège les familles en instaurant une indemnisation des travailleurs agricoles en cas

565. 110 T, L'Écho de l'Est, 1874-1914, AD.Meuse.

98T, Le Courrier de l'Est, 1898-1914, AD.Meuse.

84T et 86T, L'Avenir de la Meuse, l'Avenir meusien, 1881-1910, AD.Meuse.

103 T, La Croix meusienne, 1892-1914, AD.Meuse.

d'accidents, tandis que la loi du 5 avril 1910 fixe les conditions des retraites ouvrières et paysannes en France⁵⁶⁶. Dans chaque commune, sont établies deux listes recensant les personnes admises aux bénéficiaires de ces assurances avec une commission composée du maire et de deux conseillers municipaux chargés de vérifier les droits. Les bénéficiaires⁵⁶⁷ ont au moins 35 ans révolus au moment de l'inscription et doivent se soumettre à une vérification préfectorale des informations transmises notamment d'État civil. La seconde liste enregistre les assurés facultatifs, ceux qui souhaitent s'inscrire en fournissant un bulletin accompagné de pièces justificatives, se soumettant à la double approbation municipale et préfectorale. Les progrès sont avérés, bien que limités au stade embryonnaire. La tradition paraît être moins un ralentisseur des évolutions, des ouvertures et des potentialités que le manque de finance ou la méfiance envers les fonds d'État. Les notables, l'école et la presse sont les meilleurs moyens de leurs diffusions, qui s'inscrivent dans les pratiques quotidiennes qui permettent par le biais de l'imitation de faire cohabiter le progrès et le présent avant la tradition, avant que cette dernière se laisse grignoter et recule par un estompement progressif puis une disparition totale des réticences lorsque les résultats positifs sont observés ou démontrés.

II. DES COMMUNAUTÉS RURALES QUI DÉPENDENT DES RESSOURCES EXPLOITABLES.

1. Une dépendance accrue, lourd handicap des sociétés rurales.

Dès les premières migrations de population, les hommes ont cherché à subvenir à leur besoin en exploitant le territoire où ils se trouvent, d'abord par la chasse et la pêche. Lorsque les ressources ne sont plus satisfaisantes, ils reprennent leurs pérégrinations. Au moment de se sédentariser, le choix des sites d'implantation a été crucial, car ils doivent tenir compte à la fois des capacités d'accueil du groupe humain et des ressources géologiques exploitables pour permettre de se nourrir et de subvenir aux dépenses de la communauté villageoise. Ainsi, les individus s'individualisent par rapport à l'appartenance à un finage qui délimite des terroirs, des espaces aux ressources très variées et diversifiées, dont les caractéristiques divergentes favorisent l'identification des groupes humains. Les municipalités, qui administrent les sociétés rurales, sont contraintes de tenir compte de ce rapport très étroit au territoire, car les finances communales dépendent en grande partie de l'exploitation des ressources géologiques. À la fin du XIX^e siècle, avec la récurrence du manque de fonds pécuniaires, aggravée par la crise économique et financière, elles sont de plus en plus dépendantes de ces

566. Collectif, Retraites ouvrières et paysannes. Loi du 5 avril 1910. Décrets et unités ministériels. La loi à portée de tous. Paris, Dulby, 1911, 168p.

567. Z Z671, E Dépôt 121 39342 114, AD.Meuse.

ressources. Ces dernières constituent alors à la fois une véritable richesse à préserver et un lourd handicap, puisqu'une mauvaise maîtrise, un refus d'exploitation ou des potentialités trop restreintes peuvent être fatals à leur survie. De même, leurs capacités de réaliser des projets, tels que les réseaux d'adductions d'eau, la construction de mairie-école ou à venir en aide aux riverains sont tributaires des fonds récoltés. Le manque de finance apparaît une nouvelle fois comme la principale cause de retard de la modernisation ou de rationalisation des villages meusiens bien plus que le refus à dépasser les caractères traditionnels. Les principales ressources exploitables par les communes sont les forêts, bien que certaines régions naturelles⁵⁶⁸ soient plus avantagées que d'autres, si bien que les surfaces boisées accusent des écarts très considérables, qui discriminent naturellement certaines entités administratives plus que d'autres ou les rendent moins attractives. Si à la fin du XIX^e siècle, les défrichements agricoles ont provoqué un rétrécissement des bois et forêts, ces derniers occupent toujours une part importante du territoire. Dans tous les cas, ils ne sont jamais concentrés en un seul espace, ils font toujours l'objet de lots, plus ou moins vastes, dispersés sur les limites du ban communal. De plus, l'ensemble des parties boisées est soumis au régime forestier. Les espaces sont divisés selon leur appartenance en tant que biens propres des localités avec des bois communaux, en tant que biens privés acquis par les propriétaires fonciers, ou en tant que biens d'État pour les bois d'État, tandis que le surplus constitue le quart en réserve des communes. Cependant, les possessions peuvent souvent dépasser le cadre du village, comme en atteste l'exemple de nombreux bois communaux. Dans le petit village de Marre⁵⁶⁹, les villages limitrophes de Charny-sur-Meuse, Fromeréville-les-Wallons et Chattoncourt ont des bois communaux avec des quarts en réserve sur une part importante du finage très largement surreprésentés par rapport à ceux appartenant à la municipalité, alors que cette dernière a des droits dans la partie Nord-Ouest de Montzéville⁵⁷⁰. Sur le massif de la Hesse qui dépend de ladite localité, seule la portion sise le plus à l'est, qui accueillera la tranchée de la Vierge, est à la commune de Montzéville. La partie centrale est équitablement répartie entre les bois de Marre, de Chattoncourt et les Hauts-Bois de Cumières-le-Mort-Homme. Ils sont entourés par les bas champs d'Avocourt, le bois d'Esnes-en-Argonne au Nord, la Verrière-en-Hesse de Récicourt au sud et la Hesse au duc d'Aumale au sud-ouest, soit une imbrication des droits forestiers de chacun très resserrée qui complexifie les rapports territoriaux. Cette caractéristique n'est pas spécifique au canton de Charny-sur-Meuse, elle correspond à une réalité départementale, qui se justifie par la diversité des paysages et des régions naturelles. Le cas de Lemmes⁵⁷¹ dans le canton de Souilly est un contre-exemple qui est représentatif des villages peu boisés, dont la faible superficie des bois et forêt est justifiée par l'exclusivité des droits acquis par les communes du finage sur lequel ils sont implantés puisque les

568. Lemoine (H.), *Dictionnaire géographique et administratif du département de la Meuse*, Paris, Comedit, 1909, 840p.

569. 139 FI 161, AD.Meuse.

570. 139 FI 177, AD.Meuse.

571. 139 FI 147, AD.Meuse.

ressources exploitables sont restreintes. Néanmoins, l'avantage c'est que l'exploitation est simplifiée et que les oppositions relatives au régime forestier sont inexistantes, à l'inverse de la localité des Épargnes⁵⁷², où les biens communaux peuvent appartenir simultanément à quatre communes. Dans leur ensemble, lorsque le milieu naturel le permet toutes privilégient la complémentarité de plusieurs bois et forêts sur des finages différents, dans un souci de se préserver en cas d'événements imprévisibles qui peuvent ruiner le produit de l'exploitation, comme pour l'activité agricole, principalement les aléas climatiques et les incendies. Chaque lot est découpé en plusieurs lots, nommés coupes, qui peuvent avoir des essences identiques ou différentes, s'être boisés naturellement ou être le résultat de l'aménagement du territoire par les hommes. À Mogeville⁵⁷³, les 108 ha91a58ca divisés en 15 coupes de 5,5ha sont vendus tous les deux ans au profit de la commune, rapportant en moyenne 5 500francs. Si la municipalité a procédé à une importante plantation de glands, plusieurs cantons voisins de la forêt se sont boisés naturellement et les 37ha67a48ca de réserve ont une végétation exceptionnelle qui permet en 1887 de belles ressources. En deux décennies, plus de 6ha ont été plantés en bouleaux, aulnes et acacias, en parallèle de l'accroissement des 726ha98a62ca de bois particuliers, ce qui permet de tirer un revenu annuel globalement estimé à 18 150 francs. Les 302ha15a de Châtillon-sous-les-Côtes⁵⁷⁴ sont moins rentables les débouchés des ventes sont plus importants avec des bois de chauffage, de construction, des écorces et du charbon. Les essences sont similaires à celles cultivées dans le département, principalement des chênes, des hêtres, de l'orme, des tilleuls, des bouleaux, des merisiers, des frênes et des oliviers tandis que les sous-bois sont peuplés de houx, de troène, de genêt et de genévrier. À Cumières-le-Mort-Homme⁵⁷⁵, le bois des vaches ou le petit bois, sis sur le plateau au nord du village de 34ha67a50ca est aménagé en 12 coupes de 2a72ca, la treizième constituant le quart de réserve. Le petit bois des Caurettes de 8ha25a70ca au sommet de la côte est divisé en deux parties inégales par le chemin Cumières-Esnes augmenté de la surface du quart en réserve. Les hauts bois représentent la part majoritaire des possessions, mais sont situés dans le massif forestier de la Hesse sur le territoire de Montzéville, indivisiblement inscrit au cadastre avec ceux de Chattoncourt, soit 16ha34a40ca des 140ha86a de la portion forestière. Ce découpage résulte d'une donation partage des forêts du Clermontois en 1792. Les 14 coupes de 3ha et le quart en réserve de 13ha40 sont plus productifs puisque la futaie fournit de beaux chênes d'industrie, contrairement aux Caurettes, et du bois de chauffage par les chênes, les hêtres, les charmes, les érables et les trembles. Le code forestier⁵⁷⁶ prévoit que les conseils municipaux puissent avoir la possibilité de réserver une part des bois des forêts communales pour les usages domestiques. Cette portion, nommée affouage, est

572. 139 FI 89,AD.Meuse.

573. 118 TP 89,AD.Meuse.

574. 118TP 39, AD.Meuse.

Bouillon (F.), Châtillon-sous-les-Côtes, Éditions Lacour, 2008,103p.

575.6M337-340,180M16, E Dépôt 104 1n1, AD.Meuse.

576. Bourdeaux (H.), Code forestier code rural, suivi des textes et lois sur la pêche et la chasse, Paris, Dulby,1922,279p.

valorisée par toutes les municipalités qui font valoir leur droit. La réglementation des modalités des partages et du déroulement de l'exploitation encadrent les démarches tout en garantissant des revenus aux communes. Les modes de partage sont généralement fixés à l'aube de la première guerre mondiale par feu, ne concernant que les candidats domiciliés, mais les difficultés pécuniaires peuvent faire prévaloir une attribution par tête ou mixte, et élargir la sphère de recrutement des bénéficiaires aux riverains des environs. Dans tous les cas, les affouagistes doivent être inscrits sur un rôle en mairie qui détermine le montant de la taxe à acquitter, les modalités de constitution et d'attribution des lots et les moyens à mettre en œuvre pour l'exploitation. Un cautionnement est également prévu, qui active le principe de solidarité entre tous les affouagistes. L'évolution démographique et les impératifs peuvent induire des modifications, toutefois lorsque cela est possible la coutume des affouages qui veut que tous les produits de la coupe, à l'exclusion des gros fûts de chêne et de hêtres façonnés en grume et vendus au profit de la caisse municipale, soient répartis entre toutes les familles est respectée. La première étape⁵⁷⁷ de l'exploitation consiste à l'abattage de la coupe par les bûcherons, lorsque cette catégorie de métier est absente de la localité, on recourt à ceux des finages limitrophes si le nombre des manœuvres reconvertis en bûcherons est insuffisant. Ensuite, les stères de bûches, de rondins, de fagots et de baguettes sont numérotés sur place lors des opérations de marquage qui permettent d'estimer le rendement de chacune des coupes affouagères. On divise alors chaque catégorie de produits par le nombre de ménages, de feux ou d'affouagistes potentiel pour constituer la portion des bois affouagers. Les portions sont formées à partir des bois de 4 ou 5 affouagistes. Elles sont tirées au sort pour plus d'équité, toujours soumises au versement d'une somme fixée par le receveur municipal. Les bénéficiaires à l'issue du tirage montent à la coupe reconnaître leurs lots et le groupe d'affouagiste d'une portion se partage à l'amiable les produits, pour rentrer avec leurs portions à partir des cordons, les parcelles exploitées par les bûcherons. Leurs salaires sont fixés à l'amiable d'après les prix des adjudications, mais l'imbrication des bois communaux peut inclure un travail sectionné entre plusieurs municipalités. Par exemple dans les hauts bois, le travail est exécuté par des bûcherons d'Esnes, de Montzéville et d'Avocourt en sus ceux de Cumières. Les futures coupes affouagères sont mises en adjudication en mairie tous les ans au mois d'octobre. Les prix relevés sur les procès verbaux entre 1870 et 1913 augmentent considérablement provoquant en théorie des ressources plus conséquentes pour les communautés rurales. En réalité, la cherté des produits cumulée à la hausse du coût d'exploitation complexifie la recherche des affouagistes pouvant acquitter les droits. Si le cent de fagots ou de faguettes double de 5 à 10 francs sur la période, de même que le stère de bois de 1 à 2 francs ou le mètre cube d'écaille de 0,60 à 1,25 franc, le prix de l'abattage du pied d'arbre à 0,30 franc reste élevé et s'additionne à celui de l'enlevage et de l'entretien qui passe de 5 à 10 francs, réduisant

577. 6M 337-340, 180M16, E Dépôt 104 1N1, AD.Meuse.
Lavigne (L.), op.cit.p.55-58.

fortement le ratio prix de revient et rendement. Dans les bois plus éloignés, comme les hauts Bois de Montzéville à 15 kilomètres à vol d'oiseau de Cumières, la rentabilité est encore plus faible avec une différence de 2 francs pour un cent de fagots, et un transport plus long, plus difficile, et des avantages moindres, notamment par la suppression des deux fagots de rame à pois ou une ramonette pour balayer les cheminées. Au tournant du XX^e siècle, l'exode rural et de la hausse de ces prix provoquent de nombreuses difficultés à trouver des affouagistes. À titre d'exemple, le registre des délibérations d'Haudiomont⁵⁷⁸ à la date du 29 octobre 1905 indique que 22 portions d'affouages n'ont pas été acquittées par les ayants droit, induisant la réduction de la somme inscrite au rôle de 3 294,20 francs à 2 893,80 francs pour trouver preneurs. De même, considérant que la consignation fixée en 1906 à 1800 francs est trop élevée, les magistrats municipaux s'accordent à l'unanimité à réduire le montant initial de 300 francs parallèlement à l'inclusion des chênes abattus dans les portions. La décision est maintenue le 20 mai 1906 alors que la redevance à payer par le chef de ménage jouissant de lots des biens communaux à partager est fixée à 106 francs, le 20^e de la coupe devant absorber les frais d'exploitation, de façonnage, de confection des rôles et des démarches administratives. Le problème à trouver des adjudicataires est récurrent puisque le 10 novembre 1907 cinq portions d'affouages n'ont pas été vendues. La situation devient dramatique pour la municipalité en juillet 1909, puisque seulement 12 des 61 portions ont été adjugées. De ce fait, au vu des besoins de la commune, notamment pour solder la subvention aux chemins de fer de la Woëvre, les conseillers décident de vendre les portions restantes aux enchères sans fixation de mise à prix après approbation préfectorale ainsi que la vente sur pied de l'intégralité de celles de 1909. Le 4 juillet 1911, la municipalité craignant que la somme de 4 500 francs fixée au rôle des affouages de 1912 dissuade les ayants droit à retirer leurs parts du fait de la marge très insignifiante, alors que la caisse communale se trouve en difficultés, prie le service forestier de mettre l'ensemble de la coupe affouagère de l'exercice aux adjudications générales. Nous retrouvons ce même problème chronique des municipalités à trouver des adjudicataires dans de nombreuses communes à partir de 1900. Ainsi, si la délibération du conseil de Chattoncourt⁵⁷⁹ prévoit que la coupe de l'exercice de 1908 soit délivrée en nature sous réserve d'acquittement d'une taxe d'habitation. Il apparaît rapidement que 23 portions n'ont pas été retirées par les ayants droit. Cette situation oblige à une mise en vente, avec réduction des rôles de la somme de 293,25 francs pour frais d'exploitation et 322 francs pour consignation. Ensuite, les années suivantes, la commune sollicite directement les autorités préfectorales dans le but d'obtenir l'autorisation de vendre à son profit, le produit des forêts, laissant à l'adjudicataire les frais d'exploitation. Le paiement de la redevance pécuniaire est progressivement remplacé par une prestation en nature, qui présente le double avantage de réduire les frais de l'adjudicataire tout en fournissant le bois nécessaire au

578. E Dépôt 175 25, AD.Meuse.

579. E Dépôt 81 107, AD.Meuse.

chauffage des principaux édifices communautaires. Le 21 novembre 1909, la quantité à fournir et à déposer devant l'école est fixée à 14 stères quartier un demi chacun de hêtre, à 8 stères de rondins et à 50 fagots, ce qui est confirmé l'année suivante où 2 stères de quartier de charme sont ajoutés, destinés à constituer une partie du salaire du garde brigadier forestier établi à Avocourt. Cette disposition permet de pallier aux manques de ressources constantes des localités, qui peinent à trouver des adjudicataires, et sont obligées de relever le montant de l'imposition par l'établissement d'un centime additionnel devant produire 150 francs pour acquitter le salaire du garde champêtre. Ce dernier travaille toujours pour plusieurs entités administratives et géographiques, et s'établit généralement dans celle qui est la plus attractive. Une même commune peut avoir à traiter avec plusieurs gardes champêtres ou forestiers, ce qui augmente encore la dépense, à l'exemple de Cumières-le-Mort-Homme⁵⁸⁰ où la surveillance des bois des vaches est confiée à celui établi à Forges-sur-Meuse alors que celle des Hauts-Bois, sis sur le cadastre de Montzéville dépend de celui d' Avocourt. Le 4 juin 1904, le village d'Ornes⁵⁸¹ demande également l'aval du préfet pour s'imposer de 4 centimes additionnels devant produire 300 francs pour solder l'appointement du salarié spécialisé. Parallèlement, les municipalités en 1904 demandent à ce que le statu quo soit maintenu au sujet du projet d'assimilation des présupposés communaux et domaniaux avec un accord unanime de fixation du garde où la population est la plus conséquente, par exemple Gremilly pour Ornes, puisque cette dernière est deux fois plus peuplée. La délivrance d'une partie de l'appointement en nature permet de parer la perte de profit sur l'exploitation des forêts qui dans le cas d'Ornes passe d'une estimation du produit de la coupe affouagère en 1882 de 10 368 francs à 6 983 francs en 1905, du fait de la difficulté à trouver des affouagistes. Les bois communaux produisent parallèlement d'autres revenus qui peuvent se révéler plus rémunérateurs que ceux des coupes affouagères. Il s'agit principalement des bois en grume dont la valeur exponentielle offre de bonnes potentialités. À Cumières-le-Mort-Homme⁵⁸², la vente de ceux du Petit-Bois atteint la somme de 80 francs en 1899, 930 francs en 1904, 490 francs en 1912 et 914 francs en 1914 soit une progression considérable. La progression est encore plus marquée pour les Hauts-Bois, bien qu'un recul s'opère en 1913, le montant des ventes passant de 400 francs en 1897 à 1848 francs en 1910 puis décroître à 993 francs en 1913. Notons également qu'un certain monopole des adjudicataires des coupes affouagères et des grumes est repérable puisque de 1870 à 1885 les bénéficiaires sont Messieurs Jean-Pierre Bois et Adolphe Riaucourt puis de 1905 à 1913 la famille Hannequin. Pour les Hauts-Bois, les principaux adjudicataires sont externes à la commune d'abord d'Avocourt puis d'Esnes-en-Argonne après 1880, reflétant à la fois des revenus supérieurs et un système de cautionnement entre villageois entre les affouagistes. Lorsque les portions sont

580.6M337-340, 180M16, E dépôt 1041N1, AD.Meuse.

Lavigne (L.), op.cit.p.52-60.

581. E Dépôt 298 91D8, AD.Meuse.

582. E Dépôt 104 25,AD.Meuse.

rentrées, le bois de la coupe est vendu, permettant de rapporter à la caisse municipale une cinquantaine de francs grâce aux fonds de coupe, auxquels s'ajoutent les fagots des bûcherons pour 10 à 20 francs. Enfin, les souches improductives et les écailles des abattages de la coupe principale constituent un apport financier. Cependant, les mises en adjudication au plus offrant par lot sur place avec les frais de repiquage aux frais du bénéficiaire, sous réserve de justifier d'un cautionnement donnent des résultats très variables selon les années, ne dépassant pas 1,50 franc par lot en 1914 avec toujours ce même monopole et un cautionnement réciproque qui l'accentue. L'autorisation par arrêté du 21 mai 1899 de vendre au plus offrant et au meilleur enchérisseur de la commune et celles avoisinantes les arbres de la futaie permet de tirer des ressources complémentaires grâce à l'intervention des négociants en bois d'Avocourt et de Forges-sur-Meuse qui acquièrent les lots entre 400 et 1 070 francs. La location du droit de chasse⁵⁸³, en lot ou en totalité, est scrupuleusement encadrée et soumise au régime des adjudications au chef-lieu du canton. Un prix de mise aux enchères est fixé, mais certaines communes conservent le droit de procéder à des adjudications publiques ou de traiter de gré à gré suivant ce qui a été décidé par les conseils municipaux, cependant dans les faits seuls les villages ayant une faible étendue sylvicole dérogent à la règle de l'adjudication au chef-lieu. Cette dernière présente l'avantage de garantir le versement du produit de la chasse par le système des cautions solvables, tout en étendant le périmètre de recrutement des chasseurs au-delà de la sphère communautaire, permettant de brasser des revenus plus importants. Le respect d'un cahier des charges favorise cette extension et préserve les communes des dégâts provoqués sur le territoire. Le monopole d'un noyau de propriétaires, d'exploitants- cultivateurs, de rentiers ou de professions convexes se confirme. La chasse louée durant neuf années est encore très largement un loisir élitiste, dont la plupart des ruraux modestes ne peuvent pas s'offrir. Le prix dépend surtout de la superficie et de l'emplacement des bois. Les Caurettes ne rapportent que 15 francs en 1908 alors que le Petit-Bois atteint 45 francs et les Hauts-Bois 100 francs⁵⁸⁴. Les emplacements des pêches⁵⁸⁵ peuvent également être loués, néanmoins bien que le réseau piscicole soit étendu, les bénéfices sont moindres. Les ressources sont jugées secondaires comme à Mogeville⁵⁸⁶ où les locations ne rapportent en moyenne que 130 francs par an. Plus ponctuellement, les carrières locales offrent de bons rendements, mais toutes les localités ne parviennent pas à en tirer les mêmes liquidités puisque la qualité des pierres dépend fortement de la géologie. Ainsi, si la commune de Chauvencourt⁵⁸⁷ dispose de trois carrières, les débouchés restent limités. La carrière de la Jérémie, sise sur le versant est de la côte avec celle de la côte Sainte-Marie sur le territoire de Moizey produit des pierres de belles qualités qui ont servi à

583. 2 Z200-201, 180M1, 180M16-17, AD.Meuse.

584. 180M1, 2Z200, 180M16, E Dépôt 104 1N1, AD.Meuse.

585. E Dépôt 81 107, 160 4, 175 27, 176 6, 229 12 et 13, 265 100, 342 1 et 2, 468 102?514 35, 516 3, 118TP 39 et 89, AD.Meuse.

586. 118 TP 39, AD.Meuse.

587. 118 TP89, 10M33, AD.Meuse.

l'édification des piliers et des voûtes de l'église de St-Mihiel. Les produits de celle située sur le versant nord sont moins intéressants, inégaux bien que résistants à l'extérieur. La carrière de Malimbois est jugée secondaire par rapport à celle d'Euville, car les parois très dures résistantes au gel comprennent de nombreuses cavités peu esthétiques, et les moellons ou les pierres de taille localisées en dessous sont trop peu présents pour prendre en charge le coût de l'exploitation. Les ressources offertes par le milieu naturel aux municipalités sont ainsi très différentes, les plaçant dans un rapport de dépendance très accentué. Ces dernières, au tournant du XX^e siècle, face à l'augmentation des dépenses nécessaires pour notamment réparer les édifices communautaires, pour en édifier de nouveau, pour adhérer aux syndicats contre la mortalité du bétail ou contre les incendies, pour faire entrer le progrès au village ou se désenclaver, deviennent insuffisantes pour absorber les besoins de liquidités, provoquant une hausse du taux d'endettement des communautés rurales. La solution première qui est privilégiée par les municipalités est de solliciter la délivrance des coupons du quart de réserve et la contraction de prêts gagés sur ces dernières. À titre d'exemple, la municipalité d'Haudiomont⁵⁸⁸ le 17 mai 1908, au vu de la situation difficile de la commune et du procès verbal d'aménagement de la coupe affouagère et du coupon en quart de réserve, demande l'assiette de ce dernier de l'exercice 1909 sur la coupe extraordinaire n°3 de 5ha78ares à vendre sur pied pour solder la subvention de 15 000 francs en faveur de l'établissement de la ligne de chemin de fer de la Woëvre. Les relations avec l'administration préfectorale et celles des eaux et forêts pour la délivrance de ces coupons ne sont pourtant pas simplifiées bien que vitales à la réalisation des aménagements nécessaires à l'évolution des sociétés rurales vers des aspects plus novateurs et vers le progrès. Ainsi, le 20 mars 1912, la même municipalité, par la récurrence de la situation est contrainte de réclamer, en raison des mécomptes de la délivrance en nature des coupes affouagères de 1909 et de 1910 de demander la vente sur pied des 8ha19a du quart de la réserve au canton de Blusses par adjudication générale prise en charge par le service forestier. Le 18 mai 1890, la municipalité de Douaumont⁵⁸⁹ face à la situation comptable déficitaire de 2000 francs dressée par le percepteur, tandis que les travaux de réparation des édifices et fontaines sont considérés comme indispensables, demande à ce que le coupon du quart en réserve, sis au lieu dit La Quaraille, exploité la dernière fois en 1870-1971, soit vendu par anticipation au profit de la caisse municipale. Néanmoins, malgré le déficit et les impératifs, l'inspecteur des eaux et forêts, rejette la demande ne permettant que la vente de la coupe affouagère de l'hiver à venir. Il justifie son refus d'abattre ladite coupe en quart de réserve par le fait qu'elle n'a pas 30 ans, ce qui reporte l'exploitation à quatre années postérieurement. La municipalité estimant que l'établissement des fontaines communales ne peut être repoussé se retourne vers l'autorité préfectorale pour contracter un emprunt de 2000 francs gagé sur l'exploitation du coupon en quart de réserve avec la possibilité de

588. E Dépôt 175 25, AD.Meuse.

589. E Dépôt 517 3 et 4, AD.Meuse.

procéder au remboursement par anticipation si les finances communales s'assainissent. En 1909, la localité d'Ornes⁵⁹⁰ face à un déficit prévisionnel de 2 237,80 francs avec des recettes de 10 264,50 francs pour des dépenses de 12 503,50 francs, auxquels s'ajoute le versement d'une subvention de 2 100 francs pour la ligne de chemin de fer Montmédy-Verdun est contrainte de recourir au même principe. L'imposition avec quatre centimes additionnels ne pouvant être étendue, l'administration supérieure est sollicitée pour la délivrance du quatrième coupon du quart en réserve. La commune d'Herméville-en-Woëvre⁵⁹¹ utilise ces ressources naturelles forestières pour gager ses emprunts auprès des riverains permettant d'obtenir plus facilement les liquidités indispensables. Ainsi, entre 1897 et 1900 deux prêts villageois sont sollicités gagés sur les délivrances à venir des coupons en quart de réserve, avec possibilité de se dégager des obligations par anticipation. La première en date du 2 septembre 1897 lie la municipalité, représentée par son maire M. Duche Théodore, et M. Pierson François le receveur ruraliste qui prête la somme principale de 200 francs pour trois ans au taux de 3,5%. Le second, contracté à l'échéance du premier, concerne les mêmes personnes à hauteur de 700 francs sous les mêmes conditions, alors que la somme est augmentée par le principal de 1 800 francs par Mme veuve Ritaux et M. Errard Louis propriétaires demeurant à Herméville-en-Woëvre. Le maire de Rupt-en-Woëvre, le 14 janvier 1900⁵⁹², aidé des conseillers municipaux, prévoit un plan de financement pour la construction d'un somptueux édifice à usage de mairie-école pour la somme de 22 000 francs. Les ressources forestières constituent l'unique source de financement puisque 1 200 francs doivent être prélevés sur le produit de la coupe 1899, 12 200 francs sur celles ordinaires de 1900 ainsi que sur la délivrance des trois premiers coupons du quart de réserve de l'exercice 1910 et 1918. Il prévoit un endettement sur le long terme, puis 2 600, 2 300 et 3 000 francs sur les coupes suivantes, les intérêts étant absorbés par la ponction annuelle sur les fonds libres de la caisse, en particulier sur les produits de la location de la chasse. Cette ventilation des ressources prévisionnelles permet au prix d'un lourd endettement de contracter un prêt pour la réaliser l'édification de l'édifice communautaire, néanmoins les conséquences sur le long terme ne sont pas suffisamment envisagées, ce qui a pour effet d'asphyxier les municipalités après guerre. Enfin, les villages tirent des revenus de la taxe qui repose sur les chemins ruraux et vicinaux pour leurs entretiens ainsi que la location des herbages communaux lorsque le droit de vaine pâture ne s'est pas maintenu. La position des villages n'est pas unanime concernant la loi du 9 juillet 1889⁵⁹³ qui interdit la pratique des usages collectifs sur les prairies naturelles et artificielles, sauf si elles justifient de lois ou coutumes immémoriales. Si à

590. E Dépôt 298 9ID8, AD.Meuse.

591. E Dépôt 179 16, AD.Meuse.

592. E Dépôt 342 86, AD.Meuse.

593. Vivier (N.), Propriété collective et identité communale. Les biens communaux en France, 1750-1914, Paris, Publication de la Sorbonne, 1998.

Guermeur (H.), Commentaire de la loi du 9 juillet 1889 relative au code rural. Parcours, vaine pâture, ban des vendanges, vente des blés en vert, lavage des domestiques et des ouvriers agricoles, Paris, Dupont, 1890, p.20-138.

Haudiomont le peu d'espace concerné a déjà fait reculer la vaine pâture, l'attachement à Douaumont est plus grand puisque le conseil municipal sollicite le préfet pour en maintenir l'usage, d'autres facteurs économiques et géographiques interférant en sus de la tradition. Les modifications progressives changent le rapport au territoire et induisent des changements dans les modalités de pâture des animaux, passant d'un usage collectif traditionnel à celui individuel, compromettant la place de deux figures jadis importantes, le berger et le pâtre qui sont condamnés à disparaître à l'aube du premier conflit mondial. Traditionnellement, il y avait trois troupeaux, celui des vaches, celui des porcs et celui des moutons, chacun ayant leur berger qui prend des dénominations différentes⁵⁹⁴. Si souvent le berger est l'homme qui s'occupe des moutons, ses fonctions peuvent être assimilées à celles du pâtre ou du porcher qui dirigent le troupeau des vaches, la hirde ou celui des cochons la sonre. Les vaches sont conduites dans les prés dès la fenaison terminée jusqu'à celles des regains de 5 heures du matin à 9 heures et de 4 heures du soir à la nuit, sauf en octobre où ils sortent de 9 heures à 4 heures et en cas de crues où elles restent dans les chaumes. Les bêtes à cornes ne sortent plus après la Saint-Martin, le 11 novembre. Les porchers conduisent les troupeaux de 6 heures à 10 heures et le berger toute la journée. Les mutations agricoles et le manque de revenus communaux interfèrent pour provoquer une décroissance numérique de ces métiers, l'appointement devenant trop pénible à supporter pour un besoin moins indispensable. Au début du siècle⁵⁹⁵, la rémunération du berger des vaches est fixée mensuellement à 6 sous par tête et annuellement à 6 litres de blés par tête. Celui des moutons n'a que 0,25 franc par tête et 2 litres de blés par brebis ou mouton et 1 litre par agneau, auxquels s'ajoutent un forfait pour la saillie ou la castration de 0,35 franc. Dans d'autres cas, où le non-renouvellement des fonctions est justifié⁵⁹⁶, le salaire est basé sur l'hébergement du berger dans des habitations communales vétustes qui nécessitent de grosses réparations qui ne peuvent être absorbées par les finances locales ainsi que par une rémunération annuelle autour de 150-170 francs variables selon le nombre de bêtes et la distance des pâtures. Quand les herbages des chemins ruraux sont mis en vente⁵⁹⁷, ils procurent de faibles revenus et sont toujours adjugés aux gros propriétaires et aux propriétaires exploitants qui nourrissent leurs propres cheptels. Si les produits de la vente de la coupe ordinaire, la taxe d'exploitation et les frais d'administration des bois avec le fermage de la chasse des bois communaux constituent les principales recettes ordinaires, le produit de la prestation en nature des chemins vicinaux et les centimes spéciaux qui y sont affectés représentent très largement la seconde source d'argent des municipalités avant les centimes additionnels ordinaires et extraordinaires inscrits au rôle des quatre contributions directes foncières, personnelles et

594. Streiff (J.P.), Les métiers meusiens d'autrefois, Nancy, dossier documentaires meusiens, 1980, n°19,64p.

595. Lavigne (L.), *op.cit.*,P.39-40.

596. E Dépôt 81 107, 160 4, 175 27, 176 6, 229 12 et 13,265 100, 342 1 et 2, 468 102, 514 35, 516 3, 118TP 39 et 89, AD.Meuse.

597. E Dépôt 104 1N1, 140 32,265 110, AD.Meuse.

mobilières⁵⁹⁸. Néanmoins, les ressources prévues sont toujours insuffisantes et le nombre de centimes additionnels ne peut être relevé en raison des instructions préfectorales par rapport à l'importance de la population. L'état des principaux chemins et des grands axes de la communication sont à l'échelle du département en très mauvais état, nécessitant un important budget pour leurs réfections aussi bien pour combler les trous des ornières que pour élargir les passages ou compléter les embranchements⁵⁹⁹. Les priorités sont différentes et les revenus trop déficitaires. Les riverains eux-mêmes préfèrent payer leurs tâches en nature en utilisant au maximum les ressources locales. Les travaux d'amélioration des chemins, comme celui menant d'Ornes à Maucourt⁶⁰⁰, peuvent justifier la demande de délivrance du second coupon du quart de réserve de la commune selon le nouvel aménagement triennal des domaines. Des décisions somme toute similaires communes aux entités rurales sont prises, car elles se trouvent dans des situations économiques et financières difficiles. Les barèmes départementaux, les directives préfectorales, les différents circulaires et décrets guident leurs choix, laissant peu de place aux initiatives locales, limitant les évolutions. Toutefois, leurs possibilités à dépasser leurs difficultés sont restreintes. Si elles ne réalisent pas les aménagements nécessaires et ne s'adaptent pas à la modernité, les localités voient leur exode rural augmenter. Mais si elles font le choix d'augmenter la fiscalité, les conditions de vie des riverains se dégradent ce qui provoque sur le long terme des départs massifs de ceux qui vont rejoindre leurs proches partis s'installer en d'autres contrées. L'engrenage est vicieux et fatal, les ressources du sol constituent les richesses des communautés rurales, mais sont aussi leurs limites. Elles constituent aussi un handicap pas toujours surmontable dans la décennie qui précède la Grande Guerre.

2. Des relations entre les villages complexes imposées par les ressources de la terre.

La maîtrise des ressources exploitables est primordiale à l'équilibre budgétaire des communautés rurales. Les richesses locales déterminent les possibilités, les limites et les impératifs de leurs développements. Le rapport au territoire est dès lors très fort et prépondérant, d'autant plus lorsque deux localités voisines ont des intérêts économiques divergents ou communs. Les ressources du sol, le territoire et leurs exploitations peuvent représenter soit un avantage soit un handicap, un facteur de conflictualité ou de rapprochement, une source de revenus ou de pauvreté, un élément qui accroît la volonté d'autosubsistance ou qui pousse à s'en détacher. À la fin du XIXe siècle, les profondes mutations en germe au sein des communautés rurales facilitent la transition d'une opposition constante vers une entraide réciproque sur des questions problématiques communes comme les

598. E Dépôt 140 29, 342 83, 356 59, 5K 115 à 122,2 O 790 à 1035, 3O 680 à 904, AD.Meuse.

599. E Dépôt 21 107, 160 4, 175 27, 176 6, 229 12 et 13, 265 100, 342 1 et 2, 468 102, 514 35, 516 3, 2Z 599, E Dépôt 298 101, 342 100, 5K 293 et 294, AD.Meuse

600. E Dépôt 298 1D8, 5K 293, 2Z 599, AD.Meuse.

réseaux de communication locaux, la maîtrise des eaux pour faire progresser les systèmes d'adduction d'eau potable, parallèlement à l'émergence d'une communauté d'intérêts plus vaste autour des enjeux agricoles. Les points de divergences ou d'échauffement peuvent concerner plusieurs municipalités ou des riverains. Généralement, les décisions préfectorales permettent de désamorcer le conflit et de rééquilibrer les droits et devoirs de chacun. Nous citons quelques cas particuliers qui reflètent les sources de conflit ou de rapprochement les plus fréquentes. Le premier point est relatif aux dégâts provoqués aux chemins lors des sorties ou de la vidange des coupons des coupes affouagères ou de ceux extraordinaires du coupon en quart de réserve. Ainsi, le 21 novembre 1887, Mme Clermont-Commerce, propriétaire du bois de Breuil sur le territoire d'Ornes⁶⁰¹, obtient l'autorisation d'empierrement à ces frais le chemin adjacent jusqu'à la partie suivante à la sortie des bois communaux. La commune lui octroie un droit de passage, mais à condition que cette dernière l'entretienne constamment en bon état de viabilité, que le chemin reste inaliénable, que la commune continue de lever les herbages et qu'elle se réserve un droit de passage pour aller dans la direction de la ferme du croc. Néanmoins, les conflits ne sont pas toujours aussi facilement désamorcés puisque le conseil municipal de la même commune reçoit le 10 juillet 1885 une assignation à comparaître par Me Schimberg huissier de justice au tribunal civil de Verdun suite à la requête de M. Grillot Édouard Gédéon. Les magistrats réfutent la position de ce propriétaire de Verdun qui se dit l'unique propriétaire des droits relatifs aux chemins ruraux des Cambrettes et interdit de ce fait à la commune d'Ornes l'usage de ce dernier pour sortir le produit de la coupe affouagère, sauf si elle consent au paiement d'une indemnité de dommage à hauteur de 5 francs. Toutefois, notons que le recours judiciaire n'est que l'étape ultime d'un long processus de pourparlers qui aboutit très souvent à des accords ou des arrangements à l'amiable. Ainsi, le 4 juillet 1911⁶⁰², M. Pierson négociant à Fresnes-en-Woëvre accepte la délibération municipale du conseil d'Haudiomont qui l'astreint à fournir 25m² de pierres cassées et de les employer sur le chemin rural dit de Sommedieue pour réparer le préjudice causé lors de la vidange de la coupe de son bois particulier, dit le Bois des chevaines sis sur les limites du finage du village. D'autres fois, les altercations sont les résultats de la propriété indivisible des bois par deux communes. Dans ce cas de figure, nous citons l'exemple des villages de Villers-sous-Bonchamps et de Haudiomont⁶⁰³ au sujet de l'exploitation des bois bas à la date du 3 juin 1913. La seconde commune réclame le paiement d'une indemnité en fournissant 10m² de pierres cassées pour les dégâts occasionnés aux chemins ruraux de ville et des bois bas lors de la vidange des produits de la coupe affouagère de l'exercice. La municipalité rétorque les accusations, justifiant son refus par l'indivision des bois, par l'absence de paiement de redevance antérieurement, par la participation à hauteur d'une quote-part à la taxe

601. E Dépôt 298 91 D8, AD.Meuse.

602. E Dépôt 175 25,AD.Meuse.

603. E Dépôt 175 25,AD.Meuse.

vicinale et par le fait que les dégradations avérées ne sont pas si importantes puisque les produits passent prioritairement par les chemins de Ronvaux. Malgré ces justifications, la municipalité de Haudiomont maintient sa demande, car dans le passé la partie adverse participait à l'entretien des voies de vidange des coupes d'exploitations. De plus, le village se sent lésé puisque ses homologues ont accepté une redevance de quatre journées de travail au service forestier et une compensation tantôt en nature tantôt en argent à la commune de Ronvaux, alors qu'elle refuse toute participation, de quelque ordre que ce soit pour les entrées. En vertu des pratiques courantes et des usages, les arbres en grumes auraient dû être évacués par le chemin de Ronvaux et non d'Haudiomont. De même, si les dégâts sont insignifiants, ils ont été amplifiés par les pluies fréquentes, le conseil municipal adverse dispose d'un recours envers le marchand de bois à qui il a confié la tâche, qui est tenu de respecter l'obligation d'entretien des chemins empruntés. Le 13 novembre, le conseil municipal renouvelle la demande et prie l'autorité préfectorale d'inviter la commune de Villers-sous-Bonchamps à répondre à la requête d'indemnisation pour dégradation extraordinaire aux chemins ruraux. Le 21 mai 1914, le litige est clôturé par l'acceptation de l'offre de ladite commune sus citée de payer une indemnité annuelle de 30 francs pour les dommages causés aux chemins de ville et des bois bas lors des vidanges des coupes de 1912 et 1913 afin que les pierres cassées soient acquises et employées aux endroits les plus endommagés des chemins utilisés. Pour maintenir un équilibre entre les ressources exploitées et accroître sereinement les déplacements sans provoquer d'altercations relatives à la gestion du réseau des chemins, les municipalités, isolements ou par regroupement d'intérêts, multiplient les sollicitations envers l'administration préfectorale pour modifier le classement de certains tronçons, obtenir de nouveaux aménagements ou réaliser des travaux de réfection de ceux en très mauvais état général ou d'une vétusté très avancée. Ainsi, le 10 novembre 1881, les conseillers de Douaumont⁶⁰⁴ demandent le rattachement au service de la petite vicinalité du chemin rural de Douaumont à Louvemont, justifiant sa demande par l'état totalement impraticable de ce dernier, alors qu'il est le seul à conduire directement dans la localité voisine, et qu'il sert au transport des deux tiers des produits agricoles ainsi pour les prestations. En revanche, le 30 avril 1882, ils protestent unanimement contre l'imposition d'un contingent pour le chemin vicinal de Bras-sur-Meuse à Ornes, dans la mesure où celui-ci relie plus directement à Charny par celui de Douaumont à Bezonvaux. Néanmoins, ces problèmes d'entretiens des réseaux de communication ne sont pas une priorité de l'administration préfectorale qui n'entend pas systématiquement les enjeux, les causes et les problématiques qui en découlent. Les enjeux à l'échelle villageoise sont différents de ceux départementaux, les uns cherchant à s'occuper des axes pratiqués au quotidien, les autres voulant agir avec plus d'envergure négligeant les voies jugées secondaires pourtant utilisées au quotidien et dont le degré d'impraticabilité handicape les communautés dans l'exercice de leurs activités et leurs

604. E Dépôt 517 3 et 4, AD.Meuse.

déplacements familiaux. Le 28 mai 1884, soit trois ans plus tard, la municipalité réitère sa demande puisque le chemin Douaumont-Louvemont se trouve dans le plus mauvais état possible tandis qu'il est indispensable au transport des produits agricoles et des pierres de prestations. La commune est désormais tributaire du chemin d'intérêt commun n°15 ce qui ponctionne ses revenus destinés à l'entretien général des chemins. Les lenteurs et les incompréhensions peuvent également résulter de la multitude des intervenants qui complexifient la coordination des intérêts de toutes les personnes concernées avec les impératifs économiques, politiques, militaires et humains à différentes échelles. Par ces décalages d'intérêts, la commune de Douaumont le 15 mai 1887 se trouve dans un état très regrettable par la suppression du chemin vicinal qui la relie à Vaux-devant-Damloup. Cette modification rend difficile les déplacements à pieds ou en voiture dans la contrée qui n'est desservie par aucun autre chemin ou sentier. Cet enclavement est dramatique pour les activités agricoles et économiques, d'autant plus que le chemin stratégique de Fleury-devant-Douaumont à Vaux-devant-Damloup qui doit le remplacer, situé entre la commune et le fort Gérard, ne peut servir au transport des produits agraires. Le préfet est alors sollicité en dernier recours pour intervenir auprès du génie militaire pour obtenir un droit de passage en compensation du chemin supprimé. Nous relevons également une nette divergence d'opinions entre les municipalités et les agents voyers cantonaux. Le 15 avril 1896, les conseillers municipaux de Douaumont repoussent unanimement le projet de ce dernier relatif à l'emploi du reliquat vicinal sur les chemins ruraux et vicinaux ordinaires. L'agent-voyer conclu qu'il y a lieu d'opérer le retrait des subventions de l'État et du département à hauteur de 634,34 francs, de ne pas procéder d'amélioration sur le chemin de Vaux et de ne pas prendre en considération la demande du conseil municipal de faire reposer le reliquat jusqu'à extinction sur le montant des prestations annuelles. L'opposition au projet se justifie par le coût très onéreux du projet de rectification du chemin n° 4 qui selon les magistrats provoque une dépense inutile de 9 500 francs qui ruine la commune en l'obligeant parallèlement à subventionner à perpétuité l'entretien de 1241 mètres de chemins nouveaux. Une solution peu coûteuse peut être privilégiée en ne procédant qu'aux changements nécessaires à la modification de la montée dangereuse sur un parcours de 3 à 300 mètres environ sans toucher aux autres chemins vicinaux qui sont dans un état correct. L'évolution des migrations humaines oblige également à des adaptations, de même que l'établissement des bâtiments militaires. Ainsi, à Douaumont le rôle des prestations fluctue de 100 à 800 francs entre 1887 et 1891 du fait de l'établissement temporaire d'étrangers attirés dans l'agglomération par la construction du fort. Or, après leurs départs, la cote retombe au niveau initial, alors que le contingent fixé par le chemin d'intérêt commun n°15 n'est pas réduit en proportion, ce qui provoque un important décalage qui rend les ressources vicinales insuffisantes pour assurer la viabilité des chemins vicinaux ordinaires. De plus, la disposition selon laquelle la pierre de prestation doit être la pierre champêtre ou

de la pierre Châline devient gênante pour la plupart des prestataires, car la pierre se trouve dans la partie occupée par le fort. Les habitants protestent unanimement, car ils doivent compenser cet aléa en fournissant à leurs frais de la pierre blanche, ce qui leur cause des retenues considérables. À terme, la municipalité craint que de nombreuses personnes n'ayant pas de pierres de Chaline sur leurs propriétés ne puissent plus acquitter la prestation, réduisant encore les ressources communales à employer. Cet état chronique oblige à laisser de nombreux projets en suspens durant de longues périodes. L'avant-projet approuvé le 1^{er} juin 1875 qui vise à modifier le chemin n°4 de Douaumont à Fleury-devant-Douaumont pour rendre la montée à la mi-hauteur moins rapide afin de permettre le passage des voitures est toujours en attente le 25 novembre 1895 faute de ressources vicinales et communales suffisantes. Les revendications peuvent aussi être purement et simplement abandonnées faute de subsides pour affirmer les intérêts communaux. Le 28 août 1887, le conseil municipal d'Ornes⁶⁰⁵ renonce à faire appel du jugement du tribunal de première instance de Verdun, la localité étant déboutée de ses requêtes relatives aux chemins des Cambrettes et condamnée aux frais de l'instance. La décision de ne pas intenter un pourvoi en appel est motivée par la volonté d'économiser les finances communales. Les municipalités soulèvent parfois des problèmes liés à un manque de rationalisation de l'exploitation des ressources locales. Ainsi, l'état de répartition des prestations pour 1890 à Ornes ne prévoit aucune fourniture de pierres pour les chemins vicinaux ordinaires tandis qu'un crédit de 268 francs a été ouvert à cet effet et que les chemins très fréquentés nécessitent l'emploi de cette somme. Le maire est chargé d'envoyer une protestation au préfet, car l'administration locale ne comprend pas pourquoi les habitants ne peuvent prendre les pierres d'Ornes. Ces derniers sont obligés d'aller les chercher à Louvemont-Côte-du-Poivre et à Maucourt-sur-Ornes, alors que sur les autres chemins il est préconisé d'employer des pierres de Gremilly ou de Chaline sur certaines sections du chemin de grande communication n°14. L'incompréhension est d'autant plus grande que les pierres de la commune, de bonne qualité peuvent être utilisées pour les prestations champêtres, ce qui permet d'utiliser les ressources locales et d'effectuer des économies considérables sur le budget. Certaines demandes s'appuient sur les droits obtenus pour les autres villages avoisinants concernés par un problème identique. Le 16 novembre 1890, la demande d'abattage de tous les peupliers ayant atteint un complet déploiement avec une circonférence de 1m70 à 2m10 qui bordent la route départementale n°5 sur le territoire d'Ornes, de même que le long du chemin de grande communication n°24, s'appuie sur le fait que les communes d'Eix, de Damloup et de Vaux-Devant-Damloup⁶⁰⁶ ont obtenu satisfaction, ce qui reflète un regard sur l'extérieur qui dépasse le caractère autarcique traditionnel. Cependant, la municipalité au vu du rapport de l'agent

605. E Dépôt 198 1D8, AD.Meuse.

606. E Dépôt 107 49 et 88, E Dépôt 298, 91D8, E Dépôt 298 1 01 et 298 1 04, E Dépôt 412 1 et 2 et 11, 5K 293-294, 2Z 596-597, AD.Meuse.

voyer n'obtient pas gain de cause, devant se contenter de réclamer leurs ébranchements dans l'intérêt des propriétés voisines, soit une différence de traitement des demandes intercommunautaires qui peut être la source de conflictualité. La volonté de rationaliser l'espace peut donner lieu à des autorisations spéciales individuelles. Par exemple, M. Marchal⁶⁰⁷, inspecteur adjoint des forêts à Colombey-les-Belles obtient l'autorisation de reconstruire un mur de clôture de son jardin qui longe à droite le chemin vicinal ordinaire n°3 dans la traversée d'Ornes avec la cession sans indemnisation d'une parcelle de 0m89 appartenant à la voirie publique dans le but de procéder à l'alignement des propriétés. Les intérêts locaux sont de plus en plus défendus avec ardeur, non plus à l'échelle du village, mais de celui qui intègre plusieurs finages parallèlement à l'élargissement du périmètre géographique des déplacements. Ainsi, le 18 octobre 1885, la municipalité d'Ornes proteste contre la construction d'un embranchement, entre Maizey et Spincourt, du chemin d'intérêt commun n°6, car l'imposition vicinale augmenterait alors que la localité éloignée de 22 kilomètres ne profiterait d'aucun avantage. D'autres fois, des rapprochements s'effectuent entre les localités pour aménager le territoire. Le 28 janvier 1887, les villages d'Ornes et de Louvemont-Côte-du-Poivre s'accordent⁶⁰⁸ pour se partager la moitié des dépenses de plantation des arbres fruitiers le long du chemin d'intérêt commun n°15. Plusieurs dossiers restent une nouvelle fois en sommeil et resurgissent après une phase d'apaisement, posant les questions de la réelle capacité des instances locales à régler durablement les conflits et de leurs pouvoirs à prendre des décisions applicables du fait de la tutelle préfectorale. En effet, en 1887, le litige entre la commune et Monsieur Grillet propriétaire de la ferme des Cambrettes se poursuit, l'origine de propriété indéterminée du chemin étant à la source du désaccord. Si les finances communales sont épargnées, le recours à Maître Didier Henry, avocat à Verdun, induit une dépense de 1 000 francs au titre des provisions sans certitude d'obtenir satisfaction. De même en novembre 1893 de nouvelles plaintes réitérées concernent l'abattage des arbres du fait de la décision négative obtenue alors que trois autres localités ont obtenu satisfaction, toutefois les accusations visent l'administration supérieure et non celles locales avec qui les relations courtoises sont maintenues et entretenues. Ces dernières comprennent de plus en plus avec leurs difficultés pécuniaires et les conséquences de l'exode rural leur intérêt à s'entendre et à mener des projets communs. À titre d'exemple, le 19 mai 1897, les communes d'Ornes et de Bezonvaux⁶⁰⁹ s'accordent un droit de passage réciproque pour la desserte de leurs bois communaux, approuvant mutuellement le rapport de l'inspecteur adjoint des eaux et forêts. Pour permettre l'alignement du chemin vicinal ordinaire n°3 les municipalités d'Ornes et de Louvemont-Côtes-du-Poivre se partagent une dépense de 31,50 francs pour l'achat d'une parcelle appartenant à M. Renaux-Franchet propriétaire. Il est

607. E Dépôt 298 91 D8, E Dépôt 229 3 et 4, 5K 293-294, 2Z 596-597, AD.Meuse.

608. E Dépôt 229 3 et 4, E Dépôt 298 91 D8, AD.Meuse.

609. E Dépôt 229 3 et 4, 5K 293-294, 2Z 596-597, AD.Meuse.

également demandé au préfet très souvent une meilleure répartition des chemins et une modification de leur classement. Ainsi en 1897, le village d'Ornes sollicite le classement en chemin rural de celui qui traverse la forêt appartenant exclusivement à la commune, dans la mesure où il est de la plus grande utilité aux riverains qui se rendent dans la prairie et dans le bois du Breuil, pour qu'il devienne libre de circulation et non soumis à l'obligation d'empierrement. Parallèlement, une demande est formulée pour obtenir le prolongement du chemin d'intérêt n°15 jusqu'à la route départementale, votant une subvention pour l'abaissement des côtes du chemin Ornes-Maucourt-sur-Orne. Cette sollicitation se justifie par le développement des relations commerciales en direction de la ville d'Étain qui deviennent fréquentes, tandis que le chemin vicinal Ornes-Maucourt et la route départementale n°5 sont mal entretenus. L'insuffisance des matériaux employés les rend particulièrement difficilement praticables en hiver, obligeant à un détour par Gremilly et Bezonvaux. Le 30 août la localité obtient l'autorisation d'acquérir les terrains nécessaires à l'élargissement du chemin vicinal d'intérêt commun de Maucourt-sur-Orne à Dombasle-en-Argonne, conformément à la décision du conseil général. Pour faciliter les accords intercommunaux et impulser les migrations pendulaires, des avantages pécuniaires sont offerts en dispensant d'effectuer les démarches des purges hypothécaires. Les accords et les rapprochements se développent également pour construire un réseau de communication plus vaste et plus rationnel dans la lignée des plans Freycinet⁶¹⁰ pour amener le progrès malgré les ponctions financières trop importantes. Les apparitions et les arrangements concernent aussi une autre ressource géologique, l'eau. Les problématiques inhérentes aux curages des ruisseaux s'apparentent à celles des vidanges des coupes affouagères. Le réseau hydrographique meusien dense irrigue le territoire de façon plus ou moins uniforme, si bien que certaines localités sont plus avantagées que d'autres, tandis que les ruisseaux, les fleuves et leurs affluents ne respectent pas les limites des finages, imposant des contraintes et des rapprochements pour leurs gestions. Ainsi, le 26 juillet 1910, l'absence de curage de la partie ouest du ruisseau serpentant sur le territoire de Manheulles provoque des débordements importants à Haudiomont⁶¹¹ où de nombreux propriétaires se plaignent des dégâts importants sur leurs récoltes. Les problématiques relatives au curage concernent de nombreuses communes à l'image d'Haudiomont⁶¹². En juillet 1906, le ruisseau dit de la Fontaine qui sert de réservoir à la fontaine et aux eaux pluviales du village au lieu-dit la corvée se trouve en mauvais état. Le manque de curage en aval du chemin d'intérêt commun n°54 provoque des débordements lors de la fonte des neiges et des pluies torrentielles. Les propriétés voisines se trouvent endommagées, le chemin d'accès à la prairie devient impraticable, si bien que la situation devient cause d'insalubrité

610. Collectif, Les chemins de fer à la conquête des campagnes, l'aménagement du territoire par les réseaux dits secondaires en France, Paris, Revue d'histoire des chemins de fer, n°24-25, 2001-2002, 5K 299-300, 2R 221, AD.Meuse.

611. E Dépôt 175 25, AD.Meuse.

612. E Dépôt 175 25, 6M316, AD.Meuse.

publique. Le souci est que la plupart des tronçons ne sont pas réglementés, si bien que l'usage local reste la règle, considérant que les opérations restent à la charge des riverains. Cependant dans la seconde partie des années 1900, l'idée de réglementation progresse, si bien que les magistrats municipaux adhérents au projet présenté par les ingénieurs du service hydraulique et constituent une commission locale chargée de surveiller le curage. De nombreux villages sont confrontés au tournant du XX^e siècle au manque d'eau potable ou à l'épuisement des nappes phréatiques avec une volonté commune de développer le réseau d'adduction d'eau local et départemental qui est déficitaire, même si le manque de finance, bien plus que la tradition condamne moult projets à l'échec sur le très court terme lorsqu'ils peuvent dépasser le stade de la réflexion. Par exemple, l'avant-projet d'un réseau d'eau potable dans tout le village de Cumières-le-Mort-Homme⁶¹³ se limite en 1901 à la construction d'un abreuvoir supplémentaire rue du Château. À Douaumont, une autre alternative est privilégiée, en 1896, qui consiste à faire établir un puits neuf en haut du village, mais la dépense reste difficile à supporter puisqu'il faut recourir à un architecte et à M. Pecquart pharmacie à Verdun pour procéder à l'expertise des eaux. En septembre 1889, le maire sollicite l'intervention préfectorale auprès de l'agent voyer en raison du manque d'écoulement suffisant des eaux qui descendent la côte par le haut du village. Cette situation engendre une inondation partielle des chemins et une détérioration de la chaussée, surtout en hiver, lorsque les eaux gèlent dans la pente rapide, les glaces rendant la circulation difficile et dangereuse. La construction de caniveaux est envisagée. Les premiers rapports des agents voyers les années suivantes, qui préconisent des travaux nullement indispensables qui exigent des ressources que le village ne possède pas, poussent à modifier la demande. L'idée de faire établir des caniveaux pavés continue à germer avec celle de l'édification d'un aqueduc d'une cinquantaine de mètres sur le chemin de Bezonvaux à partir de la jonction avec celui de Fleury-devant-Douaumont. Quelques semaines plus tard, les prétentions sont restreintes faute de finance, la demande de travaux ne concernant plus que 230 mètres de caniveaux et 30 mètres d'aqueducs qui sont suffisants pour remédier aux inconvénients, alors que les caniveaux pavés près des fontaines et de la maison Luc sont abandonnés purement et simplement. Le 20 juillet 1890, la municipalité fait une nouvelle fois machine arrière, considérant qu'il convient de ménager les ressources communales qui vont devenir à peine suffisantes dans quelques années pour parer aux dépenses ordinaires. La construction des caniveaux est abandonnée au profit de la construction en collaboration avec deux autres administrations d'un aqueduc entre la traverse de la chaussée et à la jonction des chemins de Vaux-devant-Damloup à Fleury-devant-Douaumont ainsi qu'à l'emplacement de la croisée du chemin de Bezonvaux. Après deux années de tergiversation, la municipalité approuve les plans et devis de l'agent voyer cantonal relatif au projet de construction de deux aqueducs et la réfection d'un carré sur les chemins vicinaux ordinaires. Quatre ans plus tard, les problématiques de gestion des eaux refont

613. E Dépôt 104 4N1, 6M315, AD.Meuse.

surface comme en atteste une délibération en date du 16 novembre 1895 qui indique que la commune est souvent presque complètement privée d'eau en été puisqu'une seule source alimente un bac-abreuvoir placé à l'extrémité la plus basse du village, alors que le puits établit au point le plus haut du village à la fin des années 1880 est d'ores et déjà contaminé, ne pouvant plus servir à l'alimentation publique. Pour surmonter l'obstacle qui risque d'alimenter l'exode rural, le maire propose de creuser un puits de 2m50 sur 6m de profondeur dans un terrain communal élevé et de confier le travail à une entreprise de Vaux-devant-Damloup. Une semaine plus tard, une seconde délibération informe que le creusement a été effectué et que l'eau arrivant abondamment, il a été nécessaire de faire appel à l'architecte Martin, établi à Verdun pour avoir son avis sur le muraillement du puits, pour juger le débit et la potentialité d'installer une borne fontaine à l'extrémité haute de la rue principale, engendrant une dépense supplémentaire non prévue au budget initial. Finalement, les travaux sont mis en adjudication sous la surveillance du préfet et de l'architecte pour faciliter le muraillement du réseau d'eau par une borne-fontaine pour les habitants et un abreuvoir pour les animaux. La réalisation bien que d'utilité publique provoque cependant un conflit avec un riverain M. Rousseaux, propriétaire à Douaumont, qui intente un procès contre la commune pour détournement des eaux pluviales qui proviennent du village et de terrains plus élevés. Le conseil municipal se rend sur place, car la rigole primitive n'apparaît pas au plan cadastral ce qui complexifie la situation. Néanmoins, il juge que les eaux appartiennent à la commune puisqu'elles traversent un chemin et un terrain transformé en prés qui lui appartient. De même, ils s'accordent pour dire que le maire, Joseph Saint-Vanne a tout intérêt à capter les eaux en question, car il était propriétaire des parcelles, considérant que la pente naturelle du pré ne permet pas de l'imaginer autrement à ce qui a été fait récemment alors que l'ancien tracé de la rigole détériorait le chemin communal le rendant dangereux au moment des glaces. Le maire reçoit les pleins pouvoirs pour donner suite à l'action judiciaire en respectant au mieux les intérêts locaux, mais il est mis en garde sur la prudence à maintenir sur la plaidoirie de fond pour désamorcer le conflit et préserver les finances communales. La construction des aqueducs recueille généralement les suffrages, toutefois le manque de ressources est néfaste à la concrétisation des projets. Ainsi la localité d'Ornes⁶¹⁴ approuve la construction d'un aqueduc proposée par l'agent voyer le 10 juillet 1892, qui doit être édifié en béton à l'intérieur du village en traversée de la chaussée du chemin d'intérêt commun n°15. L'état des finances, compromises par les réparations aux édifices communaux, et l'intérêt profitable de la réalisation aux voitures des localités voisines qui traversent le bourg rural incitent à ne prendre en charge que la moitié de la dépense. Le projet semble fort compris faute de ressources suffisantes. En 1901, le nouveau maire, assistée de M. Schemouder, est autorisé à pratiquer les démarches nécessaires à l'obtention des parcelles par voie d'échanges entre les riverains et la commune nécessaires au détournement d'une partie du ruisseau du Pâquis sans empiéter ou porter

614. 6M 320, E Dépôt 298 1D8, AD.Meuse.

préjudice aux propriétés privées. À travers tous ces exemples, nous pouvons cerner les difficultés des communautés rurales à l'aube du XXe siècle avec des ressources qui sont autant une source de richesse qu'un handicap. Tantôt facteur de conflictualité, tantôt facteur de cohésion et de rapprochement, elles influent sur les comportements individuels et collectifs. La tradition pèse peu par rapport au manque de finance qui freine les progrès et les avancées tandis que par des problématiques communes les sociétés rurales délaissent leurs caractères autarciques facilitant le développement et l'émergence de communautés d'intérêts au-delà des impératifs agricoles.

III. UN SYSTÈME ÉCONOMIQUE GRAVITANT AUTOUR DU TRAVAIL DE LA TERRE EN PROFONDE MUTATION.

1. Commerce et industrie.

Dans les campagnes meusiennes à dominantes agricoles, les activités commerciales et industrielles gravitent encore très largement autour du travail de la terre ou des produits agricoles. Les commerces et les industries n'ont pas une grande renommée, n'ayant qu'un rayonnement local, tout au plus cantonal. La plupart des localités au tournant du XX^e siècle n'ont que de petits commerçants, ceux que l'on voit dans tous les villages et qui permettent d'atteindre une autosubsistance somme toute relative. Le panachage des activités commerciales doit faciliter la vie en vase clos et contraindre le voisin à venir chercher un service déficitaire. Cependant, les effets de la crise agricole conjugués à ceux de l'exode rural engendrent des modifications dans le secteur commercial qui reste tributaire des secteurs agricoles et des besoins des populations. Les petits villages ne peuvent conserver une ligne traditionnelle figée dans la mesure où leurs potentialités ou leurs capacités à conserver les commerces rudimentaires sont très limitées. Ces catégories de populations sont très souvent les premières à migrer attirées par les attraits des bourgs ruraux ou des villes qui proposent plus de débouchés ou de clientèles, tandis que leurs attachements à la terre est moins fort que pour les agriculteurs exploitants. Cet engrenage est néfaste et fatal pour les petites communautés rurales puisqu'en proposant moins de services, elles sont moins attractives, ce qui induit des mouvements de population à sens unique parallèlement à l'accroissement de la dépendance des localités voisines de plus grande importance du point de vue administratif et économique. L'observation des personnes mentionnées à l'annuaire départemental de la Meuse entre 1880 et 1913⁶¹⁵ confirme le déclin du commerce local et le déséquilibre des activités exercées, avec une accentuation très nette des inégalités entre les communautés rurales meusiennes. À titre d'exemple⁶¹⁶, le canton d'Étain, à l'exclusion de la ville qui

615. R 114, 1880-1914, AD.Meuse.

616. Association d'Étain d'hier à aujourd'hui, Regard sur le canton d'Étain, Étain, 1988, 43cm.

se développe de façon divergente, est peu attractif du point de vue commercial avec des commerçants réduits à un petit nombre dans la plupart des villages. Ainsi, à Haumont-près-Samogneux, pour une population de 131 habitants en 1913, on ne recense que deux aubergistes, deux épiciers, deux laitiers, un dépôt de pain et un buraliste, mais aucun boucher. Le panel n'est guère plus diversifié à Louvemont-Côte-du-Poivre qui dénombre 183 âmes avec seulement trois aubergistes, un boulanger, un épicier, et un commerce de nouveauté plus atypique qui peut susciter un intérêt des riverains des localités limitrophes. À Fleury-devant-Douaumont, doublement plus peuplé, les commerçants restent limités avec une absence flagrante de boucher alors que les habitudes alimentaires qui évoluent accordent une place plus importante aux viandes de boucherie en parallèle de la consommation des animaux de basse-cour, conformément à l'affirmation du binôme céréaliculture-élevage. La population ne peut s'approvisionner qu'auprès de trois aubergistes, d'un boulanger-pâtissier, d'un épicier-tabac et d'un dépôt de pain, cependant comme beaucoup fabriquent eux-mêmes leur propre pain cela est moins gênant. À Cumières-le-Mort-Homme, les trois aubergistes, les deux épiciers et les deux débitants peuvent être définis comme de petits commerçants avec une renommée locale très restreinte. De manière générale, les épiciers et les aubergistes du canton d'Étain, comme tous ceux de l'arrondissement de Verdun sont ravitaillés par des marchands en gros de Verdun qui leur amènent les marchandises dans de lourds chariots traînés par des chevaux. Dans les années 1900, conscient des besoins des populations locales et de l'impossibilité de trouver des revenus suffisants pour vivre du commerce à l'échelle d'un seul village, un réseau d'Italiens, tous plus ou moins liés par des liens de parentés directes, développe très rapidement des services de marchands ambulants. La famille Rossi⁶¹⁷ établie à Cumières-le-Mort-Homme symbolise la réussite de ces nouveaux commerçants. Le père né en Italie arrivé en Meuse après la guerre franco-prussienne exerce le métier de porte-balle et vend sa mercerie dans tous les environs, épaulé par son fils Jean. Ce dernier augmente le commerce paternel et investit dans l'achat d'une voiture spéciale qui lui permet de faire ses tournées. Il se fait rapidement une clientèle qui continue à croître grâce à des produits de qualités vendus à prix raisonnables. La localité d'Ornes⁶¹⁸, avec plus de 700 riverains constitue un point nodal de ravitaillement des villages voisins, ce qui est facilité par l'implantation d'une antenne d'un des familistères du grand est. Les activités commerciales sont également plus variées puisque 7 personnes travaillent en qualité de coquetiers, en sus du boulanger, du boucher, des quatre épiciers-merciers, des deux marchands de levure et de poisson, des trois marchands de vins et de spiritueux et des deux tabacs. On retrouve ce déséquilibre intercommunautaire dans les autres cantons, notamment dans celui de Fresnes-en-Woëvre et de Verdun. À Mesnil-sous-les-Côtes, les secteurs commerciaux ne sont représentés que par des aubergistes, un coquetier, un épicier et un tabac presse. Le manque de revenu oblige souvent à une

617. Lavigne (L.), op.cit.,p.60-61.

618. R114,1180-1914, E Dépôt 298 1D8, E Dépôt 298 1F3, 298 2F1,AD.Meuse.

complémentarité des activités ou à un travail sexué. À titre d'exemple, les aubergistes et les épiciers sont très souvent des veuves dont les fils sont chargés de l'exploitation agricole. Dans la localité précédente, l'épicier n'est autre que le menuisier alors qu'à Mogeville⁶¹⁹ seuls les deux boulangers et le boucher qui débite régulièrement le samedi, le dimanche et les jours de fête avec une ouverture sur les marchés de Révigny-sur-Ornain et ponctuellement sur ceux nationaux sont les trois seuls commerçants à ne pas exercer d'activités complémentaires. Le marchand de bois occupe 50 ouvriers en hiver qui ne sont autres que les manœuvres et les petits cultivateurs de l'agglomération. L'un des marchands épiciers complète ses revenus par de la rouennerie, tandis que l'autre vend des fournitures classiques. Le débitant de tabac est un employé de régie qui cumule ses fonctions avec du commerce de quincaillerie, alors qu'un aubergiste diversifie ses prestations en faisant restaurant-café avec billard. Enfin, les deux marchands de fourrage et le laitier sont débardeurs parallèlement à leurs activités quotidiennes. Dans les petits villages comme Mont-sous-les-Côtes⁶²⁰, le déclin du commerce est encore plus perceptible puisqu'à la veille du conflit, les trois aubergistes enregistrés en 1905 ont disparu, seuls l'épicier et le débit de tabac qui diversifient leurs activités se maintiennent. La commune de Châtillon-sous-les-Côtes⁶²¹, victime de la crise de phylloxéra et du mildiou qui décime ses vignes, accuse un recul notable de son commerce qui était portant réputé. Les exportations de vins vers les marchés de Verdun et des pays environnants, où la vigne n'est pas cultivée deviennent anecdotiques, de même que les ventes de blés aux marchands de grains de Verdun et d'Étain. Le commerce peut également constituer une activité complémentaire pour quelques artisans locaux. Nous citons à titre d'exemple, le cas particulier d'Ernest Dautin, originaire de Regnéville qui s'est établi à Haumont-près-Samogneau⁶²² après son mariage avec Honorine Collin. Ce Sachot d'adoption devenu conseiller municipal en 1882, qui travail dur comme cordonnier, grâce à la fabrication de chaussure sur mesure à partir des matières premières provenant de Perpignan, vend annuellement à la foire de Verdun des moutons à liage qu'il élève pour nourrir sa famille nombreuse, puisqu'en tant qu'artisan il n'est rémunéré qu'à la St Martin conformément aux coutumes en vigueur. Lorsque les récoltes sont satisfaisantes, les exploitants-propriétaires, de même que les cultivateurs, se chargent rarement de la vente des produits agricoles. Ces derniers sont tout au plus conduits aux lieux de foires et marchés, comme ceux de Chattoncourt⁶²³ à Saint-Mihiel, où sont collectés sur place par des intermédiaires, les négociants. Alors que les chemins de fer offrent de nouveaux débouchés, le commerce régresse, car les productions locales sont insuffisantes et les mouvements de population redistribuent les besoins

619. 118 TP39, AD.Meuse.

620. R 114, 1880-1914, E Dépôt 265 100, AD.Meuse.

621. 118TP 89, AD.Meuse.

Bouillon (F.), *Châtillon-sous-les-Côtes*, Laffont, 2008, 103p.

622. Fisnot (A.), Chavrelle (J.), *Haumont-près-Samogneau, Afin que nul n'oublie*, Offet, Révigny-sur-Ornain, 1997, p.94-99.

623. 118TP 89, E Dépôt 81 107, AD.Meuse.

sur le territoire. Les foires et marchés très fréquentés au XIX^e siècle sont directement concernés par les mutations agricoles et économiques, si bien qu'un grand nombre est supprimé ou contraint de trouver de nouvelles modalités de fonctionnement. D'une façon globale les communautés rurales demeurent attachées à leurs maintiens si l'on se réfère aux avis positifs des municipalités⁶²⁴ aux sollicitations préfectorales. Néanmoins aucun mouvement de défense des intérêts commerciaux n'est observable à l'échelle du département, si bien qu'un aval est accordé à la suppression de celles jugées secondaires comme celle de Moulotte le 15 mai 1910 par le conseil municipal d'Haudiomont⁶²⁵. Les communautés rurales commencent en raison de nouveaux impératifs à chercher à rationaliser la localisation des foires et marchés pour que les intérêts locaux soient préservés et qu'il y est une complémentarité au lieu d'une mise en concurrence. Ainsi, le 10 juin 1888, les magistrats d'Ornes⁶²⁶ demandent à ce que la foire de Malancourt soit fixée le 17 septembre au lieu du 13 septembre, afin de pouvoir maintenir celle des lieux à la date traditionnelle sans nuire aux transactions régionales. Dans le même but, mais à l'échelle du canton, la demande d'avancement de la foire de Dieppe-sous-Douaumont du 1^{er} février au 20 janvier est avalisée pour mieux répartir les événements et les richesses du sol. De même, le 5 juillet 1882, un avis favorable est donné au déplacement de la foire annuelle de Consenvoye du 6 mai et du 19 septembre au second lundi de juin et de septembre. Les marchands ambulants ne sont pas perçus comme des concurrents directs, de même que les villes, puisqu'à l'ouverture d'une foire dite de mai, du 1^{er} décembre de mai au 3^e dimanche, recueille de nombreux suffrages en 1893, car les débouchés sont intéressants de même que les rapports qualités prix. Le recours systématique à un vétérinaire chargé d'inspecter les animaux conduits aux foires⁶²⁷, conformément aux lois en vigueur, semble constituer un des principaux facteurs explicatifs du recul des foires en sus de la concurrence étendue par les nouveaux moyens de communication, les modestes municipalités n'ayant pas suffisamment de fond en caisse pour solder la rémunération du vétérinaire, qui ponctionne 10 francs en 1883 sur les réserves d'Ornes pour la vacation⁶²⁸. Si des ententes réciproques se développent pour mieux équilibrer les foires sur le territoire et dans le temps, lorsque les intérêts divergent, des protestations énergiques peuvent être formulées. Ainsi, le 6 mai 1886, la même municipalité s'oppose formellement à l'établissement d'une foire agricole le 15 septembre dans les localités d'Haudiomont et Abaucourt-lès-Souppleville, considérant que celles-ci ont une vocation plus industrielle qu'agricole. La date fixée nuirait à la seconde foire d'Ornes, après le 30 août, le 15 septembre qui pourtant attire les producteurs et les commerçants du département de la Meuse et de

624. Notamment E Dépôt 81 707, 160 4, 175 27, 176 6, 229 12 et 13, 265 100, 298 1D8, 342 1 et 2, 468 102, 514 35, 516 3, AD.Meuse.

625. E Dépôt 175 25, AD.Meuse.

626. E Dépôt 298 91D8, AD.Meuse.

627. E Dépôt 298 91D8, 2Z 272, AD.Meuse.

628. E Dépôt 298 91D8, AD.Meuse.

ceux voisins⁶²⁹. Pour répondre aux nouveaux besoins de la frange de la population militaire et du développement de l'élevage en corollaire des mutations agricoles, dès 1893, la commune de Damvillers⁶³⁰ établit un marché tous les seconds mardis du mois spécialisé dans la vente des animaux d'espèces bovines, avines et porcines, pour les boucheries militaires sises à Verdun. Un avis favorable est également formulé pour la création d'une troisième foire à Fresnes-en-Woëvre le 3^e jeudi du mois de mai⁶³¹, en 1897 et en 1898, à celle du lundi de Pâques à Dieue-sur-Meuse, soit un déplacement au profit des chefs-lieux du canton et des villes permises par l'augmentation du périmètre accepté des déplacements. Comme elles ne peuvent pas conserver les leurs, ou n'ont pas les moyens d'en établir, les campagnes meusiennes cherchent à équilibrer les foires existantes, comme le montre en décembre 1886⁶³² la volonté commune de déplacer la date de la foire d'Étain pour qu'elle soit moins rapprochée de celle de Dieppe-sous-Douaumont. Quant à la dimension industrielle, le département étant surtout agricole, elle est peu attestée. Les industries villageoises disparaissent les unes après les autres au cours des vingt dernières années du XIX^e siècle ainsi qu'au début du XX^e siècle. Les industries locales essentiellement basées sur la transformation des produits céréaliers et des plantes textiles ne possèdent que des outillages rudimentaires et des méthodes traditionnelles qui sont peu pénétrés par les progrès de la révolution industrielle qui concernent exclusivement les grandes aires urbaines. Au contraire, ces dernières cumulées aux conséquences des mutations agricoles qui poussent à abandonner certaines cultures comme le lin ou le chanvre, accélèrent le mouvement d'exode rural en attirant vers les villes ceux employés par les industries locales qui perçoivent de faibles salaires leur permettant à peine de subvenir à leurs besoins. De nombreux villages, à l'image de Chauvencourt⁶³³ ont aucun établissement établi sur le sol communal, les habitants se déplaçant dans un premier temps avant de partir définitivement vers St-Mihiel pour travailler soit à la lunetterie, soit dans des ateliers de confections pour les tailleurs d'habit. La plupart des carrières à l'image de celle de Châtillon-sous-les-Côtes⁶³⁴ sont abandonnées après avoir été exploitées. Les pierres de ladite commune très solides ont été utilisées pour la construction des remparts de Verdun, la citadelle, les bâtiments publics et les maisons de la cité verdunoise, mais l'épuisement des ressources, les coûts croissants d'exploitation, l'établissement du canal et du chemin de fer de la vallée de la Meuse concourent pour arrêter l'activité. Les minoteries assez représentées sur le territoire accusent un très net recul y compris celle de Mogeville qui pourtant fait figure d'exception par sa situation tout à fait exceptionnelle en 1887, puisqu'elle ne chôme alors que durant les grosses réparations⁶³⁵. Les produits en tous genres sont alors livrés au commerce. Les

629. E Dépôt 298 91D8, E Dépôt 229 3, 1604, 517 3, AD.Meuse.

630. Thomas (A.), *La Reconstruction dans le pays d'Étain*, Nancy, La Gazette Lorraine, n°41n 15 mars 2001, p.20-22.

631. E Dépôt 298 91D8, AD.Meuse.

632. E Dépôt 517 3, AD.Meuse.

633. 118TP 89, AD.Meuse.

634. E Dépôt 80 3, 10M 33, AD.Meuse.

635. E Dépôt 175 25, 118TP 39, 4Z 51, AD.Meuse.

habitants des communes voisines et les riverains échangent leurs blés contre la farine et du son, tandis 30 000 quintaux de blés indigènes américains sont convertis par an, par une famille, deux ouvriers et deux apprentis qui perçoivent un salaire de 4 francs par jour avec un contrat de travail contre les accidents. Vers 1900, les moulins et les huileries qui sont généralement annexées sont progressivement abandonnés. La meunerie⁶³⁶ disparaît à la suite des changements des habitudes des foyers et la transformation du système des cultures. Les petites industries disparaissent, car les familles cessent de plus en plus de fabriquer le pain familial et du ménage préférant aller chez le boulanger ou au dépôt de pain imitant les habitudes des citadins, tandis que les plantes oléagineuses de moins en moins cultivées poussent à fermer les huileries. Certains moulins, comme celui de Cumières-le-Mort-Homme⁶³⁷, ont toutefois eu une seconde vie, après leur abandon. Ce dernier en 1904 est transformé en une fromagerie dont les machines sont actionnées par une turbine hydraulique. Cependant, le fromager n'emploie que quatre ouvriers du village et le lait est amené chaque matin par un laitier des villages voisins. Le moulin de Brabant-en-Argonne⁶³⁸, bien qu'en mauvais état, parvient à se maintenir jusqu'en 1909. L'état de ce dernier pose pourtant problème à la municipalité dès août 1882, où les pleins pouvoirs sont octroyés au maire pour actionner en justice devant le tribunal compétent le scieur Richier Félix, tourneur sur mécanique du moulin à farine patenté depuis 38 ans, et à pourvoir en appel au besoin. Le conflit résulte du fait que l'aqueduc qui fait communiquer les deux biefs du moulin est en partie détruit, empêchant la circulation des piétons sur le chemin des haies. Ledit Richier qui est tenu responsable, car les détériorations ont été causées par les eaux sortant de la vanne, refuse les réparations faute de ressources suffisantes. Les quelques industries de filatures, de bonneteries et de ganteries connaissent le même sort que les moulins et les huileries. La filature d'Ornes, qui tisse du coton n'emploie plus que 30 ouvriers en 1913⁶³⁹. Le règlement établi en 1834 a peu évolué durant la période, si ce n'est qu'il intègre les éléments de la législation concernant le travail des enfants qui est de plus en plus réglementé. La fin de la production locale de la matière première, le départ des ouvriers payés à la pièce vers les bourgs ou les villes, le manque de débouchés ont finalement raison de l'industrie. Quelques autres industries sont également identifiables sur le sol meusien, cependant leur envergure reste toujours très limitée, comme celle sise à Rupt-en-Woëvre de bois de brosse qui périclite après la réduction des champs de cultures en osiers et la concurrence des industries implantées dans les agglomérations citadines. Les chambres de commerce et d'industrie⁶⁴⁰ concernent dans ce contexte qu'un petit noyau de personne, qui forme un milieu fermé et élitiste. Les lois du 8 décembre 1883, du 23 janvier 1898 et du 19 février 1908 fixent les critères pour devenir

636. 2R 101, E Dépôt 51 163, AD.Meuse.

637. Lavigne (L.), *op.cit.*, p.60.

638. E Dépôt 51 25 et 51 163, AD.Meuse.

639. E Dépôt 298 7F2, AD.Meuse

640. E Dépôt 107 25, 298 2F3, 342 9, 2EF11, 501 30, 5K 251, 2Z65, 2Z297, A.D.Meuse.

électeur à l'une des deux chambres. Seuls les citoyens français peuvent prétendre à l'inscription. Ils doivent être considérés comme des commerçants patentés ou associés depuis plus de cinq années révolues au moment de l'inscription. Les directeurs des compagnies de finances, de commerce et d'industrie y sont également admissibles, de même que les agents de change, les courtiers et les conducteurs de navire conformément au code du commerce, mais leur présence sur le territoire meusien est un fait tout à fait exceptionnel. Les membres en exercice ou ayant été en exercice dans les tribunaux et les chambres de commerce, dans les chambres consultatives d'arts et de manufactures ainsi que dans les conseils de prud'hommes sont similairement autorisés à prendre part aux scrutins. Néanmoins ces catégories ne se retrouvent pas dans les petites campagnes meusiennes. Les listes des électeurs aux chambres départementales de commerce et d'agriculture sont dressées annuellement par des commissions municipales qui vérifient la durée de patente ainsi que la domiciliation effective dans l'aire géographique d'exercice durant une période minimale de cinq années. Une attention particulière est également accordée à vérifier la non-privation des droits civiques ou la non-condamnation à des peines afflictives infamantes ou correctionnelles pour crimes, vols, escroqueries, attentats aux bonnes mœurs, pratiques d'usure ou fréquentation des maisons de jeux, et l'absence de faillite dans les antécédents. Les commerçants villageois et les industriels locaux sont numériquement faibles. Leurs poids réels dans ces organes sont extrêmement insignifiants par rapport à la surreprésentation de ceux établis dans les villes et les bourgs créant un véritable déséquilibre jouant en défaveur des villages. Toutefois, notons que les femmes y acquièrent leur premier droit de représentation et d'électeur puisque les veuves essentiellement peuvent prendre part au vote. À l'aube de la Grande Guerre, les branches commerciales et industrielles conformément à la théorie du ministère de l'Agriculture Méline souffrent fortement des mutations agricoles, bien que plus que l'enfermement dans une tradition asservissante.

2. Un artisanat en déclin et de nouveaux débouchés.

Les villages meusiens sont essentiellement agricoles. La branche artisanale gravite principalement autour de l'activité agricole. Les métiers dits artisanaux dépendent de l'évolution des cultures, des outillages, des modes de productions et d'élevage. Les crises économiques et agricoles, ainsi que l'exode rural condamnent de nombreuses professions à disparaître, les besoins, les attentes et les impératifs évoluent dans un contexte de mutation agricole. Leurs reculs ou leurs disparitions poussent à rompre avec la tradition qui contraint à la recherche de l'autosubsistance et à soumettre les autres communautés rurales à venir chercher un service ou une prestation déficitaire. Les trois artisans

indispensables à la vie locale avant le début du XXe siècle sont alors le maréchal-ferrant⁶⁴¹ qui s'occupe du ferrage des chevaux utilisés comme principale force de travail, les charrons spécialistes du bois et du métal qui réparent les outils agricoles, et les bourreliers qui tannent la bourre et le cuir pour confectionner les instruments de travail, les besaces, les harnais et les accessoires de traits. La baisse du nombre de cultivateurs, le recours progressif à de nouveaux outillages expliquent leur perte d'activité et leurs propres départs vers d'autres localités où les potentialités sont plus grandes. Par exemple dans la commune d'Ornes⁶⁴², il ne reste en 1913 plus que trois maréchaux-ferrants alors qu'en 1848 il en avait six en exercice qui étaient épaulés par six ouvriers en formation. Quant aux trois bourreliers assistés en mêmes proportions, ils ont tous disparu ainsi que les quatre charrons. Le recul des cordonniers est tout aussi considérable, les effectifs chutent de 30 personnes, patrons et ouvriers compris, à trois patentés. Le panel des artisans se réduit considérablement au cours de la décennie qui précède le conflit comme en témoigne le nombre de personnes recensées à l'annuaire départemental de 1913⁶⁴³. Une partie des artisans sont contraints de mettre plusieurs cordes à leur arc pour garder un niveau de vie correct, s'ils ne veulent pas aller s'établir ailleurs, à l'exemple de M. Simon jadis charron devenu charpentier et menuisier en parallèle de ses attributions premières à Fleury-devant-Douaumont. La branche artisanale liée à l'agriculture par la transformation des filières pour la confection des habits suit la même progression. Les plantations sont abandonnées ou réduites, les tisserands ne trouvent plus de travail. Dans de nombreux villages, les tailleurs d'habits disparaissent de même que les couturières, à l'exemple d' Haumont-près-Samogneux, Louvemont-Côte-du-Poivre ou Mesnil-sous-les-Côtes qui sont loin d'être des cas isolés. Cette évolution de la profession s'explique pour l'imitation des modes des bourgs et des villes que les habitants des campagnes découvrent progressivement au cours de leur déplacement, lors des contacts avec ceux qui sont partis s'installer ailleurs ou par le biais des marchands ambulants. Si la tenue quotidienne reste celle des champs⁶⁴⁴, à savoir la blouse et le gilet à manches pour les hommes, la jupe ou la camisole pour les femmes, les vêtements du dimanche suivent les modes qui les détachent de la tradition. Les modistes remplacent les tailleurs d'habit, elles trouvent du travail dans les villes comme Bar-le-Duc ou Saint-Mihiel, parallèlement à la commande de confections à St Dizier ou Sermaize. L'achat de vêtement à la ville ou fabriqué sur mesure engendre un coût qui est équilibré en diminuant le recours aux couturières, les femmes aidées de leurs filles aînées s'occupent des raccommodages. De même, les brodequins, qui sont les chaussures d'été et de fatigue, et les sabots en bois ou à semelles de bois d'hiver, sont de moins en moins confectionnés dans les villages par les cordonniers ou les savetiers, au profit des villes. Dans l'ensemble des villages de l'étude, l'artisanat tributaire de l'agriculture n'occupe plus qu'une

641. R114,1980-1914, 10R 27,AD.Meuse.

642. E Dépôt 298 2F1 et R 114,1913,AD.Meuse.

643. R.114,1913, AD.Meuse.

644. E Dépôt 255 2,118TP 39,AD.Meuse.

faible part des actifs procurant de faibles revenus. Ce phénomène provoque des mutations dans le cadre de vie puisque de nombreuses étoiles se trouvaient à même la rue dans les usoirs, les gestes étant transmis de père en fils selon la tradition. Cette filiation des professions n'est plus assurée systématiquement, non par faute de descendance, mais faute de débouchés. De plus, les outillages anciens, très souvent en mauvais état restent très rudimentaires ce qui ne facilite pas la tâche. Le manque de finance empêche de réaliser comme pour les agriculteurs les investissements indispensables au renouvellement des matériaux, des techniques et des savoirs- faire. Les femmes d'artisans, de même que celles de cultivateurs, développent très rapidement la pratique de l'exercice d'activités complémentaires, le soir après le travail agricole dans le cadre de l'exploitation familiale. Toutefois, il reste difficile de quantifier le nombre de personnes effectivement concernées. Les recensements de population⁶⁴⁵ précisent la profession du chef de famille, mais pas celle de l'épouse, car le travail complémentaire n'est pas considéré par les hommes comme un travail à proprement parlé, mais seulement comme une source de revenus secondaire sexuée. Les spécialités dépendent des localités et les débouchés sont plus ou moins locaux. Ainsi, la ganterie et la bonneterie sont plus présentes dans le sud du département tandis qu'à Rupt-en-Woëvre⁶⁴⁶ la fabrication de pièces de vannerie, avec des paniers en osiers de différentes formes, sont exportées en Angleterre par le biais d'un marchand qui passe toutes les semaines récupérer le travail et se charge des relations marchandes et commerciales. Notons toutefois que cette activité complémentaire reste toujours dépendante de l'exploitation des ressources locales, qu'elle s'effectue dans le cadre de l'exploitation agricole à caractère familial et qu'elle ne concerne que les femmes, plus ou moins aidées par leurs filles aînées. Le déclin de l'artisanat ne doit pas être perçu que négativement, puisqu'il s'inscrit dans une évolution générale qui oblige les communautés rurales à sortir de leurs habitudes traditionnelles, ce qui est bénéfique à l'émergence de nouveaux lieux de vie, de nouvelles pratiques, de nouveaux moyens de communication, qui ouvrent eux-mêmes la voie à de nouveaux débouchés. Le déclin des veillées, l'émergence des cafés permettent l'apparition des métiers jadis absents des villages à savoir les cafetiers, les débitants de boissons, les hôteliers, les restaurateurs et les cabaretiers⁶⁴⁷. Les sociétés rurales sont parallèlement épurées de leurs éléments les plus marginaux qui migrent vers les villes qui offrent davantage de travail aux manœuvres dans les métiers du bâtiment. Les compétences techniques des artisans leur permettent souvent de rebondir ou de se reconvertir dans ce domaine qui est prometteur du fait à la fois de l'extension des villes et de la construction du système de fortification dans le département de la Meuse autour de plusieurs épices qui modifient le paysage. Ces anciens artisans ou ces nouveaux hommes du bâtiment progressent avec des possibilités d'ascension sociale

645. 6M 4-10-11 à 16, AD.Meuse.

646. E Dépôt 342 1 et 2, 342 5, 342 9 et 19, AD.Meuse.

647. Z0 783-795-1034, 2R55, E Dépôt 342 52, AD.Meuse.

qui se concrétisent par l'acquisition d'une renommée validée par l'inscription aux annuaires départementaux, qui demeurent une véritable source de recommandation dans les sociétés villageoise. En ce sens, l'établissement à Fleury-devant-Douaumont⁶⁴⁸ de l'entrepreneur en travaux publics M. Simon est intéressant concrétisant l'aboutissement du processus, la branche du bâtiment remplaçant l'artisanat traditionnel apportant de nouvelles techniques et de méthodes qui favorisent la transition. Les fils d'artisans ne reprennent plus la succession, préférant pour beaucoup la sécurité de l'emploi garantie aux maçons, aux charpentiers, aux terrassiers et autres ouvriers. Par ailleurs, les registres des délibérations⁶⁴⁹ d'avant-guerre reflètent cette mutation, les importants travaux qui sont mis en adjudication sont décrochés par ces nouveaux métiers qui peuvent offrir des rabais plus avantageux que les artisans traditionnels. Les artisans faute de ressources suffisantes opèrent une transition en exerçant des activités complémentaires dans la branche du bâtiment, par exemple des maréchaux-ferrants réalisant des réparations aux édifices communautaires. De nouveaux débouchés sont parallèlement offerts par l'amélioration du réseau de communication et par l'élévation du niveau général d'instruction. En ce sens, l'école joue un rôle ambivalent, car en offrant de meilleures compétences, elle favorise l'élévation sociale, or cette dernière provoque une accentuation du mouvement d'exode rural, les métiers qualifiés ne trouvant pas de débouchés dans les campagnes meusiennes. De plus, le déséquilibre hommes femmes est ainsi accentué puisque les femmes secrétaires, comptables ou employées de bureau sont les premières à partir s'établir près de leur lieu de travail, les migrations pendulaires étant trop complexes, alors que l'attrait du bourg et la motivation pécuniaire interagissent pour justifier les départs, à une époque où les rapports hommes femmes se décloisonnent progressivement⁶⁵⁰. Les liens traditionnels se distendent petit à petit facilitant l'émancipation féminine. Toutefois, seules les femmes les plus instruites peuvent se libérer de la sphère de domination masculine et s'éloigner du giron paternel. En général, la majorité de la gent féminine reste à sa place traditionnelle, celle de l'épouse chargée des tâches ménagères, de l'économie domestique, de l'éducation des enfants et constitue la principale main-d'œuvre des exploitations à caractère familial. Le développement du réseau des chemins de fer ainsi que celui des postes et télégraphes favorise la création de nouveaux métiers qui offrent des avantages sociaux et économiques plus avantageux. La compagnie des chemins de fer de l'Est⁶⁵¹ recrute sur place, dans les campagnes meusiennes, le personnel dont elle a besoin pour faire fonctionner le réseau, principalement des gardes-barrières installés dans les anciens écarts où s'établissent les gares locales comme celles d'Eix-

648. R114, 1880-1914, AD.Meuse. E Dépôt 140 33, 140 10, AD.Meuse. Association d'Étain hier à aujourd'hui, Regard sur le canton d'Étain, 1988, 43cm.

649. Notamment 160 R, 175 27, 229 12, 265 100, 342 1 et 2, 468 101, 514 35, 516 3, 298 91D8, AD.Meuse.

650. Dupâquier (J.), Rioux (H.), L'aventure démographique en France au XIX^e siècle : population et famille, Documentation française, Paris, 1976, 60p.

Segalen (M.), Mari et femme dans la société paysanne du XIX^e siècle, Paris, Flammarion, 1980, 221p.

651. Moriceau (J.M.), Bourrigaud (R.), Marache (C.), Ploux (FR.), Vigreux (J.), Les campagnes dans les évolutions sociales et politiques en Europe, 1830-1920, Paris, Sédès, p.91-120.

Abaucourt à proximité des principaux points nodaux de rattachement des grands axes de communication émergent. Le montant du salaire fixe, qui n'est pas soumis à la qualité des rendements ou des aléas climatiques, est supérieur à celui de la plupart des exploitants. Le paiement à date fixe est une garantie supplémentaire, contrairement aux artisans qui dépendent de la demande et ne sont rétribués selon les coutumes locales qu'à la St Martin après que les récoltes soient engrangées.

De plus, les avantages sociaux sont intéressants, notamment par des allocations aux familles nombreuses, des mesures de protection contre les accidents de travail et les maladies ou la constitution d'un fond de retraite. Les postiers et les télégraphiés bénéficient parallèlement d'avantages sociaux et économiques, néanmoins ils sont encore peu nombreux en 1914, les compétences techniques requises et le manque de ressources communales freinent leurs recrutements⁶⁵². Enfin, dans un contexte croissant d'incendie, difficilement maîtrisables du fait de l'assèchement des ressources hydrologiques, émerge la figure du pompier, alors que l'idée de coopération contre les dégâts des incendies progresse rapidement à l'aube du XX^e siècle. Les adhésions à la caisse départementale des incendies de la Meuse sont croissantes, comme le prouvent celles de la localité d'Ornes⁶⁵³ qui concernent aussi bien les propriétaires, les exploitants-cultivateurs, les manœuvres, les artisans que les rentiers, l'instituteur et le curé, bien que chacun alimente la collecte à hauteur de ses revenus et des biens détenus à protéger dans l'esprit de coopération et d'entraide dans la lignée des caisses et des sociétés locales de protection contre la mortalité du bétail et de la grêle. La solidarité prévaut désormais sur l'individualisme familial ou communautaire des sociétés rurales traditionnelles. Enfin, dans ce contexte d'évolution, les sages-femmes⁶⁵⁴ continuent à être une figure importante de la vie locale même si le taux de fécondité tend à s'abaisser. Elles servent d'intermédiaire pour diffuser progressivement le progrès médical, transmettant des savoirs, des gestes, des pratiques et des habitudes qui contribuent à faire reculer les épidémies et les maladies, avec une appropriation progressive par les femmes qui les associent aux remèdes des grands-mères qui s'estompent par étapes. Le recours aux médecins et aux vétérinaires⁶⁵⁵ devient moins ponctuel, toutefois le coût financier bien plus que la permanence de la méfiance traditionnelle envers la médecine en générale oblige à n'appeler ces deux hommes que lorsque cela est une nécessité absolue. Ces derniers ne sont établis que dans les localités les plus peuplées et se déplacent au grès des demandes dans toutes les autres qui sont tributaires de ces services déficitaires et très onéreux. Dès les années 1880 jusqu'au déclenchement des hostilités, les structures économiques rurales meusiennes sont en profondes mutations. Les mesures protectionnistes ne parviennent pas à endiguer la crise agricole qui facilite néanmoins les transitions vers d'autres modalités d'exploitation et d'organisation. Les branches artisanales et industrielles suivent celles agricoles. Leur déclin est

652. 2Z 517,AD.Meuse.

653. E Dépôt 298 121,AD.Meuse.

654. R114,1880-1914,AD.Meuse.

655. 2Z 252,2Z 272,AD.Meuse.

inévitable, mais offre de nouvelles possibilités et débouchés, de même que l'émergence de nouveaux modes de communication. La tradition n'est pas un frein aux évolutions. Les sociétés rurales meusiennes les acceptent. Elles suivent les évolutions qui sont limitées par le manque constant de finance qui handicape aussi bien les groupes humains à l'échelle individuelle que communautaire. Le contexte économique national interfère en ce sens négativement et positivement pour les faire avancer vers d'autres aspects.

CHAPITRE 3.

DES STRUCTURES D'ENCADREMENTS QUI ENTAMENT UNE MUE FACE AUX DÉCISIONS EXTERNES QUI INSCRIVENT LES COMMUNAUTÉS RURALES DANS UN CADRE GÉOGRAPHIQUE ÉLARGI.

Traditionnellement, les sociétés rurales sont encadrées d'une part par l'institution religieuse et d'autre part par les notables qui cherchent à étendre leurs sphères d'influence et de domination, justifiant leurs positions par leurs réussites personnelles, leurs savoirs, leurs situations économiques et leurs réseaux dans la société villageoise⁶⁵⁶. L'instauration d'un régime républicain, laïc et égalitaire, modifie le mode d'organisation qui présente des failles avant la proclamation de la Troisième République⁶⁵⁷. Elle est favorable à l'intégration des communautés rurales dans la société englobante. Les lois constitutionnelles, républicaines et électorales ont une incidence directe au niveau local puisque l'ensemble des mesures qui garantissent l'intimité de l'acte électoral⁶⁵⁸ porte un coup à l'influence des notables tout en permettant l'émergence d'une conscience politique. Les représentants des communautés rurales évoluent en même temps qu'elles. Ils reproduisent les dynasties familiales, la hiérarchie sociale et économique, avec une rivalité plus ou moins cristallisée autour de l'opposition des républicains et des catholiques. Les conseils municipaux avec des pouvoirs plus étendus deviennent les premiers organes locaux d'encadrement. Ils servent de pivot et d'intermédiaire entre les administrés, les instances départementales et nationales, qui conservent malgré tout une tutelle effective relativement forte qui est garante d'une gestion et d'une administration impartiale. Toutefois, cette dernière trop oppressante peut aussi provoquer des limites aux évolutions en privilégiant une uniformisation et un lissage des décisions et mesures prises au détriment de l'acceptation des volontés et des besoins des communautés rurales. Ce fort décalage entre les enjeux locaux, départementaux et nationaux parfois antagonistes ou l'affirmation d'une ligne d'actions divergentes ainsi que le manque de finance récurrent concurrent pour limiter les changements dans les campagnes. Le mécontentement qui en résulte nourrit l'implication émergente des communautés rurales au-delà de la sphère

656. BreLOT (C.J.), *Les notables au XIX^e au prisme des études comparées*, dans Mayaud (J.L), Lutz (Raphaël) Histoire de l'Europe rurale contemporaine, du village à l'État, Paris, Armand Colin, 2006, p.99-112.

657. Mayeur (J.M.), *Les débuts de la Troisième République. 1871-1898*, Paris, Seuil, 1978, p.9-48, 55-85, 95-134.

658. Bourdin (Ph.), Caron (J.C.), Bernary (M.), *L'incident électoral de la révolution française à la V^e République*, Paris, Presses universitaires Blaise Pascal, 2002, p.24-94.

villageoise, soulevant la question d'une politisation des campagnes⁶⁵⁹ à sens unique du haut vers le bas ou d'un mouvement à double sens. Les sociétés rurales peuvent être en demande et agir. Les paysages villageois se transforment avec l'apparition de nouveaux symboles au sein des communautés villageoises⁶⁶⁰. École, mairie et église sont contraintes de cohabiter avec des tensions plus ou moins palpables, des rivalités affichées. Elles se partagent la fonction d'encadrement avec une capacité plus ou moins grande à s'adapter aux mutations externes. La place traditionnelle de l'église et du curé est remise en question par la montée de l'anticléricalisme qui aboutit à la promulgation de la loi de séparation de l'église et de l'État⁶⁶¹ qui induit des changements à l'échelle locale, alors que les croyances des communautés rurales sont elles-mêmes en profondes mutations. La place du curé est concurrencée par celle de l'instituteur qui devient une figure centrale de la vie communautaire après la promulgation des lois Ferry⁶⁶² qui concrétisent les progrès de la scolarisation en généralisant l'école en la rendant laïque, obligatoire et gratuite sur tous les territoires français. L'instituteur au tournant du XX^e siècle devient un interlocuteur privilégié qui porte les mutations tout en servant d'intermédiaire entre les différentes strates des sociétés locales et de celle englobante. Enfin, la période est parallèlement propice au désenclavement, à l'aménagement et à l'acculturation des campagnes. Les potentialités à dépasser les caractères traditionnels pour s'ouvrir sur l'extérieur sont une réalité bien plus qu'un mythe, même si le manque de moyen surtout pécuniaire empêche d'aller au bout des réalisations ou de pousser le progrès plus loin. En ce sens, la conscription et le service militaire universel⁶⁶³ contribuent à la découverte de l'altérité en imposant des déplacements et une rupture temporaire des relations quotidiennes de connaissances. Le plan Freycinet⁶⁶⁴ présente de nombreux avantages à l'échelle locale, mais même si les communautés rurales se montrent réceptives, des obstacles peuvent se révéler très difficiles à surmonter. Les retombées réelles à l'aube de la Grande Guerre doivent être relativisées, de même que celles des autres moyens de communication pourtant favorables à l'élargissement de leurs cercles relationnels, économiques et commerciaux.

659. Charmard (P.), Conflit au village et politisation des campagnes au XIX^e siècle, Rurality, n°14, 2004, p.11-42.

Pécout (G.), La politisation des paysans au XIX^e siècle, réflexions sur l'histoire politique des campagnes françaises, H.S.R., n°2, 1994, p.91-125.

660. Moriceau (J.M.), Bourrigaud (R.), Marachel (C.), Ploux (Fr.), Vigreux (J.), Les campagnes dans les évolutions sociales et politiques en Europe : des années 1830 à la fin des années 1920, Paris, Sédes, p.7-34, 34-65, 65-91, 91-120.

661. M. Sochiappa (J.M.), 1905, La loi de séparation des églises et de l'état, Paris, Libre pensée, p.87-301.

Mayeur (J.M.), La séparation de l'Église et de l'État, Paris, Gallimard, 1966, p.29-123.

662. Gontard (M.), L'œuvre scolaire de la Troisième République : l'enseignement primaire en France de 1876 à 1914, Paris, INRP, 1965, 282p.

Lelièvre (G.), Histoire des institutions scolaires, 1789-1989, Paris, Nathan, 1990, 238p.

663. Rousseau (F.), Le service militaire au XIX^e de la résistance à l'obéissance, Montpellier, CNRS E.S.I.S., 1998, 224p.

Corvisier (A.), (dir.), Histoire militaire de la France de 1871 à 1940, Paris, Presses universitaires de France, 1992, tome II, 522p.

Crépin (A.), Histoire de la conscription, Paris, Gallimard, 2009, 529p.

664. Picard (Alfred), Les chemins de fer français, étude historique, la constitution et le régime du réseau, Paris édition Rothschild, 1884.

I. STRUCTURES D'ENCADREMENTS ET IMPLICATION POLITIQUE DES COMMUNAUTÉS RURALES.

1. Des représentants municipaux à l'image des communautés rurales.

Depuis la fin de la société d'ancien régime et l'abolition des privilèges de la noblesse et du clergé, les municipalités deviennent les premiers organes administratifs à l'échelle locale. Elles encadrent les populations villageoises et assurent les relations avec les échelons supérieurs, notamment le département et plus fréquemment les arrondissements d'appartenance créés en Meuse dès le 17 février 1800⁶⁶⁵ en même temps que le rétablissement des municipalités, dont les maires sont nommés par l'État pour cinq années et peuvent être choisis en dehors des conseils municipaux. Au cours du XIX^e siècle, les modalités de désignations des premiers magistrats évoluent, mais avant la promulgation des lois constitutionnelles et électorales de la Troisième République, les dispositions légales provoquent une affirmation des pouvoirs des notables justifiés par leurs parcours individuels, leurs positions sociales dans la société de relations villageoises et leurs revenus, renforçant les inégalités entre les individus. En ce sens, la loi du 21 mars 1831⁶⁶⁶ consacre le principe élitiste puisqu'elle instaure la désignation par l'État des maires parmi les membres élus par les plus gros contribuables durant six années, alors que celle du 7 juillet 1852⁶⁶⁷ renforce le pouvoir des notables. Les premiers et seconds magistrats sont nommés par le président de la République dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et dans les communes de plus de 5 000 habitants. Dans les agglomérations rurales très surreprésentées comme en Meuse, la nomination préfectorale devient la norme avec la possibilité de désigner des personnes en dehors des conseils municipaux si ces derniers ne correspondent pas aux valeurs véhiculées, à la ligne politique ou qui ne tiennent pas le rang souhaité. Après les élections municipales opérées dans un climat tendu par les relations conflictuelles avec la Prusse le 22 septembre 1870⁶⁶⁸, la loi du 14 avril 1871⁶⁶⁹ modifie le mode de désignation, en faisant la distinction d'une part entre les villes de plus de 20 000 habitants, les chefs-lieux d'arrondissement et de départements où les maires et les adjoints continuent d'être désignés par le gouvernement et d'autre part les autres municipalités où ils sont désormais désignés parmi les conseillers municipaux élus au suffrage universel. La loi du 20 janvier 1874⁶⁷⁰ renforce une nouvelle fois le contrôle étatique en prévoyant que les magistrats municipaux soient nommés par décrets ou arrêtés du Ministère de

665. Masson (J.L.), *Histoire administrative de la Lorraine, des provinces aux départements et à la région*, Paris, Éditions Fernand Lanoé, 1982, 577p.

666. A//1126/B, AN.

667. A//1217/A, AN.

668. 3M 692 à 864, AD.Meuse.

669. A//1356/A, AN.M3 456, AD.Meuse.

670. A//1365/, AN. 3M692 à 864, AD.Meuse.

l'Intérieur soit parmi les conseillers soit parmi les autres membres des communautés rurales. Deux ans plus tard, la loi du 13 août 1876⁶⁷¹ sur l'organisation municipale stipule que dans les communes des chefs-lieux de département, d'arrondissement ou de canton, les maires et les adjoints sont nommés parmi les conseillers municipaux par décret du président de la République, tandis que dans toutes les autres configurations les principaux magistrats sont élus parmi les membres qui composent le conseil. La loi républicaine du 28 mars 1882⁶⁷² consacre le principe de désignation des maires et des adjoints au sein des conseils municipaux parmi les autres membres par voie électorale pour quatre années. Ce mode de scrutin qui repose sur le suffrage universel puis la nomination libre favorise le libre arbitre des communautés rurales à choisir leurs dirigeants. Des considérations économiques, sociales et politiques peuvent interférer et réduire le renouvellement des représentants locaux et amoindrir dans de faibles propositions les pouvoirs et les prérogatives délégués aux notabilités locales. La seconde loi électorale, du 5 avril 1882⁶⁷³ permet une émancipation partielle de la domination des notables, en supprimant l'adjonction des plus imposés de la commune aux conseillers municipaux pour délibérer sur un certain nombre de questions budgétaires et financières. Elle consacre les valeurs égalitaires de la République. Elle atténue les distinctions qui reposent sur des critères économiques et sociaux dans les communautés rurales meusiennes et françaises. Le processus atteint son stade ultime avec la loi du 5 avril 1884⁶⁷⁴, qui fonde le régime communal républicain dans sa forme la plus aboutie. Les conseils municipaux deviennent des organes dotés de nouvelles prérogatives, habilités à délibérer et à appliquer les délibérations votées par son pouvoir exécutif tout en devenant les représentants de l'État, véritables intermédiaires entre les riverains et les instances administratives des échelons supérieurs. Chaque corps municipal se compose dès lors d'un maire et d'au moins un adjoint élu pour quatre années. Ils sont intégralement renouvelables. Les fonctions sont gratuites. Les premiers magistrats sont désignés par les conseillers municipaux librement parmi les élus au suffrage direct secret majoritaire. Cependant, si les prérogatives sont étendues, le préfet conserve une tutelle sur les délibérations et les actes votés des communes, impose des clauses générales de compétences préalablement fixées et précise la liste de leurs dépenses obligatoires. La vie administrative municipale nouvellement réglementée est complétée le 5 mai suivant afin que le pouvoir des curés soit réduit en rendant les ministres des cultes inéligibles aux fonctions municipales. Toutes les communes, quel que soit leur nombre d'habitants, sont obligées d'acquérir ou de louer un hôtel de ville ou une mairie pour mettre définitivement un terme à la pratique courante de confusion du domicile du maire avec le lieu de réunion des conseillers et de conservation des archives communales. La mesure est bien accueillie à l'échelle locale, car elle impose l'égalité entre les individus et plus de

671. A//1374, AN, 3M692 à 864, AD.Meuse, 1K 565, AD.Meuse.

672. A//1409, AN, 3M 692 à 864, 1K565, AD.Meuse.

673. A//1409, AN, 1K565, AD.Meuse.

674. A//1429, AN, 8° 2664, 3M692-864, AD.Meuse.

transparences des démarches administratives et une autonomie villageoise plus poussée, même si de nombreuses permanences persistent. De nombreux facteurs interfèrent et la forte tutelle préfectorale limite les retombées réelles des lois constitutionnelles et électorales au niveau local. Nous avons cherché à observer à travers l'exemple meusien les évolutions qui sont infléchies par ces lois, les modifications qui se dessinent dans le processus de représentation, les difficultés d'application des lois, les contraintes, les limites ainsi que les obstacles et la capacité d'expression des communautés rurales de leurs volontés à l'échelle des agglomérations rurales au-delà des intérêts propres aux élites villageoises. Tout d'abord, l'entrée en vigueur des lois constitutionnelles et républicaines provoque dans toutes les localités meusiennes au cours des trois décennies qui précèdent le Premier conflit mondial une modification de la géographie électorale et l'apparition de nouveaux symboles républicains, avec l'émergence des mairies. Elles sont généralement édifiées conjointement avec les écoles, qui deviennent de véritables lieux de vie communautaire. Dans le département, l'habitude a été précocement prise de séparer le domicile des maires de la salle de mairie et des archives. À titre d'exemple, à Haumont-près-Samogneux⁶⁷⁵, dès 1859 est achetée et rénovée une maison pour accueillir la mairie, l'école mixte, le logement de l'instituteur et le fournil. L'étage est réservé, d'une part aux chambres nécessaires à la famille de l'instituteur, d'autre part à la salle de la mairie séparée par un vestibule, cette disposition étant favorable puisque le maître est également le secrétaire de mairie. Au cours du second XIXe siècle, les aménagements permettent assez tôt de contrebalancer le pouvoir du maire et de limiter les ambiguïtés qui résultent de la confusion entre les lieux privés qui appartiennent aux maires et les lieux publics. La question financière interfère fortement dans les choix opérés après 1880⁶⁷⁶ ainsi que l'état des locaux qui accueillent les différents édifices communaux. Les localités ne reçoivent pas d'aide pour acheter, louer, ou faire édifier des hôtels de ville, bien que cette obligation soit prescrite par le cadre de la loi. La question est généralement traitée en même temps que celles relatives aux écoles après la promulgation des lois Ferry, mais la complexité des démarches, la multitude des intervenants concernés du département à l'État, l'absence de subventions et de ressources, un taux d'endettement fort contraignent les municipalités, selon la primauté et l'urgence des problématiques rencontrées à échelonner les travaux, les aménagements ou les édifications dans le temps. Majoritairement, les municipalités faute de subside se contentent d'une meilleure répartition des espaces avec des salles de mairies situées au rez-de-chaussée des bâtiments, plus spacieuses, lumineuses et aérées qui répondent aux impératifs préconisés par les hygiénistes. Une salle attenante est de plus en plus réservée aux archives, car le souci de conservation des documents devient une préoccupation locale. Des armoires ou des bibliothèques fermées à clé sont progressivement achetées

675. Fisnot (A.), Chavrelle (J.), Haumont-près-Samogneux, A Fin que nul n'oublie, Révigny-sur-Ornain, Offret, 1997, p.50-52.

676. Série 2O, AD. Meuse, diverses communes.

de manière à éviter leur dégradation, assurer la confidentialité des actes et garantir la consultation des papiers officiels uniquement par les personnes habilitées, ce qui réduit les potentialités de favoritisme ou de falsification des actes, garantissant une administration municipale juste, équitable et honnête. Dans d'autres cas, l'édification des mairies-écoles à caractère monumental au tournant du XX^e siècle, est l'occasion de montrer les capacités d'évolution des localités et d'affirmer leurs positions et leurs réputations au sein de la société au-delà des limites du village. Les ressources mobilisées sont dès lors très conséquentes comme dans le cas de Rupt-en-Woëvre⁶⁷⁷ où l'édifice induit une dépense de plus de 16 000 francs contraignant à contracter plusieurs prêts, notamment à des villageois. Ils renforcent la cohésion et l'implication. Ils sont gagés sur l'exploitation des coupons en réserve, l'édification s'effectue au détriment d'un lourd endettement des municipalités avec en corollaire d'une augmentation de la fiscalité. Toutefois, ce choix permet d'avoir la garantie de la solidité du bâtiment, construit dans des matériaux de qualité d'extractions locales, notamment de la pierre d'Euville ou Châline, ou résistant mieux au gel. Il évite la multiplication des dépenses imprévues qui se retrouvent dans une multitude de localités⁶⁷⁸ et qui obligent à des travaux d'urgence aux toitures, aux planchers et aux murs qui ne suffisent pas toujours à empêcher à terme le délabrement et les effets dévastateurs de l'humidité. Les municipalités après les réparations sont contraintes en dernier ressort à acquérir un nouveau bâtiment à réaménager de manière plus rationnelle pour assurer la séparation des espaces destinés à chaque activité comme cela est le cas à Cumières-le-Mort-Homme en 1905⁶⁷⁹. Une plus grande rigueur est parallèlement appliquée dans la conservation des documents qui doivent nécessairement être conservés par les municipalités, notamment les pièces comptables, les actes administratifs, les registres de délibérations, les correspondances administratives et l'ensemble des documents relatifs à l'État-Civil où les fréquents problèmes liés aux homonymes patronymiques sont encore trop fréquents. Les inventaires et les récolements avec procès verbaux qui ont lieu au moment de l'installation des conseils municipaux à l'issue des élections contribuent aux suivis de ces supports de la vie administrative, limitant les pertes et les lacunes, garantissant une meilleure administration locale. Ensuite, la modification du mode de désignation des élus locaux parallèlement à la mise en place des mesures garantissant l'intimité de l'acte électoral, provoque des mutations dans les comportements électoraux et dans l'implication dans le processus électoral des ruraux. De ce fait, dans un premier temps, les organisations des élections notamment municipales⁶⁸⁰ se complexifient, car les municipalités doivent s'équiper conformément aux dispositions légales, d'urnes et d'isoloirs qui doivent permettre à l'électeur d'exercer librement ses devoirs de citoyens sans pression, librement.

677. E Dépôt 342 1 et 2, 342 3, 342 17, 342 86, 342 91, 2O 1034, AD.Meuse.

678. E Dépôt 22, 80 3, 81 107, 160 4, 175 27, 176 6, 229 3, 229 4, 255 1, 265 101, 298 1D8, 412 1, 468 102, 514 35, 516 3, 517 3 et 4, AD.Meuse.

679. 4Z 42, E Dépôt 104 4M1, AD.Meuse.

Lavigne (L.), op.cit.p.80.

680. 5K252, 5K253, 3M355 à 358, 3M456, 3M655 à 657, 3M664 à 667, 3M 692 à 864, AD.Meuse.

Chaque individu acquiert une liberté de conscience, s'émancipant et se détachant de l'influence exercée par les notables qui peuvent user de divers moyens, moraux, financiers et pécuniaires, pour orienter favorablement le vote. De plus, les dispositifs garantissent l'expression individuelle, au moment de voter. Ils libèrent les hommes de la contrainte communautaire. Dans l'isoloir une opinion divergente peut être exprimée sans qu'elle donne lieu à des réprimandes, des répressions ou des condamnations de l'action par la suite. Les voix attribuées à tels ou tels candidats ne peuvent plus être reliées à tels ou tels individus. De même, l'établissement des listes électorales⁶⁸¹ par une commission municipale spécialisée permet une surveillance des droits effectifs de chaque individu. Seules les personnes recensées sont appelées à prendre part au vote, c'est à dire uniquement les hommes de nationalité française ou naturalisés, âgés de 21 ans révolus le jour de l'inscription, justifiant de leurs résidences effectives dans la commune, et jouissant de l'intégralité des droits civiques et politiques mentionnés dans la loi organique du 2 février 1852 qui fixe parallèlement les incapacités électorales. La loi du 29 juillet 1913⁶⁸², article 1 et 2, modifie légèrement les conditions d'inscription, en interdisant les recensements multiples en précisant que les électeurs doivent désormais justifier de leur inscription depuis au moins cinq ans au rôle d'un des quatre contributions directes ou celui des prestations en nature, alors que les militaires sont rattachés à la localité de leur domicile de recrutement. Les listes sont révisées à périodicités fixées et portées à la connaissance de tous par voie d'affichage aux lieux accoutumés, généralement les mairies, de même que le tableau rectificatif. Les listes d'émargement signées par les votants ou leurs représentants au moment du vote mettent fin à la pratique de représentation illégale et à l'augmentation des voix attribuées à certains candidats par la répétition du geste électoral qui induisent des nombres de suffrages exprimés supérieurs au nombre des votants ou des personnes appelées à prendre part au vote. Les incidents électoraux à l'échelle du département sont ainsi assez facilement contrôlés, les mesures sont bien appliquées et les contentieux électoraux⁶⁸³ ne sont pas à signaler sur la période d'avant-guerre pour les localités à l'étude. Les principaux vecteurs de transmission des résultats et des caractéristiques propres à chaque communauté rurale deviennent les journaux, quelles que soient leurs orientations politiques. Ils permettent également aux riverains de cerner les évolutions en germe dans les localités et de se situer par rapport à elles politiquement. L'implication électorale au cours des élections de 1878, 1892, 1896, 1900, 1904, 1908 et 1912⁶⁸⁴ demeure assez stable, plus forte que pour les autres scrutins, car les enjeux concernent directement les individus au quotidien. Pour autant, les candidats ne développent pas véritablement de campagnes électorales à proprement parler. Les objectifs sont communs à de nombreuses localités. Ils sont liés à l'aménagement du territoire, aux ressources locales, aux édifices communautaires, sans

681. 3M 692 à 864, E Dépôt 140 27, 298 1K9, 298 1K10, 342 71, 478 115, 5K 252-253, AD.Meuse.

682. A//1671, AN, 2K 844-849, AD.Meuse.

683. 3M 664 à 667, AD.Meuse.

684. 5k 252-253, 3M353-358, 3M456, 3M655-657, 3M692 à 864, AD.Meuse.

affirmation de lignes politiques précises. Les cas de constitution de comité républicain comme à Haumont-près-Samogneux⁶⁸⁵ en septembre 1905 comprenant 31 membres sont extrêmement rares et cantonnés à des initiatives privées peu représentatives d'un département rural conservateur. Les taux de participation sont variables. Par exemple à Fleury-devant-Douaumont⁶⁸⁶, suite à la démission du maire en 1883 la proportion est de 65 votants pour 141 inscrits, puis de 60 votants en 1885 pour un nombre équivalent d'électeurs potentiels et une légère progression en 1892 avec dix personnes en plus exerçant leurs droits électoraux. Tous les inscrits ne prennent pas part au scrutin, mais cela ne signifie pas un désintérêt. Les élections municipales sont rarement passionnées, si bien que la composition des conseils municipaux élus aux suffrages universels évolue finalement peu et les lois électorales républicaines ne provoquent pas véritablement un renouvellement des membres installés. Les conseillers municipaux élus sont représentatifs des communautés rurales et évoluent similairement, si bien que l'on retrouve la hiérarchie sociale et économique, les liens familiaux, et des rivalités plus ou moins canalisées qui se cristallisent notamment autour des questions laïques et religieuses avec une opposition perceptible, mais maîtrisée autour des républicains et des catholiques. Les conseils municipaux⁶⁸⁷ sont donc logiquement composés en premier lieu des propriétaires, des rentiers et des cultivateurs, alors que la présence des artisans s'étiole au profit des entrepreneurs et des industriels qui justifient leurs pouvoirs par leurs réussites personnelles qui compensent l'obstacle de ne pas être natifs des lieux, un critère essentiel à la veille du premier conflit mondial. Ainsi, à titre d'exemple tous les maires de Cumières-le-Mort-Homme⁶⁸⁸ sont des enfants de la commune, tous sont considérés comme de gros propriétaires, avec une instruction primaire classique, sauf pour celui de 1870 à 1877 qui a fréquenté le collège de Verdun, trois caractéristiques communes à l'ensemble des municipalités, rares exceptions et configurations mises à part⁶⁸⁹. De plus, une certaine oligarchie familiale s'impose comme plusieurs cas le démontrent. Dans la commune précédemment⁶⁹⁰ citée le maire de 1896 à 1900 Laurent Achille n'est autre que le fils de Laurent Jean Nicolas qui est conseiller adjoint de 1830 à 1834, qui lui-même a comme prédécesseur Laurent François Eugène le neveu et gendre de son père. À Rupt-en-Woëvre⁶⁹¹, de 1892 à 1904 les premières fonctions municipales sont noyautées par la famille Burlureux, avec le maire rentier et l'adjoint son frère bourrelier et cultivateur. Cette primauté des dynasties familiales est validée par les conseillers. L'élection du maire et des adjoints ne donnent que rarement lieu à d'âpres débats⁶⁹², car les fonctions magistrales ne sont pas rémunérées. Elles doivent être exercées par des personnes qui ont suffisamment des ressources pour se libérer de leurs activités

685. 98R Le Journal démocrate républicain, AD.Meuse, 6 septembre 1905.

686. 3M 749, AD.Meuse.

687. 3M 655-357, 3M355-358, 3M684-694, 3M692 à 864, AD.Meuse.

688. 3M734, 3M655-657, 3M355-358, AD.Meuse.

689. 3M684-694, AD.Meuse.

690. 3M734, 3M655-657, 3M355-358, AD.Meuse.

691. 3M 820, 3M655-657, 3M355-358, AD.Meuse.

692. 3M692 à 864 inclus, AD.Meuse.

et dégager du temps pour l'administration communale. De plus, les maires et les adjoints, pour être de bons représentants doivent être considérés comme des notabilités à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté rurale, où ils ne peuvent traiter équitablement des questions essentielles s'ils souffrent d'une mauvaise réputation, manque d'un réseau de connaissances ou se trouvent dans une situation socioprofessionnelle difficile. Ce constat induit deux autres critères importants, celui de l'âge et de l'expérience. Si les conseillers peuvent être jeunes, les premiers magistrats sont généralement des hommes d'âge mûr qui ont de l'expérience du point de vue professionnel, mais aussi au sein des fonctions municipales avec un parcours dans le conseil municipal d'abord comme simple conseiller puis comme adjoint et enfin au titre de maire. Toutefois, les conséquences de l'exode rural engendrent au cours des deux scrutins précédant le conflit une ouverture vers des catégories professionnelles plus étendues, des hommes paradoxalement plus jeunes et avec moins d'expérience. La période est trop courte pour que des répercussions profondes sur les structures soient effectivement observables. Les conseils municipaux dans leur ensemble parviennent à s'entendre, à avoir une bonne cohésion. Les divergences ne donnent pas lieu à des oppositions catégoriques, y compris lors des débats sur la loi de Séparation où tous les membres signent la délibération⁶⁹³. Les registres indiquent tout au plus des réserves concernant telle ou telle disposition. À ce titre, le soutien de l'ensemble des conseillers, dont certains sont pourtant républicains, au maire de Rupt-en-Woëvre⁶⁹⁴ en février 1907 est significatif de cette cohésion dans l'exercice des fonctions magistrales. Le préfet réprime pourtant l'attitude divergente du maire, qui a organisé une manifestation ayant pour but de replacer dans les écoles les emblèmes religieux enlevés par l'administration à la demande des riverains, par une suspension effective durant un mois. Les cas de désaccords au sein des municipalités même s'ils sont rares existent ponctuellement et peuvent justifier des démissions. Ainsi, le 13 juin 1907⁶⁹⁵, le préfet fait état de la demande des conseillers Beaudier, Regnauld, Simon, Adam, Sponville, Dejardin, Frenay, Bloque et Gabriel Prosper de Vaux-devant-Damloup, suite à une intelligence irrémédiable entre le maire Gabriel Nicolas et le conseiller Gabriel Prosper. Le maire expose que le problème vient d'une délibération relative à un bac abreuvoir placé sur une dépendance depuis plus de 30 ans qui fait prévaloir les intérêts particuliers. Malgré son objection, il fait procéder à la modification, mais l'entrepreneur n'a pas entrepris les travaux. Le maire par les suspicions qui pèsent sur lui préfère démissionner du poste de maire malgré 30 années d'attachement aux fonctions municipales. Il ne tolère pas le comportement de ses collègues qui le juge ambitieux et désireux de ferveur. Les nouvelles élections permettent de renouveler la confiance et d'apaiser durablement les tensions. Dans la même municipalité, un autre problème est soulevé, celui des difficultés pécuniaires alors que les

693. E Dépôt 2Z. 803, 81 107, 160 4, 1475 27, 176 6, 229 3, 229 4, 255 1, 265 101 1D8, 342 1 et 2, 412 1, 468 102, 514 35, 516 3, 517 3 et 4, AD.Meuse.

694. 3M820, AD.Meuse.

695. 3M 348, 3M 848, E Dépôt 412 1 et 2, AD.Meuse.

fonctions ne sont pas rémunérées. Elles obligent deux conseillers en avril 1888, bien embarrassés, à déposer leur démission, leurs travaux ne leur permettant plus de continuer à maintenir leurs places dans le conseil convenablement. L'analyse des registres des délibérations⁶⁹⁶ d'avant-guerre confirme les difficultés à exercer parallèlement les fonctions judiciaires et les professions qui permettent aux individus de vivre au quotidien. Cependant, la fixation des séances le soir permet de réduire le taux d'absentéisme, les principales raisons évoquées étant les raisons professionnelles, les problèmes de santé et les impératifs familiaux. La désignation des membres qui composent les diverses commissions municipales, dont celles scolaires, ou le bureau de bienfaisance, les caisses locales de prévoyances contre la mortalité du bétail, la grêle ou les incendies, et les commissions agricoles indique une concentration des fonctions par les mêmes conseillers. Il s'agit de ceux qui ont les situations personnelles et familiales les plus stables qui permettent d'exercer les fonctions sans compromettre l'équilibre budgétaire du foyer et représenter convenablement l'ensemble des membres des communautés rurales. Les notabilités, les gros cultivateurs continuent à jouer un rôle non négligeable au sein du processus de représentation, mais le cadre de la loi permet de développer l'implication sans que les relations familiales et concurrentielles, et les intérêts personnels prennent le dessus. Les municipalités reçoivent certes de nouvelles prérogatives avec la possibilité de délibérer et de mettre en application les mesures prises. Pourtant, dans la réalité, à l'aube de la Grande Guerre, la forte tutelle exercée par le préfet peut faire penser que les pouvoirs réels des conseils municipaux sont bien plus limités que le cadre de la loi le prévoit. Les décisions prises entre les diverses localités deviennent de ce fait de plus en plus standardisées, les débats sont menés simultanément à des périodes définies, selon les circulaires préfectorales, à la demande du préfet, en réponse à l'administration et rarement à l'initiative des conseillers. De même, il est souvent nécessaire que les demandes communales soient renouvelées, notamment pour toutes les questions et problématiques financières ainsi que les nombreuses sollicitations aux vues de l'indispensable délivrance des coupons en quart de réserve auprès des instances compétentes. Une véritable surveillance est exercée, cependant cette dernière constitue un frein évident à l'évolution des communautés rurales, car ces dernières affirment de plus en plus leurs besoins. Ils ne sont pas suffisamment pris en compte et les fonds qui sont nécessaires aux transformations, à la concrétisation des mutations ne sont pas délégués. Ce fort décalage provoque une incompréhension, qui contribue à l'émergence d'une implication politique plus développée avec la revendication d'intérêts locaux, finalement communs aux communautés rurales meusiennes en générale. Il modifie les enjeux électoraux, constitue une conscience politique et réduit de façon bénéfique la dimension passéiste traditionnelle et contrebalance progressivement la place des notables. Cette forte tutelle, qui peut aussi être perçue

696. E Dépôt 2Z, 80 3, 781 107, 160 4, 175 27, 176 6, 229 3, 229 4, 255 1, 265 101, 298 1D8, 342 1 et 2, 412 1, 468 102, 514 35, 516 3, 517 3 et 4, AD.Meuse.

comme un encadrement administratif rigoureux afin de contrôler les unités administratives locales et éviter les actions divergentes à celles imposées par les gouvernements successifs en place (annexe XIII.), n'a pas que des effets néfastes. Elle contribue parallèlement en uniformisant les décisions à construire des unités administratives aux fondements très proches qui permettent un rapprochement des communautés rurales entre elles par une identification commune aux structures d'encadrements que constituent les conseils municipaux tout en respectant les principes républicains d'égalité. L'amplification du caractère administratif concourt également à l'intégration progressive des unités locales dans la société englobante en faisant appliquer des lois, des circulaires, des arrêtés communs à des espaces plus grands, du canton au département, du département à l'État, estompant les particularismes locaux liés aux us et coutumes pratiqués à l'échelle d'un ou plusieurs villages. Les dernières décennies du XIX^e siècle et celle qui précède la Grande Guerre sont propices à la rupture du cadre traditionnel et de l'immobilisme, du caractère passéiste des campagnes. En subissant les répercussions de la crise économique, agricole, elles sont contraintes de s'adapter, d'évoluer vers d'autres aspects de même que par les importantes lois qui sont promulguées notamment sur l'organisation des écoles avec les lois Ferry, sur la séparation de l'Église et de l'État ou sur les modalités d'élection aux divers scrutins. Il n'y a pas à l'échelle du département de manifestation de réactions d'opposition ou d'affirmation d'un caractère réfractaire. Au contraire, les communautés rurales par l'intermédiaire de leurs principaux représentants semblent plutôt participer à ce mouvement et souhaiter intégrer les mesures validées à l'ensemble du pays si ces dernières n'entraînent pas de changements brutaux ou radicaux. Une phase d'appropriation et de transition est toujours nécessaire. Cependant, cette hyper administration contraint les municipalités à acquérir des compétences complémentaires pour connaître les modalités d'application de toutes les mesures et de tous les textes de loi émis et insérés aux bulletins officiels des lois. Elle explique la place considérable prise par l'instituteur en qualité de secrétaire de mairie qui devient une figure centrale de la vie administrative locale avec des ouvrages destinés à les aiguiller. Enfin, les conseillers municipaux, surtout les maires et les adjoints, ont de plus en plus la volonté d'être de bons administrateurs si bien qu'ils sont très réceptifs aux avantages de les posséder dans la bibliothèque communale ou dans les archives de la mairie. Les limites sont généralement imposées par le manque de finance alors que l'opportunité d'effectuer certaines acquisitions est reconnue à l'unanimité. La circulaire du Ministère de l'Intérieur à posséder les bulletins annotés des lois avec des tables analytiques est ainsi très suivie, en dépit d'un coût pour la période de 1870 à 1885 de 4 francs selon la délibération de la commune de Louvemont-Côte-du-Poivre⁶⁹⁷. Les choix dépendent ensuite des besoins spécifiques à chaque municipalité et évoluent dans le temps avec par exemple à Mogeville⁶⁹⁸ en novembre 1902 le vote de subsides pour

697. E Dépôt 229 3, AD.Meue.

698. E Dépôt 255 1, AD.Meuse.

un exemplaire des usages locaux du département de la Meuse ou en janvier 1908 à Louvemont-Côte-du-Poivre⁶⁹⁹, l'ouvrage relatif à la réforme du mariage. La volonté d'acquiescer et de renouveler régulièrement les annuaires départementaux est commune à l'ensemble des municipalités meusiennes. Enfin, les réformes électorales ont des répercussions sur l'implication au niveau départemental et sur le choix des représentants, au-delà de l'échelle des agglomérations rurales.

2. L'implication des communautés rurales dans la vie politique.

Dans le département de la Meuse, comme dans beaucoup de circonscriptions rurales, l'électorat n'a pas eu spontanément un intérêt pour les élections, la participation électorale ne va pas de soi. Les lois républicaines consacrent la victoire du suffrage universel qui participe à la vision démocratique de l'histoire ou à l'idéologie démocratique. L'élection renforce la souveraineté populaire et le sentiment d'appartenance à un espace plus vaste que celui limité au cadre du village. Il introduit également deux composantes nouvelles, à savoir l'élargissement de l'électorat en enlevant le critère économique et la réduction des inégalités sociales, ce qui n'est concevable que dans une société qui respecte des conditions sociales de relatives égalités⁷⁰⁰. Ainsi, le rôle de l'électeur se construit dans le temps, dans l'implication dans les enjeux locaux défendus ainsi que dans la pratique régulière de l'acte électoral. L'évolution des modes de scrutins libère les communautés rurales de l'emprise des notables, puisque l'acte électoral devient une affaire individuelle, où chacun peut s'exprimer librement en son âme et conscience. De ce fait, la grande ignorance des paysans recule et les votes ne sont plus le résultat des pressions et des interrogations locales comme le décrit Suzanne Berger⁷⁰¹ pour la période précédente l'instauration du suffrage universel. Si les cortèges électoraux qui se rendent aux chefs-lieux de canton parviennent à résister aux mutations et sont la résurgence d'un univers social où les communautés locales sont des unités de vie et de survie dominées par la figure du notable, les résultats deviennent moins unanimistes. Le vote prend de l'importance. Il constitue en 1912 selon M. Cochin⁷⁰² le seul acte et la seule circonstance qui permettent à cet être nouveau, abstrait et irréel, le citoyen, d'exister et d'affirmer son existence. Malgré des progrès, les déterminations sociales conservent un poids important. Elles orientent les votes et conditionnent l'exercice de la citoyenneté. Dans le contexte de réformes républicaines de la fin du XIX^e siècle où le gouvernement cherche ouvertement à politiser les campagnes par le haut⁷⁰³, nous avons voulu voir les permanences et les évolutions dans

699. E Dépôt 229 3, AD.Meuse.

700. Garrigou (A.), Histoire sociale du suffrage universel en France, 1848-2000, Paris, Le Seuil, 2002, 366p .

701. Berger (S.), Les paysans contre la politique, l'organisation en Bretagne, 1911-1974, Paris, Édition Seuil, 1975, 340p.

702. Garrigou (A.), op.cit.p.284.

703. Ploux (FR.), Production et recomposition des identités villageoises en France de la Monarchie de juillet aux années 1930, dans Mayaud (J.L.), Lutz (R.), Histoire de l'Europe rurale contemporaine, du village à l'Est, Paris, Armand Colin, 2006, p.39-56.

l'implication électorale et politique des communautés rurales meusiennes aux différents scrutins, à l'échelle cantonale, départementale et nationale, ainsi que le profil des représentants élus pour voir les capacités à s'intégrer d'elles-mêmes dans le processus électoral en faisant entendre et valoir leurs intérêts au-delà de la sphère locale restreinte, ou au contraire à reproduire le même schéma qui bloque les avancées sur le plan politique. En ce sens, Michel Maigret⁷⁰⁴, dans son ouvrage sur la Meuse et ses notables, considère que la fin du XIX^e siècle est une période favorable aux députés modérés, protecteurs qui sont peu présents à la chambre au profit des foires et concours agricoles et qui limitent leurs actions à l'obtention du mérite agricole aux bons républicains catholiques. Leurs relations reposent uniquement sur les notoriétés, sauf Raymond Poincaré qui a un parcours atypique. Au début de la décennie suivante, les conséquences de l'affaire Dreyfus induisent une montée des nationalismes surtout dans les bastions républicains où seul un député modéré parvient à se maintenir dans la représentation parlementaire. Les années 1900-1914, selon lui sont le temps des luttes ardentes, avec l'émergence d'une conscience politique surtout dans les villages du nord du département où les partisans du baron Benoît, les Bénéitons, s'opposent aux Féburiens, partisan du radical Lefebure, jusqu'aux cantonales de 1907 et les législatives de 1910 qui aboutissent au glas définitif de ferretisme. La loi du 30 juillet 1874⁷⁰⁵ modifiée réorganise les conseils d'arrondissement qui sont désormais composés de neuf membres élus par un conseil puis désignés au suffrage universel pour six années, avec un renouvellement par moitié triennal. Les réunions annuelles sont fixées par décrets préfectoraux à huit clos en deux sessions avec un avis essentiellement consultatif sauf pour les questions relatives à la répartition des impôts entre les communes du département où le pouvoir est décisionnel. Toutefois, ces prérogatives et les enjeux à cet échelon intéressent peu les communautés rurales meusiennes⁷⁰⁶, qui développent au contraire un intérêt croissant pour les scrutins qui visent à élire leurs conseillers généraux, départementaux et leurs députés. Les modalités de désignation changent également. Les conseillers généraux, jadis élus par un collège spécial, sont élus dès janvier 1852 au suffrage universel, renouvelables par tiers pour trois ans, sauf pour le président et le secrétaire qui sont nommés par arrêtés gouvernementaux. La loi du 10 août 1871⁷⁰⁷ régit les organisations, leurs pouvoirs et les contrôles des conseillers généraux et départementaux. Cette dernière est considérée comme l'acte fondateur des conseils généraux, séparant clairement les affaires de l'État et du département, tout en fixant des cadres précis aux attributions des assemblées départementales. Les électeurs sont impliqués dans le processus en imposant la règle du suffrage universel par canton pour six ans, avec un renouvellement triennal par moitié. Les budgets départementaux sont dès lors

704. A.344, Maigret (M.), *La Meuse et ses notables. Vie politique d'un département rural entre deux guerres, 1919-1932*, Mémoire de maîtrise, Nancy, 1973, p.15-18, 10-14.

705. A//1367, AN.

706. Br 8°878, 3M354-536, 3M 547, 3M549-550-551 à 556, 3M598 à608, 2Z 171-172, AD.Meuse.

707. A//1358, AN.

préparés par le préfet puis soumis aux commissions départementales et aux conseillers généraux. Les lois constitutionnelles du 25 février 1875⁷⁰⁸ finalisent le processus d'organisation des pouvoirs publics en instaurant une République parlementaire avec un président élu pour sept ans par les deux chambres, un ministère responsable, un Sénat nommé pour neuf ans par les députés, des conseillers généraux, des délégués et des conseillers municipaux, tous élus au suffrage universel. Les journaux de diverses tendances et orientations⁷⁰⁹ contribuent à diffuser les professions de foi et les campagnes électorales des candidats, véhiculant les idées politiques tout en participant à l'élargissement des personnes concernées par les processus électoraux. Les notables, les curés, les instituteurs ne sont plus les seules personnes qui peuvent orienter ou infléchir le vote, et exercer une pression morale sur l'électorat meusien. La presse permet de connaître les candidats, leurs idées, leurs opposants, ce qui est bénéfique à l'émergence d'une relative conscience politique, même si les notions de fiefs électoraux et de notoriétés ont encore tous leurs sens à la veille de la Grande Guerre. Relater chaque campagne électorale, décrire les professions de foi⁷¹⁰, les forces en présence et les résultats par communes peut donner lieu à une étude particulière, si bien que nous nous contentons de dresser les grandes lignes des évolutions et des permanences relatives aux élections cantonales et législatives et d'observer le profil des représentants élus et leurs facultés à représenter les communautés rurales à une échelle plus grande. Le premier constat qui s'impose est celui du taux de participation plus faible que lors des scrutins municipaux, ce qui se justifie par deux éléments explicatifs, d'une part le sentiment d'être moins concerné par les enjeux électoraux, d'autre part par le lieu de vote fixé au chef-lieu de canton, qui contraint à des déplacements longs, généralement à pied, sur des chemins en mauvais état qui ponctionnent le temps de travail. Toutefois, le taux de participation se relève sensiblement dans les années 1900. Il reflète une véritable ouverture et l'intégration des ruraux dans un espace plus large. Les administrés constituent des communautés d'intérêts, essentiellement agricoles, qui dans un contexte de crise et d'exode rural commencent à affirmer leurs revendications au-delà du cadre géographique villageois, même si les pouvoirs publics ne sont souvent pas ou peu réceptifs aux changements en germe au stade embryonnaire. Le second constat est la nécessaire adaptation des enjeux des campagnes électorales au contexte général, ce qui permet en avril 1905⁷¹¹ au comité républicain libéral de l'arrondissement de Verdun de se féliciter de sa situation excellente par l'accroissement de la popularité du colonel Roussel. Le comportement de ce dernier est celui recherché par les communautés rurales c'est-à-dire un député actif et intelligent, qui s'investit à la fois dans la politique générale et intervient dans les intérêts particuliers auprès du Ministère. Le troisième

708. A//1368,AN.

709 99T, Le Courrier de Verdun, 86 T, 86T, L'Avenir de la Meuse, 110T, L'Écho de l'Est, 103T, La Croix Meusienne, selon les éditions de 1880 à 1914, AD.Meuse.

710. 3M 490 à 506, E Dépôt 342 76, 3M 678 -683, AD.Meuse.

711. 100T, Le Courrier libéral, 5 avril 1905, AD.Meuse.

constat est celui de la relative stabilité des membres élus, avec une importance des racines qui les relie à la terre, une instruction plus poussée et des métiers qui les rapprochent plus des bourgs et des villes que des villages qu'ils représentent. Ainsi, les fonctions de conseillers généraux⁷¹² (annexe XIV.) reposent également sur les liens de famille, sur la situation économique et sociale de l'élu, sur son réseau de connaissances, sur sa notoriété qui l'inscrit dans un fief électoral. À titre d'exemple, dans le canton de Charny-sur-Meuse, seulement cinq personnes se succèdent entre 1833 et 1913, dont respectivement deux membres des familles Chadenet et Grillot. Les professions judiciaires et notariales sont dominantes, toutefois à partir de 1902, le caractère terrien est plus important avec Messieurs Nicolas Henry rentier et Emile Lecourtier propriétaire, parallèlement investit des fonctions de premiers magistrats ce qui accroît leurs assises territoriales. Dans le canton de Damvillers, on retrouve l'importance de la famille Chadenet avec le baron Henri qui exerce ses fonctions durant 28 ans. Son successeur, notaire de profession se maintient durant 12 ans jusqu'en 1896 alors que son successeur Mr Maillard, docteur en médecine conserve son électorat jusqu'en 1931. Dans le canton de Dun-sur-Meuse, les débats électoraux sont canalisés autour de deux personnes, d'une part Mr Louis Gustave Lamacq rentier et maire, d'autre part Mr Philippe Mouton notaire et rentier, qui alternent au poste de conseiller général jusqu'à ce que Mr Nicolas Édouard Larzillière, maire et conservateur des hypothèques s'impose en 1894 jusqu'au lendemain de la Grande Guerre. Le caractère plus citadin et industriel se repère à Étain où se succèdent Mr Pol Fabry ingénieur des arts et des manufactures de 1864 à 1883, et deux membres de la famille Prudhomme avec Louis de la branche Havette industriel, député et maire puis Joachim Ernest industriel et propriétaire. Dans le canton de Fresnes-en-Woëvre, la même complémentarité avec la fonction de maire se retrouve ainsi que l'exercice de fonctions judiciaires et de revenus issus de l'exploitation de la terre avec des rentiers, des propriétaires et des agriculteurs qui s'affirment, mais l'on ne retrouve pas les liens de parenté et les mandats s'inscrivent moins dans la durée reflétant un renouvellement plus grand des représentants politiques probablement liés à la difficulté de répondre aux attentes plus poussées des ruraux en matière agricole. Dans le canton de Montfaucon-d'Argonne, les huit successeurs de 1833 à 1928 sont liés à l'exercice des fonctions de notaire et de juge de paix, sauf durant une courte période avec Mr Didiot inspecteur général du service des armées de santé, puis à partir de 1910 avec Mr Pierre Adrien Bemmer, maire et industriel qui correspond à l'évolution générale du canton. Les parentèles sont attestées avec les familles Colas et Colas-Gatelet en 1839-1869 et en 1874-1880 et Godart et 1864-1872 et en 1896-1910. Le canton de Montmédy se rapproche de celui de Fresnes-en-Woëvre par la mouvance plus grande des élus. Toutefois, des permanences sont observables puisque Mr Gustave D'Egremont propriétaire, agriculteur et rentier en exercice de 1870-1871 est réélu en 1890, mais l'élection est invalidée. Les liens familiaux directs ne sont pas vérifiables, cependant l'exercice des fonctions

712. Br 8° 878, Conseil général de la Meuse, liste des conseillers généraux de 1845 à nos jours, Bar-le-Duc, 1994.

magistrales communales est fréquent constituant un point commun caractéristique, de même que le fait d'être notaire, pharmacien ou avocat. À partir de 1890, nous relevons la présence de trois députés, dont le dernier Mr Albert Jean Lefebure est également préfet honoraire. Dans le canton de Saint-Mihiel, les avocats, généralement maires, monopolisent les fonctions de 1848 jusqu'en 1897, avec un long mandat à la famille Larzillière, jusqu'à l'élection de Mr Augustin Phasman, représentant de commerce, rentier et maire. À Varennes-en-Argonne, après deux maires et un négociant jusqu'en 1894, les professions médicales sont dominantes parmi les élus qui sont docteur en médecine, vétérinaire ou pharmacien. Cette même affirmation des candidats exerçant le métier de vétérinaire est vérifiable dans le canton de Verdun avec Mr Léon Auguste Charinet, au détriment des députés-maires, propriétaires, avocats ou manufacturiers. Enfin, à Vigneulles-lès-Hattonchâtel, les mandats sont renouvelés sur de très courtes périodes avec la domination de la famille d'avocats Salmont de 1871 à 1907 puis des propriétaires. En ce qui concerne les députés du département de la Meuse⁷¹³ (annexe XV.), on peut remarquer l'importance accordée au critère de notoriété et au parcours de la personne au sein des diverses fonctions de représentations. Pour illustrer le propos, à titre d'exemple, sous l'Assemblée nationale de 1871 à 1876, Mr Eugène Billy, candidat de l'union des gauches, justifie sa posture par des fonctions de notaire ainsi que par son expérience en qualité de conseiller de préfecture et d'arrondissement, de conseiller général de Spincourt, alors que Mr Ernest Picard du centre gauche, docteur en droit a été député de la Seine et de l'Hérault et sénateur. Sous la seconde législature, ce critère de compétence s'affirme si bien que tous les députés ont exercé d'autres fonctions, ont composé des commissions parlementaires, des secrétariats de cabinet ou sont impliqués dans les cabinets ministériels notamment de l'agriculture ou de l'enseignement. Ils appartiennent alors politiquement au groupe des républicains, à l'union des droites ou des gauches, à la gauche républicaine ou au centre gauche. Sous la III^e législature, sur cinq députés, quatre de la précédente, Messieurs Jules et Edmond Develle, Mr Henri Liouville et Mr Gabriel Royer sont reconduits seul Mr Jean Buvignier, avocat, sous-préfet de Montmédy, employé à la compagnie du canal de Suez, sénateur, historien et archéologue réputé étant nouvellement élu comme candidat de l'union républicaine, seul Mr Edmond Develle représentant la gauche républicaine. De 1885 à 1889, sous la IV^e législature, les six députés sont apparentés à l'union républicaine, prolongeant leurs mandats, bénéficiant de la confiance des communautés rurales, alors que la liste des fonctions exercées sur les curriculum vitae se développe avec une présence de plus en plus effective en dehors du département de la Meuse. Mr René Gillet, docteur en médecine, maire de Beauzée-en-Woëvre, conseiller général de Thiaucourt fait en ce sens figure d'exception. À l'inverse, Raymond Poincaré s'impose comme le modèle du nouveau

713. 4° 169, 4° 174, 4° 176

Jolly (Jean)(dir.), Dictionnaire des parlementaires français, notices biographiques sur les ministres et députés français de 1889 à 1940, Paris, PUF, 1960, divers passages, F/1a, F/A, LH, AN.

représentant qui possède de nombreuses compétences qui dépassent sa notoriété à l'échelle de son fief électoral. Au cours de sa carrière, ce docteur en droit, rédacteur judiciaire, a été successivement chef de cabinet du ministre de l'Agriculture, conseiller général du canton de Pierrefite, député et sénateur de la Meuse, ministre des Finances, de l'Instruction publique, des Arts et des Cultes, des affaires étrangères, président du conseil et enfin président de la République. Les mêmes hommes sont reconduits ensuite renouvelés lors principalement des décès ou des changements de fonctions. Ainsi, en 1894, après la vacance du poste de député par Mr Jean Buvignier devenu sénateur, Louis Prudhomme Havette est élu. Ce républicain progressiste s'impose par sa réputation d'industriel de la bonneterie et de maire d'Étain, mais aussi de juge du tribunal de commerce, de conseiller général d'Étain, de membres de diverses commissions où il est rapporteur. La VII^e législature est favorable au renouvellement des représentants meusiens puisque seuls Raymond Poincaré et Louis Prudhomme Havette sont réélus, marquant les progrès de la gauche démocratique avec Mr Jules Sommeillier auparavant maire de Montmédy et conseiller général, et de l'action libérale avec Mr Paul Henry Ferrette et de Benoist Albert. Tous les deux ont des assises locales importantes, le premier comme conseiller général de Vavincourt, de conseiller municipal de Bar-le-Duc et de rédacteur du journal *Le Meusien*, le second comme conseiller puis maire de Thonne-lès-Près, de conseiller général de Montmédy auxquelles s'ajoutent les fonctions dans diverses commissions notamment sur les finances, l'instruction publique et la législation des boissons. La VIII^e législature est favorable au maintien de ses deux hommes, ainsi qu'à Raymond Poincaré tandis que Mr Auguste René Grosdidier de la gauche radicale et Léonce Rousset de la gauche complètent la délégation meusienne. Le premier s'appuie sur sa notoriété et sa carrière d'industriel, de conseiller et de maire de Commercy, de conseiller général de canton, alors que le second a peu d'attaches, sous-lieutenant à St-Cyr, mais s'investit dans l'édification du système de la défense passive. Le véritable renouvellement se produit à partir de 1906 avec le maintien de Mr Paul Henry Ferrette et l'ouverture vers l'union républicaine par l'élection du sous-lieutenant Charles Humbert, percepteur, journaliste et secrétaire général du quotidien *Le Matin*. Les députés appartenant à la gauche radicale deviennent majoritaires avec Messieurs Albert Noël, Albert Lefebure et Auguste Grosdidier, tous trois justifiant d'attaches territoriales fortes consolidées par leurs fonctions comme conseillers généraux de Fresnes-en-Woëvre, de Commercy ou de Montmédy, de maire de Thonville ou de Commercy, en sus des responsabilités prises comme membres des multiples commissions traitant de questions diverses et variées. En 1910, André Maginot est le second homme politique meusien à commencer une longue carrière politique, jusqu'aux plus hautes fonctions étatiques, comme député de la gauche démocratique. Sa carrière lui permet d'être auditeur au Conseil d'État, chef de cabinet puis directeur de l'Intérieur en Algérie, conseiller général et député de la Meuse, secrétaire à la Chambre, sous-secrétaire d'État à la guerre, président de la commission de

l'administration générale et de l'armée puis ministre des Pensions, des Colonies et de la Guerre et président de la fédération nationale des mutilés. Le docteur en médecine Thierry Albert, représentant de la gauche démocratique est le dernier élu d'avant-guerre à asseoir sa réputation sur ses fonctions d'adjoint et de maire de Saint-Mihiel. Quant aux sénateurs, les modalités d'élection sont précisées par la loi organique du 2 août 1875⁷¹⁴ qui énumère également les incompatibilités entre le mandat de sénateurs inamovibles et les charges de la fonction publique avant que le caractère inamovible soit supprimé le 14 août 1884⁷¹⁵ dans un sens plus démocratique. Des délégués et des suppléants sont alors élus au sein des municipalités en aval des déplacements vers Bar-le-Duc, pris en charge financièrement par des indemnités de déplacement⁷¹⁶, pour composer le collège électoral chargé d'élire les sénateurs (annexe XVI.). Les communautés rurales sont impliquées dans le processus par le biais de la représentation par les délégués désignés par les conseillers municipaux par voie électorale. Le taux d'absentéisme au chef-lieu de département est ainsi très faible, notamment en 1910 où sont enregistrés 803 votants pour 811 électeurs inscrits au tribunal de Grande Instance de Bar-le-Duc⁷¹⁷. Les scrutins ne donnent pas lieu à de vifs débats, la majorité absolue est généralement recueillie dès le premier tour, notamment dans le cas du sénateur républicain démocrate Raymond Poincaré en 1903 ou du républicain Jules Develle qui obtient 468 voix sur 803 et du républicain indépendant René Grosdidier en 1913 avec 743 voix sur 809 inscrits et 801 voix exprimées, soit un vote unanime. Même si des évolutions sont perceptibles, le territoire meusien reste politiquement stable, respectueux des valeurs républicaines qui progressent. À l'inverse, le département est un terreau de réception peu propice aux ligues extrémistes et au syndicalisme⁷¹⁸. Finalement, les représentants meusiens ont peu de pouvoir ou de réseau en dehors de la sphère départementale pour infléchir véritablement la politique gouvernementale. Ils peuvent tout au plus prendre part aux débats et interférer en faveur de leur électorat. L'élection de Raymond Poincaré à la présidence de la République, le 17 janvier 1913 au second tour de scrutin à 483 voix sur 859, est décrite par le *Courrier de l'Est*⁷¹⁹ comme « le triomphe de la raison [...] du bon sens, de la droiture et du talent, La Patrie, la grande et la petite, la Française et la Lorraine trouve son compte abondamment et découvre la source des plus féconds espoirs». De nombreuses municipalités, à l'image de celle de Douaumont se félicitent de cette victoire qui laisse entrevoir des jours meilleurs, une représentation équitable des intérêts meusiens de façon à ce que « pendant sept années d'ordre et de clarté, la République aille se trouver protégée contre les aigrefins qui l'ont trop longtemps exploitée et qui voyaient avec rage dans l'ascension à la plus haute magistrature

714. A//1370, AN.

715. A//1433, AN. 2K 361-372, 3M 460 à 473, AD.Meuse.

716. 3M 472, AD.Meuse.

717. Maigret (M.), *La République au village. Comportement politique d'un canton frondeur, Spincourt*, dans *Lotharingia*, Tome VII, 1947, p.415-432.

718.98T, *Le Courrier de l'Est*, 15 janvier 1913, AD.Meuse.

719. E Dépôt 517 3 et 4, AD.Meuse.

de cet homme de cœur, de probité, et de vaillance, l'arrêt et la fin de leur entreprise de discorde sociale»⁷²⁰. Mais le déclenchement des hostilités quelques mois plus tard, ne nous permet pas de mesurer les retombées réelles de l'élection de Raymond Poincaré à l'échelle du département de la Meuse.

II. ÉGLISES ET ÉCOLES : DEUX INSTITUTIONS D'ENCADREMENTS EN PLEINE ÉVOLUTION.

1. Église, curé et foi religieuse : entre tradition et présent.

Au tournant du XX^e siècle, les clochers des édifices continuent de constituer le principal élément de distinction et de reconnaissance au loin des villages au sein des campagnes meusiennes. Les églises villageoises établies au cœur des groupements d'habitation demeurent l'un des principaux édifices communautaires. Leurs dates de constructions varient. Les premiers édifices culturels remontent à l'établissement des communautés humaines sur le territoire, parallèlement à leur évangélisation et à leur sédentarisation dès le Moyen-Âge. Les conséquences néfastes des incursions barbares, les oppositions religieuses et de la guerre de Trente Ans engendrent la réédification d'un grand nombre d'églises meusiennes au cours du XVIII^e siècle ainsi que dans la première partie du XIX^e siècle⁷²¹. Des choix similaires sont effectués puisque les fondations originelles sont conservées, même si les dimensions sont modifiées pour répondre aux besoins d'une population plus conséquente en progression. Les styles architecturaux varient et reflètent l'identité propre à chaque communauté paroissiale, sans que les spécificités locales empêchent de conserver un certain nombre de caractères communs comme le plan en croix latine ou l'aspect général du bâtiment. Les possibilités sont souvent réduites du fait d'un budget restreint qui induit des choix similaires, si bien que nombre d'entre elles n'offrent rien de bien spécifique à l'extérieur comme à l'intérieur, mais constituent le joyau du village, un symbole d'identification, de reconnaissance et de cohésion. La rudesse des luttes religieuses dans le département entre protestants et catholiques explique la spécificité du territoire meusien, où les communautés paroissiales conservent une identification très précise à la religion catholique, le protestantisme est en marge et minoritaire. Le nombre de presbytères faible reflète ce caractère meusien affirmé. L'ancienneté des bâtiments engendre à partir du second XIX^e siècle des dépenses imprévues exponentielles pour réparer les parties vétustes, dégradées ou qui présentent un risque manifeste pour les populations. Les municipalités, pourtant républicaines, sont contraintes de récolter

720. 98 T, Le Courrier de l'Est, 15 janvier 1913, AD.Meuse.

721. E Dépôt 265 107, 298 2M1, 342 90, .1 et 2FI, divers clichés selon les localités, .21 FI et 33FI et 39FI, 10R 981 à1046, 2Z 620.AD.Meuse.

Robinet (N.), Pouillé du diocèse de Verdun, divers passages.

les sommes nécessaires à ces réparations au détriment d'autres réalisations, dont le développement des axes de communication pour répondre aux attentes des communautés rurales qui restent croyantes même si les modalités d'exercice de leur foi évoluent. Elles sont modifiées par l'incorporation de croyances plus païennes et superstitieuses à côté de celles religieuses plus conformes à la tradition ancestrale transmise de génération en génération. Ainsi, à Moranville⁷²², le 13 mars 1901, la municipalité valide les plans dressés par l'architecte Médard, de même que les devis et les cahiers des charges dressés le 17 février et modifiés le 7 mars relatifs au projet de réparation de l'église. Cependant, à cette date, la commune n'a pas assez de liquidité pour solder la dépense estimée à 3 800 francs en aval de la mise en adjudication publique des travaux. S'appuyant sur les déclarations du receveur principal qui estime qu'il est possible de verser 2 350 francs selon la situation comptable, la localité décide de contracter un emprunt de 1 500 francs remboursable en 6 annuités à partir de 1902 au moyen d'un prélèvement annuel sur les revenus communaux, sous réserve que l'emprunt se fasse par adjudication, publicité et concurrence à un taux d'intérêt inférieur à 3,15% avec la faculté de se libérer par anticipation. Or, le 7 mai 1901, la municipalité s'aperçoit que ses dispositions ne peuvent être validées, car ce mode de remboursement est devenu obsolète puisque les ressources annuelles sont insuffisantes, le budget ordinaire s'équilibrant à peine alors que celui additionnel est d'ores et déjà déficitaire. Considérant que les réparations sont néanmoins indispensables et réclamées par la communauté rurale, un accord est conclu avec l'administration forestière afin que la commune bénéficie des deux coupons des quarts en réserve en 1902 et 1907, afin que l'emprunt soit gagé sur la délivrance de ces derniers pour que les revenus ordinaires ne supportent que les intérêts du remboursement. Cette solution est généralisée à l'échelle départementale, car les situations financières des fabriques des églises ne leur permettent pas de participer aux dépenses. Les travaux restent très encadrés. Le 10 novembre 1901, la municipalité se range à l'avis de la commission des travaux départementaux et communaux de la Meuse et décide que le plafond de l'édifice cultuel au lieu d'être démoli et remplacé par des frises comme initialement prévues soit réparé. La reconstruction du chœur et des parois latérales est privilégiée de même que la peinture de ces dernières et la réfection des crépis extérieurs. Devant les mêmes problèmes de toiture, considérant que l'édifice a besoin de prompt réparation, le 19 mai 1897, la municipalité d'Ornes⁷²³ décide de solliciter les services du même architecte, M. Médard, établi à Verdun, pour dresser les plans et devis des travaux. Sa réputation est solide du fait de son intervention sur de nombreux édifices des villages meusiens avoisinants. La démarche débouche sur la contraction d'un nouveau prêt, lui-même garanti par la délivrance des coupons en quart de réserve. Lorsque ces délivrances tardent à être accordées, la municipalité demande au préfet d'interférer et d'insister auprès de l'administration forestière, à

722.E Dépôt 516 3, E Dépôt 255 1, 4Z51, AD.Meuse.

723. E Dépôt 298 1D8, 298 Z 31, AD.Meuse.

l'exemple à Louvemont-Côte-du-Poivre⁷²⁴ en janvier 1905, qui en attendant se contente de menues réparations comme celles soldées à M. Drouet Eugène, maçon à Beaumont-en-Verdunois pour la fourniture de tuiles, et le remaniement de la toiture de l'édifice cultuel. Le mauvais état du bâtiment religieux est généralement chronique, si bien que les questions d'entretien et de réparation reviennent de manière récurrente tout au long du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Le village de Rupt-en-Woëvre⁷²⁵ dans l'arrondissement de Verdun est représentatif de la façon dont ces problématiques sont traitées au niveau communal et des limites imposées par le manque de finance. Au début des années 1870, un investissement est fait afin de réaliser les réfections nécessaires au clocher, qui nécessite l'intervention d'un charpentier, de deux ferblantiers et d'un maréchal-ferrant. Cependant, quelques mois plus tard, il est mis en avant par la municipalité un problème plus grave qui se greffe sur le premier. La sacristie est devenue malsaine, voire meurtrière, trop exigüe, ne répondant plus au besoin. Toutefois, la fabrique de l'église qui n'a pas les moyens financiers, enregistre un déficit de 130,35 francs et ne peut pas entreprendre les travaux indispensables. Ces derniers retombent dans les attributions de la municipalité qui décide dans l'intérêt commun de faire procéder aux améliorations en accordant un budget anticipé sur la concession des terrains dans le cimetière en contrepartie d'un secours sollicité par le biais du préfet auprès de la commission départementale. La municipalité s'endette d'une somme de 1 059 francs qu'elle ne parvient pas à rembourser durant près d'une décennie, créant des tensions avec les différents intervenants sollicités sans que les problèmes inhérents à l'église soient véritablement et durablement résolus. Si les fonds libres de la caisse permettent en 1883 d'acquérir deux vitraux peints, l'un représentant Saint-Nicolas, l'autre l'Assomption, les problématiques relatives à la réparation de l'église refont surface durant la décennie suivante. Le 14 septembre 1894, ledit architecte Médard évalue le montant des travaux de réfection à somme de 4 900 francs, dont 1 600 francs de vieux matériaux à reprendre. L'entrepreneur Jarny Alfred de Clermont-en-Argonne remporte l'adjudication sur M. Firmin de Saint-André, car il propose une commission de 4 371,20 francs accordant un rabais de 89,21 francs, ce qui permet d'aboutir à la réception définitive de la réparation du clocher et du remplacement du lambris de la nef deux ans plus tard en décembre 1897. Cependant, le 8 février 1901, l'architecte est une nouvelle fois sollicité, car un accident est survenu en raison de l'état de vétusté de la grosse cloche. Il rend le fonctionnement des deux autres absolument impossible de sorte que la localité se trouve dépourvue de toutes sonneries. Les cloches⁷²⁶ servent de repères, rythment encore très largement la vie quotidienne surtout agricole. La situation urgente induit une dépense imprévue de 1 871,88 francs⁷²⁷ qui la contraint à souscrire un

724. E Dépôt 229 3 et 4, AD.Meuse.

725. E Dépôt 342 2, 342 3, 342 5, 342 90, AD.Meuse.

726. Corbin (A.), Les cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes du XIX^e siècle, Paris, Albin Michel, 1994, p.79-193.

727. E Dépôt 342 2, 342 3, 342 5, 342 90, AD.Meuse.

nouvel emprunt gagé sur les délivrances des coupons en quart de réserve. Les horloges communales au tournant du XX^e siècle sont rarement distinctes de celles religieuses, si bien que d'une façon généralisée elles sont placées sur le clocher des églises, comme c'est le cas en 1869 à Cumières-le-Mort-Homme⁷²⁸, acquise auprès d'un horloger de Stenay pour la modique somme de 1 190 francs. Quant aux cloches, elles appartiennent tantôt aux fabriques, tantôt aux communes qui participent aux dépenses comme à Aincreville⁷²⁹ où la cérémonie de bénédiction constitue un moment de rapprochement entre les instances religieuses et républicaines, ainsi qu'entre les riverains et les membres des communautés villageoises environnantes. De plus, souvent, l'instituteur est chargé de remonter l'horloge chaque semaine moyennant une modeste rétribution⁷³⁰, en plus de sonner les angélus du matin, du midi et du soir, reflétant le glissement des attributions traditionnellement religieuses vers celles civiles et laïques, du curé à l'instituteur. Néanmoins, même si elles engendrent des budgets conséquents, les réparations aux édifices culturels, les achats des cloches, de vitraux ou de statues ne sont pas négligés par les municipalités républicaines⁷³¹, car les communautés rurales restent croyantes et accordent beaucoup d'importance à l'église qui a une véritable vocation sociale et communautaire. Les cloches continuent à rythmer la journée de travail des champs, tandis que les baptêmes, les mariages et les enterrements soudent les liens humains familiaux et communautaires par le partage des moments forts de la vie des villageois de même que les fêtes religieuses. Des évolutions sont en germe, qui font évoluer la tradition qui se nourrit de présent et s'adapte. Les pratiques païennes liées aux récoltes prennent cependant une importance plus considérable, alors que les célébrations ordinaires chrétiennes traditionnelles se maintiennent plus par habitudes transmises par les parents que par la manifestation d'une ferveur ardente⁷³². Conscients de ces évolutions accentuées par les départs vers les villes et les bourgs moins pratiquants et plus anticléricaux, les différents protagonistes religieux cherchent à raviver la foi chrétienne et à sensibiliser aux conséquences du recul de la foi catholique. De nombreuses missions, tournées épiscopales et manifestations à caractère religieux sont organisées pour contrer les effets des mutations religieuses qui sont accentuées par les instances républicaines. Les journaux religieux tels que la *Croix Meusienne* ou la *Semaine religieuse du diocèse de Verdun* contribuent à vanter les mérites des actions qui quadrillent le département, à amplifier les conséquences néfastes du recul de la natalité et à accuser le gouvernement de suivre une influence négative des loges maçonniques. Les raisons des mutations sont généralement négligées. La baisse du nombre des familles nombreuses est par exemple le résultat combiné de la conjoncture

728. E Dépôt 104 4M1, AD.Meuse.

729. La Semaine religieuse du Diocèse de Verdun, 10^e années n°16, 12 janvier 1895, cliché 14, AD.Meuse.

730. E Dépôt 104 4M1, AD.Meuse.

Lavigne (L.), op.cit.p.85-86.

731. E Dépôt 2 Z, 80 3, 81 107, 160 4, 175 27, 17 66, 229 3, 229 4, 255 1, 265 101, 298 1D8, 342 1 et 2, 412 1, 468 102, 51435, 516 3, 517 3 et 4, AD.Meuse.

732. 103T, La Croix Meusienne, La Semaine religieuse du diocèse de Verdun, 1880-1914, AD.Meuse.

économique, sociale, de l'exode rural et des mutations agricoles beaucoup plus que d'un sentiment catholique qui se délétere. Par contre, il est véridique que le nombre des pascalisants est en baisse et que le déclin des vocations s'est enclenché un peu avant le début de la proclamation de la République. À l'échelle de la Meuse, les pratiques et l'expression de la foi ont tendance à se déplacer de la sphère communautaire à celle individuelle. La dimension économique est privilégiée et le triomphe de la petite exploitation à caractère familial induit une prépondérance de la filiation du métier de cultivateur, qui ne permet pas de pousser l'un des fils, généralement l'aîné à rentrer dans les ordres comme on peut le constater dans d'autres départements⁷³³. Ce phénomène provoque à la fin du siècle un effectif de desservant insuffisant pour que chaque village ait son propre homme d'Église titularisé. Un même curé officie désormais dans plusieurs paroisses, comme cela est le cas à Mogeville, Moranville et Grimancourt-en-Woëvre⁷³⁴. Cet état de fait entraîne également une modification de la place et du rôle traditionnel du curé. Il est aussi exclu des conseils municipaux où il ne peut plus exercer les fonctions magistrales par les lois constitutionnelles de la Troisième République. La paroisse cesse d'être la première instance d'encadrement. Elle supplée plutôt les instances républicaines et complète leurs actions. Les curés perdent leur place d'interlocuteur privilégié auprès de la gent masculine qui se rapproche désormais des instituteurs villageois qui exercent de nombreuses fonctions et accroissent leurs renommées. L'influence des prêtres reste cependant plus perceptible sur les femmes et les enfants permettant encore de pouvoir orienter les mœurs, de réprimer les émotions jugées contraires à la morale catholique et d'encadrer des modes de vie pour éviter la dépravation des comportements tels qu'ils sont décrits par les écrivains parisiens comme Émile Zola⁷³⁵. La baisse des vocations et le partage de l'homme d'église entre plusieurs villages n'ont pas que des effets négatifs. Ils obligent des rapprochements bénéfiques même si des questions matérielles peuvent créer des tensions à canaliser. Par exemple, les communes de Moranville et de Grimancourt-en-Woëvre⁷³⁶ sont contraintes de sortir de leur isolement autarcique pour conserver un officiant en lui garantissant un logement. Ainsi, le presbytère de la seconde localité est conjointement choisi avec en mars 1901 un accord réciproque qui porte sur l'entente à supporter les dépenses inhérentes à l'entretien du bâtiment au prorata du nombre de leurs habitants. Toutefois, des conflits sont sous-jacents, ce qui se vérifie le 25 janvier 1903 lorsque le conseil municipal de Grimancourt-en-Woëvre sollicite celui de Moranville pour payer le mémoire de M. Gillet Théophile maçon concernant la reconstruction du mur de jardin du presbytère. Ce dernier refuse de voter l'intégralité de la quote-part lui revenant, justifiant sa position par la complexité des relations administratives. En effet, la première tranche de travaux a été légalement adjugée à l'entrepreneur Delle, tandis que la seconde qui est contestée a été entreprise

733. Launay (M.), *Le bon prêtre : le clergé rural au XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 1986, 326p.

734. E Dépôt 255 1, 516 3, 516 29, 516 40, 1604, 160 8 et 9, AD.Meuse.

735. Zola (É), *La Terre*, Paris, Laffont, Les RoUGON-Macquart, T. XV, 2002, 1641p, divers passage.

736. E Dépôt 255 1, 160 4, 160 8 ET 9, AD.Meuse.

sans adjudication et sans accord réciproque des deux conseils municipaux copropriétaires du presbytère. Du point de vue administratif le procédé est contestable. Les conflictualités naissantes sont cependant désamorçées par les intérêts communs qui facilitent les rapprochements et l'intervention des instances supérieures qui imposent un cadre aux coopérations entre les villages et tranchent les différents avant qu'ils ne s'enveniment. Ainsi, dès le 2 novembre 1903 une délibération du Conseil Général impose que les travaux relatifs au mur du jardin du presbytère sis à Grimancourt-en-Woëvre soient payés pour les 3/5^e par cette dernière, le supplément incombant à celle de Moranville, de façon à ce que l'entièreté de la dépense soit imputable sur les fonds libres des caisses municipales. Dès le 5 août, la municipalité de Moranville se conforme à la décision départementale, ne souhaitant pas prolonger à tort le litige. Enfin, si une ouverture vers des coopérations intercommunautaires est le résultat de la baisse des vocations et du manque de finances, l'église sait parallèlement accepter les changements en germe et s'adapter aux avancées, tout en continuant de surveiller les mœurs et les coutumes. L'évolution la plus visible sur le territoire est celle liée au déplacement des cimetières par la prise en considération des recommandations des hygiénistes bien que le rapport aux morts reste identique, maintenant le lien ancestral entre les communautés paroissiales, humaines et le territoire. À titre d'exemple, le 17 juin 1906 le conseil municipal de Grimancourt-en-Woëvre⁷³⁷, réceptif aux considérations sanitaires, prend conscience du risque épidémiologique qui est lié aux nombreuses moisissures qui se dégagent du cimetière établi au centre du village, à côté de l'église, surtout en été. De ce fait, le projet d'établissement et les promesses de vente nécessaires à l'achat des terrains sont acceptés à l'unanimité. Un nouvel emprunt, gagé sur les consignations des coupes affouagères, est sollicité auprès du préfet pour que le nouveau cimetière soit édifié à l'extérieur du village au lieu dit aux Grèves. En ce sens, rappelant le risque croissant de maladies contagieuses par la promiscuité des morts et des vivants au centre du village, le maire est autorisé à traiter de gré à gré pour trouver auprès des particuliers des conventions de prêts de 6 000 francs, car la formule paraît la plus avantageuse financièrement tout en intégrant directement les riverains au projet, soudant les liens communautaires. Pour mener à bien le projet, la commune est contrainte de renoncer à installer un réseau téléphonique local, alors que les lenteurs administratives ralentissent l'exécution de ce dernier. Le 29 août 1908, le conseil, qui bénéficie désormais d'une subvention à hauteur de 10% de la dépense de la commission départementale, renouvelle sa demande d'obtenir un prêt tout en approuvant le plan d'amortissement de l'emprunt. Le 14 juin 1908, le montant estimé des coupons du service forestier est insuffisant pour couvrir la dépense, une imposition extraordinaire de dix centimes durant une décennie est votée, mais le préfet refuse un endettement au-delà de 5 400 francs obligeant à utiliser la subvention pour payer la première tranche des travaux. La restriction du budget à employer induit un autre problème, celui de trouver un adjudicataire. Après une absence de soumission, le maire est finalement autorisé à traiter de

⁷³⁷. 2Z 390, 4Z 46, 160 4, 160 8 et 9, AD.Meuse.

gré à gré avec l'entrepreneur, mais les travaux ont pris un retard considérable augmentant la dépense de 1 000 francs qui doivent être absorbés par l'excédent de la vente du quart en réserve. Le village de Moranville⁷³⁸ est aussi représentatif des évolutions et du traitement de ces problématiques. Dès le 1^{er} avril 1904, le maire expose que le cimetière est devenu trop insuffisant, et que situé au cœur du village autour de l'église, il ne remplit plus les conditions présentées par le cadre de la loi, si bien que sa translation est devenue indispensable. Le conseil se range à son avis, décidant l'acquisition d'un terrain de 17 ares en un lieu plus élevé de 35 mètres, dégagé de toutes les habitations. Les sieurs Lacroix et Moutaux consentent chacun à vendre leur terrain pour 400 francs. Selon les devis, plans et cahiers des charges de l'architecte Martin, une dépense de 3 250 francs se greffe pour la clôture et l'aménagement du nouveau cimetière. Le financement des travaux pose aussi problème, une nouvelle fois le manque pécuniaire bloque les avancées. Ainsi, la délibération en date du 17 avril 1905, souligne le fait que la dépense initiale de 5 000 francs risque d'être dépassée au cours des travaux, alors que la caisse municipale présente déjà un déficit de 300 francs, et que le remboursement des trois emprunts au Crédit foncier doit s'effectuer en une seule traite, obligeant à demander une imposition de 13 centimes extraordinaires, parallèlement à l'acceptation d'une subvention de 1 500 francs accordée par la commission départementale pour aider à la translation du cimetière. Les conditions de l'emprunt sont précisées le 30 avril. Le village doit se libérer de ses obligations sous 30 ans à compter du 1^{er} juillet 1905, par deux remboursements annuels de 282,42 francs avec un taux d'intérêt de 3,85% par an à verser selon autorisation spéciale au receveur des finances à Verdun. Le 4 octobre 1905, une dépense supplémentaire est préconisée, car l'architecte Médart soulève la question de la protection de l'église et de l'ancien cimetière où peuvent s'introduire les animaux domestiques, proscrivant de recourir à des palissades comme celles existantes qui ne durent pas longtemps et sont trop coûteuses. Enfin, un souci résulte en mai 1905 d'une erreur de bornage qui provoque un décalage de 3 mètres par mégarde du cimetière sur le terrain d'un riverain, mais un accord est rapidement conclu en accordant une indemnité et en cédant deux places perpétuelles dans la concession si le demandeur paye 50 francs au percepteur dans la part des pauvres. Le budget alloué est commun à de nombreuses localités⁷³⁹. À Cumières-le-Mort-Homme⁷⁴⁰, l'aménagement du nouveau cimetière à la sortie nord du village, pour des raisons d'hygiène et de pollution des eaux souterraines en 1913 donne lieu aussi à des actes sous seings privés pour l'achat de deux parcelles, l'une de 12a60 à M. Fusm, l'autre à M. Piéton à raison de 50 francs l'are, soit environ 10% du budget. Le projet est également dressé par l'agent voyer et les travaux exécutés par un entrepreneur après mis en adjudication, ce

738. E Dépôt 516 3, 516 29, AD.Meuse.

739. E Dépôt 2 Z, 80 3, 81 107, 160 4, 175 27, 176 6, 229 3, 229 4, 255 1, 265 101, 298 1D8, 342 1 et 2, 412 1, 468102, 514 35, 516 3, 517 3 et 4, 107 84, 137 92, 140 31, 342 53, AD.Meuse.

740. E Dépôt 104 4G 4 et 5, AD.Meuse.

Lavigne (L.), op.cit.p.86-87.

dernier M. Décombe est établi à Béthelainville. À la veille du conflit, de nombreux projets restent en sommeil, le manque de finance empêche les municipalités d'envisager les changements nécessaires. L'institution religieuse se doit d'évoluer pour répondre aux attentes des communautés rurales en pleines mutations. La place traditionnelle du curé ne peut être conservée, les évolutions sont trop marquées, à la fois à l'intérieur de l'institution religieuse et des sociétés rurales. Les lois républicaines, la montée de l'anticléricalisme et l'application de la loi de séparation de l'Église et de l'État dans ce contexte particulier ne peuvent qu'avoir des retombées à l'échelle locale, même si les capacités de résistances, d'adaptation ou d'acceptation dépendent d'une multitude de facteurs internes et externes à chaque groupe humain.

2. La montée de l'anticléricalisme et la loi de Séparation Église-État.

L'instauration du régime républicain qui s'affirme comme laïc remet en question la place traditionnelle de l'institution religieuse⁷⁴¹, qui depuis l'implantation des communautés rurales, encadre les individus. Les communautés rurales et paroissiales sont liées et souvent confondues pour former qu'un tout. La montée croissante de l'anticléricalisme se fait sentir à l'échelle locale où l'application du Concordat signé le 15 juillet 1801 est rigoureuse, d'autant plus qu'une franche identification à la religion catholique est affirmée à l'échelle du département, où le protestantisme ne trouve que peu d'écho. La religion catholique est celle de la majorité des Meusiens comme des Français, ce qui constitue un point de rapprochement même si le pluralisme confessionnel est peu développé. La rupture du dit Concordat est envisagée pour la première fois le 15 mai 1869 par Léon Gambetta dans le programme de Belleville qui préconise la séparation de l'Église et de l'État⁷⁴². Une première expérimentation de courte durée est tentée le 20 avril 1871 par la commune de Paris, mais les retombées dans le département meusien sont insignifiantes, tout au plus relatées dans la presse locale⁷⁴³. Dans les années 1880, le processus de laïcisation du régime républicain s'accélère⁷⁴⁴. Le 17 novembre 1881, le député Charles Boysset reprend la proposition de la loi déposée en 1877 qui souhaite l'abrogation du Concordat de 1801. L'année suivante, le 11 février le projet de loi Louis Roche prévoit la sécularisation des biens des congrégations religieuses, des fabriques, des consistoires en aval de la séparation des prérogatives de l'Église et de l'État, ce dernier devant à terme devenir laïc. Les lois scolaires républicaines du 28 mars œuvrent en ce sens puisque la neutralité de l'enseignement public

741. Mayeur (J.M.), La Séparation de l'Église et de l'État, Paris, Gallimard, 1966, p.29-123.

742. Mayeur (J.M.), La question Laïque, XIX-XX^e siècle, Paris, Fayard, 1997, 219p.

Scot (J.M.), L'État chez lui, l'Église chez elle, comprendre la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, Paris, Seuil, 2005, 389p.

743. 99T, Le Courrier de Verdun et 110T, L'Écho de l'Est, 1870, AD.Meuse.

744. Damien (A.), Bruley (Y.), De Villepin (D.), Gaillard (J.M.), 1905, la séparation de l'Église et de l'État, les textes fondateurs, Paris, Librairies académiques Perrin, 2004, 476p.

en matière religieuse est affirmée, de même qu'en politique et en philosophie, parallèlement au non-confessionnalisme et à la laïcisation des personnels d'enseignement en dehors des écoles religieuses. De nombreux rapports sont remis en 1883 traitant de ses problématiques, notamment celui sermonnaire de Paul Bert sur les proportions de lois Boysset qui visent à l'abrogation du concordat ou sur l'exercice du culte catholique en France, ou ceux de Guihy, Roche et Lavergne sur les garanties complémentaires au profit du pouvoir civil vis-à-vis du clergé séculier et du clergé vis-à-vis du pouvoir épiscopal, sur la sécularisation des biens des congrégations religieuses, des fabriques et des séminaires, ainsi que la modification des articles organiques de la loi du 8 avril 1802. Le 24 avril 1888, le projet de résolution Huan de Pernanster préconise la création d'une commission chargée d'examiner et d'étudier l'ensemble des lois et propositions qui régissent les rapports entre les instances républicaines et religieuses pour parvenir à mener à bien sans engendrer de conflit l'abrogation concordataire. Comme l'affirme le cardinal Lavigorie lors du toast d'Alger, le 12 novembre 1880, les catholiques ne doivent pas pour autant s'éloigner du régime politique, au contraire, ils doivent s'y rallier. Le 1er janvier 1891, le pape invite les catholiques français à participer à ce mouvement de rapprochement dans le but de limiter la progression et endiguer le développement des mouvements nationalistes et anarchistes, sans pour autant cautionner la ligne anticléricale qui s'affirme. Être catholique et républicain devient de moins en moins incompatible. Le 9 décembre 1891, l'interprétation de Dide sur les rapports entre l'Église et l'État selon les manifestations récentes du Vatican, les mandaterments des évêques et l'attitude du clergé de France donne lieu à de vives discussions qui relancent activement les problématiques relatives à l'abrogation concordataire. Le 20 février 1892, par l'encyclique *Inter Immumerus sollicitudines*, le pape Léon XIII⁷⁴⁵ renouvelle sa demande de ralliement des catholiques français à la République pour contrer l'émergence des autres tendances politiques jugées dangereuses. Cet appel participe à l'affaiblissement des monarchistes au profit de la république modérée consolidée autour du rapprochement des républicains et des catholiques lors des élections des 20 avril et 3 septembre 1893⁷⁴⁶, mouvement qui se retrouve par ailleurs dans le département meusien pourtant politiquement stable et traditionnel⁷⁴⁷. Le 3 mars 1895, le président français renoue le dialogue avec l'Église et affirme que les relations mutuelles doivent désormais être régies dans un esprit nouveau⁷⁴⁸, qui concrétise les avancées sociales, politiques, économiques et culturelles du pays. Une période creuse suit, les débats sont moins fréquents durant l'affaire Dreyfus⁷⁴⁹ qui monopolise l'attention de la société qui exprime sous de nouvelles formes son

745. Lecanuet (R.P.), L'Église de France sous la Troisième République, les signes avant-coureurs de la séparation. Les dernières années de Léon XIII et l'avènement de Pie X, 1894-1910, Paris, Alcan, 1930, 616p.

746. 3M 356, AD.Meuse.

747. Poyard (S.), Voter dans les campagnes meusiennes, 1848-1878, l'acte de vote et le suffrage en milieu rural au cœur des enjeux civiques, Master II, 2010, université de Lorraine.

748. Grunebaum-Ballin (P.), La séparation des Églises et de l'État, Paris, société nouvelle de librairie et d'édition, 1905, 432p.

749. Drouin (M.), Hérald (A.) (dir.), L'affaire Dreyffus. Nouveaux regards, nouveaux problèmes. actes du colloque de

opinion publique tandis que les nationalismes continuent de progresser. Le 15 septembre 1898, le pape déplore les démarches qui visent désormais exclusivement à «régler le droit des Nations par un droit nouveau fondé sur l'intérêt utilitaire, sur la prédominance de la force, sur le succès des principes éternels et immuables de justice au détriment d'un droit public chrétien qui ferait pénétrer dans les esprits l'idée chrétienne de justice et d'amour»⁷⁵⁰ avec des devoirs de fraternité réciproques entre les peuples. La place de la religion et des autorités temporelles évoluent en France ainsi qu'en Europe, l'Italie affirme ouvertement que le pape n'est plus un souverain temporel, ce qui justifie de ne pas lui adresser d'invitation officielle pour la première conférence de La Haye. Le 23 janvier 1900, la discussion du budget de l'instruction publique relance le débat avec d'âpres oppositions entre les députés favorables aux idées laïques et ceux acquis à l'enseignement confessionnel. Le lendemain, la congrégation des assomptionnistes fondée en 1850, accusée d'être à l'origine d'agitations politiques contre les républicains de gauche, d'être engagée activement dans la campagne anti-dreyfusarde et d'accumuler des richesses, est par ailleurs dissoute. Ses principaux dirigeants sont condamnés à une amende. Le 11 mai 1901, le républicain Raymond Poincaré⁷⁵¹ infléchit une ligne novatrice en justifiant son opposition au projet de loi sur les congrégations religieuses par son attachement à la liberté, qui aboutit le 1^{er} juillet suivant à la promulgation d'une loi relative au contrat d'association qui contraint les associations congrégationalistes non autorisées à quitter le pays. Le 27 juin 1902, un nouveau projet de loi vise à supprimer le budget des cultes et à nationaliser les biens meubles et immobiliers appartenant aux congrégations religieuses. Le décret Combes provoque la fermeture de plus de 2 500 écoles confessionnelles en France, celles jugées en situations irrégulières avant que le 20 octobre soit déposée une nouvelle proposition de loi par Ernest Roche visant à la séparation de l'Église et de l'État. Émile Combes, soutenu par le bloc des gauches, entame une phase d'accentuation de la politique anticléricale. Les journaux locaux à tendance républicaine ou religieuse sont les premiers vecteurs qui relayent les débats et les mesures prises au sein des campagnes meusiennes. Les uns soulignent les progrès républicains, les autres font de vives harangues contre l'évolution laïque du gouvernement. Ainsi, dans la *Semaine religieuse du diocèse de Verdun* du 4 janvier 1902⁷⁵², on peut lire que «l'année s'est mal terminée au Parlement français (puisque), M. Lecomte a donc proposé au Sénat la suppression de la liberté d'enseignement». Cette mesure selon cette source fait naître les plus graves appréhensions alors que quelques années auparavant une proposition semblable n'aurait provoqué «qu'un sourire de dédain et de pitié», soulevant le spectre d'une action néfaste de la franc-maçonnerie. Dans la même lignée, la chronique du 15 janvier est tout aussi acerbe estimant que le président du

Rennes, 2006, PUR, 2007.

750. Lecanuet (R.P.), L'Église de France sous la Troisième République, les signes avant-coureurs de la séparation, dernières années de Léon XIII et l'avènement de Pie X, 1894-1919, Paris, Alcan, 1930, 616p

751. Mayeur (J.M.), La séparation de l'Église et de l'État, Paris, Gallimard, 1966, p.29-123.

752. *La Semaine religieuse du diocèse de Verdun*, 4 janvier 1902, AD.Meuse.

Conseil «eut mieux fait de se taire que de traiter la question religieuse pour défendre le clergé séculier contre le clergé régulier et attaquer la plupart des congrégations»⁷⁵³. Le 22 février, l'accent est mis sur l'incapacité à contrer les «adversaires acharnés de l'enseignement libre»⁷⁵⁴, car «une fois de plus, la franc-maçonnerie avait triomphé et, avec elle, le gouvernement, qui était demeuré dans cette affaire d'une apparente et honteuse neutralité». Le chroniqueur dénonce le fait que la discussion du budget des cultes n'a pas été longue, la tribune étant acquise aux députés qui manifestent «leurs libéralismes à rebours» avant de conclure que «le vrai combat n'est plus à l'intérieur de la Chambre, il est dehors, où la mêlée électorale a déjà commencée»⁷⁵⁵. Le 18 octobre suivant, la chronique regrette que «les longs mois de vacances au lieu d'être employés au bien du pays, ont servi au gouvernement d'excellente occasion pour frapper de grands coups contre la liberté d'enseignement et pour crier à tous les échos, qu'il ne faisait en cela que d'appliquer une juste loi, la plus juste, la plus nécessaire des lois»⁷⁵⁶ alors que «l'idéal de grandeur et de prospérité pour la France [...] seront faites des ruines amoncelées par la haine religieuse, hypocritement voilée sous les apparences d'un amour excessif de la liberté et d'un désir d'immense émancipation populaire»⁷⁵⁷. Selon lui, les programmes annoncés, qui visent au renforcement des lois sur les associations avec de nouvelles clauses persécutrices, à l'abrogation des lois Faloux et à «des mesures tyranniques contre le clergé séculier trop sectaire, édictées sans vergogne et sans respect du droit, et peut-être à bref délai, la suppression du budget des cultes et la dénonciation du Concordat»⁷⁵⁸ mènent inexorablement sans intervention de la Providence vers l'abîme. Les campagnes meusiennes sont intégrées dans ces antagonismes avec l'affrontement de points de vue très divergents qui n'empêchent pas en avril et mai 1903⁷⁵⁹ le gouvernement d'étudier plusieurs propositions de loi qui visent à organiser le régime de séparation de l'Église et de l'État. Le 9 juin, Léopold Flourens propose d'une part d'établir la liberté de conscience et de culte, d'autre part d'affranchir réciproquement l'État et les églises. Aristide Briand, rapporteur de la commission d'étude parlementaire spécialisée sur la séparation, dépose un avant-projet de textes qui devient le projet de la commission et la base d'une loi collective en germe le 25 juin suivant, parallèlement aux propositions Georges Grosjean et Georges Bertoulot sur la liberté de culte. Dans ce contexte particulièrement tendu, *la Croix Meusienne* contribue à attiser les tensions notamment le 24 mai 1903 où elle évoque même «une guerre religieuse qui se poursuit sans relâche [avec des signalements] des vexations particulièrement odieuses de la part des agents gouvernementaux, un nombre relativement considérable de religieux, de citoyens et de femmes jetés en prison comme des malfaiteurs»⁷⁶⁰, une

753. La Semaine religieuse du diocèse de Verdun, 6 mai-15 janvier 1902, AD.Meuse.

754. La Semaine religieuse du diocèse de Verdun, 22 février 1902, AD.Meuse.

755. *ibid*, 22 février 1902, AD.Meuse.

756. La Semaine religieuse du diocèse de Verdun 18 octobre 1902, AD.Meuse.

757. *ibid*, 18 octobre 1902, AD.Meuse.

758. *ibid*, 18 octobre 1902, AD.Meuse.

759. De Lamarzelle (G.), Taudière (H.), La Séparation de l'Église et de l'État, Paris, Plon Nourrit et Cie, 1906, 463p.

760. 103T, La Croix Meusienne, 24 mai 1903, AD.Meuse.

réalité pourtant fortement exagérée par rapport aux tensions palpables au sein des campagnes meusiennes. Ces dernières sont concernées par les débats, mais très en marge des affrontements réels, puisque qu'aucun mort ou blessé n'est à déplorer comme cela a pu être le cas lors des affrontements entre les apaches ministériels et les processionnaires de la Fête Dieu à Nantes en juin 1903⁷⁶¹. En dépit des protestations⁷⁶², le gouvernement maintient sa ligne anticléricale et promulgue le 28 mars 1904 un décret-loi qui supprime définitivement les enseignements dispensés par les congrégations tout en ordonnant la fermeture immédiate des écoles confessionnelles. Parallèlement, une circulaire ministérielle ordonne le retrait des crucifix dans les tribunaux. L'affirmation d'une politique anticléricale par le gouvernement appliquée dans tout l'Hexagone provoque la rupture des relations diplomatiques avec le Vatican en mai 1904 puis en juillet où l'ambassadeur délégué auprès du Saint-Siège est rappelé. Le 4 septembre, Émile Combes, à Auxerre, considère être au bout du processus de laïcisation et que le vote de la loi de Séparation est désormais inéluctable. Du 27 octobre au 10 novembre, le chef du gouvernement et le rapporteur du projet de loi se rapprochent en ce sens pour trouver un compromis acceptable pour toutes les parties concernées. Le 31 janvier 1905, une nouvelle proposition de loi Seynac est déposée tandis que le 9 février le président du conseil propose une nouvelle mouture du projet initial remanié en aval de l'ouverture du débat parlementaire sur la question religieuse. Le mois suivant, le projet Briand est déposé avant l'ouverture d'une séance publique de préparation du texte officiel présidée par Doumer Paul. Le 8 avril⁷⁶³, la chronique politique de la *Semaine religieuse du diocèse de Verdun* déplore que la lassitude se fasse déjà sentir à la chambre des députés avec «le désir bien arrêté d'en finir rapidement», si bien que «les députés renoncent à leur tour de parole pour hâter la clôture» tandis que «les autres voudraient l'imposer par un vote formel». Tous sont plus ou moins acquis à «la majorité sectaire qui semble de plus en plus résolue à infliger le plus vite possible le régime de la séparation»⁷⁶⁴. Le 3 juillet, à 341 voix contre 253 est votée la loi de séparation de l'Église et de l'État, «peu importe l'opinion, la paix sociale n'intéressant pas davantage»⁷⁶⁵. Finalement, après les débats parlementaires menés sous la présidence d'Armand Fallières, 181 sénateurs sur 102 approuvent le texte ce qui permet sa promulgation le 9 décembre et sa publication au *Journal officiel de la République* le 11 décembre. Elle est suivie d'un grand banquet le 24 décembre⁷⁶⁶. Cependant, la circulaire adressée le 2 février aux fonctionnaires des Domaines qui précise les conditions d'établissement des inventaires des biens culturels et ecclésiastiques met le feu aux poudres et crée une vive polémique en ordonnant l'ouverture des

761. 103T, La Croix Meusienne, 21 juin 1903, AD.Meuse.

762. 103T, La Croix Meusienne, 1903.

La Semaine religieuse du diocèse de Verdun.

110T, L'Écho de l'Est, 1903, AD.Meuse.

763. La Semaine religieuse du diocèse de Verdun, 8 avril 1905, AD.Meuse.

764. *ibid*, 8 avril 1905, AD.Meuse.

765. La Semaine religieuse du diocèse de Verdun, 15 avril 1905, AD.Meuse.

766. Baumont (M.), *Il y a 75 ans, la séparation de l'Église et de l'État*, Paris, Histoire, n°409, décembre 1980.

tabernacles qui choque l'esprit des croyants mêmes les moins pratiquants. Le mois de février est ainsi ponctué de nombreux incidents violents dans la capitale et dans les départements lors des inventaires, auxquels les catholiques français sont encouragés par le pape à s'opposer par la lettre encyclique *Vehementer Nos* qui par ailleurs condamne la loi de Séparation. Les réactions et les comportements des Meusiens face aux opérations de recensement des biens culturels sont assez uniformes, avec une opposition massive, l'expression d'une indignation collective, mais des violences proscrites ou limitées à des cas individuels. Ainsi, le 3 février 1906, dans la *Semaine religieuse*⁷⁶⁷ du diocèse de Verdun on apprend que le curé de Ligny-devant-Dun est soutenu par les applaudissements des fidèles réunis autour de l'église lorsqu'il refuse l'inventaire et l'ouverture de la sacristie. L'abée a préalablement «recommandé le plus grand calme et l'attitude la plus respectueuse vis-à-vis du représentant du gouvernement» qui au final se contente de compter quelques bancs en raison d'un enterrement prévu ce jour-là. À Montmédy le curé refuse d'ouvrir le tabernacle, toutefois aucune instance n'est formulée à l'issue de son refus catégorique et formel. À Vigneulles-lès-Hattonchâtel, les opposants organisent une manifestation qui vise non pas le receveur des domaines, qui est une personne estimée et aimée, considérée comme un homme bon et droit, mais le caractère même de l'opération qui apparaît «sans doute comme un moyen de conservation, mais aussi comme un moyen facile de confiscation»⁷⁶⁸ Plus de cent personnes se serrent symboliquement les uns contre les autres pour empêcher le représentant du gouvernement d'entrer dans l'édifice culturel. D'après le *Petit Montmédy*, «alors qu'à Montmédy, la protestation des catholiques contre le premier acte de spoliation de la loi de Séparation n'avait revêtu qu'une forme purement oratoire, à Iré-le-Sec cette protestation s'est changée en manifestation, très simple et sans tapage, mais combien significative»⁷⁶⁹, comme beaucoup de localités meusiennes où les protestations débouchent sur peu de violence. En aucun cas des scènes violentes comme à Paris ne sont attestées. La peur principale est la confiscation partielle ou totale des biens culturels qui revient comme un leitmotiv commun de protestation et d'opposition aux inventaires⁷⁷⁰, avec un rejeu mémoriel des spoliations de novembre 1793 avec la vente des biens nationaux, notamment à Benoîte-Vaux. Ainsi, le 10 mars 1906⁷⁷¹, à Ancemont, à Marville et à Dieppe-sous-Douaumont, les opérations sont très mouvementées, de même qu'à Sommedieu où elle n'a pas pu avoir lieu. Le sous-inspecteur des Domaines est contraint de rentrer à Verdun avec les gendarmes qui constituent sa garde sans parvenir à entrer dans l'église. La présence des forces de l'ordre aggrave la situation et augmente les refus comme à Thonne-lès-Près, où la condition ultime pour entrer dans l'édifice est le retrait des gendarmes qui sont perçus d'un mauvais œil, leurs présences sans provocation étant perçues comme

767. La Semaine Religieuse du diocèse de Verdun, 3 février 1906, AD.Meuse.

768. *ibid*, 3 février 1906, AD.Meuse.

769. La Semaine religieuse du diocèse de Verdun 10 février 1906, AD.Meuse.

770. La Semaine religieuse du diocèse de Verdun 24 février 1906, AD.Meuse.

771. *ibid*, 24 février 1906, AD.Meuse.

une injure. Finalement, l'inventaire a lieu après une énergique protestation d'une part du curé et d'autre part du maire, également député républicain de Montmédy, qui «en la circonstance a fait acte de bon citoyen, de maire dévoué et de vaillant catholique», permettant le rapprochement des éléments catholiques et républicains sans heur particulier. Alors que le 14 mars 1906, Georges Clémenceau, face aux dérives des comportements dans de nombreuses églises, se résout à calmer les tensions en suspendant les inventaires, disant que quelques chandeliers ne valent pas une révolution, aucun incident similaire notable n'est à signaler à l'échelle du département de la Meuse, de même qu'au 20 mars où leur suppression définitive est ordonnée⁷⁷². Les fidèles dans la grande majorité des cas se sont contentés de se souder les coudes afin de s'opposer aux opérations, pour résister aux agents qui sont toutefois respectés même s'ils promettent naturellement de revenir à plusieurs reprises pour exécuter leurs missions. Souvent, les communautés rurales avec les enfants ont chanté des cantiques comme à Mesnil-sous-les-Côtes et à Mont-sous-les-Côtes⁷⁷³ en entourant les églises avec cette peur récurrente de la spoliation des biens culturels. La présence des hommes armés, des gendarmes ou policiers, délégués auprès des représentants de l'administration est mal perçue, bien qu'ils soient mandatés par les autorités préfectorales. Ils alimentent le sentiment d'être traité comme des voleurs ou des malfaiteurs. Le bilan des inventaires est très mitigé. Beaucoup ont été effectués à la hâte, sans véritables témoins, provoquant plus une cohésion au sein des communautés villageoises avec un rapprochement entre les catholiques opposés aux inventaires et les républicains opposés à l'intervention des forces armées contraire au principe de liberté, qu'une lutte de clocher. Le climat reste calme et pacifique, les émotions sont exprimées, maîtrisées et canalisées. Les manifestations permettent de témoigner la désapprobation non pas contre la loi de Séparation, mais contre les inventaires, sans heur ni violence dans le département meusien. L'entrée en vigueur définitive de la loi provoque pourtant des incompréhensions⁷⁷⁴. L'État en devenant neutre en matières religieuses, met fin au régime des cultes reconnus et subventionnés engendrant des oppositions et des incompréhensions entre les municipalités et les instances préfectorales. La liberté de conscience et collectivité de pratiquer une religion sans entrave soulève des problématiques à l'échelle locale relatives aux indemnités de binage, à la location des presbytères et à l'entretien de ces derniers souvent en mauvais état, bien que la création du denier du culte le 10 août 1906 vise à créer les ressources nécessaires à ces fins. Le refus du pape de créer des associations culturelles pour administrer les biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice du culte complexifie les choses et les modes d'organisation. Le 2 janvier 1907, une loi d'apaisement du gouvernement Clémenceau est entérinée pour laisser les édifices de culte à la disposition des fidèles et les ministres des Cultes à défaut d'associations culturelles, mais

772. 103T, La Croix Meusienne, 14 mars 1904, AD.Meuse.

773. 3MI 115, La Croix Meusienne, 25 mai 1906, AD.Meuse.

774. Ducompte (J.M.), La loi de 1905, quand l'État se séparait des Églises, Toulouse, Les Essentielles Milan, 2005, 63p.

le pape la perçoit négativement comme mesure de confiscation et de spoliation des biens. Ainsi, le 13 avril 1908, les communes sont autorisées à engager les dépenses nécessaires à l'entretien et à la conservation des édifices dont elles possèdent la propriété à condition d'imputer la dépense à la charge du contribuable. Nous nous sommes penchés sur quelques cas individuels représentatifs pour mieux cerner les problématiques au niveau du département de la Meuse. Le cas de Mogeville reflète⁷⁷⁵ les problèmes liés aux indemnités accordées pour le budget des cultes. Les conseillers municipaux considérant que la commune depuis très longtemps a donné 200 francs par an au prêtre desservant, s'accorde pour voter une indemnité de binage de la même importance prélevée sur les fonds libres. Cependant, cette délibération du 18 avril 1906 n'est pas approuvée par les instances préfectorales, car elle est jugée contraire à la circulaire du Ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des cultes insérée au recueil des actes administratifs au vu de l'article 91 de la loi du 9 décembre 1905 sur la loi de séparation de l'Église et de l'État. La municipalité décide de contourner l'obligation, en usant de la facilité d'accorder une indemnité de binage de 200 francs à l'ecclésiastique qui justifie des conditions légales, à savoir le prêtre Mougnot de Maucourt et Mogeville avec un versement trimestriel. Le 15 août suivant, une allocation est accordée au prêtre-desservant qui est un salarié de la commune lors de la promulgation de la loi de Séparation, durant huit années dégressives, à savoir 200 francs en 1906-1907, 133 francs en 1908-1909, 100 francs en 1910-1911, 66 francs en 1912-1913. La subvention est prélevée sur les revenus communaux aux échéances du 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre annuellement. Toutefois, après consultation du sous-préfet sur les conditions d'octroi des subventions en faveur du curé qui dessert les paroisses de Maucourt et de Mogeville, les conseillers sont contraints de faire marche arrière. En effet, les versements de l'indemnité de 1906 et de 1907 ne peuvent être effectifs, car ces derniers sont astreints à la délivrance d'un certificat de vie par le maire puis par l'association cultuelle, or, la commune n'en possède pas, ce qui induit la réduction de l'allocation à la somme de 133,30 francs soit 1/3 du montant initial sur quatre ans au lieu de huit années. La délibération en date du 19 mai 1909 confirme que le curé-desservant ne bénéficie que d'une subvention de 100 francs en 1908 et de 66 francs en 1909 inscrite au budget. À Grimancourt-en-Woëvre⁷⁷⁶ nous remarquons les mêmes problèmes. Le 20 septembre 1906 au vu de la loi de Séparation, l'indemnité allouée au desservant des paroisses de Grimancourt-en-Woëvre et de Moranville est annulée, si bien que ce dernier demande l'octroi d'une allocation temporaire de 200 francs. Le conseil vote la subvention sur huit années avec une diminution annuelle conformément aux dispositions de la loi du 9 décembre 1905. Le 17 février 1907, le maire présente un acte qui projette de porter attribution de la jouissance de l'église de Moranville et le curé de la paroisse, autorisé par l'évêque diocésain de Verdun, déclare vouloir exercer le culte public pour huit

775. E Dépôt 255 1, AD.Meuse.

776. E Dépôt 516 23, AD.Meuse.

années. La jouissance gratuite de l'église est offerte en échange de l'entretien des locaux ainsi que des objets de cultes la garnissant. Le bail est résiliable si le culte n'est pas célébré durant six mois, si l'attributaire ne l'entretient pas convenablement, le délaisse de sa vocation et ne s'acquitte pas des obligations et des charges lui revenant. Finalement, le 27 février 1907 au regard de la circulaire préfectorale qui demande de choisir entre le retrait pur et simple au desservant de la jouissance du presbytère ou la location à prix d'argent de l'immeuble à l'ecclésiastique, la municipalité décide de traiter de concert avec le maire de Moranville, copropriétaire de l'immeuble pour permettre la location au desservant pour une somme maximale de 25 francs. Les contributions et les frais d'assurances restent à la charge des communes propriétaires. Cependant, le contrat présenté par le curé est jugé inacceptable, de même que celui du préfet, qui impose des charges trop lourdes, ce qui induit une période de pourparlers et un imbroglio administratif durant lequel la jouissance à titre gratuit est maintenue. Le 1^{er} avril 1911, la délibération du 2 juillet 1908, approuvée par le préfet est renouvelée, laissant la jouissance par bail au curé malgré le fait qu'il se trouve dans un état incurable soulevant les protestations d'un conseiller qui refuse de signer le registre ordonnant la mise en adjudication des locaux. À Chattoncourt⁷⁷⁷, la location du presbytère à l'homme d'Église pose également problème. Le 1^{er} mars 1908, le préfet ne consent pas à louer en dessous de la valeur locative des immeubles et de leurs dépendances, soit un niveau de 100 francs, alors que le conseil reconnaît que la demande du curé est fondée, demandant un bail pour 60 francs, car le presbytère est délabré et que les planchers sont en mauvais état de même que les murs. À Haudiomont⁷⁷⁸, le conseil autorise le 16 juin 1907 le maire à procéder à la location de gré à gré avec le curé pour un loyer de 110 francs, l'abbé Etringer n'ayant la jouissance que durant sa cure ou huit années renouvelables. L'un des conseillers refuse de valider l'acte, car il estime que la durée doit être ramenée à trois ans. Toutefois, le 3 août 1907 les registres des délibérations font état d'une demande d'annulation du bail, le desservant ayant ouvertement et outrageusement employé des mots insultants publiquement envers le maire. Un véritable conflit émerge, divisant le conseil municipal. M. Chir souhaite que le servent conserve ses droits tandis que la majorité lui demande d'évacuer les lieux sans pouvoir enlever les fruits de son verger. Cette opposition qui reste cependant extrêmement rare provoque l'absence de curé à la tête de la paroisse, si bien que le 24 mai 1908, les nouveaux conseillers, à la demande de toute la population demandent à l'évêque de Verdun d'obtenir un prêtre à la tête de la paroisse, précisant que la mesure de rigueur prise par les prédécesseurs était contre le desservant et non contre la religion. Cette démarche permet de procéder dès le 10 juin 1908 à la location du presbytère et de ses dépendances avec le curé Tripied pour un loyer annuel en principal de 60 francs durant dix-huit mois ou la durée des fonctions, les locaux restant à la disposition de la municipalité. La complexité de la loi de Séparation entraîne des

777. E Dépôt 81 107, AD.Meuse.

778. E Dépôt 175 25, AD.Meuse.

incompréhensions à l'échelle locale, mais aussi des divergences d'opinions et des difficultés administratives et matérielles. Les deux principaux points d'échauffement sont les indemnités à accorder aux desservants et la gestion des baux de location des presbytères. Par contre, la loi n'induit pas de mutations majeures dans les croyances religieuses ou dans les comportements individuels et collectifs. Les conflits entre les républicains et les catholiques, les blancs et les rouges, tel qu'ils sont décrits par Louis Pergault⁷⁷⁹ sont confinés à des cas particuliers extrêmement rares. Le cadre de la loi provoque néanmoins une fragilisation de la place du curé d'ores et déjà fortement concurrencé par les instituteurs, symbole des instances républicaines laïques qui répondent de plus en plus aux attentes des communautés rurales qui sortent du cadre de la tradition et débutent leur émancipation religieuse, politique, économique et sociale⁷⁸⁰.

3. Un rôle croissant de l'école et de l'instituteur.

Dans les campagnes meusiennes, comme dans celles françaises, les progrès de la scolarisation favorisent le désenclavement, l'acculturation des populations locales, ainsi que la progression de la langue vernaculaire sur les patois, autant de facteurs qui participent à l'intégration progressive et permanente dans la société englobante⁷⁸¹. Dans ce contexte, les instituteurs acquièrent des fonctions plus développées au sein des communautés villageoises, où ils s'affirment comme des figures centrales de la vie locale, tout en exerçant le rôle d'intermédiaire avec les instances républicaines. Les premiers jalons de l'enseignement primaire sont posés avec la promulgation le 28 juin 1933 de la loi Guizot⁷⁸² qui organise l'instruction autour de deux axes. Le premier concerne la liberté de l'enseignement primaire que doit comprendre une éducation morale et religieuse, le second organise un enseignement primaire public intégré au sein de l'université, le tout placé sous la surveillance d'un corps d'inspecteurs chargés de veiller au bon fonctionnement du système. L'enseignement est encore très largement aux mains des congrégations religieuses au début des années 1840, ce qui pousse les législateurs à ne pas adopter le second texte, proposé le 31 janvier 1836, relatif à la liberté de l'enseignement secondaire. La promulgation de la loi Pellet le 23 juillet de la même année favorise l'instruction publique villageoise, en incitant les communes à ouvrir au moins une école primaire pour accueillir les filles, l'éducation scolaire devant rester sexuée et très cloisonnée. Dans le prolongement d'une ordonnance en date du 22 décembre 1837 sont créées les premières salles d'asiles destinées aux enfants de deux à six ans, ancêtres des écoles maternelles. Parallèlement, des réflexions sont menées

779. Pergaud (L.), La guerre des boutons, Paris, Gallimard, 1972, 276p, divers passages.

780. Cabanis (A. et D.), La Société française au XIX et XX^e siècle, histoire économique, sociale, politique, Toulouse, Privat, 1986, 246p.

781. Moriceau (J.M.), Bourrigaud (R.), Marache (C.), Ploux (Fr.), Vigreux (J.), Les campagnes dans les évolutions politiques et sociales en Europe des années 1830 à la fin des années 1920, Paris, Sèdes, p.91-120.

782. Lelièvre (C.), Histoire des institutions scolaires, 1789-1889, Paris, Nathan, 1990, 238p.

afin d'améliorer l'enseignement agricole, aboutissant, entre janvier et juillet 1846, au rapport de la commission Tourret qui préconise d'instituer trois niveaux d'instruction, à savoir un institut agronomique, une vingtaine d'écoles régionales et une ferme-école par département. Les recommandations prescrites sont suivies si bien que dans le second semestre de l'année 1847, après l'entrée en vigueur d'une circulaire spécifique, sont nées dix-huit fermes-écoles dans le pays avec des cours gratuits et un corps professionnel payé par l'État. Le 3 octobre 1848, le projet aboutit complètement grâce au vote de la loi Tourret sur l'enseignement agricole qui confirme le statut de ces dernières. Les personnes concernées sont limitées notamment, car les écoles régionales d'agriculture qui demeurent payantes et l'institut national agronomique sont destinés à la formation des ingénieurs et des professeurs d'agriculture, qui requièrent un niveau de connaissance plus élevé que celui des campagnes rurales. Les gouvernements successifs comprennent néanmoins l'intérêt de la scolarisation, si bien que les commissions d'étude à l'image de celle dirigée par Alfred de Falloux sont formées afin d'étudier les problèmes scolaires et trouver des solutions pour y remédier. Les réflexions menées aboutissent le 15 mars 1850 à la promulgation de la loi Falloux qui concrétise la liberté de l'enseignement secondaire, en établissant une distinction entre l'enseignement public à la charge des communes et des départements et celui privé qui bénéficie d'une plus grande liberté. À l'échelle locale, les catholiques conservent un monopole encore très fort, alors que les municipalités de plus de 800 habitants sont obligées d'ouvrir des écoles de filles distinctes de celles masculines favorisant la scolarisation. La loi Fortoul du 14 juin 1854 permet d'avoir un meilleur contrôle du système en réduisant le nombre des académies interdépartementales à seize, de manière à ce que le périmètre plus vaste de chacune facilite le traitement des besoins spécifiques aux unités urbaines ou rurales. La loi Duruy du 10 avril 1855 est bénéfique au progrès de la scolarisation, car elle organise l'enseignement primaire féminin, encourage la création des cours pour adultes destinés à limiter les lacunes, tout en ouvrant la voie à la gratuité des cours dispensés. Une décennie plus tard, une ligue de l'enseignement est créée au titre de confédération d'associations françaises d'éducation populaire et laïque, néanmoins son périmètre d'action est limité et les retombées dans le département meusien sont insignifiantes. Parallèlement, des lois sont votées afin de réduire le travail des jeunes, à l'exemple de celle du 19 mai 1874 qui crée l'inspection du travail, un organisme chargé de veiller au respect des lois sociales, dont l'interdiction de travail des enfants de moins de 12 ans. Si la loi du 12 juillet 1875 portée par M. Laboucaye permet à tous Français de plus de 25 ans révolus de former des associations d'enseignement supérieur et d'ouvrir des cours en respectant des conditions spécifiques, sauf pour la médecine et la pharmacie, les campagnes meusiennes essentiellement agricoles sont peu réceptives. La loi du 16 juin 1879⁷⁸³ fixe les bases d'une réforme de l'instruction publique en précisant les modes d'organisation de l'enseignement départemental et communal de l'agriculture avec de nouvelles

783. L'École républicaine, 1870-1940, esquisse d'une histoire culturelle, Paris, Éditions Christian, 1993, 169p.

modalités de formations et de recrutement des enseignants et prépare l'inscription à terme des cours agricoles dans les matières obligatoires de l'éducation primaire pour véhiculer le progrès dans les campagnes. Le 9 août un texte est entériné . Il induit la création d'une école normale par département dans le but d'assurer une meilleure formation des instituteurs⁷⁸⁴. Ces derniers sont appelés à devenir des notables importants dans les villages, vecteurs de transmission de connaissances et de compétences qui mènent à terme à l'acculturation et à l'intégration des sociétés rurales dans la société englobante. Pour favoriser ces actions, le 27 février est promulguée une loi qui établit un conseil supérieur de l'instruction publique et des conseils académiques, dont les membres nommés pour quatre années renouvelables doivent veiller au développement et à l'encadrement de l'enseignement, tout en dégageant les populations locales des tutelles religieuses par l'exclusion des ecclésiastiques dans les instances supérieures . L'instruction féminine est également souhaitée par le projet Camille Sée qui souhaite avec le concours des départements et des communes l'ouverture d'établissements sexués, en externat et en internat, avec un programme spécifique comprenant de la morale, de la langue française, des langues anciennes, grecques ou latines, de l'histoire, des mathématiques, de l'hygiène, de l'économie domestique ainsi que du droit usuel, de la musique, du dessin et de la gymnastique, les cours religieux devant s'effectuer en dehors de ces heures. À l'aube des lois scolaires républicaines, l'absentéisme est difficilement maîtrisable, surtout au printemps et en automne lors des gros travaux agricoles, mais le département de la Meuse figure parmi ceux où le taux d'instruction est élevé, en dépit de son caractère très rural et agricole. La loi du 16 juin 1881 pose les bases d'une généralisation de l'école en France en laïcisant les écoles maternelles, en obligeant les professeurs à détenir un brevet et en instituant le principe de gratuité des cours. Les lois Ferry Jules, votées le 28 mars 1882, concrétisent le processus en fixant la neutralité de l'enseignement public en matière de religion⁷⁸⁵, de philosophie et de politique, en laïcisant le personnel enseignant, mais surtout en rendant l'école obligatoire et gratuite pour les enfants des deux sexes de six ans à treize ans révolus avec des commissions municipales chargées de surveiller et d'encourager la fréquentation scolaire. Quelques lois complémentaires complètent ensuite le dispositif notamment la loi Gablet du 30 octobre 1886 qui renforce la neutralité de l'enseignement public, son caractère confessionnel ainsi que la laïcité du personnel enseignant, parallèlement à l'interdiction aux départements de subventionner des écoles primaires privées pour ne pas compromettre l'action rationalisée et généralisée au pays de celui public. Quant aux salles d'asiles instaurées par la loi du 22 décembre 1837 pour les enfants de 2 à 6 ans,elles sont transformées en écoles maternelles par les mesures du 2 avril 1887. Les municipalités meusiennes sont réceptives assez précocement aux mesures scolaires, dès les lois Guizot, ce qui

784. Ozouf (M.), L'École, l'Église et la République 1870-1914, Paris, Seuil, 1982, p.1-69.

785. Mayeur (F.), Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France, de la révolution à l'école républicaine, 1789-1930, Paris, nouvelle librairie de France, 1988,638p.

permet en 1888, à l'image de la communauté villageoise de Mogeville⁷⁸⁶ très représentative d'avoir un niveau satisfaisant d'instruction. Les acquis scolaires permettent d'avoir les connaissances rudimentaires, essentielles et suffisantes pour administrer les maisons et défendre les intérêts, depuis de nombreuses décennies comme en atteste la capacité de presque tous les villageois à signer les registres d'État civil. À Haumont-près-Samogneux⁷⁸⁷, comme la majorité des localités, la place de l'enseignement est également importante, les instituteurs s'installent généralement dans le village, y fondent leurs familles, deviennent à la fois les témoins des naissances et des décès, tout en exerçant les fonctions de secrétaires de mairie. Le cas particulier de l'instituteur républicain Alcide Lecomte est très représentatif du parcours type de l'instituteur villageois et des résultats obtenus après des élèves. Natif de Consenvoye, ce dernier arrive dans le bourg rural en 1879 où il épouse Augustine Macquart avec qui il a trois enfants en 1881 et 1890. Il développe les idées morales véhiculées par l'école française tout en préparant assidûment ses élèves à l'examen du certificat d'études primaires de Montfaucon-d'Argonne où il réussit à faire admettre en 1880 et 1885, 15 élèves ce qui est un chiffre très honorable. Il s'investit pleinement pour essayer de divertir et d'instruire la population locale notamment en instaurant en mai 1905⁷⁸⁸ un cycle de conférences populaires dans la salle des classes sur le sujet «Rabelais, conteur populaire» puis «Madagascar de sa découverte à nos jours», avec une accentuation de la colonisation, de ses avantages et des mœurs des colons, initiative qui est favorablement retranscrite dans le journal républicain démocrate. Les bâtiments qui accueillent les écoles communales meusiennes⁷⁸⁹ posent problème dès les premières lois scolaires, car les premiers édifices qui sont achetés au cours des premières décennies se trouvent dans des états vétustes, vieillis, obscurs et peu commodes au moment des lois Guizot. Certaines municipalités envisagent alors de construire un édifice pour accueillir l'école et le logement de l'instituteur, mais le manque de finance ou l'interférence d'enjeux contradictoires des instances supérieures poussent à abandonner les projets. La localité de Cumières-le-Mort-Homme se trouve dans ce cas de figure⁷⁹⁰. La municipalité en 1840 constate la vétusté de l'ancienne école acquise en 1851 pour la somme de 850 francs, qui est déjà en ruine. Elle projette d'acheter l'ancien château des Bouteville au sieur Joly, propriétaire à Verdun, moyennant la somme de 16 000 francs si ce dernier accepte de l'aménager pour faire établir l'église, l'école et la salle de mairie. L'enquête recueille 35 avis positifs des chefs de famille sur 42, ce qui doit permettre de concrétiser le projet, mais le ministre de l'Intérieur refuse son approbation alléguant que le fait de faire exécuter des travaux communaux par un tiers est illégal. La solution qui est retenue

786. E Dépôt 255 1, 2Z610,2Z 612,AD.Meuse.

787. 2Z 610-612,AD.Meuse.

Fisnot (A.), Chavrelle (J.), Haumont-près-Samogneux, Afin que nul n'oublie, Révigny-sur-Ornain, Offret, 1997,p.48-50.

788. 98 T, Journal Républicain Démocrate, 8 mai 1905, AD.Meuse.

789. Notamment E Dépôt 342 91, 2Z610 et 612, AD.Meuse.

790. E Dépôt 104 4M1, 2Z 610-612, AD.Meuse.

Lavigne (L.), op.cit,79-82.

consiste en l'achat de deux maisons en 1845 aux héritiers Robinet pour 7 016,78 francs. La disposition des bâtiments qui se font face ,séparés pour un grand jardin, permet d'aménager le logement de l'instituteur tout en conservant deux grandes salles, spacieuses et bien éclairées au rez-de-chaussée, l'une pour l'école, l'autre pour la mairie. À Rupt-en-Woëvre⁷⁹¹, le projet de construction d'une nouvelle école de garçons est également abandonné en 1840, bien que celle existante n'est plus assez vaste, en raison du fait que le rapport défavorable de la commission départementale des bâtiments civils ne permet pas l'approbation des protagonistes concernés puisque le plan dressé par l'architecte Gillon ne distribue pas convenablement les pièces, privant les espaces de lumières, les façades conduisant à trop de dépenses pour l'effet obtenu d'autant plus qu'aucun aménagement pour un préau ou des latrines n'est prévu. La municipalité doit se replier sur l'acquisition de maisons, mais comme le patrimoine immobilier disponible au milieu du XIX^e siècle est restreint en raison des maximas de populations enregistrés, les édifices achetés ne présentaient pas des garanties de qualité ou de répartitions convenables des espaces. À Mogeville⁷⁹² où la présence des premiers maîtres est attestée d'après les registres d'État civil dès 1684 et 1733 pour les institutrices, une demande sans suite est déposée au 8 Floréal an II de la république afin que la maison inhabitée du curé soit transformée en maison commune et en école. Faute d'autres solutions, en 1837⁷⁹³ la municipalité se décide face aux besoins de scolarisation à acquérir à la maison Simon et à l'aménager en école de garçon, de fille, en asile et en salle de mairie avec une chambre à l'étage et une remise à pompe. Toutefois, les besoins sont insuffisants. En 1844 l'aménagement de la maison Saillet sert à la construction de l'école des filles, d'un asile et du logement des deux institutrices. En 1876, un incendie provenant des maisons voisines endommage le logement, mais pas la classe. L'architecte Guyot de Bar-le-Duc est alors mandaté pour dresser les plans d'un bâtiment qui réunit en un même lieu les trois écoles, la mairie et la remise à pompe. La municipalité avalise le projet qui débute en 1879 grâce à l'obtention d'un secours financier. Le décès de l'homme de chantier provoque une modification des plans par commodité et par l'interférence d'impératifs financiers qui retardent l'exécution des travaux. Ils engendrent un coût pécuniaire supplémentaire financé au moyen de deux emprunts à la caisse des écoles, l'un de 40 000 francs en juin 1879, l'autre de 20 000 francs en janvier 1882. Lorsque la construction d'un édifice n'est pas possible, soit dans la majorité des cas, les problématiques liées à l'état des bâtiments, à leur entretien et leur capacité d'accueil, refont surface au tournant des années 1900, alors que les finances communales très déficitaires sont lourdement ponctionnées. Par exemple, l'édifice acquis à Cumières-le-Mort-Homme⁷⁹⁴, après soixante années d'utilisation, se trouve délabré et le logement de l'instituteur

791. 2Z 610-612, E Dépôt 342 1 et 2, 342 5, 342 17, AD.Meuse.

792. 118TP 89, E Dépôt 255 1, 2Z 610-612, AD.Meuse.

793. E Dépôt 255 1, 2Z610-612, AD.Meuse.

794. E Dépôt 104 4M1, 2Z610-612, AD.Meuse.

Lavigne(L.), op.cit., p.79-82.

est si humide que les conseillers municipaux n'ont pas d'autres choix que de faire édifier un immeuble neuf pour la mairie-école et le logement du maître. Cependant, cette construction neuve moderne provoque un lourd endettement de près de 16 800 francs sur la longue durée. À Rupt-en-Woëvre⁷⁹⁵, le constat est identique, puisqu'en mars 1899 le mémoire explicatif de l'ingénieur architecte Médart fait l'état au sujet de l'école, sise rue de l'église, d'un délabrement avancé des locaux manquant de confort et d'hygiène. La situation est accentuée par une humidité chronique, un manque d'air néfaste pour les enfants et des matériaux peu résistants de mauvaises conditions. Il préconise de faire édifier un édifice aux dimensions monumentales qui réserve un espace distinct à l'école des garçons et des filles, à la mairie, à l'école maternelle, à la remise à pompe et aux logements des instituteurs, pour une dépense de 21 936 francs. Les considérations des hygiénistes sont intégrées au projet, si bien que les volumes des pièces sont agrandis pour augmenter le cube d'air par enfants, et le nombre de fenêtres est considérablement relevé de façon à permettre une meilleure luminosité et une circulation plus rationnelle de l'air, bénéfique à la santé des enfants et à leurs capacités de concentration avec des retombées sur la qualité des cours et des acquis. Toutefois, même lorsque les avantages d'un nouvel agencement sont reconnus, les taux d'endettement des municipalités pour d'autres postes, à savoir les cimetières, les réseaux ferroviaires ou les adductions d'eau, contraignent les municipalités à n'effectuer que des réparations qui ne résolvent pas durablement les problèmes. Ainsi, le 27 janvier 1907⁷⁹⁶, considérant qu'il est urgent et indispensable de réparer le plancher complètement usé de l'école, les conseillers de Mogeville approuvent le devis dressé par le charpentier Couquaux de 1 040 francs imputables sur les fonds libres de la caisse. Faute de subsides suffisants, ils sollicitent une subvention au Ministère de l'instruction publique en vain. Le 30 mai 1897, les mairies-écoles de Louvemont-Côte-du-Poivre⁷⁹⁷ se trouvent parallèlement dans un état déplorable en raison des matériaux de construction de mauvaise qualité employés, nécessitant de trouver des fonds rapidement pour effectuer les réparations urgentes. Étant donné que les fonds libres de la caisse sont insuffisants, que le territoire très accidenté de la commune donne des récoltes médiocres et que la population exclusivement agricole ne peut être imposée de centimes extraordinaires supplémentaires, le recours à la délivrance des coupons en quart de réserve est rendu obligatoire avec une demande de modification de la périodicité de 25 ans au lieu de 30 ans pour la rotation, se basant sur des antécédents d'autres communes du canton de Charny. La situation est d'autant plus difficilement supportable que la commune a contracté un emprunt en 1880-1881 pour la construction de l'école, recourant à l'architecte Galias de Verdun, mais les matériaux de premier choix privilégiés par l'entreprise de Dun-sur-Meuse provoquent des dégradations, sans que la garantie décennale soit applicable. À partir de la loi Ferry,

795. E Dépôt 342 86, AD.Meuse.

796. E Dépôt 255 1, 2Z 610-612, AD.Meuse.

797. E Dépôt 229 3 et 4, 2Z610-612, AD.Meuse.

qui pose comme principe de l'école républicaine, la gratuité de l'enseignement se pose la question du financement de la part incombant aux municipalités. Dès le mois de février 1884⁷⁹⁸, la municipalité d'Ornes se réunit pour voter les ressources nécessaires à l'instruction primaire au vu des droits en vigueur. Pour ce qui concerne l'école des garçons, il est prévu un budget de 200 francs pour le traitement de l'instituteur titulaire, 200 francs de traitement éventuel, 800 francs de salaire minimal pour former le salaire légal, 100 francs pour s'occuper de la préparation du brevet et 700 francs pour l'appointement de l'instituteur adjoint. Pour l'école des filles, une enveloppe de 1 100 francs est nécessaire pour assurer la rémunération de l'institutrice titulaire et suppléante à laquelle s'ajoute une indemnité de 700 francs destinée à la directrice de la salle d'asile. Il est décidé qu'une ponction de 295 francs soit effectuée sur les revenus communaux, qu'une subvention de 3 505 francs soit sollicitée au Ministère de l'instruction publique pour prévoir le supplément nécessaire de 40 francs pour entretenir le mobilier et de 70 francs pour chauffer les classes. Pour réduire ce dernier poste de dépense, l'ensemble des municipalités⁷⁹⁹ opte pour l'extraction d'un nombre de stères et de faguettes prédéterminé selon les besoins sur la coupe affouagère de l'année revenant aux ayants droit de l'agglomération rurale. Les montants qui sont votés varient selon l'importance numérique des localités. Les plus petites se contentent généralement d'un seul enseignant, l'instituteur masculin, doublé tout au plus d'un remplaçant pour éviter les périodes de vacances en cas de maladies ou de transition en attendant la nomination d'un nouvel intervenant lors des départs en retraite. Toutefois, la ventilation des sommes reste à peu près identique, à savoir que la part communale est absorbée au deux tiers par une imposition spéciale par des centimes extraordinaires au principal des quatre contributions directes. Le tiers restant est ponctionné sur les ressources communales, en premier lieu celles reposant sur la délivrance des coupons du quart de réserve. La part principale est réglée par les subventions sollicitées auprès du département, de l'État et du ministère de l'Instruction publique. Les deniers nécessaires à l'instruction publique sont souvent obtenus, l'éducation des campagnes étant un élément important pour les gouvernements républicains puisque les objectifs affichés de l'école sont la formation du cultivateur et du citoyen, l'inculcation de valeurs morales, le développement du sentiment républicain et patriotique, tous les individus devant être intégrés dans la Nation. Pour encourager les instituteurs, des gratifications peuvent également être ponctuellement votées sur les fonds libres disponibles en caisse, notamment lors d'un investissement particulier lors de la préparation des examens, un taux de réussite particulièrement bon ou pour l'occupation assidue à des tâches administratives qui sortent de ses attributions premières, principalement lorsque les instituteurs sont en parallèle de leurs fonctions secrétaires de mairie, ce qui est une configuration fort représentative à l'aube du conflit. De ce fait, les

798. E Dépôt 298 1D8, 298 122, 2Z610-612, AD.Meuse.

799. E Dépôt 2Z, 80 3 ? 81 107, 160 4, 175 27, 176 6, 229 3, 229 4, 255 1, 265 101, 298 1D8, 342 1 et 2, 412 1, 468 102, 514 35, 516 3, 517 3 et 4, 517 8, 107 84, 137 92, 140 31, 342 53, AD.Meuse.

municipalités, en dépit du salaire plus conséquent à verser au maître masculin qu'à l'institutrice, s'accordent pour privilégier un intervenant masculin, la fonction d'instituteur conservant un caractère très sexué. Ainsi, le 7 octobre 1906, la municipalité de Grimancourt-en-Woëvre⁸⁰⁰ répond négativement à la demande préfectorale invitant au remplacement de l'instituteur par une femme lorsque le poste est vacant, répondant que seul ce dernier peut prendre en charge une classe nombreuse de 45 à 50 élèves et que la gestion administrative est complexifiée si l'instituteur ne s'occupe plus des formalités en tant que secrétaire de mairie, cette tâche étant exclusivement masculine et demandant des compétences de plus en plus développées pour lesquelles le maître est formé. De même, en réponse à la circulaire préfectorale de la Meuse du 25 juillet 1898, la municipalité de Mogeville⁸⁰¹ préfère confier la direction de l'école mixte communale à l'instituteur, car cette solution paraît la plus avantageuse. Au cours de trois décennies précédentes, la Grande Guerre⁸⁰², le maître ou l'instituteur devient une figure centrale qui affirme de plus en plus sa position au sein des communautés rurales. Il est certes celui qui transmet un savoir aux jeunes, mais son intervention ne se limite pas à l'instruction enfantine. Il est parallèlement le formateur des jeunes gens ou des adultes dans les cours qu'il dirige le soir en hiver pour pallier les carences, les lacunes, les difficultés de ceux qui n'ont pas pu bénéficier d'une scolarité complète avant l'application des lois Ferry. Ils sont aussi destinés à ceux qui veulent approfondir leurs compétences rudimentaires pour mieux diriger leurs exploitations, savoir défendre leurs intérêts ou réduire l'écart d'instruction avec ceux qui bénéficient du nouveau système scolaire. L'instituteur justifie aussi sa position centrale par ses connaissances qui lui permettent d'être un vecteur du progrès. Les cultivateurs en font leur conseiller pour s'adapter aux mutations agricoles, pour mieux connaître des techniques, des instruments ou les bienfaits d'un recours aux engrais par exemple. Il épaulé les agriculteurs, les aidant à effectuer la transition nécessaire vers des techniques agricoles et des modes de gestions des foyers jugés plus modernes et rationnels. Il contribue à l'émergence et au développement de la notion d'entraide et de coopération. Il prodigue des conseils pour régler les questions relatives au cadastre et à la maîtrise du territoire. Il répond aux attentes locales. Il constitue les bibliothèques municipales selon les impératifs étatiques, mais en les adaptant aux enjeux villageois, aux centres d'intérêt pour en faire émerger des nouveaux. Il familiarise les riverains avec le progrès pour modifier progressivement les comportements, les habitudes, les mœurs, les détacher de la tradition, les faire évoluer en douceur. Les changements brutaux sont toujours néfastes dans les communautés rurales meusiennes qui les rejettent s'il n'y a pas un temps d'appropriation et d'adaptation. Les instituteurs deviennent de véritables notabilités qui inspirent confiance et respect par leurs savoirs et leurs savoir-faire, tout en servant d'intermédiaires

800. E Dépôt 160 4, 160 8 et 9, 2Z 610-612, AD.Meuse.

801. E Dépôt 255 1, 2Z610-612, AD.Meuse.

802. E Dépôt 2Z, 80 3, 81 107, 160 4, 175 27, 176 6, 229 3, 229 4, 255 1, 265 101, 298 1D8, 342 1 et 2, 412 1, 468 102, 514 35, 616 3, 517 3 et 4, 517 8, 107 84, 137 92, 140 31, 342 53, 543, 265 106, 342 86, 2Z 610-61, AD.Meuse.

privilegiés entre les instances administratives et politiques. Ils servent de courroie de transmission entre le village, le département et l'État, tout en véhiculant les valeurs laïques et républicaines. Leurs connaissances du territoire permettent de consolider le rapport aux communautés rurales. Les monographies villageoises⁸⁰³ écrites à la demande du Ministère de l'Instruction publique dans la décennie 1888 et lors de l'exposition universelle de 1900 contribuent à ce renforcement des liens et à la prise en considération des besoins selon la situation globale des localités et leurs capacités d'évolutions, ces dernières n'étant pas fixées dans le temps et l'espace. Cependant, l'éducation reste encore très sexuée, un intervenant complémentaire est sollicité pour faire l'éducation des jeunes filles⁸⁰⁴ qui doivent recevoir des cours relatifs aux travaux d'aiguille pour gérer correctement leurs futurs foyers où l'économie domestique est très importante. Les municipalités qui font le choix du maintien exclusif du maître au détriment de l'institutrice, qui par le cloisonnement assez fort des relations hommes femmes n'est pas jugée capable d'occuper les fonctions complémentaires de l'instituteur, sollicitent le préfet pour obtenir la nomination d'une maîtresse, parfois dénommée directrice du cours de travaux d'aiguille ou maîtresse de couture pour dispenser des cours uniquement aux petites filles des écoles communales. Généralement, la femme de l'instituteur exerce ce rôle, moyennant une rétribution annuelle moyenne stable de 80 francs comme à Cumières-Le-Mort-Homme⁸⁰⁵. La fréquence des cours pour adultes varie selon la taille des localités⁸⁰⁶, l'importance numérique de la population et les fonds disponibles en caisse. Le manque récurrent de fond provoque une limitation de la portée réelle de ces cours notamment par les difficultés à supporter les frais de chauffage et d'éclairage, puisque ces derniers, pour s'aligner sur la fréquentation liée au calendrier des champs, ont lieu uniquement le soir ou en hiver, soit à une période la plus énergivore induisant un coût pas toujours en adéquation avec les résultats obtenus. Dans la mesure du possible, les conseillers municipaux valident les avis d'ouverture des cours pour adultes, qui conservent leurs caractères sexués. Les seuls refus se justifient par l'incapacité de solder la dépense, de même que pour l'établissement des cours de tirs. L'application des nouvelles lois scolaires est également bénéfique à l'enrichissement des bibliothèques scolaires avec de nouveaux ouvrages ainsi que de mobilier d'école, les potentialités étant une fois encore tributaires des ressources disponibles. À titre d'exemple, la localité de Louvemont-Côte-du-Poivre⁸⁰⁷, le 6 novembre 1881, décide d'employer la subvention de 683 francs qui lui est accordée à la suite de la gratuité des écoles primaires pour acheter le mobilier scolaire incomplet et insuffisant notamment des tables, des bancs et des cartes géographiques. Le 15

803. Notamment 118TP 10, 118TP 39, 118TP 81, 118TP 82-83-84, 118TP 89, AD.Meuse.

804. E Dépôt 2Z, 80 3, 81 107, 160 4, 175 27, 176 6, 229 3 et 4 255 1, 265 101, 298 1D8, 342 1 et 2, 412 1, 468 102, 514 35, 516 3, 517 3 et 4, 517 8, 107 84, 137 92, 140 71, 342 53 54 3, 265 106, 342 86, 2Z 610-612, AD.Meuse.

805. E Dépôt 104 4M1, AD.Meuse.

Lavigne (L.), op.cit.p.82.

806. Notamment E Dépôt 160 4, 175 27, 229 3 et 4, 253 100, 251 1, 265 100, 342 1 et 2, 342 91, 412 1, 468 102, 514 35, 516 4, 517 3 et 4, 54 3, 298 2D8, 292, 81 107, 160 4, AD.Meuse.

807. E Dépôt 229 3 et 4, AD.Meuse.

juin 1902 la municipalité vote une série d'acquisitions complémentaires, achetées auprès de la librairie Freschard de Verdun, pour la fourniture des livres de lecture aux élèves de l'école mixte, à savoir 12 exemplaires chacun du *Tour de France par deux enfants* de Bruno, de la *France pour nos fils* de Labergée et divers manuels dans le même esprit. Les manuels scolaires utilisés dans le département de la Meuse sont similaires à ceux employés par les autres instituteurs à l'échelle du pays. Les lectures, les exercices, les dictées sont orientés vers la transmission des savoirs nécessaires à la gestion des exploitations et des foyers, mais aussi autour de l'histoire nationale pour développer les valeurs patriotiques, ce qui a des répercussions immédiates sur les communautés rurales qui lors des souscriptions en faveur de l'aviation militaire répondent favorablement se sentant intégrer au pays et concernées par les problématiques nationales. Le tour de France de Bruno⁸⁰⁸ constitue une référence. À travers le parcours initiatique de deux enfants auxquels les jeunes meusiens peuvent s'identifier, il développe l'esprit de coopération vers les caisses de secours contre la grêle, les incendies, les maladies. Il favorise la découverte de l'altérité et d'autres manières de cultiver, de s'organiser, plus modernes, plus rationnelles, des habitudes plus hygiéniques qui font reculer les maladies, d'autres coutumes, d'autres traditions, tout en faisant émerger le sentiment d'appartenir à un même ensemble plus vaste, le pays, la Nation avec un passé, une histoire et des valeurs communes. Il permet à l'idée du patriotisme de germer et de s'implanter au sein des sociétés rurales qui s'intègrent ainsi par ce processus dans la société englobante. De même, la municipalité de Douaumont⁸⁰⁹, sur proposition du maire considérant que la bibliothèque scolaire n'a été augmentée d'aucun ouvrage depuis 1878, faute de moyen et que cette situation provoque un abandon quasi généralisé des lieux, vote au chapitre additionnel une somme de 20 francs destinée à l'achat de livres. Au vu des ressources minimes, une demande de concession d'ouvrages à la fois instructifs et amusants et à la portée des habitants des campagnes n'ayant pas d'étude scientifique est formulée auprès du Ministère de l'Instruction publique, une démarche qui n'est pas atypique, bien au contraire. Au moment d'établir la monographie de Mogeville⁸¹⁰, la bibliothèque populaire et scolaire fondée dès 1862 comprend 260 volumes dont une partie provient de ces concessions ministérielles. Les populations locales sont habituées à lire, aussi bien des ouvrages de lectures diverses que la presse locale et les quantités de livres achetés individuellement s'accroissent⁸¹¹, reflétant l'élévation du niveau d'instruction qui concrètement ne se traduit pas par une hausse des titulaires des certificats d'études primaires au tournant du XX^e siècle. À Moranville, le 17 décembre 1905, le produit d'une collecte menée auprès de la population pour acheter de nouveaux ouvrages scolaires se chiffre à 34 francs. La municipalité expose que pour sa part elle

808. Bruno (G.), *Le Tour de France par deux enfants. Cours moyen. Devoir et Patrie*, Paris, Belin, 1998-1907, 322p., divers passages.

809. E Dépôt 517 3 et 4, AD.Meuse.

810. 118TP 39, AD.Meuse.

E Dépôt 255 1, AD.Meuse.

811. Notamment 10R 1654-1659, AD.Meuse.

doit également concourir au progrès de l'éducation populaire, qui fait l'objet de constante sollicitude de la part du gouvernement, d'autant plus que les riverains sont en demande puisque les familles ont bénéficié au cours de l'année de 50 prêts d'ouvrages malgré le peu de titres intéressants. Au vu de tous ces éléments, un crédit de 36 francs est ouvert pour compléter la collecte villageoise et le Ministère de l'Instruction publique est sollicité pour céder quelques ouvrages au titre de subvention et d'encouragement. La gratuité de l'enseignement est un facteur explicatif de cette évolution favorable de même que l'obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 13 ans. Elle permet à la fréquentation scolaire de s'imposer y compris durant les périodes de gros travaux des champs. Les enfants aident sur les exploitations à caractère familial, mais après la journée scolaire ou les jours de repos comme en attestent notamment les registres de Xivray-Marvoisin⁸¹², car les parents ont conscience des opportunités de promotions sociales dans la communauté et au-delà, même si la dimension sexuée demeure forte dans un contexte économique de crise accompagné d'un mouvement d'exode rural. Le rôle des commissions municipales scolaires⁸¹³ chargées de surveiller et d'encourager la fréquentation scolaire a ainsi été rempli, permettant des progrès significatifs de la scolarisation impulsée et dirigée par les lois Ferry. L'implication des cultivateurs et des propriétaires dans le processus favorise l'acceptation du rythme scolaire, car les enjeux véhiculés, les transmissions des savoirs sont justifiés par ceux qui se situent au sommet de la hiérarchie socio-économique et qui symbolisent la réussite de branches familiales confortée par l'ascension sociale des enfants. La constitution des caisses des écoles⁸¹⁴ joue parallèlement un rôle dans les progrès de la scolarisation villageoise. Leurs créations s'échelonnent dans le temps, les premières comme à Mogeville sont instituées dès 1882, les autres plus tardives sont créées au lendemain de l'entrée en vigueur de la loi de séparation de l'Église et de l'État, sans pour autant pouvoir affirmer un lien de cause à effet. Les statuts sont assez standardisés, répondant à des impératifs administratifs et à un but commun de faciliter la fréquentation des classes par des récompenses sous forme de livres utiles ou des livrets de caisse d'épargne aux élèves les plus appliqués et des secours à ceux qui sont indigènes ou issus des strates les plus modestes pour assurer leurs fournitures en matériel de classe ou leur procurer en hiver des vêtements et des aliments chauds. Les principales ressources des caisses proviennent des subventions accordées par le département et le Ministère de l'Instruction publique ainsi que par les produits des fondations ou des souscriptions et des legs particuliers. Elles sont formées autour des membres fondateurs et souscripteurs qui acquittent une somme de 10 francs puis cinq annuités de 2 francs et un versement annuel minimal d'un franc, la moitié dans les petits villages. Elles sont administrées par les membres permanents de la commission municipale scolaire, auxquels s'ajoutent 4 à 5 membres élus par l'assemblée des sociétaires pour 3 ou

812. 129TP 1, 96TP 1, 96TP 2, 2Z612, E Dépôt 265 108, 342 17, 342 117, AD.Meuse.

813. 2Z 612, E Dépôt 160 4, 175 27, 229 3 et 4, 253 100, 255 1, 265 100, 342 91, 412 1, 468 102, 514 35, 516 4, 517 3 et 4, 54 3, 298 2D8, 81 107, 1604, 264 108, 342 17, 642 1147, 129TP1, 965TP1, 96TP2, AD.Meuse.

814. 2Z 612, E Dépôt 298 2D8, E Dépôt 229 3 et 4, E Dépôt 2551, AD.Meuse.

4 ans. Elles sont présidées par le maire qui est assisté d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier élu. Les fonctions n'étant pas rémunérées, une surreprésentation des propriétaires, des cultivateurs et des rentiers est avérée. Les budgets sont votés annuellement et le surplus des liquidités disponibles est placé en rente à 3,69% de l'État amortissable. Les réunions sont fixées à périodicité prédéfinie, à savoir dans le mois qui suit la rentrée des classes, dans celui qui précède ou suit Pâques, et dans les semaines en aval des grandes vacances. Les instituteurs, les institutrices, les directrices et les maîtresses de couture peuvent être invités à participer, mais leurs avis n'ont qu'une valeur consultative. Enfin, une réunion annuelle des sociétaires est l'occasion de dresser la situation financière et d'envoyer un rapport à l'inspecteur d'académie qui conserve un droit de regard et d'opposition sur les statuts et les lignes d'action à conserver. À la fin du cursus scolaire primaire seulement une faible part des écoliers, pour ne pas dire marginale, à la possibilité de parfaire ses connaissances ou ses savoirs techniques dans les établissements supérieurs ou agricoles comme celui sis à Bar-le-Duc. Les frais d'inscriptions et de scolarisations très coûteux ne peuvent pas être supportés par les communautés rurales qui rappellent leur sort modeste. Enfin, pour conclure, nous remarquons que l'école et l'instituteur favorisent les progrès de l'hygiène corporelle des villages. Cependant, certaines mesures ne peuvent pas toujours aboutir faute de subside ou par des réticences qui mettent plus de temps à être brisées⁸¹⁵. En juillet 1895⁸¹⁶, une lettre de l'inspecteur primaire expose aux municipalités qu'au vu des convenances et de la discipline, il convient de ne pas placer les cabinets d'aisances des garçons et des filles de manière contiguë. Les autorités préfectorales avalisent ces prescriptions et poussent les localités à créer des cabinets séparés sans pour autant déléguer de fonds pécuniaires, ce qui oblige de nombreux villages, bien qu'ils se rangent à l'avis, à abandonner les projets. Des solutions intermédiaires peuvent être acceptées temporairement comme à Mogeville où pour résoudre les problèmes moraux et non conformes aux bonnes mœurs du partage du lieu d'aisance par les 50 enfants tous sexes confondus, il est convenu de transformer celui du maître dans l'attente d'en faire construire un autre moins onéreux pour ce dernier dans un endroit plus adapté. Le 21 mai 1905, la municipalité de Moranville⁸¹⁷ soulève une autre problématique hygiéniste en lisant la circulaire préfectorale qui met en avant les avantages à faire balayer et lessiver les classes par une personne autre que les élèves. Là encore, l'application des mesures dépend des fonds en caisse, car la dépense moyenne est de 40 francs à l'année pour traiter de gré à gré avec une tierce personne. Les progrès de la scolarisation permettent l'acculturation des communautés rurales qui se tournent de plus en plus vers les instituteurs au détriment du curé et des notabilités locales traditionnelles, favorisant

815. 2Z 612. AD.Meuse.

Murarrd (L.), Zylbermann (Paul), *L'hygiène dans la République : la santé publique en France ou l'utopie contrariée*, 1870-1918, Paris, Fayard, 1996, p.1-805.

816. E Dépôt 255 1, AD.Meuse.

817. E Dépôt 516 3 , AD.Meuse.

les progrès de la république au village.

III.DES POSSIBILITÉS DE DÉSENCLAVEMENT RÉELLES, MAIS LIMITÉES.

1.La conscription et le service militaire.

La conscription naît en France en 1792. Cependant, elle parvient à son aboutissement avec les lois de la Troisième République. Dans le contexte particulier qui suit la défaite de 1871 avec la perte de l'Alsace-Moselle, et la préparation de la Revanche, quatre lois de recrutement⁸¹⁸ se succèdent entre 1872 et 1914 pour mettre en place une organisation nouvelle qui va rythmer la vie des hommes de l'époque. Les modifications influent également sur l'ensemble des composantes des communautés rurales, sur leurs activités et sur la vie des campagnes agricoles. Cette série de lois a bien évidemment de l'importance pour le service militaire, pour la naissance d'un sentiment patriotique, mais pas seulement, chacune apporte des changements dans différents domaines. Tout d'abord, la loi Cissey du 27 juillet 1872⁸¹⁹ reconnaît le principe d'une armée de conscription, tout en instaurant un service militaire universel, dont la durée est définie par tirage au sort d'un à cinq ans, les bons numéros faisant une période courte, les mauvais celle maximale. Cependant, une meilleure équité est garantie, puisqu'il n'est désormais plus possible de se faire remplacer comme auparavant, un homme ayant tiré un mauvais numéro ne pouvant plus payer quelqu'un pour se faire remplacer et ainsi faire le service militaire à sa place. Les rapports de domination socio-économique sont gommés, ce qui est bénéfique à l'acceptation du devoir patriotique et au recul de la sphère d'influence des notables locaux, seuls capables dans les campagnes meusiennes de rétribuer un bon numéro pour les remplacer. Le changement de loi modifie le sort de chaque jeune, qui ne reste pas lié aux règles de la loi qui prévalait au moment de son incorporation, mais qui doit suivre celle en cours. Ces dernières sont très largement portées à la connaissance de tous les membres de la société française, faisant l'objet d'une large publicité dans la presse, d'une littérature abondante et surtout d'une campagne d'informations par voie d'affichage efficace dans tout le pays. Dans un premier temps, les jeunes gens ayant atteint l'âge de vingt ans révolus dans l'année sont annuellement recensés par les mairies dans le canton où ils sont domiciliés. Ce ressort administratif devient l'unité géographique de recrutement pour tous les jeunes hommes mêmes émancipés, les jeunes gens mariés dont les parents sont domiciliés dans le canton, à moins qu'ils ne justifient d'un domicile stable et permanent dans un autre, ce qui est très rare en Meuse, puisque le périmètre de recrutement matrimonial est restreint. Pour qu'il n'y ait pas

818. Crépin (A.), Histoire de la conscription, Paris, Gallimard, 2009, p.72-98.

Duval (E.J.), Regard sur la conscription, 1790-1997, Fondation pour les études de la défense, 1997, 304p.

Rousseau (F.) Le service militaire au XIX^e siècle de la résistance à l'obéissance, Montpellier, Curse-Elis, 1998, 224p.

819. 1R 9, AD.Meuse, A//1470, AN. Et A//1360, AN.

d'ambiguïté, de passe-droit ou d'arrangement à l'amiable visant à se soustraire des obligations, l'examen des tableaux de recensements se fait au chef-lieu de canton en séance publique en présence du sous-préfet assisté de l'ensemble des maires qui dépendent du ressort administratif. Le tirage au sort s'effectue après la lecture du tableau à haute voix, et que les jeunes gens, leurs parents ou leurs ayants cause formulent leurs observations. Avant de commencer l'opération de tirage, le sous-préfet compte publiquement les numéros qu'il dépose dans l'urne, après s'être assuré que leur nombre est légal et égal à celui des jeunes gens appelés à concourir. Aussitôt, chaque homme recensé est appelé dans l'ordre du tableau pour tirer son numéro qui est immédiatement proclamé et inscrit en tête de la liste de tirage. Une fois l'opération terminée, elle est définitive, elle ne peut sous aucun prétexte être recommencée, et chacun conserve son numéro, qu'il soit bon ou mauvais, le destin devant être accepté. Ensuite, les hommes passent devant le conseil de révision en vertu de l'article 28 de la loi du 27 juillet 1872. Il est composé du préfet ou à défaut du secrétaire général ou d'un conseiller de préfecture délégué, d'un conseiller de préfecture, d'un membre du conseil général du département autre que le représentant élu dans le canton où la révision a lieu, d'un officier général ou d'un officier général ou supérieur désigné par l'autorité militaire, d'un membre de l'intendance, du commandant de recrutement, d'un médecin militaire. Il procède aux examens des réclamations et entend les recrues qui peuvent alors faire connaître l'unité dans laquelle ils désirent être placés. Pour pallier toutes éventualités de passe-droits et garantir l'équité, le conseil ne se prononce qu'après avoir entendu l'avis du médecin qui assiste le conseil. Les cas de dispenses sont jugés sur la production de documents authentiques ou à défaut de certificats signés de trois pères de famille domiciliés dans le même canton, dont les fils sont soumis à l'appel ou ont été appelés, et avalisés par le maire de la commune du déclarant. Hors cas prévus par la loi relatifs à l'état ou aux droits civils, les décisions entérinées sont définitives, mais peuvent néanmoins, par souci de ne pas imposer de décision d'arbitraire ou autoritaire, être attaquées devant le Conseil d'État pour incompétence et excès de pouvoir par les conscrits, ou pour violation de la loi, mais uniquement par le ministre de la Guerre. Un registre est tenu, divisé en cinq parties, par département ou circonscription déterminée. Il recense l'ordre de numéro de tirage, les jeunes déclarés propres au service, ceux dispensés en vertu de l'article 17 de la loi, ceux conditionnellement dispensés ainsi que ceux liés au service par un engagement volontaire, ceux dispensés par un défaut de taille ou pour toutes autres causes de l'armée active, mais pas des autres services, et enfin ceux soumis à un nouvel examen du conseil de révision. Les motifs des dispenses, des exemptions et des sursis d'appel sont scrupuleusement énoncés dans ladite loi. Ainsi, l'article 16 prévoit l'exemption de tous les garçons qui ont des infirmités les rendant impropres au service. L'article 17 dispense dans l'armée active l'aîné d'orphelins de père et de mère, le fils unique ou l'aîné à défaut de fils ou de gendre, le petit-fils unique ou l'arrière des petits-fils d'une femme

accidentellement veuve ou d'une femme dont le mari a été déclaré légalement absent ou d'un père aveugle ou entré dans sa soixante-dixième années de manière à ce que le foyer puisse continuer à percevoir les ressources indispensables à satisfaire ses besoins rudimentaires et qu'un homme en force de l'âge puisse continuer à faire tourner l'exploitation. De ce fait, le frère puiné peut jouir de la dispense si le frère aîné est aveugle ou atteint de toutes infirmités incurables qui le rend impotent, de même que le plus âgé des deux frères appelés à faire partie du même tirage si le plus jeune est apte, et pour ceux dont le frère est mort en service ou réformé ou admis en retraite pour cause de blessure en service commandé ou par infirmités contractées dans l'armée de terre ou de mer. De plus, des critères de taille et de robustesse sont pris en considération, fixant des normes au sein des communautés rurales. Le fait d'être reconnu apte est un synonyme de virilité. Les hommes ajournés pour causes physiques, notamment pour complexion trop faible pour le service armé ou d'une taille inférieure à 1m 54 centimètres sont marginalisés. De plus, des dispenses peuvent être accordées à titre provisoire comme soutien indispensable de famille et s'ils remplissent effectivement leurs devoirs. Les jeunes sont désignés par les conseils municipaux de la commune où ils sont domiciliés. La liste est présentée au conseil de révision par les maires, sans toutefois que les autorisations dépassent 4% du nombre des gens reconnus propres au service et compris dans la première partie des listes du recrutement cantonal. En temps de paix des sursis d'appel peuvent être accordés pour un à deux ans, si la demande est déposée en aval du tirage au sort à la condition de justifier qu'ils sont indispensables aux besoins de l'exploitation agricole, industrielle ou commerciale. Ils doivent exercer l'activité pour leur compte ou celui de leurs parents. Des sursis sont accordés à ceux qui suivent un apprentissage, le service militaire ne devant pas provoquer un déséquilibre de l'économie rurale et domestique. À l'issue de ce processus, les hommes jugés bons pour le service actif sont appelés à faire un temps dans l'armée active, durant 1 à 5 ans selon leur numéro. À l'issue de cette période, ils ne sont pas libérés de leurs obligations militaires, puisqu'à partir du moment où ils sont envoyés en congés, ils passent automatiquement dans la réserve de l'armée active durant 4 ans. Ils retournent à la vie civile, mais ils doivent participer à deux périodes d'exercices et en cas de mobilisation doivent rejoindre l'unité désignée par leur livret individuel. Ils forment les régiments de réserves et restent au dépôt pour être envoyés en renfort ultérieurement pour combler les pertes. Ensuite, durant cinq ans, ils composent l'armée territoriale pour former en cas de conflit des unités destinées à tenir les places, à rester en arrière, soit les régiments d'infanterie territoriale dont la numérotation est géographique, avant de passer durant six ans dans la réserve territoriale qui fournit les effectifs pour compléter les régiments d'infanterie territoriale. Au bout de 20 ans, les hommes sont dégagés de leurs obligations militaires, et leur livret matricule est détruit. La loi du 15 juillet 1889⁸²⁰ permet d'apporter encore plus d'égalité entre les individus, puisque l'obligation de service militaire concerne tous les Français qui doivent un

820 1R9, 2K 438-449, AD.Meuse, A//1470, AN.

service personnel, avec une extension de la période totale à 25 ans, s'accomplissant selon le mode déterminé par la loi. Les tableaux de recensement des classes sont complétés, dressés soit sur la déclaration à laquelle sont désormais tenue les jeunes gens, leurs parents ou leurs tuteurs, soit d'office d'après les registres de l'État civil et de tout autre document et renseignements, en précisant les professions des conscrits. Les tableaux pour plus de clarté sont publiés et affichés dans chaque commune suivant les formes prescrites par les articles 63 et 64 du Code civil, avant le 15 janvier avec publicité du lieu et du jour où il est procédé à l'examen des dits tableaux et à la désignation par le sort des numéros assignés à chaque jeune homme inscrit. Les autres dispositions restent équivalentes à celles de la loi Cisse, si ce n'est que le ratio des jeunes dispensés au titre de soutiens indispensables de famille est relevé d'un point et que les articles sont complétés pour garantir un service militaire plus égalitaire et parer à toutes les éventualités. Le service actif est réduit à trois ans sauf pour les bons numéros au tirage au sort et les hommes faisant valoir un bon motif de dispense qui ne font qu'un an, alors que la durée est augmentée de 3 ans dans la réserve active, d'un an dans l'armée territoriale et de 3 ans dans la réserve territoriale. Les progrès apportés par la loi sont soulignés dans les journaux républicains à l'exemple de *L'Avenir de la Meuse*⁸²¹ qui déclare que «si le texte qui est sorti des délibérations du Sénat ne donne pas à la démocratie toutes les satisfactions qu'elle désire, il contient du moins des dispositions qui améliorent sensiblement la loi de 1872. Le texte sénatorial comprend d'ailleurs d'utiles réformes, il consacre le principe égalitaire du service militaire personnel, il impose à tous l'obligation de passer au moins un an sous les drapeaux, il réduit de cinq à trois ans la durée du service effectif normal, il supprime les dispositions de la loi actuelle sur les engagements conditionnels, il donne enfin à la nouvelle loi militaire un caractère essentiellement laïque et non confessionnel». Les principaux articles de la loi promulguée sont par ailleurs publiés dans l'édition du jeudi 18 juillet⁸²² pour diffuser le texte à la portée de tous. La position du *Courrier de Verdun*⁸²³ qui représente les intérêts du département est divergente considérant «qu'avec cette loi mutilée par le Sénat, la République manque à ce qui est son principe. Elle tient la volonté nationale en échec. C'est une grave faute, le Sénat en a assumé la responsabilité, mais gare aux ressentiments du pays contre ceux qui ont méconnu sa volonté souveraine». À 386 voix contre 170, la «chambre a voté sur cette impression pénible pour le parti républicain qui vient d'assumer en détruisant la grande loi militaire de 1872, sous l'emprise d'odieuses passions, les plus écrasantes des responsabilités»⁸²⁴. Cependant, à l'échelle du département de la Meuse la loi est bien accueillie. Il y a une acceptation généralisée et intériorisée du devoir de servir la Patrie. Il n'y a ni volonté de se soustraire aux obligations ni insoumission. La loi en assurant plus d'égalité est favorable aux campagnes, de même que la réduction

821. 86T, *L'Avenir de la Meuse*, 27 juin 1889, AD.Meuse.

822. 86T, *L'Avenir de la Meuse*, 18 juillet 1889, AD.Meuse.

823. 99T, *Le Courrier de Verdun*, 12 juillet 1889, AD.Meuse.

824. *ibid*, *Le Courrier de Verdun*, 12 juillet 1889, AD.Meuse.

de la période de service actif qui permet d'être de retour plus vite pour reprendre sa place dans la communauté rurale et ses fonctions sur l'exploitation agricole. La loi du 21 mars 1905⁸²⁵ concrétise le processus en supprimant définitivement le système du tirage au sort et en rendant le service actif universel pour de deux ans. Le *Courrier de Verdun*⁸²⁶ soulève les problématiques liées à la loi de deux ans puisque «la réforme militaire mettait en présence deux éléments bien distincts, que tout esprit rassis doit tenir pour contradictoires : l'intérêt de la défense nationale et le désir de la Nation de voir diminuer ses charges» qui justifient que «ceux de nos représentants qui se sont abstenus ont simplement monté un égal souci des intérêts de la défense, des égards qui sont dus à la manifestation d'un désir populaire»⁸²⁷ «dans l'impossibilité de concilier ces deux choses, résolues à ne pas risquer de sacrifier l'avenir de l'armée dans une expérience qui a toutes les apparences d'une aventure, non plus décidé à ne pas entraver les vœux exprimés par le suffrage universel»⁸²⁸. Dans *la Croix meusienne*⁸²⁹, les questions religieuses monopolisent les débats, ce qui provoque un intérêt moindre par la loi militaire qui passe au second plan. Pourtant, cette dernière met⁸³⁰ tous les individus sur un pied d'égalité puisque tous les Français doivent désormais le service militaire personnel. Le service militaire est égal pour tous, hors le cas d'incapacité physique, il ne comprend aucune dispense durant la période de 25 ans, qui se décompose durant 2 ans dans l'armée active, 11 ans dans la réserve et 6 ans dans l'armée territoriale et 6 ans dans la réserve. L'article 22 de loi modifie les dispositions relatives aux familles de jeunes gens «qui remplissaient effectivement avant leur départ pour le service les devoirs de soutiens indispensables de familles, qui pourront recevoir à leur demande, en temps de paix, une allocation journalière de soixante-quinze centimes fournie par l'État pendant la présence de ces jeunes sous les drapeaux»⁸³¹ sous réserve que leur nombre ne dépasse pas 8 pour cent du contingent. Cette mesure facilite l'acceptation du devoir patriotique, car en Meuse l'obstacle majeur constitue la difficulté à quitter l'exploitation à caractère familial surtout lors des veuvages. Les demandes sont adressées par les familles aux maires des communes du domicile. Elles doivent être motivées et justifiées, avec à l'appui un relevé des contributions payées par la famille qui est certifié par le percepteur, un état dressé par le maire indiquant la composition et la position des membres du foyer vivant sous le même toit ou séparément avec les revenus et les ressources de chacun d'eux. Un conseil composé du préfet ou à défaut du secrétaire général ou du vice-président du conseil de préfecture, du directeur des contributions directes, du trésorier général payeur et de trois conseillers généraux pris dans des arrondissements différents ainsi qu'un conseiller d'arrondissement désigné par

825. A//1605, AN. 2K 746-757 et 1R 9-10, AD.Meuse.

826. 99T, Le Courrier de Verdun, 21 mars 1905, AD.Meuse.

827. *ibid*, Le Courrier de Verdun, 21 mars 1905, AD.Meuse.

828. *op.cit*. Le Courrier de Verdun, 21 mars 1905, AD.Meuse.

829. 103T, La Croix meusienne, 1^{er} janvier-31 décembre 1905, AD.Meuse.

830. A//1605, AN. 2K 746-757 et 1R 10, AD.Meuse.

831. Le Bulletin des lois de la République française, p.1273-1274, BNF.2K 746-757, AD.Meuse.

la commission départementale, se réunit au moins deux fois par an au chef-lieu du département pour étudier les demandes. Enfin, dans un contexte international qui laisse germer les points d'échauffements belliqueux, le 4 mars 1913⁸³², le gouvernement Briand, lors de la réunion du conseil supérieur de la guerre, accepte à la demande de l'état-major général de l'armée, qui rédige un nouveau plan de mobilisation et de défense, de porter la durée du service militaire de 2 à 3 ans pour augmenter les effectifs de la réserve active. Cependant, le projet de la loi Étienne Eugène est vivement rejeté par la chambre des députés dès le 6 mars, alors que l'opinion publique est divisée. À la même date, *Le Courrier de l'Est*⁸³³ véhicule l'idée «que de tous côtés l'opinion publique tient à manifester l'approbation qu'elle apporte au rétablissement du service de trois ans [où se sont] d'abord, fait remarquable, les jeunes gens qui seront les premiers concernés à en sentir les effets. Oui, ce sont les futurs conscrits qui acceptent joyeusement et patriotiquement leur sort». Il publie des lettres favorables et relaye les discours de M. Clémenceau qui est partisan du service de trois ans⁸³⁴. Le texte de la loi sur le service militaire de trois ans est âprement discuté le 2 juin à la chambre des députés où les partisans et les opposants se livrent à des joutes verbales, néanmoins après des séances houleuses⁸³⁵, la chambre se résout à voter le texte à la majorité sans déterminer le contingent annuel. Le 8 août, la loi Barthou est publiée dans le *Journal officiel de la République*⁸³⁶ conservant dans les grandes lignes la loi de 1905 tout en modifiant la durée de service dans l'armée active de 2 à 3 ans. Sur la période, à l'échelle du département de la Meuse, le service militaire a été plutôt bien accepté, ne provoquant pas de mouvement de récrimination, d'opposition ou d'insoumission. Les jeunes meusiens s'y plient assez facilement. La période passée sous les drapeaux constitue une phase initiatique, qui marque le passage de l'adolescence à l'âge adulte, en aval de l'intégration dans la communauté rurale. L'aptitude à servir le pays dans un contexte croissant de patriotisme est symbole de virilité. Le profil des jeunes recrues⁸³⁷ est assez proche de celui des autres départements ruraux et agricoles. Physiquement, peu ont des signes particuliers, la santé dépend des ressources des foyers modestes, mais globalement les aptitudes physiques et la robustesse sont assurées par le labeur de la terre qui prépare à l'endurance et renforce les muscles. Le niveau d'instruction est correct en corollaire des progrès de la scolarisation et des compétences transversales sont observables, notamment la capacité à monter à cheval liée à la spécificité meusienne à privilégier les espèces chevalines sur les animaux de trait, ou à savoir nager. Les lieux de garnison varient selon la zone géographique de recrutement dont dépendent les localités, à savoir essentiellement Verdun, Saint-Mihiel et Châlons-sur-Marne. Quel que soit ce lieu, le service militaire universel permet de déraciner le jeune conscrit, de le couper du

832. 98T, *Le Courrier de l'Est*, 103T, *La Croix meusienne*, 4 mars 1913, AD.Meuse.

833. 98T, *Le Courrier de l'Est*, 6 mars 1913, AD.Meuse.

834. 98T, *Le Courrier de l'Est*, 8 mars 1913, AD.Meuse.

835. 98T, *Le Courrier de l'Est*, 103T, *La Croix meusienne*, 1er juin 31 août 1913, AD.Meuse.

836. *Le Bulletin des lois de la République française*, 8 août 1913, p.2077, BNF, 2K 844-849, AD.Meuse.

837. 2R 175, 2R 197 à 200, 1R 202 à 235, AD.Meuse.

groupe humain, de l'éloigner du territoire modifiant ses repères, ses horizons d'attentes, ses habitudes, ses relations quotidiennes et ses mentalités. Le service égalitaire contraint tous les jeunes garçons à apprendre à vivre dans un autre groupe, à accepter d'autres règles, sans distinction de professions, de ressources ou de critères socioprofessionnels. Le déracinement est également favorable à la découverte de l'altérité, à l'enrichissement personnel par la confrontation à d'autres traditions, d'autres manières de faire, avec d'autres strates sociales politiques et économiques, favorisant l'émancipation masculine. Au retour du service l'ouverture d'esprit et le regard sur l'extérieur peuvent être prolongés, de même que les techniques acquises, les mesures hygiéniques comme l'habitude à se laver les mains ou à prêter plus d'attention aux gestes préventifs corporels⁸³⁸. Un transfert culturel peut s'effectuer dans les campagnes à partir des conscrits qui deviennent les vecteurs de nouveaux éléments qui contribuent à l'ouverture avérée des communautés rurales sur l'extérieur. De plus, des liens humains peuvent se créer durant ses périodes d'exercices avec les populations civiles, ce qui contribue à l'élargissement du périmètre de recrutement des alliances matrimoniales. Les Meusiens servent leur pays sans rechigner, sans contrainte, acceptant le devoir, le service patriotique au pays. De ce fait, les demandes de dispenses, de sursis ou d'aides pécuniaires aux soutiens indispensables aux familles sont toujours justifiées et reflètent les difficultés ou l'incapacité de nombreux noyaux familiaux à vivre sans le travail des jeunes, notamment dans le cas des veuvages, de maladies familiales, parallèlement à l'accroissement du coût de la main-d'œuvre agricole qui se raréfie, alors que les ressources des exploitations se stabilisent ou se précarisent⁸³⁹. À titre d'exemple, nous avons retenu quelques cas particuliers qui reflètent une réalité généralisée à l'échelle du département. Ainsi, le 16 août 1896, la municipalité de Mogeville⁸⁴⁰ émet un avis favorable à la dispense du soldat Robert Albert dans l'armée territoriale qui doit effectuer une période d'exercice de 13 jours considérant qu'il n'a pas de revenus établis alors qu'il est père de neuf enfants dont l'aînée n'a que neuf ans, et a sa charge son père âgé de 66 ans et sa belle mère de 78 ans. En 1897, les approbations sont motivées à la fois par le critère économique et par le comportement exemplaire des demandeurs, de leurs familles et des situations jugées dignes d'intérêt. En 1898, de même qu'en 1900 on note la récurrence des situations nécessiteuses ainsi que l'impossibilité des épouses à assumer la charge de travail suffisante pour assurer la nourriture des enfants. En 1901, les critères du veuvage de la mère et de l'infirmité des pères sont soulevés, reflétant l'importance du fils aîné au sein du foyer qui doit remplacer ou suppléer le chef de foyer au besoin pour permettre à l'exploitation des terres, d'assurer la productivité et à l'économie domestique de conserver un équilibre déjà précaire. Le cas de la famille Georges complète

838. Moriceau (J.M.), Bourrigaud (R.), Marache (C.), Ploux (Fr.), Vigreux (J.), Les campagnes dans les évolutions sociales et politiques en Europe des années 1830 à la fin des années 1920, Paris, Sèdes, p.34-91.

839. E Dépôt 2Z, 803, 81 107, 760 4, 175 27, 176 6, 229 3, 229 4, 255 1, 265 101, 298 1D8, 312 1 et 2, 412 1, 468 102, 514 35, 516 3, 517 3 et 4, AD.Meuse.

840. E Dépôt 255 1, AD.Meuse.

le tableau de même que la famille Edrand en 1906. L'un a passé 2 ans et demi sous les drapeaux. Il demande une dispense alors qu'il se trouve actuellement affecté au 148^e régiment 15^e compagnie qui est affecté au fort de Landrécourt, car ses parents âgés sans fortune ne parviennent plus à travailler et que les autres frères et sœurs mariés ne peuvent leur venir en aide. L'autre justifie sa demande par le fait que sa mère est nécessiteuse, que son frère aîné est caporal au fort de Landrecourt, que l'une de ses sœurs fait des économies pour se marier et que l'autre arrive à peine à vivre. Les motivations sont équivalentes après l'instauration de l'allocation journalière de 0,75 franc aux familles des jeunes soutiens indispensables de leurs familles permettant aux conscrits de servir leurs pays tout en assurant les ressources quotidiennes nécessaires à la vie des parents malades, veufs ou veuves, des épouses mères de famille nombreuses dont l'état de fortune et la situation financière journalière ne s'améliorent pas comme dans le cas de la famille Crucey Henry Louis en 1905 et 1907 à Grimancourt-en-Woëvre⁸⁴¹. En ce sens, la loi s'adapte au contexte économique, permettant de développer le sentiment patriotique tout en compensant financièrement la ponction des jeunes dans la force de l'âge qui occupent une place centrale au sein des exploitations rurales. Ces derniers enrichis humainement et socialement par le service militaire universel deviennent les vecteurs de l'ouverture sur l'extérieur, en parallèle du développement de nouveaux moyens de communication propices au désenclavement des campagnes meusiennes.

2. Les retombées du plan Freycinet.

À la fin du XIX^e siècle, les mutations agricoles et l'exode rural provoquent un décloisonnement progressif des relations humaines, un recul de la recherche de l'autosuffisance et un élargissement du périmètre des déplacements. Dans le département de la Meuse⁸⁴², les principaux axes de communication se sont peu développés au cours du siècle, si bien que les grandes voies de communication sont restreintes à celles qui relient les grands pôles urbains ou les gros bourgs. La majorité du réseau qui quadrille les campagnes est seulement composé par des chemins de grandes communication, d'intérêts communs qui se trouvent en plus ou moins bon état, de même que les axes secondaires constitués de chemins vicinaux et ruraux⁸⁴³. L'intensification des déplacements, l'attraction croissante des bourgs posent dès lors problème, car les ressources disponibles pour entretenir le réseau départemental sont insuffisantes pour le moderniser. Les inégalités entre les

841. E Dépôt 160 4, AD.Meuse.

842. 6M 313 à 321, AD.Meuse.

2R 221, 2R222, AD.Meuse, 5K 293,294, AD.Meuse.

Lemoine (H.), Dictionnaire géographique et administratif du département de la Meuse, Paris, Comédit, 1909, 840p. Divers passages.

843. E Dépôt 2Z, 80 3,81 107,160 4, 175 27, 176 6,229 3, 229 4, 255 1, 265 101, 298 1D8,342 1 et2, 412 1, 468 102, 514 35, 516 3, 517 3 et 4, 2Z 599-600, AD.Meuse.

5K 299-300, 2R 15-16-27, 2R 221, AD.Meuse.

villages et les agglomérations attractives sont encore plus accentuées. Pourtant, les communautés rurales peuvent de moins en moins vivre en vase clos. Elles sont obligées de se déplacer pour solliciter des services déficitaires, mais aussi pour exercer leurs droits électoraux aux chefs-lieux de canton, enregistrer un acte chez le notaire ou encore aller régler des droits à la perception. Le manque de ramification, l'état obsolète des routes, l'étroitesse qui gêne la circulation des premières machines agricoles complexifient les déplacements. Les communautés rurales sont les premières à pâtir de ces carences qui les empêchent d'entrer en communication, bien qu'elles ne soient pas réfractaires au désenclavement qui pourtant induit des modifications et le dépassement de la tradition. Du fait de l'ancienneté des axes de communication, de leurs carences numériques et de leurs états souvent défectueux ou obsolètes, l'édification d'un réseau des chemins de fer dans les campagnes meusiennes peut d'autant plus apparaître comme un élément décisif du désenclavement. Bien que la première ligne de chemin de fer transportant des voyageurs⁸⁴⁴ soit mise officiellement en service en octobre 1828, il faut attendre plusieurs décennies pour que le département meusien soit concerné. Le 15 février 1838 tandis qu'un projet gouvernemental d'extension du réseau ferré est soumis à la chambre des députés, seule la ligne Paris-Saint-Germain fait l'objet d'une concession et les axes Paris-Versailles et Montpellier-Sète sont validés, en aval de l'ouverture de la première ligne qui passe par la rive droite de la Seine. La loi du 11 juin 1842 marque un tournant dans la construction du réseau autour des grandes lignes en accélérant de façon bénéfique le rythme des compagnies. Trois ans plus tard, la police des chemins de fer est réglementée parallèlement à la création de la compagnie des chemins de fer du Nord. En 1855, une nouvelle mesure entérine la création d'un régime de retraite spécifique pour les employés ce qui facilite l'extension des lignes à voie étroite comme celle reliant Verdun à Lérrouville. L'élaboration, le 1^{er} janvier 1878 du plan Freycinet répond à un réel besoin de désenclaver les campagnes françaises. Ce dernier est orienté vers le développement des voies de communication, principalement les chemins de fer, les canaux et l'aménagement des ports afin de favoriser l'expansion économique du pays. Le 18 mai, une nouvelle loi est entérinée pour préparer le terrain en créant un réseau d'État ferroviaire par le rachat de plusieurs compagnies. L'administration des chemins de fer de l'État est ainsi fondée par décret le 25 mai suivant en reprenant l'exploitation des lignes des concessions défectueuses situées entre la Seine et la Garonne. Le 8 juin, Charles Louis de Freycinet rend public son rapport sur les chemins de fer avec un objectif principal de faciliter l'accès au réseau des chemins de fer à tous les Français afin de favoriser le développement économique du pays et de désenclaver les régions isolées ou reculées, parmi lesquelles figurent les campagnes agricoles meusiennes. L'adoption du plan Freycinet, le 17 juillet 1879, permet d'entamer un vaste programme de travaux pour porter le réseau ferré d'intérêt général en exploitation de 21 300km à 38 300km, en

844. Picard (A.), Les chemins de fer français. étude historique, la constitution et le régime du réseau, Paris, Éditions Rothschild, 1884.

construisant 8 800km de lignes nouvelles pour desservir toutes les sous-préfectures. Le 20 novembre 1883, les conventions d'État établies avec la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, Orléans, Midi, du Nord, de l'Est et de l'Ouest sont approuvées. L'État offre la concession en échange du choix du parcours et des conditions d'établissements. Les avantages d'un réseau de fer traversant et reliant les campagnes meusiennes sont nombreux. Le désenclavement partiel permet de réduire l'exode rural en accroissant les migrations pendulaires, tout en augmentant les relations familiales, économiques et commerciales. Les déplacements sur le territoire sont facilités, de façon très bénéfique. Les rapports avec les instances dirigeantes sont moins complexes de même qu'avec les notaires et les percepteurs. Les relations avec les chefs-lieux de canton sont plus fréquentes, facilitant l'exercice des devoirs électoraux et la participation aux diverses adjudications. Sur le papier, toutes les conditions sont réunies pour impulser les flux de personnes et de marchandises, cependant sur le terrain les réalisations posent souvent problème. De nombreux facteurs interférents, dont l'absence récurrente de financement, des divergences d'intérêts et un manque de rationalisation des tracés et des horaires. Nous avons analysé plusieurs exemples meusiens, dans des localités de différentes tailles pour évaluer les effets bénéfiques du plan Freycinet à l'échelle départementale ainsi que les limites et la position des communautés rurales. Dans la commune d'Ornes⁸⁴⁵, les problématiques liées à l'établissement des lignes de chemin de fer sont soulevées dès le 9 avril 1882, où la municipalité refuse de voter une allocation en faveur de la ligne Commercy-Montmédy au vu de l'état des finances communales. Six mois plus tard, la position est révisée considérant que le projet peut être bénéfique à de nombreux commerçants et à quelques industriels, ainsi qu'à la population considérée du point de vue numérique comme importante. Une subvention de 5 000 francs est alors votée sous réserve que le tracé soit modifié afin que la ligne traverse la commune et qu'une gare soit établie à proximité. Le 8 août 1883, les conseillers municipaux s'accordent pour dire que le projet présenté par une lettre du conseil général de lignes Commercy-Étain-Montmédy avec un itinéraire englobant les communes d'Eix, Abaucourt-lès-Souppleville, Dieppe-sous-Douaumont et Ornes, présente des avantages indéniables pour la localité et toutes celles de l'arrondissement de Montmédy traversées par la voie. Cette position est très représentative, les communautés rurales contrairement aux préjugés sont plutôt réceptives au plan Freycinet et favorables aux réalisations, à condition que leurs intérêts locaux soient préservés. Quelques semaines plus tard, la concession Varinot expose que la ligne Étain-Montmédy est compromise par un manque de subvention de 63 000 francs et que la construction de la partie Eix-Abaucourt-Montmédy est abandonnée de ce fait provisoirement. L'absence de financement reste le nerf du problème. La question n'est ensuite plus abordée avant le 24 juin 1900 où il est désormais envisagé un projet d'exécution d'une ligne de fer reliant Montmédy à Verdun aboutissant par Damvillers, Azannes et Ornes avec une gare à proximité. La municipalité consent dans ce cas à une

8452Z 599, E Dépôt 298 1D8, AD.Meuse.

subvention de 20 000 francs à ponctionner sur les ressources communales ainsi que la vente des coupes des bois, tout en assurant l'entière gratuité du passage sur les terrains communaux. Les autorités supérieures sont sollicitées dès le 11 août 1901 en ce sens, car la municipalité n'a que 5 000 francs en caisse et que la délivrance du troisième coupon en quart de réserve apparaît comme une condition vitale au paiement de ladite subvention. Un supplément de 1 000 francs est voté en attendant la réponse conformément à la quote-part revenant au village, ce qui aggrave la situation pécuniaire. Il la contraint ensuite le 24 mai 1903 à réclamer la délivrance du 4^e coupon en quart de réserve en 1904, puis du cinquième en août 1905. Les communautés sont dès lors contraintes à s'endetter lourdement pour espérer être reliées au réseau des chemins de fer, sans pour autant être certaines de la viabilité du projet pour lequel il n'y a aucune garantie ni d'exécution ni de retombées positives dans un court laps de temps pour les localités qui ne sont pas considérées comme des bourgs ruraux. Pour se préserver, en cas d'abandon de la réalisation d'une partie des tronçons, à partir de 1905, une clause suspensive est ajoutée à la convention de subvention, afin que le département rembourse l'intégralité des sommes engagées si la ligne n'est pas exécutée comme initialement prévue. Dans le village de Louvemont-Côte-du-Poivre, distant de 5 km⁸⁴⁶, le dossier est étudié pour la première fois seulement le 15 juin 1902, avec un certain désintérêt puisque le projet de Montmédy-Verdun n'est pas d'utilité locale, ce qui ne justifie pas une ponction sur les caisses d'ores et déjà vides. La délibération du 31 mai 1905 soulève également la problématique de la pertinence des horaires et des possibilités de jonctions entre différentes lignes. Ainsi, la modification horaire de la ligne Lérouville-Sedan par la compagnie des chemins de fer de l'Est est préjudiciable à la commune et à toutes celles avoisinantes, car les correspondances entre Verdun-Saint-Mihiel-Lérouville et Sedan sont impossibles et non compatibles avec les horaires d'ouverture des administrations. Le réseau profite aux grandes agglomérations en accentuant l'enclavement de petites unités géographiques, contribuant dès lors à l'exode rural. Les municipalités n'hésitent pas à émettre des vœux pour bénéficier au maximum du réseau principalement sur la ligne Lérouville-Sedan qui apparaît être une dorsale de communication du département. Le 20 février 1907, il est demandé qu'un train partant de Sedan et arrivant à Verdun soit ajouté avec une correspondance avec le train de Nancy et de Paris de 7h58 et de 8h30 ainsi que le passage de celui de Lérouville par Sedan pour qu'il arrive à Verdun à 11h46, de manière à ce que les déplacements croissants dans la cité verdunoise soient possibles et compatibles avec les horaires d'ouverture des administrations et des finances, ainsi qu'avec le rythme des champs. En 1914, ladite voie ferrée traverse la partie ouest de l'agglomération de Cumières-le-Mort-Homme⁸⁴⁷ en longeant le quartier de la rue Basse, épousant la grande courbe de la Meuse en contournant la côte de l'Oie, car la

846. E Dépôt 229 3, AD.Meuse.

847. 2Z 599-600, AD.Meuse.

Lavigne (L.), op.cit.p.31.

topographie diversifiée⁸⁴⁸ meusienne constitue également un élément limitant les potentialités de même que les zones réservées aux instances militaires pour l'édification du réseau de fortification. La gare de Chattoncourt-Cumières⁸⁴⁹, sise à un kilomètre, devient le dimanche un but de sortie et de promenade pour la jeunesse des deux villages. Les quatre trains de voyageurs qui passent toujours à la même heure viennent de Verdun et vont vers Sedan à 5h-9h-16h et 19h et font le trajet dans le sens inverse à 9h-15h-18h et 21h. Les trains de marchandises sont réduits à un passage journalier dans le sens Verdun-Sedan les matins et Sedan-Verdun les après-midis. Cette fréquence est suffisante pour recevoir les machines agricoles, les engrais et les matériaux de construction ainsi que pour expédier les bois, les foin, les pailles et les bestiaux alors que les lignes de voyageurs sont plus fréquentes et répondent mieux aux besoins. Le 24 mars 1883, la municipalité de Douaumont⁸⁵⁰ refuse elle aussi de voter une subvention à la ligne de chemin de fer Commercy-Montmédy considérant qu'elle n'a aucun intérêt pour les riverains d'autant plus que les ressources sont minimes. D'autres localités sont concernées plus tardivement, à l'exemple d'Haudiomont⁸⁵¹ qui ne reçoit une proposition par les ingénieurs compétents que le 3 août 1907, relative à la ligne Commercy-Verdun avec une station dans le village. Toutefois, la délibération du 29 septembre indique que la situation financière de la municipalité est obstruée par une subvention de 15 000 francs en faveur du réseau de la Woëvre alors que les habitants sortent du bénéfice de la coupe affouagère, obligeant à renoncer à d'autres dépenses visant à désenclaver le territoire notamment en adhérant à un service de voitures publiques de Vigneulles-lès-Hattonchâtel à Eix-Abaucourt, permettant de compléter le maillage des voies de communication ferroviaires. Investir pour le désenclavement est synonyme d'endettement chronique pour les communautés rurales. Les fonds délégués par l'État et le département sont insuffisants alors que la quote-part des agglomérations rurales est trop conséquente par rapport à l'importance numérique et aux ressources effectives. La municipalité d'Haudiomont est elle aussi obligée de réclamer plusieurs coupons extraordinaires des bois en quart de réserve pour tenir ses engagements, notamment en mai 1908 et en mai 1911, puisque les caisses avec des dépenses de 13 551 francs pour des recettes de 12 947 francs ne permettent pas de ventiler la subvention de 15 000 francs. En 1909, la situation pécuniaire devient préoccupante, si bien qu'une demande urgente est envoyée au service forestier pour obtenir la vente sur pied de la coupe affouagère avec mise en adjudication pour obtenir les liquidités indispensables au paiement de ladite subvention. Le 10 mai 1910, le registre des délibérations indique qu'en dépit du fait que les populations de la Woëvre adhèrent massivement au projet d'établissement de la ligne, dont elles attendent impatiemment l'établissement, le projet est en

848. Lemoine (H.), *Dictionnaire géographique et administratif du département de la Meuse*, Paris, Comédit 1909, 840p. Divers passages.

849. 2Z 599, E dépôt 298 1D8, AD.Meuse.

Lavigne (L.), *op.cit.*p.31.

850. E Dépôt 517 3 et 4, 51 73, AD.Meuse.

851. E Dépôt 175 25, AD.Meuse.

suspens du point de vue administratif du fait de l'incapacité à réunir l'ensemble des subsides nécessaires auprès des différents protagonistes concernés. Malgré cette demande, qui dépasse les habitudes traditionnelles, le projet pose problème du fait du manque de finance, si bien que les crédits sont temporairement annulés purement et simplement en attendant que de nouvelles mesures et dispositions soient prises en temps opportun. L'édification de la ligne impulse favorablement l'économie locale puisque l'entrepreneur, en charge des travaux d'infrastructure de la ligne de la Woëvre, propose en novembre 1910 d'exploiter l'une des carrières locales, au lieu-dit la fosse des grèves selon le barème de 0,75 franc pour moins de 100m³ et 0,50 franc au-delà, créant des ressources supplémentaires et de l'emploi pour l'exploitation des matériaux nécessaires. Malgré les problématiques matérielles soulevées, l'importance d'être relié à une ou plusieurs lignes des chemins de fer se confirme de plus en plus puisqu'une autre contribution est parallèlement prélevée le 30 avril 1911 sur les fonds libres de la caisse au bénéfice de l'établissement de la ligne Commercy-Verdun. Pourtant les travaux supplémentaires d'aménagement des villages sont requis pour faciliter l'établissement des voies ferrées. Ainsi, le 27 mai 1911, le service des Ponts-et-Chaussées est sollicité pour élargir l'empierrement de l'ancien chemin vicinal Haudiomont-Ville-en-Woëvre, pour assurer un meilleur raccordement entre l'ancien et le nouveau chemin pour compléter les liaisons de la ligne ferroviaire Commercy-Verdun par Vigneulles-lès-Hattonchâtel. Cette multiplication des instances administratives concernées complexifie la tâche et retarde les réalisations engendrant un coût supplémentaire, tandis que le désenclavement trop lent motive les populations locales à migrer vers les bourgs mieux desservis ou précocement aménagés. Les communautés rurales peuvent aussi pâtir des dommages collatéraux provoqués par l'établissement de stations. À titre d'exemple, en décembre 1911, le service des ponts et chaussées est prié de mettre l'entrepreneur à demeure en urgence d'effectuer des travaux de réparations sur le chemin rural dit le gros chemin, qui dessert plusieurs contrées limitrophes et qui a malencontreusement été intercepté à trois endroits empêchant la circulation des voitures pour le transport des fumiers et des engrais. De plus, il est mis en avant un problème supplémentaire, car la conduite d'eau placée transversalement du passage à niveau ne permet pas l'écoulement des eaux convenablement dans les fossés ce qui induit des inondations récurrentes des propriétés voisines. Un budget complémentaire devient indispensable pour établir deux conduites sur le chemin de chaque côté de la ligne. Pour obtenir gain de cause, les municipalités peuvent se rapprocher, s'associer et entrer en contact, sortant de l'isolement communautaire traditionnel, pour formuler des demandes ou des vœux communs. Ainsi, le 20 mars 1912, les magistrats d'Étain et d'Haudiomont sollicitent la compagnie des chemins de fer pour obtenir, en attendant la création d'une seconde voie sur la ligne Châlons-Bailly jusqu'à Verdun, l'organisation d'un train partant de Conflans à 5 heures du matin pour gagner l'express de Verdun-Paris à 6 heures et

poursuivre le trajet retour menant à Verdun à 22 heures pour permettre des déplacements dans la journée répondant aux impératifs des populations locales. Par contre, considérant qu'un quatrième train quotidien n'est pas utile dans la Woëvre, un refus catégorique de voter de nouvelles subventions est entériné. Un fractionnement de la subvention est également décidé concernant plus précisément à la ligne Commercy-Verdun qui n'est pas encore achevée le 9 février 1913. La délibération de la municipalité de Grimancourt-en-Woëvre⁸⁵² le 2 août 1900 soulève un problème supplémentaire du fait de la position frontalière du département qui impose des contraintes militaires qui entravent la réalisation des réseaux ferrés en dépit du plan Freycinet. L'administration militaire émet un veto à la création de la ligne Commercy-Étain. Elle ne tient pas compte des subventions qui sont votées et des soumissions acceptées pour compenser l'absence de voie ferrée dans la Woëvre qui nuit énormément aux habitants de ce secteur depuis longtemps. Les conseillers s'adressent directement aux conseillers généraux et aux sénateurs pour obtenir l'autorisation d'établissement de la ligne d'intérêt local en étude depuis 1882, considérant que cette dernière localisée en parallèle de la frontière et en seconde ligne ne permet pas la pénétration militaire en cas de conflit. À l'inverse, si un accord de principe est accordé le 5 février 1903 au sujet de la ligne Commercy-Verdun, aucune implication complémentaire n'est attestée puisque cette dernière ne peut rendre que peu de service à la localité qui décide de ne pas réserver d'annuités à cet effet par son manque de finances. La répartition des charges revient à chaque participant et peut se révéler être une source de conflictualité. Ainsi, le 15 mars 1903, les magistrats municipaux rejettent leurs responsabilités et émettent le vœu que le financement du tronçon de la ligne Vaux-Verdun reste exclusivement à la charge de la ligne Montmédy-Verdun et que la nouvelle gare d'Eix soit établie à proximité de celle d'Eix-Abaucourt. Le 15 août 1907, un avis favorable est parallèlement émis pour l'établissement d'une ligne d'intérêt local entre Commercy et Verdun par Vigneulles-lès-Hattonchâtel, avec l'affirmation du choix de l'agglomération rurale de Châtillon-sous-les-Côtes pour l'implantation d'une station. La petite commune de Moranville⁸⁵³ est également très investie dans le processus d'établissement d'une ligne ferroviaire dans la région de la Woëvre, considérant que les populations locales souffrent du préjudice réel causé par l'absence de voie. En sus du recours aux conseillers généraux de la Meuse, une demande est envoyée directement au Ministère de la Guerre afin que le veto militaire sur la ligne Commercy-Étain soit levé. L'argument principal mis en avant est la morphologie du territoire qui permet facilement la déconstruction d'une voie ferrée sur un terrain plat par les hommes de la défense nationale. On retrouve le même jeu d'alliance et de rapprochement selon les intérêts que dans la localité de Grimancourt-en-Woëvre⁸⁵⁴, dont les positions sont proches et inflexibles au sujet du tronçon Vaux-Verdun de la ligne Commercy-Verdun en février

852. E Dépôt 160 4, 160 8 et 9, AD.Meuse.

853. E Dépôt 516 3, AD.Meuse.

854. E Dépôt 160 4, 160 8 et 9, 516 3, AD.Meuse.

1903. Le projet de ligne de fer d'intérêt local Commercy-Vigneulles-Verdun⁸⁵⁵ est largement plébiscité considérant qu'il est ardemment désiré depuis fort longtemps par les populations de la Woëvre. Cependant, le tronçon est mal perçu, car il n'offre pas d'avantages pour la ligne Commercy-Verdun, dont le point de raccordement de la ligne de l'Est est la gare d'Eix-Abaucourt qui est nécessaire pour les communications avec Nancy-Longwy et Verdun. En raison du peu de ressources en caisse et des faibles relations entretenues avec les communes traversées, aucun subside n'est débloqué, malgré l'envoi par le préfet d'un tracé rectificatif et de notices explicatives supplémentaires. En revanche, le 4 août 1907, le conseil municipal interfähre auprès des instances compétentes pour faire adopter à titre définitif le projet de la ligne Commercy-Vaux-devant-Damloup, car il considère que les arrêts et les stations sont positionnés au mieux des intérêts communaux. Enfin, les mêmes comportements sont observables à Mogeville⁸⁵⁶. Le 5 août 1900, un avis favorable est enregistré pour la création d'un axe ferroviaire dans le secteur de la Woëvre, car la région souffre du déficit de voie de communication par le refus de l'administration militaire d'avaliser l'édification de la voie Commercy-Étain sous couvert de danger militaire et stratégique, mais aucune action n'est entreprise auprès des représentants locaux contrairement aux localités précédemment citées en exemple. Les relations intercommunales et les soucis d'économie dans les déplacements justifient aussi les choix, les vœux et les décisions prises. Le 29 juin 1902, le conseil municipal de Mogeville ne se prononce pas sur le projet de voie Verdun-Montmédy qui ne présente pas d'utilité pour ces riverains préférant laisser les intéressés s'exprimer. Les mogeillois, qui ont peu ou pas de contact avec le chef-lieu de canton Montmédy et ses environs affirment leur préférence à aller prendre le train à Abaucourt-lès-Souppleville pour un trajet à Verdun plutôt qu'au village d'Ornes plus éloigné de 2 kilomètres, puisque la dépense n'est que de 0,65 franc contre 1,50 franc à la seconde station. Par ailleurs, le 15 août 1907, le maire au nom du conseil, après avoir pris connaissance de la carte générale du tracé du chemin de fer d'intérêt local de Verdun à Montmédy, demande à ce que la station d'Ornes soit placée pour plus de commodité au nord-est du village entre le chemin de grande communication n°24 et l'ancienne route départementale n°5. Considérant le bien-fondé du dossier déposé par le conseil municipal d'Étain, la municipalité s'associe pleinement à la démarche d'édification d'une ligne Batilly-Châlons en précisant l'utilité d'un train partant à 5 heures pour gagner l'express Verdun -Paris pour faire suivre celui de la cité verdunoise. Les campagnes s'associent volontiers aux centres urbains ou aux bourgs ruraux, et affirment leurs volontés de désenclavement et d'ouverture sur l'extérieur de façon exponentielle. Toutefois, la question financière continue à rester problématique. Le 18 août 1912, des renseignements complémentaires relatifs à la quote-part qui revient à la commune sont demandés avant que la municipalité ne se positionne définitivement sur le projet du village de Bezonvaux. Ce dernier projette de créer une halte

855. E Dépôt 516 3, AD.Meuse.

856. E Dépôt 255 1, AD.Meuse.

ouverte à grande vitesse sur la ligne Verdun-Montmédy au point où la voie coupe le chemin vicinal de Bezonvaux-Maucourt-sur-Orne, ce qui avantage du point de vue économique de nombreuses communes et facilite les échanges commerciaux. Le Conseil général accepte le principe d'une halte ou d'un arrêt. La première solution induit un coût de 10 400 francs, la seconde de 150 francs. Le projet est accepté, mais seulement à hauteur de 50 francs. Le surplus doit être absorbé par Maucourt et Bezonvaux si la halte est privilégiée. La commune se préserve financièrement et justifie sa position par la volonté de conserver la possibilité d'aller aux arrêts d'Ornes et de Gremilly pour se rendre à Montmédy et Abaucourt puis à Verdun ou Fresnes-en-Woëvre. Les liaisons ferroviaires très complexes ne sont pas toujours suffisantes. Pour les mêmes motifs, le 17 mai 1914, la subvention complémentaire de 9 750 francs pour la station de troisième classe de Bezonvaux n'est pas votée, la position géographique des deux villages est trop éloignée pour que les bénéfices soient profitables. Pour conclure, nous pouvons affirmer qu'à l'échelle du département de la Meuse, les communautés rurales sont plutôt réceptives aux avantages du plan Freycinet et assez précocement, surtout dans les parties les plus enclavées comme la Woëvre. Cependant, à la veille de la Grande Guerre, le réseau demeure très inégalitaire, bien qu'il ait considérablement progressé. Les retombées réelles sont très restreintes par rapport aux espoirs. Les déplacements sont facilités et le périmètre des relations de toute nature étendu, mais l'exode rural n'est ni endigué ni limité. Les décalages entre les volontés et les possibilités sont trop fréquents pour permettre un désenclavement significatif de même que les divergences d'opinions sur les tracés entre les autorités départementales, militaires et municipales, avec en toile de fond les impératifs financiers et la protection des frontières en cas de conflit avec le voisin germanique. Les problèmes de rationalité des lignes, le manque de liaisons ou de rotations horaires, l'éloignement des stations ou des haltes des petits villages au profit des bourgs ruraux, les heures inadéquates avec les travaux agricoles et les permanences des diverses administrations, cumulés à des procédures trop longues et rigides concourent pour nourrir une incompréhension généralisée et un mal-être qui accentuent le sentiment d'être isolé. Pourtant, une volonté de s'ouvrir sur l'extérieur est largement affirmée, qui dépasse les habitudes et la tradition. Enfin, si le plan Freycinet prévoit de relier les grandes unités rurales entre elles, il néglige les plus petites qui sont pourtant numériquement plus représentatives de la réalité à l'échelle locale. Ainsi, les fonds accordés, les subventions qui leur sont destinés sont peu conséquents alors que les ressources municipales sont trop restreintes pour absorber une dépense aussi forte. De nombreuses municipalités consentent toutefois à de gros sacrifices pécuniaires pour solder leurs quotes-parts, au détriment d'autres postes qui concernent la vie communautaire. Le désenclavement, même partiel, se fait toujours au prix d'un lourd endettement, qui fragilise encore plus l'équilibre déjà précaire des finances communautaires, avec en corollaire une augmentation de l'imposition locale par des centimes extraordinaires au principal des

quatre contributions directes.

3. De nouveaux moyens de communication favorables au désenclavement.

Si l'édification d'un réseau de chemin de fer plus développé apparaît indispensable pour désenclaver les communautés meusiennes et favoriser leurs ouvertures sur l'extérieur, d'autres moyens de communication progressent. Ils reflètent les évolutions des sociétés rurales. Bien que la loi du 3 juillet 1856⁸⁵⁷ modifie le régime des Postes en supprimant le décime rural et en réduisant la taxe sur les envois de fonds, les campagnes restent en marge du progrès jusqu'à la promulgation du décret du 21 mars 1878 qui met fin au monopole d'État sur les télégraphes tout en réglementant les taxes téléphoniques. La série de mesures des 5 et 6 avril suivant complète le dispositif afin d'étendre les services des postes, téléphones et télégraphes aux provinces françaises, les télégraphes électriques utilisables par le public depuis 1861 étant limités aux préfectures reliées à Paris. Les communautés rurales sont plutôt favorables au développement des services postaux, téléphoniques et télégraphiques dans la mesure où les avantages mis en avant peuvent leur être bénéfiques, puisqu'ils doivent impulser les échanges humains et commerciaux. Ils doivent aussi faciliter et accélérer les démarches administratives entre les particuliers et les municipalités. Ils peuvent créer un lien avec l'extérieur sans avoir à se déplacer physiquement ce qui permet de gagner du temps et de l'argent en n'étant pas contraint de délaisser les activités rémunératrices pour s'occuper des formalités administratives. Tandis que l'édification d'un réseau local est laissée à l'initiative des différentes municipalités, l'initiative du réseau départemental est prise en charge par les autorités préfectorales qui s'occupent de la question des financements et du choix des localités concernées ce qui tend à standardiser les démarches et à les échelonner dans le temps. Le conseil municipal de Mogeville⁸⁵⁸ est sollicité le 24 juin 1900 au vu des engagements du conseil général et du Préfet de la Meuse de participer au 1/3 du paiement de la dépense, sauf remboursement par l'État du capital engagé pour l'organisation d'un réseau téléphonique départemental. La décision de rattacher la commune au dit réseau, mais pas à celui local, est représentative, les choix opérés sont forts semblables. Les conditions financières motivent les délibérations, car l'engagement financier communal n'est équivalent annuellement qu'au remboursement des intérêts du capital qui diminuent au cours de la phase d'amortissement. La subvention du département à la commune pour le versement des frais de l'emprunt à l'État est avalisée. Les autorités préfectorales consentent à ce que les municipalités votent une imposition extraordinaire, à échéance annuelle, destinée à couvrir les frais courants, d'entretien et les fonds

857. Vaillé (E.), Histoire des postes françaises depuis la Révolution, Paris, Que-suis-je, Presses universitaires de France, 1947.

858. E Dépôt 255 1, AD.Meuse.

contractés si les autres ressources qui peuvent être engagées font défaut. L'engagement est pris simultanément à la décision de rattachement de fournir un local au gérant et soit un porteur d'avis d'appel ou un bureau télégraphique et postal. Un engagement similaire est approuvé dans la localité voisine de Moranville⁸⁵⁹, mais seulement six années plus tard, sous réserve que la somme soit effectivement ventilée à un tiers chacun à l'État, au département et aux communes reliées au réseau, ce qui reflète la lenteur de la constitution du réseau et l'importance de la question financière qui se retrouve une nouvelle fois au centre des préoccupations et des possibilités. Désenclaver les communautés rurales et leur offrir les moyens de s'ouvrir sur l'extérieur a un coût financier très important. Cet aspect matériel s'observe dans le village de Grimancourt-en-Woëvre⁸⁶⁰ qui en novembre 1907 souhaite être rattaché au réseau téléphonique départemental, mais doit y renoncer, regrettant de ne pas pouvoir installer un réseau local, du fait que la nécessité de construire un nouveau cimetière, qui induit la souscription d'un emprunt de 6 000 francs, paralyse les finances municipales. Cependant, le rattachement apparaît de plus en plus comme une nécessité, les relations administratives qui s'intensifient deviennent complexes à gérer si bien que le 30 mai 1913, le maire est mandaté pour demander au préfet de bien vouloir interpellier les conseillers généraux sur l'opportunité d'intégrer Grimancourt-en-Woëvre au réseau téléphonique départemental tout en accélérant les démarches en ce sens. Les lenteurs administratives ralentissent considérablement le processus comme en témoigne le cas particulier de Mogeville⁸⁶¹ qui révèle un état de fait pourtant récurrent. Bien que le conseil municipal avalise la demande de rattachement précocement dès 1900, le 22 août 1907 le dossier est toujours en souffrance. L'adhésion au réseau départemental est renouvelée de même que le rejet à celui local. La commune affirme son engagement à payer au préfet la quote-part qui revient à la localité pour les frais d'entretien du réseau ainsi que ceux inhérents au fonctionnement du service, en prévoyant une imposition extraordinaire faute de fonds disponibles en caisse. Les intérêts de la première année sont évalués à 41,17 francs à la charge de la commune et 20,58 francs pour le département, à laquelle se greffent les frais relatifs à la mise à disposition d'un local et à l'appointement du gérant et du porteur d'avis d'appel. Après avoir envisagé un moment d'adhérer à un second réseau téléphonique départemental en cours de création pour atténuer les carences et remédier aux deux inconvénients du premier, la lourdeur des charges qui pèsent sur le village, pousse le 21 novembre 1909 la municipalité à refuser les propositions. Les subventions sont insignifiantes par rapport aux dépenses à engager, tandis que l'augmentation des centimes extraordinaires n'est pas envisageable sans créer un mécontentement général et un risque d'accentuation de l'exode rural en corollaire. Le refus de se faire rattacher peut aussi être motivé par la double augmentation de la

859. E Dépôt 516 3, AD.Meuse.

860. E Dépôt 160 4, AD.Meuse.

861. E Dépôt 255 1, AD.Meuse.

situation financière précaire et du caractère exclusivement rural d'une entité administrative comme à Louvemont-Côte-du-Poivre le 26 juin 1900⁸⁶². À l'inverse, les bourgs ruraux de plus grandes importances, qui ont des activités commerciales et des débouchés agricoles plus développés font la demande précocement. Dans ce cas de figure, nous retrouvons Ornes⁸⁶³, qui dès le 3 juin 1883 sollicite les instances préfectorales pour obtenir l'établissement d'un bureau télégraphique, votant sur les fonds libres de la caisse la somme de 1 750 francs pour réaliser le projet. Nous retrouvons les mêmes lenteurs, puisque le 12 décembre 1887, le maire est seulement autorisé à signer au nom de la commune la déclaration préalable à l'établissement d'un service télégraphique à Ornes. Il demande la garantie de l'État pour le paiement intégral des fonds de concours exigible, ainsi que de porter au budget de l'État les recettes nécessaires pour assurer l'exécution du service de distribution gratuite des télégraphes dans l'agglomération principale d'Ornes. Le manque de ressource constitue un frein indéniable, puisque dès le 10 juin 1888, la municipalité se voit en difficulté pour assurer la rémunération de l'agent-distributeur des télégraphes. Par l'impossibilité de faire face à toutes les dépenses obligatoires ordinaires, auxquelles s'ajoute le solde de 1 200 francs pour l'établissement de la ligne télégraphique Ornes-Verdun, la municipalité en porte à faux financièrement est contrainte de réclamer la délivrance d'un coupon en quart de réserve en 1889. Le manque de rationalité du réseau est clairement mis en avant le 11 février 1895. L'instauration d'un service télégraphique avec Verdun et Damvillers porte préjudice à Ornes. Le projet rend le bureau de poste inefficace dans la mesure où il reçoit les avis à 11h30 au lieu de 6h30, ce qui ne permet plus aux riverains surtout aux industriels de répondre dans la journée. L'absence de service public de communication dans l'agglomération est préjudiciable à l'ensemble des activités économiques dans un périmètre élargi aux localités d'Azannes-et-Soumazannes, Gremilly, Bezonvaux, Damloup, Eix, Dieppe-sous-Douaumont, Maucourt-sur-Orne, Douaumont et Vaux-devant-Damloup, soit près de 4 450 habitants affectés par la situation ce qui nécessite de mettre en garde les instances préfectorales. La municipalité demande à ce que le passage des voitures publiques par Belleville-sur-Meuse et Vacherauville selon le nouveau tracé soit abandonné ou prolongé par Verdun-Vaux-devant-Damloup-Ornes et Damvillers de façon à ce que le service desserve le plus grand nombre de communes sans porter préjudice aux autres. Si les divergences de point de vue ne permettent pas de s'accorder, notamment entre l'administration des Postes et les instances supérieures, un maintien pur et simple du service postal Verdun-Montmédy est préconisé sans modification pour concilier les intérêts des uns et des autres. Pour compléter les services offerts et développer au maximum ces modes de communication qui sont facteurs d'attractivités pour l'agglomération rurale, le 29 août 1886 est approuvée l'adjonction d'un bureau télégraphique à celui des Postes conformément à la proposition formulée par le Ministère des Postes et

862. E Dépôt 229 3, AD.Meuse.

863. E Dépôt 298 91D8, AD.Meuse.

Télégraphes selon un formulaire type. La quote-part revenant à la municipalité est versée dès l'ouverture du bureau, sans établir de poste d'appel pour la distribution, privilégiant une taxe sur les plis pour rémunérer l'agent distributeur qui dessert uniquement l'agglomération principale. La distribution gratuite n'est pas étendue aux écarts qui demeurent des zones isolées. Pour coordonner les actions et obtenir des financements, la commune accepte le 15 janvier 1900 de se faire relier au service télégraphique de la Meuse à la condition classique que le département se substitue à la municipalité pour le versement à l'État des frais inhérents à ce rattachement, soit 2 139 francs. Elle prend l'engagement de rembourser les 2/3 de l'intérêt du capital restant à rembourser soit la première année respectivement 32,85 francs et 65,75 francs. Toutefois, le 24 juin, soit cinq mois plus tard, les conseillers municipaux reviennent sur la précédente décision, considérant que la part de la commune à solder double de valeur, ce qui n'est pas en proportion avec les effets escomptés. À Chattoncourt⁸⁶⁴, d'autres problématiques sont soulevées. Tout d'abord, l'initiative d'acquérir de nouveaux moyens de communication provient du maire qui mène directement et activement des pourparlers avec le directeur du service des Postes et Télégraphes. Ces démarches aboutissent le 1^{er} mars 1908 à la délégation d'un facteur receveur des Postes contre une rétribution annuelle de 180 francs pour la gérance et la distribution des télégrammes, la dépense étant imputable aux chapitres additionnels du budget. Le 12 mai 1911, une lettre du directeur des Postes du département meusien met en évidence les difficultés de fonctionnement des services et de la nécessité de dédier un local à cet effet. Or, l'agglomération rurale, comme beaucoup d'autres se retrouve dans une impasse, car le bail conclu avec l'administration des Postes arrive à échéance, ce qui l'oblige à trouver rapidement un bâtiment pour conserver les prestations et assurer la pérennité des services de communication. De plus, la pénurie de location l'oblige à acquérir dans l'année un immeuble à un prix avantageux. Dans le cas de Chattoncourt cela induit la contraction d'un emprunt de 2 000 francs gagé sur la délivrance du prochain coupon en réserve accentuant l'endettement de la communauté villageoise. La municipalité doit également renoncer à participer au projet de construction d'un pont sur la Meuse entre Champneuville et Cumières-le-Mort-Homme, bien que ce dernier peut avoir des retombées bénéfiques pour les communes des cantons de Charny, de Damvillers et de Varennes-en-Argonne. Les 30 annuités de 26 centimes additionnels pour la construction du bureau de poste sur les fonds libres de la caisse contraignent à se contenter d'un soutien moral, mais pas financier. Une commission spéciale est instituée pour se charger de mener à bien l'édification du bureau de poste qui nécessite l'acquisition d'une mitoyenneté, ce qui engendre un coût supplémentaire pour solder les frais authentiques. Les services de communication postales malgré les efforts restent souvent déficitaires ou insuffisants comme cela est pointé du doigt en 1909 par les conseillers municipaux d'Haudiomont⁸⁶⁵. Pour une

864. E Dépôt 81 107,AD.Meuse.

865. E Dépôt 175 25,AD.Meuse.

population agglomérée de 500 habitants en baisse, comprenant un nombre assez respectable de commerçants, les liaisons postales, à la fréquence d'un passage quotidien, ne permettent plus de répondre aux besoins. Pour avoir gain de cause et obtenir une seconde distribution journalière du courrier, l'argument de la proximité du bureau de Manheulles est mis en avant. À la même période, la localité est acquise au rattachement au second réseau téléphonique départemental, sous réserve que les autorités préfectorales valident une imposition extraordinaire destinée à rétribuer le gérant et le porteur d'appel ainsi que l'entretien du bâtiment. Quant au réseau local, il est validé à la condition que la gérante, Mme Pierquin, veuve comme beaucoup de ces employés, consente à payer une redevance couvrant les frais d'installation du bureau central. Dans ce sens, le 25 février 1912, le maire est autorisé à signer une déclaration avec les services postaux résumant les engagements auxquels reste subordonnée l'ouverture du bureau téléphonique municipal, avec la prise en charge des frais de fonctionnement, la mise à disposition d'un local, l'appointement d'un gérant, d'un porteur d'avis ou d'appel. Dans d'autres cas, le simple choix d'établir une cabine téléphonique est privilégié comme à Cumières-le-Mort-Homme en 1905 par souci d'économie, n'ayant besoin ni de bâtiment ni de personnel qualifié⁸⁶⁶. Au vu de tous ces éléments, nous pouvons en conclure que si les services des Postes, des téléphones et des télégraphes offrent des avantages indéniables aux communautés rurales en mutations, le développement du réseau reste limité essentiellement du fait du manque de finance, les moyens ne suivent pas les besoins. Certains inconvénients limitent parallèlement les effets principalement le manque de rationalité, l'incohérence des horaires, les problématiques relatives à la gérance des bureaux, la formation des opérateurs, les soucis d'ordre matériel pour acquérir le matériel et les locaux nécessaires. Les communautés rurales au tournant du XX^e siècle accordent énormément d'importance à la coordination des différents moyens de communication, protestent énergiquement sur la modification des horaires d'ouvertures des administrations si elles ne concordent pas avec les rotations horaires qui leur permettent de s'y rendre. Ainsi, à titre d'exemple, les campagnes de l'arrondissement de Verdun⁸⁶⁷ parlent d'une voie unanime pour obtenir le maintien du statu quo sur l'ouverture des bureaux de la recette particulière des finances de Verdun considérant que ce créneau horaire est d'une commodité précieuse pour les riverains des localités rurales. À défaut la solution qui est proposée est de fermer la permanence entre 13 heures et 13h30 à la condition que les horaires du soir soient retardées en proportion afin que les déplacements des campagnes à la cité verdunoise soient possibles dans la journée. Les premiers projets de réseaux de bus intercommunautaires commencent également à voir le jour dans les années qui précèdent le conflit avec des rapprochements pour obtenir des subsides indispensables au désenclavement et à la complémentarité des différents

866. 2Z 517, AD.Meuse.

Lavigne (L.), op.cit.p.31-34.

867. E Dépôt 298 1D8, AD.Meuse.

moyens de communication, principalement des routes et des chemins de fer. Le 8 avril 1913, un projet d'autobus reliant Autréville, Varennes-en-Argonne, Montfaucon et Chattoncourt⁸⁶⁸ est à l'étude. À première vue, les conseillers municipaux estiment qu'il y a peu d'intérêt pour la communauté rurale puisque la gare de Chattoncourt est proche. Après un examen approfondi du dossier, un avis favorable est émis, se basant sur le constat que la station de Cumières-Chattoncourt est l'une des plus importantes de la Meuse du point de vue des voyageurs, lesquels viennent des importants villages des environs. Les Meusiens loin de rester confinés dans les limites des finages, dépassent progressivement la tradition et se déplacent de plus en plus fréquemment. De ce point de vue, la ligne de bus facilite encore plus ce mouvement, ce qui justifie l'ouverture d'un crédit annuel pour souscrire un contrat avec la maison Berlut de Lyon, mais le conflit laisse le projet en attente. Les journaux et la presse locale constituent, malgré leurs tendances ou leurs orientations politiques, d'importants vecteurs d'ouvertures sur l'extérieur. Ils sensibilisent les campagnes aux problèmes locaux. Ils les confrontent à la société englobante, les initient au progrès, les familiarisent avec les avancées techniques et les informent des grandes mesures qui à un moment ou un autre ont des répercussions plus ou moins positives ou négatives à l'échelle locale. Les progrès de l'instruction facilitent la progression des quotidiens et des hebdomadaires qui répondent à une véritable demande dans les campagnes meusiennes. Nous avons suivi l'évolution des principaux titres afin de mettre en avant la naissance et le développement de l'expression de l'opinion publique des communautés rurales qui s'ouvrent sur l'extérieur et suivent les enjeux politiques, économiques locaux et nationaux malgré les antagonismes qui peuvent en résulter. *L'action meusienne*⁸⁶⁹, parue en Verdun-sur-Meuse du 1^{er} juin 1913 au 20 août 1913, est le seul hebdomadaire à être engagé politiquement. Les autres journaux ont une tendance ou une orientation plus atténuée, correspondant plus aux attentes d'une population agricole peu vindicative ou frondeuse, sauf dans le canton de Spincourt⁸⁷⁰. *L'avenir de la Meuse*⁸⁷¹ est le principal titre édité dans le département passant d'un tirage bihebdomadaire à hebdomadaire avec une évolution notable en 1909⁸⁷² qui lui permet de devenir le journal des républicains indépendants en tant qu'*Avenir meusien*. Des variantes propres aux arrondissements se distinguent, à l'exemple de *L'Avenir de Commercy et de Saint-Mihiel*⁸⁷³ édités à Verdun-sur-Meuse, qui deviennent clairement dans les années qui précèdent le conflit des organes de l'opposition libérale populaire, alors que *L'Avenir de Commercy*⁸⁷⁴ est initialement le journal des républicains libéraux indépendants. Aucun équivalent du quotidien *Le Bon*

868. E Dépôt 255 1, et 81 107 ,AD.Meuse.

869.78T, *L'Action meusienne*,1913,AD.Meuse.

870.Maigret (M.), *La république au village. Comportement politique d'un canton fraudeur*, Spincourt, Latharingia, tome VII, 1997,p.415-432.

871. 86T, *L'Avenir de la Meuse*, 1882-1186, 1881-1895,AD.Meuse.

872. 84T, *L'Avenir meusien*, 1909-1910,AD.Meuse.

873. 85T, *L'Avenir de Commercy et de Saint-Mihiel*, 1912-1914,AD.Meuse.

874.83T, *L'Avenir de Commercy*, 1904-1908,AD.Meuse.

*Sens*⁸⁷⁵ n'est attesté après le mois d'août 1871, bien qu'il représente les intérêts politiques, commerciaux, industriels et agricoles de la région de l'Est. *Le courrier de l'Est*⁸⁷⁶ édité entre octobre 1898 et novembre 1906 puis entre janvier 1911 et août 1914 est le plus représentatif des centres d'intérêt des communautés rurales, à la fois journal républicain, politique et littéraire. *Le Courrier de Verdun*⁸⁷⁷ est quant à lui un journal hebdomadaire qui a d'abord la prétention de représenter les intérêts du département avant d'affirmer sa tendance libérale indépendante. *Le Courrier verdunois*⁸⁷⁸ qui prend le relais d'avril 1905 à janvier 1906 devient officiellement un organe de la République progressiste et libérale de même que le *Courrier libéral* de 1907 à 1908. Enfin, l'évolution vers le *Courrier de la Meuse*⁸⁷⁹ marque le stade ultime comme pivot de la République progressiste et libérale puis de la république libérale et indépendante. *La Défense républicaine*⁸⁸⁰ éditée successivement à Stenay-Charleville-Mézières et Nancy entre juin 1907 et 1908 trouve peu d'écho, les communautés rurales meusiennes étant peu sensibles aux idées des radicaux et des radicaux socialistes. *La Croix meusienne*⁸⁸¹ malgré son orientation catholique affirmée et affichée parvient à conserver sa ligne éditoriale et son lectorat, même si celui-ci a tendance à élargir ses lectures en recourant à un journal complémentaire tel que *l'Écho de l'Est*⁸⁸² édité dès 1858 qui comprend des numéros quotidiens, des éditions du soir et des suppléments passants d'un journal des intérêts du département à un organe des républicains indépendants. Enfin, la *Démocratie de l'Est*⁸⁸³ qui paraît toutes les semaines de juin 1903 à 1904 qui est acquis aux démocrates n'a jamais véritablement trouvé son public. La multitude de titres favorise le panachage des idées et la complémentarité, au-delà des orientations et des tendances politiques. Ils permettent de relier les communautés locales à la société englobante, de les intégrer dans des enjeux qui dépassent le cadre du village et de les informer sur les grandes mutations en germe. Ils participent également à l'ouverture d'esprit, à l'émergence d'un nouveau caractère plus ouvert à la coopération et à la complaisance que celui traditionnel, égoïste et renfermé. Ainsi, le nombre de subventions accordées en dehors des limites des finages augmente de façon exponentielle au cours de la première décennie du XX^e siècle, mais le manque de finance impose de nombreuses restrictions alors que les volontés émises sont plus importantes. Les municipalités émettent de nombreux regrets de rien pouvoir offrir faute de subsides en caisse⁸⁸⁴. Ainsi, la commune de

875. 93T, Le Bon Sens, 1871, AD.Meuse.

876. 98T, Le Courrier de l'Est, 1898-1906-1911-1914, AD.Meuse.

877. 99T, Le Courrier de Verdun, 1880-1905, AD.Meuse.

878. 100T et 101T, Le Courrier verdunois libéral et le Courrier libéral, 1905-1908, AD.Meuse.

879. 102T, Le Courrier de la Meuse, 1908-1914, AD.Meuse.

880. 104T, La Défense républicaine, 1907-1908, AD.Meuse.

881. 103T, La Croix meusienne, 1892-1935, AD.Meuse.

882. 110T, L'Écho de l'Est, 1858-1930, AD.Meuse.

883. 105T, La Démocratie de l'Est, 1963-1904, AD.Meuse.

884. E Dépôt 2Z, 80 3, 81 107, 160 4, 175 27, 176 6, 229 3, 229 4, 255 1, 265 101, 298 1D8, 342 1 et 2, 412 1, 468 102, 514 35, 516 3, 517 3 et 4, 2z 291 à 292, 2Z 517, AD.Meuse.

Louvemont-Côte-du-Poivre⁸⁸⁵ en 1903 privilégie un don en faveur des sinistrés de la Martinique, renonçant à subventionner la ligue meusienne contre la tuberculose, effectuant un choix somme tout similaire avec la localité de Douaumont⁸⁸⁶ et de Mogeville. Les œuvres en faveur des avions, ou de l'aviation militaire reçoivent généralement des fonds aux différentes collectes, ce qui s'explique notamment le 20 mars 1912⁸⁸⁷ pour les communes de l'arrondissement de Verdun, dont Haudiomont, par le désir de témoigner le patriotisme qui se déroule à un moment donné en France, répondant aux souscriptions lancées par la cité verdunoise. Ils souhaitent faire rejaillir le prestige par le nom d' un porte-avion. Dans le même état d'esprit, la municipalité de Moranville⁸⁸⁸ vote une subvention de 20 francs à prélever sur les fonds libres de la caisse en faveur de l'œuvre patriotique des avions de France. Le manque de finance cependant justifie le refus de répondre favorablement à l'appel du préfet en ce qui concerne les subsides destinés aux familles nécessiteuses des réservistes et des territoriaux où les montants accordés dépassent rarement 5 francs. De même, les demandes de participations des différentes municipalités pour édifier des statues militaires sur leurs territoires reçoivent plus au moins d'échos, d'une part par le manque de fonds en caisse, d'autre part par un intérêt moins grand par rapport à des collectes qui permettent d'être englobées dans une action collective qui dépasse la sphère intercommunautaire. Ainsi, à l'unanimité la sollicitation du conseil municipal de Ligny-en-Barrois à Grimancourt-en-Woëvre⁸⁸⁹ pour édifier la statue du général conte de Barrois est réprimée. L'implication financière symbolique traduit le développement d'un sentiment patriotique parallèlement à l'émergence de l'acceptation de l'intégration dans la société englobante. Le caractère autarcique traditionnel s'estompe de façon bénéfique. Enfin, les annuaires départementaux et les cartes postales à visées commerciales apparaissent être des vecteurs qui contribuent à l'ouverture des communautés rurales sur l'extérieur et à leur intégration dans des espaces géographiques plus vastes et plus étendus, fissurant les bases de la société rurale basée sur des rapports d'interdépendances et de domination restreinte au cadre du village ou tout au plus aux unités administratives environnantes. Les annuaires départementaux⁸⁹⁰ qui se développent parallèlement à l'établissement du régime républicain exercent une double fonction. D'une part, ils affirment la position sociale de ceux qui sont parvenus à se hisser au sommet de la pyramide socio-économique, l'inscription matérialisant la réussite et confortant la place acquise au sein de chaque communauté rurale. D'autre part, la publication permet de sortir du cadre local, en affichant les potentialités économiques, commerciales, artisanales et industrielles du groupe villageois. Les services proposés permettent de mettre en avant les facteurs d'attractivités, mais aussi de se comparer aux autres localités, de prendre conscience des limites, des carences et de la

885. E Dépôt 229 3, AD.Meuse.

886. E Dépôt 517 3 et 4, 121 38, 255 1, AD.Meuse.

887. E Dépôt 175 25, AD.Meuse.

888. E Dépôt 516 3, AD.Meuse.

889. E Dépôt 160 4, AD.Meuse.

890. R114, 1180-1914, AD.Meuse.

dépendance aux autres, puisqu'aucun village ne peut en permanence vivre de façon totalement autarcique sans solliciter une prestation déficitaire ailleurs. Le regard croisé et la prise de conscience de cette dépendance sont bénéfiques permettant par le biais de l'émulation et de l'imitation d'accroître le progrès et les ouvertures d'esprit tout en construisant des identités locales nouvelles moins égocentriques, plus complémentaires et mieux réparties spatialement. Elles s'adaptent aux effets conjugués de l'exode rural, de la crise agricole et plus généralement de celle économique⁸⁹¹. L'apparition des cartes postales commerciales dans les campagnes meusiennes au cours des dernières décennies du XIX^e siècle constitue un autre moyen de communication original qui favorise l'ouverture sur l'extérieur. L'extension des relations familiales par l'élargissement du périmètre d'établissement des couples à l'issue des unions matrimoniales, par la recherche de meilleures conditions de vie, par l'attractivité des bourgs et par les mutations imposées par l'exode rural sont autant de facteurs qui permettent une utilisation régulière et constante des cartes postales. Ces dernières s'imposent comme un support privilégié pour les correspondances épistolaires et privées, d'autant plus que l'amélioration du niveau d'instruction permet à tous les riverains ou presque d'écrire régulièrement dans un français correct et compréhensible au-delà des limites du département. Les photographes qui sillonnent les campagnes pour figer sur le support des représentations des communautés rurales à la fois mises en scène et de plus en plus standardisées participent au développement d'un double regard mutuel et croisé et d'un transfert culturel entre les villes et les campagnes, favorables à l'adaptation des paysages et des coutumes locales. Cette construction de l'image des communautés rurales est acceptée par ces dernières qui participent au processus. En utilisant les cartes postales, elles acceptent les valeurs qui y sont représentées. En les recevant, elles prennent conscience de leurs différences, de leurs spécificités et de l'altérité, d'autres modes vestimentaires, d'autres lieux de vie communautaire, d'autres outillages agricoles ou d'autres modes d'organisation communautaires. Elles leur permettent de ne pas rester immobiles, d'évoluer, ou tout au moins de prendre conscience de leur singularité et des caractères qui les rapprochent des autres afin de forger et de nourrir leurs propres identités. Les cartes postales facilitent également la transition entre la tradition et le présent, entre des aspects novateurs et d'autres, plus ancestraux. Par exemple, dans la commune d'Eix-Abaucourt⁸⁹² des clichés pris à la même époque accentuent d'un côté le caractère agricole avec des chevaux et des calèches, et de l'autre le désenclavement avec la gare de l'Est avec ses trains et ses passagers et des lieux de vie attractifs avec l'hôtel des courriers et le café restaurant de la gare. À Bainville (annexe XVII.), riverains et animaux posent dans la rue à leurs places traditionnelles, tandis que les symboles républicains et catholiques, églises et écoles cohabitent reflétant l'évolution des institutions d'encadrement. À Buzy-sous-les-Côtes on retrouve le dépassement des coutumes et des clivages ancestraux, avec le portait communautaire

891. Bonin (H.), Histoire économique de la France depuis 1880, Paris, Éditions Masson, 1988, 335p.

892. Association d'Étain d'hier à aujourd'hui, Regards sur le canton d'Étain, Étain, 1988, 43cm.

devant l'église qui occupe la place centrale et les nouvelles habitudes autour du café de la gare, ou de celui de la grande rue avec les chevaux qui attendent leurs maîtres au retour des champs. À Châtillon-sous-les-Côtes on peut ainsi observer d'un côté les enfants, les femmes et les hommes dans la rue du centre avec les animaux attelés ou une ferme et de l'autre des passagers qui attendent les trains à la gare. Dans d'autres villages plus petits, plus isolés, aux ressources réduites qui les empêchent d'évoluer au même rythme ou les condamnent à conserver des caractères jugés périmés, le caractère rural est accentué. Ainsi, à Morgemoulin, les seules représentations montrent les riverains avec leurs charrettes avec l'église en arrière-plan, les maisons traditionnelles avec leurs tas de fumiers dans l'usoir où les artisans sont encore attelés aux tâches agricoles. Il en est de même à Warcq et à Gincrey où les animaux de basse-cour pérégrinent dans les rues du village venant animer la vie locale rurale, agricole et laborieuse. Si les communautés rurales sont plutôt favorables aux changements et saisissent les opportunités en modifiant leurs structures d'encadrements traditionnelles, le manque constant de finance les empêche de concrétiser leurs ouvertures sur l'extérieur et se désenclaver complètement. La tradition s'estompe doucement. Le présent pénètre le passé de nouveauté, les changements brutaux sont récusés tandis que la nouveauté est apprivoisée. Les finances restent toutefois le nerf des possibilités d'évolution des communautés rurales meusiennes intégrées à la société englobante par la Troisième République, les faisant passer du village à l'État⁸⁹³.

893. Ploux (Fr.), Production et recomposition des identités villageoises en France de la Monarchie de juillet aux années 1930, dans Mayaud (J.L.), Lutz (R.) (dir.), Histoire de l'Europe rurale contemporaine, Du village à l'État, Paris, Armand Colin, 2006, p.39-56.

PARTIE II.

1914-1919. DES COMMUNAUTÉS RURALES MEUSIENNES À L'ÉPREUVE DE LA GRANDE GUERRE.

Dès la proclamation de la déclaration de guerre, les communautés rurales meusiennes sont confrontées à l'épreuve de la Grande Guerre, un conflit de masse avec une force de feu destructrice sans précédent. Le bilan catastrophique sur le plan géologique, économique, humain et culturel permet néanmoins d'agir comme un catalyseur des changements embryonnaires et sert de levier aux derniers verrous de la tradition. Le département de la Meuse par sa position frontalière est immédiatement intégré dans les conflits. Il devient l'une des principales terres de guerre, de combats et d'affrontements de la Première Guerre mondiale. Le cadre de vie traditionnellement paisible est en quelques jours transformé et à terme profondément meurtri, les bombardements anéantissent et défigurent funestement le paysage. De plus, les structures économiques montrent leurs limites. Elles sont inadaptées et peinent à satisfaire les besoins élémentaires des populations civiles et des troupes en présence. Les groupes humains sont contraints de s'adapter rapidement, l'instinct de survie prend souvent le dessus alors que l'organisation humaine se trouve bouleversée. Les prérogatives des instances dirigeantes sont modifiées et l'horizon d'attente déplacé, les enjeux dépassant le niveau local. Les communautés rurales meusiennes dès les premiers jours de combats sont prises en otage dans les affrontements. Elles doivent subir une cohabitation imposée avec les soldats français et alliés, mais aussi ennemis. Elles sont soumises aux exactions, aux pillages, aux réquisitions, aux violences physiques, morales, aux exécutions sommaires et à l'expatriation en qualité de prisonniers de guerre. Pour les hommes appelés à être soldat, le déracinement géographique est rapide afin de répondre au devoir patriotique, tout en facilitant la prise de contact avec l'altérité en rompant les cadres socio-économiques, professionnels et traditionnels. Toutefois, les difficultés psychologiques les plus insupportables sont celles des populations civiles qui vivent dans les localités situées sur la ligne de front ou directement à l'arrière, jusqu'à l'évacuation générale de tous les civils en février 1916 face à l'intensification sans précédent des bombardements. Les autorités civiles et militaires ne peuvent plus garantir la sécurité générale des habitants⁸⁹⁴. Le déracinement géographique est brutal, les relations de connaissances villageoises sont rompues, provoquant une confrontation individuelle à l'altérité sans transition, sans préparation morale, sans temps d'adaptation. Il oblige à un dépassement des habitudes et des traditions. Dans ce contexte d'affrontements, de disséminations des populations sinistrées,

894. 8R 193- 194-195-196, 203, 10R 245, 2Z571, 2R128, AD.Meuse, F/23/3, F/23/1-F/323/236, AN.

occupées et déracinées, émerge la figure du réfugié meusien avec un rôle non négligeable du *Bulletin meusien*⁸⁹⁵ créé par Henri Frémont et de la figure emblématique du père Barnabé d'Haumont-près-Samogneux. Ce dernier représente et incarne le parcours type du réfugié meusien, ses difficultés, ses peines, ses espoirs, ses facultés d'adaptation et les liens humains qui sont maintenus en dépit des obstacles avec les membres de la communauté rurale d'origine et le territoire. La déclaration d'Armistice, qui est synonyme de paix et de soulagement, annonce parallèlement pour les communautés rurales meusiennes qui sont victimes de la barbarie de l'ennemi et de la force de feu destructrice sans précédent, une longue période complexe et difficile. L'heure du bilan est dramatique, l'éphémère joie de la victoire laisse place à la prise de conscience de l'ampleur du désastre, de la catastrophe, à la désolation ainsi qu'au choc psychologique des destructions généralisées sur les patrimoines individuels et collectifs, sur les paysages et les ressources vivrières. Les administrations civiles et militaires sont obligées de prendre conjointement des mesures d'urgence pour permettre le retour progressif des populations locales et la reprise des activités économiques tout en prenant en considération les impératifs liés à la dangerosité des sols, à la présence des ouvrages militaires ainsi qu'aux problèmes de logements qui découlent des séquelles directes des bombardements sur les édifices particuliers sans distinctions de rang et de fortune au sein de la hiérarchie villageoise. De plus, le sort personnel des conseillers municipaux complexifie la tâche, dans la mesure où ces derniers à l'image des communautés rurales sont eux-mêmes obligés de se reconstruire individuellement comme sinistrés. Ils sont des victimes directes et indirectes du conflit, à titre individuel, et en qualité de magistrats et membres des communautés affectées. Ils sont confrontés à des problèmes relatifs à la gestion des municipalités du fait des dévastations, de la destruction partielle ou totale des archives, de la multitude d'interlocuteurs et de la complexité des lois, des arrêtés et des mesures en vigueur. Toutefois, deux textes fondamentaux sont votés en avril 1919. La loi de réparation des dommages de guerre et la charte des sinistrés permettent la renaissance de l'espoir de relèvements des communautés meusiennes, par le principe de solidarité de tous les Français face aux dommages et à la reconnaissance pour la première fois de l'Histoire de l'indemnisation des dommages de guerre soumise à des procédures. Bien que ces dernières soient longues et complexes, et que les compétences à acquérir pour traiter avec les administrations spéciales créées ex nihilo peuvent engendrer des appréhensions, elles garantissent une égalité des droits et des potentialités de relèvement identiques sans privilèges liés à une position sociale, économique, professionnelle ou politique au sein ou en dehors des communautés rurales d'appartenance. Une communauté d'intérêts émerge rapidement avec l'expression généralisée de dépasser le choc des destructions. Des passerelles se tissent avec l'ensemble des groupes humains aussi bien du département meusien que des autres entités géographiques, notamment du Nord-Pas-de-Calais, grâce à l'action de journaux spécialisés tels que le

895. 95T, Bulletin meusien, 1914-1939, 2Z 570, AD.Meuse.

*Bulletin des régions libérées*⁸⁹⁶ qui s'affirment comme les principaux vecteurs de la reconstruction ou de la reconstitution. Cependant, malgré les efforts et les revendications vindicatives, neuf communautés rurales meusiennes sont condamnées à disparaître. La reconstruction n'est pas possible administrativement en raison de la dangerosité des sols. Les initiatives particulières sont à terme condamnées à l'échec. Des mesures spécifiques et une réglementation particulière se mettent en place pour administrer ces neuf villages fantômes, morts pour la France, qui rappellent au quotidien aux localités voisines le lourd tribut supporté au nom de la victoire nationale.

CHAPITRE 4.

LE DÉPARTEMENT DE LA MEUSE, TERRE DE GUERRE.

Le département de la Meuse, par sa position frontalière et par ses régions naturelles diversifiées, constitue un enjeu stratégique de la Première Guerre mondiale. Dès les années qui précèdent le conflit, le paysage se transforme avec la construction d'édifices militaires. Ainsi, dès la déclaration de guerre, la Meuse devient l'un des principaux lieux d'affrontement. La force sans précédent des bombardements, la fréquence et l'intensification de ces derniers anéantissent rapidement le cadre de vie jadis calme, coquet et serein auquel les communautés rurales sont habituées. Le lien avec le territoire est brisé, les patrimoines individuels et collectifs en quelques semaines sont dévastés, ruinés, anéantissant les efforts de générations entières qui ont travaillé dur pour constituer un patrimoine à transmettre à leurs enfants. Ces dévastations totales sont utilisées au service de la propagande des différents protagonistes tantôt pour pointer du doigt la barbarie de l'ennemi, tantôt pour justifier une ligne d'action et montrer sa progression, avec une accentuation de la polarisation des clichés autour de l'épicentre de Verdun qui focalise l'attention du monde. Les structures sociales et économiques happées par le conflit deviennent immédiatement obsolètes, incapables de satisfaire les besoins rudimentaires. Le système d'autosubsistance autarcique encore trop étendu ne permet pas d'approvisionner les civils et les militaires qui ponctionnent les denrées et les matériaux disponibles par les fréquentes réquisitions qui sont plus ou moins bien perçues. Dans ce contexte belligérant difficile, les comportements humains sont obligés d'évoluer et de dépasser le cloisonnement traditionnel des relations hommes femmes, enfants adultes et vieillards. Chacun a un rôle et une place nouvelle à tenir pour remplacer sur l'exploitation le mari parti combattre, pour aider une veuve dont

896.777, PER, *Le Bulletin des Régions libérées*, 1916-1926, AD.Meuse.

les fils sont mobilisés, pour permettre la survie du groupe humain et le maintien des activités économiques. De même, de nombreuses adaptations sont requises au sein des conseils municipaux, eux-mêmes ponctionnés par les ordres de réquisitions et de mobilisations ainsi que par les tâches complémentaires ou parallèles confiées aux curés et surtout aux instituteurs qui ne peuvent plus les épauler. Ils doivent également apprendre à cohabiter et à mener des pourparlers avec les instances militaires pour prendre des décisions conjointes ou pour infléchir les mesures prises en faveur des populations locales et de leur sécurité. L'administration des villages se complique au quotidien et devient impossible. Les municipalités sont paralysées soit par les affrontements directs, soit par la primauté des décisions de nature militaire, avant elles-mêmes d'être évacuées pour leur sécurité vers l'arrière avec les archives communales. Toutefois, des autorisations spéciales sont délivrées à des personnes considérées comme notables pour rester sur place et assurer la jonction. Elles servent d'intermédiaire entre les administrations civiles et militaires et les civils, avant que la vie municipale ne soit suspendue lorsque les combats intenses et quotidiens rendent trop dangereux le maintien des dignes représentants des communautés rurales dans les villages pris en tenailles dans le conflit.

I. LES COMMUNAUTÉS RURALES MEUSIENNES À L'ÉPREUVE DE LA GUERRE.

1. La Meuse, terre de combats.

Les premiers travaux de fortification et d'aménagement du département meusien débutent dès le milieu des années 1870. Ils provoquent des changements dans le paysage agricole. La présence temporaire ou permanente de troupes en manœuvres ou cantonnées, celle des ouvriers de terrassement ou de maçonnerie attelés à l'édification des ouvrages militaires, provoque une évolution des mentalités des populations locales vers l'extérieur⁸⁹⁷. Le territoire, qui présente de nombreux points stratégiques, est intégré au système Séré de Rivières. Ce directeur du Génie de 1874 à 1880 «conçoit un ensemble défensif visant à protéger la mobilisation, à favoriser la couverture et à imposer à l'ennemi l'utilisation de voie d'accès»⁸⁹⁸. Le système initialement pensé «consiste en un ensemble de rideaux défensifs à forts détachés ancrés autour de Verdun-Toul et d'Épinal-Belfort, de forts d'arrêts dans les intervalles et d'une ligne intérieure, Champagne d'une part, Langres et Dijon d'autre part, s'appuyant à l'arrière sur les camps retranchés de Lyon et de Paris»⁸⁹⁹. Au-delà, des aménagements sont prévus pour couvrir la frontière du Nord, les Alpes et les Pyrénées. Ainsi, sur tout le territoire français concerné par le système «plus de 350 emprises de tailles très diverses sont fortifiées partant du principe que la

897. Association d'Étain d'hier à aujourd'hui, Regard sur le canton d'Étain, Étain, 1988, 43cm.

898. Cochet (Fr.), Porte-R.), Dictionnaire de la Grande Guerre 1914-1918, Paris, Éditions Robert Laffont, 2008, p.959.

899. *ibid*, P.959.

multiplication des fantassins pour en venir à bout doit affaiblir l'ennemi, contribuant ainsi à diminuer d'autant sa capacité offensive»⁹⁰⁰ bien qu'à aucun moment il ne soit envisagé l'idée de «faire du territoire métropolitain une citadelle enfermée derrière des murs infranchissables»⁹⁰¹. En revanche, il s'agit principalement de «rendre plus sûre la période de mobilisation, d'obliger l'assaillant à ralentir son action offensive et de permettre la manœuvre des armées françaises»⁹⁰². Durant la courte période de sa fonction, Séré-de-Rivières s'attelle à lancer en urgence l'essentiel de ses projets. Toutefois, lorsqu'en 1880 il est placé en disponibilité par le ministre de la Guerre, il pâtit de l'hostilité de nombreux parlementaires qui discutent de l'efficacité du système par rapport aux investissements importants qu'il nécessite, ce qui n'est pas forcément injustifié puisque douze ans plus tard ils sont techniquement dépassés par «la révolution de l'obus torpille»⁹⁰³. Ce dispositif se construit parallèlement à l'édification de la Moselstellung⁹⁰⁴, la position fortifiée de la Moselle. Les quatre décennies qui séparent la fin de la guerre franco-prussienne avec la signature du traité de Frankfort de la Première Guerre mondiale sont marquées des deux côtés de la nouvelle frontière tracée entre la France et l'empire allemand par la multiplication des chantiers défensifs. Les moyens financiers mis en œuvre par le voisin germanique sont moins conséquents. «Son aura diplomatique et sa victoire écrasante»⁹⁰⁵ lui permettent dans un premier temps de se contenter de consolider les fortifications les plus récentes ébauchées par les Français autour de Metz et de procéder à l'aménagement autour de Strasbourg d'un anneau de forts détachés tout en réaménageant «avec beaucoup de conservatisme les enceintes urbaines de ces deux cités»⁹⁰⁶. Cependant, au tournant du XX^e siècle, alors que le manque de finance et les divergences d'opinions ralentissent l'édification du système Séré-de-Rivières, que l'évolution de la géopolitique européenne se fait sentir et que la France se redresse, l'Allemagne décide de renforcer ses positions par «la construction de puissants organes défensifs sur sa frontière occidentale»⁹⁰⁷. La proposition du chef d'État-major général Von Schuffen qui envisage de vaincre la France par le passage en Belgique est dès lors retenue. Faisant face à la cité verdunoise au centre du système français, la Moselstellung «composée des places fortes de Thionville et de Metz constitue l'élément central de la fortification permanente allemande, entre le Môle de Cologne et celui de Strasbourg»⁹⁰⁸. Le mur de feu couvre ainsi un rectangle de 60 km sur 50 qui offre «une charnière solide à la manœuvre Schlieffen-Moltke et l'axe d'une contre-attaque éventuelle à conduire contre les troupes ennemies avançant lentement sur la chaîne d'obstacles naturels situés entre la Moselle et le

900. Cochet (Fr.),Porte (R.), op.cit.p.959.

901. *ibid*, p.959.

902. Cochet (Fr.),Porte (R.), op.cit.p.959.

903. *ibid*, p.959.

904. Cochet (Fr.),Porte (R.), op.cit, p.732.

905. *ibid*,p.732.

906. Cochet (Fr.),Porte (R.), op..cit.,p.732.

907.*ibid*, p.732.

908. Cochet (Fr.),Porte (R.), op.cit, p.732.

Rhin [....] constituant également un barrage efficace permettant la concentration des troupes ainsi qu'une vitrine politico-militaire indéniable, face à la France, aux yeux des populations annexées et propres à rassurer les industriels sarrois»⁹⁰⁹. Les installations sont quasiment achevées lors de la déclaration de guerre, tandis que du côté français, les nombreux chantiers sont loin d'être achevés, nécessitant des travaux à la hâte de consolidation ou l'adjonction de réseaux de fils de fer barbelés pour achever le système et le rendre utilisable. Pourtant, les premiers travaux débutent dès 1875 avec la construction au sud de Verdun du fort dit de la panique de Dugny pour renforcer la défense sud de la cité verdunoise placé sur les hauteurs de plus de 250 mètres⁹¹⁰, suivies par celles du fort d'Apremont-la-Forêt entre Marbotte et Liouville dans la ligne de défense Toul-Verdun. Ce dernier« construit après 1870 entre le fort du Camp des Romains et celui de Gironville protège la traversée des Côtes-de-Meuse par Marbotte et Boncourt et le chemin de fer à voie étroite reliant Verdun à Lérouville»⁹¹¹. Par ailleurs du fait de son importance stratégique, il est le seul du secteur à être modernisé avant-guerre, notamment en complétant la tourelle Mangin par deux pièces de 155mm par une de 75 à éclipses, d'une tourelle de mitrailleuse et d'un observatoire cuirassé, et par le remplacement des deux caponnières par des coffres à contre-escarpe et par le renforcement de celle des gorges. Les communautés rurales meusiennes sont ainsi directement concernées précocement par les questions d'ordres militaires et de protection du département, mais aussi du pays en cas de nouveaux conflits avec le voisin germanique. De plus, la construction des ouvrages de la défense nécessite l'acquisition d'un certain nombre de terrains qui appartiennent soit aux municipalités soit directement en pleines propriétés aux riverains. De ce fait, des relations administratives avec les autorités militaires sont établies puisque les parcelles nécessaires doivent faire l'objet soit de règlement à l'amiable, la cession se faisant contre des indemnités ou des allocations de jouissances, soit de mutations imposées par l'application rigoureuse des mesures d'expropriations notifiées pour cause d'utilité publique⁹¹². Durant les quatre décennies qui précèdent le conflit, la présence des manœuvres ou des terrassiers qui édifient les édifices militaires est fréquente, de même que les correspondances liées à ces derniers. Ainsi, la redoute de Saint-Mihiel, dont «l'installation rapide [...] permet de renforcer considérablement et à moindre coût l'organisation défensive du terrain»⁹¹³ donne lieu à d'intenses échanges entre 1875 et 1891⁹¹⁴, tandis que le fort de Belleville-sur-Meuse focalise l'attention au cours de la décennie 1877-1887 après quoi il est question en 1893-1894 des batteries et des dépôts de munitions puis en 1905 des baraquements du secteur. Pour les ouvrages d'infanteries

909. *ibid*, p.732.

910. Cochet (Fr.), Porte (R.), *op.cit*,p.365.

911. Cochet (Fr.),Porte (R.), *op.cit*,p.644.

912. 2Z519, 2Z596,2R1, 2R2 à 32, 2R56, AD.Meuse.

913. Cochet (Fr.),Porte (R.), *op.cit*,p.873.

914. 2R3, AD.Meuse.

d'Haudiomont à Bezonvaux⁹¹⁵, les démarches sont accentuées en 1889-1990, parallèlement à celles de Bras-sur-Meuse pour l'ouvrage de Froideterre en 1890-1893, à l'ouvrage et à la batterie de Thiaumont en 1890-1891, de même que celles de Charny-sur-Meuse⁹¹⁶ pour la pose de Belle Épine, de Châtillon-sous-les-Côtes, de Damloup ou de Vaux-devant-Damloup⁹¹⁷, de Dieue-sur-Meuse et de Gécicourt pour ne citer qu'eux parmi les nombreux ouvrages militaires qui quadrillent plus ou moins uniformément le département. Ceux jugés par le Génie militaire les plus importants sont ensuite modernisés à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Il s'agit notamment du cas du fort du bois bourru, situé «sur une ligne de hauteur de la rive gauche de la Meuse, au sud de Chattoncourt [...] bâti en 1881 puis modernisé, qui fait partie de la deuxième ceinture de fortification de Verdun»⁹¹⁸ qui malgré ses opérations reste encore très largement inorganisé à la veille de l'attaque allemande, sur la troisième ligne de résistance. Toutefois, son importance demeure secondaire par rapport au fort de Douaumont, qui fait partie de ceux modernisés par l'adjonction d'une épaisseur de 1,50 à 2,50 mètres de bétons⁹¹⁹. À l'origine, en 1882, il est cerné de deux tourelles, l'une équipée d'un canon de 155mm courts et l'autre de deux canons de 75mm, ainsi que des pièces dites de 12 culasses modernisées par la greffe d'une culasse sur les canons se chargeant initialement par la bouche. L'ensemble est complété par trois tourelles de mitrailleuses et six d'observations «pour faire de Douaumont l'ouvrage le plus puissant de la ceinture fortifiée de Verdun»⁹²⁰. Mais cette militarisation du territoire n'est pas sans conséquence pour les communautés rurales meusiennes, d'abord parce que les travaux nécessitent la présence des mains-d'œuvre étrangères, puis celles des troupes en garnisons. Elle compromet l'équilibre fragile établi. À Douaumont, par exemple dès février 1888⁹²¹, la cote mobilière devient sept à huit fois plus élevée que les années précédentes soulevant les récriminations de tous les contribuables et de l'ensemble de la municipalité qui ne comprend pas cette évolution puisque la situation industrielle, matérielle et financière de la commune n'a pas bougé depuis un grand nombre d'années. Le seul facteur explicatif est les mutations engendrées par l'édification du système défensif. L'organisation des intervalles de l'armée du premier secteur de Bras-sur-Meuse, Douaumont, Fleury-devant-Douaumont et Vaux-devant-Damloup, ainsi que du second secteur de Châtillon-sous-les-Côtes, Moulainville, Haudainville et Sommedieu et du troisième secteur autour de Charny-sur-Meuse, Dugny, Marre et Verdun, s'intensifie à la fin de la première décennie du XX^e siècle⁹²². La répartition du territoire entre les autorités militaires et les civils peut poser problème, les enjeux de défense en cas de conflit potentiel ne sont pas toujours similaires à ceux économiques et aux besoins locaux de voies de

9152R6,AD.Meuse.

916. 2R7,AD.Meuse.

917. 2R8 à 11,AD.Meuse.

918. Cochet (Fr.),Porte (R.), op.cit,p.147.

919. Cochet (Fr.),Porte (R.), op.cit,p.349.

920. ibid..349

921. E Dépôt 517 3, AD.Meuse.

922. 2R 36, AD. Meuse.

communication. Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, l'administration militaire surveille rigoureusement le développement des voies ferrées et émet des vetos, lorsqu'elle considère qu'un danger peu exister, comme dans le cas du réseau de la Woëvre, bloquant les projets et limitant les potentialités de désenclavement. Il est de même lorsque ces dernières ont une vocation industrielle comme dans le cas de Thierville-sur-Meuse⁹²³, à proximité de la redoute de la Chaume, des batteurs, du poste de Choiseul, de dépôts et magasins de secteur, du polygone du génie, du parc militaire et de l'abattoir, ou encore des tronçons, du dépotier et des postes de commandement. La question des chemins et voie d'accès est commune à toutes les communes qui ont des ouvrages militaires sur leurs limites de leurs finages ou à proximité. Les problématiques liées à la construction des chemins stratégiques ou d'intérêts communs donnent ainsi lieu sur la période à une abondante correspondance, mais aussi à des arrêtés préfectoraux avec des expropriations pour cause d'utilité publique pour parfaire le réseau des chemins d'accès aux ouvrages de la défense passive, notamment pour ceux des Côtes-de-Meuse en 1877 et 1912 ou de la tranchée de la Calonne⁹²⁴ ou plus tardivement pour ceux menant à l'ouvrage de Vacherauville qui est le «seul fort à tourelles de la rive gauche [qui] permet de flanquer la rive droite et d'appuyer le Mort-Homme et la Côte 304»⁹²⁵. Dans l'intervalle, les dossiers relatifs à ceux qui mènent aux forts de Marre, de Moulainville, de l'ouvrage de Vaux-Moulainville, de Montzéville et de Châtillon-sous-les-Côtes sont progressivement traités, parallèlement aux opérations de déboisements⁹²⁶ comme celles réalisées à Vaux-devant-Damloup entre 1880 et 1885 au préalable de l'édification du fort et du parapet d'infanterie ou des nombreuses autres dans la commune de Fresnes-en-Woëvre⁹²⁷. Toutefois, la présence des militaires se renforce dans les années qui précèdent le conflit, du fait de l'évolution du contexte international et de la répartition diplomatique des forces en présence, notamment par la signature en août 1892 d'une convention militaire entre la France et la Russie qui les sort de leur isolement militaire face à la Triplice et prépare le terrain à un rapprochement avec l'Angleterre. Il se concrétise le 31 août 1907 par la conclusion de la Triple Entente qui résulte de plusieurs accords antérieurs et des conséquences des crises coloniales avec l'Allemagne⁹²⁸. Les communautés rurales meusiennes sont dès lors contraintes de cohabiter avec les troupes en garnison, dont les exercices de manœuvre et les champs de tir soulèvent des questions épineuses⁹²⁹. Des conférences sont organisées à Verdun⁹³⁰, dans le but d'informer les populations locales et d'aplanir les différents qui peuvent résulter des antagonismes liés aux impératifs économiques, sociaux et

923. 2R 27, AD.Meuse.

924. 2R 56, AD.Meuse.

925. Cochet (Fr.),Porte (R.), op.cit,p.1038.

926. 2R 21,AD.Meuse.

927. 2R 27, AD.Meuse.

928. 2R 17,AD.Meuse.

929. Vaisse (M.)dir.), Dictionnaire des relations internationales de 1900 à nos jours, Paris, Armand colin, 2009, divers passages.

930. E Dépôt 51 64, 107 49, 137 38, 228 33, 2R23, 2R27, 2R55, 2Z521, AD.Meuse.

militaires. La première a lieu le 25 novembre 1912, la seconde le 15 décembre 1913. Cette dernière a pour sujet l'étude des régimes des champs de tir de circonstance à utiliser en 1914 par le 61^e régiment d'artillerie de Verdun, ce qui explique la présence comme intervenant principal du capitaine du parc d'artillerie de la place de Verdun délégué par le commandant du parc et le capitaine dudit régiment mandaté par le chef de corps. Les ingénieurs des Ponts-et-Chaussées des arrondissements du nord du département de la Meuse, l'agent voyer de l'arrondissement et l'ingénieur des eaux et forêts de Montmédy, qui n'ont pas pu se déplacer en raison de leurs charges de travail, ont fait part de leurs avis par correspondance. Les maires des communes de Sivry-sur-Meuse, Consenvoye, Brabant-sur-Meuse, Samogneux et Haumont-près-Samogneux, bien que régulièrement prévenus, ne se sont pas rendus à la conférence, ce qui ne signifie pas à un manque d'intérêt, mais des problèmes de déplacements et l'accent mis sur l'économie locale et l'impuissance à infléchir les lignes imposées par les autorités militaires. Le projet du régime du champ de tir complété par les clauses insérées dans les circulaires ministérielles du 7 janvier 1913 relatives aux champs de tir de circonstance touchant à des forêts domaniales ou des établissements publics soumis au régime forestier, est conforme à la dépêche ministérielle approuvée n°1395-2-3 en date du 13 janvier 1913. Dans ces conditions, le régiment d'infanterie reçoit l'aval d'utiliser le champ de tir en 1914, sous réserve que l'objection de l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées formulée au cours de la première conférence obtienne satisfaction en limitant la période des tirs de 9 à 16 heures pour ne pas gêner le passage à l'aller et au retour du courrier de Consenvoye à Damvillers et ainsi ne pas handicaper la gestion économique et administrative des localités incluses dans le périmètre concerné. À la veille de la déclaration de guerre, les communautés rurales meusiennes sentent les tensions palpables d'un conflit imminent. Ils observent calmement, sans mouvement de rejet ou d'acceptation, les contingents qui augmentent. Le fort de Douaumont est alors occupé par une garnison composée de 477 sous-officiers et hommes de troupes et de 7 officiers de 44 régiments d'infanterie territoriale⁹³¹, tandis que le camp des Romains accueille 700 fantassins et artilleurs. Les travaux aux ouvrages sont loin d'être achevés, y compris dans les lieux stratégiques comme les Hauts-de-Meuse qui offrent une vue directe sur la plaine de la Woëvre doublés par une ligne le long de la vallée de la Meuse pour éviter l'approche et l'encadrement de Verdun. Des solutions d'urgence sont nécessaires tel que l'établissement à la hâte des réseaux de barbelés autour de l'ouvrage au profil triangulaire, entouré d'un fossé et surveillé par deux guérites cuirassées de la Lauffée entre la route de Verdun-Étain et le fort de Vaux⁹³². Le 1^{er} août 1914, en milieu d'après-midi, le destin des populations meusiennes bascule, lorsque le tocsin retentit alertant les civils de l'entrée en guerre de la France. Dès le lendemain, les affiches de l'ordre de mobilisation générale⁹³³ sont accolées dans toutes

931. E Dépôt 51 64, AD.Meuse.

932. Cochet (Fr.),Porte (R.), op.cit,p.349.

933. Cochet (Fr.),Porte (R.), op.cit,p.625.

les campagnes, à partir d'un imprimé type élaboré dès 1904 complété par la date effective. Le décret du président de la République ordonne la mobilisation des hommes, des animaux et des matériels nécessaires à l'entrée en campagne, que mettent en œuvre les ministères de la guerre et de la Marine pour disposer d'une logistique performante afin d'acheminer en bon ordre les troupes et les équipements vers les lieux de concentration selon les plans prévus. Chaque réserviste sait, en consultant son livret individuel, le jour et le lieu de mobilisation. Les Meusiens font preuve du sang froid⁹³⁴ qu' évoque Raymond Poincaré dans son discours, devant la chambre des députés et les sénateurs, s'intégrant naturellement dans la Nation «étroitement unie en un même sentiment [qui]saura toujours conseiller les plus généreux élans et les ardeurs les plus enthousiastes avec cette maîtrise de soi, qui est le signe des énergies durables et la meilleure garantie de la victoire»⁹³⁵. Les communautés rurales meusiennes n'existent plus en tant que telle, elles sont englobées à la société, à La Patrie, à la Nation qui «sera héroïquement défendue par tous ses fils dont rien ne brisera, devant l'union sacrée et qui sont aujourd'hui fraternellement assemblés dans une même indignation contre l'agresseur et dans la même foi patriotique»⁹³⁶. Les hommes en âge de servir leurs pays se dirigent sans heurs vers leurs lieux de recrutement, à savoir majoritairement Verdun, Saint-Mihiel, Étain et Châlon, sans manifestation de joie la fleur au fusil. La contrainte et le consentement interfèrent avec le sens intériorisé du devoir patriotique. Dès le premier jour de mobilisation, l'ensemble des membres des communautés rurales meusiennes est intégré dans le conflit avec une place à occuper. Le général de division, gouverneur de Verdun, applique immédiatement la loi du 3 juillet 1877 qui réquisitionne en qualité de travailleurs tous les hommes, à l'exemple de ceux d' Esnes-en-Argonne⁹³⁷ non astreint aux obligations militaires, à savoir les jeunes gens valides non incorporés et les hommes libérés de toutes les obligations militaires. Il les attache à la mise en état du camp retranché de Verdun. Au troisième jour de mobilisation, les travailleurs sont dirigés sur Verdun-Regret village où ils sont reçus par un représentant du service du génie qui leur donne les ordres nécessaires à leur travail, dont la participation à l'édification du réseau des tranchées. Ils sont utilisés pour exécuter ces tâches durant plusieurs jours consécutifs. On leur assure leur logement, leur couchage et leur nourriture avec un appointement. En échange, ils doivent ramener avec eux les matériels de travail et les autres nécessaires à l'exécution de leurs missions et parfois les animaux de traits qu'ils possèdent, exerçant une véritable ponction préjudiciable à la vie au quotidien de leurs communautés rurales d'appartenance. Ces dernières sont prises en otage dans les nombreux combats qui ont lieu dans le département meusien. Ils sont très intenses et meurtriers, accompagnés de nombreux bombardements qui deviennent le quotidien des civils, faisant passer tous les enjeux et impératifs d'avant les

934. 23FI 312 AD.Meuse, 23 FI 574, E Dépôt 537 23 AD.Meuse.

935. 103T, La Croix meusienne, 9 août 1914, AD.Meuse.

936. *ibid.*, La Croix meusienne, 9 août 1914, AD.Meuse.

937. 103T, *op.cit.*, La Croix meusienne, 9 août 1914, AD.Meuse.

affrontements au second plan. Dès le mois d'août, le département subit l'invasion germanique, si bien que le 17, la troisième division de la III^e armée est détachée en commandement autonome dans la région de la Woëvre pour tenir les Hauts-de-Meuse face à la Moselstellung. Elle est complétée quatre jours plus tard par les 55-56-65 et 75^{es} divisions d'infanterie placées sous les ordres du général Maunoury, devenant l'armée de Lorraine qui occupe un secteur du front compris entre Pont-à-Mousson et Audun-le-Roman. Du 21 au 27 août⁹³⁸, cette dernière est complétée par la 7^e division coloniale, qui a la responsabilité des places de Toul et de Verdun, qui participe à la bataille des frontières au nord-est et à l'est de Verdun. Le 24, il est relaté qu'une armée partant de la Woëvre septentrionale et se déplaçant vers Neufchâteau a attaqué les forces allemandes qui ont défié le Grand Duché du Luxembourg. Cependant, le 26, les troupes, sur le front est de la Meuse ont regagné leurs emplacements de départ en maîtrisant les débouchés de la grande forêt des Ardennes et à droite en menant une offensive qui permet le recul ennemi. Le 27, l'armée de Lorraine est dissoute pour former la IV^e armée combattant dans la vallée de la Meuse et les Hauts-de-Meuse avant d'être ensuite transférée en urgence à la gauche du front dans la région parisienne, alors que durant les jours qui précèdent les Allemands bombardent intensément les localités de Rouvres et Étain nécessitant l'évacuation en urgence des populations locales. Face à la force de feu, les 54, 67 et 72^e divisions de réserve doivent se replier sur le front Fromezey-Hermeville. L'intervention des 165 et 166 régiments est sollicitée pour la reprise de la ville d'Étain, mais cette dernière est ensuite abandonnée dans un mouvement de retraite générale et aussitôt réoccupée par les Germaniques. Dès le 28, la localité de Dun-sur-Meuse est également évacuée par les hommes du 6^e corps de la III^e armée alors que la population qui a pris peur face à la menace a fui massivement la veille. À la fin du mois, le front défensif français s'étend de Dun-sur-Meuse, au sud de Stenay, à Verdun alignant sept divisions. Le 3 septembre⁹³⁹, les Allemands s'emparent de la colline de Vauquois qu'ils s'emploient à fortifier malgré les assauts répétés, tandis que le 5 le village des Islettes tombe aux mains ennemies. Les 9 et 10, la 27 ID et la 13^e AK⁹⁴⁰ attaquent le secteur de Vaux-Marie. L'attaque est précédée de bombardements. Le secteur est défendu par la 12^e division du 6^e corps, les fusillades sont intenses et dans la confusion générale, les unités allemandes se tirent dessus. Le lendemain, la ferme, qui constitue une position bien organisée par les 25-26 et 29^e bataillons de chasseurs à pied, est prise par l'assaut des troupes du Kronprinz, mais l'occupation ne dure que deux jours. Simultanément, les Islettes⁹⁴¹ sont reprises et deviennent le siège de nombreux bureaux et services avec de nombreuses branches de l'administration militaire qui induit une forte densité des troupes stationnées dans le bourg. Elle entraîne une intense activité commerciale méconnue avant le conflit. Le 14, les Stenois sont victimes de la barbarie

938. E Dépôt 134 44, AD.Meuse.

939. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, août 1914, AD.Meuse.

940. 94T, Les bulletins des communes de l'arrondissement de Verdun, septembre 1914, AD.Meuse.

941. 26N 815-836, SGA.

ennemie. Ils sont accusés par les Allemands d'avoir donné des signaux aux Français, un certain nombre d'entre eux sont exécutés sommairement pour servir d'exemple. À la mi-septembre, les forces ennemies qui occupent le sud de l'Argonne entreprennent un mouvement de retraite s'écoulant entre l'Argonne et la Meuse. Ils tiennent un front qui s'étale de Varennes à Consenvoye alors que les troupes françaises avancent vers la Meuse, dont le 15^e CA qui occupe le village de Béthincourt et le bois de Malancourt⁹⁴². Le 16, le journal fait état que l'ennemi livre des batailles décisives sur tous les fronts, dont certaines parties ont été fortement organisées, notamment dans l'Argonne, lui permettant d'atteindre la Meuse vers le bois de Forges au nord de Verdun. Au centre, il fortifie une ligne entre l'Argonne et la Meuse, alors qu'il est retranché à hauteur de Montfaucon-d'Argonne et a plusieurs détachements dans la Woëvre entre Étain et Thiaucourt. Le village de Véry⁹⁴³ est occupé le 17 lorsque l'armée allemande tente de contourner Montfaucon. La localité reprise marque l'avancée maximale du front avec Montblainville après la bataille de la Marne, mais elle est perdue définitivement le 22, restant occupée durant tous les conflits. Le 19 septembre⁹⁴⁴, tandis que les pluies ont détrempé les terrains rendant difficile les mouvements de troupes importants en Woëvre, Vigneulles et Hattonchâtel tombent, laissant le contrôle sur la voie de communication vers Saint-Mihiel. Le lendemain, l'armée du Kronprinz fait un violent effort au nord de Verdun et en Woëvre, attaquant les Hauts-de-Meuse sur le front Trésauvaux- Vigneulles-Heudicourt sans parvenir à s'emparer des hauteurs. Le 22 septembre, les 22 et 23^{es} compagnies du 288^e régiment d'infanterie chargées de continuer la progression près des villages de Saint-Remy-la-Calonne et de Vaux-lès-Palameix sont décimés, entraînant la perte des Épargés et de Véry. De nombreux habitants de Saint-Mihiel fuient lors des combats de la traversée de Spada. Les 22 et 23, les affrontements sont très violents. Ils provoquent le recul sur 8 km vers le sud du village de Montblainville qui est évacué par le 5^e corps, renforcé par le 15^e corps de chasseur alpin, ainsi que la perte de Saint-Mihiel, le bombardement du fort du camp des Romains d'Apremont-la-Forêt et l'incendie du village de Malancourt. Le 24 les avant-gardes des 11^{et} 6RI et 8RA⁹⁴⁵ entrent dans Saint-Mihiel qui constitue un saillant qui menace les armées allemandes, si bien que les habitants sont pris en otage comme des boucliers humains par l'ennemi qui procède à des réquisitions, et réclame un tribut de 500 000 francs. Le 3^e corps bavarois s'empare d'une tête de pont sur la rive ouest de la Meuse autour des casernes du faubourg de Chauvoncourt, ce qui fragilise la position des gardes-voies du 44^e régiment territorial qui ne parvient plus à résister aux tirs plongeants depuis le carrefour des routes de Bar-le-Duc. De plus, en s'emparant des buttes de Vauquois, les Allemands accroissent leurs facilités de bombardement des voies ferrées reliant Châlons-sur-Marne, marquant le début des opérations au nord de Varennes et empêchant le pilonnage de leur position sur la Haute-Chevauchée.

942. Cochet (Fr.), Porte (R.), op.cit,p.573.

943. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 15-20 septembre 1914, AD.Meuse.

944. 26N 571-772, 26N 773-804, 26N 815-836, 26N815-836, SGA.

945.56N 571-772, 26N 773-804, 26N 905, 1074, SGA.

Du 12 au 30 septembre, ils s'attellent à métamorphoser le cadre de vie des communautés rurales en transformant les villages en de véritables forteresses comme à Vauquois ou en aménageant des tranchées fortifiées avec les abris boisés pour se protéger comme au bois Le Prêtre dans la partie en quart de réserve. De même le 3^e⁹⁴⁶ CA bavarois s'empare du fort du camp des Romains qu'il bétonne en faisant un appui définitif principal des positions du saillant de Saint-Mihiel. À la fin du mois, alors que la garnison du fort de Liouville résiste, en dépit du lourd bilan humain, le village d'Apremont-la-Forêt est évacué à l'arrivée du 8^e⁹⁴⁷ corps d'armée. Au début du mois d'octobre⁹⁴⁸, les nouvelles attaques en Woëvre sont contenues, un léger recul au nord d'Hattonchâtel est constaté, si bien qu'à la mi-octobre les Français occupent une ligne jalonnée par la corne du bois des Caures, le bois de Ville et le hameau de Soumazanne, mais les attaques des troupes de la 10^e division du général Valdant échouent faute de préparation d'artillerie. Les Français parviennent ensuite à repousser une attaque sur l'aile gauche de la région d'Apremont ainsi que dans celle de Malancourt et au nord-ouest de Verdun tout en progressant dans la direction du bois de Montmarre au sud de Thiaucourt et du bois le Prêtre. Le 26 octobre, le journal relate un combat d'artillerie lourde qui permet à l'armée de tenir sous son feu les routes de Thiaucourt-Nonsard, Buxereulles-Voinville qui est l'un des principaux axes de communication des Allemands vers Saint-Mihiel, anéantissant des pièces ennemies dans les bois au nord de Lachalade. Les premiers jours de novembre, sont plutôt calmes même si l'ennemi continue ponctuellement d'attaque violemment, notamment dans l'Argonne, dans la région boisée des Hauts-de-Meuse et autour de Verdun, sans résultats notables. Les troupes françaises parviennent même à reprendre le village de Saint-Rémy-la-Calonne à la baïonnette, mais les Allemands parviennent à faire sauter la partie ouest de Chauvencourt minée. Le 25 novembre une attaque est tentée par le 8e corps du général Montdésir en liaison avec la 65^e division à la corne sud-ouest du bois d'Ailly-sur-Meuse pour détourner l'ennemi du bois brûlé et atteindre la route de Saint-Mihiel, mais la force de l'artillerie impériale les met en échec. Jusqu'au 10 décembre, le front se stabilise, les communautés rurales restent exposées aux bombardements et aux mouvements d'infanterie. Commence alors une longue et dure guerre des tranchées au quart de réserve du bois le Prêtre avec des combats rapprochés dans des tranchées boueuses où les Allemands s'accrochent pour ne pas être refoulés dans les plaines de la Woëvre. Le 14, une attaque permet de reprendre la redoute du bois brûlé entre Apremont et Saint-Mihiel qui est toutefois reprise le 22. *Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun*⁹⁴⁹ indique à la fin du mois de décembre que les progrès réalisés par les attaques françaises entre la Meuse et l'Argonne ont presque tous été maintenus. Le front atteint les réseaux de fils de fer ennemis du saillant nord-ouest des bois de Forges et de Cuisy alors que dans la région de Montmarre des

946.26N 67-72, SGA.

947. 94T,26N 127-130, SGA.

948.26N 67-70, SGA. 26N 287-288, 26N 118-123.

949. Cochet (Fr.),Porte (R.), op.cit,p.190.

tranchées sont tombées aux mains des Français. Enfin, le 26 décembre, débutent les combats sur la tranchée de la Calonne⁹⁵⁰ sous les ordres du général Sarrail pour appuyer la IV^e armée lors des opérations secondaires en Argonne et en Meuse, mais la progression de la 12^e D.I. est faible et l'ennemi reste retranché. En janvier 1915, le G.Q.G. français s'inquiète de la menace que constitue le saillant de Saint-Mihiel, si bien qu'il décide d'organiser une opération qui a pour but d'obtenir une vue sur la plaine de la Woëvre, de surveiller les ravitaillements, de garder l'initiative et de préserver le moral des troupes tout en aidant la IV^e armée de Champagne en allégeant la pression sur les Épargés. Au début du mois, des duels d'artilleries⁹⁵¹ ont lieu dans la région de Verdun et sur les Hauts-de-Meuse, permettant de gagner un peu de terrain dans les bois Bouchot et le Prêtre, les canonnades restent intermittentes notamment dans le secteur de Boureuilles et de Bezonvaux où l'instituteur est mortellement touché devant la mairie. Le mauvais temps et les tempêtes continues et récurrentes provoquent une relative stabilisation du front. Les attaques sont repoussées, mais sans progression significative. L'équilibre des forces en présence reste équivalent, notamment après un bombardement d'une extrême violence dans la forêt d'Apremont qui ne permet pas de conserver les tranchées allemandes conquises la veille du 22 janvier. Toutefois, les dommages s'accroissent et le 25 la destruction des ponts de Saint-Mihiel est achevée. À partir du 1^{er} février, commence la phase de concentration des troupes allemandes autour de Verdun, tandis que la région fortifiée du même nom passe sous le contrôle du groupe d'armes du centre. Du 12 au 22 février, les principales attaques de grignotages se déplacent sur la redoute du Bois Brûlé, tandis que le 17 le village de Boureuilles est le théâtre de très violents combats qui se déroulent sur la colline de Vauquois⁹⁵² par la 10^e division d'infanterie, l'assaut qui est appuyé par l'artillerie au son de la Marseillaise permet au 33^e R.I. de s'accrocher à mi-pente. À partir du 17, commencent les attaques et contre-attaques avec intensités et sans interruption sur les Épargés⁹⁵³, notamment par les 106^e et 132^e RI de Châlons-sur-Marne puis par le 67^e RI, où les tirs trop courts de l'artillerie et les incompréhensions de deux bataillons aboutissent à une contre-attaque allemande fructueuse. Le 26, l'utilisation du lance-flamme pour la première fois dans le secteur de Malancourt⁹⁵⁴ contraint au repli temporaire des troupes et induit des conséquences dramatiques sur le patrimoine des villageois. Le 28 février et le 4 mars, les Français parviennent à s'installer définitivement sur la butte de Vauquois grâce à des attaques organisées avec des objectifs prédéfinis pour chaque compagnie. Au cours du mois de mars est installé dans le secteur de la tranchée de la Calonne⁹⁵⁵ un parc d'artillerie et un second du génie avec des pièces pouvant tirer à 1 200 mètres au-delà des lignes allemandes des Épargés, ainsi que des postes d'ambulances et des

950. 26N 31-33, 26N 290-291, SGA.

951. 26N 67-72, 26N 1177-1213, SGA.

952. 26N 287-288, SGA.

953. 26N 418, 26N 437-438, SGA.

954. 26N 67-72, 26N 437-438, SGA..

955. 26N 67-72, 26N 477-438, 26N 127-1930, SGA.

voies ferrées. À la mi-mars, tandis que les initiatives précédentes sont en échec du fait des offensives trop réduites et des tirs ennemis trop meurtriers, l'activité française est augmentée dans le secteur de Marchéville-en-Woëvre⁹⁵⁶, alors que le front de la 10^e division se fixe dans la moitié sud du village de Vauquois où la guerre d'usure devient la guerre des mines transformant la butte en entonnoir et métamorphosant le paysage funestement. Le 17, après l'arrêt de l'offensive en Champagne, Joffre décide de dégager Verdun par une nouvelle offensive sur la plaine marécageuse de la Woëvre. À la fin du mois, le village de Bezonvaux est perdu, la progression du 132^e est bloquée aux Éparges, Béthincourt est encerclé après une attaque sur le bois d'Avocourt et la 54^e RI s'est emparée d'une soixantaine de mètres de tranchées ennemies. Les soldats de la 72^e division refoulent l'assaut aux lance-flammes sur leurs positions. À compter du 5 avril, la III^e armée conduit de violents combats dans la plaine de la Woëvre, Le 5, le 106^e bataillon Bestrange⁹⁵⁷ et le 132^e Rouyer tiennent l'essentiel de la ligne des crêtes du point C à X aux Éparges, perdu quelques jours plus tard, tandis que le village de Rupt-en-Woëvre sert de point de rassemblement aux troupes de réserve accentuant les problèmes de ravitaillement et ceux liés à la cohabitation avec les civils. Du 7 au 10, la 166^e reçoit l'ordre d'attaquer sans préparation d'artillerie à Marchéville, tandis que la crête des Éparges est âprement disputée et que les tentatives de progressions dans le bois d'Ailly-sur-Meuse sont un échec, alors que l'offensive réduite sur le front Regnéville-Ailly ne permet pas de déboucher sur la redoute du bois Brûlé⁹⁵⁸. Entre le 10 et le 23 avril, les Allemands entament la guerre des mines aux Éparges qui marque funestement le territoire et induit des répercussions sur le très long terme pour les communautés rurales meusiennes du secteur. Du 24 à la fin du mois, les Allemands parviennent à s'emparer d'une batterie en pénétrant dans les positions de la tranchée de la Calonne après un intensif bombardement, cependant la 12^e DI et la 2nd CA contre-attaquent dès le soir et le 29 une opération est organisée sous le commandement du général Herr. Les résultats sont trop restreints, de même que les tentatives pour libérer la ville de Saint-Mihiel du joug ennemi restent infructueuses, alors que les règlements des problématiques relatives au ravitaillement des civils et des militaires deviennent vitaux. Le mois de mai est caractérisé par les opérations de grignotages pris en charge par le commandant de la 1^{re} armée. Ils sont un échec puisque les Allemands progressent significativement dans le bois d'Ailly-sur-Meuse et dans tranchée de la Calonne faisant de nombreux prisonniers, tout en parvenant à gagner le chemin menant de St-Mihiel à Marbotte au prix de lourdes pertes, obligeant le 8^e CA à fractionner ses interventions d'abord sur le secteur d'Ailly-sur-Meuse puis celui des Éparges⁹⁵⁹. Au cours du mois de juin, le secteur de la Calonne est toujours très actif avec une succession d'attaques et contre-attaques précédées d'intenses bombardements en aval d'une phase de

956.26N 287-288, SGA.

957. 26N 815-836, 26N 67-72, SGA.

958. 26N 458, SGA.

959.Czubak(N.),Lejeune(P.),Les Eparges, die Combres-Höhe, 1914-1918, Paris, Dacres,2014,p.15-159.

combat jusqu'en mars 1916 au bois le Prêtre où aucun des belligérants ne parvient réellement à s'imposer. Au cours de l'été, le fort de Douaumont⁹⁶⁰ est pratiquement totalement désarmé pour pallier le manque de matériel et ainsi fournir les pièces d'artillerie lourde indispensables aux armées de campagne. La seconde partie de l'année en plus calme, après le déplacement des affrontements en Champagne, cependant ils restent très meurtriers. Le 16 juillet l'utilisation pour la première fois des gaz lacrymogènes en forêt de Lachalade fait 8 000 prisonniers. Le lendemain, l'assaut sur la Calonne et le ravin de Sonvaux⁹⁶¹ engendre le décès de 106 officiers et 7 300 hommes, le prix à payer pour le rétablissement de la situation compromise en s'emparant de la première ligne allemande à l'est de la tranchée. Le 22 août, le lieutenant-colonel Driant adresse une lettre à la chambre des députés où il met en garde contre une attaque possible du secteur de Verdun, cependant ses craintes ne sont pas prises en considération. En septembre, la crête de la Fille-Morte⁹⁶², devenue une ligne de cratère, demeure un secteur très agité par la guerre des mines alors que les troupes de Von Mundra lancent en vain un dernier assaut pour déloger les Français de la crête du Mort-Homme. À la fin de l'année, alors que les Allemands installent dans la région fortifiée de Verdun de vastes abris souterrains, les Stollen⁹⁶³, pour accueillir des compagnies entières avec des approvisionnements, le colonel-lieutenant Driant, député de Nancy alerte les parlementaires de l'insuffisance des organisations défensives françaises, principalement dans le secteur Verdunois, plus ou moins en vain. Quelques jours plus tard, le général Herr en charge de ce secteur met lui aussi en garde contre les faiblesses de sa défense et demande des renforts considérables humains et matériels qu'il n'obtient pas. La position française en Meuse n'est pas satisfaisante lorsque le G.Q.G. allemand favorablement placé pour bombarder les deux rives, décide d'attaquer à Verdun en février pour obtenir un succès militaire sur le principal front de l'ouest, afin d'être dans un rapport de force favorable en cas de négociations. Théoriquement, si Verdun tombe, la capacité offensive des Français est diminuée. La réduction du saillant permet d'accéder aux principales voies de communication tout en bloquant l'offensive alliée programmée au printemps 1916 et en réduisant drastiquement les capacités d'approvisionnement, avec un rejeu mémoriel de Valmy où la politique l'emporte sur le militaire. La force de feu sans précédent qui s'intensifie menace de plus en plus les populations civiles encore sur place, si bien que la question du maintien dans les villages fait l'objet d'intenses discussions⁹⁶⁴ avant que l'évacuation générale ne soit ordonnée par ordre de l'autorité militaire. Elle est ordonnée dès le 12 février pour les habitants de Louvemont-Côte-du-Poivre et de Cumières-le-Mort-Homme par la menace imminente de l'offensive allemande, puis de manière générale pour l'ensemble de la zone du front le 16 conjointement par les autorités civiles et

960. 26N 67-72, SGA.

961. 19N 631-823, SGA.

962. 26N 67-72, SGA.

963. 26N 70-72, SGA.

964. F/23/3, GF/23/1 F/23/236 AN, 8R 193-194, 195-196, 10R 245, 2Z 571, 2R 138, AD.Meuse.

militaires dans l'urgence suite aux très forts bombardements qui précèdent les affrontements directs. Le 13 février, les communes de la rive gauche de la Meuse passent sous le commandement du général de Bazelaire avant la concentration des attaques dès le 21 février. Les Allemands, très vindicatifs, sont contenus dans le bois de l'Herbevois⁹⁶⁵ qui se situe en première ligne, à l'extrême droite du secteur d'attaque, sur le front de la 51^e division du général Boulange. Le bois des Chaumes se situe dès lors sur la seconde ligne de résistance française, proche d'Ornes. Le colonel Driant est⁹⁶⁶ mortellement touché en tentant de sauver ses chasseurs en direction de Beaumont-en-Verdunois, alors que le 351 RI organise la défense de Brabant-sur-Meuse sur l'aile gauche du front. Au prix de grosses pertes, les fantassins sont refoulés du bois des Caures où un pilonnage dure près de 10 heures, alors que la dangerosité croissante pousse à l'évacuation en urgence sous la neige des villageois de Fleury-devant-Douaumont. De nombreux autres villages se trouvent ainsi directement sous le feu de l'ennemi, recevant des obus dévastateurs, dont Consenvoye et Louvemont-Côte-du-Poivre. Les zones à proximité des parties boisées et des ouvrages militaires sont particulièrement exposées. Les pertes humaines s'accroissent considérablement notamment parmi les 362 et 165^e régiments qui défendent le bois d'Hassoulé et d'Haumont, le 243^e RI au bois de Wavrille, de même qu'aux bois de Camard, des Caures et des Caurrières. Les bombardements intensifs préparent l'entrée des fantassins allemands à Verdun⁹⁶⁷. Les premières lignes françaises sont contrôlées et détruites, alors que des poches de résistance se forment dans les lignes arrière largement démantelées, au grès du million d'obus extrêmement meurtriers et ravageurs qui sont tirés par l'ennemi. Le 22, les attaques et contre-attaques se succèdent en de nombreux points toujours sous d'intenses bombardements qui contraignent à évacuer le village de Fromezey en quelques heures totalement ruiné. Bar-le-Duc devient le point nodal des ravitaillements de la cité verdunoise assiégée, entre les dépôts de l'arrière de la zone des armées et les grandes unités qui s'accrochent au terrain. Le 24, les pertes sont nombreuses dans le secteur de Verdun. Les troupes sont contraintes de reculer en plusieurs points cédant à la menace, notamment dans le bois des Fosses ouvrant la route vers Douaumont, dans le bois de Wavrille, des Chaumes, et des Caurrières. Les autorités locales de Verdun envisagent un repli, mais Castelnau ordonne de tenir coûte que coûte. La région de Verdun est supprimée et le commandement du secteur est confié au général Pétain à la tête de la III^e armée. Après la chute du fort de Douaumont, le village de Fleury-devant-Douaumont⁹⁶⁸ est à découvert. Il est transformé en réseau défensif, les caves servent d'abris de résistance. Les localités de Samogneux et d'Ornes tombent aux mains ennemies, la première est réduite à néant par les troupes françaises qui dans les confusions pensent à tort qu'elle est occupée par les troupes du Kronprinz. Sur la rive droite, la côte 344 est perdue malgré les efforts des 60^e et 365^e

965 26N 362 SGA.

966. 26N 759 2-3, SGA.

967. 26N 759 4-5, 26N 726 5-6, 26N 704 1-2, SGA.

968. 26N 759 4-5, 26N 726 5-6, 26N 704 1-2, SGA.

RI, alors que le 44^e RI s'établit à Bezonvaux⁹⁶⁹ fixant la ligne de front sur l'axe Bezonvaux-Bois de Maucourt. Cependant, le lendemain la progression allemande s'intensifie en dépit de la résistance désespérée des 4^{es} B.C.P. et 44^e RI qui sont décimés par la défense pied à pied des lieux. Les villages autour de Verdun et de Douaumont subissent les effets dévastateurs des bombardements des divers protagonistes. À partir du 26 février au 1^{er} mars, la bataille de Verdun s'étend sur les deux rives de la Meuse avant de se stabiliser tandis que les côtes très boisées de la Côte-du-Poivre servent de jonction à toutes les lignes françaises de la rive droite. Les villages et les points stratégiques tombent les uns après les autres. La 48^e DI s'empare de la première ligne allemande et conserve une position de flanquement au pied du ravin de la Fausse Côte, et aide la 92^e RI et la 13^e division d'infanterie à récupérer une partie du bois des Corbeaux temporairement. Le 10 mars, la perte du secteur de ravin de la Couleuvre⁹⁷⁰ bloque toutes possibilités de contre-attaques sur la rive droite à l'ouest du fort de Douaumont. À la fin du mois, l'ennemi occupe le bois de Malancourt, le mamelon d'Haucourt, la côte 265 et le village de Vaux-devant-Damloup. Entre mars et juillet, les troupes françaises se replient sur Fleury-sous-Douaumont⁹⁷¹. Celles allemandes tentent de conquérir les hauteurs qui les séparent de Verdun, mais la progression est lente et le front de la Somme monopolise les réserves en hommes et en munitions stabilisant l'avancée. Ainsi, à la fin du mois de mars la fixation sur les pentes du Mort-Homme de l'ennemi permet une surveillance depuis l'observatoire que constitue la côte 304. Cependant, les assauts allemands pourtant non décisifs redeviennent très réguliers et meurtriers au Mort-Homme, qui à partir du 10 avril est fortifié par le creusement du tunnel Gallwitz qui permet de desservir les locaux aménagés et la réserve. D'avril à fin juin, 75 batteries allemandes pilonnent la côte 304⁹⁷² pour permettre à son infanterie d'occuper les pentes nord et le sommet alors que la résistance française repousse les attaques sur les pentes sud. Au mois de mai, la reprise du ravin de la Couleuvre est un objectif du plan Mangin, mais les tentatives sont des échecs, alors que le général Pétain est remplacé par Nivelle à la tête de la région de Verdun et que la bataille devient une guerre d'usure. Le 5 mai, les 66 et 77^e de la 18^e DI et trois compagnies du 77^e RI subissent de lourdes pertes par l'assaut des troupes sur la côte 287⁹⁷³, mais parviennent à repousser l'attaque allemande sur la côte 304 et le bois Camard. Le 8 mai, un violent incendie se déclare au fort de Douaumont⁹⁷⁴ provoquant l'explosion des dépôts de munitions. Il entraîne la mort de 378 officiers et soldats allemands, quelques jours avant qu'une mine fasse sauter le sommet de la butte de Vauquois et tue 108 Français. Le 22 mai, le général Mangin déclenche une nouvelle offensive pour reprendre le fort de Douaumont, mais il

969. 26N 292-293, 26N 361, SGA.

A114, Charles Laurent, La vie et la mort d'un village, Ornes, AD.Meuse.

970. 26N 292-293, 26N 361, SGA.

971. 26N 67-72, SGA.

A 1144, Charles Laurent, La vie et la mort d'un village, Ornes, AD.Meuse.

972. 26N 67-72, SGA.

973. 26N 387-388, 26N 407-408, 26N 299, SGA.

974. 26N 67-70, SGA..

doit renoncer après un bilan de 560 morts pour progresser sur les hauteurs de celui de Vaux. À la fin du mois, le front se fixe à travers la partie sud du ravin de l'Hayette, alors que la 40^e DI est décimée au bois des Caurettes⁹⁷⁵. De juin à septembre, les luttes acharnées se succèdent à la crête et au fort de Souville⁹⁷⁶. L'enjeu est stratégique pour l'artillerie pour tirer à vue directe à 5 000 mètres de Verdun, tandis que l'ouvrage fortifié et la batterie de Vaux sont âprement disputés. Fin juin, en dépit d'une pluie de 700 obus, l'ouvrage de la Lauffée résiste même si la tourelle touchée à plusieurs reprises est faussée. Le 23 juin, les choses s'accroissent, le massif de Fleury-devant-Douaumont⁹⁷⁷, défendu par le 121^e bataillon de chasseurs à pied, l'aviation française et la 260^e brigade, est violemment bombardé par les meilleures troupes impériales. Les assauts successifs enlèvent l'ouvrage de Thiaucourt, le bois de Vaux-Chapître⁹⁷⁸, le village de Fleury et le carrefour de la Chapelle-Sainte-Fine arrivant en vue du fort de Souville. Les ennemis commencent à attaquer violemment la crête et le fort de Souville qui constituent la dernière puissance défensive de la marche vers Verdun. En juillet, ils redoublent d'efforts sur l'ouvrage de la Lauffée⁹⁷⁹ combinant tirs d'obus, bombardements et obus asphyxiant. Les carrières d'Haudromont et la côte de Froideterre qui constituent les limites de l'avancée ennemie sont fortifiées et des galeries-abris sont creusées pour préserver des obus. Le 11 juillet, la dernière poussée allemande place le ravin des Fontaines sur l'axe principal qui devient le théâtre de violents affrontements de même que Fleury-devant-Douaumont en ruines où se concentrent d'intenses combats. Au 1^{er} août, l'ouvrage de la Lauffée⁹⁸⁰ passe en première ligne, les tranchées sont alors à moins de 350 mètres de l'ouvrage. La ligne de front se fixe au bois de Vaux-Chapitre et le front français est percé de 800 mètres par les déplacements allemands vers les forts de Souville et de Tavannes. Jusqu'au 6 août, ces derniers mènent les derniers mouvements offensifs sur la rive droite de la Meuse et sur le front de Verdun. Les Français reprennent progressivement l'initiative dans le secteur de Verdun⁹⁸¹ avec une contre-attaque méthodique selon le système du tourniquet où le terrain perdu est reconquis. En ce sens, la reprise définitive du village de Fleury-devant-Douaumont le 18 août par le régiment d'infanterie coloniale du Maroc⁹⁸² sert de point de départ des offensives vers Vaux et Verdun. En septembre, Nivelle et Pétain ordonnent à Mangin de reprendre les forts tombés et placent la 38^e DI de Guyot de Salin et la 133^e DI de Passaga sur les intervalles, la 74^e DI de Lardenelle sur Vaux et le RICM de Régnier sur le fort de Douaumont. Le 2 septembre, Paul Von Hindenburg ordonne d'arrêter toutes les opérations de type offensif sur le front de Verdun et la cité verdunoise avant que deux jours

975. 26N 337-339, SGA.

976. Cochet (Fr.),Porte (R.), op.cit,p.211.p.930 et 1043.

977. 26N 815-836, SGA.

978. Cochet (Fr.),Porte (R.), op.cit,p.1044,p.980.

979. 26N 67-72, SGA.

980. Cochet (Fr.),Porte (R.), op.cit,p.625-626, 1044, 980 et 997-998.

981. 26N 67-70, SGA.

982. 26N 868, SGA.

plus tard une explosion au dépôt de grenade du tunnel de Tavannes⁹⁸³ ne fasse 500 morts et marque funestement et durablement le paysage. En octobre, la reconquête du ravin de Bajol est l'un des principaux objectifs français pour s'approcher des forts de Douaumont et Vaux. Dès le 21, une préparation d'artillerie débute préparant la contre-attaque du ravin et du bois de la Caillette⁹⁸⁴ en aval de la concentration des efforts sur un front de 5 km avec 360 000 obus pour préparer la reprise de Vaux et Douaumont⁹⁸⁵. Ce dernier est repris le 24, notamment grâce à l'assaut du bataillon Nicolay qui capture le capitaine Prolins et 200 hommes de l'armée allemande, et le rôle de l'ouvrage secondaire de Froideterre qui permet de repousser les lignes ennemies vers l'est. Le village bombardé dès le début de l'offensive est totalement rasé. Le même jour sont reconquis la batterie de Damloup, une partie du bois le Vaux-Chapitre et de la Caillette, de même que le ravin de la Couleuvre. Dès le début de l'assaut, la 133^e DI parvient à occuper le ravin de la Fausse Côte⁹⁸⁶ fixant la ligne de front même si les pilonnages réguliers demeurent, tandis que les artilleurs se déchaînent sur les pentes du ravin de la Dame pour que le 8^e régiment de tirailleurs et le 4^e Zouave s'établissent sur le versant nord faisant de nombreux prisonniers dans les troupes du Kaiser. L'attaque sur Vaux est appuyée par les tirs de la tourelle de la Lauffée sur les pentes de Vaux tenues par les Allemands et sur les batteries de Damloup tout en bombardant les boyaux. L'opération Nivelles⁹⁸⁷ qui débute le 2 novembre prolonge les contre-offensives d'octobre. Elle permet de libérer le fort de Vaux en provoquant le retrait précité des troupes. Il est réoccupé par les patrouilles des 118 et 218^e RI. Le 15 décembre, une nouvelle phase d'offensives débute en Meuse sur Verdun⁹⁸⁸, permettant la reconquête de Vacherauville, du secteur de Bezonvaux, de la ferme des Cambrettes par la 38^e RI, la côte 342 par la 126^e DI, la position du bois d'Hassoule et la Côte-du-Poivre par la 112^e RI. Les Allemands sont délogés du fort de Douaumont et les pentes du massif d'Hardaumont sont reprises par la 133^e DI de passage avec le soutien de la Lauffée en capturant 11 000 prisonniers et 115 canons marquant le dernier acte de la bataille de Verdun. Le 18 décembre, la bataille de Verdun s'achève avec un bilan humain très lourd puisque plus de 60 000 millions d'obus ont été tirés dans le secteur provoquant 162 000 tués et 216 000 blessés du côté français et 350 000 du côté allemand. Après la perte de 141 hommes du 112^e RIT dans les combats délivrés au bois des Caurières⁹⁸⁹, les six premiers mois de l'année 1917 sont particulièrement calmes dans le département meusien. Au mois d'août, le secteur du bois le Chaume redevient actif⁹⁹⁰ par l'action des 332^e RI et 42^e DI qui fixe le front au sud du bois. Les quatre divisions d'infanterie du 32^e CA œuvrent pour reprendre partiellement le village de Beaumont-en-Verdunois qui est devenu une

983. Cochet (Fr.),Porte (R.), op.cit,p.997-998,p.120.

984. Cochet (Fr.),Porte (R.), op.cit,p.189.

985. 26N 67-72,SGA.

986. 26N 439, SGA.

987. 26N 12-13, 26N 71 82, SGA.

988. 26N 429, 26N 439, SGA.

989. 26N 342-343, SGA.

990. Cochet (Fr.),Porte (R.), op.cit,p. 233-234 et 120-121.

véritable forteresse allemande et qui constitue l'un des objectifs de la seconde bataille de Verdun qui débute le 20 août. À la fin du mois, l'offensive a permis la reprise d'une partie du territoire dont le dégagement de la rive gauche de la Meuse avec la prise de la côte 304. En septembre, Raymond Poincaré fait état de la situation tragique liée à l'occupation de Saint-Mihiel⁹⁹¹ qui provoque une absence préjudiciable de jonction entre la I^{re} et la II^e armée, privée de voies ferroviaires sur les axes Paris, Nancy et Saint-Mihiel-Verdun qui fragilise la situation de la cité verdunoise sur le flanc sud du saillant français. Devant les dangers croissants des bombardements, les enfants et les personnes âgées de Commercy sont évacués sur Mâcon et Gondrecourt alors que des aménagements militaires sont mis en service, dont un Poilu Park pour les divertissements. Les combats en septembre se concentrent essentiellement sur le bois des Caurières, sur Beaumont-en-Verdunois et sur le bois le Prêtre que les Américains décrochent à l'issue des combats de la bataille de St-Mihiel⁹⁹². L'année s'achève sur des affrontements violents à Bezonvaux suivis d'importantes offensives allemandes dans le secteur de la Calonne⁹⁹³, puis un calme relatif jusqu'en avril 1918 où la dernière mine explose à Vauquois et au 20 août, où le régiment de Marche de la Légion étrangère récupère les bois et le village dévastés de Cumières-le-Mort-Homme⁹⁹⁴. Après quatre années où les autorités se heurtent aux décisions parallèles et antagonistes du préfet et du commandement militaire, l'arrondissement de Commercy qui comprend les cantons de Vigneulles-lès-Hattonchâtel et de Saint-Mihiel est incorporé dans la zone des armées et rattaché au territoire de la II^e armée. Au mois de septembre, les troupes françaises et américaines du général Pershing concentrent leurs efforts pour mener à bien l'offensive Marne-Argonne⁹⁹⁵ contre les lignes allemandes et réduire la fameuse hernie du saillant de Saint-Mihiel dont la reprise de l'observatoire d'Apremont-la-Forêt permet d'atteindre l'objectif. Dès le 11 septembre, les Allemands reculent progressivement derrière la ligne Michel, la veille de l'attaque du saillant par neuf divisions américaines basées à Gondrecourt, soit 19 divisions alliées contre 9 ennemies. Entre le 13 septembre et le 11 novembre, les forces allemandes après le retrait de Saint-Mihiel s'établissent sur la ligne Fresnes-en-Woëvre- Pont-à-Mousson alors que le général Pershing sur ordre de Foch doit renoncer à poursuivre l'ennemi. Le 26 septembre, l'offensive franco-américaine permet de dégager rapidement la position de Vauquois, de libérer Véry placée durant quatre ans sous le joug ennemi, ainsi que définitivement les villages de Bezonvaux, Regnéville, Bethincourt, Cumières-le-Mort-Homme, Fleury-devant-Douaumont et le bois Brûlé. Le village des Islettes⁹⁹⁶ qui a reçu 15 000 projectiles en trois ans est victime des derniers obus lors de l'offensive en Argonne alors que les soldats américains montent à l'assaut des hauteurs de Romagne-sous-Montfaucon à partir de la côte 304 et du Mort-

991. Cochet (Fr.),Porte (R.), op.cit,p.930-932,p. 258.

992. 26N 67-72, SGA.

993. 26N 70-72-SGA.

994. 26N 861-962, SGA.

995. Cochet (Fr.),Porte (R.), op.cit,p.708.

996 26N 70-72, SGA.

Homme. Fin septembre, le bois de Malancourt est libéré lors de la bataille de Montfaucon, de même que les villages de Romagne-sous-Montfaucon, de Montblainville et de Forges-sur-Meuse ainsi que la crête de Combres-sous-les-Côtes. Du 26 septembre au 12 octobre, les combats menés par la III^e armée et les troupes du général Pershing à Vauquois et à Montfaucon⁹⁹⁷ permettent de libérer la vallée de l'Aisne. En octobre, le secteur de Consenvoye⁹⁹⁸ est libéré par la 33^e D.I.U.S. qui franchit la Meuse au sud du village alors que le 17^e CA monte à l'assaut et que la 10^e DI occupe le bois de Chaume. Le 8, le 17^e CA libère Boureuilles et le bois avec les ruines d'Haumont-près-Samogneux, parallèlement à Beaumont par les troupes françaises. Deux jours plus tard, les troupes de la 26^e DI réoccupent le bois de Wavrille⁹⁹⁹. Le 23, à l'issue d'intenses combats et bombardements, Brieuilles-sur-Meuse redevient français. À la fin du mois, l'action combinée franco-américaine est fructueuse puisque l'ensemble de la forêt d'Argonne est libéré de toutes présences ennemies. En novembre, l'offensive générale de la III^e armée américaine fait plier les dernières résistances dans le secteur de Dun-sur-Meuse. À la veille de la signature de l'Armistice et de l'arrêt des combats, le village de Vaux-devant-Damloup totalement en ruines passe aux mains françaises. Le front du 21 février 1916 n'a pas encore été retrouvé partout, la ligne de contact passe toujours à l'ouest de l'Herbebois au nord de Douaumont et le bois des Caurières se situe toujours sur la ligne de front. Le 11 novembre, lorsque les hostilités sont suspendues à 11 heures, le département meusien est un territoire meurtri, profondément dévasté qui doit trouver la force de se reconstruire et de dépasser le choc du bilan dévastateur sur tous les plans de la Première Guerre mondiale.

2. Des patrimoines individuels et collectifs dévastés.

La violence et la force de feu sans précédent des bombardements à répétition quotidiens qui ont lieu dans les secteurs les plus exposés bouleversent profondément le territoire meusien. Ce dernier est très affecté par la guerre des mines, les exactions ennemies, les incendies, les pillages, le développement des ouvrages militaires, notamment des tranchées, des abris et des blockhaus. Les Allemands fortifient certains villages ou points stratégiques. Tout l'espace est dévasté plus ou moins rapidement y compris les ressources vivrières et les patrimoines individuels et collectifs. Les populations sont concernées dès les premiers jours. Elles s'inquiètent pour les dommages, mais aussi pour leur vie. Le quotidien des communautés rurales est tragiquement rythmé par les explosions d'obus qui détruisent jour après jour le patrimoine à l'image de celui du 3 septembre où les riverains de Montfaucon observent impuissant «près de l'église une gerbe de flammes et de fumées qui jaillit, deux secondes et la

997. 26N 29-30, SGA.

998. 26N 287-288, SGA.

999. 26N 429, 26N 313, SGA..

détonation [...] arrive brutale et lourde. C'est le signal : sifflements, éclatements, fracas de toits qui s'effondrent, de murs qui s'écoulent. [Ils ne peuvent que regarder] avec une tristesse hébétée, ces fumées noires, de fumée rouge, de fumée jaune, qui surgissent de partout, se rapprochent, se mêlent, jusqu'à former un nuage immense, funèbre et sanglant, qui plane sur le village mort»¹⁰⁰⁰. Les édifices culturels sont généralement la cible des premiers bombardements perpétrés par l'artillerie lourde allemande par la symbolique que les clochers villageois représentent. L'anéantissement de l'église est perçu comme un élément de victoire sur les populations locales prouvant la supériorité, tout en entraînant un sentiment de peur, de désolation et une démoralisation progressive. Les témoignages des scènes de destruction se multiplient¹⁰⁰¹ et à partir de 1915 la section photographique de l'armée commence sa mission d'inventoriage du patrimoine dévasté et de propagande. Ainsi, le 7 septembre, «à partir de trois heures, l'artillerie lourde allemande commence à bombarder Rembercourt. À cinq heures, le feu prend à l'église. Le rouge de l'incendie se fait plus ardent à mesure que les ténèbres augmentent. À la nuit noire, l'église est un immense brasier. Les poutres de la charpente dessinent la toiture en traits de feu appuyés et en hachures incandescentes. Le clocher n'est plus qu'une braise énorme au cœur de laquelle on aperçoit, toutes noires, les cloches mortes. La charpente ne s'effondre pas d'un seul coup, mais par de larges morceaux. On voit les poutres s'infléchir, céder peu à peu, rester suspendues quelques instants au-dessus de la fournaise, puis y dégringoler avec un bruit étouffé. Et à chaque fois jaillit très haut, une gerbe d'étincelles claires dans le rougeoiement comme un écho flotte longtemps sur le ciel sombre»¹⁰⁰². Cette description est loin d'être un cas isolé et atypique, elle aurait tout aussi bien pu être effectuée par toutes autres personnes présentes dans le secteur.¹⁰⁰³ Elle correspond à une réalité de plus en plus quotidienne, les édifices privés et publics étant pris pour cibles directes dans le conflit pour prouver les capacités de destructions et faire céder les troupes ennemies alliées. Le 13 septembre, «l'entrée du village [d'Erize-la-Petite] à peine plus qu'un hameau était obstruée de voitures, de charrues et de grands râtaux à foin qu'on a tirés sur les côtés. Silencieux [les soldats Français] passent devant les masures effondrées. Plus rien que des pans de murs, des cheminées tordues restées debout sur la dévastation des foyers. Des poutres carbonisées ont roulé jusqu'au milieu de la chaussée. [...]. Quand la dernière section aura disparu du sommet de la côte, le village retombera à la nuit froide et muette, et la paix sera sur les maisons mortes»¹⁰⁰⁴. Le lendemain à Souilly, les maisons «muettes [que] les obus n'ont point démoli [reflètent], la mélancolie de l'abandon, presque aussi poignante que le désespoir des ruines»¹⁰⁰⁵. Les villages paraissent inhabités même lorsque les populations civiles ne sont pas évacuées, à l'exemple de Mouilly le 14 octobre où

1000. Genevoix (M.), op.cit. p.51-52.

1001. 206J., AD.Meuse.

1002. Genevoix (M.), op.cit. p.65.

1003. 206J, 1Fi, 2Fi, 12Fi, AD.Meuse.

1004. Genevoix (M.), op.cit. p. 13 septembre 1914.

1005. Genevoix (M.), op.cit. p.14 septembre 1914.

«le village tout entier semble désert. Au-dessus de lui très haut le Boche plane. Mais il ne verra que des rues mortes»¹⁰⁰⁶. Seule la présence militaire est attestée comme à Mont-sous-les-Côtes où «la vie rustique s'en est allée. La guerre a pris sa place, elle règne. Plus ces carrioles paysannes. Quelques sombres voitures militaires devant l'église et le clocher carré, sous un grand arbre dépouillé»¹⁰⁰⁷. Quelques jours plus tard, le village voisin de Bonzée-en-Woëvre n'est plus «qu'un trou à marmite. Les maisons reculent dans les ténèbres. Une étrange bicoque carrée coiffée d'un toit carré pointu monte la garde sur une berge plate. Les trous d'obus se multiplient»¹⁰⁰⁸, alors que «dans la lumière suave de l'aube [les civils et les militaires] entrevoient des toits crevés qui fragilisent leurs carcasses sur le ciel»¹⁰⁰⁹ à Trésauvaux. Les villages meusiens et les communautés rurales meusiennes sont profondément blessés et meurtris. La métaphore est utilisée par Maurice Genevoix en parlant de Mouilly le 20 octobre où «les maisons blanches, les maisons bleues, détachent leurs couleurs sur le vert jaune des près [alors que] les quelques brèches noires ouvertes dans les murs, les quelques trous béants dans les tuiles rappellent les rafales d'obus qui ont croulé sur ces demeures [si bien qu'il] semble que le village pansé ne souffre plus»¹⁰¹⁰. Les habitations défigurées provoquent l'impression d'être «profondément perdu parmi les carcasses des maisons [à l'image des Épargés où] sur les côtés, les fontaines des maisons reculent dans le brouillard»¹⁰¹¹. Comme dans de nombreuses localités «les façades closes, sans regard semblent vouloir dérober les mystères des foyers déserts [pourtant] tout à coup, une brèche s'ouvre, brutale, sur un éboulement de moellons blancs [laissant découvrir] en passant le bouleversement d'une chambre au parquet béant, le lit effondré parmi les plâtres, des éclats de meubles fracassés»¹⁰¹². L'œuvre de destruction s'amplifie au cours de conflit et les bombardements qui ne cessent sont très dévastateurs. Fin octobre, l'église des Épargés « d'une blancheur vive qui frappe les yeux, innombrable clarté tombée d'en haut par les brèches de la toiture [a ses] vitraux brisés par un trou d'obus énorme qui bée au large du ciel. En dépit des statues peintes du chemin de croix enluminé de vermillon, l'église est vide et nue. L'autel de bois a été défoncé par une poutre tombée du toit, troué par des éclats d'acier. On recherche en vain le tabernacle, il n'y en a plus, plus de statues, plus de chaises, des dalles nues sous l'implacable lumière»¹⁰¹³. Les combats qui se poursuivent toute la nuit¹⁰¹⁴ «par-dessus le champ de mort, les fusées sont montées comme des flambeaux de vie, attestant qu'il y avait encore dans ce chaos des êtres qui vivaient.». Aux dégâts qui s'accroissent d'heure en heure s'ajoutent les pillages des objets liturgiques, des cloches qui peuvent être fondues et

1006. Genevoix (M.), op.cit. p.14 octobre 1914.

1007. Genevoix (M.), op.cit. p.14-16 octobre 1914.

1008. Genevoix (M.), op.cit. p.17-19 octobre 1914.

1009. Genevoix (M.), ibid, p.17-19 octobre 1914.

1010. Genevoix (M.), op.cit. p.20-21 octobre 1914.

1011. Genevoix (M.), op.cit. p.22 octobre 1914.

1012. Genevoix (M.), op.cit. p.22 octobre 1914.

1013. Genevoix (M.), op.cit. p.22 octobre 1914.

1014. Czuback, Lejeune, op.cit., p.151.

de toutes les choses qui peuvent avoir une valeur symbolique ou pécuniaire. Au cours de la journée du 22 octobre, aux Épargnes, les obus arrivent par couples de minute en minute. Alors que «les rangées de bambins attentifs, les piots meusiens à têtes rondes suivent des yeux au tableau noir la leçon du maître»¹⁰¹⁵, un obus tombe derrière la mairie dans le jardin de l'école. Lorsque le rassemblement de la relève s'effectue le lendemain la place de la mairie, où se concentrent les édifices communaux, il est directement exposé sous le feu des marmites. La sensation règne de se trouver «seul parmi les carcasses des maisons avec au cœur, tout à coup, une sensation poignante d'abandon»¹⁰¹⁶. Une certaine impuissance est exprimée, mais aussi un certain fatalisme par les combattants qui voit un certain mécanisme récurrent entre les premières marmites, les fuites des civils et l'exode. Genevoix conclut que «quand ils voudront, comme ils voudront, les boches écraseront le village à en laisser pierre sur pierre»¹⁰¹⁷. Du 26 au 29 octobre alors que les marmites fusent sur Villers-sur-Meuse, Mesnil-sous-les-Côtes, Bonzée-en-Woëvre et Trésauvaux faisant encore de «pauvres maisons démolies», l'étonnement demeure sur l'absence de bombardement sur Mont-sous-les-Côtes considérant même «que c'est une chance, tout de même que ça ne soit jamais tombé sur Mont ! Ça dégringole partout sur les villages voisins, devant sur Mesnil, à gauche sur Bonzée, derrière sur Villers et rien que quelques marmites sur les coteaux, trois ou quatre à l'autre bout de la rue du côté de la mairie et c'est tout [...] pourvu que ça dure»¹⁰¹⁸. À intervalles réguliers, les obus continuent d'éclater sur les villages qui n'ont pas encore été complètement évacués. Certains refusent de partir bien que le risque de se faire tuer à l'intérieur même des habitations s'accroît de jour en jour. C'est le cas notamment à Fresnes-en-Woëvre, le 30 octobre lorsqu'une «poussière de gravats flotte sur les maisons, des pierres jaillissent qu'on entend grêler sur les toits à travers les grondements continus qui prolongent les explosions [...]. C'est toujours la guerre. La belle maison continue de brûler [...]. Cette fumée-là [...] c'est une grande saleté sur le soleil»¹⁰¹⁹. La mort gagne les agglomérations rurales, où les habitations sont dévastées par les bombardements.¹⁰²⁰ Les pillages perpétrés par les Allemands alourdissent le bilan, n'hésitant pas sans vergogne à « fouiller toutes les maisons du village [les mettant à sac]. Ils sont entrés dans la sacristie, et ils ont forcé les armoires, les ont vidés, ils ont volé les chasubles, les étoles et les linges sacrés»¹⁰²¹. Pour les soldats, regarder tomber les obus sur les villages devient une habitude, ainsi bien «celui qui fait jaillir une claire gerbe d'eau dans les près, celui-ci qui heurte le clocher d'une chiquenaude, l'autre sans l'abattre et celui-ci encore qui lourdement fracasse une maison»¹⁰²² sans pouvoir éviter les irrémédiables dévastations. Mais les bombardements dévastateurs ne sont pas que l'œuvre des

1015. Genevoix (M.), op.cit. p.22 octobre 1914.

1016. Genevoix (M.), op.cit. p.22 octobre 1914.

1017. Genevoix (M.), op.cit. p.26-29 octobre 1914.

1018. Genevoix (M.), op.cit. p.26-29 octobre 1914.

1019. Genevoix (M.), op.cit. p.30 octobre, 1^{er} novembre 1914.

1020. 1Fi,2Fi,12Fi,24Fi,33Fi, 39 Fi,AD. Meuse.

1021. Genevoix (M.), op.cit. p.4-7 novembre 1914.

1022. Genevoix (M.), op.cit. p.janvier 1915.

ennemis, ils sont aussi la conséquence négative de la réponse de l'armée française aux attaques allemandes. Les bombardements en aval des attaques visent à les soutenir, si bien que le patrimoine passe au second plan pour permettre de réaliser les objectifs qui à terme doivent mener à la victoire. Ainsi, «le jour, les Boches bombardent le village et nos têtes de sape. Encore, une fois, un obus atteint le clocher transpercé et le laisse debout. Et nous bombardons aussi»¹⁰²³ répondant à la menace pour tenter d'endiguer la progression ennemie ou pour le contraindre à reculer, cependant «les obus peuvent tomber où il veulent, il est presque forcé qu'ils tuent [ou qu'ils dévastent le patrimoine lorsqu'ils éclatent] un fracas des maisons qui s'effondrent, qui croulent par pans énormes, les uns par-dessus les autres»¹⁰²⁴. Si les édifices publics et communautaires et les maisons individuelles sont profondément meurtris¹⁰²⁵, il en est de même du paysage, celui agricole qui permet de tirer les ressources vivrières pour les riverains comme les municipalités. L'exploitation des terres est compromise par les trous d'obus énormes dans les près, qui anéantissent les récoltes sur pieds et rendent les sols trop dangereux pour une mise en culture. Le territoire est jalonné de tranchées qui sont quotidiennement creusées pour s'adapter aux besoins. L'intensité des combats meurtriers, notamment dans le secteur des Épargés induit que les soldats évoluent dans la boue et la promiscuité¹⁰²⁶. La guerre a éclipsé et englouti la dimension agricole. La rapidité des affrontements et la force de feu n'ont pas permis de sauver l'ensemble des récoltes et des outillages si bien qu'il est fréquent comme aux Épargés que les sols soient «jonchés de fumier éparpillé par les obus [alors que] des herbes, des charrues, de grands râtaux à deux roues griffées comme les faucheuses, des ridelles de guimbardes, une tapisserie de tablier de cuir, un tarare au flanc crevé, des échelles, des brouettes, tout un bric-à-brac d'instruments agricoles et de véhicules, cassés, disloqués, fracassés, qui s'entasse et s'enchevêtre barrant le passage d'un mur à l'autre»¹⁰²⁷. Ils constituent les dernières traces de la vie économique rurale de la veille du déclenchement des hostilités. Les conditions météorologiques difficiles contribuent à modifier le paysage. Au début de l'année 1916, le récit de l'agent de liaison Z. relate qu'«à travers le chemin unique défoncé par les marmites, bordé d'ornières profondes où s'enlisaient hommes et chevaux, caissons, fourgons, voitures de ravitaillement, s'effectuaient tous les mouvements de troupes. Sérieusement repéré, bombardé sans relâche cet immense dépotoir semblait vraiment l'antichambre de l'enfer»¹⁰²⁸. La boue prend le dessus dans les tranchées. Ces tranchées qui se remplissent de «tous ces morts, déchiquetés, éventrés, broyés, tombés les uns auprès des autres sans avoir tiré une cartouche»¹⁰²⁹, soucieux de défendre leurs positions, victimes de la force de feu destructrice et

1023. Genevoix (M.), op.cit. p.7 février 1915.

1024. Genevoix (M.), op.cit. p.7 février 1915.

1025. 10R 83, 10R 89, AD. Meuse.

1026. Czubak, Lejeune, op.cit., p.73-159.

1027. Genevoix (M.), op.cit. p.22 octobre 1914.

1028. Czubak, Lejeune, op.cit., p.198.

1029. Genevoix (M.), op.cit. p.21 février 1915.

meurtrière, où celui qui tire n'est plus directement en face de son adversaire. Maurice Genevoix affirme que cette dimension est permise par la résignation, qui est une vertu donnée par la guerre « résigné à vivre loin [des siens], à braver chaque minute, à souffrir, à risquer une mort affreuse, résigné à perdre les compagnons les plus chers, sans avoir même eu le temps de leurs donner les larmes»¹⁰³⁰. Au cours des affrontements se multiplient les emplacements où s'amoncellent les morts comme dans ce «champ, le long d'un mur à demi écroulé [à Rupt-en-Woëvre où se localisent] trois fosses énormes béantes, fraîchement creusées, auprès trois chevaux morts»¹⁰³¹. La destination des édifices est également modifiée aux grès des besoins, notamment les mairies-écoles pour servir de cantonnement aux troupes ou les églises transformées en hôpitaux ou les granges en postes de secours. La mairie du village est souvent appréciée pour les logements des militaires surtout lorsqu'elles sont spacieuses et claires et offrent un confort moins rudimentaire. Cependant, même lorsque les soldats sont méticuleux, l'occupation et la transformation des lieux engendrent des dégradations. Des initiatives privées visent à préserver les biens¹⁰³² notamment en assurant le transport du mobilier ou des effets personnels par les chemins de fer. Ils les enterrent et les enfouissent dans les sols pour les cacher de la vue de l'ennemi. Ces tentatives ne représentent qu'une goutte d'eau dans le vase, si bien que les pertes s'accroissent de jour en jour, et le patrimoine de même qu'une partie conséquente des archives communales s'évaporent sous le joug de l'ennemi et l'effet dévastateur des bombardements. Les différents protagonistes ont très tôt compris l'intérêt d'utiliser le support photographique pour figer la vision apocalyptique des territoires dévastés et instrumentaliser les clichés pour tantôt dénoncer la barbarie de l'ennemi ou au contraire témoigner de la progression des troupes alliées¹⁰³³. Pour répondre à une demande de la presse d'avoir des documents officiels, est créée en 1915 la section photographique et cinématographique de l'armée¹⁰³⁴, alors que les sources amateurs et étrangères sont généralement peu fiables, se basant essentiellement sur des documents de propagandes allemandes qui transitent par les pays neutres. Son but principal est de réaliser des images fixes et animées qui témoignent des actions menées par les troupes françaises et alliées dans l'hexagone, mais aussi sur les divers fronts internationaux. Les principales missions sont de constituer un fonds documentaire qui montre l'action des forces armées, participer à la constitution des futures archives du conflit et inventorier les destructions du patrimoine immobilier et mobilier des régions touchées, jouant ainsi par la suite un rôle crucial dans les projets de reconstruction des régions dévastées en réalisant par l'image l'inventaire des destructions du patrimoine civil, religieux, militaire et industriel du pays.

1030. Genevoix (M.), op.cit. p.22 février-3 mars 1915.

1031. Genevoix (M.), op.cit. p. 24 avril 1915.

1032. 8R 193-196, AD.Meuse.

1033. Notamment sous série 1fi, 2FI, 12 FI, 24FI, 33FI, 39FI, 87FI, 130FI, AD.Meuse et collections diverses auteurs CIL dont séries FLPH et CIL.

1034. Sbrava (D.), Entre inventaire et propagande : les destructions du Patrimoine en Picardie vue par la section photographique et cinématographique de l'armée, Paris, Revue in Situ, Revue du Patrimoine, n°23, février 2014.

Si l'armée compense dans un premier temps son manque de compétence par des conventions avec les représentants des chambres syndicales de photographie et de cinématographie, dès la fin de l'année 1915, les problèmes sur le terrain encouragent à créer des équipes qui sont envoyées au front et encadrées par un officier d'État-major. Les clichés sont ensuite soumis à un comité de censure qui juge de leurs communicabilités. La section exerce parallèlement un rôle de commanditaire dans la diffusion des vues dans divers médias. En 1917, un service unique est créé, le service photographique et cinématographique de l'armée, qui devient l'unique propriétaire des épreuves de tournage et diffuse un hebdomadaire d'actualité, les *Annales de la guerre*, en France et à l'étranger. Les équipes du SCPA figent les destructions du patrimoine meusien¹⁰³⁵ comme celui picard. Ainsi, la presse relaye rapidement le repli des troupes allemandes qui fait figure de première victoire dans l'opinion publique, le repli dans la version instrumentalisée est présenté comme un aveu d'échec¹⁰³⁶. De nombreux opérateurs complètent les effectifs afin de multiplier la production des clichés destructeurs surtout à partir du moment où le conflit s'intensifie et que l'Allemagne affirme sa volonté de tout dévaster pour ne pas laisser l'avantage à l'ennemi et aux alliées. À partir du 22 mars 1917, face à l'ampleur des dévastations, une seconde équipe de photographe est constituée autour de Paul Queste¹⁰³⁷ et d'Albert Moreau qui effectuent de vastes campagnes de reportages et de photographies des destructions du patrimoine, parallèlement à la mise en avant des conditions de vie des combattants, alors qu'Edmond Farenchon¹⁰³⁸ met l'accent sur les effets dévastateurs des bombardements sur les exploitations agricoles plus spécifiquement. Toutefois, chaque opérateur est libre d'utiliser sa propre méthode qu'il adapte aux lieux et au contexte opérationnel¹⁰³⁹. Par exemple, les négatifs 6x13 et 9x12 plus légers sont privilégiés lors des mouvements rapides, alors que les 6x13 se retrouvent pour les vues panoramiques et les 13x18 sont destinés aux missions d'inventaires, plus adaptés aux prises de vue des paysages. Dès sa création, l'une des principales prérogatives de la section est de procéder à l'inventaire des monuments en périls ou détruits, religieux ou civils qui présentent un intérêt historique ou architectural et qui sont menacés de destruction. Une étroite collaboration s'instaure avec le Ministère des Beaux Arts et de l'Instruction publique, qui oriente le travail des opérateurs pour obtenir en image un état des lieux des localités ruinées par la guerre. Les objectifs sont multiples, cependant on retrouve le but de témoigner et de préparer les chantiers de restauration ou de reconstruction parallèlement à la

1035. Notamment sous série 1FI, 2FI, 12FI, 24FI, 33FI, 39FI, 87FI, 130FI, AD.Meuse, diverses collections CIL, archives de la section photographie et cinématographiques de l'armée, AN.

1036. Sbava (D.), entre inventaire et propagande, les destructions du Patrimoine en Picardie vue par la section photographique et cinématographique de l'armée, Paris, Revue In situ, Revue des Patrimoines, n°23, février 2014.

1037. Archives de la section photographique et cinématographique de l'armée, collections Paul Queste et Moreau Albert, AN, revue FLPH et CIL, CIL Lorraine.

1038. Archives de la section photographique et cinématographique de l'armée, collection Edmond Farenchon, AN, et Centre Image Lorraine.

1039. Jalabert (L.), Puton (J.P.), La photographie de la Grande Guerre, affirmation d'un témoignage patrimonial, Paris, Revue du Patrimoine, n°23, février 2014.

mise en avant des conséquences néfastes de la force de feu de l'artillerie allemande sur les patrimoines individuels et collectifs. Au cours du printemps et de l'été 1917, les édifices religieux deviennent des sujets incontournables et imposés. Cette primauté est renforcée après l'entrée en vigueur d'une ordonnance du chef de la SPCA en date du 13 juillet 1917 qui stipule que toute église du secteur de guerre doit impérativement être photographiée avec des vues intérieures et extérieures et des détails de l'architecture et des décors avec un accent sur les ruines ainsi que sur les parties endommagées, quel que soit le degré des dommages pour anticiper la restauration. Ce travail est soutenu par des organes externes à l'armée, tels que les Archives de la Planète Kuhan qui cherchent à former depuis 1909 un fonds archivistique qui témoigne des activités humaines, des modes de vie traditionnels et des paysages amenés à disparaître du fait de l'émergence de la modernité apportée par l'ère industrielle. Les séries Edmond Farenchon et Fernand Cuvelles¹⁰⁴⁰ dans cette lignée cherchent à saisir dans une démarche humaniste, l'empreinte humaine sur la planète plutôt que les mœurs. Pour compléter son action et collecter un maximum de supports qui témoignent du cataclysme subit dans les départements où se déroulent les combats, avec les effets sur les populations locales, leurs activités et le patrimoine individuel et collectif, la SPCA¹⁰⁴¹ procède également à la collecte des cartes postales et des images amateurs ou étrangères qui sont rassemblées dans une collection spécifique de contretypes. Elles servent de base à la comparaison avec l'avant-guerre et assurent la complémentarité. De l'inculpation à la dénonciation, les images de la SPCA s'inscrivent dans une action de propagande où la photographie devient un témoin à charge. Les clichés sont dès lors utilisés pour étayer les divers rapports et servir de supports pour dresser la liste des réparations qui peuvent être réclamées à l'Allemagne par les alliés en cas de victoire. Elles étayaient également le cas du rapport d'une délégation de la Cour des comptes en mai-juin 1917 qui dénonce les actes de barbarie commis par l'occupant germanique, les photographies complètent les témoignages alors que le rapport Payelle insiste sur la mise à sac des outils de productions industrielles et agricoles, parallèlement aux travaux sur le thème des arbres coupés et de la nature outragée. La SPCA devient le fer de lance d'une action de propagande qui dénonce les actes de barbarie et condamne les crimes perpétrés contre le patrimoine culturel, religieux, industriel et rural. L'Allemagne ne respecte pas la convention de La Haye signée en 1907 qui fixe les lois et coutumes de la guerre sur terre, notamment en proscrivant l'ensemble des actions militaires dirigées contre les monuments ou bâtiments à destinations culturelles ou religieuses ou destinées à soigner les populations. L'ensemble de ces clichés joue un rôle déterminant dans la mobilisation culturelle des soldats ou des civils à l'arrière. Le visuel a beaucoup d'importance, toutefois il nécessite une grande attention de lecture et d'interprétation, car les enjeux de

1040. Archives de la section photographique et cinématographique de l'armée, collection Édmond Farenchon et Cuvelles, AN, et Centre Image Lorraine.

1041. Sbrava (D.), Entre inventaire et propagande : les destructions du patrimoine en Picardie, vue par la section photographique et cinématographique de l'armée, Paris, Revue, In situ, Revue du patrimoine, n°23, février 2014.

la propagande ou le risque d'instrumentalisation sont grands, notamment par la mise en scène de l'image, par des trucages ou l'adjonction de légendes qui modifient le sens premier surtout lorsqu'elles sont attribuées aux journalistes. La photographie par tous ces aspects a contribué à façonner une mémoire de la Grande Guerre en Meuse, elle témoigne d'une démarche, d'une volonté de montrer une chose ou un être, tout en constituant un témoignage technique, architectural, paysager, anthropologique et ethnographique. Le centre image lorraine, le CIL¹⁰⁴², contribue à cette dimension en rassemblant et en portant à la connaissance du grand public un grand nombre de clichés qui évoquent maints aspects du conflit y compris du front et de l'arrière meusien. Les collections Jean-Marie Picquart, Jean-Luc Kalusko, Henri Saulnier, Patrick Radière et Jean-Marie Althuser sont en ce sens particulièrement riches et intéressantes et participent à l'élaboration sur le site 14-18 images d'une porte d'entrée patrimoniale essentielle sur le conflit, en regroupant des fonds épars situés dans les dépôts des diverses institutions complémentaires. Ces derniers ont les mêmes objectifs que la SPCA. Nous pouvons faire le parallèle entre les vues extérieures de l'église de Fresnes-en-Woëvre (annexe XVIII.) dévastée en 1915¹⁰⁴³ ou intérieures¹⁰⁴⁴ avec un bout du clocher qui a percé la toiture éventrée en plusieurs points¹⁰⁴⁵, de même que celle d'Ornes¹⁰⁴⁶, du village de Chattoncourt¹⁰⁴⁷ entièrement ruiné par les bombardements avec en arrière-plan le Mort-Homme, du village de Marre¹⁰⁴⁸ avec au centre les restes du clocher de l'église, de l'édifice cultuel de Lahayville¹⁰⁴⁹ dévasté ou encore des soldats allemands devant l'église ruinée de Richecourt récupérant les cloches pour les besoins de la guerre¹⁰⁵⁰. Le fond est très fourni pour la mise en avant de la transformation du paysage agricole par la guerre, notamment par des clichés qui montrent les tranchées françaises, comme celles avoisinantes Vaux-devant-Damloup¹⁰⁵¹, les ouvrages militaires et la présence des soldats alliés principalement les Américains comme ceux traversant les ruines de Fresnes-en-Woëvre¹⁰⁵² ou de Louppy-sur-Loison en 1918. Des passerelles peuvent également être tendues dans la façon dont les différents protagonistes utilisent la photographie. Certains montrent les effets négatifs de la guerre pour justifier leurs positions, d'autres pour montrer la force et la puissance de feu, témoigner des victoires sur les populations civiles. D'autres mettent en avant et en lumière les saccages et la barbarie de l'ennemi, avec une forte instrumentalisation des dévastations par les autorités civiles et militaires, notamment à

1042. Archives Centre Image Lorraines, séries FLPH et CIL, notamment collections J.M. Picard, J.M. Althuser, H. Boiget, H. Saulnier, P. Sismondin, J.L. Kaluzko, Y. Semelet, Ph, Radière, CIL Lorrain.

1043. 1FI 421, AD.Meuse.

1044. 1FI 42, 1FI 51-52, 1FI 142, AD.Meuse.

1045. 1FI 142, 1FI 421, 1FI 42, 1FI 52-52, AD.Meuse. FLPH 118 3085, FLPH 118 3099, collection J.M. Althuser, CIL.

1046. 2FI 208, 2FI 206, 2FI 210, AD.Meuse.

1047. FLPH 123-341, FLPH 118 4069, collection J.M. Grandjean et J.M. Picquart, CIL.

1048. CIL 16-173, collection H. Saulnier, CIL.

1049. FLPH 118-1936, collection J.M. Picquart, CIL. FLPH 29-953, collection Mellier Paul, CIL.

1050. FLPH 29-1037, collection Mellier Paul, CIL.

1051. CIL 4-53, collection P. Sismondin, CIL.

1052. CIL 21-295, CIL 21-900, collection J.M. Picquart, CIL.

partir de l'épicentre de Verdun qui polarise l'attention et justifie le sort de dizaines de petits villages pour la défense du point symbolique et stratégique que constitue la cité verdunoise. À titre d'exemple, la photographie publiée dans la *Grande Guerre 14-18*, qui met en évidence les dommages à l'intérieur de l'église de Belleville-sous-les-Côtes¹⁰⁵³, met l'accent par le biais de la légende sur les bombardements de Verdun, alors que la SPCA avait focalisé son attention sur une vue éloignée globale de l'édifice¹⁰⁵⁴ qui rend compte des effets des bombardements sur la structure de l'édifice, la toiture et le clocher. Enfin, le procédé est similaire entre la campagne photographique de l'armée française dans la localité de Véry et celle réalisée par les troupes du Kaiser¹⁰⁵⁵. Les clichés mettent en avant l'ampleur des dévastations et des bombardements au service de la propagande et de l'instrumentalisation. Ils constituent plus ou moins consciemment un support de mémoire. Quelques décennies plus tard, ces photographies s'inscrivent dans une démarche commémorative, où elles sont les témoins d'une réalité disparue. Elles participent au cheminement traditionnel du témoignage architectural, paysager et des souvenirs, et à l'émergence d'un tourisme de mémoire, un tourisme du souvenir¹⁰⁵⁶. En montrant les lieux, les objets et les individus, les clichés photographiques contribuent à la patrimonialisation d'une mémoire collective qui peut dépasser plus ou moins dangereusement, selon l'usage et l'interprétation qui en est faite, le cadre de la temporalité.

II. DES STRUCTURES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES HAPÉES PAR LE CONFLIT.

1. Prendre conscience des limites et s'adapter pour survivre.

Dès les premiers affrontements qui confirment l'entrée en guerre de la France, les structures sociales et économiques des communautés rurales meusiennes sont contraintes d'évoluer rapidement pour la survie du groupe, mais aussi des individus. Les enjeux ne sont plus uniquement locaux, ils concernent désormais les personnels des armées sur place. Le système autarcique vivrier déjà déficitaire peut rapidement compromettre l'équilibre fragile. Il pose des problèmes pour assurer le ravitaillement des civils et des militaires. Les hommes mobilisés ou réquisitionnés comme travailleurs pour l'édification du système des tranchées ou l'achèvement des ouvrages militaires défensifs avec leurs matériels et leur force de travail laissent en suspens leurs activités quotidiennes d'ordres économiques. La rapidité de la mobilisation, qui ponctionne en quelques jours les effectifs masculins en âge de travailler, les chefs de foyer et d'exploitation, ne laisse pas le temps de préparer ceux qui restent, principalement les

1053. 24 FI 3082, AD.Meuse.

1054. 24 FI 370, AD.Meuse.

1055. 24 FI 575, AD.Meuse.

1056. Jalabert (L.), Puton (J.P.), *La photographie de la Grande Guerre, affirmation d'un témoignage patrimonial*, Paris, Revue In Situ, Revue des Patrimoines n° 23, février 2014.

femmes et les enfants, à la reprise des activités économiques. Les départs comme travailleurs réquisitionnés s'effectuent dès le troisième jour de mobilisation à Esnes-en-Argonne, de même qu'à Rupt-en-Woëvre¹⁰⁵⁷ où les hommes non astreints aux obligations militaires sont affectés aux travaux à l'intersection du bois de Rupt et de Sommedieu sur le chemin de Dieue-sur-Meuse dans le but de consolider le réseau des tranchées. Dès ce moment, l'équilibre traditionnel des communautés rurales meusiennes est brisé et chacun doit occuper une place et des fonctions qui rompent avec les habitudes et leurs coutumes ancestrales. La coupure est d'autant plus brutale que si dans un premier temps le retour au village le soir est possible lors des travaux sur le camp retranché de Verdun, dès le 12^e jour, les effectifs sont dispersés, contraints de loger au lieu où ils sont affectés, le cas échéant à Belrupt-en-Verdunois, se rapprochant de l'épicentre de Verdun. La ponction est double, puisqu'en plus d'éloigner les hommes qui peuvent diriger ou conseiller les femmes sur place, l'obligation de fournir parallèlement les outils de travail habituels, les instruments d'affûtage et les récipients pour la nourriture provoque un manque de moyens techniques et d'outillage de base rudimentaire pour exploiter la terre. La situation est d'autant plus grave, qu'au moment où est proclamée la déclaration de guerre, les récoltes sont encore très largement sur pied et les vendanges à venir, alors que les réserves en grange, conformément au système agricole extensif et peu productif sont presque épuisées. Le gouvernement qui craint une crise de subsistance appelle les populations à effectuer les tâches agricoles. Le président du conseil des ministres René Viviani proclame dès le 7 août à 10h du matin que «la guerre a été déclarée par l'Allemagne, malgré les efforts de la France, de la Russie et de l'Angleterre pour maintenir la paix. À l'appel de La Patrie, vos pères, vos fils, et vos maris se sont levés et demain ils auront relevé le défi. [Cependant] le départ pour l'armée de tous ceux qui portent les armes laisse les travaux des champs interrompus [alors que] la moisson est inachevée et les temps des vendanges proches»¹⁰⁵⁸. Au nom du gouvernement et de la Patrie, il fait dès lors appel à la «vaillance, à celle des enfants qui leur âge seul et non leur courage dérobe au combat [demandant] de maintenir l'activité des campagnes, de terminer les récoltes de l'année, de préparer celle de l'année prochaine»¹⁰⁵⁹. Il s'agit de «sauvegarder votre subsistance, l'approvisionnement de ceux qui défendent la Frontière, avec l'indépendance du pays, la civilisation et le droit»¹⁰⁶⁰. Il exhorte donc les «femmes Françaises, jeunes enfants, Fils et Filles de La Patrie [...] à remplacer sur le champ de travail ceux qui sont sur le champ de bataille [et à se préparer] à leur monter demain la terre cultivée, les récoltes rentrées, les champs ensemencés [puisqu'il n'y] a pas en ces heures graves de labeur infime. Tout est grand qui sert le Pays»¹⁰⁶¹. Cependant, dans les départements envahis, où se déroulent les combats

1057. E Dépôt 137 44, 342 44, AD.Meuse.

1058. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 7 août 1914, AD.Meuse.

1059. 94T, ibid. 7 août 1914, AD.Meuse.

1060. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 7 août 1914, AD.Meuse.

1061. 94T, ibid, 7 août 1914, AD.Meuse.

comme en Meuse, il est difficile de transférer les tâches qui reviennent aux hommes aux femmes et aux jeunes gens, car les champs agricoles sont les futures zones de combats sauf dans la zone épargnée du sud du territoire qui ne peut compenser et absorber les pertes départementales, les capacités de production étant limitées. Ainsi, le *Bulletin de l'arrondissement de Verdun* en date des 30 et 31 janvier 1915¹⁰⁶² publie une correspondance du général-gouverneur de Verdun au sous-préfet de Verdun qui soulève les problèmes relatifs au battage de grains. Il rend compte du fait que le stationnement prolongé des troupes dans les cantonnements compromet les travaux agricoles qui ont lieu durant l'hiver dans cette zone géographique notamment le battage des grains céréaliers. La situation est préoccupante du fait qu'une «partie du département est dépeuplée, envahie par l'ennemi, l'état de guerre a compromis la future récolte»¹⁰⁶³. Une disposition spéciale est envisagée, elle est applicable dans tous les cantonnements occupés par les troupes de la garnison de Verdun, en réservant, dans chaque agglomération concernée, une grange qui ne sert pas aux cantonnements «tant que le battage des grains n'est pas terminé et qui est utilisée pour cette opération par tous les cultivateurs de l'agglomération»¹⁰⁶⁴. Pour permettre aux épouses et aux mères dont les époux ou les fils sont mobilisés de se substituer aux tâches revenant traditionnellement à la gent masculine, le Ministère de l'Instruction publique donne l'ordre d'instituer des garderies et des classes de vacances en urgence pour accueillir les enfants dont les mères sont éloignées aux quotidiens pour les travaux agricoles ou industriels¹⁰⁶⁵. Toutefois, à l'échelle du département meusien, aucune structure de ce genre n'est attestée, ce qui se justifie par deux aspects, d'une part la forte présence militaire et l'importance de la zone géographique concernée par les combats, d'autre part par la prépondérance de l'entraide villageoise qui pallie aux manques de finances nécessaires au fonctionnement de ces lieux d'accueil, alors que les enfants constituent à la campagne, une main-d'œuvre de substitution. Pour permettre le maintien de l'activité agricole en dépit du contexte général peu favorable, des mesures exceptionnelles et ponctuelles sont prises par les autorités préfectorales notamment pour faciliter l'accès aux animaux de traits ou aux matières premières, aux engrais et aux matériels nécessaires aux exploitations. À titre d'exemple, le 27 septembre 1914¹⁰⁶⁶, le sous-préfet informe les habitants du secteur qu'ils peuvent se procurer de la chaux vive de récente fabrication pour la désinfection aux fours de Montgrignon à Belleville-sur-Meuse. Le commandant Martz entre parallèlement en contact pour rationaliser l'utilisation conjointe des chevaux. Ainsi, en octobre 1914¹⁰⁶⁷, il propose aux maires des communes de l'arrondissement de Verdun de s'entendre directement avec le chef d'escadron sur la répartition de 25 à 30 chevaux dépendants du dépôt de Bévaux qui peuvent être prêtés de suite aux agriculteurs, car ils

1062. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, n°141, 30-31 janvier 1915, AD.Meuse.

1063. 94T, *ibid*, n°141, 30-31 janvier 1915, AD.Meuse.

1064. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, n°141, 30-31 janvier 1915, AD.Meuse.

1065. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 8 août 1914, AD.Meuse.

1066. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 27 septembre 1914, AD.Meuse.

1067. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 19 octobre 1914, AD.Meuse.

«ne peuvent pas être utilisés par l'armée en raison de leur fatigue, mais qui peuvent rendre des services aux cultivateurs pour certains travaux»¹⁰⁶⁸, sous réserve que ces derniers puissent être repris en cas de besoin. L'intendance militaire de la place de Verdun¹⁰⁶⁹ organise également des ventes de bétails inutilisables pour l'alimentation des troupes, mais les bénéficiaires sont limités dans la mesure où des autorisations spécifiques sont nécessaires pour se rendre au chef-lieu de canton où se déroulent les enchères, d'autant plus que les faibles ressources de la grande partie des ruraux ne leur permettent pas de payer au comptant un lot composé de 25 bêtes puis de 10 têtes. Sur le même principe, le 16 mars 1915¹⁰⁷⁰, à 8 heures du matin est organisé au quartier Bévaux, par les soins du lieutenant commandant de la 27^e compagnie de trains, une vente aux enchères publiques d'environ 200 mètres cubes de fumier. Les lots sont composés au maximum de 10 mètres cubes, ce qui soulève à la fois des problèmes de paiement, de transport et de stockage dans les localités exposées aux bombardements, aux incendies et au feu de l'artillerie ennemie. Cependant, le sous-préfet Jean Grillon, le 8 janvier 1915¹⁰⁷¹, est contraint de prendre en considération les sollicitations des maires du département qui lui demande de l'aide à de multiples reprises au sujet des difficultés d'exploitation du fait de la présence militaire. Il lui a ainsi «été donné de constater les difficultés d'ordres pratiques que soulèvent les réquisitions opérées par les chefs de détachement, les dégâts et les dommages causés par le passage ou l'occupation des troupes et généralement les rapports de toute nature entre les autorités militaires et les populations de l'arrondissement»¹⁰⁷². Sur demande de la société d'agriculture et du comité d'assistance et de ravitaillement, dans le but de permettre aux maires d'agir et de conseiller utilement les administrés est créé un service de contentieux auquel sont soumises toutes les questions litigieuses qui peuvent surgir pour avoir un avis éclairé. Le manque de réserve en stock pour les ensemencements est également problématique et des solutions sont envisagées, à l'exemple de l'avis aux cultivateurs en date du 16 janvier 1915¹⁰⁷³ qui informe de l'achat de blé au prix maximal de 28 francs le quintal et jusqu'à l'occurrence de 1 500 quintaux par quinzaine à la manutention militaire de Verdun sur autorisation du ministre de la Guerre. Malgré ces ajustements au contexte général, les femmes peuvent physiquement difficilement remplacer les hommes aux champs, bien qu'elles ne rechignent pas à prendre la tête des exploitations, ce qui modifie rapidement leur position sociale et décroïssonne les rapports hommes, femmes. Cette mutation de la place et du rôle de chacun brutal n'est acceptée que pour une durée limitée, justifiée par une situation exceptionnelle qui ne permet pas de conserver le système social et économique habituel. Toutes celles qui occupent les fonctions masculines déléguées avalisent le fait qu'elles exercent une sorte de phase d'intérim durant laquelle les fonctions, les tâches

1068. 94T, *ibid*, 19 octobre 1914 AD.Meuse.

1069. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 8-16 novembre, 5 décembre 1914, AD.Meuse.

1070. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 6 mars 1915, AD.Meuse.

1071. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 8 janvier 1915, AD.Meuse.

1072. 94T, *ibid*, 8 janvier 1915, AD.Meuse.

1073. 94T, le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, n°133, 16-17 janvier 1915, AD.Meuse.

et la gestion des exploitations leur sont déléguées et confiées¹⁰⁷⁴. À l'issue de celles-ci, elles savent qu'elles doivent reprendre les attributions classiques du temps de paix à savoir la gestion du foyer et de l'économie domestique parallèlement à l'éducation des enfants. Pour permettre de rentrer les récoltes sur pieds, de procéder aux différents travaux agricoles en amont et en aval des engrangements, pour assurer l'équilibre budgétaire de l'exploitation et garantir les ressources vitales à la survie du ménage, les communautés rurales sont contraintes de trouver de nouveaux modes et moyens d'expression. Les liens familiaux distendus, les conditions de vie inhabituelles provoquent une rupture douloureuse et brutale bénéfique pour sortir du cadre de la quotidienneté, pour lever les verrous, les tabous et les freins qui les enferment dans la tradition, obligeant les mœurs à évoluer et à s'adapter rapidement, dont la principale manifestation est le remplacement des hommes par les femmes et les enfants. Les campagnes photographiques valorisent cette gestion de la vie domestique et économique dans les villages affectés par le conflit par les femmes¹⁰⁷⁵, même si la thématique est secondaire. Certains facteurs permettent de dépasser les appréhensions, de résister et de tenir bon malgré les difficultés quotidiennes qui s'accroissent de jour en jour dans la zone des armées, comme la foi religieuse ou l'élargissement de la solidarité en dehors du groupe. Pour compenser la fracture entre les soldats au front ou en cantonnement à l'arrière et ceux restés sur place avant le mouvement d'exode généralisé après l'évacuation générale des populations lors de la bataille de Verdun, les correspondances épistolaires¹⁰⁷⁶ exercent un rôle très important. Elles permettent certes de conserver le lien entre les soldats et leurs familles, entre l'arrière et la zone des affrontements, et de rompre l'isolement des combattants de manière bénéfique pour le moral et l'état d'esprit des uns et des autres. Les échanges au-delà de cette dimension et de ces aspects permettent aux hommes de continuer à s'impliquer dans la gestion des exploitations agricoles à distance, de conserver leurs préoccupations civiles. Les lettres sont ainsi très souvent destinées à épauler les épouses, les mères ou les sœurs dans les tâches agricoles, en les conseillant, en leur décrivant les gestes à effectuer, en détaillant le calendrier des travaux, en mettant en garde contre les méfaits des conditions météorologiques ou encore des maladies des céréales ou des animaux. En retour, les femmes et les enfants accordent beaucoup d'importance à décrire ce qui a été réalisé, à prouver qu'ils ont écouté les conseils et qu'ils les ont mis à exécution tout en tentant de rassurer sur le bon fonctionnement des exploitations. Toutefois, malgré tous les efforts et la persévérance les mains-d'œuvre féminines et enfantines ne peuvent suffire pour assurer la subsistance des populations civiles et des militaires. Le système économique reposant sur une agriculture extensive peu productive présente lui-même très rapidement des signes de l'incapacité

1074. Capdevila (L.), Rouquet (Fr.), Virgili (F.), Voldman (D.), Hommes et femmes dans la France en guerre, 1914-1945, Paris, Éditions Payot, 2003, p.43-71.

Morin-Rotureau (E.), 1914-1918, Combats de femmes. Les femmes pilier de l'effort de guerre, Paris, ministère de la Défense, 2004, p.109-248.

1075. 700 AP/1-700 AP/22, AN, Campagnes photographiques de l'armée et privée, diverses collections, CIL ;

1076. 700 AP/1-700 AP/22, AN.

ou de l'impossibilité à répondre aux besoins rudimentaires. Des nouvelles méthodes et pratiques d'exploitation au stade expérimentales sont ponctuellement envisagées, mais l'extension du théâtre des opérations et la dangerosité croissante des sols gorgés de munitions ou devenus infertiles limitent les potentialités. Les premières permissions de six jours accordées par roulement aux combattants français à partir du 18 juillet 1915 ne permettent pas d'apporter une aide sur place dans la majeure partie du département et les dispositions gouvernementales relatives à l'affectation de la main-d'œuvre sont essentiellement bénéfiques au secteur industriel, ce qui se justifie par les besoins croissants des usines d'armement. Des soldats peuvent néanmoins demander des sursis pour être détachés ou placés par la commission départementale de la main-d'œuvre agricole¹⁰⁷⁷ dans les localités, au titre de l'agriculture où les hommes sont mobilisés et où les femmes, les enfants et les vieillards sont insuffisants pour satisfaire aux besoins de la population civile et au ravitaillement de l'armée. Le détachement est alors temporaire durant les travaux des champs, essentiellement les récoltes et la période de mise en culture, cependant les communes bénéficiaires ne doivent pas être exposées directement au feu de l'artillerie, si bien que les principaux bénéficiaires de ces aides sont les villages localisés au sud du département. Le manque de résultat provient également du mauvais état du matériel, lorsque ce dernier n'est ni réquisitionné, ni saccagé, ni pillé, alors que les effectifs des artisans capables de les réparer diminuent drastiquement. Les circulaires qui visent à accorder des sursis aux maréchaux-ferrants, aux bourreliers, aux charrons, aux forgerons et aux réparateurs de machines agricoles se multiplient dès 1916 face aux besoins croissants et à l'impossibilité d'y répondre¹⁰⁷⁸. De plus, lorsque les populations civiles sont évacuées, les problématiques se multiplient. Le cas du village de Rupt-en-Woëvre, par ailleurs lieu de cantonnement est particulièrement intéressant et représentatif¹⁰⁷⁹. Ainsi, le 4 février 1916, le représentant de la localité le secrétaire A. Friant adresse au préfet un courrier relatif aux services agricoles et à la mobilisation générale qui est très révélateur des problèmes récurrents rencontrés et des solutions qui peuvent être apportées. Tout d'abord, le premier obstacle est l'absence de civils cumulés à celles des animaux et des machines agricoles. Un arrangement avec l'officier du service de l'intendance venu sur place permet de conclure un arrangement qui tient compte des divers impératifs militaires et économiques. L'autorité militaire fournit 6 charrues à 3 chevaux chacune et des ouvriers militaires auxquels le conseiller est adjoint. Ses compétences en qualité d'ancien cultivateur leur permettent de connaître le réglage habituel du pays. Le second souci est la disparition totale des limites des parcelles, si bien qu'il devient impossible de respecter le principe de propriété individuelle. Par souci d'équité et pour faciliter les travaux, il est convenu que les pièces de terre sont cultivées dans le sens normal sans tenir compte des régimes des

1077. 10R1 à 7, 10 R 9 à 12, 10R 16 à 24, AD.Meuse.

1078. 10R 27 à 31 inclus, AD.Meuse.

1079. E Dépôt 342 40 et 342 44, AD.Meuse.

Cahier de l'institutrice-secrétaire de mairie Friant, archive privée de Monsieur Robert Latarsche.

propriétés. Cette pratique peut servir de modèle à la rationalisation des modalités d'exploitation à plus long terme par le remembrement parcellaire bénéfique à l'utilisation des instruments aratoires plus performants. Les opérations s'étalent entre le 12 février et le 20 mars 1916 de la sorte que 150 hectares de terres peuvent être labourés et ensemencés. Enfin, la fenaison de 1915 a totalement été perdue, le concours des mains-d'œuvre militaires doit permettre d'organiser celle de 1916. L'exploitation des terres est parallèlement rendue difficile par l'établissement et le renforcement des voies ferrées militaires alors des routes et chemins reliant Bar-le-Duc à Verdun est en mauvais états et les voies ferrées à écartement normal de la région sont soit coupées, soit sous la menace des artilleurs allemands, et la voie étroite du Petit-Meusien ne permet que de débiter 800 tonnes par jour¹⁰⁸⁰. L'établissement de la Voie sacrée marque une rationalisation des principales voies de circulation, mais le secteur agricole en profite peu, les transports des hommes, des blessés, des matériaux et des matériels, ainsi que des approvisionnements absorbent le gros du contingent journalier. Pour conclure, les adaptations permettent de tenir un temps, mais le conflit paralyse l'économie rurale. L'agriculture ne parvient pas à répondre aux besoins des civils, auxquels se greffent les réquisitions militaires, les pillages et le développement de pratiques illégales avec la spéculation, le marché au noir et le troc entre une partie des membres des communautés rurales et des soldats. Ces phénomènes sont attestés, mais ils ne sont plus étendus à toute la population meusienne et ils doivent être replacés dans leur contexte.

2. Réquisitions, ravitaillements et marché au noir.

Dès les premiers jours qui suivent l'entrée en guerre de la France, et de ce fait du département de la Meuse, la mise en application des modalités d'application des réquisitions militaires¹⁰⁸¹ en denrées et matières premières ponctionne fortement les ressources vivrières des communautés rurales. Dès le mois d'août, les difficultés ressortent, car dans des sociétés traditionnelles où les rendements sont extrêmement faibles, même si des modifications au système cultural sont en cours, les stocks en granges sont très limités et suffisent tout juste à assurer les besoins frugaux et élémentaires des foyers durant l'année. Les prélèvements des réquisitions, pour assurer le ravitaillement des troupes françaises stationnées ou en mouvement dans le département, remettent en cause le fragile équilibre établi et suscitent le mécontentement des civils qui voient le fruit de leur travail s'évaporer en corollaire de la crainte d'une crise de subsistance. Cependant, comme le rappelle le sous-préfet aux maires de

1080. Cochet (F.), Porte (R.), op.cit,p.1063-1064.

Goloubinoff (V.), Les petits trains de la Grande Guerre, la voie de 0,60 m militaire en 1914-1918, Paris, Revue In Situ, Revue du Patrimoine, n° 23 février 2014.

1081. 94T. Les Bulletins des communes de l'arrondissement de Verdun, 5 janvier 1914, AD.Meuse. F/23/26, F/23-27, F23/73, F23/79, F23-91, F23/111, F23/116, F23/122, F23/226-227, AN ;

l'arrondissement de Verdun le 5 septembre 1914¹⁰⁸², un cadre réglementaire est fixé pour tout ce qui concerne les réquisitions militaires, conformément à la loi du 3 juillet 1877¹⁰⁸³. Cette dernière prévoit en cas de mobilisation générale l'obligation de fournir les prestations nécessaires pour suppléer à l'insuffisance des moyens ordinaires d'approvisionnement de l'armée, qui donnent lieu à des indemnités représentatives de leur valeur. Pour être valables, elles doivent être effectuées par les autorités militaires compétentes qui les formulent par écrits revêtus d'une signature en précisant l'espèce et la quantité des prestations imposées et dans la mesure du possible de la durée déterminée. Un carnet d'ordre de réquisition est obligatoirement tenu à ces fins, dont la souche est remplie en même temps que l'ordre par l'officier. Les prestations comprennent principalement le logement et le cantonnement chez les habitants des hommes et de leurs animaux dans les locaux disponibles, ainsi que la nourriture des officiers et soldats logés quotidiennement selon les usages du pays, ce qui induit un épuisement rapide des denrées disponibles. S'ajoute la fourniture des vivres pour l'armée, les fourrages pour les chevaux, les mulets et les bestiaux, la paille de couchage pour les troupes campées ou cantonnées. Elles concernent ainsi les moyens d'attelages et de transports de toutes natures y compris le personnel, les matériaux, outils, machines et appareils nécessaires pour la construction ou la réparation des voies de communication, et plus généralement pour tous les travaux militaires, de même que les guides, les messagers, les conducteurs et les ouvriers à employer dans les différents services de l'armée. Pour respecter les droits et devoirs de chacun, les municipalités sont tenues de recenser tous les logements, établissements et écuries que les habitants peuvent fournir, sous réserve que les propriétaires et détenteurs conservent toujours le logement qui leur est indispensable. Dans le cas où les troupes sont amenées à cantonner, les maires ont la charge de veiller au respect de l'ordre de route en désignant les lieux disponibles, en réunissant autant que possible les hommes et les chevaux de la même unité dans le même quartier afin de faciliter le rassemblement, tout en prenant garde à ne pas faire de distinction de personnes, quelles que soient leurs fonctions et qualités. Les habitants ne sont jamais délogés de la chambre ou du lit où ils ont l'habitude de coucher, mais ne peuvent sous aucun prétexte se soustraire à la charge de logement selon leurs facultés. Une indemnité de dédommagement fixée par effectifs et nombre de journées selon le grade est versée ultérieurement, de même que le versement du dédommagement pour les dégâts occasionnés, lorsque les plaintes transmises au commandant de troupes par les municipalités sont jugées recevables. Pour les réquisitions alimentaires ou de matériels, les maires assistés de deux conseillers municipaux et des deux contribuables les plus imposés, sauf cas de force majeure, répartissent équitablement les

1082. 94T, Le bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 5 janvier 1914, AD.Meuse.

1083. A/1377, AN.

Collectif, Réquisitions militaires, Paris, Éditions Charles Lavauzelle et cie, août 1914, 182p.

Fougerol (H.). Réquisitions militaires et maritimes : formalités, règlements, réclamations et jurisprudence. Ravitaillement de la population civile, réquisition et logement des troupes alliées, Paris, Berger-Levrault, 1917, p.1-282.

prestations exigées entre les riverains et les contribuables sans exception. Ils doivent prendre les mesures nécessaires par les circonstances en cas d'absence afin qu'elles soient effectuées. Le montant des indemnités est par la suite déterminé par l'autorité militaire sur proposition d'une commission spécifique selon la quantité réquisitionnée, la nature et l'état des produits ou objets concernés et le transport éventuel. Du fait de l'importance numérique des réquisitions et de l'ampleur des dévastations dans le département, le règlement des diverses réquisitions relatives aussi bien aux prestations de cantonnements que celles alimentaires, en matériel et en animaux est complexe¹⁰⁸⁴. Les quantités ponctionnées sont très conséquentes par rapport aux ressources des communautés rurales, dès le déclenchement des hostilités avec la réquisition des matériaux et des hommes. À titre d'exemple, les bons de réquisitions de la commune de Cumières-le-Mort-Homme¹⁰⁸⁵ indiquent des voyages dès le 2 août 1914 sur Verdun Regret pour la fourniture de foin avec des voitures à bras, qui se renouvellent au cours de la première quinzaine du mois. Ensuite, les voyages ont lieu vers Béthelainville, Chattoncourt, et Sivry-sur-Meuse avec des fournitures de denrées céréalières destinées à l'alimentation humaine et animale ainsi que des transports de blessés. Chaque prestataire fournit ainsi entre le mois d'août et la fin du mois d'octobre un service estimé au total en moyenne entre 30 et 50 francs. Le même constat se retrouve à Rupt-en-Woëvre¹⁰⁸⁶ où un ordre de ravitaillement en date du 4 août 1914 impose de conduire à Haudainville un ravitaillement de blé, d'avoine et de foin ponctionné sur 13 riverains. Cependant, cette ponction est très importante. À l'issue de ce transfert par M. Alexandre Bouchereaux qui assure le convoi, le blé a été fourni en totalité, il ne reste plus d'avoine alors que la nouvelle récolte est encore sur pied posant un problème de frugalité à court terme d'autant plus qu'il manque du temps et des bras pour effectuer les batelages. Le barème des sommes demandées varie et fluctue sur la période, selon la nature et la quantité disponible. Par exemple, en 1915, le prix de réquisition d'un cheval âgé de 5 à 7 ans, est compris dans une fourchette de 1 000 à 1 100 francs puis descend en dessous de 800 francs après 10 ans ou lorsqu'il est classé hors d'âge. Le prix moyen d'une journée de mise en subsistance pour le service des fourrages¹⁰⁸⁷ avoisine quant à lui les 1,65 à 1,75 franc, contre 8 francs et 5 francs par jour pour les quintaux de foin et de paille, 250 francs pour une voiture attelée ou 350 francs par jour pour une voiture de type lorrain. Les 150 fagots de bois de chauffage sont évalués généralement à 0,50 franc et les 11 stères de bois à 8,90 francs par le service du chauffage. Une journée de prestation d'un homme avec son cheval est indemnisée¹⁰⁸⁸ de 10 à 15 francs, soit 5 francs fixes pour le conducteur et le surplus dépendant de l'état de l'animal et de la complexité de la tâche à effectuer. Les réquisitions ne parviennent pas à réunir les denrées et matières

1084. 6M 380, 2R132-195, AD.Meuse.

1085. E Dépôt 4H 2, 104 19, AD.Meuse.

1086. E Dépôt 342 44, AD.Meuse.

1087. E Dépôt 4H 2, 104 19, AD.Meuse.

1088. E Dépôt 134 44, AD.Meuse.

premières suffisantes à l'armée, alors que les carences se multiplient dans la population civile, obligeant à organiser des opérations de ravitaillement. Des magasins de ravitaillement¹⁰⁸⁹ sont ouverts dans les sous-préfectures. Les maires sont les seuls à pouvoir directement ou par l'intermédiaire d'une personne mandatée à cet effet se procurer en petites quantités pour les habitants des denrées, qui doivent être facturées aux habitants au prix coûtant, sans bénéfice. Il est par ailleurs scrupuleusement précisé que les personnes qui revendent ces marchandises dans un but lucratif sont écartées de façon définitive des bureaux de ravitaillement. Au 1^{er} octobre 1914, le prix du kilogramme de sucre est fixé à 0,80 franc, celui du sel à 0,20 franc, de café à 4,50 francs, de riz à 0,40 franc, de bougie à 2 francs, et le litre de vin à 0,50 franc comme celui de pétrole contre 2 francs pour l'eau de vie, ce qui reflète une hausse des tarifs qui engendre nécessairement des privations dans des sociétés rurales aux revenus modestes. La production sort de la sphère de production et de consommation individuelle par l'achat en gros par des négociants, à l'image de ceux de la cité verdunoise, qui compensent les manques à l'échelle locale. Ils procèdent à des ventes en détail notamment de beurre, de gruyère, de fromage de Cantal et d'œufs le 5 octobre 1914¹⁰⁹⁰. Cependant, les problèmes liés aux ravitaillements dans la zone des combats et plus généralement dans l'arrondissement de Verdun posent régulièrement problème et nécessitent de constantes adaptations de la part du comité de ravitaillement et d'assistance créé à cet effet pour venir en aide aux populations civiles. Le 8 octobre, il est décidé «afin de faciliter le ravitaillement de la place forte de Verdun [de déléguer par les soins du sous-préfet] un certain nombre de commerçants [...] dans différentes parties du territoire pour ravitailler les populations civiles [...] aux risques et périls jusqu'à concurrence d'une somme de 50 000 francs»¹⁰⁹¹. Pour contrer l'interdiction de circulation des trains de moins de 20 wagons par les services de l'arrière et maintenir l'approvisionnement indispensable, il est choisi à Paris un commissaire expéditeur camionneur chez qui les commerçants et les propriétaires peuvent faire déposer leurs colis qui sont ensuite acheminés vers Verdun dès qu'il y a une quantité et un volume suffisant pour faire un envoi de 20 wagons au minimum. Les produits disponibles en vente aux magasins de ravitaillement sont portés à la connaissance des riverains par voie de presse, notamment par le *Bulletin des communes* à l'exemple de celles annoncées les 11 octobre et les jours suivants pour du fromage de porc à 0,75 franc le demi-kilo¹⁰⁹². Parallèlement, pour éviter la spéculation sur les produits animaliers, une tarification des viandes de boucherie est arrêtée pour toutes les bêtes amenées à l'abattoir de Verdun¹⁰⁹³. Les ventes à la pièce sont interdites et des catégories par espèces sont fixées. Ainsi, le prix de vente du kilogramme de viande de bœuf et de vache varie entre 1,40 franc et 1,80 franc, celui de taureau de 1,10 à 1,40

1089. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 1^{er} octobre 1914, AD.Meuse.

1090. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, n°46, 5 octobre 1914, AD.Meuse.

1091. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 8 octobre 1914, AD.Meuse.

1092. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 11 octobre 1914, AD.Meuse.

1093. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, n°55, 14 octobre 1914, AD.Meuse.

franc, celui de veau de 1,50 à 2,40 francs, celui de mouton de 2 à 2,60 francs, contre 1,60 à 2 francs pour les porcs, de même que pour le saindoux et 0,80 franc pour les têtes de porcs. Les arrivages s'adaptent aux besoins des communautés rurales meusiennes. À la date du 15 octobre, les communes demandent majoritairement des denrées «en sel, bougies, huiles, vinaigres, savons, moutardes, sardines, thons, fromages de gruyère, beurre, œufs, pâtes alimentaires, pois ronds, haricots, riz, morues, pain d'épices, biscuits, légumes frais et fromage de porc»¹⁰⁹⁴. Une grande insistance est observable quant à l'interdiction de prélever des bénéfices sur les marchandises achetées, ainsi que sur l'impossibilité des magasins de ravitaillement de délivrer directement les denrées aux particuliers, reflétant les difficultés de compréhension et d'acceptation des modalités de fonctionnement par ces derniers, qui veulent aller directement chercher ce dont ils ont besoin aux dépôts sans intermédiaire. Les tarifs de vente sont revus régulièrement en fonction des arrivages et certaines ventes par la raréfaction des denrées deviennent restreintes aux communes sinistrées uniquement. Cela est le cas notamment le 19 octobre 1914¹⁰⁹⁵ sur la fourniture des bons fournis par les maires. Le prix du kilogramme de riz, de sel et de café reste stable, mais celui de sucre augmente de 0,30 franc en une quinzaine de jours. Le quintal de farine ordinaire ou de qualité supérieure gruau toile comprise s'élève à 41-45 francs. Les demandes en chocolat au prix de 3 francs le kilogramme s'accroissent, de même que celles en fromages notamment en gruyère extra ou du Cantal et autres fromages du Cantal de 2 à 3,25 francs par kilos, alors que la pièce de camembert est vendue 0,80 franc et que le roquefort est à 4 francs. Il est considéré comme un produit de luxe de même que le thé à 5 francs et la réglisse à 2,50 francs. Le kilogramme de beurre à 3,40 francs est peu attractif. Les riverains se replient sur les produits fromagers moins onéreux, de même que les œufs à 2,05 francs la douzaine. Les légumes affichent des tarifs plus abordables. Ils sont à la base de l'alimentation et souvent ils sont transformés en soupe, principalement à partir de pois cassés à 0,80 franc de même que les haricots de Soissons complétés par des oignons à 0,25 franc. Le souci d'hygiène s'observe par les besoins en savon vendu à 1,10 franc le kilogramme et celui d'éclairage avec les boîtes d'allumettes de 0,05 à 0,10 franc, l'usage des lampes à pétrole est proscrit en raison d'une part du risque d'incendie, d'autre part par le coût de la matière première, ainsi que par la nécessité de ne pas trop éclairer de façon à ne pas se faire repérer par l'ennemi et ne pas orienter les bombardements sur les parties occupées. Dès la fin du mois d'octobre, les problèmes liés aux transports resurgissent. Le 28 octobre¹⁰⁹⁶, pour faciliter les envois et les échanges de fonds du comité de ravitaillement et d'assistance de l'arrondissement de Verdun, la direction de la banque de France consent gratuitement à échanger des billets contre de la monnaie d'argent afin d'accroître les liquidités nécessaires à l'arrivage des wagons comme ceux de beurre, de

1094. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, n°56, 15 octobre 1914, AD.Meuse.

1095. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, n°60, 19 octobre 1914, AD.Meuse.

1096. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 28 octobre 1914, AD.Meuse.

fromages, de pétrole, de conserves, de chocolat et de sucre prévus début novembre¹⁰⁹⁷. L'extension de la zone des affrontements et les besoins des populations civiles nécessitent l'ouverture d'un second magasin de ravitaillement¹⁰⁹⁸, annexe de celui de la sous-préfecture, à Clermont-en-Argonne, destiné à fournir les denrées nécessaires au rationnement de la population sur présentation des bons des maires. L'affichage des prix à la porte du magasin répond au souci d'équité pour éviter tout risque potentiel de spéculation notamment pour les denrées qui peuvent faire l'objet de transaction avec les soldats comme le café, le chocolat ou la réglisse. Le 4 novembre¹⁰⁹⁹, l'organisation du service des expéditions est revue, si bien que les demandes de wagon doivent préalablement être transmises à la préfecture de la Meuse, afin que les expéditions soient directement prises en charge par la commission du réseau des chemins de fer de l'Est. Les colis partent de Paris de chez M. Gerspach en direction de Verdun chez Messieurs Souter et Bertrand camionneurs qui en font la distribution en ville et dans les campagnes sinistrées de l'arrondissement. À partir du 7 novembre¹¹⁰⁰, les maires entrent en contact avec les minotiers de Verdun pour assurer les ravitaillements en farine alors qu'une importante commande de sel est effectuée pour permettre aux cultivateurs de saler leurs porcs. Les riverains qui savent fabriquer le cidre sont sollicités en urgence par la sous-préfecture. Face aux problèmes de rationnement, le gouvernement entérine un certain nombre de mesures, dont celles du 11 et 16 octobre 1915¹¹⁰¹ qui précisent les conditions d'achats et de ventes des blés et des farines ou celle du 8 avril qui permet l'addition de farine de succédané à celles de froment. Les dispositions légales n'empêchent pas toujours les abus et les tentatives de spéculations qui se multiplient comme en atteste le 22 novembre¹¹⁰² la décision du sous-préfet de Verdun de ne plus vendre de chocolat au détail à un prix supérieur à 3,60 francs, considérant qu'à «plusieurs reprises, les prix de vente du chocolat ont donné lieu à des abus, et des plaintes multiples ont été adressées et à l'autorité civile et à l'autorité militaire. [... Son but est clairement de] mettre fin à la spéculation sur cette denrée, spéculation que les circonstances présentes rendent particulièrement inadmissible»¹¹⁰³. Plus le conflit avance, plus les populations civiles sont vulnérables, plus la besogne du comité¹¹⁰⁴ est lourde si bien que les membres sont priés de se rendre le plus souvent possibles aux permanences, notamment le jeudi, jour de réunion générale afin de se répartir les charges de travail de façon rationnelle et équitable, d'autant plus que par souci de sécurité les wagonnets dans les gares doivent être obligatoirement déchargés

1097. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 269 octobre 1914, AD.Meuse.

1098. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 30 octobre 1914, AD.Meuse.

1099. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 4 novembre 1914, AD.Meuse.

1100. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 7-13 novembre 1914, AD.Meuse.

F/23102, F23/111, F23/117, F23 119, F23/120, AN. 2R 132-195, AD.Meuse.

1101.F23/121, F23/122, AN.

1102. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, n°92, 22-23 novembre 1914, AD.Meuse.

1103. 94T, ibid, n°92, 22-23 novembre 1914, AD.Meuse.

1104. 94 T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, n°87, 17 novembre 1914, 24 novembre 1914, AD.Meuse.

dans un délai n'excédant pas 24 heures. À partir du 9 décembre, face aux présences ennemies, la commission du réseau Est informe que ses membres ne sont plus «en mesure de prévenir directement les expéditeurs des autorisations de transports accordées. Il est dans l'intérêt de se renseigner auprès des gares expéditrices par les services locaux du réseau ou des autres réseaux intéressés»¹¹⁰⁵. Les mois qui suivent marquent le pic des évacuations de population. Elles posent un nouveau problème sur place, celui des pillages qui commencent très tôt dès les premiers jours d'affrontement à l'image de ceux perpétrés le 7 septembre 1914 à Beuzée-en-Woëvre où dans l'après-midi, Maurice Genevoix remarque «pleins de soldats qui fouillaient les maisons, les cuisines, les poulaillers, les caves» «des hommes couchés devant les futailles, la bouche ouverte sous le jet de vin qui coulait» «un chasseur blessé au bras gauche, taper de la crosse de son fusil, de toute la force de son bras valide dans la porte voûtée derrière laquelle il flairait des bouteilles»¹¹⁰⁶. Lorsque les villages sont abandonnés après l'occupation ennemie ou par le danger des bombardements, les vols des soldats dans les habitations comme aux Épargnes le 22 octobre¹¹⁰⁷ s'amplifient en parallèle des pillages avec la multiplication des scènes où les hommes se gavent de quetsches. Ce n'est pas toujours de la nourriture qui est recherchée, à l'exemple de Pannechon¹¹⁰⁸ qui force une armoire pour chercher du linge pour améliorer le confort au quotidien du soldat. Ces recherches des denrées, des objets ou du linge sont encore plus avérées du côté des ennemis, comme ce patrouilleur allemand qui «furète dans toutes les maisons du village en les mettant à sac»¹¹⁰⁹. Enfin, les pratiques de marchés au noir, de troc et d'échanges peuvent être consenties par les populations locales avec les soldats français. Ainsi, l'hôte de Genevoix à Mont-sous-les-Côtes qui a encore une vache le 14 octobre 1914¹¹¹⁰ profite de la présence des soldats en cantonnement pour faire du troc en vendant illégalement du lait et du jambon. Le système des dons et des contre-dons persiste durant tout le conflit principalement pour le tabac, le chocolat et l'alcool. Il faut relativiser son extension. La rareté des denrées ne permet pas une généralisation de la pratique, de même que la force de feu qui oblige l'évacuation d'une part très majoritaire de la population civile dès les principaux affrontements de la bataille de Verdun ou en aval au grès des conquêtes ennemies. Finalement, ces échanges profitent à peu de personnes. La vie économique est mise en suspens, paralysée par les combats, parallèlement à une lente agonie de la terre vivrière qui contraint à intervenir pour rationner et ravitailler les civils.

1105. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, n°103, 9 décembre 1914, AD.Meuse.

1106. Genevoix (M.), *Ceux de 14*, Paris, Éditions Flammarion, P.64.

1107. Genevoix (M.), op.cit., p.22 octobre 1914.

1108. Genevoix (M.), op.cit, p. 30 octobre 1914.

1109. Genevoix (M.), op.cit. p. 16-24 décembre 1914.

1110. Genevoix (M.), op.cit.p. 14-16 octobre 1914.

III. DES STRUCTURES D'ENCADREMENTS BOULEVERSÉES PAR LE CONFLIT.

1. À situation exceptionnelle, prérogatives exceptionnelles.

Dès que l'entrée en guerre est officialisée, la vie municipale des communautés rurales meusiennes qui se trouvent directement dans la zone des combats ou à l'arrière est fortement chamboulée. Les prérogatives ordinaires deviennent secondaires et la forte tutelle préfectorale se cumule à celle exercée par les instances militaires. La présence effective des conseillers municipaux, des maires et des adjoints qui ne sont pas appelés au service et non astreints aux obligations militaires ou réquisitionnés au titre de travailleurs est vivement encouragée. Ainsi, dès le 27 septembre 1914, par voie de presse, le «sous-préfet de Verdun adresse ses félicitations les plus chaleureuses aux maires qui sont demeurés à leur poste pendant l'occupation allemande. Il cite en exemple ces bons citoyens, soucieux de leur devoir qui au péril de leur existence ont imposé à l'ennemi le respect de leurs concitoyens et des propriétés»¹¹¹¹. Par la même occasion, il «espère que tous les maires de l'arrondissement de Verdun sauront, le cas échéant, faire preuve du même dévouement. Il invite, de la façon la plus pressante, les magistrats municipaux qui ont quitté leur commune occupée [par peur, par la primauté d'impératif familial ou pour toutes autres raisons] à reprendre sans délai leurs fonctions»¹¹¹². Les magistrats communaux doivent exercer leurs fonctions, car ils sont les principaux intermédiaires entre les administrations et les populations locales, si bien qu'ils doivent montrer l'exemple, pour conserver la cohésion du groupe et éviter, ou du moins marginaliser, les comportements individuels de peur qui peuvent déboucher sur un mouvement plus ample de panique incontrôlable. Les attitudes des maires qui divergent à cette ligne d'exemplarité sont sévèrement sanctionnées. Pour illustrer le propos, par décret du président de la République en date du 29 septembre 1914¹¹¹³ M. Mathieu, maire de Clermont-en-Argonne, est révoqué de ses fonctions pour manquement grave à son devoir de premier magistrat communal, ne respectant pas l'article 8 de la loi du 5 avril 1884. En effet, ce dernier «a abandonné son poste à l'approche de l'ennemi, à un moment où il aurait dû donner à la population l'exemple du calme et du sang-froid et s'employer à la protection de ses administrés»¹¹¹⁴. Les instituteurs et les institutrices sont parallèlement conviés à maintenir un climat de calme et à rassurer les communautés locales. De plus, l'inspecteur primaire Friry encourage ceux non mobilisés de l'arrondissement de Verdun, «qui ne sont ni occupés par les ennemis ni rapprochés du théâtre [...] à renseigner [...] sur la façon dont fonctionne dans ces communes le service scolaire»¹¹¹⁵. Ces derniers

1111. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 27 septembre 1914, AD.Meuse.

1112. 94T, *ibid*, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 27 septembre 1914, AD.Meuse.

1113. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 6 octobre 1914, AD.Meuse.

1114. 94T, *ibid*, 6 octobre 1914, AD.Meuse.

1115. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 8 octobre 1914, AD.Meuse.

sont des interlocuteurs privilégiés pour prendre connaissance de la situation particulière liée au conflit à l'échelle locale. *Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun* joue dès lors un rôle considérable de courroie de transmission de l'information. Moyennant une cotisation de trois francs en octobre 1914¹¹¹⁶, les abonnés, principalement les administrations locales, peuvent avoir accès aux renseignements liés à l'évolution des affrontements ainsi qu'à toutes celles relatives à l'administration des communes, notamment aux ravitaillements, à l'assistance aux sinistrés, aux mesures à appliquer ou à la vie économique. Cet organe de presse édité à Verdun par les imprimeries Th. Lefèvre, affiché à la porte de la mairie comme le précise l'encart accolé au titre, a pour but d'informer le maximum de personne. Il sert également de courroie de transmission avec les services d'intendance. Par exemple dans l'édition du 17 octobre 1914, «les municipalités sont avisées que tous les effets de grand équipement des Compagnies des Sapeurs-pompiers, ainsi que les sceaux entôlés qui peuvent être cédés sans gêner en rien le service d'intendance leur seront achetés par le service de l'intendance»¹¹¹⁷. Les tarifs sont fixés à l'unité pour les ceinturons, les cartouchières, les bretelles de fusil, les porte-fourreaux des sabres, les baïonnettes et les sceaux en toiles, avec une décote proportionnelle au temps durant lesquels ils ont été en service et leur degré d'usure, alors que « Messieurs les maires sont priés d'indiquer d'urgence au Sous-Intendant militaire de Verdun (2^e service), le nombre de ces objets qu'il leur est possible de céder»¹¹¹⁸. Il transcrit aussi les déplacements des personnalités politiques et militaires dans le département. Par exemple, mardi 20 octobre 1914 «M. Briand vice-président du Conseil des ministres, Garde des Sceaux, et M. Sarraut, ministre de l'Instruction publique, accompagnés de Lucien Poincaré, conseiller d'État, frère de M. Le Président de la République, sont arrivés à Verdun pour rendre compte de la situation»¹¹¹⁹. Lors de cette visite, marquée par la visite du fort de Douaumont qui est signalé comme ayant d'ores et déjà fait l'objet de bombardements, les différentes personnalités soulèvent les problématiques inhérentes à la gestion des municipalités en temps de guerre. Elles sont relayées par le sous-préfet de Verdun notamment celles «intéressant le ravitaillement et la santé des populations civiles, ainsi que les mesures prophylactiques à prendre en vue de prévenir les maladies contagieuses ou épidémiques»¹¹²⁰. Les municipalités répondent globalement à leurs devoirs dans le périmètre du camp retranché de Verdun, si bien que les personnalités repartent avec «l'impression très nette que la Place forte en l'état répondait au but pour lequel elle avait été établie [mais] ils ont surtout été frappés par le calme, l'entrain et la confiance qui règnent aussi bien parmi l'élément civil que parmi l'élément militaire»¹¹²¹. Dans ce contexte belliqueux, les affaires courantes sont mises en suspens, les travaux reportés et les scrutins électoraux

1116. 95T, *Le Bulletin meusien*, 1914-1919, AD.Meuse.

1117. 94T, *Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun*, 17 octobre 1914, AD.Meuse.

1118. 94T, *ibid*, 17 octobre 1914, AD.Meuse.

1119. 94T, *Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun*, 21 octobre 1914, AD.Meuse.

1120. 94T, *ibid*, 21 octobre 1914, AD.Meuse.

1121. 94T, *Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun*, 21 octobre 1914, AD.Meuse.

repoussés. Les registres des délibérations ordinaires¹¹²² sont extrêmement peu remplis après la déclaration de guerre, les questions financières sont régularisées ainsi que les comptes de gestion. Dans l'ensemble, les municipalités n'ont pas de capacité à résister, elles sont contraintes de se conformer et se soumettre aux ordres et aux directives dictées dans tous les domaines soit par le préfet, soit par les autorités militaires, soit par les instances civiles et militaires. Lorsque les communes ne sont pas rattachées à la zone des armées, les décisions sont prises tantôt par le préfet tantôt par l'intendance militaire, comme dans l'arrondissement de Commercy, et plus particulièrement dans les cantons de Saint-Mihiel et de Vigneulles-lès-Hattonchâtel. Elles peuvent engendrer des problèmes d'administration, faute de savoir quelle administration a le pouvoir décisionnel qui prime. À titre d'exemple, nous nous sommes penchés sur quelques registres de délibération pour observer les dernières décisions transcrites. À Louvemont-Côte-du-Poivre¹¹²³, la première mesure prise est l'ouverture d'un crédit spécial de 1 000 francs conformément à la sollicitation préfectorale pour l'achat de farine afin d'anticiper les besoins de la population locale et éviter une crise de subsistance à court terme en attendant les prochaines récoltes. Les approbations, en novembre 1914 et en août 1915, des candidats répartiteurs, des comptes des bureaux de bienfaisance et du receveur municipal, le vote du budget ordinaire prévisionnel et l'organisation des conditions de délivrances des coupes affouagères, sont conformes aux modalités d'avant les affrontements et se basent sur l'idée d'une guerre courte, achevée à brève échéance. Toutefois, le 12 février 1916, le conseil se réunit à la hâte en réunion extraordinaire après avoir reçu la veille un message téléphonique qui indique que tous les habitants des communes de Cumières, de Chattoncourt, de Marre, de Vacherauville, de Louvemont et de Champneuville doivent être évacués dans un délai de 24 heures. Seuls les maires et trois notables peuvent rester sur place pour administrer les villages à leurs risques et périls. Face au danger imminent, les municipalités ne peuvent que se conformer aux ordres et s'attellent à mettre ses derniers à exécution. Il revient ainsi de droit au maire et à l'adjoint épaulés lorsque cela est possible des conseillers municipaux d'organiser l'évacuation générale de la population civile. Dans ce cas précis, ils doivent entrer en contact avec la gendarmerie pour permettre la délivrance du laissez-passer ou la signature de ces derniers de manière à ce que dans un premier temps les cultivateurs conduisent les bêtes à cornes à la boucherie militaire de même que les moutons et les porcs, avant que les habitants soient expatriés par la route pour prendre la direction de Baylecourt via Souilly. La municipalité doit répartir les malades, les impotents et les enfants qui peuvent bénéficier des services des voitures de ravitaillement militaires tout en veillant scrupuleusement à ce que personne ne s'oppose à l'évacuation générale notamment en cherchant à se réfugier dans Verdun ou dans une localité voisine de celle

1122. E Dépôt 2Z, 81 107, 160 4, 175 27, 265 100, 342 1 et 2, 514 35, 516 3, 803, 176 6, 229 3, 255 1, 298 1D8, 412 1, AD.Meuse.

1123. E Dépôt 229 4, AD.Meuse.

évacuée. Les maires sur ordre de la sous-préfecture ont également la charge particulière de procéder au transfert des archives en particulier l'état civil, les cachets, le cadastre, les titres et les registres de délibération. La priorité est donnée à l'évacuation des civils, si bien que les pertes sont considérables comme le met en évidence l'archiviste Paul d'Arbois de Jubainville¹¹²⁴ dans un rapport envoyé au préfet de la Meuse en 1919. Les évacuations précoces des archives locales vers celles préfectorales dès les premiers mois de conflit sont limitées et engendrent par ailleurs des problèmes d'administration, de même que celles plus tardives en 1916 vers Issoncourt et Bar-le-Duc. Les bombardements ont considérablement détruit les archives communales en aval de leurs transferts, mais aussi à l'issue de ces derniers principalement celles conservées à la sous-préfecture de Commercy lors de la phase d'occupation allemande, et de Verdun où il reste plus que des fragments de papiers à l'armistice. À Grimancourt-en-Woëvre¹¹²⁵, les deux seules délibérations prises concernent la nomination des répartiteurs des quatre contributions directes et l'approbation des comptes du receveur municipal, soulevant un problème de gestion complémentaire lié à la mobilisation des conseillers. Seuls quatre membres ne sont pas astreints aux obligations militaires, ce qui ponctionne considérablement les effectifs, reflétant une réalité problématique commune à de nombreuses municipalités. Pour les troupes ennemies, les conseillers sont des civils comme les autres. Lorsqu'ils peuvent en faire des prisonniers symboliques, ils ne s'en privent pas puisque cela induit une désorganisation de la vie locale. Dans ce cas, le 12 septembre 1914, M. De Fisson, maire de Cumières-le-Mort-Homme¹¹²⁶, qui est pris en otage et emmené en Allemagne au titre de prisonnier civil. La préfecture est contrainte de nommer un nouveau maire, cependant le processus des départs volontaires est enclenché, quelques conseillers municipaux quittent le pays et l'école est fermée. L'affectation dans la composition des conseils municipaux par la mobilisation, les réquisitions, les otages civils, cumulés aux départs anticipés avec les familles, le choc des destructions ou des décès, et la destruction massive et sporadique des archives communes complexifient considérablement la vie administrative locale. Très rapidement, les municipalités perdent leurs prérogatives, elles n'ont plus que pour unique fonction de mettre à exécution les décisions préfectorales puis plus spécifiquement celles militaires. Elles doivent apprendre à cohabiter et à répondre aux attentes des autorités militaires. La position des conseillers municipaux, et plus spécifiquement des maires et des adjoints, est complexe, car d'une part ils doivent exécuter les ordres qui visent à la sécurité et l'administration des communautés rurales en temps de guerre, de l'autre ils sont directement concernés par le conflit. Ils subissent les dévastations, ils ont peur pour leur vie et celles des leurs partis combattre, alors qu'ils doivent conserver la confiance de leurs administrés. Cependant, la fonction d'intermédiaire est

1124.8R 195-196, 3T6, AD.Meuse.

1125. E Dépôt 160 4, AD.Meuse.

1126. Lavigne (L.), op.cit., p.105.

conservée et encore plus développée qu'en temps de paix. La pression est renforcée sur les municipalités pour que les riverains se conforment aux directives dans le respect de l'intérêt général qui l'emporte sur celui particulier. Beaucoup de rigueur est accordée à toutes les problématiques liées aux mesures exceptionnelles du fait de guerre et à l'armement, dont la fréquence des lettres, circulaires et autres moyens employés témoigne d'une récurrente difficulté d'application. Ainsi, dès le 17 septembre 1914¹¹²⁷, le général de division-gouverneur de Verdun prie les administrés via les maires de déposer en mairies, tous les effets, armes et munitions, voitures, harnais et objets divers ayant appartenu aux armées françaises et allemandes qui peuvent être en leurs possessions. Il prévoit des sanctions pour les contrevenants qui au-delà d'un délai de huit jours ne se soumettent pas à ces prescriptions, en les exposant à une sanction après avoir été traduits devant les conseils de guerre pour vol, complicité de vol ou préjudice à l'armée. Cependant, les populations locales sont peu réceptives, surtout lorsqu'il s'agit d'effets ou d'armes ennemies, qui constituent pour elles des trophées de guerre. Par voie de presse, le 5 novembre 1914, soit quelques semaines plus tard, le commandant Martz pour le chef d'État-major doit rappeler à «Messieurs les maires qu'ils doivent prévenir directement ou par l'intermédiaire de la gendarmerie, l'autorité militaire la plus voisine, lorsque des armes ou munitions sont abandonnées dans leurs communes»¹¹²⁸. À partir du 5 octobre 1914, une lettre du préfet de la Meuse adressée à l'ensemble des maires du département¹¹²⁹ informe des principales mesures exceptionnelles qui entrent immédiatement en vigueur, décrétées par les autorités militaires du fait de guerre, auxquelles les premiers magistrats communaux doivent veiller à l'application scrupuleuse, sans privilèges ou favoritismes pouvant résulter des relations de connaissance. Le périmètre de circulation des communautés rurales meusiennes est réduit. Les déplacements d'ordres économiques, administratifs, militaires ou familiaux sont soumis à la délivrance de saufs-conduits qui ne sont délivrés et visés aux personnes qu'après la vérification des identités. Ils ne sont valables que pour un seul voyage sur un itinéraire déterminé avec une durée limitée au temps nécessaire à l'accomplissement de l'action qui justifie la délivrance du laissez-passer, par souci de sécurité. Parallèlement, la liberté de circulation des bicyclettes est supprimée sauf dans les rues des agglomérations rurales et urbaines où elles ne sont tolérées, mais pas encouragées. Pour ce qui concerne les déplacements automobiles, ils sont soumis, bien que cantonnés à des cas individuels, à l'obtention de permissions spécifiques faute de quoi le contrevenant s'expose à une arrestation immédiate avec confiscation du véhicule. Les problématiques relatives aux potentielles populations émigrées sont également soulevées. Ainsi, il est très tôt précisé par souci de sécurité que les populations émigrées appartenant aux communes encore occupées par l'ennemi ne peuvent en aucun

1127. E Dépôt 403 38, AD.Meuse.

1128. 94T, Le bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 5 novembre 1914, AD.Meuse.

1129. E Dépôt 303 38, , 2Z 573, 8R 203, AD.Meuse.

cas être acheminées dans la direction de leur résidence habituelle. Elles ne doivent en aucun cas dépasser une ligne incluant les localités de Révigny-sur-Ornain, Bar-le-Duc et Commercy, pour éviter la pénétration dans la zone où se déroulent les combats, ce qui reflète une crainte de voir les riverains passer outre les risques pour regagner leurs foyers en dépit des affrontements et des bombardements. Ce manque de lucidité des populations face au danger des armements se retrouve dans les nombreuses injonctions aux administrations locales de prévenir les riverains des risques qu'il y a de toucher les obus intacts trouvés sur les champs de bataille ou en tout lieu, et encore plus à les ramasser. Par contre, en raison des coûts du prix du cuivre, il est vivement encouragé de ramasser les douilles d'obus de 75, après les tirs d'obus, et de les remettre à la direction des armes de l'armée de Bar-le-Duc avec des récompenses accordées par une prime de deux francs par douilles. À partir du second semestre de l'année 1916¹¹³⁰, les autorités préfectorales se font le relais de celles militaires. Afin de faciliter les démarches elles envoient des modèles types d'arrêtés à prendre et à afficher à la connaissance de l'ensemble des riverains, comme celui de Vacherauville¹¹³¹ en date du 27 mai 1915 qui instaure une taxe unique sur le prix du pain avec pour objectif principal de mettre un terme à un problème récurrent dans les campagnes meusiennes, celui de la spéculation tout en empêchant une hausse artificielle du prix du pain. De plus, les municipalités doivent veiller au bon déroulement des opérations de réquisitions militaires pour fournir les denrées et matériaux nécessaires aux armées tout en veillant aux paiements des prestations fournies aux ayants droit de même que pour les cantonnements chez les particuliers et dans les édifices communaux, principalement les mairies-écoles et les églises¹¹³². Pour les aider dans leurs tâches, des états nominatifs par catégories doivent être dressés selon un modèle type. Si l'on se réfère à ceux des habitants de la commune d'Esnes-en-Argonne¹¹³³, la catégorie principale concerne les vivres qui comprennent la farine, le blé, le pain, les viandes abattues ou sur pied, le vin, les eaux de vie, l'ensemble des denrées et liquides destinés à l'alimentation humaine, ainsi que les sacs et autres récipients qui les contiennent, les ustensiles de service et d'alimentation des troupes en cantonnement chez l'habitant. Les tarifs sont alors fixés pour 100kg de denrées et viandes, par hectolitres de liquides, par unités pour les récipients, et denrées -journées correspondant à un repas pour nourriture chez l'habitant. Ensuite, viennent les rubriques chauffages et éclairages, fourrages, hôpitaux, habillement, lits militaires, transports, harnachements et artillerie, dont les tarifs de dédommagements sont prévus au kilo ou à l'hectolitre, soit à l'unité selon la nature de l'objet liée à la concentration des troupes et aux risques de déviances aux bonnes mœurs, ainsi qu'à la propagation des maladies vénériennes. Cela est notamment le cas à Rupt-en-Woëvre¹¹³⁴, le 29 février 1916 par un

1130. F/22045, AN, 2Z 573, 8R 203, AD.Meuse.

1131. E Dépôt 403 38, AD.Meuse.

1132. F/23/1- F/23/236, AN, E dépôt 104 4 H2, 107 53, 137 44, 196 59, 200 19, 228 32, 265 119, 501 12, 2R 122 à150, 10R 62, AD.Meuse.

1133. E Dépôt 134 44, AD.Meuse.

1134. E Dépôt 342 70, AD.Meuse.

décret municipal très standardisé du maire M. Pierson Arsène relatif à la prostitution. Par principe de précaution, il importe de préserver la population locale contre les risques de propagation des maladies vénériennes accrues par la présence des soldats en cantonnement. Il repose sur les lois du 2 août 1882, du 16 mars 1898, du 11 avril 1908 et du 19 juillet 1909 relatives à la prostitution, aux mœurs et aux mineurs, aux outrages aux bonnes mœurs et à la morale publique et au trafic de débauche, ainsi que l'article 97 de celui du 5 avril 1884 et l'article 471 paragraphe 15 du Code pénal. De ce fait, un registre est tenu par le prévôt qui recense toutes les filles ou femmes qui souhaitent se livrer à la prostitution. Sont considérées à ce titre, les riveraines qui habitent seules, mêmes propriétaires qui tirent leurs revenus principaux de leurs relations sexuelles, ainsi que celles qui les fréquentent ou font preuve d'une conduite indécente, ou qui fréquentent des établissements ou lieux malfamés. Ces dernières sont rigoureusement contrôlées dans leurs déplacements, devant être titulaires de cartes sanitaires à présenter aux autorités publiques et se soumettre à des visites médicales hebdomadaires devant le médecin civil ou à défaut celui désigné par le service de santé militaire qui en a la charge. En cas de maladies, ces dernières sont conduites à l'hôpital du chef-lieu d'arrondissement ou à la maison départementale de Nanterre dans la Seine. Les infections constatées dans les bulletins de santé de l'armée donnent lieu à des enquêtes pour identifier les suspectes et ainsi prendre les mesures adéquates. Les mœurs des populations locales sont respectées en défendant aux filles publiques de fréquenter les cabarets et les cafés, de circuler dans les rues après la tombée du jour, d'arrêter les passants et de les racoler notamment près des gares et des casernes, ainsi que de provoquer les passants par des gestes ou des paroles y compris par les portes et fenêtres ou de causer du bruit ou des scandales susceptibles de porter préjudice aux riverains. Enfin, les maires, qui ne peuvent plus compter sur le soutien des instituteurs¹¹³⁵ appelés à d'autres tâches ou eux-mêmes mobilisés, et sur les curés qui sont très occupés par les messes destinées aux très nombreux soldats tombés pour La Patrie sur le sol meusien ou devenus aumôniers durant les conflits, remettant en cause l'organisation et l'encadrement traditionnel, sont contraints de surveiller leurs concitoyens. Le 9 juillet 1915¹¹³⁶, le préfet de la Meuse dans une lettre circulaire rappelle une nouvelle fois aux maires du département leur devoir de lutter contre les insinuations tendancieuses en procédant aux enquêtes d'urgence en cas de conversations suspectes. Ils doivent avertir à la fois la gendarmerie locale et l'autorité militaire des soupçons qui pèsent sur les personnes potentiellement capables de faire circuler les rumeurs. Il souligne la tendance néfaste récurrente de circulation de bruits alarmistes concernant la situation militaire dans diverses communes du département, propagés de bonne ou de mauvaise foi. Il précise que ces bruits fondés en aucune manière provoquent, s'ils s'étendent, une atteinte au moral des

1135. Conseil général de la Meuse, Les instituteurs meusiens témoins de l'occupation allemande, 1914-1918, Verdun, Éditions SARC Lefèvre, 2003, p.10-49.

Lapie (Paul), L'instituteur et la guerre, Paris, Librairie Henri Didier, 1915, p.1-78

1136. E Dépôt 403 38, AD.Meuse.

populations administrées et contribuent à créer dans l'élément civil et militaire, un état d'esprit essentiellement fâcheux au point de vue national. Le préfet insiste sur le fait qu'il a déjà procédé par le passé à moult mises en garde de ce genre et qu'il condamne ouvertement ceux qui s'associent à de telles manœuvres qui sont de mauvais Français susceptibles de condamnations devant le conseil de guerre. Ces correspondances administratives sont particulièrement intéressantes, car elles laissent transparaître la position de porte à faux dans laquelle se trouvent les municipalités, paralysées dans leurs décisions, tributaires des échelons supérieurs qui les poussent à orienter les comportements et à appliquer des mesures qu'elles ne cautionnent pas nécessairement. Les autorités militaires transitent par l'échelon préfectoral qui utilise les maires pour cacher la réalité de la guerre, avec un système d'instrumentalisation, et une sélection des informations relatives aux combats dans le but de garantir le bon moral des populations et leurs assentiments à la guerre, même si en contrepartie la suspicion est nécessaire et préconisée. Les articles du *Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun* contribuent à maintenir le moral des populations et à soutenir les maires dans la sélection des informations mises en avant qui arrangent la réalité. Ainsi, le 8 mars 1915¹¹³⁷, l'article intitulé notre victoire est certaine est fortement orienté. Il rappelle en substance que les armées françaises se sont battues depuis sept mois avec la volonté de vaincre, si bien qu'elles doivent désormais le faire avec la certitude de l'emporter, car les pertes allemandes numériques et matérielles, auxquelles s'ajoute la fatigue s'accumulent. Il parle d'une Allemagne affaiblie avec des problèmes d'approvisionnement et de rationnements, un risque de famine et de ruine, des problèmes masqués à l'échelle de la France où ils sont pourtant une réalité au quotidien. Il évoque les alliés de l'Allemagne vaincus, notamment la Turquie, la Grèce, la Roumanie et la Serbie, mais oublie de citer les nombreuses pertes françaises et le lourd bilan quotidien qui s'alourdit notamment en Meuse. Enfin, il souligne les crimes allemands, avec les viols, les pillages, les bombardements, la loi de la force parallèlement au martyr des prisonniers français qui sont achevés à la baïonnette, soumis à une mort de faim, à un régime de brutalité et d'arbitraire, pour encourager les troupes à combattre, à donner leurs vies plutôt que d'être fait prisonniers, à contribuer à la victoire de La Patrie, de la République, du droit, de la liberté et de la civilisation. Au vu de tous ces éléments, nous pouvons en conclure que l'ensemble des structures d'encadrements subit directement les effets du conflit qui justifie la primauté des décisions militaires sur celles civiles. Les conseillers municipaux et plus généralement les maires deviennent des interlocuteurs utilisés par les différentes autorités pour filtrer l'information aux civils, encadrer les comportements et garantir le calme, le sang froid et un assentiment au conflit en dépit des pertes humaines, des destructions, des exactions. Si les municipalités restent des intermédiaires indispensables, leurs prérogatives d'avant-guerre sont cependant paralysées durant le conflit, et

1137. 94T, Le Courrier de la commune de l'arrondissement de Verdun, 8 mars 1915, AD.Meuse.

lorsque le danger devient trop grand, elles sont elles-mêmes évacuées vers l'arrière¹¹³⁸. Les autorités militaires prennent le contrôle effectif des villages qui dépendent de la zone des armées.

2.Administrer les villages évacués.

Autant de temps que les populations locales peuvent être maintenues dans leurs villages d'appartenance, les autorités militaires et préfectorales encouragent les maires, les adjoints et les conseillers municipaux non astreints aux obligations militaires à exercer leurs fonctions administratives¹¹³⁹. Lorsque le danger devient trop grand ou que la menace d'une attaque d'envergure qui se profile se confirme, les municipalités sont chargées de l'évacuation générale de leurs administrés. Elles sont ensuite elles-mêmes transférées vers l'arrière ou le sud du département¹¹⁴⁰. Se pose alors la question épineuse de l'administration de dizaines de villages situés dans la zone des armées ou proches de la zone des affrontements, vidés de leurs riverains, qui passent au gré des affrontements aux mains des troupes françaises ou alliées à celles Allemandes et vis vers cela. La distance crée des difficultés, car les populations locales, sinistrées et émigrées sont dispersées dans les lieux de refuge dans de nombreux départements français, ce qui rend difficile le suivi des pérégrinations et le traitement des demandes. L'éloignement du village empêche de cerner la réalité au jour le jour, notamment les conséquences des bombardements, des cantonnements ou des phases d'occupation, de même que l'interférence du parcours individuel des magistrats municipaux et de l'absence de soutien des instituteurs comme secrétaire de mairie. Les prérogatives sont alors très réduites et les conseils municipaux subordonnés à des tâches subalternes de plus en plus limitées tandis que les autorités militaires prennent le contrôle administratif effectif des agglomérations évacuées. Toutefois, pour les seconder et servir d'intermédiaire entre les populations civiles, les autorités militaires et préfectorales et toutes les instances concernées par les aspects de la vie locale ou départementale, un groupe de 2 à 3 notables peut être autorisé à rester sur place, devenant les représentants des communautés rurales meusiennes sinistrées. Les archives sur la période sont déficitaires, car les supports ont grandement fait les frais des bombardements ou n'ont pas pu être évacués dans des zones non exposées quand ces notables ont dû en urgence être expatriés ou sont devenus prisonniers. Cependant, une source inédite¹¹⁴¹, conservée dans des archives privées, les cahiers du secrétaire de mairie et instituteur de Rupt-en-Woëvre, M. C.A. Priant permet d'observer la vie administrative d'un village de cantonnement, proche de l'épicentre de Verdun au cours des années

1138.F/2/2045, AN, 2Z 573, 8R 203, 2Z 572, AD.Meuse.

1139. Dislère (P.), Les devoirs des maires en cas de mobilisation générale, Paris, société d'imprimerie et librairie administrative et classique Dupont, 1890, 97p.

1140. 8r 193-196, AD.Meuse, F/23/3, F/23/19, AN.

1141. Cahier de l'instituteur-secrétaire de mairie de Rupt-en-Woëvre, A.C. Friand, archives privées, Robert Latarsche.

1915-1916, et d'aborder les principales préoccupations quotidiennes. Les notables deviennent les témoins privilégiés des destructions, les effets des bombardements sont rigoureusement transcrits à l'exemple de celui qui le 11 avril 1916 à 6h30 du matin envoi par avions 10 bombes sur les lieux-dits la Prêle basse, les Trois Monts et la côte à Laudin blessant légèrement un capitaine et endommageant la maisonnette de jardin de la famille Burluraux-Fortin. Le bombardement le plus vigoureux demeure celui de repérage qui a eu lieu le 23 juillet 1915 à 4 heures du matin, qui provoque l'accord entre le général Paulinier, commandant du 6e corps armé, et le sous-préfet de Verdun relatif à l'évacuation vers la cité verdunoise de plus de 350 personnes. Toutefois, 11 civils n'ont pas suivi le mouvement, contraignant le secrétaire de mairie à interférer pour régulariser leurs situations. Tous sont restés dans le but soit d'assurer la garde des propriétés privées, soit pour expédier les affaires courantes principalement avec la sous-préfecture, la préfecture, les finances et l'enregistrement. M. Richard Pierron et Moussy René Jules, respectivement 67 et 57 ans sont conseillers municipaux, alors que M. Priant Céleste Arsène instituteur et secrétaire de mairie est titulaire d'une citation à l'ordre de la 1re armée en date du 5 août 1915. M. Moussy Émile Auguste, 56 ans, a quant à lui contracté un engagement de garde civil pour la durée de la guerre, alors que son frère cadet Augustin Albert est garde champêtre. M. Célestin Toussaint, 58 ans, originaire du village est l'homme de confiance de la maison de commerce Denée et Jacquemot de Newcastle-en-Tyre en Angleterre. Messieurs Charles Honoré Mangin, 57 ans et Camille Collin 30 ans, sont militaires. Le premier est libéré de ses obligations par la retraite, le second est réformé à la suite de deux blessures, alors que Nicolas Olivier Jaspard 70 ans est un combattant de 1870, a été autorisé à rester «au village par tolérance en raison des intérêts qu'il y possède». Le curé de la commune, originaire de Romagne-sous-Montfaucon, M. Michel Augustin Leclerc complète le panel des civils demeurés au village justifiant leurs maintiens dans les limites du finage par le fait que l'évacuation ne vise que les femmes, les enfants, les vieillards ainsi que les hommes dont la présence ne rend pas indispensable au pays. La situation de ces notables locaux est régularisée, dans la mesure où ils ont toujours vécus en bonne harmonie avec les militaires sur place, à savoir l'État-Major de la 12^e DI du 6^e corps puis la 3^e DI du 2^d corps et de la 264^e brigade. Ils sont tous des hommes sérieux sur lesquels l'autorité militaire peut compter. Le sous-préfet de l'arrondissement, qui leur rend visite à plusieurs reprises en août et septembre 1915 a par ailleurs pu utiliser leurs services pour la récolte des blés et les opérations de marsages du terroir. Nous venons de dresser le profil des personnes désignées comme notables, nous allons observer leurs principales prérogatives. Un premier groupe de fonction concerne les relations avec les civils évacués au sujet des indemnités de cantonnements et les réquisitions qui s'avèrent très problématiques. Les échanges entre M. Burluraux-Fortin réfugié à Dijon, le général commandant de la région de Verdun et le secrétaire de mairie permettent de cerner la complexité des procédures du constat des réquisitions à l'indemnisation.

Le riverain sollicite une indemnité de cantonnement et de logement des troupes de plusieurs régiments dans sa maison en aval de son évacuation, justifiant sa demande par le fait qu'il n'a pas pu emporter avec lui les provisions de toutes natures qui s'y trouvaient alors que dans sa ville d'accueil la vie est chère et que ses ressources diminuent. Les représentants municipaux consultent les sommes qui sont versées à la caisse municipale pour statuer sur le montant de l'indemnité du demandeur à savoir 20 200 francs en 1914, 30 000 francs de janvier à mai 1915. Elles figurent dans les comptes de gestion non apurés auxquelles d'autres indemnités restent encore à régler et à encaisser. Les instructions du 19 novembre 1914 sont mises en avant . Elles précisent que «l'état des sommes dues aux communes sera établi par un accord entre la municipalité et l'officier commandant du cantonnement, accord basé sur des chiffres d'effectifs dont il devra être conservé une trace écrite par la municipalité»¹¹⁴². Les notables¹¹⁴³ s'accordent pour dire que l'indemnité de logement et de cantonnement des troupes appartient à une collectivité d'ayants droit dont fait partie le riverain-réfugié demandeur. La répartition des sommes ne peut se faire par le conseil municipal qu'après approbation préfectorale. Les bénéficiaires sont évacués et absents, cette dernière ne peut avoir lieu avec seulement deux conseillers présents. Seuls les autorités militaires et le préfet sont habilités à pouvoir décider d'accorder ou non des acomptes sur les sommes à solliciter par le pétitionnaire. Une grande rigueur est observable quant au listing des droits des riverains de la commune au vu des futures indemnisations des réquisitions. Par exemple, pour ne citer qu'un cas parmi d'innombrables autres, le 30 décembre 1915 un détail très fourni est retranscrit relatif au règlement des réquisitions de Mr Léon Chargeois par le service des fourrages qui précise les dates de ponction entre août et septembre 1914, la quantité de foin et d'avoine, ainsi que l'évaluation pécuniaire et le montant définitif validé, avec une indexation des doubles du formulaire en mairie en sus de celui adressé directement à l'intendance militaire de Bar-le-Duc. L'ensemble des démarches, ainsi que les échanges avec le président de la commission départementale d'évaluation, notamment le 30 avril 1916, confirment que les réquisitions des denrées destinées à l'alimentation humaine et des animaux, essentiellement par le foin, sont effectuées dès le mois d'août et de septembre 1914 avec des quantités très conséquentes en moyenne supérieure à 750 kg, parallèlement aux réquisitions des chevaux. Celles relatives aux draps sont plus tardives, vers août 1915, selon les besoins du Génie. Les intérêts économiques communaux sont aussi préservés, car les ponctions sur les ressources forestières sont importantes pour satisfaire aux besoins de l'armée. Par exemple, en avril 1916, le gestionnaire des subsistances de l'état-major porte à la connaissance du groupe de notables qu'il a été extrait des coupons en réserve une certaine quantité de bois destinée au chauffage des troupes et que l'exploitation a été effectuée sous la surveillance du service forestier , de façon à ce que le bois prêt sur pied soit distribué aux corps sous forme de bois en quartiers, rondins et

1142. 2R 132-195,AD.Meuse.

1143. Cahier de l'instituteur-secrétaire de mairie de Rupt-en-Woëvre, A.C.Friand, archives privées, Robert Latarsche.

charbonnettes. Les tarifs de ces derniers sont fixés par le chef du service forestier de la seconde armée en accord avec la direction du service forestier local respectivement à 3,6 et 3 francs le stère. La validation des sommes est obligatoire en aval du versement des indemnités dans la caisse du receveur municipal avec un grand respect des états dressés conjointement et avalisés. Les problèmes d'administrations résultent également du fait que les différents interlocuteurs ne connaissent pas de la capitale le degré de fonctionnement des services administratifs locaux en raison de l'évacuation. Ainsi, le 13 mai 1916, l'avocat P. Butruille ancien officier ministériel s'inquiète de ne pas connaître l'état de la commune, ce qui l'empêche d'envoyer de nombreux bons de réquisitions à sa famille au début de la guerre et qui de ce fait n'ont pas pu être touchés jusque là, puisque ces bons sont requis pour établir les états au nom de successeurs Mathieu Aimé selon les dispositions de l'article 49 du décret du 2 août 1877. La réponse reflète les difficultés locales à communiquer avec l'extérieur, car le service de la poste civile est suspendu et les facteurs ne desservent plus les campagnes, car ils sont remplacés par des distributions militaires. De plus, les difficultés à se procurer des timbres-poste sont mises en avant avec la recommandation pour faciliter les échanges de ne plus coller à plein les vignettes qui ne sont pas mises pour l'affranchissement de la réponse. Au mois de mai 1916, bien que l'instituteur soit l'un des principaux intermédiaires, une note de service de l'inspecteur d'académie, inspecteur primaire indique que ce dernier est désigné pour remplir les fonctions d'instituteur intérimaire dans une localité où l'école mixte est ouverte, Domrémy-aux-Bois, où il doit se présenter dans les plus brefs délais, faute de quoi son traitement est suspendu puisque la cessation des fonctions d'enseignement dure depuis de longs mois. Cependant, l'instituteur ne se conforme pas aux ordres et souhaite rester au village en dépit de ses problèmes de santé qui le pousse à renouveler sa demande de mise en retraite à compter du 1^{er} février 1916. Par ailleurs, il accorde beaucoup d'importance à continuer ses fonctions de secrétaire de mairie comme l'indique une correspondance épistolaire à un collègue dans la mesure où il ne reste plus que trois civils pour administrer la localité, bien que ses deux fils soient gravement blessés en Argonne et à Téhure. Son épouse est évacuée avec d'autres personnes riveraines à Paris depuis le 23 juillet 1915, l'intérêt de la communauté prévaut sur ses intérêts particuliers et familiaux. Les notables qui composent le groupe initial sont prit en charge par le lieutenant de gendarmerie pour être évacués en direction de Heippes par Villers-sur-Meuse. Le second groupe de prérogatives qui revient aux notables restés sur place est lié à la communication avec les familles, avec une importante masse épistolaire relative aux demandes de renseignements sur la localisation des individus, civils et militaires, et les inhumations au cimetière communal. Il retranscrit l'ensemble de ces données qui permettent de conserver le lien social communautaire et aux familles de connaître le sort des leurs, le lieu de décès et celui d'inhumation. De nombreux courriers reflètent l'angoisse de ne pas savoir si la personne est ou non en vie. Pour chaque militaire décédé aux armées et inhumé au cimetière

communal sont indiqués autant que possible les données d'état civil, les fonctions militaires, les unités d'appartenance, la filiation, le lieu de décès et d'inhumation, permettant de suivre le processus des individus. Nous apprenons par exemple que Mr Dufossé André Joseph, sergent fourrier au 128^e régiment d'infanterie, recruté à Abbeville, classe 1908 sous le matricule 165, composant la 10^e compagnie, né le 1^{er} mars 1888 à Ercourt dans la Somme, fils de Dufossé Albert et de Fréville Marie, domiciliés dans la Somme est tué à l'ennemi le 19 août 1916 sur les positions de la Calonne, inhumé au cimetière militaire Charny-Breton le 21 avril 1916. Pour rationaliser les inhumations et faciliter les réponses des demandes de renseignements, un plan sommaire des tombes au champ Breton est dressé, avec des numéros à l'encre rouge se rapportant aux numéros du dit-plan. En marge sont annotées des précisions sur les inhumations militaires à partir du 26 avril 1915 avec des sépultures allemandes dans la seconde rangée. Une importante correspondance atteste de cette dimension de correspondant privilégié avec les familles, notamment entre le 18 et le 31 décembre 1915 où sont enregistrés pas moins de 38 échanges épistolaires, aussi bien avec le général Herr aux armées, qu'avec les riverains et des familles de soldats depuis Paris, Arques-la-Bataille, Bar-le-Duc, Vaucouleurs, Flassigny, Angoulême, les Hautes-Pyrénées, le Rancy ou encore l'Angleterre. Le préfet conscient de ce rôle d'intermédiaire se retourne vers l'instituteur à défaut de renseignement suffisant par les autres instances pour connaître l'état des personnes du village qui du fait de guerre sont dans la gêne avec indications de leurs ressources journalières pour en donner des éléments d'appréciation. Le détail très fourni concernant les 14 personnes recensées indique une très bonne connaissance de la situation des membres de la communauté rurale évacués. Les riveraines les plus vulnérables sont essentiellement des veuves et des femmes de soldats mobilisés alors que les lieux de refuge sont Bar-le-Duc, Chalaines, Rigny-la-Salle, Sauvigny, Abainville, Vaucouleurs, Les Monthairons et Souilly pour des ressources de 1,25; 1,75; 2,75; 3,50 et 4,50 francs selon les cas individuels. Les échanges permettent de se faire une idée des dommages, de dresser un portrait des dévastations pour anticiper les travaux à prévoir en aval des retours des civils ou de la reprise des activités. L'armée est également soucieuse de connaître la situation exacte sur place, comme en atteste une note fournie pour l'armée à Mr Monnet du 108^e régiment territorial d'infanterie major de cantonnement où pour chaque propriétaire et occupant est dressé un listing des destructions subies par les bombardements antérieurs au 3 juillet 1916, non compris la ferme d'Amblonville, avec les parties concernées. Par exemple, la partie sud du logement de la veuve Mathieu-Chargois est affectée, la chambre à four, l'engrangement et les écuries de Constant Bouchelet ou la partie nord, la grange et les écuries de la veuve Bernier et la toiture de l'église, avec pour éviter toutes confusions patronymiques, la précision des anciens occupants ou des successeurs. Au total, 25 maisons sont très endommagées ou détruites à cette date, 21 ont subi de grands dégâts et 3 immeubles ont subi de moindres dégâts. Enfin, d'autres missions ponctuelles sont

réservées aux notables locaux restés sur place, comme la recherche et l'envoi des livrets militaires perdus, adressés au commandant du bureau de recrutement, qui sont très fréquents, ou le traitement des cartes en souffrance dans la mairie dont les titulaires n'ont pas fait actes d'assurés. De nombreuses sollicitations sont adressées pour connaître l'adresse des réfugiés. Le 27 mars la direction des Postes et Télégraphes de la Meuse demande des renseignements dans le but de permettre l'envoi des correspondances. Des collaborations doivent également se mettre en place pour éviter l'enclavement total et compenser les fermetures des bureaux de Poste de Dieue-sur-Meuse et de Sommedieue, par exemple en faisant parvenir les correspondances administratives et militaires, mais aussi personnelles des riverains évacués, au maire de Mouilly. Le règlement des budgets de 1916 est pareillement problématique. Les endettements chroniques de la localité sont prolongés durant le conflit avec une incapacité à équilibrer le budget déficitaire de plus de 5 400 francs alors que le remboursement de l'emprunt de 11 000 francs gagé sur la délivrance de la coupe extraordinaire est impossible, cette dernière ayant été exploitée par l'armée pour fournir aux troupes le bois de chauffage indispensable. Parallèlement, les mandats communaux doivent continuer à être régulièrement envoyés au percepteur, à l'exemple de ceux de l'exercice 1915 relatifs aux frais de rôles, à la protection de santé publique, aux contributions pour le personnel du service vicinal, aux frais d'entretien et de clôture des cimetières ou encore aux remboursements des annuités au Crédit foncier. Des informations ponctuelles sur les mutilés et les orphelins de guerre sont accessibles au 30 décembre 1915, avec trois bénéficiaires dans la première catégorie et six dans la seconde, soulevant les problèmes de retour à la vie normale au sein des communautés rurales où la présence de nouvelles catégories sociales modifie nécessairement l'ordre établi. Certaines retranscriptions des circulaires ou de mesures préfectorales, ou de trames-modèles, laissent transparaître certaines préoccupations qui restent cependant en suspens. Il s'agit par exemple d'un modèle de procuration pour transférer des rentes sur l'État ne dépassant pas cinquante francs et tous ceux relatifs aux réquisitions et aux enquêtes sur les surfaces ensemencées. En aval de l'évacuation des derniers notables sont réglées les ultimes questions financières, notamment relatives aux appointements des personnels communaux. Les correspondances concernent les inhumations qui ne cessent de se multiplier, ainsi que la clôture des dossiers à la caisse des incendiés de la Meuse qui n'assure pas les communes évacuées. Le notable se charge de dresser les tables annuelles de l'état civil de 1915 parallèlement à la préparation des en-têtes marginaux de l'état civil de 1916, et de transmettre les différentes pièces d'état civil demandées par les instances locales et nationales. Puis, la vie municipale est suspendue, la guerre l'emporte sur la vie locale, le territoire devient trop dangereux et les derniers notables sont évacués. Les villages passent intégralement sous le contrôle et la gestion de l'armée. Pour conclure, durant quatre années, dans un département terre de guerre, la vie économique, politique et administrative des communautés rurales meusiennes est fortement affectée par les

conditions d'existence imposées par le conflit qui modifie funestement le paysage et détruit les patrimoines. Les structures d'avant-guerre sont dès lors antédattées. Elles ne parviennent pas à procurer les ressources vivrières nécessaires. Les individus sont coupés du territoire et les liens humains distendus. Une intervention extérieure est indispensable pour assurer le ravitaillement et l'assistance des communautés sinistrées. La vie administrative dépend des combats qui obligent à une cohabitation avec les autorités militaires. Le quotidien des civils est chamboulé, contraint de vivre en présence des soldats français, mais aussi ennemis subissant les exactions, avant de devenir des émigrés, des déracinés puis des réfugiés sinistrés, avec l'émergence de comportements plus ouverts à la découverte de l'altérité.

CHAPITRE V.

DES COMMUNAUTÉS RURALES MEUSIENNES PRISES EN OTAGE DANS LE PREMIER CONFLIT MONDIAL.

Dès les premières heures qui suivent la proclamation de l'ordre de mobilisation au son du tocsin dans les campagnes meusiennes, la vie civile traditionnelle est mise en suspens. Les individus sont pris à part dans un conflit qui va durablement et profondément atteindre leurs structures économiques, humaines et territoriales. Les populations rurales vont rapidement être contraintes de vivre en présence des troupes françaises qui défendent la Patrie, mais aussi de cohabiter avec les soldats ennemis qui leur font subir des violences, des exactions et des souffrances morales et physiques. Les hommes vont apprendre à défendre le pays, à être soldat, à puiser sur les ressources mentales pour exercer leurs devoirs patriotiques en dépit du choc du déracinement géographique, de la coupure brutale des liens familiaux et de connaissance, tout en découvrant l'altérité avec une mise en contact bénéfique avec des camarades issus d'autres zones géographiques, d'autres strates sociales et professionnelles, avec d'autres coutumes et traditions. Face au tourbillon de l'invasion et au choc des destructions sur les patrimoines individuels et collectifs, des réactions graduelles des populations civiles vont s'affirmer, avec un sentiment de peur et de crainte, plus ou moins fondé, qui va induire un exode fortement lié au déroulement des événements militaires. Les départs volontaires ou imposés par les autorités militaires et civiles vont provoquer l'émergence de la figure du réfugié meusien. Les communautés rurales sont brutalement arrachées à leurs territoires natals et disséminées aux quatre coins de la France. Le *Bulletin meusien*, créé par Henri Frémont va contribuer à la construction d'une identité nouvelle de ces expatriés et relayer leurs difficultés, leurs besoins, leurs volontés et leurs souffrances. La figure du Père Barnabé d'Haumont-près-Samogneux devient le modèle type du sinistré et réfugié meusien.

I. LES COMMUNAUTÉS RURALES ET LEUR COHABITATION AVEC LES SOLDATS FRANÇAIS, ALLIÉS ET ENNEMIS.

1. Vivre au quotidien au contact des soldats français et alliés.

Dès les premiers affrontements jusqu'à la signature de l'armistice, les communautés rurales meusiennes sont en contact direct et quasi permanent avec les soldats qui combattent dans le

département et sont de passage dans les villages en cantonnement. Cette mise en contact imposée par un contexte belliqueux particulier provoque dans un premier temps une réaction de méfiance, qui repose sur la peur, la crainte et l'absence de connaissance de ces hommes qui côtoient des personnes habituées à vivre en milieu relativement fermé, sans apprendre à connaître les autres groupes appartenant à des entités géographiques plus vastes, à des groupes sociaux, professionnels et économiques différents. De plus, les soldats ne sont pas censés rester longtemps sur place, ce qui n'induit pas une volonté de nouer des liens. La présence temporaire et le roulement des effectifs constituent des obstacles à l'apprentissage de l'altérité. Cependant, dans leur ensemble, les membres des différentes communautés rurales villageoises intériorisent le devoir de défense du pays et tolèrent de ce fait la cohabitation avec les soldats même si les réactions face à la présence des troupes alliées et françaises ne sont pas uniformes et standardisées. Les comportements ne sont pas figés dans le temps, ils évoluent au contact des hommes, de l'évolution des affrontements et des liens humains qui se créent au-delà de la distinction civils-militaires. La guerre fait prendre conscience des points communs entre les individus, leurs besoins identiques. Elle provoque des moments de souffrances et de privations partagés bénéfiques à la découverte de l'autre et aux rapprochements. Au départ, les appréhensions sont plus fortes, très largement alimentées par les mutations et les conséquences qu'induisent la cohabitation ou simplement la présence des troupes stationnées dans les villages. Les communautés rurales acceptent mal les ponctions qui sont effectuées sur les ressources vivrières par les réquisitions qui entraînent de nombreuses privations par le manque de denrées et des déséquilibres économiques en puisant sur des récoltes d'ores et déjà très peu productives. Elles provoquent une déstabilisation de l'ordre social et économique établi, en les privant des hommes mobilisés ou réquisitionnés, des animaux et des matériaux. L'obligation d'assurer le cantonnement des troupes et des officiers est respectée, même si certains riverains rechignent ponctuellement, mais elle provoque une réaction généralisée de crainte, de peur et d'appréhension. Les sociétés rurales traditionnelles ont un caractère renfermé qui rend difficile la cohabitation d'autant plus que la configuration des logis des villages meusiens ne garantit pas une franche séparation des lieux de vie. Assurer le logement et le cantonnement des troupes est synonyme d'agression, car il s'agit d'ouvrir une partie de son habitation à un ou plusieurs inconnus, leur assurer le gîte et le couvert, leur permettre de pénétrer dans la sphère privée et familiale qui doit pourtant être très restreinte. Cette ingérence dans l'intimité du foyer est mal vécue d'autant plus que les populations civiles n'y sont pas préparées, que les hommes sont éloignés du logis du fait de guerre, et que les femmes et les enfants doivent occuper rapidement une place différente et exercer des fonctions peu ou mal maîtrisées. Cette intrusion mal vécue justifie des comportements de méfiance. Cependant, d'autres personnes dépassent plus rapidement leurs appréhensions. Ils se montrent moins méfiants. L'un d'eux permet au chef des hommes de la 8^e

compagnie du 101^e régiment d'infanterie lors de leur cantonnement à Azannes de se «précipiter pour trouver un coin où faire la popote [...et voir]une brave femme chez lui qui [il se] présente [lui] offrir sa cuisine, sa salle à manger [...]»¹¹⁴⁴. La différence de posture s'explique notamment par le fait que cette dame a pu auparavant observer le comportement d'autres troupes, trois jours plus tôt en accueillant un lieutenant du 115^e régiment, pour qui elle manifeste de l'anxiété de peur que l'unité combattante se fasse décimer. Les attitudes sur la réserve sont également motivées par l'angoisse du passage des troupes ennemies et des exactions. La pensée obsédante d'un retour possible des effroyables brutes les hantent. Ces peurs de l'ennemi entraînent parallèlement des distanciations avec les soldats français. Ces réactions décrites chez Charles Delvert et Maurice Genevoix se retrouvent dans une multitude de lettres, de correspondances et de journaux de guerre qui sont regroupés aux archives départementales dans le cadre de la grande collecte 14-18 menée dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre¹¹⁴⁵. Les riverains qui sont terrorisés, de peur de ne pas être ravitaillés ou de devoir payer un tribut à l'ennemi restent sur leurs gardes pour conserver quelques choses en cas d'invasion ou d'occupation. Les comportements peuvent aussi être ambigus et ambivalents, à l'image de cette «brave femme dans une maison sur la route en avant du village [de Grandcourt] qui affirme son soulagement en disant [les Français sont arrivés, je suis tranquille, j'ai dormi cette nuit la fenêtre ouverte]»¹¹⁴⁶ alors que le fils ne manifeste pas «la même joie exubérante que sa mère»¹¹⁴⁷. Il est trop préoccupé par la présence des Allemands dans le secteur qu'il a pu observer quinze jours plus tôt. Les soldats avec le regard intrigué sur les paysages, les modes de vie et les caractéristiques contribuent malgré eux à alimenter la méfiance. Le comportement de certains soldats issus d'autres régions comme le Midi qui affirment ne pas se sentir impliquer pour la défense du sol meusien peut également créer des tensions¹¹⁴⁸. Toutefois, la cohabitation est difficile dans les deux sens, pour les riverains qui doivent héberger les soldats et pour ces derniers qui doivent s'adapter aux modes de vie locaux. L'importance des effectifs en cantonnement dans les villages encore habités complexifie les rapports, ceux-ci étant numériquement trop conséquents par rapport au nombre de riverains et aux capacités d'hébergement estimées selon les recensements établis dans la période d'avant-guerre. À titre d'exemple, lors du cantonnement à Cuisy, le 27 août 1914 les conditions d'accueils sont précaires «dans la boue et le purin [avec] beaucoup de granges, très peu de maisons, une centaine d'habitants [alors qu'il faut en loger] trois mille»¹¹⁴⁹. Ces capacités de cantonnements ne sont pas assurées dans un village comme Juvigny-sur-Loison¹¹⁵⁰ qui comprend une population cinq fois plus importante. En effet, les états de

1144. Delvert (Ch.), op.cit., p.21-22.

1145206 J, AD.Meuse.

1146. Delvert (Ch.), op.cit., p.38-39.

1147. Delvert (Ch.), ibid, p. 38-39.

1148206 J.11, AD.Meuse.

1149. Genevoix (M.), op.cit.,p.27 août 1914.

1150. E Dépôt 196 59, AD.Meuse.

ressources du village en 1907-1908 indiquent qu'avec 130 maisons, l'agglomération ne peut fournir que 28 chambres ou lits d'officiers, 94 lits aux troupes, 100 places dans les écuries et 232 places dans les hangars, auxquels s'ajoutent quelques potentialités dans les fermes et moulins voisins, mais insignifiantes en terme d'effectif. Dans les villages de cantonnements, ces problématiques sont récurrentes alors que les rotations des troupes induisent une présence effective permanente. Ainsi, M. Burlaux-Fortin¹¹⁵¹ déclare avoir logé, entre le 22 septembre 1914 et le 23 juillet 1915, jour de son évacuation, des officiers de plusieurs régiments, notamment quatre officiers dans ses chambres, 200 militaires dans ses remises et greniers, sans compter sa salle à manger et son arrière-cuisine qui ont été occupées tous les jours. Après cette date, toute sa maison qui comprend 9 lits et trois autres pièces est occupée entièrement de même que les greniers et remises. Le cadre réglementaire des lois en vigueur permet de prétendre à une indemnisation dont le montant est défini selon les effectifs, les grades et le nombre de jours. Il garantit la primauté sur le lit habituel, mais le partage de l'intérieur du foyer reste compliqué au quotidien. Des problèmes d'ordres sanitaires, que les hommes de troupe peuvent souligner peuvent aussi accroître les tensions. Ainsi, le 14 août 1914, Charles Delvert estime que le village d'Azannes-et-Soumazannes «est une infection [avec] partout, devant les portes, des tas de fumiers, des mares à purins...[qui pousse le militaire à demander à une riveraine] comment Madame pouvez-vous vivre dans une infection pareille ? [et l'habitante décomposée répondre] que voulez-vous [...] il aurait fallu une bonne pluie pour balayer tout cela»¹¹⁵². L'état des foyers n'est guère meilleur puisque «la chambre où [il a] couché était d'une saleté sordide»¹¹⁵³ si bien que malgré qu'il se soit jeté tout habillé sur un matelas, le protagoniste a tout de même été envahi par des puces. Ce dernier est très acerbe et critique sur ce manque d'hygiène et regrette lors de son cantonnement à Villers-lès-Mangiennes, où il gîte «dans une pièce basse aux poutres noircies, des chromos de sainteté aux murs, des lits pisseux pleins de vermine que la saleté de ces intérieurs lorrains soit inimaginable. Les gens vivent là comme des bêtes»¹¹⁵⁴. Pourtant ces descriptions sont spécifiques au temps de guerre, les villages meusiens d'avant-guerre sont soucieux de leur image et conservent souvent des aspects coquets même si la vie est à dominance rustique¹¹⁵⁵. Les affrontements et la présence des troupes en cantonnement amènent des infections et contribuent à la propagation des maladies et des foyers infectieux comme les poux, les punaises et les vermines. Par ailleurs, les villageois ne sont pas indifférents à cette prolifération de la saleté et des maladies qui en découlent. L'habitante de Mont-sous-les-Côtes où loge Maurice Genevoix et ses hommes se montre immédiatement sur la réserve, réticente, méfiante et très préoccupée de la saleté que la présence des soldats cantonnés quelques soit

1151. Cahier du secrétaire de mairie-instituteur de mairie Friand de Rupt-en-Woëvre, archives privées, Robert Latarsche.

1152. Delvert (Ch.), op.cit.,p.25.

1153. Delvert (Ch.), ibid, p.25.

1154. Delvert (Ch.), op.cit.,p.33.

1155. Association d'Étain d'hier à aujourd'hui. Regard sur le canton d'Étain, brochure de photographies et de cartes postales, Étain, p.1988,p.1-43.

leurs grades va lui occasionner alors que son fils est à la guerre¹¹⁵⁶. Les hommes face à cette réaction et à l'état encore immaculé du logis prennent conscience de leurs propres apparences physiques et de la crasse de leurs vêtements souillés de boue, de sangs, de saletés et de nombreuses immondices. L'effort des hommes qui prennent soin de se nettoyer et de se changer est très bien perçu puisque l'hôte prend dès lors l'initiative de réserver la plus belle chambre de sa maison, la chambre du devant avec un luxe relatif et du parquet. Toutefois, l'importance des effectifs et la rotation des troupes engendrent tout de même des dégradations. Les problèmes de nettoyage des intérieurs sont renforcés par l'effet des bombardements. Le 26 août les groupes de Charles Delvert logent «dans une maison dont la saleté dépasse tout ce que nous avons vu jusqu'ici. Dans la chambre [...] la couche de poussière qui couvre les meubles, est digne d'une maison abandonnée depuis longtemps»¹¹⁵⁷, alors que le 3 septembre dans l'agglomération de Sainte-Menehould «grouillante de soldats de toutes armes»¹¹⁵⁸, les conditions précaires et sommaires des tranchées gagnent peu à peu les villages par les troupes de passage ou en cantonnement qui souillent les habitations et anéantissent les efforts de propreté des communautés rurales locales. Un autre facteur explicatif interfère dans la méfiance envers les soldats, celui de la crainte, plus ou moins rationnelle que les Allemands prennent pour cible privilégiée les espaces où ces derniers sont concentrés. Les troupes sont notamment repérables par la présence des postes de secours ou des infirmeries comme à Mouilly, où les hommes peuvent trouver du café et du tabac, se divertir avec des jeux de cartes ou encore surveiller avec impatience la cuisson lente d'un ragoût qui mijote. Les troupes ont souvent l'habitude d'allumer des bougies lors de leurs longues veillées. Or, la lumière de ces dernières provoque un risque accru d'être vu, repéré et d'être pris pour cible des bombardements ennemis. Cette angoisse est récurrente chez les civils qui exhortent à maintes reprises les soldats de faire attention et de limiter l'éclairage comme eux-mêmes le font pour que les villages paraissent vides, déserts, ou inhabités pensant ainsi éloigner la menace. La cohabitation peut aussi se dégrader lorsque par privation les comportements des soldats dérapent et occasionnent des dégâts collatéraux sur les biens des civils. Ainsi, le 16 octobre après que l'hôte ait baissé les gardes et qu'un risque d'alerte soit écarté, la vieille dame déchantée et s'énervée en constatant que durant le laps de temps qu'elle donnait à manger aux cochons, on lui a volé neuf bouteilles de vin. Les réactions des ruraux dépendent également de leurs situations personnelles. Par exemple, l'habitante de Mont-sous-Côtes ne reçoit pas très facilement les hommes qui ont cantonné chez elle auparavant bien que dans l'ensemble la cohabitation se soit passée sans incident majeur significatif. Cette posture est liée au retour de sa fille qui n'avait pas pris conscience de l'ampleur du cantonnement dans le village. Cette dernière s'entête dans son refus, justifiant ce dernier par la possibilité de trouver d'autres logis, car

1156. Genevoix (M.), op.cit.,p.14-16 octobre 1914.

1157. Delvert (Ch.), op.cit.,p.66.

1158. 206 J, AD.Meuse.

certains gens monnaient les chambres aux plus offrants¹¹⁵⁹. Cet aspect se retrouve à la ferme d'Amblonville où bien que «la résistance du couple mollit»¹¹⁶⁰ par l'observation des attitudes et par une accoutumance à la présence, les militaires sont congédiés après avoir pu se laver, se raser après un repas partagé. Les hôtes pensent leur débrouillardise leur permettra de trouver une chambre quelque part, soulignant le fait qu'ils ont été très gentils, ce qui montre l'évolution de leurs attitudes et le recul des réactions fermées. Le rapprochement avec les soldats peut se faire à partir du moment où la méfiance, la peur et la crainte reculent ou passent au second plan, de même que les rancœurs nées de la ponction sur les vivres par les réquisitions et les restrictions qui en ressortent. Petit à petit, les communautés rurales prennent conscience des conditions de vie des soldats et comprennent qu'ils ne sont pas nécessairement responsables de leurs malheurs, que la situation imposée par le fait de guerre les fait pareillement souffrir et subir des carences importantes. Les enfants contribuent par leur curiosité à tisser des rapprochements comme ces «mioches [qui rodent autour du capitaine, curieux et familier. Le plus jeune, une petite boule de graisse qui roule plutôt qu'elle ne marche est tombée en arrêt devant les galons d'or qui brillent sur la manche de la vareuse, il les touche, au bout de l'index, tandis que sa frimousse malpropre s'immobilise en une expression d'extase»¹¹⁶¹. Cependant, les modalités de rapprochement les plus courantes sont celles qui se construisent sur l'analogie effectuée avec le parcours du soldat d'un membre de la famille ou de la communauté rurale. L'exemple de la maison Aubry est très représentatif à Mont-sous-les-Côtes. Le patriarche accepte immédiatement de recevoir Genevoix et Pannechon¹¹⁶², en limitant le nombre d'hommes par manque de place, puisque son lieu de vie n'est composé que d'une chambre et d'une alcôve, alors que le foyer est composé du couple, de la mère du chef de foyer et de la fille. Le paternel accepte la situation d'autant plus qu'il se sent concerné par les questions relatives à hébergement et au bon accueil des soldats, car ses fils sont mobilisés. Les échanges épistolaires avec ces derniers, dont l'un est blessé par balle, permettent de prendre conscience de la vie de ceux qui défendent le territoire en Meuse, mais aussi dans les autres contrées où se déroulent les affrontements, ce qui est favorable à l'émergence d'un sentiment de complaisance. Ce dernier pousse à faire des efforts, à réserver un très bon accueil, à servir une bonne soupe, à veiller en partageant des instants en communs, en discutant et en apprenant progressivement à se connaître, ce qui permet aux hommes de se sentir comme chez eux. Des amitiés naissent parallèlement à l'acceptation de l'altérité, chaque individu ayant des points de ressemblances et de dissemblances, des attentes, des besoins et des habitudes qui doivent être pris en compte pour une acceptation réciproque. Un des soldats, coiffeur dans le civil, se voit alors attribuer une boîte à outils facturée au prix d'une simple boîte à pois de manière à ce que les membres de la compagnie puissent

1159. Genevoix (M.), op.cit.,p.26-29 octobre 1914.

1160. Genevoix (M.), op.cit.,p.23 septembre 1914.

1161. Genevoix (M.), ibid, 23 septembre 1914.

1162. Genevoix (M.), op.cit.,p.26-29 octobre 1914.

bénéficier des soins d'hygiène et corporels. L'hôte par ailleurs prend en charge l'entretien du linge et il se soucie constamment que les soldats aient suffisamment à manger, qu'ils soient bien chauffés, qu'ils aient le pain, le beurre et les bouteilles nécessaires, car il pense à la vie militaire sous la pluie et le froid. Les lettres¹¹⁶³ jouent un rôle considérable dans l'évolution des rapports entre les populations civiles et les soldats français et alliés, même si des aspects sont masqués pour ménager les familles. Elles permettent une familiarisation avec les conditions de vie de ces derniers, leurs besoins, leurs souffrances et leurs attentes, si bien qu'elles contribuent directement à tisser des liens de rapprochement, que seuls les ordres de départ, les effets destructeurs et meurtriers des affrontements et des bombardements, et l'exode des civils viennent briser. Enfin, la présence militaire doit en théorie permettre aux communautés rurales d'être bien informées de ce qui se passe réellement sur les champs de bataille contrairement aux informations standardisées, triées et orientées des autorités préfectorales et militaires qui visent à conserver à la fois le moral des populations locales, à éviter les mouvements généralisés de peurs et à préserver l'assentiment à la guerre, notamment à partir du moment où elle s'inscrit dans la durée, contrairement à l'idée initiale d'un conflit rapide qui aurait dû être achevé avant Noël. Toutefois, dans la réalité, le poids du système de contre-informations et des bobards est plus puissant, les civils ne bénéficient que des bribes d'informations. Par exemple, les riverains de Mont-sous-les-Côtes apprennent par Pannechon¹¹⁶⁴ que le 132^e RI est attaqué au ravin avec de nombreux blessés à des degrés de gravités très avancés par la guerre technique et les séquelles des éclats d'obus. Il les informe également que les opérations mal coordonnées qui sont effectuées en plein jour rendent caduques les actions. Elles ne peuvent qu'être un échec malgré la bravoure des soldats. Cependant, ces informations ne sont que le récit d'échos entendus par le soldat, lui-même pas témoin de la scène. Il bénéficie de renseignements partiels plus ou moins avérés et vérifiables, comme cette rumeur de contre ordre ayant été entendue d'un haut gradé. Les combattants eux-mêmes ne connaissent pas l'exactitude de la situation sur l'ensemble du territoire, comme Charles Delvert¹¹⁶⁵ qui est incapable de répondre à la demande sur l'état du 115^e RI et qui déplore, le 25 août 1914, «quelle souffrance toutefois ! Quelle pagaille ! Toutes les unités mêlées ! Le désordre, la mollesse de certains troupiers sont au-dessous de tout»¹¹⁶⁶. Cependant, même si la cohabitation est complexe, la vie au quotidien avec les soldats français et alliés se passe sans encombre. Par ailleurs, les combattants vivent difficilement les départs, «cette fuite dans la nuit au milieu des convois de pauvres gens fuyant avec leurs pauvres hardes, leurs bestiaux, les filles sur la paille dans les charrettes en habit du dimanche avec leurs chapeaux ridicules [qui devient] démoralisante au plus haut point»¹¹⁶⁷. En revanche, les

1163. 700 AP/1-700AP/22, AN,206J., AD. Meuse.

1164. Genevoix (M.), op.cit.,p.26-29 octobre 1914.

1165. Delvert (Ch.), op.cit. p.22 et 66.

1166. Delvert (Ch.), op.cit., p.66.

1167. Delvert (Ch.), ibid.p.66.

problématiques liées à la présence des soldats allemands et ennemis restent omniprésentes durant tout le conflit. Les populations rurales meusiennes sont directement prises pour cibles, victimes de la barbarie et des exactions commises par les ennemis, en dépit des conventions internationales en vigueur.

2. Vivre au quotidien au contact de l'ennemi.

Les populations civiles meusiennes sont prises à part dans une guerre totale dont les enjeux les dépassent, prises en tenailles dans les affrontements, soumises aux humeurs de l'ennemi qui à tout moment risque de faire tomber les villages et de les occuper avec des processus d'occupation plus ou moins brutaux. La peur des Allemands est immédiate. Elle induit un vaste mouvement de population même si ce dernier est moindre qu'en Belgique¹¹⁶⁸. Dans un premier temps éphémère, l'insouciance l'emporte par l'absence de conscience du danger que représente un conflit d'un nouveau genre pour les civils¹¹⁶⁹. Les Allemands qui perçoivent les craintes plus ou moins rationnelles inscrivent la terreur au cœur des populations en utilisant cette dernière comme une arme. Le statut de civil ne protège ni de la guerre, ni des exactions commises à l'encontre des personnes et de leurs biens matériels. Les rumeurs sont amplifiées de manière à véhiculer le sentiment exalté de crainte et accroître le pouvoir de soumission et de domination des populations locales placées sous le joug ennemi. La crainte est renforcée par la censure et les fausses nouvelles comme dans le Nord de la France¹¹⁷⁰. Les processus d'occupation sont assez similaires et cherchent à renforcer l'isolement des territoires occupés pour accroître la dépendance des populations locales qui sont soumises aux humeurs de l'ennemi. Les civils isolés ne connaissent ainsi que de façon parcellaire et imprécise les événements politiques et les opérations militaires. La circulation des nombreuses et de fausses rumeurs circulent ainsi très rapidement. L'instituteur de Lachaussée en retranscrit un certain nombre d'entre elles «Toujours victoires remportées par les soldats invincibles, les Russes reculent, les Italiens se font battre, Révolution à Paris, dans les grandes villes de France, mort du général Joffre, du président de la République, renversement du ministère, les cuirassiers anglais ont tous coulés.....»¹¹⁷¹. Le *Bulletin meusien*¹¹⁷², organe du groupement fraternel des réfugiés et évacués meusiens, cherche à limiter la perte d'information en relayant les récits de ceux qui ont été témoins des scènes d'atrocités, victimes des exactions. Il met en garde les populations civiles contre les dangers, suscitant et renforçant

1168. Van Ypersele (L.) sur les questions de l'occupation.

1169. Amara (M.), *L'exode ... de 14. La fuite des populations civiles, face aux tourbillons de l'invasion*, Paris, Cahiers d'histoire du temps présent, n°15, 2005.

1170. Nivet(Ph.) ,*La France occupée , 1914-1918*,Paris,Armand Colin, 2011,p.15-33.

1171. Verdier (P.), *Les instituteurs meusiens témoins de l'occupation allemande*,Conseil général de la Meuse,2003,p.144-148.

1172. 95T, *Le Bulletin meusien, 1914-1918*, AD.Meuse.

indirectement le sentiment de peur. Le 16 août 1914, Charles Delvert, «cantonné à Pillon, village à quatre kilomètres au nord de Mangiennes [fait le constat] que les Allemands ont littéralement vidés les maisons. Le vin et l'eau-de-vie qu'ils n'ont pu boire, ils l'ont répandu. Ils ont violé les femmes, brûlé les maisons [si bien qu'] on dirait qu'une horde de sauvages est passée par là»¹¹⁷³. Ces comportements brutaux contre les civils indignent les militaires qui souhaitent que les individus soient mis en garde et sachent «que les Allemands se sont mis hors de l'humanité [par ailleurs] tous les témoignages concordent pour affirmer qu'ils sont munis d'engins pour faire flamber les maisons plus vites»¹¹⁷⁴. Quelques jours plus tard, les soldats français impuissants à la barbarie de l'ennemi ne peuvent qu'observer tristement «dans la nuit éclairée, les villages qui flambent [et les sévices des ennemis qui] ont massacré les appartements des propriétaires de façon odieuse. Ils ont mis la paille dans la salle à manger, d'où s'exhale une odeur insupportable»¹¹⁷⁵. Ces récits sont récurrents et communs à de nombreux villages occupés de Meuse ou des autres départements placés sous le joug de l'ennemi. Pour limiter les exactions, un ordre du général de division, directeur de l'arrière, Laffon de Labedat, est publié le 17 septembre 1914 dans le *Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun*¹¹⁷⁶. Il est stipulé que tous les Allemands revêtus des habits civils rencontrés en arrière des troupes françaises seront considérés comme des espions et traités comme tels, de même que les personnes qui leur auront fourni lesdits effets personnels ou qui se seront rendus complices en ne les dénonçant pas. Ceux sans arme doivent être appréhendés et enfermés dans un local sûr d'un village voisin. Aucune autorité municipale ne peut accepter en dépôt un prisonnier sous peine de s'exposer à des mesures de rigueur. Les autorités militaires sont les seules compétentes pour prendre les mesures nécessaires à leur transfert au titre de prisonnier vers l'intérieur du territoire. Lorsque des actes de banditisme sont commis, une exécution a lieu sur-le-champ de même si la personne refuse de se rendre à la première sommation. Pour préserver les individus, des patrouilles de gendarme, des agents de la force publique et de troupes effectuent des tournées incessantes dans la région. Cependant, ces dispositions ne suffisent pas à endiguer les exactions ennemies. Pour connaître la situation de chaque village, le 3 décembre 1914¹¹⁷⁷ les personnes qui reçoivent des correspondances de parents, compatriotes ou amis restés au pays ou prisonniers de guerre sont invitées à entrer en contact avec le comité du *Bulletin meusien* qui affirme sa volonté de publier les informations à un large public. Nous pouvons ainsi cerner le processus d'occupation des villages meusiens avec les rituels d'exactions commis envers les civils. Le passage de la phase d'invasion à celle d'occupation est marqué par l'installation des troupes ennemies.¹¹⁷⁸

1173. Delvert (Ch.), op.cit.,p.29.

1174. Delvert (Ch.), op.cit., p.29-30.

1175. Delvert (Ch.), op.cit., p.104.

1176. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 4 octobre 1914, AD.Meuse.

1177.95T, Le Bulletin meusien, 3 décembre 1914, AD.Meuse.

1178. Nivet(Ph.), op.cit.,p.25-36

L'institutrice de Mont-devant-Sassey témoigne de cette évolution. «Au mois de décembre 1914, les premières colonnes fixes arrivèrent : ce fut d'abord deux compagnies pour le transport des munitions. Elles restèrent onze mois et furent complètement remplacées par des boulangers qu'on eut huit mois, puis des cuirassiers qui restèrent presque aussi longtemps. En juillet 1916, on logea une forte colonne d'imprimeurs pour les cartes du front. Elle demeura plus de deux ans. Outre ces troupes qui restaient à demeure, il y eut des passages de combattants venant de l'arrière pour se reposer. Enfin, en août et septembre 1918, on commença à ne plus voir que des combattants.»¹¹⁷⁹

L'arrivée des Allemands est généralement précédée d'intenses bombardements qui sont suivis de pillages et d'incendies parallèlement à des violences physiques et verbales envers les communautés rurales meusiennes. Ainsi, le village de Nettancourt à cette date est totalement pillé et l'église, monument historique, récemment classée est incendiée. À Sommeilles-Nettancourt, à l'incendie de l'édifice culturel s'ajoute des actes de barbarie, notamment la mutilation de quatre enfants sous les yeux de leurs parents réfugiés dans une cave, le viol d'une femme suivie de l'ablation de ses seins devant son mari qui est exécuté pour avoir voulu lui porter secours, alors que le feu se propage à l'ensemble des habitations, seules deux ou trois étant épargnées. Lors du bombardement de la localité de Rouvres, les Allemands se sont montrés cyniquement d'une rare férocité. Madame Bertin, réfugiée à Chalon-sur-Saône, a fait le récit de ces événements à un rédacteur du journal de cette ville.¹¹⁸⁰ Tout d'abord, les Allemands allument des incendies partout et « aussitôt qu'ils apercevaient un habitant fuir sa maison en flammes, ils le fusillaient [...]. Parfois, ils barricadaient les portes pour avoir le plaisir de faire carboniser les vieillards ou les enfants»¹¹⁸¹ provoquant en quelques heures la mort de 55 personnes. Pour renforcer leurs actions et accentuer la peur, ils utilisèrent ensuite des bombes incendiaires qui crevaient les toits, effondraient les murs, démolissaient et enflammaient les charpentes et les façades»¹¹⁸². Pour empêcher les civils de fuir, les uhlans revolver au poing barrent les chemins sur la route où ceux qui tentent d'échapper à l'asphyxie se dirigent. Au final, l'arrivée inattendue des troupes françaises permet de libérer les femmes et les enfants pris en otage, faute de quoi tout le village aurait été totalement décimé. Les récits de ces exactions renforcent la peur de l'ennemi et incitent à la plus grande prudence. Toutefois, lorsque les civils ne sont pas tués, directement ou par le biais d'incendies dans lesquels ils sont volontairement enfermés par les Allemands, ils sont constitués prisonniers et déportés en Allemagne¹¹⁸³, emmenés en captivité sans motif contrairement aux droits des gens.

1179. Verdier (P.), op. cit., p. 154.

1180. 95T, Le Bulletin meusien, 3 décembre 1914, lettre de Mme Bertin originaire de Rouvres, réfugiée à Châlons-sur-Saône, AD.Meuse.

1181. 95T, Le Bulletin meusien, ibid, lettre de Mme Bertin, 3 décembre 1914, AD.Meuse.

1182. 95T, Le Bulletin meusien, op. cit., lettre de Mme Bertin, 3 décembre 1914, AD.Meuse.

1183. F23/3, F23/5, F23/6, F23/13, F23/14 AN., 3R32, 3R34, 8R198, 8R201, 92T, AD.Meuse.

Ainsi, à la date du 9 décembre 1914, ils occupent Gremilly où ils fusillent plusieurs hommes, dont Mr Gillet le sabotier et emmènent en captivité 70 habitants du pays, dont un des boulangers d'Ornes Mr Léon Lajouc. À Dannevoux, alors que presque toute la population est parvenue à se sauver, les Uhlans saisissent les 30 habitants restés, fusillent les 10 premiers et emmènent comme otages les 20 autres avant de détruire totalement et complètement le village par un incendie méthodique dans le but de montrer la supériorité de la Kultur allemande. Les mêmes procédés de terreur se retrouvent à Cumières-le-Mort-Homme¹¹⁸⁴, dès le 5 septembre où M. Édmond Boulhaut conseiller municipal est emmené comme prisonnier au fort du Bois-Bourru. Ce dernier refuse d'exécuter les ordres des Uhlans et tente de s'enfuir. Il provoque la colère des gardes-voie qui le surveillent et l'exécute sur-le-champ. Quelques jours plus tard, les représailles contre les riverains de la localité continuent. Les troupes allemandes cantonnées à Forges-sur-Meuse utilisent leurs fréquentes incursions nocturnes pour effrayer les civils et viennent faire bombance et enlever tout ce qui est à leur convenance notamment chez le maire M. Fisson qui est constitué prisonnier, alors que Mme Mabilie la gérante du bureau des Postes et Télégraphes est menacée de mort à coups de sabre. Les Meusiens cherchent à ménager les troupes ennemies pour ne pas subir d'exaction comme le met en évidence une lettre en date du 9 novembre 1914¹¹⁸⁵ d'un riverain de Dun, M. Albert Lagrue adressée à sa cousine depuis son camp de prisonniers à Grafenwohr en Bavières, où se trouvent également 26 autres villageois de la même localité. Dès le 26 août, le maire avait pourtant ordonné l'évacuation du village au son de caisse, mais 43 hommes et femmes avaient fait le choix de rester sur place, pour garder le patrimoine, surveiller les propriétés individuelles ou encore pour ne pas céder à la peur et à la panique, résistant à l'invasion germanique. Pendant quatre jours, du 29 août au 1^{er} septembre, les troupes sont passées et ont été reçues du mieux possible de manière à ce que la population locale pense être tranquille. Cependant, le 18 septembre, un ordre de les constituer comme prisonniers civils est mis à exécution. Les personnes sont transférées à pied vers Montmédy, avant d'être le lendemain embarquées pour un voyage qui dure deux jours et deux nuits sans descendre et sans rien manger. Les otages déclarent être bien traités, mais s'inquiètent pour les autres riverains laissés au pays et attendent impatiemment que le gouvernement français effectue les démarches pour les délivrer. De même, les Brandevillois et les Bandevilloises sont dirigés le 28 octobre vers Louppy-sur-Loison avant leurs transferts en Allemagne. Dans d'autres localités, les Allemands préfèrent appliquer des procédures d'évacuations sommaires ou imposer une cohabitation forcée avec les habitants soumis à leurs bons vouloir comme dans le Nord¹¹⁸⁶. L'exaspération de l'institutrice de Jametz traduit la colère et l'impuissance des civils lors des

1184. Lavigne (L.), op.cit., p.103 et 76.

1185. 95T, Le Bulletin meusien, 3 décembre 1914, AD.Meuse.

1186. Nivet (Ph.), op.cit, p.36.

occupations des habitations où l'ennemi «installa un casino dans notre cuisine. Des onze chambres, trois salles d'école et la mairie, il ne nous resta plus que notre petite chambre à coucher, nous étions bien gênés pour cuire notre pain et faire à manger»¹¹⁸⁷. L'occupation est mal vécue, car elle sous-entend une ingérence dans le quotidien tout en amenant des maladies, de la saleté et contraignant à respecter les ordres de l'ennemi au sein même du foyer. Les populations locales qui sont privées de liberté, doivent endurer les privations et le travail forcé de manière équivalente au nord de la France.¹¹⁸⁸ À Saint-Remy-la-Calonne¹¹⁸⁹, l'occupation allemande dure du 7 au 13 septembre. Elle contraint à une cohabitation au cours de laquelle le maire et l'adjoint, qui organisent le 21 l'évacuation générale sur ordre de l'autorité militaire française, font l'objet de menaces et de vexations de la part de l'ennemi alors que plusieurs otages sont emmenés par les Allemands. Le 1^{er} décembre 1914, M. Fabry, instituteur à Mogeville, communique des renseignements précis sur «les attentats commis dans le département par les Allemands»¹¹⁹⁰. Son village a été à peu près complètement détruit le 13 octobre par quelques cyclistes allemands qui arrosent les maisons et les édifices communautaires de matières inflammables avant d'y mettre le feu et de renforcer l'embrasement en jetant ponctuellement des grenades pour activer les flammes. Une dizaine de riverains pris de panique parviennent à se sauver éperdus. Un couple seul reste au pays. Il est enlevé par les vandales, dirigé sur la ferme d'Épine. Le mari est exécuté, la femme libérée, car elle ne marche pas assez vite. Remise en liberté, elle parvient à rejoindre le groupe réfugié temporairement à Vaux-devant-Damloup. Le même jour, les mêmes exactions et destructions sont commises à Maucourt-sur-Ornes où la huitaine précédente, entre 10 et 11 heures du soir, les ennemis avaient enlevé toutes les personnes qui y restaient avant de les emmener en Saxe, de même que durant les nuits qui suivent dans d'autres localités dont à Ornes où 83 riverains sont déportés ou à Foameix. L'institutrice de Verdun qui s'y trouvait chez ses parents est faite prisonnière. Elle indique «que les jours s'écoulaient lentement et bien tristement pour les prisonniers comme elle»¹¹⁹¹. Les deux communes qui sont ensuite reprises par les troupes françaises sont fortifiées d'une façon très solide¹¹⁹². Ce procédé est très utilisé par les Allemands qui transforment les villages en véritables forteresses après les avoir saccagés, pillés, dévastés et vidés de leurs habitants, comme à Romagne-sous-les-Côtes et toutes les hauteurs voisines à la date du 13 décembre 1914, tandis qu'à Charny-sur-Meuse de grosses pierres sont installées aux environs pour bombarder les derniers civils présents dans le secteur. À Amel et Senon, les Allemands créent un véritable camp retranché entouré de fils barbelés. Ils installent à Spincourt un centre de ravitaillement avec un chemin de fer à voie étroite régulière qui s'engage dans la forêt. Le parcours des prisonniers de guerre varie selon leurs

1187 Verdier (P.), op.cit., p.137.

1188 Nivet (Ph.), op.cit.117-177.

1189. 95T, Le Bulletin meusien, 17 décembre 1914, AD.Meuse.

1190. 95T, Le Bulletin meusien, lettre de M. Fabry instituteur à Mogeville, 17 décembre 1914, AD.Meuse.

1191. 95T, Le Bulletin meusien, lettre de Mme Gambette, institutrice à Verdun, 17 décembre 1914, AD.Meuse.

1192. 95T, Le Bulletin meusien, 24 décembre 1914, AD.Meuse.

lieux d'internement et des actions de la Croix rouge¹¹⁹³. Ainsi, en janvier 1915, plusieurs habitants de Saint-Remy-la-Calonne qui avaient été emmenés en Allemagne ont été remis en liberté. Ils sont d'abord transférés vers la Suisse puis redirigés vers la Haute-Savoie. Le retour dans la localité détruite par les obus et les incendies est proscrit. En revanche, à Seuzey les 58 riverains qui ont été enfermés dans l'église à la suite des combats d'Hattonchâtel du 21 septembre à minuit, se trouvent toujours avec ceux de Dompierre-aux-Bois à Thiaucourt, Metz et Sarrebruck ou Rastadt. Les personnes valides sont en priorité orientées sur Metz. Cependant, au mois de janvier 1915,¹¹⁹⁴ les premiers retours des prisonniers de guerre civils se précisent et se concrétisent. Le 21 janvier, plusieurs prisonniers originaires de Varennes-en-Argonne, âgés de plus de 60 ans sont renvoyés du camp de Würsbourg et aiguillés vers la Haute-Savoie qui apparaît être un des principaux points de chute des communautés rurales meusiennes. Les témoignages confirment une pratique très courante dans le processus d'occupation, celui de l'enfermement des populations civiles dans les édifices culturels en aval de la déportation. À Herbeville, le 21 septembre, durant 11 jours les riverains sont enfermés avec presque peu de nourriture dans une ambiance infecte. Cette situation provoque la mort des vieillards, des séquelles psychologiques, certains perdent la raison, tandis qu'un cas de scarlatine est déclaré. L'exode forcé est difficilement vécu. Une frange des administrés reste 7 semaines dans une forteresse, couchant sur des paillasses avec seulement une couverture, avec un rationnement alimentaire drastique, contrainte de manger comme des bêtes par l'interdiction d'utiliser des couverts et des ciseaux. À Dompierre-aux-Bois, le procédé avait été appliqué, complété par le lancement volontaire d'obus sur l'église qui provoque la mort de 23 personnes, dont un enfant d'un an, et 27 blessés, dont deux jeunes de 4 et 7 ans emmenés à Metz sans leur mère. Les églises sont aussi utilisées pour le couchage des civils durant leur trajet vers des camps de prisonniers. Par exemple, les habitants de Jubécourt sous prétexte d'une grande bataille dans les environs sont conduits dans celle de Mangiennes. Le regroupement permet d'augmenter la crainte, avec un fort poids exercé par les récits des atrocités des communes environnantes perpétrées par les ennemis. L'auteur du compte rendu dans le *Bulletin meusien* à la date du 24 janvier¹¹⁹⁵ indique que dans un bâtiment de 3 étages à Zwichau sont regroupés 700 personnes originaires d'Amel, de Loison, de Billy, de Mangiennes, de Foameix ou des environs, dont 283 personnes du canton de Spincourt, soit des effectifs très importants. Au fur et à mesure de leur progression, les Allemands aménagent et fortifient le paysage. À Hattonchâtel¹¹⁹⁶ les Uhlans de nuit reprennent les modalités qui ont auparavant fait leurs preuves. Ils envahissent le village la torche à la main. Ils incendient ce que la mitraille a épargné. Ils commencent ensuite les premiers aménagements. Les maisons épargnées sont recouvertes de papiers goudronnés, pour abriter les

1193. 95T, Le Bulletin meusien, 14 janvier 1915, AD.Meuse.

1194. 95T, Le Bulletin meusien, 21 janvier 1915, AD.Meuse.

1195. 95T, Le Bulletin meusien, 24 janvier 1915, AD.Meuse.

1196. 95T, Le Bulletin meusien, 20 janvier 1915, AD.Meuse.

baraquements et les hôpitaux établis aux lieux-dits Passons, Chenets, Clozées et Charny. Les pierres des logis bombardés, pillés et saccagés sont utilisées pour paver un parc pour mitrailleuses et artillerie, pour créer des chemins menant aux divers baraquements et réparer les routes. À Viéville-sous-les-Côtes, ils installent deux scieries à vapeur pour y débiter les plus beaux hêtres et chênes de la forêt communale et obtenir les planches, les poutres, les soliveaux indispensables à leurs casernements et à l'établissement des traverses de chemins de fer. Durant ce temps, les 45 habitants d'Hattonville, dont les vieillards et les enfants, qui n'avaient pas trouvé le moment opportun pour s'enfuir sont contraints durant sept mois de mener une vie intolérable, sous la menace du revolver des Prussiens, devenus de véritables brutes sauvages. Ils mangent du pain noir, car tous les vivres et les denrées ont été saisis. Ils couchent pêle-mêle sur la paille dans les caves et souffrent beaucoup du froid. Enfin, l'arrivée des Allemands est également synonyme d'éclatement des noyaux familiaux, soit par la mort, soit par la séparation, les hommes, les femmes et les enfants étant généralement dirigés vers d'autres destinations. À titre d'exemple, à Saint-Hilaire¹¹⁹⁷ les Uhlans ont procédé sous le regard effaré des derniers riverains à la destruction du clocher, avant de faire tomber les cloches et de briser la plus grosse à coup de marteau afin de la rendre plus transportable. Les bancs sont quant à eux brûlés, l'orgue mis à découvert, les vases sacrés et les ornements emmenés, alors que les habitants de Champlon y sont logés durant 24 jours avant d'être transférés vers les camps de prisonniers en Allemagne. La famille Grosjean fait les frais du cynisme germanique. Le père est déporté précocement, puis ses deux fils, en des destinations différentes, alors que la mère a été emmenée en Haute-Savoie. Tout au long du conflit, les civils sont constitués prisonniers même si la période de concentration s'effectue durant les premières semaines d'affrontement et la fin du premier semestre de l'année 1915. Elle correspond à l'évolution des affrontements, mais aussi des ordres d'évacuations immédiats des localités menacées par l'ennemi par les autorités militaires et prises en charge par les maires et les conseillers municipaux sur place¹¹⁹⁸. Les curés sont également les victimes directes des atrocités allemandes. Ils sont une cible privilégiée alors qu'ils accordent beaucoup d'importance à rester sur place pour soutenir leurs compatriotes, leurs ouailles dans des moments particulièrement difficiles, ainsi que pour assurer des funérailles décentes à ceux tués directement dans le conflit ou aux victimes collatérales des affrontements. Le curé de Lamorville, qui était resté en liberté durant la phase d'occupation qui débute le 21 septembre, a ainsi été emmené en Allemagne à Landau avec d'autres hommes de la localité. Il rejoint en captivité ses collègues de Prot, Varvinay, Job et Liny-devant-Dun. Les églises deviennent les lieux privilégiés et symboliques où les exactions allemandes sont perpétrées. Ces dernières peuvent être brèves et percutantes ou s'inscrire dans la durée. À

1197. 95T, Le Bulletin meusien, 15 février 1915, AD.Meuse.

1198. 8R194-195, AD.Meuse.

Montsec¹¹⁹⁹ les Allemands envahissent le village dès le 22 septembre au lever du jour. Ils enferment tous les adultes, des deux sexes ,ainsi que les adolescents de plus de 15 ans dans l'édifice cultuel, marquant le début d'un long calvaire pour les civils qui dure jusqu'au 15 novembre, au moment où l'église est devenue inhabitable, la toiture étant percée de mille gouttières, les murs éventrés à maints endroits et tous les vitraux brisés. Les souffrances sont accentuées au fil des jours, à la vue des vieillards poussés à coup de crosse de fusil parce qu'ils n'avancent pas assez rapidement, les blessés des bombardements dirigés contre l'église, les morts des suites des mauvais traitements, ou des départs des flots de prisonniers civils par étapes, d'abord les hommes valides de 16 à 48 ans environs, fragilisant ceux qui restent. Certaines scènes choquent particulièrement les esprits et créent une véritable démoralisation comme celle où cette jeune fille, Georgette Lombard qui est tuée au coin du feu dans l'église par une bombe alors qu'elle essayait de se réchauffer. À l'issue de quatorze longues semaines, le 31 décembre, les Allemands se décident à évacuer sur Rastadt les 107 civils qui ont résisté , supportant sans mourir les horreurs, la terreur, les bombardements et le flot des brutalités ennemies. La fin du calvaire est permise grâce à l'action de la Croix rouge, avec un passage en Suisse¹²⁰⁰ avant d'être mis en sécurité dans les villes et villages de la France de l'intérieur loin des zones d'affrontement. Pour conclure, nous pouvons affirmer que les communautés rurales meusiennes ont fortement souffert de la présence allemande sur le territoire, que les troupes prussiennes soient de passage ou occupent les villages. Les processus de conquêtes des localités sont similaires, reposant sur le principe de crainte, de peur et de brutalité. Les actes de barbaries et d'exactions perpétrés sont nombreux avec une récurrence des incendies, des pillages, des bombardements, des maltraitements envers les civils enfermés dans les maisons ou les églises puis le transfert vers divers lieux d'internement des prisonniers civils. Ces derniers, malgré leurs peurs et leurs efforts pour ménager l'ennemi et ne pas provoquer son courroux sont malmenés, alors que les villages sont dévastés puis au gré des besoins aménagés et fortifiés. Les différents supports, dactylographiés et iconographiques, soulignent du côté français cette barbarie alors que les Allemands prouvent leurs progressions et leur supériorité en soumettant les populations locales. Cependant, face à l'ennemi des comportements différents émergent. La majorité des individus qui sont dominés par l'angoisse, la crainte et la hantise d'un ennemi oppressant, intrusif, violent et brutal, choisissent soit de se reclure dans les caves, soit de fuir vers des localités plus sûres ou épargnées. Ils alimentent l'exode des populations. Certains bravent le danger et choisissent de soutenir et d'épauler l'armée française, notamment en servant de guide, de patrouilleur ou d'informateur, parfois au péril de leurs vies, les représailles étant immédiates. Le département de la Meuse ne déroge pas au modèle de la France occupée ou des autres contrées occupées des pays limitrophes par l'ennemi avec un territoire germanisé, cependant l'intensité des

1199. 95T, Le Bulletin meusien, 15 février 1915, AD.Meuse.

1200. F23/12, AN.

combats et les fortes dévastations des bombardements ne permettent sur l'ensemble du territoire une germanisation culturelle et économique¹²⁰¹. Les processus de brutalisation à l'encontre des civils autour des lieux culturels sont renforcés. Les périodes de cohabitation ne peuvent qu'avoir une incidence négative sur les structures traditionnelles et créer des traumatismes dans les sociétés rurales, qui à terme sont contraintes d'être évacuées face aux bilans humains des victimes civiles qui s'accroissent face à la barbarie constante et croissante de l'ennemi dans une guerre technique d'un nouveau genre. L'exode devient le seul moyen de préserver les populations civiles du danger, même s'il induit une hausse des destructions ou des fortifications des villages déserts.

3. Les communautés rurales et leurs enfants soldats.

Il nous a paru important de réserver une partie pour évoquer les relations des communautés rurales avec leurs enfants-soldats, car le département de la Meuse fournit un contingent important d'hommes qui vont combattre sur différents fronts. Cette expérience combattante¹²⁰² ne peut qu'avoir des répercussions sur le long terme à la fois pour ceux qui combattent et pour tous ceux qui vivent dans l'angoisse, craignant de recevoir de mauvaises nouvelles. L'annonce de la mort, par télégrammes pour les officiers ou par téléphone ou simples lettres pour tous les autres soldats, affecte à des degrés très différents les familles. Vivre la guerre engendre nécessairement des séquelles, une remise en question des individus et de leurs traditions, des évolutions dans les mentalités. Les épreuves vécues transforment les hommes, marquent leurs existences et créent des souffrances mentales, physiques et psychiques, qui soulèvent les difficultés d'un retour à la vie civile, notamment pour les mutilés, les grands mutilés, les gueules cassées et les aliénés dont la douleur enfantée par le conflit n'est pas toujours reconnue. Le programme de recherche EXPECOM dirigé de 2010 à 2013 à la MSH-Lorraine par le professeur François Cochet permet d'avancer dans plusieurs registres. Il démontre qu'il existe effectivement un cycle dans la taille des armées et dans la densité des combattants présents sur le champ de bataille. Les effectifs de troupes induisent une approche quantitative de la violence de guerre plutôt qu'un franchissement de seuils de violence. Il renouvelle l'approche sur l'expérience combattante aux XIX et XXe siècles, soulevant les problématiques de la formation des soldats au feu, de l'obéissance et des capacités de commander au feu, ainsi que des environnements du combattant et leurs traumatismes. Les théories mises en avant sont valides à l'échelle du département de la Meuse¹²⁰³. Durant quatre années, les hommes, soit une large frange de la population rurale meusienne,

1201. Nivet(Ph.), op.cit. 55-107.

1202.; Prost (A.), Les anciens combattants et la société française, 1914-1939, Paris, Gallimard, collection archives, 1977, p.29-69, 73-106..

1203. Cochet(Fr.), Expérience combattante-XIX-XXI siècles, vol1. Former les soldats au feu, vol.2, Obéir et commander au feu, vol.3, Les environnements du combattant, vol.4, Les traumatismes du combattant, Actes académiques, Riveneuve, septembre 2012-2014.

doivent apprendre à vivre au quotidien en tant que combattant. Ils doivent dépasser leur horizon d'attente, être déracinés et subir la brutalité anonyme, aveugle, et une violence d'un nouveau genre où les ennemis ne sont plus directement face à face grâce au recours à des armes plus techniques qui imposent une violence sans responsable identifié. Les souffrances physiques sont d'autant plus fortes que 70% des dégâts corporels sont le résultat des pièces d'artillerie, essentiellement des obus qui ont une force destructive sans précédent, qui déchiquettent les corps, avec une vision d'horreur pour ceux qui assistent au massacre impuissant. Le conflit oblige également à accepter de remettre en cause l'ordre social traditionnel établi. Il impose d'intérioriser rapidement l'inégalité de traitement entre les combattants. Les fantassins sur le front doivent rapidement s'acclimater aux ravitaillements, aux tours de garde, aux corvées, aux travaux d'aménagement des lignes ou de creusement des tranchées, aux patrouilles, à la soumission aux différents ordres mêmes s'ils apparaissent parfois contradictoires. Les instituteurs obtiennent directement le grade de lieutenant. Les conditions de vie dans le camp allemand sont plus agréables, par notamment l'aménagement de réseau d'électricité, et une organisation plus stricte ainsi qu'une logistique plus réfléchie. Aux souffrances physiques s'ajoutent celles morales et les répercussions psychiques. Le vécu des combattants induit une multitude de névroses qui peuvent déclencher un processus de désocialisation qui peut aller jusqu'au suicide. Des frustrations liées aux privations sur divers plans créent des manques, dont les tabous ne sont pas exprimés. Par exemple, les manques sexuels et la non-représentation de la sexualité servent de paravent à des pratiques pourtant avérées, telles que la prostitution, une homosexualité de circonstance et des masturbations, qui modifient les rapports hommes femmes traditionnels et les mœurs. Être combattant, c'est également apprendre à vivre la mort, une mort omniprésente, avec une double dimension positive et négative, puisque envers l'ennemi surgit l'idée de l'assassin et de la responsabilité, alors que pour La Patrie elle symbolise le sacrifice avec une dimension de martyrs. Les sociétés rurales croyantes sont préparées à cette mort, cependant cette dernière pousse à une nouvelle réflexion sur le message de la passion, alors qu'elle devient le résultat d'un conflit d'un nouveau genre, lourds bilans des combats meurtriers. Les organismes sont également fortement mis à mal par le froid qui se cumule à la fatigue et qui permet aux maladies de se développer très rapidement et de se propager entre les hommes d'un même régiment, d'une même compagnie ou d'une même unité, avec des conséquences sur la santé des combattants à court et à long terme. Les longues heures de marche accentuent les douleurs, les conditions météorologiques difficiles renforcent la sensation de souffrance même si les ruraux sont habitués à ne pas se plaindre¹²⁰⁴. Les travaux des champs ont familiarisés les hommes avec la rudesse du labeur. Cet élément leur permet de tenir même lorsque la nuit est complète, que le froid est intense et que les membres les font souffrir. Les plaies se multiplient et se cumulent au fur et à mesure de longues marches et des affrontements. Des pieds en sangs, des

1204. 206J, AD.Meuse.

ampoules, des jambes ankylosées, des corps meurtris par le froid, desséchés et gercés sont le lot quotidien des combattants meusiens comme de tous les autres soldats qui combattent dans le conflit. Les origines géographiques sont gommées, tous sont des individus qui œuvrent dans un but commun, celui de la victoire de la Patrie. Ne pas se plaindre, continuer à avancer malgré les maladies pulmonaires ou digestives, s'accrocher est essentiel, car cette résistance est également symbole de virilité et prolonge les rites initiatiques des hommes commencés lors du service militaire. Pourtant, ces maladies chroniques, plus ou moins graves, sont très fréquentes et renforcées par la promiscuité des lieux de vie, le manque d'hygiène et le rationnement alimentaire. Les coliques, les diarrhées, les dysenteries n'épargnent personne, même si des précautions sont prises par les malades comme le port de ceintures de flanelle serrées pour éviter les pandémies généralisées. Les combattants apprennent à vivre dans la misère et la promiscuité au milieu des rats et des poux sous la menace des marmites. Au-delà de ces conséquences très néfastes, le conflit est propice aux prolongements des avantages du service militaire même si les conditions demeurent tragiques. Lorsque la routine s'installe, avec en corollaire un sentiment de résignation, les hommes déracinés à leurs terres natales apprennent à se connaître, brisant les verrous des liens intercommunautaires traditionnels, estompant et dépassant les clivages régionaux, sociaux, économiques et culturels. Ce contact forcé et imposé permet de découvrir l'altérité, de s'y familiariser et de faire les démarches pour dépasser les préjugés. Les combattants prennent le temps de se regarder et soulignent souvent les différences physiques¹²⁰⁵, à l'exemple d'Eustache, l'ordonnance chargé des chevaux, classe 1903, qui incarne le modèle du bon paysan de France Beauceron, et qui avec les longues moustaches blondes et son casque rappelle les images des livres d'histoire qui représentent les guerriers gaulois¹²⁰⁶. Progressivement, le partage des conditions de vie difficiles permet des rapprochements principalement à l'intérieur des groupes de camaraderies qui se créent¹²⁰⁷ reprenant les bases en les adaptant des rapports humains dans la vie civile, donnant naissance à de véritables amitiés, dont certains sont prêts à tout pour sauver la vie de leur compagnon d'infortune. Cependant, il est erroné de croire que les soldats meusiens se sont battus uniquement par devoir patriotique ou par volonté de défendre leurs propres terres, de nombreux facteurs interfèrent permettant une obéissance aux ordres avec une synthèse de contraintes et de consentements. Le profil des combattants meusiens ne diffère ainsi pas du portrait de ceux français. Lorsque la guerre éclate, tous se dirigent calmement sans manifestation d'enthousiasme vers leurs lieux de recrutements indiqués dans leurs livrets militaires principalement Verdun, Châlons-sur-Marne, Bar-le-Duc et

1205. 700 AP/1-700AP/22

Delvert (CH.), *Carnets d'un fantassin, 7 août 1914-16 août 1916*, Paris, les éditions de Rioux, 1003, divers passages.

Genevoix (M.), *Ceux de 14*, Paris, Flammarion, 2008, divers passages.

1206. Delvert (Ch.), op.cit., p.158.

1207. Cochet (F.), *Survivre au front, 1914-1918. Les poilus contre contraintes et consentements*, Saint-Cloud, Éditions Soteca, 14-18, 2005, 268p.

Mézières selon leur zone géographique d'appartenance¹²⁰⁸. Tous les grades militaires se retrouvent même si les soldats sont nettement surreprésentés par rapport aux adjudants, aux adjudants-chefs, aux artificiers, aux aspirants, aux brigadiers, aux canonniers et canonniers-conducteurs ou servants, aux capitaines, aux caporaux, ainsi qu'aux cavaliers, aux chasseurs, aux cuirassiers, aux lieutenants, aux maréchaux des logis, aux sapeurs ou sapeurs mineurs, aux sergents ou sergent fourrier, aux sous-lieutenants, aux tirailleurs et aux zouaves, reflétant les compétences ordinaires des communautés rurales meusiennes. La ponction numérique est très forte puisque toutes les classes d'âges sont concernées. Le déracinement géographique est effectif avec une faible portion de mobilisés qui peut conserver des liens avec leurs familles. Ce constat s'explique pour le large panel des corps d'affectation recensés ainsi que le détachement sur un large front du théâtre des opérations et le taux faible de délivrance des laissez-passer, notamment dans les villages dévastés ou victimes des exactions allemandes, ou des permissions bien que ces dernières permettent d'établir un lien de cause à effet avec les enfantements. Toutefois, nous observons que les hommes d'un même village ou d'une même communauté rurale peuvent conserver des liens entre eux, car certains appartiennent au même corps, notamment lorsqu'ils composent les corps du 10^e BCP, du 10^e RI, du 106^e BCP-RI ou RAHL, du 120 et du 147 RI, de même que du 150^e, du 158^e, du 161^e, du 162^e, du 164^e, du 265^e, du 166^e RI, du 19^e et du 25 et 29^e BCP ou du 2^d RMZ pour ne citer qu'eux. Être soldat meusien ne signifie pas pour autant combattre sur le sol meusien, même si certains ont été affectés à des corps qui défendent le département, ce qui réfute l'hypothèse d'un investissement en qualité de combattant par l'attachement à la terre. En effet, en proportion les contingents meusiens ont été en grand nombre envoyés sur les théâtres d'opérations de la Somme, du Pas-de-Calais, de l'Oise, de la Marne, ou encore dans les Ardennes et en Belgique, où par la distanciation les liens avec les membres des villages natals sont distendus. Lorsque l'affectation reste dans le département, aucun privilège n'est pour autant accordé, les permissions obéissent aux mêmes règles et modalités et la défense de La Patrie passe au-dessus de celle des entités locales. Le constat des dévastations peut être pris en considération plus tôt et aggraver les maladies mentales, les psychoses ou créer un sentiment amplifié de désolation ou de démoralisation en parallèle de l'évacuation des villages. Avoir un mari, un fils, un frère combattant est une source d'angoisse, de crainte pour les communautés rurales, car tous risquent leurs vies et l'absence de nouvelles du fait des exils forcés renforce les appréhensions. Cependant, si toutes les familles n'acceptent pas de la même façon le sacrifice au nom de La Patrie, beaucoup contribuent pour fournir les renseignements nécessaires aux journaux, tels que la *Croix meusienne*¹²⁰⁹ ou le *Bulletin meusien*¹²¹⁰, pour mettre en avant le respect des devoirs militaires et le martyr accepté au nom

1208. 3R21, AD.Meuse, Fiches individuelles des combattants de 14-18, Mémoire des Hommes, SHA.

1209. 103T, La Croix meusienne, 1914-1918, AD.Meuse.

1210. 95T, Le Bulletin meusien, 1914-1918, AD.Meuse.

du pays, sortant de la dimension locale restrictive, égoïste et autarcique, témoignant de l'intégration réussie dans la société englobante. Ainsi, les rubriques intitulées soldats tombés aux champs d'honneur se multiplient au cours du conflit, avec un double aspect patriotique et victimaire qui émerge. Par exemple, pour ne citer qu'un cas et une trajectoire de vie représentative parmi des individus morts pour la France en très grand nombre, l'éloge funéraire de Nicolas Louis Camille Blaise originaire d'Avillers, neveu de l'adjoint au maire constitué prisonnier civil près de Zittau en Saxe, tué fin septembre 1914 près de Reims, alors qu'il combattait avec le bataillon chasseur à pied souligne son zèle, son dévouement à remplir ses fonctions ainsi que son affabilité¹²¹¹. Les soldats meusiens qui reçoivent des distinctions, comme des citations à l'ordre de la division, sont cités en exemple, qui servent de modèle et véhiculent les valeurs à acquérir. Parmi celles-ci, figure de façon récurrente le sang froid, le courage, le dévouement et la ténacité sur le terrain, n'hésitant pas à sauver les camarades porteurs des valeurs humbles et héroïques. Si les liens humains sont nécessairement tendus par les divers affrontements très meurtriers, certains facteurs permettent de rester en contact et de conserver les relations avec les proches, même si ces derniers se font à distance, sauf lors des permissions. Ces dernières sont rares et de courtes durées. Elles ne permettent pas d'infléchir les comportements, si ce n'est de remonter à la fois le moral des combattants, des troupes et des civils. L'envoi des colis aux militaires est l'un des moyens de rapprochements, une manière de contribuer à satisfaire les besoins, d'agrémenter le quotidien, de le rendre moins pénible même si en contrepartie les civils doivent eux-mêmes ponctionner sur les denrées déjà faibles et rationnées. Certains aliments ou produits se détachent très nettement, contribuant à remonter le moral des soldats ou leur permettant de faire du troc, notamment avec les expéditions de chocolat, de réglisse, de tabac ou d'alcool. Les dons de personnalités politiques ou de simples administrés meusiens ou issus des autres départements, de même que d'associations comme la Croix rouge, privilégient également ces derniers qui aident à tenir et sont très attendus par les soldats. Ces expéditions croissantes ne sont cependant pas sans poser problème comme l'atteste un avis au public du service des Postes en date du 9 janvier 1915¹²¹². Il fait état que «de nombreux paquets à l'adresse des militaires contiennent soit des denrées alimentaires susceptibles de se corrompre rapidement soit des liquides dont le conditionnement n'est pas conforme aux prescriptions réglementaires, soit encore des objets dangereux, inflammables, explosifs ou exaltants une odeur fétide»¹²¹³. Les civils sont dès lors priés de s'abstenir d'insérer dans les paquets postaux des denrées périssables, essentiellement des fruits, du beurre, de la charcuterie, du fromage, de se conformer aux prescriptions en ce qui concerne les corps inflammables et dangereux, tels que les cigarettes et le carbure de potassium ou de calcium, faute de quoi les paquets ne sont plus expédiés.

1211. 103T, La Croix meusienne, 3 janvier 1916, AD.Meuse.

1212. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, n°128, 9 janvier 1915.

1213. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, Avis au public des services des postes, 9 janvier 1915.

Pourtant ces derniers sont très importants pour les combattants, notamment pour entretenir le moral. Lors de ces conditions de vie extrêmes, les usages épistolaires¹²¹⁴ et de la photographie se développent très rapidement. L'écriture exerce une double dimension, cathartique et sociale à la fois pour celui qui écrit et celui qui est le destinataire. Les importantes lettres rassemblées aux archives départementales et nationales dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre piloté par la bibliothèque nationale de France et le service interministériel des archives de France¹²¹⁵ confirment l'importance des échanges épistolaires. Ces derniers sont entretenus régulièrement, les lettres sont attendues avec impatience. Les hommes, parfois cachés sous terre dans l'obscurité, continuent de correspondre, car l'écriture constitue une tâche qui permet de les raccrocher à la vie, de combler le fossé qui sépare les combattants de l'arrière et de leurs familles. Écrire des lettres et en retour en recevoir est un moyen de compensation, de continuer à aller de l'avant. Les échanges écrits aident à tenir, tout en permettant de rester impliqué dans la vie familiale et économique du foyer. Les hommes peuvent se sentir utiles en dispensant des conseils de culture ou de gestion des exploitations, voir grandir leurs enfants, donner des directives ou simplement être rassurés ou demander ce dont ils ont besoin en denrées ou en vêtements. Tout ce qui les raccroche à la vie d'avant le conflit leur est bénéfique, même si de leurs côtés une certaine censure intériorisée s'effectue. Ainsi, des différences très significatives s'opèrent entre les centaines de lettres et les carnets de fantassins. Les unes prennent soin de ménager les proches en prenant garde de ne pas transcrire l'intégralité des conditions de vie ou en oubliant volontairement de parler du degré de dangerosité ou de l'imminence d'un affrontement probablement meurtrier, car la priorité est de rassurer, les autres libèrent la parole, les témoignages étant plus spontanés ou comportent une réflexion plus poussée. Même si une sélection des informations s'effectue, qu'une autocensure et des non-dits sont attestés, l'écriture devient le principal moyen d'être en contact. Elles permettent également le moment venu de donner des consignes précises ou de faire effectuer des démarches pour assurer leurs arrières, en cas de mort ou de blessures, par exemple en contractant des reconnaissances de paternité ou des mariages afin de permettre aux épouses ou aux descendants de toucher les aides de l'État. Lire et écrire constituent aussi des moyens de rompre la solitude, un moyen de sortir de la routine notamment lors de la guerre des tranchées, de se changer les pensées, d'échapper quelques instants au quotidien et à la réalité de la guerre ou au contraire de procéder à la mise sur papier des souvenirs trop lourds à porter des combats, selon les supports et les destinataires. Dans tous les cas, cette écriture devient un exutoire. Enfin, ponctuellement les photographies envoyées avec les correspondances complètent la dimension sociale et cathartique. Il devient important pour les combattants de se faire photographier en uniformes au sein de leur groupe de camaraderie, car l'envoi du support iconographique permet de rassurer en montrant l'apparence

1214. 700 AAP/1-700AP/22.

1215. 700AP, AN, 206J, AD.Meuse.

physique, le cliché parlant de lui-même. De plus, ce dernier peut être montré, conservé, facilitant les échanges des trajectoires de vie à l'intérieur de la communauté rurale et la mise en avant de l'exemplarité. Finalement, pour beaucoup de familles, les lettres constituent les derniers contacts avant que leurs fils, leurs pères ou leurs maris ne soient tués à l'ennemi. Le quota de morts pour la France par villages meusiens est très fort auquel s'ajoutent de nombreux blessés. L'expérience combattante transforme nécessairement les individus. Le retour à la vie ne peut plus s'effectuer sur les mêmes modalités, alors que les civils deviennent des émigrés puis des réfugiés, et que les patrimoines individuels et collectifs, de même que les ressources vivrières sont anéantis. Les souffrances mentales, physiques et psychiques qui résultent des conditions de vie des combattants sont renforcées, de même que celles des populations qui vivent dans les localités sinistrées, pillées ou sous le feu des bombardements ennemis.

II. DES COMMUNAUTÉS RURALES AU CŒUR DE LA GRANDE GUERRE : CHOCS PSYCHOLOGIQUES ET RÉACTIONS INDIVIDUALISÉES.

1. De la proclamation de la mobilisation générale à la bataille de Verdun.

Les communautés rurales meusiennes placées à leur insu sur l'un des principaux théâtres d'affrontement de la Première Guerre mondiale, dès les premiers jours qui suivent l'ordre de mobilisation générale, sont affectées par les événements, de la présence des troupes françaises à l'exaction et aux brutalités perpétrées par celles allemandes, en passant par les bombardements, les réquisitions, les privations et les pillages. L'intérêt particulier, de même que celui des communautés rurales passe dès lors au second plan. À l'issue de la réunion du conseil d'arrondissement de Verdun, réuni à la sous-préfecture le 11 août 1914, le sous-préfet, qui adresse ses félicitations les plus chaleureuses au général-gouverneur et à ses troupes pour la défense de la Place Forte, pour leur attitude courageuse et l'abnégation dont elles font preuve, souligne l'intérêt supérieur de La Patrie. Il affirme par ailleurs que «toutes les populations meusiennes sauront, si besoin est, faire le sacrifice de leur bien et de leur existence pour maintenir l'intégrité du territoire et conserver la Gloire de la France»¹²¹⁶. De même, une note est envoyée au Gouvernement de la République, laquelle assure que «toutes les populations frontalières sont bien décidées à faire le sacrifice de leur bien et leur existence pour le salut de La Patrie [considérant que] l'Union est complète. Soldats et civils feront un tel rempart que jamais Verdun ne tombera aux mains de l'ennemi. À côté des troupes, ils iront au-delà de la frontière apporter la liberté aux Alsaciens-Lorrains, et de tout cœur collaboreront à la Gloire de la

¹²¹⁶. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, lettre du sous-préfet au général gouverneur, 12 août 1914, AD.Meuse.

France»¹²¹⁷. La primauté de la défense de la Patrie induit de devoir supporter de nombreuses souffrances physiques, morales et psychologiques. Elle impose de devoir accepter de voir s'évaporer les patrimoines que des générations ont mis à édifier ou à constituer s'évaporer sous le joug de l'ennemi, sous l'effet des bombardements. Elle induit que les membres des sociétés rurales soient faites prisonnières ou ne deviennent des victimes collatérales du conflit, ce qui ne peut que provoquer à court terme des chocs psychologiques et des blessures profondes. Elle modifie nécessairement et durablement les conditions d'existence, leurs manières de percevoir les choses, les rapports au territoire et aux individus, ainsi que les structures organisationnelles et les traditions. Toutefois, les réactions et les comportements deviennent de moins en moins standardisés. Les émotions et leurs expressions dominées par la crainte et la peur sortent du cadre d'expression communautaire où celles divergentes sont réprimées, si bien que la décision de rester ou de partir jusqu'à l'ordre général d'évacuation, imposé par les autorités civiles et militaires, est individualisée, alors que le fort attachement viscéral à la terre n'est plus le seul facteur explicatif. Les conditions de vie très rapidement précaires sont décrites par le sous-préfet de Verdun, Jean Grillon, dans le *Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun* dès le 15 octobre 1914¹²¹⁸, dans une dépêche destinée aux familles réfugiées dans le camp retranché. Cette dernière permet d'identifier les deux principaux motifs qui poussent à partir des villages, les exactions commises par les troupes prussiennes d'une part, les bombardements d'autre part. Les exilés ont dû quitter leurs «communes pillées, brûlées par les hordes allemandes [...] fuir devant les obus [...] rechercher un refuge momentané dans les communes placées sous la protection des canons français»¹²¹⁹. L'idée d'un conflit de courte durée cumulée à la volonté de ne pas s'expatrier loin pour rester à proximité du patrimoine individuel et conserver les relations communautaires justifie la recherche dans un premier temps d'un point de chute dans un périmètre géographique restreint qui permet d'être en sécurité et de regagner rapidement le foyer dès les bombardements ou les combats sont achevés. Cependant, la guerre technique s'inscrit dans le temps et engendre des conséquences qui sont négligées par les communautés rurales meusiennes, qui ne disposent pas de modèle de référence. Les guerres et les conflits connus par leurs ancêtres ont des modalités très différentes. De ce fait, contrairement au ressenti général le départ du foyer familial n'a pas pu être de courte durée, et l'exode précipité par la présence ennemie, l'intensité des bombardements ou la menace d'un affrontement imminent, n'ont pas permis de prendre les vêtements de rechange nécessaires ni les vivres, puisque beaucoup pensent à tort que s'abriter dans des granges ou sous des hangars en attendant que les choses se calment serait

1217. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, note du général gouverneur et du sous-préfet au gouvernement de la République, 12 août 1914, AD.Meuse.

1218. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, n°56, 15 octobre 1914, AD.Meuse.

1219. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, n°56, lettre circulaire du sous-préfet de Verdun aux familles réfugiées dans le camp retranché, n°56, 15 octobre 1914, AD.Meuse.

suffisant. Le sous-préfet constate impuissant que «les jours se sont écoulés, la faim et le froid vous ont surpris. Les enfants et les vieillards souffrent déjà de toutes les privations. Malgré nos efforts, en vue de ravitailler le pays, la disette commence, le manque d'hygiène détermine les maladies contagieuses nombreuses»¹²²⁰ si bien que les réfugiés du camp retranché commencent à se lamenter, à avoir leurs cœurs qui s'étreignent, les larmes qui coulent, se demandant ce qu'ils vont devenir avec leurs proches, la démoralisation et le découragement progressent rapidement avec des répercussions négatives communicatives. De ce fait, ce dernier leur demande d'écouter le conseil d'un ami et de se résoudre dans l'intérêt de leurs enfants et de leurs santés, et de tout ce qui leur est cher de quitter momentanément le pays natal. Il les encourage à consentir à un nouveau sacrifice, le plus dur pour des communautés rurales intrinsèquement liées aux limites du finage de leurs communes et habituées à évoluer dans des relations familiales et de connaissance villageoise, celui d'accepter de devenir des émigrés, des déracinés, sans transition en laissant sur place leurs logis, leurs biens et leurs animaux, ce qui provoque des chocs psychologiques. À partir de cette date les maires des communes où les réfugiés temporaires se trouvent deviennent des interlocuteurs pour dresser la liste des personnes concernées de manière à former des trains pour les transporter jusqu'à la victoire dans les régions du Midi de la France où ils sont censés recevoir «l'accueil dû à des compatriotes malheureux [et trouver] un asile et de braves gens pour [les] secourir et [les] consoler»¹²²¹. Toutefois, malgré toutes les précautions prises, la simple idée de devoir partir est très mal vécue et des dérapages dans la manifestation de la résistance pour demeurer sur place peuvent se produire très tôt. Dans un avis à la population de Verdun, le sous-préfet regrette que des secrétaires de Verdun aient été injuriés et même menacés des personnes mécontentes d'avoir vu figurer leur nom sur les listes d'évacuation. Il affirme que «rien ne justifie la vivacité de ces protestations. Les listes générales d'évacuations sont dressées par l'autorité militaire et cinq du bureau de quartier, qui fonctionne sans personnel municipal. Ils ont seulement été chargés de dresser les ordres d'embarquement en maintenant à Verdun les personnes utiles à la défense, au ravitaillement ou employées dans des services militaires et civils»¹²²². Le même souci d'impartialité se retrouve dans les campagnes meusiennes et la même volonté de rester sur place le plus longtemps possible. Des mesures sont prises dans ce sens comme la création en septembre 1914 d'un comité de ravitaillement et d'assistance dans l'arrondissement de Verdun «qui aura pour mission de secourir les malheureuses populations [...] dont les maisons ont été pillées et incendiées par les troupes allemandes»¹²²³. Il fonctionne par l'organisation d'une souscription publique et une centralisation des dons en argent ou en nature à la sous-préfecture entre les mains du percepteur M.

1220. 94T, *ibid*, n°56, 15 octobre 1914, AD.Meuse.

1221. 94T, *Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun*, lettre circulaire du sous-préfet de Verdun aux familles réfugiées dans le camp retranché, n°56, 15 octobre 1914, AD.Meuse.

1222. 94T, *Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun*, 5 septembre 1914, AD.Meuse.

1223. 94T, *Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun*, n°33, 19 septembre 1914, AD.Meuse.

Durand et de M. Mancolin secrétaire-chef de la mairie à l'hôtel de ville. Une dépêche du ministre de l'Intérieur adressé au sous-préfet de la Meuse, à la suite des visites dans les communes dévastées par l'ennemi dans le département prie par ailleurs «de faire savoir à ces malheureuses populations que le Gouvernement et le Parlement viendront à leurs secours et que dans un sentiment de solidarité nationale [rien ne sera négligé] pour les aider à reconstituer leurs foyers»¹²²⁴. Parallèlement, le Président de la République Raymond Poincaré adresse au préfet une dépêche dans laquelle il indique recevoir «avec autant d'émotion que d'indignation les tristes renseignements [qu'il vient de recevoir et] prie d'être [son] interprète auprès de [ses] compatriotes meusiens dans la cruelle épreuve qu'ils traversent et de les féliciter de leurs admirables esprits de sacrifice et leurs indomptables courages»¹²²⁵. Ce dernier est particulièrement réceptif aux problématiques liées aux populations meusiennes puisque lui-même est meusien d'origine où il conserve des racines familiales et patrimoniales importantes. De nombreuses personnes dont le président du conseil d'arrondissement de Montmédy lui envoie par ailleurs plusieurs messages de soutien après les attentats perpétrés contre sa propriété de Sampigny par l'ennemi, en leurs propres noms et celui des compatriotes meusiens, adressant notamment «l'expression respectueuse de nos sentiments de condoléances les plus respectueux et de réprobation indignée contre les attentats inqualifiables commis à Nubécourt et Sampigny contre [ses] chers souvenirs et l'objet de [ses] affections les plus sacrées»¹²²⁶. Le président Poincaré en lui adressant ses remerciements pour le message de sympathie confirme que «notre pauvre Meuse est bien éprouvée et en particulier [l'arrondissement] de Montmédy, mais vos compatriotes seront vengés»¹²²⁷. Une certaine forme de solidarité meusienne émerge immédiatement du conflit et les Meusiens se serrent les coudes pour pouvoir épauler leurs compatriotes les plus touchés et les plus malchanceux. Les listes de souscriptions du comité de ravitaillement et d'assistance de l'arrondissement de Verdun reflètent une réelle implication avec une activation de l'entraide financière qui permet de récolter un petit pécule pour acheter les denrées ou les vêtements indispensables pour nourrir ou protéger du froid tous ceux que les exactions et les bombardements ont rendus les plus vulnérables. Cet élan de générosité financière est d'abord l'œuvre des conseillers municipaux ou d'arrondissement, des présupposés de l'octroi, des commissaires de police ou des lieutenants de la garde civile, de nombreux membres de l'armée à divers grades, auxquels s'ajoutent les membres de la branche de l'enseignement et des banques, les négociants puis les rentiers, les cultivateurs et les artisans. En revanche, ils peuvent participer que plus modestement à hauteur de

1224. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, dépêche du ministre de l'Intérieur au sous-préfet de Verdun, n° 38, 25 septembre 1914, AD.Meuse.

1225. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, dépêche du Président de la République au préfet de la Meuse, n°38, 28 septembre 1914, AD.Meuse.

1226. 95T, Le Bulletin meusien, lettre de M. Alfred Pierrot, conseiller de l'arrondissement de Montmédy au président de la République, n°1, novembre 1914, AD.Meuse.

1227. 95T, Le Bulletin meusien, lettre du Président de la République au conseiller d'arrondissement de Montmédy, n°1, novembre 1914, AD.Meuse.

leurs ressources. Les hiérarchies au sein des communautés rurales restent perceptibles à l'observation des listes de souscriptions¹²²⁸. Parallèlement, le 9 octobre 1914, par voie d'affichage¹²²⁹ le sous-préfet active les réseaux de solidarité en informant que des personnes agréées par la sous-préfecture et porteuses de cartes d'identité sillonnent les localités hors de portée des canons pour recevoir des dons en vêtements dans le but de venir en aide aux familles touchées par les événements de guerre sans ressource. Les conseillers d'arrondissement s'investissent également dans le processus, cherchant à garantir l'assistance des populations fragilisées. Le 21 octobre¹²³⁰, le conseiller Evrard prévient les sinistrés, les réfugiés évacués du canton de Varennes-en-Argonne qui se tient à leurs dispositions pour leur transmettre les renseignements qui sont centralisés à la permanence établie avec le concours de dévoués concitoyens du tribunal de commerce de Bar-le-Duc. Parallèlement, le 16 novembre¹²³¹ le sénateur du département, Charles Humbert fait don au sous-préfet de Verdun, président du comité d'assistance et de ravitaillement de l'arrondissement d'une somme de 2 000 francs pour l'achat des vêtements chauds destinés aux populations des communes brûlées et pillées par les Allemands, de 500 francs pour permettre de réparer ou de remplacer les vitres des habitations encore habitables dans les communes dévastées, et 500 francs destinés à servir de fonds de roulement pour organiser une soupe populaire. Un geste envers les soldats est complémentaire de ce patronage des personnalités politiques aux plus fragilisés par le conflit, principalement par le legs aux hôpitaux militaires de 100 bouteilles de champagne et de 20 000 cigarettes, ainsi qu'aux troupes aux fronts de 1 500 paquets de tabacs et 1 000 paquets de cigarettes. M. Braquier, président du conseil d'arrondissement et M. Dagonnet offrent respectivement 100 couvertures de laine pour être redistribuées dans les villages détruits par les Allemands et un demi-muid de vins pour les malheureux sinistrés. Les épouses des hommes politiques locaux s'investissent dans cette mission d'assistance, comme l'illustre la démarche de Mme Grillon¹²³² qui collecte une certaine quantité de laine et qui cherche des personnes qui peuvent consacrer leurs loisirs à confectionner des vêtements, principalement des tricots, des jupons, des fichus et des petites robes pour les enfants des communes éprouvées par la guerre. Deux aspects sont toujours privilégiés dans cette assistance aux plus vulnérables, la dimension alimentaire et les moyens de contrer le froid, car les répercussions sur les organismes sont immédiates et risquent de faciliter la propagation des épidémies d'autant plus que l'hygiène des localités du fait des événements de guerre est déplorable. Les interventions du comité des dames complètent le dispositif. À partir du 13 décembre¹²³³, ces dernières sont chargées des distributions de vêtements, de chaussons et de sabots aux indigents des communes de l'arrondissement de Verdun et aux réfugiés lors des permanences à la sous-préfecture

1228. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 1914-1915, AD.Meuse.

1229. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 9 octobre 1911, AD.Meuse.

1230. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 21 octobre 1914, AD.Meuse.

1231. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 16 novembre 1914, AD.Meuse.

1232. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 20 novembre 1914, AD.Meuse.

1233. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, n°106, 12 décembre 1914, AD.Meuse.

hebdomadaires. Elles sont destinées aux personnes porteuses de bons signés par les maires des localités où elles résident, qui attestent qu'elles sont dans l'incapacité d'acheter par leurs propres moyens leurs vêtements ou ceux de leurs enfants. Les dons proviennent parallèlement des villes de la France de l'Intérieur¹²³⁴, à l'exemple de ceux pris en charge par le préfet de la Dordogne et de son épouse à l'occasion de la Noël qui permet d'adresser des vêtements pour vêtir les riverains des communes pillées en sus des soldats, grâce à 110 tricots, 270 paires de chaussettes, 54 cache-nez et 108 paires de gants dont une grande partie est confectionnée par les fillettes des écoles sous la direction de leurs maîtresses pour encourager le patriotisme. Cependant, la guerre ne permet pas toujours de rester sur place malgré les quelques aides et les solidarités qui apparaissent. Dans leurs ensembles, les communautés rurales cherchent à conserver leurs liens aussi longtemps que possible. Beaucoup refusent de partir volontairement. Elles subissent les pillages, les exactions, les réquisitions militaires, les bombardements et les obus incendiaires. Elles risquent leurs vies ou d'être constitués prisonniers civils à l'intérieur même de leurs maisons. Il leur est difficile de quitter le village d'où ils sont natifs, de laisser derrière eux leurs biens, leurs animaux, leurs exploitations, sans recevoir d'argent en retour, mais aussi en devant s'éloigner des sépultures des ancêtres ce qui est inconcevable ¹²³⁵. Le sentiment patriotique qui pousse à rester sur place pour résister à l'ennemi est à relativiser. De nombreux facteurs interférents dans les choix individuels et collectifs des individus, mais aussi les décisions des autorités militaires et civiles qui les concernent. Elles encouragent le maintien ou ordonnent l'évacuation en fonction de la progression des combats. Avant l'évacuation générale de la population des villages, l'encadrement administratif des mouvements d'exode des émigrés est relativement faible. Les départs émanent essentiellement de mouvements spontanés impulsés par un groupe de riverains plus ou moins importants, alimentés par le sentiment de crainte, de peur et de suspicion de présence de l'ennemi¹²³⁶. De nombreux départs prennent dès lors l'apparence de fuite des civils face aux exactions ennemies. Les récits de la barbarie des soldats prussiens participent à renforcer les angoisses plus ou moins rationnelles. Les pics d'exode précipités sont nettement repérables lors d'une forte présence allemande attestée dans un secteur comme en septembre 1914 à Thiaucourt¹²³⁷ où ces derniers tirent sur ceux qui cherchent à s'échapper en fuyant les habitations en flammes. Il est de même à la suite des bombardements notamment ceux qui provoquent des blessures mortelles dans les groupes enfantins, qui sont très mal vécus par l'ensemble de la communauté provoquant des séquelles psychologiques. Par exemple, le 31 décembre 1914, à Mesnil-sous-les-

1234. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 20 décembre 1914, AD.Meuse.

1235. Genevoix (M.), op.cit., p.30 octobre-1^{er} novembre.

1236. 94T, Le Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, 1914-1918.

94T, Le Bulletin meusien, 1914-1919. AD.Meuse.

103, La Croix meusienne, 1914-1919, AD.Meuse.

1237. 95T, Le Bulletin meusien, 26 décembre 1914, AD.Meuse.

Côtes¹²³⁸ d'importants bombardements accompagnés d'intenses incendies détruisent près de la moitié du petit village situé entre Mouilly, les Épargés et St-Rémy récemment évacués par les Prussiens. L'une des riveraines, Mme Burlureau-Roton, voit sa jambe amputée par un obus qui tue du même coup ces trois enfants. Cette vision d'horreur provoque de nombreux départs, mais aussi des décès dont celui de Mme Roton Auguste effrayée par ces tragiques et terribles visions, dans la commune et dans celles avoisinantes. Les lieux vers où se dirigent les Meusiens des localités touchées sont avant tout les villages ou les bourgs situés à l'arrière et au sud du département, sauf pour ceux qui ont des points de chute au-delà grâce notamment à des liens familiaux. Ils utilisent leurs relations matrimoniales pour mettre à l'abri, femmes et enfants, en aval du danger et des actes de barbarie. Pour tous les autres, les modalités d'accueil sont difficiles et restreintes, notamment dans la ville de Bar-le-Duc qui est saturée dès la fin de l'année 1914, craignant de ne plus pouvoir assurer le refuge temporaire aux sinistrés. Une suspicion envers les réfugiés apparaît par peur que la menace vienne avec eux. Cependant, dès que les signes d'un enlisement du conflit se confirment les autorités militaires et préfectorales se rapprochent pour soulever les questions relatives aux évacuations générales des populations¹²³⁹, ainsi que pour aiguiller les sinistrés, les émigrés meusiens vers des agglomérations situées en dehors du département où les compatriotes français peuvent les accueillir convenablement. Les effectifs à répartir sont très conséquents par l'extension du théâtre des opérations aux deux tiers du département. Les communautés rurales commencent dès lors à être disséminées aux quatre coins de France, en urgence. L'exil provoque une coupure brutale avec le territoire, le patrimoine et le groupe humain. Pour mettre à l'abri et en sécurité la majorité des leurs, certaines personnes jouent un rôle important de médiateur, d'informateur et de facilitateur de l'exode en mettant leur propre vie en péril ou en faisant passer les intérêts particuliers après ceux collectifs. Tel est notamment le cas du maire d'Haumont-près-Samogneux, Armand Lecourtier qui anticipe l'ordre d'évacuation en organisant l'exil de la population en prenant la lourde responsabilité de rester pour administrer le village et veiller sur les sépultures des civils et les propriétés privées, acceptant de se sacrifier par altruisme et, car il a perdu tantôt son épouse. De nombreux individus, agissant dans l'intérêt de leur communauté d'appartenance ont bravé le danger pour tenter de sauver quelques biens, principalement en enfouissant des objets, des bijoux ou de l'argent dans le sol, sans compter que les Allemands retournent tout de même que les obus. D'autres ont organisé des convois sur routes ou par trains pour évacuer le mobilier vers les refuges, mais toutes ses actions, aussi braves soient-elles, ne sont que des gouttes d'eau dans le vase. Le département de la Meuse est profondément meurtri. Finalement, la peur et la crainte poussent à partir. L'attachement viscéral à la terre des ancêtres, le devoir patriotique, l'emprise géographique forte par rapport aux sépultures, ainsi que la défense du

1238. 95T, Le Bulletin meusien, 31 décembre 1914, AD.Meuse.

1239. 8R 194-195, AD.Meuse.

territoire, la peur du départ et l'incapacité à s'imaginer vivre en dehors du groupe s'entremêlent avec la volonté de préserver le patrimoine, le principe de ne pas céder à la présence ennemie et l'émergence de sentiments plus altruistes et moins individualistes.

2. Face au danger grandissant, l'évacuation générale des populations meusiennes.

L'évacuation générale des dizaines de villages meusiens menacés par la présence ennemie ou la dangerosité des combats n'a jamais eu lieu dans une temporalité identique. Chaque décision de conserver ou d'évacuer les populations civiles donne lieu à de longues discussions entre les autorités civiles et militaires pour convenir du moment opportun. Ainsi, les ordres d'évacuation s'échelonnent très largement dans le temps à l'exemple de Beaumont-en-Verdunois où les riverains sont dirigés vers le Midi dès septembre 1914 ou d'Apremont-la-Forêt le 30 à l'arrivée du 8^e corps d'armée, tandis que les départs sont ordonnés massivement en urgence durant la première bataille de Verdun où le danger devient trop grand pour garantir la sécurité des civils¹²⁴⁰. La question est très épineuse et problématique, car les communautés rurales meusiennes elles-mêmes rechignent à partir et de nombreux soucis logistiques et administratifs se greffent sur ces résistances en dépit du danger. Pour les autorités civiles et militaires, l'ultime décision est repoussée le plus longtemps possible, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, bien que les riverains risquent d'être constitués prisonniers civils ou d'être les victimes des exactions ennemies ou des bombardements, la présence de ces derniers est symboliquement un signe de résistance. Les villages évacués sont généralement ceux qui font l'objet des plus vifs affrontements, comme Fleury-devant-Douaumont qui sur la période est successivement pris et repris dix-sept fois. Évacuer la population, c'est reconnaître l'incapacité à protéger les civils en parallèle de la progression ennemie. Évacuer c'est aussi susciter la peur des autres communautés villageoises environnantes qui demeurent sur place, qui sentent la menace se préciser, ce qui peut induire un mouvement de panique et des départs volontaires peu maîtrisables ou encore une démoralisation progressive des populations et un découragement très néfastes, qui peuvent être communiqués aux combattants avec un effet boule de neige. À Briulles-sur-Meuse, le 25 août 1914, Charles Delvert, déplore d'assister à ces tristes défilés de pauvres gens contraints à un exil forcé et durable qui est démoralisant au plus haut point pour les soldats qui assistent à la scène. Les décisions d'évacuer les civils tardent également, car les démarches liées aux réquisitions nécessaires aux militaires pour les nourrir, les héberger et les chauffer sont complexifiées en l'absence des civils, mais aussi du départ des municipalités, ce qui induit des difficultés administratives de gestion. De plus, l'exode de ceux qui ont pris peur, qui ont subi la présence allemande et les souffrances morales et physiques qui l'accompagnent ou qui ont été témoin des visions d'horreur apocalyptiques, est

1240. F23/3, F28/18, F23/19, F23/26, F23/27, F23/100, F23 105, AN.

8R 196, 8R 203, 10R 245, 2Z 571, 1251W 636, 6M 15, 10R 64, 3R 34, 8F 198-199, 8R 193, AD.Meuse.

d'ores et déjà très difficilement cantonné et la fuite massive vers le sud du département pose un autre problème, celui de la capacité d'accueil puis de transfert des émigrés. Avant l'avancée du front, les autorités compétentes, dans la sphère civile et militaire, doivent parvenir à contenir ses flux humains, car les trajets qui s'improvisent au gré des possibilités d'hébergement et de transport provoquent une exposition directe des administrés meusiens dans la zone des affrontements à pied avec leurs biens entassés dans des charrettes, les rendant encore plus vulnérables et repérables par les ennemis. Ces migrations nées de l'angoisse sont difficilement endiguées, d'autant plus qu'elles reposent également sur un refus de s'expatrier en dehors des limites du département pour la majorité. Ces déplacements ne sont justifiés que par la volonté de se mettre à l'abri le temps des combats, la proximité devant assurer la possibilité de revenir une fois le front stabilisé, même si dans la réalité cette théorie n'est pas vérifiable du fait de l'ampleur des dévastations et de la dangerosité des affrontements qui s'étendent sur une zone géographique trop élargie. Ces déplacements non encadrés ne servent pas de base à l'organisation de l'évacuation générale des populations meusiennes exposées à la menace. L'armée voit d'un mauvais œil les déplacements spontanés des civils qui sont perçus comme une menace notamment par l'encombrement des routes et des voies de communication, avec un impact néfaste des départs sur le moral des militaires. Durant le conflit, les ordres d'évacuation sont émis au compte-goutte. Ils reposent sur trois impératifs qui justifient leurs applications immédiates, à savoir que les populations doivent être mises à l'abri, qu'il est nécessaire d'assurer une plus grande latitude pour les combats, qu'il s'agit d'éloigner toute suspicion en éloignant les potentiels espions. Un risque d'utilisation des civils par les Allemands est souvent craint, d'autant plus que ces derniers assurent leur pouvoir sur les civils en perpétrant des actes de barbarie et de cruauté qui garantissent la soumission pour éviter des représailles. Des comportements de survie font que l'emprise morale l'emporte sur les valeurs de résistance des populations apeurées. Les différentes étapes de l'évacuation doivent aussi être préparées de manière à ce que les opérations soient réussies. Pour cela, afin de limiter les risques de voir se multiplier les populations flottantes ou dépendantes du joug de l'ennemi, chaque préparatif est rigoureusement encadré et défini, simultanément à une volonté de suivre le parcours de l'ensemble des individus. Cette démarche peut être mise en parallèle avec le suivi effectué par un système de fiches des rapatriés et des réfugiés passant du côté français ou allemand et vis vers ça pour connaître les destinations des rapatriés, cependant ce contrôle présente déjà des failles. En effet, bien que les réfugiés soient dirigés vers les départements de l'ouest ou du sud de la France, nombreux sont ceux qui changent d'itinéraires pour se diriger soit vers leurs communes d'origine, soit vers la région parisienne pour trouver du travail. Dans les secteurs proches de la zone du front et compris à l'intérieur de la zone des armées, en aval de la ligne de démarcation, la surveillance de la circulation des civils est d'autant plus accrue que les dangers sont exponentiels. Deux questions

centrales doivent dès lors être résolues avant d'évacuer massivement les populations locales sous peine de les exposer directement à la menace, de créer un vaste mouvement de panique ou une effusion humaine incontrôlée, celles des lieux de refuge et celles des transports. Le nombre de civils potentiels à évacuer est très conséquent. Des échanges avec les villes et villages de France de l'intérieur situés au-delà de la limite de démarcation sont menés pour s'assurer des capacités d'accueil et orienter rationnellement les individus vers les localités capables de leur assurer le logis et le couvert. En raison de problèmes logistiques auxquels se cumulent l'obligation de ne pas déraciner les communautés rurales sous peine de risquer un vaste mouvement de mécontentements aux conséquences plus ou moins graves, un premier trajet vers une agglomération rurale ou citadine du sud du département meusien, placée en dehors de la zone des affrontements, est privilégié. Les questions relatives aux modes de transport doivent parallèlement être réglées. Les principales voies de communication routières et ferroviaires sont très rapidement rendues obsolètes par les diverses opérations de bombardements. Les riverains ne possèdent pas les véhicules nécessaires à leurs transports. Un grand nombre du faible effectif qui existe avant le conflit a par ailleurs été réquisitionné pour les besoins de l'armée ou saccagé par les ennemis. De plus, créer un vaste mouvement de population dans des secteurs dangereux n'est pas sans risque. À tout moment les civils peuvent être pour cible des bombardements ou être constitués prisonniers civils. À l'issue du premier déplacement à l'échelle meusienne, à pied ou en chariots principalement pour les femmes, les enfants et les vieillards pris en charge par les militaires, des convois sont affrétés vers les différents points de chute. À titre d'exemple¹²⁴¹, le 10 mars 1916 à 9 heures est affrété un train de Meusiens depuis Bar-le-Duc vers la gare de Perrache près de Lyon. Les populations assistent «comme au temps de l'évacuation des habitants d'Alsace [...] au toujours émouvant spectacle de pauvres exilés, les plus innocents des victimes de l'atroce guerre»¹²⁴². De nombreuses familles avec plus de dix enfants, originaires de Dieue-sur-Meuse, Sommedieue, d'Ambly et des localités sises dans un périmètre moyen de 13 kilomètres autour de l'épicentre de Verdun, font le trajet dans des conditions sommaires et précaires, entassées dans des wagons. Les manques de moyens et de temps justifient l'absence de confort, puisque près de 400 personnes sont évacuées en même temps. Pour un certain nombre, il s'agit d'un second périple, dans la mesure où une partie avait été initialement dirigée, dans les Ardennes, vers Verdun, Dombasle puis Bar-le-Duc. Ledit convoi est ensuite réparti dans le canton de Condrieu et de ses environs, les potentialités d'hébergement par communes ne sont bien évidemment pas illimitées. Cela provoque une nouvelle séparation des groupes humains d'ores et déjà dispersés et arrachés à leurs territoires nats. Les habitants de Fromeréville-les-Wallons¹²⁴³, évacués au début de la bataille

1241. 103T, La Croix meusienne, n°1244, 26 mars 1916, AD.Meuse.

1242. 103T, *ibid*, n°1244, 26 mars 1916, AD.Meuse.

1243. 103T, La Croix meusienne, n°1246, 9 avril 1916, AD.Meuse.

de Verdun, se trouvent ainsi dispersés dans plusieurs départements, principalement en Indre, en Indre-et-Loire, en Haute-Marne, en Meuse, et plus ponctuellement et individuellement à Jubécourt, à Louppy-le-Petit et à Lavoye. Certaines initiatives permettent de rester effectivement durablement dans le Sud meusien, qui devient un point d’ancrage privilégié pour tous ceux qui peuvent éviter un long exil. Par exemple, des avis sont publiés dans les journaux, comme la *Croix meusienne* où il est proposé aux réfugiés un logement et un travail rétribué à condition d’être un cultivateur ayant des chevaux ou de louer des petites fermes avec terres, pâturages et maisons à Nevers-devant-Dun. Les manques de revenus et les réquisitions des animaux réduisent le nombre de personnes effectivement concernées. Les évacuations bien qu’anticipées s’effectuent soit à la hâte, soit sous la pression de la menace ennemie, tel qu’à Malancourt¹²⁴⁴, où l’État-Major avait laissé «un simple bataillon avec la mission de tuer le plus d’Allemands possibles avant de se retirer [... alors que] les ruines en contrebas sont intenable»¹²⁴⁵. Dans la majeure partie des cas, les évacuations doivent être effectuées sous 24 heures, la charge d’organiser les départs revient aux conseillers municipaux, en aval des convois mis à disposition par les militaires. La réception de cet ordre est mitigée. La rapidité des opérations et l’instantanéité d’application de la mesure ne laissent pas de temps de réflexion aux communautés rurales, prises dans l’action, elles se conforment aux ordres sans émettre de véritables résistances, même pour les noyaux d’individus attachés viscéralement aux patrimoines des ancêtres, d’autant plus que l’évacuation est dans tous les cas corollaire à un événement marquant significatif ou à la présence de l’ennemi. Cela est notamment le cas à Ornes, où l’émigration débute le 25 août au lendemain de la bataille de Pierrepont-Arrang et du massacre de Rouvres où périssent plus de 80 habitants de la localité et des villages voisins¹²⁴⁶. Le jour des combats de l’affrontement Étain-Buzy, le général gouverneur fait avertir de l’évacuation d’urgence en sonnant le glas, cependant grâce à l’avancée des Allemands vers Paris, des riverains obtiennent les autorisations des militaires pour rester sur place. Toutefois, la fréquence des bombardements, les incursions des patrouilles ennemies qui pillent et incendient les habitations, parallèlement à l’écho des atrocités perpétrées dans d’autres localités adjacentes, puis le décès de deux enfants tués par obus, poussent ces derniers à rejoindre dans un court laps de temps les riverains exilés. À Rupt-en-Woëvre¹²⁴⁷, l’élément déclencheur de l’exil forcé des populations civiles date du 23 juillet 1915. À cette date, les bombardements deviennent très intenses, la zone est très régulièrement parcourue par des patrouilleurs ennemis, et ledit jour en question, des opérations de repérage sont attestées alors que des bombardements orientés sur les édifices publics et privés font de gros dégâts qui mettent en péril la sécurité des riverains. Les autorités municipales se rapprochent immédiatement de celles préfectorales pour rendre compte de la

1244. 103T, La Croix meusienne, n°1247, 16 avril 1916, AD.Meuse.

1245. 103T, *ibid*, n°1247, 16 avril 1916, AD.Meuse.

1246. A4, La vie et la mort d’un village, Ornes, par Charles Laurent. AD.Meuse.

1247. E Dépôt 342 44, 3MI 20, Le Bulletin meusien, 22 novembre 1918, AD.Meuse.

situation très dégradée et prendre des mesures pour éviter que le village ne passe sur le contrôle ennemi. Le sous-préfet de Verdun en quelques heures se rapproche du général Paulinier qui précise les conditions et les modalités d'évacuation qui doivent être imminentes. Agir rapidement et ne pas tenir au courant les populations civiles des pourparlers¹²⁴⁸ qui débutent dès le mois d'août 1914, se justifie par la volonté de ne pas créer de mouvement de panique tant en respectant la volonté des civils à se maintenir sur place et par la nécessité de restreindre le nombre de personnes impliquées dans le processus d'organisation du mouvement d'exode pour limiter le risque de fuites des informations qui peuvent parvenir à la connaissance des ennemis avec des répercussions dramatiques pour le flot de population contrainte à émigrer face au danger. Cet impératif provoque une mise à exécution dans un délai très court, avec une concentration des départs la nuit, comme ceux précédemment évoqués qui ont lieu pour 350 personnes entre une heure et cinq heures du matin. Bien que les décisions soient retardées au maximum, l'exil forcé est toujours psychologiquement très mal vécu, puisqu'il induit un déracinement brutal, un arrachement immédiat aux racines, un abandon forcé du patrimoine, des animaux, des sépultures des ancêtres, de tout ce à quoi ils sont sentimentalement attachés et auquel ils tiennent le plus. Ponctuellement, quelques biens sont sauvés, mais ils sont numériquement faibles par rapport aux taux de perte. Ainsi, au cours du conflit se multiplie le flot des personnes évacuées, comme à Haumont-près-Samogneux¹²⁴⁹ où les quelques affaires, les quelques chaises, les quelques meubles, les quelques ballots de linges et les couvertures qui ont pu être réunis et chargés à la hâte dans des charrettes sont emmenés dans l'exil avec assis au-dessus les enfants, alors que les hommes tirent les charges comme ils peuvent accompagnés des femmes qui pleurent à côté du convoi. Comme dans les autres régions affectées par le conflit, après la peur, l'occupation, la misère, la promiscuité, les privations, les Meusiens alimentent ces «tristes défilés de femmes et d'enfants, de vieillards fuyant devant la poussée des troupes ennemies et essayant d'entraîner avec eux les quelques bestiaux qu'ils pouvaient réunir, le petit paquet de vêtements sous les bras, les quelques bijoux de famille, pêle-mêle dans une malle, une valise ou un sac»¹²⁵⁰. Enfin, les décisions d'évacuation générales des populations exposées au danger sont retardées au maximum pour des raisons matérielles¹²⁵¹. Une commission spéciale¹²⁵² est instituée pour que les sommes qui proviennent des souscriptions en faveur des populations des régions envahies soient mises à disposition des préfets. Elles sont réparties proportionnellement selon l'effectif des réfugiés placés dans les départements d'accueils de manière à permettre l'assistance à ces derniers, qu'ils bénéficient ou non de l'assistance légale. Dans chaque unité administrative, est également constituée une commission composée du préfet, d'un conseiller

1248. F23/3, F28/18, F23/19, F23/26, F23/27, F23/100, F23 105, AN.

8R 196, 8R 203, 10R 245, 2Z 571, 1251W 636, 6M 15, 10R 64, 3R 34, 8F 198-199, 8R 193, AD.Meuse.

1249. 8R 196, 8R 203, 10R 245, 22571, 1251 W636, 6M 15, 10R 64, 3R 34, 8R 198-199, 8R 193, 4Z 64, AD.Meuse.

1250. Pilleboue (F.), (dir.), *Reconstruire la Picardie après 1918*, La Réunion des musées nationaux, 2000, p.4.

1251. F23/3,, F28/18, F23/19, F23/26, F23/27, F23/100, F23 105, AN.

1252. 103T, la Croix meusienne, 20 février 1916, AD.Meuse. 95T, Le Bulletin meusien, 24 février 1916, AD.Meuse.

général, M. Didion en Meuse, le trésorier-payeur ou un représentant de l'administration des finances, le contrôleur départemental du service des réfugiés, deux membres désignés par le préfet et trois personnes choisies parmi les réfugiés. Cette dernière reçoit l'entière liberté et les pleins pouvoirs pour procéder à l'attribution des secours et peut selon les besoins individuels accorder soit des allocations en argent, soit des secours en nature, principalement pour garantir l'achat des vêtements, des chaussures ou du mobilier de base. Une vive harangue insérée dans les colonnes de la *Croix meusienne* du dimanche 17 septembre 1916 expose les problèmes pécuniaires rencontrés par les réfugiés dans leurs régions d'accueil¹²⁵³. L'auteur revient une nouvelle fois «parler encore de la situation qui est faite [aux] compatriotes évacués de leurs villages et de leurs villes et qui sont devenus, de ce fait des réfugiés tant décriés [...] ces pauvres déracinés que sont nos malheureux frères que l'invasion des Barbares a chassés de chez eux»¹²⁵⁴. Il est clairement mis en avant la récurrence des problèmes pécuniaires rencontrés par les réfugiés durant leur exil, l'indemnité de 1,25 franc par jours qui leur est légalement accordée est insuffisante pour vivre, d'autant plus que la situation économique générale s'est dégradée du fait de la guerre, si bien que le coût de la vie est devenu plus cher. Il insiste pour que les représentants à la chambre et au Sénat interviennent rapidement afin d'obtenir le vote du relèvement de l'allocation de réfugié, car «à l'heure actuelle, il leur est absolument impossible de vivre avec vingt-cinq sous par jour ! Vingt-cinq sous, c'est tout juste de quoi ne pas crever de faim ! Et encore ...»¹²⁵⁵. Le taux de l'indemnité fixée à partir du barème des taux d'assistance en temps de paix entraîne réellement des difficultés financières, d'autant plus que si la générosité des hôtes est encouragée, pour beaucoup la faible allocation est fortement ponctionnée par la location d'un petit logement. Très peu de propriétaires ou de municipalités assurent le logement gratuitement ou en échange de menus travaux, ce qui laisse peu de budget à consacrer aux postes alimentaires et vêtements. «Pour les compatriotes des villages, c'est l'argent recueilli par la vente d'un cheval ou d'une vache, au moment du départ qui disparaît petit à petit faisant craindre que lorsque la guerre [sera] terminée, lorsque l'on pourra reprendre le chemin du retour à la terre natale, il ne restera plus un sou vaillant de ce que l'on avait eu tant de mal à amasser»¹²⁵⁶. Ce constat soulève un problème plus grave, celui du respect des dispositions prises au moment de l'ordre d'évacuation et des promesses faites aux expulsés de la guerre. Enfin, au dos de la feuille imprimée standardisée d'évacuation, émanant du gouvernement militaire de Verdun, où il est stipulé que l'ordre de quitter les domiciles sans délai concerne toutes les personnes sous peine d'être différé aux tribunaux militaires, figurent des instructions qui divergent de la situation et de l'accueil réservé à de nombreux sinistrés en plusieurs

1253. 103T, La Croix meusienne, n°1269, 17 septembre 1916, AD.Meuse.

1254. 103T, La Croix meusienne, article intitulé À nos réfugiés, signé Albert Mitzel, n° 1269, 17 septembre 1916, AD.Meuse.

1255. 103T, *ibid*, n°1269, 17 septembre 1916, AD.Meuse.

1256. 103T, La Croix meusienne, article intitulé, À nos réfugiés, signé Albert Mitzel, n°1269, 17 septembre 1916, AD.Meuse.

lieux de refuges. Ainsi, il est prévu que les personnes évacuées soient dirigées sur des points de refuge déterminés où toutes les mesures sont préparées pour assurer le logement et leurs nourritures dès l'arrivée à destination. Il est prévu pendant toute la durée de la guerre par voie de réquisitions d'assurer le logement et à la nourriture des individus qui sont évacués comme bouches inutiles à condition qu'ils déclarent et justifient se trouver sans moyen d'existence auprès du maire de la commune de refuge. Cependant, ces deux dispositions sont erronées, car elles reposent sur deux hypothèses faussées, celle d'un faible quota d'évacué et celle d'une guerre courte. Or, l'importance numérique et le flot croissant des populations émigrées tant du département de la Meuse que de tous les autres placés sous le joug de l'ennemi ou théâtre d'affrontement, ne permet pas d'assurer ces deux dispositions. L'allocation se substitue à l'idée primitive d'assurer gratuitement le logement et la nourriture des réfugiés. Il est accordé beaucoup d'importance à ce qu'ils reçoivent ces indemnités. Le ministère de l'Intérieur donne des directives dans ce sens. Tous les sinistrés reçoivent un traitement identique, afin que le sort des heureux privilégiés soit réduit à la portion congrue et que les populations de la France de l'Intérieur concourent pour aider ceux qui subissent les conséquences directes de la guerre sur leurs territoires d'appartenance¹²⁵⁷. Ce souci d'équité et de prise en charge effective se retrouve à l'échelle du département de la Meuse. À la date du 4 février 1915¹²⁵⁸, le maire de Verdun M. Regnauld fait publier un avis aux réfugiés de l'arrondissement de Verdun dans le *Bulletin des communes*. Il informe de l'intention conjointe du conseil municipal de la ville et du comité d'assistance du ressort géographique d'envoyer une délégation dans les départements où sont évacués les administrés des localités qui dépendent du camp retranché dans le but de s'assurer sur place que leurs concitoyens ont bien reçu les allocations auxquelles ils ont droit, de rechercher parmi eux s'il n'y a pas de misère, de leur procurer les vêtements, les secours et toute l'assistance dont ils ont besoin. Une prise de conscience de l'impossibilité de sillonner tout le territoire en raison du fort taux de dispersement des populations meusiennes est signalée. Il précise que malgré la bonne volonté, toutes les communes ne peuvent pas être visitées, si bien qu'un nouvel effort est demandé aux réfugiés, celui de se rendre à une date indiquée au chef-lieu de canton ou d'arrondissement de leurs domiciles temporaires. Cet éparpillement géographique, simultanément à l'émergence d'une culture de guerre, provoque une coupure brutale des liens familiaux et humains, qui remettent en cause les bases de l'organisation traditionnelle et favorisent, en la forçant et en la provoquant par l'inscription dans la durée, la prise de contact avec l'altérité, au moment où les individus basculent du statut d'émigré à celui de réfugié.

1257.F23/3, F23/18, F23/19, F23/26, F23/27, F23/100, F 23/105, AN. 8R 196, 8R 203, 10R 245, 2271, AD.Meuse.

1258. 94T, Le Bulletin meusien, avis du maire de Verdun M. Regnaud, aux réfugiés de l'arrondissement de Verdun, n°143, 3-4 février 1915, AD.Meuse.

II. L'ÉMERGENCE DE LA FIGURE DU RÉFUGIÉ MEUSIEN.

1. Le sort des réfugiés et des évacués meusiens.

Le suivi des parcours des évacués et des réfugiés meusiens est permis par deux moyens. Le premier est constitué des listes de résidences¹²⁵⁹ établies dans un souci et un impératif de sécurité à la demande du Ministère de l'Intérieur par l'intermédiaire de la direction de la sûreté générale, qui servent de base pour anticiper les retours. Le second est le suivi du Comité meusien¹²⁶⁰, fondé entre les réfugiés et évacués meusiens sous le haut patronage des sénateurs et des députés du département. Cette association, fondée dès le mois d'octobre 1914, fixe son siège à Paris, rue du faubourg Montmartre, avec possibilité de déplacement en cas de besoins, sur validation des dispositions en assemblée générale. Son but est de centraliser toutes les adresses des évacués et des réfugiés. Il leur procure les moyens de retrouver les leurs éparpillés dans tout le territoire. Il leur vient en aide par des secours en nature, en espèces ou en travail. Il se propose de les aider à commencer à établir l'évaluation des pertes subies par tous, de quelques façons que celles-ci se soient produites. Il sert d'intermédiaire auprès des différentes administrations de manière à ce que les sinistrés obtiennent satisfaction à leurs demandes légitimes et appuient au besoin les dossiers en souffrances. Les statuts prévoient que toutes les personnes qui ont leur domicile habituel dans la Meuse peuvent en faire partie, de même que ceux qui ont souffert de l'invasion allemande dans le département, sans être obligés de verser de cotisation. Cependant, il est habilité à recevoir des dons en espèces ou en nature qui peuvent lui être faits de manière à pouvoir ensuite les distribuer suivant l'avis du conseil d'administration, siégeant au comité de secours au moins une fois par semaine. Le président ou le trésorier est autorisé à donner décharge des sommes reçues et à les recevoir. Les personnalités politiques locales et les notabilités meusiennes sont impliquées dans le processus comme le reflète la composition initiale du comité. Le président, M. Ravault M.L. est député du département, les vices-présidents, M. E. Poterlot, L. Courtes et A. Paul sont des notables des principales agglomérations à caractère urbain, Stenay et Étain, tandis que le secrétaire général M. Dauchez est huissier à Dun-sur-Meuse. De même, les secrétaires M. Hurelle, Payen, Génin et Antoine ont une réputation solidement établie, respectivement percepteur à Damvillers gérant de la brasserie à Sivry-sur-Meuse rentier à Varennes-en-Argonne et maire à Aincreville, complétés par deux institutrices de Neuville et Loupmont, Mme Stephan et Sautles, et deux notaires, l'un d'Étain, l'autre de Paris. Les membres permanents sont également composés de deux personnes par cantons représentés tandis que les conseillers généraux et d'arrondissement du département font partie de droit du comité de l'association. La désignation de nouveaux membres en

1259.3R 34, AD.Meuse.

1260 95T, Le Bulletin meusien, 2 novembre 1914, AD.Meuse.

remplacement de ceux empêchés de remplir leurs fonctions par suite de diverses circonstances a lieu provisoirement par les membres du bureau avant d'être ratifié par l'assemblée générale suivante. La durée de l'association est limitée dans le temps, son action est restreinte à la durée de la guerre et à celle nécessaire à l'établissement des évaluations des pertes subies. Il est également prévu que si au moment de la dissolution des fonds restent en caisse ces derniers soient répartis équitablement entre les communes qui ont soufferts de l'invasion pour alimenter les caisses du bureau de bienfaisance qui reportent les sommes allouées selon les potentiels bénéficiaires et leurs besoins. L'association est constituée dans ce but uniquement, si bien qu'il est formellement interdit d'y traiter des questions d'ordres politiques ou religieux, s'inscrivant dans les dispositions légales de la loi du 21 juillet 1901. Dès le début du mois de novembre 1914, l'élan de solidarité se concrétise par la collecte d'une dizaine de mille francs en argent, auxquels s'ajoutent de nombreux dons en nature, principalement de chaussures et de vêtements. Ce premier bilan très positif permet à l'organe associatif de donner dans la limite de ses ressources, à raison en moyenne de 1 000 francs par semaine, satisfaction aux plus intéressantes demandes de secours dont il est saisi, grâce à la générosité des donateurs. Toutefois, un premier constat s'impose. Les communautés rurales meusiennes réfugiées se trouvent réellement en difficultés financières. Les carences alimentaires sont très nombreuses et le manque de vêtements est avéré, mais cette situation leur est très difficile, car elles n'ont pas l'habitude de se faire assister. Même si leurs ressources sont habituellement très modestes, les relations familiales sont activées dans le respect de la tradition où les jeunes doivent assistance aux aînés ou les fratries entre elles, avant de solliciter l'aide du bureau de bienfaisance. La coupure des liens traditionnels, l'arrachement à la terre d'où sont tirées les ressources y compris pour les rentiers et l'évaporation très rapide des maigres économies emportées, les contraignent à se résoudre à demander de l'aide, ce qui est un signe de faiblesse et d'échec y compris pour ceux qui avant le conflit était à l'abri du besoin. La guerre affecte tous les individus, sans distinction de rangs et de fortunes, tous les réfugiés sont égaux devant les conséquences des affrontements, la pyramide sociale et économique s'effondre au moment des départs. Très rapidement quatorze cantons sont représentés dans le comité meusien¹²⁶¹ à savoir ceux de Clermont-en-Argonne, de Charny-sur-Meuse, de Damvillers, de Dun-sur-Meuse, d'Étain, de Fresnes-en-Woëvre, de Montmédy, de Montfaucon-d'Argonne, de Stenay, de Spincourt, de Saint-Mihiel, de Verdun, de Varennes-en-Argonne et de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, ce qui n'est pas sans poser des problèmes d'ordre matériel. Le nombre de bénéficiaires potentiels devient trop conséquent par rapport aux fonds en caisse. De ce fait, le comité se voit aussitôt dans l'obligation de n'allouer un principe de secours qu'aux réfugiés qui justifient qu'ils n'ont rien touché de la mairie de leur résidence d'accueil ou qu'ils ne bénéficient pas de celles accordées aux familles de militaires qui peuvent désormais continuer à percevoir les indemnités depuis leurs lieux de rapatriement. Le comité prend parallèlement

¹²⁶¹1261.95T, Le Bulletin meusien, 17 novembre 1914, AD.Meuse.

l'initiative de mener des enquêtes de manière à endiguer deux phénomènes en développement. Des municipalités des lieux d'accueil refusent de délivrer les subventions légales de 0,50 franc augmenté de 1 franc par chef de famille ou par femme de mobilisés. Les réfugiés sont dès lors lésés pour des raisons qui restent obscures ou par manque de subsides. Des abus ont également lieu par des réfugiés qui certifient à tort ne pas avoir touché les indemnités réglementaires. Les mauvais comportements sont sévèrement jugés, si bien que l'association soucieuse du respect des valeurs et de l'équité prévoit de publier le nom des personnes frauduleuses sans préjudice d'autres sanctions. Des dysfonctionnements¹²⁶² sont pareillement pointés du doigt, faisant l'objet de vives protestations motivées. À titre d'exemple, dès le 19 novembre 1914 le comité informe qu' à la demande du sénateur Jules Develle, le gouvernement a décidé de remettre des bons d'identité sur feuille rouge que les intéressés peuvent retirer au siège, avant de les présenter aux mairies de la Seine et de la résidence des réfugiés. Le formulaire standardisé doit parer les éventuelles tentatives de fraude. Le bureau dénonce le traitement fait à de nombreux réfugiés et demande aux victimes de se faire connaître, car plusieurs mairies de la Seine ont refusé, sans motif acceptable et sans enquête, les secours aux porteurs de feuilles rouges, ce qui est inacceptable, car illégal. Les démarches pour prévenir le préfet du département sont aussitôt enclenchées pour rétablir la loi. Le bureau est fréquemment informé et saisi des réclamations contre le mauvais vouloir et la parcimonie avec laquelle les traitent certaines municipalités de la Meuse et d'autres départements. Elles accordent les secours, la nourriture et les logements aux évacués de façon aléatoire sans respecter le cadre réglementaire. Le constat est dressé qu'ils sont malmenés, «tantôt on les fait coucher sur de la paille, tantôt on leur délivre des vivres au compte-goutte pour ainsi dire, tantôt même les particuliers refusent de leur vendre et les commerçants de leur donner quoi que ce soit [alors qu'ils sont] les malheureux Français, chassés de leur foyer, qui traînent depuis des mois leur misère, leurs deuils sur de longues routes»¹²⁶³. Le ministre de l'Intérieur Malvy réagit à cette mise en évidence de ces problématiques en adressant une lettre aux maires de France pour activer l'association «d'une façon plus étroite [des] premiers magistrats de toutes les communes de France aux efforts accomplis par le gouvernement de la République pour adoucir la cruelle détresse de ceux [des] compatriotes que la guerre a chassé de leurs foyers, et qui sont venus chercher, dans les départements de l'Intérieur, avec un refuge et un abri, l'aide et le secours de la Nation»¹²⁶⁴. En substance, il rappelle que le gouvernement a précocement pris les mesures nécessaires à leurs prises en charge, que les familles soient Françaises ou issues des alliés belges sans distinction, notamment en votant les crédits nécessaires pour garantir l'assistance la plus complète. Des instructions sont données aux préfets pour mettre des dispositions à exécution, parallèlement à un élan

1262. 95T, Le Bulletin meusien, 19 novembre 1914, AD.Meuse.

1263. 95T, op.cit., Lettre ouverte du comité meusien dénonçant les pratiques abusées, 19 novembre 1914, AD.Meuse.

1264. 95T, Le Bulletin meusien, 17 nov. »mg' » 1914, AD.Meuse.

de générosité publique. Selon lui, l'approche de l'hiver qui accentue la détresse y compris financière, justifie le renouvellement de « l'appel à vos généreux sentiments de solidarité et de préciser auprès de vous [les] instructions précédentes»¹²⁶⁵. Tout d'abord, le principe premier de l'assistance repose sur le concours patriotique, pour assurer et garantir leur logement, leur subsistance et leur entretien. Pour garantir le confort matériel et entretenir le moral, il préconise de privilégier l'accueil chez les habitants, les locaux collectifs étant trop impersonnels. Ensuite, en ce qui concerne la nourriture, elle doit être fournie soit dans des cantines communales, soit de préférence à la table chez l'habitant, qui dans ce cas de figure peut prétendre à une indemnité représentant leurs dépenses, soit sous la forme d'une allocation destinée à l'achat des denrées alimentaires par leurs propres soins. La générosité publique et les efforts de l'administration doivent continuer afin de poursuivre les distributions de vêtements chauds, de chaussures, de linges de première nécessité. Cependant, le ministre souligne la complexité de l'assistance aux réfugiés, par les secours en argent et en nature, ou le cumul des deux en proportion variable selon les régions. Il confirme les meilleurs résultats de ceux en nature, alors que ceux pécuniaires par souci d'équité doivent s'aligner sur ceux accordés aux familles des militaires mobilisés avec le même barème. Il ajoute pour dissiper tous les malentendus éventuels que « ces règles s'appliquent aux communes et aux départements situés à l'arrière de nos armées, qui au lieu de servir de résidence aux réfugiés, constituent pour eux des lieux de passage, de transit ou de séjours provisoires [si bien qu'il] importe que les secours nécessaires à la subsistance temporaire des réfugiés pendant le temps de leur passage, leurs soient immédiatement alloués»¹²⁶⁶. Le caractère temporaire de la situation est clairement utilisé pour obtenir de bons résultats, les réfugiés ne sont pas encouragés à s'établir durablement, à l'issue du conflit ils doivent réintégrer leurs domiciles habituels. Les sentiments de peur ou de rejet de ces réfugiés qui viennent malgré eux s'ingérer dans le quotidien et bouleverser l'ordre social et économique établi doivent être dépassés rapidement au profit de manifestations empathiques pour créer une atmosphère d'affection et de fraternité, pour fournir un foyer hospitalier pour accueillir la détresse passagère et «affirmer dans la communauté de ces familles éprouvées le sentiment de confiance avec lequel elles attendent les réparations, certaines de la justice et du droit»¹²⁶⁷. Toutefois, malgré les nombreuses recommandations et l'insistance des préfets à appliquer rigoureusement les mesures relatives aux réfugiés, la cohabitation avec les populations des régions d'accueils ne se passe pas toujours correctement et des différences très significatives sont observables, relevant de la complexité des relations humaines, au-delà des volontés et des prescriptions administratives. De ce fait, les instances supérieures sont particulièrement vigilantes et

1265. 95T, Le Bulletin meusien, lettre aux mains de France du ministre de l'Intérieur Malvy, 17 décembre 1914, AD.Meuse.

1266. 95T, op.cit., Le Bulletin meusien, 17 décembre 1914, AD.Meuse.

1267. 95T, Le Bulletin meusien, lettre aux maires de France du Ministère de l'Intérieur Malvy, 17 décembre 1914, AD.Meuse.

des commissions parlementaires sont régulièrement formées, à l'exemple de celle du mois de février 1916, pour vérifier les conditions et les modalités d'application des circulaires ministérielles relatives aux réfugiés¹²⁶⁸. Le docteur Doiry député des Ardennes et rapporteur de cette dernière qui a visité certains départements voisins de la zone des armées pour s'enquérir directement et personnellement sur place de la situation réelle des réfugiés, du point de vue matériel et moral suite à des plaintes réitérées, rend compte d'un écart très grand dans les conditions d'accueil et dans les comportements à leurs égards. Ainsi, dans la ville de Troyes, où se trouvent 25 000 habitants de troupes, 500 officiers du D.E.S. et 4 000 réfugiés pour une population ordinaire de 55 000 âmes, tous ont pu dans un premier temps bénéficier d'une vaccination gratuite. Face au nombre, un hébergement collectif a d'abord été privilégié. Le cirque chauffé et progressivement aménagé devient un lieu habitable, sinon confortable, avec des cantines indépendantes. Le logement demeure extrêmement difficile. Les prix des locations ont augmenté dans des proportions trop conséquentes, suivant une tendance nationale corollaire au surenchérissement du coût de la vie à l'échelle du pays. Ils creusent encore plus l'écart avec les ressources minimales des réfugiés. Les logements sont hors d'accès aux réfugiés en raison de leurs facultés avec la simple allocation réglementaire. À Lussigny, les effectifs atteignent près de 15% des riverains établis de façon sédentaire. À la belle saison, les hommes réfugiés peuvent travailler avec les exploitants pour gagner de 2 à 3 francs dans la culture, mais sans être logé et nourri, ce qui pose problème puisque de novembre à mars aucun débouché n'est possible. Les mêmes conditions de logements difficiles se retrouvent, si bien qu'une partie des réfugiés, femmes et enfants compris acceptent, une pratique très accentuée, de travailler gratuitement pour payer en nature leur location et leurs légumes aux propriétaires, qui malgré cela peuvent ne fournir qu'une chambre pour trois familles. À Sainte-Savine, ville de 7 000 habitants pour 1 000 réfugiés, dont 200 enfants, si la générosité d'une tranche des administrés permet à certains de bénéficier de logements gratuits avec parfois des prêts de mobilier, la méfiance et le refus des réfugiés poussent d'autres à dormir sur de la paille et à être purement et simplement exploités. Un autre phénomène est mis en avant, permettant de faire un parallélisme et une analogie avec les prix pratiqués dans les régions où se déroulent les combats pour les soldats. En effet, les montants des locations, comme de certaines denrées très recherchées, varient très sensiblement selon le statut de la personne, par exemple si «x paye 35 francs pour deux pièces meublées, y... paye 55 francs, et une personne non réfugiée paye 17,50 francs pour deux chambres semblables non meublées. Un autre réfugié paye 55 francs pour deux chambres meublées, où il lui est impossible de faire du feu»¹²⁶⁹. La question relative au logement des réfugiés¹²⁷⁰ reste épineuse tout au long du conflit en raison de l'absence de clause ferme dans le texte des décrets

1268. 95T, Le Bulletin meusien, n°69, 24 février 1916, AD.Meuse.

1269. 95T, Le Bulletin meusien, Rapport de la commission parlementaire sur les conditions d'accueil des réfugiés, n°69, 24 février 1916, AD.Meuse.

1270. 94T, Le Bulletin meusien, 31 août 1916, AD.Meuse.

moratoires, et en dépit des précisions consignées dans les rapports les précédant. Cette carence législative crée un vide qui provoque une interprétation très différente de la question, y compris par les hommes de loi. Pour soutenir ceux qui subissent les conditions de vie pénible, des actions symboliques, à dimension victimaire émergente, qui visent à collecter des fonds sont parallèlement organisées. Par exemple, le dimanche 4 février 1917 est organisée la journée meusienne¹²⁷¹, sous le haut patronage du président de la République et d'un comité d'honneur composé notamment du préfet du département, de sénateurs et de députés, dont André Maginot, des généraux Nivelle, Deprès et Dalstein, commandant d'armée ou de la 6^e région, de l'évêque Ginisty de Verdun et des membres du conseil général et d'arrondissement de la Meuse. Un appel est lancé «aux Parisiens, aux Meusiens de Paris, aux Meusiens de provinces, à tous les Français, alliés et amis [...demandant] d'être secourables envers les malheureux amis ou compatriotes, chassés de chez eux par l'invasion, envers les œuvres s'occupant des malheureux prisonniers internes, des combattants, des réformés et des mutilés¹²⁷², le patriotisme, la générosité, et la solidarité nationale étant une nouvelle fois réactivés. Cependant, les aides ponctuelles en argent ou en nature ne permettent souvent pas de soulager véritablement le sort de ces réfugiés d'autant plus qu'après la bataille de Verdun, les évacuations massives créent une surabondance de réfugiés à loger, ce qui induit un éclatement des noyaux communautaires en plusieurs points géographiques plus ou moins distants, mais qui ne permet pas d'activer les réseaux de connaissances traditionnelles ou de réussir à reconstituer des groupes villageois viables dans les localités d'accueil. Les nombreuses listes de réfugiés meusiens¹²⁷³ reflètent cette dispersion sur l'ensemble du territoire français. Pour ne citer que quelques trajectoires de vie, le 7 janvier 1915¹²⁷⁴, sur 14 riverains de Mogeville mentionnés, trois noyaux sont accueillis à Avignon, sept à Menton, un dans l'Yonne, en Savoie, à Paris et dans l'Indre-et-Loire, alors que ceux d'Apremont-la-Forêt demeurent encore majoritairement à Commercy et Bar-le-Duc de même que ceux de Mécrin. Cet éclatement des relations humaines renforce les difficultés psychiques et morales. Il rend dans un premier temps difficile l'adaptation aux conditions de vie dans le lieu de refuge. Le regard croisé des réfugiés meusiens et des populations hôtes¹²⁷⁵ est souvent péjoratif ou complaisant, ce qui complexifie l'instauration de liens sociaux. Les relations sont crispées et tendues par une méfiance réciproque, une souffrance énorme des réfugiés qui ont des difficultés à aller vers les hôtes. Ils refusent simplement leur exil, ne parviennent pas à surmonter le choc de l'exil, la perte de leurs biens ou des leurs. Ils manquent de référence et de repères dans des villes et villages qui ont d'autres

1271. 95T, Le Bulletin meusien, 28 décembre 1916, AD.Meuse.

1272. 95T, Le Bulletin meusien, Appel en faveur de la journée meusienne du 4 février 1917, 28 décembre 1916, AD.Meuse.

1273. 95T, Le Bulletin meusien, 1914-1918, AD.Meuse.

1274. 95T, Le Bulletin meusien, 7 janvier 1915, AD.Meuse.

1275. 95T, Le Bulletin meusien, 103T, La Croix meusienne, 1251 W 636, 6M 15, 10M 64, 3R 34, 8R 198, 8R 199, 8R 193, AD.Meuse.

modes d'organisations, d'autres mœurs, d'autres coutumes, d'autres systèmes économiques. Cette posture renfermée est parfois également mal interprétée par les populations hôtes qui perçoivent les attitudes comme un refus de l'aide apportée. Cette attitude alimente leur propre méfiance, alors que le sentiment empathique ou de complaisance accroît sans le vouloir le mal-être des réfugiés qui ne sont pas habitués à l'expression de ces émotions et qui se protègent en se repliant dans leur cocon. Cependant, lorsque l'exil s'inscrit dans le temps, les comportements évoluent progressivement et de manière individuelle. Les réactions de défense reculent, des échanges avec les hôtes les plus respectueux permettent de nouer des relations sociales, des amitiés voir des alliances matrimoniales. L'exil forcé devient dès lors un excellent moyen très bénéfique à l'enrichissement personnel des individus, propice au dépassement de la tradition et à l'évolution à la fois des mœurs, des mentalités et des comportements, créant de nouvelles bases aux communautés rurales meusiennes pour l'après-guerre. L'expérience de réfugié a profondément transformé les personnes. Cette découverte réciproque de l'altérité est positive. Elle permet de découvrir, de juger et de critiquer négativement ou positivement, de prendre conscience de ses défauts et de ses qualités, de retenir les traditions les plus importantes, les systèmes agraires les plus performants et productifs, un mode de gestion des exploitations ou des foyers plus rationnels ou encore de faire émerger un état d'esprit plus ouvert et réceptif, favorable aux changements qui sont au stade micro-embryonnaire avant l'éclatement des affrontements. La mise en contact avec d'autres strates sociales, économiques et professionnelles, au-delà du choc de l'altérité, permet un enrichissement des communautés rurales traditionnelles, même si les rapprochements sont à nuancer selon les régions et les individus. Les relations humaines sont toujours très complexes avec soit des rapprochements concrétisés par des alliances matrimoniales, soit des marginalisations durables, mais qui sont en net recul après le second semestre 1916, où la compréhension réciproque s'installe. À la signature de l'Armistice, les communautés rurales restent fortement éparpillées, même si des zones de regroupement sont identifiables¹²⁷⁶, essentiellement dans le quart nord-est de l'hexagone, ou dans le sud, alors que le quart sud-ouest accueille des effectifs nettement moins conséquents. D'une façon générale, les émigrés deviennent des réfugiés avec des droits à faire valoir, exprimant une volonté commune de réintégrer leur domicile dès que possible et d'obtenir un dédommagement pour réparer les dommages subis. Durant tout le temps de leur exil forcé, de nombreuses demandes sont formulées, auprès du comité meusien, des notables restés sur place ou des instances préfectorales pour rester informé de ce qui se passe sur les sols natals, pour retrouver les membres des communautés d'appartenances ou pour rendre compte de la situation vécue¹²⁷⁷. Dans ce processus, qui permet aux individus de s'exprimer en dehors de la sphère

1276. 3M 366, AD.Meuse.

1277. 95T, Le Bulletin meusien, 103T La Croix meusienne, 6M 15, 10R 64, 8R 193, 8R 198-199, AD.Meuse.
Cahier du secrétaire de mairie-instituteur A. Friand, archives privées.

communautaire, tout en cherchant à conserver des liens avec elles, les lettres, les photographies et les journaux deviennent des supports privilégiés vecteurs de précieux renseignements. Toutefois, les informations selon les émetteurs et les destinataires sont tantôt sélectionnées, instrumentalisées ou standardisées. Les réfugiés deviennent un groupe avec un pouvoir qui se constitue doucement.

2. Henri Frémont, le *Bulletin meusien* et la figure du père Barnabé.

Dans le processus d'émergence de la figure du réfugié meusien, ainsi que dans la préservation des liens qui unissent les communautés d'émigrés, une personne joue un rôle prépondérant, déterminant et important, Henri Frémont. Originaire de Verdun, cet homme de presse, libraire et écrivain est réceptif par son propre parcours aux problématiques liées à la guerre pour les populations civiles et les souffrances engendrées par le conflit et l'exil forcé. Il met ses compétences littéraires et ses réseaux de connaissances dans la presse au service des réfugiés meusiens. Sa première action est de fonder le *Bulletin meusien*¹²⁷⁸, un journal, qui doit être éphémère, organe du groupement fraternel des réfugiés et des évacués meusiens, dont le siège social est fixé rue du Faubourg Montmartre à Paris. Les bénéfices de la vente sont réservés au comité meusien, la fondation du journal n'a pas de but lucratif. Henri Frémont reste lui-même en retrait de la ligne éditoriale, confiant la gestion à un rédacteur en chef M. Alfred Pierrot, assisté d'un secrétaire de rédaction, M. A. Dauchez. Dans le premier numéro, ses objectifs sont clairement définis, son but principal est de «servir de trait d'union entre tous les Meusiens, dispersés en ce moment par la brutalité des circonstances aux quatre coins de la France»¹²⁷⁹. Il s'adresse à tous ceux qui cherchent à obtenir également des nouvelles soit de leurs familles ou de leurs connaissances dont les événements belliqueux ont fait perdre la trace, soit du terroir auquel ils sont arrachés pour adoucir «ainsi les amertumes d'un exil momentané autant qu'involontaire et d'une cruelle séparation»¹²⁸⁰. Il souhaite que le journal soit la tribune même d'expression des réfugiés meusiens, incitant ces derniers à communiquer les renseignements qu'ils ont en leurs possessions, à fournir leurs témoignages et à décrire la situation en divers lieux et diverses contrées afin d'étayer au maximum le portrait de la situation et son évolution. Il propose aux uns «de donner des nouvelles des leurs, de nos chers morts, disparus, blessés, prisonniers et autres [aux autres d'indiquer] où et comment ils pourront trouver du travail quand ils pourront rentrer chez eux et de quelle manière»¹²⁸¹. Le *Bulletin meusien* fait appel au concours du plus grand nombre, créant une véritable implication des victimes de la guerre au sens large, contribuant à développer un investissement dans la vie départementale différente et à faire de l'organe de presse un véritable

1278. 95T, Le Bulletin meusien, 2 novembre 1914, AD.Meuse.

1279. 95T, Le Bulletin meusien, Article précisant les buts du Bulletin meusien, 2 novembre 1914, AD.Meuse.

1280. 95T, ibid, 2 novembre 1914, AD.Meuse.

1281. 95T, Le Bulletin meusien, article précisant les buts du bulletin meusien, 2 novembre 1914, AD.Meuse.

vecteur des informations, le rendant vivant, documenté, abondant en renseignements intéressants. Il permet de contourner les informations faussées, instrumentalisées ou orientées qui émanent des dernières instances administratives, préfectorales, ministérielles ou militaires. Il incite, tous les Meusiens, sans distinction, brisant les chaînes des hiérarchies traditionnelles et de la prépondérance des notables, à s'exprimer librement, même si la censure de guerre peut ensuite empêcher la publication. Il les invite à collaborer pour eux et pour les leurs, mais également pour tous, de façon à en faire une «œuvre de fraternité et de solidarité, deux vertus essentiellement meusiennes»¹²⁸² nées des conditions dramatiques de la guerre, qui ne doit pas être une période stérile. Édité de 1914 au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, le *Bulletin meusien* joue un rôle non négligeable et répond à ses objectifs sans que son fondateur sorte de l'ombre. Il veille à distance à son bon fonctionnement et laisse les réfugiés puis les sinistrés au centre de l'action. Le contenu sur la période est richement documenté. Les Meusiens répondent très largement à l'appel. Ils en font le premier organe de diffusion des informations relatives à des groupes d'individus restreints ou plus larges, restés sur le territoire ou expatriés contre leurs volontés, victimes civiles, réfugiés, prisonniers de guerre ou soldats. Le *Bulletin meusien* publie les comptes rendus des mesures, des circulaires et des décrets en vigueur ou en discussions. Il sert de relais de l'œuvre du comité meusien avec qui il travaille en étroite collaboration pour une action plus étendue. Son action est également bénéfique aux pouvoirs publics, car les récits, les portraits, les lettres et autres supports permettent de suivre la trace des individus, leurs parcours, leurs préoccupations, leurs attitudes, leurs difficultés, leur moral et leurs états d'esprit. Les réfugiés peuvent mieux connaître leurs droits, parvenir à tisser un réseau entre eux qui fait naître une communauté d'intérêts qui dépasse le cadre géographique du village. Les sinistrés apprennent à exprimer leurs souffrances et à faire valoir leurs droits, avec un parallélisme qui s'effectue entre le parcours des réfugiés meusiens ou des autres départements affectés par les événements de guerre. Le journal remplit en ce sens très largement ces objectifs et constitue un support privilégié, sans pour autant qu'il soit exhaustif. Un certain nombre d'informations sont publiées de façon simultanée dans d'autres lignes éditoriales, principalement celles à tendance religieuse de la *Croix meusienne*¹²⁸³. Sa véritable contribution¹²⁸⁴, au-delà des descriptions des discussions parlementaires, de l'évolution des lois et décrets est de favoriser le lien social entre les réfugiés et de permettre à tous de retrouver la trace d'un maximum d'administrés, principalement grâce à la publication de nombreuses listes détaillées évoluant au cours du conflit qui précisent par commune et par arrondissement l'adresse de refuge des individus avec lorsque cela est possible leurs coordonnées exactes, y compris pour les prisonniers ou anciens prisonniers de guerre civils. Les avis

1282. 95T, *ibid*, 2 novembre 1914, AD.Meuse.

1283. 95T, *Le Bulletin meusien*, 103T, *La Croix meusienne*, 1914-1918, AD.Meuse.

1284. 95T, *Le Bulletin meusien*, 1914-1918, AD.Meuse.

de recherche, les rubriques nécrologies et les synthèses des deniers collectés complètent le dispositif qui exerce également une fonction rassurante, car beaucoup de réfugiés expriment la crainte de la disparation d'un proche ou d'un ami. Les départs à la hâte et les exactions ont dispersé trop rapidement les communautés rurales sans possibilité de connaître le sort réservé à chacun. Les informations permettent de pacifier les relations avec les populations hôtes en diminuant les angoisses. Le journal profite des contacts de Henri Frémont, homme de presse et libraire, qui entretient pas exemple des liens réguliers avec l'Agence Pater Bonfoldi, l'institut Bethléem ou Immesse en Suisse, ou le bureau Bethléem à Saint Gingolph en Haute-Savoie¹²⁸⁵, ce qui n'est pas négligeable dans les recherches concernant les riverains des communes envahies où les Allemands ont constitué des prisonniers civils. Au cours de l'année 1915¹²⁸⁶ et 1916, les nouvelles du pays meusien se multiplient tandis que la très conséquente rubrique de la liste des adresses devient le répertoire des adresses, toutes les coordonnées communiquées émanant dès lors des compatriotes meusiens disséminés aux quatre coins de la France . Elles sont le résultat de «l'œuvre de mutualité dont le comité est le centralisateur»¹²⁸⁷. Chaque lecteur est sollicité pour aider à accomplir la tâche, pour recenser le plus de personnes possible et contribuer à la publication au fur et à mesure des données communiquées. Parallèlement, les informations contenues dans le *Bulletin meusien* concourent à aider à améliorer le sort des réfugiés et à leur faire connaître leurs droits, tout en rationalisant les déplacements et les migrations, principalement en publiant les offres de travail qui permettent d'orienter les réfugiés vers les zones de demandes. Par exemple, dans l'édition du 19 juin 1916¹²⁸⁸, une page entière est dédiée à ces mises en relations en fonction des besoins en main-d'œuvre. Dans tous les cas, durant l'ensemble des quatre années d'affrontements, les propositions sont essentiellement liées au travail de la terre pour des besognes intenses réclamant de la main-d'œuvre peu qualifiée. Par exemple, des ouvriers agricoles de 15 à 20 ans sont sollicités à Longuerre dans la Seine-et-Oise pour la moisson et comme charretiers pour mener les lieuses, avec un appointement de 4 francs par jours nourris et logés, ou des charretiers avec chevaux pour transporter du bois près de Niort. Parallèlement, des ouvriers sont demandés dans les usines pour pallier le manque d'hommes mobilisés, notamment dans la fabrique de mélasse de Clichy, d'obus de St-Denis, de chocolat de Paris ou de lait de Billancourt, avec une promesse de salaires plus ou moins avantageux. Toutefois, ces perspectives d'emploi¹²⁸⁹ sont très limitées par rapport au nombre de réfugiés. Elles sont relatives qu'à des périodes relativement assez courtes et ne concernent majoritairement que les hommes et plus particulièrement les jeunes hommes, ne favorisant pas les regroupements familiaux. La présence des réfugiés est

1285. 95T, Le Bulletin meusien, 6 novembre 1914, AD.Meuse.

1286. 95T, Le Bulletin meusien , 1915-1916, AD.Meuse.

1287. 95T, Le Bulletin meusien, 7 janvier 1915, AD.Meuse.

1288. 95T, Le Bulletin meusien, 1914-1918, AD.Meuse.

1289. 95T, Le Bulletin meusien, notamment 7 janvier 1915, AD.Meuse.

nécessaire dans certaines zones par l'appel d'air créé par un déséquilibre dans les structures sociales et professionnelles du fait de la mobilisation et des événements de guerre. Les réfugiés ne sont pas passésistes comme en attestent les nombreuses demandes de travail publiées à leurs propres initiatives, avec une prépondérance pour la région parisienne. Si les hommes sont les principaux demandeurs de place de manœuvres et de travailleurs agricoles, de même que d'artisans liés au travail de la terre avec des instruments aratoires, les demandes de placements ne leur sont pas exclusives. De nombreuses femmes, principalement des veuves, des femmes de soldats mobilisés ou des charges de familles nombreuses, dispersées dans divers lieux de refuge sont contraintes par l'insuffisance des ressources garanties par l'indemnité de réfugié légale de faire des démarches identiques. Les secteurs les plus sollicités sont ceux relatifs aux places dans les cultures, reproduisant la place des femmes dans le foyer au sein des exploitations à caractère familial, ou reposant sur des compétences convexes, telles que la couture, la broderie ou le travail de cannage et de tissage. La misère de certaines les contraint à réclamer des postes de femmes de chambre ou de bonnes. Si à partir de 1917¹²⁹⁰, le *Bulletin meusien* continue son action entamée dès le début de la guerre, une dimension supplémentaire est développée par la seconde implication d'Henri Frémont, en tant qu'écrivain réfugié, qui s'inspire de sa propre expérience de déraciné, de la terre natale verdunoise par les conflits, de son parcours d'émigré vers Paris puis de son statut de réfugié avec toutes les conséquences que cela implique pour créer la figure du père Barnabé¹²⁹¹. Ce personnage fictif imaginaire, né de la plume de l'écrivain, qui évoque au présent les événements, le mal du pays et l'histoire d'un malheureux réfugié de Samogneux qui peut être natif de nombreuses autres localités meusiennes pillées et évacuées, devient très rapidement le symbole des réfugiés meusiens de la guerre 14-18, dépassant les intentions de son créateur. Au départ, ce dernier souhaite par une fiction compléter la ligne éditoriale, en insérant au fil des jours dans les colonnes du *Bulletin meusien* son histoire, comme un feuilleton. Il invente même une adresse au père Barnabé, rue Lepic, l'une des rues les plus pentues de Montmartre. Pour l'aider à étoffer le contenu de son histoire et ne pas faire uniquement le récit de son propre exil, il prend soin au rythme de l'écriture d'un chapitre par semaine de collecter les réactions des autres réfugiés meusiens présents dans les environs de Paris, lisant les pérégrinations de ce Meusien inconnu et étant en contact administratif avec le comité meusien. Le résultat est probant, de nombreux réfugiés se reconnaissent dans le père Barnabé qui devient un véritable symbole, si bien qu'Henri Frémont poursuit l'écriture des 30 chapitres pour conclure l'histoire au retour au village. Le personnage principal retrouve sa terre natale dévastée, mais garde espoir devant sa baraque provisoire, avec un drapeau tricolore qui flotte au vent bien symbolique. Pour toucher un public plus large et permettre à un plus grand nombre de réfugiés de

1290. 95T, Le Bulletin meusien, 1917, AD.Meuse.

1291. Frémont (H.), Réfugiés meusiens. Les faits, gestes et dires du Père Barnabé de Samogneux, réfugié à Paris, 1916-1919, préface d'André Maginot, Verdun, Librairie Frémont, p.1-135

s'identifier au personnage, un ouvrage est ensuite édité avec des illustrations qui renforcent les souffrances au cours des principales étapes du parcours des réfugiés meusiens, avec une préface du Meusien André Maginot. Un tel souci est dû, au-delà de la qualité de la plume de l'écrivain, à la reconnaissance et à l'identification au père Barnabé, ce réfugié inconnu, qui peut être n'importe quel réfugié. Il incarne le parcours type, avec des valeurs, un système de pensée, un déracinement, des réactions de peurs et d'espoir, des incompréhensions face aux traditions et aux pratiques des lieux d'accueil, une capacité d'ouverture plus ou moins grande ou des difficultés récurrentes. Tout d'abord, c'est l'expression du choc de l'exil forcé, celui qui oblige à partir du village natal, à renoncer aux biens, à abandonner ses cheptels et son patrimoine, et qui engendre de grandes souffrances physiques et morales. Ensuite, c'est l'incompréhension face au regard des autres, ceux qui expriment une empathie trop forte ou au contraire regardent péjorativement et négativement, l'air méfiant ou intrigué les réfugiés, comme ces nombreux promeneurs parisiens qui se retournent sur le père Barnabé, lorsqu'il arrive à Paris, avec pour seul effet sa veille valise, son grand chapeau et son bâton d'épine. C'est aussi la découverte forcée d'autre milieu géographique, d'autres manières de cultures, d'autres paysages, un cadre de vie très différent de celui du département de la Meuse, à l'exemple du personnage fictif qui durant de longues heures regarde l'air intrigué, en cherchant à l'étudier un mouvement qu'il ne comprend guère avec les vagues de la mer. Il exprime également cette tristesse permanente du réfugié meusien et sa volonté de rester en contact avec sa communauté d'appartenance. Il se rend régulièrement au siège du comité meusien pour rencontrer de malheureux compatriotes qui comme lui véhiculent l'image d'une «Meuse gaie, vaillante, courageuse et fière»¹²⁹². De plus, même s'il est parfois malmené, marginalisé et l'objet de vexation, le réfugié ne renie pas son statut. Il reste bon patriote, dépasse ses souffrances individuelles et espère constamment pouvoir rentrer chez lui. Cet espoir lui permet de tenir et de consentir aux nombreux sacrifices. Un sentiment de fraternité apparaît entre les sinistrés qui partagent une expérience commune. Par exemple, lorsque le père Barnabé accompagne un réfugié Picard, la cordialité témoignée, lui permet de l'amener à se confier et à retracer sa triste odyssée ainsi que « la pluie de feu sur son village, sa fuite dans son fourgon, la perte de sa maison, de son bétail, et des chers portraits qui sur son mur, faisant le cercle sur la cheminée [...] et au père Barnabé de conclure [ne vous fatiguez pasVotre histoire je la connais, c'est la mienne !]»¹²⁹³. Le sort du réfugié picard devient identique à celui meusien. Une communauté de réfugié naît des malheurs. Chacun qui vit cette expérience douloureuse à des enseignements à transmettre. Ensuite, il décrit très précisément ce qu'est une vie de réfugié, une vie qui n'est pas drôle, qui demande d'incessants efforts pour ne pas se décourager et renoncer à se battre. Au quotidien, l'oisiveté est proscrite, car elle ne fait qu'alimenter le mal-être du pays, et l'allocation perçue est trop

1292. 95T, Le Bulletin meusien, n°147, 10 janvier 1917, AD.Meuse.

1293. 95T, Le Bulletin meusien, 9 avril 1915, AD.Meuse.

faible pour ne pas travailler, mais il faut «toutefois prendre garde à ne pas trop gagner autrement vous aboutissez à une catastrophe, on vous supprimera votre allocation»¹²⁹⁴. Il souligne aussi l'évolution des comportements, d'abord complaisant et curieux pendant quinze jours à trois semaines puis indifférents une fois l'histoire connue, l'intérêt se déplace pour un autre réfugié, une autre histoire, une autre trajectoire de vie, avec un mécanisme cyclique récurrent. Le parcours du réfugié est ponctué de crises, de moments de cafard où la séparation du sol natal se fait violemment ressentir, où «il faudra refouler tout cela en vous-mêmes [... bien qu'ils se sentent], rapetissé, mal à l'aise au milieu des choses auxquelles vous n'êtes pas habitués et qu'il serait trop tard pour vous de chercher à aimer»¹²⁹⁵. Enfin, c'est un message de persévérance et d'espoir qu'Henri Frémont véhicule avec la figure du père Barnabé, dont «le moyen de vaincre la solitude environnante, d'endormir sa propre souffrance et de tuer le cafard [...] et de songer à la France [affirmant] qu'Amiens vaudra Verdun, Foch sera Pétain, et la France sur votre souffrance comme sur la mienne enverra ce mot réparateur : victoire»¹²⁹⁶. En collant à la réalité, Henri Frémont parvient à faire du père Barnabé le symbole des réfugiés meusiens en quelques semaines, mais son action ne s'arrête pas à la publication du livre et à sa dimension purement symbolique. En effet, un mois et demi après la première parution de la compilation diffusée principalement dans les librairies meusiennes et de principaux lieux de refuge, la figure du père Barnabé devient le modèle d'exemplarité du sacrifice pour La Patrie, pour les populations nationales et supranationales. Il devient le vecteur et la source de futurs financements pour la reconstruction et le support à la constitution d'une démarche commémorative. Ainsi, Henri Frémont se voit contacter par une Anglaise Mistress Gray qui lui propose de traduire le livre en anglais¹²⁹⁷, de le vendre dans son pays et de donner les bénéfices de la vente pour le village. Le *Bulletin meusien* relaie ce périple¹²⁹⁸ qui permet six mois plus tard d'écouler 1 500 volumes à Boston. Le 25 juillet 1927, un compte spécial est ouvert à la banque Varin-Bernier, afin de récolter les sommes des souscriptions qui parviennent de plus en plus fréquemment. Un comité est créé pour légaliser l'affaire, dans lequel se joignent le Premier ministre, l'ancien président de la République Raymond Poincaré, le ministre de la guerre André Maginot, le député maire de Verdun Victor Schleiter, le sénateur Georges Lecourtier, le préfet, le maire de Samogneux, la généreuse donatrice et son banquier ainsi qu'Henri Frémont. En mai 1928, le sculpteur Eugène Georges Durassier¹²⁹⁹ propose de

1294. 95T, Le Bulletin meusien, article du père Barnabé, intitulé Réfugié mon frère signé Henri Frémont, 9 avril 1915, AD.Meuse.

1295. 95T, ibid, 9 avril 1915, AD.Meuse.

1296. 95T, Le Bulletin meusien, article du père Barnabé intitulé Réfugié mon frère signé Henri Frémont, 9 avril 1915, AD.Meuse.

1297. Frémont (H.), *Refugees of the Meuse. The doing and saying of Père Barnabé of Samogneux, à refugees in Paris, 1916-1918*, traduit par Mme Gray, Illustrations by, L. Boutin, Librairie Frémont, Verdun.

1298. 95T, Le Bulletin meusien, 1918-1919, AD.Meuse.

1299. E Dépôt 356 26 à 27 inclus, E Dépôt 356 22 à 24 inclus, 10R 235, 10R 379, 10R 406, 10R 449, 10R 489, 10R 831, AD.Meuse.

matérialiser le père Barnabé en une statue en pierre de taille ou en béton ce que le comité accepte. Après une étroite collaboration avec l'un des principaux architectes agréés qui travaille ardemment à la reconstruction du département, M. Delange de Verdun, il s'entend sur les impératifs du point de vue technique. Le projet se concrétise en une monumentale statue en béton armé moulé. Cette dernière prend l'aspect d'un haut relief, avec un fond de pierre qui représente les ruines du village de Samogneux, un peu à la manière d'une médaille commémorative. Le personnage fictif devient une œuvre, au moment où il arrive dans la localité au lendemain de la guerre appuyé sur sa canne noueuse, son chapeau sur la tête, adossé au panneau Ici fut Samogneux. L'œuvre de taille réelle exprime la tristesse du père Barnabé, la tête penchée, attristé, l'air pensif effondré par la découverte du degré de dévastation du village, fracassé par la force de feu et la brutalité des affrontements. Il incarne symboliquement celle de tous les réfugiés et sinistrés meusiens, qui deviennent une grande communauté unie par la douleur, les dévastations et les souffrances à surmonter. La dimension symbolique prend tout son sens au-delà du département, lorsque la statue est exposée en 1929 à Paris au salon des artistes français. Le personnage d'Henri Frémont exalte sa tristesse sous les frondaisons des jardins du grand Palais. À l'issue de l'exposition, le père Barnabé est très symboliquement accueilli dans la cité verdunoise, près des canons d'honneurs de la vieille cité, continuant son périple de réfugié, en attendant que le socle soit achevé. Le 6 juillet 1921, il réintègre enfin son village de Samogneux, au pied des ruines de l'église près de la route nationale, devenant la vigie attentive qui éveille dans le cœur de tous les passants le souvenir de la guerre. D'autres initiatives privées complètent l'œuvre de l'écrivain et homme de presse, au moment où fin 1927, l'existence du personnage fictif défraye la presse¹³⁰⁰. Charles Blanchet, propriétaire de la fromagerie de l'Abbaye de Châtillon, près de Spincourt, décide de donner à l'un de ses nouveaux fromages élaborés le nom de père Barnabé, et de créer des emplois à Samogneux en implantant l'infrastructure de production locale et de commercialisation. Cependant, un incendie détruit dès janvier 1928 les futurs locaux. Henri Frémont encourage la reprise de l'activité remontant le moral du fromager dépité, qui finalement parachève le concept, mais à Neuville-en-Argonne sur le hameau de la Lachères, un terrain appartenant à sa belle famille. Au total, le comité, qui prend le nom d'œuvre franco-américaine¹³⁰¹ pour le relèvement du village de Samogneux au journal officiel, parvient à collecter 9 000 dollars soit l'équivalent de 225 000 francs de l'époque. Ces fonds sont employés à la reconstruction du village, à hauteur de 1000 000 francs pour la contribution à la construction d'un pont en dur reliant Samogneux et Regnéville, de 26 800 francs pour l'acquisition d'un terrain-pâquis, de 10 500 francs pour une pendule électrique, de 13 000 francs pour l'achat d'un harmonium, des objets de cultes et des

1300.95T, Le Bulletin meusien, 103T, La Croix meusienne, La Semaine religieuse du diocèse de Verdun, 123T, L'est républicain, 97T, l'Avenir de la Meuse, AD.Meuse.

1301.E Dépôt 356 26-27, 356 22 à 24 inclus, 10R 449, 10R 489, AD.Meuse.

ornements de l'église et de 7 000 francs pour la fourniture d'un chemin de croix et de deux toiles allégoriques peintes par Lucien Lantier. La mairie bénéficie d'une dotation de 6 000 francs pour ses travaux de menuiserie et la constitution d'une bibliothèque communale, de 5 000 francs pour la réfection du chemin allant à Regnéville, la même subvention pour la remise en état du chemin dit sous la ville, de 6 000 francs pour la statue et l'aménagement du père Barnabé, de 10 000 francs au titre de la contribution aux impôts pour la construction du pont en dur cité précédemment, ainsi que de 22 000 francs pour la confection et l'érection du monument aux morts. Cette forte participation qui complète les fonds d'indemnisation perçus dans le cadre de la loi des dommages de guerre permet d'aboutir le dimanche 6 octobre 1935 à l'inauguration du village en présence de 500 personnes et de nombreuses personnalités, dont les sénateurs Courat, Lecourtier et Miraud pour ne citer qu'eux. Grâce au *Bulletin meusien* et à la figure très emblématique du père Barnabé, Henri Frémont contribue, tout en restant très discret et sur la réserve, à l'émergence et la construction du statut de réfugié meusien avec les valeurs qui y sont associées, permettant d'aboutir en quelques années à la naissance d'une véritable sphère d'influence qui exerce des pressions sur les hommes politiques locaux et nationaux pour faire valoir leurs droits. Si la signature de l'Armistice le 11 novembre 1918 met fin aux affrontements, elle ne signifie pas pour autant la fin de l'exil et du statut de réfugié. Une nouvelle période difficile s'ouvre pour ces derniers, celle qui les fait passer de réfugié à sinistré, celle qui les force à faire le bilan des dévastations et à dépasser le choc de ces dernières pour entamer le vaste travail de relèvement, de reconstitution et de reconstruction dans un département profondément très meurtri.

CHAPITRE 6.

DE L'ARMISTICE À LA LOI DE RÉPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE : BILAN DES DÉVASTATIONS, MESURES TRANSITOIRES ET ESPOIRS DE RELÈVEMENT.

Le 11 novembre 1918, lorsque l'armistice est signé entre les différents protagonistes, les dernières batailles sont livrées dans le département de la Meuse pour reprendre les derniers villages aux mains des ennemis. Si la fin des hostilités est un moment joyeux, tant attendu, c'est également l'heure du bilan des pertes, des dévastations et de l'évaluation des capacités de relèvement. Dans le *Bulletin meusien*, Henri Frémont indique cette divergence entre la possibilité de retourner à la vie d'avant dans les localités de la France de l'intérieur et celles des départements dévastés où un nouveau combat débute, celui du relèvement, car si «leur terre Lorraine [est] libérée, reconquise, agrandie et soudée à nouveau et à jamais à l'autre [...] il faudra reconstituer [les foyers puisque] vos maisons n'existent plus, vos terres sont éventrées»¹³⁰². Toutefois, il encourage les Meusiens réfugiés à rentrer. Il demande à faire preuve de courage, d'opiniâtreté, d'avoir de la patience, d'oublier les luttes intestines, de dépasser les clivages des partis et des confessions d'appartenance pour rassembler les énergies et pour dans ce qu'il appelle un «sursum corda unanime» ressusciter le département de la Meuse, profondément meurtri et dévasté. Les bilans des destructions et des pertes humaines sont lourds, de même que les répercussions à long terme sur les structures économiques et sociales. La Grande Guerre par sa force de feu sans précédent a détruit les patrimoines individuels et collectifs, les paysages et les ressources vivrières. Elle affecte les bases des sociétés rurales traditionnelles qui doivent rapidement surmonter le choc psychologique des dommages et la désolation ou le découragement qui l'accompagne pour s'adapter aux premières mesures prises par les différentes instances civiles et militaires pour permettre le relèvement. Pour que la victoire soit effective, les villages pillés et détruits par les ennemis doivent renaître. Les communautés rurales doivent parvenir à se reconstituer. Le contexte leur offre des potentialités d'évoluer vers d'autres aspects qui dépassent le cadre de la tradition. Les difficultés sont accrues par les répercussions du conflit sur le plan humain. La ponction humaine est conséquente. Les populations sont disloquées aux quatre coins de la France. Les hommes doivent retourner à la vie civile après les traumatismes de l'expérience combattante, de même que les nombreux prisonniers de guerre. L'organisation des retours et la reprise des activités soulèvent de nombreuses problématiques. Elles sont aggravées par le degré d'affectation des conseils municipaux, qui doivent comme les communautés rurales se reconstituer. Toutefois, les promulgations

¹³⁰².95T, Le bulletin meusien, 14 novembre 1914, appel d'Henri Frémont, suite à la victoire, AD.Meuse.

en avril 1919 de la loi de réparation des dommages de guerre et de la Charte des sinistrés permettent de faire renaître l'espoir, car les indemnisations des préjudices subis sont garanties. Les finances apparaissent être le nerf de la reconstruction comme celui de la guerre. En dépit des dévastations individuelles et collectives, les communautés rurales meusiennes manifestent immédiatement une volonté généralisée de dépasser le choc des dévastations. Pour certaines d'entre elles, les espoirs s'évaporent très précocement. Elles sont condamnées à disparaître administrativement et à trouver d'autres formes d'expressions.

I. UNE GUERRE TOTALE QUI DÉTRUIT LES PATRIMOINES INDIVIDUELS ET COLLECTIFS, LES PAYSAGES ET LES RESSOURCES VIVRIÈRES.

1. Un département profondément meurtri et dévasté.

Dès les premières semaines de la Grande Guerre, en septembre 1914, dans la Marne, s'effectuent les premières prises de conscience de l'importance des dégâts matériels. Elles provoquent des réflexions sur la dimension que peuvent avoir les destructions dans les départements où se cristallisent les principaux affrontements. Ainsi, en 1916, le Ministère de l'Intérieur Malvy fait procéder à une enquête dans les régions qui ont eu à souffrir de l'invasion. Elle¹³⁰³ porte sur les destructions d'immeubles qui résultent des faits de guerre, de manière à dresser un premier bilan de la situation d'ensemble des immeubles, tant en ce qui concerne les maisons particulières que les bâtiments d'exploitations, ceux affectés à des services ou des usages publics, les usines et les établissements industriels. Le rapport de M. Bluzet¹³⁰⁴, inspecteur général des services administratifs, chargé de la direction du service de reconstitution des moyens d'habitations et des immeubles détruits, permet d'apprécier l'étendue des ruines accumulées sur le territoire par la force de feu. Les données restent partiellement lacunaires, car elles ne sont communiquées que dans les localités libérées dans lesquelles l'administration civile a pu être normalement rétablie. Les statistiques concernent principalement les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, de la Seine-et-Marne, de l'Aisne, de la Marne, de l'Aube, de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges. La circulaire n'a pas pu être envoyée au préfet des Ardennes, en raison de l'occupation totale de l'ennemi. À l'inverse, le département meusien est séparé par une ligne sinueuse et mouvante durant toute la période. La partie au nord est occupée alors que la zone au sud est préservée. Le nombre des communes encore occupées par les ennemis est encore très important. 2 554 agglomérations rurales ou citadines sur un total de 36 247 sont recensées pour la France métropolitaine, auxquelles s'ajoutent 247 localités qui ont été évacuées en raison de leur

1303.8R 194-196, AD.Meuse.

1304.8R 195, Rapport Bluzet, 1916, AD.Meuse.

voisinage immédiat de la ligne de feu. Ces dernières doivent être considérées comme complètement détruites ou sérieusement endommagées. À cette réserve près, les statistiques donnent une indication de 753 communes atteintes par les événements de guerre, qui se répartissent inégalement entre les départements puisqu'elles reflètent l'évolution des combats. L'échelon administratif le plus atteint est alors la Marne avec 258 unités touchées, suivis de la Meurthe-et-Moselle avec 109 localités, du Pas-de-Calais avec 71 villes et villages. La Meuse arrive à égalité avec l'Oise en quatrième position avec 59 agglomérations, précèdent les Vosges, l'Aisne, la Somme, la Seine-et-Marne, l'Aisne et l'Aube. La plupart de ces localités ont pour point commun d'avoir un caractère nettement agricole. Le taux moyen des bâtiments d'exploitations rurales détruits par rapport à l'ensemble des maisons gravement endommagées dépasse 40%. Pour l'ensemble des 753 communes analysées dans les questionnaires statistiques, le nombre de maisons atteintes est de 46.263, dont 16.669 sont complètement détruites et 25.594 partiellement. Cependant, des départements sont plus éprouvés que d'autres, à savoir la Marne, le Pas-de-Calais et la Meurthe-et-Moselle avec respectivement un total de 15.106, 13.462 et 4.930 logis détruits à des degrés plus ou moins prononcés. La proportion des destructions par rapport au nombre d'édifices qui existent avant le conflit dépasse 50% dans 148 communes. Il est légèrement inférieur dans 607 unités et ne présente que moins de 5% dans 236, soit des écarts très considérables et des différences très marquées à l'intérieur d'un même département, d'un même canton ou d'un même village. Les combats se sont intensifiés et la force de feu sans précédent a continué ses destructions massives n'épargnant pas le département de la Meuse comme l'ensemble des territoires où se sont déroulés les funestes combats. À l'Armistice¹³⁰⁵ 6 575 édifices publics, civils ou religieux, ainsi que 222 132 maisons sont totalement détruits par les incendies, les destructions et les effets des bombardements, auxquels s'ajoutent respectivement 4 391 et 128 196 bâtiments fortement endommagés, ainsi que 6 650 édifices et 214 011 maisons d'habitations qui nécessitent des travaux de réparation ou de remise en état avant le retour de leurs propriétaires. Le bilan matériel et économique à l'échelle du pays est très lourd. Plus de 4.000 villes et villages sont endommagés à des degrés plus ou moins prononcés. On dénombre près de 600.000 immeubles détruits, dont 20.000 usines et ateliers, alors qu'un réseau de 53.000 kilomètres de routes et de 5.000 kilomètres de chemins de fer doit être rétabli¹³⁰⁶. À l'arrêt des hostilités, 4 millions d'hectares de terre sont dévastés. L'activité agricole est paralysée ou lourdement compromise par les terrains gorgés de munitions prêtes à exploser, et un équilibre géologique bouleversé par la présence des tranchées, des barbelés et des ouvrages militaires de campagne. Ce sont environ 2.125.087 hectares de terre de labour¹³⁰⁷ qui sont devenus inexploitable du fait des conséquences de la guerre, 426.669 hectares de pâturages et 596.076

1305. Michel (Ed.), Les dommages de guerre de la France et leurs réparations, Paris, 1932, Berger-Levrault, p.79-97.

1306. Michel (Ed.), Op.cit., p.79-97, 317 AP/130 AN.

1307. 317 AP/130, AN. 10TR 89, AD.Meuse.

hectares de zones bâties. Dans les régions dévastées, les taux de production chutent à 34% de la productivité d'avant-guerre pour les récoltes de blé, 38% pour l'avoine et 60% pour les pommes de terre. Cette diminution entraîne des problèmes de rationnement. Des adaptations aux systèmes traditionnels de culture sont nécessaires pour compresser les pertes en obtenant de meilleurs ratios productivité prix de revient sur des surfaces plus restreintes. Le binôme céréaliculture-élevage a fortement souffert du conflit. Les réquisitions, les pillages et les exactions sauvages ont ponctionné les dernières réserves, tandis que 894.933 bovins, 375.396 chevaux, ânes et mulets, 890.794 moutons et chèvres, 331.056 porcs ont été enlevés par les ennemis. Ces pertes déséquilibrent l'équilibre économique déjà précaire avant le conflit. Le département de la Meuse n'affiche pas le bilan financier le plus lourd en raison de son caractère essentiellement rural par rapport à d'autres comme la Picardie ou le Nord-Pas-de-Calais plus industriel¹³⁰⁸. Cependant, le bilan demeure important avec des impacts sur les structures économiques, agraires et sociales sur le très long terme, avec des sols gorgés d'obus et de munitions prêts à exploser. Selon les services géographiques de l'armée, plus de 624.057 hectares ont été à un moment ou à un autre envahis au cours du conflit. Ce chiffre est légèrement abaissé par les documents cadastraux, toutefois l'ordre de grandeur reste cohérent autour de 65,4% du territoire envahi ou bombardé. De plus, on peut estimer à 55% la superficie du département occupée dès le début du mois de septembre 1914. Elle redescend à 30% au 8 décembre après la stabilisation de la ligne de front. Le taux des populations occupées est plus réduit que dans le Nord et la Meurthe-et-Moselle, qui à ces deux dates affichent des taux pour l'un de 80% à 60% et pour l'autre de 75% à 25%¹³⁰⁹. Au 31 juillet 1918, 62% de la population départementale est prise en tenaille dans la ligne de feu, si bien que 320.000 hectares sont incorporés à l'ensemble qui compose les régions libérées jusqu'au 1^{er} juin 1921, après quoi la proportion est ramenée sous la barre des 40% avec près de 262.510 hectares¹³¹⁰. Selon les statistiques du Ministère de l'Agriculture¹³¹¹, 348.543 hectares de terres meusiennes se trouvent situés dans la zone des combats ou sont soumis à de fréquents bombardements aériens qui les rendent infertiles ou improductives, alors que 101.060 hectares de bois et forêts, 17.492 hectares d'étang, de fleuves et de chemins de fer sont fortement endommagés. Le bilan officiel du Ministère des Régions libérées¹³¹² présente de légers décalages qui résultent des catégorisations différentes et de l'appréciation de la notion des dévastations et de leurs degrés, totalement détruits, endommagés ou réparables. Ainsi, les chiffres arrêtés qui servent de base aux demandes d'indemnisations du département sont ceux de 179.000 hectares de terres et de labours, de 4.000

1308. Audoin(Rouzeau (S.), Quillet (R.), Desousa (D.), Claude (F.), Clouth (H.), Vogmann (B.), Les reconstructions en Picardie, Amiens, actes colloques d'Amiens, 27 mai 2000 12 mai 2001, Amiens, ancrage, 2003, 254p.

Bussière (E.), Marcilloux (P.), Varaschin (D.), La Grande reconstruction , le Pas-de-Calais après la Grande Guerre, actes du colloque d'Arras, AD. Pas-de-Calais, 2002, p.5-37, 159-183.

1309. 10R 245, AD.Meuse.

1310. 10R 83, 10R 89, AD.Meuse.

1311. Michel (Ed.), op.cit., p.79-97.

1312. 10R 83 et 89, AD.Meuse.

hectares de pâturages, de 200.000 hectares de bois et forêts ainsi que de 1.000 hectares de marais et d'étangs. Au total, en englobant les surfaces bâties, le département de la Meuse à la veille de la promulgation de la loi des dommages de guerre doit se préparer à remettre en état plus de 261.510 hectares de son territoire, dont 204.000 hectares demandent un nettoyage. 40.150 hectares requièrent d'importants travaux et 17.000 hectares nécessitent des actions dont les coûts chiffrés dépassent la valeur du terrain à la veille de la mobilisation, ce qui annonce des procédures longues et complexes par la résistance des propriétaires de rachat des parcelles par l'État. Dans un rapport de 1930, le directeur de la fédération des Unions des coopératives de la Meuse¹³¹³ souligne ce lourd bilan économique et financier pour le département puisqu'il estime « à 180.000 ha les terrains de culture à remettre en état, à 80.000 ha les bois domaniaux, communaux, ou particuliers détruits, les 5/6 du bétail, ovins et bovins disparus . [... De plus selon lui] dans le désert chaotique de la région comprise en l'Argonne, Verdun, Étain, Fresnes-en-Woëvre, Saint-Mihiel, les voies de communication n'existaient plus, ailleurs elles étaient inutilisables ou presque»¹³¹⁴. Si ce bilan est à nuancer, il rend compte de la complexité des tâches de relèvement par l'état des voies de communication¹³¹⁵ qui ont également fortement souffert du conflit. Un réseau de 105 km de voies ferrées qui empruntent 488 ouvrages d'art, 4 877 km de routes et chemins avec 269 ouvrages d'art est officiellement à reconstituer totalement ou partiellement au lendemain de l'arrêt des combats. Parallèlement, dans la zone des tranchées, ce sont 200.000 hectares de terrains qui nécessitent des actions de remises en état, à l'exemple de ceux de comblement des tranchées qui demandent l'emploi de 28 millions de m³ de terre . 54 millions de m² de fils de fer barbelés sont à enlever et à recycler par l'industrie, sans compter les millions d'obus à extraire des sols qui restent un danger permanent et potentiel pour les populations locales. Les bilans des destructions bâties et les recensements des agglomérations touchées sont plus problématiques en raison des différences de classement selon les degrés de destruction. Ils dépendent de la prise en considération des édifices communautaires ou uniquement de ceux privés. Les dommages aux biens assimilés aux immeubles par destination entraînent des décalages dans les chiffres mis en avant. De ce fait, le préfet Magny en 1928¹³¹⁶ annonce officiellement que 324 communes du département sur 586 sont touchées ou totalement détruites. Quelques décennies plus tard, s'appuyant sur les chiffres transmis par le Ministère des Régions libérées, Franck Meyer¹³¹⁷, spécialiste de la reconstruction de Verdun, parle de 413 localités envahies ou sinistrées à un moment du conflit, avec un taux moyen de destructions de l'ordre de 78,6%. Le

1313. 10R 715, AD.Meuse.

1314. 10R 83-89, 10R 715, AD.Meuse.

1315. Michel (Ed.), op.cit., p.79-97, 10R 83-89, AD.Meuse.

1316. Magny (Ch.), La Reconstruction du département de la Meuse, la ténacité d'une courageuse population, l'effort de l'administration, Bar-le-Duc, 19289, Contre Jacquet, p.5-17.

1317. Meyer (Fr.), La reconstruction de Verdun (1919-1929), mémoire de maîtrise, université de Nancy, 1983, p.14-19

Meyer (Fr.), Verdun et les débuts de la reconstruction, 1919-1922, Connaissances de la Meuse, n°6, octobre 1987.

conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Meuse¹³¹⁸, qui s'intéresse à la tâche colossale et inédite de la gestion du patrimoine de l'après-guerre, confirme ses données, corroborant l'affirmation que plus qu'un tiers du département n'est plus qu'un champ de ruine. Le tracé forme une écharpe qui part du nord-ouest vers le quart nord-est, autour de l'épicentre de Verdun. Cependant, si le chiffre de 334 communes dévastées est également validé, la cartographie du bilan des destructions effectives à partir des relevés statistiques par commune des destructions d'immeubles résultants des faits de guerre, selon le ministère des Régions libérées en 1919, a tendance à amplifier les destructions en lisant et en uniformisant les données, ce qui provoque une multiplication très importante des villages totalement en ruines, alors que de nombreuses nuances sont à apporter à l'échelle locale. En effet, toutes les communes ne sont pas dévastées à 100%. Toutes ont un certain nombre d'édifices détruits, endommagés ou réparables. Le tableau est généralement noirci du fait de la ventilation statistique qui s'effectue par unité géographique sur trois catégories trop larges. Elle induit par exemple que Verdun¹³¹⁹ est détruit à 96% alors que l'arrondissement à un taux de destructions de 73,5% et que les secteurs sont touchés à des degrés plus ou moins forts. De plus, le terme de réparable ou de reconstructible évolue en fonction d'une part de l'évolution des dévastations et d'autre part de la délégation des moyens et des fonds financiers nécessaires au relèvement notamment par les avances obtenues sur les dommages de guerre qui permettent d'effectuer des travaux qui limitent la dégradation des édifices. Pour avoir un bilan plus précis, il faut tenir compte de la notion d'habitabilité. Il faut parvenir à prendre en considération les subjectivités liées aux degrés des dévastations qui dépendent également des impératifs des administrations ou du choc psychologique accompagné de désolation de la découverte des destructions sur les patrimoines bâtis, les lieux de vie communautaire ainsi que sur les paysages et les ressources vivrières par les sinistrés. Ce manque de recul provoque une amplification du bilan qui est très lourd, mais doit être nuancé. Des témoins et des personnalités politiques noircissent le tableau, plus ou moins volontairement, à l'exemple du président du conseil général du Pas-de-Calais, qui affirme au lendemain de conflit qu'il n'y a «devant nous plus un arbre, plus un village, le chaos, la mort dans un immense désert»¹³²⁰ des propos qui en substance peuvent se retrouver dans le département meusien. Les dimensions humaines et sentimentales interfèrent à l'heure du bilan. Elles prolongent les souffrances des civils qui ne sont pas préparés à la découverte d'un territoire ravagé. Les effets des bombardements se sont amplifiés après leurs départs et aucun antécédent ne peut être activé pour anticiper les chocs provoqués par les destructions, auxquels s'ajoute la perte des biens et des effets personnels, même si un avant-goût a pu s'effectuer par l'intermédiaire des soldats, suite aux laissez-passer et aux permissions accordées dans les secteurs les

1318. Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, La reconstruction dans les années 1920 en Meuse, un patrimoine à protéger, novembre 2007, p.5.

1319. Meyer (Fr.), La Reconstruction de Verdun, op.cit., p.14-18.

1320. Bussière (E.), Marcilloux (P.), Varaschin (B.), (dir.), op.cit., p.4.

moins exposés. La réalité dépasse bien souvent les pires scénarios imaginés. La guerre a touché et sévit sans tenir compte des hiérarchies sociales, économiques et professionnelles. Tous les sinistrés sont égaux devant les dommages de guerre. Toutes les distinctions de quelque ordre qu'elles soient sont bousculées et anéanties. La situation des immeubles par cantons dressée au 1^{er} mars 1919 par le Ministère des Régions libérées¹³²¹ reflète des inégalités territoriales très fortes, qui concordent avec les principaux théâtres d'affrontements (cf. annexes XXIII. et XXIV.). Le canton le plus détruit et qui a le nombre d'immeubles le plus endommagés est celui de Varennes-en-Argonne avec un taux de destruction de 92,28% suivi de celui de Charny-sur-Meuse et de Montfaucon-d'Argonne avec 97,35% et 93,09%. Un second groupe représentatif peut être formé à partir des cantons de Dun-sur-Meuse, d'Étain et de Fresnes-en-Woëvre avec un taux moyen de destruction compris entre 80 % et 90% , tandis que le troisième groupe, qui comprend Verdun, Damvillers, Saint-Mihiel et Vigneulles-les-Hattonchâtel est relativement plus épargné avec 60% à 70% de destructions irrémédiables. Clermont-en-Argonne avec 52,14% se trouve dans une situation intermédiaire. Les cantons de Souilly et de Montmédy font figure d'exception avec des dégâts moins profonds et irréversibles. Cependant, des nuances doivent être apportées sur l'évolution générale des cantons. Elle ne reflète pas la réalité complète de l'ensemble des localités de tous les secteurs. De nombreux documents et témoignages attestent du phénomène fréquent de cohabitation d'une maison relativement épargnée ne nécessitant que quelques réparations avec une bâtisse totalement effondrée sous l'effet des bombardements où les fondations peuvent tout au plus être conservées, ce qui reflète le caractère très aléatoire des dévastations. Nous nous sommes penchés sur la situation plus détaillée par canton pour observer le nombre d'immeubles recensés intacts, détruits ou très endommagés, ou peu endommagés et le degré des destructions que cela représente par commune par rapport au profil du canton (annexe XIX.). Ainsi, dans celui de Charny-sur-Meuse sur les 2.829 immeubles existants avant-guerre, seul un édifice à Béthelainville est noté intact, alors que le bilan général est identique dans les grandes lignes. En revanche, ce même village se détache puisque 43 de ses 107 édifices ne sont que peu endommagés, alors qu'à Belleville-sur-Meuse et Montzéville, qui dérogent à la règle du 100% touché par les événements de guerre, la proportion reste inférieure à 10%. Dans le canton de Fresnes-en-Woëvre, un constat identique peut être établi, avec une répartition de 10 immeubles intacts, pour 708 réparables et 2.882 très endommagés qui nécessitent d'importants travaux de relèvement ou une reconstruction complète. Si le canton est estimé à 99,72% dévasté, la part des édifices réparables est augmentée par le degré moins prononcé des destructions dans les localités de Woël, de Villers-sous-Pareid, de Thillot-sous-les-Côtes, de Moulotte, de Latour-en-Woëvre, de Labeuville, d'Harville, d'Hannonville-sous-les-Côtes, de Doncourt-aux-Templiers, d'Avillers-Sainte-Croix ou dans une moindre mesure de Bonzée-en-Woëvre et de St-Hilaire-en-Woëvre, qui ont tous, à l'exception de Villers-sous-Pareid un

1321. 10R 83 et 89, AD.Meuse.

taux maximal de destructions, mais une ventilation principale en faveur de ceux qui sont réparables. Ce bilan permet d'espérer un relèvement plus rapide, moins coûteux et un retour des populations dans un laps de temps écourté. Dans le canton de Damvillers, le taux des destructions est supérieur à 95% et de fortes nuances sont perceptibles. Tout d'abord, les localités de Rupt-sur-Othain, de Merles-sur-Loison, de Vittarville, de Dombas, d'Ecurey-en-Verdunois se détachent avec un taux d'immeubles intacts s'étalant de près de 40% à 8%. Le plus faible rapport est à Damvillers avec 0,75%. La situation rend leurs profils très différents de celui du canton. Ensuite, à la répartition endommagée réparable à un ratio de 65,26% pour 31,63% à l'échelle du canton. L'analyse en détail rend compte d'une étendue de données très vastes. Le cas de Gremilly, de Moirey ou de Wavrille avec 100% d'immeubles très touchés s'oppose à celui de Delut avec un ratio de 91,84% d'immeubles réparables ou de Lissey avec 91,16%, alors que la plage des valeurs s'échelonne de 0,68% à Romagne-sous-les-Côtes à 91,84.%. Le canton de Clermont-en-Argonne avec 100 édifices intacts, 281 réparables sur les 2 691 d'avant-guerre est moins profondément affecté. Les mêmes remarques que dans celui précédemment cité sont valables, la répartition générale masque une diversité des situations propres à chaque localité. À titre d'exemple, Rarécourt est épargné miraculeusement à 100% de même que Froidos et Futeau, alors qu'ils se localisent dans le proche voisinage de Brabant-en-Argonne et d'Aubréville qui sont totalement en ruines et à reconstruire. D'autres villages sont dans des états intermédiaires, comme Jouy-en-Argonne dévasté à 66,66%. Dans le canton de Dun-sur-Meuse, les 21.090 immeubles comptés à l'aube du conflit sont anéantis, aucun édifice n'est intact, seulement 15,89 % sont réparables. Cette moyenne ne traduit pas les différences en détail puisqu'à Montigny-devant-Sassey le taux n'est que de 0,66% contre 51,16% à Lion-devant-Dun, reflétant des destructions très aléatoires. Les bombardements ne tiennent ni compte des limites des communes, ni de celles des départements. Dans le cas du canton d'Étain, la répartition est de 2.611 immeubles fortement endommagés sur 3 038 , avec une proportion égale de 6,95% intacts et réparables. Les mêmes remarques et les mêmes constats s'imposent. Warcq 100% détruits s'oppose au profil de Saint-Rémy-les-Buzy à 91,80% intacts et à seulement 3,28% profondément meurtri. Finalement, l'un nécessite énormément de travaux d'envergure et l'autre très peu. Le canton de Montfaucon-d'Argonne se rapproche de ceux détruits à 100% avec un faible taux d'immeubles réparables, avec une moyenne cantonale de 6,91%. L'écart est moins significatif, les proportions d'édifices rattachés à la rubrique réparable ne s'étalent que de 0,36% à 25,53%, de Montfaucon-d'Argonne à Cunel. Dans le canton de Montmédy, le profil de Marville et de Remoinville fausse la moyenne. Leurs séquelles plus prononcées autour de 57% divergent avec celles des autres villages qui ne sont touchés qu'en très faible proportion, moins de 8% d'autant plus que le quota d'édifices réparables est équivalent à celui qui nécessite des travaux conséquents, se rapprochant du bilan de celui de Souilly. Notons toutefois que dans ce dernier, des différences très

significatives, notamment entre Julbécourt à 100% détruits et Sennoncourt-lès-Maizeray où sur les 103 édifices, 100 sont épargnés et 3 réparables. Dans le canton de Varennes-en-Argonne, les distinctions sont moins évidentes et la moyenne cantonale est plus représentative. La guerre des mines dans le secteur de Vauquois a entraîné de profondes séquelles, seul trois des 142 édifices de Montblainville ont échappé aux explosions et aux incendies. Quant aux degrés des dévastations, ils sont partout très prononcés, même si Charpentry avec 20% d'édifices réparables peut diverger de l'évolution générale. Quant au canton de Verdun, le poids des 2 635 édifices détruits sur 2 736 de la cité verdunoise n'influe pas de manière significative sur les résultats. Les villages sont affectés à plus de 90% des immeubles, à l'exception de Sommedieu et à l'exclusion de Dieue-sur-Meuse et d'Ambly-sur-Meuse qui n'affichent des taux de destructions que de 33,85% et 57,79%. Par contre, si le degré de réparation est jugé très faible à Verdun, il est plutôt très correct et satisfaisant dans les autres villages, supérieur à 50% sauf à Sivry-la-Perche où il n'est que de 32,50% ce qui impose de prendre garde à ces chiffres bruts qui dépendent de la catégorie en trois rubriques vastes des dommages. Le canton de Vigneulles-lès-Hattonchatel ne déroge pas à la règle avec 1 842 édifices affectés sérieusement par les bombardements pour seulement 268 indemnes et 798 réparables. Le caractère très aléatoire des dommages se repère parallèlement, comme à Beney-en-Woëvre, Billy-sous-les-Côtes et Haumont-lès-Lachaussés qui sont totalement rasés, alors que Buxerulles est épargné à 78,97%. Ces fortes différences entre les villages voisins présentent cependant un avantage pour le relèvement, en permettant un retour progressif des populations dans les localités moins touchées par les événements de guerre qui deviennent des points de chute, de transition, avec des migrations pendulaires sur les lieux des dommages avoisinants. Enfin, en ce qui concerne le canton de Saint-Mihiel, seules la cité et les agglomérations de Brousey-Raulécourt, de Marbotte, de Ranzières et de Troyon sont peu endommagées, probablement par l'action réussie des ouvrages militaires de défense du secteur, d'autant plus que les immeubles touchés sont majoritairement réparables. Dans tous les autres cas, Ranzières et Woinville mis à part pour leurs proportions divergentes, l'ensemble n'est réparable qu'à moins de 3%. Pour conclure, nous pouvons affirmer qu'avec 25.240 immeubles fortement endommagés, 5.791 réparables sur les 37.692 existants avant-guerre, le département de la Meuse est profondément meurtri par les conséquences de la guerre. Elle modifie les structures, les paysages et les cadres de vie provoquant de profondes cicatrices sur les sinistrés. Ils doivent trouver la force de dépasser le choc de la découverte des dévastations, de la métamorphose des paysages et des champs de culture, et prendre conscience de l'ampleur des dévastations sur les ressources économiques, avec les obus qui sortent du ventre de la terre pour entamer l'œuvre de relèvement. Les réactions individualisées ou communautaires doivent être dépassées et canalisées, pour défendre les cadres de reconnaissance et d'expression de la vie communautaire qui ne peut plus reposer

exclusivement sur les mêmes bases, du fait des dévastations et des pertes sur l'ensemble de leurs composantes. Le coût de la reconstruction s'annonce élevé. Des mesures d'urgence transitoires et temporaires doivent impérativement être prises en aval du retour progressif des populations. De nombreux obstacles se dressent du fait de l'important bilan des dévastations. Les autorités civiles et militaires doivent s'entendre et tenir compte des potentialités de relèvement, mais aussi des absences de logements habitables, des manques de denrées, de l'outillage obsolète ou disparu, des sols improductifs ou dangereux. Ils doivent composer avec une économie rurale en berne, victime de la Grande Guerre. Les travaux de remise en état des sols sont complexifiés par les voies de communication très endommagées ou en grande partie inutilisables. Cette situation peut s'avérer être un frein au relèvement, tandis que la difficile période qui s'ouvre peut parallèlement créer un terrain de réception propice à l'injection et à l'expérience de changements. Le lourd bilan humain, économique, matériel et financier du département n'a en ce sens pas été stérile.

2. Les premières mesures d'urgence.

L'ampleur et le degré des dommages sur le patrimoine bâti et non bâti imposent aux autorités civiles et militaires de prendre un certain nombre de mesures d'urgence transitoires et provisoires pour permettre le retour progressif des populations locales, la reprise de la vie économique et le relèvement des ruines. À la suite du décret du 19 mars 1918¹³²², des services départementaux de reconstitution se mettent en place avec la création au sein des préfectures de secrétariats généraux à la reconstitution. Leurs missions premières sont le paiement des allocations aux réfugiés, l'organisation des secours en nature, l'attribution d'avance sur les dommages de guerre, ainsi que l'organisation des diverses tâches de relèvement. Dès la fin de la guerre, le préfet meusien¹³²³, comme ses homologues, parachève la mise en place d'un certain nombre de services déconcentrés de l'État, notamment avec les services des Pont-et-Chaussées, d'architecture, du génie rural ou de reconstitution agricole. Le service des travaux de premières urgences reçoit la prérogative de s'atteler à l'exécution matérielle des premières opérations de déblaiements. Progressivement, face à la multiplication des organismes spécialisés qui prennent tantôt en charge la reconstitution agricole, les transports, la main-d'œuvre, tantôt les matériaux ou les animaux, se font ressentir une dispersion des moyens ainsi qu'un manque de rationalisation de l'action générale pour le relèvement. L'application du décret du 6 août 1919¹³²⁴ permet une première clarification. D'une part, deux organismes qui relèvent de l'autorité du ministère

1322. A//1700, AN, AJ/28, AN. 10R 50 à 1070, AD.Meuse.

1323. 10R 77, 10R 80, AD.Meuse.

1324. A//1711, AN. 10R 142-213, AD.Meuse.

des Régions libérées, avec des services administratifs dirigés par le secrétaire général à la reconstitution et des services techniques sont confiés à un directeur général qui coordonne les services d'exécution. D'autre part sont organisés des services indépendants. L'office de reconstitution agricole, l'ORA, est rattaché au ministère de l'Agriculture, tandis que l'office de reconstitution industrielle¹³²⁵, fondé le 6 août 1917 est successivement rattaché au ministère du Commerce et de la reconstitution industrielle. Les tailles des communes sont prises en compte pour répartir les tâches. Les services d'architecture sont chargés de la reconstruction des communes de plus de 600 habitants. Jusqu'au 20 mars 1920, le génie rural¹³²⁶ concentre son action sur toutes les autres localités, soit une très grande partie des villages meusiens. Parallèlement, il encadre les coopératives de reconstruction, les travaux de remise en état des sols et supervise l'organisation de la zone rouge. Toutes les actions sont complétées par des services techniques complémentaires plus ponctuels, tels que les services de la motoculture, des matériaux, des services hippomobiles et automobiles ou des voies de 0,60. Ce dernier joue un rôle non négligeable dans le relèvement. Le réseau ferré militaire à section étroite de 60 cm¹³²⁷, établi avant la guerre par l'armée française et complété au cours du conflit selon les besoins par les Français, les Allemands et les Américains, est utilisé pour pallier le manque d'axes de communication ou pour surmonter les handicaps qui résultent des forts degrés des dommages sur ce dernier devenu inutilisable ou obsolète. Le principe d'utiliser le réseau de 0,60 pour assurer l'acheminement des matériaux nécessaires à la reconstruction ou l'évacuation des déblais dans les villages détruits ou sinistrés est retenu en attendant la remise en état et en service du réseau normal puis en renfort de ce dernier. Réhabilité dès le mois de mai 1919, il se base sur le recours du réseau des chemins de fer à voie étroite en 1917 pour les chantiers forestiers situés près du front, confiés aux services forestiers d'armées dirigés par des officiers issus du corps des administrations des eaux et forêts, notamment pour le débardage, avec dans un premier temps des chevaux qui tirent les wagons puis des locomotives ou des locotracteurs. De plus, les voies étroites ont déjà prouvé leur efficacité dès la fin du XIX^e siècle sur les différents sites d'extractions, dont les carrières, notamment pour l'extraction des pierres et du sable. Elles présentent de nombreux avantages pour la reconstruction. Elles comblent le manque de bras, de main-d'œuvre et de traction animale, tout en assurant une bonne

1325. 10R 628 à 646 et 10R 647 à 663, AD.Meuse. AJ/1 et AJ/24, AN.

1326. 10R 240 à 613, AD.Meuse.

1327. Le Handeauff-Bourneque (H.), Les chemins de fer français et la guerre, Paris, Éditions Chapelot et Cie, 1922, p1-276

Marchand (A.), Les chemins de fer de l'Est et la guerre de 1914-1918, Paris, Berger-Levrault, 1924, p.1-612p.

Ministère de la guerre, Règlement sur le service des chemins de fer de voie de 0,60, Paris.

Revue historique des chemins de fer, armées et chemins de fer en France, Association de l'histoire des chemins de fer en France, Paris, n°15, 1966, 276p.

Cenac (Ch.), La voie de 0,60 sur les fronts français et la guerre de 1914, soixante centimètres pour ravitailler l'armée française, Paris, 1991, p1-219.

Goloubinoff (V.), Les petits trains de la Grande Guerre, la voie de 0,60 m militaire en 1914-1918, publication à compte d'auteur, 2012.

mobilité qui permet à ce que les rails pénètrent jusqu'au cœur des villages, voire des édifices pour enlever les débris, stocker les matériaux et acheminer ceux nécessaires à la reconstitution au fur et à mesure des besoins. Après trois années d'utilisation intense, le réseau de voies de 0,60 est ramené de 216K 296 à 198K 869¹³²⁸, alors que le réseau ordinaire des voies de communication sur routes et chemins de fer se remet en place. La reconstruction des routes et des chemins dans le département de la Meuse est facilitée par l'adjudication réunie le 2 mai 1919¹³²⁹ des devis alors qu'ailleurs ces derniers sont jugés sous-estimés. Les tâches prises en charge successivement par le service des ponts et chaussées placé sous l'autorité du Ministère des Travaux publics jusqu'au 6 août 1919 puis sous l'égide du ministère des Régions libérées, réussissent grâce à la grande qualité du matériel routier, dont les rouleaux compresseurs qui sont l'héritage de la bataille de Verdun et des combats de 1916. Le travail s'effectue en deux temps. Une première réfection a pour but de rétablir le passage interrompu, mais au cours des semaines apparaissent des ondulations par les inégalités de résistances et le terrassement du sous-sol qui reproduisent les contours des obus. Elles nécessitent une seconde réfection avec des matériaux durs. Le problème est que ces derniers ne se trouvent pas dans les sols calcaires, argileux et sableux de la Meuse. L'administration centrale des travaux en 1919 ne peut fournir que quelques centaines de tonnes par semaines de matériaux en provenance des Vosges et de Haute-Saône. La crise des prix des matériaux, de la main-d'œuvre et les transports ralentissent l'exécution. Des conventions sont signées avec des petits entrepreneurs et les populations de retour. Elles permettent entre le 4 juin 1921 et le 30 novembre 1928 de mener à terme 570 marchés ponctuels pour les routes, 73 pour la fourniture des matériaux durs ou pavés pour 8 687 667 francs, et 494 pour l'exploitation des carrières locales, les transports sur routes, l'emploi de la main-d'œuvre pour effectuer la réfection des chaussées usées. Au 1^{er} janvier 1920, bien que le processus soit enclenché, avec une enveloppe globale de près de 10 millions de francs, il est considérablement ralenti par l'ampleur de la tâche. La Meuse compte parallèlement 169 unités de ponts¹³³⁰ de plus de trois mètres détruits par l'invasion, qui nécessitent un relèvement rapide par une mutation architecturale vers des ouvrages plus économiques et résistants avec des fermettes métalliques et du béton. Le recours à la main-d'œuvre étrangère est attesté comme pour la reconstitution des voies de fer d'intérêt général, sur les axes Lérouville-Sedan, Reims-Metz, ou locaux. Des travaux d'envergure sont rapidement entrepris, car les axes de communication sont indispensables à la reconstruction. Pour de meilleurs résultats, les services départementaux de reconstitution sont régulièrement restructurés. L'organisation et les attributions de chaque service sont précisées par un décret-statut du 16 juin 1920¹³³¹. À cette date, le département de la Meuse est découpé

1328. 2Z 600, AD.Meuse.

1329. Frontard dans Magny (Ch.), op.cit., La Reconstruction des routes et des chemins de fer dans le département de la Meuse, p.79-94.

1330. Frontard dans Magny (Ch.), op.cit., La reconstruction des Pont-et-Chaussées dans le département de la Meuse, p.94-103.

1331. A//1717, AN. 4K 61 à 64 inclus, AD.Meuse, 10R 50 à 1070 inclus, AD.Meuse.

en 16 subdivisions formées de deux à trois agents, pour simplifier les relations avec les sinistrés et relayer plus rapidement les questions des usagers auprès de ces services. Les parties administratives et financières prennent le pas sur celles techniques. L'avancement de la reconstitution impulse très rapidement la suppression des services qui ont achevé leurs missions d'urgence, à l'exemple de celui des travaux d'État le 15 mars 1920, de la motoculture le 31 décembre 1920, de la main-d'œuvre le 28 février 1921, du centre de réparation des machines agricoles le 1^{er} juillet ou le service hippomobile et des matériaux le 31 décembre. Dès 1921, une inspection des agents administratifs au sein du Ministère des Régions libérées parachève l'organisation, pour veiller à l'application homogène de la réglementation que les agents ont dû assimiler en très peu de temps. Quant au décret du 20 avril 1922¹³³² il donne une unité plus complète dans la direction des différents services, en regroupant à l'échelle du département la compétence de l'ensemble des services de reconstitution, tant pour la dimension administrative que celle technique, auxquels se greffent les anciennes attributions de l'office de reconstitution industrielle. Le saccage sciemment du territoire par l'ennemi, dont le canon détruit ce qui n'avait pas été saccagé, provoque le classement selon le génie rural de 348.543 ha en zone dévastée¹³³³, où des travaux de déblaiements, de nivellement et de désobuage sont indispensables pour que la vie économique reprennent. Les services des travaux de premières urgences emploient à cette tâche les soldats non démobilisés et des prisonniers de guerre. Cette solution facilite en 1920 l'enlèvement de 91.600 ha de réseaux de fils de fer¹³³⁴. À partir de 1920, la fin de l'emploi de cette main-d'œuvre pose problème, car les travaux qui se poursuivent sans relâche coûtent très cher. Les plus conséquents restent à effectuer, d'autant plus que les explosifs présents non explosés abandonnés par les militaires sont dangereux pour les civils. Le désobuage, de même que le rétablissement des routes et des voies des chemins de fer sont l'un des principaux points problématiques. Les priorités accordées aux départements sinistrés influencent les tranches de réalisation. Le relèvement de la Seine s'effectue au détriment de celui de la Meuse dans la temporalité. Il est conjugué au manque de moyens humains et financiers qui inscrivent les mesures dans le temps et nécessitent des adaptations. Le rapport du préfet de la Meuse au conseil général du département, lors de la seconde session ordinaire de 1922¹³³⁵, indique que les travaux de déblaiement et de remise en état se poursuivent. Les passations de marchés à forfait directement avec les sinistrés pour effectuer les tâches faute d'entrepreneurs qui répondent aux soumissions, permettent d'envisager l'achèvement de la mission à la fin de l'année. Il met en évidence les problèmes financiers qui empêchent l'enlèvement intensif des fils de fer barbelés, le coût extrêmement élevé des opérations ainsi que l'impossibilité à trouver des entrepreneurs disposés

1332. A//1732, AN, AJ/28, AN. 10R 494-495, AD.Meuse.

1333. Michel (Ed.), op.cit., 79-87.

1334. 10R 1 à 17, AD.Meuse.

1335. Conseil général du département de la Meuse, Les régions libérées de la Meuse après 3 ans de reconstruction, rapport du préfet Émery, 2^{de} session ordinaire, Bar-le-Duc, Conte-Jacquet, 1922, p.2-15.

à s'en charger dans des conditions acceptables. Par l'interaction de ces éléments, l'avancement de l'action départementale est considérablement freiné. Des solutions sont activement recherchées. Dans la subdivision de Dieue-sur-Meuse un entrepreneur accepte d'enlever les fils stockés bottelés ou non, à la charge de l'administration de lui solder une indemnité de 5 francs la tonne. À Spada un autre s'engage à effectuer la même tâche sans indemnités. Les services techniques de reconstruction se servent de cette expérimentation à une partie du territoire pour tirer les enseignements nécessaires pour obtenir les meilleurs avantages financiers. Ainsi, la cession et l'enlèvement de tous les fils de fer stockés ou à stocker soit environ 100 000 tonnes sont mis en adjudications. La mise en concurrence permet d'obtenir des offres plus avantageuses qui s'échelonnent de 4 à 7 francs la tonne. Les opérations s'effectuent par ordre de priorité, à savoir les prairies et les terrains de culture où s'effectuent l'enlèvement des fils, le comblement des trous d'obus et des tranchées. À partir de 1922, où il reste 74 communes meusiennes à désobuer, l'enlèvement des réseaux de fils de fer devient une source de profit pour l'État. Les matières premières intéressent les industries qui les rachètent à des tarifs en hausse, de même que le cuivre des douilles d'obus. Parallèlement, sont organisées dès 1919 des ventes et des passations de marchés pour la récupération du matériel et des épaves de guerre, ainsi que pour les abris et les ferrailles qui en moyenne procurent 250.000 francs par mois versés à l'État par les entreprises¹³³⁶. Pour les opérations de nivellement du sol, 9.800 contrats individuels ont été passés au 31 décembre 1921 avec les propriétaires et les tâcherons, avant que les marchés soient souscrits conjointement par plusieurs localités pour agir sur la concurrence et faire chuter les coûts de revient. Parallèlement, conformément à la loi du 4 mars 1919, sont créées dans chacune des communes dévastées des commissions chargées de rechercher et de rétablir les limites des propriétés bâties et non bâties¹³³⁷. Sur les 413 communes consultées, 122 communes réclament le rétablissement dans les formes existantes avant le conflit, seulement 28 optent pour le remembrement dans le cadre de la loi Chauveau¹³³⁸. Cependant, les actions sont longues, complexifiées par la destruction de nombreux documents d'archives qui attestent des origines de propriétés, notamment des actes notariés, du fait de guerre, mais aussi des problèmes liés aux homonymes patronymiques, à la dispersion géographique des sinistrés, et aux mutations qui proviennent des successions. De plus, des procédures spéciales s'appliquent aux villages où des plans d'alignement et d'aménagement¹³³⁹ doivent être obtenus par les municipalités en aval de la reconstruction. Parallèlement à la reconstitution du cadre de vie et du sol est menée celle de l'agriculture, pensée et envisagée très tôt durant les affrontements. Ainsi, dès 1916,

1336. Conseil général de la Meuse, Service de reconstitution des régions dévastées atteintes par les événements de guerre, rapport du préfet Émery, 1^{re} session ordinaire, Bar-le-Duc, Conte-Jacquet, 1922, p.6

1337. A//1706, AN. 10R 257 à 271 inclus, AD.Meuse.

1338. Chauveau (C.), La France agricole et la guerre, Paris, Édition Ballière, 1916, p.1-300.

Arnould (P.), Veyret (Y.), Wincherek (L.), Guerre de 1914-1918, remembrement, leur incidence sur l'érosion des terres au chemin des Dames, Bulletin de l'association des géographes français, n°1, p. 91-99.

1339. Rosenthal (L.), Villes et Villages français après la guerre, aménagements, restauration, embellissement, extension, Paris, Payet et Cie, 1918, 288p.

le préfet de la Meuse informe le comité meusien¹³⁴⁰ des premières mesures prévues par le gouvernement en faveur de l'agriculture. Il s'agit de la délégation de la main-d'œuvre agricole militaire et la remise en état des instruments aratoires évacués vers l'arrière par les soins de l'armée. Le bouleversement des terres entraîne à long terme une perte de productivité, voire une improductivité des terres à laquelle il faut ajouter la valeur des plants détruits et celle de replantation. En 1920, lors de la dissolution des S.T.E, environ 10.000 hectares ont bénéficié des façons précultures¹³⁴¹. L'État agit lui-même au titre d'entrepreneur, alors que 6.094 000 francs sont remboursés aux cultivateurs qui sont directement chargés d'effectuer de semblables travaux pour compenser le manque de main-d'œuvre et hâter la reprise de la vie économique. Cette solution est privilégiée en 1921, des crédits sont ouverts à cet effet. Cependant des réductions et des ponctions sont dénoncées, notamment celles de 2.000. 000 francs sur une enveloppe de 15 .000.000 francs par le Ministère des Régions libérées en faveur du département de la Somme. Des commissions spéciales sont instituées pour vérifier les déclarations des propriétaires sinistrés relatives aux surfacesensemencées en blé, en méteil ou en seigle. La reprise des exploitations agricoles est vivement encouragée et positivement sanctionnée par le versement de primes allouées¹³⁴² conformément au cadre de la loi. L'action du service de motoculture est rendue indispensable par la nécessité d'utiliser des moyens puissants pour assurer les labours et les hersages. Elle induit un coût de 325 francs l'hectare pour un labour de défrichage ou de 312 francs l'hectare¹³⁴³ pour les travaux superficiels qui suivent ces opérations. Des tracteurs peuvent parallèlement être loués pour 10 francs par jour ou des charrues pour 2 francs par jour. Un certain nombre de tracteurs est également fourni au département en 1919 par les services aéronautiques de l'armée par l'intermédiaire de l'école de motoculture sise à Bar-le-Duc pour faciliter les premiers labours, le pressage des foins et les battages. Cependant, les résultats sont très mitigés en raison du morcellement des propriétés. Les actions se limitent essentiellement à l'arrondissement de Commercy et partiellement à la plaine de la Woëvre. Les services de l'office de reconstitution agricole¹³⁴⁴ créé le 3 août 1917 pour assurer les commandes et la distribution du bétail et des semences nécessaires jouent un rôle important dans la reconstitution de l'économie agraire meusienne. Le département à l'automne 1919 et au printemps 1920 parvient à remettre en culture dans un laps de temps très court près de 12.093 ha de blé, 2.267 ha d'orge, 2.178 ha de seigle, ainsi que 23.921 ha d'avoine, 1.406 ha de betteraves, 3.946 ha de pommes de terre et 782 ha de cultures sarclées ou de fourrages artificiels¹³⁴⁵. Les fournitures des matériels réparés ou neufs cumulées aux aides pécuniaires

1340. 10R 647 et 664, AD.Meuse.

1341. 10R 1, 10R 7 à 16, 10R 17 à 26, et conseil général de la Meuse, rapport du préfet Émery, op.cit., p. XXXIV à XXXV.

1342. 6M 300, AD.Meuse.

1343. Michel (Ed.), op.cit., p.214-231.

1344. 75 A5/1- 75AJ/240, AN. 10R 647-663, AD.Meuse.

1345. 317/AP128, AN.

pour la remise en état physique et chimique des sols garantissent de bons résultats de même que l'organisation des meules et des hangars provisoires pour stocker les stocks, les granges n'étant pas reconstituées. Des indemnités pour permettre un important apport en fumier¹³⁴⁶ sont également prévues, selon un classement en trois catégories. Les terres sans dommage restées en friches bénéficient d'une allocation de 40 à 80 francs ou 50 francs pour la reconstitution de l'activité du sol, alors que celles cultivées par les Allemands sans engrais ont un pécule en adéquation avec le type d'assolement et que toutes celles qui ont des dommages peuvent bénéficier d'une indemnité ou d'une fumure selon le cas. La reconstitution agricole passe aussi par la reprise de secteur élevage. L'ORA¹³⁴⁷ importe pour le département de plus de 70.000 têtes de bétails, ovins, bovins et chevalins. L'augmentation des effectifs continue régulièrement grâce à la reproduction des élevages. Elle est surtout alimentée par les achats directs effectués en France ou à l'étranger, et par les convois faits par l'Allemagne¹³⁴⁸ en exécution des clauses du traité de paix pour compenser les 834.000 bovins enlevés, les 375.000 chevaux, ânes et mulets, les 890.000 ovins et caprins et les 331.000 porcs. L'état dressé par le préfet est très mitigé, car si les effectifs numériques augmentent très rapidement, la qualité varie selon les espèces et les sources d'approvisionnement. Par exemple, les chevaux et les moutons sont en général de bonne qualité, alors que les bovins maigres et petits sont mal acceptés par les cultivateurs meusiens. Les expérimentations d'achat à l'étranger¹³⁴⁹ sont peu concluantes, notamment lors de l'emploi du crédit ouvert au gouvernement français en Hollande pour venir en aide à la reconstitution des régions dévastées, puisque durant le trajet de nombreux sujets en état de gestation trop avancée périssent, alors que le second envoi est de qualité. Le préfet affirme la volonté d'acheter des animaux de qualité, sélectionnés avec de sérieuses aptitudes individuelles, d'où la délégation de l'initiative et de la responsabilité à la société coopérative de reconstruction agricole de la Meuse. Des prêts de chevaux du district¹³⁵⁰ aux cultivateurs, à raison d'un maximum de trois par localité simultanément, sont accordés selon les potentialités de remise en état de sol ou pour faciliter les premières mises en culture principalement céréalières. Les indemnités en nature de l'Allemagne sont très souvent réclamées, car généralement les animaux, les engrais ou les semences sont de bonnes qualités et le principe du dédommagement est accepté par tous. Elles compensent le manque de finance en attendant de percevoir les avances sur les dommages de guerre qui limitent les possibilités d'investissement, alors que d'autres problèmes comme la récurrence de la pollution des eaux de pluie se greffent sur l'état d'infertilité et d'improductivité des surfaces agricoles. De plus, elles compensent le décalage qui s'opère fréquemment entre d'une part les demandes des sinistrés et d'autre part les priorités et les

1346. Michel (Ed.), op.cit., p.214-231.

1347. Michel (Ed.), op.cit., p.231-235. 10R 647-663, AD.Meuse.

1348. Magny (Ch.), La Reconstruction du département de la Meuse, la ténacité d'une courageuse population, l'effort de l'administration, Bar-le-Duc, 1928, Conte-Jacquet, p. 18-20, 56-57, 70-71., 317/AP/128, AN.

1349. Conseil général de la Meuse, OP.cit., rapport du préfet Émery, p. XXXVI à XXXVIII.

1350. 10R 652, AD.Meuse.

moyens attribués par les différentes instances dirigeantes, notamment en ce qui concerne l'octroi de main-d'œuvre militaire ou civile. Un écart très marqué s'observe entre les communes les plus épargnées¹³⁵¹ qui sont privilégiées, car l'urgence impose d'assurer la productivité là où les exploitations peuvent reprendre rapidement pour absorber les pertes de celles qui sont inexploitable ou qui ont des résultats trop faibles. Cette démarche garantit un équilibre des besoins généraux du département et éloigne au maximum les risques de disette ou de crise frumentaire. Elle vise à rester le plus indépendant possible des importations des autres unités françaises comme de l'étranger. Cependant, ces impératifs ne sont pas toujours très bien compris par les communautés rurales qui veulent se relever rapidement et qui ont besoin d'importants moyens matériels et financiers, alors que les structures humaines modifiées ne permettent pas d'avoir la main-d'œuvre suffisante. De plus, les autorisations de retour sont conditionnées par la reprise ou la planification des reprises de la vie économique locale. Les villages doivent être viables à l'échelle locale. Le Ministère de l'Agriculture s'informe des besoins du département de la Meuse dans le cadre de la répartition des livraisons en provenance de l'Allemagne¹³⁵² en prévision des livraisons. Ainsi, au mois d'août 1921, les demandes des cultivateurs atteignent 400.000 kg en plants de pommes de terre qui demeurent une denrée de base de l'alimentation quotidienne. En raison des difficultés du voisin germanique, la commande initiale doit à plusieurs reprises être modifiée. Des remaniements sont effectués, notamment en ce qui concerne les variétés. Finalement, les livraisons très insuffisantes en volume ont été reportées au printemps 1922, prolongeant les privations, d'autant plus que 10 wagons reçus sur les 29 de 12.500kg accordés en compensation sont en partie incomplets ou avariés du fait des gelées causées à la marchandise en aval du chargement, et non au cours du trajet en chemin de fer. Pour assurer une équité et répartir les denrées rationnellement en fonction des besoins réels, les attributions sont prises en charge par la Fédération des associations agricoles dans l'arrondissement de Bar-le-Duc et par la société coopérative agricole de la Meuse¹³⁵³ pour les trois autres arrondissements, ceux où les sinistrés et les besoins sont les plus importants. Souvent, les mesures d'urgence se prolongent et des adaptations doivent s'effectuer pour prolonger les actions entreprises. À titre d'exemple, seulement 99 puits sont curés dans le département entre la date du 1^{er} mars et le 1^{er} juillet 1922. La suppression du laboratoire bactériologique des régions libérées¹³⁵⁴ pose problème pour connaître l'état réel des degrés de contamination. Par principe de précaution, le préfet décide que les entrepreneurs sont astreints à une désinfection systématique au permanganate à la suite de chaque curage, un risque d'épidémie généralisée est craint. Enfin, les instances préfectorales mettent en place des moyens d'hébergement

1351. 10R 43 à 49 inclus, 10R 41, 10R 1 à 21 inclus, AD.Meuse.

1352. Conseil général de la Meuse, rapport du préfet Émery, op.cit., p.XXXVI.

1353. Conseil général de la Meuse, rapport du préfet Émery, op.cit., p.38. 10R 24, AD.Meuse.

1354. Magny (Ch.), La Reconstruction du département de la Meuse, op. Cit., La remise en état du sol, puits et adduction d'eau, Constant-Laguerre, Bar-le-Duc, 1928, p.71-73, 123-129..

provisoires pour permettre le retour des civils. Les taux de dévastations posent des problèmes d'ordres pratiques, matériels et économiques. L'édification de constructions provisoires est une nécessité dès la signature de l'Armistice à la fois pour héberger les sinistrés qui n'ont plus de foyers habitables ou pour attirer la main-d'oeuvre nécessaire à l'œuvre de relèvement. L'ordre est immédiatement donné d'utiliser les baraquements militaires, de réutiliser les baraques Adrian tout en organisant et en intensifiant la fabrication sur place des maisons en bois et des matériaux solides. Dès 1919, 1.088 abris de fortune sont construits à partir du bois fourni par le Génie rural¹³⁵⁵. L'édification et le montage sont chaperonnés par les services des Ponts-et-Chaussées et ceux de première urgence. Une nette accélération est enregistrée au cours du premier semestre de l'année 1920, si bien qu'au 1er juillet 1920, 664 maisons provisoires en matériaux divers agrémentent les campagnes meusiennes, 3.409 en bois et 1.777 écuries ou hangars provisoires. Ces effectifs atteignent les maximums au 1^{er} octobre 1922, où sont dénombrées 5.965 constructions provisoires ou semi-provisoires en bois, 2.184 en matériaux de remploi, 1.871 baraques de type Adrian, en plus des sept maisons allemandes livrées à titre d'échantillons¹³⁵⁶. Cet essai n'est pas un succès, l'expérimentation ne va pas plus loin. À partir de cette date, les constructions provisoires sont progressivement abandonnées. Le nombre en place suffit à accueillir la main-d'œuvre et les populations locales qui réintègrent les édifices réparés et activent les réseaux de solidarité familiale et amicale pour reconstituer des foyers dans des constructions en dur. De plus, les mesures provisoires deviennent lorsqu'elles s'inscrivent dans la durée trop coûteuses, alors qu'émergent des problèmes d'hygiène et d'esthétisme, même si dans le département de la Meuse, contrairement au Nord-Pas-de-Calais¹³⁵⁷, ces édifices sommaires et provisoires ne servent pas de lieux d'hébergement après la période de reconstruction. Les maisons temporaires sont liquidées dès 1922, vendues de préférence aux propriétaires des terrains ou aux sinistrés, si bien qu'en 1928 13.320 baraquements ont été liquidés pour la somme de 10.132.000 francs, seulement 200 restent l'objet de procédures¹³⁵⁸. Deux distinctions s'opèrent dans les villages. Des municipalités choisissent de privilégier l'édification d'un village provisoire en libérant de toutes servitudes les espaces à reconstruire. D'autres mettent en application la loi du 15 juin 1919 qui favorise l'implantation sur les terres des sinistrés. Dans le premier cas de figure, les conditions de vie sont moins précaires. Les problèmes liés à l'approvisionnement en eau potable sont résolus instantanément par le creusement de puits. Les villages provisoires¹³⁵⁹ peuvent assurer l'autonomie du groupe humain par rapport au village en reconstruction. Dans le second cas, l'État encourage l'initiative privée, en leur permettant de

1355. Magny (Ch.), op.cit., paragraphe C, Les constructions provisoires, p.59-61.10R 99, 10R 100, 10R 104, AD.Meuse.

1356. 10R 99, 10R 100, 10R 104, E Dépôt 200 20, 8R 200, AD.Meuse. Conseil général de la Meuse, rapport du préfet Émery, p.XXXII.

1357. Bussière (E.), Marcilloux (P.), Varaschin (D.)(dir.), La Grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre, acte du colloque d'Arras, 8-10 novembre 2000, AD, Pas-de-Calais, 2002, p.5-127.

1358. 8R 200 et 10R 99, AD.Meuse.

1359. 10R 99, 4Z 51, 2Z 577, Campagne photographie du ministère des Régions libérées, collection 1-3-33 et 39FI, AD.Meuse.

bénéficiaire d'avantages pécuniaires si les demandeurs acceptent l'imputation de la part de la dépense qui excède la moitié du prix de revient d'une maison démontable, à savoir un supplément de 2.550 francs pour une structure bâtie de deux pièces, 2.800 francs pour trois pièces et 3.700 francs pour quatre pièces¹³⁶⁰. À partir du 16 août 1922, les sinistrés ne peuvent plus prétendre au versement d'indemnités pour l'édification des maisons provisoires sur leurs propres terrains. La reconstruction définitive est désormais le mot d'ordre général. Généralement, les sinistrés ne sont pas réfractaires à ces solutions transitoires, de nombreux réfugiés prennent l'initiative de formuler des demandes de baraquements ou de maisons provisoires depuis leurs lieux de refuge¹³⁶¹. Le nombre de pièces dépend de la composition du foyer étendue à la parentelle ou aux moins chanceux voisins fortement affectés par les événements de guerre, avec des besoins simultanés en granges et hangars pour reconstituer l'activité agricole. Les municipalités effectuent parallèlement les mêmes démarches pour garantir un lieu d'accueil aux écoliers, aux paroissiens et à la mairie¹³⁶². En revanche, sur une décennie, lorsque le provisoire s'installe dans la durée des revendications se font entendre. Les logements provisoires présentent des inconvénients et résistent mal aux conditions météorologiques du département meusien. L'adjonction de carton bitumé est très généralisée pour préserver du froid, alors que les baraquements en bois sont l'objet de trop fréquents incendies¹³⁶³. L'ensemble des dispositions spéciales, à caractère temporaire, dont les bases sont assez proches de celles des autres départements sinistrés, garantit la reprise de la vie économique, la mise en marche du processus de relèvement et le retour des populations sinistrées.

II. DES COMMUNAUTÉS RURALES MEUSIENNES DÉCIMÉES ET MODIFIÉES PAR LA GRANDE GUERRE.

1. Un lourd bilan humain qui modifie les structures sociales et familiales.

Le prix de la victoire est lourd. 1.400.000. hommes¹³⁶⁴, jeunes, en âge de procréer ou de produire ont été tué au cours des combats ou à la suite de maladies contractées au service. Ils laissent derrière eux 700.000 veuves de guerre et 800.000 orphelins. De plus, 1.100.100 survivants sont classés au titre des invalides permanents alors qu'un grand nombre des 6.500.000 anciens combattants adhèrent à des associations d'anciens combattants. Les chiffres peuvent varier selon les sources, néanmoins la lourde saignée humaine contraint les vivants à s'accommoder d'un conflit¹³⁶⁵ qui a tué environ dix millions de

1360. 10R 99, Michel (Ed.), op.cit., p.250-259, AD.Meuse.

1361. 2Z 589, 3M 361, 3M 366, 6M 15-16, 8R 198, 8R 199, 10R 99,. E Dépôt 360 31, 388 87, AD.Meuse. F/23/222.

1362. 2R 593, 8R 200, 8R 203, 10R 99. E Dépôt 200 20, 265 106, AD.Meuse.

1363. 10R99, AD.Meuse. 317AP/123, AN.

1364. Agulhon (M.), Noushi (A.), Schor (A.), La France de 1914 à 1940, Paris, Nathan, 1993, p.35-37

1365. Horne (J.) dans Way (J.), La première Guerre mondiale et la société, Paris, Fayard, 2006, p.625.

soldats et un grand nombre de victimes civiles, par les exactions commises ou par les bombardements. Au total, la Grande Guerre a touché 20,2% de la population masculine et 75% de la tranche d'âge des 20-25 ans. Sur les 7.891.000 hommes mobilisés,¹³⁶⁶ 1.375.800 sont morts ou disparus au cours du conflit, 4.266.000 sont blessés plus ou moins gravement et 537.000 ont été à un moment ou à un autre constitués prisonniers de guerre. Face à la menace, les populations civiles sont progressivement évacuées des zones les plus exposées, à l'exemple du département de la Meuse, ce qui a réduit l'effectif de 138 029 habitants en 1914 à 30 344 en 1918 avant de progressivement remonter pour atteindre 95 413 âmes au 1^{er} mars 1922¹³⁶⁷. Dans la zone libérée du département meusien, les mouvements humains sont très importants. Les populations locales sont fortement disséminées et dispersées sur le sol national. L'arrondissement de Verdun est numériquement le plus touché avec une population qui passe de 63 408 âmes en 1914 à 5 537 âmes à l'Armistice selon les données communiquées par le préfet Magny¹³⁶⁸, alors que ceux de Commercy et de Montmédy diminuent respectivement de 26 298 à 6 422 individus et de 48 202 à 18 255 âmes. Certains cantons sont cependant plus affectés par les départs que d'autres, ce qui s'explique par les positions géographiques par rapport à la ligne du front mouvante et sinueuse, ainsi que les mouvements d'incursions ennemis. Des différences très significatives s'observent à l'intérieur de chaque arrondissement. Ceux de Verdun, de Charny-sur-Meuse et de Varennes-en-Argonne qui dénombrent 10 437 et 4 983 âmes sont totalement évacués à la fin de la guerre, alors que celui de Clermont-en-Argonne conserve les plus forts effectifs bien qu'il perde momentanément du fait de l'exil plus de la moitié de ses administrés, avec une baisse de 7 029 à 3 108 individus. Les cantons d'Étain, de Fresnes-en-Woëvre, de Souilly et de Verdun très exposés aux bombardements ont été évacués en deux temps, l'un dès les premiers mois d'affrontements puis massivement à la suite de la bataille de Verdun. Les effectifs humains de 9 746, 9 044, 2 400 et 19 769 personnes enregistrées en 1914 à la veille de la mobilisation chutent à 188 500, 915 et 856 âmes en 1918, soit une portion congrue des effectifs. Dans l'arrondissement de Commercy situé dans le quart sud-est du département, où la population est majoritairement concentrée à l'aube du conflit dans le canton de Saint-Mihiel, les exils sont également très conséquents, si bien que le canton de Commercy passe de 2 116 personnes à 330, celui de Pierrefitte de 3 773 à 856, de Saint-Mihiel de 13 063 à 3 829 et celui de Vigneulles-lès-Hattonchâtel de 7 346 à 1 377 habitants. Dans celui de Montmédy, des inégalités cantonales sont très fortes et permettent d'équilibrer le nombre des personnes restées sur place en novembre 1918. Ainsi, les cantons de Damvillers et de Montfaucon-

1366. Audoin-Rouzeau (S.), Becker (J.J) (dir.) *Encyclopédie de la Grande Guerre*, p. 717.

1367. Conseil général du département de la Meuse, La Meuse après trois ans de reconstruction, rapport du préfet Émery seconde session ordinaire de 1922, Bar-le-Duc, Conte-Jacquet, p.11-12.

1368. Conseil général de la Meuse, *ibid*, p.11-12.

Conseil général de la Meuse, collection des rapports entre 1919 et 1922.

Magny (Ch.), La Reconstruction du département de la Meuse. La ténacité, une courageuse population, l'effort de l'administration, Bar-le-Duc, 1928, Conte-Jacquet, p.17-21.

d'Argonne qui passent de 5 710 et 5 471 âmes à 984 et 610 riverains accusent les décroissances les plus fortes, suivis par Spincourt qui évolue de 12 551 à 2 910 administrés. Le canton de Dun-sur-Meuse conserve un peu plus d'un cinquième de sa population avec 1 688 individus recensés, alors que celui de Montmédy et Stenay sont plus peuplés à l'Armistice passant de 10 455 à 7 398 habitants pour l'un et de 8 657 à 4 665 habitants pour l'autre. Ces chiffres indiquent un fort taux de dispersement départemental et posent le problème des retours des réfugiés dans leurs localités dévastées, pillées ou endommagées. Des mesures spécifiques doivent être prises pour permettre de rationaliser les retours en fonction des conditions matérielles et économiques propres à chaque unité urbaine ou rurale et de l'utilité des hommes et des femmes pour les travaux de déblaiement, de relèvement et de reconstruction en général. Les instances préfectorales émettent une volonté de contrôler et d'encadrer les flux et les migrations humaines pour éviter les mouvements de populations flottantes ou de panique qui peuvent résulter du choc psychologique de la découverte des dommages irréversibles sur les patrimoines¹³⁶⁹. Le ministère des Régions libérées¹³⁷⁰ dans le but de préparer les retours et de faire un point préalable sur la situation humaine procède au recensement des effectifs en novembre 1918, ce qui nous a permis de réaliser un tableau synthétique de l'évolution entre 1914 et 1918 par canton et par commune (annexe XX.). En ce qui concerne le canton de Charny-sur-Meuse, les données corroborent l'analyse du préfet Émery¹³⁷¹. Les 22 localités¹³⁷² n'accueillent plus aucun administré, tous ont été évacués vers l'arrière et en grand nombre dans des agglomérations de la France de l'intérieur, puisque le canton très dévasté comprend une grande partie des terres classées en zone rouge ainsi que les villages morts pour la France administrativement. Dans le canton de Fresnes-en-Woëvre, un léger décalage ressort entre les deux sources, la population à l'armistice est estimée à 500 personnes à l'Armistice pour l'un et néant pour toutes les communes pour l'autre. L'un se base sur les autorisations de retours émis, l'autre sur les effectifs réels comptés sur place au lendemain du 11 novembre 1918. Dans le canton de Damvillers, les villages inhabités sont au nombre de 11, les 357 individus se répartissent de manière non équitable dans les autres où la reprise de la vie a repris plus précocement, mais toujours en faible proportion, moins de 25% au maximum des effectifs initiaux, dans le cas de Brandeville avec 128 habitants sur place sur 564. Le profil de ces localités est identique avec de petits noyaux de riverains qui commencent l'œuvre de relèvement, à Delut, à Dombras, à Ecurey-en-Verdunois, à Lissey, à Rupt-sur-Othain, à Vittarville, et dans des rapports plus grands à Merles-sur-Loison plus peuplé à la base. Six communes sur 17 sont inoccupées dans le canton de Clermont-en-Argonne qui compte 4 villages non évacués en totalité qui font figure d'exceptions, à savoir Auzéville, Froidos, Futeau et Rarécourt. Dans les autres localités, la proportion d'évolution est très variable et

1369. 3M 360-361, 3M 659, 8R 201, 6M 15, 3R 34, 8R 198, 8R 199, 10R 95, 8R 191 à 196 inclus, AD.Meuse.

1370. 10R 83 ET 89, AD.Meuse, et 6M 15, AD.Meuse.

1371. Conseil général du département de la Meuse, rapport du préfet Émery, Bar-le-Duc, Conte-Jacquet, 1922, p.11-12.

1372. 10R 83, 10R 89, 6M 15, 6M 17, AD.Meuse.

reflète la diversité des situations villageoises dans les cantons comme dans le département. À titre d'exemple, Jouy-en-Argonne n'a retrouvé que 93,79% de ses sinistrés, 77,68% aux Islettes et 65,11% au Claon, alors que le processus est plus enclenché au Neufour avec 32,52% ou à Jubécourt avec 7,43% des effectifs. Les données fournies pour le canton de Dun-sur-Meuse diffèrent fortement, puisque seulement 731 âmes sont recensées par le Ministère contre 1 688 par le préfet Émery¹³⁷³ de même que dans celui d'Étain¹³⁷⁴. Les écarts significatifs traduisent la complexité à dresser le bilan humain et à connaître l'ensemble des informations relatives à tous les individus, ce qui a pour effet négatif de fausser l'interprétation statistique des données brutes. Sept unités sur 17 sont complètement évacuées et Montigny-devant-Sassey ne conserve que 3 âmes sur 323, probablement les notables autorisés à demeurer dans les limites du finage. Le reste du canton peut se diviser en trois groupes. Le premier est composé du chef-lieu, de Murvaux, de Sassey et de Villers-devant-Dun où seulement 20% des individus ont pu réintégrer leur foyer. Un second groupe se concentre autour de Fontaines-Saint-Clair, de Milly-devant-Bradon, de Mont-devant-Sassey où la part remonte à 30% et un troisième moins représentatif avec Lion-devant-Dun où le taux est de 50,41%. Le canton d'Étain est totalement vide de toutes populations civiles indigènes de même que celui de Clermont-en-Argonne, ce dernier est pourtant classé parmi les moins touchés dans les statistiques préfectorales qui indiquent 3 108 individus sur 7 029 de retour. Quant au canton de Montmédy, le taux de population moyen en 1918 est l'un des meilleurs du département avec plus de 60% des individus concernés, mais là encore des différences très tranchées entre les communes sont réparables. À titre d'exemple, les communes de Rémoenville ou de Jametz sont quasi désertes. Elles se rapprochent de celles des cantons fortement affectés sur le plan humain ou massivement évacué par les autorités militaires et civiles, alors que leurs voisines telles que Villécloye et Vigneulles-sous-Montmédy n'ont plus qu'une faible partie des retours à prendre en charge et à organiser, moins de 20% pour donner un ordre de grandeur. Dans le canton de Souilly, toutes les agglomérations ont au moins un habitant sur place pour les administrer ou servir d'intermédiaires privilégiés avec les administrations. À Villers-sous-Cousances et Julbécourt, ils ne sont que deux, tandis que Rambluzin-et-Benoîte-Vaux se rapprochent des effectifs d'avant-guerre, les mutations démographiques peuvent être à l'origine de l'écart. Ensuite, la ventilation de la population locale dépend des villages. Viller-sur-Meuse et Thilly-sur-Meuse ne comptent plus ou presque plus de riverains, alors que la moyenne est atteinte à Lemmes, et que la barre passe au-dessus de 80% à Osches, à Sennoncourt-lès-Maujouy ou à Vadelaincourt. Les 11 agglomérations rurales du canton de Varennes-en-Argonne sont effectivement dépeuplées du fait de guerre à la même époque, tandis que dans celui de Verdun la situation est plus nuancée, avec une grande majorité n'ayant pas plus de 10% des effectifs et une portion congrue à l'image de Dugny-sur-Meuse où les retours sont

1373. Conseil général de la Meuse, rapport du préfet Émery, op.cit., p.12.

1374. 10R 83, 10R 89, AD.Meuse.

plus probants avec 225 individus sur 737. À Vigneulles-lès-Hattonchâtel, la moyenne cantonale est plus représentative, les évolutions sont très similaires, seuls Buxerulles, Buxières-sous-les-Côtes et Creue avec des courbes d'évolution en baisse entre 1914 et 1918 de 80 et 85% peuvent se démarquer des 12 communes sans administrés et de 10 occupées à moins de 90%. Enfin, dans le canton de Saint-Mihiel, le chiffre cantonal de 80,26% est à nuancer par le poids du chef-lieu, où 2 500 individus sur 6 075 sont recensés, alors que d'une façon globale seulement quatre localités dénombrent des riverains en proportion très faibles, moins de 2% à Ranzières et Troyon, moins de 9% à Woinville et moins de 16% à Broussey-Raulécourt. L'analyse de toutes ces données nous permet de conclure que le taux de la population départementale contrainte à l'exil, déracinée du cadre de vie traditionnel dépasse le seuil des 85%. Ce déracinement induit des retours massifs dans un court laps de temps et soulève des problématiques multiples d'ordres sociaux, matériels et économiques. Les retours sont freinés par les autorités civiles¹³⁷⁵ aussi longtemps que des conditions de vie acceptables, bien que précaires et sommaires, ne sont pas rétablies. Le parcours des réfugiés meusiens continue après la promulgation de l'Armistice. Ils sont fortement dispersés sur le territoire national. La reconstitution des liens humains et communautaires est de ce fait plus longue. La dispersion géographique empêche la reprise des fondements ancestraux. Nous avons identifié sept groupes de régions en fonction de leur capacité d'accueil des réfugiés et sinistrés meusiens, d'après les données centralisées par le Ministère de l'Intérieur sur la période 1919-1921¹³⁷⁶ (annexe XXI.). Le premier groupe de 15 régions enregistre les plus forts taux de concentration. La proximité joue un rôle déterminant pour un grand nombre. L'entraide et la complaisance sont facilitées par le partage de valeurs plus rapprochées, de même que par un cadre de vie essentiellement agraire et un climat assez similaire. Cependant, la principale terre d'accueil demeure le département meusien qui offre l'hospitalité dans la zone épargnée à 14 825 compatriotes. Le sud du département est un axe de transit entre les villes et villages de refuges du temps de guerre en aval de la réintégration des villages dévastés. Dans de nombreux cas, la proximité permet des déplacements pour effectuer les bilans et mettre en place les démarches administratives préalables aux travaux de reconstitution. La région parisienne avec 3 570 Meusiens en refuge est le second point de rassemblement, qui correspond aux demandes des sinistrés eux-mêmes, principalement en raison des potentialités de travail au cours du conflit dans les usines. Viennent ensuite les départements limitrophes, de la Marne et de la Haute-Marne, qui malgré les affrontements sont très demandés, avec 1 249 et 1 989 individus. Une complémentarité est assurée par l'Aube, l'Yonne, le Loiret, la Côte-d'Or et la Saône-et -Loire avec respectivement 906, 648, 1 373, 650 et 759

1375. Levailant (M.), Le guide du réfugié et du rapatrié, Statut des réfugiés, allocation, réparations des dommages de guerre, secours, retour en France libérée, répertoire du réfugié, Paris, Bernard Grasset, 1918, p.1-120

État-Major de la V^e armée, Réintégration des réfugiés dans les territoires occupés, Paris, Imprimerie Henri Villers, 1916. 3R 34, 8R 198, 8R 199, 10R 99, 1251W 636, AD.Meuse.

1376. 3M 366, AD.Meuse.

réfugiés temporaires. Les choix opérés par les autorités civiles et militaires en aval des principales évacuations se repèrent également. La présence de Meusiens est très forte en Seine-Maritime avec 1 494 personnes, dans le Gard où le sous-préfet Grillon a orienté les émigrés de la place forte de Verdun, ainsi que le Vaucluse et les Alpes-Maritimes parallèlement à l'Isère où demeurent 630 riverains expatriés à leur insu. Les effectifs compris dans le second groupe sont plus réduits et géographiquement répartis de façon plus uniforme même si les régions ne sont pas contingentes dans tous les cas. Ainsi, un premier ensemble se repère dans la partie occidentale de l'hexagone de 400 à 574 individus pris en charge dans l'Eure-et-Loire, dans l'Indre-et-Loire, la Vendée et la Charente-Maritime, et un second dans la partie orientale avec des effectifs de 396 à 486 personnes dans le Doubs, la Haute-Savoie, le Rhône, la Loire, le Puy-de-Dôme, l'Ardèche et la Drôme. Le troisième groupe commence à détendre plus les liens humains, les groupes de 179 à 394 meusiens dispatchés dans plusieurs villages, bourgs ou bourgades deviennent trop restreints pour recréer des communautés viables en dehors de la sphère familiale. Ce dernier est composé de la Gironde, des Pyrénées-Orientales, de l'Hérault, du Var, du Loir-et-Cher, du Cher et de la Nièvre, de la Creuse, de l'Ain, du Jura, des Vosges, de la Meurthe-et-Moselle, et des Ardennes, qui présentent tout de même l'avantage, en partie, d'être proche des lieux de fortes concentrations, où un transit complémentaire peut être envisagé, en aval du retour définitif. Le quatrième groupe situé dans le quart sud-ouest ou nord-ouest réduit encore plus les liens avec les communautés d'appartenance, à l'exclusion de la Haute-Saône dans le nord-est avec 137 Meusiens en refuge qui fait figure d'exception. Dans les trois catégories suivantes, les effectifs sont plus faibles. Cette constante se justifie par les difficultés d'adaptations plus grandes en raison du décalage des structures sociales et économiques, ainsi que des différences de paysages par rapport à ceux du département de la Meuse. Pour les départements du nord essentiellement elle se justifie par les séquelles du conflit et les devoirs envers leurs propres administrés sinistrés. Dans le cinquième groupe, les regroupements entre sinistrés d'un même village deviennent impossibles ou incohérents avec 63 individus dans le Finistère, 50 dans la Manche, 78 dans l'Orne, 52 dans le Gers, 80 dans le Tarn-et-Garonne, 73 dans la Dordogne, 49 en Charente, 68 en Haute-Vienne, 49 dans les Deux-Sèvres, 81 dans la Creuse, 78 dans le Puy-de-Dôme et 42 dans les Bouches-du-Rhône. Les individus sont dispersés dans de nombreuses unités urbaines ou rurales ce qui ne facilite pas les échanges directs. Le constat est encore plus pertinent dans l'avant-dernier groupe qui ne sert de terre de refuge qu'à 30 à 42 personnes au maximum, à savoir la Savoie, la Haute-Loire, le Lot-et-Garonne, les Côtes-d'Armor, le Morbihan, le Calvados et les départements sinistrés du Pas-de-Calais, du Nord et de l'Aisne, avec qui des passerelles peuvent être tendues pour les problématiques relatives à l'émergence des communautés de sinistrés et aux réparations des dommages de guerre. Enfin, le cinquième groupe se concentre essentiellement dans le quart-ouest. S'ajoute la Corse ce qui

se justifie par sa position insulaire, les Alpes de Haute-Provence et le Haut-Rhin, répulsifs en raison des conséquences directes du traité de Francfort après 1870. La Grande Guerre a parallèlement fortement et profondément affecté les communautés rurales meusiennes, au même titre que celles des départements sinistrés. Au lendemain des affrontements, les structures sociales et le profil des sociétés rurales qui sont victimes de la guerre ont considérablement changé par la ponction humaine opérée sur la sphère masculine et sur les classes d'âge mobilisées, avec des répercussions à long terme sur les liens humains, sur l'exercice des activités économiques et sur les pratiques communautaires¹³⁷⁷. De nombreuses personnes sont fragilisées psychologiquement par la souffrance liée à la perte d'un fils, d'un père, d'un mari ou d'un membre de sa parenté directe ou plus éloignée. Les ramifications qui rapprochent les individus sont nombreuses dans les sociétés villageoises. Le choc de la cohabitation avec les soldats et l'ennemi, l'exil forcé puis les difficultés du retour sur des territoires meurtris et dévastés amplifient le développement des maladies physiques, qui résultent des carences et des privations, ainsi que celles mentales liées à la difficile acceptation de l'ensemble des bombardements à l'échelle individuelle et communautaire. La Première Guerre mondiale qui engendre des décès, des blessés et des mutilés provoque un affaiblissement considérable des forces vives masculines, ainsi que la modification du profil des communautés rurales. De nouvelles catégories enfantées par le conflit induisent une transformation de la place et du rôle traditionnel de chacun au sein de la pyramide sociale, économique et professionnelle à l'échelle du village, mais aussi dans un cadre plus grand, celui de la Nation. Les infirmes, les invalides de guerre, les anciens combattants¹³⁷⁸, pour qui la démobilisation est une phase difficile de leurs existences, et les veuves et pupilles de la Nation acquièrent des droits à faire valoir et une position différente par les sacrifices consentis au nom de la victoire française. Chaque village meusien est fortement humainement affecté par la guerre. Le fort panel de l'étude empêche de citer les trajectoires de vie de chacun, c'est pourquoi nous invitons le lecteur à se référer à l'annexe XXII.¹³⁷⁹, dans laquelle nous avons recensé pour chaque unité géographique les personnes tombées aux champs d'honneur qu'elles aient ou non reçues la mention Mort pour la France, ainsi que les victimes civiles, en prenant soin de préciser leurs lieux de naissances et de recrutement, leur classe d'appartenance, leurs grades, leurs unités d'affectation, la localité et le département du décès, ainsi que la date et la cause de ce dernier. Nous dégageons les grandes lignes, le tableau dressé rend compte de la situation générale à l'échelle du département meusien dans le détail. Tout d'abord, les effectifs des pertes sont numériquement importants dans la

1377. 19860711/318-19860711/325, AN. 3R 20-21, AD.Meuse.

1378. Prost (A.), Les anciens combattants et la société française, 1914-1939, Paris, Presse de la fondation nationale des Sciences politiques, 1977, p.29-110.

Petit (S.), Les veuves de guerre, d'éternelles endeuillées, Paris, Édition du cygne, juillet 2007, p.1-168.

Faron (O.), Les enfants du deuil, orphelins et pupilles de la Nation de la Première Guerre mondiale, 1914-1918, Paris, la découverte, 2001, 23-135.

1379. 19860711/318-19860711/325, AN.Fiches individuelles, site Mémoire des Hommes, S.H.A. 3R 20-21, AD.Meuse.

sphère masculine, principalement chez les classes d'âge combattantes fraîchement recrutées, mais aussi chez les plus âgées. La pyramide des âges est bouleversée, la base d'ores et déjà plus restreinte se rétrécit encore plus entre 20 et 40 ans. Elle provoque un vieillissement des strates sociales. Ensuite, toutes les catégories de population sont touchées. La disparition des soldats, numériquement prépondérant, correspond à l'absence de compétences ou de qualifications des ruraux Meusiens. Les hommes généralement plus âgés qui accèdent aux grades de caporaux, de sous-lieutenant ne sont pas plus épargnés, quelques soit le front sur lequel ils combattent, que ce soit dans le département de la Meuse ou dans ceux où se livrent les batailles les plus sanglantes. En proportion, la cause de mortalité principale est la mort instantanée, les tués à l'ennemi sont surreprésentés, dans une guerre technique, où la mort est donnée sans que les adversaires soient directement face à face, ce qui induit une mortalité massive. Les disparus sont nombreux, les corps déchiquetés ne sont pas toujours identifiables ou la brutalité des combats ne permet pas de suivre le parcours de tous les individus. Les blessures de guerre et les suites de maladies contractées au service viennent en seconde et troisième position posant la question de l'affaiblissement des organismes des combattants par ces dernières et les développements de maladies, notamment pulmonaires ou intestinales, qui pour les rescapés ne s'arrêtent pas en même temps que les combats avec des répercussions sur leurs santés sur le très long terme. Ensuite, la mention Mort pour la France est une distinction honorifique qui n'est pas obtenue d'office. Les procédures effectuées par les familles jouent cependant un rôle important, au-delà de la dimension symbolique et mémorielle dans le processus de deuil des proches, mais aussi des communautés rurales. Le sacrifice des enfants des villages morts pour La Patrie constitue un élément qui agit pour resserrer les liens humains et souder les relations dans les sociétés rurales qui se reconstituent. Enfin, il faut prendre en compte dans le bilan, la ponction humaine qui s'opère sur les civils, hommes, femmes et enfants confondus, victimes des exactions allemandes, déportés civils ou prisonniers de guerre, qui alourdissent considérablement le bilan. À titre d'exemple, à Boureuilles, ce sont 14 à ajouter, 8 à Cheppy, 11 à Montblainville ou 5 à Vauquois, autant de décès qui sont difficiles ou plus difficiles à surmonter du fait que les traités internationaux sont censés garantir les droits des populations civiles et qui ne doivent pas être des victimes directes ou collatérales du conflit. Pour conclure, le prix de la victoire est très lourd, la ponction humaine conséquente, si bien que les structures globales traditionnelles s'en trouvent de fait immédiatement bouleversées, ce qui constitue à bien des égards, un facteur positif qui enclenche le processus de mutation et débloque les micro changements embryonnaires, que les permanences empêchent de déverrouiller, même si les effets psychologiques ne sont pas à sous-estimer.

2. Organiser les retours et la reprise de la vie quotidienne ordinaire.

Pour reconstituer le département meusien, des besoins importants en main-d'œuvre sont requis, principalement pour les premiers travaux de déblaiement, de nettoyage des sols et de remise en culture. Paradoxalement, les autorités militaires puis préfectorales chargées d'encadrer les mouvements de populations sont plutôt frileuses et réticentes au retour immédiat des administrés au lendemain de la signature de l'Armistice. Les retours sont dès lors freinés considérablement, les délivrances de laissez-passer ou les autorisations de retourner dans les localités dévastées sont accordées au compte-goutte¹³⁸⁰. Les conditions de vie sont évaluées et prises en compte en aval. Les hommes valides qui peuvent travailler à l'œuvre de relèvement sont encouragés à réintégrer les villages affectés par les événements de guerre, mais en priorité ceux où le retour à la vie ordinaire peut s'effectuer rapidement, de manière à assurer un point de chute à ceux des localités environnantes, pour équilibrer les ressources avec les capacités d'accueil. Pour réintégrer les pays d'origine, les réfugiés doivent obligatoirement demander des autorisations. Les autorités vérifient au préalable officiellement les moyens d'habitations, cependant officieusement d'autres critères interfèrent tels que le besoin de bras, les compétences techniques ou les potentialités de représentation des communautés sinistrées dans les procédures d'indemnisation des dommages de guerre. La pression des sinistrés sur les instances dirigeantes se fait immédiatement ressentir. Le conflit achevé les populations évacuées veulent rentrer chez elles rapidement, reprendre le cours de leur vie, commencer leurs deuils et entamer l'œuvre de relèvement. La position des autorités qui jugulent les retours est très mal comprise¹³⁸¹, d'autant plus que les réfugiés ne supportent plus le déracinement. La cohabitation avec les populations hôtes se complexifie, les réactions réciproques évoluent. Pour chacun, la situation était acceptée du fait de la situation temporaire provoquée par les événements de guerre, mais le retour au temps de Paix ne justifie plus l'exil pour les uns et la présence des sinistrés pour les autres. Notons toutefois que des nuances doivent être apportées. Elles sont liées à la complexité des relations humaines et aux parcours individuels. Certains rapprochements s'effectuent et des alliances matrimoniales scellent les rapports humains entre les deux communautés d'appartenance. Dans ce cas de figure, les procédures de réintégration sont ralenties, soit abandonnées. Une minorité de Meusiens opte pour redémarrer une nouvelle vie ailleurs, surtout dans les classes d'âge de 20 à 40 ans, ce qui modifie la pyramide sociale et économique de leurs villages d'appartenances. Cette réserve mise à part, les Meusiens persévèrent pour revenir dans les villages ou bourgades meusiennes. Le degré de dévastation de leur côté est généralement négligé et les renseignements relatifs à la situation économique et matérielle du département pas suffisamment connue ou détaillée. Cette volonté généralisée oblige à une

1380. 3R 34, 8R 203, 3M 360-361, 3M 366, 6M 15, 10R 64, 8R 198, 8R 199, 10R 99, 2Z 574 à 577 inclus, 8R 191 à 196 inclus, AD.Meuse.

1381. 2Z 574-577 inclus, 8R 191-196 inclus, 3R 34, AD.Meuse. 317AP/123, AN.

multiplication des arrêtés¹³⁸² relatifs notamment à la circulation dans la zone des armées qui peinent à être mis à exécution. Il est très régulièrement rappelé aux intéressés par voie de presse que les autorisations sont obligatoires et non facultatives. Nombre d'individus passent outre les procédures ou bravent les interdictions, ce qui provoque des difficultés à l'échelle locale. Aucune mesure préventive ne peut être prise pour assurer le logement, le rationnement ou assurer le gîte et le couvert des familles, l'ampleur des dévastations fait obstacle. Ces demandes d'autorisations de retour¹³⁸³ doivent être adressées au préfet du département de résidence du demandeur ou de refuge pour les réfugiés et remis aux maires soit des communes de résidence ou de refuge le cas échéant. Pour endiguer ces mouvements de populations incontrôlés le ministre du Blocus et des Régions libérées¹³⁸⁴, M. Lebrun, renouvelle ses instructions à tous les préfets de France par télégraphes en les enjoignant de déléguer le personnel nécessaire de manière à ce que les demandeurs reçoivent une réponse positive ou négative, selon que les conditions de vie à l'échelle locale sont ou non rétablies, au plus tard dans les dix jours qui suivent le dépôt du dossier. De même, les territoires englobés dans la zone des armées¹³⁸⁵ sont régulièrement révisés, la seconde section ne comprenant plus que les cantons de Vaubécourt, de Triaucourt, de Vigneulles et de Saint-Mihiel, ainsi que les arrondissements de Verdun et de Montmédy à la fin de l'année 1918, pour correspondre à l'évolution générale. Pour ceux qui se plient à ces démarches, des moyens financiers et un encadrement du retour sont garantis. Pour les autres, les questions sont plus problématiques et des ajustements nécessaires. Le flux des retours non autorisés est trop conséquent et les ressources des sinistrés insuffisantes pour les laisser vivre sans aides sans risquer de créer des oppositions ou des problèmes d'ordres sanitaires. Lorsqu'ils sont préalablement déclarés, les transports des familles et de leurs biens mobiliers, ainsi que des effets personnels sont pris en charge gratuitement¹³⁸⁶. Des listes régulièrement actualisées sont dressées de manière à évaluer les effectifs par canton ou village des personnes, hommes, femmes et enfants à ravitailler dans un premier temps gratuitement par l'intermédiaire de l'armée puis du comité de ravitaillement des Régions libérées dont le siège est à Longwy. Pour veiller à l'hygiène sociale, sont créés sous l'égide de l'inspectrice déléguée du service de libération des infirmières assistantes en hygiène, des dispensaires antituberculeux¹³⁸⁷ qui assurent également des consultations prénatales et enfantines. Ces catégories de population sont très vulnérables tandis que le risque de tuberculose est multiplié par les conditions de vie précaires et le manque d'hygiène locale du fait des dévastations ou de la proximité des anciennes tranchées remplies de cadavres humains et animaliers, ou de rats. À leur retour, les familles réfugiées

1382. 8R 192, 8R 191, 10R 24, AD.Meuse. F/23/27, AN.

1383. 8R 191-192,, AD.Meuse.

1384. 8R 191-192, 10R 24, 2Z 574-577 inclus, AD.Meuse. F/23/220, AN.

1385. 8R 191-192, AD.Meuse.

1386. 10R 92, 10R 245, 8R 203, AD.Meuse.

1387.2Z 253, AD.Meuse.

Ministère des Régions libérées, Mission sanitaire et d'hygiène sociale, l'application des lois d'hygiène à la reconstitution améliorée des Régions libérées, Paris, Berger-Levrault, 1919, p.1-63.

ou les individus isolés absolument sans ressource peuvent continuer à percevoir des secours de l'État sous forme d'allocations¹³⁸⁸ en attendant la reprise de la vie économique, tout en postulant pour obtenir des aides en nature. Ces dernières, plus minoritaires, peuvent être accordées soit à titre de secours¹³⁸⁹ soit au titre des avances sur les dommages de guerre, notamment pour tout ce qui est relatif à la reconstitution des effets personnels, du linge de maison et du mobilier. En général, dans chaque département sinistré, à l'image de celui meusien est instauré un service de secours avec une inspectrice déléguée chargée de veiller à la répartition équitable des secours selon les disponibilités et les besoins tout en assurant l'hygiène sociale. Ces organismes assurent la liaison entre les pouvoirs publics et les œuvres privées qui en prennent le relais, notamment la Croix rouge Française, l'union des femmes de France ou la société des villages libérés¹³⁹⁰ qui sont particulièrement actives dans le département de la Meuse. Parallèlement, quatre types de secours pécuniaires sont mis en place sous forme d'allocation. Le premier est le secours de réfugié¹³⁹¹ versé dans les localités d'accueil dont le plafond n'a jamais été relevé malgré les revendications et la mise en garde contre l'insuffisance des revenus face au coût de la vie, de façon à s'aligner équitablement sur le barème des familles de soldats mobilisés. Sur la même base forfaitaire, après étude du dossier individuel et familial, s'appuyant sur les ressources et sur les droits à bénéficier d'avance sur les dommages de guerre, des allocations peuvent être accordées aux habitants nécessiteux¹³⁹², de 1,85 franc par hommes ou chef de foyer et de 1,25 franc par enfants. Ces dernières peuvent être cumulées temporairement avec les secours dits de rentrées qui sont fixés à 20 francs par mois pour deux personnes et augmentés de 10 francs par personne à charge. Enfin, des rappels d'allocations sont prévus pour les individus évacués alors qu'ils étaient civils par les autorités allemandes. Au total, un crédit de plus de 20 000 000 de francs est ouvert pour permettre le retour des réfugiés jusqu'au printemps 1923¹³⁹³. Au cours des mois précédents, 63 000 francs de secours divers ont été versés et 40 000 francs ont été répartis entre les différentes communes à titre de remboursement du ravitaillement fourni pendant la guerre aux réfugiés. Cependant, l'assistance des populations réintégrées ne doit pas durer, l'aide doit être transitoire et temporaire, en attendant que les conditions de vie économiques soient rétablies. Ainsi, une circulaire préfectorale en date du 1^{er} mars 1920¹³⁹⁴ prévoit la fin dès le 30 avril 1921 dans la mesure du possible des allocations et des secours exceptionnels. Les bureaux de bienfaisance doivent prendre le relais et les sommes allouées par ces

1388. Fougerel (H.), Saillard (A.), Les allocations aux familles de mobilisés, réfugiés, et victimes civiles de la guerre, formalité, procédure, et réclamation, Paris, Berger-Levrault, 1917, p.1-220 ;

D'Alix (A.), Le rapatriement. Étude sur le rapatriement et ses œuvres de secours, Paris, Éditions Bloud et Gay, 1919, p.1-260.

1389. 2Z 569, 2Z 590, 2Z 659, E Dépôt 13747, 228-74-75, 38886-87, 2R 198, 3R 7, 8R 199, 8R 202, 10R 92, AD.Meuse. 1390. 10R 664-739, 8R 199, AD.Meuse.

1391. 8R 149, E Dépôt 137 47, 228 74-75, 388 86-87, AD.Meuse.

1392. 2Z 569, 2Z 590, 2Z 659, 2R 198, 3R 7, 8R 199, 8R 202, 10R 92, E Dépôt 22874-75, 137-47, 388-86-87, AD.Meuse.

1393. Magny (Ch.), *Op.cit.*, p.18-20.

1394. 4K 61, AD.Meuse.

derniers ne sont pas cumulables avec celles préalablement accordées. De même, le préfet de la Meuse met en garde les municipalités, à l'image de celle de Mesnil-sous-les-Côtes¹³⁹⁵ de l'interdiction formelle de tous les concitoyens à cumuler les allocations temporaires qui sont régies par la loi du 23 mai 1921¹³⁹⁶ avec les majorations des pensions. Ce phénomène de cumul n'est pas franchement spécifique au département. Cette fréquente confusion s'observe dans les autres territoires sinistrés. Le contrôle des bénéficiaires est rigoureux. Les carnets à souches des bons pour servir aux versements des allocations permettent le suivi tout en observant le profil de la population de retour avec un net décalage entre les volontés préfectorales ou du Ministère des Régions libérées et les retours effectifs des populations. Ainsi, à Thierville-sur-Meuse¹³⁹⁷ les allocations en nature sont sollicitées. Les contingents masculins ne sont pas uniques et si les couples sont majoritaires, avec ou sans enfant, un important contingent de veuves est observable, alors qu'à priori ces dernières ne peuvent pas physiquement être utiles ni aux travaux de relèvement, ni être indispensables aux actions nécessaires à la reprise de la vie économique, un constat qui n'est pas spécifique à l'agglomération. Ensuite, des regroupements sont observables à l'intérieur des familles ou entre les membres de la communauté rurale, de manière à permettre le retour des amis, des proches ou des anciens voisins. À titre d'exemple, le sieur Gardeur Alphonse héberge dans son baraquement provisoire cinq femmes, qui au départ n'étaient pas incluses dans les contingents à réintégrer dès le printemps 1919. L'augmentation du noyau humain dans un même foyer temporaire permet de contourner les refus de retour et de valider les autorisations nécessaires accompagnées de subsides d'assistance toujours transitoires. Il est également très fréquent que les veuves forment une unité viable temporaire unie par un destin commun, à l'image de la veuve Tronville-Pérignon qui accueille deux de ses camarades d'infortune. Parallèlement, à l'initiative du Président de la République, Raymond Poincaré, et du ministre André Maginot, tous deux originaires de la Meuse, est instauré un système d'adoption¹³⁹⁸ des communes sinistrées pour hâter la reconstruction du département et de tous ceux dévastés en général. Ainsi, dans le cadre de ces patronages, de nombreuses communes ont pu bénéficier de dons en provenance de particuliers, de municipalités ou d'associations de France ou de l'étranger. À titre d'exemple, l'agglomération de Louppy-le-Château¹³⁹⁹ a été adoptée par le comité de l'école par l'école, Fromeréville-lès-Wallons et Apremont-la-Forêt par l'union des grandes associations françaises, celle de Loupemont par la colonie française de Monaco, et celle de Saint-Mihiel par la ville de Nantes et la Croix rouge Française, celle de Montigny-devant-Sassey par le département de la Seine. La multitude des sources de financement assure les besoins rudimentaires. Pour activer cette solidarité, la

1395. E Dépôt 253 120, AD.Meuse.

1396. A//1725, AN. 8R 199,2K 971-982, AD.Meuse.

1397. 8R 199, E Dépôt 388 86 à 88 inclus, AD.Meuse.

1398. 8R 198, AD.Meuse.Roth (Fr.), Raymond Poincaré, Paris, Fayard, 2000, p. 92-136.

1399. Magny (Ch.), op.cit., I Services administratifs et financiers, b. Adoptions des communes, p.21-28.

photographie est également utilisée, celle des ruines, mais aussi celles des femmes et des enfants seuls devant les baraquements ou les maisons provisoires¹⁴⁰⁰. Elles reflètent une réalité sélectionnée qui ne concorde pas avec la ligne d'action des autorités compétentes de faire revenir en priorité que ceux qui peuvent s'atteler à l'œuvre de relèvement en général, mais les besoins de fonds financiers justifient le développement simultané de deux démarches pourtant antagonistes. Un autre problème interfère également obligeant à ralentir les retours, celui de l'absence d'administration locale dans les localités dévastées, car les conseils municipaux, à l'image des communautés rurales qu'ils administrent et représentent, sont fortement décimés et affectés dans leurs compositions¹⁴⁰¹ au lendemain du conflit. Quelques mois avant la fin du conflit, les autorités militaires et civiles travaillent en étroite collaboration de manière à anticiper les conditions de reprise de la vie administrative et économique à l'arrêt des hostilités. Pour cela, des agents locaux¹⁴⁰² sont nommés et dépêchés sur place. Il s'agit principalement des anciennes notabilités lorsque cela est possible pour se baser sur leurs connaissances des lieux, leurs compétences et leurs expériences. Leurs missions élémentaires sont de dresser le bilan détaillé de la situation sur lequel un plan de réintégration des localités s'établit. Elles doivent permettre de soulever précocement les problématiques liées aux conditions de logement, aux manques de denrées alimentaires du fait de l'état des sols et d'épuisement des stocks par les réquisitions et les pillages, à la reprise des activités agricoles, artisanales ou de la micro-industrie lorsqu'elles existent avant-guerre. Cependant, si les résultats obtenus sont assez fiables et véridiques, ils sous-estiment les difficultés liées à l'absence de personnels administratifs, alors que des interlocuteurs privilégiés, les maires ou à défaut les conseillers municipaux, sont indispensables pour régler rapidement les diverses démarches administratives et enclencher le processus de relèvement, notamment pour l'obtention des autorisations de laissez-passer. La reprise de la vie municipale dans le contexte généralisé des destructions ne peut pourtant qu'être difficile. Les conseillers municipaux sont devenus tantôt des réfugiés, des mobilisés, des combattants ou des victimes de guerre. Les autorités veillent à ce que ces derniers réintègrent en premier les agglomérations, cependant les parcours individuels et le manque de rétablissement de conditions de vie acceptables obligent à poursuivre dans un premier temps l'administration à distance¹⁴⁰³, avec tous les problèmes de logistique et de correspondance que cela implique. De plus, après le retour progressif et la composition temporaire des conseils municipaux en attendant les électeurs pour renouveler les effectifs manquants, des lieux de réunions temporaires doivent impérativement être trouvés. Les édifices mairies-écoles sont très affectés à l'échelle départementale lorsqu'ils ne sont pas totalement détruits ou en état de ruines avancées. La destruction des archives ou l'impossibilité d'organiser instantanément leur rapatriement,

1400. Notamment 33FI 343-185-186-187-348-107-109-9, 39FI 49, cliché 41, collection 33FI-39FI, AD.Meuse.

1401. 3M 360, 3M 361, 3M 658-659, AD.Meuse.

1402. 2Z 569, 2Z 573-574, 8R 193-194, AD.Meuse.

1403. 5K 253-254, 3M 658-659, AD.Meuse.

d'autres priorités étant affichées, complexifie la gestion locale. L'absence de référence complexifie la compréhension des différentes décisions qui émanent tantôt des autorités militaires, tantôt des autorités civiles. L'intervention des différents organismes dans des axes de compétences variés, notamment les ministères des Régions libérées ou de l'Agriculture, le génie rural, le service des Ponts-et-Chaussées, l'office de reconstitution agricole, multiplie le nombre d'interlocuteurs alors que la charge de travail à traiter est massive et colossale. Les échanges sont parallèlement ralentis et rendus difficiles par l'état des voies de communication ainsi que par le manque de liaisons télégraphiques, que ce soit avec l'administration ou avec les riverains évacués. Les correspondances qui visent à obtenir des renseignements, à organiser la reprise de la vie locale, à préciser des mesures ou à mettre à exécution des dispositions spécifiques se multiplient de façon exponentielle. La période de reconstruction ouvre l'ère d'une hyperadministratisation. La désignation des nouveaux représentants¹⁴⁰⁴ soulève des problématiques nouvelles, d'autant plus que la guerre a suspendu les scrutins qui devaient reconduire ou renouveler de nombreux titulaires. Le taux des émigrés meusiens soulève la question de la légitimité des scrutins à venir, alors que très peu de riverains ont réintégré leurs foyers, de même que leurs élus municipaux. À titre d'exemple, en 1919, à Mesnil-sous-les-Côtes¹⁴⁰⁵, deux représentants sont encore mobilisés sous les drapeaux, deux réfugiés à Ribeaucourt, trois à Paris, à Heuviller et le maire dans l'Isère. Le même constat s'observe dans la localité voisine de Mont-sous-les-Côtes¹⁴⁰⁶ où l'on dénombre deux conseillers en refuge à Bovioles et Morlaincourt, un à Bonnet et un dans la Drôme, confirmant la règle que les magistrats municipaux n'ont pas eu de traitement de faveur dans le conflit et que leurs retours n'a pas pu être activé en raison de l'absence de conditions de vie suffisamment décentes et sécurisées comme pour tous les autres administrés meusiens. L'organisation des élections municipales de 1919¹⁴⁰⁷ repose sur des mesures et des dispositions transitoires qui visent à impliquer les Meusiens évacués et sinistrés dans le processus et à légitimer les élus par un taux de participation représentatif garant de la dimension démocratique. Les services du Ministère des Régions libérées, le Ministère de l'Intérieur et les préfetures des régions dévastées¹⁴⁰⁸ affichent une volonté commune de ne pas exclure les électeurs réfugiés de la vie civique de leurs villes ou villages de résidence principale d'avant-guerre. Cependant, les modalités d'expression du vote sont plus complexes, d'autant plus que de nombreux bureaux de vote ne peuvent pas être mis en place en raison du degré des dévastations du fait de guerre. Les locaux détruits ou fortement endommagés ne peuvent pas accueillir les scrutins. Le sénateur Lecourtier¹⁴⁰⁹ s'investit pour régler un maximum de problème, notamment en venant en aide aux communes où les services administratifs n'ont pas pu être

1404. 3M 657-358, 3M 607-609, 3M 557, 3M 507, 3M 509-511, AD.Meuse.

1405. 3M 657-658, E Dépôt 552,112, 553 123, AD.Meuse.

1406. 3M 657-658, E Dépôt 265 133, AD.Meuse.

1407. 3M 657-658, E Dépôt 140 27, 853 112-113, 265 133, 642 71, 478 115, 501 31, 501 32, 3M 360-361, AD.Meuse.

1408. 6M 366, AD.Meuse.

1409. 6M 360-361, AD.Meuse.

reconstitués pour dresser les listes et établir les cartes électorales, en permettant de transférer la charge de travail aux bureaux de préfecture. Ils absorbent une partie du travail et peuvent s'appuyer sur les collections préfectorales des listes d'électeurs de 1914. Ils contournent efficacement le souci de la destruction des archives communales qui fait obstacle à l'établissement des listes par les conseillers municipaux. Parallèlement, les localités qui sont désignées comme dévastées par des arrêtés préfectoraux, un statut qui évolue temporellement, sont rattachées à des bureaux de vote¹⁴¹⁰ dans les localités voisines plus épargnées ou partiellement reconstruites, de manière à ce que les bureaux en place soient tenus au moins par un maire ou un président, quatre assesseurs et un secrétaire. Dans plus de soixante agglomérations meusiennes, les absences des maires, des adjoints et des conseillers empêchent les services administratifs de se réorganiser ou restreignent les municipalités à une simple expression. Le 6 novembre 1919, le préfet précise les modalités de vote. Les urnes sont rattachées par communes à celle d'accueil, avec sur la face antérieure et postérieure une affiche en large bande de papier portant en grosse écriture lourde et ronde le nom des localités concernées pour éviter la confusion et le mélange des votes, ce à quoi les membres du bureau doivent prêter la plus grande attention. À ces fins et pour limiter les risques, les listes d'émergence sont préparées par les bureaux de préfecture et envoyées en aval du vote aux mairies des lieux de rattachements. Des urnes spéciales sont disposées pour recevoir les suffrages des électeurs réfugiés qui peuvent prendre part aux scrutins conformément à l'arrêté ministériel en date du 29 octobre 1919¹⁴¹¹. Il prévoit l'établissement du vote par correspondance pour tous les individus de sexes masculins, en pleines possessions de leurs droits civiques et ayant atteint l'âge légal, qui n'ont pas pu réintégrer, pour diverses raisons, leurs communes dévastées situées dans le périmètre des régions libérées. Par contre, les personnes de retour ou ayant transitées temporairement dans leurs anciens villages sans s'y établir perdent leurs droits, l'exercice du vote par correspondance est conditionné par le statut de réfugié. En exécution de la loi électorale du 18 octobre 1919¹⁴¹², une délégation préfectorale est chargée de faire parvenir aux réfugiés les bulletins et les enveloppes à utiliser légalement. Chaque électeur dispose de dix jours pour procéder à la désignation de son représentant. Il doit respecter les consignes qui prévoient de placer le bulletin dans une première enveloppe vierge de toutes inscriptions sous peine de nullité, puis dans une seconde avec la carte électorale. L'enveloppe comporte les coordonnées de l'expéditeur, ses références électorales, les adresses du lieu de destination, la mention spéciale élections réfugiés et le bulletin de vote, de manière à ce que l'administration achemine de façon prioritaire les plis recommandés avec franchise. Les divers envois sont ensuite conservés au bureau de vote de rattachement dans un local fermé inaccessible aux administrés, avant d'être déposés en début de séance dans la salle où se déroulent les

1410. 6M 366, 6M 361-362, 3M 377, AD.Meuse.

1411. A//1714, AN. 3M 360, 3M 361, 3M 362, 3M 366, 3M 367, AD.Meuse.

1412. A//1713, AN. 3M 360-361, 3M 366-367, AD.Meuse.

opérations électorales¹⁴¹³. Le président de séance à la responsabilité d'ouvrir les premières enveloppes, de lire publiquement la carte d'électeur, d'émarger au nom de ce dernier puis de placer la seconde, sans l'ouvrir, dans les conditions habituelles prescrites par la loi, dans l'urne réservée au vote des réfugiés par correspondance. À l'issue du scrutin, le contenu de l'urne est adressé sans être ouvert sous plis scellés et recommandés aux services de préfecture avant d'être transféré au président de la commission de recensement général des votes instituée au chef-lieu départemental afin de procéder aux dépouillements. Ce procédé permet à la date du 16 novembre 1919 que sur approximativement 9 500 réfugiés recensés pour leurs droits électoraux, 4 736 expriment des suffrages sur lesquels 4 393 bulletins ont été validés. 343 ont fait l'objet d'annulation en raison de l'omission d'inscription de l'électeur sur les listes définitives, qui résulte en grande partie de l'absence d'informations relatives à leurs localisations de refuge au niveau préfectoral. Ces oublis sont très fréquents et entraînent de vives protestations des sinistrés, parallèlement aux problèmes de lenteur d'acheminement des plis, dont un bon nombre, 560 sur 4 393 en 1919, sont de ce fait non comptabilisés, car ils sont parvenus après la clôture officielle des résultats. Des solutions ponctuelles, telles que la mise à disposition d'automobiles pour l'acheminement des enveloppes, permettent d'améliorer la situation. Cependant, le système peu rodé qui présente des avantages comporte encore des failles. En effet, si dans les départements sinistrés les impératifs communs permettent aux réfugiés d'être bien renseignés sur les démarches et de limiter les cas de doubles inscriptions, avec notamment des insertions aux journaux des candidatures ou des professions de foi, dans ceux plus éloignés ou qui accueillent peu de réfugiés, les actions sont effectuées de façon plus sommaire et aléatoire. L'égalité des droits électoraux n'est pas totalement garantie. Par exemple, le réfugié meusien en Meuse est plus actif que celui temporairement en Auvergne, dans le Roussillon ou le Limousin.¹⁴¹⁴ La moyenne du taux de participation générale pour les réfugiés est alors proche de 20%. Cependant, même si le préfet de la Meuse¹⁴¹⁵ souhaite voir rapidement disparaître le système du régime spécial en faveur de ces derniers, en raison des complications qu'il entraîne, il juge précoce de le supprimer puisque 164 communes sont concernées, soit 14 755 électeurs potentiels dont 4 938 sont accueillis dans le département. Selon les données communiquées par le Ministère de l'Intérieur¹⁴¹⁶, ces valeurs déclinent progressivement, parallèlement à la reprise de la vie civique et civile. Le droit de vote par correspondance est progressivement supprimé, de manière à ce qu'en 1922 plus que 92 agglomérations soient concernées, 18 en 1923 puis 11 en 1927, celles totalement rachetées et expropriées par l'État en raison de leurs degrés de dévastation conformément à la loi du 20 avril 1922¹⁴¹⁷. Le système est définitivement supprimé en

1413. 3M 366, AD.Meuse.

1414. 3M 366-367, AD.Meuse.

1415. 3M 658-659, AD.Meuse.

1416. 3M660, AD.Meuse. Magny (CH), op.cit., 155p.

1417. A//1732, AN. 3M 660, AD.Meuse.

1927. Les dirigeants considèrent que ceux qui ne sont pas revenus ont effectué le choix de rompre les liens qui les unissaient avec leurs communautés d'origine, la mesure provisoire dure tout de même une décennie. Les nouvelles municipalités élues et installées doivent dès lors entamer les procédures de reconstruction. Elles subissent la très forte tutelle préfectorale et étatique qui se remet en place pour encadrer le relèvement. Elles apprennent à représenter les intérêts des sinistrés et des communes auprès des différentes instances pour orienter l'œuvre de relèvement et affirmer les choix locaux. Elles contribuent à rétablir au fur et à mesure la vie locale et à faire émerger un certain nombre de facteurs de reconnaissance et d'identification.

III.LA LOI DE RÉPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE ET LA CHARTE DES SINISTRÉS : RENAISSANCE DE L'ESPOIR DE RELÈVEMENT.

1.Des lois garantissant le relèvement.

Dès les semaines qui suivent les premiers affrontements, des groupes parlementaires des régions envahies sont formés. Ils sont chargés de régler les problématiques relatives aux destructions du fait de guerre et aux réparations. À la mi-décembre¹⁴¹⁸, ces derniers réunis au Sénat, sous la présidence de Léon Bourgeois, s'accordent pour valider le rapport du député Meurthe et Mosellan Louis Marin, qui devient la mouture du texte officiel définitif sur les dégâts de la guerre soumis au Parlement. Parallèlement, après un échange d'observation, ils adoptent le principe de répartition des subsides entre les départements au prorata de la population envahie en introduisant un coefficient représentant la durée de l'envahissement ou de la durée des opérations de guerre. Le 30 décembre 1914, le président du conseil Viviani prononce un discours en faveur de la réparation à accorder aux victimes de la guerre, basée sur le principe de la solidarité de tous les Français devant les ruines accumulées dans les départements occupés sous la poussée de l'ennemi. Il affirme que le gouvernement s'engage à ce que «la France redresse ses ruines, en escomptant certes le produit des indemnités que nous exigerons, et en attendant, à l'aide d'une contribution, que la Nation entière payera, fière dans la détresse d'une partie de ses enfants de remplir le devoir de la solidarité nationale»¹⁴¹⁹, tout en encadrant les démarches administratives et financières pour parer tous risques d'injustice et d'arbitraire. Lors du vote de la loi des finances, la chambre et le Sénat avalisent le principe de réparation. L'article 12 a pour objet la réparation des dommages matériels qui résultent des faits de guerre. Il est alors prévu d'élaborer une loi spéciale qui détermine les conditions dans lesquelles ces derniers seront valables. En attendant, un premier crédit de 300 000 francs est ouvert au Ministère de

1418. 317 AP/45, 317 AP/44, 317 AP/130, 317 AP/125, 317 AP/122, 317 AP/120 et 121 AN.

1419. 317 AP/44, AN.

l'Intérieur pour parer aux besoins les plus urgents, à savoir en priorité pour aider les personnes sans ressource à reconstruire leurs maisons en ruines, pour procéder à l'achat de matériels de culture ou d'instruments de travail ou pour ensemercer. De même, les ayants droit potentiels sont soumis à des obligations, telles que la contribution à la vie économique locale ou l'obligation de faire constater les dommages par des commissions d'évaluations qui sont fixées par un décret du Conseil d'État à venir. De nombreuses sollicitations sont dès lors adressées notamment à la communauté des huissiers. Elle rappelle aux victimes des dommages que le projet concernant le fonctionnement des commissions leur donne le droit de se faire assister d'un officier ministériel devant ces dernières, à la condition que ce dernier habite le canton, la commune, ou la ville du lieu d'existence des dommages¹⁴²⁰. Le 11 février 1915 le *Bulletin meusien*¹⁴²¹, informe de la parution au *Journal officiel* du décret relatif à la constitution et à l'évaluation des dommages causés par fait de guerre, bien qu'il ne précise pas la date à partir de laquelle les demandes doivent être adressées aux mairies des lieux des dévastations, bien qu'il stipule que les démarches sur papier libre doivent être effectuées dans un délai de quinze jours sauf cas de force majeure. À l'issue de cette période, les maires sont chargés de transmettre l'intégralité des dossiers, augmentés des pièces justificatives à une commission composée de cinq membres permanents, qui se réunira au chef-lieu de canton sous la présidence du maire pour étudier les demandes. En cas de désaccords, sur les mêmes bases les cas en litige sont étudiés par une commission départementale, puis en dernier ressort par une commission supérieure dont le fonctionnement fait l'objet d'un règlement d'administration publique. Une indemnisation devient possible pour le préjudice matériel subi. Une commission des dommages de guerre présidée par Mr Klotz est formée pour l'élaboration du projet de loi. Après 47 séances, la mouture est adoptée en seconde lecture par la chambre des députés en juin 1916, un texte «attendu, non seulement avec impatience, mais aussi il faut bien l'avouer avec une certaine appréhension [...] et peut-être n'avions nous pas tout à fait tort»¹⁴²². La longueur du texte composé de 43 articles rebute à première vue les sinistrés, de même que la complexité des démarches par l'organisation d'une administration et d'une juridiction spéciale, parallèlement à des adjonctions au projet par une nouvelle loi, deux règlements d'administration publique et deux décrets, dont l'un du Conseil d'État. Ce qui effraye également, c'est la lenteur des démarches puisqu'«une discussion approfondie ne manquera pas de se produire à la chambre et après [...] au Sénat[...]. C'est dire qu'il s'écoulera encore plusieurs mois avant que le projet enfant malingre né sous les voûtes du Palais Bourbon ne soit présenté à ceux qui attendent la réparation intégrale des dommages, que l'article 2 proclame comme un droit, mais que l'article 27 du titre IV vient singulièrement tempérer [ce dernier prévoyant que] l'État pourra se libérer pour totalité

1420. 317 AP/42, AN.

1421. 95T, Le Bulletin meusien, 11 février 1915, AD.Meuse.

1422. 37 AP/45 AN, 95T, Le Bulletin meusien, 29 juin 1916, AD.Meuse.

ou partie en faisant exécuter à ces frais les travaux de restauration des immeubles ou meubles endommagés et en fournissant les matériaux pour cette restauration . Il pourra se rendre acquéreur des immeubles en tout ou en partie : le prix calculé sur la valeur à la veille de la mobilisation tiendra lieu de valeur»¹⁴²³. Ces craintes reposent sur une interprétation très complexe du projet de loi et sur l'absence d'antécédent servant de point de référence, car la Première Guerre mondiale a causé des ravages sur le territoire comme jamais aucune autre auparavant. Elle a utilisé une artillerie des deux côtés alimentée par des munitions produites en quantités industrielles. Le principe d'indemnisation est nouveau, avant les effets de la guerre sont considérés comme un cas de force majeure et ne donnent pas lieu à l'ouverture du droit à l'indemnisation. Parallèlement, la *Croix meusienne* expose les principes essentiels du projet de loi, ne négligeant pas de souligner les nombreux points qui peuvent porter à confusion et qui reflètent une réception très nuancée du texte dans sa forme de mai-juin 1916 dénoncée par le député Louis Marin. Si la réparation est intégrale, il déplore «que hélas, qu'une partie de ce que nous aurons perdu, car il n'est au pouvoir de personne ici-bas de compenser jamais pour les sinistrés, des mois de privations, d'angoisses, incertitudes, de tortures morales, d'humiliations [...] de leur rendre la valeur sentimentale si précieuse des souvenirs aujourd'hui profanés par les ennemis»¹⁴²⁴. Le second point d'échauffement concerne certaines dispositions jugées comme des infractions au droit des sinistrés, tel que l'indivision imposée durant un certain temps, la modification des droits des créanciers sur les hypothèques ou encore par l'inaliénabilité des titres des rentes sur l'État donnés en paiement pendant 25 ans. Le troisième est lié aux divergences d'interprétation du principe de protection de la dignité des réfugiés et de la tendance à traiter les sinistrés en suspects, ou en citoyens de second rang, puisqu'il «semble, que les artisans de ces textes, au lieu de proposer d'établir des procédures équitables vis-à-vis des sinistrés et destinées à les aider, n'aient eu qu'une pensée, celle de se défendre contre leurs revendications et celle de retirer à leurs évaluations tout ce qu'on pouvait leur retirer en détail [pour préserver les intérêts de l'État] comme dans les questions des dates qui servent à la fixation de la valeur ou au départ des intérêts»¹⁴²⁵. Ensuite, le principe de justice et de non arbitraire fait débat. Il soulève la question épineuse de l'impartialité des commissions d'évaluation et de leur liberté d'action par rapport aux intérêts étatiques. De nombreux sinistrés craignent que «l'autoritarisme des décrets et des commissions semblent la règle»¹⁴²⁶. La complexité des nombreux articles du texte de loi ne donne aucune sécurité à plusieurs droits, n'écarte pas suffisamment le risque d'iniquité et d'incertitude notamment lorsque les sinistrés se voient proposer de reconstruire par l'État, lorsqu'une proposition n'est formulée dans le sens d'une reconstitution analogue d'un édifice à

1423. 317 AP/44 , Article signé P.H. Intitulé " Dommages de guerre", AN.

1424. 317 AP/44, AN, 103T, La Croix meusienne, 28 mai 1916, Discours de Louis Marin, député de Nancy, AD.Meuse.

1425. 317 AP/44 et 45, AN, 103T, La Croix meusienne, 28 mai 1916, discours de Louis Marin, député de Meurthe-et-Moselle, AD.Meuse.

1426. 317 AP/120-122, 317 AP /125, 317 AP 130, 317 AP 44-45, AN, 103T, La Croix meusienne, OP.cit. 28 mai 1916, AD.Meuse.

caractère historique, culturel ou artistique avec le même usage, ou lorsqu'il est imposé de conserver, à certains endroits décidés souverainement par des commissions spécialisées, des ruines. Il est prévu que ces décisions soient prises sans que «ni les municipalités ou les paroissiens, ni les sinistrés ou leurs représentants, nul des intéressés [ne soit] consultés pour dire si son foyer, sa maison, son église, l'horizon dans lequel il a vécu, le jardin familial qu'il veut retrouver, si tout cela lui sera enlevé ou conservé»¹⁴²⁷. Les suspicions de déclarations frauduleuses, en imposant la preuve de l'existence réelle des biens meubles, des outillages ou des instruments qui servent à l'activité professionnelle avant la guerre, notamment par la fourniture des factures, des quittances ou à défaut de déclarations de deux témoins notables de la commune dont les signatures seront légalisées par le maire, sont très mal perçues, d'autant plus que la guerre a détruit grands nombres de justificatifs¹⁴²⁸. Par maints aspects qui portent à confusion ou provoquent les craintes des sinistrés, les débats se prolongent durant de longs mois. Le mardi 17 décembre 1918, la Chambre est appelée à reprendre les débats, pour concrétiser le principe de l'indivisibilité dans la souffrance nationale, afin que «l'exécution soit rapide et pleine et que peu à peu nos malheureux compatriotes dans la douleur de la vie reconquise puissent refouler en eux, comme un mauvais rêve tant de lugubres souvenirs»¹⁴²⁹. En fin de compte, les 17 et 19 avril 1919, après plus de quatre années de tergiversations, la loi de réparation des dommages de guerre et la Charte des sinistrés sont votées, définissant concrètement les modalités d'attributions des dommages de guerre, ouvrant une période «où il ne s'agit plus de rechercher si [la loi] est bonne ou mauvaise, si elle satisfait ou non les revendications des sinistrés. L'heure des discussions est passée, il faut prendre la loi telle qu'elle est [...pour permettre] aux humbles [...], aux ouvriers, aux paysans, aux petits bourgeois, qui dans l'effroyable tourmente, ont vu leur mobilier détruit, leur maison démolie, leurs champs dévastés, leur patrimoine perdu»¹⁴³⁰ d'entamer l'œuvre de relèvement. Les dispositions restent cependant très ardues et difficiles à comprendre pour les sinistrés qui n'ont pas de connaissances juridiques et qui se trouvent dans la tourmente. Dans ces grandes lignes, la loi¹⁴³¹ repose sur le principe général d'égalité et de solidarité de tous les Français devant les charges de guerre, avec une volonté affirmée du législateur de rebâtir les villes et villages, de faire disparaître rapidement les ruines et de rétablir la vie normale dans les régions dévastées en réparant les dommages causés en France aux biens appartenant à des Français. Elles valident les droits des sinistrés permis depuis la loi du 26 décembre 1914 qui consacre la dette d'État. Pour ouvrir droit à une indemnité, les dommages

1427. 103T, La Croix meusienne, 10 novembre 1916, AD.Meuse.

1428. 10R 50 à 54, 10R 60 à 62 inclus, AD.Meuse.

1429. 317 AP/44, AN, 95T, Le Bulletin meusien, 19 décembre 1915, AD.Meuse.

Saillard (H.), 1914-1915, Les dommages de guerre, Berger-Levrault, 1915.

1430. Marizis (Ch.), *Sinistrés ! Voici vos droits ! La loi des dommages de guerre*, loi du 17 avril 1919, Paris, Éditions Tallandier, 1919, Discours, préambule, Paris, 15 mai 1919, p.2.

1431. 10T 84-85, AD.Meuse.

Ministère des Régions libérées, direction des dommages de guerre, *législation et réglementation*, Imprimerie Nationale, 1919, p.75-118

doivent être certains, soit exister réellement au moment de la déclaration, matériel, c'est-à-dire qu'ils doivent pouvoir être estimés en argent, les préjudices aux personnes, moraux ou l'atteinte portée dans les affections sont exclus, et direct, soit autrement dit être la conséquence immédiate des faits de guerre. Les dommages doivent parallèlement avoir eu lieu en France, en Algérie ou dans les colonies françaises. Les sinistrés des régions libérées ne sont pas les seuls à pouvoir prétendre aux droits à la réparation. Une catégorisation des dommages est prévue. La raison de ces distinctions est donnée lors de la discussion de la loi devant le Sénat en 1917 «les sinistrés sont ainsi amenés à classer les dommages, à les examiner de plus près, la commission et le tribunal des dommages de guerre sont en présence de groupes plus clairs, plus nets. Le principal avantage des catégories est que pour les dommages qui ne souffrent d'aucune discussion, la constatation qui est aisée peut donner immédiatement lieu à l'octroi de l'indemnité. Si, au contraire s'élèvent quelques difficultés pour la constatation et l'évaluation, c'est simplement sur le règlement du dommage litigieux que porte le retard»¹⁴³². Les communautés rurales meusiennes pour obtenir des indemnisations indispensables aux travaux de relèvement doivent rapidement surmonter les difficultés administratives et se familiariser spontanément avec le classement en cinq catégories¹⁴³³. La première concerne exclusivement les impôts et contributions de guerre, portant sur toutes les atteintes faites par l'ennemi à la propriété pendant l'occupation, essentiellement lors des réquisitions, des prélèvements en nature, des cantonnements ou des logements, des ponctions financières, des amendes et des contributions qui ont pesé sur les individus ou les collectivités. La seconde et la troisième catégorie concernent plus directement les individus et sont l'objet des plus fréquentes confusions. Les distinctions de classements peuvent être très subtiles selon la nature et la destination des biens, notamment s'ils servent ou non à l'exercice des activités agricoles. Ainsi, la seconde catégorie est-elle même divisée en trois sous-paragraphes. Le premier concerne les dommages causés aux meubles englobant les enlèvements de tous objets tels que les meubles meublants, mais aussi les récoltes, les animaux, les matières premières et les titres ou valeurs mobilières, ainsi que les détériorations ou destructions partielles de ces derniers, et les pertes d'objets mobiliers en France ou à l'étranger au cours des évacuations ou des rapatriements. Le second est spécifique aux dommages causés par les troupes ou les civils, soit sur ordre des autorités, soit de leur propre initiative pendant que le propriétaire était évacué, tandis que la troisième est relative aux pertes des objets de toutes natures, bijoux, vêtements, argents, bétails, meubles ... soit au cours des évacuations ou des rapatriements ordonnés par les

1432.317 AP/44, Extrait de la discussion de la loi des dommages de guerre devant le sénat en 1917, AN.

1433. Poidvin (A.), Traité et formulaires des dommages de guerre. Textes

législatifs, circulaires, ministérielles, interprétations administratives, Paris, Revue des dommages de guerre, 1922, p.1-264p.

Romain (R.), Code pratique des dommages de guerre, Paris, Revue des dommages de guerre, 1922, p.1-244

Marizis (Ch.), Sinistrés ! Voici vos droits ! La loi des dommages de guerre, loi du 17 avril 1919, Paris, Éditions Tallandier, 1919, p.6-12.

autorités militaires ou volontaires, mais dans ce cas la commission cantonale doit statuer sur la nécessité réelle du départ. De même, cette sous-division comprend l'ensemble des pertes que les agriculteurs ont éprouvées par le fait qu'en raison de leurs évacuations leurs récoltes sur pieds ont été perdues. La troisième catégorie est spécifique aux immeubles, bâtis ou non bâtis, parmi lesquels figurent les bois et forêts, au même titre que les habitations, les terrains agricoles ou à autres destinations et les édifices à caractère communautaires, civiques, artistiques, culturels ou cultuels. De plus, parallèlement au recensement des destructions partielles ou totales des immeubles bâtis, le sinistré est prié d'indiquer l'ensemble des enlèvements, détériorations ou destructions, à tous les degrés, relatifs aux outillages, aux accessoires et aux animaux appartenant soit à une exploitation agricole, soit à des exploitations industrielles ou commerciales qui sont assimilées à des immeubles par destination, qu'ils appartiennent aux propriétaires des immeubles ou ceux exploitants sans qu'il y soit nécessaire de rechercher les auteurs des dommages. Cette distinction, aux abords complexes, favorise pourtant à terme les propriétaires des choses classées parmi les immeubles, sous condition de emploi, ce qui se justifie par la volonté affichée d'impulser la reprise rapide de l'activité économique de la Nation. L'outillage ou le cheptel ont généralement une valeur pécuniaire plus importante que l'immeuble dans lequel ils se trouvent. La quatrième et cinquième catégorie reçoivent moins de demandes, car elles concernent les biens et les objets précédemment cités, mais uniquement dans le périmètre de la zone de défense des frontières et des places fortes, ainsi que les dommages causés aux bateaux armés de la petite pêche, que l'on ne retrouve pas dans le département Meusien. Toutefois de manière générale, les zoniers ne peuvent prétendre qu'à une indemnité réduite. La loi des dommages de guerre est très complète, elle prévoit le droit à l'indemnisation des dommages ainsi bien causés par les ennemis que par les troupes françaises et alliées. La recherche des auteurs des dégâts est souvent impossible, du fait de la fluctuation de la ligne de bataille d'une part, des conséquences des bombardements d'autre part. Dans la zone des armées, la loi s'applique aux atteintes portées à la propriété par les réquisitions, le logement et le cantonnement des troupes. Cependant, les sinistrés peuvent opter pour le règlement des indemnités selon les règlements antérieurs, mais la simple acceptation du bon de réquisition n'a pas valeur d'acquiescement définitif. Des lois complémentaires spéciales règlent la réparation des dommages causés aux fonds de commerce, aux droits et aux obligations des baux d'immeuble, notamment ceux situés dans les localités évacuées par ordre de l'autorité militaire, ainsi que les dommages causés directement aux personnes, par faits de guerre, par accident aux dépôts et usines de munitions. La fixation du droit à l'indemnité à toutes les personnes physiques, sans distinction de sexe, de capacité, de zones géographiques, témoigne d'une évolution notable des mentalités et des structures sociales, puisque les femmes mariées ont les mêmes droits que les hommes, les paysans que les notables, les habitants des régions libérées que des contrées plus

favorisées. Le principe d'égalité est total et ne souffre d'aucune distinction ou privilège. De même, toutes personnes recueillant un bien par héritage, par donation ou par legs universel, pour totalité ou partie, en pleine propriété ou en indivision, peuvent faire valoir leurs droits sur le patrimoine, bâti ou non bâti dévolu. Seules sont exclues du bénéfice de la loi les personnes indignes de la qualité de Français, à savoir principalement les espions et les déserteurs. Les personnes morales, à savoir les sociétés civiles ou commerciales, selon leurs formes, leurs titres ou leurs objets sont habilitées à prétendre aux mêmes droits, à condition qu'elles soient la propriété de Français, de même que les associations et syndicats professionnels et les communes. Les droits des alliés, des neutres et des naturalisés font l'objet de conventions spécifiques, tandis que les protégés français et les Alsaciens-Lorrains et ceux qui réclament la nationalité française, ont des droits identiques aux autres personnes physiques et morales. Le montant de l'indemnité allouée varie selon l'usage que se propose d'en faire l'attributaire, puisque la somme est moins destinée à réparer le dommage personnel causé aux sinistrés ou la perte subie de leur patrimoine, qu'à réparer le dommage réel causé à la Nation pour l'atteinte portée à son activité économique. Le cadre de la loi encourage le remploi¹⁴³⁴, c'est-à-dire la reconstitution des choses endommagées en divisant l'indemnité en deux parties. La première est fixée pour le dédommagement de la perte subie selon la valeur des biens perdus. La seconde, dite frais supplémentaires, tient compte de la variation des prix pour favoriser les remplois. Cette dernière n'est pas versée si les sinistrés ne font pas le choix de reconstituer un bien de même nature dans un périmètre déterminé. Les deux parties de l'indemnité sont évaluées séparément par les commissions cantonales et font ultérieurement l'objet de contrôle des services techniques à la reconstitution et du remploi. Pour les immeubles bâtis ou par destinations, le montant de la perte subie est évalué en prenant pour base la diminution de valeur qu'à la veille de la guerre ces immeubles aurait subie. Pour procéder au calcul, il est pris pour base la valeur qu'aurait coûtée la reconstruction, la réparation ou le remplacement de l'immeuble détruit à la veille de la mobilisation, ponctionnée d'un coefficient de vétusté qui permet que le sinistré ne se trouve pas enrichi. L'usage du bien et sa dépréciation induisent une perte de valeur évidente dans le temps. Parallèlement, pour intégrer les fluctuations des barèmes des prix des matériaux et du coût des constructions très nettement en hausse depuis 1914¹⁴³⁵, sont délégués, en cas de remploi uniquement, des frais supplémentaires, qui correspondent à la différence entre le coût en août 1914 et celui au moment de la reconstitution d'un bien identique et de même destination¹⁴³⁶. Dans ce cas, le sinistré bénéficie d'un avantage supplémentaire, car il peut toucher, en

1434. Delattre (Aug.), Guide pour l'utilisation des dommages de guerre. Le Remploi. La Reconstitution mobilière, Le Réinvestissement, Paris.Imprimerie Mellotée, 1922, p.8-39.

1435. Notamment, Ministère des Régions libérées, Séries de prix unitaires et barème établies par le comité départemental technique, 1919, 63p et 24p.

Séries de prix rectifiées applicables aux cultivateurs sinistrés du département de la Meuse, Bar-le-Duc,Édition Jolibois, 1922, 47p.

1436. Delattre (Aug.), op.cit, 91p.

sus des frais de pertes subies et supplémentaires, la totalité de la somme qui correspond à la dépréciation résultant de la vétusté, à l'occurrence de 10 000 francs par immeuble détruit et reconstruit, barème au-delà duquel un remboursement est dû à l'État au taux de 3% remboursable sous vingt-cinq ans à partir du dernier effectué au sinistré par l'État. Pour encourager la reprise de l'économie rurale et agricole, une faveur est accordée aux propriétaires ruraux qui optent pour le emploi, en leur permettant de bénéficier de pleins droits d'une dépréciation pour vétusté n'excédant pas 20% du coût de construction à la veille de la mobilisation. Le département meusien est particulièrement concerné par cette disposition puisque les logis sont accolés et associés à l'exploitation rurale qui comprend les granges, les écuries, les hangars et les greniers. Pour ce qui concerne les édifices destinés à un service public, tel que les mairies, ou à l'exercice d'un culte, catholique ou protestant, la règle est que les indemnités servent non pas à reconstruire un édifice analogue qui devient inutile dans ses proportions et engendre des sommes trop élevées, mais à l'édification d'immeubles de même importance, de même destination et offrant les mêmes garanties de durée que ceux détruits. Le montant de la perte subie des immeubles non bâtis¹⁴³⁷, est calculé en tenant compte du bouleversement des sols, des détériorations aux clôtures, aux vignes et aux plantations de toutes sortes, au titre des immeubles non bâtis, alors que les récoltes sur pied sont assimilées et classées parmi les meubles. Les dépréciations de vétustés ne concernent pas cette catégorie, alors que les frais supplémentaires sont ceux nécessaires aux travaux de remise en état de productivité des terres dans leurs états d'avant-guerre, à l'exemple des frais de creusement des fossés, d'enlèvement des souches improductives, de reconstitution du drainage, la plantation de plants nouveaux ou encore le repeuplement des espèces peuplant les bois et les étangs. En ce qui concerne les meubles, une distinction est également faite entre ceux dits corporels, qui comprennent tous ceux qui ne font pas partie de l'outillage, des accessoires et du bétail attachés à une exploitation, et ceux incorporels parmi lesquels figurent les titres et valeurs, les créances, les fonds de commerce, les études et les offices notariaux ou ministériels. En matière mobilière, l'indemnité en théorie ne doit comporter que la réparation de la perte subie, cependant dans la zone dévastée, le renchérissement du coût de la vie oblige à une adaptation, par l'octroi d'une indemnité de remplacement pour les meubles, la literie et les effets personnels, faute de quoi la reconstitution des foyers n'est pas possible. La loi des dommages de guerre impose de recenser et de classer les meubles corporels en plusieurs catégories. La classification présente l'avantage de ne mettre en suspens que les parties qui n'aboutissent pas à une conciliation, cependant les distinctions pour les sinistrés des utilités domestiques, agricoles, commerciales, industrielles ou professionnelles d'un meuble sont souvent difficiles et problématiques, un même bien pouvant avoir plusieurs usages. Ainsi, il leur est proposé de classer les biens en quatre paragraphes, le premier comprenant les meubles, la literie, les effets personnels et les objets d'agrément du foyer, le

1437. Roman (R.), Code pratique des dommages de guerre, Paris, Revue des dommages de guerre, 1922, 244p.

second les marchandises de toutes natures, les matières premières et les approvisionnements destinés à la vente ou à la transformation, ainsi que les outillages servant à l'exploitation d'un commerce lorsqu'ils ne sont pas considérés comme des immeubles par destination, subtile nuance. Sous le troisième paragraphe, sont consignés les engrais, les semences, les récoltes, les divers produits destinés à la remise en culture, à l'ensemencement des terres, à la nourriture des animaux des exploitations agricoles, de même de précédemment pour les arbres et les bois coupés. Le quatrième paragraphe est spécifique aux biens servant à l'exercice d'une activité autre qu'agricole, industrielle ou commerciale, à l'exemple de l'outillage des artisans, si bien que «le sinistré sera souvent embarrassé pour distinguer entre les diverses catégories de meubles, pour savoir si un objet est un meuble ou un immeuble par destination. Le classement sera d'autant plus malaisé que certains objets peuvent être rangés dans l'une et l'autre des catégories, en tenant compte de leur utilisation et de la qualité de leur propriétaire [par exemple] les engrais seront compris dans le paragraphe 2 par le marchand d'engrais, dans le paragraphe 3 par l'agriculteur»¹⁴³⁸. Le calcul de l'indemnité est alors basé sur la valeur d'achat au 30 juin 1914 diminuée de la valeur de dépréciation permettant de tenir compte de la vétusté des biens, les meubles n'étant pas neufs au moment du dommage, à trois exceptions près. Les récoltes et autres produits agricoles sont estimés à leurs valeurs marchandes au jour où ils sont récoltés, car les récoltes sur pied n'ont pas la valeur maximale atteinte après les moissons, les cueillettes ou les vendanges. De même, pour les meubles ou denrées achetées ou confectionnées après le 30 juin 1914, un alignement s'effectue sur les prix moyens pratiqués à cette date précise pour ne léser personne. Enfin, pour tous les biens qui ont été chiffrés dans des actes, la somme indiquée sert de valeur de remplacement et ne peut être augmentée. Les frais supplémentaires, comme pour les immeubles, pour concorder avec la réalité économique ne sont accordés que lorsque le remploi est effectif. Une indemnité peut être réclamée, sous réserve de fournir une justification des dépenses engagées pour ceux qui ont effectué des travaux pour éviter l'aggravation des dégâts ou pour procéder à des réparations provisoires telles que le remplacement des ardoises cassées par du carton bitumé, ou la pose de vitres, de même que les frais inhérents à l'évacuation des meubles ou des bestiaux, palliant aux carences de l'État qui ne parvient pas à encadrer toutes les mesures de préservation et à fournir les matériaux nécessaires aux réparations provisoires. Le remploi est vivement encouragé¹⁴³⁹. Le législateur offre des avantages à ceux qui acceptent de reconstituer la chose perdue, mais ne pénalisent pas ceux qui ne remploient pas, l'initiative individuelle n'est pas entravée, seuls les frais supplémentaires ne sont pas mandatés. La loi prévoit que le remploi soit effectué dans la même commune où le dommage a lieu, ou à défaut dans un rayon de 50 kilomètres, sans qu'il puisse avoir lieu en dehors de la zone dévastée.

1438. Marizis (Ch.), op.cit., p.23-24.

1439. Delattre (Aug.), Guide pratique pour l'utilisation des dommages de guerre. Le Remploi. La reconstitution mobilière. le réinvestissement, Paris, Imprimerie Mollotée, 1922, p.8-42.

Cette règle souffre de deux exceptions pour les immeubles ruraux, à savoir en cas d'expropriation ou de rachat des terres par l'État qui conserve la faculté de se rendre acquéreur de tout ou partie des immeubles détruits ou s'impose l'obligation d'acheter ceux où la remise en état du sol dépasse la valeur du terrain déprécié de son utilisation, par exemple lorsque les forts bombardements imposent des travaux de comblement dix fois plus chers que la valeur des terres. La loi a une carence relative à la définition du périmètre de délimitation des régions dévastées, si bien qu'il est d'usage de considérer que sont admises à ce titre toutes les agglomérations qui forment les cantons où sont établies des commissions cantonales, à l'exclusion de Paris et du département de la Seine. Des encadrements rigoureux sont prévus dans le cadre du remploi, si bien que les immeubles, à titre d'exemple, doivent être reconstruits conformément aux lois et règlements en vigueur sur l'hygiène publique. Un agent de contrôle désigné par le préfet acquiesce obligatoirement les plans de construction en aval des travaux de réparations ou de reconstructions partielles ou totales. Dans le cas, où la reconstitution d'un immeuble bâti ou la reprise d'une exploitation est jugée irréalisable ou contraire à l'intérêt économique et à la santé publique, le tribunal des dommages de guerre peut interdire d'office l'exécution du projet. L'engagement de remploi doit impérativement être déclaré dans un délai de deux années suivant la conciliation, notamment devant le greffe de la commission cantonale du ressort d'appartenance, en fournissant à l'appui un avant-projet étayé d'un devis estimatif, et ceux avec l'accord de la majorité des copropriétaires en cas d'indivision. Toutefois, pour ceux qui ne peuvent pas remployer, la loi du 19 avril 1919 offre la possibilité de réinvestir l'indemnité en dehors des régions libérées, à condition que la somme soit consacrée à un usage immobilier, agricole, industriel ou commercial ou à l'exercice d'une profession. Les fonds versés ne sont évidemment que ceux de la perte subie à la valeur 1914. Les sinistrés disposent également du droit de céder une partie ou la totalité de leurs indemnités afférentes à un immeuble déterminé, sous réserve que ceux qui rachètent les droits s'engagent soit à réinvestir soit à remployer, et obtiennent l'autorisation du tribunal civil et signifient la cession au trésorier général du département dans lequel le dommage a été subi. Pour éviter tous abus ou toutes injustices, des déchéances sont prévues, principalement pour les espions, les traîtres, les insoumis et les déserteurs, de même que ceux condamnés par accoutumance pour un crime, de même que les auteurs de fausses déclarations dans le but de toucher des indemnités plus importantes que celles auxquelles ils peuvent prétendre ou qui ont volontairement omis de préciser qu'ils ont perçu ou vont percevoir une compensation provenant d'une assurance. Le tribunal des dommages de guerre peut parallèlement déchoir ceux qui n'effectuent pas le remploi conformément à toutes les conditions qui leur ont été imposées. Pour encadrer la reconstitution, une importante administration est créée¹⁴⁴⁰ de toutes pièces rapidement. Les différents services de reconstitution constituent un échec

1440. 317 AP/130, 317 AP/120-121, AJ/28, AN.
10R 50 à 54 inclus, 10R 60 à 62 inclus, 10R 77, AD.Meuse.

administratif très complexe, formé de différentes structures mises en place pour certaines avant l'armistice et juxtaposées les unes aux autres dans un premier temps avant d'être rationalisées pour diminuer les coûts de fonctionnement et s'adapter aux besoins. Quant aux modalités de paiement, elles sont extrêmement diversifiées, cependant le principe consacré par la loi du 17 avril 1919 est mis en place dès 1915, par l'octroi d'avances sur les dommages de guerre en attendant leurs évaluations. De même, la loi du 4 mars 1919¹⁴⁴¹ prévoit que les frais de réfection du cadastre, de délimitation, de remembrement soient imputés à la charge de l'État, de même que le coût des plans d'alignement et de nivellement des voies publiques ou les améliorations apportées à l'hygiène publique des agglomérations, ainsi que les frais de déblaiement de tous les immeubles, de recherche et d'enlèvement des projectiles non éclatés. Le Ministère des Régions libérées, créé le 16 novembre 1917¹⁴⁴², joue un rôle non négligeable dans le processus de reconstruction, avec des organes locaux délégués tels que les services de reconstitution, parallèlement à la constitution des organismes d'évaluation de ces dommages. Les premières commissions cantonales sont dès lors créées par décret le 20 juillet 1915, mais seules celles situées dans les zones à l'abri des combats peuvent commencer à fonctionner, à l'image de celle de l'arrondissement de Bar-le-Duc¹⁴⁴³ qui examine 6126 demandes d'indemnisation. Trois échelons d'examen sont instaurés à la suite de la promulgation de la loi d'indemnisation de dommages de guerre. À la base, les commissions cantonales sont composées de cinq membres, dont en principe un greffier, un agent administratif représentant l'État, le juge de paix de canton en qualité de président, un ingénieur, un entrepreneur ou un architecte, et un agriculteur, un commerçant ou un industriel. Ces derniers reçoivent les dossiers, puis ils convoquent les sinistrés pour une conciliation et homologuent la décision en cas d'accord, sinon les documents nécessaires à l'instruction sont transférés au tribunal des dommages de guerre, qui instruit l'appel et prononce un jugement, lui-même objet d'appel auprès de la commission spéciale à Paris en dernier ressort, selon la loi complémentaire de 1921, article 21. La loi d'indemnisation est plutôt bien accueillie par les populations rurales meusiennes, au-delà des débats parlementaires, car les grandes lignes, malgré la complexité des dispositions, permet de recevoir une indemnisation à la base du relèvement, avec un principe de solidarité et une équité garantie par des organismes de surveillance et des mesures spécifiques, dont le recours à des hommes d'art qui sont agréés¹⁴⁴⁴. La loi tant attendue et tant redoutée à la fois, enclenche l'œuvre de relèvement même si les sinistrés doivent apprendre à recenser leurs biens, à évaluer leurs valeurs, à rédiger des correspondances, à se déplacer aux chefs-lieux de canton pour traiter avec les instances administratives et faire valoir leurs droits. Autant de tâches et de démarches auxquelles les sinistrés n'étaient pas habitués au quotidien dans les décennies qui précèdent

1441. A/1706, loi du 4 mars 1919, AN. 1K 247, AD.Meuse.

1442. A/1698, AN, 1K 245, AD.Meuse.

1443. 317 AP/122, AN et 317 AP/130, AN.

1444. 10R 2203 à 2211, AD.Meuse.

le conflit. Cependant, la volonté de se relever et de reconstruire facilite l'acceptation des démarches et l'implication des communautés rurales dans le processus de relèvement et au-delà dans celui de reconstruction.

2. Une volonté généralisée de dépasser le choc des destructions pas toujours possible.

La promulgation de la loi des dommages de guerre est incontestablement l'acte fondateur de la reconstruction des organisations urbaines et rurales meusiennes comme de celles des autres départements meurtris et dévastés par les événements de guerre. Du point de vue local, on retrouve partout la volonté de relever les ruines, de surmonter le lourd bilan des dévastations et des effets négatifs provoqués par le premier conflit mondial pour entamer immédiatement et conjointement l'œuvre de relèvement, de reconstitution ou de reconstruction, selon les potentialités d'injection d'éléments nouveaux ou jugés plus modernes. Les communautés rurales fusionnent symboliquement, de manière informelle et non administrative, pour former des communautés d'intérêts, de sinistrés, qui sont soudées par la volonté commune de relever les ruines, d'obtenir une réparation des dommages, de reconstituer les patrimoines collectifs et individuels, et de reprendre les activités au-delà des destructions, même si de nombreux éléments interfèrent pour faire obstacles aux volontés. Les limites du finage sont dépassées pour obtenir gain de cause, une communauté meusienne de sinistrés se forme, avec des ressemblances très prégnantes avec celles de Picardie et du Nord-Pas-de-Calais¹⁴⁴⁵. De nombreuses passerelles et analogismes peuvent être tendus ou observés, sauf sur la dimension industrielle, car le département est avant tout un territoire agricole à dimension traditionnelle. Des journaux spécialisés, spécifiques à l'échelle départementale, à l'image du *Bulletin meusien*¹⁴⁴⁶ ou commun à l'ensemble des régions libérées¹⁴⁴⁷, tel que le *Journal des régions libérées*, jouent un rôle primordial dans ce processus d'émergence des communautés imaginées de sinistrés. Ces périodiques¹⁴⁴⁸ servent également de traits d'union d'une part entre les sinistrés français, quelques soient leurs zones géographiques d'appartenance, la guerre ayant favorablement gommé les limites au profit d'un sentiment d'appartenance à un même groupe de personnes unies par des intérêts communs et une expérience similaire, et d'autre part les différents organismes et instances qui sont chargés d'encadrer les différentes étapes du relèvement et de la reconstruction. Ils s'affirment comme les principaux vecteurs des informations relatives à cette dernière ainsi qu'un support privilégié pour

1445. Audoin-Rouseau (L.), Quillet (R.), Desousas (D.), Caude (E.), Clouth (H.), Voldmann (D.), Les reconstructions en Picardie, Amiens, actes de colloque, 27 mai 2000-17 mai 2001, Amiens, Aneray, 2003, 254p.

Pilleboue (Fr.), Reconstruire la Picardie après 1918, Réunion des musées nationaux, 2000, p.20-68 et p.114-150.

Bussière (E.), Marcicloux (P.), Varaschin (B.) (dir.), La Grande Reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre, actes du colloque d'Arras, 8-10 novembre 2000, AD. Pas-de-Calais, 2002, p.59-87.

1446. 95T, *Le Bulletin meusien, 1918-1939*, AD.Meuse et 2Z 570, AD.Meuse.

1447. 777 PER, AD.Meuse.

1448. 2Z 570, 95T 1918-1939, 777PER, AD.Meuse.

échanger sur les difficultés qui résultent de la complexité de la loi des dommages de guerre. Ils permettent d'obtenir de précieux renseignements, explications ou conseils pour avancer de façon constructive et surmonter les difficultés qui peuvent créer des imbroglios administratifs¹⁴⁴⁹ qui font obstacle à la réalisation des projets ou les retardent considérablement. L'analyse de ses supports¹⁴⁵⁰, très utilisés par les municipalités, reflète une ouverture d'esprit et l'élaboration d'une démarche comparative des communautés de sinistrés entre-elles, avec deux dimensions, l'une d'entraide basée sur le partage des difficultés, des enjeux et des problématiques spécifiques à la reconstruction, d'autre part sur la volonté de ne pas être lésé. Une volonté d'équité est affirmée notamment en ce qui concerne la ventilation des enveloppes budgétaires accordées par l'État ou la répartition des indemnités en nature dues par l'Allemagne conformément aux dispositions du traité de Paix. Le partage des informations, la publication des mesures propres au relèvement, aux expropriations pour cause d'utilité publique, les arrêtés de cessibilités ou les évolutions de ces derniers, permettent de construire un cadre de référence. Les antécédents sont utilisés pour constituer les dossiers, accepter ou rejeter les propositions et choisir la ligne d'action la plus légitime, fondée et rationnelle. De même, les explications des droits, des démarches et des devoirs des sinistrés particuliers ou des collectivités territoriales appuyées d'exemples concrets permettent d'épauler les personnes concernées dans leurs formalités, de mieux les comprendre, d'être entourées et soutenues face aux problèmes ou aux incompréhensions. À partir du moment où les différents articles se multiplient sur une même problématique, ils rassurent en démontrant que le sinistré n'est pas isolé, que ses craintes, ses réticences, ses difficultés ou ses doutes sont fréquents et partagés. L'individualité est dépassée au profit de l'entraide en dehors du cadre limité de la société villageoise. Elle contribue à faire émerger une force de pression sur les instances dirigeantes favorable au respect des droits des communautés sinistrées. Les points de divergences, les obstacles y sont relayés et les oppositions nourries et partagées au-delà de la sphère locale, ce qui leur confère une dimension supplémentaire. Les sinistrés meusiens ou les sinistrés français de manière globale apprennent à défendre leurs propres intérêts directement, en court-circuitant le recours au notable, tout en acceptant de dépasser la sphère de la communauté villageoise. La coopération et l'entraide à une échelle élargie deviennent le fondement et le ciment social de la reconstitution ou de la reconstruction au niveau du département meusien. Cependant, même si cette démarche positive favorise l'œuvre de relèvement, parfois la guerre provoque des séquelles irréversibles contre lesquelles les sinistrés sont bien démunis, bien qu'ils peuvent effectivement prétendre à des droits à l'indemnisation dans le cadre de la loi des dommages de guerre à même titre que leurs compatriotes se trouvant dans une situation analogue avec

1449. 10R 129 à 140, AD.Meuse.

1450. 777PER, 2Z 570, 95T, AD.Meuse.

la possibilité de reconstruire¹⁴⁵¹. La zone meusienne la plus touchée, qui s'étend à peu près autour de Verdun et dans l'Argonne, pose très vite problème aux autorités. À certains endroits¹⁴⁵², le prix de la remise en état des sols dévastés ou gorgés d'obus lorsqu'elle est simplement possible s'avère vite très largement supérieur à la valeur du sol lui-même, au regard des chiffres inscrits aux cotes cadastrales et financières. L'article 17 de la loi du 17 avril 1919¹⁴⁵³ doit dès lors être appliqué à l'ensemble de ces parcelles, qu'elles soient isolées dans un secteur plus touché ou qu'elles soient regroupées dans une même localité. Dans ce cas de figure, où la valeur est inférieure au coût estimé de la remise en état, l'État est tenu par une procédure spéciale¹⁴⁵⁴ avec l'accord des sinistrés de procéder aux rachats des terres ainsi que des immeubles bâtis ou à destination qui s'y trouvent établis. Pour faciliter les démarches, le législateur prévoit le classement de ces parties en Zone rouge, provisoire ou définitive. Ainsi, à l'échelle de l'Hexagone, le 6 avril 1919, 178 591 ha¹⁴⁵⁵ sont englobés dans cette catégorie où l'État se charge de racheter tous les terrains. Cependant, contrairement à la volonté de l'administration, elles n'entendent pas renoncer à ces parcelles et ne pas reconstituer le cadre de vie d'avant les affrontements ou les activités économiques, voir l'édification de leurs habitations. Une réaction du refus émerge immédiatement et la communauté de sinistrés concernée débute un long combat pour réduire considérablement la surface classée à 48 820 ha pour l'ensemble dans les dix départements français où les combats se sont déroulés. Dans le département de la Meuse ce sont 19 571 ha qui sont concernés, répartis dans 46 communes, dont 11 doivent entièrement être expropriées à court terme¹⁴⁵⁶. Au 1^{er} mars 1922, les opérations techniques de délimitations y sont terminées. Elles ont portées sur 21 421 ha appartenant à 103 communes où il est estimé que 12 006 ha sont susceptibles de recevoir des façons préculturales après remises en état du sol, le déclassement ou le rachat par les propriétaires cadastraux sont dès lors envisageables. Les formalités administratives des opérations de rachats initiaux¹⁴⁵⁷ sont par ailleurs longues et complexes, très considérablement retardées d'une part par le refus catégorique des communautés rurales d'abandonner cette part des terres et d'autre part par les difficultés liées à la permanence de l'exil pour ceux non autorisés à réintégrer les localités dévastées, sur lesquels se greffent les problèmes d'ordres patronymiques ou successoraux. Le processus s'amorce par le dépôt d'un dossier auprès de la mairie du lieu de sinistre ou du greffe de la commission cantonale des dommages de guerre du ressort d'appartenance. Si le

1451. Delattre, op.cit., p.42-64.

1452. 10R 235 à 237, 10R 245, 10R 361-362, 10R 364 à 452 inclus, AD.Meuse.

Frantz (G.F.), La Zone rouge. Tableaux des régions dévastées, Paris, Éditions Nouveau Roman, 1922, p.1-92.

Koelsch (R.), La Zone rouge de Verdun, Paris, Les chemins de la Mémoire, n°197, septembre 2008.

1453. Ministère des régions libérées, direction des dommages de guerre, textes officiels concernant l'application de la loi du 17 avril 1919, sur la réparation des dommages causés par les faits de guerre. Avances et acomptes sur les dommages de guerre, Paris, Imprimerie Nationale, 1919, 261p. A/1708, AN.

1454. 10R 235-237, 10R 245, 10R 361 à 362, 10R 364 à 452 inclus, 4Z 63-64, AD.Meuse.

1455. Michel (Ed.), Les dommages de guerre de la France et leurs réparations, 1932, Paris, Berger-Levrault, p.175-180.

1456. 10R 361, AD.Meuse.

1457. 10R 364-414 inclus, AD.Meuse.

propriétaire consent au rachat après des vérifications d'usage et la fixation du barème d'indemnisation, la commission homologue le dossier, ce qui facilite l'émission des titres de créances. Le sinistré peut percevoir l'intégralité de la somme conformément à la loi du 17 avril 1919 s'il opte pour le emploi dans le périmètre prescrit ou s'il effectue une démarche de réinvestissement. Cependant, dans la majorité des cas, les refus obligent à entamer des négociations ardues, longues et complexes. Par exemple, en 1923¹⁴⁵⁸ les négociations sont menées avec 6 953 propriétaires sur lesquels 398 restent injoignables du fait de l'exil ou de l'incertitude des droits dans les successions. 257 s'opposent aux décisions de l'État restant ferme sur leurs positions pour favoriser le relèvement. 346 refusent de se positionner ne sachant pas quelles démarches effectuer à distance pour bénéficier des conditions les plus avantageuses, attendant de ce fait que la situation se décante pour avoir un point de comparaison. Au 1^{er} mars 1922¹⁴⁵⁹, pour les 103 dossiers constitués sont achevées les formalités préparatoires aux arrêtés de cessibilités et aux décisions des commissions cantonales, si bien que les notifications individuelles ont été envoyées aux propriétaires, les plans et états parcellaires ont été déposés en mairie et les arrêtés préfectoraux préalables ont été enregistrés. À la suite des décisions du ministre des Régions libérées, en date du 5 octobre et du 10 novembre, les arrêtés de cessibilités¹⁴⁶⁰ sont pris pour les 45 communes dont le rachat est total ou partiel. Ces derniers sont publiés pour mise en exécution dans le *Journal officiel*, le *Bulletin meusien* et le *Journal des régions libérées*. Les instances préfectorales sont chargées de veiller à l'application scrupuleuse de la loi du 20 avril 1922, car plus les procédures s'allongent plus les propriétaires émettent des réticences et les accords deviennent de plus en plus rares. L'expropriation des propriétaires¹⁴⁶¹ devient le seul moyen de débloquent les situations crispées et conflictuelles. Si les procédures sont poursuivies par l'administration d'une façon fort active, les sinistrés ne se conforment pas tous aux décisions d'expropriations. Ils contestent par l'ouverture de litiges devant les tribunaux des dommages de guerre ou en dernier ressort déposent des réclamations devant les commissions supérieures, ce qui provoque des obstacles à l'utilisation des sols, par exemple en 1928 elles concernent 8 communes. Entre mars et juillet 1922, une concentration des efforts de l'administration s'effectue autour des 11 communes rachetées en totalité¹⁴⁶², ainsi que dans celles de Charny, Combres, Apremont, Maucourt, Gercourt, Brabant-sur-Meuse, Crépion, Moirey, Dieppe, Damloup, Vacherauville, Cuisy, Régneville, Esnes, Avocourt, Bras, Belleville, Saint-Rémy, Chattoncourt, Forges, Eix, Ville-devant-Chaumont, Azannes, Flabas, Cheppy et Grémilly, pour traiter les règlements des dossiers en souffrance. Parallèlement, ceux des localités à exproprier en totalité sont augmentés des pièces justificatives. Les 2 452 propriétaires des villages de Beaumont,

1458. 10R 493, AD.Meuse.

1459. Conseil général du département de la Meuse, Les régions libérées du département de la Meuse après 3 ans de Reconstitution, rapport présenté au conseil général par le préfet de la Meuse, p. XLIX.

1460. 10R 496-515, 4263-66 inclus, 10R 392 à 513 inclus, AD.Meuse.

1461. 10R 494-495, 10R 365 à 368, 10R 392 à 408, AD.Meuse.

1462. 4Z 63-64, AD.Meuse. Conseil général du département de la Meuse, op.cit., p. XLIX.

Douaumont, Louvemont, Cumières, Béthincourt, Ornes, Haumont et Vaux-devant-Douaumont sont directement concernés, ils doivent recevoir avant la fin de l'année des offres de rachat à l'amiable. Beaucoup sont rejetées, moins en raison de la proposition pécuniaire trop faible que du refus catégorique de céder les parcelles et d'abandonner l'espoir de relèvement. De plus, l'utilisation des terrains classés en Zone rouge n'est pas uniforme, certains ne le sont qu'au titre d'ilots de parcelles, où les règlements des indemnités jusqu'en 1926 sont plus simples, car les sommes payables par l'État sont imputées sur les titres de créances de dommages de guerre puis soldées en espèces ponctionnées sur les mandats budgétaires. La loi du 24 avril 1923¹⁴⁶³ concrétise la répartition de la Zone rouge française et meusienne en trois catégories. La portion majoritaire est confiée au service des domaines, qui est chargé de faire exécuter les travaux de remises en état de culture aux conditions les plus avantageuses, avant de procéder à leurs mises en vente en adjudications, avec des priorités accordées aux anciens propriétaires, puis aux riverains de la localité qui soldent l'achat dans le cadre du remploi sur des titres de dommages de guerre. Le but est d'encourager la reprise de l'ancrage territorial, des activités économiques et des liens communautaires. Une seconde partie est confiée à l'office national des Forêts, afin qu'il procède à son reboisement, alors que le surplus dépend soit du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts soit de celui de la Guerre avec la très épineuse question de la conservation d'une partie des ruines et le classement complet ou partiel au titre des vestiges de guerre. Après d'âpres débats relatifs à la région de Douaumont devant l'administration centrale, au final seulement la tranchée des baïonnettes est classée monument historique en 1922. Le site de Vauquois et les ruines de Montfaucon-d'Argonne le sont en 1937, le fort de Douaumont en 1970, puis en 1996 l'ossuaire et la nécropole¹⁴⁶⁴. Au moment de la liquidation de la reconstitution au tournant des années 1927-1928, 684 ha sont encore aux mains du service des domaines, 12 000 hectares aux organismes des eaux et forêts et 39 ha au Ministère des Beaux-Arts, car les arrêts en pourvoi et le retard des accords des intéressés, notamment dans les communes de Béthincourt, Malancourt, Boureuilles, les Épargés, Belleville, Azannes, Cheppy, Dieppe, Lachalade et Vauquois bloquent le processus. À titre d'exemple, à Ornes,¹⁴⁶⁵ l'État qui avait décidé d'acquérir l'ensemble du territoire dès le printemps 1919 pour procéder aux boisements des zones incultivables, sous la pression des riverains sinistrés, concentre ses efforts sur 204 hectares de terres et de prés, sis du côté de Maucourt entre la route de Bezonvaux et le chemin de Arenet. La vente des 17 lots le 4 mai 1929 permet aux anciens administrés de reconstituer une partie du territoire et de conserver leurs assises territoriales, les reventes ultérieurement de certaines parties permettent aux nouveaux propriétaires de légitimer leurs positions

1463. A/1739, AN. 10R 361, AD.Meuse.

1464. Forget (J.), La reconstitution forestière de la Zone rouge dans la Meuse, bulletin de la société des lettres sciences et arts de Bar-le-Duc, n°3-4, juillet, décembre 1927. 10R 361 à 363 inclus, AD.Meuse.

1465. Laurent (C.), Ornes, la vie et la mort d'un village meusien, Bar-le-Duc, mémoire de la société des lettres et sciences et arts, tome XLIX, Constant Laguerre, 1938, p.466.

dans les organes locaux administratifs. En effet, l'agglomération d'Ornes, au même titre que celles de Beaumont-en-Verdunois, Bézonvaux, Cumières-le-Mort-Homme, Douaumont, Fleury, Haumont, Louvemont-Côte-du-Poivre et Vaux-devant-Damloup, toutes localisées dans le canton de Charny-sur-Meuse, et classées parmi les neuf villages morts pour la France. Dans ces derniers, on retrouve des problématiques très proches de la Zone rouge du Nord-Pas-de-Calais¹⁴⁶⁶ où beaucoup de cultivateurs réclament à ce que les terrains incultes ne soient pas boisés au profit des pâturages. Cependant, de nombreuses protestations et revendications sont déboutées. Des propriétaires dans l'intervalle du classement en zone rouge tentent de remettre en état les sols sans autorisation. Les réalisations illégales à court terme sont condamnées à produire des résultats insignifiants ou remis en question, à l'exemple d'Haumont-près-Samogneau¹⁴⁶⁷ où une ferme reconstituée est interdite malgré les efforts de ses propriétaires pour la remettre en culture. Dans ces neuf localités, les communes sont administrativement condamnées à disparaître, par trois moyens différents, à savoir l'expropriation totale, le rachat par l'État au titre des dommages de guerre ou la fusion avec des entités voisines de rattachement. Selon la jurisprudence, les communes de la zone rouge de Verdun sont condamnées à disparaître, car la commune est considérée comme une circonscription administrative territoriale¹⁴⁶⁸, une personne physique de droit public, le territoire étant le support de son existence juridique, sans ce dernier elle n'a pas lieu d'exister. La résistance des riverains du secteur permet de mettre en application des décrets qui reconnaissent à ces villages morts pour la France le droit d'exister, même si ces agglomérations restent la propriété de l'État par le biais de l'expropriation et que les habitants ne sont pas autorisés à rester sur place, ce qui pose deux problèmes, celui de l'administration de ces lieux et celui de l'avenir des communautés rurales attachées à ce cadre géographique. Pour résoudre le premier point est promulguée la loi du 18 octobre 1919¹⁴⁶⁹ dont l'article 4 prévoit le remplacement des conseils municipaux par l'instauration des commissions municipales composées de trois membres dont le préfet procède à la nomination. Elles reçoivent la plénitude des attributions municipales classiques. Généralement, les premières personnes qui siègent dans ces organismes spécifiques sont les anciens maires ou les adjoints puis les personnalités qui sont investis de missions complémentaires, comme le colonel Léon Rodier parallèlement président de ladite commission et responsable du mémorial de Verdun. Ce dernier pense par ailleurs que le meilleur moyen de préserver ces villages de l'oubli est de les insérer dans l'histoire de la bataille de Verdun¹⁴⁷⁰. La famille du

1466. Pilleboue (F.), *La Grande Reconstruction, Reconstruire le Pas-de-Calais, après la Grande Guerre*, p.22-49.

Marival (G.), *Agriculteurs locaux et élus locaux contre la Zone Rouge, 1914-1929. La première bataille de l'après-guerre sur le chemin des dames, dans Grande Guerre, Pratiques et expériences*, dir. Cazals (R.), Pilard (E.), Roulland (D.), Toulouse, Privat, 2005, p.383-392.

1467. 10R 376, AD.Meuse.

1468. Thomas (A.), Bradel (V.), *Villages détruits, villages reconstruits, Zone rouge de Verdun et pays d'Étain*, Pont-à-Mousson, Imprimerie moderne, 2001, p.1-120.

1469. A/1708, AN. 3M 361-362, AD.Meuse.

1470. Rodier (Léon), *Les neuf communes de la Zone Rouge mortes pour la France*, Verdun, Cahiers de la Grande Guerre,

général Laparra¹⁴⁷¹ est particulièrement impliquée dans ces commissions. Quant à la question du maintien des liens humains, elle est plus problématique, les communautés humaines sont déchirées et arrachées au territoire. Les trajectoires de vie sont multiples, les choix opérés dépendent des liens familiaux et de l'utilisation des dommages de guerre ou du parcours individuel durant le conflit. Dans le cas d'Haumont-près-Samogneux¹⁴⁷² pour ne citer que quelques parcours individuels, le maréchal ferrant, Gaston Charton se trouve exilé avec ses proches à Mâcon, laissant de nombreux membres de sa famille au cimetière communal, avant de trouver un emploi à la fabrique de munitions dans l'Ain et d'être incorporé à la classe 1919. À la fin du conflit, il ouvre à Champneuville, un atelier de cordage de roue de chariot, mais des obus enterrés compromettent ses œuvres, le feu dévastant l'atelier à la suite d'une violente déflagration. Quant au cordonnier évacué avec son épouse à Mesnil-sur-Oger, à la découverte des ruines du village partent définitivement s'installer à Belleville-sur-Meuse, mais conservent un fort attachement affectif et symbolique au territoire, composant plusieurs fois la commission municipale, s'investissant personnellement pour l'érection du monument aux morts et de la chapelle commémorative. Il déplore ne pas pouvoir faire plus alors que moult Sachots continuent lors des pèlerinages commémoratifs à pleurer face aux espoirs brisés de reconstruction. Le parcours de Léon Raguét, engagé comme chasseur à pied, est typique de celui du cultivateur, d'abord évacué à Conté-en-Barrois puis à Louppy-le-Château. Il récupère une exploitation qu'il remet en culture avec une dimension familiale, les enfants sont joints au projet. Les communautés physiques au fil du temps deviennent des communautés imaginaires, des communautés unies par un passé commun qui soude des individus dont les liens réels sont distendus ou rompus. Les cérémonies annuelles du souvenir, autour des chapelles commémoratives édifiées à l'emplacement des églises ruinées et des cimetières ou des monuments aux morts¹⁴⁷³, dont la lutte des riverains permet la construction symbolique par l'État, deviennent un rite fondateur qui nourrit le sentiment d'appartenance, que l'œuvre d'érosion du temps risque d'entamer, de même que le manque de subsides pour acheminer sur place les sinistrés et leurs offrir un banquet. La commune de Vaux-devant-Damloup,¹⁴⁷⁴ qui a pu se reconstruire, quelques mètres plus loin que ces fondations d'origine, qui accueille 70 âmes fait figure d'exception. Dans tous les autres villages morts pour la France, la dimension commémorative l'emporte, des manifestations sont organisées, et les dévastations sont progressivement instrumentalisées dans un département où la dimension mémorielle est suractivée.

n°24, 1997, p.191-201.

1471. Laparra (J.C. Et J.), Sacrifié pour Verdun, Bezonvaux, village détruit pendant la Grande Guerre, Verdun, Connaissance de la Meuse, 2006, 150p.

1472. 10R 376, AD.Meuse.

1473. Mémorial de Verdun, Les villages meusiens morts pour la France : Beaumont-en-Verdunois, Bezonvaux, Cumières-le-Mort-Homme, Douaumont, Haumont-près-Samogneux, Louvemont-Côte-du-Poivre, Ornes, Vaux-devant-Damloup, délégation nationale du souvenir de Verdun, 1994, Édition Beaumont, 30cm.

1474. 10R 380, 10R 407, 10R 452, 10R 492, 10 R 495, 10R 513, 10R 521, 10R 796, AD.Meuse.

PARTIE III.

1919-1935. LES COMMUNAUTÉS RURALES MEUSIENNES DURANT L'ÈRE DE LA RECONSTRUCTION.

La période de reconstruction est une phase capitale dans l'évolution des communautés rurales meusiennes, car elle offre des potentialités, à des degrés plus ou moins grands selon les localités d'évoluer, de procéder à des mutations dans un terreau de réception favorable, aboutissant à une synthèse originale entre la reprise d'éléments issus de la tradition et l'intégration de valeurs, de pratiques et de procédés jugés plus modernes ou novateurs. En ce sens, la Grande Guerre a agit positivement sur les sociétés rurales qui sont fortement affectées par les événements de guerre et qui payent lourdement la victoire tant sur le plan humain qu'économique et matériel. À la signature de l'Armistice et à la suite de la promulgation de la loi des dommages de guerre¹⁴⁷⁵, les communautés humaines vont devoir se reconstituer. Les relations humaines, le rapport au territoire ancestral ne peuvent pas être récrés dans les formes traditionnelles en raison des dévastations et de la modification des structures socioprofessionnelles par la ponction humaine. La décrépitude des communautés rurales est à nuancer tant dans ses formes, que dans ses proportions. La Première Guerre mondiale n'est pas le seul facteur explicatif ni la seule responsable des évolutions, positives ou négatives, sur l'ensemble des domaines. Parallèlement, les structures et les activités économiques sont contraintes de s'adapter rapidement pour garantir le relèvement, notamment dans le secteur agricole qui demeure prépondérant alors que la période charnière est propice à l'affirmation des tendances en germe avant le conflit et à l'apparition de nouveaux débouchés qui modifient directement les rapports au territoire et à la société villageoise. De même, les structures d'encadrement, à savoir les conseils municipaux, les instituteurs et les curés, sont soumises à ces mutations et doivent trouver un nouveau cadre d'expression et d'influence face à des sinistrés qui ont appris à revendiquer et à faire pression pour appliquer leurs droits. Reconstruction et coopération deviennent deux notions clefs au cœur des communautés rurales durant l'entre-deux-guerre. Pour obtenir un dédommagement et parvenir à l'œuvre de reconstruction la plus élaborée, elles vont devoir souder leurs liens et se soumettre à des démarches administratives longues et complexes, face auxquelles elles doivent ne pas se décourager dans un même but commun, le relèvement des ruines avec l'apport de touches de modernité, la période étant favorable à l'injection de changements. Dans ce processus, les sociétés coopératives de

1475. Brun (J.L.), Analytique des diverses dispositions prévues par la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages de guerre, texte de la loi du 17 avril 1919, renseignements généraux pour les habitants des Régions libérées sur les formalités ou démarches à accomplir près des administrations publiques au vu de la solution des questions se rattachant aux dommages de guerre, Amiens, Imprimerie du Progrès de la Somme, 1919.

reconstruction¹⁴⁷⁶ locales, intercommunales ou spécialisées jouent un grand rôle et offrent des avantages qui concourent pour hâter le relèvement, parallèlement à la ténacité et au courage des populations et aux efforts conjugués des différentes administrations. L'ampleur des dégâts facilite l'émergence de la notion de coopération et de délégation des intérêts, avec des prolongements et des collaborations ou des rapprochements entre les différentes communautés bénéfiques à leur rationalisation ou au progrès, notamment pour le développement d'un réseau électrique¹⁴⁷⁷ ou d'adduction d'eau, ou d'autres réalisations aux retombées plus limitées. Les traditions et les pratiques communautaires sont chamboulées par le conflit, le poids de l'héritage de la Grande Guerre pénètre le quotidien des sociétés rurales qui se reconstruisent. Les images instrumentalisées, stéréotypées ou politisées des communautés rurales sont dès lors utilisées à des fins patriotiques ou financières, pour susciter par exemple la compassion et obtenir des secours en espèces ou en nature¹⁴⁷⁸, ou pour consolider une carrière. Elles deviennent de moins en moins passivistes, se mobilisant pour faire valoir leurs droits et faire pencher la balance en faveur d'une reconstruction totale et non d'une simple reconstitution sans changement, ce qui les différencie de celles Picardes¹⁴⁷⁹ ou du Nord-Pas-de-Calais¹⁴⁸⁰ qui n'émettent pas cette volonté d'amélioration. Ensuite, le territoire meusien entame une mémorialisation très poussée et aboutie, ce qui est une véritable spécificité à l'échelle de l'hexagone. De nombreuses localités portent à jamais les affres du conflit et sont à ce titre fortement décorées au nom du sacrifice consenti pour la Victoire du pays. Les nombreux monuments aux morts érigés au cours de la période deviennent de véritables lieux de mémoire¹⁴⁸¹, avec pour objectifs de rendre hommage, de se souvenir tout en devenant le symbole de la capacité à avoir surmonté l'épreuve pour se relever. Dans ce contexte mémoriel et commémoratif, les folklores villageois continuent à se désagréger au profit de nouveaux modes d'expressions et de cérémonies liées au souvenir et à la reconstruction qui rapprochent les individus et leur offrent des critères de reconnaissance différents. Cependant, un risque patent de glisser dans les champs du mémoriel se concrétise, une

1476. Rodolphe-Rousseau (Jacques), Les coopératives de reconstitution dans les régions dévastées, Paris, 1920.

Garaud (Pierre), L'œuvre des sociétés coopératives de reconstitution dans les régions dévastées, Coulonniers, 1924.

1477. Beaucamp (P.), La Reconstruction du réseau électrique du Pas-de-Calais pendant l'entre-deux-guerres, 1918-1928, université d'Artois, mémoire de maîtrise, 1998.

1478. Comité d'action des régions dévastées, L'œuvre de reconstitution et la solidarité française, Paris, 1925.

1479. Capronnier (J.C.), Delorme (F.), La reconstruction des fermes dans le département de l'Aisne après 1918, Paris, Revue, In Situ, revue des patrimoines ; n° 21, juillet 2013.

Capronnier (J.C.), L'architecture d'une religieuse de la Première reconstruction à l'épreuve de la modernité, Paris, Revue In situ, revues des patrimoines, n° 12, novembre 2009.

Pilleboue (F.)(Dir.), Reconstruire la Picardie après 1918, Paris, réunion des musées nationaux, 2000,p.20-202.

1480. Bussière (E.), Marcilloux (P.), Varaschin (D.), La grande reconstruction. Reconstruire le Nord-Pas-de-Calais après la Grande Guerre, acte du colloque d'Arras, 8-10 novembre 2000, archives du Pas-de-Calais, 2002, p.1-277.

1481. Ministère de la Défense, Monuments de Mémoire, les monuments aux morts de la Première Guerre mondiale, Paris, ministère de la Défense, M.P.I.H. 1911.

Prost (A.), Les monuments aux morts, cultes républicains, cultes civiques, cultes patriotiques, dans NORA (P.)(dir.), les Lieux de Mémoire, Paris, Gallimard, 1997,p.195-228.

Becker (A.), Les monuments aux morts patrimoine et mémoires de la Grande Guerre, Paris, Errance, 1988, p.9-32, 47-56, 96-113.

instrumentalisation des enjeux et de l'histoire des communautés rurales à des fins politiques s'opère.

CHAPITRE 7.

RECONSTRUCTION ET COOPÉRATION : DEUX NOTIONS CLEFS DE L'ENTRE-DEUX-GUERRE.

Les décennies qui séparent les deux grands conflits mondiaux sont caractérisées par le développement de comportements ouverts aux coopérations au sein des communautés rurales meusiennes qui sont confrontées à l'épreuve de la reconstruction des patrimoines individuels et collectifs. Les sociétés rurales sont contraintes de se soumettre à des démarches administratives longues et complexes pour obtenir un dédommagement, conformément à la loi de réparation des dommages de guerre du 17 avril 1919¹⁴⁸² si elles veulent parvenir à l'œuvre de reconstitution la plus complète. Les sinistrés doivent dépasser le cadre de l'individualité, de la déclaration des préjudices à la délivrance effective des titres de créances, après approbation des décisions des commissions cantonales ou à défaut des tribunaux de dommages de guerre¹⁴⁸³. Ils apprennent à mettre en commun les intérêts et acceptent de les déléguer pour obtenir de meilleurs résultats auprès des diverses administrations avec qui ils doivent composer. Les reconstructions du département de même que celles de toutes les localités rurales et urbaines sont fortement encadrées. Les tranches de travaux sont scrupuleusement surveillées, les fonds débloqués sur justification du emploi. Aucune place n'est laissée à la complaisance ou au favoritisme. Aucun privilège ou passe-droit n'est accordé, tous les sinistrés sont égaux en droits et en devoirs. Cependant, si les différents organes administratifs infléchissent une ligne d'action favorable à une simple reconstitution sans amélioration, les sinistrés émettent la volonté de mettre à profit les dévastations pour injecter des changements et introduire des touches de modernité. Cependant, les sinistrés comprennent qu'une action isolée ne peut avoir beaucoup d'échos. Immédiatement, ils adhèrent massivement aux sociétés coopératives de reconstruction¹⁴⁸⁴ qui se constituent dans le prolongement de la loi du 17 avril 1919. Ces dernières, placées au cœur de l'œuvre de relèvement, exercent dès lors

1482. Ministère des régions libérées, Direction des dommages de guerre, dommages de guerre, législation et réglementation, Paris, Imprimerie Nationale de France, 1919, p.1-318 et 1-1117p.

1483. 10R 1071-1207, 10R 1208-1734, 10R 1735-2059, 10R 2060-2154, AD.Meuse.

1484. 10R 89, 10R 117-119, 10R 228-230, 10R 368, 10R 715,-726, 10R 741-981, 10R 982-2264 inclus, AD.Meuse.

E Dépôt 2 35, 54-9-10, 102 53-56, 160 27, 160 30-34, 176 37-38, 253 113, 255 16, 255 125-128, 267 102, 267 116-117, 356 21-22, 356 27-28, 360 32-45, 388 57-61, 403 39, 4510 26-37, 456 33-38, 463 12, 468 104, 478 107, 501 11, AD.Meuse.

un rôle fondamental dans la reconstruction. La délégation et la mise en commun des intérêts permettent de bénéficier d'avantages financiers tout en hâtant une reconstruction globale qui utilise au plus juste les fonds accordés par les commissions cantonales sans négliger l'intégration des caractéristiques plus modernes, qui dépassent le cadre renfermé de la tradition. L'idée de coopération ne s'arrête pas à ces aspects. Elle est prolongée au-delà des travaux de reconstruction ou lorsque les coopérations intervillageoises ou intercommunautaires apparaissent être les solutions les plus adaptées pour introduire le progrès, la modernisation et pour rationaliser certains domaines. L'avancée la plus significative qui est caractéristique de l'époque de la reconstruction est la constitution des syndicats d'électrification¹⁴⁸⁵ pour introduire l'électricité dans les villages. D'autres coopérations se mettent également en place pour améliorer les réseaux d'adduction d'eau¹⁴⁸⁶, les voies de communication ou intensifier les désenclavements¹⁴⁸⁷. Cependant, un décalage s'opère entre les volontés des communautés rurales, les moyens qui leur sont donnés d'évoluer par les différents intervenants et les moyens financiers qu'elles peuvent engager, ou des endettements chroniques qui ne sont pas endigués par le conflit. Par maints aspects, la reconstruction du département de la Meuse est synonyme de coopération. Elle marque la rupture consumée avec la tradition de repli autarcique sur le noyau villageois.

I. RECONSTRUCTION OU RECONSTITUTION : PROCÉDURES D'INDEMNISATION ET COÛTS FINANCIERS.

1. De la déclaration à l'indemnisation des dommages.

À la situation d'urgence des premiers mois, pendant lesquels la priorité est la remise en route des infrastructures et à la réinstallation des réfugiés qui rentrent progressivement, succède une activité de plus en plus administrative et comptable, centrée sur les indemnisations et le contrôle des crédits attribués à chacun. Les problématiques inhérentes au relèvement des ruines et à l'obtention des dédommagements prévus dans le cadre de la loi du 17 avril 1919¹⁴⁸⁸ sont au centre des préoccupations quotidiennes des populations meusiennes sinistrées. Selon les données communiquées par le Ministère

1485. 5K 301, 9M 18, 4Z 65, 2Z 603-604, E Dépôt 267 1148, 388 82, 456 61, 2 58, 107 92, 126 32, 137 81, 200 48, 537 54, AD.Meuse.

1486. 408 W 139, 4Z 51, 4Z 55, 2Z 318, 2Z 601, E Dépôt 253 103, 265 105, 342 99, 2O 783, 2O 786, 2O 1035, AD.Meuse.

1487. 5K 231, 5K 293, 5K 294, 5K 299-301, 2Z 318, 2Z 596, 2Z 599-601, AD.Meuse. E Dépôt 253 106, 342 100, 360 87, 478 110, AD.Meuse.

1488. Ministère des Régions libérées, Législation et réglementation. Textes officiels concernant l'application de la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages causés par les faits de guerre, avances et acomptes sur les indemnités des dommages de guerre, Paris, Imprimerie nationale, 1919, p.1-261p. ,A//1708, AN, 10R 50, AD.Meuse.

des Régions libérées (annexe XIX.)¹⁴⁸⁹, les dévastations sont très importantes. Sans tenir compte des degrés d'affectations, elles sont de l'ordre de 99,96% dans le canton de Charny-sur-Meuse, 99,72% dans celui de Fresnes-en-Woëvre, 96,86% à Damvillers, 62,58% à Clermont-en-Argonne, 100% à Dun-sur-Meuse, 93,05% à Étain de même qu'à Montfaucon-d'Argonne, 10,68% à Montmédy, 38,30% à Souilly, 99,85% à Varennes-en-Argone, 92,57% à Verdun-sur-Meuse, 90,78% à Vigneulles-lès-Hattonchâtel et 91,25% à Saint-Mihiel. La proportion moyenne des immeubles privés et publics existants avant-guerre touchés atteint 82,35%. La création des commissions cantonales qui deviennent le premier échelon administratif avec lequel les sinistrés doivent traiter s'appuie sur ces répartitions spatiales des dommages pour établir leurs ressorts d'interventions. Ainsi, dans le département de la Meuse sont créées 29 commissions cantonales¹⁴⁹⁰, car celles de Verdun-ville et Verdun-canton sont dédoublées face à la surcharge de travail à accomplir. Pour garantir l'équité entre les demandeurs et écarter tout risque de fraude ou de complaisance, dans l'intérêt de l'État et des sinistrés, elles sont composées de cinq membres qui leur confèrent un caractère administratif et non juridique. Le président est choisi dans le ressort de la cour d'appel par le premier président et peut à défaut être un avocat ou un officier ministériel qui exerce les fonctions magistrales depuis au moins dix années. Il est assisté d'un délégué désigné conjointement par les ministres des Finances et des Régions dévastées. Les autres membres sont appelés à siéger pour leurs compétences techniques ou spécifiques et à se relayer. Il s'agit principalement des architectes, des entrepreneurs ou des ingénieurs, des commissaires-priseurs et des greffiers ou à défaut un greffier ou une personne qui est qualifiée dans les évaluations mobilières. Selon les dossiers des agriculteurs, des commerçants et des artisans peuvent également siéger et émettre un avis consultatif. Dans tous les cas, ils doivent être nommés par le tribunal civil qui désigne parallèlement leurs potentiels suppléants. Pour les commissions cantonales qui traitent des dossiers relatifs aux eaux et forêts ou aux carrières des délégués tirés au sort parmi les membres spécialisés sont adjoints pour affiner les travaux préparatoires et estimer au plus juste les évaluations. Toutes ont pour missions de préparer rapidement le terrain pour aboutir à des conciliations avec les sinistrés. Elles sont un organe d'instruction préalable et de conciliation habilité à émettre une appréciation par catégorie et paragraphe. Elles peuvent au besoin réclamer des preuves ou justificatifs des dommages. Les sinistrés à leurs retours, ou à distance depuis leur lieu de refuge, doivent se conformer à un processus analogue et complexe s'ils veulent recevoir des indemnités pour les dommages réels, certains, matériels et directs qui résultent du fait de guerre. Ils peuvent faire les démarches directement ou se faire représenter pour tout ou parties des dommages par les coopératives de reconstruction qui se constituent dans le prolongement de la loi d'indemnisation et de réparation.

1489. 10R 83, 10R 85, 10R 88-89, AD.Meuse. 317 AP/128, AN.

1490. 10R 50-54, 10R 60-62, 10R 77, AD.Meuse.

Michel (Ed.) Les dommages de guerre de la France et leurs réparations, Paris, 1932, Berger-Levrault, p.143-187.

La première étape est le dépôt d'un dossier standardisé au greffe de la commission cantonale du canton où sont regroupés les plus gros dommages en cas de biens possédés sur plusieurs agglomérations, avant le 1^{er} août 1921¹⁴⁹¹. Ce dernier n'a pas de forme imposée, néanmoins les sinistrés meusiens utilisent majoritairement les formulaires imprimés prêts à remplir qui indiquent les destinations de catégorisation et leurs sous-paragraphes. Les déclarations sur papiers libres sont réduites à une part insignifiante y compris depuis les lieux de refuge. Pour être accepté, il doit avoir une signature légalisée, renseigner et préciser l'état civil du demandeur, sa situation familiale et la qualité pour laquelle il agit. Généralement, les déclarations sont effectuées par les propriétaires directement, en premier lieu les hommes. Cependant, de nombreux cas confirment que les épouses sont autorisées à représenter leurs intérêts et exercent les fonctions de tuteurs dans les dossiers où les enfants mineurs agissent comme représentants d'un parent disparu ou bénéficiaire d'un usufruit. Pour chaque catégorie de dommages, les demandeurs doivent détailler et lister les biens perdus et endommagés en veillant à les placer dans la rubrique adéquate, tout en chiffrant leurs valeurs et en précisant les indemnités reçues au titre d'avance ou de secours en nature. Les demandes sont enregistrées par le greffe de ressort géographique d'appartenance et remises aux sinistrés, aux maires chargés de représenter les intérêts de la commune par délibération ou aux coopératives de reconstruction. Des délais supplémentaires sont accordés sous justificatifs de cas de force majeure et généralement admis dans les zones les plus touchées en raison de l'ampleur du travail préparatoire à effectuer. Les récépissés sont remis après attribution d'un numéro d'enregistrement qui permet de tracer le suivi des démarches administratives. Les rejets pour irrecevabilité sont assez rares. Ils résultent essentiellement d'un défaut de qualité du demandeur dans le cas de successions complexes ou d'un défaut de compétence de la commission, par exemple quand un dossier à traiter par la commission de Verdun canton est déposé à Varennes-en-Argonne en raison de la mutation de domicile du propriétaire déclarant. Des démarches distinctes sont nécessaires pour les biens qui n'appartiennent pas en pleines propriétés aux demandeurs qui entrent dans leurs patrimoines après 1914 par dévolution des biens en pleines propriétés, en usufruits ou par représentations des droits. Dans ce cas de figure, des justificatifs supplémentaires sont sollicités dès le dépôt de la demande au greffe, notamment une autorisation du conseil de famille pour les mineurs ou les droits des héritiers si les parents sont décédés ou que la personne donne droit à l'héritage. Les 6116 demandes examinées dans l'arrondissement de Bar-le-Duc sont reprises pour péréquation¹⁴⁹². Les dépôts des dossiers se concentrent en 1920 et 1923¹⁴⁹³, après quoi les demandes concernent uniquement les réfugiés de retour plus tardifs et les successions dont les bénéficiaires ont été informés de leurs droits au-delà du délai

1491. 10R 50-54, 10R 77, 10R 1071-1207, AD.Meuse.

1492. 10R 77, AD.Meuse.

1493. 10R 1071-1207 inclus, 10R 1208-1734, 10R 2060-2154, 10R 77, AD.Meuse, AJ 28, AN.

initialement prévu de déclaration des dommages. Pour faciliter le travail des commissions, une partie des dossiers sont examinés au préalable par des sections spéciales de pré-évaluation, notamment par l'office de reconstruction industrielle, la section agricole ou forestière, et ponctuellement par des architectes consultés comme experts. Pour étudier les 139 dossiers estimés à une valeur de plus de 500.000 francs est créé parallèlement un comité départemental de préconciliation pour les 21 demandes estimées à plus d'un million de francs¹⁴⁹⁴. Toutefois, l'ensemble de ces intervenants n'émet qu'un avis consultatif devant les instances normales. Pour accélérer le travail de ces dernières dont la mise en route est ralentie par les difficultés de recrutement d'un personnel susceptible de maîtriser une législation nouvelle et complexe, et contrôler les actions menées est instituée en 1921 auprès du ministère de la Justice une inspection des tribunaux et des commissions cantonales avec des représentants dans chaque département¹⁴⁹⁵. La seconde étape du processus est la procédure de conciliation. Les sinistrés sont convoqués au siège de la commission¹⁴⁹⁶ au chef-lieu du canton où ils doivent se présenter à une date fixée, ce qui induit un nouveau mode de représentation auquel ils ne se sont pas habitués avec une négociation à engager. La première rencontre n'aboutit pas spontanément à un accord pour l'ensemble des catégories et des paragraphes, des points d'accord peuvent être immédiatement trouvés. Des points de désaccord peuvent rester en suspens et nécessiter la constitution de pièces justificatives complémentaires. Les solutions de conciliation sont toujours privilégiées, mais les commissions restent inflexibles sur les preuves du préjudice alors que les sinistrés ne renoncent pas à défendre leurs biens. À l'issue du processus, les procès-verbaux de conciliation ou de non-conciliation sont dressés puis homologués. Ils contiennent les noms et qualités des demandeurs, la désignation précise des biens, les montants de l'évaluation, la date de l'accord ou du désaccord, les motifs d'opposition, de litiges ou de refus, ainsi que les noms et qualités des membres qui siègent. En cas de refus, les sommes proposées par les deux parties sont détaillées et argumentées. L'étude des dossiers conservés aux archives départementales de la Meuse¹⁴⁹⁷ permet de nuancer les accusations portées à tort contre les sinistrés et les inerties de fonctionnement des commissions. Les cas où les demandeurs par peur de ne pas recevoir une indemnité assez importante pour reconstruire doublent ou exagèrent les valeurs et le nombre des objets endommagés sont limités, de même que les surestimations et les erreurs volontaires. Parallèlement, les carences des commissions cantonales et de leur personnel sont restreintes aux premiers mois d'activité. Le manque de formation les contraint à des adaptations et à des tâtonnements. Le fort encadrement ne leur permet

1494. 10R 50-54, 10R 60-62, 10R 77.

Magny (Ch.), La reconstruction du département de la Meuse : la ténacité d'une courageuse population, l'effort de l'administration, Bar-le-Duc, conte Jacquet, p.28-37.

1495. 10R 77, 10R 61, 10R 50-54, AD.Meuse.

1496. 10R 1071-1207, 10R 1208-1734, 10R 2060-2154, AD.Meuse.

1497. 10R 50-2264 inclus. E Dépôt 2 35, 549 10, 102 53-56, 160 27, 160-30-34, 176 37-38, 253 113, 255 16, 255 128, 267 102, 267 116-117, 256 21-22, 356 27-28, 360 32-45, 288 57-61, 403 39, 450 26-37, 456 33-38, 463 12, 468 104, 478 107 500 11, AD.Meuse.

pas de manquer de rigueur et d'être laxiste dans les demandes de justificatifs ou d'être complaisantes dans le plafonnement des indemnités allouées pour les frais supplémentaires, la perte subie ou le coefficient de vétusté. De plus, les lenteurs sont essentiellement liées à la concentration des démarches sur une période relativement courte. Aucun village meusien n'entreprend des procédures similaires à la cité verdunoise qui consistent pour gagner du temps et de l'argent à traiter directement à l'amiable avec les sinistrés¹⁴⁹⁸. Par ailleurs, le préfet Émery¹⁴⁹⁹ estime qu'au cours du premier semestre 1922 les commissions cantonales de constatation et d'évaluation des dommages de guerre du département, dont les présidents collaborent étroitement avec les membres rapporteurs, les agents administratifs et les sinistrés, sont en plein fonctionnement et que leurs actions ont déjà porté leurs fruits. Sur les 21 en activités au 1^{er} janvier 1922, 7 ont achevé leurs travaux et peuvent être dissoutes, à savoir celles des cantons de Révigny, Vaubécourt, Commercy, Pierrefitte, Souilly, Saint-Mihiel (2^{des} commissions) et Montmédy. Celles de Stenay, de Dun-sur-Meuse, Verdun canton et Verdun Ville et Montfaucon-d'Argonne sont également sur le point de terminer leurs examens de dossiers. La loi du 22 juillet 1923¹⁵⁰⁰ fonde quatre commissions de liquidation compétentes dans les arrondissements de Montmédy et de Commercy pour regrouper les procédures des communes ressortissantes des neuf autres commissions. Dès la fin de l'année 1922, le préfet¹⁵⁰¹ envisage de supprimer le tribunal des dommages de guerre de Bar-le-Duc et de transférer les dossiers en suspens conformément à la loi au conseil de préfecture de la Meuse chargé à la suite des affaires. Ce dernier est supprimé par l'installation des commissions d'arrondissement de liquidation, qui siègent à Bar-le-Duc, à Saint-Mihiel et à Damvillers. Il est rattaché au tribunal de Saint-Mihiel tandis que celui de Montmédy dépend de celui de Verdun. À la fin de l'année 1924¹⁵⁰², les regroupements s'accélérent marquant l'avancement des procédures de conciliation. Les trois commissions d'arrondissement sont dissoutes au profit de celle de Verdun qui devient une commission départementale, dont l'appel s'effectue devant le tribunal des dommages de guerre de Verdun. Les sinistrés qui ont des procédures en cours sont souvent déboussolés par ses restructurations qui modifient leurs interlocuteurs et nécessitent des déplacements dans les localités plus éloignées qui ponctionnent leur temps de travail et engendrent des mécontentements. En 1926, les organismes d'évaluation sont finalement régionalisés, le tribunal de Verdun est supprimé et rattaché à celui de Nancy. Le 31 juillet 1927¹⁵⁰³, les derniers dossiers litigieux de la commission départementale de liquidation de Verdun y sont transférés. Si les procédures aboutissent dans la majorité des cas à des conciliations, les sinistrés meusiens ont aussi eu recours aux tribunaux des

1498. Meyer (Fr.), *La reconstruction de Verdun (1919-1929)*, 1983, Nancy, mémoire de maîtrise, p.116-126.

1499. Conseil général du département de la Meuse, *La Meuse après trois ans de reconstitution*, rapport du préfet Émery, seconde session ordinaire de 1922, Conte Jacquet, p.12-13.

1500. A//1742, AN. 10R 54, 10R 61, 10R 77, AD.Meuse.

1501. Conseil général du département de la Meuse, op.cit. AD.Meuse, p1-12.

1502. 10R 77, 10R 54, 10R 60, AD.Meuse.

1503. 10R 1735-2059, 10R 77, AD.Meuse.

dommages de guerre pour les points litigieux notamment lorsqu'ils refusent les offres de rachat par l'État¹⁵⁰⁴. Ces derniers sont définis comme des organes de jugement¹⁵⁰⁵ qui sont appelés à trancher des désaccords sur l'évaluation des dommages et se prononcer sur l'importance et la réalité de ceux-ci. Parallèlement, ils sont chargés des préjudices causés aux affaires ministérielles et aux questions de emploi et de réinvestissement des étrangers. Ils peuvent leur proscrire la reconstitution. Le président est désigné par décret, de même que les deux membres titulaires et suppléants, alors que les autres personnes appelées à siéger sont tirées au sort sur des listes dressées par le conseil général. L'ensemble des pièces du dossier des commissions cantonales y est transféré. Les tribunaux statuent sur mémoire, après avoir entendu en séances publiques les observations des parties. Ils délibèrent instantanément ou mettent en délibération les biens litigieux par catégories. Dans de rares cas, ils peuvent annuler les décisions des commissions cantonales jugées irrégulières. Ils peuvent parallèlement à l'issue de la procédure interdire le emploi pour cause de projets irréalisables, d'atteinte à l'intérêt général ou à la santé publique et par incompatibilité avec les règlements d'hygiène publics. Enfin, ils sont habilités à déchoir les sinistrés d'une partie de l'indemnité si la requête est introduite par un officier ou un représentant de l'État qui justifie que les sommes sont indûment payées ou réclamées. De même, ils peuvent être saisis par les parties pour réduire les honoraires réclamés par le mandataire. Si les désaccords perdurent et que les sinistrés contestent les décisions judiciaires et administratives, ils peuvent en dernier ressort déposer des requêtes devant le Conseil d'État¹⁵⁰⁶. Ce dernier est composé de quatre conseillers d'État, de deux maîtres de requêtes, de deux magistrats de la Cour des comptes, de deux de la cour d'appel de Paris, ainsi que de deux professeurs de la faculté de droit de Paris et de deux anciens avocats qui ont exercé ou sont en exercice à la Cour de cassation ou au Conseil d'État. Les trois niveaux d'examen des demandes mis en place permettent un encadrement de la reconstitution des particuliers et des municipalités qui suivent les mêmes démarches. Des avis supplémentaires sont requis notamment en matière architecturale. Lorsque la restauration est complète, les dossiers sont soumis en premier ressort à un conseil spécial qui regroupe le conseil départemental des bâtiments civils et le conseil départemental d'hygiène. Il examine les projets proposés avant d'émettre un avis consultatif aux services d'évaluation qui généralement avalisent les directives et les conseils de ces derniers. Les irrégularités sont restreintes et les groupes interparlementaires dénoncent négativement régulièrement la volonté du gouvernement de rechercher des erreurs dans les dommages avec une tendance fallacieuse à les attribuer à tort aux sinistrés¹⁵⁰⁷. Or, les principaux problèmes découlent de la complexité des démarches, des lacunes des déclarants peu ou

1504. 10R 1071-1207, 10R 2060-2154, 10R 1208-1734, 10R 1735-2059, 10R 61, AD.Meuse.

1505. 10R 61, 10R 1735-2059, AD.Meuse.

Michel (Ed.), op.cit, P.143-187.

1506. 10R 1827, 10R 2060-2154, AD.Meuse.

1507. 10R 77, 10R 1071-2154, AD.Meuse, AJ/28, AN. Meyer (Fr.), op.cit.p.116-126.

pas habitués à remplir des documents administratifs qui les contraignent à préciser les biens perdus, à les classer par catégories et à procéder à une estimation dans une durée impartie très restreinte. D'autres facteurs liés à l'éloignement géographique des sinistrés réfugiés interfèrent, de même que les destructions des titres de propriété conservés dans les offices notariaux dévastés, ainsi que les problèmes qui découlent des homonymies patronymiques et les difficultés à trouver et à entrer en contact avec les personnes concernées par des biens en dévolutions dans les successions. Les effectifs du personnel administratif¹⁵⁰⁸ ont dû être revus par les services préfectoraux au fur et à mesure de l'avancement des évaluations. Au 1^{er} juillet 1922¹⁵⁰⁹, les commissions cantonales meusiennes ont rendu 106 691 décisions et allouées une indemnité totale de 1.622.540.013 francs sur un nombre de dossiers total estimé à 129 637 qui représentent une valeur totale de 5.308.863.923 francs d'indemnités des sinistrés. À la même date, le préfet Émery transmet 93.000 extraits des décisions au ministre des Régions libérées au vu de la délivrance des titres des créances correspondants, ce qui marque une avancée significative du processus d'indemnisations et les résultats positifs obtenus dans le cadre des conciliations. Le rythme soutenu de l'instruction des demandes continue au cours des mois suivants, si bien qu'au 1^{er} mars 1923¹⁵¹⁰, 148 585 demandes sont déposées dans le département pour un montant global de 5.561.267.221 francs. Le contingent principal concerne l'arrondissement de Verdun où sont déposées 58.249 demandes chiffrées à 2.575.765.118 francs, suivi de celui de Montmédy avec 46 429 dossiers pour une somme globale de 1.722.082.525 francs. La charge de travail est moins lourde dans les arrondissements de Commercy et de Bar-le-Duc où sont enregistrés respectivement 29 885 et 14 022 dossiers à évaluer pour une estimation de 1.031.263.474 et 235.156.204 francs. La rapidité de l'œuvre de relèvement est soulignée dès 1923 par le président de la commission des réparations, Louis Barthou qui considère que la France «en quatre ans a réalisé une sorte de miracle et l'histoire dira que la plus longue et la plus meurtrière des guerres n'avait pas épuisé les ressources de son énergie, de son courage laborieux, et de son application méthodique. L'effort de reconstruction a égalé l'effort de libération. Ce n'est pas là le plus bel éloge que l'on puisse faire à notre pays? Toute la France a pris part dans cette reconstitution merveilleuse qui donne à chaque Français des nouvelles raisons de l'admirer et de l'aimer»¹⁵¹¹. Au 31 décembre 1927¹⁵¹², les montants totaux des dommages de guerre pour la reconstitution du département de la Meuse sont évalués à environ 226,5 milliards de francs. La situation communiquée au 1^{er} janvier 1928 par le préfet en accord avec des ministères concernés affine ces données et donne un premier bilan du coût du relèvement chiffré à 3.919 milliards de francs. Les dommages mobiliers évalués par l'ensemble des commissions cantonales se chiffrent à 913.000

1508. 10R 174-182 inclus, AD.Meuse.

1509. Conseil général du département de la Meuse, rapport du préfet Émery, op.cit., p.12-13.

1510. Magny(Ch.), op.cit., c)évolution, p.28-32.

1511. 317 AP/128, AN.

1512. 10R 1007-1070, AD.Meuse.

milliers de francs, dont 603.502 de règlements crédités et 309.498 qui restent à payer. Les dommages immobiliers non bâtis avoisinent 137.000 milliers de francs dont 85.154 francs sont réglés et 51.846 francs en attente de mandatements. Les dommages immobiliers absorbent la majorité des crédits avec des évaluations arrêtées à 2.586.000 milliers de francs dont 416.535 francs restent à payer. Quant aux dommages immobiliers par destination, ils sont estimés à 283.000 milliers de francs et sont entièrement régularisés. Le contrôle des évaluations et des indemnités¹⁵¹³ permet d'injecter uniquement les fonds nécessaires tout en jugulant les fraudes, les éventuels abus et les tentatives de bénéfice sur l'œuvre de relèvement que ce soit de la part des sinistrés ou des divers intervenants, principalement des entrepreneurs et des architectes. Les accords permettent au 1^{er} janvier 1924¹⁵¹⁴ aux commissions cantonales de traiter 149.812 demandes pour la somme de 1.502.329.120 francs de pertes subies auxquels s'ajoutent les frais supplémentaires et de vétusté en cas de emploi ou de réinvestissement qui porte le montant admis à 3.649.056.067 francs. Quatre ans plus tard, au 1^{er} janvier 1928¹⁵¹⁵, les chiffres arrêtés sont de 1.112.308.483 francs en pertes subies et 3.842.574.994 francs d'indemnités des dommages de guerre toutes parties de l'indemnité confondue. 48 dossiers restent à étudier du fait de la complexité de la procédure ou d'un désaccord, soit 16.994.397 francs de pertes subies et une indemnité totale de 82.748.315 francs. Dans le département de la Meuse, les procédures ont majoritairement abouti à des conciliations, seulement 2.166 dossiers font l'objet de recours formulés à la suite de non-conciliations¹⁵¹⁶. Ces dernières concernent essentiellement, à l'exemple de celles de Rupt-en-Woëvre, les biens déclarés en seconde catégorie, uniquement pour une partie des dommages en raison du décalage entre l'offre proposée et celle sollicitée. Dans la majorité des cas, les décisions des commissions cantonales sont confirmées, un léger relèvement de l'indemnité pour intégrer des frais supplémentaires peut être obtenu. Le recours aux tribunaux des dommages de guerre est quant à lui peu encouragé et marginalisé, car il étend la durée de procédure et retarde la délivrance et le mandatement des titres de créances indispensables aux paiements des travaux ou des matériels nécessaires à la reprise des activités. Les sommes allouées par les commissions cantonales donnent généralement satisfaction aux communautés rurales meusiennes pour les biens privés et communautaires même si elles ne permettent pas de dégager de surplus pour financer des aménagements ou des travaux d'équipements supplémentaires. Pour cela elles doivent apprendre à défendre leurs intérêts et à négocier avec les entrepreneurs et les architectes à la reconstruction afin d'infléchir les évolutions en faveur d'une reconstruction plutôt qu'une reconstitution. Ces deux notions se retrouvent dans l'ensemble des documents administratifs, des correspondances et des textes de loi en vigueur. Elles reflètent un décalage entre d'une part les intentions gouvernementales et étatiques de

1513. 10R 77, 10R 60, 10R 54, 10R 2060-2154, 10R 1007-1070, 10R 740-1006, 10R 664-739, AD.Meuse.

1514. 10R 1071-1207, 10R 2060-2154-, 10R 1208-1734,, ; AD.Meuse.

1515. Magny (Ch.), op.cit., p.33-40. 10R 77, AD.Meuse.

1516. Michel (Ed.), op.cit., p.143-145.

procéder à une reconstitution rapide et peu coûteuse des biens perdus et de l'économie locale, et de l'autre la volonté affirmée des sinistrés de profiter des travaux de relèvement pour injecter des changements qui leur permettent de dépasser le cadre oppressant de la tradition, de se moderniser et de se rationaliser. Contrairement au Pas-de-Calais où cette dimension est absente avant les lendemains du second conflit mondial, les sinistrés du département meusien font pression pour obtenir une reconstruction¹⁵¹⁷. La reconstitution pour eux n'est pas forcément identique aux biens perdus ou détruits. Une fraction des dommages mobiliers est réemployée dans cet objectif en dommages immobiliers. L'utilisation sémantique des notions de reconstitution et de reconstruction par les différents intervenants et personnes concernées porte elle-même à confusion et reflète la complexité des enjeux à prendre en considération dans l'œuvre de relèvement. Les sinistrés doivent d'abord composer avec les services techniques de reconstitution¹⁵¹⁸. Le principal service avec lequel ils doivent traiter est le service d'architecture et de contrôle du emploi, dont les principales prérogatives sont la vérification des projets de reconstruction par application des circulaires ministérielles successivement en vigueur. Il est aussi chargé du contrôle et de la vérification des justificatifs de emploi pour les travaux exécutés sur avances ou sur titre. En général, les avant-projets sont validés, mais les délais d'examens prescrits de quinze jours sont dépassés en raison du nombre considérable de dossiers déposés en même temps et du manque de personnels techniques notamment au cours du premier trimestre 1922. À cette date, plus de 2 132 projets sont déposés, plus du tiers par l'intermédiaire d'une coopérative de reconstruction¹⁵¹⁹. Sur les 1 650 dossiers examinés, seulement 432 sont retournés aux sinistrés ou à leurs architectes pour être remaniés, modifiés ou complétés. Ces chiffres témoignent d'une relative adaptation réciproque des attentes et des besoins avec les impératifs des uns et des autres pour assurer un travail d'équipe rationnel et performant. Les municipalités doivent présenter les mêmes justificatifs que les sinistrés, à savoir les mémoires d'entrepreneurs, les quittances et les marchés à forfait, ainsi qu'un contrôle effectif sur place pour que les travaux exécutés soient conformes au projet pour éviter l'adjonction des réalisations non autorisées. Cependant, les vérifications s'effectuent de manière plus complète. Les projets très détaillés sont examinés sous le rapport des conditions d'hygiène imposées aussi bien que du point de vue des dispositions générales et des prix à appliquer. Les devis et les avant-projets ou les projets par tranche de travaux¹⁵²⁰ sont très souvent raturés à l'encre rouge où chaque détail est revu et corrigé pour obtenir une reconstitution techniquement solide et un coût financièrement réduit. Les services d'architectures rejettent rarement

1517. Bussière (E.), Marcilloux (P.), Varaschin (D.) (dir.), La Grande reconstruction, Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre, Arras, 2002, p.5-59, 221-223. 10R 1071-1734, AD.Meuse.

1518. 10R 380-391, 10R 634-643, 10R 1007-1070, AD.Meuse.

1519. Conseil général du département de la Meuse, op.cit., p.28-29.

1520. 10R 94-95, 10R 796, 10R 981,-1734, E Dépôt 2 35, 549 10, 102 53-54, 160 27, 160 30-34, 176 37-38, 253 113, 255 16, 255 125-128, 267 102, 267 116-117, 356 21-22, 356 27-28, 360 32-45, 288 57-61, 403 39, 450 2637, 450 26-37, 456 37-38, 463 12, 468 104, 478 107, 501 11, AD.Meuse.

l'intégration d'éléments plus modernes ou novateurs, qu'ils concernent la disposition des volumes ou le choix des matériaux, sous réserve qu'ils respectent les considérations en matière d'hygiène publique, de sécurité générale et n'engendrent pas de dépassement financier. Les nombreuses retouches aux devis concernent essentiellement les coefficients de reconstruction¹⁵²¹, et non de reconstitution, fixés par les comités techniques. Initialement établi pour servir de bases indicatives aux soumissions cantonales dans l'évaluation des dommages ces derniers sont largement utilisés par les entrepreneurs pour établir les situations et les mémoires et par les architectes pour vérifier ces derniers jusqu'au 1^{er} juillet 1921. La modification des coefficients entre ladite date et le 1^{er} janvier 1922, provoque un mécontentement des hommes d'arts qui refusent d'en tenir compte. Pour éviter une opposition durable préjudiciable aux sinistrés, les autorités préfectorales se sont rapprochées des coopérations d'architectes et d'entrepreneurs. Un accord aboutit à la fixation dès le 1^{er} avril 1922 de nouveaux coefficients agréés par le comité technique qui servent dans presque tous les cas aux règlements des travaux. Alors qu'il encourage la reconstitution, le Ministère des Régions libérées charge les services techniques d'architecture et de emploi de lui faire parvenir mensuellement des statistiques qui font ressortir la situation d'avancement de l'œuvre de reconstruction. Les circulaires ministérielles, à l'exemple de celle du 2 janvier 1922¹⁵²², n°113, sont de plus en plus pointilleuses sur le respect des préconisations en matière d'hygiène et du point de vue financier de la reconstruction. L'approbation des coopératives de reconstruction habilitées à représenter les intérêts des sinistrés isolés et des municipalités permet également d'orienter favorablement le relèvement dans le sens d'une reconstruction qui répond à une véritable demande des populations locales. La mise en commun des fonds financiers facilite l'exécution simultanée des tranches de travaux et des avantages pécuniaires qui permettent d'injecter des éléments de rationalité et de modernité. Les principaux points d'évolution¹⁵²³ sont liés aux choix des matériaux, à la répartition des espaces, notamment en dissociant ceux réservés aux hommes et aux animaux, au déplacement des édifices ou des cimetières, à la prise en compte des mesures d'hygiène et au développement des réseaux d'adduction d'eau, et d'électrification. Les finances demeurent le nerf des possibilités de reconstruction, dont l'architecture caractéristique porte l'empreinte.

2. Les modalités des paiements.

La reconstitution ou la reconstruction des régions libérées, à l'image du département meusien, ne peut pas atteindre les mandatements des titres de créances de dommages de guerre qui sanctionnent

1521. Ministère des régions libérées, Séries de prix unitaires et barèmes établis par le comité technique départemental, Bar-le-Duc, 1919, 63 et 24p. 10 R 1071-1734, AD.Meuse.

Conseil général du département de la Meuse, op.cit., p.26-32.

1522. 2Z 1, 10R 54, 10R 77, 10R 88, 10R 98-99, 10R 120, AD.Meuse.

1523. 10R 1071-2059, AD.Meuse.

l'aboutissement des procédures d'indemnisation auprès des services d'évaluation compétant, de la commission cantonale au Conseil d'État. Dès le vote de la loi des Finances du 20 décembre 1914¹⁵²⁴, des avances sont prévues pour constituer les stocks de matériaux nécessaires à l'édification des abris provisoires. Elles financent aussi la remise en état des immeubles légèrement endommagés et permettent aux agriculteurs d'acheter les engrais, les semences et les animaux indispensables à la reprise de leurs activités. La loi du 17 avril 1919 stipule qu' «avant toute évaluation des dommages de guerre, il peut être alloué aux sinistrés pour répondre aux besoins les plus urgents des avances dont les conditions d'attributions seraient fixées de concert par les municipalités des régions libérées et par le ministre des Finances»¹⁵²⁵. Pour faciliter la tâche et accélérer l'attribution des sommes, des régisseurs sont nommés avant que le Crédit national en 1920 soit chargé des avances sauf pour la reconstitution des mobiliers et des frais de constitution des dossiers qui sont délégués aux trésoriers généraux. Les premières avances sollicitées par les sinistrés meusiens sont relatives à la reconstitution du mobilier familial. Pour bénéficier de ces fonds, ils doivent impérativement avoir reçu une autorisation à revenir dans la localité où les dommages sont avérés. Les approvisionnements s'effectuent soit dans les stations magasins de l'administration ou dépendent d'achats dans le commerce après délivrance des bons de livraison. Les premières sommes sont mandatées dès 1918 à hauteur de 21.400 francs dans l'arrondissement de Verdun¹⁵²⁶, de 18.028 francs dans celui de Bar-le-Duc, de 10.800 francs de Montmédy et de 4.300 francs à Commercy. L'année suivante, le processus s'accélère parallèlement à la hausse des retours avec respectivement 10.860.688 francs, 264.640 francs, 7.565.590 francs et 4.118.823 francs d'avance réglés aux sinistrés. Au cours de l'année 1920, la reconstitution du mobilier se poursuit, mais commence à s'essouffler avec 9.292.185 francs, 336.358 francs, 5.204.515 francs et 3.675.256 francs engagés. Le rythme des demandes ralentit avec des mandats rabaissés en 1921 à 2.421.360 francs, 73.708 francs, 1.863.171 francs et 1.092.604 francs puis en 1922 à 288.841 francs, 8.300 francs, 167.911 francs et 112.730 francs soit un total au 30 juin 1922 de 39.043 mandats portés à l'encaissement pour le montant global de 47.401.158 francs. Parallèlement, au titre de la reconstitution mobilière¹⁵²⁷, des avances ont été consenties aux professions libérales, principalement aux médecins, aux vétérinaires et aux officiers ministériels, ainsi que pour le remplacement des bicyclettes enlevées par les ennemis indispensables à l'exercice d'un métier. Des avances sur les bons de réquisitions peuvent aussi être sollicitées à condition qu'elles soient immédiatement employées à la reconstitution agricole, industrielle ou commerciale parallèlement à celles spécifiques aux fonds de roulement aux petites industries et au commerce. Plusieurs types d'avance sont prévus pour la

1524. A//1684, AN.

1525. Gauthier (P.), Le guide du sinistré. Les dommages matériels de guerre. Leurs réparations. Guide du sinistré, exposé pratique de la loi du 17 avril 1919, Paris, Imprimerie de Coueslant, 1917, p.1-56

1526. Conseil général du département de la Meuse, op.cit., p.18, 10R 781, 10R 882, 10 R 153, AD.Meuse.

Montsarrat (G.), Les dommages de guerre. distribution d'avances sur indemnités, Paris, 1918, Berger Levrault, p.1-167

1527. Michel (Ed.), op.cit., p.559-564, 10R 2060-2154, 10R 740-1006, 10R 1007-1070, AD.Meuse.

reconstitution immobilière non bâtie. Au point culminant au 30 juin 1922¹⁵²⁸, le fonds de roulement aux agriculteurs pour se procurer les engrais, les semences, le cheptel et les matériels de culture fait l'objet de 20.767 mandats pour la somme de 111.224.161 francs. Les premiers versements sont effectués dès 1919 à hauteur de 16.824.170 francs dans l'arrondissement de Montmédy, 6.461.729 francs dans celui de Verdun, 3.716.569 francs dans celui de Commercy et 822.884 francs dans celui de Bar-le-Duc. Dès 1920, les reprises s'intensifient et nécessitent des subsides supplémentaires, si bien que les sommes sont portées respectivement à 32.617.638 francs, 20.088.405 francs, 11.407.686 francs et 1.519.438 francs. Elles reculent ensuite après l'exécution des premiers travaux de remise en état pour se chiffrer en 1921 à 7.083.287 francs, 6.281.837 francs, 2.724.143 francs et 289.740 francs pour en 1922 à 591.605 francs, 548.281 francs, 246.029 francs et 10.620 francs. Le fonds de roulement aux artisans bénéficie de subsides moins conséquents en raison de la prédominance du secteur agricole en Meuse, si bien que le 30 juin 1922¹⁵²⁹ seulement 5.070 mandats sont enregistrés chiffrés à 13.301.953 francs avec une concentration des demandes en 1920 et dans l'arrondissement de Verdun. Les sinistrés meusiens n'ont pas sollicité d'avance pour la reconstitution des bateaux armés de la petite pêche qui ne correspond pas à la situation géographique et économique du département. Ils ont très peu profité d'avance pour l'acquisition des chevaux ou des véhicules automobiles vendus aux enchères, dont les bons ne sont pas supérieurs aux trois quarts des dommages, car le système des prêts ou des compensations en nature est privilégié¹⁵³⁰. Par contre, les demandes effectuées par les sociétés coopératives de reconstruction approuvées ou par les sinistrés pour les frais de constitution des dossiers et les municipalités sont importantes. Au 30 juin 1922, les avances pour frais de constitution de dossiers¹⁵³¹ ont fait l'objet de 32.366 mandats pour la somme globale de 10.890.107 francs. Dès 1919, elles sont mandatées à hauteur de 294.774.20 francs dans l'arrondissement de Bar-le-Duc, de 350.798.65 francs dans celui de Commercy, 123.289.25 francs dans celui de Montmédy et de 246.042.10 francs dans celui de Verdun. L'année 1920 avec respectivement 585.527.90 francs, 1.449.867.15 francs, 1.487.527.50 francs et 2.357.542.45 francs mandatés marque le pic des crédits à ce poste de dépenses. Le processus se poursuit lentement en 1921 et 1922. Les sommes sont progressivement abaissées à 113.655.85 francs, 585.658.80 francs, 992.503 francs et 1.831.771.20 francs puis à 4.885.55 francs, 5.395.29 francs, 48.788.20 francs et 163.391.10 francs. La reconstitution des municipalités est plus longue et difficile. Pour les aider, plusieurs avances sont sollicitées. La première, dite avance aux municipalités¹⁵³², donne lieu au 30 juin 1922 à la délivrance

1528. 10R 647-663, 10R 1071-1734, AD.Meuse.

Conseil général du département de la Meuse, op.cit., p.19.

1529. 10R 1071-1734, AD.Meuse.

Conseil général du département de la Meuse, op.cit., p.19.

1530. 10R 647-663. E Dépôt 176 21, 20 08, 253 121, 360 12, 478 109, 501 2, 507 1, AD.Meuse.

1531. 10R 2060-2154, AD.Meuse.

Conseil général du département de la Meuse, op.cit., p.20.

1532. 10R 781-1070, AD.Meuse.

de 2 675 mandats chiffrés à 18.746.581.81 francs. Les sommes mandatées en 1919 sont relativement faibles avec seulement 10.000 francs dans l'arrondissement de Bar-le-Duc, 82.234 francs dans celui de Commercy, 95.550 francs dans celui de Verdun et 195.260 francs dans celui de Montmédy. Les crédits sont considérablement augmentés l'année suivante avec 828.723.23 francs accordés à l'arrondissement de Verdun, 445.018.98 francs à Commercy, 317.311.19 francs à Montmédy et 150.569.64 francs à Bar-le-Duc. Le travail de reconstitution continue à s'accélérer fin 1921 où les sommes sont mandatées à hauteur de 5.480.727.12 francs, 3.117.619.30 francs, 2.250.976.06 francs et 292.531.72 francs avant que les demandes se réduisent à 2.915.138.50 francs, 1.259.922.25 francs, 1.043.499.20 francs et 201.500.52 francs. Parallèlement, 3 497 mandats pour la somme de 6.049.394.64 francs sont mandatés au titre d'avance pour compensation des contributions directes¹⁵³³. Ces dernières sont versées à partir de 1920 avec un pic en 1921 avant un net recul dès 1922. Les avances pour compensations produites diverses et recettes d'ordres¹⁵³⁴ ne concernent que 117 mandats pour le chiffre arrêté au 30 juin 1922 de 917.312.84 francs avec une forte ventilation des sommes dans les arrondissements de Verdun et de Montmédy. Les avances pour compensation de mutations par décès¹⁵³⁵ font l'objet de 420 mandats pour 1.726.185.78 francs dont les deux principaux versements de 561.265.23 francs et 500.890.98 francs versés en 1921 concernent uniquement les arrondissements de Montmédy et de Verdun. Enfin, pour la reconstitution immobilière sont prévues des avances en espèces ou en nature pour les immeubles réparables, et plus particulièrement aux municipalités et aux sociétés coopératives de reconstruction pour les dommages inhérents aux bâtiments communaux. Quant aux avances alimentaires, elles restent marginalisées. La solidarité entre famille ou voisinage est privilégiée de même que les adoptions des communes par les localités de la France de l'intérieur, voir de l'étranger¹⁵³⁶. Ensuite, la reconstruction du département est financée par le régime des acomptes¹⁵³⁷. Dans ce cas, les sinistrés adressent leurs demandes à la préfecture du lieu de dommage en joignant les justificatifs de la dépense engagée ou à effectuer. Un premier acompte peut être octroyé au titre de constitution d'un fonds de roulement, mais il ne doit jamais excéder la somme de 3.000 francs. Une distinction est effectuée entre les types A.B.E. qui concernent les reconstitutions mobilières où les fonds en pertes subies donnent lieu au calcul d'intérêt, et les types C.D.F.G. qui

Conseil général du département de la Meuse, op.cit., p.20.

1533. 10R 781-1070, E Dépôt 265 139, 342 28-31, 412 11, 468 100, 3W 91-103.

Conseil général du département de la Meuse, op. Cit., p.21.

1534. Conseil général du département de la Meuse, Les régions libérées de la Meuse après trois ans de reconstitution, rapport du préfet Émery, 2nd sessions ordinaires, Bar-le-Duc, conte Jacquet, 1922, p.21.

1535. Conseil général du département de la Meuse, op.cit., p.22.

1536. Michel (Ed.), op.cit., p.559-564. 95T Le Bulletin meusien, 1919-1935, 8R 199-200, E Dépôt 81 124, 265 129, 360 31, 360 91, 288 87 501 31, AD.Meuse.

1537. Michel (Ed.), op..cit., p.564-57, Ministère des régions libérées, Textes officiels concernant l'application de la loi du 17 avril sur la réparation des dommages causés par les faits de guerre. Avances et acomptes sur les indemnités de dommages de guerre. Paris, Imprimerie nationale, 1919, p.1-261, 10R 740-1006, 10R 1071-1734, 10R 700-1006, 10R 2060-2154, AD.Meuse.

intègrent les frais supplémentaires et les coefficients de vétustés en cas de non-emploi. Les paiements sont émis et garantis par l'État puis transitent à partir de 1921 par le Crédit national. Une fois les titres de créances émis, un compte définitif est ouvert au nom des sinistrés au Crédit national et à la préfecture. Les acomptes sont versés sur réquisition du préfet sauf les titres de non-emploi qui sont effectués par l'organisme bancaire par annuité des pertes subies. Les acomptes des immeubles bâtis qui sont l'objet de emploi ou de réinvestissement sont payés directement en espèces sauf si les sinistrés optent pour l'émission d'obligation. Pour les immeubles non bâtis et par destination les parts relatives aux pertes subies sont réglées en espèces, celles spécifiques aux frais supplémentaires en obligations. Pour les biens mobiliers, les versements en nature peuvent s'effectuer jusqu'à l'occurrence de 30.000 francs. La loi du 23 juillet 1921¹⁵³⁸ facilite les démarches en accordant des dispenses de emploi pour les indemnités relatives aux meubles meublants avec en sus des abattements spéciaux de 15% et le paiement en rente. Celle du 24 mars 1920¹⁵³⁹ qui modifie celle en date du 31 juillet 1920 permet aux sinistrés isolés ou aux coopératives de demander des titres avec des annuités de 15 à 30 ans susceptibles d'être gagés sur les emprunts. Ainsi au 1^{er} mars 1920¹⁵⁴⁰, 77 137 comptes sont ouverts en préfecture et 60 175 définitivement au Crédit national. Ils reçoivent 3.055 millions de francs d'avance sur titres, 684 millions en espèces et 112 millions d'avances, auxquels s'ajoutent 477 millions en espèces et 13 millions en nature d'acomptes sur titre, 28 millions de cessions sur les titres de rente et 54 millions de titres d'annuités. Le 31 août 1925¹⁵⁴¹, les remboursements sont estimés à 456 millions de francs pour les biens mobiliers, 82 millions pour les domaines non bâtis, 735 millions pour le bâti pris en charge par les coopératives de reconstruction et 744 millions pour les sinistrés isolés, ainsi que 220 millions pour les immeubles par destinations, 258 millions d'emprunt, 16 millions de conventions de paiements et 61 millions de conversions de rentes. Enfin, la loi du 27 février 1926¹⁵⁴² généralise le paiement en titre décennal, sauf pour les reconstructions dans les communes où ont eu lieu les dommages pour les maisons d'habitations ou à usage agricole, pour les domaines publics, communaux et départementaux et pour la reconstruction mobilière où les versements s'effectuent en espèces. La fixation des modalités de paiement est déterminée par la préfecture sur examen des dossiers avec contrôle des justificatifs de emploi¹⁵⁴³. La priorité est accordée aux paiements des sinistrés dont le titre de créance ne dépasse pas 30.000 francs de pertes subies et de frais supplémentaires. Le traitement des dossiers est ensuite focalisé sur les biens qui appartiennent aux veuves ou aux orphelins, aux mutilés de guerre, aux titulaires d'une pension de guerre, puis aux sinistrés non

1538. 1K 252, AD.Meuse. A//1727, AN.

1539. 1 K 249, 1K 250, AD.Meuse, A//1716, A//1718, AN.

1540. Magny (Ch.), op.cit., p.33-35. Le règlement des indemnités, . 10R 219-234, 10R 740-1006, 10R 1007-1070, 10R 2060-2154. AD.Meuse.

1541. Michel (Ed.), op.cit. p. 564-575, 10R 219-234, 10R 740-1006, 10R 1007-1070, 10R 2060-2154, AD.Meuse.

1542. 1K 261, AD.Meuse, A//1759, AN.

1543. 10R 1007-1070, AD.Meuse.

imposables, aux chefs de familles nombreuses, et aux anciens combattants titulaires de la médaille interalliée de la Grande Guerre. Elle est pareillement accordée à la reconstitution immobilière avec des avantages tels que l'émission d'obligations sexennales indéniées jusqu'à l'occurrence de 2 milliards de francs, ainsi que par l'exonération des droits d'inscription pour le nantissement et des frais d'hypothécaires des biens reconstitués ou en voie de reconstitution. Cependant, le processus n'est pas simple et une lutte souvent intense s'engage entre les sinistrés qui veulent toucher le plus rapidement possible leurs indemnités sans être astreints aux formalités et l'administration des régions libérées qui veillent à l'application du dispositif et accentue la surveillance et le contrôle des justificatifs de emploi. Proportionnellement, les titres quadriennaux et décennaux sont majoritaires¹⁵⁴⁴. Les premiers sont représentatifs des engagements de paiements en huit semestres égaux par le Ministère des Finances surtout à partir de 1926. Ils sont émis, jusqu'à hauteur d'un milliard de francs, exclusivement pour les travaux à entreprendre et achever ceux inscrits aux paragraphes A et B de l'article 16 pour les pertes des sinistrés estimées entre 20.00 francs et 500.000 francs, à condition qu'ils justifient d'un projet de emploi. Les seconds induisent le paiement en capital des indemnités de toutes les catégories avec le remboursement chaque semestre d'une fraction du capital augmentée des intérêts à 6% qui reposent sur la partie non remboursée. Ils sont destinés aux sinistrés dont les dommages n'excèdent pas 500.000 francs qui optent pour le emploi. Les titres sont en principe nominatifs et inaliénables, avec des exemptions d'impôt accordées sur les valeurs mobilières, des possibilités de nantissement et des dispenses des droits de timbre. D'autres modes de libération de la dette de l'État sont parallèlement attestés dans le département de la Meuse. En cas de non-emploi ou de non-réinvestissement sont délivrés des titres de rente sur l'État¹⁵⁴⁵ au taux d'intérêt de 6%. La valeur du capital est calculée à partir du taux d'émission de l'emprunt de 1920. Les titres sont également nominatifs et inaliénables durant 5 ans, durée réduite à 2 ans pour les pertes subies inférieures à 5.000 francs et pour les biens mobiliers dont la valeur déclarée est inférieure à 3.000 francs. Ensuite, le règlement des dommages peut donner lieu à des conventions de paiement par annuité¹⁵⁴⁶. La loi du 31 juillet 1920¹⁵⁴⁷ en définit les modalités, précisant que les autorisations d'émissions concernent uniquement les pertes supérieures à un million de francs pour les sinistrés isolés ou les regroupements de sinistrés avec la possibilité d'obtenir un certificat provisoire des dommages de guerre avant que la commission cantonale ne statue. La loi du 28 février 1925¹⁵⁴⁸ modifie les plafonds, en réduisant celui des sinistrés isolés à 500.000 francs. Celle du 27 février 1926¹⁵⁴⁹ restreint la délivrance des certificats provisoires. Ces derniers ne sont pas des titres de paiements, mais des garanties pour les prêts consentis en faveur de la

1544. 10R 219-234, 10R 664, 10R 810-1070, 10R 2060-2154, AD.Meuse.

1545. Michel (Ed.), op.cit., 575-585, 10R 2060-2154, AD.Meuse.

1546. 10R 798-800, 10R 804-806, 10R 890-920, 10R 2053-2054, AD.Meuse.

1547. 1K 250, AD.Meuse, A//1718, AN.

1548. 1K 259, AD.Meuse, A//1753, AN.

1549. 1K 261, AD.Meuse, A//1759, AN.

reconstruction. Les annuités dans cette configuration sont au moins égales à 15 ou 30 ans, toujours sous réserve du contrôle effectif du emploi par les services techniques à la reconstitution départementale. Quant aux bons de cessions accordés pour l'exécution des travaux de premières urgences¹⁵⁵⁰ ainsi que pour la reconstitution des dommages mobiliers et immobiliers ils sont supprimés dès le 1^{er} février 1921 en raison d'abus fréquents par les intermédiaires peu scrupuleux. Les prestations en nature¹⁵⁵¹ fournies dans le cadre des conventions d'armistice et du traité de Versailles par l'Allemagne s'avèrent être complémentaires et concernent quasi exclusivement le domaine agricole pour des livraisons de semences, d'animaux et d'instruments aratoires. Le 11 février 1923¹⁵⁵², dans le but d'obtenir les subsides nécessaires à la reconstruction, les quatre unions coopératives départementales sollicitent la délivrance d'un certificat global de 200 milliards de francs conformément aux lois du 24 mars 1921 et du 31 juillet 1920¹⁵⁵³ qui autorisent leurs émissions sur demande. Le Ministère des Finances autorise leurs paiements par 15 ou 30 annuités, les banques versent les fonds au fur et à mesure de la reconstruction. Pour ne léser aucun sinistré, le certificat provisoire des dommages de guerre est accordé à une société anonyme présidée par le député Taton-Vasal qui prend le nom de groupement départemental pour la reconstruction immobilière bâtie. Cette dernière est autorisée à émettre un emprunt départemental de 200 millions de francs en deux tranches successives. Pour les sinistrés de la Meuse, l'emprunt se chiffre à 33.672.000 francs¹⁵⁵⁴, alors que les certificats de emploi à émettre pour liquider l'emprunt sont de 301.075.000 francs, ce qui porte à 20.930.000 francs la somme qui reste à payer en 1928 selon le préfet Magny. Le Crédit national, crée le 10 décembre 1919¹⁵⁵⁵ pour faire face au non-paiement de l'Allemagne de ses obligations de guerre et à la nécessité de l'État français d'assurer les sommes nécessaires à la reconstitution des régions dévastées, a largement contribué par la voie de l'emprunt au relèvement du département meusien. Il a collecté une partie des fonds nécessaires grâce aux Français qui «dans un élan de solidarité nationale ont apporté au trésor et sans réserve année par année, toutes leurs disponibilités, ce qui permet d'achever dans les délais prévus, la restauration des régions dévastées»¹⁵⁵⁶. Pour chiffrer plus précisément la reconstruction immobilière des communes meusiennes de l'étude, nous avons élaboré plusieurs tableaux synthétiques et des graphiques. Ils rendent compte de l'état d'avancement de la reconstitution bâtie et de la ventilation des sommes mandatées d'après les données fournies par le Ministère des Régions libérées et les services techniques à la reconstitution¹⁵⁵⁷, à deux dates

1550. 10R 219-234, AD.Meuse. Michel (Ed.), op.cit., p.575-585

1551. 10R 664-717, AD.Meuse.

1552. 10R 890-894, 10R 920-929, 10R 968-978, 10R 1100-1101, 10R 2198, 2Z 504, AD.Meuse.

1553. 1K 251, 1K 250, 10R 890-894, AD.Meuse, A//1722, A//1718, AN.

1554. 2Z 504, 10R 890-894, 10R 920-929, 10R 968-978, 10R 1100-1101, 10R 2198, Magny (Ch.), op.cit., p.37-40.

1555. 1K 247, 10R890-894, 10R 920-929, 10R 968-978, 10R 1100-1101, 10R 2148, 2Z 504, 10R 666, 10R 810, 10R 940, 10R 944, AD.Meuse.

1556.Michel (Ed.), op.cit., p.585-590.

1557. 317/AP/128, AN, 10R 81, 10R 83, 10R 89, AD.Meuse.

importantes de la reconstruction le 1^{er} juin 1922 et le 1^{er} janvier 1923. Le premier tableau (annexe XXV.) permet d'évaluer l'indemnité immobilière bâtie à la valeur 1914 avec la part prise en charge par les sinistrés isolés et les coopératives de reconstruction tout en cernant les inégalités entre cantons et communes qui sont liées aux degrés de dévastations très variables. Les chiffres suivants peuvent cependant être arrêtés et indiquer un ordre de grandeur du coût du relèvement : 43.851.860 francs valeur 1914 pour le canton de Charny-sur-Meuse, 52.411.248 francs pour celui de Fresnes-en-Woëvre, 29.235.580 francs pour celui de Damvillers, 21.437.966 francs, pour celui de Clermont-en-Argonne, 26.684.140 francs pour celui de Dun-sur-Meuse, 57.062.473 francs pour celui d'Étain, 37.506.364 francs pour celui de Montfaucon-d'Argonne, 10.002.684 francs pour celui de Montmédy, 6.892.966 francs pour celui de Souilly, 31.417.391 francs pour celui de Varennes-en-Argonne, 65.700.786 francs pour celui de Verdun, 36.103.400 francs pour celui de Vigneulles-lès-Hattonchâtel et 65.449.839 francs pour celui de Saint-Mihiel. Le coût estimé de la reconstruction immobilière au 1^{er} juin 1922 par le ministère des Régions libérées est de 483.866.088 francs dont 62,90% sont mandatés directement aux sinistrés isolés. Le second tableau (annexe XXVI.) apporte des précisions sur l'avancement des règlements des dommages et sur la ventilation du financement, ainsi que sur la part de chaque commune ponctionnée sur la part revenant au canton. Le graphique qui l'accompagne (annexe XXVII.) illustre la démonstration avec une primauté écrasante dans tous les cantons des avances allouées. Les cessions en nature et les acomptes sur titres sont délivrés dans des proportions plus faibles. Les budgets cantonaux sont très inégalitaires du point de vue de l'enveloppe budgétaire en raison du taux de dévastations. Pour les microfluctuations, nous invitons le lecteur à consulter les tableaux. Dans le canton de Charny-sur-Meuse, sur le 125.757.454 francs de dommages estimés seulement 31.021.152 francs sont mandatés, dont 78,61% en avances, 15,87% en cessions en nature et 24,67% en acomptes sur titres. À Fresnes-en-Woëvre, les proportions sont identiques avec 31.685.884 francs sur 157.690.308 francs soldés, mais la part des avances avec 79,06% de la somme est plus forte au détriment des acomptes qui ne sont que de 5,73%. À Damvillers, les mêmes remarques sont valables avec sur 92.150.578 francs de dommages bâtis 17.130.038 francs soldés, dont 15.178.866 francs d'avances pour 920.032 francs de cessions et 1.211.370 francs d'acomptes. Le canton de Clermont-en-Argonne ne déroge pas à la règle avec 18.946.773 francs mandatés sur les 64.924.629 francs et une répartition de 83,34%, 6,47% et 11, 19% entre les avances, les cessions et les acomptes. À Dun-sur-Meuse, la part de ces derniers de l'ordre de 18,5% est plus élevée, bien que minoritaire, avec un taux similaire aux travaux exécutés non payés. Cela s'explique par la phase d'étude des dossiers par les commissions cantonales avec 23.055.469 francs sur 87.194.845 francs mandatés. Dans le canton d'Étain, précaution précise d'écarter Bainville-sur-Meuse de l'analyse pour l'absence d'informations communiquées, les valeurs sont analogues avec 34.134.008 francs de fonds crédités sur

168.549.504 francs et 80,29% ponctionnés sur le poste des avances. À Montfaucon-d'Argonne, la part des cessions de 6,18% et des acomptes de 4,76% est abaissée par le choix des communes comme Brabant-sur-Meuse et Cierges-sous-Montfaucon de recouvrir à cette date uniquement aux avances pour la reconstitution immobilière bâtie, ce qui ne permet pas pour autant d'activer les mandatemts puisque seulement 14.699.880 francs des 118.056.659 francs de dommages estimés sont réglés. À Montmédy, si l'état d'avancement est similaire avec 9.216.008 francs mandatés sur 30.864.810 francs, les recours aux acomptes sont accrus avec une part de 37,22% pour 58,54% d'avances et 4,24% de cessions. À Souilly, avec 3.099.445 francs pour 23.116.666 francs de dommages potentiels, la ventilation est plus équilibrée avec une majorité de 45,67% aux avances puis 29,19% et 35,14% aux deux autres postes. À Varennes-en-Argonne, le profil s'en rapproche puisque 29,33% des 10.679.259 francs versés sur les 99.627.377 francs réclamés sont imputés sur les acomptes sur les titres des dommages de guerre. À Verdun, si la cité verdunoise absorbe une grosse part des 204.681.522 francs de dommages immobiliers et 77.012.437 francs soldés, les recours aux cessions en nature restent marginalisés et ceux aux acomptes inférieurs à 18%. À Vigneulles-lès-Hattonchâtel, la reconstitution bâtie est plus avancée avec 36.723.734 francs sur 76.720.031 francs réglés. La ventilation reste analogue avec 86,35% d'avances, 7,59% de cessions et 5,96% d'acomptes. À Saint-Mihiel, les mêmes observations qu'à Verdun sont valables, mais les dommages estimés ne sont que de 147.226.100 francs dont 43.115.651 francs réglés dont 84,18% sur les avances et 9,26% sur les acomptes. Au 1^{er} juin 1922, le financement de la reconstitution immobilière est peu avancé avec seulement 350.879.696 francs sur 1.396.820.483 francs mandatés au niveau du département . 79,85% sont ponctionnés sur les avances, 8,03% sur les cessions et 12,12% sur les acomptes. Les autres tableaux (annexes XXVIII. et XXIX.) ainsi que les graphiques qui les accompagnent (annexe XXX.) reflètent l'avancement de la reconstitution immobilière bâtie du département quelques mois plus tard au 1^{er} janvier 1923 avec une très nette accélération du processus de reconstruction qui est enclenché avec l'ouverture de nombreuses tranches de travaux simultanément. Dans le canton de Charny-sur-Meuse, on repère la même constante du financement principal avec les avances qu'elles soient attribuées en priorités aux sinistrés isolés, aux coopératives ou aux industriels, des acomptes sur titre, des cessions en nature et par le bénéfice de l'emprunt de 1922. Une part importante des travaux exécutés n'est également pas mandatée, d'une part par le manque de ressources, d'autre part par la lenteur de l'instruction des justificatifs de remploi du fait de l'affluence des pièces dans un laps de temps court et simultanément aux services techniques où le personnel qualifié fait défaut. Dans le canton de Clermont-en-Argonne, les répartitions sont analogues, seuls les montants fluctuent en raison du coût estimé des dommages qui repose sur des degrés de dévastations et un nombre d'édifices à reconstruire moins conséquent. À Damvillers, les avances aux coopératives dominant suivies de celles aux sinistrés avec des valeurs

proches des travaux exécutés non mandatés et des acomptes sur titres, alors que les avances industrielles sont rares, les cessions en nature marginales et le versement de l'emprunt conforme à la part revenant au canton selon la ventilation départementale. Le profil de Dun-sur-Meuse est très proche, de même que celui d'Étain, à l'exception que dans ce dernier la part des travaux exécutés non soldés explose, ce qui s'explique par l'ampleur des réalisations entreprises dans la ville d'Étain qui absorbe une partie importante des financements. À Fresnes-en-Woëvre, qui est essentiellement rural, l'œuvre des coopératives de reconstruction est majoritaire et les avances industrielles presque inexistantes. Les avances, les acomptes, les cessions en nature et l'emprunt ne parviennent également pas au 1^{er} janvier 1923 à absorber les coûts de tous les travaux en raison des tranches d'envergure entreprises dans un des cantons les plus sinistrés. À Montfaucon-d'Argonne, la balance des comptes est équilibrée et leurs autres variables sont identiques avec une prépondérance des avances aux coopératives et une portion congrue aux industries du fait du caractère essentiellement rural. À Montmédy, l'évolution est divergente avec une dominance des travaux mandatés par les acomptes sur titre en premier lieu puis sur les avances aux sinistrés, dans une moindre mesure aux coopératives, et aux cessions en nature ainsi qu'en attentes de paiements. À Saint-Mihiel, si la proportion des travaux exécutés non mandatés reste significative, les avances sont la source de financements suivis par les acomptes et du bénéfice de l'emprunt contracté en 1922. À Souilly, les mêmes constats sont valables, alors qu'à Varennes-en-Argonne les acomptes sur titre l'emportent et la délégation des intérêts aux coopératives prime sur les fonds d'avance directement perçus par les sinistrés. À Verdun, les chiffres sont faussés par l'ampleur des destructions de la cité verdunoise et la constitution tardive des coopératives, sinon les ventilations des sommes perçues s'approchent de la courbe d'évolution générale du département. Dans le canton de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, nous relevons l'important fonds financier géré à titre d'avances par les coopératives locales de reconstruction. La synthèse au niveau des cantons de l'étude confirme que les avances comme en 1921-1922 en constituent la principale source de financement des travaux de reconstruction du département avec 60% qui sont mandatés aux sinistrés isolés et 40% aux coopératives. Les travaux exécutés non mandatés approchent la part des avances aux coopératives, puis les acomptes sur titres tandis que le versement de l'emprunt, les cessions en nature et les avances industrielles produisent des fonds qui sont faibles. Les structures administratives et le contrôle rigoureux des mandatements selon les emplois permettent de reconstruire en un peu plus d'une décennie le département meusien, sans complaisance en plaçant tous les sinistrés sur un pied d'égalité. Les travaux sont rationalisés en fonction des ressources, des décisions des commissions cantonales, des demandes des sinistrés, des orientations préfectorales et de l'œuvre des coopératives de reconstruction.

II. LES COOPÉRATIVES DE RECONSTRUCTION AU CŒUR DE L'ŒUVRE DE RELÈVEMENT.

1. Genèse et développement.

Dans le prolongement de l'Union sacrée germe le principe de coopération. La délégation des intérêts mis en commun doit permettre de surmonter conjointement l'ampleur des dévastations et à la complexité des démarches administratives à engager pour obtenir les subsides financiers en compensation des dommages de guerre. Elle accélère également l'œuvre de relèvement. La loi du 17 juillet 1919¹⁵⁵⁸ autorise la constitution des sociétés coopératives à condition qu'elles soient régies par le régime de la loi de 1901 relatif aux associations. Ainsi, dans le prolongement de la loi du 17 avril 1919 les premières coopératives de reconstruction apparaissent dans les régions dévastées et récemment libérées du joug de l'ennemi. Elles sont créées librement dans un premier temps à l'échelon local pour regrouper les sinistrés d'une même commune avant de s'étendre progressivement au cadre géographique intercommunal ou départemental¹⁵⁵⁹. Durant le second semestre 1919 et le premier semestre 1920, les demandes de création se multiplient. L'État reconnaît alors leur existence juridique et légale en amendant le régime par la loi du 15 août 1920 et son décret d'application du 9 octobre suivant¹⁵⁶⁰. Les coopératives sont chargées de «procéder pour le compte de leurs adhérents à toutes les opérations relatives à la reconstitution immobilière, notamment à la préparation des dossiers, à l'évaluation des dommages, à l'exécution, à la surveillance et au paiement des travaux de réparation ou de reconstitution et au remploi des avances et acomptes prévus»¹⁵⁶¹. Leurs statuts¹⁵⁶² les placent au cœur de l'œuvre de relèvement. Elles deviennent un organe officiel reconnu par les échelons administratifs qui participe activement aux différentes étapes de la reconstruction dans les régions dévastées. Cependant pour plus de transparences et une clarté d'action, leurs fonctionnements sont très encadrés et scrupuleusement surveillés. Elles sont soumises aux contrôles des divers organismes administratifs et financiers. Leurs statuts types sont diffusés par les services préfectoraux afin de permettre l'harmonisation de leurs organisations et de rendre plus compréhensibles leurs objectifs et leurs modes d'action. Les attributions des coopératives locales et spécialisées sont

1558. 1K 247, 10R 740, 10R 741-1006, 10R 2155-2264, AD.Meuse.

Duquenois (C.), Les sociétés coopératives de reconstruction dans le Pas-de-Calais au lendemain de la Première Guerre mondiale, mémoire de maîtrise, université d'Artois, 1899, p.1-183

1559. 10R 117-118, 10R 228-231, 10R 368, 10R 741-1006, 10R 2155-2264, E Dépôt 2 35-36, 54 9-10, 102 53-56, 160 27, 160 30-34, 176 37-39, 253 113-119, 255 16-19, 265 126-128, 267 102, 267 116, 356 21-26, 360 32-41, 388 57-61, 450 26-30, 450 36-37, 456 33-38, 463 12, 468 104, 478 107, 501 11, AD.Meuse.

1560. A//1719, 317AP/128, AN. 1K 250, AD.Meuse.

Marizis (J.), Les sociétés coopératives de reconstruction : loi du 15 août 1920 et textes d'application, Paris, Éditions Tallandier, 1921, p.1-60

1561.4//1719, AN., 1K 250, AD.Meuse.

1562.10R 740-1006, 10R 2155-2264, 10R 1071-1737, AD.Meuse.

similaires et très complètes de manière à mener à terme le travail de reconstitution. Pour l'État, ce dernier vise à permettre la reprise des activités économiques, à rebâtir les maisons d'habitation et les édifices publics dans l'esprit d'avant-guerre. Les coopératives affirment dès le début leur volonté de respecter le choix des sinistrés d'aller plus loin. Elles se chargent dans un premier temps du travail de relèvement de leurs adhérents puis se confèrent la mission d'injecter des améliorations lorsque cela est possible notamment en matière d'hygiène et de modernité. Le cadre de la loi prévoit également que les diocésaines spécialisées dans le relèvement des églises bénéficient des mêmes avantages légaux reconnus aux coopératives de reconstruction. Toutes doivent se conformer à un cadre légal et constituer des dossiers solides conformément au respect des procédures administratives pour recevoir les approbations préfectorales qui leur confèrent une existence légale et juridique, faute de quoi elles ne sont pas habilitées à représenter les intérêts des sinistrés. La constitution des coopératives de reconstruction locales est vivement encouragée par les instances administratives, car elles présentent de nombreux avantages, dont la limitation du nombre des intervenants et l'accélération de l'œuvre de relèvement par la concentration de moyens humains et financiers plus importants. Dans un premier temps, les coopératives de reconstruction doivent se constituer de façon provisoire. Pour cela, elles organisent des réunions où elles mettent en avant leurs avantages administratifs, économiques et temporels pour convaincre les sinistrés de signer des bulletins d'adhésions provisoires. Elles déposent ensuite leurs statuts en indiquant le nombre de personnes potentiellement susceptibles de déléguer la représentation de leurs intérêts et de leurs titres de créance sur les dommages de guerre. Si leurs statuts sont approuvés, les sinistrés sont conviés à s'engager définitivement pour l'ensemble ou pour une partie de leurs dommages de guerre localisés dans un seul village ou dispersés sur le finage de plusieurs agglomérations. De même, ils conservent la faculté de pouvoir à tout moment démissionner, c'est-à-dire de retirer le droit de représentation à la coopérative et de bénéficier directement du solde positif crédité sur le compte individuel du sinistré conformément aux disponibilités sur leurs titres de créances des dommages de guerre. Les sinistrés mettent à disposition des coopératives les indemnités prévues par l'article 12 de la loi du 17 avril 1919. Elles constituent un fonds de roulement¹⁵⁶³ plus conséquent par la mise en commun des sommes nécessaires à la reconstitution des édifices qui présentent le même caractère, la même importance, la même destination et les mêmes garanties de durée que ceux qui sont détruits. Grâce aux bons résultats obtenus, les créations continuent à s'échelonner dans le temps après une première vague de concentration en 1920-1921. Ainsi au 1^{er} janvier 1922¹⁵⁶⁴, 212 coopératives de reconstruction locales sont approuvées en Meuse et reconnues par le Ministère des Régions libérées pour regrouper 9.512 sinistrés. Six mois plus tard, l'effectif

156310R 664-667, 10R 740-1006, 10R 2196-2294., AD.Meuse, E Dépôt 160 27, 176- 38-39, 253 119, 255 16-19, 265 128, 356 21-26, 450 26-30, 456 37-38, AD.Meuse.

1564. Conseil général du département de la Meuse, La Meuse après trois ans de reconstitution, rapport du préfet Émery, Bar-le-Duc, 1922, Conte Jacquet, p.16-17.

officiel passe à 231 avec 10.305 adhérents pour la représentation des intérêts de 269 communes qui optent pour la constitution d'une coopérative de reconstruction. À terme, l'œuvre de relèvement a été prise en charge par 246 sociétés coopératives meusiennes¹⁵⁶⁵ qui recensent 18.322 adhérents, soit environ 30% des dommages de guerre versés aux sinistrés meusiens. Pour une meilleure gestion et une rationalisation de leurs actions, ces dernières se réunissent dès 1922 en une fédération départementale¹⁵⁶⁶ présidée par le sénateur de la Meuse Armand Lecourtier. Les plus représentatives à l'échelle du département sont celles spécifiques à un seul village ou étendues à deux agglomérations rurales de petite taille qui fusionnent temporairement pour bénéficier des avantages financiers et administratifs. L'acceptation des sinistrés de déléguer leurs titres de créance constitue un progrès considérable qui témoigne du dépassement du caractère rural individualiste et autarcique des populations rurales. Leurs modalités de fonctionnement sont assez basiques et simples¹⁵⁶⁷. Elles sont gérées par des conseils d'administration dans lesquels siègent les maires, les principales notabilités locales et généralement les instituteurs qui exercent les fonctions de secrétaire. Les membres du bureau sont élus par l'assemblée des sociétaires. Les maires sont en grande majorité désignés comme présidents ce qui facilite les échanges avec les autorités préfectorales et garantit une adéquation de la ligne d'action des coopératives locales avec les enjeux des municipalités. Ils sont assistés et épaulés par un vice-président, un trésorier et un secrétaire. Plus rarement, un directeur est également en place, cependant il s'agit principalement de membres ecclésiastiques au sein des diocésaines. Une réunion annuelle est organisée afin de rendre compte aux adhérents, qui versent une cotisation symbolique au moment de l'adhésion, de l'avancement des démarches administratives, du bilan comptable et de la programmation des tranches de travaux selon les crédits disponibles et les priorités. À partir de 1922, les travaux pris en charge par ces groupements s'accroissent et nécessitent la mise en place de commissions internes et de comités spécialisés. Ces derniers ont une existence temporellement limitée, mais exercent un rôle déterminant à l'image des sections juridiques qui harmonisent les actions aux prescriptions imposées par l'arsenal législatif ou les commissions chargées d'examiner les soumissions des entrepreneurs agréés. Plus tardivement en corollaire de l'avancement de la reconstruction se forment des groupes spécialisés dans le suivi des adjudications ou de la réception provisoire puis définitive des travaux. Cette organisation interne permet de répartir la charge de travail entre les membres selon leurs compétences et leurs responsabilités. Elle a des retombées bénéfiques sur la reconstruction qui est rationalisée avec une ventilation des finances au plus juste. Toutefois, même si de nombreuses coopératives limitent leurs actions aux délimitations géographiques

1565. Magny (Ch.), op.cit.), Les coopératives de reconstruction, p.40-48.

1566. 10R 715, 10R 891, 10R 716, 10R 831, 10R 890-894, 1980 W100, 10R 2196-2264, AD.Meuse.

1567. 10R 117-119, 10R 228-231, 10R 368, 10R 741 1006, 10R 2155-2264, E Dépôt 2 36, 102 53, 160 27, 176 37, 253 113,119, 255 16-19, 265 125-128, 267 116, 356 21, 356 26, 360 32-33-34, 360 42-43, 388 60-61, 450 26-27, 456 38, 468 104, 478 107, 500 11, AD.Meuse.

communales, des contacts sont tissés entre elles dans le cadre du règlement des procédures d'indemnisation des dommages de guerre. L'union des coopératives locales de la Meuse leur permet de renforcer leurs poids et leurs assises territoriales.¹⁵⁶⁸ Elle facilite la centralisation et le partage des informations, des aspects problématiques et des solutions qui se révèlent opérationnelles. L'entraide facilite le travail administrativement lourd qui repose sur les sociétés coopératives. Il exige un suivi quotidien des procédures des nombreux adhérents auprès des multiples services concernés, notamment dans le cadre du emploi. Les retombées sont positives puisqu'elles permettent de bénéficier de soutiens supplémentaires tout en facilitant les échanges administratifs. Elles garantissent pareillement une meilleure coordination des actions et un règlement anticipé des démarches complexes. L'échange des diverses expériences permet de déjouer les difficultés des rouages administratifs. Les municipalités sont réceptives aux avantages des sociétés coopératives, de même que les sinistrés, d'autant plus qu'elles sont soumises au respect de l'article 12 de la loi du 17 avril 1919¹⁵⁶⁹. Ce dernier stipule que les communes sont contraintes d'attendre les décisions des commissions cantonales pour engager les travaux de réparation ou de reconstruction relatifs aux édifices culturels, culturels ou communautaires. L'adhésion aux sociétés de reconstruction spécialisées des mairies-écoles ou des églises, aussi dénommées diocésaines, apparaît être une alternative concluante pour compléter leurs prérogatives et bénéficier des compétences plus spécifiques. La plupart des coopératives de reconstruction sont définies par leur ressort géographique, à l'exception de celle des mairies-écoles¹⁵⁷⁰ constituée le 17 mars 1923 qui se consacre uniquement à la construction de ces deux catégories de bâtiments publics. Présidée par M. Loyseau de Boulay, cette société assure la construction de 112 mairies-écoles, de 17 écoles et de 14 mairies et annexes dans le département. Dès 1920, dans plusieurs départements sinistrés germe l'idée d'un regroupement syndical des églises¹⁵⁷¹. Son objectif principal est de contracter un emprunt gagé sur les indemnités dues par l'État pour permettre l'exécution des travaux indispensables tout en contournant les obstacles administratifs qui ralentissent le relèvement des églises dans la mesure où la priorité de l'État est la reconstitution des habitations et des activités économiques. Des réunions s'organisent et reprennent le principe de l'œuvre de secours des églises dévastées de France des régions envahies fondées en 1915 par un évêque. Elles aboutissent à la création des coopératives diocésaines¹⁵⁷² à l'image de celle du diocèse

1568. 10R 715-716, 10R 831, 10R 890-894, 1980W 100, 10R 2196-2264, AD.Meuse.

1569. A//1708, AN, 1K 247, AD.Meuse.

Brun (J.L.), Analytique des diverses dispositions prévues dans la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages de guerre, renseignements généraux pour les habitants des régions libérées sur les formalités ou démarches à accomplir près des administrations publiques au vu de la question se rattachant aux dommages de guerre, Amiens, Imprimerie du progrès de la Somme, 1919.

1570. 10R 801-806, AD.Meuse.

1571. Vienne (Fr.), Les sources des coopératives de reconstruction dans les archives diocésaines de France, Paris, archives de l'église de France, n°72, 2^d semestre 2009, p.20-30.

1572. 10R 981-1006, 10R 1100-1102, E Dépôt 265 107, AD.Meuse.

de Verdun approuvée le 8 septembre 1921 avec 79 communes adhérentes pour reconstruire 153 églises presque totalement détruites. Les ecclésiastiques sont très impliqués dans leurs développements. Dans le département meusien, Monseigneur Aimond est très investi dans l'œuvre de reconstitution des églises dévastées qui commence en 1923, notamment dans le Verdunois, l'Argonne et la Woëvre. Il encourage les adhésions aux diocésaines pour obtenir les deniers indispensables au financement des travaux et pour réhabiliter les édifices à leurs emplacements d'origine avec des aménagements qui respectent l'identité et l'âme des villages tout en restant en adéquation avec l'importance numérique des riverains. Les maires sont autorisés par délibérations municipales d'adhérer aux diocésaines, bien que les frais d'adhésions fixés à 50 francs soient élevés au vu des disponibilités en caisse. Dans le département de la Meuse, une constante s'observe. Les villages émettent la volonté d'effacer les ruines des églises contrairement à d'autres unités administratives où les débats entre les partisans de la reconstitution archéologique et de la conservation d'une partie des dévastations sont plus âpres et passionnés. Cependant, les organismes financiers et bancaires sont retissant à consentir aux déblocages des fonds nécessaires, car ils se méfient des ecclésiastiques. L'obstacle est contourné par la présence des maires et de nombreuses personnalités issues du milieu agricole, industriel et politique laïque dans les instances administratives notamment comme président ou directeur qui redonne confiance aux investisseurs. Parallèlement, le 25 septembre 1921 est fondée l'union des églises dévastées de France¹⁵⁷³. Le groupement qui établit son siège social à Paris fédère l'ensemble des coopératives diocésaines, dont celle de Verdun, à l'exclusion de celles de Metz, Nancy et Strasbourg qui se retirent du projet. Ces dernières craignent une inégalité de la répartition des fonds et redoutent la contraction d'un emprunt global aux églises dévastées de France qui peut provoquer des déséquilibres et des retards à l'échelle locale. L'union est officialisée le 7 avril 1922 avec pour mission de rassembler les coopératives diocésaines, de coordonner les actions, de les épauler dans les démarches administratives et de prodiguer les conseils nécessaires pour surmonter les difficultés. Elle est parallèlement chargée de monter les dossiers nécessaires à la souscription des emprunts départementaux ou nationaux à la reconstruction. Afin de renforcer la fonction de renseignements et de conseils sur les cadres législatifs et techniques complexes, Marcel Bourgeois édite une correspondance des coopératives de reconstruction des églises de l'arrondissement de Verdun et des départements de la Meuse, des Ardennes et de l'Aisne. Il diffuse également le *Bulletin du groupement des coopératives de reconstitution des églises dévastées de France*. Dans tous les cas de figure, les sociétés coopératives de reconstruction, locales ou diocésaines, affiliées à une union ou à une fédération des coopératives conservent toujours leurs autonomies et leurs indépendances

1573. Attagnant (S.), La société coopérative de reconstruction des églises dévastées du diocèse d'Arras, 1921-1943, université d'Artois, 1998, p.1-321.

Douillet (Ed.), L'œuvre des coopératives diocésaines. La reconstruction des églises dévastées. L'architecture religieuse nationale, Amiens, Éditions Georges Degouy, p.1-48

décisionnelles¹⁵⁷⁴. Elles restent chargées de diriger les travaux dans les circonscriptions géographiques où elles sont les plus à même d'effectuer les choix les plus adéquates à la situation locale. Elles répartissent les produits de l'emprunt par ordre d'importance au prorata des indemnités déléguées à l'union. Elles peuvent se baser sur l'avis du comité technique pour les projets de reconstruction et d'aménagement. Les sociétés coopératives de reconstruction approuvées rencontrent en Meuse comme dans les départements sinistrés un certain succès auprès des sinistrés, parce qu'elles prennent en charge les aspects techniques et administratifs de la reconstitution qui apparaissent très complexes ou inaccessibles aux particuliers isolés peu habitués aux formalités administratives. Elles servent également d'interlocutrices privilégiées entre les administrations, les banques, les architectes et les entrepreneurs. Elles permettent de planifier les travaux sur des secteurs donnés et acquièrent suffisamment de renommée et de crédibilité pour lancer des emprunts conséquents qui favorisent la réalisation des travaux en aval du déblocage des indemnités des dommages de guerre. Elles restent équitables grâce au contrôle¹⁵⁷⁵ extrêmement précis qui pèse sur elles des pouvoirs publics. Le premier domaine d'action de l'ensemble des coopératives de reconstruction est administratif par la pluie de paperasseries. Elles sont chargées¹⁵⁷⁶ de représenter les sinistrés devant les commissions cantonales ou les tribunaux des dommages de guerre. Elles remplissent en leurs noms les formulaires standardisés par catégorie et agrémentent les dossiers des différents documents nécessaires à l'instruction de ces derniers. Lors de leurs adhésions, les sinistrés sont motivés par cette décharge des formalités administratives à remplir qui sont trop lourdes et complexes. Par le nombre de dossiers à constituer, les coopératives acquièrent une expérience qui facilite ensuite leur tâche, notamment pour le classement des différents biens matériels et immatériels dans les catégories et les sous-paragraphes ou pour la fixation des valeurs en prenant en considération le coefficient de vétusté et les frais de dépréciation. Elles parviennent ainsi à limiter les erreurs de catégorisation qui induisent des lenteurs et des retards par le rejet systématique des commissions cantonales des dossiers en souffrance. Elles réduisent également les divergences avec lesdites instances en déclarant une valeur équitable et juste des biens perdus. Elles écartent les fluctuations qui proviennent d'une amplification du prix estimé par l'interférence de critères sentimentaux. De plus, elles obtiennent plus facilement des demandes de sursis pour le dépôt des demandes au greffe de la commission cantonale du ressort géographique, ce qui permet de constituer des dossiers plus complets et mieux préparés. Très actives, elles aident, conseillent et apportent un soutien moral aux victimes des affres de la guerre. Elles deviennent une intermédiaire privilégiée entre les sinistrés et les instances administratives de l'échelon municipal à

1574. 10R 740-1006, 10R 2155-2264, E Dépôt 2 35-36, 54 9-10, 102 53-56, 160 27-34, 176 37-38, 253 113-119, 255 16-19, 265 125-128, 267 102, 267 116, 356 21-26, 360 32-39, 388 57-61, 403 39, 450 26-35, 450 32-37, 456 33-38, 463 12-15, 468 104, 478 107, 501 11, AD.Meuse.

1575. 10R 740-1006, AD.Meuse.

1576. 10R 740-1006, 10R 981-1006, 10R 2155-2264, AD.Meuse.

celui ministériel, ce qui permet un encadrement rigoureux de l'œuvre de relèvement. Les sinistrés recourent en premier lieu aux coopératives de reconstruction pour les biens immobiliers bâtis. Cela est valable à tous leurs degrés de dévastations, qu'ils leur appartiennent en pléines propriétés ou dépendent d'une dévolution successorale plus complexe. Ensuite, ils adhèrent par ordre d'importance pour les immeubles par destinations, les terres exploitées et les biens meublants. Les frais de constitution des dossiers symboliques ne permettent pas de constituer un fonds de roulement, mais matérialisent l'adhésion effective. En aval de toutes actions et de tous travaux, elles établissent en accord avec les sinistrés les déclarations de limites d'engagement qui sont déterminées en fonction des intérêts à défendre et de l'estimation des pertes. Elles sont motivées par l'avis de l'ingénieur du Génie rural ou ultérieurement par la proposition ou la décision de la commission cantonale compétente. Elles ne perçoivent cependant les fonds qui peuvent être sollicités dans le cadre de la loi d'indemnisation des dommages de guerre du 17 avril 1919 que lorsque l'accord définitif est entériné. Si les versements sont théoriquement effectués deux mois après le dépôt des justificatifs d'exécution des travaux, les délais sont généralement allongés. Le rythme et la temporalité identiques des reconstitutions provoquent une concentration de l'envoi des pièces comptables. Les services chargés d'effectuer les contrôles sont dès lors débordés par l'affluence des demandes à analyser¹⁵⁷⁷. De plus, pour les édifices cultuels et les bâtiments communaux lorsque l'avis du Ministère des Beaux-arts est requis les indemnités sont repoussées dans le temps. Les coopératives sont contraintes de trouver d'autres sources de financements pour équilibrer la balance budgétaire¹⁵⁷⁸ en attendant les mandatements des titres de créance sur les dommages de guerre. Elles s'affirment comme l'un des principaux organismes de gestion des indemnités des dommages de guerre. Elles recueillent les fonds nécessaires et les répartissent par ordre de priorité pour garantir le versement des sommes dues aux architectes, aux entrepreneurs et aux différents intervenants à la reconstruction. L'étude des livres de comptes des coopératives de reconstruction meusiennes confirme qu'elles sont toutes parvenues à assurer leurs missions en rationalisant l'utilisation des indemnités calculées au plus juste qui ne permet pas de tirer de bénéfice. De plus, en ne travaillant qu'avec des hommes d'arts agréés au niveau départemental¹⁵⁷⁹, elles garantissent l'exécution d'un travail surveillé de qualité réalisé dans les règles de l'art. Elles préservent leurs adhérents des entrepreneurs ou des personnes peu scrupuleuses qui cherchent à faire du profit durant la reconstruction et qui exposent les sinistrés à un risque accru de malfaçons avec des répercussions négatives sur le long terme. Elles procèdent également à un examen régulier et approfondi des devis estimatifs, des avant-projets, des plans et autres documents techniques,

1577. 10R 740-1006, 10R 142-213, AD.Meuse

1578. 10R 740-1006, 10R 2155-2264, 10R 85, 10R 219-234, E Dépôt 2 36, 102 53, 160 27, 176 37, 253 113-119, 255 16-19, 265 125-128, 267 116, 356 21, 356 26, 360 32-34, 340 42-43, 388 60-61, 450 26-27, 456 38, 468 104, 478 107, 501 11, AD.Meuse.

1579. 10R 2199-2264, AD.Meuse.

Conseil général du département de la Meuse, op.cit., p.33-35.

administratifs et financiers. Elles cherchent à réduire le coût des travaux et adaptent les tarifs conformément aux bordereaux des prix qui évoluent de façon exponentielle sur l'ensemble de la période de relèvement. Elles les soumettent ensuite aux sinistrés ou à l'approbation des conseils municipaux. En programmant des tranches de travaux annuels pour les réparations et les reconstructions, elles rationalisent les actions, réduisent le nombre d'intervenants et la durée d'exécution. Les entrepreneurs et les architectes consentent plus facilement à des rabais, car ils ont la garantie d'être rémunérés, tout en pouvant s'établir sur place ou à proximité. Ils peuvent planifier les tâches à exécuter simultanément dans une même localité et anticiper leurs besoins en matériaux et en mains-d'œuvre étrangères par l'intermédiaire de l'office de placement. Ils collaborent étroitement avec les coopératives et leur offrent des avantages financiers plus intéressants qu'aux sinistrés individuels notamment par des réductions accordées sur la quantité et la matière première locale de récupération, principalement les pierres et moellons des ruines réemployés. Généralement, les diocésaines¹⁵⁸⁰ choisissent ceux qui travaillent avec les sociétés coopératives locales. Cette démarche permet de signer des marchés de principe dès la fixation du montant de l'indemnité, mais surtout de donner une cohésion à la reconstruction des villages avec une ligne d'action similaire pour les édifices privés et publics. La réputation des intervenants dans les localités sinistrées et leurs réalisations exercent également un rôle important dans le choix des architectes et des entrepreneurs. Ces derniers concentrent souvent leurs interventions dans un secteur¹⁵⁸¹, à l'exemple de Messieurs Boutin et Morize, Chaize, Delangle, Geindre et Castellau, Hornecker et Lemaire qui sont particulièrement actifs dans l'arrondissement de Verdun. Les coopératives de reconstruction locales et spécialisées sont confrontées de manière cyclique et récurrente aux problématiques liées à la flambée des prix. Elles sont obligées de trouver des solutions pour limiter les écarts qui résultent de l'augmentation des prix révisés tous les trimestres par le comité technique départemental¹⁵⁸² alors que les indemnités ne sont pas majorées en proportions identiques. De plus, une marge de réserve doit être conservée, car au moment où les avant-projets sont établis un certain nombre de facteurs ne peuvent pas être intégrés à l'estimation. Il s'agit notamment des frais liés à l'incertitude avant les premiers travaux de déblaiement du degré de sauvetage des anciennes fondations et de ce fait de la profondeur à creuser pour établir de nouvelles assises plus solides pour les bâtisses. La note peut dès lors considérablement s'alourdir si le sauvetage initialement prévu n'est pas possible en raison de dégradations trop avancées découvertes tardivement ou lorsque des majorations supplémentaires peuvent être réclamées. Les

1580. 10R 981-1006, 10R 1100-1102, AD.Meuse.

Préau et Fiel, Les coopératives de reconstruction du département de la Meurthe-et-Moselle, Nancy, ancienne imprimerie Wagner, 1922.

1581. 10R 802-804, 10R 892, 10R 997-998, 10R 2199, 10R 230 3-2208, 10R 2164, 1980W100, 4Z 62, AD.Meuse.

1582. Ministère des Régions libérées, Série de prix unitaires et barèmes établis par le comité technique départemental, Bar-le-Duc, 1919, 63 et 24 p.

Conseil général du département de la Meuse, op.cit., p.31.32.

barèmes fixés par le comité technique prévoient deux catégories de majorations. La première de 0 à 15 p.100 peut être admise sur le prix total obtenu pour l'estimation des travaux de réparations d'un immeuble si les imprévus et les difficultés rencontrés durant l'exécution sont justifiés. Elles concernent principalement les opérations de terrassement et les décalages qui résultent de la hausse des prix ou de l'interférence de facteurs externes tels qu'un manque de matériaux ou les répercussions des aléas climatiques. La seconde de 0 à 10 p. 100 est spécifique aux difficultés de transport et d'approvisionnement des matériaux, de logement et des déplacements des ouvriers. Dans tous les cas, pour être admises sur l'ensemble des réalisations elles doivent être justifiées par une note qui fait ressortir les difficultés. Les coopératives présentent l'avantage par les contacts noués avec les entrepreneurs auxquels elles offrent plus de garanties que les sinistrés isolés d'arriver à transformer une partie des marchés contractés de gré à gré, qui fluctuent selon l'évolution économique du département, en marchés à forfait plus stables¹⁵⁸³. Elles prennent parallèlement la précaution de faire établir des devis estimatifs par tranches de travaux à exécuter ce qui permet d'avoir un montant en adéquation avec la situation réelle et d'intégrer l'ensemble des paramètres qui entre en considération du point de vue technique, financier et administratif. Elles effectuent des choix les plus adaptés et rationnels tout en écartant les dépenses trop onéreuses des aménagements ou des réalisations secondaires. De plus ponctuellement une immobilisation de la moitié des sommes allouées pour les immeubles par destination est prévue. Pour encadrer au maximum la reconstruction des édifices publics et privés, les coopératives de reconstruction accordent beaucoup d'importance à l'élaboration des cahiers des charges qui précisent de plus en plus la nature des travaux, les conditions d'exécutions et les techniques à utiliser ainsi que les garanties de solidité et de conservation préconisées. Les conseils des services techniques, tels que le Génie rural ou les services techniques à la reconstitution, permettent d'affirmer des exigences de plus en plus précises communes à l'ensemble des localités qui délèguent leurs intérêts aux coopératives locales et diocésaines avec des clauses qui s'uniformisent et qui donnent à la reconstruction du département un caractère architectural spécifique tout en respectant les identités communautaires et villageoises. À ces fins avec l'accord des autorités préfectorales et du Ministère des Régions libérées, elles préconisent le emploi des anciens matériaux réutilisables parallèlement au recours à l'exploitation prioritaire des ressources locales, principalement des carrières, pour réduire les coûts de transport et impulser l'économie locale. Parallèlement aux tâches administratives, les coopératives locales chaperonnées par celles départementales surveillent l'état d'avancement des travaux et leur conformité avec les projets initiaux. Des commissions spéciales sont déléguées sur le terrain pour établir les constats et relever les facteurs qui facilitent le relèvement et ceux qui lui font obstacle pour rechercher les solutions à appliquer pour limiter les retards et les surplus financiers qu'ils occasionnent. Ces dernières servent d'intermédiaires privilégiées avec les

1583. 10R 100, 10R 888, 10R 981-1066, 10R 2155-2264, AD.meuse.

services techniques, du Génie rural, du contrôle du remploi ainsi qu'avec les entrepreneurs et les architectes. L'ampleur de la tâche à accomplir et l'importance des tranches de travaux entrepris simultanément permettent de renforcer leurs expériences. Elles constituent des cas types représentatifs qui servent d'antécédents et de base pour régler les difficultés rencontrées qui apparaissent très souvent être de même nature. Toutefois, les sinistrés isolés qui ne peuvent pas de façon individuelle établir la comparaison et le parallélisme entre les situations analogues se trouvent plus démunis et désarmés que les coopératives qui les représentent. Néanmoins, les coopératives n'agissent jamais sans consulter soit les municipalités soit les sinistrés après chaque action préparatoire et à chaque moment décisif de la reconstruction de l'établissement de l'avant-projet à la réception provisoire et définitive en passant par l'établissement des marchés de travaux et des bilans intermédiaires aux services techniques et du remploi. Selon leurs tailles, elles organisent à une périodicité annuelle ou semestrielle des réunions afin de présenter les programmes de travaux, discuter des points problématiques ou conflictuels, exposer les choix privilégiés, renouveler les membres de leur bureau et établir leurs balances des comptes. Pour les édifices publics, culturels ou culturels, les conseils municipaux sont très régulièrement consultés et conservent le pouvoir décisionnel, même si généralement ces derniers suivent les préconisations des coopératives locales ou spécialisées et avalisent par délibérations municipales¹⁵⁸⁴ revêtues de l'approbation préfectorale, le choix des emplacements, les plans, les devis sommaires et estimatifs, les marchés de travaux et les sommes à engager. Les coopératives de reconstruction exercent un poids plus important que les sinistrés isolés. La présence de notabilités locales et de personnalités politiques¹⁵⁸⁵ conscientes des enjeux et des problématiques inhérentes à la reconstruction au sein des bureaux facilite les échanges avec les instances administratives et politiques, car ces dernières activent leurs réseaux de connaissance et d'appuis au profit des sinistrés. Il s'agit notamment de l'implication du sénateur Lecourtier qui préside l'union départementale des coopératives du département meusien. Ces présences symboliques et effectives renforcent les coopératives, leurs crédibilités et la confiance de manière favorable pour activer l'œuvre de relèvement et débloquer les fonds nécessaires grâce aux appuis des banques et des diverses autorités qui sont compétences à l'échelon local ou national.

2. Du financement de la reconstruction à leurs dissolutions.

Par leurs missions, les sociétés coopératives sont chargées durant l'entre-deux-guerres de procéder

1584. 10R 981-1066, 10R 2155-2264, E Dépôt 2 2, 81 107, 160 5, 175 27, 136 7, 22 94, 253 100, 255 2, 265 101-103, 342 2, 360 32, 450 26-27, 463 1-2, 463 13, 463 15, 468 103-104, 473 104, 516 4-5, AD.Meuse.

1585. 10R 117-120, 10R 7815, 10R 891-981, AD.Meuse.

aux paiements des travaux de reconstruction pour le compte de leurs adhérents qui délèguent à ces fins leurs titres de créances sur les dommages de guerre partiels ou complets. Cependant, les procédures longues et complexes provoquent l'étalement dans le temps de leurs versements alors que les travaux doivent impérativement débiter le plus rapidement. Elles doivent pouvoir constituer un fonds de roulement suffisamment important pour traiter avec les hommes d'arts agréés. Au niveau du département, au 1^{er} mars 1926¹⁵⁸⁶, 197 architectes et 602 entrepreneurs reçoivent l'agrément requis pour exécuter des travaux pris en charge par des coopératives de reconstruction, alors que 56 et 53 dossiers sont rejetés ou ajournés, car les avis du comité d'agrément et du ministre des Régions libérées sont défavorables. Au total en 1928, 388 architectes et 1204 entrepreneurs agréés ont collaboré avec les coopératives de reconstructions locales ou spécialisées du département meusien à un moment donné pour achever l'œuvre de relèvement. Pour engager leurs actions, ces dernières sollicitent légitimement des avances pour procéder à l'achat des matériaux, assurer le logement, la nourriture et le salaire de leurs ouvriers ainsi que le déblaiement ou l'approvisionnement dans les localités sinistrées à reconstruire. Les tranches de travaux d'envergure entrepris simultanément provoquent d'importants besoins financiers¹⁵⁸⁷ qui ne peuvent pas être couverts par les faibles frais d'adhésions, les avances consenties pour la constitution des dossiers et les subventions allouées par l'État par l'intermédiaire du Ministère des Régions libérées dans le but de faciliter le relèvement. Les diocésaines, les coopératives des mairies-écoles, et celles locales qui sont chargées de la représentation des intérêts des bâtiments communaux et à visées communautaires doivent parallèlement résoudre l'obstacle que constitue la destruction des principales ressources communales. L'anéantissement des forêts est synonyme de celui des revenus, avec une accentuation négative de l'endettement chronique de nombreuses localités meusiennes qui se trouvent asphyxiées et paralysées par le manque de finance. Pour permettre la reconstruction, les coopératives interviennent très régulièrement auprès des commissions cantonales avec insistance afin de relever les montants provisoires fixés aux titres forestiers, car ces derniers garantissent à peine une reconstitution de base. Parallèlement, elles négocient avec les municipalités pour obtenir la délégation de titres supplémentaires tels que ceux attribués pour les anciennes maisons de berger pour les injecter dans des bâtiments communaux qui revêtent une dimension communautaire et sociale plus importante, ou pour financer les travaux d'adduction d'eau rudimentaires et participer à l'électrification du réseau électrique. Dès 1923, dans le prolongement des négociations entre Aristide Briand et le nonce Cerutti, elles sont parallèlement habilitées à recevoir des dons ou des libéralités. Celles-ci peuvent provenir des sinistrés ou des municipalités qui parviennent à libérer quelques deniers sur les fonds libres en caisse, ou plus

1586. Magny (Ch.), La reconstitution du département de la Meuse, la ténacité d'une courageuse population, l'effort de l'administration, Bar-le-Duc, 1928, Conte Jacquet, p.33-37, 74-75.

1587. 10R 740-1006, 10R 1071-2059, 10R 1007-1070, 10R 2155-2264, AD.Meuse.

généralement en procédant à des souscriptions publiques notamment pour l'acquisition des cloches des églises. La loi du 15 août 1920¹⁵⁸⁸ encourage la délégation gracieuse des titres de dommages de guerre aux regroupements en exonérant les donateurs des frais notariaux. Ces procédures spéciales¹⁵⁸⁹ sont particulièrement suivies par les personnes âgées sans famille et les individus sans descendance qui n'optent pas pour le emploi de l'indemnité. Les coopératives bénéficient pareillement de conditions avantageuses pour procéder aux rachats des titres de dommages de guerre immobiliers. Les principaux vendeurs sont les sinistrés les plus affectés sur le plan des destructions ainsi que les bénéficiaires de dévolutions successorales complexes. Pour résoudre les difficultés de paiement de l'État, la loi du 31 juillet 1920 complétée par celle du 24 mars 1921 permet aux regroupements de sinistrés et aux collectivités d'obtenir des certificats provisoires globaux des dommages de guerre avec lesquels ils peuvent demander au Ministère des Finances leurs paiements en 15 ou 30 annuités. La délivrance de ces titres permet de gager des emprunts dont les fonds déposés dans des banques, à l'image de celle privée dénommée Varin-Bernier à Bar-le-Duc, sont versés au fur et à mesure de la reconstruction sur justification du emploi. Les regroupements des coopératives dans les unions départementales ou nationales pour les églises et les mairies-écoles permettent de négocier des conditions de prêts plus avantageuses et de débloquer des sommes plus conséquentes réparties ensuite au prorata entre les agglomérations rurales et urbaines adhérentes. Un premier emprunt¹⁵⁹⁰ est lancé pour la ville de Verdun en 1921 pour la somme de 60.000 millions de francs. Il est suivi par un emprunt départemental au nom de plusieurs unions coopératives qui porte sur une somme de 100 millions de francs émis dans le public à partir du 9 juillet 1923, parallèlement à celui dit des coopératives à hauteur des mêmes montants. Au total, entre 1921 et 1926 une quinzaine d'emprunts sont lancés pour un total d'un peu plus de 330 millions de francs concernant les sinistrés meusiens. Ces derniers sont acceptés par les coopératives¹⁵⁹¹, car ils permettent de restreindre l'émiettement des possibilités, cependant les sommes réellement utilisables sont réduites par la ponction des frais liés à l'emprunt dont les taux de 12,50 % à 12,90 % peuvent atteindre 14 % certaines années. La loi du 28 février 1923 qui fixe les modalités de paiement en obligation de la défense nationale cherche à limiter ses pertes pécuniaires, mais les coopératives n'ont pas le temps d'attendre le remboursement au pair des obligations décennales et sexennales, ainsi que la réalisation des valeurs en raison de la variation des cours qui engendrent des pertes inéluctables et préjudiciables à leurs adhérents. Les nouveaux modes de paiement par annuités décennales des titres quadriennaux apparaissent ne pas être plus

1588. A//1719, AN, 1K 247, AD.Meuse.

Marizis (J.), *Les sociétés coopératives de reconstruction, loi du 15 août 1920 et textes d'application*, Paris, Éditions Tallandier, 1921, p.1-60.

1589. 10R 1071-2059, 10R 740-1006, 10R 2060-2154, 10R 1007-1070, 10R 2155-2264, AD.Meuse.

1590. 3N 290, 10R 890-891, 10R 920-921, 10R 929, AD.Meuse.

1591. 10R 890-891, 10R 920-921, 10R 929, 10R 944, 10R 968-978, 10R 1100-1101, 10R 2198, 3N 290, 2Z 504, AD.Meuse.

intéressants pour les coopératives de reconstruction qui les jugent plus encombrants et qui ne parviennent pas à limiter leurs pertes malgré la générosité des catholiques qui placent dans le public des obligations décennales en cours d'émission et bénéficient d'un coupon à 2,50fr. Les financements des travaux de reconstruction des églises sont eux aussi très largement assurés par les fonds d'emprunt, dits du Bon Dieu, qui sont encouragés dès 1921 par le ministre des Régions libérées Louis Loucheur. L'union des coopératives a pu profiter de deux emprunts qui permettent d'entreprendre dès 1922 les travaux de relèvement des sanctuaires des localités adhérentes, grâce à un premier versement de 185 286 000 francs, soit de 50 000 francs par coopératives adhérentes. Ce dernier est complété en 1928 d'un prêt d'environ deux millions de francs. Cependant, ces fonds sont insuffisants pour couvrir toutes les dépenses. Après une période de veto de l'Union, les diocésaines sont autorisées à lancer des emprunts particuliers dans leurs ressorts géographiques. Ces derniers ont pour objectifs de compenser les retards considérables apportés aux règlements des indemnités et de réduire les pertes des taux d'intérêt imputés sur les titres de créance des sinistrés qui réduisent les montants disponibles sur les dommages de guerre . En revanche en Meuse, les sociétés coopératives sont restées très prudentes et n'ont traité que ponctuellement pour des actions limitées avec des groupements de sinistrés industriels qui s'appuient sur des organismes plus importants nommés sociétés spéciales financières. Elles préservent ainsi leurs adhérents des conséquences de la banqueroute de 1935 qui plonge dans le marasme de nombreuses coopératives et empêchent les reconstitutions des mobiliers et des ornements des édifices culturels. 1922 est une année charnière où de nouvelles coopératives sont approuvées par l'accroissement des travaux entrepris par ces groupements. Les services préfectoraux conjointement avec les groupements fixent à 330 millions de francs le programme des travaux à exécuter. Ces derniers sont poussés avec une très grande activité dès le mois de mai. Le préfet encourage les coopératives à contracter les emprunts à la reconstitution, notamment par les unions des coopératives de reconstruction de Verdun, de Montmédy, Bar-le-Duc, et Saint-Mihiel. Parallèlement, le préfet entame des démarches pour obtenir une hausse des crédits ouverts au département meusien. Il redoute que les "entrepreneurs pour ne pas se trouver devant des découverts considérables et hors de propositions avec leurs possibilités financières, arrêtaient leurs chantiers et abandonnassent définitivement les régions libérées»¹⁵⁹². Cette insistance permet un relèvement de crédit de 60.000 millions de francs en sus de 40.000 millions supplémentaires qui portent la dotation globale du département de la Meuse à 400.416.000 francs. Ces sommes cumulées aux résultats de l'emprunt assurent de satisfaire une grande partie des besoins. Les coopératives disposent des acomptes payés jusqu'au 30 juin 1922 aux sinistrés dont les dommages de guerre ont été évalués par les commissions cantonales qui fonctionnent sous le régime de la loi du 17 avril 1919 et du décret du 20 juillet 1915, arrêtés respectivement à 278.239.355,75 et 8.732.744,40 francs. Elles peuvent également réclamer au 1592. Conseil général du département de la Meuse, rapport du préfet Émery, op.cit., p.4-5 et p.16-17.

nom de leurs adhérents les avances attribuées pour la réfection des immeubles, du mobilier familial, pour fonds de roulement aux agriculteurs, aux artisans, ainsi que les frais de constitution des dossiers, aux municipalités, pour compensation des contributions directes, des produits remboursables ou des mutations par décès. La concentration des travaux de reconstruction bâtie qui s'enclenche s'observe par l'augmentation constante mensuelle des avances remboursables consenties aux sociétés coopératives approuvées. Au 30 juin 1922, 124.915.959 francs sont mandatés. Ils font l'objet de 2.116 mandats avec une primauté des arrondissements de Verdun et de Montmédy suivi de celui de Commercy et en proportion très faible de Bar-le-Duc, avec un ratio de 14 à 1. Les subventions qui sont accordées se chiffrent à 1.165.852 francs pour 1 131 mandats. Elles sont également réparties au prorata des degrés de dévastations des arrondissements puis des cantons et des communes. Le bilan de l'avancement de la reconstruction immobilière au 1^{er} juin 1922¹⁵⁹³ selon les données officielles communiquées par le Ministère des Régions libérées confirme le respect de ce principe qui fait apparaître de très forts décalages entre les unités administratives d'un même canton, alors que le degré de dévastations n'est pas l'unique facteur qui impulse la constitution d'un regroupement local de sinistrés (annexe XXV.). Dans le canton de Charny-sur-Meuse qui regroupe les neuf villages morts pour la France, l'ensemble des villages est désigné totalement dévasté au 1^{er} mars 1919 et aucune coopérative n'est créée dans sept localités en raison des séquelles irréversibles qui contraignent les anciens administrés à renoncer au emploi. La quote-part de l'indemnité prise en charge par les coopérations varie fortement. 39,61 % des sinistrés délèguent leurs titres à Thierville-sur-Meuse contre 80,11 % à Vacherauville et 89,38 % à Fromeréville-les-Wallons qui ont une dimension plus rurale. Le poids des communautés disparues peut fausser la moyenne cantonale si l'on tend la comparaison avec celui de Fresnes-en-Woëvre où 67,11 % des sommes sont gérées par des coopératives ce qui inverse la tendance du précédent canton, mais paraît plus représentatif de la situation réelle. Des comportements spécifiques à chaque localité s'observent cependant puisque Fresnes-en-Woëvre avec 64,73 % des sinistrés représentent leurs propres intérêts, Labeuville avec 62,07 %, Pintheville avec 79,31 % et Saint-Remy-la-Calonne avec 93,16 % se détachent de la mouvance générale sans que les critères de tailles, de prépondérances agricoles ou industrielles ou de degrés de dévastations justifient les choix individuels. Les mêmes constats et remarques sont valables à l'ensemble des arrondissements sauf dans le canton de Montmédy où le degré plus léger des dommages explique la faible part des coopératives constituées, de même qu'à Varennes-en-Argonne où la proportion n'est plus que d'environ 30 % de regroupements pour 70 % de sinistrés isolés. Une réserve doit également être émise concernant le canton de Verdun, car l'absence de prise en charge de l'indemnité à cette date par un regroupement fausse les données. Elle ne doit pas être interprétée comme un rejet des coopératives dans ce secteur, car l'importance des dommages provoque un retour

1593.10R 83, 10R 89, 10R 104, AD.Meuse.

plus tardif des populations locales, un retard dans la constitution des dossiers des déclarations avec des dépôts plus espacés devant le greffe des commissions cantonales. Les coopératives du secteur, dont celles de Verdun, de Glorieux, de Rupt-en-Woëvre¹⁵⁹⁴ qui sont particulièrement actives dans l'œuvre de relèvement se constituent de ce fait plus tardivement. Une première reconstruction immobilière s'enclenche en 1922 dans le département puis une seconde légèrement décalée. Elle correspond à l'avancement de l'évaluation des dommages de guerre par les commissions cantonales¹⁵⁹⁵. Les coopératives de reconstruction pour être performantes sont nécessairement obligées de s'adapter à ce planning qui leur permet cependant de rationaliser leurs actions en observant les statuts et les modalités de celles qui ont déjà fait leurs preuves. Une phase plus creuse s'observe entre 1924 et 1926, principalement pour les travaux pris en charge par les diocésaines, en corollaire du tarissement du versement des avances sur les indemnités des dommages de guerre, des retards pris dans la délivrance des certificats K. par la préfecture et des répercussions de la crise économique. À la date du 30 novembre 1928, les 246 coopératives locales de reconstruction approuvées qui représentent les intérêts de 18 322 personnes gèrent encore un tiers des dommages de guerre mobiliers et immobiliers soit un milliard 167 millions 377 milles 770 francs¹⁵⁹⁶. Le bilan de leurs actions est très positif même s'il est difficile d'évaluer dans les détails en raison de l'adhésion pour l'intégralité ou pour certains éléments du relèvement notamment pour les églises. Le travail d'équipe des coopératives avec les entrepreneurs et les architectes a permis d'établir des priorités, de soumettre les avant-projets aux avis des instances supérieures et techniques et de constituer des dossiers complets qui garantissent la réalisation de travaux exécutés avec sérieux et rigueur. La tâche n'a pourtant pas été facile. Les coopératives ont dû économiser, gérer au mieux les paiements des intervenants, des frais d'expertises et les tranches de travaux. Elles se sont pliées aux contrôles administratifs, techniques et financiers¹⁵⁹⁷ qui garantissent la transparence de l'ensemble des démarches et l'équité des droits et devoirs de chacun. Au cours de l'année 1926, le sous-secrétaire d'État chargé des Régions libérées qui prend le relais du Ministère des Régions libérées dissous le 22 juillet 1926, demande aux préfets d'enjoindre par des circulaires officielles les sociétés coopératives à limiter le nombre de leurs nouveaux adhérents¹⁵⁹⁸. Ces dernières doivent désormais consacrer les interventions sur les travaux relatifs aux mandats de gestion confiés avant 1925. Cependant, les coopératives ne sont pas réceptives à la demande si bien que leurs dissolutions deviennent problématiques. Elles refusent de se conformer aux directives, car elles considèrent que leurs prérogatives ne sont pas limitées aux adhérents initiaux. De ce fait, elles continuent malgré les ordres qui divergent d'accepter de nouvelles

1594. 10R 2155-2163, 10R 2164-2189, 10R 1654-1659, AD.Meuse.

1595. 1R 1071-1207, 10R 1208-1734, 10R 2060-2154, AD.Meuse.

1596. 10R 89, Michel (Ed.), op.cit., p.143-175.

1597. 10R 740-1006, 10R 2155-2264, 10R 1100-1102, 10R 1007-1070, AD.Meuse.

1598. 4K 72-74, 10R 117-119, 10R 740-1006, 10R 2155-2264,, AD.Meuse.

délégations, principalement pour les biens immobiliers des sinistrés qui ont réintégré les localités dévastées plus tardivement. Elles acceptent parallèlement les délégations des personnes qui ont commencé les démarches au titre de sinistrés isolés et qui par les difficultés rencontrées, convaincues par les résultats obtenus par les autres adhérents se décident à déléguer la représentation de leurs propres intérêts. Les instructions dans le sens d'une dissolution se multiplient, mais restent lettre morte jusqu'en 1928. À cette date, l'union départementale des coopératives de reconstruction sert d'intermédiaire et parvient à un compromis entre les coopératives locales et les entités administratives. Elle reprend l'initiative et oriente les coopératives dans les derniers travaux à entreprendre. Elle les encourage à procéder à des réceptions provisoires puis définitives par lots validés par des procès-verbaux pour éviter les déconvenues liées aux malfaçons qui peuvent apparaître. Lorsqu'elles traitent avec une entreprise générale, elle les invite à suivre les mêmes démarches, mais pour la globalité des ouvrages. L'achèvement simultané des phases de travaux facilite l'établissement de la balance de compte préalable à l'apurement et à la liquidation de ces derniers¹⁵⁹⁹. Toutefois, les pressions des sinistrés pour obtenir gain de cause, les réticences envers les directives préfectorales et les lenteurs administratives des dossiers en souffrance devant les tribunaux spécialisés ralentissent considérablement le processus de dissolution des sociétés coopératives de reconstruction du département qui est très encadré et surveillé. L'union départementale des coopératives de reconstruction et la fédération des diocésaines aident les structures locales à dresser les fiches individuelles par sinistré et par immeuble qui servent de base au bilan des dépenses et des recettes à présenter au service de contrôle du emploi et de surveillance des coopératives. Les pièces comptables sont accompagnées des décharges des sinistrés qui les libèrent de leurs obligations. Ces derniers rechignent à les signer pendant qu'ils n'ont pas obtenu gain de cause pour leurs propres biens ou pour les édifices communautaires. Les dissolutions des coopératives respectent toujours les mêmes étapes. L'apurement des comptes est prononcé après vérifications et si des avis favorables sont émis selon le type de biens désignés par les sinistrés, les conseillers municipaux ainsi que par le préfet, le chef du service financier et de contrôle des coopératives, du bureau de contrôle, des divers intervenants à la reconstruction et du président de l'Union. Un pic d'enregistrement des arrêtés de dissolution s'effectue en 1930 à l'échelle de la Meuse y compris pour les coopératives qui se sont formées plus tardivement et pour une durée illimitée. La diocésaine de Verdun fait figure d'exception. Elle n'est officiellement dissoute au siège de l'évêché que le 12 janvier 1944. La gestion rigoureuse des fonds financiers permet généralement aux coopératives de dégager des reliquats. En aval de l'apurement des comptes, elles répartissent les derniers deniers. Généralement, en moyenne 5 000

1599. 10R 85, 10R 220-224, 10R 238, 10R 810-812, 10R 827-880, 10R 882-885, 10R 928, E Dépôt 2 36, 102 53, 160 27, 176 37, 253 113-119, 255 16-19, 265 125-128, 356 21, 356 26, 360 32-34, 360 42-43, 388 60-61, 450 26-27, 456 38, 468 104, 478 107, 501 11, AD.Meuse.

francs sont offerts aux municipalités pour augmenter les fonds libres en caisse. Ces subsides sont destinés à améliorer les voies de communication, à participer à la réfection des réseaux d'adduction d'eau ou la construction des fontaines et lavoirs, et à contribuer à l'électrification des villages. Les surplus sont réservés aux bureaux de bienfaisance pour aider les familles nombreuses et encourager la natalité. Parallèlement, ils alimentent la caisse des écoles en faveur des élèves méritants ou pour développer la dimension culturelle. Les dons sont également étendus au-delà de la sphère locale et communautaire et reflètent les préoccupations des sinistrés. Les principaux bénéficiaires sont les antennes départementales de la fédération des anciens combattants, des mutilés ou des pupilles de la Nation, ainsi que les offices d'hygiène sociale et des habitations à bon marché. Viennent ensuite la société de secours mutuel, l'association familiale de l'arrondissement de Verdun et les hôpitaux locaux. Après leurs dissolutions, quelques travaux complémentaires sont exécutés, mais ils sont jugés secondaires du point de vue économique et architectural, à l'image de l'aménagement des églises, d'une fontaine supplémentaire ou d'un abreuvoir. Par maints aspects, les coopératives de reconstruction meusiennes ont activement participé au formidable effort de relèvement du département en un peu plus d'une décennie. Elles injectent des aspects plus modernes tout en respectant l'identité et le caractère des villages. Les coopératives en tant qu'organisme performant rationnel et contrôlé constituent en Meuse, comme dans les autres régions dévastées, l'un des piliers majeurs de la reconstruction.

III. DES COOPÉRATIVES PROLONGÉES AU-DELÀ DES TRAVAUX DE RECONSTITUTION, RATIONALISATION ET MODERNISATION.

1. L'électrification.

À la veille du conflit, la moyenne nationale des communes françaises électrifiées n'est que de 15%¹⁶⁰⁰. L'électricité est un luxe que les petits villages qui peinent à équilibrer leurs budgets ne peuvent pas s'offrir. Le coût de l'installation complète par lampe se chiffre en 1914 à 20 francs, auxquels s'ajoutent 10 francs par bouton pour une sonnerie complète et 5 francs par poussoirs supplémentaires¹⁶⁰¹. Les agglomérations urbaines sont les principales bénéficiaires de ce progrès. Les campagnes agricoles françaises restent très en marge du mouvement par manque de finance. La Meuse obéit à la règle et figure par la prépondérance économique des secteurs agraires parmi les

1600. Beaucamp (Ph.), La reconstruction du réseau électrique du Pas-de-Calais pendant l'entre-deux-guerre, 1918-1928, mémoire de maîtrise, université d'Artois, 1998, p. 54-78.

1601. Ministère des Régions libérées, Séries de prix unitaires et barèmes établis par le comité technique départemental, 1919, Bar-le-Duc, p.23.

départements les moins électrifiés¹⁶⁰². Les installations électriques concernent principalement les chefs-lieux de canton, les noyaux industriels et les bâtiments communaux. Les Allemands procèdent comme dans le Pas-de-Calais au sabotage systématique des poteaux et des installations électriques surtout par des marmitages et des bombardements, mais également par l'enlèvement des matériels et des matières premières¹⁶⁰³. Au lendemain du conflit dans les régions dévastées émerge une volonté de reconstruction transcendée par un élan de modernisation. Les pouvoirs publics estiment avoir une dette morale envers les campagnes dévastées qui payent lourdement la saignée humaine de la Grande Guerre¹⁶⁰⁴. Des enjeux d'ordre économique et social interfèrent, car l'électrification des campagnes présente des avantages qui doivent permettre de compenser la décroissance numérique et rationaliser les activités rémunératrices. Dès 1917, la société française des électriciens¹⁶⁰⁵ est créée. Elle propose d'informer le public et surtout les professionnels avec une évolution du mode de distribution du réseau au compteur électrique des particuliers avec des tarifs dégressifs selon les périodes de consommation ainsi que du nombre d'heures utilisées. Au premier salon des arts ménagers organisé à Paris en 1923, les transformations des mœurs et des mentalités des sociétés françaises facilitent le développement du slogan, électricité, efficace, modernité, confort où les quatre éléments deviennent indissociables. Cependant, l'électrification des campagnes progresse très lentement en raison du coût financier à engager, mais aussi de la priorité donnée au relèvement et à la focalisation sur les procédures des dommages de guerre. Des commissions interministérielles sont constituées à partir du 25 mars 1922¹⁶⁰⁶ pour élaborer un programme rationnel de distribution électrique en faveur des campagnes, ainsi que pour étudier les combinaisons financières à privilégier pour favoriser les exécutions. Celle créée le 31 décembre 1923¹⁶⁰⁷ au Ministère des Travaux dispose d'un groupe de réflexion et d'étude plus vaste pour faire le programme d'électrification de la France tout entière. Cependant, aucune idée ou aucun projet solide n'aboutit et la loi du 15 juin 1906¹⁶⁰⁸ qui reconnaît que la distribution d'électricité est une prérogative locale reste en vigueur. Cette dernière prévoit que l'État se réserve la possibilité de contrôler les concessions. L'initiative est déléguée aux collectivités territoriales ou aux établissements publics de concession. Ils ont qualité d'autorité concédante de la distribution publique d'électricité. Ils négocient et concluent des contrats avec des cahiers des charges précis parallèlement à l'exercice d'un contrôle rigoureux pour l'accomplissement des missions de service public fixées. Jusqu'à la promulgation de la loi du 8 avril 1946¹⁶⁰⁹ qui confie à E.D.F. et aux distributions locales

1602. 5K 301, 2R 72, 10R 635, 5K 248, 406W 1175, AD.Meuse.

1603. Bussière (E.), Marcelloux (P.), Varaschin D.) (dir.), La grande reconstruction, Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre. Du réseau électrique au compteur, 2002, 10R 635, AD.Meuse, 317AP/178, AN.

1604. 97T, L'Avenir de la Meuse, 11 juin 1924, AD.Meuse.

1605. 406W 1175-408W 139, AD.Meuse.

1606. 98T, L'Avenir de la Meuse, 11 juin 1924, AD.Meuse.

1607. 2Z 603-604, AD.Meuse.

1608. 1K 225, AD.Meuse, A//1608, AN.

1609. E Dépôt 51 160, 265 104, 342 101, 360 87, 456 61, AD.Meuse.

non nationalisées le monopole légal de la gestion des réseaux de distribution électriques, les communes demeurent les principales organisatrices de la distribution électrique. Or, ces dernières dans les régions dévastées sont contraintes de prendre en charge les volumineuses démarches administratives au vu du relèvement alors qu'elles sont paralysées par le manque chronique de finance. L'électrification est reléguée au second plan. Pourtant, les communautés rurales meusiennes ne sont pas réfractaires, la tradition ne fait pas obstacle à leur modernisation. Les crédits ouverts par le gouvernement, à l'image de celui en date du 10 juin 1924¹⁶¹⁰ de 600 millions de francs sont insuffisants pour couvrir les dépenses et subventionner les frais de construction des distributions d'électricité à l'échelle de l'Hexagone. En Lorraine, dès 1922 un travail de réflexion est cependant entrepris. Il est impulsé par l'office agricole régional de l'Est qui se propose de prendre en charge les frais d'établissement d'un plan général d'électrification de la région en tenant compte des projets établis et en veillant à assurer à l'ensemble des communes le tracé le plus économique avec les meilleures conditions de fonctionnements¹⁶¹¹. L'ingénieur en chef du génie rural, M. Préau est chargé de ce travail. Il aboutit à une étude très complète pour les départements de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges qui sert de support pour le développement des réseaux de distribution électriques. Les principaux avantages relayés par la presse locale ainsi que par les représentants des syndicats agricoles¹⁶¹² sont liés aux problématiques inhérentes au manque de main-d'œuvre, et aux difficultés économiques qui en résultent dans les secteurs agricoles et industriels bien que minoritaires. L'énergie électrique est un moyen pour contrebalancer la pénurie de main-d'oeuvre, pour faciliter l'exploitation agricole et redynamiser les secteurs connexes de l'agriculture telle que la micro-industrie locale agroalimentaire. Les défenseurs de l'énergie électrique, à l'image de M. G.Charles, secrétaire du syndicat agricole du canton de Clermont, affirment que l'électricité «apportera une lumière commode, auxiliaire indispensable de l'effort agricole, son énergie permettra l'essor des petites industries rurales en procurant une force qui pourra être employée au battage et au nettoyage des céréales, au pompage de l'eau, au fonctionnement des divers appareils de la ferme: concasseur, coupe-racine, hache, tarare ... [tandis que] l'électricité-force pourra être aussi employée dans les industries connexes de l'agriculture, soit meunières, beurreries, fromageries, huileries, distilleries, cidreries, scieries»¹⁶¹³. Les communautés rurales meusiennes de manières isolées ne peuvent pas prétendre à des résultats rationnels si bien qu'elles sont réceptives à l'idée de constitution de réseaux de coopérations¹⁶¹⁴ au vu de l'électrification des villages pour les édifices communautaires

1610. Beaucamps (Ph.), *ibid.*

1611. 3MI 15, L'Avenir de la Meuse, 11 juin 1924, AD.Meuse.

1612. 81T, L'Aurore de la Meuse, 87T L'Avenir de la Meuse, 90T L'Avenir de Verdun, 95R, Le Bulletin meusien, 103T, La Croix meusienne, 123T, L'Est républicain, 2Z 267, E Dépôt 121 6, AD.Meuse.

1613. 87T, L'Avenir de la Meuse, De l'électrification des campagnes, G. Charles, secrétaire du syndicat agricole du canton de Clermont, 11 juin 1924, AD.Meuse.

1614. 5K 237, 5K 248 312, 2Z 603-604, 4Z 65, E Dépôt 342 101, 456 61, 2 58, 107 92, 126 32, 137 81, 200 48, AD.Meuse.

ainsi que pour les habitations privées. Les administrés émettent une réelle volonté d'intégrer des éléments novateurs au cours de la reconstruction. Une distinction s'opère entre d'une part les communautés dévastées dont l'ampleur des dévastations crée un terreau de réception propice aux changements et celles plus épargnées où les permanences sont maintenues faute de subsides et non du fait d'un enfermement servile dans la tradition. Au mois de juin 1922, un projet de constitution d'un syndicat intercommunal de distribution d'énergie électrique de la Woëvre¹⁶¹⁵ est déposé en préfecture par la société meusienne d'électricité. Le préfet ordonne le 10 novembre 1922 qu'une enquête soit ouverte en mairie dans les communes concernées. Ces dernières ont préalablement pu profiter des informations et des renseignements sur les avantages, les coûts financiers et les modalités de fonctionnement lors des réunions préparatoires organisées à Vigneulles-lès-Hattonchâtel. Les rapports des commissions d'enquête prouvent que les populations adhèrent au concept et souhaitent concrétiser le projet. Les réticences et réactions de rejet proviennent des riverains qui ne sont pas directement concernés du fait qu'ils sont établis en périphérie des villages, car les coûts financiers pour l'électrification des écarts sont trop importants et réduits dans un premier temps aux zones de concentration de l'habitat rural et des activités. Les municipalités qui s'appuient sur le soutien de leurs administrés émettent un accord de principe au président du syndicat intercommunal d'électrification de la Woëvre Louis Bohin sous réserve que les conditions prévues par la loi du 15 juin 1906 sur les concessions de distribution électrique soient respectées. Le préfet avalise légalement sa création à la fin de l'année (annexe XXXI.). Un cahier des charges commun est signé le 19 mars 1923. Les communautés rurales laissent leur dimension autarcique traditionnelle et leur caractère individualiste de côté au bénéfice d'une coopération pour réaliser un projet qui modernise les villages. L'électrification des campagnes meusiennes est un élément de progrès caractéristique de la période de reconstruction. Le mémoire descriptif précise que l'usage est destiné d'une part à l'éclairage public et d'autre part pour la force motrice pour actionner les machines agricoles ou faire tourner et actionner celles nécessaires à l'industrie locale de transformation. Les secteurs agricoles et industriels sont indissociables, le premier fournit la matière première au second. La société meusienne d'électricité est chargée de positionner les postes de transformation qui abaissent la tension pour que l'énergie soit directement acheminée aux compteurs individuels. La prise en charge des démarches par le syndicat intercommunal permet de regrouper les dossiers et de les centraliser. L'avantage est de réduire le temps nécessaire à l'approbation préfectorale à qui un dossier unique. De même, la contraction d'un emprunt commun garantit un taux et des conditions plus avantageuses. Les sommes sont ensuite réparties proportionnellement par le syndicat à hauteur des engagements des adhérents. Le regroupement permet de réaliser le projet initial en un peu plus de deux années. D'autres syndicats sont créés, selon les mêmes modalités, avec des objectifs et des modes d'organisations similaires pour

1615. 4Z 65, 2Z 603-604, E Dépôt 137 119, 265 104, 342 101, 360 87, 456 61, AD.Meuse.

étendre l'énergie électrique aux autres entités géographiques. Le 27 juin 1924, les autorités préfectorales autorisent la constitution du syndicat d'électrification nord meusien¹⁶¹⁶. Les municipalités qui confirment leurs adhésions au syndicat par délibération souhaitent pareillement et conjointement procéder dans un laps de temps court à l'établissement d'un réseau rural de distribution électrique pour l'éclairage et la force motrice, avant d'en confier l'exploitation et l'entretien à un concessionnaire. Les dépenses sont réparties en fonction des populations locales et de la valeur des centimes communaux, mais chacune conserve la charge de régler les frais spécifiques aux postes de transformation et aux réseaux de distribution basses tensions, avec une surveillance des mises à exécutions par les services du génie rural. Les travaux d'électrification sont réglés au moyen d'achat des titres de dommages de guerre, complétés par les ressources apportées par les communes prélevées sur les fonds libres en caisses et sur les ressources extraordinaires. Parallèlement, les dépenses sont soldées par le bénéfice de dons ou de libéralités, de subventions ou d'avance de l'État. Elles peuvent être complétées par des emprunts contractés auprès des habitants sous la forme d'obligations à 5% remboursables en 30 annuités. Si en théorie, les communes peuvent acquitter leurs parts sans obstacle majeur, la réalité est plus complexe et la question financière reste épineuse et soulève de nombreuses problématiques. À titre d'exemple, la commune d'Abaucourt-lès-Souppleville¹⁶¹⁷ qui adhère dès sa création au syndicat de la Woëvre informe le préfet dès le mois de février 1922 que sa situation financière ne lui permet pas d'emprunter la somme de 30.500 francs qui correspond à sa quote-part pour l'électrification du village, car elle doit pour cela inscrire 26.000 francs de recette annuelle au budget durant 30 ans, ce qui est impossible. Ce dernier émet un avis favorable de principe à la ventilation de la somme à hauteur de 30.800 francs par la délégation de dommages de guerre immobiliers et le surplus par un emprunt de 12.000 francs, mais précise que la décision revient après examen d'un dossier à constituer au Ministère des Régions libérées. Cette réponse reflète une nouvelle fois le fort encadrement administratif et financier et le peu de liberté d'action des municipalités. À Damloup¹⁶¹⁸, M. Lecourtier qui préside le syndicat intercommunal met en évidence les problèmes qui résultent des achats d'indemnités de dommages de guerre dès juillet 1924. Le syndicat est obligé d'appliquer une majoration de 15% sur la quote-part des communes pour couvrir les frais d'acquisitions de ces titres, en raison du paiement par l'État en obligations décennales au taux de 33%. Compte tenu du fait que la majorité des municipalités n'ont pas pris en considération ses remarques et ses conseils, refusant de payer les frais en liquide, le montant initialement prévu se trouve augmenté. Dans le cas de Montigny-devant-Sassey¹⁶¹⁹, la dépense s'accroît de 62.100 francs à 71.412 francs, ce qui compromet la réalisation et déséquilibre le budget prévisionnel. Le conseil

1616. 4Z 65, 2Z 603-604, E Dépôt 51 160, 102 92, 507 31, 537 54, 267 118, 388 82, AD.Meuse.

1617. 4Z 65, E Dépôt 2 58 et 2 2, AD.Meuse.

1618. 4Z 65, E Dépôt 107 92, AD.Meuse.

1619. 4Z 65, E Dépôt 537 54, AD.Meuse.

municipal d'Avocourt¹⁶²⁰ le 29 février 1924 accepte la quote-part fixée à hauteur de la même somme, mais précise que les sommes à mandater dépendent des dépenses réellement engagées et constatées par le service du génie rural après déduction des subventions obtenues. La commune opte de manière représentative pour couvrir la majorité de la somme par imputation sur les titres de dommages de guerre alloués par les commissions cantonales et plus particulièrement sur ceux spécifiques aux forêts et aux anciennes maisons de berger. Le surplus doit être couvert par des achats complémentaires pris en charge directement par le syndicat pour bénéficier de conditions plus avantageuses. La municipalité de Creue¹⁶²¹ se retrouve dès juillet 1922 devant le même dilemme financier tiraillée entre la nécessité pour ses administrés d'utiliser la force et la lumière électrique et le manque de ressource qui ne permet pas de solder une dépense estimée à 56.600 francs. Elle se résout à prélever 14.150 francs sur les ressources communales par le biais de l'imposition et à prendre 6.000 francs sur les fonds libres. Un emprunt est contracté à hauteur de 23.000 francs au taux de 5% amortissable en cinq années avec une faculté de remboursement anticipé par les intérêts des dommages forestiers. La part principale est couverte par le remploi des titres de dommages de guerre sans lesquels de nombreuses localités auraient été contraintes de renoncer au projet d'électrification même lorsqu'elles y sont acquises dès les prémices. Le recours à l'emprunt est accepté, car il est indispensable par la situation financière. Il permet également de renforcer l'adhésion des riverains qui injectent des fonds dans la modernisation des villages, ce qui renforce leur attachement au territoire et limite le mouvement d'exode rural. Les maires sont généralement chargés de rechercher les administrés susceptibles de réunir les fonds nécessaires. Celui de Mont-sous-les-Côtes¹⁶²² recueille 10.000 francs auprès de trois riverains, dont l'entrepreneur local, au cours de l'année 1923. Les finances sont assainies à court terme, mais la municipalité est contrainte de relever le montant des centimes additionnels pour couvrir les frais liés aux taux d'intérêt en attendant de pouvoir imputer la dépense sur les titres forestiers. À Herméville-en-Woëvre¹⁶²³, les subventions très restreintes accordées ne suffisent également pas à couvrir les frais d'électrification. Le maire est autorisé à souscrire un emprunt dès le 29 novembre 1922, mais l'approbation préfectorale ne parvient pas avant le 18 janvier 1923 en raison de l'affluence de démarches similaires en préfecture. Les fonds ne sont réunis que le 1^{er} février 1925 pour un montant de 32.500 francs auprès des propriétaires qui participent de 1.000 francs à 8.500 francs. La somme prêtée à un taux de 6% et l'impôt reste à la charge de la commune, qui doit le rembourser sous cinq ans avec possibilité d'effectuer un remboursement anticipé au bout d'un an, à condition d'imputer la dépense sur les dommages de guerre des bâtiments communaux. Ces prêts villageois s'ajoutent à ceux pris en charge par les syndicats qui contractent des engagements départementaux gagés sur les

1620. 4Z 65, E Dépôt 463 1-2, AD.Meuse.

1621. 4Z 65, E Dépôt 102 92, AD. Meuse.

1622. 4Z 65, E Dépôt 265 104, 265 101, 2O 796, AD.Meuse.

1623. 4Z 65, E Dépôt 176 16, AD.Meuse.

dommages de guerre et répartissent le produit entre les localités adhérentes¹⁶²⁴. Ces dernières décident conjointement de la ligne d'action du syndicat et des délégués sont désignés pour participer aux réunions et préparer les assemblées générales. La forme syndicale est indispensable à l'électrification d'un réseau cohérent. Ce dernier concerne dans un premier temps les maisons d'habitations particulières et les bâtiments communautaires¹⁶²⁵ avec des choix forts similaires effectués par les municipalités qui modifient les habitudes de vie et les pratiques communautaires. Tout d'abord, les lampadaires ou réverbères sont installés dans les rues principales ou celles qui desservent directement la place publique, la mairie-école, l'église et les monuments commémoratifs. Elles modifient l'éclairage public et prolongent la durée de vie des villages à l'extérieur ce qui porte un coup fatal aux traditionnelles veillées qui tombent en désuétude. Dans les habitations, les points lumineux sont placés dans les principales pièces de vie et mettent fin aux pièces borgnes. Ils permettent de rallonger la durée de la journée de travail, surtout durant les longs hivers meusiens où la nuit tombe vite, ce qui n'impulse pas la reprise des folklores villageois d'autant plus que les heures supplémentaires sont mises à profit alors que la main-d'œuvre masculine manque. Ensuite, l'éclairage des lieux publics culturels et culturels s'adapte aux nouveaux modes de vie, aux croyances, aux us et aux coutumes des communautés qui se reconstituent. Cependant, les prix en vigueur contraignent les municipalités à revoir leurs projets, car le tarif pour l'installation complète d'une lampe se chiffre à 80 francs auxquels s'ajoutent 40 francs par boutons supplémentaires et 20 francs par pièces comptabilisées en plus, ce qui correspond à une multiplication par 4 de la valeur de 1914¹⁶²⁶. De ce fait, une première tranche d'aménagement est généralement limitée à ce qui apparaît essentiel avec une possibilité plus tard, majoritairement à la fin de la reconstruction vers 1927-1928, de procéder à des adjonctions ou à des remplacements des lampes ordinaires par des installations plus complètes ou esthétiques¹⁶²⁷. Les configurations dépendent du budget de chaque localité. Toutefois, les dépenses les plus onéreuses sont réservées pour le chœur et la nef des églises qui reçoivent des lampes à applique ainsi que des abat-jours en porcelaine. Les salles de classe sont particulièrement bien équipées. Elles intègrent les considérations des hygiénistes, de même que les salles de mairie qui reflètent les potentialités des villages. Les logements des instituteurs et des institutrices bénéficient d'un éclairage dans chaque pièce de vie, alors que les parties communes sont systématiquement dotées d'un point lumineux actionné par un système de va-et-vient. L'observation des avenants des polices d'assurance pour l'éclairage public des rues et des bâtiments publics permet d'établir une moyenne de 17 à 19 lampes

1624. 4Z 65, 2O 796, 2O 1035, AD.Meuse.

1625. 5K 237, 5K 248, 5K 312, 2Z 603-604, 4Z 65, E Dépôt 342 101, 456 61, 537 54, 2 58, 107 92, 126 32, 137 81, 200 48, 51 160, 102 92, 507 31, 267 118, 388 82, AD.Meuse.

1626. Ministère des Régions libérées, Séries de prix unitaires et barèmes, établit par le comité technique départemental, 1919, Bar-le-Duc, p.23.

1627. E Dépôt 342 101, 456 61, 537 54, 2 58, 107 92, 126 32, 137 81, 200 48, 51 160, 102 92, 507 31, 367 118, 388 82, AD.Meuse.

par village à la fin des années 1920, ce qui atteste d'un très net progrès puisqu'un grand nombre d'entre eux n'avait pas l'électricité quelques années auparavant. Sur le long terme, l'électrification induit également des coûts supplémentaires, bien qu'intériorisés par les effets bénéfiques et les retombées sur les sociétés villageoises. Pour encourager le développement de la consommation électrique, les sociétés concessionnaires telles que la société électrique du Toulinois appliquent des barèmes de tarifs dégressifs selon le nombre de points lumineux, le nombre d'heures et la puissance souscrite et les périodicités d'utilisation avec des heures creuses et pleines. Les frais liés à l'entretien du réseau électrique restent cependant conséquents. De même, le coût de rémunération de la main-d'œuvre spécialisée revient en moyenne à 4,50 francs lorsque le syndicat donne l'ordre d'exécution. Les communes consentent à des sacrifices, car l'électrification des villages est un bienfait de la période de reconstruction qui offre l'avantage d'effectuer des travaux d'envergure dans le cadre de la coopération syndicale. Les localités épargnées n'arrivent pas à regrouper les fonds nécessaires pour électrifier les villages. Les travaux y sont proscrits en raison des habitudes et du manque de finance. Les bouleversements aux sols et les destructions constituent en ce sens une opportunité d'évoluer pour les communautés rurales meusiennes sinistrées. Dans un second temps, les projets initiaux sont complétés au gré des possibilités et des besoins. Par exemple, à partir de 1925, le syndicat intercommunal d'électrification de la Woëvre¹⁶²⁸ commence à s'adresser aux propriétaires des fermes et des habitations sises dans les écarts. Les réalisations trop onéreuses sont réduites à une portion congrue, car il est demandé aux personnes concernées de participer à hauteur de la moitié de la dépense à engager avec la possibilité de couvrir cette dernière par l'emploi des indemnités des dommages de guerre. Les municipalités complètent également leurs dispositifs dans les édifices publics ou dans les rues principales ou secondaires comme en 1930 à Rupt-en-Woëvre¹⁶²⁹ dans la limite de 200 à 600 francs par rues. Au lendemain de la guerre, les communautés rurales meusiennes comprennent que la coopération est le seul moyen de parvenir à se reconstituer et à intégrer des éléments plus modernes dont l'électrification est l'aboutissement et le point le plus important. La forme syndicale leur permet de rationaliser l'ensemble et de créer un réseau viable tout en limitant leurs coûts financiers. Les retombées sont généralement positives, néanmoins les finances limitées des titres de dommages de guerre et des emprunts gagés sur ces derniers limitent considérablement les potentialités. Dans les villages dévastés, l'électrification est corollaire au relèvement et devient un marqueur de la reconstruction, alors que dans ceux où les conséquences de la guerre se sont fait moins fortement ressentir le manque constant de finance empêche les évolutions et les modernisations par l'électrification. Les bénéfices mis en avant pour convaincre les populations locales d'adhérer ne sont pourtant pas tous réalisés. La réduction des coûts financiers par l'édification des réseaux est avérée,

1628. 4Z 65, 2Z 603-604, E Dépôt 137 119, 265 104, 342 101, 360 87, 456 61, AD.Meuse.

1629. E Dépôt 342 102, 2O 1035, 4Z 65, AD.Meuse.

mais la compensation du manque de main-d'œuvre est insuffisante. Les retombées sur le développement des industries villageoises sont insignifiantes. L'énergie électrique est utilisée essentiellement pour l'éclairage et en second lieu comme force motrice. Autre constat, les communautés rurales sont en attente des progrès d'électrification, alors que quelques décennies auparavant elles étaient en retrait méfiantes envers celles des villes. À l'inverse, les autorités préfectorales et au-delà les ministères encouragent peu les initiatives privées et limitent les subventions aux réseaux qui se constituent. Les finances manquantes et les autres priorités données par l'administration limitent dès lors les réalisations. L'électrification des campagnes meusiennes, comme celle du Nord-Pas-de-Calais répond à une forte demande sociale, mais le coût élevé demeure un obstacle récurrent au progrès dans les petites entités géographiques.

2. Réseaux d'adductions d'eaux. Axes de communication.

Durant les années précédant le premier conflit mondial, les communautés rurales meusiennes sont confrontées aux récurrents problèmes liés à l'état de vétusté des systèmes d'adductions d'eau¹⁶³⁰. La situation est problématique dans de nombreux villages où les canalisations sont anciennes et vétustes usagées ou obsolètes. Elles nécessitent des réparations ou des remplacements très onéreux, faute de quoi les contaminations des eaux sont redondantes. Or, les municipalités enfermées dans leur cycle chronique d'endettement ne disposent pas des finances nécessaires suffisantes pour réaliser des travaux d'envergure et mettre fin aux pollutions et aux manques d'irrigation qui créent des répercussions sur l'hygiène et la salubrité publiques. Souvent, elles sont contraintes de parer au plus urgent et de restreindre les tranches de travaux étalés dans le temps au strict nécessaire, aux prix d'emprunts contractés sur le très long terme et gagés sur la délivrance des coupons en quart de réserve. À l'heure du bilan au lendemain de l'armistice, la situation à l'échelle du département de la Meuse est dramatique¹⁶³¹. Dans les localités les moins exposées aux bombardements, l'état des systèmes d'adductions d'eaux est prolongé, aggravé ponctuellement par l'effet des obus. Dans les villages et agglomérations dévastés, les efforts entrepris avant-guerre sont réduits à néant. Les réseaux sont détruits, inopérants et les communes sont endettées, impuissantes et incapables de rembourser les prêts du fait des dommages sur leurs principales sources de revenus, les forêts. Les canalisations trouées ou déchiquetées ne permettent pas d'alimenter correctement en eau saine les principaux points de distribution des villages, à savoir les fontaines, les abreuvoirs et les lavoirs communaux, qui sont

1630. 2O 783, 2O 786, 2O 1035, 4Z 51, 4Z 55, 5K 200, 5K 312 inclus, E Dépôt 265 105, 342 99, 253 103, 356 59, 2Z 601, AD.Meuse.

1631. 10R 83-89, 10R 98, 10R 104, 10R 107, E Dépôt 342 64, 2 2, 81 107, 134 101, 10 05, 175 27, 176 9, 200 4, 262, 101, 342 2, 450 33, 468 102, 473 104, 516 3, 516 4, 140 33, 228 35, 342 87, 342 89, 450 28, 430 29, 450 40 2R 2, AD.Meuse.

eux-mêmes très endommagés par les bombardements. Dans ces conditions, le retour des populations est complexifié, car l'absence d'eau engendre des problèmes d'ordre sanitaire et la salubrité publique n'est plus garantie, d'autant plus que la prolifération des rats au milieu des ruines accentue la pollution et rend l'eau impropre à la consommation. De nombreux puits soupçonnés d'être contaminés ou effectivement infectés selon les résultats des analyses bactériologiques prises en charge par les laboratoires qui dépendent du Ministère des Régions libérées sont en grande partie comblés ou bouchés par respect du principe de précaution. Conscient de l'ampleur des dommages sur l'ensemble des réseaux départementaux d'adductions d'eau, le préfet désigne les architectes en chef d'arrondissement afin d'effectuer les visites de constatations et d'évaluations des dégâts et dresser la liste des problématiques qui en découlent dans les villages¹⁶³². Le bilan dressé par ce dernier envoyé au Ministère des Régions libérées rend compte d'une part des difficultés à remettre les canalisations en état, et d'autre part les grosses dépenses à engager qui ne peuvent pas être supportées par les finances municipales et par l'imputation sur les titres de créances des dommages de guerre. Pour parer au plus pressé, alors que les méfaits de la sécheresse se font de plus en plus ressentir dans les campagnes meusiennes surtout de la Woëvre et que les populations de retour, les animaux et les premières récoltes souffrent du manque d'eau, il préconise d'effectuer des forages de puits. Cette solution transitoire est appliquée notamment à l'emplacement des villages provisoires¹⁶³³, mais les débits sont généralement trop faibles et la pollution des eaux ressurgit rapidement, par la contamination des nappes phréatiques par les munitions restées dans le sol ou récemment enlevées. Dans un second temps, des travaux de reconstruction complète ou partielle des réseaux d'adductions d'eau sont envisagés parallèlement à ceux de captage des sources¹⁶³⁴, mais le coût des dépenses à engager ralentit les démarches. Les communes peuvent solliciter des subventions spéciales¹⁶³⁵, cependant elles doivent constituer des dossiers très volumineux et augmentés, qui justifient des améliorations notables des travaux à exécuter pour les administrés. Ces procédures parallèles à l'obtention des avances sur les dommages de guerre ralentissent considérablement le processus de relèvement, d'autant plus que les municipalités n'ont aucune garantie à l'issue des démarches d'obtenir les subsides suffisants pour boucler le financement global. De plus, elles doivent intégrer les considérations locales et surtout assurer des conditions de vie décentes immédiatement aux riverains pour garantir la reprise de la vie économique locale. De nombreuses municipalités meusiennes sont obligées de renoncer dans un premier temps aux subventions. La rapidité du relèvement leur impose de procéder aux travaux de

1632.E Dépôt 265 105, 4K 61-62, AD.Meuse.

1633.10R 99, 4Z 51, 2Z 593, E dépôt 200 20, 8R 200, AD.Meuse.

1634. 408W 139, 2Z 601-603, 5K 200-312, 2O 783, 2O 786, 2O 1035, E Dépôt 356 60, 265 105, 342 99, 253 103, 356 59, AD.Meuse.

1635.2Z 601-603, 408W 139, 5K 200-312, E Dépôt 342 64, 2 2, 81 107, 134 101, 16 05, 175 27, 176 9, 200 4, 265 101, 342 2, 450 33, 468 102, 473 104, 516 3, 140 33, 228 35, 342 87, 342 99, 450 25, 450 40, AD.Meuse.

première urgence¹⁶³⁶ pour limiter les problèmes sanitaires et de santé publique. Elles peuvent ensuite envisager d'injecter des éléments qui permettent de moderniser ou de rationaliser le réseau d'adduction d'eau en adéquation avec les besoins des populations locales et l'emplacement des principaux lavoirs et fontaines qui conservent leurs fonctions sociales communautaires. La constitution des projets de distribution d'eau bute généralement sur le manque de finance, car la dépense à engager dans une petite localité comme Mont-sous-les-Côtes¹⁶³⁷ plafonne selon les avant-projets de l'entrepreneur Chaize Victor et de l'architecture Lemaire à la somme de 35.030,11 francs en 1921 . Il faut y ajouter les frais de captage de la source qui induit un budget supplémentaire de 35.000 francs. De plus, des difficultés complémentaires résultent de la réticence des administrés à abandonner le stockage des fumiers dans l'usoir au profit des plates formes ou des fosses à purin. Pourtant, le maintien de ces habitudes provoque une infiltration dans les eaux de pluie et dans celles souterraines qui renforce la contamination des eaux de pluie et la prolifération des épidémies. Ces dernières peuvent déboucher sur des conflits villageois comme à Mesnil-sous-les-Côtes¹⁶³⁸, où le 17 décembre 1923, trois riverains s'adressent au préfet pour trancher la question. Ils dénoncent la contamination de leurs puits par le fumier de leurs voisins qui n'ont pas de fosses contrairement aux dispositions légales. L'enlisement du conflit, où chacun persiste à maintenir sa position, nécessite l'intervention d'une délégation du service d'architecture et de contrôle du remploi. Une enquête est ordonnée. Elle démontre la contamination des puits liée de façon représentative à la propagation des particules de fumier dans les eaux de pluie. Elle souligne également les carences des réseaux d'égouts qui restent obsolètes et des réseaux d'adduction d'eau en partie reconstruits qui demeurent insuffisants. Les instances préfectorales encouragent l'association des communes pour se partager les dépenses onéreuses liées aux captages et à l'édification d'un réseau de distribution cohérent et rationnel¹⁶³⁹. Dès le mois de mars 1921, un projet de regroupement de 35 communes situées dans la région de la Woëvre est constitué. Les localités concernées partent du principe que les dévastations commises par l'ennemi obligent une reconstruction complète ou très avancée et que les potentiels titres de créances à imputer sur les dommages de guerre ne permettent pas au vu des estimations de couvrir les dépenses à engager. Elles reconnaissent leurs limites et l'impossibilité à l'échelle d'un seul village d'apporter des modifications qui améliorent la situation générale. La forme syndicale présente l'avantage de pouvoir déposer un dossier unique pour profiter des prélèvements spéciaux sur les fonds du pari mutuel. Les subventions ainsi obtenues au titre des travaux d'adductions d'eaux des communes dévastées peuvent ensuite être affectées à chaque localité selon la quote-part qui lui revient à hauteur de leur engagement. Le

1636. 8R 200, 10R 363, E Dépôt 2 2 , 81 107, 160 5, 16 08, 176 7, 229 4, 253 100, 253 103, 255 2, 265 100-102, 342 2, 342 87, 342 99, 360 32, 412 11, 456 26, 463 1-2, 463 14, 468 102-104, 473 104, 516 4-5, 2Z 601-603, AD.Meuse.

1637. 2O 786, E Dépôt 265 101, 265 103, 265 106, 265 121-128, 265 136, AD.Meuse.

1638. 2O 783, E Dépôt 253 102-103, 253 113-114, 253 126, AD.Meuse.

1639. 2Z 601-603, 5K 200-312, 408W 139, 777 PER, Le Bulletin des régions libérées, 1919-1925, AD.Meuse.

regroupement des communes paraît également être avantageux, car il facilite les travaux d'envergure en activant la solidarité et l'entraide intervillageoises par le partage des conduites. La dépense est réduite, les relations avec les pouvoirs publics facilitées et accélérées en réduisant le nombre des intervenants. Les enquêtes administratives sont regroupées et des conditions plus avantageuses sont garanties lors de la contraction des emprunts. À l'issue des enquêtes préfectorales qui consacrent l'aval des communautés rurales qui abandonnent définitivement leurs caractères autarciques et renfermés traditionnels au profit de la coopération sous la forme syndicale est créé le syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la Woëvre. Cette initiative n'est pas isolée et plusieurs autres syndicats de distribution d'eau sont créés au cours de la décennie de reconstruction du département meusien dans le même but, avec les mêmes formes et les mêmes prérogatives. À titre d'exemple, le 28 janvier 1923, le conseil municipal d'Ailly-sur-Meuse¹⁶⁴⁰ approuve le projet de constitution d'un syndicat avec les localités voisines de Brasseitte, de Han-sur-Meuse et de Mécrin. L'objectif premier est d'obtenir en tant que commune dévastée à 100% une subvention du Ministère de l'Agriculture pour financer le projet d'eau potable. Il décide pour préserver les intérêts de la commune tout en obtenant des avis techniques plus pointus pour le mener à terme, de confier le projet à l'ingénieur Petitjean de Nancy qui reçoit la mission de préparer les marchés et de surveiller l'exécution des travaux. Pour conserver un droit de regard et observer l'évolution des démarches, deux délégués communaux sont immédiatement désignés par voie électorale pour représenter la localité au sein du syndicat. Des centimes additionnels supplémentaires sont votés en prévision des dépenses à couvrir. Les démarches peuvent être plus tardives et nécessiter le maintien de mesures transitoires sur une période plus étendue. Le 20 février 1922, à Hautecourt-lès-Broville¹⁶⁴¹ l'absence d'un réseau d'adduction d'eau potable oblige les habitants à aller chercher l'eau à plus de 1.500 mètres dans une mare où l'eau est puisée pour l'alimentation des animaux et les besoins des entrepreneurs locaux, car aucun puits ne contient de l'eau. Tous sont à cette date desséchés. La municipalité considère qu'il est opportun durant l'œuvre de relèvement d'envisager la création d'une adduction d'eau potable à l'aide d'une source donnant l'eau nécessaire à l'alimentation des hommes et des animaux, et en cas d'incendie. Considérant que cette dernière se situe sur le territoire d'Eix au ravin des Fontaines et que la localité d'Abaucourt se propose de la capter, les conseillers décident de s'associer pour partager la dépense. Cette solution permet parallèlement de prétendre à un prélèvement spécial sur les fonds du pari mutuel, qui peut aller jusqu'à 90% pour les communes totalement dévastées comme Hautecourt. La forme syndicale est retenue. L'ingénieur en chef du génie rural du département est missionné pour procéder à l'établissement et à la surveillance du projet des travaux. Ils doivent être payés par ladite subvention ainsi que par le prélèvement sur les titres de dommages de guerre et les éventuels dons ou

1640. E Dépôt 468102-104, 2Z 601, AD.Meuse.

1641. 4Z 47, E Dépôt 176 7-9, AD.Meuse.

legs. Au 1^{er} mars 1923¹⁶⁴², le syndicat est officiellement créé avec un projet de distribution d'eau potable qui se chiffre à 124.850 francs. Il faut y ajouter la quote-part de 103.866 francs, 5.000 francs pour l'acquisition de terrain, 2.400 francs pour frais de surveillance permanente, 1.000 francs pour les frais d'études topographiques et 300 francs de frais de constitution de dossier soit un montant global de 237.916 francs. Le dossier est transmis au préfet au vu de l'obtention des avis de la commission sanitaire du comité départemental d'hygiène, de la commission des bâtiments communaux et départementaux et du service hydraulique en aval de l'étude des droits à la subvention sollicitée auprès du Ministère de l'Agriculture pour les fonds du pari mutuel et du Ministère des Régions libérées. La forme syndicale bien qu'elle simplifie les démarches n'empêche pas les villages de rencontrer des obstacles qui ressurgissent dans le prolongement des traditionnelles rivalités qui existent avant-guerre pour la maîtrise des ressources naturelles. Le 26 juillet 1924, les résultats de l'enquête menée dans les agglomérations de Moranville, de Grimancourt-en-Woëvre et d'Herméville au sujet du projet de captation d'une partie du débit de la source des petites fontaines par l'alimentation en eau du syndicat d'Abaucourt-Hautecourt indiquent de nombreuses oppositions qui induisent des déclarations qualifiées d'inexactes ou de manifestement exagérées. Le syndicat rappelle que les communes sont alimentées par des systèmes d'adductions d'eaux pour les lavoirs et les abreuvoirs et que l'alimentation du bétail n'est pas assurée par le ruisseau d'Eix, qui dispose de nombreux affluents qui excluent le risque d'assèchement alors que celui de Tavannes se trouve dans ce cas de figure durant la période sèche. Cette divergence d'intérêt et de point de vue retarde la réalisation du projet qui est toujours en suspens en avril 1927. La commune d'Hautecourt se retrouve en difficultés financièrement, car les prix pratiqués dans les travaux publics en 1922 ne correspondent plus à ceux en vigueur. Elle ne dispose pas des ressources suffisantes pour absorber l'écart, d'autant plus qu'elle s'est imposée de centimes extraordinaires sur 10 ans pour couvrir la dépense liée à l'établissement du réseau de distribution électrique. Quant à l'indemnité des dommages de guerre pour la reconstruction du lavoir de 20.000 francs, elle a déjà été déduite des dépenses subventionnelles du projet des travaux d'adductions d'eaux. Le syndicat approuve les nouvelles estimations dressées par le service des Ponts-et-Chaussées chiffrées à 299.397 francs. Pour couvrir l'écart de dépense, il sollicite une rallonge budgétaire de la commission du pari mutuel et du Ministère des Travaux publics pour augmenter la subvention initiale accordée à hauteur de 195.185 francs. En novembre 1929, la demande est rejetée. Les deux communes qui adhèrent au syndicat sont obligées de s'engager à inscrire au budget annuel les sommes nécessaires pour couvrir les frais d'exploitation et d'extraction des coupes affouagères pour financer les travaux d'adduction d'eau et les frais de contrôle après réception définitive de ces derniers. Le 18 mars 1930, tandis que le réseau commence à être opérationnel, le maire d'Hermeville reçoit les pleins pouvoirs pour représenter lui-même ou par l'intermédiaire d'un avocat les intérêts de la commune face à

¹⁶⁴² 1642.4Z 247, E Dépôt 176 7-9, E Dépôt 2 2, AD.Meuse.

l'instance au conseil de préfecture déposée par l'ingénieur du génie rural. Ce dernier réclame le paiement de 4.469,60 francs au taux d'intérêt de 5% au titre de ses honoraires pour l'établissement d'un projet d'adduction qui a été repris et remanié par le service des Ponts-et-Chaussées pour l'adapter aux besoins et aux ressources pécuniaires. À l'heure du bilan, le 19 juillet 1930, la forme syndicale donne satisfaction aux administrés qui consentent à une redevance annuelle de 1 franc par habitant et par tête de bétail pour subventionner les travaux d'entretien de la conduite d'eau des lavoirs, des abreuvoirs et des bornes-fontaines, ou une taxe de 20 francs par ménage qui bénéficie de l'eau à domicile. Le syndicat s'occupe ensuite en remployant le legs effectué par la coopérative de reconstruction de 20.000 francs de procéder aux branchements nécessaires aux raccordements des immeubles d'habitations au réseau en traitant de gré à gré avec la société auxiliaire de distribution d'eau à Paris. Les problématiques liées aux retards pris dans le début des tranches de travaux en raison des lenteurs des procédures administratives entamées pour l'obtention des subventions se retrouvent dans de nombreuses municipalités qui sont regroupées en syndicats¹⁶⁴³. Nous relevons dans cette configuration la commune d'Avocourt¹⁶⁴⁴ qui bénéficie d'une allocation de 56.779 francs du ministère des Régions libérées le 23 décembre 1924 pour sa distribution d'eau et d'une subvention au pari mutuel de 56.779 francs, dont 40.000 francs à employer en 1926. Les difficultés financières sont mises en avant, car le projet se chiffre à 129.500 francs alors que les subventions de toute part n'excèdent pas 112.721 francs. Dès 1926, l'écart se creuse. Les différences de coefficients induisent une nouvelle estimation du projet qui porte le projet initial à la somme de 181.250 francs alors que les subventions ne sont pas augmentées en proportion. Généralement, les édifications des réseaux d'adduction d'eau ne sont réalisées qu'à la fin de la reconstruction des villages et le surplus des dépenses liées au retard des travaux avec des augmentations des tarifs de l'ordre de 30% est imputé sur les titres des dommages de guerre forestiers. Dans tous les cas, les résultats obtenus par les syndicats intercommunaux sont meilleurs que les actions menées par les municipalités isolées. La coopération sous la forme syndicale est favorable aux touches de modernité, à la rationalisation et au désenclavement même si les problèmes financiers chroniques et récurrents freinent le processus ou limitent les réalisations et leurs portées. D'autres tentatives de coopérations sont observables à l'échelle du département et confirment que les communautés rurales ne sont pas réfractaires au progrès. Au contraire, durant la phase de reconstruction, elles sont réceptives aux changements et demandeuses d'éléments plus modernes et rationnels qui modifient leurs cadres de vie. En ce qui concerne les chemins de fer, les réseaux et les regroupements sont repris sous les mêmes formes et modalités. Les instances préfectorales¹⁶⁴⁵ pour rétablir de toutes urgences les voies de communication

1643. Z 601-603, 408W 139, E Dépôt 342 64, 2 2, 81 107, 134 101, 16 05, 229 4, 17 59, 20 04, 253 100-103, 450 33, 468 102, 342 2, 360 32, 473 104, 516 3-4, 412 11, 456 26, 450 29-40, 468 102-104, 473 104, 516 4-5, AD.Meuse

1644. E Dépôt 463 2, 463 14-16, AD.Meuse.

1645. Magny (Ch.), La reconstruction du département de la Meuse : la ténacité d'une courageuse population, l'effort de

prennent en main la direction et le financement des travaux du réseau de la Woèvre, composé de deux lignes principales, à savoir la ligne Verdun-Montmédy de 61 km et la ligne Commercy-Vaux-devant-Damloup de 65 km. Elle charge la société générale des chemins de fer économiques de faire les démarches dès 1920. Les pertes subies toutes catégories confondues sont estimées à 3.762.840,82 francs et l'indemnité totale de remise en état à 16.521.797,70 francs. La reconstitution des cinq lignes à voie métrique sur 168 km qui font partie du réseau de la compagnie meusienne des chemins de fer fait l'objet en juin 1923 d'un marché avec l'administration des travaux publics à la compagnie meusienne pour l'installation du domaine public. En mars 1923, le département rachète ladite compagnie. Il remploie la subvention et l'indemnité de 80.747,67 francs allouées par le tribunal des dommages de guerre de Bar-le-Duc. Les municipalités sont informées, mais pas sollicitées. Les principales réclamations et mécontentements proviennent du manque de rationalité des horaires ou des inadaptations avec le rythme de la vie économique locale. Par exemple, le 8 avril 1923¹⁶⁴⁶, les entrepreneurs et commerçants de Hautecourt demandent au préfet d'intervenir auprès du directeur de la compagnie des chemins de fer de l'Est afin que la barrière sise sur le chemin Broville-Hautecourt reste ouverte de 7h à 16h30 en hiver et de 5h30 à 20h en été pour éviter les stationnements qui perturbent la quiétude des riverains et gênent les intérêts économiques des intervenants. Les regroupements de communes sont incités par les instances préfectorales qui les orientent. Elles encadrent fortement les créations de lignes, décident des lieux de dessertes, ce qui provoque souvent un décalage entre les volontés des riverains et les choix stratégiques opérés qui restreignent le désenclavement effectif¹⁶⁴⁷. Le manque de finance des municipalités réduit leurs oppositions et les pousse à adhérer aux syndicats. À titre d'exemple, fin 1925 un service de transports en commun par voiture automobile¹⁶⁴⁸ est mis en service sur l'axe Fresnes-en-Woèvre-Clermont-en-Argonne par Villers-sur-Meuse et Souilly. L'itinéraire dessert les communes de Fresnes-en-Woèvre, Bonzée-en-Woèvre, Mont-sous-les-Côtes, Mesnil-sous-les-Côtes, Rupt-en-Woèvre, Gercourt, Villers-sur-Meuse, Récourt, Rambluzin, Heippes, Souilly, Ippécourt, Jubécourt, Ville-sous-Cousance, Auzéville et Clermont-en-Argonne. La subvention annuelle par commune est fixée de façon uniforme à 250 francs par kilomètre. Les conseils municipaux votent la dépense durant six années sur les fonds libres de la caisse et acceptent la fixation du nombre de voyageurs à deux par jours par commune. Pour améliorer le réseau en 1938, l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées intervient pour établir une ligne de bus pour répondre aux attentes de l'union commerciale et industrielle de Verdun qui relie Mouilly, Rupt-en-Woèvre, Génicourt, Dieue-sur-Meuse, Sommedieue, Haudainville, Belrupt et Verdun. La subvention

l'administration, Bar-le-Duc, 1928, conte Jacquet, p.103-118.. 5K 299-300, 10R 108, 2Z 599-600. E Dépôt 60 87, AD.Meuse.

1646. 5K 299, E Dépôt 176 7-9, AD.Meuse.

1647. 2Z 601-603, 5K 299-300, 10R 108, 2Z 599-600, AD.Meuse.

1648. E Dépôt 265 100-103, AD.Meuse.

annuelle est fixée à 925 francs par commune et par voyageur pour un voyage aller-retour trois jours par semaine. Des adaptations horaires sont régulièrement requises, mais dans l'ensemble le réseau présente des avantages et impulse les déplacements quotidiens dans le cadre du travail, limitant les flux de l'exode rural. La reconstitution du réseau départemental télégraphique et téléphonique est également encadrée par les services préfectoraux¹⁶⁴⁹. Les communes forment un ensemble, le réseau n'étant pas viable de manière isolée. Elles sont sollicitées au fur et à mesure des avenants aux programmes de travaux. Elles bénéficient d'avantages financiers, mais le manque de ressources constitue toujours un frein à leur désenclavement. À titre d'exemple, la commune de Lachalade¹⁶⁵⁰ est incorporée au réseau téléphonique au second trimestre 1927. Elle n'a pas à supporter la dépense d'installation du circuit et du bureau, car elle peut bénéficier d'une avance remboursable du département à l'État. La commune rembourse annuellement au département les trois quarts du montant des intérêts du capital soit 28.013 francs. La rétribution du gérant du bureau, de même que du porteur de télégraphes est prise en charge par les localités dans les mêmes conditions qu'avant-guerre. En revanche, dès 1923, le directeur des postes et télégraphes¹⁶⁵¹ informe les maires que pour obtenir les concessions d'un établissement de facteur-receveur, les conseils municipaux doivent s'engager à fournir, à aménager et à entretenir gratuitement les locaux nécessaires au fonctionnement du service et au logement du titulaire. Ils doivent également accepter de rembourser les frais de transport des dépêches, dont le montant n'est pas évaluable par avance, et les frais de régie de l'ordre de 150 à 200 francs. Les regroupements des petites agglomérations constituent le seul moyen de contourner l'obstacle financier. Ces réseaux sont de plus en plus indispensables au quotidien du fait de l'évolution des modes de vie des communautés rurales. Enfin, le manque de finance nous l'avons démontré précédemment et la baisse du nombre d'écoliers et de fidèles les incite ou les oblige à des fusions d'écoles ou au partage d'un presbytère entre plusieurs localités¹⁶⁵². Quelques tentatives de coopérations sont également tentées avec plus ou moins de succès en raison du manque d'argent et des mouvements de populations dans le domaine culturel. À titre indicatif, nous citerons la création des quelques salles de projections cinématographiques établies par les instituteurs dans les mairies-écoles ou des coopératives scolaires communales. Celle de Rupt-en-Woëvre¹⁶⁵³ est par exemple fondée à l'initiative de plusieurs conseillers municipaux avec pour but de développer l'instruction, de favoriser le contact avec les livres en constituant une bibliothèque et en développant la concorde sociale villageoise par le biais de l'instruction. L'objectif, non dissimulé, de ces démarches coopératives à l'échelle d'un village, d'un groupe de localités, d'un canton ou d'un espace plus vaste géographiquement est de freiner

1649. Magny (Ch.), *op.cit.*, p.65-147. 2Z 517, E Dépôt 200 49, 253 103, 360 26, AD.Meuse.

1650.. E Dépôt 200 49, AD.Meuse.

1651. E Dépôt 200 49, 253 103, 360 26, AD.Meuse.

1652. E Dépôt 2 2, 81 107, 160 5, 176 7, 229 4, 253 100, 255 2, 265 101, 342 2, 360 32, 412 11, 453 26, 468 102, 473 104, 516 4, AD.Meuse.

1653. E Dépôt 342 2, 342 17, 342 38, 342 91, 342 102, 342 117, AD.Meuse.

l'exode rural en assurant plus de commodité aux sociétés rurales, des possibilités de désenclavement plus grandes, des loisirs et des centres d'intérêts complémentaires pour ralentir ou inverser le mouvement d'exode rural. Pour conclure, nous pouvons affirmer que la période de reconstruction est une phase propice à l'émergence et au développement des coopérations pour insuffler des éléments de modernité et rationaliser les agglomérations rurales. Cependant, les pouvoirs publics par le contrôle rigoureux et une ligne d'action qui tend à standardiser leurs évolutions limitent les retombées bénéfiques en n'intégrant pas toujours suffisamment les impératifs locaux à ceux départementaux. La coopération au tournant des années 1930 présente de nombreux avantages qui permettent de réduire les obstacles financiers et les méfaits de la crise économique, conjoncturelle et sociale mondiale avec ses dimensions françaises spécifiques. Cependant, elle ne peut à elle seule contrer le mouvement d'exode rural. Elle ne peut pas résoudre les problématiques qui sont liées à l'enfermement endémique des localités rurales dans un endettement qui est nécessaire pour introduire des éléments plus modernes, hygiénistes et rationnels. La reconstruction est l'ère de la coopération dans le département meusien de tradition autarcique.

CHAPITRE 8.

DES COMMUNAUTÉS RURALES OBLIGÉES DE SE RECONSTITUER SUR TOUS LES PLANS.

Dès leurs retours dans les localités dévastées, les communautés rurales meusiennes fortement décimées ou affectées dans leurs structures sociales doivent trouver une nouvelle organisation, sociale et économique qui tient à la fois compte des formes ancestrales qui ne sont pas totalement reniées et des changements nécessaires en raison de la modification de leurs structures, des tabous brisés par le conflit ou le dépassement des obstacles qui empêchaient le développement des évolutions au stade micro-embryonnaire. Même si le lien qui les relie au territoire demeure prépondérant, les dévastations¹⁶⁵⁴ contraignent à prendre en compte les répercussions sur le cadre de vie et sur les lieux de vie communautaires. L'exploitation de ce dernier reste une constante, car source de richesse, alors que les activités artisanales ne peuvent se réimplanter faute d'activité, la période de reconstruction créant de nouveaux besoins et de nouveaux débouchés, ainsi qu'une évolution du rapport entre les individus et la main-d'œuvre étrangère à la sphère communautaire. Parallèlement, les structures d'encadrement sont contraintes de trouver de nouveaux modes d'expression et d'influence face à des sinistrés qui revendiquent leurs droits et se libèrent de la tutelle traditionnelle qui pesait sur eux. Les conseils municipaux se trouvent dans des postures complexes, avec des prérogatives similaires, mais en plus une implication auprès des instances chargées à la reconstruction où ils doivent défendre les intérêts locaux. Quant à l'instituteur et au curé, leurs places sont modifiées par les nouveaux impératifs, si bien qu'ils doivent composer avec la situation pour répondre aux besoins et aux attentes et construire un nouveau cadre d'expression et de répression des émotions et des comportements. Au final, la Grande Guerre a contraint tous les individus à sortir des relations traditionnelles, quelles soient intercommunautaires ou d'encadrements, rassurantes pour trouver une nouvelle position dans la pyramide sociale et économique se reconstituant.

I. DES COMMUNAUTÉS RURALES SE RECONSTITUANT : RAPPORTS AU TERRITOIRE ET LIENS HUMAINS.

1. La Grande Guerre coupable de la décrépitude des sociétés rurales ?

1654. 10R 83 et 10R 89, AD.Meuse.

Conseil général du département de la Meuse, Annexe au rapport du Préfet. Cartes et tableaux donnant renseignements sur la reconstitution des régions atteintes par les événements de guerre, Bar-le-Duc, Conte-Jacquet, août 1922, p.1-30.

Dès le lendemain du conflit, les groupes humains cherchent à retrouver le cadre de vie où ils ont grandi, se sont mariés, ont fondé une famille ou ont enterré leurs aïeux avant les affrontements. Les communautés rurales meusiennes restent intimement attachées au territoire où se trouvent leurs patrimoines, car l'ancrage territorial est caractéristique des sociétés sédentaires, il détermine les membres appartenant à un même groupe. Cependant, les dévastations nécessitent que les villages fortement endommagés soient entièrement reconstruits. La loi du 14 mars 1919¹⁶⁵⁵ prévoit que des plans d'aménagements et/ou d'embellissements des localités dévastées soient établis, celle du 17 avril 1919¹⁶⁵⁶ en définit les modalités. La reconstruction est laissée à l'initiative des sinistrés, alors que l'État se charge du contrôle du emploi et le Génie rural de dresser et d'étudier les plans d'aménagements du sol et des bâtiments communaux avec le concours d'architectes-urbanistes comme Joseph Hornecker à Rouvres-en-Woëvre et Étain ou Louis Guindy à Sommedieu¹⁶⁵⁷. Généralement, les plans s'inspirent des théories des cités-jardins qui ont émergé en Angleterre à la fin du XIX^e siècle dans la mouvance hygiéniste européenne, avec une importance accordée à l'espace, à la lumière et à la verdure. Cependant, ces derniers sont rarement adoptés tel quel, des grandes lignes sont pourtant retenues, toutes les communautés rurales s'accordent pour reconstruire des villages aérés, plus confortables, plus pratiques et plus sains. La destruction d'une bonne partie du patrimoine bâti est favorable à la dispersion des fermes, même loin des villages, mais la dispersion parcellaire et le refus du remembrement¹⁶⁵⁸ de façon quasi généralisée par les exploitants meusiens bloquent les possibilités, d'autant plus que les centres d'intérêt de ces derniers ne sont pas modifiés comme en Moselle ou en Meurthe-et-Moselle¹⁶⁵⁹ par les attraits des villes et des agglomérations industrielles, ce qui impulse l'utilisation des dommages de guerre sur place avec l'obtention de l'intégralité des indemnités dans le cadre du emploi¹⁶⁶⁰. Des choix forts similaires sont également repérables quant à la localisation des nouveaux emplacements¹⁶⁶¹, dans la mesure du possible les anciens sites sont conservés lorsque l'état du sol le permet avec la reprise de la même typologie. Lorsque cela est nécessaire, la position est légèrement déplacée en amont ou en aval, à l'exemple de Samogneux¹⁶⁶² qui

1655. A//1706, AN.

Rosenthal (L.), Villes et villages français après la guerre, aménagement, restauration, embellissement, extension Paris, Éditions Payet et cie, 1918,288p.

1656. Gauthier (P.), Le guide du sinistré, les dommages matériels de guerre. Leurs réparations, exposé pratique de la loi du 17 avril 1919, Paris, Coueslent, 1917, p.1-56

1657. Gérard (C.), Les villages de la Reconstruction, 1918-1928, L'énorme chantier meusien, Bar-le-Duc, villages Lorrains, n °78, avril 1997, p.26-22.

1658. Hottenger (G.), Morcellement et remembrement, la propriété rurale, Paris, Bibliothèque du musée social, s.d., 192 p.

1659. Horne (J.), La reconstruction du nord-est de la France après 1918, Paris, dossiers Les chemins de la mémoire, n° 173, juin 2007.

1660. 10R 1007-1070, AD.Meuse.

1661. 10R 1071-2154, AD.Meuse.

1662. 10R 379, 10 R 449, 10 R 489, 10 R 495, 10 R 511, 10 R 613, 10 R 784, 10 R 811, 10 R 2100, 4Z 38, E Dépôt 356-21 à 27 inclus, AD.Meuse.

été jugé inconstructible sur les fondations primitives, même après les travaux de déblaiement et de remise en état du sol. Ainsi, de nombreux projets du Génie rural¹⁶⁶³ tombent en désuétude par la résistance presque systématique de nombreux propriétaires, comme à Éton où il propose de remembrer d'un bloc le sol bâti après destruction. Tous préfèrent négocier eux-mêmes directement les rachats et les échanges parcellaires avec leurs voisins que de se voir imposer un emplacement artificiellement délimité, même aux pieds des pentes les plus ravagées des Hauts-de-Meuse, les villages restant à leur position initiale sauf à Damloup. Les modifications les plus significatives sont imposées par le conflit, principalement en Argonne où Vauquois est transféré au sud de sa butte mémorial dévasté par la guerre des mines, où Montfaucon qui s'expatrie au pied de la colline dominée par le grand monument américain, où Forges-sur-Meuse se déplace de 500 mètres, et Boureuilles qui aligne ses maisons, chacune sur un jardin sur une rue neuve. D'une façon générale, ce sont les plans initiaux qui sont conservés, avec les mêmes sols, que la disposition en village-rue soit respectée ou que des rues croisées parallèles en damiers imparfaits composent les plans mixtes. Les villages reconstruits portent pourtant les marques de la reconstruction avec une architecture très caractéristique, spécifique au département meusien. Tout d'abord, le Génie rural parvient à mener à terme le desserrement des rues anciennes et sur les quelques nouvelles, ce qui permet d'aérer les villages et de les rendre plus sains. Cette caractéristique est possible par la diminution de la population qui nécessite moins de construction, d'autant plus que les foyers augmentent le nombre de personnes logées en regroupant les ménages éclatés par la guerre et que les maisons de manœuvres disparaissent. Les réalisations les plus poussées s'observent en Argonne¹⁶⁶⁴ où les maisons neuves dispersées contrastent avec les mitoyennetés majoritairement d'avant-guerre très étroites. Les villages de Septsarges, d'Esnes-en-Argonne, de Nantillois et de Consenvoye acquièrent une relative avancée grâce à des cours et jardins entre les maisons individuelles. Cependant, les impératifs économiques limitent les possibilités, quelques villages restent fidèles à la mitoyenneté, moins par choix ou par attachement à la tradition que par souci d'économie¹⁶⁶⁵. Les bâtisses sont implantées plus rigoureusement le long des rues sur des parcelles élargies, et les constructions deviennent beaucoup plus discontinues, y compris dans les villages qui ne sont qu'en partie reconstruits. Les voies de circulation font l'objet d'aménagement, de manière à ce que les tracés rectifiés et élargis facilitent le transit automobile qui se développe. Les usoirs qui prennent de l'ampleur grâce aux plans d'alignement sont dorénavant séparés des espaces de circulation. L'apparition de fermes avec des cours qui regroupent toutes les activités agricoles les prive de leurs fonctions premières de stockage agricole, les faisant évoluer vers des espaces de représentation, support d'embellissement. L'identité

1663. 10R 1007-1070, 10 R 1071-2154, AD.Meuse.

1664. Brion (S.), Les transformations du village rural dans la zone dévastée de la Meuse, guerre 1914-1918, Annales de l'Est, 1935, n° 1, p.3-29.

1665. 10R 1007-1070, 10 R 1071-2654, AD.Meuse.

de chaque village est également redéfinie et affirmée par l'aménagement de la place publique, qui était pratiquement inexistante dans les agglomérations rurales meusiennes et qui s'affirme comme un élément dominant et structurant avec un style architectural emblématique autour des bâtiments à visées communautaires, mairies, écoles, églises puis monuments aux morts. Les architectes¹⁶⁶⁶, recrutés en Meuse, en Champagne ou à Nancy, chargés de 5 à 10 communes chacun marquent de leurs empreintes les localités reconstruites avec un respect plus ou moins grand du régionalisme, à quelques réserves près. Le regard des communautés rurales très soucieuses de la préservation de leurs patrimoines freine considérablement les touches d'originalités. Ainsi, dans le respect de leurs volontés, les voûtes, les ogives et les fenêtres à remplissage flamboyant des églises, à l'exemple de celles de Révigny, Beauzée, Rambercourt, Clermont et Étain sont soigneusement reproduites. Quelques architectes parviennent à faire accepter quelques éléments du mouvement Art déco en les adaptant au style d'origine. Cela est notamment le cas de l'architecte Longuet qui édifie à Dieppe-sous-Douaumont¹⁶⁶⁷, les mêmes édifices culturels sobres, à fenêtres cintrées par deux ou trois, tout en procédant à l'adjonction d'un clocher latéral à ressort et tour en pagode. Pour les édifices communautaires¹⁶⁶⁸, même si les débats sont ouverts pour décider ou non de conserver les ruines, un refus analogue du déplacement de la structure primitive est manifesté, si bien que les fondations sont en grandes parties conservées, même si les dimensions sont révisées à la baisse, selon l'importance numérique de la population et par souci d'économie budgétaire dans le cadre du contrôle rigoureux du emploi. La prise en considération de la volonté des administrés de chaque village favorise la reprise de l'attachement territorial, parallèlement au développement d'une nouvelle identité communautaire. Chaque village forge son caractère et son âme, dont les petites différences permettent de les distinguer des unités voisines. Parallèlement, des commissions sanitaires sont mises en place, imposant des mesures spécifiques aux communes sinistrées, dont les principales sont le report des cimetières à l'extérieur du groupe d'habitation et l'aménagement d'un assainissement maîtrisé par l'établissement de fosses septiques et des réseaux du tout-à-l'égout¹⁶⁶⁹. Si le premier transfert reçoit globalement une réception positive prolongeant les démarches commencées avant-guerre et considérablement limitées par le manque de finances et l'endettement chronique des municipalités, les deux autres dispositions préconisées sont plus problématiques, les Meusiens rechignant à leurs mises en place dans le premier cas de figure et les finances insuffisantes limitent les possibilités dans le second. Pour faciliter le relèvement, dès 1917, le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts organise un concours ouvert à tous les architectes, son but étant de faire émerger de nouveaux types architecturaux et

1666. 10R 2199-2208, 1980 W100, 4Z 62, AD.Meuse.

1667. 10R 988, 10 R 294, AD.Meuse.

1668. 10R 1007-1070, 10R 1071-2154, AD.Meuse.

1669. Ministère des Régions libérées, Mission sanitaire et d'hygiène sociale, l'application des lois d'hygiène à la reconstitution améliorées des Régions libérées, Paris, Berger-Levrault, 1919, 63 p.

10R 1007-1070, 10 R 1071-2154, AD.Meuse.

d'obtenir ainsi des modèles de référence pour la reconstruction des habitations rurales dans les régions dévastées¹⁶⁷⁰. En Meuse, trois modèles sont soumis aux concurrents, à savoir une ferme de moyenne culture, une ferme de petite culture et une maison d'ouvrier agricole, toutes intégrant les principaux courants de pensée internationaux de l'époque, principalement l'hygiénisme et le régionalisme. Le succès de ce dernier, dans le département durant la reconstruction, s'explique par l'aval des ruraux qui rejettent l'uniformisation et qui souhaitent conserver des caractéristiques d'avant. L'architecture régionaliste, permet de produire un paysage à la fois cohérent dans son ensemble et riche d'une infinité de nuances grâce à l'intervention d'architectes agréés qui interprètent le modèle selon les besoins et les desiderata locaux. Grâce à son lien affirmé et revendiqué avec le style traditionnel, ce type d'architecture s'impose comme le meilleur moyen d'effacer les destructions, tout en inscrivant harmonieusement les constructions dans le paysage et en offrant de nouveaux standards de confort plus faciles à mettre en œuvre. Le ministère des Régions libérées va encourager l'application des mesures sanitaires en promulguant une série de lois relatives à l'hygiène servant de base à la reconstitution améliorée¹⁶⁷¹. Les théories hygiénistes guident la reconstruction et le Génie rural dans l'élaboration des plans d'aménagements détruits, conseille vivement l'implantation d'un nouveau type de ferme où la cohabitation des hommes et les animaux sous le même toit est évitée de même que la mitoyenneté directe des exploitations au profit d'une répartition des espaces avec des couloirs de circulation qui dissocient les parties par fonctions disposées autour d'une cour. Toutefois, pour qu'ils soient acceptés, les changements ne doivent pas être très importants, si bien que la ferme traditionnelle et la ferme de reconstruction ont à première vue de nombreuses ressemblances, telle que la partition logis/étable/grange, en deux ou trois travées selon les fonctions et les ressources de l'habitant visible en façade¹⁶⁷². Les mutations proviennent dès lors du recours aux nouvelles techniques de construction¹⁶⁷³ requises pour édifier en un temps court les bâtisses, ainsi que l'intégration des valeurs hygiénistes. La profondeur des bâtiments est réduite par des plans qui ne comprennent plus que deux pièces en enfilades au lieu de trois alors que la largeur des pièces est augmentée, permise par le desserrement des habitations. Les hauteurs des façades sont rehaussées par l'augmentation de la hauteur des pièces, qui bénéficient d'une meilleure lumière et ventilation par l'agrandissement des

1670. 10R 2199-2208, 1980 W 100, 4Z 62, AD.Meuse.

Caue, La reconstruction dans les années 1920 en Meuse, un patrimoine à protéger, novembre 2007, p.12.

1671. Ministère des Régions libérées, op.cit., p.1-63.

Barberi (J.), Les transformations de l'habitat rural dans la zone dévastée de la Meurthe-et-Moselle durant la guerre 14-18, Nancy Mémoire de maîtrise, 1986, p.1-143.

1672. 10R 2194-2208, 1980 W100, 4Z 62, 10 R 1007-1070, 10 R 1071-2154, AD.Meuse.

1673. Caue, op.cit., p.15-38.

Brion (S.), Les transformations du village rural dans la zone dévastée de la Meuse, guerre 14-18, Annales de l'Est, 1935, n° 1, p.3-29.

Horne (J.), La Reconstruction du nord-est de la France après 1918, Paris, dossiers chemins de la Mémoire, n° 173, juin 2007.

Gérard (C.), Les villages de la Reconstruction, quand on a reconstruit le canton d'Étain, les villages de la reconstruction, n° 70-97-78, Villages lorrains, 1995-2002-1997, p.9-13, p.13-14, p.16-22.3. 10R 1007-1070, 10 R 1071-2154, AD.Meuse.

fenêtres qui conservent cependant leur configuration avec des proportions et un type de menuiserie analogue, mais les pièces borgnes disparaissent en grande partie. Les portes de grange s'élargissent pour s'adapter à la mécanisation agricole qui progresse, alors que la partie habitation s'identifie plus clairement par son volume et la composition de sa façade. De ce fait, une nouvelle typologie architecturale apparaît dans les villages reconstruits avec la maison purement dédiée à l'habitation, qui reflète désormais la mixité sociale et professionnelle des unités rurales, au voisinage immédiat des fermes reconstruites. Ces dernières, de composition classique et symétrique, articulées autour de la porte principale, édifiées sur deux étages, s'intègrent parfaitement dans le paysage par une ornementation discrète avec un subtil équilibre des façades décorées avec un jeu de couleur, de toiture et un recours à plusieurs matériaux. Enfin, par souci d'économie et de rapidité d'intervention, la reconstruction met à profit la production industrielle de matériaux de construction standardisés sans révolutionner les procédés de mise en œuvre. Les nouveaux matériaux offrent des richesses décoratives inédites et un style architectural très caractéristique. La maçonnerie de moellons conserve son caractère traditionnel réalisée en moellon en blocs de pierres irrégulières et extraits des carrières locales, cependant les éléments assemblés grossièrement sont désormais recouverts d'un enduit à la tyrolienne qui permet une projection rapide. Le calcaire utilisé en Meuse est remplacé par de la pierre débitée industriellement en blocs standardisés dans un souci de rendement et pour faciliter la mise en œuvre. Ces blocs modulaires sont utilisés principalement pour former, en alternance avec la brique, les encadrements des portes et fenêtres, très caractéristiques de la reconstruction, alors que la pierre de taille est privilégiée pour souligner le caractère officiel des bâtiments publics, notamment des mairies-écoles qui célèbrent la République victorieuse au cœur des villages. Quant aux poutres en bois, elles sont généralement remplacées par des poutres métalliques structurelles ou en linteaux, qui restent apparentes en façade et peintes. Les rivets deviennent des éléments décoratifs complémentaires de la façade. La brique laitière est utilisée pour les bâtiments communs complétée ou remplacée par celles en terres cuites selon les budgets, ce matériau structurel et décoratif offrant des avantages pour la reconstruction. Les bâtiments changent également de profil par la légère accentuation des pentes des toitures, qui changent la silhouette globale des rues, par l'abandon définitif de la tuile canal traditionnelle en faveur de celle mécanique à emboîtement, mais dans le prolongement de la tradition des bords rampants sont soulignés de planches de rivet en bois peint. Simultanément à l'agrandissement des fenêtres se développent de façon très répandue les persiennes métalliques, alors que les ouvrages de ferronnerie absents avant-guerre commencent à exercer un rôle de protection et de décoration. La reconstruction des années 1920 en Meuse crée un nouveau patrimoine, avec un décalage d'une part entre les villages totalement reconstruits et ceux partiellement ou non endommagés. L'utilisation des indemnités des dommages de guerre transforme les conséquences

néfastes en opportunités pour opérer une synthèse des aspects traditionnels et modernes qui reflètent l'évolution des communautés rurales meusiennes. Toutefois, la lenteur des procédures contraint les municipalités à renoncer à certains aménagements préconisés dans les plans d'aménagement¹⁶⁷⁴. La rapidité du relèvement et les impératifs financiers prennent le dessus au bénéfice du prolongement de la tradition. La reprise de l'ancrage territorial peut alors constituer l'un des principaux moteurs de l'œuvre de reconstitution, les communautés rurales restent liées à un territoire qu'elles défendent. Cette dimension s'observe dans l'importance numérique des démarches liées au rapatriement des dépouilles¹⁶⁷⁵, des soldats ou des membres de la famille décédés lors de l'exil, dans les cimetières communaux, les aïeux devant rester au pays et accueillir les décédés lors du rite de passage. De même, une réelle implication est attestée dans la défense des patrimoines particuliers ou collectifs, notamment par des prêts, des dons ou des ventes imputables sur les titres de dommages de guerre pour favoriser le relèvement d'un édifice à visée communautaire, d'un lavoir ou d'une fontaine par exemple. De même, une défense énergique s'observe avec des réactions d'opposition et de refus des procédures à l'amiable pour réduire la Zone rouge initiale, pour redonner vie au cadre villageois malgré les interdictions et la multiplication des circulaires préfectorales et/ou ministérielles qui donnent des directives divergentes¹⁶⁷⁶. Les communautés humaines se reconstituent autour d'un territoire, les efforts pour permettre l'œuvre de relèvement soudent les liens sociaux avec des objectifs communs. Cependant, même si la guerre ne doit pas être le seul facteur explicatif de la décroissance numérique l'interaction de multiples facteurs concourt à alimenter le flux des migrations définitives, que l'attachement à la terre et aux patrimoines ne parviennent pas à juguler prolongeant le mouvement d'exode enclenché dès 1850 dans le département meusien. Le profil d'évolution général des populations de l'étude (annexe XI.) indique une très nette décroissance entre 1911 et 1921 bien que le processus de reprise soit enclenché avec les autorisations de retours des civils¹⁶⁷⁷, mais les structures sont modifiées par la ponction humaine et la dispersion des Meusiens évacués en refuge sur le sol français. La baisse est proportionnellement excessive dans la zone des combats où les évacuations sont de rigueur, ce qui confirme les chiffres du canton de Saint-Mihiel et de Verdun, et dans une moindre mesure de Charny-sur-Meuse, Montmédy et Fresnes-en-Woëvre, où l'ampleur des dévastations limite ou ralentit les procédures de réintégrations. Toutefois, à l'observation des courbes, nous pouvons affirmer que le processus est pourtant enclenché, même si des nuances cantonales et communales sont à apporter et que le niveau d'avant-guerre est rarement atteint ou dépassé, ce qui s'explique par la ponction humaine et l'écroulement démographique. Les populations plus âgées

1674. 10R 99, AD.Meuse.

Rosenthal (L.), Villes et villages français après la guerre, aménagement, restaurations, embellissement, extensions, Paris, Éditions Payet et cie, 1918, p.1-288

1675. 2R 84, 2 R 90, 3 R 25, 3 R 26, E Dépôt 507 18, AD.Meuse.

1676. 10R 1007-1070, 10 R 1071-2154, AD.Meuse.

1677.8R 203, 6M 15 ,, 6 M 380, 10 M 64, 8 R 198-199, 8 R 201-202, AD.Meuse.

souffrent du déséquilibre hommes femmes, ont une natalité plus faible et une mortalité légèrement supérieure par les carences et maladies résultantes du conflit. Nous nous sommes penchés sur l'évolution des administrés des différents cantons entre les recensements quinquennaux pour mieux appréhender les mutations dans le détail (annexe XII.)¹⁶⁷⁸. Ainsi, dans le canton de Charny-sur-Meuse, la chute entre 1911 et 1921 dépasse les 50 %, mais la reprise constante et régulière jusqu'en 1936, par le maintien des riverains de retour qui se réimplantent définitivement et l'attire pour ceux des zones sinistrées plus répulsives, permettent de retrouver un niveau équivalent à 1901. Les effectifs sont plus en recrudescence au lendemain du second conflit mondial et peinent à remonter. À Clermont-en-Argonne, le mouvement est moins prononcé, la baisse est plus limitée, de même que la reprise temporaire préalable au recul constant dès 1926, alors que dans celui de Damvillers, où un peu plus d'un tiers des habitants sont comptés en moins en 1921, l'évolution entre 1921 et 1926 est très forte, se rapprochant des valeurs de 1901. Ce canton semble ne pas parvenir à conserver son attractivité, notamment en servant de point de chute temporaire aux sinistrés, qui repartent ensuite. Les migrations départementales sont fortes, si bien qu'en 1931 les chiffres recensés sont plus bas qu'en 1921, reprenant en 1936 avant que les riverains ne pâtissent une nouvelle fois de la guerre. Dans le canton de Dun-sur-Meuse, l'évolution générale est beaucoup moins marquée, le conflit n'accélère guère l'exode en cours et la reprise stable reflète une reconstitution aboutie et une démographie endormie, les croissances compensant à peine les décès. En terme de volume, le canton d'Étain enregistre l'une des plus fortes saignées humaines et la reprise difficile ne se confirme pas après 1926, si bien que les effectifs de population supérieurs à 10 000 âmes en 1911 chutent sous le seuil des 6 000 après 1936, en faisant l'un des moins attractifs même si ces chiffres sont très corrects par rapport à celui de Fresnes-en-Woëvre. En effet, ce dernier très rural qui subit fortement l'exode rural au cours du second XIX^e siècle, est très affecté par le conflit, tant dans les dévastations que dans les strates sociales. Toutefois, la faible reprise et la confirmation de l'exode ne sont pas imputables uniquement à la Grande Guerre, car si on regarde de plus près la courbe de projection de l'évolution, les effectifs recensés en 1926 sont quasiment identiques, et les mesures du emploi favorisent la reprise de l'ancrage territorial, si bien que la reconstruction est réussie. Même si elle varie dans les proportions, les courbes des cantons de Montfaucon-en-Argonne, de Souilly et Vigneulles-lès-Hattonchâtel sont similaires avec une légère reprise puis un déclin progressif prolongeant le mouvement en cours avant le conflit. Dans celui de Montmédy alors que la ponction numérique de la guerre représente une faible part des administrés, le constat est également valable. L'exode rural poursuit sa lente et irréversible œuvre jusqu'en 1936 où un léger sursaut est enregistré, mais non concrétisé dans la durée par les conditions particulières de la guerre de 1939-1945. Quant au canton de Saint-Mihiel, il subit de plein

1678. E Dépôt 214 , 233 , 23 1F, 33 J, 51 1F3, 5123, 85 F11, 85 6, 102 23, 102 32, 120 23, 134 FI, 134 15, 140 37, 196 32, 298 1F3, 356 12, 360 11, 288 34, 478 17, 537 8, AD.Meuse. 6M15 , 6M 17 , 6M 18, à 64 inclus, AD.Meuse.

fouet les conséquences directes des affrontements de la Grande Guerre, passant de près de 20 000 âmes en 1911 à environ 7 000 en 1921. Les micros-fluctuations, où alternent hausses et baisses ne lui permettent pas de repasser au-dessus de la barre des 9 000 riverains, le canton sinistré, jadis l'un des plus attractifs, dont la croissance exponentielle dans les décennies qui précèdent le conflit confirme l'exception qui déroge à la règle, est devenu l'un de ceux qui peinent à progresser avec une stabilisation autour d'une population restreinte. Le canton de Varennes-en-Argonne n'est également pas épargné, une chute brutale s'observe entre 1911 et 1926 et la très relative croissance ne se confirme pas après 1926 avec un lent et constant recul de la population. Enfin, dans le canton de Verdun, qui figure parmi ceux les plus touchés par le conflit la reprise demeure régulière, permettant aux effectifs de se reconstituer doucement, bien qu'ils ne trouvent pas un niveau supérieur à 1888 au moment où une croissance s'enclenche, avec une très sensible différenciation entre le profil des campagnes et l'attraction de la cité verdunoise. Nous complétons l'analyse pour avoir une vision générale qui tient compte de ses spécificités locales et communales par l'étude des données brutes (cf. annexe XXXII.) croisées aux résultats statistiques élaborés qui mettent en évidence les évolutions en chiffres bruts (annexe XXXIII.) et en pourcentage d'évolution (annexe XXXIV.), pour chacune des localités de l'étude quelque soit leur importance numérique et leurs dominantes agricoles ou urbaines. Ainsi, dans l'ensemble des cantons de l'étude des différences très marquées sont repérables et rendent compte d'une réalité non uniforme et standardisée à l'échelle du canton. Le profil général masque les multitudes des situations particulières, la médiane étant une nouvelle fois plus représentative que la moyenne, alors que les pourcentages intègrent la population globale dans la comparaison, la perte ou l'augmentation de x individus étant subjective et relative selon l'importance numérique des effectifs de départ. Ainsi, dans le canton de Charny-sur-Meuse, un écart important se dessine entre d'une part les localités classées en Zone rouge où la reprise de la vie locale est impossible et interdite légalement et d'autre part une forte attractivité des pôles à caractères plus urbains ou qui offrent des débouchés industriels plus importants, à l'image de Belleville-sur-Meuse ou Thierville-sur-Meuse, alors que les autres reconstituent progressivement leurs effectifs avant que les départs des jeunes en âge de se marier ou de travailler prolongent le mouvement d'exode rural. Dans le canton de Fresnes-en-Woëvre, la dimension agricole reste prégnante, si bien qu'aucune unité ne se détache véritablement même si les riverains recensés s'étalent sur une fourchette de 21 à 602 puis de 44 à 681 riverains entre 1911 et 1926. Le canton de Damvillers ne déroge pas à la règle, confirmant que la guerre n'est pas parvenue à briser l'attachement au territoire, puisque dans l'ensemble des agglomérations une hausse de la population est enregistrée. Cependant, si la loi des dommages de guerre en favorisant le emploi contribue à recréer le lien au cadre géographique, la reconstruction ne parvient pas à elle seule à inverser le mouvement d'exode rural. Au contraire, à son insu elle contribue à l'alimenter en

développant la notion de coopération, ainsi qu'en favorisant une ouverture plus prononcée vers l'extérieur. Les trajets en vélos ou en trains pour se rendre aux commissions cantonales ou les diverses instances des dommages de guerre, les déplacements pour évacuer les matériaux, pour travailler sur un chantier de relèvement ou pour exercer une activité économique, impulsent des départs en mettant en relation avec des localités plus prospères ou économiquement et culturellement plus attractives. Les causes de l'exode rural d'avant-guerre sont prolongées après le conflit, notamment celles relatives à la paupérisation des revenus, à la restriction des possibilités des municipalités par leurs endettements chroniques ou l'attrait des agglomérations qui garantissent un emploi ou proposent des modes de vie différents. La guerre n'est à ce sens pas la seule responsable des mouvements de décroissance des populations. L'étude du canton de Clermont-en-Argonne confirme cette analyse et reflète des difficultés des bourgs importants des petits cantons, en terme d'importance numérique à rester attractifs, puisque le chef-lieu principal connaît une phase creuse entre 1926 et 1931 avant de repartir à la hausse par le phénomène d'absorption des riverains qui quittent les petits villages sans pouvoir partir loin, à l'exemple de Rarécourt ou Récicourt, la même remarque de flux entre cantons étant repérables. Dans le canton de Dun-sur-Meuse, le chef-lieu et la commune de Brioules-sur-Meuse attirent les populations par une plus grande concentration des activités, de même qu'à Doulon, tandis qu'au cours de la période 1921-1936 les autres unités, soit diminuent d'importance, comme Sasseysur-Meuse, soit se stabilisent comme Fontaines-Saint-Clair, ou résistent difficilement avec une légère croissance enregistrée comme à Aincreville qui gagne 20 administrés en 5 années. Les faibles variations peuvent être imputées aux mouvements démographiques et aux regroupements familiaux plus qu'aux migrations humaines. Dans le canton d'Étain, une attractivité considérable de la localité chef-lieu est attestée, dans la mesure où cette dernière passe de 1 455 âmes en 1921 à 2 897 à 1926 avant de redescendre à 2 521 en 1931 puis 2 381 en 1936. Ces chiffres confirment la concentration des individus dans les gros bourgs, mais aussi indiquent des implantations qui ne sont pas concrétisées dans la durée. Une part des migrants meusiens, face aux espoirs déçus notamment du fait de la cherté du niveau de vie par rapport aux campagnes accentuée par la crise économique enclenchée en 1929, quitte dans un second mouvement d'exode ces premières localités d'accueil pour refaire leurs vies ailleurs. Cette démarche contribue à stabiliser l'exode rural, l'expérience peu concluante des uns n'encourage pas les autres à tenter l'expérience. Les faibles évolutions entre 1931 et 1936 dans le canton de Montfaucon-d'Argonne, alors que la France traditionnellement rurale bascule dans l'ère urbaine, illustrent cette stabilisation relative. Ceux qui devaient tenter leurs chances ailleurs l'ont fait, les autres assument leurs choix de rester, alors que les enfants au gré des possibilités qui bénéficient des moyens de communication plus grands et performants peuvent décider de leurs trajectoires de vie, tantôt participant au relèvement des effectifs, tantôt à sa décroissance. Dans le canton de Montmédy,

le cas de Bazeilles-sur-Othain illustre bien le propos avec un gain de deux personnes entre 1926 et 1931, de même que Chauvency-le-Château avec 3 individus ou encore Thonne-le-Long à la réserve près que le profil de Montmédy fausse l'interprétation globale par des fluctuations à la hausse et à la baisse successives qui ne sont pas représentatives en terme de proportion et de temporalité de l'évolution générale des localités du canton. Quant au canton de Souilly, une unité plus poussée se repère du fait qu'aucune ne se détache y compris le chef-lieu qui poursuit son exode rural. À l'inverse Varennes-en-Argonne, qui décline compense temporairement les pertes par son bourg principal, qui apparaît une plate forme d'accueil des petites localités avoisinantes, sa décroissance étant corollaire à la reprise relative de ces dernières. Quant au canton de Verdun, il convient de séparer d'une part la cité verdunoise qui regroupe de manière écrasante les effectifs du canton avec 12 788 âmes en 1921 puis 16 540 une décennie plus tard, d'autre part toutes les agglomérations qui se reconstruisent, qui parviennent soit à se stabiliser, soit à rester attractives comme Dugny-sur-Meuse ou Sommedieu du fait de la proximité géographique du pôle de concentration. Quant au canton de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, il évolue de façon homogène à la baisse, bien qu'Heudicourt-sous-les-Côtes ou Lamorville bénéficient d'un solde démographique positif. Enfin, celui de Saint-Mihiel se rapproche de Verdun avec un entassement dans la cité principale complété par quelques pôles secondaires, dont Bouconville-sur-Madt, Lacroix-sur-Meuse ou Troyon. Dans les villages le mouvement d'exode rural se fait plus profondément ressentir. Pour conclure, nous observons un phénomène de redistribution des populations locales sur le territoire meusien, qui de 1921 à 1936 augmentent de 78 248 âmes à 93 009 individus, les gros bourgs absorbent les ruraux qui aspirent à d'autres idéaux ou qui recherchent de meilleures conditions de vie économiques et matérielles, avec des réussites plus ou moins avérées. L'exode rural inscrit dans la durée à des retombées sur les liens familiaux et intercommunautaires qui se désagrègent au tournant des années 1930. L'identité et le caractère communautaire qui ont pourtant servi de base et de support à la reprise de la vie locale et à la reconstruction perdent de l'importance transformant les agglomérations rurales peu à peu en villages-dortoirs sans âme.

2. La reconstitution des communautés humaines.

Dans le but commun de réintégrer leurs foyers dévastés et d'obtenir les précieuses autorisations¹⁶⁷⁹ de retour les communautés rurales cherchent immédiatement au lendemain du conflit à réactiver les relations de solidarité familiale, cependant la position humaine et la dispersion des individus sur le sol français en refuge poussent à sortir du cadre purement familial au profit d'une entraide élargie, non plus d'une société villageoise mais intervillageoise. Les nouveaux rapports humains qui dépassent le

1679. 6M 15 , 6M17 , 3M380, 10 M 64, 3 R 34, 8 R 198-199, 10 R 99, AD.Meuse.

cadre traditionnel du finage apparaissent comme le moyen privilégié pour parer au plus urgent et s'organiser. Les initiatives isolées ont peu de chance d'aboutir, alors que les regroupements temporaires ou définitifs permettent de constituer des cellules humaines viables et structurées. Dans les localités dévastées, le dépassement des obstacles et des mœurs qui entravent les rapprochements sont bénéfiques du point de vue social, économique et matériel et servent également de base à l'enclenchement de l'œuvre de reconstitution. Les noyaux qui se constituent¹⁶⁸⁰ sont en premier lieu composés d'une personne exerçant le rôle de chef de foyer. Il peut s'agir soit d'un homme, le mari pour les femmes mariées ou le père encore en vie, toutefois le déséquilibre masculin résultant de la guerre et le fort taux de veuvage induisent un décloisonnement des relations hommes femmes, si bien que de nombreuses veuves sont à la tête des nouveaux foyers. Ces derniers conservent les membres dits classiques, à savoir les parents dans la mesure du possible lorsque les familles n'ont pas ou peu été affectées par le conflit et les enfants, auxquels s'ajoutent des membres d'une parentelle élargie et surtout des voisins du village ou des localités adjacentes moins chanceux ou financièrement et matériellement dépendant. Cette restructuration dans l'urgence est très bénéfique, avec des retombées positives dans les villages sinistrés. Ces unions de fortune favorisent le retour sur place et l'implication dans le processus de relèvement, tout en limitant le besoin d'assistance, puisque ces micros-groupes humains s'entendent pour vivre ou survivre au milieu des ruines, en partageant les quelques denrées disponibles, les allocations de secours temporaires¹⁶⁸¹ et les logements¹⁶⁸², que ce soit dans les habitations les moins endommagées ou dans celles provisoires, que les municipalités aient opté pour l'édification d'un village transitoire ou des baraquements isolés sur les parcelles des particuliers. Ces initiatives qui ne sont ni encouragées par le gouvernement et ni par les municipalités permettent pourtant aux instances administratives d'avoir un meilleur contrôle des individus, en évitant la multiplication des foyers. Les comportements sont plus standardisés et les émotions réprimées ou cantonnées dans la sphère privée, tout en garantissant des économies budgétaires, puisque les allocations sont attribuées à un chef de feu composé de plusieurs individus sur lequel la majoration est calculée alors que celle-ci pouvait potentiellement être réclamée à titre personnel par chaque individu qui pouvait s'établir individuellement en raison de son âge ou de la présence de son ancienne maison dévastée. Cette restructuration autour d'un noyau familial ou communautaire élargit, au même titre que les mesures sociales en vigueur, telles que la loi du 23 avril 1921 et du 22 avril 1922¹⁶⁸³ qui fixent le barème des prestations allouables aux sinistrés ou aux réfugiés rapatriés, permet de reconstituer l'ancrage territorial, tout en limitant l'assistance effective des

1680. 6M 15 , 6M 17 , 6M 18, à 64 inclus, AD.Meuse.

1681 E Dépôt 137 47, 228 74, 388 86, Z2782, 2Z198, 8 R 199, 8 R 202, 10 R 92, 2Z 569, 2Z590, 2Z669, 3 R 7, AD.Meuse.

1682 10R 99, 6 M 15 à 17 inclus, E dépôt 200 20, 207 82, AD.Meuse.

1683. 8R 199, AD.Meuse. A//1723, A//1732, AN.

populations rurales. Les conséquences de la guerre cumulées au prolongement du mouvement massif d'exode rural entamé dès la seconde moitié du XIX^e siècle dans le département meusien induisent une modification du profil des sociétés rurales, tant dans leurs structures que dans leurs modalités d'encadrement ou de structuration. Elles modifient profondément les permanences traditionnelles. Ainsi dès 1921, les recensements de populations¹⁶⁸⁴ enregistrent de nouvelles compositions familiales, qui étaient inexistantes avant le conflit. À titre d'exemple, à Saulmory-et-Villefranche¹⁶⁸⁵, plusieurs foyers n'ont plus cette caractéristique purement familiale. La notion d'assistance fait son apparition, ce qui est une véritable spécificité d'après-guerre, à l'image du noyau Frettie Célestin employé des chemins de fer qui est à la tête d'un feu de 4 personnes, trois hommes et une femme, dont deux exercent les mêmes fonctions professionnelles que lui, issu de la famille, Poterlot sans parenté directe ou indirecte. Toutefois, notons que ces regroupements demeurent avérés que durant les premières années de la reconstruction¹⁶⁸⁶, puisqu'en 1926-1928 ces derniers deviennent exceptionnels. Cela s'explique d'une part par l'avancée des travaux de relèvement qui permettent progressivement de réintégrer les habitations réparées ou reconstruites, d'autre part par le versement des indemnités des dommages de guerre et par l'établissement de nouveaux foyers par des alliances matrimoniales. Les départs vers les localités ayant besoin de main-d'œuvre ou offrant des débouchés professionnels et des conditions matérielles à première vue plus avantageuses expliquent également la multitude des parcours individuels qui nuancent la réussite avérée de chacun d'eux. Le profil général des sociétés rurales meusiennes¹⁶⁸⁷ continue son évolution enclenchée dès l'avant-guerre avec une très nette accentuation du déséquilibre homme femme, un vieillissement accru de la pyramide des âges et une hausse des foyers composés de veuves ou de célibataires. Chaque village a des éléments qui sont spécifiques, bien que l'évolution générale reste identique dans ses grandes lignes, puisque d'autres critères interfèrent dans les mutations telles que l'importance de la dimension rurale, des effectifs initiaux de population, de l'expérience combattante ou de la cohabitation avec l'ennemi, la proximité du chef-lieu ou les moyens accordés à la reconstruction. Le premier constat généralisé est celui du vieillissement de la population, qui se justifie par trois éléments: la ponction opérée par les affrontements dans les classes d'âge adultes masculines, l'allongement constant de l'espérance de vie par de meilleures pratiques hygiéniques et les progrès du recours à la médecine, ainsi que l'exode rural. Ce dernier est en premier lieu alimenté par les jeunes adultes pour qui les possibilités de trouver un emploi en dehors du cadre villageois sont plus grandes ainsi que les capacités de promotions sociales. Cependant, il ne faut en conclure que les classes enfantines et juvéniles sont absentes, les

1684. 6M 15 , 6M 17 , 6M 19 à 64 inclus, AD.Meuse.

1685. E Dépôt 360 91, 6M 15 , 6M 17 , 6M 55 , AD.Meuse.

1686. 6M 16 , 6M 17 , 6 M18 à 64 inclus, E Dépôt 214 233, 231 F, 335, 51F3, 51 23, 85FI 11, 85 6, 10Z 23, 102 32, 120 23, 1341 F, 134 15, 140 37, 196 32, 298 1F3, 356 12, 360 11, 388 34, 478 17, 537 8, 360 99, 360 93, AD.Meuse.

1687. 6 M 19 à 64 inclus, AD.Meuse.

familles de deux enfants, voir celles nombreuses sont revenues pour beaucoup se réimplanter dans leurs villages natals ou ceux où leurs enfants sont nés. De plus, affirmer que l'enfant unique est la norme est une erreur, le mythe de l'enfant unique généralisé est erroné à l'échelle des communautés rurales meusiennes, même si une baisse de la natalité effective est enregistrée. Cette dernière est le résultat de plusieurs facteurs qui exercent un poids sur les structures familiales et les pratiques au sein du couple et de la famille. La baisse des effectifs masculins dans la force de l'âge a une incidence directe sur les potentialités de fécondité. Les membres des sociétés rurales sont plus âgés, les femmes en âge de procréer sont moins nombreuses. Le déséquilibre hommes femmes est également néfaste. Le célibat plus fort et le refus d'avoir des enfants si le couple n'est pas marié réduisent les taux de naissance. De plus, la précarisation des revenus, l'incertitude des lendemains au début de la reconstruction, le choc des retours et de la découverte des ruines poussent à retarder le moment de conception de l'enfant lorsque celui-ci est le premier du couple ou d'y renoncer lorsqu'une fratrie est déjà constituée. Parallèlement, les progrès de la contraception, les modifications des pratiques religieuses, le déclin constant de la mortalité infantile et la volonté de mieux élever le jeune avec des possibilités d'insertion sociale et professionnelle encouragent les foyers à attendre le moment opportun et de restreindre la lignée, sans pour autant la réduire à un seul descendant. De ce fait, l'âge de la mère à la naissance du premier nouveau-né s'allonge, de même que la durée entre le moment de la contraction du mariage et l'accouchement. Des mesures sont appliquées pour éviter que l'enfant unique ne devienne une réalité, très décriée et amplifiée faussement à outrance par les journaux à tendance catholique¹⁶⁸⁸. Ainsi, les familles nombreuses meusiennes peuvent bénéficier des primes à la natalité¹⁶⁸⁹ instaurées par le gouvernement dans le but d'encourager la reprise de la natalité, qui sont versées dès la naissance du troisième enfant, quelles que soient les ressources du foyer. Par ailleurs, cette décroissance du nombre d'enfants par femme n'est pas une spécificité meusienne, puisque dès le 27 janvier 1920¹⁶⁹⁰ est créé un conseil supérieur de la natalité et des commissions départementales à la natalité et à la protection de l'enfance à l'initiative du ministre de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale dans le but de rechercher tous les moyens susceptibles de combattre la dépopulation, d'accroître la natalité, de protéger et d'honorer les familles nombreuses. Cela est notamment le cas, grâce à l'obtention de tarifs préférentiels dans le cadre des cartes spéciales ou des réductions accordées sur le prix du pain, qui reste à la base de l'alimentation quotidienne. De plus, les bureaux de bienfaisance veillent à l'application de la loi du 31 juillet 1920¹⁶⁹¹ qui réprime la

1688. 103T, La Croix meusienne, Le Bulletin des communes du diocèse de Verdun, et les divers bulletins paroissiaux des communes de l'étude, AD.Meuse.

1689. Naubeau (L.), *La France se regarde. Le problème de la Natalité*, Paris, Librairie Hachette, 1931, 470 p. 2Z 584-586-587-588, 2Z 659, E Dépôt 228 75, 253 120, 356 66, 388 87, 537 58, 10R 91, 8R 199, AD.Meuse.

1690. AJ/30/223. A//1715, AN.

1691. A//1718, AN. 2Z 590, 2Z 364 à 368 inclus, 2Z 697-698, 4Z 63, 5K 10, 5K 513, E Dépôt 253 120, 265 129, 342 105, 478 111, AD.Meuse.

provocation à l'avortement et interdit la propagande des moyens anticonceptionnels, auxquels les populations sont réceptives. Les mœurs qui ont évolué font germer l'idée de réduire la lignée familiale pour garantir de meilleures conditions de vie. Ensuite, par la baisse numérique et l'amplification de la proportion homme femme déséquilibrée, le taux de célibat progresse¹⁶⁹², mais n'est pas volontairement recherché, même si les personnes, dans cette situation personnelle sont moins marginalisées. Toutefois, les veuves privilégient dans plusieurs cas la contraction d'une seconde union, surtout lorsqu'elles ont des enfants en bas âge. Le nouveau mari est généralement le frère cadet du défunt, cette démarche vise à garantir des conditions matérielles et à faciliter l'éducation des jeunes dans la branche familiale. Cependant, ce repli sur le cloisonnement dans la sphère familiale endogamique est une exception, la dispersion géographique durant le conflit et la modification du profil général des populations obligent à sortir des relations traditionnelles. Le périmètre de recrutement des époux est élargi, même si les limites du département sont privilégiées, les alliances permettent cependant de renouveler les membres des communautés rurales et d'enrichir leurs structures et les coutumes, surtout lorsque l'époux et l'épouse sont issus du lieu de refuge temporaire et acceptent de venir s'établir dans le lieu du dommage dans le cadre du remploi¹⁶⁹³. Les micro-changements accélèrent le décroissement des relations familiales et inter villageoises, alors que les conséquences néfastes de la Grande Guerre sur le plan humain permettent à la composition des foyers d'évoluer vers des structures monoparentales¹⁶⁹⁴, formées des parents et de leurs enfants. Une réserve s'observe néanmoins, dans le cas des veuvages, où les parents peuvent être hébergés par les jeunes, mais surtout dans le cas des enfants orphelins de deux parents qui sont dès lors pris en charge, soit par les grands-parents dans la lignée paternelle puis maternelle ou par les oncles et tantes dans le même ordre de préférence. La pluriparentalité recule par la diminution numérique des populations rurales combinée à l'écroulement naturel provoqué par le conflit. Les accès à la pleine propriété sont accélérés dans le cadre des successions patrimoniales plus ou moins complexes¹⁶⁹⁵, ce qui réduit le temps d'attente lié à l'allongement de l'espérance de vie, au manque de revenus. L'exode rural de ceux qui doivent rester dans le giron familial pour attendre la dévolution naturelle et légale des biens y compris dans le cadre des actes de partage anticipé est ainsi limité. Le partage des moments clés de la vie des individus continue cependant à souder les liens humains familiaux et communautaires, de même que les manifestations liées aux mariages, aux baptêmes et aux décès qui conservent des formes très traditionnelles, même si les croyances religieuses n'ont plus la même puissance d'influence sur les comportements. L'ensemble des évolutions et des changements sur le plan social et familial agissent

1692. 6M 15 , 6M17 , 6M 18 à 64 inclus. E Dépôt 214 233, 23 FF, 33I, 51 1F3, 51 23, 85F11, 85 6, 102 32, 120 23, 134 1F, 134 15, 140 37, 196 32, 298 1F3, 356 12, 360 11, 388 34, 478 17, 537 8, AD.Meuse.

1693. 10 R 1071-1207, 10 R 1208-1734, AD.Meuse.

1694. 6M15 , 6M 17 , 6M 18 à 64 inclus, AD.Meuse.

1695. 10R 1208-1734, AD.Meuse.

également de façon bénéfique sur les organisations traditionnelles ancestrales. Ils brisent les derniers verrous qui empêchent de dépasser les us et coutumes et enferment les communautés rurales dans des permanences néfastes. Un décloisonnement des relations hommes femmes s'observe, même si ces dernières ne reçoivent pas légalement de nouveaux droits et que l'attribution des qualités d'électeur fait débat. En revanche, la place et le rôle exercés par les femmes durant la guerre, provoque un bouleversement de la place et des aptitudes de chacun, avec une synthèse des aspects plus traditionnels avec d'autres, plus novateurs. Les sexes faibles restent tributaires de la tutelle plus ou moins forte du mari ou à défaut du père. Cependant, dans le cadre des procédures des dommages de guerre¹⁶⁹⁶, de nombreuses épouses sont autorisées par leurs conjoints à représenter directement leurs intérêts devant la commission cantonale des dommages de guerre, à vendre un bien ou à négocier un arrangement avec des co-bénéficiaires, autant de points qui revenaient exclusivement aux hommes auparavant. Les femmes gagnent en autonomie et s'émancipent de la tutelle masculine, y compris au quotidien dans la gestion du foyer où elles acquièrent des responsabilités plus grandes, leurs expériences durant le conflit étant acquises et mises en pratique. De même, dans le cadre des droits revenant aux enfants en représentation de leurs pères ou de leurs aïeuls, les tutelles sont accordées majoritairement aux mères au terme des réunions de famille convoquées sous des formes particulières et légalisées, dont les décisions sont homologuées par validation d'un jugement du tribunal civil de première instance. Un autre constat s'impose durant l'entre-deux-guerres, celui d'une précarisation des populations locales d'ores et déjà fragilisées par le conflit et la destruction des structures économiques. Pourtant, ces dernières sont réticentes à se faire assister et aider financièrement, les allocations, primes ou autres mesures ne doivent être que transitoires pour être acceptées. Face aux fluctuations des prix¹⁶⁹⁷ et au surenchérissement croissant du coût de la vie, les commissions départementales sont chargées d'étudier ces problématiques, qui peuvent être à l'origine de crises sociales et sanitaires plus graves. Elles sont obligées d'interférer en fixant des barèmes de prix, principalement pour des matières premières, parallèlement à la multiplication des circulaires préfectorales relatives aux prix du pain et des denrées de base composant le repas type des familles meusiennes. Les instances municipales et supérieures rejettent conjointement l'idée d'une assistance généralisée, cette dernière doit rester ponctuelle et liée à des situations particulières que l'entraide à l'intérieur du noyau familial élargi ne peut résoudre. Ainsi, l'application des barèmes départementaux¹⁶⁹⁸ est scrupuleusement mise à exécution. Les dossiers font l'objet d'une étude qui repose sur les revenus de l'individu, des possibilités de sa parenté à subvenir à ses besoins, de

1696. 10 R 1071-1207, 10 R 1208-1734, AD.Meuse.

1697. 6M106-109 inclus, 6 M 111 à 113 inclus, 6M119 à121 inclus, 6M 128-129, 6M 184-193 inclus, 6M 197, 6M246-247, 6M 251-253, 6M 259-262, 6M 270-271, 6M 275-279, 6M 281-282, 6M 297-298, AD.Meuse.

1698. 6M 274, 6M 276, 6M279, 2M281, AD.Meuse.

pratiquer des activités rémunératrices, et de sa moralité. À titre d'exemple, à Thierville-sur-Meuse¹⁶⁹⁹, sur les quatre demandes d'assistance au titre de réfugié rapatrié, en date du 20 mars 1920, trois sont rejetées motivées par le fait que les ressources sont jugées suffisantes pour l'un, que les potentiels revenus des autres dans le cadre des avances des dommages de guerre ne les assimilent pas aux personnes nécessiteuses, pour les autres par l'âge qui permet encore de gagner leur vie. Quelques mois plus tard, le 27 juillet, les mêmes remarques sont valables, les principaux motifs du refus sont par ordre d'importance la possibilité des enfants à subvenir au besoin des parents, dans la lignée traditionnelle, le dépassement des plafonds fixés par le barème départemental, la possibilité de gagner des ressources par le fruit d'un labeur quotidien, ainsi que les avances à solliciter sur les fonds de roulement. Pourtant, la guerre a fragilisé les organismes, si bien que les villageois sont plus exposés aux maladies, notamment du fait des carences alimentaires et des conditions d'hygiène déplorable au début de la reconstruction, les cas de bronchites, de pneumonies, de problèmes intestinaux chroniques s'étant multipliés¹⁷⁰⁰. Les conditions d'admission à l'assistance médicale gratuite, au secours des femmes en couche, aux infirmes, aux vieillards et aux incurables restent similaires à l'avant-guerre, sauf que le plafond des ressources est abaissé pour correspondre à la situation économique et à la hausse du coût de la vie. Pour ne citer que quelques trajectoires de vie représentatives, le conseil municipal d'Hautecourt-lès-Broville¹⁷⁰¹, en mars et avril 1920, s'aligne sur les décisions de la commission du bureau d'assistance et de bienfaisance en rejetant les demandes des veuves Bernard-Lerouge et Verger-Michel, en raison des ressources dépassant les taux théoriques pour la première et par la décharge sur les quatre fils de l'autre dont les salaires permettent de lui venir en aide sans être dans une position de subsistance ou de précarité. Le relèvement du barème départemental du taux de l'allocation mensuelle aux quatre catégories de personnes potentiellement admises au bénéfice du secours pécuniaire, à savoir les femmes en couche, les vieillards, les infirmes et les incurables, n'est pas uniforme et identique dans la temporalité dans les villages. Ainsi, la municipalité d'Hautecourt le 31 mars 1920 s'appuyant sur les textes en vigueur décide de fixer jusqu'au mois de décembre 1921 le montant de l'allocation à servir aux administrés ayant leur domicile dans les communes privées de ressources, à 10 francs, soit 7,50 francs pour l'alimentation, 0,75 franc pour les frais de vêture, 1 franc pour le logement et 0,75 franc pour le chauffage. Parallèlement à une périodicité équivalente, le conseil municipal d'Ailly-sur-Meuse¹⁷⁰² fixe le secours à 15 francs ce qui porte l'aide alimentaire à 10,50 francs avec la même ventilation, ce qui correspond à la globalité de la somme dans la première commune citée préalablement. Cette dernière maintient cependant sa décision jusqu'au 21 mai 1921 où la révision du montant de l'aide au vu de la cherté de

1699. E Dépôt 388 34, 388 86 à 89 inclus, AD.Meuse.

1700. E Dépôt 81 125, 107 102, 140 34, 196 103, 388 88, 507 38, 3 R 30, 3 R 69, 3 R 75 à 109, AD.Meuse.

1701. E Dépôt 176 6, AD.Meuse.

1702. E Dépôt 468 102, AD.Meuse.

la vie est fixé à 12,50 francs jusqu'au 31 décembre 1926 avec toujours la même part attribuée aux postes alimentation, chauffage, vêture, logement, barème renouvelé ensuite jusqu'au 31 décembre 1931, avec un alignement départemental plus uniforme. Enfin, les communautés rurales meusiennes sont contraintes de se restructurer par l'intégration des personnes qui ont acquis un nouveau statut du fait de leur expérience dans le conflit, de leur sacrifice direct ou indirect pour la victoire de La Patrie, les anciens combattants, les veuves de guerre et les pupilles de la Nation. Pour les premiers, les problématiques inhérentes au moment de la démobilisation sont prépondérantes avec une incapacité à retourner directement à la vie ordinaire sans transition, la place traditionnelle, le cours de la vie laborieuse et routinière ne peuvent être repris, des adaptations doivent être opérées. Pour les mutilés, les grands mutilés¹⁷⁰³, le retour est complexifié par l'impossibilité de participer aux travaux de relèvement, ce qui crée une incompréhension réciproque supplémentaire et une frustration qui pèse dans la balance pour encourager les migrations des plus affectés vers d'autres localités moins sinistrées. Quant à ceux qui sont physiquement aptes, le passage de la vie guerrière à la vie civile, bien que difficile, est facilité par l'intégration dans l'œuvre de relèvement, puisque le département a besoin des forces vives masculines pour effectuer les travaux dans le secteur agricole et des bâtiments. Cette utilité renforce la place centrale acquise par les anciens combattants au sein des communautés rurales se reconstituant, avec une délégation de responsabilités et une redistribution des anciennes fonctions appartenant autrefois aux notables, notamment dans la représentation municipale et dans les conseils municipaux¹⁷⁰⁴. Les veuves de guerre, pourtant très nombreuses qui sont relativement assez effacées sur le plan social, bénéficient des allocations pécuniaires qui leur reviennent de droit, mais qui ne leur permettent pas de vivre plus confortablement, ce qui explique l'enclenchement de l'exode rural. De plus, celles qui symbolisent la souffrance des familles déchirées par la Grande Guerre contrairement à l'idée convenue ne demeurent pas éternellement en deuil. Elles ne sont pas fidèles à la mémoire de leur défunt époux, mort en héros pour la France, confirmant l'hypothèse de Stéphanie Petit¹⁷⁰⁵ dont l'étude contribue à déjouer les rouages de la construction mémorielle du mythe de la veuve éternelle. En Meuse, comme dans le reste de l'hexagone, environ 40 % de ces dernières convolent en justes noces entre 1919 et 1939¹⁷⁰⁶, principalement pour des raisons matérielles, l'insuffisance de revenus les plaçant souvent dans des conditions précaires et le statut d'assisté est repoussé au maximum. Les conditions difficiles dans lesquelles vivent nombres de veuves de poilus,

1703. 20 050 299/56, 20 050 299/58. AN. 3R 7, BR 8, 2Z209, AD.Meuse.

Monnet (L.), Le nouveau guide du mutilé, de toutes les victimes de guerre et des anciens combattants, Clermont-Ferrand, G. Montfous, 1929, 104 p.

Petit (C.), Guide social des anciens combattants et victimes de guerre, 1914-1918, 1939-1945, Éditions Lavauzelle, 1981, 410 p.

1704. 3M 659-664 inclus, AD.Meuse.

Prost (A.), Les anciens combattants et la société française, 1914-1940, Paris Gallimard, 1977, 256 p.

1705. Petit (S.), les veuves de la Grande Guerre : d'éternelles endeuillées ? Paris, Éditions du Gygne, juillet 2007, 168p.

1706. 3 R 8, 95 R, le Béquillard meusien, 1921-1934, AD.Meuse.

qui sont en grande partie des mères des jeunes orphelins, dont elles ne peuvent plus subvenir correctement à l'éducation, incitent l'État à prendre des mesures pour leur assurer les ressources nécessaires. Alors que les conventions sociales privilégient l'emploi des hommes et laissent les veuves porter un deuil qui revêt une dimension très symbolique et mémorielle au sein des communautés rurales, la loi du 21 mars 1919¹⁷⁰⁷ reconnaît aux militaires blessés et à leurs ayants cause le droit d'obtenir une pension, puis celle du 24 juin 1919¹⁷⁰⁸ aux victimes civiles du conflit et à leur descendant ou ascendant. À ce titre, les veuves qui ont perdu un mari mort en service, des suites de blessures ou de maladies contractées au service peuvent prétendre à des droits auprès d'instances spécifiques, mises en place et gérées par le Ministère des pensions, des primes et des allocations de guerre, créés le 20 janvier 1920. Parallèlement, les enfants du deuil, les orphelins et les pupilles de la Nation¹⁷⁰⁹ deviennent les témoins privilégiés de l'immense deuil collectif qui a gravement marqué une nation et des communautés villageoises à jamais meurtries dans leur chair. La France, qui prend conscience de l'ampleur du drame humain, dépasse le stade de l'assistance déléguée à la fin du XIXe siècle aux associations en mettant en place une législation innovante et pionnière. Le terme de pupille de la Nation qui apparaît pour la première fois dans un texte de loi en 1915¹⁷¹⁰ désigne alors un orphelin complet de six à treize ans. Il devient officiel avec la promulgation de la loi du 27 juillet 1917¹⁷¹¹ qui crée un statut spécifique, la France adoptant les enfants, orphelins de père ou de mère, ou à défaut dont le soutien de famille a péri au cœur de la Grande Guerre, victime civile ou militaire. Le dispositif mis en place repose sur le principe fondamental que l'enfant, dont les parents ne peuvent plus satisfaire aux besoins, doit pouvoir bénéficier de la prise en charge de son entretien et de son éducation par l'État. Cependant, le statut n'est pas accordé automatiquement¹⁷¹², le tuteur légal ou l'État doivent solliciter un jugement d'adoption émanant du tribunal de grande instance du ressort géographique d'appartenance. Le statut ne peut être accordé que si l'une des cinq conditions suivantes sont remplies, à savoir si le jeune est un orphelin de père ou de soutien de famille mort à l'ennemi, si l'enfant est orphelin de père ou de mère, ou de soutien de famille décédé des suites de maladies ou de blessures contractées durant le conflit, si ces mêmes personnes sont mortes des suites de violences ou de sévices perpétrés par l'ennemi, si l'enfant est lui-même victime de guerre, ou si l'enfant est un

1707. A//1706, 20 050 199/1, 20 050 299/34, AN.

Ministère des pensions, recueils des documents intéressants la législation des pensions, Paris, Charles Lavauzelle, n° 126, janvier 1919, 8 mars 1920, n° 2, 16 mars 1920-15 janvier 1922.

1708. A//1709, AN. 3R 8, AD.Meuse.

Jeze (G.), Les droits des veuves et des orphelins des militaires tués à l'ennemi, pensions, secours, délégations, avantages divers, droits des familles des disparus ou prisonniers, Paris, Berger-Levrault, 1919, p.1-253

1709. 2 000 504 419/57, AN.

1710. 200 504 419/57, AN. 200 504 419/59, AN.

1711. A//1697, AN.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Office national des pupilles de la Nation, Recueil de lois, règlements et décrets concernant les pupilles de la Nation, Paris, Imprimerie Souberue, 1919, p.1-77

1712. 200504419/57-200504419/59.AN.

Souquet (J.), Droits et avantages accordés aux pupilles de la Nation, Paris, Charles Lavauzelle, 1929, p.1-55

mineur dont le chargé de famille est atteint d'une invalidité qui l'empêche de subvenir correctement à l'éducation du jeune placé sous sa tutelle. Dans le prolongement de cette loi spécifique est créée au cours des années 1920 une administration nouvelle, contrôlée par le monde des anciens combattants qui refuse la fonctionnarisation de ses intervenants. L'office national des pupilles de la Nation¹⁷¹³, qui comprend des services organisés au niveau départemental et national, dépend du Ministère de l'Instruction publique puis de l'office national des anciens combattants. Il reçoit la mission d'évaluer les besoins particuliers de ces enfants, de les aider au quotidien, et de contribuer à leur éducation et formation. Trois types d'aides¹⁷¹⁴ sont prévus pour financer leurs entretiens, leurs études et leurs apprentissages complétés à l'âge adulte par un pécule destiné à leur établissement tout en nourrissant l'idée d'épargne. D'une manière générale, à l'échelle du département de la Meuse¹⁷¹⁵, ces aides financières permettent aux pupilles de suivre une formation et des études plus poussées que leurs camarades de la même classe d'âge, notamment en leur permettant de fréquenter les écoles techniques et professionnelles agricoles pour les garçons ou des filles en sténodactylographies, essentiellement dans les agglomérations de Verdun, Bar-le-Duc et Commercy. Cette possibilité d'ascension sociale est paradoxale, car d'un côté le statut de pupilles de la Nation place des jeunes au cœur du deuil collectif, notamment dans les cérémonies d'inauguration des monuments aux morts ou du souvenir, où ils doivent se montrer dignes de leurs pères, et d'un autre la formation leur offre les moyens de quitter le village natal et d'aller s'établir dans des localités plus attractives. L'étude des dossiers des bénéficiaires reflète également les problèmes de santé récurrent d'une classe d'âge affectée par le conflit, dont les privations alimentaires et les carences ont provoqué des séquelles sur le long terme. Les principales pathologies sont relatives aux poumons, aux évolutions squelettiques et aux problèmes dentaires, qui sont difficilement résolus, malgré les fonds pécuniaires affectés dans ces budgets. De plus, les années 1930¹⁷¹⁶ marquent une rupture dans les modalités de prise en charge des pupilles de la Nation, ces derniers ayant majoritairement atteint l'âge adulte, perdant leur droit au moment où la perspective d'un assistanat à leurs égards est abandonnée, notamment faute de subside. Cependant, comme le souligne Olivier Faron¹⁷¹⁷ dans ses travaux, qui comblent un champ de l'histoire lacunaire, un grand nombre d'entre eux, bien que mécontents de cette évolution préfèrent se tourner vers l'avenir et ne pas vivre dans le souvenir de la guerre, ce qui motive le départ de leurs communautés d'appartenance pour se décharger du poids mémoriel qui repose sur leurs épaules. Selon lui, la République n'a pas su répondre pleinement à leurs attentes, tant par les aides financières que par l'insertion dans la vie active et adulte, d'où un ralliement à Pétain qui reflète un profond

1713. 200 504 419/49-200504419/53, AN.

1714. 200 504 419/57-200504419/59, AN.

1715. 3R 56 à 59 inclus, 3R 69 à 79 inclus, 3 R 86 à 89 inclus, 3 R 92 à 109 inclus, AD.Meuse.

1716. 200 504 419/49-200504419/53, AN.

1717. Faron (O.), Les enfants du deuil, orphelins et pupilles de la Nation de la Première Guerre mondiale, 1914-1918, Paris, en découverte, 2001, p.23-235.

mécontentement. En fin de compte, la Grande Guerre a accéléré les mouvements démographiques et humains entamés dès le second XIX^e siècle. Les sociétés rurales meusiennes continuent leurs mues qui les poussent à dépasser les permanences traditionnelles sans pour autant renier le passé, leur permettant de créer une nouvelle identité communautaire.

II. UNE ÉCONOMIE RURALE À RECONSTRUIRE POUR ASSURER LE RELÈVEMENT DES COMMUNAUTÉS RURALES.

1. Le secteur agricole.

Dans la zone des combats et sur l'ancien front, à l'Armistice les structures économiques et agraires ont fortement souffert du conflit. Les exploitations des terres pourtant indispensables pour assurer le retour des populations locales et leur frugalité sont en de nombreux endroits quasiment impossibles ou très complexifiées. Les sols sont transformés par la présence des munitions, des ouvrages militaires et des réseaux de barbelés, ou gorgés d'obus qui menacent d'exploser. Les lopins de terre devenus infertiles ont considérablement perdu de leurs valeurs, à la fois par les ravages et les séquelles produites par les affrontements et par l'improductivité durant de longs mois, malgré des efforts locaux et la délégation ponctuelle de main-d'œuvre militaire détachée. Le bilan est alourdi par l'affectation des ressources communales, les coupes forestières sont en très grandes parties décimées ou inexploitable, les bois déchiquetés ou asphyxiés par l'effet des bombardements. Parallèlement, les prélèvements des exactions ennemies et les multiples réquisitions militaires ont emporté les dernières denrées stockées ainsi que les indispensables semences nécessaires à la remise en culture, le matériel de culture et les animaux de traits. Le système agraire est à reconstituer rapidement et totalement sur de nouvelles bases tout en y injectant des aspects qui modifient les formes traditionnelles. L'ampleur des dévastations et les nombreuses carences entraînent une prise de conscience des défauts du système vivrier et autarcique, qui ne peut être transposé dans ses formes originelles, la situation créée par le conflit les rend inadéquates aux besoins. Malgré ce constat et le bilan désastreux de la guerre dans le secteur agraire dominant, les communautés rurales meusiennes émettent immédiatement la volonté de procéder rapidement à la remise en état des sols¹⁷¹⁸, car les populations sinistrées ont besoin de satisfaire à leurs besoins frugaux et la reprise de la vie économique est une condition primordiale qui entre en considération dans l'octroi des délivrances des autorisations préfectorales de retour des civils dans les localités sinistrées ou dévastées. De ce fait, les sinistrés de retours s'impliquent pleinement dans l'œuvre de relèvement agricole et contrebalancent la lenteur des procédures administratives

1718.10R 17 à 23, 10R 94-95, 10R 294, 10R 392 à409, 10R 886 à 891, AD.Meuse.

longues et complexes en se substituant lors des travaux de remise en état de la première urgence aux entrepreneurs, qui font soit défauts ou dont les prix sont exorbitants et dissuadent les administrations de passer des marchés de gré à gré à forfait¹⁷¹⁹. Les exploitants reçoivent la délégation d'exécuter les travaux de remise en état, ce qui présente un avantage financier tout en recréant l'attache territoriale bénéfique à la reprise des activités économiques. L'implication est au cœur de l'œuvre de relèvement, alors que la motivation est plus grande par les intérêts évidents des sinistrés ce qui impulse la rapidité d'exécution. Toutefois, il est pourtant inconcevable de constituer un nouveau système cultural de toute pièce, des aspects de celui traditionnel doivent être repris et modifiés par l'apport d'autres aspects plus modernes ou rationnels, sinon les oppositions ne permettent pas une transposition du modèle réussie, les mœurs ont évolué favorablement, mais les changements brusques et radicaux sont proscrits. Les communautés rurales ne sont pas pour autant totalement libres dans leurs choix, les décisions des diverses instances dirigeantes infléchissent les tendances générales. Ainsi, la reprise de la céréaliculture est vivement encouragée, car elle correspond aux principales denrées nécessaires à l'alimentation de base, alors que le gouvernement cherche à limiter les exportations qui agissent négativement sur la balance commerciale du pays et renforcent la fluctuation des prix¹⁷²⁰. À ces fins, dès le 9 août 1920¹⁷²¹, des séries de mesures sont prises à l'échelle nationale et départementale pour inciter à la remise en culture, avec des primes allouées à hauteur de 100 francs par hectare de blé ou 40 francs pour le seigle et le méteil. Ces dispositions produisent de bons résultats, les ruraux Meusiens étant réceptifs, alors que la meilleure qualité des semences permet des rendements en céréales d'hiver et de printemps plus satisfaisants, même si la productivité reste faible et plus extensive qu'intensive. Notons cependant que l'ampleur des dévastations ne permet pas à toutes les communes de procéder à la reprise des façons préculturales en même temps, comme le reflètent les récoltes céréalières de 1920¹⁷²², où Latour-en-Woëvre, Ville-en-Woëvre, Moulotte, Hannonville-sous-les-Côtes, Bugnéville et Aviller-Sainte-Croix peuvent prétendre au versement des plus fortes indemnités, alors qu'aucun ensemencement n'a pu avoir lieu à Champlon, aux Épargés, à Mouilly, à Riaville ou à Saint-Hilaire-en-Woëvre. Dans le but d'avoir une vue d'ensemble détaillée de l'avancement de la reconstitution agricole, les préfets enjoignent les municipalités de désigner des représentants locaux pour former des commissions municipales chargées de dresser des statistiques agricoles¹⁷²³, de recenser les problèmes rencontrés faisant obstacle à la reprise des activités et d'encourager la mise en culture céréalière. Parallèlement dans chaque canton sont dépêchés sur place des correspondants de l'office des renseignements agricoles, créé dans le prolongement de la loi du 27 août 1902 pour collecter et

1719. 10R 17 à 23, 10R 1-49, AD.Meuse.

Conseil général de la Meuse, La Meuse après trois ans de reconstruction, Bar-le-Duc, Conte Jacquet, p. LXVIII.

1720. 6M 105 à 129 inclus, 6M 184 à 197 inclus, 6M 247 à 262 inclus, 6M 277 à 284 inclus.

1721. 6M 300, AD.Meuse.

1722. 6M 328, 6M 347, AD.Meuse.

1723. 6M 300, 3M 328,-330 inclus, AD.Meuse.

centraliser les informations et les transmettre plus rapidement aux divers interlocuteurs concernés. Les résultats de la première statistique agricole du département de 1920¹⁷²⁴ après le conflit indiquent une reprise de la répartition des parcelles avec une primauté accordée aux terres labourables puis aux prés naturels, aux herbages, aux landes et aux terres incultes. Cependant, les surfacesensemencées dépendent très largement du degré de dévastations, de même que pour la replantation des bois et forêts, parallèlement à la reconstitution du cheptel avec une absence flagrante de chevaux, une majorité d'espèces asines, complétées par des bœufs, des vaches et des agneaux ou agnelles, qui caractérisent les sociétés rurales structurées autour du binôme céréaliculture-élevage. Les surfacesensemencées augmentent au cours des premières années de reconstruction¹⁷²⁵, parallèlement aux nettoyages des sols et du retour des populations, avant de se stabiliser et de consacrer un système agraire basé sur le binôme céréaliculture-élevage, complété par des plantes sarclées, des pommes de terre et des légumineuses. Le repas type des Meusiens se trouve ainsi peu modifié, les mêmes éléments restants à la base de l'alimentation, l'habitude de consommer de la viande étant prise avant-guerre et prolongée de même que le complément avec les animaux de basse-cour. Cependant, les cultures viticoles d'ores et déjà en retrait reprennent difficilement alors que la productivité des jeunes plants, de même que ceux fruitiers donnent des résultats aléatoires. Un certain nombre d'années est nécessaire pour que les arbres arrivent à maturité et produisent des fruits en quantité de qualité. De plus, les récoltes restent encore très largement dépendantes du climat et des aléas climatologiques ou météorologiques qui peuvent compromettre ou ruiner les efforts ou garantir de très bons rendements et relever la barre du ratio production- prix de revient. Ainsi, à titre d'exemple, la situation au 1^{er} février 1920¹⁷²⁶ est très mitigée, car le temps exceptionnellement doux et humide de janvier a permis aux ensemencements d'automne de prendre une apparence satisfaisante et aux dernières emblavures de s'améliorer, mais aussi aux mauvaises herbes de se développer de façon problématique, alors que dans l'ensemble des zones humides ou soumises aux inondations, une grande partie des blés d'automne sont remplacés par ceux de printemps. La reprise de la rotation des cultures est encouragée. Au 1^{er} juin, l'état dressé n'est guère plus concluant puisque l'envahissement des mauvaises herbes fait craindre une réduction totale des récoltes, alors que les blés commencent à être atteints par la rouille et que les semis de betteraves sont trop irréguliers pour satisfaire les besoins. Les cycles fastes et néfastes se succèdent à un rythme plus ou moins régulier qui ne permet pas aux exploitants de connaître à l'avance leur rendement nécessitant une constante adaptation et de conserver un morcellement des terres pour se mettre à l'abri en cas de perte totale sur un secteur. Ainsi, si au 1^{er}

1724. 6M 347-348, 6M 369, AD.Meuse.

1725. 6M 348-349-350, AD.Meuse.

Ministère des Régions libérées, Département de la Meuse, Bordereaux des prix concernant les dommages causés aux terres, Bar-le-Duc, Jolibois, 1920, p.1-7

1726.777 PER, Le Bulletin des régions libérées, 1920, AD.Meuse.

janvier 1923¹⁷²⁷ pour l'ensemble du département les premiers blés donnent satisfaction, les céréales d'hiver, les seigles, les avoines et les orges présentent une végétation avantageuse. Les agriculteurs profitent du mauvais temps pour activer les battages, mais la situation au 1^{er} février évolue négativement puisque les mauvaises herbes prolifèrent trop rapidement et que les prairies naturelles de belles apparences sont trop avancées. De même, en 1924, si la situation agricole s'améliore vers mai, une sécheresse persistante et des gelées tardives provoquent des résultats médiocres pour les avoines et les orges de printemps, alors que les betteraves et les pommes de terre sont entravées dans leurs développements. Une grande partie des récoltes de haricots est détruite par les gelées, celles potagères sont à peine passables, celles fruitières médiocres et les rendements en foin inférieurs aux années moyennes. La dimension autarcique est en revanche très nettement en recul de même que les méthodes qui reposent exclusivement sur l'autosubsistance. Les échanges intercommunautaires s'intensifient permettant un meilleur équilibrage des productions en fonction des besoins¹⁷²⁸. Le principal point de refus d'évolution des communautés rurales est de ce fait lié à la répartition des terres sur le territoire avec une opposition quasi systématique aux opérations de remembrement, moins par le prolongement des habitudes et des traditions que pour se préserver des aléas climatiques. Ainsi, la loi Chauveau, du 27 novembre 1918¹⁷²⁹, complétée par celle du 4 mars 1919, qui fait du remembrement un outil agricole et rural d'utilité publique réparateur des bombardements causés par la Première Guerre mondiale dans 685 communes sur 5 000 000 hectares, est mal accueillie si bien que les opérations se limitent presque exclusivement à l'échelle du département à la délimitation et aux lotissements des parcelles des propriétés rurales situées dans les localités dévastées. De plus, lorsque les municipalités encouragent leurs administrés à suivre l'exemple de celles qui sont voisines où les opérations de lotissement se sont déroulées avec des avantages reconnus, notamment à Charny¹⁷³⁰ Champneuve, Maucourt, Damloup ou Louppy-sur-Loison, des difficultés d'ordre administratif et financier bloquent ces derniers et poussent à renoncer aux projets pour hâter le relèvement. Tel est le cas à Vittonville, Vaudoncourt, Doncourt ou Juvigny-sur-Loison où aucun entrepreneur n'est disposé à se charger des travaux, alors que les procédures sont complexifiées et ralenties par l'insuffisance du personnel et d'agents techniques à la reconstitution foncière. La période de reconstruction consacre le triomphe de la petite exploitation rurale¹⁷³¹ agricole dirigée par un exploitant-propriétaire en faire valoir direct assisté de sa femme et de ses enfants, ce qui confirme la dimension familiale de l'activité agricole. La forte saignée humaine de la Grande Guerre en accélérant

1727. 777 PER, Le Bulletin des régions libérées, 1933, AD.Meuse.

Ministère des Régions libérées, Département de la Meuse, Série de prix rectifiée et applicable aux cultivateurs sinistrés du département de la Meuse, Bar-le-Duc, Jolibois, 1922, p.1-47

1728.6M 346 à 360, AD.Meuse.

1729.A//1704, A//1706, AN. 10R 257-271 inclus, 10R 275,10R 281-290 inclus, 10R 292-358, AD.Meuse.

1730.Conseil général du département de la Meuse, op.cit., rapport du préfet Émery, p. LI.

1731.Mayaud (J.L.), La petite exploitation rurale triomphante en France aux XIV^e siècles, Paris, Belin, 1999, 278p.

le processus d'accès à la terre permet également une légère augmentation de la taille des exploitations, agrémentées de parcelles supplémentaires dans le cadre des dévolutions successorales ¹⁷³². Dans la mesure où de nombreuses parcelles sont de petite taille discontinue, la concentration des parcelles entre les mains d'un nombre d'héritiers restreint permet un regroupement des unités d'exploitation même si la précaution est toujours prise de conserver plusieurs îlots délocalisés en plusieurs points géographiques de la commune ou dans celles qui sont proches pour équilibrer les rendements et tenir compte de la valeur des sols. De même, les liquidités débloquées dans le cadre des dommages de guerre, le non-retour et l'anticipation des remboursements des prêts contractés au tournant des années 1900 sont favorables au renforcement de l'exploitation familiale légèrement agrandie. Les fermes reconstruites intègrent des éléments hygiénistes. Les caractéristiques usoirs perdant leurs fonctions de représentation du niveau de vie et de la position sociale de l'occupant. Les réticences relatives aux plates-formes et aux fosses à purin¹⁷³³, sises dans les cours des exploitations sont encore très fréquentes et limitent considérablement leur progression. Cette opposition vivement nourrie a des répercussions problématiques sur la vie villageoise, puisque le ruissellement des purins dans les eaux provoque des problèmes d'ordres sanitaires avec une contamination redondante des eaux de pluie et des puits communaux. Les modèles types dressés par le Génie rural doivent ainsi être révisés sur ces aspects et la transposition des pratiques allemandes dans les villages occupés est très aléatoire, présentant des résultats finalement peu significatifs. Les professions liées à l'exploitation de la terre évoluent également. La guerre a provoqué un déficit masculin qui crée un appel d'air de main-d'œuvre pour faire tourner les exploitations, obligeant à des mutations et à des modifications de la place de chacun dans la pyramide socioprofessionnelle¹⁷³⁴. Les cultivateurs et les exploitants agricoles sont numériquement majoritaires, les rentiers sont en recul, du fait des dévastations de leurs patrimoines, ce qui provoque une redistribution des richesses. Quant aux métiers à la base de l'échelle sociale, ils continuent leurs recrudescences, la reconstruction leur offrant d'autres opportunités et débouchés. Ces derniers posent néanmoins problème au secteur agricole, car les transferts des domestiques, des ouvriers agricoles, des manœuvres ou des manœuvriers vers d'autres métiers, principalement dans le bâtiment, accroissent le déficit masculin et de main-d'œuvre. Les femmes acquièrent de nouvelles fonctions sur les exploitations, mais restent tributaires des décisions masculines et ne peuvent pas physiquement absorber la charge de travail qui revient à un homme. Le manque de bras permet de lever les verrous qui bloquaient les évolutions avant le conflit, favorisant une ouverture sur l'extérieur, une rationalisation des tâches, la recherche d'une meilleure productivité et le recours de la main-

1732. AJ/28, AN. 10R 1071-2154,, AD.Meuse.

1733. 10R 98-99, 2Z 241, 10R 1071-2154, AD.Meuse.

Ministère des Régions libérées, Mission sanitaire et d'hygiène sociale. L'application des lois d'hygiènes à la reconstitution améliorée des Régions libérées, Paris, Berger-Levrault, 1919, p1-63

1734. 2Z 255, 2Z 257, 6M 17 à 63 inclus, AD.Meuse.

d'œuvre externe. Sur ce point, le modèle du recours à la main-d'œuvre militaire détachée est transféré. Les demandes sont centralisées au niveau de l'office de la main-d'œuvre agricole¹⁷³⁵ qui oriente les demandeurs, essentiellement originaires des pays de l'Est, d'Italie, d'Espagne ou de Belgique en fonction des besoins et des tâches à exécuter. L'encadrement facilite les échanges sans heurs. Cependant, les difficultés pécuniaires des petites exploitations de nombreux petits villages ne permettent pas d'avoir suffisamment de ressources pour rémunérer une tierce personne, ce qui est problématique et pousse un certain nombre d'entre eux à la fin des années 1920 à privilégier l'abandon de l'activité agricole, alimentant le mouvement d'exode rural. Cette carence en bras est d'autant plus forte dans les régions naturelles comme la Woëvre où les sols argileux pauvres en calcaire se creusent sous l'effet de la sécheresse et exigent d'importants et puissants attelages de 6 à 8 chevaux par charrue, alors que les effets de la nitrification sont restreints par les sols froids¹⁷³⁶. Le système d'assolement triennal classique qui induit une rotation des parcelles entre jachères, plantes sarclées, légumineuses et minettes, blé ou seigle, avoine ou orge, est reproduit, mais la recherche de meilleurs rendements généralise l'utilisation du recours aux engrais¹⁷³⁷. Ceux fournis aux titres des réparations en nature par l'Allemagne, notamment les nitrates et les phosphates permettent aux communautés rurales de se familiariser avec les pratiques et ensuite de prendre l'habitude de les utiliser, au vu des résultats plus satisfaisants, le prix constituant toutefois des limitations. La perte des outillages au lendemain du conflit présente l'avantage de permettre aux sociétés rurales de renouveler intégralement leurs outils de productions au profit de ceux plus performants, malléables et adaptés aux différentes cultures, bien que les besoins en animaux de traits restent forts et que la reconstitution privilégiée du cheptel chevalin¹⁷³⁸ constitue une véritable spécificité meusienne. La motorisation n'est pas corollaire du retour, de même que les progrès de la mécanisation¹⁷³⁹ ou de l'électrification qui offrent des potentialités plus grandes en effectuant une charge de travail plus grande en moins de temps avec moins de personnes attelées à une même tâche, ce qui compense la décroissance numérique de la population agricole active. Le traditionnel araire est définitivement supplanté autour des années 1930, remplacé partout par les charrues et les brabant, au moment où les moissonneuses-lieuses introduites dès 1925 modifient le travail saisonnier des champs, en effectuant en une seule journée le travail de 12 ouvriers agricoles¹⁷⁴⁰. Les chambres d'agriculture développent après 1920 leurs antennes départementales avec un pouvoir de représentation aux hommes, mais aussi aux femmes qui y sont

1735. 6M 387, 10M 602-61 inclus, 10R 1, 10R 7, 10R 9, 10R 24, 10R 43-48, 2Z 267, 2Z 593, AD.Meuse.

1736. Lemoine (H.), Dictionnaire géographique et administratif du département de la Meuse, Paris, Comedit, 1909, divers passages.

1737. 10R 650, 10R 664, 10R 711-715 inclus, 2Z 261, 2Z 265-267, AD.Meuse.

1738. 10R 652, 10R 653-654 inclus, 2Z 523, AD.Meuse.

1739. 2R 99 à 104, 2R 106 à 109 inclus, 406 W 1175, 408W 139, 2Z 603-604, 2Z 610, 4Z 65, AD.Meuse.

1740. Demier (F.), Farcy (J.C.), Sanz-Lafuente (G.), Vivier (N.), Zimmermann (C.), Les sociétés rurales, 1830-1930, historiographie, bibliographie, enjeux, Paris, Belin, 2005, p.97-144.

impliquées sous certaines conditions. Les lois du 3 janvier 1924 et du 30 mars 1929¹⁷⁴¹ prévoient que les électeurs à la chambre d'agriculture sont tous les individus aptes à être électeurs aux scrutins politiques. Il s'agit en priorité des hommes âgés de 25 ans révolus à la date d'inscription sur les listes électorales spécifiques de nationalité française ou naturalisés depuis plus de 10 ans, sous réserve de justifier de leurs qualités de propriétaires ou d'usufruitiers d'une exploitation rurale détenue dans la localité d'enregistrement. De même, leurs fermiers, métayers ou colons partiaires ont les mêmes droits s'ils partagent le fruit de la recette avec les propriétaires ou les douaniers dont l'agriculture est la profession principale, et les chefs de culture sous réserve d'établissement depuis au moins cinq ans. Le législateur pour encourager le maintien et le développement des exploitations agricoles à caractère familial prévoit parallèlement d'octroyer des droits aux membres de la famille de ces électeurs et à leurs employés à la journée. Dans ce prolongement et dans la reconnaissance du rôle des femmes au sein des exploitations durant le conflit, ces dernières sont admises à prendre part au vote, si elles justifient d'avoir tenu l'exploitation lorsque leurs maris, ou à défaut leurs pères, étaient réquisitionnés ou mobilisés. Pour éviter toutes contestations, les listes d'électeurs sont dressées annuellement par des commissions municipales, composées d'un maire, d'un délégué municipal et préfectoral désigné parmi les agriculteurs, avec des révisions et l'étude des dossiers des demandeurs. L'article 5 de la loi du 30 mars 1929 précise les catégories de personnes appelées à prendre part au vote. Les femmes acquièrent des droits spécifiques au même titre que les chefs d'exploitations, les fermiers, les douaniers, les métayers et les membres de la famille, la classification devant limiter le risque croissant de double inscription sur les listes qui résultent de la migration des individus. Toutefois, l'analyse des personnes qui prennent effectivement part au vote¹⁷⁴² reflète une prépondérance plutôt traditionnelle des hommes au titre d'exploitant agricole. Les enfants restent dans le giron paternel et les femmes exercent leurs droits que dans le cadre d'un veuvage. La décennie 1920-1930 est indéniablement une période propice à l'introduction d'éléments plus modernes ou novateurs dans le secteur agricole. La dévastation de guerre et l'évolution des structures sociales ainsi que des mentalités créent un terreau de réception favorable aux changements. Elles libèrent des contraintes qui limitaient le progrès avant-guerre. Pourtant cette phase de mutation est également une période qui apparaît néfaste au monde rural qui peine à faire face aux fluctuations économiques, financières et monétaires. En effet, tous les retours ne se concrétisent pas par des réussites. La crise agricole qui ressurgit brutalement est ressentie encore plus fortement avec le surenchérissement croissant du coût de la vie qui aboutit à la dissolution de la valeur du franc Poincaré. À partir de 1925, l'exode rural qui reprend et s'accélère renforce les problématiques liées aux modalités d'exploitation. La main-d'œuvre manque de même que les fonds

1741.A//1746, A//1783 AN. 6M 261, 2Z 265, 2Z 277, E Dépôt 81 118, 107 24, 228 48.

Mora (C.), Les chambres d'agriculture, représentation et défense des intérêts agricoles, 1924-1940, Paris, 1968, p.1-18.

1742.E Dépôt 81 118, 107 24, 228 48, 51 25, 137 16, 342 9, AD.Meuse.

financiers à injecter pour acquérir les machines agricoles nécessaires plus performantes. L'absence d'économie conjuguée à la méfiance traditionnelle envers les fonds de crédit et d'amortissement limite les investissements bien plus que la permanence des aspects traditionnels et le caractère réfractaire des communautés rurales meusiennes¹⁷⁴³. Par l'impossibilité de tirer les revenus suffisants à la survie de la famille, au moment de transmettre la gestion de l'exploitation familiale où les bilans sont dressés, les difficultés pécuniaires ont raison des structures agraires. Les fils migrent vers les villes ou les gros bourgs où ils pensent ressentir moins fortement les effets de la perte de valeur des biens terriens, les difficultés économiques et les conséquences cumulées de la conjoncture économique en général, avec des salaires plus avantageux. Cependant, deux réserves sont observables. La première, l'exode rural n'a pas que des retombées négatives puisqu'il favorise l'amélioration des conditions de vie de ceux qui restent et qui profitent du départ des partants pour agrandir les propres exploitations¹⁷⁴⁴. L'augmentation du nombre de parcelles est alors favorable à l'utilisation de nouveaux instruments. Un remembrement des parcelles s'effectue spontanément et naturellement. Il amorce le passage de la multitude de petites exploitations agricoles à la concentration de l'activité aux mains d'une poignée d'exploitants-propriétaires, qui a la main mise sur la production, marquant la transition de l'agriculture vivrière à celle qui est commerciale. La seconde, les ruraux ne sont pas inertes et luttent pour maintenir leurs activités économiques. Ils sont conscients de la crise qui secoue le monde agricole entre 1919 et 1935 et qui prolonge les difficultés des années qui précèdent la Première Guerre mondiale. Cette résistance est bénéfique à la rupture des habitudes autarciques et au dépassement de la volonté de l'autosubsistance au profit d'une coopération et d'une entraide plus étendues, de la famille au village, à l'intercommunauté. Un finage est composé désormais de plusieurs unités rurales pour être rationnel et productif. Une généralisation des adhésions aux caisses locales ou départementales des secours¹⁷⁴⁵ contre la mortalité du bétail, de la grêle, des épizooties ou contre les incendies, reflète un progrès de la coopération et de la mise en commun des intérêts, tout en cherchant à se préserver au maximum des aléas qui peuvent compromettre les efforts individuels ou collectifs. Parallèlement, les comités de défense de la Terre meusiens¹⁷⁴⁶ constitués dans le but de lutter contre l'exode rural et d'apporter des solutions à la crise qui secoue le monde rural de façon globale au-delà du département sont particulièrement actifs. Mais les résultats obtenus sont très peu significatifs, les racines du mal sont trop profondes et anciennes, ce qui les rend impuissants à inverser la tendance. Les diverses expérimentations préconisées, qui donnent des résultats plus ou moins satisfaisants, ne sont que très rarement transposées dans la majorité des petits villages. La petite taille des exploitations, le manque de bras et de financement empêchent l'extension des tentatives peu fructueuses. Les partisans du

1743. 10R 1071-2154, 6M 17 à 63 inclus, AD.Meuse. E Dépôt 81 116.

1744. AJ 28, AN. 10R 1071-2154, AD.Meuse.

1745 E Dépôt 298 121, 6R 17, E Dépôt 478 109, 50 12, 50 71, 2Z 261, 2Z 265, 4Z 32, AD.Meuse.

1746. 6M 297-298, AD.Meuse.

retour à la terre préconisent également des actions en faveur des fils de cultivateurs ou d'exploitants agricoles qui sont appelés à reprendre la succession paternelle ou familiale à plus ou moins brève échéance. Un ouvrage intitulé «Ce que doit savoir le fils d'un agriculteur meusien»¹⁷⁴⁷ est développé et très largement diffusé dans cette double volonté d'inverser la tendance en incitant les enfants à reprendre l'exploitation familiale plutôt que de migrer vers les pôles urbains qui les attirent dans des proportions croissantes. Il vulgarise également les connaissances pratiques à acquérir pour impulser un système agraire encore plus rationnel et productif. Cependant, les retombées sont très limitées. L'agriculture en mutation au cours de la période de reconstruction continue sa mutation avec des évolutions qui la poussent à se moderniser. Au tournant des années 1930, des facteurs extérieurs principalement économiques et financiers parasitent son évolution et contribuent à alimenter l'exode rural qui métamorphose les villages, les paysages, les structures sociales et l'ensemble des activités, même si l'année 1929 est la meilleure année de production sur la période 1919-1934. Les problématiques inhérentes aux très petites agglomérations rurales meusiennes sont proches de celle des campagnes françaises¹⁷⁴⁸ avec des spécificités locales.

2. Artisanat, commerce, industrie, nouveaux débouchés.

La période de reconstruction est favorable au prolongement des tendances en germe dans les années qui précèdent le conflit et à l'affirmation de nouveaux débouchés, ainsi qu'à un nouveau rapport à la main-d'œuvre étrangère, dans son interprétation élargie. Les activités artisanales¹⁷⁴⁹ poursuivent leur déclin numérique, principalement celles autour de la terre. D'une part, la saignée humaine réduit considérablement les effectifs et compromet la transmission des gestes, des savoirs, des pratiques techniques et théoriques de pères en fils, d'autant plus que les lignées familiales sont restreintes. La destruction des instruments de travail agricoles et artisanaux n'a pas créé un besoin d'artisans plus conséquents, tels que les charrons, les ferblantiers, les maréchaux-ferrants ou les bourreliers, car les indemnités en nature ou les avances sur les dommages de guerre facilitent le renouvellement de l'outillage. Les anciens jugés archaïques sont alors abandonnés au profit des nouveaux achetés par le biais des offices ou des coopératives agricoles notamment, qui garantissent des prix plus avantageux. Le matériel neuf ou restauré ne nécessite pas le recours aux artisans. Le développement de la mécanisation au cours de la seconde moitié des années 1920 n'est pas propice aux artisans, qui ne possèdent pas les compétences requises. Les ouvriers spécialisés les supplantent ou les remplacent. De

1747. Gourmy-Gruet, Forget, Ce que doit savoir un fils d'agriculteur meusien, Paris, librairie Frémont et fils, 1930, p.10-246.

1748. Chauvaud (F.) (dir.) Les campagnes dans les sociétés européennes : France, Allemagne, Italie, Espagne, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p.33-77.

1749. 6M 17 à 3 inclus, 3M 381 à 419 inclus, 9M 14, 9M 18, 9M 39, 9M 40-41, 2Z 277, R114, 1919-1939, AD.Meuse.

plus, l'urgence de l'œuvre de relèvement induit le recours¹⁷⁵⁰ à de nouveaux matériaux et procédés de fabrication, moins artisanaux, plus standardisés et industrialisés¹⁷⁵¹ qui dépassent le champ de compétences des artisans locaux, dont le travail manuel est plus méticuleux, mais long et coûteux. Les communautés rurales s'accordent pour faire des concessions pour hâter la reconstruction. Elles reconnaissent que les méthodes artisanales ne sont pas adaptées à l'ampleur de la tâche colossale à effectuer pour réédifier les patrimoines individuels et collectifs¹⁷⁵². Le recul du sentiment et de la volonté autarcique, parallèlement à l'élargissement de la coopération intervillageoise qui est caractéristique de la période de reconstruction, impulse une redistribution géographique et spatiale des lieux d'implantations des artisans locaux. Ces derniers ne proposent leurs services non plus à un ou deux villages de manière exclusive, mais à un réseau d'agglomérations villageoises¹⁷⁵³ qui équilibrent leurs prestations fournies et demandées en fonction des besoins et des potentialités locales. La concurrence intervillageoise est abandonnée au bénéfice d'une rationalisation et d'un partage des services déficitaires, ce qui permet au secteur artisanal de se reconstituer rationnellement. Tous les artisans ne migrent pas vers les bourgs ou les villes et ne sont pas contraints à une reconversion forcée, un renouveau de l'activité s'enclenche plutôt qu'un déclin. L'évolution de la micro-industrie locale est plus mitigée. Les conséquences de la guerre plus profondes consacrent la fermeture de toutes celles qui vivotent avant-guerre. Le département de la Meuse reste agricole et peu industriel. Certaines nuances sont toutefois à prendre en considération, car un très net déséquilibre s'observe d'une part entre les localités les plus touchées et celles plus épargnées, ainsi qu'à l'intérieur des arrondissements. Ainsi, si l'on se penche sur les données fournies par la statistique agricole de 1923¹⁷⁵⁴, il apparaît très nettement que l'arrondissement de Bar-le-Duc concentre les foyers industriels avec douze minoteries à cylindres, deux minoteries à meules, douze petits moulins à eau ou à vent, cinq distilleries annexées aux fermes, trois broseries, trente-neuf laiteries et neuf confiseries. Il est suivi de celui de Commercy qui est spécialisé dans les domaines de l'industrie laitière, de la distillerie et de la minoterie à cylindre, reflétant notamment une nette progression dans les secteurs de l'élevage. Les deux autres arrondissements très affectés par le conflit ont une reprise plus faible avec une moyenne de quatre établissements de transformation de céréales, cinq à huit moulins à vent ou à eau, une dizaine de distilleries et trois à cinq industries laitières. La coopération par le biais des coopératives ou des offices agricoles permet alors de garantir la transformation de la matière première. Les données de 1929¹⁷⁵⁵ reflètent quant à elles un net recul des activités à l'échelle départementale, avec d'une part une

1750. 10R 83, 10R 89, AD.Meuse.

1751. 10R 99-100, 10R 104, 10R 1005, AD.Meuse. 10R 1071-2154, AJ/28, AN.

1752. 10R 1071-2154, 10R 740-1006, 10R 2156-2264, AD.Meuse. AJ/28, AN.

1753. 6M 17 à 63 inclus, 3M 381 à 419 inclus, 9M 14, 9M17-18, 9M 39-41, 2Z 277, R114, Annuaire départementaux de la Meuse, 1919-1939, AD.Meuse.

1754. 6M 348, 2R 102, 10R 634, AD.Meuse.

1755. 2R 103, 6M 369, 6M 372 à 375 inclus, 6M 379, 6M 351, AD.Meuse.

relative reconstitution réussie dans les arrondissements de Verdun et de Montmédy. La guerre a accéléré le mouvement en germe, épurant les lieux de production improductifs ou exerçant une faible activité. D'autre part, on observe un net déclin de la micro-industrie agroalimentaire de transformations dans les arrondissements moins affectés de Bar-le-Duc et de Commercy. Ce constat est particulièrement véridique dans le sud du département avec une réduction de près de la moitié des laiteries et des minoteries, alors que la céréaliculture et l'élevage poursuivent leur progression positive, mais la dimension industrielle ne parvient pas à s'implanter durablement. De même, de nombreuses micro-industries villageoises restent fermées au lendemain du conflit, à l'image de la fabrique de chaises et de bois de brosse de Rupt-en-Woëvre ou de la filature de coton d'Ornes¹⁷⁵⁶. Le manque de main-d'œuvre, les faibles bénéfices et l'arrêt des productions des plantes textiles, tel que le chanvre, ou l'abandon des oseraies ont raison de l'activité industrielle. La concentration des moyens privilégie l'économie rurale agricole et le relèvement des patrimoines individuels et collectifs qui absorbent toute la main-d'œuvre locale et étrangère disponible¹⁷⁵⁷. Quelques initiatives parviennent cependant à des réussites et enclenchent l'économie locale, mais seulement dans les bourgs administrativement et géographiquement plus importants. À titre d'exemple, un arrêté préfectoral en date du 12 décembre 1925¹⁷⁵⁸ autorise la société Verdun Textile à implanter à Thierville-sur-Meuse un important ensemble industriel qui doit produire des éléments de prospérité pour la commune. Cependant, le projet est retardé par l'interaction d'enjeux contradictoires, puisque si le préfet avalise le projet d'exécution d'un embranchement industriel qui doit relier les terrains à la gare, la société des aciéries Micheville déclare s'opposer à la réalisation. Le trajet des matériaux transite sur une bande de terre dont elle a usage par bail de location jusqu'en 1926. Si la solution d'édification d'un passage à double rail est dans un premier temps retenue, les multiples correspondances qui suivent indiquent que la gestion des principaux axes de communication reste encore très épineuse au sein des communautés rurales villageoises. Les différentes tergiversations reflètent la complexité des relations économiques, avec des luttes d'influence plus ou moins fortes entre ces sociétés¹⁷⁵⁹ qui prospèrent et qui cherchent à exercer un monopole. Conscientes des avantages qu'elles peuvent produire à l'échelle locale, en améliorant les conditions de vie grâce aux activités et aux emplois qui favorisent la dynamique générale d'une unité géographique, ces dernières usent de leurs influences pour rallier les municipalités à leurs causes. Par exemple¹⁷⁶⁰, la société Verdun textile pour obtenir un appui sûr et durable met en avant les avantages économiques de son installation, puisque ses effectifs au début sont prévus à 450 personnes avec une augmentation permanente pour atteindre 800 emplois lors de la

1756.E Dépôt 298 752, 342 5, AD.Meuse.

1757. 6M 387, 10R 60, 10R 61, 10R 1, 10R 7-9, 10R 24, 10R 43 à 46, 2Z 267, 2Z 593, E Dépôt 126 19, 176 41, 267 103-105, 342 60, 360 47 54, 388 64, 468 101, 516 30, 537 28, AD.Meuse.

1758.4K 89, 4K 71, E Dépôt 381 40, AD.Meuse.

1759.6M 347-350, 10M 9, AD.Meuse, 2R 102-104, 10R 634, 6M 345.

1760. E Dépôt 388 40, AD.Meuse.

pleine fabrication. Cette incontestable manne d'emploi, surtout pour les femmes et les jeunes filles, persuade la municipalité, car cette dernière freine considérablement le mouvement d'exode rural et tend même à l'inverser en créant un appel d'air bénéfique à l'ensemble de la communauté rurale avec des retombées dans les villages voisins, qui peuvent effectuer des migrations pendulaires quotidiennes tout en conservant leurs attaches territoriales. Les instances municipales cherchent à valoriser ces établissements et à faciliter les démarches administratives en ce sens, car garantir un salaire complémentaire aux épouses permet de relever le niveau de vie et d'accroître l'attractivité des localités concernées. Le maillage territorial couvert par les micro-industries du textile, de la bonneterie ou des pièces en vannerie comme les paniers, s'est considérablement détendu¹⁷⁶¹. Les intermédiaires ne sillonnent plus les campagnes pour ramasser les objets et diverses pièces confectionnés par les femmes à leurs domiciles dans le cadre d'une activité complémentaire exercée le soir. Les représentants des investisseurs anglais ne réintègrent pas les localités sinistrées à l'exemple de la maison Denée. Les femmes trouvent durant l'entre-deux-guerres moins facilement des activités complémentaires, ce qui contribue à la paupérisation des revenus du foyer, alors qu'un repli sur la cellule d'exploitation rurale à caractère familial s'effectue. La main-d'œuvre féminine doit compenser partiellement celle masculine déficitaire en effectuant de nouvelles tâches et en s'impliquant plus dans la gestion du ménage et de l'exploitation. Parallèlement, le petit commerce villageois évolue lui aussi bouleversé par la saignée humaine. Les besoins nouveaux découlent des conséquences du conflit ainsi que du mouvement d'exode rural et de l'élargissement du périmètre de coopération intervillageoise¹⁷⁶². Toutefois, pour que l'activité commerciale prospère, il faut qu'elle corresponde aux besoins et aux attentes formulées par les communautés rurales, faute de quoi les tentatives sont condamnées à un inévitable échec. Ainsi, les services de repassage à Mesnil-sous-les-Côtes, d'un perruquier à Mont-sous-les-Côtes ou d'un hôtel-restaurant à Rupt-en-Woëvre, pour ne citer que quelques cas particuliers, n'ont pas produit de résultat, car le décalage de l'offre et de la demande est trop grand. En revanche, les habitudes prises de profiter de pain fabriqué dans le cadre du rationnement encouragent à abandonner la confection manuelle. Les fournils reculent au profit des dépôts de pain et des boulangeries¹⁷⁶³ même si le prix de vente avec l'augmentation du coût de la matière première est largement supérieur. De même, l'absence de rendements suffisants durant les premiers mois de la reconstruction favorise l'installation des primeurs¹⁷⁶⁴, des coquetiers, des maraîchers, des débits de boissons qui proposent une gamme variée de produits ou des buralistes. La présence des bouchers prolonge la pratique de compléter l'alimentation céréalière, légumineuse et laitière par des morceaux de viande, parallèlement aux petites volailles élevées dans les basse-cours. Les cafés, les auberges et

1761. 6M 17 à 63 inclus, 3M 1381 à 419 inclus, 10R 1071-2154, 9M 39-49, 2Z 277, R114-1919-1939, AD.Meuse.

1762. 6M 17 à 63 inclus, 3M 381 à 419 inclus, R 114, 1914-1940, AD.Meuse.

1763. 2Z 257-258, 6M 184-197 inclus, 6M 247, 6M 251-262 inclus, R 114, 1919-1939, AD.Meuse.

1764. 6M 17 à 63 inclus, 3M 381-419, 10R 1071-2154, 6M 112 à 120 inclus, R 114, 1919-1939, AD.Meuse.

les cabaretiers¹⁷⁶⁵ connaissent un sort diversifié selon les localités. La taille de ces dernières détermine leurs durées d'implantations, plus elles sont petites plus leur durée est éphémère. Cependant, ces dernières continuent à exercer une fonction sociale, un lieu de regroupement des hommes qui transfèrent les rites des anciennes veillées en désuétude dans ces nouveaux lieux de vie et d'expressions de l'identité communautaire, si bien que les villages qui n'en possèdent pas apparaissent à première vue moins attractifs, un critère qui interfère dans le mouvement d'exode rural. Les activités commerciales sont par ailleurs exercées très majoritairement par des femmes et plus particulièrement par des veuves, qui ne peuvent pas physiquement exploiter des terres pour en vivre et qui trouvent ainsi une alternative satisfaisante. Les activités, même si les mentalités et les mœurs ont évolué restent encore très largement cloisonnées, avec une répartition sexuée des tâches, bien que le fort déséquilibre masculin dans les pyramides socioprofessionnelles induit un élargissement des fonctions exercées par les femmes qui ne sont plus systématiquement cantonnées à des métiers et charges domestiques ou subalternes. Ces dernières acquièrent également de nouveaux droits dans les chambres de commerce et d'industrie¹⁷⁶⁶ où elles sont autorisées à prendre part aux votes, si elles remplissent certaines conditions au même titre que les hommes, conformément aux adjonctions aux dispositions des lois du 5 décembre 1883, du 23 janvier 1898 et du 19 février 1908¹⁷⁶⁷. Ces dernières sont dès lors apparentées à tous citoyens français, commerçants patentés ou inscrits au nom collectif depuis une durée minimale de cinq années révolues. Toutefois, au vu des effectifs, ces dispositions ne concernent dans les faits qu'un petit noyau de personnes, essentiellement des hommes complétés par quelques veuves. L'implication dans le processus de représentation des chambres de commerce et d'industrie est encore très fermée et restreinte. Ensuite, alors que la transmission des gestes ancestraux devient moins systématique avec la modification de la pyramide des âges, les nouveaux débouchés dans les décennies qui précèdent les affrontements continuent à absorber une part importante de la population active des villages meusiens. La compagnie des chemins de fer poursuit son attractivité, dès que le réseau commence à se constituer en se rationalisant. Il nécessite un personnel important, notamment avec des postes des gardes-barrières¹⁷⁶⁸. Les avantages fiscaux et sociaux offerts, notamment par un système d'assurance maladie très développé et les dispositions en faveur des charges de familles nombreuses, décident moult personnes à répondre aux offres, d'autant plus que souvent le départ définitif du village n'est pas nécessaire. Les migrations quotidiennes prises en charge suffisent. À l'inverse, les postes et télégraphes¹⁷⁶⁹ peinent à trouver le personnel nécessaire, car les seules personnes susceptibles de tenir les bureaux de poste sont les veuves parallèlement à la gestion d'un

1765. 2O 782, 2 O 795, 2 O 1034, 2R 55, 2Z 195, 6M 17 à 63 inclus, AD.Meuse.

1766. E Dépôt 107 25, 137 16, 16 298, 2F 3 342 9, 388 40, 501 30, 2EFI 1, 5K 251, 6M 348-350, 10R 9, 2R 102-103, 10R 634-640, AD.Meuse.

1767. A//1509, A//1547, A//1630, 19780072/1. AN.

1768. E Dépôt A 61, 360 87, 5X 299-300,, 10R 108, AD.Meuse.

1769. 2Z 585, e d2PÖT 81 122, 342 35, AD.Meuse.

commerce, car ces dernières en recul provoquent un déficit de demandeurs. De plus, des compétences sont requises et les difficultés locales ne permettent pas la formation des gérants des bureaux villageois. Ce phénomène est problématique, dans la mesure où les réseaux télégraphiques et téléphoniques¹⁷⁷⁰ sont indispensables par l'ampleur et à l'intensification des échanges entre les municipalités, les sinistrés, les coopératives de reconstruction et les diverses instances préfectorales, ministérielles ou étatiques, relatifs aux questions inhérentes à la reconstruction. Après 1928, le rythme des correspondances et les instructions émises se relâche, avec en corollaire une diminution du personnel sollicité et des compétences moins étendues nécessaires. Parallèlement, d'autres métiers disparaissent définitivement, principalement les bergers et les pâtres. La guerre les condamne à disparaître, alors que le remploi des indemnités des dommages de guerre¹⁷⁷¹ accordées pour leurs anciens logis sont en très grande partie investies dans la modernisation des villages, essentiellement en finançant les travaux d'électrification communaux ou le développement plus rationnel et hygiéniste des systèmes d'adduction d'eau qui irriguent l'un des principaux lieux de vie communautaire, les fontaines, les abreuvoirs et les lavoirs mêmes si les fonctions sociales de ces derniers se délitèrent avec l'intégration systématique d'un point d'eau dans toutes les habitations à la cuisine lors des constructions intégrales¹⁷⁷². Les gardes forestiers¹⁷⁷³ connaissent un sort mitigé, car d'un côté les effectifs sont pareillement entamés par le conflit et d'un autre les potentialités d'emploi par les municipalités sont considérablement diminuées par la dévastation des ressources forestières, communales et domaniales, qui constituent leurs principales sources de revenus et de financement des salaires locaux, mais aussi des travaux, avec un endettement rallongé par l'impossibilité à exploiter les coupons ou à obtenir leurs délivrances au vu de l'ampleur des dommages¹⁷⁷⁴. La période de reconstruction est également bénéfique à la multiplication des métiers dans le secteur tertiaire ce qui concrétise le relèvement du niveau d'instruction et de compétences qui découlent des progrès de la scolarisation impulsés par les lois scolaires républicaines. Le nombre des dossiers très volumineux à traiter dans le cadre du règlement des indemnités des dommages de guerre nécessite l'emploi d'un important personnel¹⁷⁷⁵, de même que pour régler les nouveaux impératifs. Les comptables, les secrétaires ou les greffiers profitent de nouveaux débouchés, alimentant un mouvement de déplacements et de migrations pendulaires. Ces déplacements aboutissent soit aux départs qui alimentent l'exode rural, soit à la modification de la pyramide socioprofessionnelle villageoise avec l'exercice de ces nouveaux métiers administratifs en dehors du village. Ce dernier devient non plus le

1770. 10R 50-60, 10R 77-78, 10R 80, 10 F 71-2154, AD.Meuse.

1771. 10R 1007-1070, E Dépôt 450 30, 10R 219-492 inclus, AD.Meuse.

1772. 10R 1007-1070, 10R 98, AD.Meuse.

Brion (S.), Les transformations du village rural dans la zone dévastée de la Meuse, guerre 1914-1918, Annales de l'Est, 1935, n°1 p.3-29.

1773. 10R 123, 10R 968, 6M 15, 6M 17 à 6M 63, AD.Meuse.

1774. 10R 968, 10R 1866-2429 inclus, AD.Meuse.

1775. 10R 214 à 239 inclus, AD.Meuse.

lieu de vie et de travail, mais uniquement le foyer, avec une distinction du lieu d'exercice et de logement, injectant la notion de village-dortoir en émergence. Enfin, l'ampleur des destructions, constitue une opportunité à saisir pour réduire la part des marginaux et des miséreux. L'important besoin de main-d'œuvre dans le secteur du bâtiment crée positivement des débouchés professionnels alors que la ponction humaine ne permet pas d'avoir des demandes supérieures à l'offre. Pour certains, la guerre au-delà des conséquences sociales, économiques, politiques et humaines, constitue un tremplin et un tournant dans la vie personnelle, favorisant la reconversion professionnelle¹⁷⁷⁶ de ceux dont les activités étaient en déclin, notamment des artisans locaux. Parallèlement, la saignée humaine, les retours progressifs des villageois et l'exode croissant vers les bourgs et les villes entraînent un déficit considérable en main-d'œuvre qui contraint les communautés rurales à dépasser leur caractère autarcique pour accepter le recours à des employés extérieurs au groupe ou au pays, ce qui favorise la constitution d'un terreau de réception favorable à la modification des relations. Des passerelles peuvent être tendues entre les relations établies et le fonctionnement des offices de placement de la main-d'œuvre¹⁷⁷⁷ étrangère avec les liens entretenus durant la guerre avec les soldats et les offices spécifiques à la main-d'œuvre militaire¹⁷⁷⁸. Des parallélismes évidents existent. Les sentiments hérités de la guerre ainsi que la transposition des modèles, des modalités performantes et satisfaisantes servent de base à l'acceptation de la présence étrangère dans la mesure où cette dernière répond à un appel d'air durant la phase de reconstruction. De plus, cette dernière est facilitée par le fort taux d'encadrement des étrangers qui sont suivis par les offices de placement départementaux¹⁷⁷⁹, avec un contrôle rigoureux des lieux de transition, par les fiches individuelles et les carnets à souche qui permettent de tracer le parcours de ces derniers et les orienter rationnellement en fonction de l'offre et de la demande. Pour préserver les intérêts locaux, tous les entrepreneurs et architectes agréés sont soumis au respect des clauses de cahiers des charges¹⁷⁸⁰, dont certaines prévoient les conditions de recours aux étrangers. Ces derniers doivent compenser un déficit, si bien que les populations locales sont toujours le cas échéant embauchées en priorité, de même que l'utilisation des matériaux locaux est prescrite. Les effectifs attribués à chaque village dépendent dès lors de plusieurs critères, dont le nombre d'édifices publics et privés à réparer ou à relever, d'entrepreneurs dispatchés sur place et le nombre de sinistrés de la localité ou de celles qui sont avoisinantes potentiellement susceptibles de participer à l'œuvre de relèvement. Les ouvriers spécialisés sont détachés sur place pour répondre à un appel d'air. L'analyse des registres d'immatriculation des étrangers¹⁷⁸¹ permet d'observer l'évolution des

1776. 6M 17 à 6M 63 inclus, AD.Meuse.

1777. 2Z 267, 2Z 593, 10M 60-61, AD.Meuse.

1778. 6M 387, 10R 60-63, AD.Meuse.

1779. 10M 60-63, 2Z 232, 2Z 234, E Dépôt 238 51 814; 107 57, 121 14, 126 19 176 41, 228 2, 228 37, 253 108, 265 118, 267 103-105, 298 212, 342 60, 356 35, 360 47 à 54, 388 64, 468 101, 501 19, 507 19, 516 30, 517 70, 537 10, 537 28, 6M 14, 6M 15-63 inclus, AD.Meuse.

1780. 2R 40, 2R 175, 10R 90, 10R 99, 10R 671, 10R 921, 10R 981-1070 inclus AD.Meuse.

1781. 10M 60-63, 2Z 232, 2Z 234, E Dépôt 238 51 814, 107 57, 121 14, 126 19 176 41, 228 2, 228 37, 253 108, 265 118,

arrivées et des départs en fonction de l'état d'avancement de la reconstitution. À titre d'exemple, à Morgemoulin¹⁷⁸² et à Montigny-devant-Sassey, un premier contingent est enregistré en 1922. Il est composé très majoritairement d'Italiens célibataires ou non accompagnés de leurs épouses, qui exercent les professions de maçons ou de manœuvres, complétés au cours du second semestre par des ouvriers plus spécialisés tels que les menuisiers ou les tailleurs de pierre. À Samogneux¹⁷⁸³, les terrassiers, les manœuvres, les maçons et les divers ouvriers plus spécialisés, en 1928 ont tous préalablement effectués des travaux dans d'autres communes sinistrées essentiellement en Meuse, dans les Ardennes et la Haute-Marne, avec une prépondérance des Polonais qui remplacent les Italiens. L'acceptation est facilitée par une action nécessaire pour permettre le relèvement alors que ces populations émigrées ne manifestent pas de volonté de faire souche au contraire le mal du pays est très souvent fortement ressenti. Les communautés rurales acceptent l'aide puisqu'il n'y a pas une volonté d'ingérence au sein de leurs propres structures sociales et économiques. De plus, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, les étrangers sont redirigés vers les autres localités qui ont besoin de main-d'œuvre. Les étrangers transitent sur le sol villageois que durant un court laps de temps, les effectifs sont en constant renouvellement en fonction de leurs compétences professionnelles¹⁷⁸⁴. Bien que l'acceptation soit limitée aux besoins économiques et de bras pour garantir le relèvement, une complaisance s'observe néanmoins, avec un sentiment de reconnaissance envers ceux qui sont indispensables pour éponger la ponction humaine de la Grande Guerre. Par exemple, quelques sinistrés s'enquière de connaître les besoins des étrangers de passages. Des cantines sont organisées pour leurs repas, des secours en nature sont donnés lors des incendies de leurs baraquements provisoires et des échanges de quelques mots¹⁷⁸⁵ malgré l'obstacle de la langue permettent une cohabitation pacifique, sans heurs notables. Pour apporter quelques précisions, les contingents italiens et portugais ne sont pas exclusifs, mais majoritaires. La commune de Saulmory à la spécificité d'enregistrer un groupe de journalier, de menuisier et de poseur composé exclusivement des ressortissants belges célibataires ou mariés, toujours non accompagnés de leurs familles, alors qu'à Samogneux les récupérateurs sont originaires de Georgie, un ébéniste de Russie, des manœuvres du Portugal et des maçons de Pologne. Quelques Luxembourgeois, sont pareillement enregistrés à Saulmory-et-Villefranche¹⁷⁸⁶, quelques Serbes à Moranville¹⁷⁸⁷ ou à Hautecourt-lès-Broville¹⁷⁸⁸. Une fois la reconstruction achevée, les besoins en main-d'œuvre étrangère ne sont plus justifiés, la main-

267 103-105, 298 212, 342 60, 356 35, 360 47 à 54, 388 64, 468 101, 501 19, 507 19, 516 30, 517 70, 537 10, 537 28, , AD.Meuse.

1782. 10M 60-63 inclus, E Dépôt 267 103 à 105 inclus, 537 28, AD.Meuse.

1783. E Dépôt 356 35, AD.Meuse.

1784. DGE 676-682, AN. 10R 60-63,inclus, AD.Meuse.

1785. 103T, la Croix meusienne, 95T Le Bulletin meusien, 1919-1935, AD.Meuse.

1786. E Dépôt 360 11-15, 47 à 54 inclus, AD Meuse.

1787. E Dépôt 516 30, AD.Meuse.

1788. E Dépôt 176 20,176 41, AD.Meuse.

d'œuvre locale est privilégiée. Les entrepreneurs à la reconstruction offrent au grès de leurs chantiers des emplois, puis se déplacent avec leurs nouveaux réseaux d'ouvriers formés durant la période vers les gros bourgs et les villes où le travail manque moins, lorsque les villages sont relevés. Un nouvel exode commence avec des migrations en fonction des offres dans le secteur du B.T.P. Quant aux accords gouvernementaux¹⁷⁸⁹ de 1929-1935 relatifs à l'accueil d'étrangers sur le sol français, ils donnent des résultats mitigés à l'échelle du département puisque les familles continuent à faire souche entre elles et se détachent des habitudes locales par le maintien d'une forte démographie qui les empêchent de parvenir à une intégration complète, alors qu'ils compensent partiellement le mouvement d'exode rural. D'autres parcours individuels¹⁷⁹⁰ témoignent pourtant d'un meilleur taux d'assimilation, principalement lorsqu'il s'agit de ressortissants américains ou britanniques chargés de la surveillance ou de l'administration d'un mémorial ou d'un lieu de commémoration. Finalement, l'entre-deux-guerres est une phase où se prolongent les mutations en germe avant le conflit, avec un artisanat qui recule, une industrie et un commerce secondaire par rapport au secteur agricole dominant et une ouverture vers la main-d'œuvre basée sur des besoins spécifiques, dont la cohabitation est facilitée par l'encadrement et le contrôle transposés des modèles en place durant le conflit dans le domaine militaire.

III. DES STRUCTURES D'ENCADREMENT S'ADAPTANT AUX ÉVOLUTIONS.

1. Administrations communales et représentations politiques.

Les structures d'encadrement des communautés rurales meusiennes au lendemain du conflit sont contraintes d'évoluer et de ne pas rester figées dans la tradition. Les enjeux se sont modifiés et les problématiques inhérentes à la reconstruction s'additionnent à celles agricoles. Les administrés loin de demeurer inertes et passifs sortent de leur cocon, avec l'émergence d'une influence significative des sinistrés qui cherchent à faire valoir leurs droits pour obtenir un relèvement de leurs patrimoines individuels et collectifs. Le premier échelon d'encadrement et d'administration à l'échelle locale et villageoise demeure les conseils municipaux. Or leurs membres sont fortement affectés sur le plan humain, économique, politique et matériel dans les localités dévastées ce qui complexifie la reprise de la vie municipale¹⁷⁹¹. Des mesures spécifiques sont instaurées en urgence pour assurer la transition

1789. Mauco (G.), *Les étrangers en France, leur rôle dans l'activité économique*, Paris, Armand Colin, 1932, p.181-245.
6M 15-63 inclus, AD.Meuse..

1790. 6M15-63, 10M 60-63, E Dépôt 238, 51 81, 107 57, 121 14, 126 19, 176 41, 228 2, 228 57, 253 108, 265 118, 267 103-107, 298 252, 342 60, 356 35, 360 47 à 54, 388 64, 468 101, 501 19, 507 19, 516 30, 527 20, 537 10, 537 28, AD.Meuse.

1791. 3M 658-659, 3M 664, 3M 694-864 inclus, AD.Meuse

avant l'organisation des nouvelles élections qui demeurent en suspens depuis 1914 en raison des affrontements qui paralysent l'expression de la volonté politique. Au préalable des scrutins, durant plusieurs semaines une gestion à distance est requise avant de permettre le retour progressif des conseillers qui ont survécu au conflit, qui sont dispersés sur le territoire français, qui sont encore sous les drapeaux ou qui sont prisonniers civils. L'exercice des fonctions magistrales ne les a pas mis à l'abri des conséquences de la guerre. Au contraire, les maires et les adjoints ont été recherchés avec ardeur par l'ennemi pour les soumettre aux exactions les plus atroces devant les administrés ou être constitués prisonniers avec une dimension très symbolique. Cependant, la réintégration des localités sinistrées ne peut être accélérée en raison de l'ampleur des dévastations, des difficultés économiques et de l'absence de locaux pour accueillir les mairies temporaires. Un système de baraquements provisoires¹⁷⁹² acquis par les municipalités au titre d'avance sur les dommages de guerre est souvent privilégié pour assurer la liaison entre les différentes administrations et les riverains-sinistrés. La reprise de la vie municipale à un certain degré est l'une des conditions sine qua non de l'autorisation des retours. La destruction très avancée d'une grande partie des archives communales¹⁷⁹³ constitue un obstacle supplémentaire, alors que le rapatriement de celles évacuées vers l'arrière et plus particulièrement vers le sud du département est retardé. La priorité et les moyens délégués concernent les biens des sinistrés dans le processus de prise en charge de leurs transports gratuits lors des réintégrations encadrées et autorisées. Les élections municipales de 1919¹⁷⁹⁴ sont organisées dans le prolongement de celles législatives, les 30 novembre et 7 décembre¹⁷⁹⁵ avec une organisation des modalités de vote¹⁷⁹⁶ en raison de la situation exceptionnelle qui découle des conséquences directes de la Grande Guerre. Pour surmonter les difficultés liées au degré de dévastation, les villages sinistrés font l'objet d'un classement provisoire au titre des localités dévastées. Elles sont rattachées au bureau de vote le plus proche qui peut garantir des conditions matérielles acceptables, ainsi que le respect des principes démocratiques conformément aux lois électorales en vigueur. Parallèlement, des employés préfectoraux sont mis à contribution pour dresser les listes électorales et procéder à leurs actualisations grâce aux collections conservées au niveau des préfectures ou des sous-préfectures. De plus, le système du vote par correspondance est mis en place en faveur des sinistrés-réfugiés, alors que la presse locale meusienne et des lieux de refuge est très largement utilisée pour relayer les informations relatives aux scrutins, aux modalités de vote et aux candidatures. Les municipales du 30 novembre et 7 décembre 1919¹⁷⁹⁷ sont une étape importante dans la reprise de la vie civique des

1792. 10R 801, 10R 803, 8R 200, 10R 99, 8R 203.

E Dépôt 235, 137 83, 175 17 bis, 265 104, 265 106, 342 86, 450 29, 463 13, 516 39, 200 20, AD.Meuse.

1793. 8R 196, 8R 197, 8R 203, 10R 62, 3T6, E Dépôt 140 7, 265 104, 342 3, 537 1, 2Z 576;2Z 617, AD.Meuse.

1794. 5K 253, 5K 254, 3M 361, BM 362, 3M 366-367, 3M 641, 3M 658, 3M 659, 3M 694-864, inclus, AD. Meuse.

1795. 3M 507, 3M 509 à 511 inclus, AD.Meuse.

1796. 3M 366-367, 3M 641, 3M658-659, AD.Meuse.

1797. 5K 253, 5K 254, 3M 361, BM 362, 3M 366-367, 3M 641, 3M 658, 3M 659, 3M 694-864 inclus.

E Dépôt 140 27, 253 112-113-123, 265 133, 342 71, 478 115, 501 31, AD.Meuse.

individus, même si les effectifs sur place restreints et les débuts difficiles du vote par correspondance, ainsi que les déplacements au milieu des ruines par le système des bureaux de rattachement provoquent un taux d'absentéisme assez fort. Il reflète plus les difficultés à prendre part au scrutin qu'un désintérêt ou un manque d'implication. Les résultats ne donnent pas lieu à de nombreuses contestations, seuls les résultats des communes d'Azannes et de Flabas sont invalides¹⁷⁹⁸. Les réclamations les plus courantes portent essentiellement sur l'omission d'inscription sur les listes d'émargements, sur les urnes des communes de rattachement et sur la non-comptabilisation des scrutins d'une partie des réfugiés parvenus après la proclamation des résultats, en raison de lenteurs postales. Dans l'ensemble, les membres¹⁷⁹⁹ élus sont malgré ces points négatifs plutôt représentatifs de la volonté des communautés rurales et de leurs évolutions. À cette date, le renouvellement des élus n'est pas systématique et intégral, alors que les tendances politiques sont nettement favorables aux candidats qui appartiennent au parti des républicains de gauche, notamment dans les cantons de Verdun et de Fresnes-en-Woëvre. Une synthèse s'opère, la guerre a procédé à un écrémage naturel d'une partie des représentants municipaux, qui accélère l'accès aux fonctions magistrales des personnes, dont le poids de la tradition ou des facteurs d'ordre économique ou professionnel plaçait dans l'ombre. Bien que chaque municipalité possède ses propres spécificités et que de ce fait il existe autant de configuration que de conseils municipaux, des éléments communs s'observent. Lorsque le maire sortant n'est pas décédé au cours du conflit, il est généralement renouvelé, de même que l'adjoint. Cette constante reflète une confiance reconduite et la nécessité d'opérer une transition en conservant des repères stables avec des hommes expérimentés qui peuvent prendre en charge les démarches administratives et bénéficier d'un réseau suffisamment important pour faire pencher la balance en faveur des intérêts du groupe villageois qu'il représente. Le taux de renouvellement est en revanche plus fort au cours de la décennie suivante ainsi qu'en 1935. Les enjeux de la reconstruction s'intègrent pleinement dans la profession de foi¹⁸⁰⁰ et les premiers magistrats¹⁸⁰¹, à l'image de la chambre bleu horizon, sont majoritairement les anciens combattants décorés de la croix de guerre, ou ayant obtenu la distinction du mérite agricole. Les titres honorifiques rejaillissent sur le prestige social de la communauté et donnent un pouvoir légitime aux principaux représentants qui symbolisent le passé, le présent et la capacité de relèvement des communautés rurales meusiennes. De même, la désignation du maire et de l'adjoint au sein du collège élu donne très rarement lieu à des tensions. Une unanimité assez généralisée reste de mise. Les critères d'âge, de position sociale, d'expérience et de distinction sont pourtant identiques et imposent le candidat le plus à même de représenter la localité, alors que le vote est respecté. Toutefois, la guerre provoque un net recul des dynasties familiales, de

1798. 3M 677, 3M 681, AD.Meuse.

1799. 3M 694 à 864 inclus, AD.Meuse.

1800. 3M 456, 3M658-661, AD.Meuse.

1801. 3M 694 à 864 inclus, AD.Meuse.

l'extraction sociale et géographique exclusive des magistrats communaux. La ponction humaine géographique, l'éparpillement, de même que les conséquences de l'exode rural, impulsent une dynamique d'ouverture où les hommes qui s'investissent dans le processus de relèvement sont légitimés. Ceux anciennement implantés qui ne répondent pas aux attentes des riverains dans les campagnes électorales ou n'appliquent pas les mesures prescrites sont immédiatement sanctionnés. La filiation perd également du terrain, de même que le critère d'âge à condition qu'une expérience ou des capacités administratives spécifiques soient justifiées. Un réseau de relation et d'influence doit être mis au service du relèvement de la localité représentée. La gratuité des fonctions municipales est cependant toujours bénéfique aux exploitants-proprétaires, aux rentiers et aux industriels, mais le profil des conseillers municipaux s'adapte à l'évolution des diverses communautés, à leurs dominantes agricoles et rurales ou industrielles. Les personnes importantes lors de la reconstruction qui occupent une place centrale, principalement les entrepreneurs, les architectes et les hommes d'art, ne parviennent cependant pas à composer les magistratures municipales. La temporalité limitée de leurs missions empêche leurs élections, car ils n'émettent pas une volonté de s'intégrer et de s'investir à l'échelle d'un seul village déterminé. Les conseillers municipaux des localités meusiennes sinistrées au lendemain du conflit doivent surmonter de nombreuses difficultés administratives¹⁸⁰² pour lesquelles ils n'ont reçu aucune formation et ne profitent d'aucun antécédent qui peut enrichir leurs expériences personnelles. Cette carence de compétences dans les domaines juridiques et administratifs, qui avant le conflit avait commencé à être comblée par l'acquisition de nombreux ouvrages qui agrémentent les bibliothèques municipales, se fait très rapidement ressentir. Elle oblige à un dépassement du cadre traditionnel autarcique pour être réceptive et performante. Les autorités préfectorales conscientes de la charge de travail qui pèse sur les municipalités avec des problématiques nouvelles reprennent immédiatement sa tutelle effective et resserrent le cadre de contrôle et de surveillance¹⁸⁰³ qui limitent leurs prérogatives. Les conseillers municipaux sont supervisés dans leurs tâches, alors que la coopération intercommunautaire¹⁸⁰⁴ favorise la compréhension des démarches. Elle simplifie les échanges entre les différents intervenants notamment ministériels en partageant les informations, en créant un support de comparaison et en détaillant ou en expliquant les procédures, les démarches ou les difficultés. Le *Bulletin des régions dévastées*¹⁸⁰⁵ est à ce sens un très bon vecteur qui relie les communautés sinistrées françaises entre elles. Les membres élus puis désignés par leurs collègues¹⁸⁰⁶ reçoivent également de nouvelles attributions dans le cadre des procédures des dommages de guerre qui modifient les rapports au territoire et aux administrés. Les contacts avec l'extérieur se multiplient

1802. E Dépôt 160 8-9, 2002, 537 1, 10R 1071-2154, 29 2, 54 3, 107 6, 176 9, 2004, 265 103, 514 4 537 2, AD.Meuse

1803. 4K 61-87, 4K 89, 4K 268, AD.Meuse.

1804. 10R 1071-21 54, E Dépôt 160 8-9, 200 2, 53 71, 29 2, 543, 107 6, 176 9, 200 4, 265 103, 514 4, 537 2, AD.Meuse.

1805. 777 PER, Le Bulletin des régions libérées, AD.Meuse.

1806. 3M 694-864 inclus, 10R 1071-2154, AD.Meuse, AJ/ 28, AN.

et se diversifient, alors que les administrés attachent une importance exponentielle dans leurs implications dans le processus. Les maires doivent dans un premier temps gérer les démarches liées à la constitution des dossiers des dommages de guerre pour les bâtiments communaux ou à visées communautaires¹⁸⁰⁷ de la constatation des dévastations à leurs chiffrages en passant par la prise de contact avec les divers services techniques et architecturaux susceptibles d'intervenir. Ensuite, ces derniers sont amenés à effectuer de nombreux déplacements dans les chefs-lieux de canton pour faire progresser l'instruction des procédures d'indemnisation devant les commissions cantonales, tout en contactant les différentes personnalités politiques compétentes et influentes qui peuvent intervenir pour hâter l'œuvre de relèvement. Parallèlement, l'équipe municipale est chargée de constituer les diverses commissions locales chargées de tâches spécifiques telles que la reconstitution foncière, la surveillance des chantiers, la réception des travaux ou le contrôle du emploi. Les premiers magistrats sont pareillement désignés pour présider les coopératives de reconstruction¹⁸⁰⁸ qui s'établissent à l'échelle d'un ou de plusieurs villages pour mettre en commun les fonds délégués et obtenir des avantages indéniables. La coopération constitue avec les finances le nerf de la reconstruction. Dans le cas d'adhésion à des organismes spécialisés, tel que les diocésaines ou les coopératives de reconstruction des mairies et des écoles, ils sont encouragés à faire partie des membres dirigeants. Ils assistent aussi aux réunions qui en permettent le suivi et le contrôle, de même lorsque les municipalités optent pour l'adhésion à un syndicat intercommunal d'électrification¹⁸⁰⁹ ou d'adduction d'eau. Dans le cadre du règlement des indemnités des dommages de guerre ou des aménagements qui dépassent les aspects traditionnels, les municipalités développent des relations d'échanges entre elles qui facilitent les démarches. Cependant, elles ne parviennent pas à se dégager des directives préfectorales et des récurrents problèmes financiers qui les paralysent avant le conflit¹⁸¹⁰. En effet, la guerre n'a pas effacé leurs endettements chroniques, au contraire, en dévastant profondément les ressources forestières, elle a anéanti les principales sources de revenus et rendu impossible l'exploitation des coupons sur lesquels les prêts sont gagés. Les soucis pécuniaires sont difficilement réglables, d'autant plus que l'augmentation des impositions sur les populations locales est rendue impossible par la situation précaire de ces dernières du fait des dévastations. Une hausse est susceptible d'engendrer des mécontentements et d'alimenter l'exode rural, avec des retombées négatives sur l'équilibre budgétaire. Une analyse pertinente des besoins et une ventilation au plus juste des crédits ouverts au titre des dommages de guerre doit ainsi être effectuée et des négociations longues, complexes et argumentées

1807. 10R 107-108, 10R 118-120, 10R 365, 10R 810-891n 101 1071, 2154, AD.Meuse, AJ/28, AN.

1808. 10R 89, 10R 117-119, 10R 228-230, 10R 368, 10R 740-1006, 10R 2155-2264.

E Dépôt 54 9-10, 102 53-56, 160 27, 160 31, 176 37-38, 253 113-115, 255 17-19, 265 125-128, 267 102, 267 116-117, 356 21-22, 356 23-25, 360 32-33, 360 35-40, 388 57-60, 403 39, 150 26-29, 450 33, 456 33-34, 463 12, 468 104, 478 107, 501 11, AD.Meuse, AJ 28, AN.

1809. E Dépôt 51 160, 102 92, 267 118, 388 82, 456 61, 5K 302, 10R 1071-2154, AD.Meuse, AJ 28/AN.

1810. AJ/28, AN. 10R 1071-2154, E Dépôt 2Z, 81 107, 134 101, 160-4-5, 175 27, 176 6-7, 265 100-103, 3422, 468 101-102, 516 4-5, AD.Meuse, 10R 740-1006.

menées pour échelonner les dettes dans le temps. De plus, l'implication des sinistrés fait peser une pression d'un nouveau genre sur les représentants municipaux, qui sortent des relations traditionnelles régies dans le cadre des sociétés villageoises. Ces dernières qui ont l'habitude de rester effacées et de laisser les localités agir exercent un contrôle régulier et n'hésitent pas à demander des renseignements. Elles restent vigilantes et au besoin court-circuitent l'intermédiaire local en s'adressant directement par le biais de correspondances officieuses ou officielles aux sénateurs, aux députés pour leur demander d'intercéder en leur faveur ou de faire activer les décisions sur un dossier en souffrance. Durant plus d'une décennie, les délibérations municipales sont dès lors monopolisées par toutes les questions relatives au relèvement avec un double contrôle, d'une part des administrés qui sont soucieux du respect de leurs intérêts, d'autre part le préfet qui cherche à infléchir les décisions pour les uniformiser, pour limiter les signes distinctifs ou simplement par souci d'économie. Toutefois, une tendance nouvelle s'observe conjointement à la perte de la dimension administrative autarcique, celle de la résistance aux directives préfectorales, avec une multiplication des délibérations avec des aménagements pour s'approcher de la volonté générale tout en obtenant les avais nécessaires, principalement pour infléchir les décisions dans le sens d'une reconstruction plutôt que d'une simple reconstitution. Les municipalités expriment le souhait affirmé et revendiqué des communautés rurales meusiennes de dépasser la tradition en profitant de la période de relèvement pour infléchir des aspects plus modernes, rationnels ou hygiénistes¹⁸¹¹. À la fin du processus, les conseils municipaux¹⁸¹² sont toujours confrontés aux mêmes maux liés au manque constant et handicapant de finance, aggravés par le mouvement d'exode rural qui ne peut être endigué. L'importance du nombre de sinistrés influence également la vie politique du département rural meusien durant l'entre-deux-guerres. Les élus doivent mettre toute leur énergie au travail de reconstruction des ruines s'ils veulent avoir une chance d'être élus ou réélus¹⁸¹³. Ces derniers, par leurs assises territoriales et leurs propres patrimoines dévastés se sentent concernés par de nombreuses problématiques, ce qui différencie dès 1919 la Meuse des autres départements français. Le changement de mode de scrutin lors des législatives de 1919¹⁸¹⁴ ne provoque pas un profond renouvellement du personnel politique. Les problèmes d'organisation des scrutins législatifs de 1919 sont identiques à ceux des municipales. La participation est en baisse du fait de l'exil et des rattachements des bureaux de vote. La représentation parlementaire meusienne n'est pas modifiée de façon significative. Le nord du département consacre la victoire d'André Maginot républicain et le sud celles du député Ferrette du parti libéral. Les élections cantonales des 14 et 21 décembre 1919¹⁸¹⁵ passionnent peu comme d'habitude avec un taux d'abstention de 43% relevé à

1811. 10R 98-99, 10R 1071-2154, AD.Meuse, AJ/28, AN.

1812. E Dépôt 22, 81 107, 134 101, 1604-5, 175 27, 176 7, 265 103, 342 2, 461 102, 516 5, AD.Meuse.

1813. A 344, Maigret (M.), *La Meuse et ses notables, vie politique d'un département rural entre deux guerres, 1919-1932*, Nancy, 1973, p.15-157.

1814. 3M 507, 3M 509-511, AD.Meuse.

1815. 3M 681, 3M 328, AD.Meuse.

65,8% et 60% dans les cantons sinistrés de Verdun et Charny-sur-Meuse. Le scrutin permet la réélection de 17 conseillers sortants. Les républicains de gauche et les radicaux conservent la majorité bien qu'une progression semble s'observer des croix meusiennes. Le renouvellement partiel de 1922 dans 14 cantons modifie peu la représentation, sauf à Vavincourt, et les luttes partisans sont absentes, cinq candidats n'ayant pas de concurrents. Les sénatoriales de 1920 sont plus engagées, avec une dénonciation de manœuvre politique par M. Humbert contre André Maginot contre des postes prestigieux. Finalement le président Poincaré qui se présente au second tour est élu à la majorité à 742 voix. Le poids du monde rural est primordial dans la représentation politique, notamment en 1924 lors de la désignation au troisième tour de scrutin du député Lecourtier à la sénatoriale¹⁸¹⁶ soutenu activement par les paysans autour de l'épicentre de St-Mihiel et de son organe *La Meuse*. Les élections législatives de 1924¹⁸¹⁷ passionnent un peu plus les communautés rurales. La liste Maginot, composée de M. Taton-Vasal et Schleiter, bénéficie des soutiens de Raymond Poincaré et de la préfecture, avec une politique opposée à l'Allemagne, avec la question du désarmement et du paiement des réparations. Elle démontre qu'en Meuse «le bloc des gauches c'est le bloc des boches», tout en soutenant l'œuvre du président qui souhaite anoblir la Meuse et agrandir le prestige de la France. La liste Ferrette s'oppose en s'affirmant d'union républicaine, démocratique et libérale. Elle reprend les anciens thèmes en complétant l'action en faveur de la grandeur de la France, en attisant le sentiment patriotique et se proposant de protéger les faibles contre les forts, notamment les sinistrés, les cultivateurs et les artisans. Tandis que le conseiller socialiste Lucien Servais renonce à se présenter faute de colistier, la liste de l'union des gauches présente un programme qui s'adresse aux cultivateurs et aux commerçants. Elle souhaite lutter contre la vie chère, obtenir des aides au logement, développer l'enseignement et la participation aux bénéfices. Le bloc ouvrier et paysan communiste reçoit peu d'écho. Les Meusiens ne se sentent pas ou peu concernés. La campagne se déroule globalement sans violence, seul l'épisode Charles Humbert soupçonné d'un projet de candidature fait polémique. La presse locale relaye avec vigueur la campagne menée contre ce dernier en dépit de sa popularité départementale, ce qui contribue à le priver des soutiens des principales personnalités influentes. Les résultats parlent d'eux-mêmes avec une majorité écrasante de la liste Maginot dans les deux tiers du département. Les cantons plus industrialisés du sud font exceptions, ainsi que ceux de Montmédy et Stenay où il y a une forte tradition de gauche. La Woëvre, ainsi que les petites localités votent davantage pour ses principaux représentants. Elle consacre la transition des vieux républicains ,type Poincaré, qui disparaissent vers 1923-1924 au profit d'un nouveau personnel politique dans la lignée de Maginot autour de personnalités comme messieurs Taton-Vasal, Didry et Schleiter . Ensuite, les élections

1816. 3M 458, 474-480, 3M 507, 3M 512, AD.Meuse.

1817. 3M 512, 3M 514-516 inclus, AD.Meuse.

cantonales de 1925¹⁸¹⁸ sont marquées par un corps électoral qui se préoccupe surtout des affaires locales et des problèmes de la reconstruction. Les étiquettes politiques importent peu à l'exception de Verdun, si bien qu'il y a peu de changements au niveau de l'assemblée départementale composée de quatre élus radicaux-socialistes, trois républicains-radicaux, six républicains de gauche, cinq membres de l'URD et un conservateur. Le taux de participation est faible surtout dans le sud du département, où les candidatures uniques n'incitent pas à l'implication politique du corps électoral. Les élections législatives de 1928¹⁸¹⁹ se déroulent au scrutin d'arrondissement uninominal à deux tours. La campagne est calme et peu passionnée, car il n'y a pas de candidatures sérieuses contre les sortants. Dans la circonscription de Bar-le-Duc, la victoire de Maginot est significative avec 11 606 voix sur 16 208, principalement dans les cantons ruraux où sont enregistrées les plus fortes progressions en sa faveur alors que l'abstention est extrêmement faible, moins de 12 %. Dans celle de Commercy, Taton-Vasal l'emporte à 70% des suffrages et dans celle de Montmédy Mr Didry, décrit par les électeurs comme un homme modeste, droit, modéré, bon paysan, confiant qui entretient des contacts réguliers et se montre réceptif à leurs demandes. La circonscription de Verdun enregistre alors le plus fort taux d'abstention avec 14,1% des électeurs inscrits, mais Victor Schleiter, maire de la cité verdunoise, conseiller général et président de la Fédération républicaine des maires de France, s'impose à plus de 80% des suffrages exprimés, sans grande surprise. Le préfet avait prédit sa victoire assurée. Les élections cantonales de 1928¹⁸²⁰ confirment le peu d'intérêt des populations locales pour ce type de scrutins, surtout dans les cantons urbains comme celui de Bar-le-Duc où l'abstention plafonne à 60%, ce qui entraîne la réélection ou l'élection des candidats qui se réclament de Poincaré ou de Maginot. Trois ans plus tard¹⁸²¹, les débats sont plus animés, avec d'une part l'influence de Raymond Poincaré et d'autre part l'émergence de nouvelles personnalités qui cherchent à s'imposer. Bien que les républicains de gauche conservent la majorité, une inflexion départementale vers une droite plus conservatrice qui affirme des valeurs de paix, de sécurité et d'ordre par le travail, se confirme alors que la gauche cherche à rallier les modérés. Enfin, les législatives de 1932¹⁸²² sont affectées d'une part par la crise économique qui commence à atteindre le département avec moins de labours, des interruptions du travail et un chômage partiel, d'autre part par la mort d'André Maginot qui crée un mouvement de stupeur et de stupéfaction qui perturbe le monde politique qui perd un mentor, dont peu de candidats osaient transgresser les directives. La Meuse accuse alors son orientation à droite avec trois élus sur quatre de tendance URD, bien qu'aucun élu ne soit sanctionné d'un vote positif pour son appartenance politique. Le critère de la personnalité l'emporte toujours même si la rupture de

1818. 3M 681, 3M 563 à 568 inclus, AD. Meuse.

1819. 3M 517 à 521 inclus, 2Z 169, AD.Meuse.

1820. 3M 538, 3M 542, 3M 571 à 573 inclus, AD.Meuse.

1821. 3M 574 à 586 inclus, AD.Meuse.

1822. 2Z 169, 3M 522 à 528 inclus, AD.Meuse.

l'union nationale est consumée par l'arrivée de jeunes loups comme Messieurs Jacquinet¹⁸²³ ou Beauguitte. La vie politique du département meusien de l'échelle communale à nationale est encore très largement conditionnée par un certain nombre de facteurs qui s'enchevêtrent et provoquent un vote attribué plus à une personne qu'à des opinions politiques¹⁸²⁴. L'état d'esprit meusien induit une préservation des valeurs traditionnelles et conservatrices et une attitude généralement modérée. Les Meusiens, gardiens d'une terre glorieuse, envahie et ravagée, n'aiment pas les excès de langage. Ils affirment un caractère patient, qui nécessite de la probité, du bon sens, de la ténacité, du labeur, de la mesure et de la pondération. L'anti-germanisme se fait également ressentir dans les comportements électoraux, la peur d'une récurrence de l'agresseur provoque une pression psychologique, qui rend le pacifisme intégral peu apprécié en Meuse et une bonne réception de la ligne d'action Maginot-Poincaré pour instaurer la paix dans la sécurité. De plus, un fort sentiment patriotique s'explique par les traces sanglantes du conflit. Les Meusiens affirment parallèlement leurs goûts de la modération et de la pondération, si bien que la vie politique n'a pas de relief particulier. Le département est un bastion français de l'ordre, acquis à Poincaré, fief de l'union nationale durant le temps de la reconstruction, qui permet d'assurer la pérennité de cette dernière. Les notables dans ce contexte continuent de dominer la vie et la représentation politique, avec un pouvoir économique qui reflète une réussite professionnelle, un pouvoir social basé sur la lignée familiale, l'appartenance à des sociétés locales ou l'obtention de décorations, et un pouvoir politique lié à l'âge, à la stabilité des choix, au cursus et au cumul des fonctions ainsi qu'à l'étiquette. Cette dernière n'apparaît cependant que dans les rapports préfectoraux et les journaux. Les élus restent avant tout des notables qui représentent les collectivités, notamment pour obtenir le relèvement des ruines, qui contribuent à faire émerger le culte du souvenir, qui sont les défenseurs des intérêts particuliers et qui s'impliquent dans les différentes organisations professionnelles et corporatives notamment les sociétés agricoles et le mouvement des anciens combattants. Ils s'appuient sur la presse locale qui est très utilisée dans les jeux d'influences et de soutiens. Les questions inhérentes à la reconstruction sont placées au cœur des enjeux locaux, auxquels les notables se doivent de répondre pour conserver le vote des électeurs meusiens au-delà des appartenances ou des tendances politiques.

1823. Bour(J.), Gueit-Montchal(L.), Dard(O.), Richard(G.) (dir.), *Louis Jacquinet, un indépendant en politique*, Paris, PUPS, 2013, p.69-81.

1824. A344 Maigret (H.), *La Meuse et ses notables*, op.cit. p.108-137.

2. Églises et Écoles, curés et instituteurs : deux structures d'encadrement à l'épreuve de la reconstruction.

À l'aube du conflit, les écoles et les églises villageoises constituent avec les instances municipales les principales structures d'encadrement des communautés rurales meusiennes. Rivalentes et complémentaires, elles encadrent et structurent les différents domaines de la vie des individus. Ces symboles de l'identité et de l'âme des villages ne sont pas épargnés par le conflit. Au contraire, les bâtiments à visées communautaires sont les cibles privilégiées des bombardements ennemis pour anéantir le patrimoine collectif républicain ou catholique¹⁸²⁵. Dès leurs retours, les sinistrés émettent parallèlement à la volonté de retrouver un toit temporaire puis définitif celle d'avoir un signe identitaire dans leurs communes meurtries. Les réédifications des églises, des maisons communales, des mairies-écoles en Meuse comme en Picardie deviennent un enjeu symbolique et un défi architectural¹⁸²⁶. Les édifices culturels et culturels dans le contexte rural des destructions s'affirment immédiatement comme des symboles identitaires autour desquels les communautés rurales qui se reconstituent, se structurent et se reconnaissent, consacrant l'attachement au territoire et au patrimoine collectif. Cependant, dans l'organisation administrative de la reconstruction les églises ne sont pas prioritaires par rapport aux voies de communication, aux services publics, aux outils de productions artisanales ou encore aux habitations¹⁸²⁷. Pourtant les sinistrés manifestent un désappointement corollaire à la découverte de l'ampleur des dévastations, car pour eux la reconstitution des lieux de culte doit impérativement s'effectuer rapidement et parallèlement au relèvement général des villages¹⁸²⁸. Cette posture généralisée à l'ensemble des populations rurales meusiennes ne résulte pas uniquement d'un attachement aux valeurs religieuses catholiques traditionnelles ou à l'expression d'une foi ardente. Elle répond à un besoin social des communautés sinistrées de retrouver des repères stables et un lieu de vie structurant à partir duquel les individus peuvent souder leurs liens et reprendre espoir. Les hommes femmes et enfants sortent du conflit psychologiquement et mentalement transformés, avec des mœurs et des mentalités qui ont très rapidement évolués. Durant la guerre, les pratiques religieuses et l'expression de la foi chrétienne se sont développées au front comme à l'arrière sous de nouvelles formes et modalités d'expression, ce qui a contribué à tenir et à surmonter les épreuves. Cette dimension sociétale et cathartique est prolongée durant la reconstruction. Les communautés rurales affirment la nécessité de relever les ruines des édifices culturels et d'assurer la

1825. 10R 83, 10R 89, 8R 200, 10R 81, AD.Meuse.

1826. Capronnier (J.C.), Fournis (F.), Gérard (A.), Touze (P.), L'art sacré entre les deux guerres, aspects de la Première reconstruction en Picardie, Paris, revue in situ, revue des patrimoines, n°12, novembre 2009.

1827. 10R 50-60, AD.Meuse.

1828. 10R 1071-2154, E Dépôt, 2 35-36, 51 71, 104 H3, 107 54, 121 13, 137 48, 196 61, 200 20, 228 35, 255 16; 265 120, 267 113, 478 120, 507 16, 537 27, 3N 290, 4N 1, AD.Meuse.

transition avec un lieu d'accueil provisoire. Se pose dès lors pour les municipalités sur lesquelles les sinistrés font pression une véritable dialectique accompagnée de nombreuses problématiques, que la balance penche pour une reconstitution ou une reconstruction. Tout d'abord, il s'agit de trouver la meilleure solution provisoire pour accueillir les fidèles et abriter les cloches lorsque ces dernières n'ont pas été emmenées par l'ennemi ou fondues au cours des affrontements pour leurs valeurs pécuniaires de la matière première. Généralement, en raison de l'impératif temporel et financier les projets d'églises provisoires¹⁸²⁹ sont rejetés même s'ils ouvrent la voie à un renouvellement des matériaux employés et des volumes. Les chapelles temporaires sont organisées dans des baraquements sommaires qui offrent un confort rudimentaire, mais qui sont très symboliques au niveau de chaque village de la volonté de relèvement et de la reprise de la vie locale où les sinistrés font entendre leurs besoins et leurs volontés. Ensuite, se pose la question du choix de l'emplacement et des orientations architecturales¹⁸³⁰ à privilégier pour le relèvement définitif avec des décalages antagonistes entre l'attrait pour des matériaux nouveaux qui présentent l'avantage d'accélérer les travaux et une tendance plus ou moins consciente de restituer l'image de l'édifice perdu. De plus, l'association des mises en œuvre de formules et matériaux traditionnels et plus caractéristiques de la reconstruction dépend de facteurs économiques et financiers. Les démarches à accomplir par les municipalités directement ou par délégation des intérêts aux sociétés coopératives de reconstruction des églises locales ou spécialisées, les diocésaines, dépendent de la loi d'indemnisation des dommages de guerre. Cette dernière impose de respecter le caractère identitaire de l'édifice, qui doit présenter les mêmes caractéristiques que celui détruit, ainsi que les mêmes garanties de solidité et de durée¹⁸³¹. L'identité culturelle privilégie une volonté de développer des signes d'innovation, notamment dans la modification des plans, dans le traitement des matériaux et des volumes. La désignation des nouveaux emplacements des églises¹⁸³² ne fait pas débat. Toutes les municipalités affirment un choix similaire approuvé par les instances préfectorales de reconstruire le bâtiment sur les anciennes fondations de l'édifice ruiné par le conflit. Cette position s'explique par le refus systématique d'une recomposition urbaine et architecturale complète dans les villages dévastés. Lorsque cela n'est pas proscrit par des arrêtés d'expropriations pour cause d'utilité publique, les villages sont toujours prioritairement reconstruits à leurs emplacements initiaux. Les églises qui restent au centre de la vie communautaire villageoise obéissent à ce même principe, qui présente également un avantage pécuniaire. La reprise des fondations réduit la facture en supprimant les frais de creusement et en permettant le emploi

1829. 10R 928, 10R 929, 10R 930-936 inclus, 10R 943, 10R 981-1098 inclus, 8R 200, 10R 99, AD.Meuse.

1830. Capronnier (J.C.), Les églises reconstruites après la Grande Guerre, exposition, Lacon, Blérancourt, dans *Reconstruire la Picardie après 1918*, p.150-181, 10R 981-1098 inclus, AD.Meuse.

1831. Delattre (A.), Guide pour l'utilisation des indemnités des dommages de guerre, le emploi, la Reconstitution mobilière, le réinvestissement, Paris, Imprimerie, Molletoé, 1922, p.22-25.

1832. 10R 930-936 inclus, 10R 981-1098 inclus, 10R 928-929, E Dépôt 81 112, 137 88, 265 107, 298 2M1, 342 90, 450 30, 516 40, AD.Meuse.

d'une partie des matériaux. Dans le cas d'un déplacement du village, en amont ou en aval de la position première, l'édifice cultuel suit la mouvance, mais demeure placé au centre des habitations. Le clocher conserve sa dimension symbolique et identitaire. Toutefois, l'intégration des considérations hygiénistes induit une modification de l'emplacement des cimetières¹⁸³³ traditionnellement accolés aux églises. Ainsi, les anciennes sépultures sont conservées avec un renforcement des enceintes et des murs qui les entourent. Les règlements communaux précisent les conditions d'inhumations et d'exhumations dans les nouveaux cimetières implantés aux périphéries villageoises, à la suite des rachats de nouvelles parcelles aux propriétaires sinistrés pour limiter les risques d'épidémies et de contamination des eaux par infiltrations dans les nappes phréatiques. Si les architectes responsables des travaux s'estiment assez libres dans leurs choix, le cadre très rigoureux des démarches administratives et le regard des communautés limitent les initiatives. Cependant, l'urgence de la reconstruction contraint de nombreuses municipalités à renoncer à la consultation des organismes qui dépendent des monuments historiques. Le classement à ce titre d'autres églises empêche les mutations¹⁸³⁴. Les églises reconstruites et restaurées deviennent le terrain d'un renouveau de la liturgie, de ses formes, de ses décors et de ses ornements. Elles reflètent une sensibilité artistique et religieuse de l'époque de la reconstruction. Dans le département meusien, les églises reconstruites¹⁸³⁵ apparaissent généralement être de taille plus modeste. Elles s'adaptent à l'évolution numérique des populations villageoises. Elles ne présentent pas de réelle innovation architecturale et conservent dans tous les cas des dispositions intérieures relativement simples et traditionnelles. Les plans en croix latines ou allongés sont privilégiés, cependant des modifications y sont apportées afin de répondre aux nouveaux rapports des fidèles à la liturgie communautaire. Les préoccupations imposent davantage d'édifices à vaisseaux uniques, très spécifiques du paysage des régions dévastées, de manière à ce que les fidèles bénéficient d'une vision directe de l'autel puisque le rôle de la célébration eucharistique est accentué. De même, les nouveaux plans répondent à la place particulière accordée aux chemins de croix et aux rites processionnels qui font échos aux commémorations du sacrifice des soldats morts pour La Patrie. Le renouvellement des volumes est facilité par le recours à de nouveaux modes de couverture, par les emplois de briques creuses et de contrevent en béton. Lorsque le plan allongé avec tour clocher hors œuvres est retenu ou que les églises reconstruites ont des dimensions monumentales, comme à Éton, Montblainville ou Vaubécourt, les références néo-gothiques, romanes et classiques sont simplifiées ou stylisées. Les églises de la reconstruction vrais symboles de l'identité villageoise s'affirment comme le marqueur symbolique au loin des villages reconstruits et comme un

1833. E Dépôt 107 84, 137 46, 140 31, 200 46, 255 16, 342 50, 342 53, 450 29, 507 18, 516 29, 2R 74-87, 2R 90, 10R 90, 10R 981-1098 inclus, AD.Meuse.

1834. Michel (A.), Dans les ruines de nos monuments historiques, conservation ou restauration, Paris, Revue des deux mondes, 15 novembre 1915. 10R 981-1098 inclus, E Dépôt 1237 138, 196 112, 2Z 617, AD.Meuse.

1835. 10R 930-936 inclus, 10R 981-1098 inclus, E Dépôt 81 122, 137 88, 265 107, 298 2M1, 342 90, 450 30, 516 40, AD.Meuse ;

élément de cohésion, avec une résurgence des croyances qui permet de supporter le choc psychologique de l'épreuve des dévastations et de la reconstruction. Pour rationaliser les reconstructions et accélérer l'œuvre de relèvement en fonction des ressources disponibles un fractionnement des tranches de travaux est observable et commun à l'ensemble des villages. Une première tranche de réalisation est relative au gros œuvre suivi d'aménagement principalement avec les vitraux, les ornements et les mobiliers liturgiques. L'emploi du béton est encouragé en raison de la qualité, de l'économie et de la rapidité de sa mise en œuvre, car il remplace efficacement le bois qui manque dans les charpentes. Cependant, pour qu'il soit accepté, le béton armé ou moulé qui remplace la brique creuse onéreuse doit être caché sous des formes plus traditionnelles. Ce dernier assure la stabilité des fondations et consolide la structure architecturale, surtout lorsque la semelle de béton armé facilite l'édification des églises sur les fondations conservées très mauvaises ou très bouleversées par le conflit. De même, il présente une alternative avantageuse pour renforcer les tours clochers par la mise en place de chaînages périphériques. La brique qui reste prépondérante marque l'empreinte de la reconstruction et permet un renouveau rassurant des formes de l'architecture religieuse. Les apparences générales restent traditionnelles alors que les expressions architecturales, la stylisation des espaces et les renouveaux de la peinture à fresque apportent le renouveau et l'innovation dans le respect des traditions et des matériaux locaux. Le relèvement des clochers est parallèlement très important et le retour des cloches ou la bénédiction des nouvelles sont symboles du relèvement du village. Leurs formes sont spécifiques à chaque localité et affirment leurs identités. Par exemple, celui de Rouvres-en-Woëvre à quatre clochetons s'oppose à celui de Grimancourt-en-Woëvre dressé en angle de la façade, alors que celui de Maucourt constitue un tronc de pyramide sous un toit pointu et celui de Mogeville est édifié en béton armé ajouré d'un gothique repensé en Art déco. Les communautés s'observent entre elles. Elles utilisent la comparaison qui crée un mouvement d'émulation bénéfique pour effectuer leurs choix, mais aussi pour décider des architectes les plus qualifiés, des techniques et des matériaux les plus adaptés et les plus appropriés à la situation locale qui présentent le plus d'avantages et de garanties du point de vue économique. Dans un second temps en fonction des reliquats disponibles sur les titres de créance des dommages de guerre sont envisagées les actions d'embellissements et d'aménagements. La seconde décennie des années 1920 est alors favorable à un véritable regain d'intérêt des communautés rurales pour la sculpture et les décors monumentaux. Le béton permet de créer un support préparatoire sur lequel les techniques sont renouvelées. Il favorise le traitement décoratif à grande échelle de l'espace intérieur tout en conservant un caractère épuré. Les scènes de guerre sont majoritairement dominantes à côté de celles qui sont religieuses ou inspirées de la période médiévale et du mouvement art déco. Les sculptures monumentales ont quant à elles les mêmes thématiques concentrées sur les parties traditionnelles

ornées des églises, à savoir les portails, les tympans, les chapiteaux, les clochers et plus ponctuellement les façades. En revanche, les renouvellements des sculptures et des bas-reliefs s'effectuent au détriment de la statuaire qui pour des raisons économiques s'uniformise et se désacralise par le recours à des achats de productions industrielles. Les vitraux reflètent la dialectique caractéristique de la reconstruction entre modernité, nouveau et tradition. La grande majorité des ensembles composites datant du XIX^e siècle ou antérieure est soufflée par l'ampleur des dévastations. Le manque de moyen oblige à remplacer une partie par des panneaux losangés en bois blanc. Parallèlement, les municipalités qui parlent au nom des sinistrés prennent contact avec des maîtres-verriers qui officient dans des ateliers renommés pour acquérir un vitrail ou un ensemble de vitraux. Ces derniers ont une iconographie religieuse figurée ou païenne autour de la figure du soldat ou des dévastations des villages très symboliques, reflétant le martyr des localités et leurs capacités de relèvement. Enfin, le mobilier liturgique est assez restreint. Il répond à des fonctions précises. Généralement composé de bois, de pierre et de ferronnerie. Les formes simples et géométriques s'intègrent parfaitement à un ensemble sobre et cohérent, spécifique de la reconstruction. Le choix des éléments qui composent essentiellement l'autel, le chœur et la nef avec les bancs sont choisis sur catalogue. Une certaine standardisation s'observe, cependant le travail des artistes permet d'apporter des différences entre les édifices et de constituer un caractère local unique. Dans le processus de relèvement des églises, si les sinistrés s'impliquent pour obtenir une reconstruction intégrale, n'hésitant pas à dénoncer les retards trop longs imputables à l'administration comme à Mesnil-sous-les-Côtes et à Bonzée-en-Woëvre¹⁸³⁶, le peu d'implication des curés est également significatif d'une perte d'influence sur les communautés rurales¹⁸³⁷. En effet, une distanciation s'opère. Les individus sont davantage attachés à l'édifice religieux qu'aux représentants catholiques et aux valeurs traditionnelles. Ils prolongent les mutations en germe avant le conflit et l'évolution des mœurs. Les sociétés rurales demeurent croyantes et pratiquantes, mais les modalités d'expression changent, la foi religieuse est moins ardente, même si les principaux moments clés de la vie des individus sont ponctués par la célébration des baptêmes, des mariages et des décès. La régression de la place accordée au curé s'explique par plusieurs facteurs, dont la crise des vocations accumulée à la ponction humaine des desservants qui ont vécu le conflit en qualité d'aumôniers. Les familles qui ont commencé à réduire leurs lignées avant 1914 n'incitent plus leurs progénitures à entrer dans les ordres, la dimension familiale des exploitations nécessite la transmission des techniques au sein du foyer. Ces difficultés à trouver un desservant provoquent des ruptures dans l'association des communautés rurales à celles paroissiales, puisqu'au moment de la reconstruction tous les presbytères ne sont pas systématiquement reconstruits. Les villages se

1836. 10 43 PER 1925-1933, Bulletin paroissial de Mont-Mesnil-sous-les-Côtes, Bonzée-en-Woëvre, AD.Meuse.

1837. 10 R 930-936, 10R 90-1098, 103T, La Croix meusienne, 95R Le Bulletin meusien, E Dépôt 107 84, 137 46, 140 31, 200 46, 255 16, 342 50, 342 53, 450 29, 507 18, 516 29, AD.Meuse.

rapprochent pour partager les frais d'édification d'un seul bâtiment¹⁸³⁸ destiné au curé, qui devient chargé d'officier dans plusieurs paroisses entre lesquelles il se déplace. Ces derniers modifient les rapports sociaux et humains privilégiés à l'échelle du village. Les fidèles qui se déplacent pour assister aux offices renforcent les liens intercommunautaires. Les frais partagés permettent aux municipalités de dégager des fonds qu'elles peuvent réinjecter dans d'autres domaines plus modernes comme l'électrification¹⁸³⁹ des villages. Les instances républicaines ne cherchent pourtant pas à réduire la sphère d'influence religieuse et les églises sont intégrées au même titre que les autres bâtiments communaux dans les projets d'aménagement électriques. Enfin, les journaux paroissiaux ou à mouvance catholique¹⁸⁴⁰ ont tendance à surestimer le déclin des croyances et à imputer à tort les changements à une baisse des pratiques religieuses. En effet, en focalisant l'attention sur le facteur religieux, les autres causes d'ordre économique, matériel, social, voir politique qui s'entremêlent sont négligées, alors qu'elles agissent tout autant si ce n'est plus sur la réduction du nombre d'enfants par famille, sur la maîtrise de la fécondité et sur le mouvement d'exode rural. La période de reconstruction est pourtant favorable à la reviviscence de pratique religieuse sous de nouvelles formes où le relèvement de l'édifice cultuel apparaît être un facteur de cohésion. De plus, si de nombreux curés, desservants ou officiants restent effacés ou en marge des démarches administratives, certaines personnalités religieuses, à l'image de Monsieur Aimond ou Ginisty¹⁸⁴¹, sont très impliquées dans la dimension commémorative et dans la construction du culte du souvenir dans un département qui se mémorialise. Par ailleurs, les cérémonies d'inauguration, de bénédiction et de consécration des églises reconstruites sont des moments importants dans la vie des communautés rurales qui se relèvent au lendemain de la Grande Guerre, où les personnes influentes dans la sphère politique et religieuse se côtoient. Toutefois, dans la décennie qui suit, l'influence des curés poursuit sa décroissance et les populations se détachent de plus en plus de l'approbation de l'église, alors que la concurrence avec les instituteurs¹⁸⁴² n'est plus véritablement de mise. À l'inverse des membres ecclésiastiques, ces derniers prolongent leurs missions d'avant-guerre en s'investissant pleinement dans les procédures des dommages de guerre, au titre de secrétaire de mairie, même si les sinistrés privilégient plus régulièrement les conseils directs des personnes les plus avisées sur le plan technique, les architectes et les entrepreneurs. Dès le lendemain du conflit, les municipalités ou les représentants sur place

1838. 10R 981-1098, E Dépôt 81 122, 107 83, 265 107, 342 89, 450 31, AD.Meuse.

1839. 1 O 126, 2O 1035, 406W 1175, 408W 139, 2Z 603-604, 4Z 65, E Dépôt 102 92, 137 119, 265 124, 342 101, 360 87, 456 61, 507 31, 537 54, AD.Meuse.

1840. 103T, La Croix meusienne, 1919-1935, 1043 PER 1925-1933, AD.Meuse. La Semaine religieuse du diocèse de Verdun, 1919-1935.

1841. Aimond (Ch.), À propos de la reconstruction de nos églises, 8 novembre 1922, Verdun, La Semaine religieuse du diocèse de Verdun n°200, 2001, p.422.425, 10R 981 à 1098 inclus, AD.Meuse.

1842. 1251W 638, 2Z 612, E Dépôt 235 104 M1 137 83, 175 1764, 265 106, 265 107, 342 17, 342 86, 342 41, 450 29, 463 13, 536 39, AD.Meuse.

reçoivent l'ordre de reconstituer rapidement les écoles villageoises¹⁸⁴³ qui conservent leurs fonctions de formation et d'encadrement des sociétés rurales. Cette directive est justifiée par les effets bénéfiques des progrès de la scolarisation. Les ruraux Meusiens ont intégré et compris l'importance de scolariser leurs progénitures, si bien que l'absence de solution transitoire pour assurer la scolarisation des enfants rend la localité moins attractive. Elle peut engendrer des décisions de non-retours ou d'établissement dans une localité voisine incluse dans le périmètre de emploi qui propose ces services. La solution privilégiée dans l'urgence est également l'acquisition et l'aménagement de baraquements provisoires, tandis que le mobilier scolaire et les fournitures essentielles sont obtenus, soit par des achats imputés à titre d'avance sur les dommages de guerre, soit en bénéficiant des dons en espèces ou en nature dans le cadre des systèmes d'adoption des communes encouragées par Raymond Poincaré et André Maginot, notamment par l'œuvre de l'école par l'école¹⁸⁴⁴. Le choix de l'emplacement de l'école ne pose¹⁸⁴⁵ pas de problème, toutes les communes s'accordent pour faire édifier un bâtiment monumental. En Meuse, les travaux d'envergure ont permis de rétablir 112 mairies-écoles. Les fonctions ne sont séparées que pour 17 écoles et seulement 14 mairies. Ces doubles édifices s'affirment comme des bâtiments emblématiques de la reconstruction. Placés au cœur des villages, ces derniers symbolisent la république victorieuse au cœur des villages, dominant et structurent les nouvelles places publiques qui incluent généralement le monument aux morts et les églises. Elles sont financées par les regroupements des titres de créances obtenues par les commissions cantonales pour les anciennes écoles de filles, de garçons, les salles d'assises ou maternelles et les mairies. Les finances sont complétées au besoin par des imputations sur les sommes inhérentes à la réparation des anciennes maisons de berger ou les presbytères. La symétrie, la forme et le volume des toitures, ainsi que le dessin caractéristique des menuiseries de même que la variété des matériaux permettent d'affirmer le caractère institutionnel des ces bâtiments publics emblématiques de la reconstruction. La plupart d'entre eux sont l'œuvre d'architectes nancéiens ou parisiens, qui respectent cependant des règles de compositions classiques, tels que la symétrie et l'ordonnancement, tout en y intégrant des aspects techniques plus novateurs, des avancées plus modernes comme l'électricité tout en apportant plus d'hygiène à l'ensemble. Les plans des mairies-écoles¹⁸⁴⁶ édifiées dans l'entre-deux-guerres présentent ainsi de nombreuses similitudes. Tout d'abord, les espaces sont délimités de manière précise selon leurs fonctionnalités. Toutes les pièces sont agrandies pour garantir un volume d'air par personne important, alors que les hauteurs des plafonds sont relevées et que les

1843. 8R 203, E Dépôt 2Z, 81 107, 134 101, 160 4-5, 175 27, 229 4, 265 100, 265 101, 342 1-2, 468 102, 473 104, 514 35, 516 4-5, 4K 61-62, AD.Meuse.

1844. 2Z 329, E Dépôt 137 49, 137 78, AD.Meuse. Comité d'action des régions dévastées, l'œuvre de reconstituant la solidarité française, Paris, 1925.

1845. 10R 801-805, 10R 104, 10R 107-108, 10R 365 10, 10R 1686, E Dépôt 2 35, 137 83, 173 17 bis, 265 106, 342 86, 450 29, 463 13, 516 39, 463 15, 501 425, 537 48, 20 783-796, 324W, 4Z 51, AD.Meuse.

1846. 10R 801-805, 10R 1686, AD.Meuse. CAUE, La reconstruction des années 1920 en Meuse, un patrimoine à protéger, op.cit., p.22-23.

ouvertures des fenêtres sont généralisées et agrandies. Les nombreux couloirs garantissent également une meilleure circulation de l'air et une ventilation plus saine. Ensuite, les rez-de-chaussées sont généralement réservés aux enfants et au logement de l'institutrice avec un accès direct par un vestibule à une cour avec un préau couvert, un vestiaire avec lavabo, des latrines ainsi qu'une remise à pompe. Le premier étage est destiné à accueillir les fonctions administratives avec la salle de mairie, les archives à côté du logement de l'instituteur pour faciliter les tâches de secrétaire de mairie. Cette disposition reçoit davantage de suffrages, car elle permet de distinguer clairement les espaces. Elle garantit la cohabitation sans encombre des fonctions administratives et scolaires. L'instituteur continue à exercer une place centrale au sein des communautés rurales. Il cumule les fonctions complémentaires¹⁸⁴⁷ principalement en qualité de conseiller municipal, de secrétaire de mairie, de membres des commissions spécialisées, de conseillers des cultivateurs. Il demeure un intermédiaire indispensable pour régler les dossiers de nature administrative, particulièrement au début de la reconstruction lorsque les sinistrés sont démunis face à la complexité des dossiers de dommage à constituer et des démarches à effectuer. Les instituteurs sont des intermédiaires qui jouent un rôle non négligeable dans les processus des indemnités des sinistrés dans le cadre de la loi des dommages de guerre, notamment en absorbant une charge de travail supplémentaire colossale qui donne lieu à des rétributions complémentaires. Ils servent de courroie de transmission avec les différentes instances concernées par les problématiques à la reconstruction. Cependant, ce représentant républicain doit composer avec deux figures emblématiques de la reconstruction, les architectes et les entrepreneurs qui sont également très sollicités pour régler les dossiers administratifs, par leurs compétences techniques, leurs bonnes connaissances du terrain et la prise en considération des valeurs, des besoins et des attentes des sociétés rurales sinistrées. Les écoles républicaines sont intégrées pleinement au maillage territorial, l'organe républicain s'est durablement implanté dans les villages et en quelques décennies, les ruraux eux-mêmes en deviennent les plus fervents¹⁸⁴⁸ défenseurs. L'absence d'école dans une localité après 1918 constitue l'un des principaux facteurs répulsifs au même titre que l'enclavement ou les difficultés financières. Pourtant, durant la décennie de la reconstruction de nombreuses problématiques sont soulevées face à l'évolution numérique des populations et de leurs profils. La baisse de la natalité et l'écrémage provoqué par la guerre qui entraînent un vieillissement des administrés et une diminution de la population en âge de procréer, les conséquences du mouvement d'exode rural provoquent une baisse des élèves inscrits par école. Pourtant, les Meusiens envoient désormais systématiquement leurs enfants pour qu'ils reçoivent une éducation et une

1847. E Dépôt 2 35, 104 4M1, 137 83, 140 31, 175 176, 265 107, 108, 342 17, 342 86, 342 91, 342 117, 450 29, 463 13, 516 39, 10 R 801-805, 10R 1071-2154, AD.Meuse.

1848. E Dépôt 2 35, 104 4M1, 137 83, 140 32, 175 60, 265 107, 342 17, 342 91, 450 29, 463 13, 516 39, 10R 801-805, 2Z 80 3, 81 107, 16045, 175 27, 176 6-7, 229 3-4, 253 100, 255 2, 265 101, 342 2, 360 32, 463 1-2, 463 13, 468 102, 473 104, 516 3, 5K 17, AD.Meuse.

instruction. Les taux de fréquentation sont très forts¹⁸⁴⁹ et l'absentéisme marginalisé y compris durant la période des travaux agricoles en dépit du manque de main-d'œuvre. Cette réduction des effectifs scolaires contraint l'inspecteur primaire à procéder à la restructuration du réseau scolaire. Il procède à des regroupements entre les villages pour relever les effectifs par classe et limiter les frais de rémunération de l'instituteur ou à défaut de l'institutrice. Les réactions aux circulaires informatives transmises par l'intermédiaire du préfet sont identiques. Toutes les municipalités à l'image de celle d'Ailly-sur-Meuse¹⁸⁵⁰ qui doit fusionner avec celle d'Han-sur-Meuse en décembre 1924 rejettent le projet. L'idée de coopération entre les villages¹⁸⁵¹ ne pose pourtant pas problème. Les questions d'ordres logistiques que les regroupements soulèvent, la force de percussion et d'opposition permettent de réduire les fermetures. Les principaux mécontentements sont liés aux problématiques inhérentes à l'état du réseau de communication qui est encore très largement obsolète et dangereux pour les enfants, notamment en raison de la déformation des chaussées ou des chemins en hiver ou lors des intempéries avec les nombreuses ornières. De plus, les horaires des transports ne sont pas suffisamment rationnelles ce qui ne permet pas aux enfants de bénéficier de conditions d'accueil correctes et nécessitent de nombreux agencements qui peinent à convaincre, ce qui incite un peu plus les parents à alimenter l'exode rural. Enfin, l'école continue à transmettre des savoirs indispensables à la gestion du foyer, de l'exploitation et à la maîtrise des techniques. Parallèlement, la dimension patriotique et civique est prolongée. L'école devient l'un des principaux vecteurs de la transmission de l'héritage de guerre. Les bibliothèques scolaires et municipales¹⁸⁵² s'étoffent à ces fins de nombreux exemplaires de livres hautement symboliques qui soulignent le sacrifice des soldats, la bravoure et le devoir pour La Patrie, tels que *le Feu* de Barbuse ou *Ceux de 14* de Maurice Genevoix. Quant aux cours du soir¹⁸⁵³ pour adultes ils accusent une très nette décroissance après 1920, en raison d'une part du coût engendré alors que les hommes susceptibles d'y assister sont moins nombreux, d'autre part par les progrès de la scolarisation. Les potentiels élèves sont ceux qui ont bénéficié des enseignements de l'école laïque et républicaine et dont le bon niveau d'instruction ne nécessite pas de formations complémentaires. L'allongement de la journée de travail par l'électrification des foyers influence également la tendance à la baisse de fréquentation de même que la focalisation sur les travaux et les démarches de reconstruction. Finalement, dans l'entre-deux-guerres deux visions antagonistes de l'école sont véhiculées¹⁸⁵⁴ principalement par la presse meusienne. Pour l'une, il s'agit d'une institution

1849. E Dépôt 342 17, 3R 69-109, AD.Meuse. 96T 1-2.

1850. E Dépôt 468 102, AD.Meuse.

1851. 10R 801 à 805 inclus, AD.Meuse.

1852. 2Z 617, 10R 62, 1O 153, E Dépôt 342 3, 342 117, AD.Meuse.

1853. E Dépôt 2Z, 80 3, 81 107, 160 4-5, 175 27, 176 6-7, 229 3-4, 253 100, 255 2, 265 101, 342 2, 360 32, 463 1-2, 663 13, 468 102, 473 104, 516 3, 5K 17, AD.Meuse.

1854. 81T, L'Aurore de la Meuse, 1925, 87R, L'Avenir de la Meuse, 90T, L'Avenir de Verdun, 92R, Le Béquillard meusien, 95T, Le Bulletin meusien, 103T, La Croix meusienne, 107T, la Dépêche meusienne, 123T, l'Est Républicain, AD.Meuse.

qui facilite l'ascension sociale en offrant de nouveaux débouchés en dehors de l'agriculture et de la communauté rurale, notamment pour les femmes dans les domaines administratifs. Pour ces derniers, l'école républicaine est l'une des principales causes de l'exode rural et contribue très largement à l'alimenter. Pour les autres, au contraire, la présence d'une école dans un village est une opportunité qui permet d'attirer des familles et facilite leurs implantations durables et définitives. L'instituteur par le contenu des formations impulse alors le développement et la rationalisation des activités rémunératrices. Par tous ces éléments, les communautés rurales meusiennes à l'issue du conflit ont profondément évolué et dépassent le cadre oppressant de la tradition. De nombreux domaines portent dès lors les marques indélébiles de la période de reconstruction, alors que les finances et la coopération en sont les moteurs.

CHAPITRE 9

DES TRADITIONS ET DES PRATIQUES COMMUNAUTAIRES IMPRÉGNÉES PAR L'HÉRITAGE DE LA GRANDE GUERRE DANS UN DÉPARTEMENT QUI SE MÉMORIALISE.

Le premier conflit mondial provoque une accélération des changements en germe dans les communautés rurales. Le poids de la Grande Guerre et les nombreuses marques des affrontements sur le sol meusien ne permettent pas une réimplantation des traditions, des coutumes et des pratiques communautaires dans leurs formes traditionnelles. Dans un département qui se mémorialise, l'héritage du conflit pénètre le quotidien des sociétés locales rurales. Dès la fin des affrontements apparaît une image stéréotypée des communautés rurales meusiennes à des fins politiques, patriotiques et financières. La campagne photographique du Ministère des Régions libérées¹⁸⁵⁵, qui reprend les procédés et prolonge les missions de la section photographique et cinématographique du service des armées, exerce un rôle non négligeable dans le processus de représentation instrumentalisée. Les clichés qui au départ doivent servir de support pour évaluer les degrés de dévastations et planifier les travaux à entreprendre sont très rapidement orientés pour dénoncer la barbarie de l'ennemi. Ils sont utilisés comme principaux vecteurs, parallèlement aux supports cinématographiques, pour susciter des compassions dans le cadre des adoptions des communes ou des emprunts à la reconstruction. Pour se relever, les communautés rurales consentent à la mise en avant de leurs sacrifices et acceptent de recevoir des aides pécuniaires. Ces dernières peuvent être en nature ou en espèces dans le cadre des adoptions par les villages et les villes de l'intérieur ou de l'étranger qui se développent très rapidement à l'initiative de deux représentants politiques meusiens à l'échelle nationale André Maginot et Raymond Poincaré. Les pouvoirs publics utilisent la propagande. Ils la généralisent autour des thématiques du sacrifice pour la victoire de La Patrie et des ruines pour recevoir un meilleur écho à la mise à contribution financière à l'effort de reconstruction des populations épargnées. La solidarité de tous les Français devant les dommages de guerre est un principe reconnu et défendu. Les communautés rurales ne sont pas pour autant passéistes. La période de reconstruction est favorable à l'émergence d'un mouvement de défense des intérêts et d'oppositions aux décisions qui ne s'inscrivent pas dans le sens d'une reconstruction ou qui réduisent les fonds alloués. Elles sont désormais soucieuses que les sacrifices consentis soient reconnus. Elles manifestent ouvertement de

1855. Clichés des séries 1FI, 2FI, 12FI, 24FI, 33FI, 39FI, 87FI, AD.Meuse.

manière unanime et conjointe leurs désappointements envers les mesures qu'elles jugent injustes, inégalitaires et irrespectueuses de ces derniers. Les communautés rurales meusiennes contribuent à la mémorialisation du département, ce qui constitue une véritable spécificité meusienne. Elles se reconstruisent dans un espace géographique qui conserve de nombreuses traces physiques et matérielles des affrontements, des villages morts pour la France aux cimetières militaires alliés et ennemis, en passant par les munitions non explosées qui gorgent les sols ou les infrastructures des ouvrages militaires. Elles s'impliquent pour obtenir des trophées de guerre et des citations ou des décorations qui reconnaissent leurs sacrifices. Ces symboles contribuent à la construction d'une mémoire victimaire qui imbibe les pratiques communautaires qui se reconstituent. Dans ce processus, les monuments aux morts deviennent de véritables lieux de mémoires et de vie communautaire. Au-delà de la volonté de rendre hommage, ils revêtent une dimension sociale. Ils permettent de souder les liens des communautés qui se reforment sur de nouvelles bases avec de nouveaux us et coutumes qui intègrent l'héritage de guerre. Ils rappellent à tous les sacrifices et les épreuves difficiles, mais aussi l'importance de l'entraide et de la coopération pour relever les ruines. L'édification des bornes militaires, des croix du souvenir, des vitraux commémoratifs et des chapelles du souvenir répondent à ce même besoin social et psychologique des populations meusiennes sinistrées de se reconstruire sur un territoire qui se mémorialise. Le poids de l'héritage de la Grande Guerre est trop lourd pour que les folklores villageois parviennent à se réimplanter. Les inaugurations des monuments aux morts, les cérémonies de bénédictions et de consécration des édifices cultuels ou culturels reconstruits deviennent des rituels de la reconstruction. Les moments partagés lors des diverses manifestations locales ou intervillageoises favorisent le resserrement des sociabilités communales, tout en réactivant l'esprit civique, laïc et républicain. Ils permettent parallèlement aux croyances et aux pratiques religieuses de trouver de nouvelles formes d'expression. Ils sont propices à la résurgence de l'union sacrée entre les catholiques et les personnalités politiques. Les diverses célébrations ont également une dimension cathartique collective. Elles exorcisent les séquelles de la guerre qui sont souvent trop lourdes à supporter. Elles consacrent le triomphe du relèvement des ruines. Elles perpétuent le souvenir des victimes et rappellent au quotidien que des efforts sont nécessaires pour maintenir la paix. Les inaugurations symbolisent aussi les différentes étapes franchies par les communautés rurales sinistrées et encouragent celles des localités avoisinantes, en prouvant qu'il est possible de se relever, de garder espoir pour affronter l'effort du travail de reconstitution à effectuer. Elles marquent le point de transition entre la période de reconstruction et d'un nouveau départ. La résurrection, la renaissance ne renient pourtant pas le passé qui enrichit les us, les coutumes et les croyances de nouvelles valeurs, de nouvelles mœurs et d'autres facteurs de cohésion et de reconnaissance. Toutefois, lorsque les commémorations annuelles deviennent des rituels à date fixe, un glissement dans le champ du

mémoriel s'effectue. Les enjeux et l'histoire des communautés rurales sont dès lors de plus en plus instrumentalisés à des fins politiques alors que le manque de finance pour organiser les cérémonies du souvenir au tournant des années 1930 présente un risque patent de faire sombrer celles disparues dans l'oubli. Le devoir de mémoire est le support d'expression des liens symboliques lorsque l'attache territoriale est rompue par le premier conflit mondial.

I.NAISSANCE D'UNE IMAGE STÉRÉOTYPÉE DES COMMUNAUTÉS RURALES MEUSIENNES À DES FINS POLITIQUES, PATRIOTIQUES ET FINANCIÈRES.

1.Compassion et solidarité en faveur de l'œuvre de relèvement.

La loi des dommages de guerre du 17 avril 1919¹⁸⁵⁶ consacre le principe de la solidarité du peuple français face aux dommages de guerre. Les sentiments de compassion sont activés par les pouvoirs politiques et les personnalités influentes pour créer des solidarités envers ceux qui ont fait les sacrifices nécessaires pour parvenir à la victoire et qui portent les séquelles matérielles, économiques et psychiques du conflit. Cette démarche a pour objectif principal de parvenir à obtenir les fonds nécessaires à la reconstruction, ainsi que des dons en argent et en nature pour financer l'œuvre de relèvement et porter secours aux populations sinistrées pour permettre leurs retours et la reprise de l'économie locale. Le président de la République et le ministre André Maginot, soucieux des problématiques inhérentes au relèvement par leurs attaches meusiennes, instaurent un nouveau système d'entraide par le système des adoptions de commune¹⁸⁵⁷. Le concept novateur rompt avec la tradition autarcique et favorise le regard croisé des communautés de la France de l'intérieur avec celles des régions récemment libérées du joug de l'ennemi. Ils encouragent les communes, les œuvres ou les départements à adopter une localité sinistrée. Ils s'engagent à effectuer des dons à hauteur de leurs possibilités pour les aider à se reconstruire. Les Français et les étrangers sont réceptifs, si bien que 85 % des communes françaises sinistrées¹⁸⁵⁸ ont fait l'objet d'adoption. Elles ont pu ainsi profiter de leurs parrains et marraines, de France ou de l'étranger, des particuliers, d'organes administratifs ou d'œuvres privées de dons chiffrés à la somme globale de 350.000 millions de francs. En plus de ces prodigalités, l'administration des Régions libérées réserve une enveloppe de 55.660.438 francs aux divers dons attribués en espèces ou en nature. Dans le département de la Meuse, 209 communes ont reçu un ou plusieurs dons à titre d'adoption ou à tout autre titre. Toutes les promesses ont été

1856. Marizis (Ch.), Sinistrés ! Voici vos droits, La loi des dommages de guerre, loi du 17 avril 1919, Paris, Tallandier, 1919, p.3-4.

1857. Magny (Ch.), La reconstitution du département de la Meuse. La ténacité d'une courageuse population, l'effort de l'administration, Bar-le-Duc, Conte Jacquet, p.31-39.

1858. Michel (Ed.), Les dommages de guerre de la France et leur réparation, Paris, 1932, Berger-Levrault, p.475-549.

honorées. Le bilan définitif établit que les dons reçus de France se chiffrent à 4.745.560 francs et ceux de l'étranger à 4.133.005 francs ce qui reflète un élan de générosité et de solidarité sans précédent. Le système des adoptions permet d'obtenir de meilleurs résultats en orientant les financements en fonction des besoins, mais surtout en mettant en contact direct les communautés sinistrées avec celles susceptibles de s'investir directement dans leur relèvement. L'État encourage vivement le système des adoptions. Le 19 mai 1919¹⁸⁵⁹, le ministère de l'Intérieur envoie aux préfets une circulaire qui vise à encourager l'action de la ligue des chefs de section et des soldats combattants afin de mettre en relation les villes martyres à adopter et celles qui peuvent être marraines dans le cadre des patronages. Parallèlement, le ministre de la Guerre organise la journée du 14 juillet 1919¹⁸⁶⁰ qui doit être une journée en faveur des régions libérées dont les modalités sont gérées par le comité de secours national. Le principal objectif est de seconder les actions des œuvres privées en faveur des réparations des dommages de guerre et de la distribution de secours. Les diverses manifestations doivent également contribuer au renforcement des sentiments de solidarité, de générosité et de reconnaissance envers ceux dont la souffrance a été la rançon de la gloire. Le défilé de la victoire sur les Champs-Élysées en présence des maréchaux Joffre et Foch en tête des troupes et du groupe des grands mutilés de guerre qui ouvrent la marche n'est suivi que par un petit contingent de Meusiens, principalement ceux en refuge dans ce secteur géographique. Pour tous les autres, les frais de déplacement sont très lourds à supporter et les priorités à la reconstruction l'emportent, si bien que les principaux protagonistes concernés sont laissés en marge des célébrations officielles qui visent pourtant à activer la solidarité et l'entraide à leur profit. Les instances préfectorales servent d'intermédiaire entre les communes marraines et celles qui sont dévastées à adopter¹⁸⁶¹. Certains facteurs interfèrent dans le choix des adoptions. Tel est le cas des liens tissés lors de l'accueil des sinistrés réfugiés durant le conflit ou l'homonymie patronymique des villages. Dans le premier cas, l'implication repose sur des liens affectifs et humains qui prolongent les relations de complaisance, mais aussi d'amitié qui découlent de la cohabitation avec les réfugiés, lors de leurs retours sur place. Les anciens hôtes qui ont appris à connaître les Meusiens d'un village se sentent plus concernés par les problématiques qu'ils ont à aborder et injectent davantage de fonds pécuniaires. Dans le second cas, les adoptions ou les patronages s'effectuent sur le principe du jumelage, à l'exemple du collège britannique d'Éton qui organise une souscription publique qui permet de reconstruire la mairie du village meusien qui porte le même nom¹⁸⁶². Sur l'édifice, une plaque du souvenir est apposée qui matérialise cette œuvre charitable avec le blason de la commune et le drapeau britannique. Les nations alliées sont

1859. 4K 60, 4K 89, AD.Meuse.

1860. 2Z 163, AD.Meuse.

1861. 4K 89, 4K 61-79, AD.Meuse.

1862. Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. La reconstruction dans les années 1920 en Meuse, un patrimoine à protéger, Bar-le-Duc, novembre 2007, p.8.

particulièrement réceptives aux besoins des communautés rurales qui sont confrontées aux destructions. Des bienfaiteurs, des particuliers, des villes et des États, bouleversés par cette guerre sans précédent contribuent également à l'édification des monuments, des mairies-écoles, des lavoirs ou de villages tout entier par le biais des souscriptions. Les principaux bâtiments d'Hattonchâtel reconstruits dans le style néo-médiéval sont en très grande partie financés par la riche Américaine Belle Skinner. Le village de Samogneux renaît en amont de sa position initiale grâce à l'action d'Henri Frémont qui écrit le Père Barnabé de Samogneux, qui devient en quelques semaines le modèle du réfugié meusien. Miss Horace Gray de Boston¹⁸⁶³ se charge de faire traduire et éditer l'ouvrage en anglais et de le diffuser dans son pays accompagné d'une collecte. Les importants fonds récoltés sont injectés dans la reconstruction du village. La croix rouge Américaine¹⁸⁶⁴, qui compte 20 millions de cotisants, est particulièrement active dans l'œuvre de reconstitution et de ravitaillement des régions libérées. Le nouveau programme d'action est défini en 1919. Il repose sur le principe que les hostilités sont finies, mais que les cicatrices de la guerre demeurent et qu'il reste beaucoup à faire, notamment pour venir en aide aux populations qui retournent dans les régions dévastées. Des magasins centraux sont ouverts à Verdun comme dans les principaux chefs-lieux des dix autres départements affectés par les événements de guerre pour procurer les biens rudimentaires sollicités par les sinistrés. Il s'agit dans un premier temps d'approvisionnements de toutes sortes, principalement de la literie, des couvertures et des vêtements qui doivent compenser ceux qui sont perdus, et des aliments pour garantir une frugalité de base. La répartition des approvisionnements s'effectue selon une organisation réalisée en commun accord entre la Croix rouge américaine, M. André Tardieu et l'administration française. Ainsi, dans toutes les régions dévastées, par souci d'équité et d'égalité, le soin de réclamer à la Croix rouge et de répartir les approvisionnements au mieux des besoins est laissé à des comités officiels locaux nommés par les autorités françaises. Les délégués de la Croix rouge Américaine s'y rencontrent avec les représentants de ceux qui réclament l'assistance. Durant les premières années, les aides concernent principalement les demandes de vêtements, de linges de maisons, de literie et de mobilier¹⁸⁶⁵, après quoi les dons s'effectuent généralement en argent, qu'ils proviennent de la solidarité française ou étrangère. Les ventilations des sommes peuvent être laissées à l'appréciation des municipalités ou faire l'objet de clauses restrictives. Par exemple, le département de la Guadeloupe impose qu'une partie des fonds soient utilisés pour financer le monument aux morts de Neuville-en-Argonne qu'elle offre alors que le surplus est injecté par les conseillers municipaux dans les travaux de construction de la mairie-école. Le 5 octobre 1920, la commune d'Esnes-en-Argonne¹⁸⁶⁶

1863. E Dépôt 356 23-26, 95T, Le Bulletin meusien, 1919-1930, AD.Meuse.

1864. 95T, Le Bulletin meusien, 23 janvier 1919, 8R 198, 8R 203, AD.Meuse.

1865. 6M 15, 8R 198, 8R 199, 10R 99, 95T, Le Bulletin meusien, 103T La Croix, E Dépôt 81 124, 265 129, 360 31, 388 87, 501 31, AD.Meuse.

1866. E Dépôt 137 84, 137 78, 137 49, 134 101, AD.Meuse.

accepte pareillement une généreuse offre du sculpteur Dubois de Paris qui se propose d'offrir gratuitement à l'agglomération meusienne un monument aux morts à ses enfants morts pour La Patrie. Elle profite parallèlement d'autres aides dans le cadre des adoptions et des patronages qui reflètent les préoccupations et les attentes à la fois des parrains et marraines et de leurs filleules. Le premier type d'aide est destiné aux écoles qui font l'objet de nombreuses correspondances et d'élan de générosités¹⁸⁶⁷, car les enfants sont ainsi sensibilisés aux problèmes rencontrés dans les régions dévastées et le sentiment patriotique est relevé. Dès le 8 novembre 1920, de vifs remerciements sont adressés aux instituteurs et aux institutrices du canton de Juvigny dans l'Orne, ainsi qu'à l'inspecteur d'académie primaire qui ont œuvré pour obtenir lors de leurs collectes les deniers indispensables à l'achat et à l'envoi de fournitures scolaires aux enfants du village meusien sinistré. Le 21 février 1922, le maire d'Avignon prend contact avec celui d'Esnes-en-Argonne¹⁸⁶⁸ pour l'informer que la ville, associée au département du Vaucluse, a décidé d'octroyer une subvention d'un montant global de 8.500 francs sur lequel 200 francs proviennent d'une collecte faite au lycée des jeunes filles de la ville. Elle est destinée uniquement à l'achat de livres classiques en faveur des élèves de l'école de filles villageoise. Certaines communes, à l'image de Louppy-le-Château ou de Saint-Mihiel, sont adoptées par des œuvres spécialisées dans le domaine scolaire ou de l'Instruction, nommées par exemple l'École pour l'École¹⁸⁶⁹. Dans tous les cas, des dons aux écoles sont encouragés même si l'affectation n'est pas toujours rendue obligatoire. Dans cette configuration, les municipalités sont libres d'utiliser dans l'intérêt commun les sommes allouées conformément aux décisions prises en conseil entérinées par des délibérations municipales revêtues de l'approbation préfectorale. La troisième subvention d'Esnes-en-Argonne¹⁸⁷⁰ repose sur ce principe. Le département de l'Indre effectue un versement de 20.000 francs sans affecter les dépenses. Le préfet cherche à orienter les postes à privilégier en rappelant dans une lettre à caractère officiel que les dons mis à disposition des communes adoptées sans affectations peuvent être prêtés par les communes bénéficiaires aux coopératives de reconstruction pour faciliter la réédification des bâtiments communautaires et des édifices détruits¹⁸⁷¹. Les sommes avancées sont remboursées au moment où les titres de créances sur les dommages de guerre sont débloqués. La totalité des dons peut alors être affectée définitivement à des travaux d'utilité générale ou d'embellissement. Les communes ne sont pas opposées à cette délégation provisoire des aides, mais proposent également de les utiliser pour équilibrer les budgets lorsqu'ils sont déficitaires et que les crédits conséquents à engager dans la reconstruction nécessitent

1867. 6M 15, 8R 198-199, 10R 99, 4K 61-79, E Dépôt 81 124, 265 129, 360 31, 360 91, 388 87, 501 31, 137 49, 137 78, 8R 202, 2Z 89, AD.Meuse.

1868. E Dépôt 137 49, 137 79, 134 101, AD.Meuse.

1869. Michel (Ed.), op.cit., 475-549, AD.Meuse.

1870. E Dépôt 134 101, 137 79, 137 83, AD.Meuse.

1871. 4K 61-79, E Dépôt 2 2, 81 107, 16 05, 175 27, 176 7, 200 49, 229 4, 253 100, 255 2, 265 101, 342 2, 360 32, 450 26-27, 463 1-2, 468 102, 476 104, 516 4, AD.Meuse.

d'obtenir des avances et des subventions des différents intervenants à la reconstruction. Le ministre des Régions libérées supervise également le système des adoptions . Il s'assure que celles qui en font la demande obtiennent satisfaction. Il est vigilant pour éviter la concentration des subsides dans des localités plus connues ou qui exercent une attraction mémorielle plus forte au détriment des autres villages qui ont pourtant des besoins aussi conséquents et qui ne trouvent pas de parrains et de marraines. Le 4 juillet 1921, la commune de Montigny-devant-Sassey¹⁸⁷² se trouve dans cette configuration puisqu'elle n'a ni été adoptée ni reçue de dons. Pourtant, de façon représentative elle n'est pas opposée à l'idée de recevoir de l'aide et de bénéficier du réseau de solidarité et d'entraide financière. Elle exprime son souhait de se voir offrir d'un ou de plusieurs parrains un secours en argent, pour la reconstruction de ses immeubles plutôt qu'une aide immédiate destinée aux habitants ayant réintégré leurs foyers dévastés ou temporairement abrités dans des baraquements de fortune. Elle prévoit que les aides des parrains soient réservées à l'installation de l'éclairage public, à la distribution d'eau potable, à l'embellissement de la mairie-école et à la constitution de la bibliothèque populaire. En fin de compte, les choix effectués par les municipalités sont assez similaires. Elles sont toutes favorables aux systèmes des adoptions, qui sont des béquilles supplémentaires à la reconstruction. Les bienfaiteurs français et étrangers sont nombreux à répondre aux demandes. Il s'agit aussi bien d'œuvre ou d'association¹⁸⁷³, telle que l'union des grandes associations françaises à Fromeréville-lès-Wallons ou à Mont-sous-les-Côtes, de département comme celui de la Seine à Montigny-devant-Sassey, que de villes à l'image de Dijon à Apremont-la-Forêt, de Nantes à Saint-Mihiel ou de Paray-le-Monial à Mesnil-sous-les-Côtes. Toutefois, les relations des filleules avec les parrains et marraines ne dépassent pas le cadre du patronage. Des remerciements chaleureux sont toujours adressés par le biais des municipalités¹⁸⁷⁴, parfois accompagnés de photographies ou de comptes rendus des actions menées grâce aux sommes allouées. Des délégués sont très rarement dépêchés sur place pour assister aux cérémonies communautaires qui constituent les rituels à la reconstruction. Les contacts reposent exclusivement sur des échanges écrits pour régler les formalités utiles et ne débouchent qu'occasionnellement sur des rencontres physiques. Les liens s'estompent ensuite au cours de la reconstruction. Une fois l'œuvre de relèvement achevée, les parrains se sentent moins concernés et impliqués. Les localités bénéficiaires, bien que reconnaissantes, retournent à leurs préoccupations locales. Les dons ne peuvent pas suffire à couvrir toutes les dépenses nécessaires aux financements des travaux de relèvement des régions dévastées. Les Français sont sollicités et mis à contribution par les pouvoirs publics par le biais de souscriptions nationales¹⁸⁷⁵. Le Crédit national

1872. E Dépôt 537 1, AD.Meuse.

1873. Magny (Ch.), op.cit., p.21 à 28.

1874. E Dépôt 81 124, 265 129, 460 31, 360 91, 388 87, 501 31, 137 49, 137 28, 10R 99, E Dépôt 134 101, 2 2, 81 107, 160 5, 175 27, 176 7, 200 49, 229 4, 253 100, 2552, 265 101, 342 2, 360 32, 450 26-27, 463 1-2, 468 102, 173 104, 514 4, AD.Meuse.

1875. 3N 290, 10R 890-893, 10R 920-921, 10R 924, 10R 929, 10R 944, E Dépôt 160 31, 176 16, 10R 810, 10R 968-969,

créé pour faciliter la réparation des dommages est chargé de centraliser le produit des nombreux emprunts et des bons du Trésor. La propagande est utilisée lors des deux principaux emprunts lancés en février 1920 dit de la victoire et en octobre dit de la reconstitution. Ils rapportent respectivement 15,7 et 27,8 milliards de francs qui sont injectés dans les départements sinistrés au prorata de leurs degrés de dévastations. L'iconographie et les symboles utilisés visent à susciter la compassion et à renforcer le sentiment patriotique. À titre d'exemple, l'affiche du peintre, affichiste et dessinateur Lucien Metivet présente une version très optimiste de la reconstruction pour encourager les dépôts des particuliers dans le cadre de l'emprunt à la reconstitution pour faciliter la réparation des dommages causés par la guerre. Au premier plan, une femme coiffée d'une couronne de laurier et la cocarde à la ceinture représente la République. Les activités agricoles et industrielles symbolisées par les hauts fourneaux se trouvent au second plan. Les fleurs bleues, blanches et rouges en bas à droite rappellent le drapeau tricolore de même que le pendentif dans la coiffe, et jouent sur la corde du patriotisme pour financer la reconstruction à laquelle sont attelés les hommes avec leurs outils. L'affiche signée René Lelong(annexe XXXV.)¹⁸⁷⁶, diffusée par les imprimeries Joseph Charles de Paris, est tout aussi chargée de symboles. L'effigie féminine drapée de rouge représente la république victorieuse. La République masse à la main élevée est attelée à l'œuvre de relèvement. Autour d'elle, les travaux agricoles, au premier plan, une scène de la vie quotidienne suscite la compassion pour inciter à souscrire pour la reconstitution des régions dévastées. Une femme posée et aimante encourage son enfant dans l'apprentissage de la lecture. On retrouve cette même thématique scolaire et de l'instruction que pour la ventilation des dons attribués aux communes dévastées. D'autres affichistes préfèrent mettre en avant les ruines de l'édifice culturel au milieu de celles des maisons d'habitations ainsi que l'absence de vie à l'image de Constant-Duval¹⁸⁷⁷ avec le titre Crédit national pour faciliter la réparation causée par la guerre. Dans ce processus de reconstruction, les communautés rurales meusiennes ne sont pas passivistes. La période de relèvement est bénéfique pour rompre avec l'enfermement traditionnel dans un cadre géographique restreint. Les organes de presses locaux ou spécialisés¹⁸⁷⁸ contribuent à faire émerger une communauté de sinistrés unie par des intérêts communs. Cette dernière affirme sa volonté d'obtenir une reconstruction et non une simple reconstitution. Cette attitude nouvelle contraint les instances préfectorales et les représentants politiques à adapter les directives et leurs programmes électoraux. Les enjeux de la reconstruction deviennent tout aussi importants que ceux qui sont agricoles. Les réfugiés qui n'ont pas encore réintégré leurs villages d'origine servent de vecteur et de courroie de transmissions des informations et des nouvelles valeurs

10R 973-978, 10 R 1100-1101, 10R 2198, 2Z 504, AD. Meuse, affiches 23FI AD Haut-de -Seine.

1876. 2Z 504, Caue, op.cit., p.8.

1877. 2Z 504, AD.Meuse, 23FI 360, AD. Haut-de-Seine.

1878. 81T, L'Aurore de la Meuse, 85T, L'Avenir de la Meuse, 90T, L'Avenir de Verdun, 95T, le Béquillard meusien, 95T, Le Bulletin meusien, 103T, La Croix meusienne, 110T, L'Écho de l'Est, 123T, L'Est Républicain, 14 PER, Bulletin départemental à la reconstitution, 777PER, Le Bulletin des régions libérées, 1919-1935, AD.Meuse.

auprès des Français de l'intérieur. Les municipalités n'hésitent pas à exprimer leurs mécontentements relatifs aux coupes budgétaires et à faire pression sur le préfet qui est réceptif aux enjeux départementaux de la reconstruction pour défendre leurs positions et obtenir des relèvements de crédits. Ainsi, à titre d'exemple en janvier 1921¹⁸⁷⁹ une première réclamation est formulée au préfet au vu des crédits énormes nécessaires à la reconstruction. Il lui est demandé d'intercéder auprès du Ministère des Régions libérées afin que le budget initialement prévu par le Parlement ne soit pas revu à la baisse et que des crédits supplémentaires soient accordés selon les besoins des villages détruits. Les efforts du préfet Émery qui est très investi dans sa tâche permettent en 1922¹⁸⁸⁰ d'obtenir une rallonge budgétaire qui garantit le paiement des travaux en cours tout en augmentant les cadences et en étendant les réalisations à de nouveaux secteurs. En novembre 1925¹⁸⁸¹, les municipalités émettent la même réaction de désappointement et d'indignation contre le projet de révision des dommages de guerre par les services du ministère des Régions libérées. Elles considèrent que les modifications prévues portent gravement atteintes aux principes fondamentaux à la base des indemnisations. Elles jugent injustes les moyens de répressions supplémentaires qui sont envisagés, car la loi du 19 octobre 1919 encadre suffisamment les démarches pour parer les potentielles fraudes et abus. Elles s'insurgent contre la tendance du gouvernement à créer au profit des sinistrés une présomption illégale et insupportable de fraudes et d'indélicatesse. Les 10 départements sinistrés forment dès lors une grande communauté d'intérêts, qui est lasse d'avoir souffert et d'être suspectée, si bien qu'elle ne peut plus accepter de se conformer à des mesures qu'elle juge odieuses et ostentatoires. Elles expriment leurs douleurs et leurs indignations. Elles n'hésitent pas à rappeler les efforts consentis pour la victoire pour obtenir satisfaction. Elles se mobilisent contre les projets de modifications, les mesures ou les réductions de crédits qu'elles qualifient d'injustes d'inégalitaires et d'irrespectueuses du sacrifice consenti. La période de reconstruction est bénéfique à la naissance et au développement de la volonté de défense des intérêts ainsi que des réactions d'opposition envers les instances supérieures. Les thématiques des souffrances, des sacrifices et des dévastations sont dès lors utilisées par les communautés rurales meusiennes, comme elles le sont par les pouvoirs publics pour obtenir par la compassion des financements qui reposent sur le principe de l'entraide et de la solidarité de tous les Français devant l'ampleur des dommages de guerre. La campagne photographique du Ministère des Régions libérées joue un rôle non négligeable dans ce processus de sélection et d'instrumentalisation des éléments mis en avant pour renforcer la cohésion nationale et les élans de générosité au nom du

1879. 4K 61-79, E Dépôt 2 2, 134 101, 81 107, 16 05, 175 27, 176 7, 200 49, 229 4, 253 100, 255 2, 265 101, 342 2, 360 52, 450 26-27, 463 1-2, 468 102, 473 104, 514 4, 95T, Le Bulletin meusien, 777PER, Le Bulletin des régions libérées 1921, AD.Meuse.

1880. Conseil général du département de la Meuse, La Meuse après trois ans de reconstruction, Bar-le-Duc, Conte Jacquet, 1922, p.4-5.

1881. 777PER, Le Bulletin des régions libérées, 95T, Le Bulletin meusien, 1925, E Dépôt 2 2, 134 101, 81 107, 160 5, 175 27, 176 7, 200 49, 229 4, 253 100, 255 2, 265 101, 342 2, 360 52, 450 26-27, 463 1-2, 468 102, 473 104, 514 4, AD.Meuse.

patriotisme et de la solidarité.

2. La campagne photographique du Ministère des Régions libérées.

Plus que n'importe quel autre conflit, la Première Guerre mondiale a laissé de façon indélébile des traces qui témoignent encore de nos jours, de l'ampleur des destructions et du sacrifice de plusieurs générations. Les bombardements des édifices communautaires, les dynamitages des églises, les incendies des habitations sont inventoriés par les clichés de la section photographique de l'armée et largement relayés par la presse. Cette dernière s'appuie sur la photographie pour accentuer la barbarie de l'ennemi et mobiliser l'opinion publique et les esprits vers l'objectif de vaincre à tout prix l'Allemagne¹⁸⁸². Les clichés pris par la section photographique jouent également un rôle crucial dans le projet de reconstruction des régions dévastées par la guerre. Ils réalisent par la même occasion un inventaire par l'image des destructions commises sur le patrimoine civil, religieux, militaire, rural ou industriel. D'après les études menées par le lieutenant David Sbrava en Picardie, « ces images d'exactions qui constituent une large partie de la production de la SPCA trouvent, au lendemain de l'armistice, une place de choix dans l'affirmation des revendications françaises auprès des plénipotentiaires allemands lors du traité de Versailles, ainsi que dans la transmission de la mémoire du conflit et de ses combattants auprès des générations futures »¹⁸⁸³. En 1917, les photographes en Meuse se concentrent d'après les directives du sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts sur la prise de vue des ruines des églises, des châteaux et d'autres édifices pour servir de supports à la préparation des futurs travaux de réparation, de restauration et de reconstruction. Ensuite, les documents iconographiques sont utilisés par la société Michelin et Cie¹⁸⁸⁴ dans ses guides illustrés des champs de bataille qui font « la promotion d'une mémoire combattante qui s'incarne dans l'image des ruines héroïques, preuves des souffrances endurées par La Patrie, mais éloignant par de longues années encore la vision plus réaliste de la brutalité des combats et des souffrances subies par les Hommes »¹⁸⁸⁵. Les nouvelles techniques de photographie permettent de mettre en lumière l'enjeu que représente le patrimoine pour les belligérants, à la fois pour sa possession et pour sa destruction. La brutalité des affrontements, les destructions et les actes perpétrés au premier semestre 1919 et l'ampleur des dévastations ne permettent pas d'avoir au lendemain du conflit un inventaire complet. Le Ministère des Régions libérées pour poursuivre et achever le vaste travail entrepris constitue des

1882. Deperschin (A.), Des destructions aux reconstructions, dans Becker (J.J.), Audoin-Rousseau (S.), Encyclopédie de la Grande Guerre, 1914-1918, Paris, Bayard, 2004, p.1125-1137.

1883. Sbrava (D.), Entre inventaire et propagande : des destructions du patrimoine en Picardie vue par la section photographie et cinématographique de l'armée, Paris, Revue In Situ, Revue des patrimoines, n° 23, février 2004.

1884. Michelin et Cie, Guide illustré Michelin des champs de bataille, la bataille de Verdun, 1914-1918, Verdun Argonne, Meuse, Clermont Ferrand, 1919, 1921, 1928, p.1192, p.11112, p.1127.

1885. Sbrava (D.), op.cit., paragraphe 60.

équipes envoyées sur place à partir de 1919 dans le cadre d'une importante campagne photographique¹⁸⁸⁶. L'objectif principal est de pouvoir dresser un tableau complet des destructions par localité pour planifier les principales étapes de la reconstruction et établir un premier bilan chiffré des dépenses à engager, pour définir les besoins et les priorités. Cependant, cette mission d'inventaire des dévastations sur les patrimoines individuels et communautaires, ainsi que des répercussions sur les activités économiques n'est pas exhaustive. Les missions prolongent l'action de la section photographique et cinématographique de l'armée avec un glissement progressif vers une action de propagande. Les clichés sont sélectionnés, orientés et instrumentalisés pour mettre en avant les degrés de dévastations très aléatoires du département meusien, qui résultent de la barbarie de l'ennemi. Ils sont utilisés pour appuyer les démarches des instances administratives. Ils cherchent à susciter la compassion des compatriotes pour obtenir de bons résultats aux diverses souscriptions nationales. Ils sont aussi utilisés pour qu'un maximum de localités dévastées bénéficie de dons dans le cadre du système d'adoption des communes. La campagne photographique répond également à un besoin de catharsis collective. Les clichés qui s'échelonnent dans le temps jusqu'au début de l'année 1923 sont des témoins privilégiés de l'œuvre de relèvement. Ils montrent les premières étapes de la reconstruction, le déblaiement des rues, l'utilisation des voies de 0,60, le emploi des matériaux locaux, les travaux de réparations ou de reconstructions. Ils encouragent les soutiens financiers en apportant la preuve que les communautés rurales ont fait le sacrifice patriotique de leurs patrimoines et que malgré les fortes séquelles, elles sont capables de se relever et d'effacer leurs ruines. La disparition progressive de ces dernières est considérée comme une victoire sur l'ennemi, à qui l'on prouve par la persévérance et la ténacité les capacités à reconstituer les biens perdus. De ce fait, plusieurs phases de représentation des communautés rurales se repèrent. Pour chacune d'elles, les processus de représentations, d'accentuation ou de minimalisation des dommages reposent sur les mêmes modalités pour l'ensemble des secteurs géographiques et intègrent les dimensions de sacralisation et de mémorialisation. La première série de clichés, qui se concentre dans le département meusien en mars 1921 est caractérisée par des vues générales ou des détails de rue en ruines avec une absence significative de population. Les clichés rendent alors compte d'une réalité partielle, car en 1921 le processus de retour des riverains est fortement enclenché. Les autorités préfectorales ont du mal à juguler les flux de réfugiés qui réintègrent les localités dévastées sans autorisation préalable. La condition *sine qua non* de délivrance des précieuses autorisations est la reprise des activités économiques et le besoin des forces vives comme main-d'œuvre à la reconstruction. Les clichés pris en mars démontrent que les déblaiements ont débuté, mais les villages sont déserts. Il s'agit de représentations faussées et instrumentalisées. Dans de nombreux cas, les ouvriers et les administrés sont présents et logés dans une autre partie du village où sont établis les baraquements provisoires à

1886. Clichés, séries 1FI, 2FI, 12FI, 24FI, 33FI, 39FI, 87FI, 89FI, 33 NUM, AD.Meuse.

proximité du puits qui permet l'approvisionnement. La distinction des deux espaces facilite la reconstruction tout en sécurisant les travaux de relèvement. Si l'absence de vie au milieu des ruines est une constante de la première campagne photographique en Meuse, deux séries de clichés complémentaires s'observent. La première à l'exemple de Boureuilles¹⁸⁸⁷ (annexe XXXVI.) insiste sur la prolifération de la végétation sauvage qui prend le pas sur la vie humaine et continue d'envahir les ruines des anciennes habitations amoncelées. La grande rue n'est pas encore déblayée en raison des problèmes relatifs à la remise en état des sols. Cette lenteur s'explique par les coûts financiers et des difficultés à compenser le manque de main-d'œuvre locale par des conventions avec des entrepreneurs qui ne présentent pas suffisamment de garanties. En attendant la passation des marchés directement avec les sinistrés qui se chargent de la tâche, la végétation s'amplifie et les fils de barbelés s'y entremêlent. Les seconds clichés placent les artères de communication principales au centre de l'image. À Brabant-sur-Meuse¹⁸⁸⁸, la rue principale déblayée, où il demeure quelques pavés qui viennent perturber l'ordre, contraste avec les bas côtés où règnent les touffes d'herbes sauvages au milieu des ruines. Le degré de dévastations du village est perceptible avec au premier plan à droite les restes d'un mur d'une maison éboulée sous l'effet conjugué des bombardements et des incendies. Tout autour, les ruines l'emportent, tandis qu'à l'arrière-plan un groupe d'habitations plus épargnées contraste avec la situation générale du village. À Regnéville¹⁸⁸⁹, on retrouve le même point de vue du photographe positionné en amont de la rue principale déblayée. Les dévastations moins importantes, le coût moins élevé des travaux de réparations ainsi que la nécessité d'assurer un logis à un maximum de riverains justifient la concentration des actions de relèvement dans ce secteur. Quelques variantes sont observables à Chattoncourt¹⁸⁹⁰, même si la rue qui serpente par ses courbes est également déblayée. Dans les accotements, les travaux de nettoyage du village sont repérables par les tas de pierres, tandis que les herbes indésirables sont moins denses, laissant apparaître des ruines des habitations, des pieux, des poutres carbonisées et des roues de charrettes endommagées. Au second plan, les bâtisses sont remplacées par des baraquements provisoires en bois établis sur un tronçon parallèle, car la localité n'a pas opté pour la construction d'un village provisoire. Le cliché du village de Mouilly¹⁸⁹¹ amorce l'évolution de la campagne photographique avec une voie de communication parfaitement nettoyée, une végétation plus maîtrisée et des habitations aux degrés de dévastations très variés. Certaines laissent à travers les restes de leurs murs transparaître la plaine, métamorphosée et chamboulée par les affrontements et les bombardements. La seconde série de clichés, qui débute à la même périodicité du 15 mars 1921 dans les agglomérations ou les secteurs moins endommagés ou

1887. 33FI 1/1 17, cliché 104, 39FI 106, AD.Meuse.

1888. 33FI 1/1 21-cliché 173, AD.Meuse.

1889. 33FI/2 81- cliché 176, AD.Meuse.

1890. 37 NUM 78, 33 FI 1/1 78-cliché 207, AD.Meuse.

1891. 33 FI 1/1 66-cliché 141-142, AD.Meuse.

plus rapidement déblayés, met l'accent sur les moyens utilisés pour effectuer la vaste œuvre de relèvement. À titre d'exemple, l'une des voies d'accès principal de Bras-sur-Meuse¹⁸⁹² très nettoyée sans brousse sauvage est photographiée pour rendre compte de la rapidité des travaux de première urgence. La voie de 0,60 présente sur le bas-côté gauche ne semble pas y être étrangère, car elle favorise les évacuations des matériaux et des ruines indésirables par wagonnets ce qui réduit les effectifs de main-d'œuvre nécessaire à la tâche et le temps de travail. Les pierres réutilisables sont entassées méthodiquement sur le côté, alors que les baraquements en bois cohabitent avec une maison réparée à l'arrière-plan. Ces clichés qui montrent la voie de 0,60 sont généralement les premiers à comporter des traces de vie humaine. Les deux clichés pris à Marre¹⁸⁹³ le 24 septembre 1922 mis en parallèle sont intéressants pour cerner l'évolution de la reconstruction et la propagande ou l'instrumentalisation des images qui peut en découler lorsqu'ils sont diffusés individuellement. Le négatif n° 204 reprend le principe de la première série de clichés. Il montre un village fortement dévasté avec des végétations sauvages qui ont rapidement proliféré le long de la voie de 0,60 avec quelques pans de murs encore debout et une maison aux apparences plus réparable. Au premier plan, un badaud lampe à la main fixe l'objectif, tandis qu'à l'arrière-plan deux individus marchent sur la route principale en sa direction. Sur le second cliché, la voie de 0,60 au premier plan pénètre au cœur des chantiers de relèvement où les matériaux nécessaires à la reconstruction et au relèvement sont entreposés de manière ordonnée. Les habitations alternent avec les logis provisoires ou semi-provisoires et la végétation est réduite. La vie humaine a également repris comme en attestent les femmes et les enfants qui prennent la pose. L'objectif est de mettre en avant le relèvement des ruines et de susciter la compassion pour que la solidarité et l'entraide se prolongent. Les photographies sont mises en scènes. En 1922, les administrés sont majoritairement rentrés d'exil, tandis que les femmes et les enfants ne sont pas les personnes autorisées à réintégrer en priorité leurs domiciles puisqu'elles ne sont pas indispensables à l'œuvre de relèvement et qu'elles peuvent prétendre aux différents secours en raison de leur absence de revenu et de leur situation précaire. L'étude croisée des trois clichés de Belleville-sur-Meuse¹⁸⁹⁴ le 19 mars 1921 confirme les choix très précis effectués par les photographes et la double dimension inventaire-propagande qui induit une sélection et une mise en scène ou une instrumentalisation des éléments photographiés. Le premier cliché de la rue de la République déblayée place au premier plan les touffes d'herbes indésirables au milieu des ruines. Au second plan, les alignements des murs de pierres confirment que les travaux de première urgence ont eu lieu et que ceux de relèvement sont enclenchés comme l'atteste l'échafaudage de la maison sise à gauche de l'image. Elle est adossée à une autre qui a un pan de mur écroulé. À l'arrière-plan, les

1892. 33FI 1/1 24-cliché 186-187, AD.Meuse.

1893. 33FI 1/3 -cliché 204, 33FI 1/3-cliché 205, AD.Meuse.

1894. 33FI 1/1 9-cliché 192, 33FI 1/1 11- cliché 194, 33FI 1/1 11- cliché 195, 33FI 1/1 11-cliché 193, AD.Meuse.

édifices sont moins dévastés, tandis que les baraquements provisoires établis de manière parallèle à la rue surplombent la position initiale du village et sont en contact direct avec la plaine métamorphosée qui conserve de nombreuses séquelles du conflit. Sur le second cliché, la présence humaine est attestée ainsi que l'évolution des travaux de réparation qui réduisent les ruines et qui redonnent à l'agglomération son aspect coquet, mais le paysage au fond de l'image rappelle le cataclysme de la Grande Guerre. Quant au troisième cliché, la différence d'état du groupe de reconstruction peut faire penser à tort qu'il a été pris à une date ultérieure. Les habitations sont réparées ou reconstruites, les trottoirs nettoyés, à l'exclusion de quelques amas de pierres ou de matériaux ici et là. Les riverains ont repris leur train de vie quotidien. La scène fait échos aux cartes postales qui datent d'avant le conflit. Quant au cliché 193, il est très orienté pour susciter la compassion. Un groupe de trois enfants souriants prend la pose devant le photographe au milieu des ruines et des premiers déblaiements devant le baraquement provisoire. Les thématiques des femmes et des enfants devant les baraquements provisoires en bois, en amont des ruines et des travaux de relèvement, sont fréquemment utilisées comme à Consenvoye¹⁸⁹⁵. De même, les clichés en présence des animaux de compagnie principalement des chiens qui observent le photographe à la lisière de la chaussée ou dans les bras comme à Ailly-sur-Meuse¹⁸⁹⁶ sont fréquents. À partir du mois de septembre 1922, les campagnes photographiques du Ministère des Régions libérées entament une autre phase de représentation qui correspond à l'évolution des procédures d'indemnisation, à la constitution des coopératives de reconstruction et à la hausse du nombre de tranches de travaux lancées simultanément. L'effervescence liée à cette accélération des chantiers se repère notamment à Montsec¹⁸⁹⁷. Sur le pas d'une porte, une femme scrute du regard les hommes attelés aux nettoyages, aux regroupements des matériaux à évacuer ou nécessaires au emploi. Le puits est comblé au milieu des amas de pierres du fait de sa contamination. À partir de cette date, les échafaudages sont systématiquement photographiés. Ils matérialisent l'avancée des travaux de reconstruction. L'angle de la prise de vue se déplace et des zooms sur les habitations en cours de relèvement sont fréquents. À Azannes-et-Soumazannes¹⁸⁹⁸, l'état de l'axe de communication est plus sommaire, mais on retrouve les constantes des échafaudages, des poutres, des échelles, des premières voitures, probablement de l'architecte et de l'entrepreneur qui surveillent le chantier au premier plan alors que les ouvriers utilisent les vélos comme moyen de locomotion. La même scène est reproduite dans un autre secteur de la localité affectée, mais les blocs de pierre utilisés pour la reconstruction remplacent les poutres de bois. Une variante s'observe à Grimancourt-en-Woëvre¹⁸⁹⁹ même si l'élément principal demeure l'échafaudage.

1895. 33FI 1/1 39-cliché 169, AD.Meuse.

1896. 33FI 1/1 39-cliché 170, 33FI 1/3-cliché 72, AD.Meuse.

1897. 33FI 1/3 -cliché 199, AD.Meuse.

1898. 33FI 1/2 -cliché 469, 33FI 1/2-cliché 468, AD.Meuse.

1899. 33FI 1/3 -cliché 248, AD.Meuse.

Un cordon de pierres de taille en gros bloc barre la route. Elles sont utilisées par les ouvriers qui s'attellent à la tâche tout en prenant la pose conformément aux directives du photographe, alors que les riverains ne sont pas représentés. L'accent est mis sur la reconstruction et non sur la reprise de la vie locale. À Richecourt¹⁹⁰⁰, une femme peut cependant être identifiée devant une ferme reconstruite. Le photographe par son angle de vue met pareillement en évidence la voie de 0,60 avec son wagonnet qui permet d'activer la reconstruction en facilitant les déblais et l'acheminement des matériaux dans les villages à reconstruire. Les mêmes caractéristiques sont perceptibles aux Épargnes¹⁹⁰¹ où la rue principale est bordée des planches et des pierres en blocs ou taillées prêtent à être utilisées pour les travaux de relèvement. Enfin, sur tous les clichés de la campagne photographique du Ministère des Régions libérées de 1919 à 1923¹⁹⁰² une particularité mérite d'être soulignée. Les édifices publics, culturels ou culturels sont très rarement photographiés. L'accent est mis sur les patrimoines individuels, contrairement aux clichés produits par la section photographique des armées où les églises occupent une place considérable, ce qui reflète les objectifs très différents en temps de guerre et de paix. Cependant, l'ensemble de ces clichés, malgré leurs degrés de mise en scène pour répondre aux impératifs de la propagande, permet de figer sur le papier les travaux de relèvement. Les communautés rurales acceptent de participer à cet inventaire de la reconstruction même s'il induit une représentation sélectionnée ou faussée des degrés des dévastations, de relèvement et de réintégration dans les villages dévastés. Les clichés pris dans le cadre de la campagne photographique du Ministère des Régions libérées sont les principaux à être communiqués au grand public au lendemain du conflit, mais ne sont pas uniques. Certaines photographies sont publiées sous le format de cartes postales, mais elles sont encore plus inscrites dans la propagande, par leurs rattachements systématiques à l'épicentre de Verdun. Tel est le cas de la représentation de la rue principale de Bras-sur-Meuse¹⁹⁰³ en ruine traversée par sa voie de 0,60, des ruines du village avec à l'horizon la Côte-du-Poivre, de l'intérieur de l'agglomération avec ses pans de murs éboulés par l'effet des bombardements, de même que celle de Chattoncourt¹⁹⁰⁴. Après 1924, les représentations des communautés rurales meusiennes s'estompent, la dimension mémorielle l'emporte et les principaux clichés véhiculés dans la presse sont relatifs aux cérémonies d'inauguration, de consécration et de bénédiction des églises, des mairies-écoles et des monuments aux morts qui s'affirment comme les principaux rituels de la reconstruction.

1900. 33FI 1/3 -cliché 51, AD.Meuse.

1901. 33FI 1/3 -cliché 9, AD.Meuse.

1902. Clichés séries 1FI, 2FI, 12FI, 24FI, 33FI, 87FI, 89FI, 33NUM, AD.Meuse.

1903. 12FI 8, 12FI 9, 12 FI 1, AD.Meuse.

1904. 24FI 315, AD.Meuse.

II. UN TERRITOIRE QUI SE MÉMORIALISE : UNE VÉRITABLE SPÉCIFICITÉ MEUSIENNE.

1. Croix de guerre, trophées de guerre, cimetières militaires.

Le département de la Meuse est l'un des départements français qui conservent au lendemain du conflit les traces matérielles des affrontements. De nombreux villages situés sur la ligne de front sont totalement dévastés¹⁹⁰⁵. D'autres localités plus en arrière ont fortement souffert des bombardements. Une grande partie du territoire est bouleversé, les sols sont devenus infertiles, creusés de tranchées, gorgés d'obus menaçant d'exploser. Une remise en état¹⁹⁰⁶ complète des espaces est indispensable à la reprise de la vie économique. Le travail long et fastidieux est ralenti pour la dangerosité des munitions qui sortent du ventre de la terre comme des verrues, de même que par les ouvrages militaires de campagne et les réseaux de fils barbelés. Les neuf villages administrativement morts pour la France de même que les îlots de la zone rouge¹⁹⁰⁷ rappellent quotidiennement aux populations locales l'ampleur des dommages provoqués par la barbarie de l'ennemi et les séquelles indélébiles d'une guerre technique et d'un autre genre très meurtrière et dévastatrice. Les communautés rurales meusiennes qui se reconstituent émettent immédiatement par l'intermédiaire de leurs représentants la volonté d'obtenir des décorations et des trophées de guerre qui matérialisent la reconnaissance de leur sacrifice pour La Patrie. La première reconnaissance symbolique est l'attribution aux villages martyrs de la Croix de guerre. Cette dernière instituée par le Parlement le 8 avril 1915¹⁹⁰⁸, théoriquement pour récompenser rapidement sur les champs de bataille ou le front les soldats les plus valeureux, est décernée à 2.951¹⁹⁰⁹ communes françaises réparties dans 18 départements. La cité verdunoise est la première localité meusienne à être décorée de la Croix de guerre 14-18 dès le 2 octobre 1919¹⁹¹⁰. La notoriété mémorielle de cette dernière se construit dès 1916, avec un rôle déterminant des six visites du président Raymond Poincaré dans le processus de sacralisation vis-à-vis de la communauté nationale. La dimension mémorielle s'étend rapidement à l'échelon international, si bien que dès le mois de septembre le maire de Verdun reçoit de l'empereur du Japon un sable d'honneur de *samourai*. Cet hommage symbolique repose sur la résistance et le courage de la ville. Quelques jours plus tard, le président de la République française lui remet la croix de chevalier de la Légion d'honneur¹⁹¹¹. Le processus de sacralisation que l'on trouve à l'origine de toute œuvre de mise en mémoire s'enclenche

1905. 10R 83, 10R 89, 10R 84, 10R 104, AD.Meuse.

1906. 6M 300, 10R 17-22, 10R 94-96, 10R 294, 10R 392-408, 10R 886-889, AD.Meuse.

1907. 10R 235, 236, 10R 362-407, 10R 463-464, 10R 495-520, AD.Meuse.

1908. A//1686, AN, 2K 876, AD.Meuse.

1909. 317AP/123, AN, E Dépôt 137 72, AD.Meuse.

1910. 2K 939, AD.Meuse.

1911. 4K 60, 95T, Le bulletin meusien, 103T, La Croix meusienne, AD.Meuse.

autour du rôle et de la place de Verdun. Une médaille commémorative non officielle est parallèlement créée en novembre par le conseil municipal de Verdun replié à Paris¹⁹¹². Elle est initialement destinée à récompenser ceux qui ont servi sur le front de Verdun entre le 21 février et le 2 novembre 1916. Les attributions sont étendues progressivement à tous ceux qui servent entre août 1914 et novembre 1918 entre l'Argonne et Saint-Mihiel dans la zone soumise aux bombardements par obus. L'avvers est doté d'une tête de République casquée et de la mention on ne passe pas. Les centaines de petits villages qui subissent les dommages collatéraux des affrontements et bombardements sont relayés au second plan dans la construction nationale de la mémoire de Verdun. Pourtant les communautés rurales de ces villages et bourgs sinistrés ou dévastés ont besoin d'obtenir des symboles et des marques de reconnaissance pour le sacrifice consenti au nom de la Victoire de la Patrie. La citation des localités au titre des croix de guerre 14-18 revêt de ce point de vue une importance hautement symbolique. La croix de guerre 14-18 devient une distinction emblématique de la Grande Guerre, si bien qu'elle est souvent insérée aux drapeaux, aux mémoriaux et aux monuments aux morts. Les premières communes sont décorées après Verdun-sur-Meuse, en janvier et en juillet 1920¹⁹¹³ (annexe XXXVII.). Ambly-sur-Meuse et Dieue-sur-Meuse qui sont absents des listes initiales font l'objet d'arrêtés plus tardifs publiés au *Journal officiel* du 22 juin 1929 et du 9 février 1930¹⁹¹⁴. Les communautés rurales meusiennes dans la construction mémorielle de la Grande Guerre accordent également beaucoup d'importance aux arrêtés de distinctions qui mettent en avant leurs sacrifices et reconnaissent leurs souffrances. Les annuaires départementaux jouent un rôle important dans la diffusion des distinctions avec la publication des citations¹⁹¹⁵. Les textes de ces derniers, bien que standardisés, permettent néanmoins d'établir à l'échelle locale un classement selon la martyrologie des villages durant le premier conflit mondial. À titre d'exemple, les villages de Louvemont-Côte-du-Poivre, Cumières-le-Mort-Homme et Vaux-devant-Damloup, qui figurent sur la liste des neuf villages meusiens morts pour la France sont cités à l'ordre de l'armée. Ils sont désignés comme « commune héroïque dont le nom doit être fidèlement gravé dans la mémoire des générations à venir. À disparu jusqu'à la dernière pierre dans l'effroyable tourmente, synthétisant ainsi pour les défenseurs du sol le foyer commun menacé. À par la magie vengeresse de ses ruines décuplée l'énergie et la vaillance du soldat de Verdun, au cours des combats acharnés dont elle a été le témoin et l'enjeu. S'est acquise la reconnaissance éternelle de La Patrie»¹⁹¹⁶. Les sacrifices sont toujours reliés à l'épicentre de Verdun. Le sort des communautés rurales meusiennes durant le conflit n'est pas reconnu à l'échelle d'un ou de plusieurs villages. Il est systématiquement rattaché à la position par rapport à Verdun. La construction

1912. Cochet (Fr.), Porte (R.), op.cit., p.1051.

1913. 2K 949-981, AD.Meuse.

1914. 2K 1169, 2K 1189, AD.Meuse.

1915 R114, Annuaires départementaux du département de la Meuse, 1919-1922, AD.Meuse.

1916. 2K 958, R114, Annuaire département de la Meuse, 1920, AD.Meuse.

mémorielle des villages martyrs du premier conflit mondial dépend de celle de la cité verdunoise qui monopolise l'attention des Français et des étrangers au détriment de la reconnaissance du sacrifice des dizaines de petits villages qui passent au second plan dans les mémoires collectives. On relève cette même caractéristique dans l'arrêté d'Haumont-près-Samogneux. Le village «situé sur le chemin des grandes attaques dirigées contre Verdun a été soumis aux plus violents bombardements et à de furieux assauts. Voué à une destruction totale, il a de par son héroïque sacrifice bien mérité la reconnaissance du pays»¹⁹¹⁷. Le rattachement aux points d'affrontements principaux se retrouve également dans la localité d'Ornes «située sur la ligne de front et de combat, elle a été totalement détruite par les multiples bombardements dont elle a été l'objet [si bien qu'elle] a bien mérité par l'acharnement de l'assaut qui submerge ses ruines que son nom reste attaché à l'histoire»¹⁹¹⁸. Cette caractéristique n'est pas spécifique aux villages morts pour la France. De nombreux villages reçoivent la Croix de guerre 14-18 avec la citation de «village situé sur la ligne de feu. Pendant quatre années a été l'objet de nombreux et violents bombardements, qui l'ont complètement détruit. Par son héroïque sacrifice, il a bien mérité la reconnaissance que lui témoigne le pays»¹⁹¹⁹. La reconnaissance de La Patrie est dans tous les cas exprimée, mais la mémorialisation de Verdun, de l'échelle locale à nationale, induit une relégation de celles des villages meusiens au second plan. Leurs mémoires s'inscrivent dans la mémoire de Verdun. Selon le colonel Rodier¹⁹²⁰, cet aspect est légitime et accepté, car les meilleurs moyens de préserver ces entités géographiques de l'oubli sont de les inscrire dans l'histoire de la bataille de Verdun. Le colonel Rodier qui débute sa carrière militaire en contractant un engagement au 149 RIF, unité de la Ligne Maginot, stationnée dans le nord du département de la Meuse est très impliqué dans la construction de la mémoire de Verdun et des villages avoisinants. En 1971, il prend les commandes du Mémorial de Verdun et réalise son objectif de le faire accéder au rang de Haut-Lieu international de la mémoire 1914-1918. Il réunit dans une même reconnaissance les combattants de Verdun, Français et Allemands. Les mémoires des villages martyrs sont complémentaires de celle de Verdun, dont le poids provoque des retombées à l'échelle départementale dans le cadre du tourisme de mémoire qui émerge. Ensuite, les municipalités sont très demandeuses des trophées de guerre¹⁹²¹, car ces derniers ont une importance symbolique, à la fois de la victoire sur l'ennemi et des capacités de relèvements face aux épreuves supportées au nom de La Patrie. Cependant, elles ne reçoivent pas immédiatement satisfactions. Leurs demandes demeurent généralement en souffrance durant de longs mois. La question de la répartition des trophées de guerre est très épineuse et problématique,

1917. 2K 973, R114, Annuaire département de la Meuse, 1921,,AD.Meuse.

1918. 2 K 973, A4, Charles Laurent, La vie et la mort d'un village Ornes, AD.Meuse.

1919. R114, Annuaire départementaux de la Meuse, 1914-1923, AD.Meuse.

1920. Mailland (C.), Les villages morts pour la France près de Verdun, neuf communes détruites par les obus en 1916 luttent contre l'oubli, AD.Meuse.

1921. 95T, Le Bulletin meusien, 103T, La Croix meusienne, 777PER, Le Bulletin des Régions libérées, E dépôt 137 45, 137 72, AD.Meuse.

notamment en raison du nombre de demandes exponentielles supérieures aux quantités à affecter aux localités sinistrées. Dès le 8 février 1919¹⁹²², devant l'importance des requêtes, le ministre de l'Intérieur envoie une circulaire aux préfets des dix départements où se sont déroulés les affrontements pour leur indiquer qu'ils doivent impérativement conserver les dossiers en préfecture en attendant que les parlementaires s'accordent sur les modalités d'attributions. Le 11 juillet, il leur adresse une seconde circulaire dans laquelle il précise qu'un travail de restitution et de révision des transmissions des demandes est requis en aval de l'octroi des trophées de guerre aux communes, car les canons sont en nombre très restreint. Les trophées de guerre réellement attribués sont de ce fait limités. La commune d'Esnes-en-Argonne¹⁹²³ figure parmi celles meusiennes. Un arrêté en date du 25 juillet 1921, émanant du Ministère du Commerce et de l'Industrie, avalisé par le sous-secrétaire d'État chargé de la liquidation des stocks, est rendu. Il consent à la cession à titre gratuit de deux canons de tranchées allemands à prendre au parc d'artillerie de Châlons-sur-Marne à titre de trophée de guerre. De même que pour Rupt-en-Woëvre¹⁹²⁴ les frais de manutention et de transport sont pris en charge par le concessionnaire. Dans tous les cas, lorsque les villages obtiennent satisfaction les canons sont placés à proximité de la mairie-école, sur le principal axe de communication ou dans la mesure du possible sur la place publique¹⁹²⁵. Ils deviennent des lieux de vie et de rassemblements communautaires au même titre que les lavoirs et les fontaines. Ils sont les marqueurs visibles des épreuves de la Grande Guerre et rappellent les efforts des populations locales au vu du relèvement. Les trophées s'affirment comme de nouveaux symboles de reconnaissance autour desquels se structurent les individus et la mémoire du conflit avec une dimension plus ou moins victimaire. Les communautés rurales meusiennes qui se reconstruisent sont également contraintes de régler les problématiques liées à la présence des corps des soldats alliés et ennemis tombés au cours du conflit. La création des cimetières militaires et les nécropoles nationales¹⁹²⁶ contribuent à la mémorialisation du département avec des questions épineuses concernant les inhumations, les réinhumations et la prise en charge des coûts d'édification puis d'entretien. Dès le 11 février 1919, Monseigneur Ginisty¹⁹²⁷, évêque de Verdun, propose de construire un ossuaire à Douaumont pour recueillir les restes des soldats tombés dans la bataille. Il présente un projet en faveur d'une cathédrale des morts et une basilique de la victoire, dont l'emplacement serait le point culminant du champ de bataille, reprenant le versant commémoratif et mémoriel du sacrifice et celui qui symbolise la capacité de relèvement. Le 27 février, le ministre de l'Intérieur informe les préfets des départements affectés par les événements

1922. 4K 89, 4K 60, AD.Meuse.

1923. E Dépôt 137 45, 137 72, AD.Meuse.

1924. E Dépôt 342 44-46, AD.Meuse.

1925. E Dépôt 2 2, 134 101, 160 5, 16033, 175 27, 176 7, 200 4, 265 101, 342 2, 468 102, 473 104, 516 4-5, AD.Meuse.

1926. 2R 75-81 inclus, 2R 90, E Dépôt 107 84, 137 46, 137 92, 200 46, 342 50, 342 53, 507 18, 526 29, AD.Meuse.

1927. 95T, Le Bulletin meusien, février 1919, Le bulletin paroissial des communes de l'arrondissement de Verdun, 103T, La Croix meusienne, février, 1919, AD.Meuse, Dossier A4 et B8.

de guerre que ses services sont chargés d'effectuer le vaste travail d'exhumations des corps des militaires exhumés isolément ou de regroupements de tombes¹⁹²⁸. Il est interdit à toutes autres personnes d'effectuer ces tâches dans la zone des armées pour une période de trois années. Parallèlement, le 23 mars un décret qui approuve les accords signés le 26 novembre 1918 entre la France et la Grande-Bretagne entre en vigueur au sujet des sépultures militaires. Il prévoit la cession gratuite aux Britanniques des terrains nécessaires à l'établissement des cimetières militaires, à condition que la propriété des sols demeure à l'État français. Pour permettre aux familles nécessiteuses de se déplacer sur la tombe de leurs parents tombés au champ d'honneur, le 12 avril la jurisprudence ministérielle prévoit d'accorder des tarifs réduits par les grands réseaux ferroviaires. Afin de permettre de procéder rapidement aux exhumations des corps des militaires américains dans les localités françaises le ministre de l'Intérieur avalise l'autorisation du chef de Grave Registration Service of the américain expeditionary forces. Au mois de mai, plusieurs circulaires et instructions soulèvent les problématiques relatives aux transports des corps et aux difficultés liées aux victimes inhumées sans autorisations. Le ministre de la Guerre renouvelle son interdiction de transporter des dépouilles par voies ferrées au nord des lignes le Havre-Rouen-Paris-La-Rochelle-Dôle-Pontarlier sauf dérogations dans la zone des armées accordées par le Ministère de l'Intérieur. Parallèlement, il interdit formellement les inhumations et les exhumations dans la zone dite des opérations militaires, de même que les exhumations temporaires aux vues des réinhumations sur place. Les services de l'état civil aux armées sont chargés de procéder aux regroupements des tombes isolées, de libérer les terrains privés, de procéder à la réfection ou à la création des cimetières afin de veiller au respect des mesures d'hygiène et de salubrité publique. Le 2 août, la circulaire envoyée aux préfets pour les encourager à limiter les déplacements dans les anciennes zones d'affrontements souligne les difficultés de transports dans les villages dévastés ainsi que les problèmes de nourriture et de logement. Le 1^{er} septembre, les municipalités sont invitées à dresser les listes des militaires britanniques inhumés sur leur territoire pour faciliter le travail de regroupement des sépultures. Lorsque cela est possible, il préconise d'établir des croquis qui localisent précisément les emplacements. La semaine suivante pour rationaliser les actions, une circulaire ministérielle interdit l'exhumation des corps des militaires non réclamés par leurs familles afin à terme de les transporter dans une fosse commune. Cependant, en Meuse comme dans les autres départements théâtres des affrontements les directives ne sont pas suivies à la lettre et de nombreuses entorses au règlement sont repérables. Elles nécessitent un renouvellement périodique des circulaires ainsi qu'un encadrement plus rigoureux. Elles insistent sur les surveillances à renforcer principalement envers les entrepreneurs qui procèdent à des exhumations clandestines pour le compte des familles qui veulent ramener le

1928. E Dépôt 507 18, 107 84, 137 46, 137 92, 200 46, 342 50, 342 53, 507 18, 516 29, 3R 17, 2Z 214-215, 2R 74,-90 inclus, AD.Meuse.

corps des leurs au cimetière du lieu de domicile. Elles précisent le 10 octobre les dispositions à prendre pour que les familles puissent également se rendre sur les tombes de leurs enfants ou proches décédés alors qu'ils étaient prisonniers civils en Allemagne. De même, elles fixent les barèmes de tarifs préférentiels accordés aux veuves, aux enfants et aux parents des militaires décédés durant le conflit, sous justificatifs de parenté et de revenus par les grands réseaux des chemins de fer français. Le 17, les préfets sont une nouvelle fois priés de rappeler aux maires par la tâche colossale à effectuer la nécessité de dresser le plus rapidement possible la liste des militaires des nations alliées inhumés sur leur territoire. Cependant, les priorités et les impératifs de la reconstruction provoquent une réception très aléatoire de ces circulaires. Pour faciliter les démarches administratives, les municipalités sont autorisées le 24 novembre à solliciter l'aide des commissaires centraux pour dresser les statistiques des militaires morts ou disparus lors des combats selon les dispositions de la circulaire du 1^{er} juillet 1919. Le 10 décembre, la circulaire ministérielle rappelle une énième fois qu'il est formellement interdit aux familles et aux entrepreneurs de transporter les corps ou les ossements sans avoir reçu les autorisations préalables. Quelques jours plus tard, les premières autorisations d'exhumations des soldats américains inhumés en dehors de l'ancienne zone des armées sont délivrées à condition qu'ils soient acheminés vers les ports désignés et encadrés par la Grave Registration Service. Le 22 août 1920 constitue une date très symbolique dans la construction de la Mémoire de Verdun et des communautés rurales meusiennes en général. Le général Pétain pose la première pierre de l'ossuaire de Fleury-devant-Douaumont, édifié à l'initiative de l'évêque de Verdun Monseigneur Ginisty¹⁹²⁹. Il jouxte la baraque Adrian. Il est en grande partie financé par la générosité des dons collectés par souscription publique. Les problématiques liées aux exhumations et aux transports des corps¹⁹³⁰ resurgissent dès le mois de septembre 1920. Les municipalités sont conjointement priées de ne pas appliquer la loi du 23 Prairial An XII. Le 25, la jurisprudence ministérielle est également contrainte de préciser les mesures à prendre pour les transports des corps des militaires mobilisés enterrés en Allemagne du fait de l'impossibilité des déplacements en raison de la désorganisation des services de transports allemands. Le 3 décembre, elle précise les démarches à effectuer en doubles expéditions par les familles pour assister aux exhumations des membres de leurs familles dans les cimetières situés sur le front. Elle ne permet plus l'obtention de subventions pour le transfert dans les cimetières communaux des soldats démobilisés décédés des suites d'une maladie contractée au service. Une période creuse sur ces thématiques suit jusqu'au 15 avril 1921 où les dispositions générales sont remaniées pour autoriser les délivrances des titres de transport gratuits par les compagnies des chemins de fer aux personnes titulaires d'avis d'exhumation d'un parent militaire ou

1929. 95T, Le Bulletin meusien, 103T, La Croix meusienne, A4 et B8, Août1920, AD.Meuse.

1930. 3R 17, 2Z 214-215, 2R 74-90 inclus, E Dépôt 507 18, 107 84, 137 46, 137 92, 200 46, 342 50, 342 53, 507 18, 516 29, AD.Meuse.

marin mort pour la France. Le 30 mai entre en vigueur un décret qui donne la faculté aux municipalités d'accorder au titre des dommages publics, des concessions perpétuelles et gratuites dans les cimetières communaux pour les inhumations des soldats morts pour La Patrie. La loi du 3 juin fixe les modalités et les conditions dans lesquelles les opérations d'exhumations, de transport et de réinhumations doivent s'effectuer ainsi que les démarches à accomplir afin que les communes et les compagnies concessionnaires des pompes funèbres puissent bénéficier des rémunérations conformément à la loi du 31 juillet 1920. Pour encourager l'hommage national qui renforce le sentiment patriotique, les ascendants empêchés pour cause de maladies peuvent se faire remplacer par un parent pour visiter la tombe de leurs proches avec les mêmes avantages accordés par les transports ferroviaires. Les communes meusiennes de moins de 5.000 habitants bénéficient dès le mois d'octobre des tarifs légaux plus avantageux fixés à 5 francs pour les frais d'inhumations, de creusements et de comblements des fosses à appliquer selon le principe de la rétroactivité dès le début des opérations de transferts. Ces mesures sont complétées le 21 avril 1922 par un décret qui fixe le montant des indemnités réglementaires à accorder aux fonctionnaires de police pour les vacations lors de la surveillance des exhumations et des mises en bière des corps des militaires morts pour la France et des victimes civiles de la guerre. De plus, la loi du 28 juin 1922 établit les lieux de sépulture pour les militaires des armées allemandes décédés en France au cours de la Grande Guerre. Le 2 septembre, un décret prévoit également la gratuité des transports des corps des militaires décédés en Allemagne pris en charge par l'État pour les veuves, les ascendants et les descendants, sous réserve qu'ils consentent à renoncer aux sépultures perpétuelles dans le cimetière national créé à Strasbourg. Enfin, le 25 novembre, les préfets reçoivent une ultime circulaire du ministre de l'Intérieur qui précise les conditions dans lesquelles les familles peuvent bénéficier des voyages gratuits pour visiter les tombes des militaires morts pour la France. Elle clarifie les démarches et la transmission des renseignements qui concernent les déplacements des tombes des militaires. La gestion et l'entretien des cimetières militaires et des nécropoles nationales sont modifiés par le décret en date du 18 août 1923 qui abroge partiellement celui en date du 25 septembre 1920. Les officiers-inspecteurs permanents sont remplacés par des gardiens de cimetières. Ces derniers sont surveillés et contrôlés par un inspecteur titulaire assisté de deux suppléants. La loi du 13 juillet 1924 relève les plafonds des indemnités à accorder aux communes pour l'inhumation des corps des militaires et des marins français ou alliés morts au cours du conflit pour les adapter à la situation économique du pays. Le 7 décembre, les compagnies des grands chemins de fer sont autorisées à délivrer des titres de transport gratuit. Ils sont accordés au second degré de parenté, en seconde classe, pour permettre aux familles de se rendre à Paris sur la tombe du Soldat inconnu au lieu de l'ossuaire le plus proche du lieu de décès mentionné sur le jugement déclaratif du décès. Le 17 septembre 1927, les travaux de construction du mémorial

de Douaumont s'achèvent par le transfert solennel de 52 cercueils¹⁹³¹ qui représentent les secteurs de la bataille de Verdun, ce qui matérialise l'avancée d'une étape supplémentaire dans la sacralisation et la construction mémorielle de Verdun et des communautés rurales qui gravitent dans son orbite. Le département meusien est particulièrement concerné par l'ensemble des mesures, circulaires et lois relatives aux exhumations, inhumations et transports des corps, car les différentes batailles provoquent un taux de mortalité très élevé, si bien que les territoires sont jonchés des cadavres des militaires décédés. Alors qu'au cours de la bataille de la Marne près de 1.200.000 hommes tués, blessés et disparus sont recensés dans les deux camps sur un champ de bataille de plus de 1.000 km, la bataille de Verdun provoque la perte de près de 600.000 hommes, Allemands et Français¹⁹³². Le département de la Meuse compte de ce fait vingt-six cimetières militaires répartis dans la zone des affrontements. Ils regroupent 93.932 corps en tombes individuelles ou en ossuaires. Les pratiques d'inhumations plus soucieuses de l'individualité du soldat sont transférées au cours du conflit d'après le modèle anglais puis allemand. Les fosses communes sont réservées aux restes mortels qui ne peuvent être identifiés ou aux restes d'un même corps ou d'une même unité déchiquetés par l'action des bombardements. La loi de décembre 1915¹⁹³³ entérine ce principe. La sépulture devient individuelle et permanente et son entretien est confié à l'État à perpétuité. L'ensemble des nécropoles nationales de la Meuse¹⁹³⁴ est créé lors de la Grande Guerre ou dans son prolongement. La plupart sont contemporaines des événements, puisque quatre datent de 1914, huit de 1915, treize de 1916 et quatre du conflit sans datation précise. Onze autres sont créées après l'Armistice pour regrouper les nombreuses dépouilles qui sont inhumées de manière dispersée dans des fosses individuelles ou collectives sur le théâtre des affrontements. Elles sont localisées sur les territoires qui appartiennent aux communes d'Ambly-sur-Meuse, Apremont-la-Forêt, Avocourt, Bar-le-Duc, Belleray, Bonzée-en-Woëvre, Brandeville, Bras-sur-Meuse, Briulles-sur-Meuse, Buzy-Darmont, Chattoncourt, Commercy, Dieue-sur-Meuse, Dombasle-en-Argonne, Dugny-sur-Meuse, Les Épargnes, Esnes-en-Argonne, Fleury-devant-Douaumont, Haudainville, Les Islettes, Lachalade, Lacroix-sur-Meuse, Landrecourt-Lempire, Lemmes, Récicourt, Rembercourt-aux-Pots, Révigny-sur-Ornain, Rupt-en-Woëvre, Saint-Mihiel, Saint-Remy-la-Calonne, Sommedieue, Les Souhesmes-Rampont, Trésauvaux, Troyon, Vauquois, Verdun et Ville-sur-Cousances. Les premiers cimetières militaires sont principalement implantés à proximité des postes de secours ou des infirmeries afin de permettre les inhumations en corollaire des principaux affrontements. Les cimetières nationaux meusiens sont ensuite aménagés sur le même modèle au cours des années vingt, y compris celui du Brandeville qui a été initialement constitué à la suite d'une

1931. 2R 87, 103T, La Croix meusienne, 110T, L'Écho de l'Est, 123T, L'Est Républicain, août-septembre 1927, AD.Meuse.

1932. Cochet (F.), Porte (R.), op.cit., p.1049.

1933. 2R 74, 2K 870, AD.Meuse.

1934. 2R 74-90 inclus, 2Z 224-215, 3R 17, AD.Meuse.

initiative allemande. En 1925, les corps inhumés dans les petits cimetières autour de Verdun sont transférés à la nécropole de Fleury-devant-Douaumont. En octobre 1926, ce sont ceux exhumés au cimetière de Tavannes puis au bois Constant ainsi que les 500 corps exhumés mensuellement dans la Zone rouge meusienne. En 1927, la dernière nécropole meusienne est créée à Saint-Remy-la-Calonne pour rassembler 203 corps de soldats tombés lors des combats des Hauts-de-Meuse, dont 86 seulement sont identifiés, et ceux inhumés dans le bois et le cimetière communal. Les cimetières militaires rappellent au quotidien aux communautés rurales le lourd bilan de la guerre et participent à la construction de la dimension victimaire et mémorielle dans le département. Leurs fonctions premières sont de recueillir les corps et les ossements des militaires tombés à l'ennemi ou décédés des suites de blessures ou d'une maladie contractée en service. Cependant, ils deviennent rapidement le symbole de la reconnaissance de la Patrie à ses soldats. Ils se transforment en lieu de pèlerinage et d'expression de la mémoire individuelle et collective. Parallèlement, les populations locales des territoires qui portent les affres de la Grande Guerre entament l'édification de monuments qui s'affirment comme de véritables lieux de reconnaissance et de mémoire, qui symbolisent l'hommage à ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour la victoire et la capacité des autres à surmonter les épreuves pour se relever. Tous les monuments construits dans cette démarche, laïcs, religieux, civiques ou patriotiques participent à la mémorialisation du département meusien.

2. Monuments aux morts, vitraux commémoratifs, chapelles du souvenir : les nouveaux lieux de mémoire.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale émergent de réelles nécessités et volontés de mémoire. Aucun conflit auparavant n'avait induit une telle dimension peut-être, car la Grande-Guerre plus technique et très meurtrière dévaste plus profondément les patrimoines individuels et décime considérablement une génération entière. Deux lois contribuent à la construction des monuments aux morts en France, ces édifices de pierre, ses œuvres d'art au service du souvenir, patrimoine et souvenir de la Grande-Guerre, mémoire figée et mémoire vivante. La première du 27 avril 1916¹⁹³⁵ prévoit un diplôme d'honneur pour les militaires morts pour La Patrie, la seconde du 25 octobre 1919¹⁹³⁶ met en place dans les communes de France des livres d'or qui glorifient les morts sur le champ d'honneur. Elles impliquent le recensement de tous les disparus de l'Hexagone, ce qui pose les premiers jalons de l'apparition des monuments aux morts qui répondent à une demande sociétale préexistante puisqu'avant même la fin des affrontements il était fréquent de voir se rassembler les villageois, généralement à la Toussaint pour se recueillir et honorer leurs proches tombés au front. Selon Serge

1935..2K 882, 2R 74-90 inclus, AD.Meuse.

1936. 2K 939, 2R 74-90 inclus, AD.Meuse.

Barcellini¹⁹³⁷, ces monuments qui constituent un formidable patrimoine architectural et culturel permettent par la diversité de leurs messages et de leurs symboles de discerner l'état d'esprit des populations communales et régionales à l'époque de leurs édifications. L'étude des monuments aux morts et leur signification imposent d'intégrer la transversalité des disciplines principalement dans les champs de la sociologie, de l'éthologie, de l'histoire, de l'esthétique et de la politique. Les premières recherches sur les thématiques liées aux monuments aux morts qui ont une double finalité, à savoir rendre un hommage mérité aux victimes de la Grande Guerre et se souvenir pour ne pas revivre les méfaits de la guerre, sont entreprises seulement dans les années 1970. Les travaux d'Antoine Prost et de Monique Luirard¹⁹³⁸ enrichissent l'approche historique, tandis que ceux d'Yves Hélias et de Claude Lamouche¹⁹³⁹ sont axés sur les aspects plus politiques. Jean-Marc Buchner et Annette Becker¹⁹⁴⁰ privilégient une étude qui favorise l'art à l'histoire et l'esthétique au politique. Pour le département de la Meuse, des travaux sont entrepris à la demande du président du conseil général de la Meuse Gérard Namy pour dresser un état des lieux de mémoire et rendre compte de la mémorialisation du territoire. Les recherches étayées d'un rapport sont menées par Serge Barcellini¹⁹⁴¹, une figure bien connue du monde des anciens combattants et ancien directeur de cabinet du secrétaire d'État, ultérieurement élu en avril 2015 à la présidence du Souvenir français. En 2006, des travaux sont également dirigés par l'historien et lieutenant-colonel Allain Bernède.¹⁹⁴², actuellement chargé du cours d'Histoire à la Direction de l'enseignement militaire supérieur de l'Armée de Terre. Dans tous les cas, la nature différente des monuments aux morts est à relier aux spécificités régionales, territoriales, communales et aux terroirs. Les monuments sont toujours le symbole et le reflet des villages où ils sont édifiés, de leurs histoires et de leurs particularités, de leurs aspirations et de leurs finances. Les choix de l'architecture, des matériaux, des inscriptions, des emblèmes ou des allégories sont spécifiques à chaque communauté villageoise, ce qui leur confère une vocation sociale et leur donne une dimension supplémentaire, car ils reflètent l'identité des sociétés rurales pour qui ils constituent des symboles de reconnaissances¹⁹⁴³. Dès les retours, les communautés villageoises émettent par les conseils municipaux la volonté de rendre hommage à leurs enfants morts pour la France. Cette démarche n'est

1937. Barcellini (S.), Jagurel(G.), Giroulet(A.), Les monuments aux morts en France, Verdun-Meuse, p.2-5.

1938. Prost (A.), Les monuments aux morts. Culte républicain ? Culte civique ? Culte patriotique ?, dans Nora (P.) des lieux de mémoire, Paris, Gallimard, 1997, p.195-228.

Luirard (M.), La France et ses morts : les monuments commémoratifs dans la Loire, 1977, p.1-188.

1939. Hélias (Y.), Les monuments aux morts, essai de sémiologie politique, Rennes, mémoire de DEA, 1978, p.1-193.

Lamouche (C.), Les monuments commémoratifs de la Première Guerre mondiale, une mémoire du politique, IEP, Lyon, 1995, p.1-140.

1940. Becker (A.), Les monuments aux morts : patrimoine et mémoire de la Grande Guerre, Paris, Éditions Errance, 1988, p.1.158.

1941.Barcellini(S.),1914-1918, Le temps de l'Histoire, rapport au Conseil général de la Meuse, Bar-le-Duc, Conseil général de la Meuse, 2008.

1942.Bernède(A.),Guide de Verdun et Front de Lorraine, les sentiers de Mémoire,1914-1918,Saint-Cloud, Sotéca, 2006.

1943. 10R 98, 1251W 898-900, 2Z 521, 2Z 617, E Dépôt 51 134, 107 81, 137 84, 137 138,179 21, 196 112, 228 61, 264 111, 450 31, 501 42, 537 48, 134 101, 160 4-5, 175 27, 176 7, 200 4, 265 101-103, 342 2, 468 102, 473 104, 516 5, AD.Meuse.

pas atypique. Le sens général des monuments aux morts du département meusien s'inscrit dans la lignée nationale et ne présente pas de visées vengeresses. Il s'agit avant tout de rendre hommage et d'entretenir la mémoire des soldats tombés au champ d'honneur au-delà des commémorations du 11 novembre. Le culte des morts répond au besoin de se souvenir. Ils rappellent au quotidien les souffrances vécues, la peur, la mort, mais aussi la fraternité, la paix et les capacités de relèvement des régions dévastées. Pour faire face à la multiplication des demandes d'édification, l'État précise certains points importants par une jurisprudence administrative et juridique, spécifique et pointue voir complexe. À ce titre, la circulaire du ministère de l'Intérieur du 13 avril 1919 confirme les dispositions de la loi du 9 décembre 1915¹⁹⁴⁴ qui autorise les municipalités à choisir librement les ornements et les attributs des monuments édifiés dans les cimetières communaux, mais interdit l'usage des emblèmes religieux pour tous ceux qui se trouvent sur les places publiques. Dans le prolongement, les préfets éditent dès le 19 juin¹⁹⁴⁵ des circulaires qui rappellent que les municipalités sont soumises au respect de procédures et à l'obtention de délivrances d'autorisations spéciales avant d'entamer les travaux de construction des monuments commémoratifs. Des poursuites sont prévues envers les municipalités et les comités locaux pour juguler ces pratiques. Elles légalisent et normalisent leurs édifications. La loi du 25 octobre¹⁹⁴⁶ donne un cadre réglementaire aux commémorations et aux glorifications des morts pour la France de la Grande Guerre. Elle prévoit que des registres soient déposés au Panthéon et des livres d'or dans les mairies. Elle cautionne le principe de construction d'un monument national commémoratif des héros du conflit et des cérémonies annuelles dans chaque commune avec des collaborations entre les autorités militaires et civiles¹⁹⁴⁷. Toutefois, l'aspect le plus intéressant pour les municipalités est la possibilité d'obtenir des subventions accordées par l'État en fonction des effectifs de population et des pertes humaines, car les coûts d'acquisition sont toujours très onéreux. Le 22 décembre, les préfets reçoivent une circulaire ministérielle qui les invite à encadrer la constitution des dossiers de demandes de subventions¹⁹⁴⁸. Ils doivent préciser la dénomination administrative complète des localités qui sollicitent les aides, ainsi que les montants des dépenses engagées et des souscriptions, les crédits votés, les ressources envisagées pour couvrir la dépense, le nombre et la valeur des centimes additionnels et les chiffres de la population. Dans le département meusien, les priorités et les nombreuses problématiques liées au relèvement retardent les démarches, contrairement aux régions où les populations n'ont pas à surmonter les dommages matériels et économiques. Les localités meusiennes sont autorisées par l'application du décret du 15 juillet 1922 à déroger aux dispositions de l'ordonnance du 10 juillet

1944. 2R 74-80 inclus, 2K 875, AD.Meuse.

1945. 4K 89, 4K 60, R74-80 inclus, AD.Meuse.

1946. 2K 939, 4K 60, 2R 70-74-90 inclus, AD.Meuse.

1947. Cochet(F.), Grandhomme(J-N)(dir.), Les Soldats inconnus de la Grande Guerre, la mort, le deuil, la mémoire, Saint-Cloud, Soteca, 2012, 520 p.

1948. 2R 74-90, 10R 90, E Dépôt 107 84, 137 46, 137 92, 200 46, 342 50, 507 18, 516 29, AD.Meuse.

1916, en sollicitant des arrêtés préfectoraux¹⁹⁴⁹ qui statuent sur les monuments à élever à la mémoire des soldats morts pour la Patrie au cours des hostilités en dehors des cimetières militaires communaux. Pour accroître le contrôle sur leurs édifications, le décret en date du 18 novembre prévoit de soumettre à des autorisations par décret présidentiel, sur proposition du ministre des Pensions, de la Guerre ou de la Marine, les édifications de tous les monuments commémoratifs placés en dehors des cimetières militaires. Dans le département de la Meuse, les commanditaires¹⁹⁵⁰ sont majoritairement les communes qui sollicitent les subventions étatiques en raison des priorités de financements, car la reconstruction l'emporte sur la commémoration. Les populations locales ne sont pas pour autant inertes et contribuent financièrement en répondant aux diverses souscriptions publiques, malgré les sacrifices que ces sommes provoquent sur d'autres postes de dépenses. Les associations d'anciens combattants, les paroisses ou des particuliers peuvent également être à l'initiative des érections des monuments commémoratifs. Le choix de leurs implantations fait rarement débat en Meuse. Ils sont en priorité placés sur les places publiques, au centre de la vie communautaire, où ils remplissent leur fonction sociale. Ils entrent rarement dans les mairies-écoles qui sont le support privilégié avec les églises des plaques commémoratives sur lesquelles sont inscrits les patronymes des victimes civiles et militaires la Grande Guerre. Ces listes de morts ne sont pas anodines, elles sont un témoignage majeur de l'effroyable hécatombe de la Première Guerre mondiale. La force commémorative et mémorielle de ces listes, de même que celles inscrites sur les monuments aux morts est souvent insoupçonnée. Loin d'être uniformes et répétitives, elles concrétisent en blocs de noms, le poids du sacrifice, l'ampleur des pertes pour chaque village et chaque famille, et contribuent à la mémorialisation des lieux de vie communautaires. En second lieu, lorsque le caractère religieux l'emporte sur celui patriotique, les monuments aux morts peuvent être placés dans les cimetières, cependant cette configuration est plus rare en Meuse. Quant à ceux placés directement sur les champs de bataille, ils sont plutôt destinés à la commémoration d'un groupe de combattants, d'un commandant ou d'une unité combattante. Le département meusien est particulièrement concerné par la circulaire ministérielle datée du 11 février 1925¹⁹⁵¹. La période de délivrance des subventions accordées par l'État aux communes pour l'édification des monuments aux morts est échue, mais les localités qui justifient d'un taux de dévastation supérieure à trente pour cent du bâti peuvent bénéficier d'un délai supplémentaire. Dès 1919, des barèmes sont fixés pour encadrer de manière uniforme et sans complaisance les subventions nécessaires aux édifications des monuments de mémoire. Le calcul de l'aide de l'État dépend du nombre de disparus et du nombre de centimes additionnels par rapport aux effectifs de la population. Les communes qui ont un taux d'enfants morts pour la France de 1 % peuvent bénéficier d'une

1949. 2K 1003, 4K 64-65, 2R 74-90, AD.Meuse.

1950. 2R 74-90, E Dépôt 107 84, 137 46, 137 92, 200 46, 342 50, 507 18, 516 29, 4K61-80, E Dépôt 2 2, 81 107, 160 5, 160 9, 175 27, 176 7, 229 4, 253 100, 255 1-2, 265 101, 642 2, 463 1-2, 463 15, 468 102, 516 4-5, AD.Meuse.

1951. 2K 1072, 4K 70-71, 2R 74-90, AD.Meuse.

subvention de 4 %, le taux est relevé d'un point par pourcentage de pertes supplémentaires. À 4,5 % de pertes la subvention atteint 8 %, puis 9 % à 5,5 %, 10 % à 5 %, 11 % à 6 %, 12 % à 6,5 %, 13 % à 7 %, 14 % à 8 % et plafonne à 15 % d'aides au-delà de 15 % des effectifs de population disparus au cours du conflit. Le poids du sacrifice constitue le critère principal d'attribution. Le barème du nombre des centimes additionnels pour 100 habitants est ensuite pris en considération. La subvention est accordée à hauteur de 1 % de 3 à 5 centimes additionnels, de 10 % de 6 à 7 centimes, de 9 % de 8 à 9 centimes, de 8 % de 10 à 11 centimes, de 7 % de 12 à 13 centimes, de 6 % de 14 à 15 centimes, de 5 % à 16 centimes, puis réduite à 4-3 et 2 % de 18 à 20 centimes. Les monuments aux morts meusiens en raison de la question financière présentent très peu d'originalité. Ils sont plutôt conventionnels. Si la décision d'édifier un monument aux morts est généralement entérinée par les municipalités meusiennes dès 1922¹⁹⁵², les dossiers sont laissés en souffrance durant plusieurs années faute de subside, si bien que la réception définitive des travaux est corollaire de la reconstruction des villages. Les choix des prestataires, des marbriers, des hommes d'arts qualifiés s'effectuent d'après la renommée acquise dans un canton, un bourg ou un arrondissement. Les communautés rurales observent les réalisations qui servent de modèles dans leurs choix pour s'en approcher ou s'en éloigner, afin de les adapter à leurs besoins et à leurs vécus pour qu'ils reflètent leurs identités spécifiques. Des catalogues présentés par les divers intervenants facilitent également la comparaison. Ils familiarisent les conseillers délégués aux emblèmes et à leurs significations pour choisir. La taille du monument est toujours en adéquation avec l'importance de la population. Les édifices meusiens dans leur ensemble restent sobres et élégants avec des lignes épurées, mais des éléments architecturaux symboliques qui s'inscrivent le culte des morts dans les traditions. Les inscriptions gravées varient d'une localité à l'autre même si des constantes s'observent. Dans tous les cas, les noms des défunts sont mentionnés, cependant, certaines localités optent pour un classement par ordre alphabétique qui met l'accent sur l'égalité républicaine des combattants alors que d'autres choisissent l'ordre chronologique qui souligne les caractères des soldats. Les municipalités sont contactées par les sociétés pour régler ses détails qui paraissent insignifiants, mais qui ont des répercussions à l'échelle locale et sur la construction de la mémoire de la Grande Guerre. À titre d'exemple, la commune d'Esnes-en-Argonne¹⁹⁵³ est conseillée par la maison des travaux d'arts et de sculpture Eugène Forges de Bar-le-Duc en novembre 1923. Elle soumet les dispositifs des inscriptions à graver dans le marbre et sur les plaques à apposer, en mentionnant les diverses options relatives aux caractères typographiques, à leur taille, à leurs alignements et aux découpages des groupes de noms. Les impératifs financiers interfèrent souvent dans la décision¹⁹⁵⁴ qui tend à standardiser les informations et

1952. 2R74-90, E Dépôt 51 134, 107 81, 137 84, 137 138, 179 21, 228 61, 264 111, 450 31, 501 42, 537 48, 2 2, 81 107, 160 5, 160 9, 175 27, 176 7, 229 4, 253 100, 255 1-2, 265 101, 342 2, 463 1-2, 463 15, 468 102, 516 4-5, AD.Meuse.

1953. E Dépôt 137 84, 134 101, 137 131, 2R 77, AD.Meuse.

1954. 2R 70-90 inclus, E Dépôt 107 84, 137 46, 137 92, 140 31, 200 46, 255 16, 3452 50, 342 53, 452 29, 507 18, 516 29,

à les limiter aux patronymes, les adjonctions des dates de décès ou des lieux d'affrontements engendrent des coûts supplémentaires. De même, la formule la plus classique et officielle est la commune de x à ses enfants morts pour la France, qui est englobante et place la France au-dessus de tout. En Meuse comme en France, on retrouve néanmoins de nombreuses variantes dont les principales sont à nos morts pour La Patrie ou à nos héros morts pour La Patrie. Les champs lexicaux de la tristesse, du deuil, du regret, de même que de la fierté, de la reconnaissance du sacrifice ou de la gloire se repèrent très fréquemment. L'implantation des monuments aux morts polarise désormais l'espace des villages qui se mémorialisent, avec un paradoxe, car ils sont des édifices à la guerre et à la paix, qui entretiennent le souvenir des disparus et font prendre conscience aux vivants de la nécessité de vivre en paix et en harmonie. Les monuments aux morts de la Meuse répondent aux quatre types de cénotaphes décrits par Antoine Prost dans son article inséré dans les *Lieux de mémoire* de Pierre Nora¹⁹⁵⁵, car ils tirent d'abord leurs significations de leur implantation qui n'est jamais neutre et leur confère un caractère particulier de même que les inscriptions, les symboles, les emblèmes et les allégories. Les monuments civiques localisés sur les places publiques sont surreprésentés¹⁹⁵⁶, car ils sont financièrement plus avantageux. Ils se composent généralement d'une simple stèle avec des inscriptions neutres ou standardisées, sans allégories patriotiques ou revanchardes, sans emblèmes religieux. Ensuite, se développent les monuments patriotiques républicains qui comprennent des éléments sémantiques de la victoire, de la gloire et de l'héroïsme. Des signes supplémentaires les transforment en consécration du nationalisme avéré, notamment lorsque les sculptures comprennent un coq gaulois qui surplombe la stèle. Elles peuvent aussi représenter les poilus qui brandissent des couronnes de laurier, à l'exemple du monument en bronze de Ligny-devant-Dun du sculpteur Hernot Léon. Les édifices patriotiques républicains portent également sur les thèmes des soldats piétinants un casque à pointe ou un aigle impérial, lorsqu'il ne s'agit pas d'allégorie de la victoire. En Meuse, les monuments funéraires patriotiques ou funéraires sont plus rares, car leurs emplacements dans les cimetières ou en périphérie de la place publique les font moins répondre aux attentes des communautés rurales. Les symboles religieux sont insérés à ceux patriotiques. L'iconographie de façon générale reprend les références traditionnelles. Les représentations allégoriques de la figure féminine font référence à la Patrie, ailée ou casquée comme à Chattoncourt. Elles peuvent remettre des lauriers ou des couronnes, être protectrices, glorieuses ou reconnaissantes. Elles représentent la Terre pour qui, on est prêt à se battre pour préserver son

2 2, 80 3, 81 107, 16 05, 175 27, 176 7, 22 94, 253 100, 2555 1-2, 265 101-103, 342 2, 360 32, 463 1-2, 468 102, 516 4-5, 514 4, AD.Meuse.

1955. Prost (A.), Les monuments aux morts, dans Nora (P.), *Les lieux de mémoire*, I. La république, Paris, Gallimard, 1984, p.195-228.

1956. 2R 70-90 inclus, E Dépôt 107 84, 137 46, 137 92, 140 31, 200 46, 255 16, 342 50, 450 29, 507 18, 516 29, 2 2, 80 3, 81 107, 160 5, 175 27, 176 7, 229 4, 253 100, 255 1-2, 265 101-103, 342 2, 360 62, 463 1-2, 468 102, 516 4-5, 514 4, A4-B8, AD.Meuse.

intégrité. Les femmes peuvent symboliser la nation ou la ville avec la défense des lieux, ou s'intégrer à des scènes quotidiennes où elles véhiculent lorsqu'elles sont accompagnées d'enfants la douleur ou le deuil comme à Bonzée-en-Woëvre. Les figures masculines à l'effigie du combattant sont parallèlement très utilisées. Elles représentent les poilus avec plusieurs attitudes possibles qui renvoient aux différentes phases de la Grande Guerre. Ils peuvent être en position d'attente, debout, les bras le long du corps ou sur le fusil Lebel crosse en terre ou relevé comme à Mesnils-La-Horgne, à Broussey-en-Woëvre, à Etraye, ou à Dun-sur-Meuse. Ils peuvent aussi être couchés mourants et agonisants comme à Étain et à Richécourt ou victorieux, brandissant essentiellement une couronne de laurier comme à Révigny-sur-Ornain ou à Hannonville-sous-les-Côtes. Le monde animal est ensuite représenté avec la figure du coq qui a des interprétations ambivalentes, puisqu'il est aussi bien le symbole de la république et de la France, et de la chrétienté avec l'idée de résurrection du christ triomphant de la présente des ténèbres. Il y a trois types de coqs représentés, à savoir le coq victorieux aux ailes déployées sur un casque prussien, le coq fier se dressant sur ses ergots et le coq décoratif comme à Hermeville-en-Woëvre ou à Béthincourt. Les objets symboliques et végétaux peuvent être gravés ou sculptés pour enrichir l'œuvre et sa signification. Toutefois, ils peuvent constituer l'élément principal des monuments les plus épurés, notamment lorsqu'il s'agit des symboles militaires. Le plus emblématique d'entre eux est la croix de guerre ou la croix de Malte posée sur deux glaives entrecroisés avec en leur centre l'effigie de la République. Elles symbolisent l'état militaire ainsi que la puissance et les valeurs militaires, de même que les quatre éléments. On relève dans cette configuration notamment les monuments aux morts de Bouquemont, de Dieue-sur-Meuse, des Monthairons et de Cesse. Les symboles religieux sont plus ponctuels. Ils sont principalement constitués des croix religieuses ou des urnes funéraires. Ils témoignent du sentiment religieux, mais surtout de l'apaisement des tensions qui résultent de la loi de Séparation. On peut les retrouver incérés dans les emblèmes comme à Reffroy, à Saint-Joire, à Dombas, à Saulmory-et-Villefranche et aux Épargés. Ils peuvent aussi surmonter les monuments simples ou les obélisques comme à Dieppe-sous-Douaumont, à Bislée, à Labeuville ou à Villecloye. L'utilisation de la flore permet de réutiliser un langage du passé toujours actuel. Il s'agit principalement des lauriers en couronnes comme à Beaumont-en-Verdunois, à Fleury-devant-Douaumont et à Brandeville, ou en palmes comme à Ligny-devant-Dun, à Sorcy-Saint-Martin, à Chaillon ou à Fleury-sur-Aire. Les feuilles de laurier peuvent ponctuellement être remplacées par du chêne ou du cyprès. Ils sont des symboles militaires, chrétiens et romains de la victoire, de la force, de la durée et de la sérénité. Que l'architecture soit sobre ou plus élaborée, que les matériaux soient nobles ou plus ordinaires qu'une symbolique soit privilégiée à une autre, les monuments aux morts meusiens reflètent toujours l'identité des communautés rurales. Ils sont les miroirs de leur vécu et l'image qu'elles veulent donner d'elles et véhiculer sur l'extérieur. Ils

correspondent aussi à des choix financiers, bien que les riverains soient toujours très réceptifs et généreux lors des souscriptions publiques qui complètent les subventions. Les municipalités effectuent également des ponctions sur les fonds libres en caisse et délèguent une partie des titres des dommages de guerre forestiers. Dans le département de la Meuse un décalage s'observe entre d'une part la volonté précoce de construction émise dès 1921-1924 et le phénomène de concentration des élévations autour des années 1928-1929, du fait principalement des lenteurs administratives, des interférences des échelons supérieurs qui donnent la priorité à d'autres aspects et le contrôle de la mémorialisation du territoire par les ministères concernés. Les communautés rurales ont pourtant besoin de faire élever ses édifices tout en intégrant la dimension symbolique du relèvement à côté de celle purement mémorielle. Cette dernière est par ailleurs accentuée par la cérémonie organisée à Verdun le 11 novembre 1920¹⁹⁵⁷ au vu de l'inhumation du soldat inconnu transféré à l'Arc de triomphe, après avoir été désigné la veille par Auguste Thin engagé volontaire de la classe 19, en présence du ministre des Pensions André Maginot, de l'évêque de Verdun, du maire et du commandant major Lespinasse. Toutefois, les monuments aux morts ne sont pas les seuls édifices construits qui contribuent à forger la mémoire de la Grande Guerre et la mémorialisation du département. D'autres lieux de mémoire¹⁹⁵⁸, complémentaires et non concurrentiels, érigés par les instances militaires ou à l'initiative des associations d'anciens combattants sont tout aussi porteurs de sens. Ces derniers sont principalement situés aux emplacements des anciens combats, qui sont matérialisés par des bornes milliaires, des croix du souvenir, des stèles ou des monuments commémoratifs en l'honneur d'une unité combattante ou d'un commandant. Ces derniers sont très nombreux, si bien que nous faisons référence qu'à un petit nombre d'entre eux à titre indicatif. À Vaux-devant-Damloup par exemple, un monument commémoratif sous forme de stèle est érigé à proximité de l'étang à la mémoire des trois officiers, onze sous-officiers, cent-deux caporaux et chasseurs du 1^{er} bataillon de chasseurs à pied tués sur cette position en arrêtant l'attaque Allemande du 31 mars 1916. Quelques mètres plus loin, est placé un monument régimentaire pour honorer les camarades du 407^e RI disparus en terre de Vaux-Chapître aux combats de juin 1916 lors de l'ultime contre-attaque qui brise l'avancée ennemie vers Souville. Certaines localités sont particulièrement concernées par ces monuments militaires. À Apremont-la-Forêt, en sus de la nécropole nationale de Marbotte et de la fontaine commémorative aux soldats américains, on n'en dénombre pas moins de 9 sur le territoire. Le calvaire commémoratif aux morts du 56^e RI de Châlons-sur-Saône et de tous les régiments de Bourgogne est constitué d'un socle surmonté d'une simple croix de bois le long du chemin vicinal entre Ailly et Marbotte. Celui du 171^e RI est entièrement en pierres dures avec une

1957.103T, La croix meusienne, 95T, Le Bulletin meusien, 110T, L'Écho de l'Est, novembre 1920, AD.Meuse.

1958.2R 70-90, E Dépôt 107 84, 137 46, 137 92, 140 31, 200 46, 255 16, 342 50, 450 29, 507 18, 516 29, 2 2, 80 3, 81 107,160 5, 1175 27, 176 7, 229 4, 253 100, 255 1-2, 265 101-103, 342 2, 360 32, 363 1-2, 468 102, 546 4-5, 514 4, A4-B8, AD Meuse Collection J.M.Picquart, Althusser, Kaluzko CIL.

inscription et une palme de laurier gravés, reprenant les mêmes symboles que ceux des monuments aux morts. Le monument commémoratif des 10e et 210e RI en mémoire des vaillants combattants tombés en forêt d'Argonne est érigé grâce à la souscription des anciens combattants et des amicales régimentaires. Le même principal est retenu pour celui à la 13^e RI situé entre Marbotte et Mécrin ou du 27^e RI qui intègre la dimension patriotique et du sacrifice dans les inscriptions gravées dans la pierre et les épitaphes. Les monuments-calvaires comme ceux en l'honneur des 134-171 et 34^e RI disposent de moyens financiers moins conséquents, si bien qu'ils sont limités à une croix de bois à un emplacement symbolique avec un socle de béton réduit. Ces derniers favorisent les mouvements humains principalement des familles de soldats tombés et posent les premiers jalons d'un tourisme de mémoire. Dans les neuf villages meusiens morts pour la France¹⁹⁵⁹, la construction de la mémoire facilite la survie des communautés rurales de façon artificielle alors que les liens humains et territoriaux sont brisés. Pour les Meusiens, les pancartes qui indiquent la localisation des anciennes agglomérations sont chargées de sens, surtout celles qui indiquent les emplacements des édifices et des commerces perdus. Les chapelles commémoratives du souvenir édifiées à l'emplacement des bâtiments culturels dévastés répondent à un véritable besoin social et mémoriel, de même que leurs vitraux patriotiques. Les thématiques sont très proches des monuments aux morts. Par exemple, à Vaux-devant-Damloup la verrière est réalisée en 1932 par le peintre maître-verrier Jacques Gruber qui exerce à Paris et à Nancy pour la chapelle du souvenir construite par l'architecte Delangle. Elle est financée par les fonds des dommages de guerre comme beaucoup d'autres. Elle représente un soldat bleu horizon mourant qui reçoit la bénédiction d'un prêtre sur fond de champ de bataille. Le triptyque de la chapelle d'Haumont-près-Samogneau représente de manière plus païenne le parcours du village avec un volet réservé à l'avant-guerre, un à la guerre avec l'église et le cimetière sous les bombardements, et l'année 1916 de la tourmente où le village est dévasté sous la force de feu sans précédent. Les scènes avec les poilus se mêlent généralement aux sujets religieux classiques comme pour les vitraux des églises reconstruites des villages dévastés. Le principal thème devient le soldat de la Grande Guerre accompagné du Christ, de la Vierge Marie, des grands saints, des saints locaux avec une surreprésentation en Lorraine de la figure de St Nicolas et de Sainte Jeanne d'Arc qui devient l'emblème de la république qui résiste aux envahisseurs. L'église de Marbotte¹⁹⁶⁰ est singulière par sa grandeur dans les choix effectués dans les aménagements des églises par des vitraux patriotiques financés par les titres des dommages de guerre. L'atelier Graff et Adam produit plusieurs verrières en 1922 pour la commune. L'imposte colorée représente des drapeaux tricolores qui s'entremêlent au

1959. 10R 361-362 A4-B8, 206PER, AD.Meuse.

Mémorial de Verdun, Les villages morts pour la France, Beaumont-en-Verdunois, Bezonvaux, Cumières-le-Mort-Homme, Douaumont, Fleury-devant-Douaumont, Haumont-près Samogneau, Louvemont-Côte du Poivre, Ornes, et Vaux-devant-Damloup, 1994, Verdun, Éditions Beaumont, 30cm.

1960. Dossiers A4-BP, 206 PER, AD.Meuse, Collection CIL et FLPH divers auteurs, CIL, Tirages MH, ministre de la culture, médiatique de l'architecture et du patrimoine.

milieu desquels sont placés le casque du soldat, la médaille militaire et la croix de guerre, ainsi que des palmes et des branches de chênes. Celui situé dans le chœur de l'église à gauche représente Jésus qui soutient un soldat mourant en uniforme et pantalon rouge de 1914. Celui de droite représente la vierge des douleurs avec au-dessous le premier pèlerinage de la veuve et des orphelins à la tombe de l'époux et du père. Les vitraux de la nef évoquent le Marbotte ancien du temps des Templiers ainsi que le martyr des 30.000 morts français du secteur appartenant principalement au 8^e corps. Saint Michel soutient les troupes françaises en uniforme de 1915 assaillies par les troupes allemandes portant le casque à pointe, rappelant les événements guerriers. Le dernier vitrail est dédié à l'abbé Marquet fondateur de l'œuvre du souvenir du village. Il représente la prière aux morts du 8^e corps dans l'église du souvenir. Au registre supérieur Saint-Gérard, patron de la commune, implore la médiation de la Vierge en faveur des âmes des soldats, dont les corps étendus sur le sol de la nef attendent d'être inhumés. Pour conclure, nous pouvons constater que l'ensemble des monuments de mémoire, quels que soient leurs commanditaires et leurs emplacements contribue à forger une mémoire de la Grande Guerre qui intègre les traditions en les modifiant. Les symboles très proches reflètent les préoccupations nouvelles des communautés rurales au sein desquelles le lourd poids de l'héritage de guerre influence les pratiques et les croyances. Dans ce contexte particulier, les monuments aux morts, militaires, patriotiques, de même que les vitraux du souvenir deviennent des lieux d'expression de la mémoire, des lieux de vie communautaires symboliques et complémentaires.

III. DES FOLKLORES VILLAGEOIS SE DÉSAGRÉGEANT AU PROFIT DE NOUVEAUX MODES D'EXPRESSION ISSUS DE L'HÉRITAGE DE LA GRANDE-GUERRE.

1. Les rituels de la reconstruction : bénédiction, inaugurations, consécration.

Les cérémonies d'inaugurations et de bénédiction des monuments aux morts, des mairies-écoles, des cloches et des églises reconstruites s'affirment comme des rituels de la reconstruction des communautés rurales meusiennes au même titre que celles des autres départements dévastés, sauf que la dimension mémorielle est accentuée par la renommée mémorielle symbolique de Verdun. Les nouveaux rituels spécifiques à la période de reconstruction favorisent le resserrement des sociabilités communautaires. Ils consacrent le désagrégement des pratiques et des repères communautaires traditionnels. Les diverses cérémonies qui s'échelonnent entre 1923 pour les localités les moins affectées et le milieu des années 1930, avec un pic de concentration autour des années 1927-1928 qui correspond à la phase finale des travaux de relèvement, permettent de réactiver l'esprit civique, laïc et

républicain¹⁹⁶¹. Elles offrent aux curés des occasions de raviver les pratiques religieuses, mais surtout de leur donner de nouveaux modes d'expression qui sont compatibles avec les valeurs républicaines. Les rituels de la reconstruction¹⁹⁶² sont favorables aux rapprochements entre les représentants politiques et religieux. Tous concourent dans le même sens, celui du relèvement des édifices culturels et culturels et des communautés rurales, au-delà de leurs valeurs, de leurs croyances, de leurs orientations politiques ou des divergences d'intérêts. Les célébrations collectives, qui ne sont pas destinées uniquement aux administrés d'une agglomération revêtent des significations très symboliques. Elles marquent la fin du processus de reconstruction qui permet d'exorciser la guerre par la célébration officielle du relèvement des ruines. Elles permettent une catharsis collective. Elles redonnent du courage aux autres sinistrés pour affronter l'ampleur du travail de reconstitution à effectuer. Elles servent de point de départ à une nouvelle vie avec de nouvelles épreuves qui intègrent dans les pratiques, les us et les coutumes le souvenir des victimes et les séquelles de la Grande Guerre en général. Les personnalités politiques et religieuses sont conscientes des enjeux et des significations très particulières et symboliques dans la construction de la mémoire des communautés rurales des villages dévastés. En théorie, les cérémonies d'inaugurations et de bénédictions doivent avoir une dimension exclusivement religieuse. En pratique, elles revêtent une double dimension puisqu'elles révèlent à tous les Français l'aboutissement d'un long processus de relèvement des ruines qui permet de reconstituer les foyers dévastés et les édifices religieux, civiques et communautaires dévastés par la barbarie de l'ennemi. Les célébrations reposent sur la complémentarité du versant laïc-républicain et de celui religieux. Les premiers événements qui exercent cette fonction sociale sont les offices d'inaugurations des chapelles provisoires ainsi que les baptêmes des cloches qui sont, généralement liés. Comme dans le canton de Noyon en Picardie¹⁹⁶³ le baptême des cloches symbolise la première étape du relèvement. De nombreuses cloches avaient été emmenées par les Allemands pour les refondre pour des usages moins pacifiques. Les différentes communautés rurales dès leur retour affirment la volonté et la nécessité d'édifier un lieu de culte provisoire en attendant la reconstruction de l'édifice culturel détruit ou sa réparation pour assurer un lieu d'exercice de culte. La solution des baraquements provisoires est généralement retenue¹⁹⁶⁴. Elle permet d'accueillir provisoirement les cloches rapatriées ou nouvellement acquises. Généralement, le curé organise l'événement¹⁹⁶⁵ auquel assiste la communauté du village et les communautés paroissiales de celles avoisinantes, ainsi que les principaux représentants municipaux et ecclésiastiques, dont l'évêque ou son délégué. Le cortège

1961. Pilleboue (Fr.),(dir.), *Reconstruire en Picardie après 1918*, Réunion des musées nationaux, 2000,p.99-14.

1962. 103T, La Croix meusienne, 95T, Le Bulletin meusien, 110T, L'Écho de l'Est, Écho de Mont, Mesnil et Bonzé, Bulletins paroissiaux, dossiers A4—B8, 1914-1932, AD.Meuse.

1963. Pilleboue (Fr.)(dir.), op.cit., p.99-114.

1964. 8R 200, 8R 198-199, AD.Meuse.

1965. 103T, La Croix meusienne, 95T, Le Bulletin meusien, 110T, L'Écho de l'Est, Les Bulletins paroissiaux, Échos de Mont, Mesnil, et Bonzée, Dossiers A4-B8, 1919-1932,AD.Meuse.

dirigé par le curé est attendu par le maire devant la chapelle provisoire ou les tréteaux disposés dans la plaine qui sont destinés à recevoir les cloches. Ce dernier prononce une allocution très symbolique, qui dépasse le caractère religieux, où il rappelle le sacrifice des villageois durant le conflit, les dommages à l'édifice ainsi que les bilans humains, matériels et économiques. Le curé invite ensuite la foule à réciter des psaumes avant d'effectuer des prières de bénédictions, qui précèdent la relève et la bénédiction des cloches. Les personnalités religieuses et politiques présentes se relayent pour prononcer des allocutions de circonstances dont les contenus varient d'une localité à l'autre. Le curé tire trois fois le battant de chaque côté puis les parrains et les marraines. Ces derniers sont généralement les notabilités locales ou religieuses, ainsi que les principaux donateurs ou leurs représentants lorsqu'ils sont américains ou que les collectes des paroissiens sont complétées par celles des associations ou des journaux. Les cérémonies d'inauguration des chapelles provisoires sont parallèlement l'occasion de réunir les villageois et de leur donner un premier support d'expression de leurs émotions et de leur foi au lendemain du conflit. La célébration le 10 avril 1921 à Mont-sous-les-Côtes est représentative. Elle consacre le début du relèvement avec «sa nouvelle chapelle érigée par les soins de la municipalité catholique spacieuse, bien éclairée, élégante, délicatement décorée de drapeaux, de verdure et de fleurs»¹⁹⁶⁶. Elle rapproche tous les paroissiens et les administrés, ainsi que les instances religieuses et catholiques. L'allocution du curé qui souligne le sens particulier de cette fête rend hommage au maire, M. Roton, et à son adjoint, M. Beauguitte. Il les considère comme les principaux artisans de l'édification du lieu provisoire de culte. La journée s'achève par la visite de l'évêque des Régions libérées, Monseigneur Ginisty. Il est accueilli symboliquement par le maire. Les paroissiens et l'assistance débordante venue des villages des alentours entament des chants liturgiques, puis les cloches abritées sous le campanile provisoire sonnent. Le 17 avril¹⁹⁶⁷, le doyen de Saint-Mihiel préside celle qui a lieu à Loupemont. Les mêmes modalités de fonctionnement, d'organisation et de déroulement se repèrent. La petite chapelle provisoire est complètement transformée pour l'occasion, avec les nombreux bouquets de lilas et les éléments de verdure qui contrastent avec les ruines amoncelées du petit village affecté par les événements de guerre. Parallèlement, la foule très présente difficile à contenir dans le petit édifice assiste à la cérémonie. Le doyen exprime également sa gratitude envers les maires de Loupemont et de Varnéville, ce qui renforce le double caractère républicain catholique et l'union de l'ensemble des structures d'encadrement dans l'œuvre de relèvement, dépassant les clivages traditionnels et les tensions qui pouvaient résulter de la loi de Séparation. La bénédiction des cloches concrétise le processus en offrant de nouveaux symboles de reconnaissances chargés de sens, puisque le nom des cloches, Renée-Georgette et Hubert-Georgette-Marie-Charlotte font référence aux victimes de la Grande

1966. Écho de Mont, Mesnil et Bonzée, avril 1921, AD.Meuse.

1967. 103T, La Croix meusienne, 19 avril 1921, AD.Meuse.

Guerre. Les nouvelles traditions et les références qui soudent les liens humains des communautés rurales meusiennes sont imprégnées des enjeux et de la signification de ces cérémonies qui permettent aux populations sinistrées de se rapprocher, de se réjouir et de se reconforter au milieu des ruines. Les bénédictions et les consécration des églises reconstruites reposent sur le même principe. Elles sont généralement, à l'image de celle de Mesnil-sous-les-Côtes¹⁹⁶⁸, préparées de longue date. Elles renforcent les liens communautaires et donnent lieu à des préparatifs qui englobent toutes les classes d'âge et toutes les strates sociales. La cérémonie de bénédiction est appelée à répondre «au dévouement et au labeur de ceux qui la voulait superbe et triomphale [afin qu'elle nourrisse les traditions par une] journée mémorable qui restera toujours gravée dans l'esprit [des] paroissiens, tant fut splendide et grandiose la solennité qu'elle vit se dérouler dans nos murs. Journée de triomphe et d'allégresse qui fit vibrer l'âme de notre petite cité, journée d'union qui fit se lever tous nos compatriotes dans un même élan de religieux enthousiasme»¹⁹⁶⁹. Elles sont un moment de partage et de rapprochement entre les administrés¹⁹⁷⁰, mais également entre les différents villages. Elles estompent de manière bénéfique les limites géographiques, les différences sociales et économiques, et les rapports de dépendance. Elles sont à la fois uniques et communes à un ensemble plus vaste par leurs modes d'organisations. Elles véhiculent les valeurs de l'union, de la cohésion, de l'espoir, du courage, du labeur et de l'harmonie dans le but commun de parvenir au triomphe des relèvements des ruines qui exorcisent la guerre et les souffrances. Dans tous les cas, la voie publique et les édifices cultuels sont agrémentés d'une riche ornementation. Les autels sont richement décorés avec de gracieuses parures de fleurs naturelles et artificielles, qui complètent les riches tentures et les bannières étincelantes qui sont déployées. Dès 9 heures du matin, les premiers invités et les habitants des villages voisins affluent à pied ou en voiture pour les personnalités conviées qui appartiennent à la sphère politique ou religieuse. À 10 heures précises, le vicaire général, l'évêque ou son prélat se rendent au presbytère. Aussitôt s'organise la longue procession formée par les enfants de chœur, les jeunes gens et les demoiselles. Ils sont précédés de leurs bannières et suivis d'un nombreux clergé. Tous entonnent des chants liturgiques. Le maire, ses conseillers et éventuellement ceux des villages voisins attendent le cortège sur le seuil du sanctuaire. Le premier magistrat prononce un discours dans lequel il rappelle le sort du village et des populations durant le conflit et les principales étapes de la reconstruction. Il prononce également une allocution de bienvenue au préfet ou à l'évêque. Elle traduit une cordiale entente «au milieu d'une population, qui a gardé intégralement ses traditions religieuses, malgré l'évolution des idées et des mœurs»¹⁹⁷¹ selon les rapports publiés dans les bulletins paroissiaux

1968. 103T, La Croix meusienne, 95T, Le Bulletin meusien, 110T, L'Écho de l'Est, L'Écho de Mont, Mesnil et Bonzée, 1925-1927, E Dépôt 213 100, AD.Meuse.

1969. Écho de Mont, Mesnil et Bonzée, n°21, 1^{er} décembre 1926, AD.Meuse.

1970. 103T, La Croix meusienne, 95T, Le Bulletin meusien, 110T, L'Écho de l'Est, 87T, L'Avenir de la Meus, 123T, L'Est républicain, 1925-1931, AD.Meuse.

1971. Écho de Mont, Mesnil et Bonzée, n° 33, décembre 1927, AD.Meuse.

et les journaux à tendances catholiques. Le protocole¹⁹⁷² veut ensuite que l'homme d'Église prononce quelques mots à la fois pour les fidèles et pour les magistrats communaux pour leurs actions menées en faveur de la reconstruction des églises, mais également des villages dévastés en général. Les prières liturgiques de la bénédiction peuvent commencer suivies de l'aspersion des murs extérieurs. La procession pénètre dans l'église en chantant des litanies des Saints que termine une seconde aspersion, celle des murs intérieurs. Selon les usages, la messe peut être précédée d'une présentation de la paroisse par le curé titulaire de la chaire. Dans ce cas, il retrace la vie religieuse de ses ouailles, l'histoire du village et des riverains durant le conflit, rend hommage à leurs générosités catholiques et les exhorte à devenir meilleurs encore. Enfin, il adresse des remerciements mérités à tous ceux qui ont concouru au relèvement de l'édifice, à sa restauration ou à son embellissement. Les rites solennels de la messe peuvent dès lors se dérouler, généralement célébrés par le curé villageois assisté des officiants des paroisses voisines. Le prélat, le pontife ou le vicaire général sont placés à proximité du maître autel resplendissant dans ses lignes pures et sa riche ornementation. Les notabilités religieuses, plus ou moins prestigieuses selon la taille des localités ou la périodicité des célébrations sont regroupées autour de lui, en respectant l'ordre de la bienséance. Une importance particulière est accordée aux chants, car ces derniers symbolisent la reprise de la vie et contrastent avec le silence des ténèbres du temps des ruines. Les messes chantées deviennent dès lors la norme, qui induit des mutations significatives dans les pratiques religieuses, puisque le prêche n'est plus un moment d'attention studieux dans le silence, mais un moment partagé d'expression d'émotions et de sentiments. Très souvent après la lecture des évangiles, l'officiant retrace les douloureux parcours et martyrs des églises durant les affrontements ou les périodes d'occupation de l'ennemi, ainsi que le dur exil des paroissiens, leurs retours aux villages ruinés et leurs rudes étapes de la reconstruction. La fin de l'office est réservée à des chants liturgiques choisis par rapport à leurs significations, à la renaissance ou la résurrection qui renvoie à celle de l'édifice et de la communauté paroissiale. Enfin, les demoiselles laïques ou congrégationalistes organisent une quête, qui produit généralement des sommes respectables qui sont ensuite injectées dans les travaux d'embellissement de l'édifice, qu'il s'agisse d'achat de statuaire ou de l'acquisition de vitraux. À l'issue de la messe, des réunions officielles peuvent être organisées au presbytère entre les représentants religieux et les membres du conseil paroissial ainsi que les délégués de l'Union catholique. Elles ne sont pas la norme, car elles provoquent une rupture dans la journée d'union dans la célébration du relèvement qui dépasse les clivages religieux et politiques. Selon les budgets des municipalités, les banquets qui sont organisés à midi sont soit destinés à l'ensemble des administrés, soit à un cortège d'invités. Les repas sont

1972..103T, La Croix meusienne, 95T, Le bulletin meusien, 110T, L'Écho de l'Est, 97R, L'Avenir de la Meuse, 123T, L'Est républicain,, L'Écho de Mont,Mesnil et Bonzée, Bulletins Paroissiens, 1925-1931, AD.Meuse. Pilleboue (Fr.)(dir.), op.cit.,p.99-114.

confectionnés et servis par des dames du village. Les divers toasts portés aux premiers magistrats et aux ecclésiastiques prolongent les discours de la cérémonie et scellent les rapprochements dans l'esprit d'une union cordiale. Le déroulement de la journée dépend ensuite des choix effectués par chaque localité, mais à condition que les célébrations reprennent à 15 heures. Toutefois, nous relevons que très souvent les cloches sonnent à toutes volées pour réunir les fidèles après quoi les discours sont prononcés sur la croix et ses diverses leçons, sur la passion du sauveur ou sur des thématiques religieuses symboliques autour de la résurrection. Des processions de bénédiction des chemins de croix sont organisées toujours ponctuées de chants liturgiques et des discours à chaque étape qui renvoient pareillement aux étapes de la reconstruction. Les chemins de croix sont souvent édifiés durant la période de reconstruction. Ils sont financés par des dons ou le produit de souscriptions publiques, mais également par des subventions obtenues de la part de l'œuvre des églises dévastées de France. Les festivités s'achèvent en fin d'après-midi par des chants et des remerciements des différents intervenants et invités. Les cérémonies de célébrations et d'inaugurations peuvent également concerner les édifices communautaires, principalement les mairies-écoles qui dans le département de la Meuse sont en grande partie reconstruites. Cependant, par souci d'économie, les inaugurations sont très généralement regroupées avec celles des monuments aux morts¹⁹⁷³ qui ont une valeur et des significations symboliques, mémorielles et victimaires beaucoup plus fortes. Les inaugurations des monuments aux morts qui trônent sur la place publique ou au milieu des cimetières sont très symboliques et sont des moments forts de la construction mémorielle. Les rituels divergent peu de ceux de l'inauguration religieuse avec une temporalité et des étapes assez similaires dans l'organisation. Ainsi, les programmes à l'exemple de celui de Neuville-en-Argonne¹⁹⁷⁴ sont très standardisés. Le matin à 10 heures est célébrée une messe solennelle en l'église villageoise avec le concours de la fanfare municipale en sus des chœurs pour les chants. Elle est suivie d'une procession vers le monument aux morts. En fin de matinée, ce dernier est béni en présence des personnalités politiques ainsi que de celles religieuses qui sont présentes, de même que l'inspecteur de l'école primaire. La bénédiction peut être suivie, selon les configurations locales de celle du nouveau cimetière et d'une visite aux tombes militaires. Un vin d'honneur ou un banquet est organisé par la municipalité. Il est l'occasion de resserrer les liens communautaires et de renforcer la concorde villageoise. Des festivités telles que des concerts et des chants peuvent être attestées avec la même symbolique attribuée à la musique et aux chants. Les inaugurations officielles accompagnées des discours de circonstance se déroulent en seconde partie d'après-midi. La particularité est la présence des personnalités politiques qui sont inscrites à l'échelle départementale ou nationale. Si dans la

1973. E Dépôt 51 134, 107 81, 137 84, 179 21, 228 61, 450 31, 501 42, 537 48, 1251W 898,, dossiers A4-B8, 206PER, AD.Meuse. 103T, La Croix meusienne, 110T, l'Écho de l'Est, 97T, L'Avenir de la Meuse, 123T, L'Est républicain, 1922-1932, AD.Meuse.

1974. 103T, La Croix meusienne, 15-28 Mai 1926, AD.Meuse.

majorité des cas les maires sont en contingents plus importants, les députés et le sénateur Lecourtier participent à de nombreuses inaugurations, de même que les sous-préfets qui représentent le préfet lorsque ce dernier ne peut pas être présent. Parfois, comme à Neuville-en-Argonne, la célébration s'effectue sous la présidence de Raymond Poincaré. L'autre spécificité attestée est la présence des contingents d'anciens combattants, qui renforcent la dimension victimaire et le sacrifice des enfants du village morts pour la France dans le devoir patriotique. Les représentants religieux à l'exemple du curé A.Marmois véhiculent les valeurs autour de deux mots sacrés Religion et Patrie avec un devoir de mémoire et de reconnaissance envers ceux qui sont un exemple à suivre. Selon eux, ils «ont bien mérité de la grande et de la petite Patrie [...] l'hommage de sa reconnaissance dans la pierre sacrée du souvenir»¹⁹⁷⁵. Les monuments aux morts inaugurés constituent des «mémoriaux pieux [qui s'adressent] à tous les survivants des héroïques combats, à la jeune génération qui monte, à la postérité [pour leur rappeler] la bravoure légendaire et l'ultime sacrifice de nos chers petits soldats du pays [qui] ont combattu par devoir et sont morts pour le devoir La Patrie en danger leur avait demandé de sacrifier pour sa défense leurs jeunesses, leurs affections, leurs santés, leurs vies, ils ont tout sacrifié parce que c'était le devoir»¹⁹⁷⁶. Ils sont à la fois le symbole du sacrifice, des capacités de relèvement des communautés rurales affectées par les événements de guerre et des nouvelles valeurs qui unissent les groupes humains entre eux. Les présences des enfants qui récitent des poèmes et la Marseillaise sont hautement chargées de sens dans ces rituels qui incarnent la transition entre le passé et l'avenir. Comme pour les inaugurations des églises, celles des monuments aux morts et des mairies-écoles peuvent donner lieu à des quêtes. À titre d'exemple, celle de Neuville¹⁹⁷⁷ a lieu à l'issue d'un banquet présidé par le sous-préfet d'arrondissement qui réunit 130 convives. Elle est organisée par le président de la fédération R. et R.S. M. Chaize H. Elle permet de récolter la modique somme de 300 francs. Les participants remerciés reflètent un nouvel engagement nécessaire des notabilités locales dans la construction de la mémoire des communautés rurales puisqu'on peut relever les dons effectués par les notaires de Clermont-en-Argonne, du capitaine de gendarmerie, d'un juge de la paix, d'un médecin, des forestiers ainsi que d'un percepteur. Notons toutefois que ces caractéristiques ne sont pas spécifiques au département meusien. Les rituels à la reconstruction se retrouvent dans d'autres départements sinistrés tels que la Picardie ou le Nord-Pas-de-Calais¹⁹⁷⁸. Les cérémonies se déroulent toujours en deux temps¹⁹⁷⁹, avec une célébration religieuse qui consiste principalement en une messe et une bénédiction, et une inauguration civique. Elles sont entrecoupées d'un banquet, suivis ou

1975. Échos de Mont, Mesnil et Bonzée, n°67, 1^{er} octobre 1930, AD.Meuse.

1976. Discours du curé A. Marmois, op.cit., 1^{er} octobre 1930, p.1, AD.Meuse.

1977.103T, La Croix meusienne, 15-28 Mai 1926, AD.Meuse.

1978.Pilleboue (Fr.), op.cit. p.99-114.

Bussière (E.), Mareilloux (P.), Varaschin (D.)(dir.), La Grande reconstruction, Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre, 2000, AD. Pas-de-Calais, 2002, 477p.

1979. 103T, La Croix meusienne, 95T, Le Bulletin meusien, 97T, L'Avenir de la Meuse, 110T, L'Écho de l'Est, 123T, L'Est républicain, 1922-1932, AD.Meuse.

précédés de chants et de fanfares. L'ordre des cortèges est toujours réglé d'avance surtout lorsque des personnalités importantes telles que Raymond Poincaré sont les invités d'honneur. Durant la cérémonie, des discours alternent avec l'appel aux morts, les poèmes récités par les enfants et la musique ainsi qu'une minute de silence et le dépôt de gerbes. Les discours des maires apparaissent dans leurs contenus très stéréotypés et standardisés, bien qu'adaptés à la situation locale. Les remerciements précèdent toujours la martyrologie du village, avant de mettre en exergue le sacrifice des soldats ainsi que leurs liens fraternels au nom de la défense de la Patrie par la libération du sol natal. Ils appellent tous à un devoir de mémoire envers les anciens combattants tués, mais aussi à la méfiance envers un éventuel redressement allemand. Tous les discours sont imprégnés de patriotisme. Il justifie l'érection des monuments. Il donne une réinterprétation du souvenir et du sacrifice en le sacralisant dans une dimension cathartique collective pour atténuer la douleur des familles. Le devoir de mémoire qui s'installe incite à intégrer au maximum les enfants dans les rituels de célébration, notamment lorsqu'elles sont l'occasion pour les communes de recevoir les insignes de la légion d'honneur ou la Croix de guerre 14-18 qui reconnaissent leurs rôles durant la guerre et leurs contributions à la victoire. Les écoliers sont amenés à tirer les enseignements du sacrifice de leurs aînés. Les jeunes filles et les garçonnetts portent généralement les pancartes où sont inscrits les noms des enfants morts pour la Patrie et à l'appel du nom du disparu ils répondent morts pour la France, présent pour lui. À l'échelle du département, les cérémonies religieuses ou civiques sont des moyens de cohésions qui donnent très rarement lieu à des querelles politiques. Un autre type de cérémonie paraît plus spécifique au département. Il s'agit des cérémonies de liquidation des coopératives de reconstruction qui jalonnent le parcours des communautés rurales sinistrées dans l'après-guerre. Ces dernières s'affirment pareillement comme l'un des principaux rituels à la reconstruction, qui réunit l'ensemble des intervenants, les représentants politiques et religieux ainsi que les administrés, sociétaires et sinistrés isolés. À titre d'exemple, le 1^{er} décembre 1928 la cérémonie de liquidation de la coopérative de reconstruction intervillageoise Mont-Viller-sous-Bonchamps¹⁹⁸⁰ réunit le sénateur Lecourtier, le président de l'Union de Verdun M. Roussel, le directeur de l'union des coopératives M. Jacquemin, M. Salque du contrôle du emploi, M. Chaize Victor le principal entrepreneur à la reconstruction ainsi que les sociétaires, les membres du conseil d'administration et le curé. L'adjoint au maire dans son discours rappelle le parcours de la localité sinistrée, remercie le sénateur et exprime en leurs noms sa gratitude au sénateur pour son dévouement et son action particulière au profit de la reconstruction et plus particulièrement dans la région de Verdun. En retour, la municipalité et le curé villageois reçoivent l'expression de son admiration pour la gestion prudente et la cohésion qui ont permis le relèvement. Dans les villages morts pour la France, les dimensions mémorielles et victimaires se construisent plus précocement avec des répercussions dans le département envers ces

1980.3MI 16, L'Avenir de la Meuse, décembre 1928, AD.Meuse.

localités qui reflètent le sacrifice maximum consenti pour la Patrie. À titre d'exemple, en 1921, le maire de Cumières par voie de presse «prévient ses concitoyens qu'un service solennel en l'honneur des enfants de la commune morts pour la France sera célébré le mardi 6 avril prochain, sur les ruines détruites de Cumières. Aussitôt la messe terminée, M. Ottenin Émile [le premier magistrat] fera aux familles la distribution des médailles et diplômes qui leur sont décernés par les grandes associations françaises de reconnaissances patriotiques. L'après-midi si le temps le permet, il se fera un devoir de les accompagner dans leur visite du champ de bataille et en particulier du Mort-Homme, lieu fameux, désormais historique»¹⁹⁸¹. Les cérémonies d'inauguration des chapelles du souvenir¹⁹⁸² s'intègrent dans le processus de sacralisation et de mémorialisation du département meusien. Dans ce contexte particulier, où les consécration, les bénédictions et les inaugurations s'affirment comme les principaux rituels de la reconstruction, le souvenir de la Grande Guerre devient trop oppressant pour que les anciennes traditions ou les us et coutumes parviennent à se réimplanter. L'héritage du conflit, son souvenir plus ou moins instrumentalisé et sa mémoire ou ses mémoires leur portent un coup fatal.

2. Des traditions happées par l'héritage de la Grande Guerre.

Les folklores villageois qui sont d'ores et déjà en profonde mutation au cours des décennies précédentes le premier conflit mondial ne trouvent pas un terreau de réception propice à la reprise des us et coutumes durant l'entre-deux-guerres. Les mentalités et les mœurs ont évolué, les individus n'aspirent plus aux mêmes attentes et les lourdes séquelles de la Grande Guerre demeurent omniprésentes au quotidien dans un département qui se mémorialise en même temps qu'il se reconstruit. Les démarches administratives volumineuses et les travaux à entreprendre réduisent les possibilités de résurgences des pratiques communautaires sous leurs formes ancestrales. De même, elles sont bouleversées par les modifications dans le profit des populations qui sont induites par la forte ponction humaine qui déséquilibre les classes d'âge, la proportion homme femme et les hiérarchies socio-économiques¹⁹⁸³. Les préoccupations sont également différentes. Le quotidien est rythmé par les questions relatives au relèvement des bâtiments, mais aussi des activités économiques en général, alors que la main-d'œuvre masculine fait défaut. Pour atteindre leurs objectifs et contourner les nombreux obstacles auxquels elles sont confrontées, les sociétés rurales acceptent d'intégrer des pratiques et des éléments jugés plus modernes et rationnels qui ont une incidence directe sur leurs traditions et leurs coutumes.

1981. Fisnot (A.), Verdun. *Les villages détruits de la Zone Rouge*, Collection les patrimoines, 2016, p.46.

1982. 103T, La Croix meusienne, 95T, Le Bulletin meusien, 97T, L'Avenir de la Meuse, 110T L'Écho de l'Est, 123T, L'Est républicain, 1928-1933, Dossiers A4, B8, 206PER, AD. Meuse.

1983. 6M15, 6M17,-21, 6M23 à72 inclus, E Dépôt 2 14, 231F, 51 1F3, 85 1F1, 85 6, 102 23, 102 32, 120 23, 134 1F, 134 15, 140 26, 196 32, 360 11, 388 34, AD.Meuse.

Ces dernières ne peuvent pas dans ces conditions se réimplanter. Les héritages ne sont pas pour autant reniés. Ils sont partiellement repris et sont enrichis de nouveaux qui découlent des vécus, des expériences et des conséquences du conflit. Les mœurs et les mentalités sont nourries par les différents déplacements, la cohabitation imposée, l'exil, l'arrachement au territoire des ancêtres. Les populations villageoises ont appris à vivre en dehors d'un cadre restreint, à se confronter à l'altérité, à être plus réceptives aux pratiques et aux usages en vigueur dans d'autres groupes. Cette ouverture sur l'extérieur est renforcée par la coopération qui est corollaire et caractéristique du relèvement. L'essor et l'extension des moyens de communication et de transport facilitent les migrations qui modifient le lieu d'expression des pratiques communautaires qui sont de moins en moins spécifiques à une unité administrative. Les rituels à la reconstruction contribuent à modifier les traditions¹⁹⁸⁴. Les jeux publics sur les places ou dans les rues se raréfient et sont désormais cantonnés à quelques initiatives privées. Les baptêmes, les mariages et les enterrements demeurent des moments clefs de la vie des individus, avec des manifestations familiales et villageoises qui sanctionnent le passage des rites initiatiques. Les veillées se vident de leurs fonctions premières et perdent leurs caractères, car les journées de travail sont rallongées par le manque de bras et les progrès de l'électrification, alors que les cafés s'affirment comme les principaux lieux de sociabilité des hommes. Les patois régressent également considérablement, d'une part par les progrès de la scolarisation, d'autre part par une meilleure intégration à la république et à ses valeurs. La langue française s'affirme comme la langue principale. Les patois locaux disparaissent peu à peu en se francisant et s'éteignent à la disparition des aînés qui restent les derniers gardiens des vocabulaires et des usages locaux. Une réserve doit cependant être émise, car les patois sont utilisés de façon spécifique dans certains villages pour transmettre une vision idéalisée des traditions et amplifier ou accentuer le caractère irréversible des destructions. Cette démarche se retrouve dans le poème de Louis Lavigne qui est entièrement écrit en patois de Cumières-le-Mort-Homme¹⁹⁸⁵. Il décrit ainsi les anciennes coutumes, le sort de l'église, les exactions commises par les Allemands, les ruines du village et la mort de la localité trop dévastée pour renaître. L'utilisation des poèmes pour décrire l'état des villages après guerre est loin d'être atypique au lendemain du conflit. La plupart sont rédigés en français surtout lorsque l'œuvre de relèvement est entamée. Ils sont très largement diffusés au-delà des limites d'un village par l'insertion dans les colonnes des journaux locaux, notamment dans la *Croix meusienne*¹⁹⁸⁶. Ils reflètent l'utilisation de nouveaux supports d'expression des valeurs et des émotions des communautés rurales avec des références dominantes et récurrentes aux séquelles de la Grande Guerre. À titre d'exemple, celui

1984. 103T, La Croix meusienne, 95T, Le Bulletin meusien, 85T, L'Avenir de la Meuse, 110T L'Écho de l'Est, 123T, L'Est républicain, 1920-1933, E Dépôt 2 2, 80 3, 81 107, 16 05, 16 09, 175 27, 17 67, 229 4, 253 100, 255 2, 265 101, 342 2, 360 32-33, 412 11, 463 1-2, 468 102, 473 104, 516 3-5, AD.Meuse.

1985. Lavigne (L.), *Histoire de Cumières*, op.cit., p.108-110.

1986. 103T, La Croix meusienne, 1920-1932, AD?Meuse.

publié le 29 juin 1919 commence par décrire le petit village coquet de Mesnil-sous-les-Côtes avec sa modeste église, ses lieux de vie communautaires et ses champs. Puis, il se focalise sur la guerre. Celle qui « en août de l'an terrible [impose] aux pauvres laboureurs vigneron [de fuir] par l'avalanche qui approche. La foudre tombe, le sol tremble, partout des murs, des toits béants. Le fer et l'incendie ensemble dévorent biens et bâtiments »¹⁹⁸⁷. Ensuite, il évoque le courage de la population qui reste sur la terre des aïeux jusqu'à être contrainte à l'exil lorsque Pétain l'ordonne. Des thématiques religieuses s'observent à travers des phrases telles que « Dieu bénira notre endurance », cependant la dimension patriotique l'emporte. La victoire de la République glorieuse est décrite avec des références à Foch puis le retour de l'exil et les espoirs de renaissance. Le thème du sacrifice est parallèlement véhiculé, soulignant la persévérance et la participation des villageois à la gloire du pays, puisqu'à ses pieds « s'est brisé l'effort des Huns. Ils l'ont réduit en cendre, meurtri, broyé, laissé pour mort, mais ils n'ont jamais pu le prendre ». Généralement, tous les poèmes reprennent ce découpage chronologique. Les thématiques similaires qui sont adaptées aux spécificités locales. Le poids de la guerre pénètre fortement la tradition et devient un point nodal dans la construction des nouvelles identités villageoises, avec des références récurrentes aux vécus durant la Grande Guerre et ses séquelles dans les mémoires qui se forment, infléchissant les traditions qui émergent. Les répercussions de l'exode rural provoquent également des mutations dans les pratiques communautaires¹⁹⁸⁸. Les bourgs et les villes continuent d'attirer les populations rurales qui idéalisent les modes et les loisirs qui y sont proposés. Les mentalités et les mœurs libérées par le conflit sont favorables au développement des modes féminines et des danses, ce que dénoncent les évêques le 21 janvier 1920, mais qu'ils ne parviennent pas à endiguer. Les campagnes sont intéressées par les activités et les loisirs proposés dans les agglomérations urbaines ou les gros bourgs. Cependant, le transfert culturel de ces derniers dans les villages est très rare et ne produit pas les résultats escomptés¹⁹⁸⁹. Quelques instituteurs sont à l'initiative de conférences sur des thèmes variés ou de créations de salles de projections cinématographiques, mais les riverains sont peu réceptifs au concept. Ce décalage résulte des changements qui s'opèrent dans les habitudes et les modes de vie. Le village ne devient plus l'unique cadre géographique où les individus évoluent de leurs naissances à leurs morts. Ils deviennent des lieux de résidence qui ne sont plus impérativement associés à celui d'exercice des activités rémunératrices et des divertissements. Les déplacements sont acceptés. Ils induisent des migrations dans le cadre des relations familiales, administratives et pour rechercher des prestations déficitaires lors de leurs loisirs. Les carnivals ne sont plus organisés dans les localités dévastées occupées à la

1987. 3MI 117, La Croix meusienne, 29 juin 1919, AD.Meuse.

1988.. 6M17-64, E Dépôt 2 2, 80 3, 81 107, 16 05, 175 27, 176 7, 229 4, 253 100, 255 2, 265 101, 342 2, 360 32-33, 412 11, 463 11, 463 1-2, 468 102, 516 3-5, 517 3-4, AD.Meuse.

1989. E Dépôt 2 2, 80 3, 81 107, 160 5, 175 27, 176 7, 229 4, 253 100, 255 1, 265 101, 342 2, 360 32-33, 412 11, 346 1-2, 468 102, 516 3-4, 517 3-4, 103T, La Croix meusienne, 95T, Le Bulletin meusien, 97T, L'Écho de L'Est, 1920-1935, AD.Meuse.

reconstruction. Lorsqu'ils ont lieu, ils ne sont plus que de pâles copies de ce qu'ils étaient jadis. Ils perdent leurs fonctions sociales d'exutoire et de dévouement avec la mise en avant des personnes qui dérogent au modèle qui caractérise le groupe villageois. Les fêtes patronales s'éloignent des célébrations ancestrales. Toutes les municipalités conservent la date de l'événement et le saint patron protecteur attaché au village. Cependant, elles passent au second plan par rapport aux célébrations spécifiques à la reconstruction ou qui commémorent la Grande Guerre¹⁹⁹⁰. Elles deviennent généralement associées à des manifestations du souvenir notamment dans les villages morts pour la France, où elles sont la date de la réunion annuelle des anciens riverains. Elles sont vidées de leurs caractères traditionnels au profit de la construction des dimensions victimaires et mémorielles. Les lieux de vie communautaires, que sont les églises, les mairies-écoles, les lavoirs, les abreuvoirs et les fontaines conservent leurs fonctions sociales. Cependant, les progrès de l'électrification, l'aménagement d'un point d'eau dans les habitations reconstruites et l'apparition de nouveaux lieux de vie modifient le rapport d'exclusivité traditionnel entretenu par les villageois. Les lieux de rassemblements traditionnels perdent leurs âmes et leurs rôles structurant par l'effet conjugué de l'évolution des mœurs, de la modification des structures organisationnelles, humaines, des progrès apportés dans les habitations, et de nouveaux édifices construits à la mémoire du conflit. Dans un élan de patriotisme et de triomphe de la république au village, la fête du 14 juillet supplante la fête patronale. Cependant, les modalités d'organisations diffèrent peu de celles d'avant-guerre, de même que les budgets alloués, les subventions obtenues et les activités mises en place. Les bals restent la norme de même que les aides aux indigents, mais les allocutions sont désormais orientées sur les sacrifices des villages pour la victoire, sur le patriotisme et sur les capacités de relèvement. Les traditions sont également modifiées par l'émergence dans le département meusien d'un tourisme de mémoire spécifique aux régions dévastées qui n'est pas sans soulever des problématiques épineuses où les questions matérielles, financières et mémorielles s'entremêlent. Dès le 5 juillet 1919, le député meusien Louis Revault dénonce une tendance qui est parallèlement mise en lumière dans le *Journal des régions dévastées*. Certains compatriotes qui « ne sachant que faire de leurs dimanches, s'en allaient faire une partie de campagne de nos ruines et rentraient le soir satisfait d'avoir passé une bonne journée »¹⁹⁹¹. Ces comportements peuvent être mal interprétés par les sinistrés locaux qui tolèrent mal les offenses à la morale lorsque les touristes sabrent le champagne sur le parapet d'une tranchée célèbre où de nombreux soldats sont tombés grièvement blessés. Il accuse plus ou moins à tort le gouvernement de n'avoir « rien fait pour conserver ces lieux historiques. [...] Encore moins a-t-on cru devoir prendre au sérieux l'organisation d'un tourisme spécial qui pourrait cependant être

1990. 103T, La Croix meusienne, Le Bulletin des communes du diocèse de Verdun, Bulletins paroissiaux, 98T, L'Écho de L'Est, 1923-1933, AD.Meuse.

Pilleboue (Fr.), (dir.), op.cit., p.99-114.

1991. 95T, Le Bulletin meusien, article du député Revault, Le tourisme de mémoire, 5 juillet 1919, AD.Meuse.

l'un des facteurs les plus actifs de la reprise de la vie économique, dans quelques-unes au moins de nos malheureuses régions». Le tourisme de mémoire provoque des divergences d'opinions, qui sont difficiles à trancher du fait des antagonismes entre les déviances qu'il peut engendrer et des retombées économiques qui peuvent aider au relèvement. Les villages ne sont pas tous égalitaires dans le processus du tourisme mémoriel¹⁹⁹². Les agences qui gèrent les flux de touristes américains, britanniques et d'autres nations qui ont combattu ou qui sont attirés par la découverte des lieux de combats s'établissent de préférence dans les villes proches du front. Elles préfèrent les lieux où peuvent se développer les entreprises hôtelières susceptibles de les prendre en charge, alors que les petits hôtels, les auberges et les cafés villageois peu attractifs peinent à résister à la concurrence. Les communautés rurales pourtant directement concernées sont généralement laissées en marge des débats bien que des répercussions sur leurs cadres de vie soient attestées. Monseigneur Ginisty défend dès 1919 son projet pour honorer la mémoire des héros morts autour de Verdun. Il part du constat que le diocèse de Verdun est l'un des plus complètement dévastés par la guerre. Il réfléchit à la manière, dont «il serait possible de tirer parti de cette vaste étendue pour la reconstitution de la vie économique»¹⁹⁹³. Il reprend cette assimilation des champs de mémoire aux retombées économiques. Il porte son projet qui aboutit à la création de l'ossuaire et du mémorial de Douaumont, qui permet de regrouper les ossements et les corps des disparus, d'entretenir les champs de bataille et de donner une organisation au tourisme de mémoire. Ce dernier se développe principalement à partir de la renommée mémorielle et symbolique acquise par la cité verdunoise qui polarise l'attention du monde notamment des États-Unis. Par les flux de pèlerins ou de touristes, les communautés rurales sont peu à peu dépossédées de leurs histoires. Une sélection des événements s'opère pour répondre aux attentes des touristes qui ne sont pas toujours compatibles avec celles des riverains. Les communautés rurales qui vivent sur les territoires qui conservent de nombreuses traces du conflit et des lieux de mémoires sont contraintes de s'adapter. Toutefois, ce tourisme provoque également des coûts financiers supplémentaires à supporter. À titre d'exemple, la municipalité de Gremilly¹⁹⁹⁴ décide de remettre en état le chemin de Louvemont-Côte-du-Poivre afin de permettre aux habitants, mais surtout aux touristes de se rendre facilement à la chapelle du souvenir récemment édifiée ainsi qu'au cimetière communal. Le projet est délégué pour faciliter les démarches administratives et obtenir des avantages financiers à la coopérative de reconstruction villageoise, qui reçoit à ces fins une délégation de 80.000 francs à prélever sur les titres des dommages de guerre. Paradoxalement, les ruines fascinent moins que les lieux d'affrontements et les visiteurs témoignent peu d'intérêt pour la reconstruction et son

1992. Dossiers A4, B8, 206PER, E Dépôt 2 2, 80 3, 81 107, 160 5, 175 27, 176 7, 229 4, 253 100, 255 1, 265 101, 342 2, 360 32-33, 412 11, 463 1-2, 468 102, 516 3-5, 517 3-4, 103T, La Croix meusienne, 95T, Le Bulletin meusien, 1919-1935, AD.Meuse.

1993. 103T, La Croix meusienne, 23 janvier 1919, AD.Meuse.

1994. E Dépôt 229 3, AD.Meuse.

architecture très caractéristique dans le département meusien. Les retombées du tourisme de mémoire profitent plus aux grandes entités qu'aux petits villages. Le poids de l'héritage de la Grande Guerre y est pourtant tout aussi important et influence les mutations dans les traditions et les pratiques communautaires. La ligue nationale du souvenir¹⁹⁹⁵ exerce un rôle non négligeable dans cette sélection des lieux de mémoire en éditant des guides du tourisme qui orientent les pèlerins sur les principaux champs de bataille et les villages martyrs avec un regain d'intérêt selon les périodicités. Le syndicat d'initiative de Verdun¹⁹⁹⁶ participe pareillement à mettre en avant un patrimoine plutôt qu'un autre. Il accroît la renommée de Verdun au détriment des dizaines d'agglomérations qui gravitent dans son orbite avec son guide bilingue, français-anglais de Verdun et ses champs de bataille. La société Michelin et cie¹⁹⁹⁷ diffuse très largement par ses guides illustrés, régulièrement actualisés, les principaux lieux de mémoire à visiter, ce qui permet de nourrir constamment les flux de pèlerins tout en affirmant la place de Verdun comme le symbole de la Grande Guerre, bien en aval des diverses commémorations. L'intérêt pour ces flux de badauds dans le cadre des lieux de mémoire est motivé par la question financière. L'entretien des anciens lieux d'affrontements, des ouvrages militaires et des villages morts pour la France revient très cher. Des budgets importants sont indispensables principalement par la nécessité de prendre des mesures pour les conserver, pour extraire les munitions qui présentent un danger pour les riverains comme pour les pèlerins, ainsi que pour maîtriser la végétation sauvage qui prolifère très rapidement au milieu des ruines. Un décalage s'observe entre les volontés des Meusiens, qui sont soucieux d'obtenir le relèvement de leurs ruines et d'honorer leurs héros morts pour la France, et les moyens qui leur sont attribués avec une réduction constante des sommes allouées lors des commémorations faute de subside. À titre d'exemple, le conseil général prend en charge les frais de déplacement des anciens habitants d'Haumont-près-Samogneux¹⁹⁹⁸ lors de la première cérémonie de retrouvailles orchestrée par l'abbé Bonné en août 1928 lors de l'inauguration du monument aux morts. La mesure est renouvelée le 18 août 1929, le 24 août 1930 et le 23 août 1931 ainsi que lors de l'inauguration de la chapelle du souvenir. Les premières coupes budgétaires s'effectuent ensuite. Elles provoquent un desserrement des liens communautaires qui tentent de se reconstituer annuellement alors que les individus ont refait leur vie dans les localités adjacentes ou plus éloignées où ils établissent un point de chute. Les municipalités ou les commissions administratives qui les remplacent doivent prendre en charge les frais inhérents aux transports des riverains, à l'organisation de la messe en plein air, et au banquet offert aux convives

1995. Rycx Léon), Ligue nationale du souvenir. Le livre de la Meuse. Pèlerinage aux champs de bataille et aux villages martyrs. guide du tourisme, Bruxelles, ligue national du souvenir, 116p.

1996. Syndicat d'initiative de Verdun, Verdun et ses champs de bataille. Frensch-englisch guide, Paris, Éditions Blondel la Rougery, 1919, 24p.

1997. Michelin et Cie, Guide illustré Michelin des champs de bataille, Verdun-Argonne-Meuse, La Bataille de Verdun, 1914-1918, Clermont-Ferrand, Michelin et Cie, 1919-1921-1928, p.1-192, p.1-112, p.1-127.

1998. 4K 76-82, 103T, La Croix meusienne, 95T, Le Bulletin meusien, 123T, L'Est républicain, 1928-1931, AD.Meuse.

avec le concours de la société meusienne de musique, la Thiervilloise. Elles ne veulent pas que les nouvelles traditions et coutumes qui sont fortement imprégnées de la mémoire de la Grande Guerre tombent en désuétude dès le milieu des années 1930. Enfin, les communautés rurales perdent peu à peu le contrôle de leur propre histoire qui est instrumentalisée par les pouvoirs publics et qui glisse dans le registre du mémoriel. Des conflictualités peuvent dès lors apparaître avec des désaccords sur les sommes à imputer aux communes, au département ou aux services spécialisés, tels que les eaux et forêts pour l'entretien du patrimoine à préserver, des cimetières et des chemins d'accès qui mènent les pèlerins aux principaux monuments commémoratifs ou aux champs de bataille. Les flux de populations supplémentaires dans la région provoquent des dégradations plus rapides des chemins d'accès dont les dépenses d'entretien sont d'ores et déjà difficilement amorties par les municipalités enfermées dans leurs endettements chroniques¹⁹⁹⁹. D'autres initiatives ont des réussites variables selon la position des hommes politiques ou des principaux dirigeants. Par exemple, le 27 mai 1931²⁰⁰⁰ le préfet refuse d'ouvrir un crédit de 400 francs en faveur du souvenir français pour ériger en l'église de Charny-sur-Meuse un monument au souvenir des morts et des disparus du village d'Haumont-près-Samogneux. À l'inverse, trois jours plus tard, dans cette instrumentalisation à des fins politiques du passé des communautés rurales, il avalise la décision du député maire de Verdun Victor Schleitter de nommer une des nouvelles rues rue de Haumont, afin de sauver de l'oubli le village anéanti durant la guerre et de témoigner la gratitude envers les Haumontois disparus. Plus le temps fait son œuvre, plus la dimension mémorielle de Verdun se renforce alors que celle des petits villages s'estompe au-delà des limites communales si elles ne sont pas intégrées ou reliées dans la Mémoire de Verdun. Les discours des hommes politiques reflètent ces évolutions²⁰⁰¹. Au tournant des années 1930, la première partie conserve un discours très lissé, uniforme et stéréotypé, standardisé. Les différents protagonistes rappellent les événements tragiques et leurs répercussions pour les inscrire dans le registre de la souffrance et du sacrifice au nom du devoir patriotique. Une fois la reconstruction achevée, les allocutions comportent une seconde partie, où les discours sont plus politisés et glissent vers des enjeux nouveaux. Les enseignements de la guerre sont tirés et mis en avant. Les attentes des communautés rurales et leurs préoccupations sont masquées. Des thématiques nouvelles s'affirment, telles que l'hommage aux disparus pour construire un modèle qui les préserve de la guerre, ainsi que des problématiques qui sont liées au rapprochement européen. À partir de l'inauguration de l'ossuaire de Douaumont, l'histoire des villages et les campagnes meusiennes gravitent exclusivement autour de Verdun. Le discours d'inauguration du président de la République fixe les nouvelles modalités

1999. 2R 74-90, 10R 90, E Dépôt 2 2, 80 3, 81 107, 160 5, 175 27, 176 7, 229 4, 253 100, 255 1, 265 101, 342 2, 360 32-33, 412 11, 463 1-2, 468 102, 516 3-5, 517 3-4, 255 106, 342 100, 478 110, 5K 293-294, AD.Meuse.

2000. 4K 82, AD.Meuse.

2001. 81T, L'Aurore de la Meuse, 87T, L'Avenir de la Meuse, 95T, Le Béquillard meusien, 95T, Le Bulletin meusien, 103T, La Croix meusienne, 107T La Dépêche meusienne, 110T, L'Écho de l'Est, 123T, L'Est républicain, 1929-1935, AD.Meuse

commémoratives. L'ossuaire est qualifié «de cimetière de la France», érigé afin que «des témoins demeurent des grandes folies humaines [et que chacun] sente en lui grandir toute l'horreur que doit lui inspirer cette guerre»²⁰⁰². À la phase de reconstruction et à celle de construction de la mémoire, succède la phase où les leçons et les enseignements du conflit doivent être tirés pour assurer la paix entre les peuples, la bonne entente et le relèvement économique du monde. L'héritage de guerre est très lourd à porter dans le département meusien. Les traditions, les us et les coutumes des communautés rurales en sont transformés. De nouveaux modes d'expression se développent. Cependant, les sociétés rurales fragilisées sont incapables de se préserver de la mémorialisation et de l'instrumentalisation de leur histoire au profit de celle de Verdun qui est utilisée pour véhiculer des intérêts et des valeurs qui concernent la Nation. Dans les mémoires collectives nationales, si la Mémoire de Verdun est omniprésente, l'oubli des villages meusiens s'installe progressivement avant que la Seconde Guerre mondiale n'achève leur mort mémorielle.

2002. 97T, L'Avenir de la Meuse, 11 août 1932, AD.Meuse.

CONCLUSION

Au terme de ce travail de recherche, on constate que les communautés rurales meusiennes des années 1880 au milieu des années 1930 ont profondément évolué, même si des aspects traditionnels demeurent. Au fil des années, elles se sont transformées par l'interaction de multiples facteurs internes et externes, d'ordre politique, économique, social et culturel. Les deux visions antagonistes du monde rural, tantôt vénéré tantôt qualifié d'archaïque doivent y être nuancées. En imposant une lecture et une analyse comparative à partir des unités urbaines, elles masquent ou minimalisent les nombreuses problématiques et enjeux spécifiques aux sociétés rurales. La réalité est beaucoup plus complexe. Les communautés rurales sont dès 1880 tiraillées par des contradictions entre des permanences, des archaïsmes et des résurgences des traditions et la volonté d'évoluer et de s'adapter aux mutations de la société française. L'ancrage territorial constitue dans le prolongement de la tradition le premier critère qui permet de définir les groupes humains. Les limites du finage délimitent leurs cadres de vie, leurs ressources, les spécificités. Elles matérialisent leurs cadres d'appartenance avec un attachement réel, vécu et intériorisé qui débouche sur des rivalités entre elles pour la maîtrise des ressources géologiques et économiques. L'habitat demeure un marqueur visible dans le paysage de la place, du rôle, de la fonction et du niveau de revenu de chacun des membres au sein de la pyramide sociale et économique des sociétés villageoises sédentaires. L'interaction avec le cadre de vie est quotidienne, qu'il s'agisse de l'exploitation des sols ou de l'utilisation des voies de communication. Les lieux de vie communautaire s'adaptent aux évolutions des sociétés rurales et à la géographie villageoise. Ils constituent les principaux éléments de distinctions, des facteurs de cohésions et de reconnaissances, même si des rapprochements entre les villages sont avérés et que de nouveaux édifices se développent, principalement les mairies-écoles dans le prolongement des progrès de la République au village. Les communautés humaines se caractérisent ensuite par leurs modes d'organisations qui respectent une hiérarchie de la cellule familiale au groupe de la société villageoise. Toutefois, durant les décennies précédant le conflit les structures ancestrales se renouvellent avec des évolutions dans les habitudes de vie et dans les comportements démographiques. L'exode rural qui débute dès les années 1850 modifie la pyramide des âges. Il déséquilibre la proportion homme femme et il induit des changements dans la composition familiale. Les conséquences ne sont pas que néfastes puisque les départs facilitent l'accès à la terre, réduisent la part des marginaux et impulsent un nouveau rapport au territoire dans le cadre des relations familiales. Le portrait de la famille meusienne s'altère, même si des constantes demeurent, notamment le refus de l'assistance, la responsabilité et la solidarité à l'intérieur des familles. Le rapport à l'étranger commence à se modifier, mais la société villageoise reste à la base des rapports humains qui régulent les mœurs et les comportements. Les cultures et les

coutumes villageoises revendiquées et individualisées ne restent pas enfermées dans la tradition. Si les folklores locaux sont en décrépitude, ils se renouvellent sous d'autres formes et débouchent sur d'autres pratiques communautaires qui synthétisent les valeurs du passé et du présent et se calquent sur les changements en germe au sein des communautés rurales. Contrairement aux apparences, ces dernières ne sont pas ancrées dans un système figé et archaïque d'économie autarcique, vivrière et d'autosubsistance. Elles ne sont pas réfractaires aux progrès, à condition qu'ils s'intègrent progressivement aux pratiques ancestrales et qu'ils ne soient pas brusques. Des phases de transitions et d'adaptations sont dans tous les cas requises. Le secteur agricole se maintient à la base de l'organisation économique, mais il se renouvelle même si des limites sont imposées par l'interférence d'éléments d'ordres financiers et climatologiques. De nouvelles techniques sont appliquées. Le binôme céréaliculture — élevage est complété par l'introduction de nouveaux plants. De nouvelles techniques sont appliquées, des instruments aratoires plus modernes sont introduits. L'idée d'un recours aux engrais s'étend même si l'utilisation des scories reste importante. Pour se préserver des aléas climatiques, des répercussions des maladies ou des incendies, le principe de la coopération est retenu et commence à se développer. Les évolutions sont généralement limitées par le manque de finances, la méfiance envers les fonds d'État, l'épargne et le Crédit Agricole. Les prêts entre villageois ne permettent pas de débloquer les finances suffisantes pour financer la modernisation et la rationalisation de l'agriculture. Les répercussions de l'exode rural permettent d'accélérer le processus de dévolution des biens patrimoniaux tandis que les modes de transmissions sont précisés et font de plus en plus l'objet d'actes notariés. Les branches artisanales, commerciales, et industrielles qui gravitent autour du travail de la terre sont en profond renouveau, leur déclin sert de tremplin à de nouveaux débouchés. Les structures d'encadrements entament une mue. Elles sont modifiées par les décisions externes qui les inscrivent dans un cadre géographique élargi, qui leur garantissent des potentialités d'évolution plus ou moins grandes. Les lois républicaines délèguent plus de prérogatives aux instances municipales qui s'affirment comme les principaux intermédiaires et représentants des sociétés rurales. Leurs capacités décisionnelles sont toutefois fortement réduites, par une tutelle préfectorale effective qui tend à standardiser et à uniformiser leurs évolutions, ainsi qu'un manque récurrent de finance qui les contraint à s'enfermer dans un cycle d'endettement chronique. Parallèlement, les communautés rurales par le biais des journaux principalement commencent à être réceptives aux enjeux qui dépassent le cadre des villages même si le département reste du point de vue politique stable et conservateur. De nombreux changements sont introduits par les lois laïques et républicaines qui modifient les rapports humains. La loi de séparation de l'église et de l'État accélère le recul de la place d'interlocuteur privilégié du curé, dont la position est concurrencée par celle de l'instituteur alors que les pratiques et les croyances religieuses évoluent. Elles dépassent le cadre des

traditions. Les lois Ferry participent à l'émancipation des communautés rurales. Elles contribuent en développant la scolarisation à leur apporter les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs activités en y injectant les éléments du progrès, tout en leur offrant des possibilités d'ascensions sociales. Les instituteurs participent au développement du sentiment républicain et patriotique. Ils deviennent des figures centrales de la vie villageoise. Ils consultent, forment et encadrent les populations. Les communautés rurales dépassent les permanences de la tradition parallèlement par le développement de nouveaux moyens de communication et des vecteurs de l'information. La presse locale, les réseaux des postes et télégraphes qui se constituent ainsi que l'utilisation des cartes postales permettent de rompre avec l'enfermement ancestral dans la sphère villageoise et d'élargir l'horizon d'attente. Le service militaire universel favorise également la découverte de l'altérité et le renforcement du sentiment d'appartenance à un espace géographique en provoquant une rupture temporaire bénéfique avec le groupe humain et le territoire. Cependant, si les sociétés rurales sont réceptives aux avantages du plan Freycinet, contrairement aux idées reçues qui affirment que la tradition les rend réfractaires aux progrès, les effets du désenclavement sont limités par le manque de finances et de rationalités. Les éléments du profond retard du monde rural proviennent plus du décalage entre leurs volontés et les moyens qui leur sont donnés que de la résistance des structures traditionnelles. Les instances supérieures orientent les évolutions, mais n'intègrent pas toujours suffisamment les souhaits et les besoins des communautés rurales qui sont paralysées dans des permanences par le manque de finance. Durant quatre années, les communautés rurales meusiennes subissent l'épreuve de la Grande Guerre. Le conflit de masse avec une force de feu destructrice sans précédent entraîne un bilan humain, matériel et économique catastrophique. Cependant, il agit également comme un catalyseur et un accélérateur des changements micro-embryonnaires, brisant les verrous de la tradition. Le département de la Meuse, qui constitue l'un des principaux théâtres d'affrontement du premier conflit mondial, est très rapidement l'objet de violents affrontements. Sous l'effet des bombardements, des incendies et l'aménagement des tranchés et des ouvrages militaires, le territoire est métamorphosé en quelques semaines. Les patrimoines individuels et collectifs sont dévastés, les lieux de vie détruits, les individus perdent leurs symboles de reconnaissances et leurs repères. Les patrimoines sont pris à partie dans le conflit. Leurs possessions et leurs anéantissements justifient les combats et les clichés des dévastations sont utilisés au service de la propagande par les différents protagonistes pour justifier les combats ou dénoncer la barbarie de l'ennemi. Les structures économiques et sociales sont happées par le conflit et montrent leurs limites. Le système autarcique obsolète est incapable de satisfaire les besoins rudimentaires, soulevant de nombreuses problématiques relatives à l'approvisionnement et à l'alimentation des populations et des armées. Les liens familiaux sont distendus, les hommes sont réquisitionnés ou mobilisés. Les femmes doivent

occuper des fonctions auxquelles elles ne sont traditionnellement pas destinées. Pour survivre, les individus, les activités et les valeurs sont obligés d'évoluer rapidement et d'appliquer des mesures d'urgence transitoires. Les structures d'encadrement sont pareillement affectées par le conflit. L'administration des localités dévastées est complexifiée par la mobilisation des conseillers, l'évacuation des localités et la coopération imposée avec les autorités militaires. De nouvelles prérogatives sont déléguées et de nouveaux enjeux sont à prendre en considération. Cela donne un caractère très spécial à la vie municipale en temps de guerre. Les communautés rurales sont prises en otage dans un conflit qui brise leurs repères. Dans un premier temps, elles sont contraintes de cohabiter avec les soldats, français et alliés, et de se soumettre aux réquisitions et aux cantonnements. Les réactions se diversifient. Le contexte particulier ainsi que l'analogie au sort des leurs qui sont soldats favorisent des rapprochements, des attitudes plus ouvertes à la découverte de l'altérité et à la complaisance qui rompent avec le caractère autarcique traditionnel. Elles sont soumises aux exactions ennemies qui les prennent en otages. Elles subissent directement les évacuations sommaires, les actes de barbarie, les violences physiques et morales, les saccages de leurs biens et les incendies. Elles vivent sous la menace constante des représailles qui sont perpétrées selon des rituels bien précis et rodés qui visent à renforcer la crainte à soumettre les populations locales sous leurs coups. Les femmes, les enfants et les vieillards sont les premières victimes civiles, qui après avoir subi les atrocités peuvent voir leur calvaire prolongé par la déportation à titre de prisonnier civil. Durant ce temps, les hommes qui combattent prolongent les avantages du service militaire dans des conditions tragiques. Ils compensent l'arrachement au cadre géographique, par des correspondances épistolaires avec les familles qui constituent l'un des facteurs qui permettent de tenir de même que la reconstitution des liens communautaires à l'intérieur des groupes de camaraderies. Les réactions des communautés rurales se diversifient face à la menace, si bien que les uns fuient en exil alors que les autres s'obstinent à rester dans les localités soumises aux bombardements et à la présence ennemie. Leurs réactions sont justifiées par l'attachement à la terre des ancêtres, par patriotisme, par attachement au patrimoine, ou par volonté de défendre et de représenter les intérêts de la communauté. Les ordres d'évacuation ordonnés par les autorités militaires et civiles sont retardés au maximum dans le souci notamment de préserver le moral des troupes et de conserver l'assentiment à la guerre des populations civiles. Ces derniers s'accélèrent à partir de la bataille de Verdun. La force des bombardements ne garantit plus la sécurité des riverains. Les communautés rurales meusiennes alors arrachées brutalement à la terre de leurs ancêtres sont contraintes à un exil imposé durant lequel elles doivent laisser derrière elles leurs biens, leurs patrimoines et leurs relations villageoises. Les populations rurales disséminées aux quatre coins de la France apprennent à cohabiter avec des personnes qui ont d'autres modes de vie, d'autres us et coutumes, d'autres systèmes économiques et

d'autres valeurs. Le choc de l'altérité est dur. Les relations sont parfois difficiles. Les regards croisés des exilés et des leurs hôtes renvoient à des difficultés de cohabitation, d'adaptation et d'ouverture à l'altérité. Le *Bulletin meusien* et la figure du père *Barnabé* né de la plume d'Henri Frémont contribuent à faire émerger la figure du réfugié meusien. Le premier permet de maintenir les liens humains, tout en véhiculant les problématiques et les informations spécifiques relatives aux sinistrés exilés. Le second incarne les parcours types du réfugié, avec ses problèmes, ses valeurs, son système de pensée, ses peurs, ses réactions, son mal-être, son déracinement, son incompréhension face aux traditions et aux pratiques des lieux d'accueil ainsi que ses capacités d'adaptation et ses limites. À la signature de l'Armistice, les communautés rurales meusiennes par leurs expériences et leurs vécus durant les quatre années de conflit ne peuvent pas se reconstituer sur le modèle d'avant-guerre. Des adaptations sont indispensables, car les individus, leurs mœurs, leurs mentalités et leurs aspirations sont différents, fortement imprégnés de l'héritage de guerre. L'heure du bilan provoque un véritable choc psychologique et une désolation généralisée. Les lieux de vie communautaire, les patrimoines individuels et collectifs sont dévastés. Les bombardements les ont frappés de manières aléatoires, détruisant les biens sans distinction de rang social, de fortune ou de notabilité. Ils métamorphosent les cadres de vie et les paysages qui deviennent improductifs et dangereux pour les populations locales. Les différentes administrations civiles et militaires coopèrent pour prendre les premières mesures d'urgence pour impulser la reprise de la vie locale qui s'annonce très difficile par l'ampleur des dévastations dans l'ensemble des domaines et de l'état des voies de communication très endommagées et en partie inexploitable. L'absence de précédent complexifie la tâche qui s'annonce ardue avec en préalable des travaux de relèvement, le nettoyage des sols, l'extraction des obus et les actions en faveur de la reprise des cultures. Les autorités préfectorales peinent à juguler les flux de retour qui s'effectuent sans autorisation. Cela pose des problèmes d'intendance et de logistique, car dans de nombreuses localités dévastées les capacités de logements sont réduites à néant et les ressources vivrières sont insignifiantes. Leurs encadrements sont difficiles, car les réfugiés bravent les interdictions pour réintégrer leurs foyers alors que les conseils municipaux n'ont pas eu le temps de se reconstituer ou qu'ils sont trop affectés pour se reconstituer. De nombreuses mesures provisoires sont expérimentées et appliquées avec des adaptations pour encourager la reprise de la vie locale et municipale et garantir les conditions de vie les plus acceptables pour les sinistrés. La loi du 17 avril 1919 favorise la renaissance de l'espoir de relèvement en avalisant le principe de solidarité du peuple français face aux dommages de guerre et en soumettant les problèmes de la reconstruction à l'initiative privée des sinistrés. Elle définit concrètement les modalités d'attribution de l'indemnité de réparation des dommages de guerre. Elle instaure une administration spécifique pour encadrer et surveiller les démarches, du dépôt des dossiers aux versements des fonds sous réserve de justifications

de emploi. Parallèlement émerge une communauté d'intérêts qui dépasse les limites des villages ou du département. Des journaux spéciaux, tels que les *Bulletins des Régions libérées*, permettent de les mettre en contact tout en étant l'un des principaux vecteurs des démarches, des procédures, des problématiques et des solutions relatives à la reconstitution ou à la reconstruction. De nombreuses passerelles existent entre les communautés meusiennes et celles du Nord-Pas-de-Calais ou de la Picardie, même si elles affirment plus précocement et de manière plus poussée leur volonté de dépasser le choc des dévastations en y intégrant des aspects jugés plus novateurs et rationnels. La phase de reconstruction, qui s'échelonne entre 1919 et le début des années 1930 est une période propice aux changements sans renier totalement les traditions et les aspects plus traditionnels qui sont partiellement repris et modifiés pour les adapter à la situation. Les communautés rurales ont dû se soumettre aux démarches administratives longues et complexes pour obtenir un dédommagement pour le préjudice subi et parvenir à l'œuvre de reconstitution la plus aboutie. Pour faciliter la tâche et surmonter les nombreux obstacles qui se dressent sur leurs chemins, elles ont également privilégié le regroupement des intérêts. Les coopératives de reconstruction locales ou spécialisées par les nombreux avantages qu'elles proposent ont exercé un rôle primordial en faveur de l'œuvre de relèvement dans les régions dévastées. Les rapprochements entre les sinistrés et les municipalités sont prolongés et de nombreuses collaborations sont attestées pour introduire des progrès, des éléments de modernité ou de rationalité. Les principales réalisations sont relatives à la constitution des réseaux d'électrification et d'adduction d'eau. Elles influencent le rapport ancestral au territoire et modifient les traditions, les us et les coutumes. Les volontés des communautés rurales sont régulièrement revues à la baisse en raison du manque récurrent de finance et de leurs endettements chroniques qui sont accentués par la destruction des bois et forêts qui constituent leurs principales ressources. Des permanences s'observent dans leurs attachements au territoire. Toutes émettent le vœu de relever leurs villages et mènent un combat pour réduire les terres classées en Zone rouge. Cependant, elles acceptent d'intégrer des modifications dans les plans d'aménagement des localités et des habitats pour prendre en considération les préconisations des hygiénistes. La saignée humaine provoque des bouleversements dans le profil démographique et dans les structures sociales. Les rapports entre les individus sont modifiés, tandis que le mouvement d'exode rural qui reprend confirme les tendances en germe durant l'avant-guerre avec des retombées plus ou moins bénéfiques pour ceux qui restent alors que le coût de la vie se renchérit. Les structures et les activités économiques sont contraintes d'évoluer rapidement pour dépasser le choc des destructions. L'agriculture reste à la base de l'économie rurale et très dépendante des conditions climatiques et géologiques. Les remboursements sont rejetés, à l'inverse du recours aux engrais, à la diversification des cultures, au renouvellement des instruments de travail et au début de la motorisation. Les besoins nouveaux et les habitudes de vie consacrent le

déclin de l'artisanat rural et des petites industries locales, alors que les métiers du bâtiment confirment leurs progressions, de même que l'ensemble des débouchés qui offrent des possibilités d'ascension sociale en dehors de la sphère villageoise. Les besoins en main-d'œuvre favorisent l'acceptation du recours aux étrangers qui sont fortement encadrés, avec la transposition du modèle de l'office de main-d'œuvre militaire, car ils répondent à un appel d'air. Les structures d'encadrement sont pareillement modifiées. Elles doivent être réactives pour répondre aux nouvelles attentes et créer de nouveaux modes d'expression et d'influence, car les sinistrés exercent une pression pour faire valoir leurs droits. Les municipalités se retrouvent paralysées par le manque de finance tandis que les instances préfectorales les supervisent et cherchent à standardiser leurs décisions. Les instituteurs reprennent leurs fonctions d'encadrement et de conseils, mais sont concurrencés par les architectes et les entrepreneurs. Les curés perdent de leurs influences alors que paradoxalement les communautés rurales meusiennes défendent avec vigueur l'édifice culturel. Les traditions et les coutumes sous leurs formes ancestrales ne résistent pas au conflit. L'héritage de la Grande Guerre et les nombreuses séquelles à l'échelle locale ne leur permettent pas de se réimplanter. Le caractère autarcique est atténué, car les sociétés rurales ont besoin d'aide pour se relever. Les Français de l'intérieur et les étrangers leur viennent en aide par le système des adoptions de communes et par des œuvres de secours qui reposent sur les sentiments de compassion et de reconnaissance des sacrifices consentis au nom de La Patrie. Ces dimensions sont très activées pour obtenir des financements et accroître le montant des fonds placés au trésor. La campagne photographique du Ministère des Régions libérées s'inscrit dans ces registres, lors de son vaste travail d'inventaire du patrimoine dévasté et du relèvement des ruines prolongeant les missions de la section photographique des armées. Les communautés rurales meusiennes qui évoluent sur un territoire qui se mémorialise sont soucieuses de la reconnaissance de La Patrie. Les monuments aux morts deviennent de véritables lieux de mémoire. Ils ont une double vocation, puisqu'ils sont édifiés pour rendre hommage aux enfants morts, pour se souvenir, et pour symboliser les capacités à surmonter les épreuves pour parvenir au relèvement. Ils ne sont pourtant pas les seuls édifices à contribuer à la mémorialisation du département, qui reflète une véritable spécificité meusienne. Dans ce contexte mémoriel très omniprésent, les pratiques communautaires traditionnelles et les folklores villageois continuent à se vider de leurs sens et se désagrègent. Les nouvelles cérémonies qui s'affirment comme des rituels de la reconstruction, principalement les bénédictions, les consécrations et les inaugurations des édifices à vocation communautaire, deviennent les principaux moments clés qui concrétisent le processus de relèvement. Elles renforcent les liens humains. Elles réactivent leurs esprits laïcs, civiques et républicains. Elles offrent de nouveaux moyens d'expression et des facteurs d'identifications et de reconnaissances avec une architecture caractéristique. Cependant, les commémorations qui glissent dans le champ du

mémoriel les dépossèdent peu à peu de leur histoire. La renommée internationale de la cité verdunoise les place au second plan. Les années 1930 marquent un tournant dans l'évolution des communautés rurales meusiennes avec une amplification du mouvement d'exode rural par l'interaction de multiples facteurs tandis que le bilan de la reconstruction est plutôt positif. Les villages les plus dévastés ont profité de l'ampleur des dévastations pour se moderniser et se rationaliser, mais le manque de finance constitue un obstacle récurrent. Les finances sont le nerf de la guerre, de la reconstruction et des possibilités en général. Cependant, malgré les efforts l'interaction des facteurs externes ne permet pas d'inverser la courbe des départs. Les villages se transforment petit à petit en villages-dortoirs. Ils perdent leurs âmes, avec des migrations pendulaires qui modifient le rapport au territoire, aux sociétés villageoises et aux lieux de vie spécifiques aux communautés rurales. L'image d'Épinal de la Meuse endormie se construit.

SOURCES.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA MEUSE.

- Br 8° 878-Conseil général de la Meuse, listes des conseillers généraux de 1845 à nos jours, Bar-le-Duc, 1994.
- E Dépôt E7-Registre d'état civil, Mesnil-sous-les-Côtes, 1909.
- 2 2-Délibérations du conseil municipal, Abaucourt-lès-Souppleville.
- 2-14-Recensements, listes nominatives, population locale, étrangère, Abaucourt-lès-Souppleville, 1921-1951.
- 2 23-Propriétés bâties, matrices, Abaucourt-lès-Souppleville, 1911-1932.
- 2 33-Administration, recensements des prisonniers et des changements de résidence, Abaucourt-lès-Souppleville, 1920-1942.
- 2 35-Dommages de guerre, coopératives, mairie-école, Abaucourt-lès-Souppleville, 1920-1937.
- 2 36-Dommages de guerre, dossiers individuels, Abaucourt-lès-Souppleville, 1921-1930.
- 2 38-Étrangers, état nominatifs, enregistrements, Abaucourt-lès-Souppleville, 1893-1974.
- 258-Distribution électrique, concessions, relevés des canalisations, Abaucourt-lès-Souppleville, 1922-1936.
- 2 61-Chemins de fer, bulletins des déclarations des travaux, Abaucourt-lès-Souppleville, 1920-1923.
- 23 1F-Recensements, listes nominatives de la population locale et étrangère, Belleville-sur-Meuse, 1921.
- 29 2-Répertoire des actes soumis à l'enregistrement, Beaumont-en-Verdunois.
- 33 5-Dénombrements de la population, Belleville-sur-Meuse, 1921-1926.
- 51 1F3-listes nominatives de la population locale et étrangère, Brabant-sur-Meuse, 1851-1896.
- 51 23-Dénombrements de la population, Brabant-sur-Meuse, 1851-1896.
- 51 24-Accidents de la fabrique, Brabant-sur-Meuse, 1884-1892.
- 51 25-Chambre des métiers, listes des électeurs, Brabant-sur-Meuse, 1908-1958.
- 51 29-Chambre départementale d'agriculture, listes électorales, Brabant-sur-Meuse, 1925-1963.
- 51 64-Champs de tirs, Brabant-sur-Meuse, 1912.
- 51 71-Dommages de guerre, Brabant-sur-Meuse, 1914-1918-1920-1937.
- 51 81-Étrangers, Brabant-sur-Meuse, 1889-1951.
- 51 134-Monuments aux morts, Brabant-sur-Meuse.
- 51 145-Vente des terrains, Brabant-sur-Meuse, 10 juin 1929.
- 51 160-Électrification, Brabant-sur-Meuse, 1927-1948.
- 51 163-Moulin de Brabant-sur-Meuse, 1846-1927.
- 51 177-Accidents de travail, Brabant-sur-Meuse, 1921-1935.
- 54 3-Actes de mairie, Bras-sur-Meuse, 1844-1913.
- 54 9 et 10-Coopérative de reconstruction, journal, grand -livre, Bras s-ur-Meus, 1921-1929.
- 80 3-Délibérations du conseil municipal, Châtillon-sous-les-Côtes, 1881-1909.
- 80 27-Matrices des propriétés bâties, Châtillon-sous-les-Côtes, 1911-1943.
- 81 107-Registre des délibérations du conseil municipal, Chattancourt, 1902-1936.
- 81 116-Comptabilités, finances, caisses de crédit, Chattancourt, 1911-1941.
- 81 118-Élections aux Prud'hommes, chambre d'agriculture, Chattancourt, 1925-1949.
- 81 119-Listes des électeurs, Chattancourt, 1913-1948.
- 81 121-Déclaration des changements de résidence des habitants, Chattancourt, 1891-1946.
- 81 122-Reconstruction de l'église, du bureau de poste et du presbytère, Chattancourt, 1920-1935.

81 124-Réquisitions des voitures automobiles,réfugiés,Chattancourt,1913-1940.

81 125-Soins médicaux aux victimes de guerre,Chattancourt,1919-1942.

85 FI1-Recensements,listes de la population locale et étrangère, Chauvoncourt,1926-1931-1936.

85 6-Dénombrements de la population,Chauvoncourt,1921-1931.

102 23-Dénombrements de la population,listes nominatives de la population locale et étrangère, évolutions de la composition des ménages,migrations des riverains,Creue,1836-1936.

102 32-Recensements de la population,listes,états,Creue,1836-1936.

102 49-Réquisitions,classements et recensements,Creue,1874-1945.

102 53-Coopérative,expertises,assemblées générales de liquidation des travaux,Creue, 1927-1952.

102 54-Coopérative de reconstruction,justificatifs,détails des propositions,Creue,1922-1937.

102 55-56-Coopérative de reconstruction,journal et grands-livres,Creue,1921-1933.

102 92-Électrification,cahiers des charges,correspondances,Creue,1922-1939.

102 107-Accidents de travail,statuts,déclarations,Creue,1920-1971.

104 1G4 et5-Matrices des propriétés bâties,Cumières-le-Mort-Homme,1911-1920.

104 4H2-H3Guerre 1914-1918, cantonnements, réquisitions,Cumières-le-Mort-Homme,1914-1922.

104 13-Matrice des propriétés bâties et non bâties,Cumières-le-Mort-Homme.

104 2L1-Emprunt,Cumières-le-Mort-Homme,1897.

104 4M1-École,location du logement de l'instituteur,Cumières-le-Mort-Homme,1900-1903.

104 1N1-Location des herbages,Cumières-le-Mort-Homme,1870-1914.

104 2N1-Bois communaux, exploitations,Cumières-le-Mort-Homme,1868-1914.

104 1P1-Fabrique,legs Marquillard, Cumières-le-Mort-Homme,1897-1898.

107 6-Actes de mairie, Damloup,1919-1967.

107 10-Assurance de la commune,correspondances,polices,contrats,Damloup,1923-1935.

120 23-Recensements de la population,listes nominatives,Damloup,1896-1962.

107 24-Listes des électeurs à la chambre d'agriculture,Damloup,1925-1979.

107 25-Listes des électeurs à la chambre de commerce,Damloup,1921-1957.

107 28-Agriculture, déclarations des cultures,Damloup,1903-1955.

107 32-Travail, demandes, offres, déclarations d'accident,Damloup,1922-1980.

107 49-Affaires militaires,champs de tir de circonstance de Vaux,annonces,acquisitions,ventes de terrains, réquisitions,défense passive,Damloup,1906-1941.

107 51-Tombes militaires,fiches nominatives et descriptives,Damloup.

107 53-Cantonnements,organisations et indemnisations,Damloup,1917-1940.

107-54-Dommages de guerre,décisions,reconstitutions foncières,correspondances,Damloup,1920-1956.

107 57-Étrangers,enregistrements,Damloup,1914-1967.

107 81-Monuments aux morts, acquisitions, plans, mémoires des travaux,Damloup,1925-1927.

107 83-Presbytère reconstructions,Damloup,1907-1976.

107 84-Cimetières reconstructions des murs,Damloup.

107 88-Reconstruction foncière,opération des remembrements,adjudications,Damloup,1848-1929.

107 92-Distribution électrique,Damloup,1923-1981.

107 102-Soins médicaux aux victimes de guerre,listes nominatives,Damloup,1921-1923.

121 1-Correspondances administratives,Douaumont,1912-1913.

121 5-Mouvements de population,tableaux,Douaumont,1856-1896.

121 6-Syndicat agricole,cahiers des dépenses et des recettes des opérations,Douaumont, 1899-1900.

121 11-Recensements des classes,tableaux,Douaumont,1837-1905.

121 13-Dommages de guerre,cartes,tableaux statistiques des destructions d'immeuble,Douaumont,1919.

121 14-Listes nominatives et numériques des étrangers,Douaumont,1888-1912.

121 38-Œuvres charitables,souscription en faveur des sinistrés de la Martinique,souscription pour l'achat d'un avion portant le nom de Verdun,Douaumont,1902-1912.

121 39-Retraites ouvrières et paysannes,listes nominatives et bénéficiaires,Douaumont.

126 19-Étrangers,registres,cartes d'enregistrements,chantiers de reconstruction,Eix,1919-1949.

126 32-Distribution électrique,droit d'installation d'une ligne avec la Société, Eix,1929.

134 1F-Recensements,,listes nominatives de la population locale,étrangère,Esnes-en-Argonne,1926-1931.

134 3-Archives, noms de la commune,Esnes-en-Argonne,1922.

134 15-Dénombrements de la population, Esnes-en-Argonne,1901-1936.

137 16-Élections à la chambre et au tribunal de commerce, Esnes-en-Argonne,1923-1939-1946-1947.

137 38-Champs de circonstance,Esnes-en Argonne,1921-1928.

137 44-Guerre 1914-1918,cantonnements et réquisitions,Esnes-en-Argonne,1914-1923.

137 45-Trophée de guerre,Esnes-en-Argonne,1921.

137 46-Cimetières et sépultures militaires,Esnes-en-Argonne,1921-1937.

137 47-Reconstitutions foncières,transferts des propriétés à l'État,secours,Esnes-en-Argonne,1919-1925.

137 48-Dommages de guerre, Esnes-en-Argonne,1924-1933.

137 49-Parrainages et dons, Esnes-en-Argonne,1921-1922.

137 58-Statistiques des personnes autorisées à exercer l'art de guérir,Esnes-en-Argonne.

137 72-Décorations,visites officielles,Esnes-en-Argonne,1920-1947.

137 78-Dons et legs, Esnes- en- Argonne,1926.

137 80-Vente d'une baraque, Esnes-en-Argonne,1930.

137 81-Redevances pour les canalisations électriques,Esnes-en-Argonne,1930-1932.

137 83-Mairie-école,reconstruction,Esnes-en-Argonne,1923-1924.

137 84-Monuments aux morts, Esnes-en-Argonne,1920-1923.

137 88-Église,reconstruction et entretien,Esnes-en-Argonne,1920-1933.

137 92-Cimetière,créations,Esnes-en-Argonne.

137 95-Biens communaux,Esnes-en-Argonne.

134 101-Registres du conseil,Esnes-en-Argonne,1919-1927.

137 119-Électrification, Esnes-en-Argonne,1928.

137 131-Anciens combattants,pensions,soins aux victimes de guerre,Esnes-en-Argonne,1920-1931.

137 138-Monuments historiques, classement d'une dalle,Esnes-en-Argonne,1929.

140 7-Administrations,correspondances de la société H. Bolland, restauration des plans cadastraux,1912-1913,inventaires des archives Fleury-devant -Douaumont,1847-1922.

140 10-Tables décennales Fleury-devant -Douaumont,1903-1913.

140 23-Propriétés bâties,matrices,Fleury-devant-Douaumont,1911-1943.

140 25-Militaires tués, tableaux nominatifs,Fleury-devant-Douaumont,1915-1916.

140 26-Recensement,renseignements sur la situation des habitants,Fleury-devant-Douaumont,1917.

14027-Élections,procès-verbaux,arrêtés,Fleury-devant-Douaumont,1892-1919.

140 28-Budgets primitifs,Fleury-devant-Douaumont,1905-1913

140 29-Comptes de gestion et administratifs, Fleury-devant-Douaumont.

140 30-Comptes de gestion,Fleury-devant-Douaumont.

140 31-École,cimetière,constructions,devis,tombes militaires,Fleury-devant-Douaumont,1837-1881.

140 32-Herbages, terrains communaux,Fleury-devant-Douaumont,1847-1906.

140 33-Voirie,devis des travaux,Fleury-devant-Douaumont,1900.

140 34-Accidents de travail, déclarations,soins assistance médicale Fleury-devant-Douaumont,1911-

1937.

160 4-5-Registres des délibérations du conseil municipal,Grimancourt-en-Woëvre,1900-1915.1919-1927.

160 8-9-Administration de la commune,Grimancourt-en-Woëvre,1900-1926-1900-1915.

160 20-Propriétés bâties,révision exceptionnelle des évaluations foncières,Grimancourt-en-Woëvre,1925.

160 27-Reconstruction,travaux relatifs à la réfection des immeubles,Grimancourt-en-Woëvre,1921-1928.

160 28-Bordereaux d'envoi des documents,Grimancourt-en-Woëvre,1922-1926.

160 29-Journal des opérations diverses,Grimancourt-en-Woëvre,1920-1928.

160 30-Livre des recettes et dépenses de la coopérative,Grimancourt-en-Woëvre,1922-1925.

160 31-Livre de comptabilité des emprunts de la coopérative,Grimancourt-en-Woëvre,1921-1924.

160 32-Livre des fonds de travaux et des fonds communs ?Grimancourt-en-Woëvre,1921-1924.

160 33-Registre des sommes perçues par les sinistrés,Grimancourt-en-Woëvre,1921-1926.

160 34-Journal et grands-livres de la coopérative,Grimancourt-en-Woëvre,1921-1928.

175 1-Statistiques des personnes autorisées à exercer l'art de guérir,Haudiomont,1887-1913.

175 17 bis-Mairie école, plans de reconstruction, Haudiomont,1923.

175 27-Registres des délibérations municipales, Haudiomont,1905-1922.

176 6-7-Délibérations du conseil municipal Hautecourt-lès-Broville,1907-1915.1920-1939.

176 9 -Actes soumis à l'enregistrement, Hautecourt-lès-Broville,1920-1933.

176 20-Dénombrements de la population, listes nominatives,Hautecourt-lès-Broville,1921-1936.

176 21-Agriculture, déclarations des récoltes, Hautecourt-lès-Broville,1920-1955.

176 35-Réquisitions des chevaux,voitures,chiens,,Hautecourt-lès-Broville,1919-1940.

176 36-Sapeurs pompiers,Hautecourt-lès-Broville .

176 37-Dossiers individuels de la coopérative de reconstruction,Hautecourt-lès-Broville,1923-1930.

176 38-Comptes de la coopérative de reconstruction,Hautecourt-lès-Broville,1922-1924.

176 39-Journal, grand-livres de la coopérative de reconstruction,Hautecourt-lès-Broville,1921-1930.

176 41-Étrangers,immatriculations,cartes d'identité,Hautecourt-lès-Broville,1906-1939.

179 12-Sépultures militaires,Herméville,1922.

179 16-Emprunts communaux,Herméville,1897-1923.

179 17-Vente d'une chapelle,Herméville,3 avril 1927.

179 21-Monuments aux morts, Herméville,6 mai 1923.

179 22-Cloches, Herméville,1921-1925.

196 32-Recensements,listes nominatives de la population locale et étrangère,Juvigny-sur-Loison,1954.

196 59-Cantonnements,états des ressources de la commune,Juvigny-sur-Loison,1918-1934.

196 61-Dommages de guerre,estimations,déclarations,correspondances,Juvigny-sur-Loison,1920-1959.

196 66-Étranger changements de résidence, recensements,Juvigny-sur-Loison,1925-1965.

196 103-Soins médicaux aux victimes de guerre, Juvigny-sur-Loison,1920-1938.

196 112-Monuments historiques, arrêtés, Juvigny-sur-Loison,1909-1945.

200 2-Administration de la commune,correspondances,arrêtées,Lachalade,1921-1949.

200 4-Actes soumis à l'enregistrement,répertoires, Lachalade,1923-1934.

200 7-État civil, Lachalade,1919-1982.

200 8-Agriculture, déclarations, ensemencements,déclarations, Lachalade, 1921-1957.

200 9-Statistiques agricoles,Lachalade,1922-1953.

200 10-Travail, déclarations d'accident,Lachalade,1914-1958.

200 17-Recensements des classes,changements de résidence,Lachalade,1915.

200 19-Cantonnements et logements des troupes,recensements,indemnisations,Lachalade, 1914-1921.
200-20-Dommages de guerre,évaluations,devis,factures,Lachalade,1921-1929.
200 23-Étranger recensements,inscriptions,travail sur les chantiers de reconstruction,Lachalade.
200 43-Biens communaux,constructions,réparations,reconstructions,Lachalade,1925-1953.
200 46-Cimetières, concessions, plans, actes,Lachalade,1921-1924.
200 48-Distribution électrique, concessions,Lachalade,1924-1957.
200 49-Téléphone, projet d'installation, extrait des délibérations,Lachalade,1925-1927.
200 53-Assistance médicale, assistance aux victimes de guerre,Lachalade,1920-1957.
228 1-Ravitaillements des habitants,comptes,correspondances,reconnaisances des dettes,certificats des dettes de la commune,Louppy-sur-Loison.
228 2-Travailleurs coloniaux et étrangers,cartes d'identité et de circulation,Louppy-sur-Loison,1919-1920.
228 32-Cantonnements des troupes,états,réquisitions des immeubles,Louppy-sur-Loison,1919-1944.
228 33-Champs de tir,entretiens des tombes militaires,prisonniers ?Louppy-sur-Loison,1916-1945.
228 35-Dommages,reconstitutions travaux, crédits, indemnisations,Louppy-sur-Loison,1919-1934.
228 37-Étrangers, recensements et contrôles,Louppy-sur Loison,1919-1931.
228 48-Élections à la chambre d'agriculture,Louppy-sur-Loison,1919.
228 61-Monuments aux morts,Louppy-sur-Loison,1920.
228 74-Secours temporaires,soins aux victimes de guerre,Louppy-sur-Loison,1919-1923.
228 75-Allocations militaires,secours viagers,Louppy-sur-Loison,1856-1922.
229 3-4-Conseil municipal,délibérations,Louvemont -Côte -du -Poivre,1881-1912-1943.
229 12-Registre d'état civil,naissances, mariages,décès, Louvemont- Côte-du-Poivre,1893-1902. 13-
_131903-1912.
_14-1913-1915.
229 16-Protctions des enfants en bas âge,Louvemont-Côte-du-Poivre,1895.
253 100-Délibérations du conseil municipal,Mesnil-sous-les-Côtes,1919-1933.
253 102-Installations,délibérations du conseil,affaires diverses,Mesnil-sous-les-Côtes,1920-1935.
253 103-Bâtiment communal, adductions d'eau, téléphone,Mesnil-sous-les-Côtes,1920-1940.
253 104-Affouages, herbages,Mesnil-sous-les-Côtes,1920-1955.
253 105-Chasse, Mesnil-sous-les-Côtes,1920-1938.
253 106-Chemins vicinaux,voiries,Mesnil-sous-les-Côtes,1928-1948.
253 107-Sapeurs pompiers, Mesnil-sous-les-Côtes,1922-1937.
253 108-Population, état civil, étranger,liste des enfants,Mesnil-sous-les-Côtes,1897-1933.
253 111-Armée, recensements des jeunes gens,voitures et chevaux,Mesnil-sous-les-Côtes,1911-1955.
253 112-Guerre, réquisitions,mobilisations,Mesnil-sous-les-Côtes,1920-1944.
253 113-114-Coopérative,courriers administratifs et financiers,Mesnil-sous-les-Côtes,1920-1930.
253 115-Coopérative, dossiers individuels,Mesnil-sous-les-Côtes,1920-1930.
253 119-Coopérative, livres des comptes individuels,Mesnil-sous-les-Côtes,1920-1930.
253 120-Social, allocations,bureau de bienfaisance, médecine,Mesnil-sous-les-Côtes,1920-1955.
253 121-Agriculture, statistiques, troupeaux, cultures, divers, Mesnil-sous-les-Côtes,1920-1955.
253 112 -Élections diverses, Mesnil-sous-les-Côtes,1920-1940.
253 123-Élections diverses, Mesnil-sous-les-Côtes,1920-1960.
253 124-Budgets primitifs,livres des dépenses et des recettes,Mesnil-sous-les-Côtes ,1920-1955.
253 125-Chapitres additionnels,budget primitif,Mesnil-sous-les-Côtes,1920-1960.
253 126-Finances communales,factures, devis,courriers,divers,Mesnil-sous-les-Côtes,1920-1950.
253 127-Matrices générales,Mesnil-sous-les-Côtes,1922-1951.
253 128-Impôts, répartiteurs, divers, Mesnil-sous-les-Côtes,1930-1950.

253 129-Matrices des propriétés bâties,Mesnil-sous-les-Côtes,1911-1953.
 253 130-Matrices des propriétés non bâties,Mesnil-sous-les-Côtes,1919-1950.
 255 1-2,Délibérations du conseil municipal,Mogeville,1895-1914,1920-1927.
 255 16-Dommages,reconstruction du lavoir et du cimetière,Mogeville,1920-1928.
 255 17-Coopérative de reconstruction,comptabilités,quittances,grands-livres, Mogeville,1920-1928.
 255 18- 19Dossiers individuels des sinistrés:émissions,situations des travaux,Mogeville,1922-1928.
 265 100-Registres du conseil municipal,Mont-sous les Côtes,1873-1912.
 265 101-Registres de délibération du conseil municipal,Mont-sous les Côtes,1920-1930.
 265 103-Répertoires des actes de mairie,Mont-sous les Côtes,1920-1939.
 265 104-Bâtiments communaux, archives,électrification,divers,Mont-sous les Côtes,1830-1950.
 265 105-Adductions d'eau, plans d'adduction,Mont-sous les Côtes,1895-1955.
 265 106-Lavoir, mairie-école provisoire, maison du pâtre, Mont-sous les Côtes,1830-1926.
 265 107-École, cloche, église, diocésaine, presbytère,Mont-sous les Côtes,1830-1930.
 265 108-École, bâtiments et instruction primaire, plans,Mont-sous les Côtes,1838-1958.
 265 110-Location des herbages, des terrains,Mont-sous les Côtes,1823-1930.
 265 111-Affouages,Monts sous les Côtes,1822-1930.
 265 114-Déclarations des récoltes de vins,Mont-sous les Côtes,1926-1935.
 265 117-Statistiques agricoles, instructions, fiches d'exploitations,Mont-sous les Côtes,1930-1975.
 265 118-État civil, étrangers, dénombremets de la population, Mont-sous les Côtes, 1900-1966.
 265 119-Armée, recensements des classes et des juments, Mont-sous les Côtes, 1910-1938.
 265 120-Dommages de guerre, occupations, transports des corps,Mont-sous les Côtes,1895-1955.
 265 121-Reconstruction agricole, reconstruction d'après-guerre,Mont-sous les Côtes,1919-1945.
 265 125-126,Coopérative de reconstruction,dossiers individuels,Mont-sous les Côtes,1921-1930.
 265 128-Coopérative de reconstruction, comptes individuels, Mont-sous les Côtes, 1921-1930.
 265 129-Social, réfugiés sans ressources, bureau de bienfaisance, Mont-sous les Côtes, 1921-1952.
 265 132-Sapeurs pompiers, Mont-sous les Côtes, 1920-1940.
 265 133-Élections diverses, Mont-sous les Côtes, 1920-1940.
 265 136-Finances communales, Mont-sous les Côtes, 1920-1960.
 265 138-Locations du droit d'exposer des lieux publics, Mont-sous les Côtes, 1821-1920.
 265 139-Matrices générales des contributions directes, Mont-sous les Côtes, 1870-1945.
 265 144-Matrices des propriétés non bâties, Mont-sous les Côtes, 1920-1949.
 265 145-Matrices des propriétés non bâties, Mont-sous les Côtes, 1920-1949.
 265 146-Matrices des propriétés bâties, Mont-sous les Côtes, 1911-1952.
 267 102-Journal, grand -Livres de la coopérative de reconstruction, Morgemoulin, 1920-1928.
 267 103 à 105- Registres d'immatriculation des étrangers,Morgemoulin.
 267 110-Registres des déclarations concernant les reconstructions,Morgemoulin, 1921-1926.
 264 111-Reconstruction de la commune, plans, monuments, Morgemoulin, 1921-1934.
 267 112-Reconstruction de la commune, territoire,Morgemoulin, 1923-1926.
 267 113-Dommages de guerre, Morgemoulin, 1925-1935.
 267 116-Société coopérative de reconstruction, Morgemoulin, 1922-1928.
 267 117-Devis et projets de la coopérative,Morgemoulin, 1925-1933.
 267 118-Électricité, Morgemoulin, 1924-1935.
 298 1D8-Délibérations municipales, Ornes, 1882-1905.
 298 1F1-Mouvements de populations, Ornes, 1851-1896.
 298 1F3-Recensements de la population,listes de la population locale et étrangère,Ornes, 1891-1896.
 298 2F1-Listes des patrons et des ouvriers de la commune,Ornes, 1848.
 298 2F3-Tribunal de commerce, listes des électeurs,Ornes, 1884-1901.

298 3F5-Statistiques agricoles, Ornes,1853-1901.
 298 4F2-Plans du ravitaillement, Ornes, 1897-1899.
 298 7F2-Filature d'Ornes,règlements, Ornes, 1834-1843.
 298 1G12-Prestations en argent ou en nature , rôles ,Ornes,1894-1909.
 298 1G13-Taxes des prestations, rôles,Ornes,1894-1909.
 298 1H3-Tableaux des recensements, Ornes,1819-1901.
 298 2I2-213Étrangers, statistiques,Ornes,1888-1899,1900-1912.
 298 1K9-Conseillers municipaux, nominations, élections, Ornes,1811-1896.
 298 1K10-Maires et adjoints, nominations, élections, Ornes,1811-1897.
 298 2L1-Taxes sur les chiens, Ornes,1870-1909.
 298 2M1-Église, Ornes,1898-1902.
 298 1O1-Chemins ,Ornes,1912.
 298 1O4-Service vicinal, ressources et dépenses,Ornes,1900-1910.
 298 116-Rivières d'Ornes, Ornes,1911.
 298 121-Caisse départementale des incendiés, Ornes,1850-1902.
 298 122-Caisse d'Épargne,Ornes,1877-1911.
 342 1-Registres des délibérations, Rupt-en-Woëvre,1877-1909.
 342 2-Registres des délibérations, Rupt-en-Woëvre,1877-1909.
 342 3-Archives, mobiliers, récolements de l'inventaire, Rupt-en-Woëvre,1844-1965.
 342 4-Contentieux, correspondances,divers, Rupt-en-Woëvre,1830-1953.
 342 5-Correspondances,divers, Rupt-en-Woëvre, 1864-1929.
 342 6-Tables décennales, Rupt-en-Woëvre,1863-1952.
 342 7-Correspondances d'état civil,Rupt-en-Woëvre,1864-1929.
 342 8-Dénombrements de la population,listes nominatives, Rupt-en-Woëvre, 1906-1936.
 342 9-Élections à la chambre de commerce,Rupt-en-Woëvre,1908-1958.
 342 17-École, travaux, fréquentation, Rupt-en-Woëvre,1864-1930.
 342 18-Comité communal d'action agricole, membre, Rupt-en-Woëvre,1916.
 342 19-Statistiques agricoles : questionnaires, tableaux, bulletins, Rupt-en-Woëvre,1857-1960.
 342 28-Contributions foncières, matrices, volume 2, Rupt-en-Woëvre, 1832-1914.
 342 31-Contributions directes, rôles, tableaux, Rupt-en-Woëvre,1900-1970.
 342 35-Postes et télécommunications,correspondances, Rupt-en-Woëvre,1914-1695.
 342 38-Recensements des classes, Rupt-en-Woëvre,1866-1973.
 342 40-Réquisitions, indemnisations,correspondances,Rupt-en-Woëvre, An II-1945.
 342 44-Vie militaires,reprise de la vie civique,correspondances,Rupt-en-Woëvre,1914-1921.
 342 45-Étrangers en résidence, insoumis, prisonniers de guerre,Rupt-en-Woëvre,1914-1918.
 342 46-Conseil de guerre,citations à comparaître,significations,Rupt-en-Woëvre,1914-1918.
 342 50-Cimetière militaire,acquisition du terrain, Rupt-en-Woëvre,1920-1927.
 342 52-Débits de boissons,réglementation, registre des déclarations, Rupt-en-Woëvre,1923-1938.
 342 53-Cimetière, réglementation, arrêts du maire,Rupt-en-Woëvre, 1882-1928.
 342 55-Police générale, voyageurs, passeports, Rupt-en-Woëvre, 1835-1939.
 342 59-Pétrole et essence, ventes, déclarations, Rupt-en-Woëvre,1922.
 342 60-Étrangers, registres d'immatriculation, Rupt-en-Woëvre,1924-1939.
 342 64-Analyses des eaux, résultats et correspondances, Rupt-en-Woëvre,1914-1965.
 342 68-Épizootie,Carnets des déclarations, Rupt-en-Woëvre,1920-1954.
 342 70-Prostitutions, réglementation, arrêtés municipaux, Rupt-en-Woëvre,1916.
 342 71-Élections diverses, listes, Rupt-en-Woëvre,1908-1965.

342 76-Législatives, listes des électeurs, procès-verbaux, Rupt-en-Woëvre,1902-1962.

342 77-Conseil général, listes des électeurs, procès-verbaux, Rupt-en-Woëvre,1904-1961.

342 78-Conseil municipal,listes des électeurs, procès-verbaux, Rupt-en-Woëvre, 1878-1965.

342 81-Budgets primitifs, Rupt-en-Woëvre, 1901-1970.

342 82-Comptes administratifs, Rupt-en-Woëvre, 1908-1970.

342 83-Comptes de gestion, Rupt-en-Woëvre, An II-1931.

342 86-Travaux, reconstruction: mairie et écoles maternelles, Rupt-en-Woëvre, 1899-1963.

342 87-Lavoires, travaux, factures, délibérations, courriers, Rupt-en-Woëvre, 1826-1961.

342 89-Presbytère, travaux, locations, délibérations, courriers, Rupt-en-Woëvre, 1823-1965.

342 90-Église, travaux, réparations, arrêtés, délibérations, plans, Rupt-en-Woëvre, 1822-1969.

342 91-Écoles, constructions, réparations, délibérations, devis, plans, Rupt-en-Woëvre, 1840-1972.

342 99-Travaux de voirie, ponts, caniveaux, aqueducs, adductions, Rupt-en-Woëvre, 1824-1975.

342 100-Chemins vicinaux, reconnaissances, alignements, réparations, Rupt-en-Woëvre, 1850-1950.

342 101-Électrification, syndicat, travaux, délibérations, Rupt-en-Woëvre, 1924-1970.

342 102-Transports scolaires, autobus, frais, subventions, courriers, Rupt-en-Woëvre, 1928-1966.

342 105-Bureau de bienfaisance, création, décret de 1910, budgets, Rupt-en-Woëvre, 1916-1920.

342 107-Mutuelle de prévoyance, secours contre la mortalité du bétail, Rupt-en-Woëvre, 1905-1953.

342 109-Protctions des enfants du premier âge, nourrices, gardeuses, Rupt-en-Woëvre, 1878-1957.

342 110-Assistance médicale gratuite, individus privés de ressources, Rupt-en-Woëvre,1904-1939.

342 114-Retraites ouvrières et paysannes, listes nominatives, Rupt-en-Woëvre,1911-1926.

342 117-École, mobilier, situation de l'enseignement, cours pour adultes, Rupt-en-Woëvre,1835-1967.

356 12-Recensements, Samogneux,1926-1954.

356 13-Statistiques agricoles, Samogneux,1920-1954.

356 21-22,Comptes des sociétaires de la coopérative, Samogneux.

356 23-Recettes et dépenses de la coopérative de reconstruction, Samogneux.

356 24-Chèques de la coopérative de reconstruction,Samogneux.

356 26-Dossiers des sociétaires de la coopérative de reconstruction,Samogneux.

356 26-Dossiers divers de la coopérative de reconstruction, Samogneux.

356 27-Reconstitutions foncières, terrains à acquérir par l'État,Samogneux,1920.

356 35-Étrangers, contrôles,Samogneux, 1920-1936.

356 59-60,Comptes de gestion du syndicat de Wapaux, Samogneux, 1913-1923,1926-1954.

356 66-Assistances et soins aux victimes,allocations,soins aux vieillards,Samogneux,1920-1959.

360 11-Listes nominatives de la population locale et étrangère,Saulmory-et-Villefranche,1921-1926-1931.

360 12-Agriculture,Saulmory-et-Villefranche,1920-1974.

360 14-Ravitaillements, Saulmory-et-Villefranche,1919-1948.

340 15-Travail, déclarations d'accidents, demandes et offres d'emploi,Saulmory-et-Villefranche.

360 24-Déclarations des constructions,remembrements,répartiteurs,Saulmory-et-Villefranche, 1920-1974.

360 26-P.T.T., factures, téléphone, Saulmory-et-Villefranche,1919-1927.

360 28-Recrutements militaires, changements de résidence,Saulmory-et-Villefranche,1912-1946.

360 31-Guerre 14-18, circulaires, tombes militaires, échanges d'immeuble, Saulmory-et-Villefranche,1917-1924.

360 32-Délibérations de la coopérative,Saulmory-et-Villefranche.

360 33-Procès-verbaux de la coopérative,Saulmory-et-Villefranche.

360 34-Correspondances,instructions de la coopérative,Saulmory-et-Villefranche.

360 35-Finances et relations des banques avec la coopérative,Saulmory-et-Villefranche.

360 36-Journal des opérations avec la coopérative,Saulmory-et-Villefranche.
360 37-Recettes et dépenses de la coopérative,Saulmory-et-Villefranche.
360 39-Journal, grands-livres de la coopérative,Saulmory-et-Villefranche.
360 40-Journal, grands- livres de la coopérative,Saulmory-et-Villefranche.
360 41-Caisses, banques de la coopérative,Saulmory-et-Villefranche.
360 42-Demandes des sinistrés, adhésions et travaux de la coopérative,Saulmory-et-Villefranche.
360 43-Dossiers individuels des adhérents de la coopérative, Saulmory-et-Villefranche.
360 44-Dossiers de la commune,Saulmory-et-Villefranche.
360 45-Contrôle du remploi par la coopérative,Saulmory-et-Villefranche.
360 47 à 54 exclus-Étrangers, travail, immatriculations, statistiques,Saulmory-et-Villefranche.
360 87-Électrification et chemin de fer, Saulmory-et-Villefranche, 1920-1953.
360 91-Assistance aux militaires et réfugiés,soins aux victimes ;Saulmory-et-Villefranche,1919-1925.
388 34-Recensements de la population, listes nominatives,Thierville, 1831-1936.
388 85-Population, changements des domiciles, Thierville, 1921-1967.
388 40-Commerce et industrie, établissement d'un passage à niveau,Thierville, 1926-1928.
388 41-Travail d'apprentissage dans l'industrie, Thierville,1920-1954.
388 50-51,Réquisitions, recensements, indemnisations, Thierville,1916-1947.
388 57-58-59,Recettes et dépenses de la coopérative de reconstruction,Thierville.
388 60-Dossiers individuels de la coopérative de reconstruction,Thierville,1920-1929.
388 61-Bulletins d'admission, procès-verbaux de liquidation de la coopérative,Thierville,1920-1948.
388 64-Étrangers, inscriptions, immatriculation, changements de domicile,Thierville.
388 82-Distributions de gaz et d'électricité, Thierville,1920-1930.
388 86-Secours temporaires, états des bénéficiaires, Thierville,1919-1920.
388 87-Assistance aux réfugiés, bons pour servir au paiement des allocations, Thierville,1919-1920.
388 88-Soins médicaux aux victimes de guerre, Thierville,1920-1938.
403 38-Guerre 14-18, mesures arrêtées par l'autorité militaire, instructions,Vacherauville,1914-1929.
403 39-Coopérative de reconstruction, journal, grands- livres, Vacherauville,1921-1929.
412 1-Conseil municipal, délibérations, Vaux-devant-Damloup,1876-1905.
412 11-Contributions foncières,matrice,Vaux-devant-Damloup,1844-1914.
450 26-27,Coopérative de reconstruction, fonctionnement et adhésions, statuts, conventions, guides, listes nominatives des sociétaires, bulletins, procès-verbaux, Xivray-et-Marvoisin, 1920-1922.
450 28-Coopérative,travaux, réparations ou reconstructions, Xivray-et-Marvoisin,1920-1922.
450 29-Coopérative,mairie-école, lavoir, cimetièrre, Xivray-et-Marvoisin, 1922-1931.
450 30-Coopérative, maison du berger, église, places,Xivray-et-Marvoisin,1922-1931.
450 31-Particuliers, presbytère, monuments aux morts, Xivray-et-Marvoisin, 1922-1931.
450 32-Particuliers,déblaiements, comblements des terrains, expertises, Xivray-et-Marvoisin, 1922-1931.
450 33-Registre de la situation des travaux de la coopérative,Xivray-et-Marvoisin,1920-1930.
450 34-Registre de la comptabilité, grands livres,Xivray-et-Marvoisin,1920-1930.
450 35-Factures, situation des imputations, Xivray-et-Marvoisin, 1920-1930.
450 36-37,Reçus de la coopérative, Xivray-et-Marvoisin,1920-1930.
450 38-État mensuel des travaux exécutés et payés,Xivray-et-Marvoisin.
450 39-Liquidation des comptes, états et correspondances, Xivray-et-Marvoisin..
450 40-Reconstitutions foncières et immobilières, programmes des travaux,Xivray-et-Marvoisin,1920-1922.
456 33-Correspondances, comptabilité de la coopérative de reconstruction, Trésauvaux,1921-1918.
456 34-Recettes et dépenses de la coopérative de reconstruction, Trésauvaux,1921-1927.

456 35-Journal des opérations diverses, Trésauvaux,1920-1927.

456 36-Journal, grands-livres de la coopérative de reconstruction,Trésauvaux.

456 37-38,Comptes nominatifs de la coopérative,Trésauvaux,1921-1928.

456 61-Électricité, syndicats d'électrification, Trésauvaux,1929-1964.

463 1-2-Délibérations du conseil municipal, Avocourt,1919-9 janvier 1932.

463 7-Plans cadastraux, Zone Rouge, Avocourt,1924.

463 8-Rétablissement des limites communales,Avocourt.

463 12-Coopérative de reconstruction, journal, grands- livres ,avril-décembre, Avocourt,1922-1927.

463 13-Mairie-école,acquisition des terrains,reconstructions,devis,plans, Avocourt,1922-1935.

463 14-Remise à pompe,reconstructions,arrêtés,extraits des délibérations,devis,,Avocourt,1926-1927.

463 15-Bâtiments communaux, reconstructions, expropriations, devis, Avocourt, 1922-1926.

463 16-Voirie, alignements, plans, Avocourt, 1924.

468 100-Matrices cadastrales, contributions directes, Ailly-sur-Meuse.

468 101-Registres d'immatriculation des étrangers,Ailly-sur-Meuse.

468 102-Registres des délibérations du conseil municipal,Ailly-sur-Meuse.

468 104-Coopérative de reconstruction, Ailly-sur-Meuse,1923-1929.

473 104-Registre des délibérations du conseil municipal, Baulny, 1919-1930.

478 106-Tableaux des recensements,devoirs des maires en cas de mobilisation, Béthincourt,1922-1934.

478 107-Coopératives de reconstruction, Béthincourt, 1920-1930.

478 109-Recensements de l'agriculture et du bétail,statistiques annuelles,Béthincourt, 1920-1935.

478 110-Chemins vicinaux,Béthincourt, 1919-1938.

478 111-Bureaux d'assistance médicale et de bienfaisance, Béthincourt, 1916-1938.

478 112-Pièces comptables, Béthincourt, 1918-1939.

478 115-Élections,Béthincourt,1909-1939.

478 118-État civil, Béthincourt,1914-1943.

478 120-Dommages de guerre, Béthincourt, 1920-1943.

501 1-Évolution de la composition des ménages, migrations des riverains,Septsarges, 1921-1931-1936.

501 2 -Agriculture, déclarations de culture,Septsarges, 1920-1959.

501 11-Coopérative de reconstruction, Septsarges, 1920-1927.

501 12-Armée, cantonnements, défense passive, reconstructions foncières, soins Septsarges,1920-1955.

501 19-Étrangers, contrôles, cartes d'identité, changements de domicile, Septsarges.

501 30-Élections,chambres de commerce,Septsarges.

501 31-Élections, votes ,révisions des listes, votes des réfugiés, Septsarges, 1920-1960.

501 42-Bâtiments communaux, travaux, monuments aux morts, Septsarges, 1920-1973.

507 1-Agriculture, statistiques, déclarations des semences, Damvillers,1919-1940.

507 2-Statistiques des personnes autorisées à exercer l'art de guérir, Damvillers, 1920-1924.

507 15-Listes des réquisitions militaires,Damvillers,1936.

507 16-Dommages de guerre, états, devis, correspondances, Damvillers,1920-1933.

507 18-Cimetières, exhumations, transports des corps, Damvillers, 1920-1939.

507 19-Étrangers, états nominatifs, Damvillers, 1921-1934.

507 23-Listes des électeurs, Damvillers, 1919-1939.

507 31-Électrification, Damvillers, 1923-1940.

507 38-Soins médicaux aux victimes de guerre,listes des bénéficiaires,Damvillers, 1922-1935.

509 3-Matrices des propriétés bâties,Gincrey, 1911-1958.

514 19-Année 1841, Trésauvaux.
 514 35-Registres des délibérations du conseil municipal, Viéville-sous-les-Côtes, 1891-1912.
 516 3-4-5,Registres des délibérations, Moranville,1899-1914,1919-1928, 1926-1966.
 516 20-Reconstitutions foncières, cahiers des procès-verbaux, Moranville,1926-1966.
 516 29-Cimetières, plans d'aménagement des tombes, Moranville,1924.
 516 30-Étrangers, registres d'immatriculation, Moranville, 1920-1934.
 516 39-Mairie, école, projets de reconstruction, devis estimatifs, Moranville,1922-1923.
 516 40-Église, construction de l'autel, horloge, Moranville,1926-1927.
 516 43-Terrains communaux, acquisitions, procès-verbaux d'adjudication, Moranville,1925.
 517 3-4-Délibérations et actes du conseil municipal, Douaumont.1896-1911.
 517 15-Matrices des propriétés bâties, Douaumont, 1911-1943.
 517 20-Listes des étrangers, registres d'immatriculation, Douaumont, 1914.
 517 21-Listes électorales, Douaumont, 1914-1959.
 537 1-Administration de la commune et archive, Montigny-devant-Sassey, 1919-1945.
 537 2-État civil, extraits des actes, Montigny-devant-Sassey, 1919-1953.
 537 8-Recensements de la population,listes nominatives,états, Montigny-devant-Sassey,1919-1936.
 537 10-Personnes autorisées à exercer l'art de guérir, Montigny- devant- Sassey,1920-1941.
 537 22- Réquisitions militaires, indemnisations, Montigny-devant-Sassey, 1928-1950.
 537 23-Préparation du plan de mobilisation nationale, indemnisation pour la création d'un fossé antichar, combat de Montigny du 31 août 1914, listes des tués au 117^e R.I. ,Montigny-devant-Sassey,1920-1955.
 537 24-Dommages,évaluations des dégâts et indemnisations, Montigny-devant-Sassey,1924-1964.
 537 28-Étrangers,contrôles, immatriculations, travaux de reconstruction, Montigny-devant-Sassey.
 537 48-Bâtiments communaux, monuments aux morts, Montigny-devant-Sassey,1919-1949.
 537 54-Distribution électrique, relevés des canalisations, Montigny-devant-Sassey,,1924-1936.
 537 58-Allocations militaires, admissions, listes nominatives, Montigny-devant-Sassey, 1926-1927.
 537 63-Absentéisme des élèves,extraits du registre d'appel, Montigny-devant-Sassey,1926-1930.

1Fi44-Lachalade Deux militaires prenant la pose devant l'église au pied d'un arbre coupé en deux. Gros plan sur un arbre coupé en deux par un obus laissant une vue dégagée sur le cimetière militaire

51-Fresnes-en-Woëvre, la pharmacie militaire bombardée, gros plan sur le trou béant dans la façade et les barbelés. Rue de la mairie en ruine, pont, monument du général Marguerite. Le bourg ruiné.

52-Fresnes-en-Woëvre, l'entrée du village en ruines sous les gravats.

142-Vue intérieure de l'église de Fresnes-en-Woëvre, le bout d'un des clochers a percé la toiture.

371-Vue extérieure du château d'Aulnois de Fresnes-en-Woëvre.

421-Fresnes-en-Woëvre dévastée focalisation sur les maisons d'habitations en ruines.

423-Combres clocher de l'église ruinée. L'église et la mairie-école reconstruites.

481-Vue intérieure de l'église dévastée de Fresnes-en-Woëvre.

511-Fresnes-en-Woëvre, place de l'hôtel de ville, la statue du général Marguerite au milieu des ruines.

1538-Carte topographique 218 du groupe des canevras de tir, zone de Charny (Verdun), détail de la zone des tranchées, des zones de défense et du relief, document secret de l'armée française.

1920-La Meuse, les Épargés, les ruines autour de l'église dévastée.

1924-L'école ruinée.

1924-Les ruines de l'église de Combres-sous-les-Côtes s'entremêlent à la végétation sauvage.

2Fi83-Le four de Paris de la commune de Lachalade au milieu des ruines du village bombardé.

2Fi204-La mairie et la fontaine du village d'Ornes ruinés par les bombardements.

205-La rue centrale et le clocher d'Ornes dévastés.

2206-Vue en détail d'une rue bombardée à partir des ruines des murs porteurs de la commune d'Ornes.

2208-Vue intérieure des destructions de l'église d'Ornes.

2210-La rue centrale d'Ornes dévastée, un soldat français avance le long d'une route dégagée, où les bas-côtés sont encombrés par les amoncellements des ruines et la végétation qui prolifère.

2277-Les Éparges, soldats dans les tranchées pendant les bombardements

423-Les Éparges, la crête des Éparges, le grand cimetière de 1915 dit du bois totalement disparu.

649-Lithographie du prieuré ruiné d'Apremont-la-Forêt.

658-497, Forêt d'Apremont-la-Forêt, un abri de guerre, près d'un axe de communication et caché par la végétation, connu sous le nom d'hôpital.

659-Environs de Commercy: vue panoramique d'Apremont-la-Forêt.

660-Les ruines de l'église d'Apremont-la-Forêt",

724-Apremont-la-Forêt, vue aérienne du village, des champs, des axes de communication, du système de défense et de fortification.

726-Vue aérienne du village de Xivray-Marvoisin.

12Fi0, Une scène le jour de la fête nationale à Bras-sur-Meuse : les femmes dans leurs plus belles toilettes discutent et se promènent, de même que les jeunes filles dans les rues principales, rejoignant les hommes en costumes et chapeaux regroupés autour des fontaines et abreuvoirs avec des charrettes attelées, où les drapeaux tricolores flottent au dessus des maisons.

12Fi0, Tunnel de Tavannes-Tavannes tunnel, soldats et civils à l'entrée du tunnel, dans la zone des combats de 1914-1918, autour des villages détruits et des champs de culture dévastés devenus champs de bataille.

12Fi0-les ruines de la Grande Guerre, environs de Verdun. La rue principale de Bras.

20-La bataille de Verdun, les ruines du village de Bras. À l'horizon la Côte-du-Poirre : la voie de 0,60, les ruines et les villages provisoires, et la plaine bouleversée.

12Fi02-Bataille de Verdun, village de Bras au premier plan la voie de 0,60 servant au déblaiement, la voie de communication nettoyée, au second plan les façades ruinées avec des trous béants laissant entrevoir les anciens champs de culture décimés par les bombardements.

12Fi05-Vue de la façade principale de la mairie-école de Bras-sur-Meuse construite dans un style monumental et imposant, avec quelques élèves sur le perron, un jardin de denses végétations et des chevaux sur l'avant-côté droit.

12Fi06-Quelques femmes accompagnées des enfants sont sur une place près de la mairie à Bras-sur-Meuse, alors que les hommes non mobilisés s'occupent des derniers travaux agricoles, avant que les premiers obus tombent sur le paisible village et le métamorphose funestement.

12Fi07-Village de Bras en ruines.

24Fi209-"La Grande Guerre 1914-1915-Visée Paris, 28, le camps des Romains et la corne du bois d'Ailly (Meuse), les voies de communication fluviales et ferroviaires menant aux zones militaires.

24Fi209-Le monument aux morts d'Ailly-sur-Meuse.

24Fi209-Salon 1901, A. Renaudin, matinée sur la Meuse à Ailly "Lorraine.

24Fi228-Le presbytère de Richecourt

24Fi228-Paris, attaque de Richecourt (Meuse), avancement par bonds, nos pioupious creusent

aussitôt des trous d'abris,

24Fi303-Champneville,le café des deux ponts:le coin rêvé de la pêche

24Fi308-Belleville-sur-Meuse :vue côté est du groupe scolaire et mairie en reconstruction'.

24Fi314-"Charny-sur-Meuse,ses ruines, une rue, Café-Restaurant Genoux.

24Fi314-Zone aménagée pour les loisirs et accueillir les caravanes sur le territoire Charny-sur-Meuse.

24Fi315-Chattancourt : monument aux morts du 40e D.I. d'infanterie .

24Fi315 5-"1015. La Grande Guerre 1914-1916. Vue générale des ruines de Chattancourt, près Verdun.

24Fi315-5-Un groupe de six soldats français se faisant photographier devant un muret à l'avant des habitations dans le village de Chattancourt.

24Fi322-Vue intérieure du fort de Marre

24Fi370-Brioules-sur-Meuse:les deux tombes de 1520 Français inconnus.

_ Les allemands ont tiré à la mitrailleuse sur la tour de l'église catholique des Français.

_ Cliché en détail de la structure de l'église communale de Brioules-sur-Meuse.

_ Vue extérieure de l'église de Brioules-sur-Meuse, en proie aux bombardements

24Fi401-Derrière la végétation sauvage ?le village de Grimancourt-en-Woëvre dévasté et ruiné.

24Fi403-Retour des champs en tracteur à Hautecourt-lès-Broville.

24Fi406-La Meuse illustrée 357 Maucourt.La grande rue au premier plan, femmes et enfants en tenues de cérémonie prennent la pose, sur les bas-côtés les hommes sont près des maisons plus cossues

24Fi409-Morgemoulin, le village en ruines au sortir de la Grande Guerre, rue basse en reconstruction.

24Fi 420-Ornes,soldats prennent la pose au milieu des ruines,rue principale équipée d'une voie de 0,60.

24Fi423-Les Éparges en ruines, dont une partie reconstruite À gauche, la côte des Hures.

24Fi423-Les Éparges-ravin de Souvaux, où se sont livrés les sanglants combats des 15 et 16 avril 1915.

24Fi 424-Fresnes-en-Woëvre ,gros plan sur des immeubles en ruines du fait de guerre, le long d'un axe de communication boueux et insalubre.

24Fi424-Un patrimoine français ruiné.

24Fi424-Fresnes-en-Woëvre reconstruite-place Georges Clémenceau, avenue de la gare.

_ Vue générale des dégâts liés aux bombardements, place de l'hôtel de ville.

24Fi424-Fresnes-en-Woëvre, vue extérieure de l'église dont une des cloches fut culbutée dans l'église.

24Fi437-Mouilly-carte panoramique n°2,sortie nord vers la croupe 372,le village reconstruit.

_ Mouilly, place de la mairie, sortie vers le sud vallée du ruisseau de Mouilly,bois de la châtelaine.

24Fi457-Au premier plan deux enfants prennent la pose, derrière eux les femmes, les enfants et les hommes en tenues du dimanche forment une farandole entre les deux côtés des habitations.

_ La route nationale de Consenvoye vers Brabant:un village en reconstruction,où les activités économiques rurales reprennent leurs cours, mais où la population se fait rare.

_ A-Vue du village de Consenvoye dans les années 1980 : un village paisible où la vie a repris son cours, où l'électrification est achevée, où les voitures ont pris une place importante, et où les traces de l'activité agricole ont disparu.

_ Gros plan sur l'église villageoise de Consenvoye, dont l'architecture est caractéristique de la période de la première reconstruction.

24Fi570-Environs de Sainte-Menehould-Argonne : ancienne abbaye de Lachalade bombardée.

L'Argonne après la guerre, le four de Paris de Lachalade, les ruines'.

Vue en détail de l'extérieur de la nef de l'église de Lachalade bombardée lors des combats de Verdun.
24Fi575-Véry au milieu du sifflement des bombardements.

Véry le groupe Georges Schunk.

Véry,les fortifications détruites totalement.Les destructions à l'est- Les destructions à l'ouest.

Vue extérieure de l'église de Véry:constat de l'ampleur des dévastations par les bombardements.

Vue extérieure de l'église détruite de Véry :office religieux au milieu des destructions.

24Fi3081-Le monument de Belleville-sur-Meuse: allégorie du poilu casqué terrassant un aigle

24Fi3082-La Grande Guerre 1914-1918,bombardement de Verdun,intérieur de l'église de Belleville.

24Fi3271-Les ruines de la Grande Guerre, environs de Verdun, village de Vacherauville, le village ruiné, les maisons d'habitation bombardées affaissées, des champs de culture inexploitable.

31Fi -Plaque de verre représentant les visites officielles des villages meusiens.

33Fi1/1 cliché103-'Boureuilles : la route de Varennes déblayée,sur le bas -côté, les ruines du village enseveli sous la végétation proliférant.

33Fi1/1 cliché343-Consenvoye:les baraquements en bois provisoires et les toits, en tôles permettent la reprise de la vie humaine partielle autour d'une rue déblayée où les ruines des maisons sont présentes.

33Fi1/1 8-cliché-'Belleville-sur-Meuse :rue haute et rue nationale, un déblaiement précoce permettant des reconstructions nombreuses favorables à la reprise de la vie humaine et économique.

33Fi1/1 9-cliché192,Belleville-sur-Meuse :les premières reconstruction de la rue de la république déblayée, où les fondations sont conservées, et les combats sur la végétation quotidiens.

33Fi1/1 10-cliché1 ,Belleville-sur-Meuse : un groupe d'enfant prenant la pose rue de la république.

33Fi1/1 11-cliché194,Belleville-sur-Meuse:groupe de reconstruction avancée parmi les travaux

33Fi1/1 12-cliché195,Belleville-sur-Meuse,Reconstruction permettant la reprise humaine et économique.

33Fi1/1 17-cliché 104,Boureuilles : gros plan sur la grande rue où la végétation sauvage et les barbelés sont omniprésents ayant pris le pas sur les dernières pierres des ruines du village bombardé, non déblayé.

33Fi1/1 20-cliché172,Brabant-sur-Meuse : deux riverains sur la route déblayée laissent entrevoir un espoir de relèvement, alors que les maisons sont éventrées ou anéanties et que la végétation progresse

33Fi1/1 21-cliché17,Brabant-sur-Meuse: la rue principale en ruines.

33Fi1/1 22-cliché185,Bras-sur-Meuse : le village ruiné déblayé grâce à l'utilisation des voies de 0,60, l'absence totale de maisons d'habitation trouvant une solution provisoire dans les baraquements en bois.

33Fi1/1 23-cliché186,Bras-sur-Meuse : le village ruiné déblayé avec utilisation de la voie de 0,60 pour l'évacuation des matières premières non utilisables, et installation des baraquements en bois provisoires à usage d'habitation agricole à l'emplacement des anciennes maisons d'habitation.

33Fi1/1 24-cliché187,Bras-sur-Meuse, le village totalement ruiné en cours de déblaiement pour préparer les emplacements des baraquements provisoires et les travaux de reconstruction.

33Fi1/1 26-cliché 348, Vue du village de Briulles-sur-Meuse endommagé par les bombardements de la Première Guerre mondiale, au milieu des ruines un jeune garçon et une poule attestent de la reprise de la vie dans les baraquements provisoires, alors que l'église villageoise plus épargnée.

33Fi1/1 26-cliché 349- Briulles-sur-Meuse :les dégâts ont des degrés très différents et un contraste flagrant apparaît entre la netteté de la route principale déblayée et les bas-côtés devant les habitations où sont entreposés les tas de pierres des ruines, les planches de bois et les gravas des habitations.

33Fi1/1 27-cliché177,Champneuvillle:le hameau de la ville dévasté, les ruines,la végétation.

33Fi1/1 30-cliché190,Charny-sur-Meuse : gros plan sur une rue ruinée déblayée avec stockages des matériaux pouvant servir à la reconstruction et organisation du retour de la population.

33Fi1/1 31-cliché107,Cheppy : vue d'ensemble du village en ruines non déblayé, où des baraquements provisoires s'érigent en solution provisoire

33Fi1/1 32-cliché108,Cheppy : déblaiement d'une rue où les habitations ont été fortement .

33Fi1/1 33-cliché109 -Cheppy, rue haute : des baraquements provisoires pour survivre et entreprendre les travaux de déblaiement et de reconstructions

33Fi1/1 39-cliché 169-Consenvoye :des riverains prennent la pose devant une maison d'habitation provisoire en bois,à l'arrière-plan le village dévasté déblayé en cours de reconstruction et d'électrification.

33Fi1/1 39-cliché 171Consenvoye, une rue du village fortement ruinée, déblayée et en cours de reconstruction et d'électrification'.

33Fi1/1 40-cliché170-Consenvoye : reprise de la vie humaine et économique dans la rue déblayée derrière l'église au milieu des ruines persistantes et les baraquements en bois provisoires.

33Fi1/1 57-cliché124-Lachalade: la rue principale non déblayée laisse apparaître à vif les séquelles de la guerre et les trous béants des obus.

33Fi1/1 58-cliché125 Un enfant dans les ruines de la rue principale de Lachalade, où les premiers déblaiements ont commencé, ainsi que la maîtrise de la végétation sauvage.1.

33Fi1/1 65-cliché 121-Vue d'ensemble du village de Mouilly en ruines et non déblayé..

33Fi1/1 66-cliché141 Mouilly : vue générale des rares vestiges des maisons d'habitation demeurant après les bombardements "avalés"par la végétation sauvage proliférant, autour d'une rue déblayée

33Fi1/1 67-cliché142-"Mouilly en ruines:la rue déblayée, les habitations bombardées et les façades décimées laissant percevoir un paysage marqué par les affres de la guerre

33Fi1/1 68-cliché143-Mouilly, la reprise de la vie humaine dans les maisons les plus épargnées

33Fi1/1 69-cliché144-Mouilly ,la rue derrière l'église partiellement déblayée en ruines.

33Fi1/1 70-cliché146 -Vue générale du village de Mouilly en ruines : des zones et des degrés de dévastation inégaux, les traces des premières démarches de reconstruction, et la lutte contre la prolifération des broussailles

33Fi1/2 cliché102 -Véry vue panoramique de la rue principale en cours de reconstruction

33Fi1/2 cliché110-Vue générale du village de Véry depuis une route déblayée, où un badaud prend la pose au milieu d'un paysage métamorphosé par les sévices.

33Fi1/2 cliché267-Ornes les hommes de la terre prennent en charge les travaux de déblaiement et de reconstruction.

33Fi1/2 cliché274-Hautecourt-lès-Broville,la reconstruction des maisons autour les gravats et la végétation

33Fi1/2 cliché275-Hautecourt-lès-Broville : utilisation de la voie de 0,60 pour déblayer le village détruit

33Fi1/2 cliché468 -Azannes-et-Soumazannes, gros plan sur les travaux et la reprise de la vie

33Fi1/2 cliché469-Azannes-et-Soumazannes:les hommes attelés aux chantiers des réparations et de reconstruction des édifices et bâtisses atteintes par les évènements de guerre.

33Fi1/2 81-cliché175-Regnéville : le village dévasté, seules les pierres des soubassements attestent de l'existence du village dans les rues déblayées.

33Fi1/2 81-cliché176 -Regnéville, le village en ruines,un paysage dévasté et de la végétation sauvage.

33Fi1/2 89-cliché199-La grande rue de Thierville-sur-Meuse, entre ruines amoncelées.

33Fi1/2 90-cliché900-Thierville-sur-Meuse,la grande rue en reconstruction,déblaiement,la voie de 0,60".

33Fi1/2 94-cliché182-Vacherauville : une rue déblayée en cours de reconstruction, les fondations des maisons bombardées émergent au milieu des broussailles.

33Fi1/2 94-cliché183 -Vacherauville : une rue en partie déblayée, l'autre partie dominée par la végétation sauvage envahissant les ruines

33Fi1/3 cliché9 Les Éparges : la rue principale déblayée, en chantier de reconstruction avec réutilisation des blocs de pierre des ruines, et présence des baraquements en bois du village provisoire'

33Fi1/3 cliché17-Fresnes-en-Woëvre, carrefour Marguerite,place de l'église, la reconstruction des ruines.

33Fi1/3 cliché47.-Moranville : les chantiers de reconstruction au milieu des gravats des fondations des maisons détruites en cours de déblaiement.

33Fi1/3 cliché51.-Richecourt:la rue principale entreprend l'ampleur des travaux avec utilisation des accès déblayés et de la voie de 0,60.

33Fi1/3 cliché54-Richecourt:l'organisation de la vie des riverains de la rue de Montsec dont les habitations sont réparables, alors que la végétation cherche à prendre le pas sur la vie humaine

33Fi1/3 cliché 57-Montsec : des riverains et des ouvriers regardent intrigués l'œil du photographe qui fige l'image de la reconstruction autour d'une rue déblayée:les échafaudages, les poutres, les charrettes.

33Fi1/3 cliché72-Un riverain d'Ailly-sur-Meuse prend la pose dans une rue partiellement reconstruite où les ruines amoncelées au sol et les baraquements provisoires en bois rappellent les séquelles.

33Fi1/3 cliché73-Ailly-sur-Meuse, dans la rue derrière l'église,les travaux de déblaiement avancent laissant présager le retour des activités économiques,alors que le paysage à l'arrière-plan est métamorphosé par les affres de la guerre.

33Fi1/3 cliché 199-Montsec, l'effervescence des personnes attelées activement au travail de déblaiement des gravats et des ruines, en parallèle des travaux de reconstruction.

33Fi1/3 cliché204-Marre, les hommes et les chevaux attelés aux travaux de déblaiement des sols et d'arasement des ruines des maisons d'habitations.

33Fi1/3 cliché205-Marre,quelques villageois prennent la pose devant les chantiers,autour de la rue déblayée, de la voie de 60 réaffectée,village provisoire qui permet le retour progressif à la vie.

33Fi1/3 cliché205bis-Marre, gros plan sur une rue partiellement déblayée où les charrettes regroupent le matériel de récupération nécessaire à la reconstruction.

33Fi1/3 cliché206.-Marre en ruines, de part et d'autre de la route déblayée des ruines se mêlent aux broussailles,à l'arrière-plan une maison .est en cours de reconstruction .

33Fi1/3 cliché206.-Marre : une rue déblayée, la première partie absorbée par la végétation sauvage, la seconde en reconstruction partielle par les habitants.

33Fi1/3 cliché207-Chattancourt, un groupe de réparation de maisons d'habitation après les premières actions de déblaiement et de nettoyage des sols.

33Fi1/3 cliché208-Chattancourt : gros plan sur un groupe de maisons en réparations, alors que les ruines de celles voisines s'amoncellent au sol, et que les axes de communication sont envahis par la végétation indésirable qui prend le pas sur la vie humaine.

33Fi1/3 cliché246-Moranville, les travaux de reconstruction se poursuivent dans une rue partiellement déblayée et boueuse, où les dommages de guerre ont été importants

33Fi1/3 cliché248-Grimancourt-en-Woëvre : un chantier de reconstruction d'une maison d'habitation cossue avec réutilisation des pierres des ruines.

33Fi1/3 cliché249 Grimancourt-en-Woëvre : les chantiers de reconstruction autour de la rue déblayée pour survivre aux ruines et à l'invasion de la végétation sauvage.

33Fi1/3 cliché261.-Mogeville: d'un côté les travaux de reconstruction des immeubles les moins affectés par les bombardements, de l'autre des tas de gravats entremêlés de végétation attestant de l'emplacement des anciennes demeures.

33Fi1/3 cliché262.-Maucourt-sur-Orne : des femmes devant un baraquement provisoire regardant les hommes s'atteler aux travaux de déblaiement des ruines et des végétaux, alors que les animaux de la basse-cour pérégrinent sur la route boueuse et crevassée.

33Fi1/3 cliché264.-Morgemoulin, les hommes se mettent aux premiers travaux de reconstruction.

33Fi1/3 cliché 265.-Foameix : un exemple d' une rue où les dévastations ont été très aléatoires d'une maison à l'autre, au premier plan les déblais et la végétation sauvage, au second des maisons d'habitation intactes avec un riverain observant le photographe devant sa charrette.

33Fi1/3 cliché266-Foameix: déblaiement des ruines et travaux de reconstruction des maisons d'habitation.

33Fi177-78-80 Vue générale du hameau de Neuville en ruines à Champneuville.

33Fi457-Consenvoye (Meuse), ses ruines, la grande rue, à l'horizon le bois de Forges, avec l'inscription manuscrite Le sac de l'église a été perpétré en 1918. Ruines et la tour puis cette toiture toute trouée

39Fi4- Après avoir subi de nombreuses dévastations par les bombardements successifs de la Grande Guerre, la grande rue de Combres-sous-les-Côtes commence à retrouver une apparence plus acceptable après avoir été déblayée, même si des traces de ruines et de végétations sauvages subsistent.

39Fi5-La grande rue de Combres-sous-les-Côtes déblayée: les ruines s'effacent peu à peu ? le retour des habitants et la reprise des activités économiques de base nécessaires aux villageois.

39Fi6-Vue d'ensemble sur la vallée de la Woëvre depuis Combres-sous-les-Côtes laissant apparaître le paysage métamorphosé par les combats meurtriers.

39Fi8-Gros plan sur la rue de l'église aux Épargés partiellement en ruines et partiellement déblayée.

39Fi15-Zoom sur la rue de la gare à Fresnes-en-Woëvre, où les efforts se concrétisent pour le relèvement des ruines . Pour permettre une rapide reprise de la vie économique, ainsi que du trafic ferroviaire pour les hommes et les marchandises nécessaires à l'œuvre globale de reconstruction du village dévasté.

39Fi16- Vue en détail d'une rue principale de Fresnes-en-Woëvre avec à l'arrière-plan la statue du général Marguerite, où l'on peut observer les degrés très aléatoires de destruction, ainsi que l'organisation et l'évolution des premières phases des travaux de relèvement de la localité au lendemain de la Grande Guerre, malgré la force destructrice de la force de feu alliée et ennemie.

39Fi19-Face aux degrés importants des destructions des maisons d'habitation du fait des bombardements intenses subis durant la Grande Guerre, la localité de Fresnes-en-Woëvre s'organise pour le retour de la population locale par l'aménagement d'un village provisoire constitué de baraquements en bois et en tôle sur une partie de son territoire..

39Fi36-Vue de la route de Saint-Mihiel à Apremont-la-Forêt dégagée après les premiers travaux de déblaiements, alors que les bas-côtés gardent les traces des sévices de guerre avec les tas des ruines, les matériaux de récupération et la végétation sauvage.

39Fi37-La rue de l'église à Apremont-la-Forêt en ruines après les bombardements alliés et ennemis.

39Fi38-Apremont-la-Forêt et sa grande rue avec à l'arrière-plan l'église en chantier de reconstruction.

39Fi39-Vue sur la route de Boncourt à Apremont-la-Forêt non déblayée, car jugée comme un axe de

communication secondaire par rapport à la route de Saint-Mihiel, tant pour la circulation des matériaux de déblaiements ou nécessaires à la reconstruction que pour les hommes et les animaux.

39Fi48-Focalisation sur la rue principale du village de Xivray-Marvoisin, où les travaux de déblaiements ont commencé, et où l'église éventrée par des obus reste le témoin omniprésent des conséquences du conflit sur les localités dévastées.

39Fi49 cliché41.-Xivray-Marvoisin, tableau de la situation au carrefour principal : une voie de communication déblayée, des maisons d'habitation en reconstruction par les riverains attelés à la tâche, et des baraquements en bois servant d'abris provisoires.

39Fi52-Le village de Lahayville bouleversé, un aperçu des dévastations au centre du village et dans la rue principale, ainsi que la mise en place des premiers travaux de reconstruction.

39Fi53-Après les importants dégâts subis rue de l'église à Lahayville par la puissance de feu alliée et ennemie, les hommes s'attellent activement aux tâches de désencombrement et de déblaiement.

39Fi59-La route de Montsec en cours de déblaiement à Xivray-Marvoisin.

39Fi71-Vue générale des ruines et des chantiers de reconstruction à Ailly-sur-Meuse près de l'église,

39Fi72-Vue panoramique du village d'Ailly-sur-Meuse ?au fond le fort du camp des Romains.

39Fi105-La grande rue de Boureuilles non déblayée laisse apparaître au grand jour les dévastations .

39Fi106-Vue d'ensemble du village de Boureuilles.:une localité dévastée au milieu d'un paysage.

39Fi111-Vue du village de Véry qui laisse percevoir les diverses dévastations subies par la localité durant la guerre et la mise en place des premiers déblaiements et travaux de reconstruction nécessaires à la reprise de la vie locale.a rue principale du village de Véry non déblayée,laisse voir les dévastations liées .

39Fi114-La rue principale de Baulny entre ruines,végétations sauvages,et premiers déblaiements laissant entrevoir la reprise de la vie locale et la reconstruction.

39Fi140-Une rue du village de Rupt-en-Woëvre avec à l'arrière-plan le clocher de l'église : au milieu des amoncellements de pierres des habitations plus ou moins épargnées, les hommes s'attellent aux travaux de reconstruction et à la reprise de la vie économique, alors qu'un chien regarde étonné le photographe.

39Fi50 cliché50-Xivray-Marvoisin, gros plan sur la rue principale : à gauche des maisons reconstruites dont les dernières ruines au sol évoquent les destructions, au milieu un axe de communication partiellement déblayé, à droite des ruines béantes se faisant absorber par la végétation sauvage..

39Fi179-Vue en détail du hameau de Neuville à Champneuveille..

39Fi227-Vue générale et panoramique d'Ailly-sur-Meuse en ruines au milieu d'un paysage transformé.

87Fi19-Vue d'ensemble du village de Boureuilles dévasté et en proie à la végétation sauvage.

130Fi1926-Vue d'une rue principale du village de Consenvoye, où la vie reprend son cours, avec ses riverains dans la rue, et les charrettes témoins de la reprise des activités agricoles rurales dans les usoirs, campagne photographique de l'administration des dommages de guerre, 1920-1930.

130Fi1926-Villageoises, riverain et son fils dans une rue principale du village de Consenvoye, où la végétation sauvage demeure l'une des dernières traces visibles du village dont l'architecture porte les marques de la reconstruction ainsi que les poteaux des lignes électriques, à l'arrière-plan le paysage reboisé.

4-Apremont-la-Forêt, 1825.

21,Romagne-sous-les-Côtes,
1838.

33,Chauvencourt, 1825.

40,Creue, 1851.

76-Lahayville, 1825.

138-Richecourt, 1825.

161-Vaux-lès-Palameix, 1819.

163-Viéville-sous-les-Côtes,

1850.

164-Vigneulles-lès-Hattonchâtel,
1851.

175-Xivray-et-Marvoisin, 1825.

139Fi2-Cadastre, plans de détail des sections, Aincreville, 1832.

12-Avocourt, 1838.	81-Douaumont, 1842.	168-Mogeville, 1826.
13-Azannes, s.d.	88-Eix, 1826.	169-Moirey, 1839.
16-Baulny, 1837.	89-Les Éparges, 1819.	170-Montigny-devant-Sassez, 1833.
20-Beaumont-en-Verdunois, 1842.	89-, Esnes-en-Argonne, 1838.	171-Mont-sous-les-Côtes, 1821.
22-, Belleville-sur-Meuse, 1842.	89-Étain, 1826.	173-Montfaucon-d'Argonne, 1843.
25-Béthincourt, 1842.	94-Étraye, 1838.	177-Montzéville, 1842.
26-Bezonnvaux, 1842.	95-Flabas, 1838.	178-Moranville, 1826.
28-Blanzée-en-Woëvre, 1826.	97-Fleury-devant-Douaumont, s.d.	179-Morgemoulin, 1826.
34-Boureuilles, 1837.	98-Foameix, 1826.	180-Mouilly, 1821.
35-Brabant-sur-Meuse, 1843.	100-Forges-sur-Meuse, 1843.	181-Moulainville, 1826.
36-Brandeville, 1839.	101-Fresnes-en-Woëvre, 1819.	196-Ornes, 1842.
38-Bras-sur-Meuse, 1842.	104-Fromezey, 1826.	212-Regnéville, 1843.
41-Briouilles-sur-Meuse, 1832.	107-Gercourt, 1843.	217-Romagne-sous-Montfaucon, 1843.
48-Champneuville, 1842.	110-Gincrey, 1826.	221-Rupt-en-Woëvre, 1830.
49-Charny-sur-Meuse, 1843.	112-Gremilly, 1838.	222-Rupt-sur-Othain, 1847.
51-Châtillon-sous-les-Côtes, 1826.	113-Grimancourt-en-Woëvre, 1826.	228-Saint-Remy-la-Calonne, 1821.
52-Chattancourt, 1842.	123-Haudiomont, 1821.	229-Samogneux, 1842.
56-Cheppy, 1838.	124-Haumont-près-Samogneux, 1843.	231-Saulmory-et-Villefranche, 1832.
57-Cierges-sous-Montfaucon, 1843.	125-Hautecourt-lès-Broville, 1826.	235-Septarges, 1843.
60-Cléry-le-Grand, 1833.	129-Herméville-en-Woëvre, 1826.	244-Thierville-sur-Meuse, 1842.
61-Cléry-le-Petit, 1832.	138-Juvigny-sur-Loison, 1818.	251-Trésauvaux, 1820.
62-Combres-sous-les Côtes, 1819.	140-Lachalade, 1837.	252-Vacherauville, 1842.
63-Consenvoye, 1843.	153-Louppy-sur-Loison, 1848.	256-Vauquois, 1838.
64-Crépion, s.d.	154-Louvemont-Côte-du-Poivre, 1842.	257-Vaux-devant-Damloup, 1842.
65-Cuisy, 1843.	157-Malancourt, 1841.	262-Véry, 1841.
66-Cumières-le-Mort-Homme, 1842.	160-Marchéville-en-Woëvre, 1819.	264-Ville-devant-Chaumont, 1839.
68-Damloup, 1842.	161-Marre, 1842.	271-Pareid, 1820.
69-Damvillers, 1830.	164-Maucourt-sur-Orne, 1826.	276-Warcq, 1826.
70-Dannevoux, 1843.	166-Mesnil-sous-les-Côtes, 1821.	278-Wavrille, 1838.
73-Dieppe-sous-Douaumont, 1826.		
76, Abaucourt-lès-Souppleville, 1826.		

1EG14-Rôle sur les chiens, Rupt-en-Woëvre, 1880-1906.

1EG17-Matrice générale des contributions directes, Rupt-en-Woëvre, 1818-1926.

2EFI1-Tribunal de commerce de Verdun, électeurs, Rupt-en-Woëvre, 1883-1913.

3EFI6-Statistiques agricoles, Rupt-en-Woëvre, 1890-1902.

1K171-Bulletin des lois de la République française, 12° série, tome XVIII., n°424-455, 1879.

172-tome XIX., n°456-497, 1879.

173-tome XX., n°498-540, 1880.

174-tome XXI., n°541-590, 1880.

175-tome XXII., n°591-630, 1881.

176-tome XXIII., n°631-675, 1881.

177-tome XXIV., n°676-706, 1882.

178-tome XXV., n°707-753, 1882.

179-tome XXVI., n°754-779, 1883.

180-tome XXVII., n°780-824, 1883.

181-tome XXVIII., n°825-854, 1884.

182-tome XXIX., n°855-892, 1884.

183-tome XXX., n°893-935, 1885.

184-tome XXXI., n°936-988, 1885.

185-tome XXXII., n°989-1019, 1886.

186-tome XXXIII., n°1020-1061, 1886.

187-tome XXXIV., n°1062-1101, 1887.

188-tome XXXV., n°1101-1146, 1887.

189-tome XXXVI., n°1147-1180, 1888.

190-tome XXXVII., n°1181-1217, 1888.

191-tome XXXVIII., n°1218-1259, 1889.

192-tome XXXIX., n°1260-1301, 1889.

193-tome XXXX., n°1302-1335, 1890.

194-tome XXXXI., n°1336-1390, 1890.

195-tome XXXXII., n°1391-1414, 1891.

196-tome XXXXIII., n°1415-1451, 1891.

197-tome XXXXIV., n°1452-1488, 1892.

198-tome XXXXV.,n°1489-1525,1892.
199-tome XXXXVI.,n°1526-1565,1893.
200-tome XXXXVII.,n°1566-1606,1893.
201-tome XXXXVIII.,n°1607-1638,1894.
202-tome XXXXIX.,n°1639-1672,1894.
203-tome XXXXX.,n°1673-1714,1895.
204-tome XXXXXI.,n°1715-1749,1898.
205-tome XXXXXII.,n°1750-1789,1896.
206-tome XXXXXIII.,n°1790-1835,1896.
207-tome XXXXXIV.,n°1836-1876,1897.
208-tome XXXXXV.,n°1877-1924,1897.
209-tome XXXXXVI.,n°1925-1957,1898.
210-tome XXXXXVII.,n°1958-2016,1898.
211-tome XXXXXVIII.,n°2017-2054,1899.
212-tome XXXXXIX.,n°2055-2111,1899.
213-tome XXXXXX.,n°2112-2167,1900.
214-tome XXXXXXI.,n°2168-2215,1900.

215-tome XXXXXXII.,n°2216-2267,1901.
216-tome XXXXXXIII.,n°2268-2304,1901.
217-tome XXXXXXIV.,n°2305-2359,1902.
218-tome XXXXXXV.,n°2360-2413,1902.
219-tome XXXXXXVI.,n°2414-2466,1903.
220-tome XXXXXXVII.,n°2467-2493,1903.
221-tome XXXXXXVIII.,n°2494-2535,1904.
222-tome XXXXXXIX.,n°2536-2581,1904.
223-tome XXXXXXX.,n°2582-2624,1905.
224-tome XXXXXXI.,n°2625-2664,1905.
225-tome XXXXXXII.,n°2665-2717,1906.
226-tome XXXXXXIII.,n°2718-2780,1906.
227-tome XXXXXXIV.,n°2781-2834,1907.
228-tome XXXXXXV.,n°2835-2883,1907.
229-tome XXXXXXVI.,n°2884-2939,1908.
230-tome XXXXXXVII.,n°2940-3048,1908.

231-Bulletin des lois de la République française,1^{re} section, n°1-24,1909.

232-2nd section, n°1-7,1909.

233-1^{ère} section, n°25-48,1910.

234-2nd section, n°8-13,1910.

238-1^{ère} section, n°86-96,2nd section, n°21-25,1912.

240-1^{ère} section,n°110-120,2nd section, n°26-32,1913.

242-1^{ère} section, n°133-144,2nd section, n°33-35,1914.

243-1^{ère} section,n°145-168,2nd section, n°36-39,1915.

244-1^{ère} section, n°169-192,2nd section, n°40-42,1916.

245-1^{ère} section, n°193-216,2nd section, n°43-45,1917.

246-1^{ère} section, n°217-240,2nd section, n°47-49,1918.

247-1^{ère} section, n°241-252,1919.

248-1^{ère} section, n°253-264,2nd section, n°50,1919.

249-1^{ère} section,n°265-276,1920.

258-1^{ère} section,n°374-384,2nd section, n°64-66,1924.

259-1^{ère} section,n°385-396,1925.

260-1^{ère} section,n°397-408,2nd section, n°67-69,1925.

261-1^{ère} section, n°409-414,1926.

262-1^{ère} section, n°415-420,1926.

263-1^{ère} section,n°241-426,1926.

264-1^{ère} section,n°427-432,1926.

265-1^{ère} section, n°433-438,1927.

266-1^{ère} section, n°439-444,1927.

267-1^{ère} section,n°445-450,1927.

268-1^{ère} section,n°451-456,1927.

269-1^{ère} section,n°457-462,1928.

235-1^{ère} section, n°49-72,1911.

236-2nd section,n°14-20,1911.

237-1^{ère} section, n°73-85,1912.

239-1^{ère} section,n°97-109,1913.

241-1^{ère} section,n°121-132,1914.

250-1^{ère} section, n°277-288,2nd section, n°13-54,1920.

251-1^{ère} section, n°289-300,1921.

252-1^{ère} section, n°301-312,2nd section, n°55-57,1921.

253-1^{ère} section,n°313-324,1922.

254-1^{ère} section, n°325-336,2nd section, n°58-60,1922.

255-1^{ère} section, n°337-348,1923.

256-1^{ère} section, n°348-360,2nd section, n°61-63,1923.

257-1^{ère} section,n°361-373,1924.

270-1^{ère} section, n°463-468,1928.

271-1^{ère} section,n°469-474,1928.

272-1^{ère} section,n°475-480,1928.

273-1^{ère} section, n°481-486,1929.

274-1^{ère} section,n°487-492,1929.

275-1^{ère} section,n°493-498,1929.

276-1^{ère} section, n°499-504,1929.

277-1^{ère} section, n°505-510,1930.

278-1^{ère} section, n°511-516,1930.

279-1^{ère} section,n°517-522,1930.

280-1^{ère} section, n°523-528,1930.

1K565-Tables décennales du bulletin des lois 1^{er} janvier 1874-31 décembre 1883.

566-1^{er} janvier 1884-31 décembre 1893.

567-1^{er} janvier 1894-31 décembre 1903.

568-1^{er} janvier 1909-31 décembre 1918.

571-1^{er} janvier 1874-31 décembre 1883.

572-1^{er} janvier-décembre 1882.

2K341-352-Publications des lois et décrets de la République française au journal officiel, n°1-357,janvier-décembre 1883.

361-372-n°1-359,janvier-décembre 1884.

383-394-n°1-356,janvier-décembre 1885.

200-411-n°1-355,janvier-décembre 1886.

219-430-n°-356,janvier-décembre 1887.

438-449-n°1-356, janvier-décembre 1888.
56-567-n°1-354, janvier-décembre 1889.
474-485- n°1-355, janvier-décembre 1890.
492-503- n°1-355, janvier-décembre 1891.
510-521-n°1-355, janvier-décembre 1892.
528-539- n°1-355, janvier-décembre 1893.
548-559- n°1-355, janvier-décembre 1894.
567-578- n°1-355, janvier-décembre 1895.
587-598- n°1-356, janvier-décembre 1896.
604-615-n°1-355, janvier-décembre 1897.
621-632- n°1-355, janvier-décembre 1898.
639-650-n°1-355, janvier-décembre 1899.
657-668- n°1-355, janvier-décembre 1900.
674-685-n°1-355, janvier-décembre 1901.
692-703-n°1-356, janvier-décembre 1902.
710-721- n°1-356, janvier-décembre 1903.
728-739-n°1-356, janvier-décembre 1904.
746-757- n°1-355, janvier-décembre 1905.
764-767-n°1-355, janvier-décembre 1906.
772-775-n°1-356, janvier-décembre 1907.
782-785- n°1-356, janvier-décembre 1908.
790-795-n°1-355, janvier-décembre 1909.
803-808- n°1-356, janvier-décembre 1910.
816-821- n°1-355, janvier-décembre 1911.
830-835- n°1-356, janvier-décembre 1912.
844-849- n°1-355, janvier-décembre 1913.
858-862-n°1-359, janvier-décembre 1914.
870-875- n°1-355, janvier-décembre 1915.
882-887-n°1-356, janvier-décembre 1916.
895-904-n°1-356, janvier-décembre 1917.
913-923-n°1-356, janvier-décembre 1918.
930-941- n°1-356, janvier-décembre 1919.
949-960- n°1-356, janvier-décembre 1920.
971-982-n°1-356, janvier-décembre 1921.
997-1008- n°1-354, janvier-décembre 1922.
1022-1033-, n°1-354, janvier-décembre 1923.
1046-1057-, n°1-332, janvier-décembre 1924.
1071-1082-n°1-306, janvier-décembre 1925.
1094-1105- n°1-304, janvier-décembre 1926.
1118-1129 n°1-304, janvier-décembre 1927.
1141-1152- n°1-306, janvier-décembre 1928.
1164-1175- n°1-306, janvier-décembre 1929.
1212-1223-, n°1-305, janvier-décembre 1931.
1235-1246-, n°1-307, janvier-décembre 1932.
1258-1269- n°1-306, janvier-décembre 1933.
1281-1292-, n°1-307, janvier-décembre 1934.
1303-1314-, n°1-305, janvier-décembre 1935.
1325-1336- n°1-306, janvier-décembre 1936.
1348-1359-, n°1-303, janvier-décembre 1937.
1371-1382-n°1-307, janvier-décembre 1938.
1395-1406- n°1-326, janvier-décembre 1939.

2K382-Rapport de l'enquête parlementaire SPuller, Situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France, 1884.

4K61-Minutes des actes et arrêtés préfectoraux, janvier-décembre 1920.

62-janvier-juin 1921.	71-juillet-décembre 1925.	80-janvier-juin 1930.
63-juillet-décembre 1921.	72- janvier-juin 1926.	81-juillet-décembre 1930.
64-janvier-juin 1922.	73-janvier-juillet 1926.	82-1931.
65-juillet-décembre 1922.	74-janvier-juin 1927.	83-1932.
66-janvier-juin 1923	75-juillet-décembre 1927.	84-1933.
67-juillet-décembre 1923.	76- janvier-juin 1928.	85- 1934.
68-janvier-juin 1924.	77- juillet-décembre 1928.	86-1935.
69-juillet-décembre 1924.	78- janvier-juin 1929.	87- 1936
70- janvier-juin 1925.	79-juillet-décembre 1929.	

489-Circulaires et instructions préfectorales relatives au département de la Meuse, 1914-1926.

4K143-144-Registres d'ordre avec tables alphabétiques du bureau d'administration civile, militaire, et d'instruction publique, 27 mars 1876-10 juillet 1885, 18 juillet 1885-5 mai 1908.

4K251-Registres d'ordre du bureau de secours et des travaux publics, 11 mars 1878-18 janvier 1880.

252-9 février 1880-2 décembre 1881.	257-5 août 1893-13 septembre 1897.
253- décembre 1881-22 février 1884.	258-14 septembre 1897-2 mars 1903.
254- 24 février 1884 -12 août 1886.	259-4 mars 1903-28 décembre 1907.
255-12 août 1886-14 octobre 1889.	260- 27 mai 1908-29 décembre 1925.
256-26 août 1889-28 septembre 1893.	4261-20 mars 1909-14 novembre 1921.

4K267-268-Actes de la préfecture, s, 25 août 1878-23 avril 1908, 23 avril 1908-2 avril 1953.

5K10-Conseil de préfecture, autorisations de plaider,comptes,15 janvier 1921-13 août 1936.

5K14-Procès-verbaux des délibérations du conseil de préfecture, 15 janvier 1881-30 juillet 1885.
15- 1^{er} août 1885-31 août 1893. 17-2 décembre 1905-22 décembre 1922.
16-16 septembre 1893-30 novembre 1905.

5K81-Registres d'ordre du conseil de préfecture des réclamations en matière de taxes sur les chiens,29 mars 1867-28 février 1884.
83-27 mai 1882-26 mai 1894. 87-22 avril 1910-5 septembre 1918.
84- 27 mai 1894-13 juin 1900. 88-5 septembre 1918- 3 mars 1923.
85-13 juin 1900-7octobre 1904. 89-3 mars 1923-1^{er} décembre 1925
86-7 octobre 1904-22 avril 1910.

5K99-Registres d'ordre du conseil de préfecture des réclamations en matière de prestations,15 mars 1873-25 novembre 1876.
100-27 novembre 1876-22 février 1880. 103-,26 mars 1887-16 janvier 1897.
101-2 février 1880-23 février 1883. 104-16 janvier 1897-6 mai 1909.
102-23 février 1883-26 mars 1887. 105-6 mai 1909-2 mai 1927.

5K115-Registres d'ordre des apurements des comptes de gestion,communes et établissements publics,19 août 1878-18 décembre 1883.
116-18 décembre 1883-9 novembre 1888. 121-R14 septembre 1907-30 décembre 1911.
117-,9 novembre 1888-24 novembre 1893. 122-30 décembre 1911-10 mai 1920.
118-,24 novembre 1893-26 septembre 1898. 123-10 mai 1920-7 novembre 1923.
119-26 septembre 1898-28 novembre 1902. 124-,21 novembre 1920-24 septembre 1923.
120-28 novembre 1902-14 septembre 1907. 125-24 septembre 1923-20 janvier 1927

5K126-127-Conseil de préfecture,comptes des fabriques,18 avril 1898-3 janvier 1906,1908-1914.

5K129-Conseil de préfecture,comptes des communes,apurement,comptes de gestion,1889-1926.

5K146-Registres des arrêtés en matières diverses du conseil de préfecture, 26 juin 1875-15 mars 1879.
147-25 mars 1879-20 mai 1881. 150-1925.
148-5 juin 1882-10 juillet 1884. 151-1926.
149-1924.

5K152-Arrêtés en pelures du conseil de préfecture, questions diverses, 18 juillet 1884-12 décembre 1885.

153-12 décembre 1885-26 avril 1887. 165- 6 août 1901-20 septembre 1902.
154-26 avril 1887-11 juillet 1888. 166-20 septembre 1902-25 juin 1904.
155- 11 juillet 1888-19 octobre 1889. 167-25 juin 1904-4 septembre 1905.
156- 19 octobre 1889-28 mars 1891. 168-4 septembre 1905-6 décembre 1907.
157-2 mai 1891-9 juillet 1892. 169-6 décembre 1907-5 juillet 1909.
158-9 juillet 1892-30 novembre 1893. 170-5 juillet 1909-10 avril 1911.
159-12 septembre 1893-20 septembre 1895. 171-10 avril 1911-19 avril 1913.
160- 21 septembre 1895-14 octobre 1896. 172-2 mai 1913-31 juillet 1920.
161-20 octobre 1896-20 novembre 1897. 173-31 juillet 1920-20 février 1922.
162-27 novembre 1897-1^{er} octobre 1898. 174-10 février 1922-24 février 1923.
163-1^{er} octobre 1898-3 février 1900. 175-27 juillet 1923-2 mai 1924.
164-3 février 1900-27 juillet 1901.

5K196-Arrêtés d'apurement, arrondissement de Commercy,réunion deApremont-la-Fôret,1899-1925.
 200-Réunion de Lamorville,,1899-1925.. 234-Arrondissement de Verdun, Avocourt,1895-1925.
 211-Réunion de Saint-Mihiel1899. 235-Réunion de Bras-sur-Meuse,1895-1925.
 215-Réunion de Vigneulles-lèsHattonchâtel,1899-1925. 237-Réunion de Charny-sur-Meuse 1895-1925.
 217-Réunion de Briulles-sur-Meuse,,1899-1925.. 239-Réunion de Dieue-sur-Meuse1895-1925.
 218-Réunion de Consenvoye1899-1925. 240-Réunion d'Hannonville-sous-les-Côtes.1895-1925,
 219-Réunion de Damvillers.1895-1925,. 241-Réunion d' Étain,,1895-1925..
 220-Arrondissement de Montmédy, réunion1895-1925. 242-Réunion de Fresnes-en-Woëvre 1895-1925.
 224-Réunion de Marville,communes de Bazeilles,1895-243-Réunion de Harville,1895-1925.
 1925. 244-Réunion de Herméville,1895-1925.
 225-Réunion de Montmédy,1895-1925. 245-Réunion de Maucourt,1895-1925.
 227-Réunion de Romagne-sous-les-Côtes,1895-1925. 246-Réunion de Mont-sous-les-Côtes,1895-1925.
 228-Réunion de Romagne-sous-Montfaucon.1895-247-Réunion de Nixéville1895-1925.
 1925. 248-Réunion de Souilly1895-1925.
 231-Réunion de Stenay,1895-1925. 249-Réunion de Varennes-en-Argonne,1895-1925.

5K251-Élections au conseil d'arrondissement,1904 à 1926, délégués sénatoriaux 1903-1923, chambre de commerce de la Meuse1921.

5K252-Dossiers des procédures relatives aux élections municipales du département, 1903-1912.

253-1912-1919. 255-1925-1926.
 524-1919-1925.

5K265-Dossiers du conseil de préfecture relatifs aux affouages,Amantry à Bonzée-en-Woëvre,1897-1925.

266- Bouconville à Épiez,1897-1925. 270-Manheuilles à Merles,1877-1925.
 267-Étraye à Froméréville,1897-1925. 271-Moirey à Nonsard,1897-1925.
 268- Gercourt-Drillancourt et Lérrouville,1897-1925. 272-Nouillonpont à Raulecourt,1897-1925.
 269- Ligny-devant-Dun et Mangiennes,1897-1925. 273-Sivry-sur-Meuse à Xivray-Marvoisin,1897- 1925.

5K275-Dossiers du conseil de préfecture sur les communes de Ancermont à Boureuilles,1888-1926.

276-Brandeville à Creüe,1888-1926. 279-Gercourt,Loison et Rupt-aux-Nonains,1888-1926.
 277-Delouze à Grimancourt-en-Wöevre,1888-1926. 280-Saint-Germain à Varennes-en-Argonne,1888-1926.
 278-Gerpont à Loison,1888-1926. 281-Vaucouleurs à Xivray-Marvoisin,1888-1926.

5K291-292-Dossiers sur les régions libérées et les communes meusiennes dévastées,1921-1923.

5K293-294-Routes nationales, départementales ,chemins d'intérêts communs, 1895-1926,1895-1925.

5K299-300-Dossiers sur les chemins de fer meusiens, classements par lignes, 1877-1923,1904-1925.

5K301-Installations des lignes de gaz et d'électricité, entretiens, classements par communes, 1893-1917.

5K312-513-Apurements des comptes des communes et des établissements publics, arrondissements de Bar-le-Duc et de Commercy, de la perception d'Apremont-la-Forêt,,1926-1928.

3M355-Instructions, circulaires, discours, affiches et déclarations du gouvernement relatifs aux élections,

1874-1892. 357-1906-1909.
 356-1893-1899. 358- 1910-1914.

3M359-360-Instructions, circulaires et déclarations, élections en temps de guerre 1915-1916,1917-

1919.

3M361-362-Organisation du retour des municipalités,élections,votes des réfugiés, commissions municipales,instructions, circulaires, déclarations du gouvernement relatives à la reprise de la vie politique 1920-1925,1926-1932.

3M363-Élections, instructions,circulaires, discours, affiches, déclarations gouvernementales,1933-1940.

3M366-Vote réfugiés, instructions,mesures matérielles,statistiques,rapports,correspondances,1919-1928.

3M367-Listes des électeurs réfugiés,lieux de refuge, correspondances, 1918-1919.

3M371-Délibérations municipales désignant les délégués des communes,commissions de révision, 1932.

372-1933.

374-1936.

373-1934-1935.

3M377-Relevés numériques des électeurs, circulaires, correspondances des commissions, 1870-1939.

3M381-Listes électorales communales, canton de Commercy, 1921-1922.

382-canton de Montmédy, 1921-1922.

402-canton de Montmédy, 1926-1927.

383-arrondissement de Verdun, 1921-1922.

403-arrondissement de Verdun, 1926-1927.

385-canton de Commercy, 1922-1923.

405-canton de Commercy, 1927-1928.

386-canton de Montmédy, 1922-1923.

406-canton de Montmédy, 1927-1928.

387-arrondissement de Verdun, 1922-1923.

407-arrondissement de Verdun, 1927-1928.

389-canton de Commercy, 1923-1924.

409-canton de Commercy, 1928-1929.

390-canton de Montmédy, 1923-1924.

410-canton de Montmédy, 1928-1929.

391-arrondissement de Verdun, 1923-1924.

411-arrondissement de Verdun, 1928-1929.

393- canton de Commercy, 1924-1925.

413-canton de Commercy, 1929-1930.

394-canton de Montmédy, 1924-1925.

414-canton de Montmédy, 1930-1931.

395-arrondissement de Verdun, 1924-1925.

415-arrondissement de Verdun, 1929-1930.

397-canton de Commercy, 1925-1926.

417-canton de Commercy, 1930-1931.

398-canton de Montmédy, 1925-1926.

418-canton de Montmédy, 1930-1931.

399-arrondissement de Verdun, 1925-1926.

419-arrondissement de Verdun, 1930-1931.

401-canton de Commercy, 1926-1927.

3M421-Organisation des élections,listes des électeurs,arrondissement Commercy, 1931-1932.

422-Arrondissement de Montmédy, 1931-1932.

427-Arrondissement de Verdun, 1932-1933.

423-Arrondissement de Verdun,1931-1932.

429-Arrondissement de Commercy, 1933-1934.

425-Arrondissement de Commercy,1932-1933.

430-Arrondissement de Montmédy, 1933-1934.

426-Arrondissement de Montmédy,1932-1933.

431-Arrondissement de Verdun, 1933-1934.

3M433-Listes électorales communales, canton de Commercy, 1934-1935.

434-Canton de Montmédy, 1934-1935.

437-Canton de Montmédy, 1935-1936.

435-Canton de Verdun, 1934-1935.

438-Canton de Verdun, 1935-1936.

436-Canton de Commercy, 1935-1936.

3M456-Tracts, professions de foi et affiches politiques, département de la Meuse,1871-1926.

3M457-Élections présidentielles, circulaires, télégrammes des résultats et coupures de presse, 1913-1939.

3M458-Élections sénatoriales, instructions, délégués,indemnisations,organisation, 1920-1937.

3M460-Élections sénatoriales, listes des électeurs, procès-verbaux des opérations, tableaux des paiements des indemnités, notices sur les candidats, coupures de presse et correspondances, 30 janvier 1885.

461-5 janvier 1888, du 7 janvier et du 1^{er} avril 1894. 462- de 1896 et 1903.

3M463-Élections sénatoriales, listes des électeurs, procès verbaux des opérations, tableaux des paiements des indemnités, notices sur les candidats, coupures de presse et correspondances, élections de 1905-1906.

465-Arrondissement de Commercy, 1908.

467-Élections du 19 janvier 1908.

466-Arrondissement de Verdun, 1908.

3M469-Élections sénatoriales, délégués communaux, procédures d'indemnisation, arrondissement de Commercy, 1910.

470-Arrondissement de Montmédy, 1910.

471-Arrondissement de Verdun, 1910.

3M472, Élections sénatoriales, listes des électeurs, procès-verbaux des opérations, tableaux des paiements des indemnités, notices sur les candidats, coupures de presse et correspondances, 27 février 1910.

473-Grosdidier remplaçant Poincaré. 6 avril 1913.

480-arrondissement de Commercy, 1932.

474-Arrondissement de Commercy, 1919.

481-Arrondissement de Verdun et de Montmédy, 1932.

475-Arrondissement Verdun et de Montmédy, 1919.

482 Élections du 16 octobre 1932.

476-Paul Chevalier - Auguste Grosdidier, 11 janvier 1920

483-Arrondissement de Commercy, 1931.

477-Arrondissement de Commercy, 1923.

484-Arrondissement de Verdun, 1931.

478- Arrondissement de Verdun et de Montmédy, 1923. , Verdun, 1935.

485-Arrondissement de Commercy, Montmédy

479-6 janvier 1924, Paul Chevalier-Georges Lecourtier.

3M490-Législatives: instructions, professions de foi, procès-verbaux de recensement des votes, tableaux des résultats, correspondances avec les maires, affiches, statistiques, coupures de presse, 1885.

491- de 1889-1894.

493- de 1902.

495- du 22 mars 1908.

492-de 1898.

494- du 22 mars 1903.

3M498à500- Élections législatives, arrondissements Commercy , Montmédy, Verdun, 1910.

3M501-502-Élections sénatoriales, électeurs, procès-verbaux, indemnités, notice, coupures de presse, correspondances, 1913, arrondissement de Commerce, Grosdidier, conseillers généraux, 1914.

3M504à506-Élections législatives, listes d'émargements, arrondissement 1914.

3M507-Sénatoriales, électeurs, procès-verbaux, indemnités, notice, correspondances, 1919.

3M509à512-Élections législatives, listes émargements, Commercy, Montmédy, Verdun, 1919.

3M513-Sénatoriales, électeurs, procès-verbaux, indemnités, notice, correspondance, 1924.

3M514à516-Élections législatives, listes d'émargements, Commercy , Montmédy, Verdun, 1924.

3M517-Sénatoriales, électeurs, procès-verbaux, indemnités, notice, correspondance, 1928.

3M518à521-Élections législatives, émargements, Commercy , Montmédy, Verdun, 1928.

3M522-Sénatoriales, électeurs, procès-verbaux, indemnités, notice, correspondance, 1932.

3M524à526-Élections législatives, émargements, Commercy , Montmédy, Verdun, 1932.

3M528-529-Élections sénatoriales, arrondissement de Verdun, 18 mars 1934, Schleiter Victor. 1936.

3M531à533-Élections législatives, arrondissements Commercy , Montmédy, Verdun, 1936

3M534-Élections départementales au Conseil général et à ceux d'arrondissement : instructions, listes d'émargement, rapports, affiches, coupures de presse et correspondances, 1971-1998.

535-1900-1910.
536-1913-1924.

537-1925-1927.
538-1928.

539-1930-1933.
540-1934-1936.

3M542-Tableaux des membres aux conseils d'arrondissement et au Conseil général, 1892-1940.
3M547-548-Elections au Conseil général, contentieux et correspondances, 1880-1890, Fresnes-en-Woëvre, 1892, Varennes-en-Argonne et Dun, 1894, Saint-Mihiel, Damvillers et Montfaucon, 1896.

3M549-Procès-verbaux des élections au Conseil général et correspondances, 1898.
550-1898, Montmédy et Varennes-en-Argonne, 1901. 553- 1900 pour Vaucouleurs, de 190 Ligny-en-Barrois, triennal en 1907.
551-Charny, contentieux Lecourtier-Henry, 1902-1903.
552-Étain, 1904. 554- Montfaucon-d'Argonne et partiel en 1910.

3M555-Élections au Conseil général de la Meuse : organisation, listes des émargements 1913.
556-de Montmédy en 1914. 560-Arrondissement de Commercy, 1922.
557-1919-1920. 561-Arrondissement de Montmédy, 1922.
558-1 1922-1923. 562-arrondissement de Verdun, 1922.

3M563 à 567-Élections au Conseil général, électeurs, procès-verbaux des opérations, notices sur les candidats, coupures de presse, correspondances, arrondissements Verdun-Commercy-Montmédy, 1925.
568-569-Vaubécourt, Verdun, 1926, Varennes, 3M577 à 579-Verdun-Commercy-Montmédy, 1931.
Vaucouleurs, 1927. 3M580-581-1932-1933 et de 1934.
571 à 573-Verdun-Commercy-Montmédy, 1928. 3M583 à 585-Verdun-Commercy-Montmédy, 1934.
3M574 à 575-Révigny, Montmédy et Voïd, 1932, 3M586-Étain, Stenay, Varennes et Verdun, 1934, Souilly, 1935, Montfaucon, 1936, Vigneulles, 1937.
Vavincourt, 1933, divers 1931.

3M597-Conseils d'arrondissement, opérations, coupures de presse, correspondances, 1881-1889.
598- Montfaucon, Saint-Mihiel, Montmédy, 1891-613-Stenay, 1924.
1896. 615- Commercy, 1925.
599-1898. 616- Montmédy, 1925.
600-1901. 617-Verdun, 1922.
601-Fresnes-en-Woëvre et Charny, 1901-1903. 619-Damvillers et Verdun, 1927.
602-1904. 621 Commercy, 1928.
603- 622-Verdun, 1928.
Charny, Damvillers, Gondrecourt, Vaucouleurs, 1904- 623-1931.
1906. 625-Commercy, 1931.
604-907. 626-Verdun, 1931.
605-Souilly, Verdun, Charny, Montfaucon, Bar-le-Duc, 627-Montmédy, 1932.
et Voïd, 1908-1912. 629-1934.
606-1913. 631- Commercy, 1934.
607-608-Pierrefite, 1914. 632-Verdun, 1934.
610-Charny et Saint-Mihiel, 1921. 633-Montfaucon, 1935.
611-1922 . 634-Commercy, 1936.
612-Commercy, 1923.

3M640-Réorganisation des corps municipaux, cartes d'identité des maires et adjoints, 1929-1939.

3M641-Bureaux de vote, instructions, délibérations, pétitions, correspondances, 1870-1938.

3M642-Élections municipales, listes des émargements, arrondissement de Verdun, 1921-1923.

643-Saint-Mihiel, Souilly, Varennes et Verdun, 1927. 647-648-arrondissement de Verdun, 1929.
645-arrondissement de Commercy, 1929. 650- arrondissement de Commercy, 1935.
646-arrondissement de Montmédy, 1929. 651-652-arrondissement de Montmédy, 1935.

3M655 à 657- Élections municipales, organisation, tracts, professions de foi, affiches, résultats, désignations, installations des municipalités, 1880-1884, 1887-1908, 1912.

3M658-Élections municipales, mesures provisoires, tracts, professions de foi, affiches, résultats, rapatriements des électeurs, désignations et installations des municipalités, 1917-1919.

3M659-Élections municipales, retours des conseils municipaux, tracts, professions de foi, affiches, votes par correspondance, résultats, désignations et installations des municipalités, 1919-1924.

3M660-Élections municipales, tracts, professions de foi, affiches, suppression du vote par correspondance, résultats, désignations et installations des municipalités, 1925.

3M661-Élections municipales, tracts, professions de foi, affiches, résultats, installations, 1929-1934.

3M663-Correspondances, listes des mutations dans les municipalités, explications, 1920-1934.

3M664-Élections municipales, analyses des résultats, tendances générales, spécificités, 1894-1934.

3M666-667-Démissions, suspensions, révocations, blâmes, maires, conseillers, 1870-1925, 1870-1925.

3M669-Élections municipales, contentieux, affaires soumises au conseil de préfecture, arrêtés, décisions, protestations, pétitions, correspondances, 1875-1884.

670-1881. 673-1899. 676-1908.

671-1884. 674-1900.

672-1894. 675-1907.

3M677-Contentieux électoraux soumis au conseil de préfecture à l'échelle départementale, 1909-1927.

3M678-Contentieux électoraux, correspondances, décisions du Conseil d'État, 1881.

679-1884-1889. 680-1892-1905. 681-1909-1935.

3M684-Listes nominatives des maires et adjoints avec mentions des dates et des élections, 1878-1881.

685-1881-1884. 688-1892-1893. 691-1900-1903.

686-1884-1886. 689-1892-1895. 692-1904-1908.

687-1888-1892. 690-1896-1899. 693-1912-1914.

3M694-Municipalités, installation, serments, listes nominatives, Abainville à Aincreville, 1870-1940.

696-Ancemont à Apremont-la-Forêt, 1870-1940. 716-Brandeville à Braquis, 1870-1940.

700-Avillers à Azannes-et -Soumazannes, 1870-1940. 717-Bras-sur-Meuse à Breux, 1870-1940.

704-Baulny à Bazincourt, 1870-1940. 718-Briulles-sur-Meuse, à Brixey, 1870-1940.

706-Beaumont-en-Verduinois à Beauzée, 1870-1940. 722-Cesse à Champneuveville, 1870-1940.

707-Behonnye à Belrain, 1870-1940. 723-Champougny à Charny-sur-Meuse, 1870-1940.

708-Belrupt à Béthelainville, 1870-1940. 724-Charpenry-Chaumont-devant-Damvillers 1870-

709-Béthincourt à Bezonvaux, 1870-1940. 1940.

711-Bislée à Blercourt, 1870-1940. 725-Chaumont-sur-Aire à Chauvoncourt, 1870-1940.

714-Bouquemont à Boviolles, 1870-1940. 726-Chenevières à Chonville, 1870-1940.

715-Brabant-sur-Meuse, 1840-1940.

3M727-Municipalités, arrêtés de nomination, procès-verbaux d'installation, serments, listes nominatives, Cierges-sous-Montfaucon à Cléry-le-Grand, 1870-1940.

728-Combles à Commercy, 1870-1940. 746-Ernecourt à Étain, 1870-1940.

729-Condé-en-Barrois à Consenvoye, 1870-1940. 747-Éton à Esnes-en-Argonne, 1870-1940.

732-Consances à Couvonges, 1870-1940. 748-Fains à Flassigny, 1870-1940.

733-Crépion à Culey, 1870-1940. 749-Fleury-devant-Douaumont, 1870-1935.

734-Cumières-le-Mort-Homme à Cunel, 1870-1940. 750-Foameix à Fouchères, 1870-1940.

735-Dagonville à Damvillers, 1870-1940. 751-Fromeréville à Fresnes-en-Woëvre, 1870-1940.

736-Dannevoux à Delut, 1870-1940. 752-Froidos à Futeau, 1870-1940.

738-Deuxnouds-devant-Beauzée, Dieue, 1870-1940. 754-Gercourt-et-Drillancourt à Gesnes, 1870-1940.

741-Domrémy à Doulcon, 1870-1940. 756-Girauvoisin à Givrauval, 1870-1940.

743-Ecurey aux Épargés, 1870-1940. 757-Gondrecourt-le-Château à Grimancourt, 1870-

744-Épiez à Ériz-la-Brulée, 1870-1940. 1940.

763- Haudainville à Hautecourt-lès-Broville, 1870-1940. 816- Richecourt à Rigny-en-Barrois, 1870-1940.
 1940. 817- Robert-Espagne-Romagne-sous-Montfaucon.
 764-Heippes à Hermeville-en-Woëvre, 1870-1940. 820-Rupt-devant-Saint-Mihiel-Rupt-sur-Othain.
 770- Juvigny-sur-Loison, à Koeur-la-Grande, 1870-1940. 826-Saint-Remy-la-Calonne à Samogneux, 1870-1940.
 1940. 828-Saulmory-et-Villefranche à Saulx, 1870-1940.
 771-Labeuville à Lachaussée, 1870-1940. 832-Septesarges à Seuzey, 1870-1940.
 773-Lahayville à Laimont, 1870-1940. 838-Taillancourt à Thillombois, 1870-1940.
 783-Louppy-sur-Loison-Louvemont-Côte-du-Poivre. 841-Trémont à Trésauvaux, 1870-1940.
 785-Maizeray à Malaumont, 1870-1940. 844- Ugny à Vacon, 1870-1940.
 787-Marbotte à Marre, 1870-1940. 848-Vaudoncourt à Vaux-devant-Damloup, 1870-1940.
 788- Marson à Maucourt-sur-Orne, 1870-1940. 853-Véry à Viéville-sous-les-Côtes, 1870-1940.
 792- Mesnil-sous-les-Côtes à Mogeville, 1870-1940. 856-Ville à Issey-devant-Dun, 1870-1940.
 794-Montblainville -Montfaucon-en-Argonne,1870-1940. 861-Wadonville à Warcq, 1870-1940.
 1940. 862-Watronville à Wiseppe, 1870-1940.
 795-Monthairons à Montigny-devant-Sassey, 1870-1940. 864-Woinville à Xivray-Marvoisin, 1870-1940.
 1940. 854-Vigneulles-lès-Hattonchâtel à Vignot, 1870-1940.
 796- Montmédy à Mont-sous-les-Côtes, 1870-1940. 861-Wadonville à Warcq, 1870-1940.
 797-Montzéville à Morley, 1870-1940. 862-Watronville à Wiseppe, 1870-1940.
 798-Mouilly à Moulotte, 1870-1940. 864-Woinville à Xivray-Marvoisin, 1870-1940.
 806- Ornes à Osches , 1870-1935.
 807- Pagny à Pareid, 1870-1940.

6M4-Dénombrements, naissances, mariages, décès, correspondances et circulaires, 1852-1906.

6M10à13-Dénombrements,âges, les nationalités,professions,correspondances,étrangères, 1872-1906.

6M14-Listes nominatives des hôtes de passage et des ouvriers étrangers résidant en Meuse en 1911.

6M15-Occupation,correspondances,communes envahies, recensements des réfugiés, 1916-1922.

6M16-Circulaires, affiches, correspondances, états numériques des réfugiés, naissances masculines,1851 à 1895, dénombrements des hommes nés de 1851à 1895 non présents sous les drapeaux, 1917.

6M17-Recensements, correspondances,mesures exécutoires,objectifs, agents recenseurs,coût des opérations,populations réfugiées,ouvriers temporaires à la reconstitution, mesures provisoires,1921-1926.

6M18-Recensement,instructions,circulaires,affiches,organisation,agents recenseurs,rémunérations,rapport délibérations, listes nominatives d'attribution des récompenses, correspondances, 1936.

6M19-Dénombrements de la population,Aincreville, 1926-1931-1936.

6M20à22-Recensements,organisations,résultats,statistiques,population locale et étrangère,1926 à 1942

6M23-Dénombrements,Abaucourt-lès-Souppleville,Ailly-sur-Meuse,,Apremont-la-Forêt,1926 à 1936.

24-Azannes et Avocourt, 1926 à 1936. 29- Boureuilles, 1926 à 1936.

27- Baulny, Beaumont-en-Verdunois, Viéville-sur-30- Boureuilles, Brabant-sur-Meuse, Brandeville, Bras-Meuse. sur-Meuse.

28-Béthincourt, Bezonvaux et Blanzée, 1926 à 1936. 31-Champneuveville, 1926 à 1936.

32-Charny-sur-Meuse,Châtillon-sous-les-Côtes,Chattancourt,Chaumont-devant-Damvillers,Chauvencourt, Cheppy,Cierges.

33-Cléry-le-Petit,Cléry-Grand,Combres-sous-les-Côtes.34-Consenvoye,Crépion, Creue, 1926 à 1936.

35-Cuisy, Cumières-le-Mort-Homme, Damloup, Damvillers, Dannevoux, Dieppe-sous-Douaumont, 1926 à1936.

37-Eix, Étain, Étraye, Les Éparges, 1926 à1936.

38-Flabas, Fleury-devant-Douaumont, Foameix, Forges-sur-Meuse, Fresnes-en-Woëvre, Fromezey, 1926 à1936.

39-Gercourt-et-Drillancourt, Gincrey, Grémilly, Grimancourt-en-Woëvre, 1926 à 1936.

40- Haudiomont, Haumont-près-Samogneux, Hautecourt-lès-Broville, 1926 à 1936.

41-Herméville, 1926 à 1936.

42- Juvigny, Lachalade, Lahayville, 1926 à 1936.

45-Louppy-sur-Loison, Louvemont- Côte-du-Poivre, Malancourt-la-Montagne, Marre, 1926 à 1936.
 46-Moranville et Maucourt-sur-Orne, 1926 à 1936.
 47-Mogeville, Moirey, Montfaucon- d'Argonne, Montigny-devant-Sassey, 1926 à 1936
 46-Mesnil-sous-les-Côtes et Mogeville, 1926-1931.
 48- Mont-sous-les-Côtes, Montzéville, Mouilly, Moulainville, Morgemoulin, 1926 à 1936.
 50-Ornes, 1926 à 1936. 51-Pareid, 1926 à 1936.
 52-Vigneulles-lès-Hattonchâtel, 1926-1931-1936.
 53-Romagne-sous-Montfaucon, Rupt-en-Woëvre, Rupt-sur-Othain, 1926-1931.
 55-Samogneux, Saint-Remy-la-Calonne, Saulmory-et-Villefranche, 1926 à 1936.
 56-Vacherauville, 1926 à 1936. 58-Thierville-sur-Meuse et Trésauvaux, 1926 à 1936.
 60-Vauquois, Vaux-devant-Damloup, Vaux-lès-Chaumont, 1926 à 1936.
 Palameix, 1926 à 1936. 64-Warcq et Xivray-Marvoisin, 1926 à 1936.
 63-Véry, Viéville-sous-les-Côtes, Ville-devant-

6M69-États nominatifs ,dossiers des Alsaciens-Lorrains,Commercy, Montmédy et Verdun, 1904-1915.
 6M70à72-Dossiers sans suite ou rejetés,Alsaciens-Lorrains,Commercy, Montmédy,Verdun, 1897-1918.
 6M76-Recensements des Alsaciens-Lorrains,listes nominatives communales et fiches individuelles, 1911.
 6M80-Recensements,mariages des militaires britanniques et des Alsaciens-Lorrains depuis 1914.
 6M81-Des décès, mariages des personnes originaires d'Alsace-Lorraine résidant en Meuse, 1919.
 6M82-Mariages contractés en Meuse entre des Français et des étrangers, entre 1914 et 1919.
 6M105-Commission départementale d'étude du coût de la vie, listes des membres, budgets,1920-1942.
 6M106-Commission d'étude des coûts de la vie,procès-verbaux,tableau des prix, 1920-1926.
 107-1927-1929. 108-1930-1933. 109-1934-1937.

6M111-Commission départementale sur le coût de la vie,tableaux mensuels,correspondances, 1922-1924.
 6M 112-113-Indices du coût de la vie par les commissions d'études des coûts de la vie, 1920-1939.
 6M119 à 121-Répressions des fraudes,tableaux numériques,articles de presse,affiches,correspondances, rapports,situation économique du département,actions menées, 1925-1934.
 6M128-Circulaires, rapports,interdictions d'exportation des produits agricoles vers La Sarre, 1926-1928.
 6M129-Actions en faveur de la consommation et l'abaissement du prix du vin et du café,1927-1937.
 6M182-États des prix de vente du froment et de la farine ,tableaux communaux et correspondances, 1887.
 6M183-Rapports et correspondances relatives à l'étude de la hausse des prix du blé et des farines,1912.
 6M184-Rapports, tableaux numériques,correspondances,prix du blé, de la farine et du pain, 1922-1936.
 6M185-Circulaires, formulaires, enquêtes, correspondances,frais de mouture, 1925.
 6M186-Articles de presse, rapports et correspondances relatifs à l'accaparement des blés. 1925.
 6M187-Articles de presse.commission . de fixation des prix limités de la mouture du blé .925-1928.
 6M189-Tableaux de l'enquête agricole, céréales panifiables,surfaces ensemencées, 1925-1926.
 6M190-Circulaires, correspondances,états récapitulatifs, blés ,exonérations de la taxe,1916-1933.
 6M 191-Rapports préfectoraux, correspondances, situation économique des meuneries,1926-1929.
 6M192-Recensements des stocks de farine et de blé, circulaires, états récapitulatifs, déclarations, moulins entrepôts des grains,stocks, correspondances, 1929-1938.

6M193-Correspondances,affiches, propagande en faveur de l'utilisation des sous-produits du blé, 1933.

6M197-Rapports,délibérations, commission sur les exportations des blés exportations, 1934-1937.

6M246-Circulaires,affiches,procès-verbaux, arrêts municipaux,tableaux numériques,correspondances taxation des prix de vente au poids des pains et boulangeries, 1859-1912.

6M247-Circulaires, tableaux numériques et correspondances sur la taxation des prix de vente au poids des pains et boulangeries du département de la Meuse, 1921-1927.

6M251-Enquête sur les prix des pains et des produits des boulangeries, 1921-1922.

6M253-Commission consultative de fixation des prix des produits du blé, 1921-1933.

6M259-Affiches,correspondances, délibérations,mesures contre le gaspillage du pain, 1926-1927.

6M260-Circulaires,tableaux des prix,barèmes des primes pour la panification du pain, 1927-1941.

6M261-Circulaires,correspondances,chambre syndicale de la meunerie, prix du pain, 1929-1931.

6M262-Circulaires,correspondances,recensement des boulangeries coopératives, 1928.

6M269-Statistiques ,correspondances,production,consommation des viandes,1830-1897.

6M270-1924. 6M271-1937.

6M274-Rapports,correspondances, tableaux numériques, prix du pain et de la viande, 1871-1882.

6M275-Arrêtés, procès-verbaux ,affiches, fixations des prix des viandes et des boucheries,1874-1932.

6M276-Circulaires,notes préfectorales, viandes et les boucheries, 1918-1936.

6M277-Constitution des stocks des viandes décongelés,les règlements, revente, 1920-1931.

6M278-Rapports préfectoraux mensuels, relevés des prix des viandes,correspondances, 1921-1922.

6M279-Circulaires, rapports et correspondances,boucheries, abattoirs coopératifs, 1922-1928.

6M281-Surveillance des prix de vente du bétail de boucherie et des cuirs,procès-verbaux, 1924-1934.

6M282à 284-Surveillances des prix de vente des viandes au détail, procès-verbaux, 1924-1930,1937.

6M297-Registres des délibérations du comité départemental de ravitaillement de la Meuse, 1904-1932.

6M 298-Registres des délibérations du comité départemental de ravitaillement de la Meuse, 1933-1939.

6M300-Indemnisations des communes dévastées pour la remise en culture des blés, seigles méteils, statistiques communales des surfaces mises en culture par céréale ,avec mention du montant des primes sollicitées,estimations des surfaces ensemencées ,1920-1922.

6M301-Listes nominatives du personnel des commissions de réception chargées du plan départemental de ravitaillement, 1925-1941.

6M302-Correspondances relatives à la mise à disposition d'un boulanger militaire pour le ravitaillement en Meuse, 1926.

6M303-Circulaires, rapports de police, extraits du journal officiel, correspondances sur le contrôle du marché des distributions des carburants du département de la Meuse, 1927-1940.

6M312-Tableaux statistiques de la superficie du territoire des communes et des forêts du département de la Meuse , 1929-1942.

6M313-Etude historique et géographique des communes,Abainville à Brasseitte, 1851-1852.

314- Brauvilliers à Cuisy, 1851-1852. 318-Moulotte à Noyers, 1851-1852.

315-Culey à Froméreville, 1851-1852. 319-Nubécourt à Saint-André, 1851-1852.

316- Fromezey à Juvigny-sur-Loison,1851-1852. 320-Saint-Aubin à Trémont, 1851-1852.

317-Koeur-la-Grande à Maucourt-sur-Orne, 1851-321-Trésauvaux à Xivray-Marvoisin, 1851-1852. 1852.

6M325-Statistique agricole,membres des commissions, statistiques, circulaires, délibérations,rapports, correspondances, 1872-1901.

326-1902-1911.

328-1913-1924.

329-1925-1934.

327-1912.

328-1913-1924.

6M300-Communes dévastées, remise en culture des blés seigles, méteils, surfaces mises en culture par céréale et commune,primes, arrondissement de Verdun, 1920-1922.

6M331-Statistique agricole, tableaux récapitulatifs par arrondissement et par canton 1879-1888.

332-1889-1897.

342-1915.

352-1930.

333-1898-1903.

343-1916.

353-1931.

334-1904.

344-1917.

354-1932.

335-1905.

345-1919.

355-1933.

3361906.

3461919.

356-1933.

337-1909.

347-1920.

357-1934

338-1910.

348-1921-1922.

358-1934.

339-1911.

3491923-1925.

359-1935.

340-1912.

350-1926-1927.

360-1935

341-1913.

351-1928

6M367-Office des renseignements agricoles,correspondances,arrêtés,1902-1936.

6M369-Enquêtes agricoles prescrites par la loi du 21 décembre 1927-1929-1931.

6M370-375 Enquête agricole,tableaux récapitulatifs,questionnaires,Commercy, Verdun cantons de Clermont-en-Argonne, Charny-sur-Meuse, Dun-sur-Meuse,,Damvillers Étain,,cantons de Fresnes-en-Woëvre, Montfaucon-en-Argonne, Montmédy et Souilly, cantons de Spincourt, Stenay, Varennes-en-Argonne et Verdun, 1929.

6M379-Monographies agricoles du département de la Meuse, à partir de l'enquête agricole de 1929.

6M380-Ravitaillement de la population en vivre en temps de guerre, 1914-1918.

6M387-Matériels, semences,mains-d'œuvre, difficultés liées aux combats et à l'état des sols, 1916-1919

6M389-Enquêtes agricoles,surfaces ensemencées,cultures,les friches, états des parcelles .

9M4-Listes électorales à la chambre des métiers, maîtres-artisans et maîtres compagnons, 1939.

9M13-Statistiques industrielles avec situation trimestrielle par arrondissement, 1872-1882.

14- 1883-1991.

18-1894.

9M18-Enquêtes relatives à l'artisanat rural, consommation électrique des entreprises, 1937-1938.

9M 23-Brochures, méthodes manuelles professionnelles de pédagogie, 1912-1937.

9M37-Constitution des camions-écoles ambulants des métiers ruraux en 1926-1928, demandes et attributions des bourses d'apprentissage d'artisanat rural, primes, 1925-1937.

9M38-Certificat d'aptitude professionnelle,bourses d'artisanat rural,primes, 1929.

9M39-Apprentissage artisanal rural, bourses accordées, 1930-1940.

9M40-Apprentis d'artisanat rural apprenant le métier d'ajusteur, de bourrelier, sellier, de charron, de mécanicien, de menuisier et charpentier de peintre, et de serrurier, 1922-1939.

9M41-Apprentis d'artisanat rural apprenant le métier de maréchal-ferrant et de ferblantier, 1927-1939.

9M50-Création des cours d'adulte spéciaux,cours professionnels, 1920-1934.

9M56-Instructions sur les conditions d'obtention du certificat d'aptitude professionnelle, 1921-1938 .

9M59-Listes des titulaires du certificat professionnel par classe,déroulement des épreuves, 1924-1927.
206 J, Grande collecte 1914-1918.

10M7-Contrôle des emplois des femmes et des enfants dans les manufactures et les usines, 1876-1892.

10M9-Travail des femmes et des enfants, l'enquête,établissement industriel, 1902-1939.

10M10-Adhésion à la législation du travail et aux conditions de vie ouvrière et rurale, 1908-1914.

10M17-Contrôle des emplois obligatoires des mutilés et pensionnés de guerre, 1928-1938.

10M18-Emploi obligatoire des mutilés et pensionnés de guerre, déclarations,listes, 1928-1934.

10M19-Loi du 24 avril 1924,recensements des bénéficiaires déclarations annuelles des employeurs 1928.

20-Bar-le-Duc, 1929.	25-1932.
21-Commercy et de Verdun, 1929.	26-1933.
22-Bar-le-Duc et de Commercy, 1930.	27-1934.
23- Verdun, 1930.	28-1935.
24-1931.	29-Bar-le-Duc et Commercy, 1936.

10M32-Grèves,conditions ouvrières,chaisiers,Ligny-en-Barrois, Récicourt, Sommerdieu, 1889-1919.

10M33-Grèves,conditions ouvrières, carrières d'Euville et de Savonnières-en-Perthois, 1899-1919.

10M58-Mesures contre le chômage , protection de l'industrie du département, 1935-1939.

10M60-organisation,fonctionnement des bureaux publics de placement de la main d'œuvre1877-1939.

10M61-Office central de la main-d'œuvre,1916-1940.

10M62-Instructions des offices publics de placement, 1915 à 1940.

10M64-Réponses aux offres et aux demandes pour le placement des réfugiés et des rapatriés, 1916-1918.

10M65-Constitution ,fonctionnements,syndicats agricoles, procès-verbaux assemblés, 1882-1914.

10M75-Questionnaires et réponses des maires sur les enquêtes des syndicats professionnels, 1925-1930.

10M77 et 81Fiches signalétiques, correspondances, dissolution des syndicats agricoles,1911-1935 à1937.

73M8-Fêtes nationales, organisations communales et départementales, subsides, festivités, 1907-1925.

117M3-Etrangers,cartes d'identité,correspondances,litiges Étain, les Épargés, Fleury-devant-Douaumont, Apremont-la-Forêt, Abaucourt-lès-Souppleville, Belleville-sur-Meuse,Bras-sur-Meuse,Briulles-sur-Meuse,Charny,Dieppe-sous-Douaumont,Romagne-sous-les-Côtes,Montfaucon, Vaux-lès-Palameix, Véry.

173M1-Recherches administratives des contribuables à l'échelle départementale, 1924-1928.

180M1-Statistiques des permis de chasse à l'échelle départementale, 1900-1950.

180M16--17Chasse, organisation, locations ,cahiers des charges,cautionnement,Verdun,1900-1950.

605 M86-Abornements des forêts communales, arrondissement de Verdun, 1820-1930.

3N290-Dommages de guerre,emprunts, 1922-1923.

4N1-Dommages de guerre,demandes d'indemnisation, 1918-1931.

1O126-Emprunts,électrification, remboursement,imposition locale, Mesnil-sous-les-Côtes, 1920-1925.

1O145-46-Correspondances, financements des dettes de guerre des communes , 1870-1920.

1O153-Avances aux communes sur les dommages de guerre , mobilier communal et scolaire, pompe à incendie, financement de reconstruction des édifices communaux, arrondissement de Verdun, 1920-1922.

1O156-Participation de l'État aux dépenses d'administration des municipalités meusiennes, 1921-1945.

2O782-Réglementations,colombiers, débits de boisson, gardes champêtres,secours individuels, travaux ressources communales, rentes et obligations, prêts, vaines pâtures, Mesnil-sous-les-Côtes, 1816-1948.

2O783- Bâtiments, adductions d'eau,entretien, reconstruction Mesnil-sous-les-Côtes, 1838-1970.

2O786-Bâtiments, adductions d'eau,entretien, reconstruction, Mont-sous-les-Côtes, 1838-1970.

2O795-Réglementations,colombiers, débits de boisson, gardes champêtres,secours individuels, travaux ressources communales, rentes et obligations, prêts, vaines pâtures,, Mont-sous-les-Côtes, 1816-1950.

2O796-Arrêtés,réglementations,bâtiments ,travaux,financements,Mont-sous-les-Côtes, 1825-1935.

2O1034-Réglementations,colombiers, débits de boisson, gardes champêtres,secours individuels, travaux ressources communales, rentes et obligations, prêts, vaines pâtures,Rupt-en-Woëvre, 1816-1950.

2O1035-Bâtiments communaux,adductions d'eau,travaux,projets de reconstruction, prêts villageois, maison commune, électrification de la commune, Rupt-en-Woëvre, 1816-1950.

3O680-Comptes de gestion de Mesnil-sous-les-Côtes, 1850-1950.

3O394-Comptes de gestion de Mont-sous-les-Côtes, 1850-1950.

3O904-Comptes de gestion de Rupt-en-Woëvre, 1850-1950.

8O642-Voirie de Rupt-en-Woëvre.

14 PER- Bulletin départemental de la reconstitution, département de la Meuse, juillet-décembre 1919.

34 PER- Bulletin des maires de la Meuse.

732PER-Moniteur des communes de la Meuse.

777PER-Bulletin des Régions libérées, 1919-1916.

1R6-Musiques militaires, aux participations aux fêtes patriotiques et de bienfaisance, 1892-1910.

1R9-Lois, circulaires , instructions et décrets relatifs aux recrutements de l'armée, 1876-1884.

1R10-Lois, circulaires , instructions et décrets relatifs aux recrutements de l'armée,1908-1941.

1R199-Listes des tirages au sort des classes,des jeunes gens inscrits sur les tableaux de recrutement, 1895-1898. 201-903-1906.

200-1899-1903. 202-235- 1871-1904.

1R237-Instructions et correspondances relatives à l'établissement des tableaux de recensement, 1903-1913.

1R238-Conscription militaire, classe 1914.

239-classe 1915. 249-1907. 258-1915-1917.

240-classe 1916. 250-1908. 259-1916.

241-classe 1917. 251-1909. 260-1917.

242-classe 1918. 252-1910. 261-1918.

243-classe 1922. 253-1911. 262-1919.

244-classe 1924. 254-1912. 263-1920.

245-1918 et 1919. 255-1913. 264-1921.

247-1905. 256-1914. 265-1922.

248-1906. 257-1915. 266-1923.

267-1924.	274- 1930-1931.	281-1938.
268-1925.	275- 1931-1932.	282-1939.
269-1926.	276-1932-1933.	
270-1927.	277-1933- 1934.	
271-1928.	278- 1934-1935.	
272-1929.	279-1935-1936.	
273- 1929-1930.	280-1936-1937.	

1R283-Conseil de révision,convocations,commission de réforme et médical,procès-verbaux, 1910-1914.

1R284-Correspondances, états, instructions des opérations du conseil de révision, classes 1914-1918.

285- classe 1920.

286-classe 1929.

1R298,Délibérations du conseil de révision, registre de report des ajournés des deux classes précédentes et des étrangers,1880.

299-1881.	312-1894.	325-1907.	338-1926.
300-1882.	313-1895.	326-1908.	339-1927.
301-1883.	314-1896.	327-,1909.	340-1928.
302-1884.	315-1897.	328-1910.	341-1929.
303-1885.	316-1898.	329-1911.	342-1930.
304-1886.	317-1899.	330-1912.	343- 1931.
305-1887.	318-1900.	331-1913.	344-1931-1932
306-1888.	319-1901.	332-1914-1920.	345-1932 -1933.
307-1889.	320-1902.	333-1921.	346-1933-1934.
308-1890.	321-1903.	334-1922.	347-1934 -1935.
309-1891.	322-1904.	335-1923	348-1935-1936..
310-1892.	323-1905.	336-1924.	
311-1893.	324-1906.	337-1925.	

1R352-1919 à 1920 originaires des régions libérées et d'Alsace-Lorraine, 1913-1920.

1R353-Affiches, circulaires, tableaux de répartition des classes dans les armées .

1R354-355-Statistiques annuelles sur la répartition des classes, 1871 à 1913.

1R360-Recensements des Alsaciens-Lorrains des classes, durées des services militaires, 1893-1922.

1R364- Militaires, dossier d'admission, r dispense au titre de soutien de famille, exonération de la taxe militaire, délibérations de la commission départementale,1872-1937.

1R 366-Requêtes individuelles des exemptions, dispenses et soutiens de famille, 1875-1901.

1R368-Arrêtés, circulaires, réglementations, engagements volontaires et aux réservistes, 1886-1905.

1R371-États nominatifs des engagés volontaires des classes 1915 à 1918, 1914-1918.

1R372-Instructions, états des fonctionnaires affectés spéciaux, la loi Dalbiez du 17 août 1915.

1R414-Registres des matricules de recrutement, les blessures, les décorations, les sanctions ,1878.

420-1879.	475-1890.	534-1901.
425-1880.	479-1891.	542-1902.
430-1881.	484-1892.	550-1903.
435-1882.	490-1893.	557-1904.
440-1883.	496-1894.	564-1905.
450-1884.	502-1895.	572-1906.
450-1885.	507-1896.	580-1907.
455-1886.	512-1897.	590-1908.
460-1887.	517-1898.	599-1909.
465-1888.	523-1899.	607-1910.
470-1889.	528-1900.	615-1911.

623-1912.	700-1921.	748-1930.
631-1913.	706-1922.	753-1931.
641-1914.	712-1923.	760-1932.
650-1915.	717-1924.	767-1933.
659-1916.	722-1925.	775-1934.
668-1917.	728-1926.	778-1935.
676-1918.	733-1927.	784-1936.
685-1919.	738-1928.	
694-1920.	743-1929.	

2R1-Réglementations et correspondances relatives aux ouvrages de la défense, passations des marchés du service du Génie, tableaux de classement des places fortes soumises aux lois sur les servitudes défensives, établissements des listes des habitations ouvrières susceptibles d'être cédées au Génie, 1877-1935 .

2R2à 35-Expropriations des terrains pour la construction des ouvrages de la défense,diverses communes, 1870-1935.

2R36-Organisation des intervalles de l'armée du premier secteur de Bras, Douaumont, Fleury-devant-Douaumont et Vaux et du second secteur de Châtillon-sous-les-Côtes, Moulainville, Haudainville et Sommedieu, ainsi que du troisième secteur à savoir Charny, Dugny, Marre et Verdun, 1907-1910.

2R37-Alimentation en eaux des zones des servitudes militaires, constructions des canalisations, instructions, rapports, actes de cessions des terrains et correspondances, 1901-1913.

2R38-Déclarations d'utilité publique, actes des cessions des terrains, correspondances relatives aux déboisements de la zone de servitude de la place de Verdun, 1884-1921.

2R40-Instruction des contentieux entre le génie militaire et les entrepreneurs ou les propriétaires, l'affaire Perraton à Clermont-en-Argonne,1872-1877, Péquart Verdun,1872-1877,Chaize à Verdun,1928.

2R55-Des débits de boisson, des rayons d'interdiction et de limitation de leur nombre dans la zone du champ de bataille de Verdun,occupation militaire des terrains, 1914-1940.

2R56-Actes d'acquisition, déclarations d'utilité publique,états parcellaires,des parcelles nécessaires à l'édification du système de fortification et de défense,1875-1910, diverses communes.

2R59à 65- Pièces administratives et comptables,travaux des chemins stratégiques,1876-1905.

2R66-Pièces administratives et comptables,chemins d'accès aux ouvrages militaires,1876-1889.

2R72-Les lignes téléphoniques, télégraphiques et électriques, lignes militaires , 1908-1914.

2R74-Aménagement,entretien des cimetières militaires, gratuité des voyages aux familles, tombe des soldats morts pour la France, 1915-1932.

2R75-Cimetières militaires,instructions, arrêtés, procès-verbaux, rapports, états parcellaires, acquisition création,agrandissement,classement par commune de A. à B.,1915-1939.

76- commune de C. à D., 1915-1939.

79-commune de R. à T.,1915-1939.

77- commune de E. à L.,1915-1939.

80-V. à Z., 1915-1939.

78-commune de M. à P.,1915-1939.

2R81-Instructions, arrêtés, enquêtes d'utilité publique et parcellaire, rapports de l'ingénieur du service vicinal, états parcellaires, plans, procès-verbaux municipaux, correspondances relatives à l'aménagement, au classement et à la signalisation des chemins d'accès aux cimetières militaires, 1932-1938.

2R82- Inhumation des militaires, états numériques, sommes réclamées délibérations municipales, listes des communes ayant des cimetières de guerre sur leurs territoires, 1870-

1896.

2R83-Inhumation des militaires, états numériques, sommes réclamées délibérations municipales, listes des communes ayant des cimetières de guerre sur leurs territoires, 1914-1923.

2R84-Enquêtes sur l'entretien des tombes françaises et allemandes en 1926-1938.

2R87-Tombes militaires de la guerre 1914-1918 recensements des tombes des armées alliées, l'entretien, dépenses du service de restitution des corps et aux opérations de transfert, 1919-1934.

2R88-Recensements des tombes militaires, militaires français, alliés et ennemis inhumés, 1916-1918.

2R89-Enquêtes sur l'existence des sépultures militaires américaines et britanniques, 1920-1921.

2R90-Sépultures militaires dans les cimetières communaux, procès-verbaux, déplacements, regroupement, entretien, recherche des tombes, concessions perpétuelles, 1924-1936.

2R99-États, plans départementaux de ravitaillements statistiques des ressources agricoles, commerciales et du bétail, 1908-1911.

101-1890-1903. 103-1928-1933.

102-1921-1927. 104-1934-1937.

2R106-Recensements des machines agricoles du type batteuse à moteur. 1934.

107-1935. 108-1936. 109-1937.

2R112-Stocks en fourrages, bois, denrées alimentaires, commerçants en gros et les meuniers, 1935-1939.

2R122-123-Cantonnement des troupes, bulletins de gîte de passage ou d'étape, 1921-1939.

2R125-Logement, cantonnement, indemnités, procès-verbaux, Abainville à Futeau, 1914-1925.

126- Géry à Pretz-en-Argonne, 1914-1925. 127- Roncourt à Woinbey, 1914-1925.

2R128-Logement, cantonnement des troupes, indemnités, problèmes en raison de l'absence du maire ou de l'évacuation des communes, états des sommes dues, correspondances, 1916-1918.

2R132-Constitution et fonctionnement de la commission d'évaluation des réquisitions de la Meuse, tarifs, procès-verbaux, commission spéciale pour la réquisition des établissements industriels, 1894-1937.

2R133-Constitution des commissions spéciales, évaluations des indemnités, réquisition des terrains, des bois sur pieds et des immeubles, désignation des membres civils, correspondances, 1921-1926 et 1939.

2R134-Denrées fourragères nécessaires à l'armée, commission d'évaluation des ressources, statistiques des céréales, carrières en état d'exploitation pour le réseau routier, matériaux, 1914-1920.

2R135-Réquisitions militaires et les règlements des indemnités, 1914-1920.

2R139-Réquisitions, prestation, cantonnement, indemnité, Abainville-Azannes-et-Soumazannes, 1914-1929.

140- Boncourt-sur-Meuse à Buzy, 1915-1929.

148-Haudelaincourt à Koeurs-la-Petite, 1916-1928.

141-Baâlon à Bezonvaux, 1916-1930.

149-Labeuville à Lion-devant-Dun, 1917-1928.

142-Cesse à Cléry-le-Petit, 1914-1928.

150-Liouville à Luzy-Saint-Martin, 1917-1928.

143-Combres-en-Barrois à Cunel, 1915-1927.

151-Maizeray à Milly-devant-Dun, 1916-1931.

144-Dagonville à Dieue-sur-Meuse, 1915-1925.

152-Mogeville à Maizeray, 1915-1925.

145-Dombasle-en-Argonne à Dun-sur-Meuse, 1915-1928.

153-Naives-devant-Bar à Quincy-sur-Loison, 1914-1928.

146-Écouvies à Esnes-en-Argonne, 1915-1928.

154-Rambluzin à Rigny-Saint-Martin, 1914-1927.

147-Fains à Guerpont, 1916-1927.

155-Robert-Espagne à Rupt-en-Woëvre, 1915-1929.

156-St-Agnant-sous-les-Côtes à Savonnières -en-159-Taillecourt à Ugny, 1914-1928.
Woëvre, 1915-1924. 160-Véry, 1915-1928.
157-Seignieulles à Sommeilles, 1914-1928. 161-Vieville-sous-les-Côtes à Woinville, 1915-1927.
158-Sommelonne à Stenay, 1914-1928.

2R162-Recensements des voitures automobiles, de tourisme, des motocyclettes et poids lourds susceptibles d'être requis pour les besoins de l'armée en cas de mobilisation, 1913-1918.

2R175-Recensements des animaux et voitures hippomobiles, fiches et mémoires des comités d'achat des chevaux pour l'armée, renouvellement des concessions de la remontée et cahiers des charges, 1891-1940.

2R178-Questionnaires concernant le recensement général des colombers et des pigeons voyageurs, 1915.

179- Cantons de A. à G.,enquête de 180- Cantons de L. à V.,enquête de 181-1920.
1916. 1916.

2R182-Ressources colombophiles des communes, colombers, pigeons voyageurs, 1931-1935.

2R186-Arrêtés préfectoraux, déclarations, notices, ouvertures et fermetures des colombers, 1930-1936.

2R 96 -Militaires réformés pour cause de tuberculose,indemnités des soins, 1926-1934.

2R197-Tableaux des conscriptions médicales, plan départemental, enquêtes, correspondances relatives à l'organisation sanitaire, à la mobilisation du personnel et à la réquisition des bâtiments, 1925-1937.

2R198-Allocations militaires, attribution, recours, secours aux soutiens de famille, 1911-1955.

2R199-200-Allocations militaires, enquêtes,délibérations, paiements, rôles des contributions correspondances, dossiers n° 1 à 72, 1907,n° 72 à 153,1907.

2R205-Conseil départemental des allocations journalières militaires, subsides, 1924-1928.

2R215-Contrôles des allocations militaires journalières, mandats, paiements,contrôles,1928-1938.

2R219-Attribution des pécules aux familles des combattants, indemnités aux prisonniers civils et militaires, primes de démobilisation, 1919-1931.

2R221-Défense passive, surveillance des voies ferrées, tableaux des lignes, états des armes et documents nécessaires aux gardes communaux, 1887-1889.

2R222-Listes des volontaires au service de garde des voies de communication, 1902.

2R223-Défense passive contre les attaques aériennes,construction des abris, lutte contre les bombardements, secours contre les incendies, protection des habitants, correspondances, 1914-1918.

2R236-237-Fiches signalétiques des recensements des militaires désignés comme déserteurs, 1886-1940.

2R237-Fiches signalétiques des recensements des militaires désignés comme insoumis, 1886-1929.

2R248-Infractions aux lois sur le recrutement militaire, les poursuites,jugements, 1900-1924.

3R7-Commissions administratives du bureau d'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressource et les allocations militaires, bénéficiaires, aides, correspondances, 1921-1924.

3R8-Associations des anciens combattants des associations des mutilés réformés,des veuves et des anciens combattants,instructions, listes de recensements, fiches descriptives , 1921-1941.

3R17-Exhumations légales,dons destinés aux transports des corps des militaires décédés, 1897-1926.

- 3R18-Militaires décédés, recensements, inventaires des affaires appartenant aux soldats morts à l'hôpital auxiliaire de Gondrecourt en 1914, renseignements statistiques, 1914-1918.
- 3R19-Jugements déclaratifs des décès, absents ou décédés lors des opérations militaires, 1914-1921.
- 3R20-Relevés par site des militaires morts au cours des hostilités, 1916-1919.
- 3R21-États nominatifs, renseignement des militaires morts ou disparus aux combats, 1912-1920.
- 3R25-Prisonniers de guerre exhumés en Allemagne, restitution des corps, correspondances, états des dépenses occasionnées par les transports de corps des militaires, victimes civiles et réfugiées, 1921-1927.
- 3R26-Transports des corps des militaires morts pour la France, victimes civiles de la guerre, 1921-1926.
- 3R30-Soins médicaux aux victimes de guerre selon la loi du 31 mars 1919, 1920 et 1937.
- 3R32-Prisonniers de guerre, otages Allemagne, des rapatriés civils, opuscules sur les accords de Berne du 26 avril 1918 concernant les prisonniers de guerre, 1914-1919.
- 3R34-Réfugiés, prisonniers de guerre civile, ministère de la Sûreté générale de l'Intérieur, 1915-1921.
- 3R35-États des recensements des mutilés et orphelins de guerre fournis par les communes, 1915.
- 3R36-Pensions, victimes de guerre civile, états des titres des pensions, enquêtes, 1920-1931.
- 3R56-Office départemental des pupilles de la Nation, dépenses pour l'apprentissage, 1918-1919.
57-1918-1919. 58-1918-1919.
- 3R69-Office départemental des pupilles de la Nation, demandes des subventions, contrats d'apprentissage, résultats scolaires, jugements d'adoption, procès-verbaux, Belleville à Thierville-sur-Meuse, 1917-1939.
- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 75-canton de Damvillers, 1917-1939. | Côtes, 1919-1935. |
| 76-canton de Dun-sur-Meuse, 1917-1939. | 92-canton de Saint-Mihiel, Ailly-sur-Meuse, 1917-1939. |
| 77-canton d'Étain, 1917-1939. | 103-canton de Varennes-en-Argonne, 1917-1939. |
| 78-canton de Fresnes-en-Woëvre, Avillers-Sainte-Croix à Latour-en-Woëvre, 1917-1939. | 104-canton de Verdun, Ambly-sur-Meuse à Sommedieue, 1917-1939. |
| 79-canton de Fresnes-en-Woëvre, Manheulles à Woël, 1917-1939. | 108-canton de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, Beney à Nonsard, 1917-1939. |
| 86-canton de Montfaucon-en-Argonne, 1917-1939. | 109-canton de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, Saint-Maurice-sous-les-Côtes à Vigneulles-lès-Hattonchâtel, 1917-1939. |
| 88-canton de Montmédy, Breux à Villeécloye, 1917-1939. | |
| 89-canton de Fresnes, Marchéville, Pareid, Saint-Remy-1917-1939 | |
| la-Calonne, Mont-sous-les-Côtes, Mesnil-sous-les- | |
- 4R27- Corps de gardes civils, création, gardes communaux, dépenses engagées et mandatées, 1913-1914.
- 4R29-30-Garde civile communale, demandes, lettres d'engagement, correspondances, canton de Montmédy, de Saint-Mihiel, et Vigneulles-leè-Hattonchâtel, 1914.
- 6R3- Sapeurs pompiers, instructions, circulaires, arrêtés, règlements, 1876-1903.
- | | | |
|--------------|---------------|---------------|
| 4-1904-1914. | 9-1876-1928. | 15-1909-1926. |
| 5-1915-1928. | 12-1904-1912. | 16-1904-1926. |
| 6-1929-1933. | 13-1920-1935. | |
| 7-1933-1938. | 14-1885-1903. | |
- 6R 17-Service départemental d'incendie et de secours, délibérations, correspondances, adhésion, 1929-1931.
- 6R45-46-Sapeurs pompiers, subventions, procès-verbaux, marché de gré à gré, matériel, 1914-1935.

6R49-Procès-verbaux,emploi des subventions aux sapeurs-pompiers pour les communes, 1915-1921.

6R56-Extraits des délibérations, correspondances, matériel des sapeurs-pompiers, 1907-1930.

6R65-Services départementaux de secours contre les incendies,1936-1940.

6R71-Consignes en cas d'incendie, listes des centres de rattachement, 1922-1939.

6R72-Créations des centres spéciaux du service de secours contre les incendies 1928-1938.

6R73-Rattachements des communes aux centres de secours contre les incendies, 1930-1939.

8R189-Circulaires,,circulation,laissez-passer, dérogation, correspondances relatives au réseau routier de la zone fortifiée de Verdun et à la circulation des personnes dans la zone des armées, 1914-1916.

8R190-Instructions et arrêtés sur les chemins de fer et les voies navigables, laissez-passer et saufs-conduits, zone des armées trains militaires, ravitaillement en combustible par voie d'eaux, commission des réseaux de l'est, ravitaillement de la population civile et des marchandises industrielles, 1914-1918.

8R191-Réglementations et organisations de la circulation dans la zone des armées,1915-1918.

8R192-Réglementations,circulation, des autorisations, saufs-conduits, correspondances, 1917-1919.

8R193-Renseignements sur les fonctionnaires des régions envahies, enquêtes administratives de moralité, cantonniers en fonction,évacuation des communautés meusiennes dans la zone des combats, états des notables autorisés à rester sur place,correspondances entre les autorités civiles et militaires,1914-1918.

8R194-Évacuations , laissez-passer, permissions spéciales,1914-1918.

8R195-Permissions et des laissez-passer dans leurs villages évacués, évacuation du matériel, du mobilier et des archives municipales, saufs-conduits, 1915-1918.

8R196-Évacuation des communes dans la zone des combats, organisation du repliement des services publics, enlèvements des archives municipales,notables autorisés à rester sur place et leurs ravitaillements permissions et laissez-passer, l'évacuation des villes et villages en cas de danger trop grand, 1918.

8R197-Secours aux militaires blessés ou malades, 1918

8R198-Mesures provisoires et exécutoires d'assistance en nature ou en espèce aux réfugiés des communes évacuées dans le département ou dans "la France de l'intérieur ",prisonniers civils rapatriés d' Allemagne originaires du département de la Meuse ,1914-1920.

8R199-Secours aux sinistrés et aux réfugiés,états des réfugiés et correspondances, 1914-1919.

8R200-Abris provisoires ou des baraquements à l'attention des sinistrés dans les villages victimes de la barbarie ou des bombardements, détruits par les Allemands ou incendiés,1915-1919.

8R201-Registres des allocations aux prisonniers civils par la commission départementale, 1920-1922.

8R202-Répartitions des secours aux populations sinistrées et démunies, charbon, semences,matériels agricoles dons d'animaux,office agricole départemental de la Meuse, comptes de guerre, ravitaillement et des dommages de guerre,textes réglementaires, correspondances, 1914-1937.

8R203-Instructions relatives aux évacuations des localités en aval et durant la bataille de Verdun, lieux de refuge, carnets de renseignement,procédures,organisations des moyens de transport des hommes et des animaux, mesures d'urgence,reprise de la vie locale dans les communes dévastées, 1916-1920.

8R204-Règlement des indemnités,dégâts commis par les troupes françaises et alliées, 1915-1926.

8R205-Enquêtes, l'enfouissement des cadavres et des débris d'animaux, conservation du mobilier du président français ,dangers des éclatements des projectiles ou des fragments des engins de guerre, expertises toxicologiques,bombardements aériens ,du comité national de l'or, 1915-1918.

10R1-Réglementation,circulaires, commission départementale de la main-d'œuvre agricole, 1917-

1919.

10R7-Fiches individuelles des soldats détachés ou placés en sursis par la commission départementale de la main-d'œuvre agricole, 1917-1918.

10R9-Recensements et questionnaires communaux concernant les agriculteurs des classes 1888-1889 renvoyés dans leurs foyers par la commission départementale de la main-d'œuvre agricole, 1917.

10R10-Instructions, listes nominatives, détachement aux travaux agricoles des militaires, 1916-1918.

10R11-Certificats, détachements temporaires des militaires, aux travaux agricoles, 1916-1^{er} semestre 1918.

10R12-Certificats, détachements temporaires des militaires aux travaux agricoles, 2^d semestre 1918.

10R13-Certificats, détachements temporaires des militaires aux travaux agricoles, 1919.

10R15-Détachements temporaires des soldats au titre des travaux agricoles, 1917-1918.

10R16-Affectations des militaires comme ouvriers agricoles chez des particuliers, 1917-1918.

10R17-Affectations de militaires au titre d'ouvriers agricoles, cultures, les récoltes, remise en état des sols, Abainville à Bussy-la-Côte, 1915-1918.

18-Chalaines à Esnes-en-Argonne, 1912-1918. 1918.

19-Fains-les-Sources à Luméville-en-Ornois, 1912-21-Rambluzin et Benoite-Vaux à Stainville, 1912-1918. 1918.

22-Taillancourt à Villeroncourt, 1912-1918

20-Mandres-en-Barrois à Pretz-en-Argonne, 1912-

10R24-Contrôle de la main-d'œuvre agricole par l'office départemental de la main-d'œuvre, 1914-1921.

10R26-Correspondances, surveillance militaire agricole des soldats détachés, 1917-1917.

10R27-Enquête générale sur les maréchaux-ferrants, bourreliers, charrons, forgerons et réparateurs des machines agricoles, 1916.

10R28-Questionnaires communaux et listes de l'enquête sur les maréchaux-ferrants, 1915-1919.

10R29-Circulaires, correspondances, demandes de mise en sursis des maréchaux-ferrants, bourreliers, charrons, forgerons et réparateurs des machines agricoles, 1916-1917.

R30-1918.

R31- 1919.

10R32-Demandes de sursis et correspondances des bergers, bouchers et boulangers, 1916-1919.

10R33-Demandes des communes ou des boulangeries pour obtenir un boulanger sursitaire, 1916. 34-1917. 35 1918.

10R36-Demandes, correspondances, mises à disposition aux exploitations des batteuses agricoles, 1915.

10R40-41-Fiches des travaux des battages exécutés, cantons de Dun-sur-Meuse, Saint-Mihiel, 1919.

10R43-Questionnaires de l'office départemental de la main-d'œuvre agricole, 1915.

10R44-Fenaisons et moissons, travailleurs militaires, main-d'œuvre supplémentaire, enquêtes des communes sur l'avancement des travaux agricoles, correspondances, 1915.

10R45-Moissons, travailleurs militaires, états récapitulatifs de la main-d'œuvre supplémentaire, enquêtes communales d'avancement des travaux agricoles, 1916.

10 R46-Fenaisons, travailleurs militaires, états récapitulatifs de la main-d'œuvre supplémentaire, enquêtes communales d'avancement des travaux, 1916.

10R47-Semailles d'automne, travailleurs militaires, main-d'œuvre supplémentaire, enquêtes communales d'avancement des travaux, 1916.

10R48-Moissons et fenaisons, travailleurs militaires, main-d'œuvre supplémentaire, enquêtes communales d'avancement des travaux, 1918.

10R49-Mises en culture des terres abandonnées et organisation du travail agricoles, affectations des

personnels,matériel,ensemencements,instructions,correspondances ,cultures entreprises par l'armée, états des terres abandonnées, 1916-1917.

10R50-Lois,décrets,constatation, évaluation,liquidation des dommages de guerre, 1918-1943.

10R51-Constatation, l'évaluation,liquidation des dommages de guerre,circulaires, 1919-1920.
52- 1920. 54-1922-1935.
53-1921-1922.

10R60-Lettres ministérielles,constatation,évaluation et la liquidation des dommages de guerre,1923-1932.

10R61-Inspection départementale, agents administratifs des commissions cantonales et aux tribunaux des dommages de guerre, 1921-1923.

10R62-Dossiers de documentation et de jurisprudence relatives aux archives des dommages,1923-1931.

10R77-Services administratifs d'évaluation des dommages de guerre, organisation, décrets organiques, circulaires,instructions,,compression des dépenses des services de reconstitution, 1920-1936.

10R80- Reconstitution des régions libérées,nomination d'une commission de visite des régions libérées, courriers préfectoraux de préparation des visites, rapports des visites,et correspondances, 1917-1925.

10R81-Listes des alertes aux bombardements aériens, décrets,indemnités de bombardement, d'évacuation, détails des pertes humaines, 1919-1933.

10R82-Désobuages des sols meusiens, suivi des opérations, mises en garde, contre les risques encourus, tonnage détruit,difficultés rencontrées, règlements des indemnités ,1917-1937.

10R83-Évaluations globales, tableaux synthétiques, cartes de géolocalisation des dommages, estimations des pertes, évolutions de la population et du nombre d'immeubles par rapport à l'avant-guerre.

10R 84-Comptes- rendus des états généraux des régions dévastées,explications de la loi des dommages , des droits et des devoirs des sinistrés, 1919.

10R85-Règlements des dommages des sinistrés étrangers, 1922-1935.

10R87-Marchés de guerre et de reconstitution en cours d'exécutions, par le juge national au vu de la loi du 31 mai 1933 avec listes des marchés de la Meuse, 1933-1935.

10R88-Circulaires,réclamations des instances administratives avec les communes concernant la définition du degré des destructions, des réparations et l'établissement des coefficients de destruction, 1919-1933.

10R89-Cartes, tableaux et statistiques du degré des destructions des immeubles résultant du fait de guerre en 1919,capacités de réparation et de reconstruction, suivies et situations, 1919-1925.

10R90-Déblaiements des cimetières, cahiers des charges, plans d'aménagement, Douaumont, demandes de remboursement des dépenses d'entretien des tombes militaires au ministère des pensions, 1919-1920.

10R92-Fiches des secours d'urgence, distributions des linges, ustensiles et mobiliers par l'office des matériaux de la région de Saint-Mihiel, 1920.

10R94-Remise en état des sols bouleversés ou dévastés , des devis, marchés, mandats,de Bras-sur-Meuse, Froméreville et Varennes-en-Argonne, 1922-1932.

10R95-Dossiers des procédures de remise en état des sols bouleversés ou dévastés du fait de guerre , devis des entrepreneurs, montants des marchés, mandats émis et sommes engagées, 1922-1932.

10R96-Entrepreneurs,travaux de remise en état des sols, agréments, marchés,1920-1932.

10R98-Statistiques des dommages, plans types des maisons,des monuments historiques, 1919-1921.

10R99-Baraques provisoires, plans types cahiers des charges,matériaux,location, des acquéreurs lors de la dissolution des baraquements ou des villages provisoires, 1920-1927.

10R100-Suivis des marchés,circulaires,opérations de liquidation des marchés, 1920-1935.

10R104-Cartes, tableaux, statistiques, immeubles détruits ou endommagés du fait de guerre, des démarches de reconstitution des biens immobiliers bâtis et non bâtis, du mobilier du patrimoine communal,collectif et individuel, 1919-1926.

10R105-Fiches des comptes provisoires et des titres des créances du paiement des dommages de guerre des bâtiments appartenant au département de la Meuse, 1922-1929.

10R 106-Cessions des créances pour l'achat des droits des dommages de guerre des particuliers pour financer les réparations des bâtiments départementaux, 1922-1929.

10R107-Réfection des bâtiments communaux,indemnisation des commissions cantonales,services architecturaux et des beaux-arts, évolutions de la population de 1803 à 1924,1919-1928.

10R108-Indemnités des chemins vicinaux et ruraux, rapports, dommages,voies d'intérêt local, compagnie des chemins de fer, adjudications des travaux et comblements des sapes sur les routes, 1921-1934.

10R117-Dommages de guerre,correspondances,sinistrés, coopératives, décisions,conciliation, non-conciliation, commissions cantonales de Fresnes-en-Woëvre, Gondrecourt-le-Château, Harville, Ligny-en-Barrois, Montfaucon-d'Argonne, Montmédy et Montiers-sur-Saulx, 1919-1932.

118-Saint-Mihiel,Souilly,Spincourt,Stenay, Triaucourt,1919-1932.	119-Vaubécourt, Vaucouleurs, Vavincourt, Verdun-sur-Meuse, Void, 1919-1932.
---------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------

10R120-Circulaires de la commission de constatation et d'évaluation des dommages de guerre, listes des membres,procès-verbaux des serments des membres titulaires et suppléants, 1919-1922.

10R121-Commissions spéciales d'arrondissement rattaché aux organismes d'évaluation après la dissolution des commissions cantonales, 1923-1925.

10R123-Instruction par les commissions cantonales,dommages de guerre forestiers, 1923-1929.

10R 125-Comité central de préconciliations des dommages de guerre,1921-1922.

126-1923-1927.	128-1922-1932.
----------------	----------------

10R 129-Décisions soumises à la commission supérieure des dommages de guerre de Paris, 1924-1931.

10R 130-Recours des sinistrés devant la commission supérieure des dommages de guerre,1922-1927.
131-1928-1930.

10R 132-Dossiers examinés par la commission supérieure des dommages de guerre,1922-1930.

10R 133- Recours des sinistrés meusiens devant le tribunal des dommages de guerre de Nancy, Zone rouge définitive Belleville-sur-Meuse, Brandeville, Dieppe-sur-Meuse, Montzéville, Moirey, Richecourt, Vaux-lès-Palameix,1928-1929.

133-Zone Rouge définitive, Belleville-sur-Meuse, Cuisy, Saint-Mihiel, Véry, Wavrille, 1930-1934.

10R135-Dossiers d'indemnisation soumis au tribunal des dommages de guerre de Paris, 1936-1939.

10R136-Arrêtés, agents administratifs chargés de défendre les intérêts de l'État dans l'instruction des dossiers meusiens devant le tribunal interdépartemental des dommages de guerre de Paris, 1933-1936.

10R140-Règlements des contentieux, recours,arrondissements de Commercy, Verdun, 1924-1935.

10R173-Ouvriers embauchés dans les services de reconstitution, enquêtes et réclamations, 1920-1923.

10R183-Accidents de travail,déclarations,enquêtes,minutes,rentes viagères,dossiers A.-B.,1918-1924.

184-dossiers C-D.1919-1924. 187-dossiers M-0.1919-1924. 1924.
 185-dossiers E-F.1919-1924. 188-dossiers P.-R.1919-1924.
 186-dossiers I-L.1919-1924. 189-dossiers lacunaires, S-X.1919-

10R190-Procès-verbaux, conducteurs, accidents, dégâts sur du matériel et des animaux, 1919-1920.

10R190-Correspondances, procès-verbaux de police et comptes-rendus des conducteurs sur les accidents occasionnant des dégâts sur du matériel et des animaux, 1921-1923.

10R202-Notices individuelles l'attribution des indemnités pour les charges de famille, 1913-1923.

10R203-Indemnité aux vétérinaires, sages-femmes et médecins dans les régions dévastées, 1919-1922.

10R212-Retraites ouvrières,répertoires alphabétiques, correspondances, pensions,1919-1921.

10R219-Apurements des comptes des communes,procès-verbaux des conciliations par bien et destination,certificats des créances délivrés en emploi ou non-emploi, bons d'attribution des cessions , imputables sur les dommages de guerre, Abainville à Azannes, 1919-1940.

220-Baâlon à Bonzée-en-Woëvre, 1919-1940.	Montfaucon-d'Argonne,	Montigny-devant-
221-Bouconville à Buzy, 1919-1940.	Sassey, Montmédy,	Mont-sous-les-Côtes, Montzéville,
222-Cesse à Cunel, 1919-1940.	Morgemoulin, Mouilly et Montblainville,	1919-1940.
223-Dagonville à Duzey , 1919-1940.	230-Ornes, Richecourt, Regnéville, Romagne-sous-les-	
224-Écouvrey à Futeau, 1919-1940.	Côtes, Romagne-sous-Montfaucon, Rouvres, Rupt-en-	
225-Génicourt-sous-Condé à Haraumont, 1919-1940.	Woëvre et Rupt-sur-Othain, 1919-1940.	
226-Harville à Koeur-la-Petite, 1919-1920.	231-Saint-Agnant à Sivry-sur-Meuse, 1919-1940.	
227-Maizeray à Mondrecourt, 1919-1940.	232- Sommaisne à Ugny-sur-Meuse, 1919-1940.	
228-Maizeray à Mondrecourt, Malancourt, Maucourt-	233-Vacherauville à Véry, 1919-1940.	
sur-Orne, Mesnil-sous-Les-Côtes, Moirey et Mogeville,	234-Vigneulles-lès-Hattonchâtel à Xivray-Marvoisin,	
1919-1940.	1919-1940.	
229-Montblainville Nubécourt, Malancourt,		

10R235-Instructions des dossiers des communes détruites de la Zone rouge par les commissions cantonales,communes de Beaumont-en-Verdunois, Bezonvaux, Cumières-le-Mort-Homme, Douaumont, Fleury-devant-Douaumont, Haumont-près-Samogneux, 1926-1939.

236-communes de Louvemont-Côte-du-Poivre et Ornes, 1926-1939.

10R238-Instructions, correspondances, comptes, liquidations,apurements,1920-1925.

10R239-Sommes versées aux communes par les Allemands pendant l'occupation,1920-1922.

10R245-Instructions, notes, circulaires,l'évacuation de la zone sinistrée, organisations des déplacements , mobiliers, animaux, commune de transition puis vers la France de l'intérieur, 1915-1919.

10R 243 et 245-Enquêtes et questionnaires sur l'état du sol et ses délimitations, Commercy,1919-120.

10R246-Reconstitutions foncières, arrêtés, commissions communales de l'évaluation foncière, arrêtés de mise à l'enquête, correspondances,plans d'alignement et de nivellement, 1919-1927.

10R254-Questionnaires communaux et bilans des travaux de délimitation,1922.

10R257-Commissions de reconstitution foncière, rétablissement des limites ,états parcellaires , remembrement, lotissement, correspondances, des difficultés rencontrées, certificats négatifs des inscriptions et des non-inscriptions, Abaucourt, Ailly et Ancreville, 1920-1935.

259-Apremont-la-Forêt, 1920-1935.	289-Cuisy, 1920-1935.
285-Cléry-le-Petit-, 1920-1935.	290-Cumières-le-Mort-Homme, 1920-1935.
286-Combres-sous-les-Côtes, 1920-1935.	219 et 292Damloup, 1920-1935.
287-Consenvoye, 1920-1935.	293-Damvillers et Dannevoux, 1920-1935.
288-Crépion, 1920-1935.	294-Dieppe-sous-Douaumont, 1920-1935.

- 595-Dieppe-sous-Douaumont, 1920-1935.
 297-Douaumont, 1920-1935.
 299-Eix, 1920-1935.
 300-Éparges, 1920-1935.
 301- Esnes-en-Argonne, 1920-1935.
 302 à 304-Étain, 1920-1935.
 305-Étraye et de Flabas, 1920-1935.
 306-Fleury-devant-Douaumont et Foameix, 1920-1935.
 307-Forges-sur-Meuse, 1920-1935.
 308-Fresnes-en-Woëvre et Fromezey, 1920-1935.
 310-Gremilly, 1920-1935.
 311-Grimancourt-en-Woëvre, 1900-1935.
 313-Haudiomont,Haumont-près-Samogneux,
 Hautecourt-lès-Broville, 1920-1935.
 315-Hermeville, 1920-1935.
 317-Juvigny-sur-Loison, 1920-1935.
 318-Lachalade et Lahayville, 1920-1935.
 321-Louppy-sur-Loison, 1920-1935.
 322-Louvemont-Côte du-Poivre.
 323-Marchéville-en-Woëvre et Marre, 1920-1935.
 325-Maucourt-sur-Orne, 1920-1935.
 326-Mogeville, 1920-1935.
 327-Moirey, 1920-1935.
- 328-Montfaucon-en-Argonne et Montigny-devant-
 Sassey, 1920-1935.
 329-Montzéville, 1920-1935.
 330-Moranville, 1920-1935.
 331-Morgemoulin, 1920-1935.
 332-Mouilly et de Moulainville, 1920-1935.
 334-Ornes, 1920-1935.
 335-Pareid, 1920-1935.
 338-Regnéville et Richecourt, 1920-1935.
 339-Romagne-sous-les-CôtesRomagne-sous-
 Montfaucon, 1920-1935.
 340-Rupt-sur-Othain, 1920-1935.
 345-Thierville-sur-Meuse, 1920-1935.
 346-Vacherauville, 1920-1935.
 349-Vauquois, 1920-1935.
 350-Vaux-lès-Palameix et Véry, 1920-1935
 351-Vaux-devant-Damloup, 1920-1935.
 352-Viéville-sous-les-Côtes, 1920-1935.
 353-Vigneulles-lès-Hattonchâtel, 1920-1935.
 354-Ville-devant-Chaumont, 1920-1935.
 357-Warcq et Wiseppe, 1920-1935.
 358-Xivray-et-Marvoisin 1920-1935.

10R361-Décrets, arrêtés, notes de service, correspondances, rapports, projets, Zone rouge, 1922-1938.
 10R362-Reconstitution foncière des communes classées définitivement ou temporairement dans la
 Zone Rouge,circulaires,reconstitutions,opérations de rachat, Zone Rouge inférieure à 10 hectares,
 1919-1930.

10R363-Reconstitutions des forêts, plans et travaux de délimitation en application de la circulaire du 2
 novembre 1922,difficultés rencontrées, délibérations, Zone rouge provisoire et définitive, 1920-1926.

10R364- Zone rouge, rachat par l'État, instructions, circulaires, arrêtés d'expropriation, notes de
 service et correspondances, difficultés rencontrées, résistance des propriétaires,1921-1925.

- 365-1923-1932.
 366-1923-1933.
 367-1922-1929.
 368-1924-1929.
 369-Apremont-la-Forêt, Avocourt, Azannes-et-Chaumont, 1922-1928.
 Soumazannes, et Beaumont-en-Verdunois, 1922-1928.
 370-Belleville-sur-Meuse et de Béthincourt,1922-1928.
 371-Bezonsaux, Boureuilles, Brabant-sur-Meuse et Bras-Baulny, Blanzée-en-Woëvre, Bonzée-en-Woëvre, 1922-
 sur-Meuse, 1922-1928.
 372-Champneuville, Chattancourt, Cheppy et Combres-372-Boureuilles, Brabant-sur-Meuse, Brandeville, Bras-
 sous-les-Côtes, 1922-1928. sur-Meuse, Briouilles-sur-Meuse, Champneuville, Charny-
 373-Consenvoye, Crépion, Cuisy et Cumières-le-Mort-sur-Meuse, 1922-1928.
 Homme, 1922-1928.
 374-Damloup, Dieppe-sous-Douaumont, Eix, les Éparges,devant-Damvillers, Chauvoncourt, Cheppy, Cierges-sous-
 1922-1928. Montfaucon, Cléry-le-Petit et Cléry-le-Grand, 1922-1928.
 375-Esnes-en-Argonne, Flabas, Fleury-devant--374-Consenvoye, Crépion, Creue, Cuisy, Damloup,
 Douaumont, 1922-1928. Damvillers, Dannevoux et Dieppe-sous-Douaumont,
 376-Forges-sur-Meuse, Gercourt-et-Drillancourt,1922-1928.
 Gremilly et Haumont-près-Samogneux, 1922-1928.
 377-Lachalade, Louvemont, Malancourt et Maucourt,Flabas, Foameix, Forges-sur-Meuse et Fresnes-en-
 1922-1928. Woëvre, 1922-1928.

386-Fromezey, Gercourt-et -Drillancourt, Gincrey,395-Boureuilles, Brabant-sur-Meuse, Bras-sur-Grimancourt-en-Woëvre, Haudiomont, Haucourt-lès-Meuse,1921-1933.
 Broville, Herméville, 1922-1928. 396-Champneuville, Charny-sur-Meuse, Chattancourt,
 387-Juvigny-sur-Loison-, Lachalade, Lahayville, Louppy-Cheppy,1921-1933.
 sur-Loison, Malancourt, Marchéville-en-Woëvre, Marre,397-Combres-sous-les-Côtes, Consenvoye, Crépion et
 1922-1928. Cuisy, 1921-1933.
 388-Maucourt-sur-Orne, Mogeville, Moirey, Montigny-398-Cumières-le-Mort-Homme, Damloup, Dieppe-sous-
 devant-Sassey, Mont-sous-les-Côtes, Moranville,Douaumont, Douaumont, 1921-1933.
 Morgemoulin et Villers-sous-Bonchamps, 1922-1928. 399-Eix, Les Éparges, Esnes-en-Argonne, Flabas, 1921-
 389-Mouilly, Moulainville, Pareid, Richecourt, Romagne-1933.
 sous-Montfaucon, Romagne-sous-les-Côtes, Rupt-sur-400-Fleury-devant-Douaumont, Forges-sur-Meuse,
 Othain, 1922-1928. Gercourt-et-Drillancourt, 1921-1933.
 390-Saint-Remy-la-Calonne, Saulmory-et-Villefranche,401-Gremilly, 1921-1933.
 Septsarges, Thierville-sur-Meuse, Trésauvaux,402-Haumont-près-Samogneux et Lachalade, 1921-1933.
 Vacherauville, Vauquois, 1922-1928. 403-Louvemont-Côte-du-Poivre, Malancourt et Maucourt,
 391-Vaux-lès-Palameix, Véry, Viéville-sous-les-Côtes,1921-1933.
 Vigneulles-lès-Hattonchâtel, Ville-devant-Chaumont,404-Moirey et Montfaucon-en-Argonne, 1921-1933.
 Warcq, Wavrille, Xivray et Marvoisin, 1922-1928. 405-Ornes, Regnéville, Saint-Remy-la-Calonne, 1921-
 392-Avocourt et d'Apremont-la-Forêt, 1921-1933. 1933.
 393-Azannes , Beaumont-en-Verdunois, Belleville-sur-406-Samogneux et Vacherauville, 1921-1933.
 Meuse, 1921-1933. 407-Vauquois, Vaux-devant-Damloup, Ville-devant-
 394-Béthincourt et Bezonvaux, 1921-1933 Chaumont, 1921-1933.

10R408- Arrêtés de cessibilité, superficies, rachats à l'amiable, correspondances, justificatifs des propriétaires fonciers, difficultés rencontrées, indemnités, Apremont-la-Forêt,1921-1929.

409-Avocourt, 1921-1929. 433-Éparges, 1921-1929.
 410-Azannes-et Soumazannes, 1921-1929. 434- Esnes-en-Argonne, 1921-1929.
 411-Beaumont-en-Verdunois,1921-1929. 435-Flabas, 1921-1929.
 412-Belleville-sur-Meuse,1921-1929. 436-Fleury-devant-Douaumont, 1921-1929.
 413-à416Bezonvaux,1921-1929. 437- Forges-sur-Meuse, 1921-1929.
 417- Boureuilles, 1921-1929. 438-439-Gercourt-et -Drillancourt,1921-1929.
 418-Brabant-sur-Meuse, 1921-1929. 440-Haumont-près-Samogneux,1921-1929.
 419- Bras-sur-Meuse, 1921-1929. 441- Lachalade, 1921-1929.
 420-Champneuville,1921-1929. 442-Louvemont-Côte-du-Poivre, 1921-1929.
 421-Charny-sur-Meuse, 1921-1929. 443-Malancourt, 1921-1929.
 422-Chattancourt, 1921-1929. 444-Maucourt-sur-Orne, 1921-1929.
 423-Cheppy, 1921-1929. 445-Moirey, 1921-1929.
 424-Combres-sous-les-Côtes, 1921-1929. 446-447-Ornes, , 1921-1929.
 425-Consenvoye, 1921-1929. 448-Saint-Remy-la-Calonne et de Regnéville-sur-
 426-Crépion, 1921-1929. Meuse,1921-1929.
 427-Cuisy, 1921-1929. 449-Samogneux, 1921-1929.
 428-Cumières-le-Mort-Homme,1921-1929. 450-Vacherauville,1921-1929.
 429-Damloup, 1921-1929. 451-Vauquois, 1921-1929.
 430-Dieppe-sous-Douaumont,1921-1929. 452-Vaux-devant-Damloup,1921-1929.
 431-Douaumont, 1921-1929. 453-Véry et Ville-devant-Chaumont, 1921-1929.
 432- Eix, 1921-1929.

10R454-Commissions cantonales,actes des transferts à l'amiable, mentions hypothécaires,origine des biens,superficies,destinations , montants alloués, remploi, correspondances, Apremont-la-Forêt, 1922-1932.

455-Avocourt, 1922-1932. 459-Belleville-sur-Meuse, 1922-1932.
 456-Azannes-et-Soumazannes, 1922-1932. 460-Béthincourt, dossiers numéros 828 à 1034, 1922-
 457- Beaumont-en-Verdunois, patronymes A.à1932. 461-Béthincourt, dossiers numéros 1035 à 1230 ,1922-
 M.,1922-1932. 462-Bezonvaux, 1922-1932.
 458-Beaumont-en-Verdunois, patronymes M. à1932.
 Z .,1922-1932.

463-Boureuilles et Brabant-sur-Meuse, 1922-1932. 478-Flabas, 1922-1932.
 464-Bras-sur-Meuse, 1922-1932. 479-Fleury-devant-Douaumont, 1922-1932.
 465-Champneuville, 1922-1932. 480-Forges-sur-Meuse, 1922-1932.
 466-Charny-sur-Meuse, 1922-1932. 481-Gercourt-et-Drillancourt, Gremilly, 1922-1932.
 467-Chatancourt, 1922-1932. 482-Haumont-près-Samogneux et Lachalade, 1922-1932.
 468-Cheppy, 1922-1932. 483-Louvemont-Côte-du-Poivre, 1922-1932.
 469-Combres-sous-les-Côtes, 1922-1932. 484-Malancourt, 1922-1932.
 470-Consenvoye, 1922-1932. 485-Maucourt-sur-Orne et Moirey, 1922-1932.
 471-Crépion et Cuisy, 1922-1932. 486-487-Regnéville et Saint-Remy-la-Calonne, 1922-1932.
 472-Cumières-le-Mort-Homme, 1922-1932. 489-Samogneux, 1922-1932.
 473-Damloup, 1922-1932. 490-Vacherauville, 1922-1932.
 474-Dieppe-sous-Douaumont et Douaumont, 1932. 491-Vauquois, 1922-1932.
 475-Eix, 1922-1932. 492-Vaux-devant-Damloup et Ville-devant-Chaumont, 1920-1932.
 476-Éparges, 1922-1932.
 477-Esnes-en-Argonne, 1922-1932.

10R493- Zone rouge, certificats préfectoraux des rachats à l'amiable, dossiers numéros 1 à 1500, 1923.
 10R494-495-Zone rouge, loi du 20 avril 1922, rachats des immeubles, parcelles à classer, cessions, expropriations, correspondances, Apremont-la-Forêt, Avocourt, Azannes-et-Soumazannes, Beaumont-en-Verdunois, Belleville-sur-Meuse, Béthincourt, Bezonvaux, Boureuilles, Brabant-sur-Meuse, Bras-sur-Meuse, Champneuville, Charny-sur-Meuse, Chatancourt, Cheppy, Combres-sous-les-Côtes, Consenvoye, Crépion, Cuisy, Cumières-le-Mort-Homme, Damloup, Dieppe-sous-Douaumont, Eix, Esnes-en-Argonne, Flabas, 1922-1928, Fleury-devant-Douaumont, Forges-sur-Meuse, Gercourt, Gremilly, Haumont-près-Samogneux, Lachalade, Les Éparges, Louvemont-Côte-du-Poivre, Malancourt, Maucourt, Moirey, Montfaucon-d'Argonne, Ornes, Regnéville, Saint-Remy-la-Calonne, Samogneux, Vacherauville, Vauquois, Vaux-devant-Damloup et Ville-devant-Damloup, 1922-1928.

10R496-Zone rouge provisoire et définitive, propriétés cessibles, arrêtés des cessions, situations des immeubles, superficies, accords de la commission de reconstitution, Apremont-la Forêt, 1921-1922.
 497- Beaumont-en-Verdunois, 1921-1922. 507-Haumont-près-Samogneux, 1921-1922.
 498-Béthincourt, 1921-1922. 508-Louvemont-Côte-du-Poivre, 1921-1922.
 499-Bezonvaux, 1921-1922. 509-Malancourt, 1921-1922.
 500-Combres-sous-les-Côtes, 1921-1922. 510-Ornes, 1921-1922.
 501-Cumières-le-Mort-Homme, 1921-1922. 511-Samogneux, 1921-1922.
 502-Douaumont, 1921-1922. 512-Vauquois, 1921-1922.
 503-Éparges, 1921-1922. 513-Vaux-devant-Damloup, 1921-1922.
 504-Fleury-devant-Douaumont, 1921-1922. 514-Véry, 1921-1922.
 505-Forges-sur-Meuse, 1921-1922.
 506-Gremilly, 1921-1922.

10R515-Dommages de guerre, conciliations, non-conciliations, actes des transferts à l'amiable, arrêtés de cessibilité, expropriations, correspondances, Apremont-la-Forêt, 1922-1924, patronymes de A. à J.
 516-Apremont-la-Forêt, M. à Z., 1922-1924. 522-Consenvoye, A. à M., 1922-1924.
 517-Azannes-et-Soumazannes, A. à D., 1922-1924. 523-Consenvoye, M. à Z., 1922-1924.
 518-Azannes-et-Soumazannes, F. à O., 1922-1924. 524-Crépion, A. à H., 1922-1924.
 519-Azannes-et-Soumazannes, P. à W., 1922-1924. 525-Crépion, J. à V., 1922-1924.
 520-Brabant-sur-Meuse, 1922-1924. 526-Cuisy, 1922-1924.
 521-Béthincourt, Bras-sur-Meuse, Beaumont-en-Verdunois, Chatancourt, Damloup, Eix, Fleury-devant-Douaumont, Maucourt-sur-Orne, Ornes, Vaux-devant-Damloup, 1922-1924. 527-Esnes-en-Argonne, 1922-1924.
 528-Flabas et en partie de Forges-sur-Meuse, A. à J., 1922-1924.
 529-Forges-sur-Meuse, L. à Y., 1922-1924.

530-Drillancourt, 1922-1924. 537-Regnéville, 1922-1924.
 531-Gremilly, A.à G.,1922-1924. 538-Varennés-en-Argonne, communes d'Avocourt,
 532-Gremilly, H.à W.,1922-1924. Boureuilles et Cheppy, 1922-1924.
 533-Malancourt, 1922-1924. 539-Vauquois, 1922-1924.
 534-Moirey, 1922-1924. 540-Ville-devant-Chaumont,1922-1924.
 535-536-Montfaucon-d'Argonne,, 1922-1924.

10R541 à 608-Procès-verbaux des conciliations et des non-conciliations,instructions des dossiers des sinistrés par les commissions cantonales des dommages de guerre de l'arrondissement de Verdun conformément à la nouvelle procédure, dossiers enregistrés sous les matricules 8473 à 14591, 1921-1927

10R609-Nouvelles procédures,actes des transferts à l'amiable, origines des biens, contenances et destinations, mentions hypothécaires, correspondances,indemnités, Béthincourt, Boureuilles, Brabant-sur-Meuse, Bras-sur-Meuse, Chattancourt, Cheppy et Combres-sous-les-Côtes, 1923-1932.
 610-Consenvoye, Cuisy, Cumières-le-Mort-Malancourt, Maucourt-sur-Orne, 1923-1932.
 Homme, Damloup, Dieppe-sous-Douaumont,612-Montfaucon-d'Argonne, 1923-1932.
 Douaumont, Eix, Les Épargés, Esnes-en-Argonne,613-Ornes,Samogneux,Saint-Remy-la-Calonne, 1923-1932. Vauquois, Vaux-devant-Damloup et Ville-devant-
 611-Flabas, Fleury-devant-Douaumont, Forge-sur-Chaumont, 1923-1932
 Meuse, Gercourt-et-Drillancourt, Gremilly,

10R634-Industries locales,emplois, évaluations des dommages de guerre,projets, acomptes, factures ,mémoires des travaux, rapports des expertises,dossiers Hardy-Lebègue ,minoterie à Juvigny-sur-Loison, 1919-1932.
 635-dossiers Goussauld frères pour la centrale640-dossiers de la société de l'oxyhydrique français à électrique de Baulny, 1919-1932. Charny, 1919-1932.
 636-dossiers Lalique Eugène pour la fromagerie de641-dossiers de la société meusienne des produits Vauquois, 1919-1932. chimiques de Bras-sur-Meuse, 1919-1932

10R647-Office de reconstitution agricole,registres, carnets d'approvisionnements, avoines,1919-1921.
 648-blés, 1919-1921. 651-bovins, 1919-1921.
 649-pommes de terre, 1919-1921. 652-chevaux,1919.
 650-seigles, orges, sarrasins , engrais et petites graines,653-chevaux démobilisés, 1921.
 1919-1921.

10R664-Circulaires,lettres collectives relatives aux modes des imputations sur les dommages de guerre des prestations en nature délivrées aux sinistrés, apurements des comptes, 1922-1932.

10R666-Agréments des groupements des sinistrés, 1924-1929.

10R671-Comptes de la société mandataire meusienne,1923.

10R711-Achats de la société civile naturelle des agriculteurs sinistrés de Verdun,de Saint-Mihiel , regroupement des agriculteurs sinistrés de l'arrondissement de Verdun, 1925-1929.

10R713-Achats imputables sur les dommages du groupement des sinistrés de Belleville-Verdun et du groupement des sinistrés pour la réalisation des prestations en nature, 1926-1935.

10R714-Achats imputables sur les dommages du groupement des agriculteurs de la Woëvre, 1926-1928.

10R715-Association-fédération des unions des coopératives, société Gaudberg et Lévy, 1927-1937.

10R726-Récapitulatifs par coopérative,imputations définitives aux unions des coopératives, 1923.

10R728-Répertoires du Ministère des Régions libérées,sinistrés,déclarations,indemnités,1920-1932.

10R741-Contrôles des coopératives, relevés des comptes, emplois, rapports comptables, correspondances, Abaucourt, Ailly-sur-Meuse et Aincreville, 1920-1934.

744-Avocourt et Azannes, 1920-1934. 1934.

746-Belleville-sur-Meuse, 1920-1934. 766-Hermeville-en-Woëvre, 1920-1934.

747-Béthincourt, 1920-1934. 769-Malancourt, 1920-1934.

748-Blanzée-en-Woëvre et Châtillon -sous-les-Côtes, 770-Marchéville-en-Woëvre et Maucourt-sur-Orne, 1920-1934. 1920-1934.

749-Boureuilles, Brabant-sur-Meuse et Brandeville, 771- Mesnil-sous-les-Côtes, Mogeville et Moirey, 1920-1934. 1921-1932.

750-Bras-sur-Meuse et Brioules-sur-Meuse, 1920-772-Montfaucon-d'Argonne, 1920-1934. 1934. 773-Montigny-devant-Sasse, Mont-sous-les-Côtes et Montzéville, 1921-1932.

752-Champneuve, 1920-1934.

753-Charny, Châtillon-sous-les-Côtes et Chattancourt, 774-Moranville, Morgemoulin et Mouilly, 1920-1934. 1920-1934. 775-Moulainville, 1920-1934.

754-Chaumont-devant-Damvillers, Cheppy, Cierges, 777-Pareid, 1920-1934.

Cléry-le-Grand, 1920-1934. 780- Richecourt, Romagne-sous-les-Côtes, Romagne-

755-Combres-sous-les-Côtes et Consenvoye, 1920-sous-Montfaucon, 1920-1934. 1932. 781- Rupt-en-Woëvre et Rupt-sur-Othain, 1921-1932.

756-Crépion, Creue, Cuisy et Dieppe-sous-Douaumont, 784-Saint-Remy-la-Calonne, Samogneux et Saulmory-et-Villefranche, 1920-1934. 1920-1934.

757-Damvillers et Dannevoux, 1920-1934. 785-Septarges, 1920-1934.

758-Dieppe-sous-Douaumont, 1920-1934. 787-Thierville, 1920-1934.

760-Eix, 1920-1934. 788-Trésauvaux, 1920-1934.

761-Esnes-en-Argonne, Étain et Étraye, 1920-1934. 789-Vacherauville et l'union meusienne, 1920-1934.

762-Foameix, Forges-sur-Meuse et Fresnes-en-Woëvre, 792-Véry, Viéville-sous-les-Côtes, et Vigneulles-lès-Hattonchâtel, 1920-1934. 1920-1934.

763-Fromezey, Gercourt, Gincrey, Gremilly et 795- Wiseppe et l'union sud- ouest de la Woëvre, 1920-1934. 1934.

765-Haudiomont et Hautecourt-lès-Broville, 1920-

10R796-Services techniques de la reconstitution et du emploi, contrôles des coopératives de la Zone rouge, Beaumont-en-Verdunois, Bezonvaux, Cumières-le-Mort-Homme, Douaumont, Haumont-près-Samogneux, Fleury-devant-Douaumont, Louvemont-Côte-du-Poivre, Ornes, Vaux-devant-Damloup et Xivray-Marvoisin, 1920-1934.

10R797-Organisations administratives et comptables du groupement coopératif des sinistrés de la Meuse, notes, correspondance et listes des adhérents, 1923-1926.

10R798-Fiches individuelles, conventions, délégations groupement coopératif des sinistrés de la Meuse, dossiers n° 1 à 24 000, 1925-1926.

799-dossiers n° 24 0001 à 42 232 et n° 100 155 à 109 991, 1925-1926.

800- dossiers n° 110 001 à 145 836, 1925-1926.

10R801-Constitution et fonctionnements de la société coopérative de reconstitution des écoles publiques et des mairies de la Meuse, statuts, procès-verbaux , adhérents, extraits des minutes du greffe du tribunal des dommages de guerre de Nancy, 1923-1925.

10R802-Livres des comptes par entrepreneur des travaux réalisés dans les mairies-écoles adhérentes à la société coopérative de reconstitution des écoles publiques et mairies de la Meuse, 1923-1932.

10R803-Dossiers des dommages de guerre des mairies et écoles de la Meuse dont les intérêts sont représentés par une coopérative de reconstruction locale ou spécialisée, 1923-1932.

10R804-Société coopérative de reconstitution des écoles publiques et mairies de la Meuse, 1923-1932.

10R805-Coopérative de Marre, coopérative des écoles publiques et mairies de la Meuse, 1923.

10R806-Sinistrés meusiens adhérant à des coopératives des Ardennes, Meurthe-et-Moselle, de la Moselle ou du Nord.

10R810-Liquidations des coopératives, bilans comptables, sommes allouées et mandatées, Malancourt, Marchéville-en-Woëvre, Maucourt-sur-Orne, Mesnil-sous-les-Côtes, Moirey, Montfaucon-d'Argonne, Montzéville, Mont-sous-les-Côtes, Mont-devant-Sasse, Morgemoulin, Mouilly, Moulainville, 1925-1932.

811-Richécourt, Romagne-sous-les-Côtes, Romagne-sous-Montfaucon, Rupt-en-Woëvre, Rupt-sur-Othain, Saint-Remy-la-Calonne, Samogneux, Saulmory-et-Villefranche, Thierville-sur-Meuse, 1925-1932.

10R812-Liquidations des sociétés coopératives de reconstruction de la Zone rouge, 1929-1935.

10R827 à 830-Coopératives de reconstruction, grands-livres, recettes, dépenses, Chattancourt, 1920-1933.

831-Commercy, 1920-1933.

854-855-856- Maucourt-sur-Orne, 1920-1933

832 à 834-Cuisy, 1920-1932.

862-863-864-865-866-Septarges, 1920-1933

835-836-837- 838-839-Dannevoux, 1920-1932.

878-Saint-Mihiel et Bar-le-Duc, 1920-1933.

843-844- Esnes-en-Argonne, 1920-1926.

879- Montmédy, 1920-1933.

850-851-852-853- Marre, 1920-1932

880-Verdun, 1920-1933.

10R882-Avances remboursables, procédures des sociétés coopératives de reconstruction, comptes des bénéficiaires, communes des coopératives de reconstruction de Abaucourt à Luzy, 1924-1931.

883-Maizey à Xivray-Marvoisin, Beaumont-en-Verdunois, Bezonvaux, Cumières-le-Mort-Homme, Douaumont, Haumont-près-Samogneux, Fleury-devant-Douaumont, Louvemont-Côte-du-Poivre, Orne, et Vaux-devant-Damloup, 1924-1931.

10R885-Subventions accordées aux sociétés coopératives de reconstruction, comptes, 1921-1926.

10R886-Coopératives de reconstruction, déblaiements, remises en état des sols, marché de gré à gré, acomptes, avenants, mémoires, procès-verbaux des réceptions, adjudications, conventions, correspondances, Abaucourt à Creue, 1920-1931.

887-Damloup à Kœur-la-Grande, 1920-1931.

889-Rampont à Woël, 1920-1931.

888-Lachaussée aux Paroches, 1920-1931.

10R890-Emprunt de l'union des coopératives, statuts, règlements intérieurs, tableaux des amortissements, conventions des adhésions, listes des adhérents, procès-verbaux et correspondances, 1921-1923.

10R891-Levées de l'emprunt de l'union des coopératives, délégations, conventions paiements par annuité, correspondances, Fleury-devant-Douaumont, Foameix, Forges, Fresnes-en-Woëvre, Fromezey, 1922-1931.

10R892-Registres des comptes par coopérative de l'union des coopératives, 1920-1921.

10R893-Registres des comptes de l'union des coopératives, 1922.

10R894-Comptabilité des coopératives adhérentes à l'union des coopératives, 1924-1929.

10R920-Emprunt du groupement départemental, circulaires, arrêtés, conventions, procès-verbaux, correspondances et statuts du groupement coopératif des sinistrés de la Meuse, 1923-1925.

10R921-Répartitions des emprunts aux groupements, cahiers des charges, circulaires, règlements délégations, emplois, programmes, livrets sur les emprunts, août 1921, 1923-1928.

10R924-Consultations et avis des coopératives et des municipalités sur l'opportunité d'un second emprunt pour la reconstruction du département, 1926.

10R928-Organisation générale de la coopérative des églises du diocèse de Verdun, 1923-1924.

10R929-Préparation de l'emprunt du groupement des coopératives de reconstruction des églises dévastées de France, statuts, répartitions, des délégations, emplois, comptes définitifs, 1924-1942.

10R930-Communes adhérentes à la société de reconstruction des églises du diocèse de Verdun, Ailly à Azannes, 1921-1943.

931- Bannocourt à Buzy-la-Côte, 1921-1943.

934-Maizey à Nantillois, 1921-1943.

932-Champneuville à Duzey, 1921-1943.

935-Rambucourt à Sorbey, 1921-1943.

933-Esnes-en-Argonne à Loupmont, 1921-1943.

936-Vaubecourt à Vislones, 1921-1943.

10R937-Débloquages des fonds des délégations données au groupement par la société coopérative de reconstruction des églises du diocèse de Verdun au nom de ses adhérents, lettres A. à D., 1922-1932.

938-lettres E. à M., 1922-1932.

939-lettres N. à W., 1922-1932.

10R940-Conventions des délégations, diocésaine de Verdun, 1922-1939.

10R943-Correspondances, coopérative de reconstruction des églises, diocèse de Verdun, 1922-1926.

10R944-Emprunts, coopérative des églises dévastées du diocèse de Verdun, 1924-1948.

10R948-Mandats, diocésaine de Verdun, sinistrés, désignations, devis, avis des approbations, 1928-1941.

10R968 à 970-Suivis des emprunts, avis du groupement de Verdun, pour la reconstitution de l'outillage sinistré, des dommages forestiers et mobiliers, des sociétés coopératives des églises dévastées, 1922-1929.

10R973-974-Emprunt des coopératives, coopératives de reconstruction de A. à K., de L. à Z., 1922.

10R976 à 978-Emprunt départemental, arrondissement de Commercy, Verdun, coopératives de l'union meusienne, 1923.

10R981-Coopératives diocésaines, travaux, marchés, cahiers des charges, clauses, plans, délibérations, rapports des experts, devis, projets, affiches, Ailly-sur-Meuse, Aincreville et Apremont-la-Forêt, 1921-1939.

982-Avocourt, Azannes et Beaumont-en-Verdunois, 992-Gercourt-et- Drillancourt, Gincrey, Gremilly et Grimancourt-en-Woëvre, 1921-1939.

983-Avocourt, Ailly, Apremont-la-Forêt, Belleville-sur-993-Haudiomont, Haumont-près-Samogneux, et Meuse, Béthincourt et Bezonvaux, 1921-1939. Herméville, 1921-1939.

984-Boureuilles et Brabant -sur-Meuse, 1921-1939. 995-Malancourt, 1921-1939.

985-Bras, Briouilles-sur-Meuse et Champneuville, 996-Marchéville-en-Woëvre, Marre, Maucourt et Mogeville, 1921-1939.

986-Charny, Châtillon-sous-les-Côtes, Chattancourt, 997-Moirey, Montfaucon-d'Argonne, Montigny-devant-Chaumont-devant-Damvillers et Cheppy, 1921-1939. Sassey, Mont-sous-les-Côtes et Montzéville, 1921-1939.

987-Cierges, Cléry-le-Petit, Combres, Crépion et Cuisy, 1932.

1921-1939. 998-Moranville, Morgemoulin, Moulainville, 1921-

988-Damloup, Dannevoux et Dieppe-sous-Douaumont, 1939.

1921-1939. 999-Récicourt et Regnéville, 1921-1939.

989- Douaumont et Eix, 1921-1939. 1000-Richécourt, Romagne-sous-les-Côtes et

990-Esnes, Étraye, Flabas et Les Éparges, 1921-1939. Romagne-sous-Montfaucon, 1921-1939.

991-Fleury-devant-Douaumont, 1919-1935.

10R1002-Appel d'une décision des commissions cantonales des dommages de guerre devant le tribunal des dommages de guerre donnant lieu à des instructions Saulmory-et-Villefranche, 1921-1929.

10R1004-Reconstructions des églises, chapelles, clochers et murs des cimetières, coopératives diocésaines de Trésauvaux et Vacherauville, 1921-1939.

10R1005-Démarches de reconstruction des églises par la coopérative diocésaine, Vauquois, Vaux-devant-Damloup, Vaux-lès-Palameix et Véry, 1919-1935.

10R1006-Reconstructions des églises, chapelles, clochers et murs des cimetières, coopératives diocésaines de Ville-devant-Chaumont, Wavrille et Xivray-Marvoisin, 1921-1939.

10R1315-Commission cantonale Vigneulles-lès-Hattonchâtel,4 décembre 1919 au 25 juillet 1922.

10R1652-Commission cantonale de Verdun,demandes,correspondances, estimations, descriptions, matrices cadastrales, plans,devis descriptifs, conciliations, non-conciliations,indemnités allouées, Rupt-en-Woëvre,dossiers Adam à Breton, 1919-1935.

1653-Rupt-en-Woëvre,Burluraux à Dessoit, 1919-1935. 1658-Rupt-en-Woëvre,dossiers Petitjean à Ravier, 1654-Rupt-en-Woëvre,Didelot à L'Hollier, 1919-1935. 1919-1935.

1655-Rupt-en-Woëvre,L'Huillier à Leloir , 1919-1935. 1659 Rupt-en-Woëvre,Robert à Guillaume, 1919-1935.

1656-Rupt-en-Woëvre,Lemoine à Martinot, 1919-1935. 1686-Rupt-en-Woëvre, 1919-1935.

1657-Rupt-en-Woëvre,Mathieu à Petitcolin, 1919-1935.

10R1688-Fichiers alphabétiques des commissions des sinistrés de Rupt-en-Woëvre, 1920-1924.

10R1689-Dossiers des sinistrés devant la commission Verdun, patronymes A-P.,1920-1924.

10R1690-Instructions,dossiers des sinistrés devant la commission Verdun, patronymes P. -Z.,1920-1924.

10R1691 à 1734-Instructions des dossiers individuels des sinistrés devant la commission des dommages de guerre,Ambly, Belleray, Dieue-sur-Meuse, Dugny, Grimancourt-sur-Meuse, Haudainville, Sivry-la-Perche, Sommedieue, Rupt-en-Woëvre, 1919-1925.

10R1789-Demandes d' homologation, décisions, tribunal de l'arrondissement de Commercy 1920-1921.

10R1793-Tribunal de l'arrondissement de Commercy,décisions, 3 novembre 1919 au 25 septembre 1920.

1794- 25 septembre au 13 novembre 1920.

1795-13 novembre 1920 au 19 mars 1921.

1796-19 mars au 30 avril 1921.

1797-30 avril au 11 juin 1921.

1798-11 juin au 23 juillet 1921.

1799-23 juillet au 8 septembre 1921.

1800-8 septembre au 8 octobre 1921.

1801-8 octobre au 12 novembre 1921.

1802-12 novembre au 26 novembre 1921.

1803-26 novembre 1921 au 7 janvier 1922.

1804-7 janvier au 4 février 1922.

1805-4 février 1922 au 18 mars 1922.

1806-18 mars au 29 avril 1922.

1807-29 avril au 27 mai 1922.

1808-27 mai au 24 juin 1922.

1809-24 juin au 8 juillet 1922.

1810-du 8 juillet au 5 septembre 1922.

1811-5 septembre au 30 septembre 1922.

1812-30 septembre au 28 octobre 1922.

1813-28 octobre 1922 au 25 novembre 1922.

1814-25 novembre 1922 au 26 janvier 1923.

1815-6 janvier au 10 février 1923.

1816-10 février au 10 mars 1923.

1817-10 mars au 10 avril 1923.

1818-13 avril au 19 mai 1923.

1819-J2 mai au 30 juin 1923.

1820-30 juin au 13 octobre 1923.

1821-13octobre-22 décembre 1923.

1822-22 décembre 1923 au 28 avril 1924.

1823-28 avril au 31 octobre 1924.

1824-31 octobre 1924 au 9 janvier 1925.

1825-27 mai 1922 au 16 juin 1924.

10R1826-Jugements du tribunal de l'arrondissement de Commercy, correspondances diverses, 1920-1938.

10R1827-Recours devant le Conseil d'État contre les jugements du tribunal des dommages , arrondissement de Commercy, 18 décembre 1920 au 10 octobre 1924.

10R1839-Tribunal des dommages de guerre de l'arrondissement de Commercy,actes de signification, numéros 1 à 200,21 août 1919 au 17 mai 1920.

1840- 201 à 460,17 mai au 7 janvier 1921.

1841-461 à 820,11 janvier 1921 au 3 juillet 1922.

1842-821 à 1230,4 juillet 1922 au 5 septembre 1923.

1843-1231 à 1923,5 septembre 1923 au 15 novembre 1924.

10R1844-Cessions,délégations des indemnités coopératives, tribunal des dommages,arrondissement

de Commercy, 26 janvier 1922 au 10 septembre 1923.

10R1845-Contestation des décisions devant le tribunal des dommages de guerre, arrondissement de Commercy, 26 décembre 1919 au 22 juin 1921.

1846- 23 juin 1921 au 21 janvier 1922.

1849- 26 janvier 1923 au 24 juillet 1924.

1847- 48-23 janvier 1922 au 17 juillet 1922.

10R1865-Tribunal des dommages de guerre de l'arrondissement de Commercy, dossiers individuels, conciliations, non-conciliations, indemnités, devis, actes notariés, plans, mémoires, 1921-1924.

10R1866-1872-Dommages de guerre, appels, non-conciliations, jugements, décisions de la commission supérieure des dommages de guerre, arrondissement de Verdun, 26 avril 1920 au 11 décembre 1920. 1873-

1882-, décisions du 29 janvier 1921 au 15 juin 1921. 1922.

1888-1891-décisions du 7 juillet 1921 au 17 décembre 1921. 1953-1973-décisions du 3 janvier 1923 au 28 mai 1923.

1921. 1974-1996-décisions du 4 juin 1923 au 22 décembre

1891-1924-décisions du 14 janvier 1922 au 26 juin 1923.

1922. 1997-2015-décisions du 12 janvier 1924 au 26 juin

1925-1952-décisions du 3 juillet 1922 au 23 décembre 1924.

10R2016-1023-Appels et homologations des dossiers individuels instruits par le tribunal des dommages de guerre de l'arrondissement de Verdun, décisions du 5 juillet 1924 au 20 décembre 1924.

10R2024-2039-Appels et homologations des dossiers individuels instruits par le tribunal des dommages de guerre de l'arrondissement de Verdun, décisions du 10 janvier 1925 au 5 décembre 1925.

10R2040-2039-Appels et homologations des dossiers individuels instruits par le tribunal des dommages de guerre de l'arrondissement de Verdun, décisions du 9 janvier 1926 au 24 avril 1926.

10R2049-Tribunal des dommages de guerre, arrondissement de Verdun, cessions, saisies-arrêts, jugements, significations, 1919-1920.

2050-1920-1922.

2051-1922-1924.

2052-1925-1926

10R2053-Dénonciations faites devant le tribunal des dommages de guerre de Verdun en exécution de l'article 10 de la loi du 17 avril 1919, 1919-1926.

10R2054-Tribunal des dommages de guerre de Verdun, instructions, jugements, revendications, enquêtes, indemnités à allouer, 17 novembre 1923 au 15 mars 1924.

2055-15 mars 1924 au 24 septembre 1924.

2058-23 mai 1925 au 27 février 1926.

2056-24 septembre 1924 au 31 janvier 1925.

2059-27 février 1926 au 24 avril 1926.

2057-31 janvier 1925 au 23 mai 1925.

10R2060-Fichiers des organismes d'évaluation des dommages de guerre, commission d'arrondissement de Commercy et de Verdun, dossiers A. à De., 1919-1924.

2061-de Commercy, Verdun, dossiers Di. à K., 1919-1920-1924.

1934.

2066-canton d'Étain, communes de Gincrey,

2062- de Commercy, Verdun, dossiers L. à Ph., 1919-Grimancourt-en-Woëvre, Hautecourt, Herméville, 1924.

Maucourt-sur-Orne, Mogeville, Moranville,

2063- de Commercy, Verdun, dossiers Pi. à Z., 1919-Morgemoulin, Moulainville et Warcq, 1920-1924.

1924.

2067-canton de Fresnes-en-Woëvre, Combres-sous-les-

2064-canton d'Étain, Abaucourt, Blanzée, Châtillon-Côtes, Les Épargés, Fresnes-en-Woëvre, 1920-1924.

sous-les-Côtes, Damloup, Dieppe-sous-Douaumont, 2068-, communes de Haudiomont, Marchéville-en-1920-1924.

Woëvre, Mesnil-sous-les-Côtes, Mont-sous-les-

2065- canton d'Étain, Étain, Foameix et Fromezey, Côtes, Mouilly et Pareid, 1921-1928.

2069-canton de Fresnes-en-Woëvre,Saint-Remy-la-1924.
 Calonne, Trésauvaux, 1920-1924. 2102-canton de Commercy, dossiers C. à Di.,1919-
 2072-canton de Varennes-en-Argonne,Avocourt,1924.
 Baulny, Boureuilles, Cheppy, Esnes-en-Argonne,2103-canton de Commercy, dossiers Do. à G.,1919-
 Lachalade et Malancourt, 1920-1924. 1924.
 2073-canton de Varennes-en-Argonne,Varennes-en-2104-canton de Commercy, dossiers H. à La 1919-
 Argonne, Vauquois et Véry, 1920-1924. 1924.
 2077-canton de Damvillers,dossiers A. à C.,1920-1923. 2105-canton de Commercy, dossiers Le. à M 1919-
 2078-canton de Damvillers, dossiers D. à He.,1920-1924.
 1923. 2106- canton de Commercy, dossiers Mo.à Re.1919-
 2079-canton de Damvillers,dossiers Hi.à O.,1920-1923.1924.
 2080-canton de Damvillers,dossiers P. à Z.,1920-1923. 2107-canton de Commercy, dossiers Rh. à Va., 1919-
 2081-canton de Dun-sur-Meuse,dossiers A.à Do.,1920-1924.
 1923. 2108canton de Commercy, dossiers Ve. à Z ., 1919-
 2082-canton de Dun-sur-Meuse, dossiers Dr. à1924.
 K.,1920-1923. 2109-cantons de Saint-Mihiel et Vigneulles-lès-
 2083-canton de Dun-sur-Meuse,dossiers L. à Ra.,1920-Hattonchâtel,Ailly et d' Apremont-la-Forêt, 1919-1924.
 1923. 2110 cantons de Saint-Mihiel et Vigneulles-lès-
 2084-canton de Dun-sur-Meuse,, dossiers,Re.àHattonchâtel, Chauvencourt et de Creue, 1919-1924.
 Z.,1920-1923. 2111-cantons de Saint-Mihiel et Vigneulles-lès-
 2085-canton de Montmédy,dossiers A. à C.,, 1920-Hattonchâtel,Lahayville, 1919-1924.
 1922. 2113-cantons de Saint-Mihiel et Vigneulles-lès-
 2086-canton de Montmédy, dossiers D. à G , 1920-Hattonchâtel,Richecourt, 1919-1924.
 1922. 2116-cantons de Saint-Mihiel et Vigneulles-lès-
 2087-canton de Montmédy,dossiers Ga. à Le.,1920-Hattonchâtel,Vaux-lès-Palameix et Viéville-sous-les-
 1922. Côtes, 1919-1924.
 2088-canton de Montmédy, dossiers Lh. à Ph.,1920-2117-cantons de Saint-Mihiel et Vigneulles-lès-
 1922. Hattonchâtel,|Vigneulles-lès-Hattonchâtel et Xivray-
 2095-communes de Montzéville, Ornes, Samogneux etMarvoisin, 1919-1924.
 Thierville-sur-Meuse, 1921-1932.
 2101-canton de Commercy,dossiers A.à B .1919-

10R2132-Organismes d'évaluation, réquisitions,titres des créances, comptes , lieux des résidences et des dommages, décisions des commissions ou du tribunal,dossiers Ben.à Bes.,1921-1932.

2133- dossiers Bet. à Blan.,1921-1932.	2144-dossiers Mer.à Miche.,1921-1932.
2134-dossiers Ca. à Chop.,1921-1932.	2145-dossiers Michel. à More .,1921-1932.
2135-dossiers Choq. à Coq.,1921-1932.	2146-dossiers Morg. à Paq.,1921-1932.
2136-dossiers Cor. à Cre.,1921-1932.	2147- dossiers Par. à St.,1921-1932.
2137-dossiers Cri.à Del.,1921-1932.	2148-dossiers Su. à Thi.,1921-1932.
2138-dossiers Dep.à Dide.,1921-1932.	2149-dossiers Tho.à Tot.,921-1932.
2139-dossiers Didg.à Duf.,1921-1932.	2150-dossiers Tou.à Tro.,1921-1932.
2140-dossiers Dug. à F.,1921-1932.	2151-dossiers Van.à Viq.,1921-1932.
2141-dossiers Lau. à Lee.,1921-1932.	2152-dossiers Vir.à Was.,1921-1932.
2142-dossiers Lef. à Mat.,1921-1932.	2153-dossiers Wat.à Wy.,1921-1932.
2143-dossiers Mau. à Mep.,1921-1932.	2154-dossiers X.à Z.,1921-1932.

10R2196-Groupement coopératif des sinistrés de la Meuse,procès-verbaux,circulaires,registres des comptes et des adhérents, justificatifs des dépenses, 1922-1932.

10R2197-Groupement coopératif des sinistrés de la Meuse, relations,correspondances,1923-1927.

2198-1923-1939.	2203-dossiers M. à P.,1923-1927.
2199-1923-1934.	2204-dossiers R. à W.,1923-1927.
2200-dossiers A. à B.,1923-1927.	2205-dossiers A. à B.,1923-1927.
2201-dossiers C.à F.1923-1927.	2206-dossiers C. à G.,1923-1927.
2202-dossiers G. à L.,1923-1927.	2207-dossiers H. à M.,1923-1927.

2208-dossiers O. à Z.,1923-1927.

10R2211-Groupement coopératif des sinistrés de la Meuse, bulletins d'adhésions,devis, mémoires, états des situations, extraits et relevés des comptes, correspondances,canton de Saint-Mihiel,1923-1930.

2212-canton de Dun-sur-Meuse, communes de'Azannes à Delut, 1923-1930.

2213-canton de Dun-sur-Meuse, communes de Dombbras à Réville, 1923-1930.

2214-canton de Damvillers, communes d'Aincreville à Dun-sur-Meuse, 1923-1930.

2215-canton de Damvillers, communes de Fontaines à Vilosnes, 1923-1930.

2216-canton de Montfaucon-d'Argonne, 1920-1930.

2217-canton de Montmédy, 1923-1930.

2220-canton de Charny-sur-Meuse, communes de Beuamont à Charny, 1923-1930.

2221-canton de Charny-sur-Meuse, communes de Marre à Vacherauville, 1923-1930.

2223-canton de Fresnes-en-Woëvre, communes de Bonzée à Marchéville, 1923-1930.

2224-canton de Fresnes-en-Woëvre, communes de Mouilly à Watonville, 1923-1930.

2225-canton d'Étain,communes d'Abaucourt à Eix, 1923-1930.

2226-canton d'Étain, commune d'Étain, patronymes A. à J.,1923-1930.

2227-canton d'Étain,commune d'Étain,patronymes L.à Pe., 1923-1930.

2228 canton d'Étain, commune d'Étain, patronymes Pr. à W.,1923-1930.

2229-canton d'Étain, communes de Fromezey à Lanhères, 1923-1930.

2230-canton d'Étain, communes de Maucourt à Warcq, 1923-1930.

2231-canton de Varennes-en-Argonne, 1923-1930.

2235-canton de Verdun, communes de Sommedieue et Rupt-en-Woëvre, 1921-1928.

10R2240-Groupement coopératif de reconstruction, un projet de reconstruction en dehors de la Meuse, Metz,Jarny, Mars-la-Tour, Longuyon, Réhon, Labry, Chambley Longlaville,1923-1930.

10R 2241-Groupement coopératif de reconstruction,emplois, adhésions, comptabilité, 1923-1936.

10R 2242-Groupement coopératif des sinistrés de la Meuse,journaux et grands-livres,1923-février 1924.

2243- février 1924-janvier 1925.

2245-janvier 1925-avril 1934.

2244- janvier 1925-novembre 1927.

10R 2246-Groupement coopératif des sinistrés de la Meuse,comptes sinistrés,n°1 à 250, 1923-1927.

2247-n°251 à 500, 1923-1927.

2250- n°1001 à 1250, 1923-1927.

2248-n°501 à 750, 1923-1927.

2251-n°1251 à 1500, 1923-1927.

2249- n°751 à 1 000, 1923-1927.

2252- n°1501 à 1750, 1923-1927.

10R2259-2260-Groupement coopératif des sinistrés de la Meuse,balances des comptes,1923-1927.

10R2263-Groupement coopératif des sinistrés,comptes,architectes, entrepreneurs sinistrés,1920-1933.

3T6-Rapports de l'archiviste l'état général des archives préfectorales meusiennes en 1916-1917-1918.

78T-L'Action meusienne Verdun-sur Meuse, 1^{er} janvier 1913-20 août 1913.

81T-L'Aurore de la Meuse.

87T-L'Avenir de la Meuse, deuxième titre.

83T-L'Avenir de Commercy.

88T-L'Avenir de Montmédy.

85T-L'Avenir de Commercy et de Saint-Mihiel.

90T-L'Avenir de Verdun.

86T-L'Avenir de la Meuse.

92T-Le Béquillard Meusien.

93T-Le Bons sens.

94T-Le bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun.

95T-Le Bulletin meusien.

100T-Le Courrier verdunois libéral.

98T-Le Courrier de l'Est.

101T-Le Courrier libéral.

99T-Le Courrier de Verdun.

102T-Le Courrier de la Meuse.

- 104T-La défense républicaine. 107T-La dépêche Meusienne.
105T-La démocratie de l'Est. 110T-L' Écho de l' Est.
107T-La dépêche de la Meuse. 123T-L'Est Républicain.
96TP 1-Listes annuelles des inscriptions des élèves, école primaire de Septsarges, 1900-1932.
96TP2-Registres des appels journaliers, école primaire de Septsarges, 1921-1932.
118 TP10- Monographie communale des instituteurs, commune Commercy,1894-1899
39- commune Mogeville, 1894-1899. 83-commune Mont-devant-Sassey, 1894-1899.
81-commune de Dieue-sur-Meuse, 1894-1899. 84-commune Récicourt, 1894-1899.
82- commune Les Monthairons, 1894-1899. 89- commune de Châtillon-sous-les-Côtes, A894-1899.
- 129TP1-Registres des appels journaliers de l'école primaire de Montigny-devant-Sassey,1935-1939.
U2157-FAURE (C),Listes des présidents du Conseil général de 1790 à nos jours.
3W28-29-Sous-préfecture de Commercy ,impôts,taxes des biens. 1912-1916. 1917-1921.
3W91-94-Matrices des communes de Commercy pour les contributions sur les voitures, mules et mulets et la taxe sur les billards, 1917-1921.
3W101-Sous-préfecture de Commercy,états des dégrèvements,1912-1916.
3W103-Commercy,états des dégrèvements imposés d'office aux contribuables, 1912-1926.
Correspondances, enquêtes communales, plans des alignements, Mesnil-sous-les-Côtes,1920-1926.
269W61-Procédures administratives des alignements urbanistiques,Mont-sous-les-Côtes, 1920-1926.
269W77-Délibérations municipales concernant l'absence d'alignement.Rupt-en-Woëvre,1920-1937
275W33-Travaux dans les communes,églises et à l'école d'agriculture de Mesnil-la-Horgne,1954-1960.
325W-Travaux sur les monuments historiques. 1925-1975.
340W931-Matrices des propriétés bâties,états des parcelles,Mesnil-sous-les-Côtes,1914-1935.
340W1237-Matrices des propriétés bâties, états des parcelles propriétaire. Rupt-en-Woëvre,1914-1935.
406W1175-Dossiers,Commercy relatifs aux opérations immobilières, aux locations, 1841-1975.
408W139-Syndicats intercommunaux de Commercy pour l'électrification., 1921-1975. _
1251W636-Listes nominatives des maires, adjoints, conseillers municipaux de Commercy, 1918-1919.
1251W 898-Délibérations,arrêtés,monuments aux morts dans les localités de Commercy, 1920-1930.
1251W 900-Délibérations, arrêtés monuments aux morts de Commercy, 1920-1925.
1251W 985-Demandes pour l'obtention des subventions ,Commercy pour les calamités agricoles, 1936.
357W-Travaux sur les monuments historiques classés,1941-1981.
4Z 51-Bâtiments communaux, correspondances et décisions.Mesnil-sous-les-Côtes, Mont-sous-les-Côtes, Mogeville, Montzéville, 1842-1934.
4Z55-Bâtiments communaux,correspondances et décisions.1842-1934, Regnéville, Romagne-sous-les-Côtes, Romagne-sous-Montfaucon, Rupt-en-Woëvre, 1842-1934.
4°169-Programmes, professions de foi et engagements électoraux à la chambre des députés, Paris, 1910.
174-Paris 1890. 176-,Paris 1886.
- 8°2664- Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale. après les élections de 1901, Bar-le-Duc,

1901.

8°7056-Textes officiels et compléments de la loi journal officiel du 18 avril 1919, Paris, Lemmonier, 16 p.

2Z1-Instructions, circulaires, Commercy sur l'administration générale de la Meuse, 1915-1939.

2Z42-Pétitions sur les communes sur l'administration générale du département, 1878, 1^{er} janvier 1886.

2Z43-Pétitions sur les communes sur l'administration générale, février 1886, décembre 1909.

2Z159-Instructions, correspondances, renouvellement des maires, adjoints, Commercy, 1831-1912.

2Z160-163 Tableaux des nominations des conseillers municipaux, Commercy, 1900-1914. 1914-1934.

2Z162-Correspondances relatives aux journées nationales, 1914-1940.

2Z163-Correspondances concernant les fêtes et cérémonies, arrondissement de Commercy, 1909-1939.

2Z164-Visites officielles du président de la République et aux voyages officiels, 1892-1934-1938.

2Z166-Réglementations et les distributions des urnes, isolements et timbres, 1913-1921.

2Z167-Correspondances concernant les révisions des listes électorales, 1871-1931.

2Z168-Enquêtes concernant les révisions des listes électorales, 1932-1939.

2Z169-Extraits des journaux, législatives, 11 mai 1924, 22 avril 1928, 1^{er} mai 1932, 1926 avril 1936.

2Z171-Instructions et extraits des journaux relatifs aux élections cantonales, 1912-1913.

2Z172-Extraits de journaux relatifs aux élections cantonales, 1914-1939.

2Z173-Correspondances aux élections municipales dans l'arrondissement de Commercy, 1904-1914.

2Z174-Correspondances et journaux relatifs aux élections municipales, 1919-1938.

2Z180-Actes des nominations et des agréments des gardes champêtres, 1886-1939.

2Z181-Copies des examens, agréments des gardes champêtres.

2Z182-Copies des examens, actes des nominations et des agréments des gardes champêtres.

2Z193-Tableaux des cercles catholiques et littéraires de l'arrondissement de Commercy, 1880-1885.

2Z194-Correspondances relatives à la détention et au commerce des armes, 1916-1940. _

2Z195-Réglementations, sur les débits de boissons de l'arrondissement de Commercy, 1920-1940.

2Z200-Instructions, circulaires, arrêtés relatifs à la chasse, arrondissement de Commercy, 1863-1939.

2Z201-Correspondances, dossiers des impétrants de l'arrondissement de Commercy, 1889-1939.

2Z204-Renouvellement des baux de chasse de la sous-préfecture de Commercy, 1928-1929.

2Z207-Tableaux nominatifs sur la colombophilie, surveillance, arrondissement de Commercy, 1927-1939.

2Z209-Décisions et correspondances. Réhabilitation des anciens combattants, 1881-1935.

2Z210-Correspondances sur les autorisations de détruire les animaux nuisibles, Commercy, 1882-1935.

2Z212-Correspondances relatives aux établissements dangereux, insalubres et incommodes, 1869-1948.

2Z214-Correspondances exhumations, inhumations et les transports des corps, 1914-1920.

2Z215-Correspondances, exhumations, inhumations et les transports des corps, 1921-1925 et 1938.

2Z217-Cartes d'identité, fiches individuelles et photographies, des forains, 1913-1939.

2Z218-Déclarations relatives aux marchands ambulants et forains dépendant de Commercy, 1913-1970.

2Z220-Correspondances, listes avec descriptions physiques des nomades, Commercy, 1914-1940.

2Z221-Cartes des professions ambulantes, des colporteurs autorisés et des voyageurs, 1875-1940.

2Z232-Fiches individuelles des contrôles de la circulation des étrangers de Commercy, 1917-1939.

2Z302-Enregistrements,des impôts communaux, contrôles des délibérations, 1889-1894.
 2Z303-Enregistrements à la sous-préfecture de Commercy -1961.
 2Z304-Correspondances et instructions relatives aux adjudications des travaux communaux, 1829-1923.
 2Z305-Dossiers des demandes pour des subventions,1865-1910.
 2Z306-Dossiers des soumissions pour les adjudications des travaux,1909.
 2Z307-Dossiers des soumissions des travaux pour la caserne de la gendarmerie,Saint-Mihiel, 1910.
 2Z314-Dossiers des soumissions,adjudications des travaux Richecourt et Xivray-Marvoisin, 1924.
 2Z316-Soumissions des travaux de la caserne de gendarmerie,Vigneulles-lès-Hattonchâtel, 1926.
 2Z318-Réseau d'adduction d'eau les Paroches-Chauvencourt, le palais de justice de Saint-Mihiel, 1929.
 2Z325-Abonnement,restauration cadastrale dans les localités, 1813-1935.
 2Z327-Correspondances relatives,partages des terrains communaux, Chauvencourt et Creue, An II.-1910.
 2Z328-Correspondances relatives aux partages des terrains ?Viéville-sous-les-Côtes, An II.-1910.
 2Z329-Extraits des délibérations municipales relatives aux dons,legs et attributions, 1888-1920.
 2Z331-Dossiers communaux conservés à la sous-préfecture de Commercy, Ailly-sur-Meuse, 1856-1940.

333-Apremont-la-Forêt, 1922-1940.	462-Saint-Maurice-sous-les-Côtes, 1875-1888.
360-Chauvencourt, 1901-1940.	465-Saint-Mihiel, 1896-1940.
371- Creue,1853-1940.	488-Vaux-lès-Palameix, 1901-1938.
390-Grimancourt-en-Woëvre, 1897-1940.	190-Viéville--sous-les-Côtes, 1857-1940.
406-Lahayville, 1848-1940.	491-Vigneulles-lès-Hattonchâtel, 1920-1940.
451-Richecourt, 1872-1940.	503-Xivray-et-Marvosin, 1921-1938.

2Z504-Emprunts de guerre et à la reconstruction,1915-1925.
 2Z507-Nominations et les recrutements des répartiteurs communaux, 1859-1936.
 2Z517-Création et à l'entretien des lignes et des bureaux des Postes et télégraphes, 1861-1905.
 2Z519-Correspondances relatives aux expropriations pour cause d'utilité publique,1887-1934.
 2Z521-Acquisitions des terrains,logements militaires,chan de manœuvre du 40e régiment en 1914.
 2Z523-Statistiques sur les recensements des chevaux et voitures hippomobiles, 1908-1940.
 2Z525-Recrutement militaire,circulaires, instructions, affiches, tableaux nominatifs, sous-préfecture de Commercy, classes 1877-1884.

526-classes 1893-1888.	535-classes 1915-1919.	544-classe 1928.
527-classes 1899-1904.	536-classe 1920.	545-classe 1929.
528- classes 1905-1911.	537-classe 1921.	546-classes 1929-1930.
529-classes 1911-1914.	538-classe 1922.	547-classes 1930-1931.
530-classe 1914.	539-classe 1923.	548-classes 1931-1932.
531-classe 1915.	540-classe 1924.	549-classes 1933-1934..
532-classe 1915.	541-classe 1925.	551-classes 1934-1935.
533-classe 1916.	542-classe 1926.	552-classes 1935-1936
534-classe 1917.	543-classe 1927.	

2Z558-Pensions militaires,dossiers individuels, paiements, aréages sous-préfecture de Commercy, patronymes A. à B.,1920-1922.
 559-patronyme C.1920-1922
 560-patronymes D.à E.1920-1922.
 561-patronymes F. à G.1920-1922.

562-patronymes H. à K.1920-1922.
563-patronyme L. 1920-1922.
564-patronyme M.1920-1922.

565-patronymes N. à Q.1920-1999.
566-patronyme R.1920-1922.

567-patronymes T. à Y.1920-1922.

2Z569-Contrôles des prix, travaux, finances, cultes, économies, santés publiques, hygiènes,1914-1919.

2Z570-Extraits du journal intitulé " La recherche des disparus ", et celui du groupement fraternel des réfugiés et évacués meusiens nommé " Le Bulletin meusien ", 1915-1917.

2Z571-États des personnels municipaux des communes évacuées, 1916-1918.

2Z 572-Affiches, formulaires et correspondances relatives aux pays envahis, 1916-1918.

2Z573-Affiches relatives à l'administration des communes en temps de guerre, 1916-1919.

2Z574-Demandes et délivrances des laissez-passer, 1915-1917.

2Z575-Carnets des laissez-passer,rapatriements des civils Mécrin, Sampigny et Vadonville, 1915-1917.

2Z576-Réorganisation des personnels démarche au vu de la reconstruction des bâtiments,1918-1926.

2Z577-Enquêtes et recensements de la population des villages, 1920.

2Z578-Familles des mobilisés,allocations militaires,circulaires,arrêtés,correspondances,communes A. à E.,1919-1921.

579-communes G. à R.,1919-1921.

583-commercy, 1926-1936.

580- communes S.,1919-1921.

2Z584- communes d' Ailly-sur-Meuse, Apremont-la-Forêt, Chauvencourt et Creue, 1919-1921.

581-Saint-Mihiel, 1919-1921.

582- communes T. à W.,1919-1921.

2Z586-Tableaux nominatifs,allocations aux habitants sans ressources, commune de Richecourt, 1919-1921.

587-Saint-Maurice-sous-les-Côtes et de Saint-Mihiel,Vigneulles-lès-Hattonchâtel et de Xivray-Marvoisin, 1919-1921. 1919-1921

588-Vaux-lès-Palameix, Viéville-sous-les-Côtes,

2Z589-Correspondances, télégrammes, listes nominatives et bordereaux des quittances concernant les assistances et les rapatriements des personnes réfugiées,1914-1919.

2Z590-Oeuvres charitables,comité de secours national, vêtements,ravitaillement, 1918-1923.

2Z591-Cessions des droits, procès-verbaux et rapports sur les avancements des travaux,1917-1920.

2Z593Abris provisoires et les travaux de reconstruction dans les localités,1918-1921.

2Z594-Repléments en cas d'attaques aériennes, tableaux d'instruction, 1920-1939.

2Z595-Mesures de protection des lieux stratégiques publicité sur les matériaux,1923-1939.

2Z596-Expropriations du chemin de grande communication,règlements,1842-1939.

2Z599-Arrêtés préfectoraux pour la ligne Commercy-Montmédy de 1872 à 1911.

2Z600-Conseil général pour leschemins de fer de Saint-Mihiel à Vigneulles-lès-Hattonchâtel, 1903-1924.

2Z601-Syndicat d'adduction d'eau de la Woèvre de 1921 à 1928.

2Z603-Projets d'électrification du syndicat de la vallée de la Woèvre, 1921 à 1936.

2Z604-Délibérations municipales,projets d'électrification du syndicat de la Woèvre, 1921-1938.

2Z610-Correspondances relatifs aux écoles, à leurs entretiens et aux subventions de l'État, 1885-1903.

2Z611-Brochures sur l'instruction primaire instructions,personnels, leurs nominations, 1852-1939.

2Z612-Ouvertures et fonctionnements des écoles primaires, rétributions scolaires ,1851-1938.

2Z617-Notes,salles de spectacles, aux théâtres, aux cinémas, aux archives et aux musées, leurs budgets, An XI. (1802-1803)-1940.

2Z620-Loi de séparation de l'Église et de l'État,inventaires des biens des églises, 1905-1918.

2Z621-Délibérations,évolutions bâtiments religieux,attributions,indemnités aux desservants,1906-1933.

2Z623Tableaux concernant la surveillance des établissements congréganistes, 1880-1923.

2Z624-Surveillance des établissements congréganistes du département,1837-1928.

2Z633-Correspondances sur les établissements de bienfaisance meusiens, 1848-1927.

2Z634-Commissions administratives renouvelables des hospices,bureaux d'assistance,1836-1900.

2Z635-Tableaux des commissions administratives es hospices et des bureaux d'assistance, 1901-1934.

2Z637-Créations et les dotations de bureaux de bienfaisance, nominations émissions.1822-1935.

2Z638-Démissions des membres des commissions d'assistance, communes, 1822-1935.

2Z647-Bureaux de bienfaisance des cantons de Saint-Mihiel et Vigneulles-lès-Hattonchâtel, 1853-1924.

2Z648-Dévolutions de bienfaisance des biens des anciennes fabriques,1897-1899-1909-1926.

2Z650-Bénéficiaires,assistance médicale gratuite,admissions des indigents dans les hospices,1858-1892.

2Z655-Demandes d'assistance et de secours,instructions,1882-1895.

656-I1896-1902. 657-1903-1914.

2Z659-Allocations,assistances aux vieillards,infirmités et incurables, 1854-1936.

2Z662-Secours aux indigents dans les localités de Commercy, 1879-1880.

2Z667-Misères et les secours exceptionnels de l'hiver 1890-1891 en Meuse, 1891.

2Z668-Tableaux par canton et par commune des sinistres survenus pendant l'année 1922 en Meuse, 1922.

2Z669-Récompenses honorifiques de 1864 à 1903, aux pensions et fonds de retraite de 1872 à 1886.

2Z671-Cas individuels des retraites paysannes et ouvrières, financements par les communes, 1910-1929.

4Z6-Correspondances générales concernant l'administration de Verdun, juillet 1904-décembre 1911.

4Z22-Rapports de police concernant les organisations des fêtes patriotiques et du 1^{er} mai1934-1939.

4Z23-Distinctions honorifiques du mérite agricole au niveau de Verdun, 1924-1939.

4Z24-Distinctions honorifiques du mérite agricole,Verdun, 1924-1939.

4Z25-Personnes sollicitant les distinctions honorifiques du mérite agricole,Verdun, 1922-1940.

4Z26-Homologations,surveillances des hôtels, les loteries et tombolas, Verdun, 1906-1940.

4Z27-Forains, marchands et nomades,Verdun, réglementation générale, 1912 à 1942.

4Z28-Commerçants ambulants, forains et les nomades avec notices des individus recensés, 1920-1939.

4Z31Prostitutionx, aux maladies vénériennes, aux moyens de limitation et de la prophylaxie, 1919-1942.

4Z32-ventes des coupes des bois, aux assurances sociales, au commerce, Verdun,1930-1941.

4Z33-Travail et accidents au niveau du département de la Meuse,1921-1942.

4Z36-Plans des parcours protocolaires,visites présidentielles à Verdun et à Douaumont, 1929-1935.

4Z38-Dossiers communaux conservés à la sous-préfecture de Verdun,états des propriétés immobilières , fièvres aphteuses,divers, Ambly, d'Avocourt ,d' Azannes et de Samogneux ,1850-1935.

- 39- Belleville-sur-Meuse et Béthincourt, 1850-1935. Maucourt-sur-Orne, 1850-1935.
 40-Boureuilles, Brabant-sur-Meuse, e Bras-sur-Meuse, 51-Mesnil-sous-les-Côtes, Mogeville, Mont-sous-les-Buzy 1850-1935. Côtes, Montmédy, Montzéviller, 1850-1935.
 41-Champneuviller, Charny Châtillon-sous-les-Côtes 52-Moranville, Morgemoulin, Moulainville, Mouilly, , Chattancourt, 1850-1935. Nixéviller Moulin Brulé, 1850-1935.
 42-Cheppy, Combres-sous-les-Côtes, 53-Ornes, Pareid, Pintheville, 1850-1935.
 Consenvoye, Cumières-le-Mort-Homme, 1850-1935. 54-Rarécourt, Récicourt, 1850-1935.
 43-Damvillers, Dannevoux, Dieppe-sous-55-Regnéviller, Romagne-sous-les-Côtes, Romagne-sous-Montfaucon, Rupt-en-Woëvre, 1850-1935.
 Douaumont Dun-sur-Meuse, 1850-1935. 56-Saint-Rémy-la-Calonne, Samogneux, Saulmory-et-Villefranche, Sommedieu, Souilly, 1850-1935.
 44-Eix, Esnes-en-Argonne, Étain, 1850-1935. 57-Thierville-sur-Meuse, Trésauvaux, 1850-1935.
 45-Flabaq, Fleury-devant-Douaumont 58-Vacherauviller, Varennes-en-Argonne, Vauquois, Vaux-devant-Damloup, 1850-1935.
 ,Foameix, Fresnes-en-Woëvre, Fromezey, 1850-1935. 59-Véry, Ville-devant-Chaumont, Villers-sous-
 46-Gincrey, Grimancourt-en-Woëvre, 1850-1935. Côte-Bonchamps, 1850-1935.
 47-Haudiomont, Hautecourt-lès-Broville, Herméville-en-Woëvre, 1850-1935. 60-Warcq, 1850-1935.
 49-Lachalade, Louppy-sur-Loison, Louvemont- Côte-Bonchamps, 1850-1935.
 du-Poivre, 1850-1935.
 50-Malancourt, Marchéville-en-Woëvre, Marre,

- 4Z62-Instructions concernant l'assistance aux familles nombreuses, l'assistance médicale gratuite.
 4Z63-Comptes administratifs des communes et des bureaux de bienfaisance, 1936-1942.
 4Z64- États financiers et impositions, budgets primitifs et complémentaires, 1936-1942.
 4Z65-Créations des syndicats d'électrification des communes de Belleray et Dugny en 1924-1925.

Dossier A4-

- Bulletin municipal de Damvillers, janvier 1997.
- Bulletin du comité pour l'érection du monument de Tavannes, (Meuse), Verdun, non daté.
- Échos et Coeuvre, édité par l'association pour le développement local : la Coeuvre et par le SIVOM du canton de Fresnes-en-Woëvre, décembre 1995-septembre 1999.
- Le circuit des vieilles pierres, O.T.S.I. du pays d'accueil des trois cantons Damvillers, Étain, Spincourt,
- Bulletin du comité pour l'érection du monument de Tavannes, (Meuse), Verdun, non daté.
- L'indépendant, bulletin d'information communal de Fresnes-en-Woëvre, n° 1, 1999.

La Dépêche Meusienne-

- _ Étain ruinée, 21 février 1959.
- _ Étain, renaît, 14 mars 1959.
- _ Étain, chef-lieu de canton, 28 mars 1959.
- _ Étain, la guerre de 1870, 4 avril 1959.
- _ Étain sous la III^e République, 18 avril 1959.
- _ Étain dévastée, 25 avril 1959.
- _ Étain reconstruite, 23 mai 1959.
- _ Damvillers, inauguration de la gendarmerie, 10 septembre 1988.
- _ Le mémorial de Romagne-sous-Montfaucon : la charge touristique du canton. Si dans la pensée collective Verdun avec ses 500 000 visiteurs annuels est l'archétype du tourisme de mémoire, il ne faut pas oublier d'autres lieux comme le mémorial de Romagne qui lui aussi est une des chances

touristiques du département,4 juillet 1998.

L'Est Républicain-

_ À la découverte du passé. À Louppy-sur-Loison,le château le plus important de la Meuse.La petite commune meusienne de Maucourt honorée par les Nations-Unies,16 novembre 1950.

_ Derniers témoins de l'âge d'or de l'artisanat : il reste deux tourneurs à Malancourt contre ... 300 avant 1914,2 avril 1956.

_ Fresnes-en-Woëvre : une belle réalisation et un exemple à suivre,28 mai 1956.

_ Images du passé : voici Cléry-le-Grand il y a 50 ans, 18 juin 1956.

_ Jour " J."à Samogneux : fermée depuis 18 ans, l'école rouvre ses portes ce matin, 21 janvier 1957.

_ Étraye a retrouvé son école qui est un modèle du genre,25 janvier 1957.

_ À Montzéville,cinq instituteurs seulement se sont succédés de 1870 à 1953,8 février 1957.

_ Comme dans beaucoup de villages meusiens : quatorze familles ont trouvé à Charny home et cordiale hospitalité,14 septembre 1958.

_ À Fleury-devant-Douaumont,les anciens habitants ont assisté,hier, à une messe du souvenir,4 août 1958.

_ Hier, les Gens de Cumières ont prouvé une fois encore, leur fidélité au culte du souvenir, 6 octobre 1958.

_ Richecourt,une belle statue de Notre-Dame,23 novembre 1958.

_ Seul électeur résidant à Ornes,M. Saint-Vanne a parcouru par les chemins boueux, 2km 500 pour aller voter, 1^{er} décembre 1958.

_ Dimanche le coq enrubanné reprendra place sur le clocher de Vacherauville,1^{er} janvier 1959.

Le coq a repris sa place sur le clocher de Vacherauville,5 janvier 1959.

_ Damvillers,une heureuse initiative, hier à Damvillers on a jeté les bases d'une zone-terrain fruitière et légumière,13 janvier 1959.

_ Joyau du XIV^e siècle, l'église abbatiale de Lachalade panse, peu à peu, ses plaies,, 6 mai 1959.

_ Témoin de l'esthétique rurale, Avocourt entreprend une cure de rajeunissement grâce au concours de toute la population,25 mai 1959.

_ Chaque année depuis 9 ans:un couple de cigognes s'installe à Fromezey,23 juillet 1959.

_ Après la visite du préfet,une mesure d'austérité s'impose à Mouilly,4 juillet 1959.

_ Romagne-sous-les-Côtes,le15 août,bénédictioin d'un oratoire à Notre-Dame,11 août 1959.

_ Damvillers,la statue des moissons de Jules Bastien Lepage,12 août 1959.

_ Verdun et Champneuville ont honoré Saint Maldoué,14 août 1959.

_ Grande manifestation religieuse à Romagne-sous-Montfaucon pour l'érection de l'oratoire à N.D. Reine de la Paix,18 août 1959. _-On aménage le cours de l'Orne à Gincrey,9 octobre 1959.

_ Étain,une légende locale: La fosse au Prêtre,28 novembre 1959.

_ M.Faussemagne, préfet de la Meuse,en visite officielle à Étain,29 novembre 1959.

_ Coup d'œil rétrospectif sur Brieuilles,26 janvier 1960.

_ La vierge d'Étain sauvée du désastre, 3 février 1960.

_ Héritiers des plus belles vertus meusiennes les habitants de Montfaucon regardent l'avenir avec sérénité,10 avril 1960.

_ Verdun et ses alentours,44 ans après au ravin du Helly, près de Bras-sur-Meuse, on récupère encore les obus du champs de bataille de 14-18, 13 avril 1960.

_ Charny la coquette"attire chaque week-end les fervents du pique-nique et de la pêche,24 juillet 1960.

_ À Vacherauville, la création d'un pont paraît indispensable, 27 août 1960.

_ Étain, Vestiges du passé et nouveaux bâtiments, 28 novembre 1960.

_ Aincreville ne possède plus que 23 chevaux,3 février 1961.

_ Fresnes-en-Woëvre : une baraque provisoire (... de 1920), est la proie des flammes, 22 août 1961.

_ Symphonie inachevée : l'abbatiale de Lachalade en forêt d'Argonne, 30 août 1961.

_ Paisible village argonnais sur la rive gauche de la Buanthe,Cheppy dépendait jadis de la célèbre abbaye de Lachalade,5 octobre 1961.

_ Véritable " Pension de famille " l'actuel hospice de Montfaucon est dû à la générosité de la 37^e division américaine qui défendit le secteur en 1918, 8 mars 1962.

_ Cléry-le-Petit,un décor floral très réussi, 10 août 1963.

_ Ayant remporté la palme du village fleuri,Fresnes-en-Woëvre prépare d'autres lauriers,_12 août 1963.

_ C'est en septembre que Montfaucon fut deux fois libéré (1914-1918).

_ Étain, petite histoire d'un pont,13 novembre 1963.

_ À 59 mètres de haut, deux spécialistes procèdent actuellement à la réfection de la statue surmontant la tour américaine de Montfaucon,28 juillet 1965.

_ Damvillers,après les cérémonies du jumelage,Damvillers et Wallons ont fraternisé autour du petit vin blanc,3 mai 1966.

_ Notre-Dame des malades,vestige de l'antique léproserie de Montfaucon,22 juillet 1966.

_ Lorsque Montfaucon servait de repaire aux contrebandiers,en 1706, 9 août 1966.

_ Montfaucon,terre de souvenir et de recueillement,est aussi un lieu de repos,7 août 1966.

_ Au cœur d'une région touristique,Fresnes-en-Woëvre poursuit son programme d'équipement avec bonheur,14 septembre 1966.

_ Jumelées sous le signe de l'unité européenne,Damvillers et Ligny avaient rendez-vous avec l'histoire, 20 septembre 1966.

_ L'inondation est permanente à Marre et les écoliers ont recours aux services d'un "Saint-Christophe" en cuissardes,13 décembre 1966.

_ Parce qu'ils manquaient de locaux:les jeunes de Romagne-sous-Montfaucon installent leur foyer... dans l'ancien lavoir communal,7 février 1967.

_ Un second jumelage à Damvillers :amitié renforcée entre la section locale des ACPG et celle de Ligny (Belgique),8 mai 1967.

_ Les tuileries de Montfaucon avant la Grande Guerre,21 août 1967.

_ Plusieurs fois centenaire et toujours à la pointe du progrès : le moulin de Montigny-devant-Sasse,30 août 1967.

_ Son altesse impériale avait eu peur: la tour de l'église de Montfaucon servit d' observatoire pour un tir de représailles sur Verdun,3 septembre 1967.

_ Le 25 février à Louvemont : inauguration d'une stèle à la mémoire de la 51^{ème} D.I.5 janvier 1968.

_ Sans tambour ni trompette,Cierges-sous-Montfaucon baptise ses rues,1^{er} mars 1968.

_ Montfaucon:un corps allemand de 1914-1918 redécouvert 50 ans après,14 mars 1968.

_ L'édification du monument aux morts de Montfaucon:un travail de géant,22 août 1968.

_ Hommage aux héros du 117^e R.I.pour le 54^e anniversaire de la bataille de Montigny, 1^{er} septembre 1968.

Quand Montfaucon possédait une active société de musique,15 octobre 1968.

_ Sous le signe de l'unité européenne,Damvillers et Ligny,sont définitivement jumelées,18 octobre 1968.

_ De la grume d'Argonne au bois d'ébénisterie:une transformation réalisée à Montfaucon,20 octobre 1968.

_ Industrie florissante avant 1914:le charcutier de Dannevoux n'a plus qu'une enseigne mais est toujours réputé,23 juillet 1969.

_ 4 ans sous la botte de l'occupant à Montfaucon,20 septembre 1969.

_ L'église de Montfaucon témoin de quatorze siècles d'histoire,18 janvier 1970.

_ Damvillers, page d'histoire:une drôle d'affaire en 1850,25 juin 1970.

_ Ailly n'est pas troublée par la fièvre électorale ...9 conseillers pour 38 électeurs,12 février 1971.

_ Charlemagne avait choisi la butte de Montfaucon pour fonder la collégiale Saint-Germain,24 avril 1972.

_ Rayé de la carte, mais pas des cœurs:Louvemont,village détruit revivait hier par le souvenir,7 août 1972.

_ Dix chanoines de Montfaucon sont morts dans les galeries durant la révolution,1^e octobre 1972.

_ En 1972, près de Lachalade, la mission d'un adjudant général ne fut pas un four, 28 mars 1873.

_ Ces villages jadis prospères: quand Malancourt était un centre de la passementerie, 29 juillet 1973.

_ Juvigny-sur-Loison prépare le onzième centenaire de son ancienne abbaye,18 novembre 1973.

_ Lucien de Chardon, "c'est en souvenir de mère que j'ai écrit mon ouvrage sur Damvillers 10 mars 1974.

_ Les centenaires se multiplient à Juvigny:n'oublions pas Philippe de Champagne, 29 mai 1974.

_ Damvillers,une statue ancienne volée à la chapelle de Dombras,30 juin 1974.

_ Fête patronale dimanche à Haumont-près-Samogneux, 15 août 1974.

_ Au 59^e anniversaire de la bataille de Montigny-devant-Sassey,10 septembre 1974.

_ Montfaucon, il y a 60 ans : la mort d'un village,18 septembre 1974.

_ 93 ans en juillet prochain:la doyenne d'Haumont-près-Samogneux commune détruite est à l'honneur,24 juin 1975.

_ L'église de Romagne-sous-Montfaucon consacrée par Mgr Baillon,8 août 1975.

_ Romagne-sous-Montfaucon,messe anniversaire dimanche:il y a cinquante ans,on posait la première pierre à l'église Saint-Michel,8 août 1975.

_ La Première Guerre mondiale lui fut fatale, quelques pierres de la tombe d'Autemane d'Euville seuls vestiges du château de Cheppy,26 août 1975.

_ À la fontaine d'Ornes coule une onde aux multiples vertus,L'Est Républicain,16 septembre 1975.

_ Mise en place par un prêtre de la révolution:la vierge de Charny fut longtemps mal aimée parce que considérée comme usurpatrice,17 septembre 1975.

_ Lachalade:les voix d'or pour les voûtes ogivales et du lierre pour le béton,23 septembre 1975.

_ Par quatre chemins entre les sombres futaies de l'Argonne,la pittoresque vallée de la Biesne, Lachalade,24 septembre 1975.

_ Vivre à Mogeville ou mettre plusieurs cordes à son arc pour mieux survivre,7 janvier 1976.

_ Promise à la désaffection,la gare de Charny abritera un jour des classes primaires,18 septembre 1976.

_ Quatre heures de sommeil par nuit pour construire la chaumière gauloise de Marre,19 février 1977.

_ Quant l'ancien maire de Cléry-le-Grand se penche sur le cœur de sa commune,3 avril 1977.

_ Fresnes-en-Woëvre, ceux qui font les yeux doux à l'autoroute,13 janvier 1977.

_ M.Roland Gérard,ancien résistant raconte Comment j'ai fait dérailler un train il y a 34 ans à Charny,21 juillet 1977.

_ Il y a 40 ans à Montfaucon:le monument américain été inauguré en présence du président Albert Lebrun,28 juillet 1977.

_ Beaumont-en-Verdunois,À la recherche du village perdu de Beaumont-en-Verdunois,14 septembre 1977.

_ Cérémonie anniversaire au village détruit de Haumont-près-Samogneux,19 septembre 1977.

_ La reconstitution symbolique de Fleury-devant-Douaumont:un témoignage permanent de l'histoire, 10 janvier 1978.

_ Damvillers,l'éphémère passage du maréchal Gérard,29 mai 1978.

_ Village heureux,Cléry-le-Grand poursuit son objectif:le maintien de la communauté rurale,30 juin 1978.

_ Construire un village gaulois,un travail de gaulois un peu fou,21 juillet 1978.

_ Grâce au dynamisme des jeunes de Marre,le lavoir est devenu salle communale,31 juillet 1978.

_ Cinq villages s'unissent pour retenir leurs jeunes et rénover leur habitat "opération survie" dans la vallée du Loison,1^{er} août 1978.

_ Cartes postales et affiches ont fait revivre le passé militaire de Chauvencourt,23 juin 1981.

_ Le café des routiers flambe en pleine nuit à Eix-Abaucourt,23 août 1981.

_ Mogeville:importante réunion pour clôturer les travaux du SIVU de l'Orne,6 décembre 1985.

_ Fresnes-en-Woëvre,la mayonnaise des clercs prend toujours:milles spectateurs"Le Confessionnal",14 juillet 1986.

_ Appel à l'unité européenne à Fleury-devant-Douaumont,14 juillet 1986.

_ Souvenir,appel à l'unité européenne à Fleury-devant-Douaumont,14 juillet 1986.

D'une rive à l'autre:cérémonie du souvenir au bois d'Ailly,15 juillet 1986.

_ En vue,de la restauration des orgues de Montfaucon,excellent concert orgues et trompettes avec Bréda, Marie et Rouselle,22 juillet 1986.

_ Saint-Mihiel:un combat victorieux dans la forêt d'Apremont,24 août 1986.

Pour son retour au château de Louppy,la Meuse toute entière fait un triomphal accueil à Louis XIV, 7 Septembre 1986.

_ Le retour triomphal de Louis XIV à Louppy-sur-Loison,9 septembre 1986.

_ Marre:vols d'objets sacrés et profanes,15 septembre 1986.

_ Souvenir,cérémonie traditionnelle à Cumières,8 octobre 1986.

_ Bras-sur-Meuse,le village de Bras au début du siècle,16 novembre 1986.

_ Projet de centre Jean-Luc-Lahaye à Juvigny:héberger des orphelins dans un château meusien,14 décembre 1987.

_ Sauvée et rénovée après une partie de bras de fer:la "Kolosal", gare d'Avocourt abritera peut-être la fondation Jean-Luc-Lahaye,30 janvier 1987.

_ Les cérémonie des Épargés sous le signe du recueillement,21 avril 1987.

_ Un habitant en 1986,cinq cette année:le village d'Ornes (55)commence à revivre,3 mai 1987.

_ Après une cure de jouvence,le coq a repris sa place à Montzéville,17 juillet 1987.

_ Samogneux et Vacherauville comptent sur la solidarité départementale:les petites communes sans moyens devant les problèmes de voirie,29 décembre 1987.

_ Gincrey,il recueille témoignages et documents anciens,Jean Louis Périquet:une mémoire pour le village,28 juillet 1987.

_ Apremont-la-Forêt,Mme Chatignon, présidente de "l'amicale de nos clochers",14 février 1988.

_ Fondation Jean-Luc-Lahaye à Juvigny-sur-Loison:le centre opérationnel en septembre accueillera vingt jeunes de 14 à 19 ans,24 avril 1988.

_ Apremont-la-Forêt, l'idée de dé-fusion abandonnée, 10 mai 1988.

_ Découvrir les champs de bataille à cheval depuis Flabas,10 mai 1988.

_ Montfaucon:un concert exceptionnel avec la chorale des cordeliers,le 19,7 juin 1988.

_ Lachalade de la musique sous les voûtes de l'abbaye,8 juin 1988.

_ Apremont-la-Forêt, nécrologie du colonel de génie René Barrat (ER),12 juin 1988.

_ Apremont-la-Forêt fusion ou séparation, premier vote dimanche,23 juin 1988.

_ Apremont-la-Forêt cinquante années de sacerdoce,6 juillet 1988.

_ Célèbre rendez-vous des années 50-60:Damvillers plage retourne aux sources pour le 14 juillet, 1988.

_ Double inauguration symbolique:une place et une fontaine pour la résurrection d'Ornes,,18 juillet 1988.

_ Six cent mille volailles par an à la S.A. Bogumil à Mouilly,8 juillet 1988.

_ Il recevra demain la plaquette de Verdun:cinq minutes avec Jules Poncet maire de Fleury depuis 32 ans,29 juillet 1988.

_ Il travaille pour le secteur de l'ameublement,Patrice Poletti,sculpteur,14 septembre 1988.

_ Fresnes-en-Woëvre,plus de deux cents personnes à l'inauguration du stade,20 septembre 1988.

_ Cléry-le-Grand, nécrologie de Pol Barat,28 septembre 1988.

_ Brioules-sur-Meuse: es bois Humbert-France,une entreprise déjà européenne,1^{er} octobre 1988.

La stèle du capitaine Harris mise en valeur à Cléry-le-Grand,3 octobre 1988.

_ Dannevoux,quand le maire marie sa fille, Octobre 1988.

Un projet de François Georges,pépinieriste à Spada:une jardinerie à Chauvoncourt,4 octobre 1988.

_ Damvillers:les élèves du cours moyen ont visité la mairie,8 octobre 1988.

_ Cheppy,nécrologie:Clément Pereira,1 octobre 1988.

_ Il y a onze siècles,les Normands étaient vaincus à Montfaucon,28 octobre 1988.

_ Ailly-sur-Meuse:une vingtaine de fusils retrouvés entremêlés dans les racines,_,8 novembre 1988.

_ Montfaucon,l'aménagement du groupe scolaire étudié au SIVOM,22 novembre 1988.

_ Apremont-la-Forêt,le projet de dé-fusion définitivement abandonné,21 décembre 1988.

_ L'appel à l'aide de l'ancien monastère de Brioules,vite,il faut faire vite pour sauvegarder le bâtiment des prémontrés,28 décembre 1988.

_ EMC2 à l'heure du marché agricole européen:nouvelles structures,nouveau nom....et nouvelles ambitions,née de la fusion des coopératives agricoles de Bras et Jarny,affiche des prétentions européennes, 25 janvier 1989.

_ Apremont-la-Forêt,M.M. André Maureton et Jacky Bruneteau honorés,1^{er} février 1989.

_ Sauvetage à Brioules de la résidence des prémontrés:élément de qualité du patrimoine meusien,le bâtiment fait l'objet d'une mobilisation pour sa sauvegarde,3 février 1989.

_ Brioules-sur-Meuse,Une équipe de FR3 à la résidence de l'ordre des prémontrés,5 février 1989.

_ Clémence,maire d'un village détruit. À soixante-douze ans,Clémence Saint-Vanne assure la présidence de la commission municipale de la commune d'Ornes,six habitants dont trois enfants:il y en a qui croient que c'est facile,20 février 1989.

_ Vie rurale,Prof. de math vedette du salon d'agriculture:à Paris cet enseignant de la doctrine chrétienne a décroché le Grand prix du président de la République....pour la qualité des animaux de son élevage,8 mars 1989.

_ Extension de la zone de Chauvoncourt:décision ce matin.De nombreuses fermes aimeraient

s'installer sur la zone d'activité,10 mars 1989.

_ Une fondation Lahaye en Meuse pour l'initiation artistique,13 mars 1989.

_ Un peu d'histoire locale:les églises de Montfaucon,30 mars 1989.

_ L'église meusienne de Montfaucon-d'Argonne pilonnée,30 mars 1989.

Cartes ,les voix qui chantent je veux que mon cœur repose sous les ailes du moulin rose,30 mars 1989.

_ Voeux audacieux et promesse posthume:rendre à Creue la noblesse de son vignoble,1^{er} avril 1989.

_ Le collège de Fresnes-en-Woëvre lauréat du concours le dessin des élèves fleurira sur tous les murs,8 avril 1989.

_ Un terrain de camping interdit à Cheppy pour cause de monuments aux morts,9 mai 1989.

A4-Journal d'un combattant de Verdun.Le village de Chattancourt est bombardé et...inondé,1 mai 1989.

_ Montfaucon-d'Argonne:plantation d'arbres de la liberté,14 mai 1989.

_ Fresnes-en-Woëvre,SIVOM:un budget facilement adopté,16 mai 1989.

_ Le concours agricole de Montfaucon a prouvé la vitalité et la qualité de l'élevage de ce canton du Nord Meusien,28 mai 1989.

_ M. Robert Bottier réélu président du SIVOM,1^{er} juin 1989.

_ Vers la création d'un historial de l'Europe à Fleury:2000 ans d'histoire européenne réunis en un même lieu, le projet ambitieux du colonel Léon Rodier,14 juin 1989.

_ Un historial de l'Europe à l'étude en Meuse:un projet ambitieux et signé Léon Rodier,18 juin 1989.

_ Gercourt-et-Drillancourt,Jean et Alexis Vautrin:une lignée exceptionnelle,19 juin 1989.

_ Consenvoye,soutenance de thèse de Richard Catherine,les maladies cryptogamiques des céréales,26 juin 1989.

_ Gercourt-et-Drillancourt:M. Albert Florentin maire honoraire,26 juin 1989.

_ Alain Poter à Fleury:une Europe de paix et de fraternité.À Fleury-devant-Douaumont les cérémonies du dixième anniversaire de la bénédiction de Notre-Dame de l'Europe se sont déroulées en présence du président du Sénat,10 juillet 1989.

Consenvoye en révolution:le petit village a fêté le bicentenaire de façon historique,17 juillet 1989.

_ Les Éparges:les galons du combattant pour Xavier-Marie Pierson,21 juillet 1989.

_ Faits divers,cambriolages à Mouilly,15 000 fr. de butin,22 juillet 1989.

_ Chauvencourt:inauguration de la rue du colonel de Chéron,22 juillet 1989.

_ À Consenvoye,le blé déborde:une moisson réalisée très vite les silos de la coopérative agricole sont saturés,29 juillet 1989.

_ Le mystère de la fontaine d'Eix:laide et sans vertus exceptionnelles,elle attire les visiteurs par centaine, plutôt étonnant,1^{er} août 1989.

_ Un restaurateur de Vacherauville récompensé par le Rotary-Club:le prix "meilleur créateur d'entreprise" a été décerné à M. et Mme Jean-Paul Guirin, restaurateur,1^{er} août 1989.

_ Briouilles,sauvegarde des prémontrés,2 août 1989.

_ Cérémonie du souvenir à Louvemont manifestation officieuse,8 août 1989.

_ Le boyau cistercien de Lachalade,10 août 1989.

_ L'église abbatiale de Lachalade:un joyau au cœur de la campagne,seule église cistercienne du Moyen-âge en Lorraine,elle est superbe ... et fragile. Une association travaille à sa sauvegarde,10 août 1989.

_ Arthur Conte en première ligne le 26 octobre 1916 à Douaumont,16 août 1989.

Itinéraire d'un passionné de l'histoire de la Meuse:Hans Dieter Ludwig balade sa fine silhouette sur les champs de bataille depuis 28 ans. Dans les valises de ce collectionneur allemand,des documents

parfois exceptionnels,16 août 1989.

_ La série noire continue:un incendie détruit une ferme à Champneuville,20 août 1989.

_ Montfaucon,ces communes qui changent de nom,21 août 1989.

_ Montfaucon en Meuse s'offre l'Argonne,21 août 1989.

_ La pisciculture redonne vie au moulin de Montigny:M. Maretens élève des truites dans l'eau de Froide-Fontaine,riche en oxygène,,23 août 1989.

_ Montigny-devant-Sassey,les anciens du village martyr se souviennent,30 août 1989.

_ Fêtes des moissons à Montigny-devant-Sassey,31 août 1989.

_ Montfaucon-d'Argonne,quatre siècles d'histoire,4 septembre 1989.

_ Montigny-devant-Sassey,fêtes des moissons:les gestes anciens retrouvés,5 septembre 1989.

_ Foameix,M. Fernand Georges devient maire honoraire,30 septembre 1989.

_ Mogeville,M. René Beaugnon à l'honneur,18 octobre 1989.

_ À Apremont-la-Forêt:Roland Guegaud le forgeron,8 novembre 1989.

_ Le terrain de camping de la colère à Cheppy,9 novembre 1989.

_ Forges-sur-Meuse,nécrologie Bernard Didiot,14 novembre 1989.

_ Apremont-la-Forêt:le conseil décide la construction d'une école,1^{er} décembre 1989.

_ Municipales,Saint-Remy-la-Calonne,l'élection de M.Leloup remise en cause,8 décembre 1989.

_ Saint-Remy-la-Calonne attend du parc régional l'assurance de sa survie,10 décembre 1989.

_ Mogeville,le fait du jour,le poids de la vie,28 décembre 1989.

_ Gincrey,le sous-préfet visite la commune,29 décembre 1989.

_ Les nordiques ne sont pas à la traîne:chaque semaine,malamutes, huskys, samoyèdes se rassemblent près de Moulainville pour un entraînement(indispensable)de quelques heures,30 décembre 1989.

_ Des chiens de traîneau s'entraînent à Moulainville,30 décembre 1989.

_ Tribunal,Herméville vit dans la zizanie,19 janvier 1990.

_ Quand la coopération intercommunale va Bras-sur-Meuse,Charny et Vacherauville ont uni leurs moyens et finances pour réaliser salle polyvalente éclairée,6 février 1990.

_ Élection à Étain:une victoire d'une ampleur inattendue,Jean François Bristhule a lui-même été surpris d'infliger à la gauche la plus sévère défaite depuis 20 ans,6 février 1990.

_ Michel Lesanne,responsable de l'aménagement local:le maire de Brioules représente la fédération Lorraine du développement local en Meuse,26 février 1990.

_ Le fait du jour,une seconde chance pour le Missouri à Cheppy,14 mars 1990.

_ Apremont-la-Forêt,M. Michel Chatignon élu maire,25 mars 1990.

_ Apremont-la-Forêt,C.Chatignon premier magistrat des quatre communes associées,29 mars 1990.

_ Se réconcilier avec la Golden:la GAEL de Comme à Creue a misé sur la pomme,la réussite est totale,sa production rivalise en qualité avec celles des Alpes,25 mars 1990.

_ Renouveau,demain la foire de Damvillers:le village renoue avec la tradition du marché aux bestiaux,31 mars 1990.

_ Foullon n'ira pas à Étain:après le rachat officiel de la société parisienne par Cantaloup, on ne parle plus de transfert dans la Meuse,8 avril 1990.

_ Stockage de gaz de Vacherauville,un projet sans lendemain. Les analyses effectuées après les forages de reconnaissance sur le site de la Claire ne sont pas concluantes. G.D.F.abandonne le projet,4 mai 1990.

_ Montfaucon-d'Argonne:renaissance de la grande fontaine,monument riche d'histoire,haut-lieu touristique,elle méritait bien une belle cérémonie,21 septembre 1990.

_ Exposition résurrection d'une cité martyre,la reconstruction d'Étain,une exposition préparée par Étain

d'hier à aujourd'hui'27 avril 1990.

_ Environnement,décharge à Romagne-sous-Montfaucon:le dossier n'est pas entamé,11 mai 1990.

_ Forges-sur-Meuse,la tentation du Christ,22 mai 1990.

_ Le mémorial Day à Romagne-sous-Montfaucon,25 mai 1990.

_ Commémoration,Français et Américains recueillis:le mémorial Days,le jour des morts a rassemblé cette année encore à Romagne-sous-Montfaucon les représentants des deux nations,28 mai 1990.

_ Gercourt-et-Drillancourt,les médailles pour les conseillers,18 juin 1990.

_ Derniers jours de classes à l'école de Romagne,5 juillet 1990.

_ Gincrey un tour en hélicoptère ,un ancien rampantun vieux rêve qui est devenu réalité,6 juillet 1990.

_ Cérémonie du souvenir à Fleury-devant-Douaumont,9 juillet 1990.

_ L'odyssée filmée des Hollandais devenus fermiers en Meuse à Maucourt-sur-Orne,9 Juillet1990.

_ Herméville,l'anniversaire du père Pélardy,14 juillet 1990.

_ Élections de Romagne-sous-Montfaucon,24 juillet 1990.

_ Taxidermistes de Mouilly:les maires réaffirment leur soutien,14 juillet 1990.

_ La vente de la dernière chance pour un couple meusien:une belle action d'une société immobilière altruiste pour sauver un couple ruiné,20 juillet 1990.

_ Charny jumelage avec le 3è RAMA,2 août 1990.

_ Consenvoye,la petite commune qui monte:halte fluviale,bureau de poste,salle polyvalente,des projets déjà aboutis ou en voie de réalisation font de cette commune du canton de Montfaucon un exemple de développement local,2 août 1990.

_ Chauvencourt:la belle au bois dormant s'est endormie,dernière séance pour les soirées de Jean d'Heurs,samedi,6 août 1990.

_ Apremont-la-Forêt,quand le maire marie sa fille,8 août 1990.

_ Damvillers,30 ans de réconciliation:thème des manifestations franco-allemande,8 août 1990.

Ils n'en ont pas Marre d'y vivre 135 habitants en 1982,143 en 1990, 21% d'enfants:c'est un village jeune,9 août 1990.

_ Marre:bénédictin de la croix restaurée,20 août 1990.

_ Dannevoux,restauration du calvaire,l'occasion de se souvenir, 25 août 1990.

_ Le musée de la fortification a réussi sa percée à Montmédy,26 août 1990.

_ Les dernières vignes de Dannevoux:des 80 hectares de vigne en 1900,il ne reste plus que six ares de vignobles à Dannevoux,31 août 1990.

_ Consenvoye,départ du directeur de l'école maternelle,L'Est Républicain,1^{er} septembre 1990.

_ Forges-sur-Meuse,la place Raymond Poincaré retrouve son identité,1^{er} septembre 1990.

_ Le rucher-école d'Ainreville:oeuvres de bénévoles,il assure seul en Meuse la formation des apiculteurs,7 septembre 1990.

_ Un projet d'autoroute Longwy-Toul par Fresnes-en-Woëvre:la nouvelle autoroute assurerait un délestage par l'ouest de l'A31 et offrirait à la Meuse une fameuse opportunité de développement économique,8 septembre 1990.

_ Apremont-la-Forêt,l'abbé Feunette a célébré sa dernière messe,15 septembre 1990.

_ Marche populaire internationale dimanche à Fleury,14 Septembre 1990.

_ Une croix en souvenir du choléra à Consenvoye:la commission municipale "sauvegarde du patrimoine", veille sur le passé du village,17 septembre 1990.

_ La marche à Fleury à la rencontre du succès,17 septembre 1990.

_ Onze entreprises s'entraident à Bras:se regrouper pour gagner un pari.Un pari exemplaire lancé par la future SCI de l'Europe,11 octobre 1990.

_ Charny: participation du 3^e RAM aux cérémonies du 11 novembre, L'Est Républicain, 13 novembre 1990.

_ Chauvencourt, l'honoriat et une double distinction pour M. Georges Martin, 24 novembre 1990.

Crise du Golfe, les élus mémois solidaires des militaires au front, 20 janvier 1991.

_ Étain, réouverture de la bibliothèque: un projet à long terme. Le premier étage de la mairie abrite de précieuses collections qu'il faut avant tout classer, cataloguer et indexer, 28 janvier 1991.

_ Gercourt-et-Drillancourt, vingt élèves à l'école communale, 20 janvier 1991.

_ Le SIVOM de Montfaucon planche sur la rivière Meuse: les gîtes ruraux et la micromutation de la documentation également au menu d'une réunion importante, 4 février 1991.

_ Les conscrits de 1940 commémorés: célébration émouvante du 53^e anniversaire des combats à Esnes-en-Argonne et Rambécourt-aux-Pôts, 18 juin 1993.

_ Les amis du fort de Liouville rendent hommage au "dernier des poilus", une plaque sera dévoilée à l'occasion d'une cérémonie du souvenir, 18 juin 1993.

_ Drillancourt, le bois de la discorde: il a fait l'objet d'un litige entre les habitants de Gercourt-et-Drillancourt durant près de 200 ans. Et il pourrait refaire parler de lui, 23 juin 1993.

_ Un quart d'agriculteurs, trois quarts de retraités, Esnes-en-Argonne s'engourdit dans la sérénité, 20 novembre 1993.

_ Étain d'hier à aujourd'hui", le passé au présent, 26 février 1994.

_ Apremont-la-Forêt, René Huret nouveau maire des quatre communes fusionnées, 17 mai 1994.

_ Témoignage: 14 juin 1940, le sergent Mitterand est blessé à Esnes-en-Argonne: aujourd'hui est célébré à Esnes-en-Argonne, le 54^e anniversaire des combats du 14 juin 1940, livrés par la 3^e division d'infanterie coloniale, souvenirs, 14 juin 1994.

_ Esnes-en-Argonne, combat du 14 juin 1940, la mémoire nécessaire, commémoration des combats sous le signe de la réconciliation franco-allemande, 13 mai 1995.

_ Esnes-en-Argonne, anniversaire des combats du 14 juin, 18 mai 1995.

_ Souvenir, Hommage à Émile Saint-Vannes: Émile Saint-Vannes fut maire du village détruit d'Ornes de 1965 à 1981. Une rue de la commune porte désormais son nom. Inauguration, 18 juillet 2000.

Le Meusien-

_ Ailly-sur-Meuse, un peu d'histoire et situation actuelle, 26 décembre 1958.

_ Brioules, un village de la Meuse a failli donner une présidente à la ville de Paris, 13 juillet 1962.

_ La Meuse touristique: visitez l'église abbatiale de Lachalade, joyau de l'Argonne, 8-25 août 1961.

_ Séjours notables du P. Teilhard de Chardin, S.I. à Verdun et dans sept autres localités meusiennes durant la Première Guerre mondiale, 1916-1917, 2 novembre 1962.

_ Villes et villages de chez nous: Brioules-sur-Meuse, 10 janvier 1987.

_ Incursion dans le passé grâce aux armes d'un collectionneur de Dannevoux, Meuse Magazine, 6 juillet 1960.

Le Républicain Lorrain-

_ Damvillers, un peu d'histoire locale: illustrations militaires, 20 juillet 1958.

Un nouveau village-témoin: Forges-sur-Meuse, 31 août 1958.

_ Flabas avant le pèlerinage du 4 septembre: qui était Saint-Maur, 3 septembre 1958.

L'installation de M. L'abbé Feunette à Châtillon-sous-les-Côte, 18 novembre 1958.

_ Pas de carte pour leur transport! 13 enfants d'Eix-Abaucourt ne vont pas à l'école, 7 janvier 1959.

_ Damvillers, la création de la zone fruitière: une expérience rentable, 17 février 1959.

_ Étain, maires d'autrefois, Le Républicain Lorrain, 6 mars 1959.

_ Damvillers, un peu d'histoire locale ... illustrations militaires, 4 août 1959.

_ Un mémorial à Saint-Maldoué béni hier en l'église de Champneuville, 11 août 1959.

_ Étain, demain 16^e anniversaire de la libération, 31 août 1960.

_ Séparés depuis 23 ans, deux frères Ukrainiens se retrouvent à Esnes-en-Argonne, 31 décembre 1960.

Étain, il y a 47 ans: Étain attendait l'arrivée du journal pour s'informer du sérieux de la tension diplomatique avec l'Allemagne, quand le 8^e B.C.P. parti quelques jours auparavant du camp de Chalons, rentra en hâte d'Étain le 28 juillet 1914, 29 juillet 1961.

_ Le 47^e anniversaire des combats du 13 août 1914 a été commémoré, hier, à Montigny-devant-Sasse, 1^{er} septembre 1961.

_ Étain, terre de sacrifice: terrain d'entente, 1^{er} août 1962.

_ Pour le 47^e anniversaire de la bataille de Montigny-devant-Sasse, 20 août 1961.

_ À Cumières, dimanche, la bienheureuse sœur Jeanne Gérard accueillera des pèlerins, 26 février 1962.

_ Étain, le cinquantenaire de la construction de la caserne, 23 août 1962.

_ Ici disparut, le 7 Avril 1915, le sous-lieutenant Louis Pergaud "le monument à la mémoire de l'écrivain franc-comtois a été inauguré à Fresnes-en-Woëvre, 1^{er} juillet 1963.

_ Damvillers à travers les siècles, 5 mai 1964.

_ Pourquoi Damvillers porte-t-il ce nom ?, 22 juillet 1964.

_ Étain, lorsque les pierres parlent, 30 octobre 1964.

_ Châtillon-sous-les-Côtes et Blanzée, élus dans deux communes meusiennes distantes de trois kilomètres : grand-père, fils, gendre et petit-fils totalisent 98 ans de mandats municipaux, 17 mars 1965.

_ Étain, souvenir d'un passé révolu, 31 juillet 1965.

_ Y a 51 ans, à Montigny-devant-Sasse, 30 août 1965.

_ Symbole de l'alliance franco-américaine: Montfaucon-d'Argonne, lieu de pèlerinage, est aussi une cité au passé historique, 22 juillet 1966.

_ Notre-Dame de Laussat à Creue est édifiée sur une source alimentant le village, 20 août 1966.

_ À Montigny-devant-Sasse, M. André Beauguitte député-maire de Verdun: La paix, nous voulons lui créer un visage de lumière et d'espérance ; 29 août 1966.

_ Le jumelage de Damvillers-Ligny: un acte d'espoir en la fraternité européenne, 19 septembre 1966.

_ Montfaucon, la restauration de l'ancienne église souci permanent des Beaux-Arts, 14 janvier 1968.

_ Prélats et maires étaient amis .. L'archevêque de Paris vint à Montfaucon, 31 janvier 1968.

_ Montfaucon, le village il y a cinquante ans, 8 avril 1968.

_ Montfaucon, l'ancien P.C. du Kronprinz était situé sous la butte, 5 août 1968.

_ Samedi 31 août, 49^e anniversaire de la bataille de Montigny-devant-Sasse, 29 août 1968.

_ Il y a cinquante ans, l'armée américaine reprenait Montfaucon, 26 septembre 1968.

_ Souvenir du premier collège d'Étain, Le Républicain Lorrain, 29 septembre 1968.

_ Damvillers et Ligny (Belgique) sont jumelées 19 octobre 1968.

_ Montfaucon quelques souvenirs d'une famille descendant de la lignée de Jeanne-d'Arc, 16 janvier 1969.

_ Briulles-sur-Meuse, un peu d'histoire locale, 31 janvier 1969.

Les dépendances, deux fermes anéanties par le feu à Fromezey: 20 millions, le 20 août 1969.

_Étain un passé révolu... Maison de commandement allemand durant la bataille de Verdun et abri du Kronprintz en 1918, 21 août 1970.

_Étain : petite histoire d'une carte postale, 10 mars 1977.

_Étain, une histoire de porte-clés, 12 mars 1977.

_Pour permettre la création d'une salle polyvalente dans le canton: Bras et Charny accepteront-ils de s'entendre, 1^{er} février 1981.

_Flabas au sujet de Saint Maur, 8 septembre 1959.

_Chauvencourt: menace de fermeture d'une classe, les parents réagissent, 21 novembre 1988.

_Chauvencourt renoue avec son passé militaire, Le Républicain Lorrain, 28 juillet 1989.

_Le bout du tunnel pour le camping de Cheppy: il ne s'appellera plus le Missouri mais la Sarcelle. Les promoteurs y croient encore, 20 avril 1990.

Lundi Matin-

_Belle affluence au comité agricole de Montfaucon: palmarès éloquent et allocution de M. Lucas directeur des services agricoles, 21 juillet 1958.

_L'autel de la bienheureuse Jeanne Gérard a été inauguré à Cumières, 26 février 1962.

_Damvillers, la statue d'initiative veille, notre église mise en valeur, 8 août 1962.

_Les anciens habitants de Cumières n'ont pas oublié leur village, 3 octobre 1964.

_Le jumelage Damvillers-Zierenvert solennellement proclamé hier, 26 juin 1967.

_Cuisy ne possède pas de monument aux morts, 3 novembre 1967.

Dossier B8-

La Dépêche Meusienne,

_Le souvenir d'une Argonne âprement disputée de 1914 à 1918, 4 août 1962.

L'Est Républicain-

_Dans le cadre de l'année de Verdun une journée des communes détruites. Fleury-devant-Douaumont, 6 mars 1956.

_Dimanche en guerre de Verdun... C'est à 9h. 35, le président de la République sera accueilli, 16 juin 1956.

_1916-1956: ceux de Verdun hommes pareils aux autres mais à cause de cela si grands, 27 juin 1956.

_En accueillant un faux président de la République, la population des Islettes (Meuse) a pris, dimanche une revanche sur le protocole, 17 juillet 1956.

_Au pied du monument érigé à la mémoire du colonel Driant au bois des Caures. À Malancourt, Esnes, Vauquois, Varennes et la Haute-Chevauchée, 30 août 1958.

_Comment ils ont vécu à Verdun .

_La commémoration de la bataille de Brandeville, 31 août 1959.

-Les anciens habitants de Cumières sont fidèles au culte du souvenir, 5 octobre 1959.

_La concordede Sommedieue fêtera dimanche la sainte Cécile et son 90^e anniversaire, 18 novembre 1959.

_Saint-Mihiel: émouvante cérémonie du souvenir au bois d'Ailly, 18 juillet 1960.

_M. Jacquinet a rendu visite à Laheycourt et à décoré deux anciens de 14-18 avant de se rendre à Vaux, 19 juillet 1960.

_Verdun:une émouvante cérémonie a marqué le 40^e anniversaire de l'inauguration du monument de la tranchée des baïonnettes,8 décembre 1960.

_Pour le monument Louis Pergaud,5 janvier 1961.

_Début du voyage présidentiel en Lorraine:De Gaulle aujourd'hui à Verdun et à l'ossuaire de Douaumont,5 janvier 1961.

_Varennes-en-Argonne,en marge du 16^e anniversaire des combats d'Argonne,25 juillet 1961.

_Verdun,pioux pèlerinages sur les champs de bataille,26 février 1962.

_Verdun,le 47^e anniversaire de la bataille de Verdun:pieuse démarche des diables bleus au bois des Caures,25février 1963.

_À Romagne-sous-Montfaucon,un émouvant hommage a été rendu aux soldats américains,31 mars 1963.

_Dimanche à Fresnes-en-Woëvre,hommage à Louis Pergaud. Un authentique combattant nous à fait le récit des derniers instants du grand écrivain,27 juin 1963.

_Les anciens se souviennent:ici était Fleury,village anéanti en 1916 mort pour la France,9 août 1963.

_Sous une pluie battante,Bezonnaux et Fleury-devant-Douaumont ont reçu leurs "anciens habitants" qui n'ont pas oublié,9 août 1963.

_Demain traditionnel pèlerinage en forêt d'Apremont et au cimetière de Marbotte,25 août 1963.

_Culte du souvenir à Brandeville, 26 août 1963.

_Quatre villages martyrs ont rendu hommage aux victimes de la vallée de la Saulx,30 août 1963.

_Varennes-en-Argonne:commémoration du cinquantenaire de 1914 en Argonne,19 février 1964.

_L'anniversaire de février 1916 a été célébré avec éclat à Paris,26 février 1964.

_Cérémonie du souvenir aux Épargés,31 mars 1964.

-Le mémorial de la bataille de Verdun sera probablement inauguré en juin 1916,30 juin 1964.

_Pieuse cérémonie du souvenir à l'ossuaire du bois d'Ailly,6 août 1964.

_Cérémonie du souvenir à Fleury-devant-Douaumont,10 août 1964.

_À Fleury-devant-Douaumont,M.Schluter notre mission rencontre la plus large audience, août 1964.

_50 ans après,passage de la Meuse 25-31 août 1914,combats Brandeville,Charles Aimond,29 août 1964.

_Le congrès de 1964 des combattants volontaires de la résistance meusienne:un acte de foi en la pérennité du souvenir de leurs actions et de leurs sacrifices,21 septembre 1964.

_Ce mémorial s'élèvera à Fleury-devant-Douaumont:la moisson de gloire,25 septembre 1964.

_Le préfet Cazals aux cérémonies du 49^e anniversaire de la bataille de Verdun,ce qu'il faut,c'est construire l'avenir sur l'amitié et la fraternité entre les peuples voués à vivre ensemble,5 février 1965.

_Varennes-en-Argonne,avant le pèlerinage du 50^e anniversaire des combats d'Argonne, 22 juillet 1965.

_Manifestations ,grands pèlerinages pour le 50^e anniversaire des combats d'Argonne,28 juillet 1965.

_La vallée martyre de la Saulx a rendu hommage aux morts des tragiques journées d'août 1944,30 août 1965.

_51^e anniversaire des combats d'Argonne:cérémonies à Sainte-Ménéhould,Vauquois,Varennes,Lachalade et à la Haute-Chevauchée,2 août 1966.

_La leçon de Verdun à travers celle du mémorial,20 septembre 1967.

_Émouvante cérémonie du souvenir en forêt d'Apremont et à la nécropole de Marbotte,6 août 1968.

_À Fleury ,Ornes les anciens des villages anéantis ont honoré la mémoire de leurs disparus,26 août 1968.

_ 50 ans déjà...les derniers jours de la bataille ...ces images que l'on n'oublie pas ...et la cérémonie du 11 novembre à l'ossuaire de Douaumont,11 novembre 1968.

_ Demain, aucune entrave pour les participants à l'inauguration du mémorial de Fleury,16 septembre 1969.

_ En tournée des monuments américains,le général Clark et sa suite étaient hier à Romagne-sous-Montfaucon,3 mai 1970.

_ Cérémonie du souvenir à Fleury-devant-Douaumont:M. Jules Poncet a reçu la médaille départementale et communale de vermeil,20 juillet 1970.

_ Cérémonie du souvenir à Louvemont,3 août 1970.

_ Beaumont-en-Verdunois,le village disparu revivait, hier, dans l'esprit de ses anciens habitants,11 septembre 1972.

_ Les combats du bois d'Ailly commémorés dans le recueillement,3 août 1970.

_ Les anciens déportés et résistants meusiens réunis en congrès départemental à Dun-sur-Meuse,3 septembre 1973.

_ MM. Fenot ,Bievelot sur les reliques du village martyr, Cumières soit un appel à la paix,7 octobre 1973.

_ Souvenir et recueillement à Beaumont-en-Verdunois,septembre 1974.

_ Le visage remodelé du fort de Douaumont pour le sixantième anniversaire de 1916, 9 octobre 1975.

_ Il était une fois,un village nommé Beaumont-en-Verdunois,20 septembre 1976.

Le Meusien-

_ Montmédy,anniversaire des combats de Brandeville,1^{er} septembre 1961.

_ Les derniers mois de la guerre 14-18 en Meuse,6 octobre 1961.

_ La Meuse envahie:évènements du 24 au 26 août 1914,22 août 1964.

_ Les derniers mois de la guerre 14-18 en Meuse,10 novembre 1968.

Le Républicain Lorrain-

_ Aujourd'hui à Verdun,Douaumont,importants rassemblements,désarmement la paix,26 février 1956.

_ Programme du 40^e anniversaire de la victoire de Verdun,28 avril 1956.

_ Derniers échos du 40^e:émouvant pèlerinage de "ceux de Verdun" nocturne à Douaumont,19 juin 1956.

_ Le 14^e anniversaire du massacre dans la vallée de la Saulx,30 août 1958.

_ Étain,le passé héroïque de notre cité:les fusillés de septembre1914,16 septembre 1959.

_ Juin 1940,devant Verdun,l'héroïque résistance du fort de Marre,16 janvier 1960.

_ Ambly-sur-Meuse:au sujet du monument qui commémorera l'héroïsme des défenseurs du fort de Troyon, 21 janvier 1960.

_ Saint-Mihiel:44^e anniversaire de la bataille de Verdun,11 mars 1960.

_ Sommedieue:la concorde a fêté dignement le dimanche de Pâques,Le Républicain Lorrain,19 avril 1960.

_ Au Mémorial Day,à Romagne-sous-Montfaucon,M. André Beauguitte tire la conclusion des évènements: nous ferons front de toute notre conviction et de notre foi,31 mai 1960.

_ À Épinonville,grande manifestation de sympathie en l'honneur de M. Tintelin,16 août 1960.

_ Deux guerres ... deux batailles:Ornes et Bezonvaux qui célébreront dimanche,leur fête du

souvenir, sont marqués par un tragique destin, 26 août 1960.

_ Brandeville, le 46^e anniversaire des combats de 1914, 27 août 1960.

_ Fresnes-en-Woëvre, les jeunes officiers de l'école du génie d'Angers, promotion "Les Épargés", ont commémoré le sacrifice des anciens sapeurs de la guerre de 1914-18, 19 décembre 1960.

_ Vers une coordination de l'ensemble des manifestations du 45^e anniversaire de la bataille de Verdun, 31 décembre 1960.

En marge du 46^e anniversaire de la bataille de Verdun célébré le 25 février prochain: un mémorial dû à la souscription des anciens combattants s'élèvera à Fleury-devant-Douaumont sur une terre baignée de sang, 21 février 1962.

_ Pieuse cérémonie du souvenir au monument du bois d'Ailly, 23 juillet 1962.

_ Dimanche, à Fleury-devant-Douaumont: pose de la première pierre du mémorial de la bataille de Verdun, 19 juin 1963.

_ Où en est le mémorial de Verdun ?, Le 9 août 1963.

_ 49^e anniversaire des combats de Brandeville, 22 août 1963.

_ À Ornes comme à Beaumont, le culte du souvenir n'est pas un mot vain, 24 août 1963.

_ Le 50^e anniversaire des premiers combats de la Grande Guerre sera pieusement célébré, 18 février 1964.

_ Émouvant pèlerinage des anciens du 8^e corps sur les champs de bataille de Saint-Mihiel, Apremont et Marbotte, 31 août 1964.

_ À fleur de terre, la Zone Rouge reste truffée de reliques saisissantes, Le Républicain Lorrain, 23 juin 1966.

_ Inauguration du mémorial de Verdun, à Fleury-devant-Douaumont, 9 septembre 1967.

_ Fleury-devant-Douaumont sera dimanche le carrefour du souvenir et de la médiation, 16 septembre 1967.

_ Inauguration du mémorial de Verdun, Fleury-devant-Douaumont, 17 septembre 1967.

_ Cérémonie du mémorial décoration au pied du monument à la victoire, 19 septembre 1967.

_ Une messe du souvenir sera chantée le 4 août, à Louvemont, village martyr, 31 juillet 1968.

_ Au cœur de la forêt d'Argonne, la croix de pierre témoin de combats de 1914-1918, 23 juin 1969.

Lundi Matin-

_ Journée du Souvenir à Ornes et Beaumont, 31 août 1959.

_ Avec les pèlerins du 8^e CA en forêt d'Apremont et Marbotte, 31 août 1959.

_ Première messe depuis 1938 à Louvemont, une cérémonie intime, 5 août 1968.

_ Les Meusiens, tels que Raymond Poincaré les voyait, 22 septembre 1968.

Dossier 206PER-

L'Est Républicain-

_ L'évêque de Verdun a baptisé le deuxième habitant de Douaumont, 12 octobre 1956.

_ Petit tour dans la Zone Rouge: Vaux-devant-Damloup, un ancien chirurgien dentiste belge coule des jours heureux en s'occupant d'apiculture, 15 février 1957.

_ Étudiants allemands et français travaillent côte à côte dans les bois de la Zone Rouge, 30 juillet 1957.

_ Guerres des tranchées en Meuse pour un canon de 1914-1918, 14 avril 1987.

_ Alain Fournier a-t-il été fusillé dans la Meuse en septembre 1914, 1^{er} octobre 1989.

- _ Les chapelles de la Zone Rouge restaurées, 7 mars 1990.
- _ Faute de ressource, les neufs communes détruites de la Zone Rouge vont-elles disparaître une seconde fois ?, 22 avril 1960.
- _ Le cimetière de Brandeville sera-t-il classé nécropole militaire?, 4 septembre 1960.
- _ Souvenirs de la bataille du 29 août 1914, 29 août 1961.
- _ Premier mariage depuis 53 ans à Douaumont où le maire n'avait jamais officié, 12 mars 1967.
- _ Il y a trente ans, les combats de Bezonvaux retardaient momentanément l'avancée allemande, 4 juin 1970.
- _ Le docteur Girard-Mangin, seule femme médecin de la Grande Guerre, 1^{er} juillet 1973.
- _ Guerre 14-18, documents, chants du pèlerinage annuel en l'honneur des 30 000 morts du bois d'Ailly et de la forêt d'Apremont, 12 novembre 1978.
- _ L'Église d'Apremont-la-Forêt détruite par les bombardements lors de l'attaque américaine du 26 septembre 1916, 19 juin 1979.
- _ Les sept électeurs de Douaumont se sont présentés au bureau de vote de la mairie de Bras-sur-Meuse, 29 septembre 1980.
- _ Le canon de Mouilly tonne encore 70 ans après, 15 avril 1985.
- _ Un musée de la Grande Guerre à Apremont-la-Forêt, 19 novembre 1985.
- _ Cléry-le-Petit tombe aux mains d'un aviateur de 1918, Rochechouart, 30 mai 1987.
- _ Cassettes vidéo pour la cérémonie du souvenir de Fleury, L'Est Républicain, 13 juillet 1987.
- _ Exploit mal connu des soldats U.S. l'épopée du IInd bataillon perdu dans l'Argonne, 28 juillet 1987.
- _ Tranchée de la soif, l'enfer des braves du bois d'Ailly, 5 août 1987.
- _ Pour Jacky Bruneteau, le souvenir d'Apremont-la-Forêt passe par la rénovation du monument aux morts, 20 septembre 1987.
- _ La guerre tuera longtemps dans le Golfe comme à Verdun, 3 Mars 1991.
- _ La leçon d'histoire du mémorial de Fleury-devant-Douaumont, 23 juillet 1991.
- _ Fleury dans le Calvados, en hommage aux martyrs de Verdun, L'Est Républicain, 26 août 1991.
- _ Verdun: chronique d'une journée ordinaire sur le champ de bataille, 8 novembre 1991.
- _ Fleury-devant-Douaumont et le mémorial: tourisme de guerre en Meuse, 4 janvier 1992.
- _ Symbole du refuge meusien, le père Barnabé veille toujours sur Samogneux, 20 janvier 1992.
- _ Fleury-devant-Douaumont, alimentation en eau, la population consultée, 23 janvier 1992.
- _ Exposition au mémorial de Fleury-devant-Douaumont et correspondance de guerres, 2 mars 1992.
- _ Le conseil municipal d'Apremont- la- Forêt au complet, 2 juillet 1992.
- _ Fleury-devant-Douaumont à l'honneur : messe et dépôt de gerbe sur le haut -lieu de la mémoire de la bataille de Verdun, 3 juillet 1992.
- _ Pèlerinage à l'ossuaire du bois d'Ailly, un hommage aux combattants de toutes les nations, 23 juillet 1992.
- _ Louvemont-Côte-du-Poivre commémorée, 3 août 1992.
- _ Images du passé, voici Cléry-le-Grand, il y a 50 ans, 17 novembre 1968.

Lundi Matin-

- _ Hommage au colonel DRIANT, plaque commémorative au pied du monument du bois des Caures, 25 août 1958.
- _ Cumières-le-Mort-Homme, le village disparu revit dans le livre de M. Lavigne offert hier aux

personnalités, 6 octobre 1958.

Le Meusien

Le souvenir ne s'effacera pas : un centre de pèlerinage à l'ossuaire de Douaumont 26 avril 1964.

ARCHIVES NATIONALES DE FRANCE ET SGA.

A//1074, Textes de loi, 4 mars 1919.
A//1126, Textes de loi, 21 mars 1831.
A//1217, Textes de loi, 7 juillet 1852.
A//1356, Textes de loi, 14 avril 1871.
A//1358, Textes de loi, 10 août 1871.
A//1365, Textes de loi, 20 janvier 1874.
A//1367, Textes de loi, 30 juillet 1874.
A//1368, Textes de loi, 25 février 1875.
A//1370, Textes de loi, 2 août 1875.
A//1374, Textes de loi, 13 août 1876.
A//1409, Textes de loi, 5 avril 1882.
A//1429, Textes de loi, 5 avril 1884.
A//1433, Textes de loi, 14 août 1884.
A//1509, Textes de loi, 5 décembre 1883.
A//1547, Textes de lois, 23 janvier 1898.
A//1605, Textes de lois, 21 mars 1905, loi de Séparation.
A//1630, Textes de loi, 19 février 1908.
A//1671, Textes de loi, 29 juillet 1913.
A//1684, Textes de lois, loi des finances du 20 décembre 1914.
A//1686, Décrets, lois, création de la Croix de Guerre, 14-18, 8 avril 1915.
A//1698, Textes de loi, arrêtés de créations des commissions cantonales des dommages de guerre.
A//1698, Textes, arrêtés, création du Ministère des régions libérées, 16 novembre 1917.
A//1700, Lois et décrets, services départementaux de reconstitution.
A//1706, Textes de lois, 27 novembre 1918, loi Chauveau.
A//1706, Textes de loi, 21 mars 1919.
A//1706, Textes de loi, 14 mars 1929.
A//1706, Loi sur les réparations des dommages de guerre, 4 mars 1919.
A//1706, Reconstitution foncière, Loi Chauveau, 4 mars 1919.
A//1708, Textes de lois, 17 avril 1919, société coopérative.
A//1708, Loi d'indemnisation des dommages, 17 avril 1919.
A//1708, Loi d'indemnisation des dommages de guerre, 19 avril 1919.
A//1709, Textes de loi, 24 juin 1919.
A//1711, Lois et décrets, services de reconstitution, organisations, prérogatives.
A//1713, Loi électorale du 18 octobre 1919.
A//1714, Organisation du vote des élections réfugiées, 24 octobre 1919.
A//1715, Textes de loi, 31 juillet 1920.
A//1717, Décrets, loi sur l'organisation des services départementaux de reconstitution 16 juin 1920.
A//1718, Textes de loi, 31 juillet 1920.
A//1719, Textes de loi, 15 août 1920.
A//1722, Textes de loi, 24 mars 1921.
A//1723, Textes de loi, 23 avril 1921.
A//1725, Textes de lois du 23 mai 1921 sur secours temporaires et les majorations d'allocations.
A//1732, Textes des lois, 22 avril 1922.

A//1732, Organisation du vote par correspondance, 20 avril 1922.
 A//1732, Décrets, lois, réorganisations des services départementaux à la reconstitution.
 A//1742, Textes de loi, 22 juillet 1923.
 A//1746, Textes de loi, 3 janvier 1924.
 A//1753, Textes de loi, 28 février 1925.
 A//1759, Textes de loi, 27 février 1926.
 A//1783, Textes de loi, 30 mars 1929.
 AJ 1, Office de reconstruction agricole, ORA.
 AJ 24, Office de reconstruction industrielle, ORA.
 AJ 28, Dommages de guerre, dossiers des déclarations, procédures, indemnités.
 AJ/30/223, Textes des lois, création Comité supérieur de la natalité.
 75 AJ/1-75AJ/240, Services de l'office de reconstitution agricole.
 4//1719, Textes de loi sur les sociétés coopératives de reconstruction.
 DGE 676-682, Office de placement de la main-d'œuvre étrangère, règlements relatifs à la main-d'œuvre étrangère.
 197 800 72/1, Chambre de Commerce et d'industrie, statuts, organisations, fonctionnement.
 317 AP/11, Extrait de la discussion du projet de la loi sur les dommages de guerre au Sénat.
 317 AP 42-45, 317 AP 190-125-122-120, fonds Louis Marin, dommages de guerre et réparations, évolutions des destructions, mesures, réflexion.
 317//AP/178, Rapports Louis Marin, État de destructions, pillages, saccages.
 317/AP/128, Fonds Louis Marin, Dommages de guerre, réparations.
 317 AP/128, Commission des réparations, rapports de Louis Barthou.
 317//AP 128, Résultat des statistiques agricoles, automnes 1919, situation économique du département de la Meuse, résultats du fait de guerre.
 317//AP/130, Fonds Louis Marin, État des routes et chemins résultants du fait de guerre.
 700 AP1- 700AP/22, Grande collecte 14-18.
 F2/2045, Évacuation des populations civiles face à la menace ennemie.
 F 22045, Réquisitions, relations des civils et des militaires.
 F23/3-14, Prisonniers de guerre, victimes civiles, de la Grande Guerre.
 F/23/27, Circulation dans la zone des armées, réglementations.
 F23/220, Ministère du Blocus, circulation dans la zone des armées.
 F23/3, F/23/F323/236, Armée, sécurité, défense nationale.
 F23/3-18-27, Prisonniers de guerre, victimes civiles de la Grande Guerre.
 F23 105, Évacuation des populations civiles.
 1MI 66, bilan humain de la Grande Guerre, AD. Corrèze.
 20 050 299/56, 20 050 299/58, Combattants, soldats morts pour la France, mutilés, grands mutilés.
 20 050 199/1, Militaires, pensions militaires, indemnités.
 20 050 299/34, Pensions militaires, victimes civiles, ayant droits, ascendants et descendants.
 20 054 419/57, Pupilles de la Nation, droits adoptions, allocations.
 20 054 419/59, Pupilles de la Nation, droits, adoptions, allocations.
 200 504 419/49, 200 504 419/53, Office national des pupilles de la Nation, instructions, jugements d'adoption, civiles pécuniaires.
 1986 0711/318-1986 0711/325, Listes des soldats militaires morts pour la France, disparus ou blessés.

Journaux de marches, opérations militaires, théâtre d'opérations de la Meuse.

19N 631-823, SGA.	26N 67-70, SGA. 26N 287-288, 26N 118-123.
26N 571-772,	26N 31-33, 26N 290-291, SGA.
26N 773-804, 26N 815-836, 26N 815-836, SGA.	26N 1177-1213, SGA.
26N 905, 1074, SGA.	26N 287-288, SGA.
26N 67-72, SGA.	26N 418, 26N 437-438, SGA.
26N 815-836, SGA., 26N 127-130, SGA.	26N 437-438, SGA.

26N 477-438, 26N 127-1930, SGA.	26N 337-339, SGA.
26N 287-288, SGA.	26N 868, SGA.
26N 815-836, 26N 67-72, SGA.	26N 439, SGA.
26N 458, SGA.	26N 12-13, 26N 71 82, SGA.
26N 362 SGA.	26N 429, 26N 439, SGA.
26N 759 2-3, SGA.	26N 342-343, SGA.
26N 759 4-5, 26N 726 5-6, 26N 704 1-2, SGA.	26N 861-962, SGA.
26N 292-293, 26N 361, SGA.	26N 29-30, SGA.
26N 67-72, SGA.	26N 287-288, SGA.
26N 387-388, 26N 407-408, 26N 299, SGA	26N 429, 26N 313, SGA.
26N 67-70, SGA.	
26N 815-836, SGA.	

FONDS CENTRE IMAGES LORRAINE.

Sources 14-18.

Collection Jean-Michel Althuser,FLPH-

97-202,La rue principale de Bras-sur-Meuse.
 97-203,Les ruines de Bras après les bombardements.
 97-208,Chapelle servant d'église provisoire à Bras-sur-Meuse.
 97-216,Ruines du moulin de Charny-sur-Meuse.
 97-219,L'usine de Charny-sur-Meuse.
 97-231-232,Une rue de Consenvoye en ruines avec une voie de chemin de fer installée pour faciliter l'évacuation des débris et la reconstruction.
 97-237,La gare et le Blockhaus allemand de Combres.
 97-314,La route nationale d' Étain en ruines après les bombardements.
 97-316,La rue de la gare à Fresnes-en-Woëvre en ruines après les bombardements.
 97-345,La rue de Sommedieue à Haudiomont.
 97-371,La gare de Juvigny-sur-Loison durant l'occupation allemande.
 97-483,Une rue d'Ornes après les combats.
 97-506,La guerre de Romagne-sous-Montfaucon.La gare. La ligne de chemin de fer construite par les Allemands de Dun à Romagne.
 97-512,L'hôtel,le café François et la grande rue de Romagne-sous-Montfaucon.
 97-513,La grande rue de Romagne-sous-Montfaucon en ruines avec des hommes attelés aux travaux de déblaiement autour de la voie de 0,60.
 97-514,La grande rue de Romagne-sous-Montfaucon après les bombardements.
 97-521,Place, mairie et école de Rupt-en-Woëvre après les bombardements.
 97-566,Le fort de Tavannes à Fleury-devant-Douaumont.
 97-599,La bataille de Verdun : le tunnel de Tavannes à Fleury-devant-Douaumont.
 97-618,Les ruines de la rue haute de Vacherauville avec au centre la voie de 0,60 m.
 97-619,Ruines de Vacherauville après les bombardements.
 97-625,Le fort de Vaux qui fut le théâtre de combats héroïques prit par les Allemands le 8 juin 1916 malgré l'admirable résistance du commandant Raynal,
 97-628, Gare de la Vaux-Marie. Il se livra dans ce pays un combat acharné, les Allemands y perdirent dix mille hommes environ.
 97-640,Vue générale du nouveau village de Vauquois, à gauche le Mamelon blanc, à l'horizon la forêt du Homme, la ferme des Alleux et le cimetière des barricades.
 97-647-648,Un centre de rassemblement des malades et blessés à Vigneulles-lès-Hattonchâtel.
 97-655ET 656,Soldats allemands devant la gare de Vigneulles-lès-Hattonchâtel.
 97-673,Le train sauveur à Bras-sur-Meuse, représentant le dernier train qui passa au pied de la Côte-du-Poivre.
 97-675,Vigneulles-lès-Hattonchâtel en ruines

97-681,Coupole du fort de Vaux-devant-Damloup
97-691,Le fort de Vaux-devant-Damloup.
97-709,Dortoir improvisé dans un abri creusé pour le repos des soldats dans l'enceinte de la caserne Marceau à proximité de Belleville-sur-Meuse.
97-713,Militaires français et troupes coloniales construisant un abri rudimentaire avec les planches à proximité des bâtiments partiellement ruinés à Belleville-sur-Meuse.
97-714,Ravitaillement du fort de Souville près de Fleury-devant-Douaumont.
97-6001,Le tunnel de Tavannes servant d'abri pour les réserves et les munitions. -
118-399,Église St-Pierre de Marchéville.
118-3343,Hôpital de campagne à Vigneulles-lès-Hattonchâtel.

Collection Belleni Henri,CIL-

23-14,Prisonniers allemands transportant un blessé à Bras-sur-Meuse, cliché faisant partie d'une série de photographies de propagande pour rassurer les enfants sur les conditions de vie des soldats.

Collection Pamelò Baronnet,CIL-

36-35,Monuments aux morts érigés dans l'ensemble du château détruit par les combats

Collection Berweiller Jacques,FLPH-

135-8,Cantonement militaire français dans la forêt de Chauvencourt.

Collection Jacqueline Besnard,CIL-

3-44,Champs de bataille au sommet des Épargés. Tranchée réseau de fils de fer et "des queues de cochon.

3-50,Soldat français, barbu et casqué, observant le champ de bataille à la jumelle à Vaux-devant-Damloup.

3-59,La relève arrive au fort de Vaux-devant-Damloup.

3-66,Tranchée de la 1^{re} ligne sur la butte de Vauquois.3-67,Groupe de fantassins dans une tranchée près du fort de Vaux-devant-Damloup.

Collection Blaise Aurora,CIL-

-29-324,Plaques métalliques alignées à l'extrémité du cimetière militaire allemand en forêt près de Saint-Mihiel comportant le nom des soldats morts pour la France au front.

Collection Micheline Brangbour,FLPH-

63-37,Étain en ruines après les bombardements.Étain vue générale.

CIL

63-48,Diplôme signé Georges Scott, intitulé, " Oeuvre du souvenir des défenseurs de Verdun. Monument de Douaumont. Élevé à la mémoire des soldats français installés glorieusement tombés.

Collection Joseph Brembatti, FLPH-

125-335, Ancien restaurant à Étain transformé en abri bétonné et utilisé par le Kronprinz.

Collection Carriot Thomas,CIL-

17-1,Soldats français à l'attaque dans le secteur des Épargés.

17-4,Abri allemand près du fort de Vaux des croix marquants l'emplacement d'un cimetière provisoire.

17-13,Croix en hommage aux défenseurs du fort de Vaux-devant-Damloup.

17-16,Deux soldats français dans une tranchée près de Damloup.

17-25,Cadavres de soldats français à Fleury-devant-Douaumont.

17-30,Cadavres et prisonniers de guerre allemands dans une tranchée des Épargés.

17-73,Cadavres de soldats à la Côte-du-Poivre, à l'arrière-plan des panaches dus à des tirs de barrage.

- 17-90, Un abri devant le fort de Douaumont.
- 17-157, Système défensif du fort constitué d'un entrelas de fils de fer barbelé, Douaumont remise en état .
- 17-37, Cadavres de deux soldats allemands à la côte du Poivre près de Louvemont-Côte-du-Poivre.
- 17-53, Champs de bataille du bois des Caurrières situé sur le territoire de la commune d'Ornes.
- 17-59, Vue panoramique du cimetière militaire près du fort de Tavannes.
- 17-60, Cimetière provisoire d'une batterie d'infanterie près du fort de Vaux.
- 17-64, Soldats français aux aguets lors d'une contre-attaque allemande aux Épargés.
- 17-71, Verdun côte 342, la côte 342 près de Vacherauville.
- 17-76, Église de Lachalade.
- 17-85, Soldats français dans une tranchée des Épargés prêts pour une contre-attaque.
- 17-106, Soldat français muni de jumelles dans un observatoire avancé du fort de Vaux.
- 17-112, Soldat français dans une tranchée bombardée près de Vaux-devant-Damloup.
- 17-119, Soldats français disposant des fils de fer barbelés près du fort du Camps des Romains à St-Mihiel.
- 17-140, Ravin de Bezonvaux dévasté par de violents combats.
- 17-144, Le ravin de la mort, théâtre de violents combats près de Vaux-devant-Damloup.
- 17-164, Tombes de soldats français au fort de Douaumont.
- 17-193, Trésauvaux totalement détruit par les bombardements

FLPH

- 17-92, Fort de Vaux durant la Première Guerre mondiale.

Collection Gérard Clavel, CIL-

- 39-29, Unité de renfort français traversant une rue de Bras-sur-Meuse.

Collection Clesse Fabien, FLPH-

- 105-26, Mairie et monument aux morts de la Première Guerre mondiale à Aincreville.
- 105-55, Cimetière militaire français sur la route de Murvaux à Brandeville, où sont inhumés les 600 soldats français tombés, lors des combats des troupes allemandes avec les soldats quittant la forteresse de Montmédy.
- 1105-58, Cimetière allemand militaire.

Collection Michel Coffier, CIL-

- 16-26, Artilleurs français manœuvrant un canon de gros calibre à Belleville-sur-Meuse.

Collection association du souvenir des guerres de Somme, CIL-

- 12-22, Bombardement près de Bezonvaux, secteur totalement détruit par les bombardements.
- 12-99 Ravin de Bezonvaux théâtre de violents combats.
- 12-151, Boyau de tranchée près de Tavannes à Fleury-devant-Douaumont.
- 12-167, Guetteur observant debout derrière une plaque de métal dans une tranchée près de Douaumont.
- 12-170, Le ravin du Bazil à Vaux-devant-Damloup.
- 12-182, Soldats français devant un abri aux Épargés.
- 12-190, Poste d'observation allemand au Mort-Homme.
- 12-220, Monument du Mort-Homme de Chattancourt.
- 12-232, Le fort de Vaux-devant-Damloup.
- 12-233, Visite du fort de Vaux en août 1937 portant les stigmates.
- 17-234, Église de Douaumont en ruines après les bombardements.

Collection Musée de la Grande Guerre du Pays de Meaux, CIL-

- 6-9, Soldats français dans une tranchée en batterie à Vaux-devant-Damloup.
- 6-12, Panorama de la côte 342 près de Louvemont-Côte-du-Poivre au nord-est de Bras-sur-Meuse.

6-14, Bombardements du bois Le Chaume à Ornes et Beaumont.
 6-18, Fleury, Trous d'obus, aspect du champ de bataille avec au premier plan une énorme mare d'eau stagnante avec des cadavres de soldats.
 6-22, Cadavres sur le champ de bataille au bois Furmin près de Vaux-devant-Damloup.
 6-24, Trois cadavres d'artilleurs français dans une tranchée du secteur de Bezonvaux.
 6-34, Poste de commandement du général Guyot de Salin dans le périmètre de la caserne Marceau à Belleville-sur-Meuse.
 6-36, Froideterre central téléphonique
 6-37, Aspect du champ de bataille dans le secteur de Vaux-devant-Damloup.
 6-55, Militaire français porteur du casque Adrian, devant l'entrée d'une fortification à Douaumont.
 6-58, Soldats français travaillant au déblaiement d'une tranchée à Douaumont.
 6-62, Soldats entrant au milieu des décombres dans le fort de Souville qui a probablement été utilisé comme poste de secours.
 6-63, Soldats français dans une tranchée aménagée au bord des étangs à Vaux-devant-Damloup.
 6-66, Restes du village de Fleury-devant-Douaumont.
 6-67, Champs de bataille au fond des Rousses entre Bezonvaux et la ferme des Chambrettes.
 6-84, Soldats français au milieu des ruines de Montzéville, à l'arrière-plan le Mort-Homme et Esnes-en-Argonne.
 6-88, Soldat allongé sur le sol en observation à partir d'un point haut de Vacherauville.
 6-91, Ouvrage allemand : abri en béton armé partiellement détruit à Vaux-devant-Damloup.
 6-92, Verdun, l'ouvrage de la Lauffée sur le territoire de Damloup et de Fleury-devant-Douaumont.
 6-93, Militaires français devant l'ouvrage des quatre cheminées à Fleury-devant-Douaumont.
 6-102, Poste de secours à Belleville-sur-Meuse.
 6-125, Belleville-sur-Meuse, militaires français couchés dans un abri rudimentaire ou circulant à proximité à Belleville-sur-Meuse.
 6-134, Tranchée allemande bombardée à Louvemont-Côte-du-Poivre.
 6-139, Tranchées conquises près de Vaux-devant-Damloup avec un cadavre de militaire gisant au sol.
 6-143, Militaires à proximité de l'entrée du tunnel de Tavannes après le drame du 4 septembre 1916 où une grenade explosa à l'intérieur du tunnel.
 -6-6644 "Les restes du village de Fleury-devant-Douaumont ", 1914-1918, auteur anonyme, collection musée de la Grande Guerre du Pays de Meaux, musée de la Grande Guerre du Pays de Meaux, centre image Lorraine, www.imagesde14-18.eu.

Collection Ossuaire de Douaumont, CIL-

5-9, Restes d'un canon de 155 et rouleau de fil de fer sur le champ de bataille à Fleury-devant-Douaumont.
 5-11, Scène de déblaiement d'un canon de 155 au ravin et au bois de la Caillette à Fleury-devant-Douaumont.
 5-41, Monument élevé à la mémoire du colonel Driant et de son bataillon au bois des Caures.
 5-42, Vue de face du monument du Lion érigé à Fleury-devant-Douaumont en hommage aux soldats.
 5-53, La Tranchée des Baïonnettes à Douaumont sous le monument financé par un banquier américain où le 11 juin 1916 57 hommes du 137^e régiment d'infanterie furent enterrés vivants par l'explosion d'un obus.

FLPH

5-40, Entrée du monument de la tranchée des Baïonnettes à Douaumont, durant sa construction par l'architecte André Ventre.

Conseil général de la Meuse, CIL-

7-5, Le bois des Caurrières au nord du fort de Beaumont sur le territoire de la commune d'Ornes.
 7-6, Bombardements du bois des Chaumes situé entre Ornes et Beaumont en 1917, avec à l'arrière-plan du champs de bataille les panaches des fumées d'explosions.

- 7-7, Restes humains déterrés par un obus dans le "ravin de la mort" près de Vaux-devant-Damloup.
- 7-14, Groupe de soldats français progressant sur un terrain difficile lors de la corvée de ravitaillement près de Bezonvaux.
- 7-23, Aspect du fort de Vaux-devant-Damloup après sa reprise par les troupes françaises.
- 7-28, Petit dépôt du fort de Vaux-devant-Damloup.
- 7-35, Prisonniers allemands passant devant des soldats français près de Douaumont.
- 7-39, Verdun 1917, vue d'une troupe au repos au ravin du Bazil sur le territoire de Vaux-devant-Damloup.
- 7-42, Des épaves de caissons d'artillerie et de nombreux abris détruits à flanc de colline au ravin de la Caillette sur le territoire de la commune de Fleury-devant-Douaumont.
- 7-43, Le ravin de la Mort vue de vers l'étang de Vaux.
- 7-44, Deux brancardiers debout à proximité d'une tranchée en zigzag, Ravin des Vignes- Boyau des quatre cheminées, près de Fleury-devant-Douaumont.
- 7-46, Aspect d'un chemin traversant d'un champ de bataille dénudé, voie reliant les villages détruits de Douaumont et de Bezonvaux.
- 7-49, Deux soldats français, casqués, inspectant une tranchée allemande à la côte du Poivre, près de Louvemont-Côte-du-Poivre.
- 7-50, Verdun-Tranchée de Marvoisin, soldats français casqués debout dans une tranchée près du village dont on distingue les maisons.
- 17-53, Cantonnement de campagne à Lachalade un cavalier se dirigea vers les cuisines des sous-bois traînant un tonneau prise sur deux longs patins de bois, à l'arrière-plan des soldats et des chevaux.
- 7-56, Vue de la Côte-du-Poivre, la route de Brabant-sur-Meuse à Verdun sur la rive droite de la Meuse.

Collection André Désert, CIL-

1-11, trois cadavres de chevaux d'attelage allongés encore harnachés devant un caisson allemand, véhicule automobile utilisé pour le transport des munitions d'artillerie.

Collection Durand André, CIL-

31-166, Militaires français sur un chemin de ravitaillement au ravin des Vignes près de Fleury-devant-Douaumont.

Collection Daniel Fourtier, CIL-

- 43-84, Soldat français près d'un abri à la côte 304 sur une route d'Argonne entre Esnes-en-Argonne.
- 43-112, Sortie est du tunnel de Tavannes à Fleury-devant-Douaumont, servant d'abri pour les réserves et les munitions.
- 43-114, chicane d'entrée du tunnel de Tavannes à Fleury-devant-Douaumont, servant d'abri pour les réserves et les munitions.

Collection Grandjean Michel, FLPH-

- 123-243, Ruines de l'église collégiale de Montfaucon-d'Argonne fondée au XII^e siècle à l'emplacement de l'ancien village et à proximité du mémorial militaire américain.
- 118-244, L'entrée du tunnel de Tavannes avec des gravas autour des charriots servant aux transports des munitions et réserves, après l'explosion d'une grenade.
- 118-270, Monument militaire érigé par les Américains à Vigneulles-lès-Hattonchâtel en hommage aux soldats de la First U.S. Division.
- 118-290, Statue du général Marguerite à Fresnes-en-Woëvre détruite par les bombardements.
- 123-202, Le monument aux morts de Vauquois construit en 1926 sur le site de l'ancienne mairie, du côté français de la butte œuvre de l'architecte Monestier et du sculpteur Roussel.
- 123-210, Monument militaire érigé à la mémoire du lieutenant-colonel Driant, à Moirey-Flabas-Crépion.
- 123-242, Butte de Montfaucon-d'Argonne vue d'une route de campagne.

123-272,Cratères sur la butte de Vauquois formé par l'explosion des mines.
123-287,Ouvrage militaire en béton pour mitrailleuse à Fresnes-en-Woëvre.
123-298,Étang de Vaux-devant-Damloup entre les forts de Vaux et Douaumont
123-299,Convois militaires devant le fort de Vaux-devant-Damloup.
123-300,Batterie du fort de Vaux-devant-Damloup avec voie de 0,60.
123-301,Panorama à partir de la coupole du fort de Souville à Fleury-devant-Douaumont.
123-332,Charny-sur-Meuse après les bombardements en arrière-plan la Côte-du-Poivre.
123-338,La côte de Froideterre à Fleury-devant-Douaumont, théâtre de violents combats.
123-341,Route de Chattancourt, village bombardé.
123-351 et 353,Observatoire allemand construit avec les débris de l'église de Montfaucon-d'Argonne.
123-354,Badaud devant la porte d'un observatoire une maison en ruines à Montfaucon-d'Argonne
123-355,Centrale électrique en béton construite en dessous des ruines de l'église de Montfaucon-d'Argonne.

Collection Sébastien Guérin,CIL-

67-007,Casernes de la garnison de Saint-Mihiel à Chauvencourt.

Collection Jacques André,CIL-

20-1,Abbaye cistercienne de Lachalade.
20-12,Soldats français progressant dans la boue d'une tranchée des Épargés.
20-50,Le fort de Tavannes à Fleury-devant-Douaumont.
20-51,Éléments d'une tranchée près du fort de Vaux.

Collection Jacques Gérard,FLPH-

-Sans Côte, Soldats français transportant des matériaux devant servir à la construction d'abris dans le tunnel de Tavannes à Fleury-devant-Douaumont.
Sans Côte, La poudrière du fort de Souville abritant les états-majors de division et de brigade.

Collection André Joly,CIL-

2-2,Bras-sur-Meuse en ruines et en feu à l'arrière _plan de l'image, probablement en 1916.
21-5,La rue principale de Fleury-devant-Douaumont en ruines.
2-18,Ouvrage fortifié du petit dépôt à Vaux-devant-Damloup.
2-25,Redoute de la Lauffée avec l'inscription s'ensevelir sous les ruines du fort plutôt que de se rendre.
2-37,Soldats portant le casque Adrian en poste d'observation dans le secteur de Vauquois vers 1916.

Collection Kaluzko Jean-Luc,CIL-

29-434,Stèle funéraire allemande en hommage aux soldats morts.
29-558,Stèle de l'ouvrage militaire dit du " Kaiser Tunnel" à Lachalade.
29-732,Sentier historique aménagé du village entièrement détruit de Bezonvaux.

FLPH.

19-238,Photographie aérienne du fort de Tavannes à Fleury-devant-Douaumont.
19-531,Position allemande dans le bois de Wavrille à Beaumont-en-Verdunois.
21-339,Église paroissiale Saint-Pierre-aux-Liens à Louvemont-Côte-du-Poivre.
29-28,L'église de Malancourt en ruines après les bombardements.
29-76,Le mémorial américain de Montfaucon-d'Argonne, caractérisé par une colonne grecque de 72 mètres de hauteur surmontée d'une reproduction de la statue de la Liberté.
29-113,Photographie aérienne du fort de Vaux-devant-Damloup, où la multitude des trous témoigne de la violence des combats.
29-116,L'église paroissiale St-Rémy de Pareid en ruines.
29-117,Gravure de la poudrière du fort de Douaumont.
29-118,Vue panoramique du mémorial de Verdun à Fleury-devant-Douaumont.
29-133,Accès à la caponnière double du fort de Belleville-sur-Meuse.

29-134, Aspect extérieur d'une caponnière double du fort de Belleville-sur-Meuse.

29-137, Emplacement de l'ouvrage de Froideterre enseveli sous la neige à Fleury-devant-Douaumont qui fut le théâtre de violents.

29-193 Accès aux puits sous la caponnière de gorge du fort de Marre sur la crête du Bois-Bourrus face au Mort-Homme.

29-195, Intérieur du casernement modernisé du fort de Marre au nord de Verdun.

29-198, Renforcement à carapace échancrée avec façades dégagées du fort de Marre au nord de Verdun.

29-201, Accès aux travaux effectués en 1917 au fort de Moulainville à l'est de Verdun.

29-202, Tourelle Galopin de 155 du fort de Moulainville entre Eix et Moulainville.

29-203, Travaux de 1917 non bétonnés du fort de Moulainville à l'est de Verdun entre Eix et Moulainville.

29-225, Entrée d'un abri-caserne équipé d'un pont à effacement longitudinal avec fossé diamant au fort de Souville.

29-226, Entrée d'origine du fort de Souville à Fleury-devant-Douaumont.

29-233, Galerie centrale du fort de Tavannes à Fleury-devant-Douaumont touchée par des obus gros calibres tombés pendant la bataille de Verdun.

29-235, Casernement de paix du fort de Tavannes à Fleury-devant-Douaumont.

29-239, Gaine d'entrée du fort de Tavannes à Fleury-devant-Douaumont.

29-253, Photographie aérienne du fort de Vaux-devant-Damloup où la multitude des trous témoigne de la violence des combats de 1916 et rappelle la dangerosité du secteur.

29-268, Caponnière de gorge du fort des Sartelles à Thierville-sur-Meuse.

29-270, Photographie aérienne du fort de Sartelles à Thierville-sur-Meuse, sur le terrain militaire de la Chaume, au lieu-dit des Sartelles, près du premier aérodrome de Verdun.

29-277, Couloir du casernement de l'ouvrage de Froideterre à Fleury-devant-Douaumont.

29-278, Photographie aérienne de l'ouvrage intermédiaire de Froideterre à Fleury-devant-Douaumont.

29-296, Intérieur d'une caponnière du poste de la Belle-Épine de Charny-sur-Meuse.

29-299, Caserne en béton armé de l'ouvrage de Chana à Thierville-sur-Meuse.

29-300, Guérite d'infanterie de l'ouvrage de Chona à Thierville-sur-Meuse.

29-312, Stèle funéraire de l'aspirant Charles Faure-Brach du 121^{èRI} à Beaumont-en-Verdunois.

29-320, Soldats allemands photographiés à Cierges-sous-Montfaucon.

29-326, Étain en ruines après les bombardements.

29-333, Église de Malancourt en ruines après les bombardements.

29-340, Vestiges allemands datant de la Première Guerre mondiale à Gincrey.

29-352, Hôpital de l'ouvrage militaire à Lachalade pour porter les premiers soins aux blessés.

29-355, Ravin du village d'Ornes.

29-375, Vestiges de la Première Guerre mondiale à Vaux-lès-Palameix

29-379, Automobile et soldats allemands à Vigneulles-lès-Hattonchâtel.

29-392, Monument commémoratif à Avocourt portant l'inscription Ici fut repoussé l'envahisseur.

29-428, Fortification allemande militaire de campagne dans la commune de Flabas.

29-435, Camp allemand d'artillerie dans la forêt de Fromezey.

29-436, Chapelle du souvenir à Haumont-près-Samogneux.

29-438, Cimetière national La Forestière à Lachalade, sépulture de la nécropole militaire.

29-441, Tranchée allemande dans la forêt de Gercourt-et-Drillancourt.

29-454, Chapelle du souvenir érigé en 1932 à Louvemont-Côte-du-Poivre sur l'emplacement de l'ancienne église paroissiale Saint-Pierre-aux-Liens.

29-459, Vestiges allemands à Herméville-en-Woëvre.

29-463, Vue aérienne du cimetière militaire américain de Romagne-sous-Montfaucon.

29-476, Fortification allemande à Mogeville.

29-479, Fortification allemande à Montigny-devant-Sassey.

29-482, Monument militaire allemand.

29-503, Stèle funéraire à Malancourt érigée à la mémoire des six compagnies du 69^e régiment d'infanterie disparues en 1916 et des soldats de la 79^e division d'infanterie US morts.

29-506, Inscription allemande Villa unsicher à Saulmory-et-Villefranche.

29-507, Abris militaire allemand de la Première Guerre mondiale à Cheppy avec l'inscription sur un écriteau au-dessus de la porte.

29-515, Cimetière militaire français sur la route de Murvaux à Brandeville recueillant les restes des soldats français morts en août 1914.

29-517, Cimetière militaire français à Briulles-sur-Meuse.

29-526, Monument aux morts à Blanzée.

29-528, Monument du Mort-Homme à Chattancourt.

29-529, Obus de 155mm tombés dans le fort de Beaumont-en-Verdunois, rendant le sol dangereux, d'un des neufs villages meusiens morts pour la France.

29-530, Obus retrouvés à Blanzée.

29-531, Position allemande dans le bois de Wavrille à Beaumont-en-Verdunois.

29-532, Tombe isolée en mémoire de Raymond Lavielle soldat du 42^e RI disparu le 23 octobre 1917.

29-533, Travaux forestiers du Mort-Homme à Chattancourt, ayant de lourdes conséquences sur la disparition des tranchées et abris.

29-540, Cimetière militaire allemand à Dannevoux.

29-553, Centrale de lumière de l'ouvrage militaire dit du " Kaiser-Tunnel " à Lachalade.

29-554, Bataillon Tunnel de l'ouvrage militaire.

29-555, Hôpital de l'ouvrage militaire du " Kaiser Tunnel" à Lachalade.

29-556, Intérieur de l'ouvrage militaire dit du " Kaiser-Tunnel " à Lachalade.

29-559, Pompe à eau de l'ouvrage militaire dit du " Kaiser Tunnel" à Lachalade.

29-561, Monument militaire italien à Lachalade érigé à la mémoire de Buno et Costante Garibaldi.

29-571, Monument du Lion, œuvre de René Paris, à Fleury-devant-Douaumont érigé à l'emplacement de la chapelle Sainte-Fine par l'association de la 130^e division d'infanterie à la mémoire des soldats morts.

29-572, Monument du coq érigé à Combres-sous-les-Côtes en mémoire des soldats de la 12^e division morts aux Épargés.

29-573, Monument militaire aux Épargés en mémoire des victimes des violents combats. 100 000 hommes trouvèrent la mort.

29-574, Monument de l'ossuaire de Lachalade.

29-575, Intérieur d'un blockhaus allemand à Herméville-en-Woëvre.

29-579, Baudrier allemand de tranchée à Herméville-en-Woëvre.

29-584, Monument militaire américain Missouri à Cheppy.

29-599, Vue aérienne du fort de Liouville, commune associée à Apremont-la-Forêt.

29-600, Intérieur du casernement du fort de Liouville associé à la commune d'Apremont-la-Forêt.

29-601, Monument militaire érigé à la mémoire du lieutenant-colonel Driant, Moirey-Crépion-Flabas.

29-602, Monument militaire commémoratif des combats du 21 au 22 février 1916 érigé par Grégoire Calvet à la mémoire du lieutenant-colonel Driant à Beaumont.

29-604, Poste du commandement du lieutenant-colonel Driant à Moirey-Flabas-Crépion.

29-605 et 606, Poste de commandement du lieutenant-colonel Driant à Moirey-Flabas-Crépion.

29-607, Monument à Louis Pergaud à Marchéville-en-Woëvre.

29-609, Tombe du lieutenant-colonel Driant inhumé par les Allemands le 22 février 1916 dans la forêt de Moirey-Flabas-Crépion.

29-615, Les ruines de l'église Saint-Michel à Ornes, unique vestige d'un des neuf villages morts pour la France sur le front de Verdun.

29-624, Monument aux morts, à l'arrière-plan la mairie et l'église St-Rémy de Pareid partiellement détruite et reconstruite.

29-640, Canon de 155mm à Rupt-en-Woëvre, avec plaque d'inscription In Mémorium, 3^e RAC- Les Épargés.

- 29-654, Monument militaire allemand à Vaux-lès-Palameix.
 29-659, Observatoire militaire français à Mouilly.
 29-669, Stèle funéraire et abri-monument à Malancourt érigé à la mémoire des six compagnies du 69^e régiment d'infanterie disparues en 1916 et des soldats de la 79^e division d'infanterie US morts en 1918.
 29-675, Vestiges allemands d'un barrage routier construit à Mogeville.
 29-678, Blockhaus allemand à Mogeville.
 29-682, Chapelle Saint-Philippe-Saint-Jacques du souvenir à Vaux-devant-Damloup.
 29-683, Chapelle du souvenir Saint-Gilles de Bezonvaux construite en 1927 par les architectes Delangle et fils et inaugurée en 1932.
 29-709, Monument militaire érigé à la mémoire d'André Maginot à Bezonvaux.
 29-710, Monument érigé à Maucourt-sur-Orne à la mémoire d'André Maginot, député mobilisé chef d'un groupe de patrouilleurs tombés à cet endroit .
 29-733, Culasse d'un canon de 155mm sur le sentier historique aménagé de Bezonvaux, village entièrement détruit.
 29-777, Rares vestiges des fortifications militaires françaises réalisées en béton.
 29-778, Blockhaus allemand à Baulny adossé à l'église St-Quentin fortement endommagée.
 29-781, Soldats allemands parmi les ruines de Cheppy en février 1915, en arrière-plan l'église du village.
 29-824, Fortification allemande de la Première Guerre mondiale dans la forêt de Ville-devant-Chaumont.
 29-845, Monument aux morts de la Première et de la Seconde Guerre mondiale à Montzéville.
 29-849, Monument commémoratif de Cumières-le-Mort-Homme.
 29-853, Monument militaire américain Missouri de Cheppy.
 29-858, Monument aux morts à Béthelainville.
 29-859, Vestiges de l'ancien moulin de Cumières-le-Mort-Homme.
 29-862, Nécropole nationale d'Avocourt des soldats français morts.
 29-874, Le village de Véry Westlicher Kriegerschauplatz.
 29-899, Carrefour d'une galerie en pente à Vauquois, haut lieu de la guerre des mines.
 29-903, Cimetière allemand d'Azannes-et-Soumazannes.
 29-954, Monument militaire allemand à Vaux-lès-Palameix.
 29-955, L'église de Cuisy en ruines après les bombardements.
 29-1052, Les ruines de l'église de Saint-Michel à Ornes, unique vestige d'un des neuf villages morts pour la France sur le front de Verdun à l'issue des combats.
 29-1131, Église de Malancourt en ruines après les bombardements de Kirche in Malancourt.
 29-1132, Les ruines de l'église de Malancourt après les bombardements.
 118-597, Socle de Fabien Clesse illustrant une attaque du fort de Liouville.
 118-1046, Monuments aux morts de la Première Guerre mondiale.

Collection Alain Mangon, CIL-

- 37-89, Ossuaire et cimetière militaire de Douaumont.
 37-168, Photographie aérienne allemande d'un secteur de tranchée près d'Ornes.
 37-169, Photographie aérienne allemande du secteur fortement bombardée avec de nombreux critères à l'est d'Azannes et de Soumazannes.
 37-170, Photographie aérienne allemande d'un large secteur près de Romagne-sous-les-Côtes.

Collection Bernard Martin, CIL-

- 35-34, Un crâne humain au ravin de la mort près de Fleury-devant-Douaumont.
 35-81, Pont provisoire sur le canal de l'est à Bras-sur-Meuse.
 35-87, Soldats français entre deux chariots détruits au ravin de Froideterre sur le territoire de la commune de Fleury-devant-Douaumont.
 35-102, Calotte d'une tourelle Bussière au fort de Souville près de Fleury-devant-Douaumont, partagée

par des chevaux de frise.

43-119, Soldats français devant la sortie ouest du tunnel de Tavannes servant à l'abri des réserves et des munitions à Fleury-devant-Douaumont.

Collection Michel Massé, CIL-

27-43, Militaires à proximité de l'entrée du tunnel de Tavannes.

Collection Paul Mellier, FLPH-

29-886, La guerre 14-18- L.C.H.- Visée Paris-304- Beaumont près Charny, l'église bombardée.

29-892, Façade d'un hôtel de Brandeville lors de l'occupation par les Allemands.

29-912, Soldats allemands de la 183e division d'infanterie à Cléry-le-Petit vaquant à leurs activités alors que les habitations sont encore intactes.

29-953, Ruines de l'église de Lahayville.

29-968, Église de Montigny-devant-Sassey détruite par les bombardements.

29-1097, Monument des représailles du sculpteur Léon Cuvelle à Flabas à la mémoire des prisonniers, victimes des représailles sur le front de Verdun.

Collection Paul Meunier, FLPH-

29-1037, Soldats allemands , devant l'église de Richecourt en ruines, récupérant les cloches d'église pour les besoins de la guerre.

Collection Marie-Thérèse Minon-Merger, CIL-

38-111, L'église de Châtillon-sous-les-Côtes en ruines, à gauche des soldats français devant la cloche.

Collection Dominique Moneret, FLPH-

129-768, Monument aux morts de la Première Guerre mondiale à Mouilly.

129-1702, Vue du cimetière national militaire américain de Romagne-sous-Montfaucon.

129-1705, le cimetière militaire américain de Romagne-sous-Montfaucon.

129-1706, Entrée principale du cimetière militaire américain de Romagne-sous-Montfaucon.

Collection nationale Library of médecine, CIL-

24-187, Groupe d'infirmières de l'hôpital militaire américain de Châtillon.

24-461, Soldats américains de la 132nd Infantry dans une tranchée de première ligne à Forges.

Collection nationale Library of, CIL-

24-353, Le major Neilson G.W. devant une tente militaire d'un hôpital de campagne américain à Montfaucon-d'Argonne.

Collection Nowakowski Ferdinand, FLPH-

50-2, Colonel Jacquot commandant du 166^e régiment d'infanterie mort près d'Étain..

94-1, Carte postale allemande où la cloche d'Abaucourt est installée dans les bois pour avertir les soldats d'une attaque chimique ou d'un bombardement.

94-3, Tombes collectives d'officiers et de soldats allemands enterrés à Dannevoux.

94-7, Malancourt en ruines après les bombardements

94-10, Marchéville-en-Woëvre après les bombardements..eu.

94-12, Une rue d'Ornes traversée par un convoi militaire allemand.

94-13, École et église de Pareid détruites par les bombardements.

Collection Patiès Michèle, FLPH-

9-17, Chapelle dans une galerie du fort à Vaux-devant-Damloup.

126-4, Vue générale de la face sud du fort de Vaux-devant-Damloup, édifice théâtre.

- 126-3,Affiche Ce que j'ai vu à Vaux d'un album de treize cartes postales illustrant le fort de Vaux-devant-Damloup,.
- 126-6,Plaque du fort de Vaux-devant-Damloup commémorant l'exploit du dernier pigeon voyageur du commandant Raynal qui emporta le dernier message pendant la bataille de Verdun.
- 126-9,Infirmerie et salle d'opération du fort de Vaux-devant-Damloup..
- 126-13,Coffre simple défendant l'entrée nord-est du fort de Vaux-devant-Damloup, où le capitaine Tabourat trouva la mort.
- 126-14,Gaine conduisant au mur de contrescarpe nord-est par laquelle les Allemands se sont introduits dans le fort à Vaux-devant-Damloup.
- 126-15,Observatoire d'artillerie au fort de Vaux-devant-Damloup orienté face à la plaine de la Woëvre et débris d'une tourelle de 75mm détruite par l'explosion du dépôt de munitions.
- 126-16,Abri bétonné pour mitrailleuse flanquant la pente est du fort de Vaux-devant-Damloup.

Collection Pépin Colette,CIL-

- 25-70,Vue aérienne de Flabas et Moirey prise à partir d'un ballon à 4200 mètres d'altitude le 30 juin 1917.
- 25-75,Opération de gonflement d'un ballon d'observation à Fleury-devant-Douaumont.
- 25-158,Vue extérieure des ruines de l'église de Belleville-sur Meuse.
- 25-159,Belleville-sur-Meuse en ruines
- 25-160,Ruines du chœur de l'église de Belleville-sur-Meuse.
- 25-161,Convoi de prisonniers Allemands venant de la côte 344 le 21 août 1917, sur la rive droite de la Meuse, au nord de Vacherauville.
- 25-166,Carcasse du hangar à dirigeable de Belleville-sur-Meuse.
- 167 et 168,Champs au lieu-dit de Champneuville en ruines vues d'un ballon à 400 mètres d'altitude.
- 25-169,Photographie aérienne du champ de bataille de la côte 344 sur le territoire de Samogneux.
- 25-171,Vue aérienne de Moirey prise à 4 000 mètres d'altitude le 30 juin 1917.
- 25-229,Vue aérienne du bois de Neuville à Beaumont-en-Verdunois prise à 1400 mètres d'altitude.
- 25-231,Vue aérienne du bois de Wavrille au nord-est de Beaumont-en-Verdunois prise à 2300 mètres.
- 25-232,Vue aérienne de Beaumont-en-Verdunois prise le 13 juillet 1917 à 4200 mètres d'altitude.

Collection Petit Daniel,CIL-

- 33-34,Entrée du tunnel de Tavannes à Fleury-devant-Douaumont.
- 33-29,Le tunnel de Tavannes en octobre 1916 après la terrible explosion meurtrière.
- 33-33,Militaires français devant l'entrée du tunnel de Tavannes à Fleury-devant-Douaumont.

Collection Jean-Marie Picquart, CIL-

- 6-135,Tranchée allemande conquise détruite à la côte du Poivre près de Bras-sur-Meuse,
- 9-48,Poilu dans une tranchée avec un chien dans les bras dans le bois de Caures,Haumont-près-Samogneux.
- 11-1048,Ville-devant-Chaumont en ruines après les bombardements. Les soldats américains de la 79th division ont libéré la commune en novembre 1918.
- 16-57,Poilus à l'intérieur d'un abri aux Éparges.
- 16-68,Petit dépôt du fort de Vaux-devant-Damloup.
- 21-7,Abri camouflé de la 101st Field Artillery,Américaine le long d'une route boueuse près de Samogneux.
- 21-12,Abri en béton utilisé par les soldats américains de la 129th Infantry, 33nd Division à Montzéville.
- 21-14,Abris militaires à la Cigalerie photographiés à trois cents mètres au sud de la montagne de Vauquois.
- 21-15,Abris militaires construits par les Allemands, devenus quartier général des soldats américains de la 1st Artillery Field Brigade à Cheppy.
- 21-20,Soldats américains de l'ambulance,compagnie n°12, administrant les premiers soins à un blessé

près de Lahayville.

- 21-23, Une ambulance Ford de la 26th Division américaine dans un fossé après avoir été prise pour cible des tirs allemands le 30 avril 1918 à Beaumont.
- 21-29, Soldats américains de l'American national Red Cross à Cheppy durant la Première Guerre mondiale, le 10 octobre 1918 proposant des rafraîchissements.
- 21-30, Soldats américains du 101st Engineers, transportant des pierres dans une boîte de munition afin d'aménager une route près de Samogneux.
- 21-36, Ânes de petites tailles utilisés par les Allemands comme animal de bât et capturés par les soldats américains de la 5th Army Corps lors de leur avancée dans les forêts de Montfaucon-d'Argonne.
- 21-46, Une position d'artillerie camouflée de la 102^d Field Artillery américaine près de Beaumont.
- 21-51, Artilleurs américains coopérant avec les soldats de la 29th division en position sur une route occupée par les Allemands près de Samogneux.
- 21-52, Soldats américains de la 103^d Field Artillery inspectant un canon près de Samogneux.
- 21-53, Artilleurs américains autour d'un canon de 155 mm coopérant avec des soldats de la 29th division, en position sur une route occupée par les Allemands près de la côte du Roche à proximité de Samogneux.
- 21-56, Artilleurs américains de la Battery D. 128th Field Artillery, près de Vauquois.
- 21-71, Une des six voitures et huit camions pris aux Allemands à Mouilly par les soldats américains de la 100nd Infantry.
- 21-74, Soldats américains contraints de s'exposer faute d'abris derrière un monticule de déchets constitués des boîtes des rations vides près de la Vallée de la mort et de Samogneux.
- 21-79, Avion allemand tombé entre Montfaucon et Cierges-sous-Montfaucon.
- 21-81, Soldats allemands fait prisonniers poussant un avion allemand pour le camoufler sous des arbres à Cheppy.
- 21-82, Avion américain abattu par les Allemands à une altitude de 600 mètres près de Septsarges, 9th Perce Squadron.
- 21-87, Bains-douches et amas de vêtements qui trouveront preneurs parmi les soldats américains de la "32nd Division" près de Montfaucon-d'Argonne.
- 21-84, Avocourt occupé par des soldats des premières lignes de la 79th division.
- 21-89, Ballon d'observation américain de la "6th Compagny" photographiée entre Cuisy et Montfaucon-d'Argonne, touchés par un avion allemand.
- 21-92, Cantonnement de soldats américains de la 79th division à Samogneux.
- 21-98, Premiers bateaux militaires américains naviguant sur la Meuse utilisée près de Bras-sur-Meuse.
- 21-102, Transport de soldats américains blessés à Cuisy.
- 21-103, Blockhaus allemand près d'Avocourt réutilisé par les Américains avant l'offensive Meuse-Argonne.
- 21-104, Sommet d'une colline à la lisière du bois de la Grande Montagne à deux kilomètres à l'ouest de Wavrille, avec au centre les bâtiments abandonnés d'un camp allemand repris par les troupes franco-américaines lors de l'offensive Meuse-Argonne.
- 21-111, Brabant-sur-Meuse en ruines après les bombardements
- 21-114, Briulles-sur-Meuse peu après la fin de la Première Guerre mondiale, quelques maisons portant encore des traces du bombardement au bord de la route.
- 21-115, Briulles-sur-Meuse durant l'avancée des troupes américaines durant l'offensive Meuse-Argonne.
- 21-120, Le lieutenant Lanniger de la 102^d Field Artillery derrière un bureau de Fortune à Mouilly avant le départ des troupes vers l'Allemagne.
- 21-122, Bâtiment Häupter Brandplatz érigé par les Allemands sur la route au nord de Cierges-sous-Montfaucon.
- 21-131, Camion militaire français accidenté sur la route entre Malancourt et Cuisy.
- 21-137, Camouflage d'une batterie en action de la 7th Field Artillery entre Beaumont et Rambercourt.
- 21-145, Camps militaires américains sur une colline près de Haumont-près-Samogneux.

21-146,Camps militaire américain établi à proximité de Cheppy en ruines lors de l'arrivée des troupes de la 1st division.

21-147,Soldats américains de la 101st Infantry, 26th Division ,cantonnant dans une rue près de Samogneux.

21-148,Campement militaire américain des soldats de la 1st division installé à flanc de coteau auprès des ruines de Cheppy.

21-154,Canon de 155mm du 86th régiment, et quartier général de la 80th division en arrière- plan à Béthincourt.

21-161,Un canon de la batterie D de la 101st Field Artillery de l'armée américaine ayant éclaté tuant trois soldats et faisant trois blessés près de Bras-sur-Meuse.

21-175,Carte militaire américaine illustrant les opérations stratégiques,des différents corps d'armée en Meuse-Argonne.

21-182,Soldats américains de la 26th division prenant un rapide repas à Mouilly.

21-187,Central téléphonique de la 52nd brigade de l'armée américaine à Mouilly.

21-190,Crépion en ruines après les bombardements

21-191,Panorama d'un champ de bataille, photographié de la "Cigalerie" le 15 février 1919, à trois cents mètres au sud de la montagne Vauquois.

21-204,Chariot prit par les soldats de la 26th division aux Allemands.

21-208,Soldats américains dans une rue de Cheppy le 6 octobre 1918, avec la tente de la Croix rouge et un panneau rappelant l'occupation allemande.

21-209,Chevaux de la 101st Field Artillery buvant l'eau d'un ruisseau près d'un moulin en ruines à Bras-sur-Meuse.

21-216,Château de Louppy-sur-Loison photographié le 23 novembre 1918 par les services photographiques de l'armée américaine après qu'il ai été un quartier général allemand.

21-225,Cimetière militaire allemand au nord de Brioules-sur-Meuse.

21-227,Cimetière militaire américain près de la ferme St-Hippolyte entre Brioules-sur-Meuse et Septsarges.

21-228,Cimetière militaire américain surplombant les ruines de Cheppy.

21-229,Cimetière américain près de Cierges-sous-Montfaucon.

21-230,Cimetière militaire américain de Cuisy où reposent les soldats de la 4th division.

21-231,Prisonniers allemands en présence de soldats français à Mouilly 1915, Prisonniers.

21-233,Soldats américains de la " 26th Division " lors de la distribution de miches des pains et des ravitaillements entre Samogneux et Haumont-près-Samogneux

21-234,Cimetière militaire américain où reposent les corps des soldats de la 77th division et de la 37th division à Montigny-devant-Sassey.

21-235,Cimetière militaire américain de Romagne-sous-Montfaucon.

21-236,Cimetière américain de Septsarges.

21-261,Soldats américains du 104th Field Artillery, 27th Division Band, donnant un concert pour les soldats de la 26st division près de Marre

21-265,Soldats de la 101st Engineers travaillant sur une route construite en huit heures à Mouilly.

21-275,Panorama de la côte 252 arrachée à l'ennemi par les soldats américains de la 80th division près de Brioules-sur-Meuse en décembre 1918, avec au premier plan des fils de fer barbelés et d'anciennes tranchées allemandes conquises.

21-277,La côte 361 au-delà de Gibercy, écart de Damvillers, à l'endroit où se sont arrêtés les soldats américains de la 79th division.

21-280,Cratère de mine au sommet de la montagne Vauquois à deux kilomètres à l'est de Boureuilles.

21-281,Soldats américains du 101st Engineers travaillant dans une tranchée près de Vacherauville.

21-289,Le capitaine de la Croix-Rouge américaine accrochant un écriteau signalant la présence d'un avant-poste sanitaire médical installé à la côte du Roche près de Samogneux.

21-291,Crépion en ruines après les bombardements

21-292,Cuisine des soldats du "101st Field Antillery ", de l'armée américaine près de Samogneux.

21-293, Tombes de soldats américains près de Montzéville.

21-295, Une usine de campagne dans un camp militaire américain de la '101st Infantry', près de Samogneux

21-297, Soldats américains devant une cuisine de campagne du 102^d Field Artillery près de Beaumont-en-Verdunois.

21-305, Sommet de la côte 298 près de Vacherauville.

21-306, Panorama de Damvillers depuis le clocher de l'église détruit par les bombardements.

21-113, Brancardiers américains du 317th Field Signal Bataillon transportant le dernier prisonnier allemand à Montfaucon-d'Argonne.

21-426, Épouillage des soldats américains de la 125th Infantry 32nd division revenant du front Montfaucon-d'Argonne..

21-431, Explosion d'obus allemands par le Réclamation and Démolition Office, Field Ammunition Office, 1st Army Romagne-sous-Montfaucon.

21-357, Dépôt de munitions allemandes abandonnées près d'une voie ferrée droite dans la forêt de la montagne derrière Mouilly.

21-372, L'église en ruines d'Aincreville conquise par les soldats américains du 61st Infantry.

21-373, Dessin du capitaine E. Peixotto illustrant les ruines de l'église de Cierges-sous-Montfaucon.

21-374, Intérieur de l'église de Consenvoye en ruines avec un maréchal- ferrant et son cheval.

21-375, Intérieur de l'église de Dannevoux.

21-376, Militaires du 117^e RIT^{TT} près de l'église bombardée de Fresnes-en-Woëvre.

21-388, Église de Romagne-sous-les-Côtes détruite par des tirs d'artillerie.

21-400, Batterie d'artillerie du 103^e régiment de la 26th division traversant Mouilly.

21-440, Fanfare militaire américaine de la 315th Infantry se livrant à une parade mimique à Damvillers.

21-441, Bombes allemandes entreposées à Dannevoux.

21-454, Militaires du 117^e régiment d'infanterie territoriale à Fresnes-en-Woëvre.

21-463, Soldats américains de la 310th Engineers démolissant des murs des maisons en ruines à Cheppy,

21-464, Soldats américains du Génie creusant des excavations sur un versant d'une colline à Samogneux.

21-498, La Vallée de la mort, près de Samogneux où était stationnée la 26th division de l'armée américaine.

21-499, Entrée de la "Vallée de la mort", le 27 octobre 1918, théâtre de terribles combats de Samogneux.

21-501, Lahayville en ruines après les bombardements, au premier plan des soldats américains du génie, Compagny B 1st Engineers, à l'arrière-plan la butte de Montsec.

21-517, Soldats américains du 117th Field Battalion Signal Corps, Compagnies B. et C. installant des lignes téléphoniques à proximité d'une tranchée de première ligne sous un ancien ponceau à Montigny-devant-Sassey.

21-519 Locomotives militaires de la 21st Light Railwail Engineers à Cheppy.

21-521, Logements d'officiers allemands éclairés à l'électricité et équipés de baignoires à Étraye.

21-532, Soldats américains parmi les ruines de Malancourt.

21-586, Dans la Vallée de la mort au bois Belleux soldats américains de la 103^d Field Artillery près d'une mitrailleuse anti-aérienne dans le secteur de Haumont-près-Samogneux.

21-592, Colline de Montfaucon-d'Argonne, vue prise par les services photographiques de l'armée américaine le 1^{er} avril 1919 depuis le sommet de la côte 308, au sud-ouest de Cuisy..

21-593, Vue aérienne des ruines de Montfaucon-d'Argonne, village repris aux Allemands par les troupes américaines durant les premiers jours des combats de la bataille Meuse-Argonne.

21-594, Les ruines de Montfaucon-d'Argonne le 22 décembre 1918, village reprit aux Allemands par les troupes de la 79th division 7th Army Corps 1st Army des combats de la bataille Meuse-Argonne.

21-598, Scène de rue à Mouilly montrant un embouteillage de véhicules militaires de la 26th division de l'armée américaine se dirigeant vers le front.

21-602, Monsieur Rebella Ely membre de la Yong mens christian association distribuant des cigarettes aux soldats américains près d'un dépôt d'armes et de munitions de Cierges-sous-Montfaucon.

21-603, Importantes quantités de munitions allemandes entreposées le long d'une voie ferrée près de Brandeville.

21-608, Newton Diel Baxter-Douglas Mac Arthur, le capitaine Dettweiler et des officiers français au fort de la Marre.

21-609, No Man's Land au-delà des tranchées américaines, à l'arrière-plan, on aperçoit Lahayville.

21-610, Observatoire militaire allemand repris par les soldats américains de la 79th division à Consenvoye.

21-611, Photographie du 2 octobre 1918 de l'observatoire allemand aménagé dans une maison à Montfaucon-d'Argonne fortement endommagé dans une rue en ruines.

21-612, Observatoire allemand de batteries lourdes érigé au sommet de la colline sur les ruines de l'église collégiale Saint-Laurent de Montfaucon-d'Argonne.

21-613, Étage supérieur de l'observatoire allemand le 17 octobre 1918 aménagé dans une maison à Montfaucon-d'Argonne et utilisé notamment par le Kronprinz commandant en chef de la 5^e armée allemande.

21-614-615, Observatoire allemand aménagé dans une maison à Montfaucon-d'Argonne et utilisé par "Kronprinz" commandant en chef de la 5^e armée allemande, devenu sous l'occupation américaine un poste de commandement et d'observation de la "3rd Division" et de la "5th Army Corps 80th division.

21-616, Obstacle en béton antichars et construit par les Allemands sur la butte de Montfaucon-d'Argonne.

21-617, Soldat américain debout près d'un obus allemand de 1m20 de haut à Dannevoux.

21-644, Dessin du capitaine W. Morgon illustrant une opération de nettoyage menée par les soldats américains à Cierges-sous-Montfaucon.

21-648, Panorama d'une vallée près de Samogneux

21-652, Passage emprunté par l'infanterie américaine en direction de Montfaucon-d'Argonne où de nombreux combats désespérés.

21-658, Pièces d'artillerie de la Battery D, 103^d Field Artillery de l'armée près de Samogneux.

21-665, John Stantz, de la "3rd Police Military of 3rd Division", police militaire, inspectant les ruines de Montfaucon-d'Argonne afin de trouver des positions de tirs stratégiques pour des snipers.

21-678, Soldat américain avec sa caméra sur un pont en bois près de Brabant-sur-Meuse.

21-683, Poste américain d'artillerie près d'Étraye le dernier tir a lieu et le drapeau est hissé à l'entrée en vigueur de l'armistice.

21-690, Entrée d'un poste d'observatoire militaire allemand à Consenvoye.

21-694, Poste de commandement militaire américain de la 101st Field Artillery, 26th division' près de Samogneux. Un poste de secours de la 102nd Ambulance Compagny.

21-700, Vue du poste de secours américain de la "102^d Ambulance Company près de Samogneux

21-714, Prisonniers allemands transportant des soldats américains blessés sur une route à Boureuilles.

21-716 Soldats américains faits prisonniers par les Américains de la 316th Infantry tenant leurs rations de pain près de Brabant-sur-Meuse.

21-718, Prisonniers allemands capturés près de Dun-sur-Meuse et photographiés dans une rue de Cléry-le-Grand.

21-720, Prisonniers allemands capturés par des soldats américains de la 26th division lors de la bataille de Saint-Mihiel.

21-721, Soldats allemands fait prisonniers par les soldats américains de la 26th division près de Vacherauville.

21-749, Provisions de nourriture acheminées par trains, puis transportées sur le front par des soldats américains de la "102nd Infantry 26th Division " entre Samogneux et Haumont-près-Samogneux.

21-757, Camouflage du quartier général de la 5th Army corps à Cheppy.

21-761, Quartier général de la 84th Brigade Headquarters, 42nd division près de Fresnes-en-Woëvre.

21-766, Allée camouflée donnant accès au quartier général des troupes américaines de la 26th division

le 18 octobre 1918 à Bras-sur-Meuse.

21-768, Quartier général du 101st Engineers de la 26th division de l'armée américaine installée dans une grande maison de Bras-sur-Meuse.

21-776, Railway Naval Guens de la 26th division de l'armée américaine, utilisée pour accompagner l'avance franco-américaine sur le front de Verdun près de Belleville-sur-Meuse

21-825, Une rue de Romagne-sous-Montfaucon en ruines.

21-829, Route camouflée près de Forges .

21-835, Restes d'une cheminée d'habitation à Haucourt près de Malancourt.

21-838, Une rue de Mouilly en ruines le 17 septembre 1918.

21-844, Soldats américains du 103^e Engineers réparant un pont à Boureuilles.

21-864, Ancienne scierie occupée par les Allemands sur la route de Beaumont-Laneuville où la 356th Infantry, 89th Division a été bombardée pour la dernière fois à 10h45 en novembre 1918.

21-872, Soldats américains de la 315th Infantry 39th division lors d'un service funèbre à proximité d'Étraye, le 13 novembre 1918.

21-879, Soldat américain assis sur le bord d'un sentier au nord de Septsarges le 26 septembre 1918.

21-882, Soldat américain portant un casque allemand et une croix de fer, dirigeant le trafic à un carrefour de Cheppy.

21-888, Soldats américains buvant de l'eau minérale allemande le 4 novembre 1918 à Aincreville.

21-891, Soldats américains de la Compagny B. 108th Machine Gun Bataillon 28th division se reposant à Boureuilles.

21-892, Soldats américains tenant des fusils allemands et portant de lourds plastrons de cuirasse et des casques allemands à Béthincourt.

21-893, Soldats américains devant un panneau allemand dans le bois de Cheppy.

21-900, Soldats américains à Louppy-sur-Loison.

21-901, Soldats de la Compagny A 527th Labor Bataillon plaisantant avec les os du cimetière à Malancourt.

21-902, Soldats américains sur la butte de Montfaucon-d'Argonne observant à la jumelle en direction du bois d'Ogon afin de mieux ajuster les tirs d'artillerie.

21-903, Soldats américains photographiés derrière un pan de mur en ruines à Montfaucon-d'Argonne l'un d'eux observant à l'aide d'un appareil binoculaire au-delà du bois de Septsarges.

21-908, Soldats américains de "l'Headquaters Compagny, 1st Division" entrant dans un bâtiment en ruines par un trou causé par un bombardement à Romagne-sous-Montfaucon.

21-909, Soldats américains parmi les ruines des maisons de Romagne-sous-Montfaucon.

21-910, Soldats américains photographiés parmi les ruines de Romagne-sous-Montfaucon.

21-922, Soldats américains du génie, de la Compagny A. 103nd Engineers, retirant des fils de fer barbelés d'une route à Boureuilles.

21-923, Soldat américain du Génie réparant un pont traversant la Meuse.

21-925, Soldats américains de la 26th Infantry traversant le village en ruines de Fresnes-en-Woëvre.

21-927, Soldats américains accueillis par des jeunes écoliers à Fresnes-en-Woëvre.

21-937, Soldats américains blessés à bord d'un camion en route vers l'hôpital de Malancourt.

21-942, Soldats américains de la Compagny D. dans un cratère creusé par l'explosion d'un obus Samogneux.

21-943, Deux soldats américains regardant la vallée de la mort d'Haumont-près-Samogneux.

21-952, Constructions militaires utilisées par les Allemands comme " Clabhausse"" et réaffectées à un service américain d'ambulances de la 314th ambulance Compagny 79th division près d'Étraye.

21-955, Camion militaire américain près d'Avocourt aménagé en station mobile de radio.

21-957, Station radio-militaire mobile installée au quartier général provisoire de la 52nd brigade américaine à Mouilly.

21-963, Tentes d'herbes hautes composées par des soldats américains de la 101st Infantry 26th Division Samogneux.

21-968, Le lieutenant-colonel Roosevelt, fils du président américain, en compagnie de son épouse à

Romagne-sous-Montfaucon.

21-988, Tombes américaines à l'ouest du bois communal de Cierges-sous-Montfaucon.

21-989, Soldats américains de la 26th division se lavant dans des abreuvoirs aménagés à Rupt-en-Woëvre.

21-991, Tombes de soldats américains près d'une tranchée, à l'orée du bois de Forges, Briulles-sur-Meuse.

21-1011, Tranchées occupées par des soldats américains de la 26th Division, Haumont-près-Samogneux.

21-1014, Transports de soldats américains blessés près d'une route de Montzéville par les services sanitaires de la "108th Sanitary Train 33rd Division", qui utilisent des voitures à bras pour évacuer en toute sécurité les blessés vers l'arrière, les ambulances étant systématiquement bombardées.

21-1016, Véhicules militaires américains transportant de l'eau à Brabant-sur-Meuse.

21-1025, Trésauvaux en ruines après les bombardements de la Première Guerre mondiale " Le Saillant de Saint-Mihiel.

21-1030, Une vallée dévastée près de Samogneux.

21-1037, Vaux-lès-Palameix en ruines après les bombardements.

21-1052, Panneaux de direction allemande à l'angle d'une route à Viéville-sous-les-Côtes.

21-1057, Ambulances et véhicules militaires américains traversant un pont hâtivement réparé par les soldats du Génie à Boureuilles.

29-179, Carte militaire illustrant l'avancée des armées américaines de la plaine de la Woëvre.

35-86, Péniche de la Croix rouge coulée et barrant un tronçon du canal de l'est à Bras-sur-Meuse.

46-1016, Dans la forêt d'Apremont-la-Forêt, illustration de la revue Le Pays de France illustrant un poste d'observation.

FLPH

97-101, Ruines de Bras-sur-Meuse.

97-644, Un centre de rassemblement des malades et des blessés à Vigneulles-lès-Hattonchâtel.

97-680, Glacis d'un fort situé sur la commune de Vaux-devant-Damloup.

118-215, Chemin en forêt aménagé par des soldats allemands à Pareid.

118-332, Soldats allemands à Vigneulles-lès-Hattonchâtel.

118-336, Carte postale allemande illustrant la plaine de la Woëvre.

118-418, La grande rue de Beaumont-en-Verdunois.

118-422, La grande rue à Beaumont.

118-538, Campagne 1914-1918, Bombardements et Ruines, Xivray-et-Marvoisin.

118-539, Intérieur de l'église bombardée de Xivray curieux restes, la statue de la Vierge préservée des bombardements de l'église de Xivray-et-Marvoisin.

118-540, Xivray- Obus allemand avec les ruines de l'église.

118-541, L'église de Xivray détruite par les bombardements.

118-542-543, Le village de Xivray détruit par les bombardements .

118-544, Église de Xivray. Le cadran dans sa chute reste intact.

118-545, Église de Xivray détruite par les bombardements .Une statue reste intacte'.

118-546, La guerre en Lorraine. Xivray-Marvoisin. Église et maison d'école.

118-1045, Les Éparges en ruines

118-1283, Intérieur de l'église de Belleville-sur-Meuse.

118-1299, Bombardements de la route d'Étain, en arrière-plan le cabaret rouge et le fort de Souville.

118-1300-1301-1303-1308-1309, Un aspect du fort de Vaux-devant-Damloup.

118-1307, 3745 Bataille de Verdun. Fort de Douaumont entrée. Entrance to the fort af Douaumont.

118-1310, Fossés du fort de Vaux-devant-Damloup.

118-1311, Le fort de Vaux, dont l'héroïque défense par le commandant Raynal et une poignée de braves fut l'une des plus sublimes de notre histoire.

118-1315, Le ravin de la Mort, théâtre des violents combats près de Vaux-devant-Damloup.

118-1316, Emplacement d'une batterie d'artillerie surplombant le ravin de la mort à Vaux-devant-

Damloup.

118-1320,Le fort de Vaux, contre lequel les Allemands s'acharnèrent, il fût pris par eux le 8 juin 1916, après 7 jours et 7 nuits de défense héroïque, cinq mois plus tard nous le reprenions définitivement..

118-1321,Le fort de Vaux-devant-Damloup.

118-1322,Le fort de Souville à Fleury-devant-Douaumont ,les Allemands ne purent reprendre malgré de furieuse attaque.

118-1323,Le fort de Vaux-devant-Damloup au cours de la Première Guerre mondiale, " Ce qui reste des murs d'enceinte, effet de notre artillerie.

118-1325,Le fort de Vaux-devant-Damloup dont l'héroïque résistance de nos hommes, sous les ordres du commandant Raynal sera une gloire française.

118-1327,Le fort de Souville à Fleury-devant-Douaumont.

118-1337,Transfert solennel des 52 cercueils représentant les secteurs de la bataille de Verdun à l'ossuaire de Douaumont.

118-1350,Monument du Mort-Homme de Chattancourt.

18-1351,Soldats français au milieu des ruines de l'église.

118-1354,Fleury-devant-Douaumont. Monument aux morts,commune héroïque, disparut jusqu'à la dernière pierre dans l'effroyable tourment, et s'est acquis les titres de la reconnaissance éternelle de la patrie.

118-1355,Monument élevé à la mémoire du colonel Driant et à son bataillon au bois des Caures sur la commune de Moirey-Flabas-Crépion.

118-1361,Monument aux morts de la 40^e division d'infanterie du Mort-Homme près de Chattancourt.

118-1364,Le fort de Vaux détruit dont l'héroïque résistance de nos hommes, sous les ordres du commandant Raynal sera une des gloires françaises

118-1936,Église de Lahayville en ruines après les bombardements.

118-1965,Apremont-la-Forêt ,Apremont mit fort Liouville ",

118-1966,Barricades dressées dans une rue d'Apremont-la-Forêt..

118-1967,Église d'Apremont-la-Forêt.

118-1968,Château d'Apremont-la-Forêt.

118-1969,Champs de bataille dévastés dans le secteur du Bois-Brûlé près d'Apremont-la-Forêt.

118-1970,Positions dévastées par les mines, dénommées Tête à vache àApremont-la-Forêt.

118-1973,Ailly près de Saint-Mihiel vue du fort du camp des Romains.

118-1988,Intérieur de l'église Saint-Michel de Saint-Mihiel.

118-1995,Chauvencourt en ruines après les bombardements.

118-2000,Casernes à Chauvencourt.

118-2001,Panorama de la vallée de la Meuse à Chauvencourt.

118-2037,Vue panoramique de Creue.

118-2038,Maisons en ruines à Vigneulles-lès-Hattonchâtel.

118-2039,Panorama de Creue, commune associée à Vigneulles-lès-Hattonchâtel.

118-2040,Convoi militaire allemand traversant une rue de Vigneulles-lès-Hattonchâtel.

118-2041,Cavaliers allemands traversant une rue de Vigneulles-lès-Hattonchâtel.

118-2042,Intérieur de l'église de Vigneulles-lès-Hattonchâtel.

118-2043 et 2048 Panorama de Vigneulles-lès-Hattonchâtel.

118-2047, Soldats allemands dans une rue de Vigneulles-lès-Hattonchâtel.

118-2050,Une place de Vigneulles-lès-Hattonchâtel.

118-2051,Église en ruines de Vigneulles-lès-Hattonchâtel .

118-2052,Bombardement à proximité de la gare de Vigneulles-lès-Hattonchâtel.

18-2053,Crypte de l'église de Vigneulles-lès-Hattonchâtel.

118-2054,Église de Vigneulles-lès-Hattonchâtel parmi les ruines.

118-2064,Entrée Est de Saint-Maurice-sous-les-Côtes.

118-2068,Route en lacet menant à une carrière de pierre à Saint-Maurice-sous-les-Côtes.

118-2069,Panorama d'une route à lacets à une carrière de pierre à Saint-Maurice-sous-les-Côtes.

118-2081 Route forestière menant à Hattonchâtel.

118-2083, Maisons allemandes dans le secteur de la grande tranchée de Calonne.

118-2100, Hêtre rouge d'une forêt meusienne détruit par un bombardement.

118-2103, Soldats français à leurs lessives sur les bords de la rivière à Fresnes-en-Woëvre.

118-2107 Panorama de Combres-sous-les-Côtes.

118-2108 Soldats allemands en faction devant l'entrée de Combres-sous-les-Côtes.

118-2109 et 2110, Combres-sous-les-Côtes.

118-2111, Versant d'une colline près de Combres-sous-les-Côtes.

118-2112, Panorama de Combres-sous-les-Côtes.

118-2116, Côte des Hures, colline au nord de la commune des Épargés.

118-2117, Collines près de Combres-sous-les-Côtes.

118-2119, Soldats allemands devant l'église de Marchéville-en-Woëvre.

118-2363, Champs dévastés du bois d'Ailly près d'Apremont-la-Forêt.

118-2462, Champs de bataille du secteur du Bois-Brûlé d'Apremont-la-Forêt, théâtre de violents combats.

118-2463, Champs de bataille dévastés du bois d'Ailly près d'Apremont-la-Forêt.

118-2468, Cimetière allemand du Bois-Brûlé près d'Apremont-la-Forêt.

118-2477, Soldats allemands devant un abri aménagé dans la forêt du bois Brûlé près d'Apremont-la-Forêt.

118-2478, Officiers allemands prenant le café devant un abri, forêt du Bois-Brûlé, d'Apremont-la-Forêt.

118-2482, Soldats allemands à proximité de leurs abris dans le secteur du Bois-Brûlé d'Apremont-la-Forêt.

118-2483, Fortifications allemandes dans le secteur du Bois-Brûlé près d'Apremont-la-Forêt.

118-2484 et 2485, Tranchée allemande dans le secteur du Bois-Brûlé près d'Apremont-la-Forêt.

118-2486, Installations militaires à proximité du front dans le secteur du Bois-Brûlé d'Apremont-la-Forêt.

118-2505, Gourbis en Woëvre . carte censurée.

118-2532, Groupe de généraux près de la ferme de la Commanderie au bois d'Ailly.

118-2763, Ambulancier volontaire américain avec sa Ford à Bras-sur-Meuse.

118-2807, Maisons bombardées par une torpille d'avion à Saint-Mihiel après la libération du saillant.

118-2809, Soldats français et civils devant un pont sur la Meuse à Saint-Mihiel.

118-2834, Tranchée allemande en béton près d'Apremont-la-Forêt.

118-2837, Entrée principale du fort de Tavannes sur le territoire de la commune d'Eix.

118-3049, Panorama des ruines de Combres.

118-3050, Carte postale allemande représentant les hauteurs de Combres.

118-3051, Soldats allemands parmi les maisons détruites à Combres.

118-3052 et 3054-3055, L'église de Combres détruite par les bombardements.

118-3053, Vue latérale de l'église de Combres détruite par les bombardements.

118-3056, Une rue de Combres à l'arrière-plan plusieurs groupes de soldats allemands.

118-3057, Soldats allemands devant l'école de Combres.

118-3058, Combes, un ouvrage militaire allemand classé monument historique.

118-3059, L'ancienne gare de Combres bétonnée par les Allemands.

118-3060, Entrée des tunnels allemands située sur la route de Saint-Rémy à Combres.

118-3074, Baignade des soldats allemands près de Foameix-Ornel.

118-3075, Ancien restaurant à Étain transformé en blockhaus servant de QG au Kronprinz.

118-3076, L'église de Fresnes-en-Woëvre, en ruines et entourée de ruines.

118-3077, Façade de l'église de Fresnes-en-Woëvre.

118-3079, Quartier de l'église en ruines de Fresnes-en-Woëvre.

118-3080, Chœur de l'église de Fresnes-en-Woëvre.

118-3081, L'église de Fresnes-en-Woëvre, un effet curieux, par le choc de l'explosion, le sommet du clocher s'est retourné et est resté suspendu à travers la toiture.

118-3082,La grande place en ruines à Fresnes-en-Woëvre.

118-3083,Intérieur de l'église de Fresnes-en-Woëvre en ruines, une flèche du clocher retombée sur le toit

118-3084,Maisons en ruines rue de Metz à Fresnes-en-Woëvre.

118-3085,Église en ruines à Fresnes-en-Woëvre et vestiges d'un blockhaus allemand.

118-3086,Le monument du général Marguerite à Fresnes-en-Woëvre, à l'arrière-plan les maisons en ruines.

118-3087,Ruines d'une boulangerie à Fresnes-en-Woëvre...

118-3088,Fresnes-en-Woëvre en ruines.

118-3089-3090,L'hôtel de ville de Fresnes-en-Woëvre, place Marguerite, incendiée par les Allemands.

118-3091,Maisons détruites à Fresnes-en-Woëvre, à l'arrière-plan le monument du général Marguerite.

118-3092,Une rue de Fresnes-en-Woëvre et ses maisons en ruines.

118-3093,Maisons détruites dans un quartier à Fresnes-en-Woëvre.

118-309, Maisons de la place Marguerite à Fresnes-en-Woëvre.

118-3096,Tombes des civils français fusillés à Fresnes-en-Woëvre.

118-3097,Maisons en ruines et détruites à Fresnes-en-Woëvre.

118-3098,Un groupe de soldats français assit devant l'église de Fresnes-en-Woëvre.

118-3099,Façade de l'église de Fresnes-en-Woëvre .

118-3100,Clocher de l'église de Fresnes-en-Woëvre émergeant des ruines de l'édifice.

118-3101 et 3104,Soldats français devant des maisons à Fresnes-en-Woëvre.

118-3102,Maisons de la place Marguerite à Fresnes-en-Woëvre détruites par les bombardements.

118-3112,Prisonniers français sur une place à Hattonchâtel.

118-3116,Carte postale allemande montrant des soldats allemands dans une rue d'Ornes.

118-3117,Prisonniers français sur une place d'Hattonchâtel.

118-3120,Maisons à Pareid détruites par les bombardements.

118-3122,Civils parmi les ruines d'une maison à Hattonchâtel.

118-3124,Soldats allemands à Pareid.

118-3125,Mairie d'Hattonchâtel détruite par les bombardements.

118-3126,Soldats allemands sur une place baptisée "Ludwigsplatz" à Hattonchâtel.

118-3127-3129, Soldats allemands et attelage des chevaux dans une rue d'Hattonchâtel.

118-3131,Orchestre militaire allemand.

118-3132,Officier allemand et prêtre dans le sous-sol d'une chapelle à Hattonchâtel où ils installèrent leurs messes des officiers.

118-3133,Soldats allemands parmi les ruines des maisons à Hattonchâtel.

118-3134,Soldat allemand photographié près des tombes allemandes dans le cimetière d'Hattonchâtel.

118-3135,L'église d'Hattonchâtel.

118-3137,Soldats allemands parmi les ruines d'Hattonchâtel.

118-3138,Soldats allemands parmi les ruines d'une maison d'Hattonchâtel où logeait l'état-major français..

118-3139 et 3141,Soldats allemands à l'intérieur de l'église d'Hattonchâtel.

118-3140,Soldats allemands autour d'un arbre de Noël dressé au sein de l'église d'Hattonchâtel.

118-3142, Soldats allemands parmi les décombres du cloître de l'église d'Hattonchâtel.

118-3143 et 3144, Soldats allemands parmi les ruines du cloître de l'église d'Hattonchâtel.

118-3145, Soldats allemands les ruines des maisons à Hattonchâtel.

118-3147-3148,Cloître de l'église d'Hattonchâtel en ruines.

118-3149,Une rue d'Hattonchâtel en ruines après les combats.

118-3150,Entrée principale de l'église et du cloître d'Hattonchâtel détruits par les bombardements.

118-3151, Hattonchâtel et la plaine de la Woëvre en arrière-plan.

118-3152,Hattonville et Hattonchâtel.

118-3194,Maisons en ruines à Marchéville-en-Woëvre après les bombardements.

118-3195,L'église de Marchéville-en-Woëvre détruite par les bombardements.

118-3196, Soldats allemands sur une place de Marchéville-en-Woëvre.
 118-3197, Soldats allemands parmi les maisons en ruines de Marchéville-en-Woëvre.
 118-3198 Maisons de Marchéville-en-Woëvre détruites par les bombardements.
 118-3199, Soldats allemands dans une rue principale de Marchéville-en-Woëvre..
 118-3201, Ruines de Marchéville-en-Woëvre après les bombardements.
 118-3209, Églises et maisons de Mogeville détruites.
 118-3210, Maisons de Montfaucon-d'Argonne détruites par les bombardements.
 118-3211, Soldats allemands devant les maisons détruites à Montfaucon-d'Argonne.
 118-3212, Soldats parmi les ruines de Montfaucon-d'Argonne.
 118-3228, Soldats allemands sur une berge d'eau à Vacherauville en Woëvre.
 118-3229, Soldats allemands dans une rue de Romagne-sous-Montfaucon.
 118-3247, Prisonniers de guerre français dans le bois d'Ailly près d'Apremont-la-Forêt.
 118-3279, Panorama de Saint-Maurice-sous-les-Côtes, photographié par un soldat allemand montrant des habitations et une église intacte.
 118-3288, Carte postale allemande illustrant Saint-Remy-la-Calonne en ruines, village qui a servi de cantonnement à différentes unités et a fini en ruines.
 118-3315, Vigneulles-lès-Hattonchâtel : deux soldats allemands contemplant la campagne.
 118-3316, Photographie aérienne de Vigneulles-lès-Hattonchâtel.
 118-3317, Soldats allemands dans une rue dévastée de Vigneulles-lès-Hattonchâtel.
 118-3318, Maisons détruites à Vigneulles-lès-Hattonchâtel après les bombardements.
 118-3319, Soldats allemands, chevaux, voitures hippomobiles dans les ruines à Vigneulles-lès-Hattonchâtel.
 118-3320, Prisonniers de guerre français traversant une rue de Vigneulles-lès-Hattonchâtel.
 118-3321, Prisonniers de guerre français capturés au bois d'Ailly à Vigneulles-lès-Hattonchâtel.
 118-3322, Soldats allemands dans une rue de Vigneulles-lès-Hattonchâtel.
 118-3327 et 3330, Soldats allemands parmi les ruines de Vigneulles-lès-Hattonchâtel.
 118-3328, Soldats allemands au cimetière militaire de Vigneulles-lès-Hattonchâtel.
 118-3331, Soldats allemands dans une rue de Vigneulles-lès-Hattonchâtel.
 118-3332, Convoi militaire allemand traversant Vigneulles-lès-Hattonchâtel.
 118-3333, Maisons détruites à Vigneulles-lès-Hattonchâtel par les bombardements.
 118-3334, Carte postale illustrant l'attaque aérienne de la gare militaire allemande de Vigneulles-lès-Hattonchâtel par un dirigeable français.
 118-3335, Maisons bombardées, rue des écoles, à Vigneulles-lès-Hattonchâtel.
 118-3336, 4550 Vigneulles-La rue chaussée avec ses maisons bombardées à Vigneulles-lès-Hattonchâtel.
 118-3337, Un enfant devant un groupe de soldats allemands devant la mairie de Vigneulles-lès-Hattonchâtel bombardée.
 118-3338, Prisonniers de guerre français dans une rue de Vigneulles-lès-Hattonchâtel.
 118-3342, Hôpital de campagne allemand à Vigneulles-lès-Hattonchâtel.
 118-3344 Soldats allemands blessés à Vigneulles-lès-Hattonchâtel dans la plaine de la Woëvre.
 118-3347, Soldats français traversant la grande place à Vigneulles-lès-Hattonchâtel.
 118-3348, Ville-en-Woëvre village reconquis par les Français.
 118-3358, Maisons en ruines à Ville-en-Woëvre.
 118-3376, Carte postale allemande illustrant la plaine de la Woëvre et les Côtes de Meuse.
 118-3383, Cantonnement militaire allemand au village nègre dans la forêt de la plaine de la Woëvre.
 118-3403, Prisonniers de guerre français à Combres.
 118-3411, Entrée des tunnels allemands donnant accès la crête des Éparges.
 118-3339, Camps de prisonniers russes à Vigneulles-lès-Hattonchâtel incendié.
 118-3340, Soldats allemands devant la gare de Vigneulles-lès-Hattonchâtel.
 118-3341, Soldats blessés et alités sur des civières sur un quai de la gare de Vigneulles-lès-Hattonchâtel.

118-3412, Combres-sous-les-Côtes en ruines vues de la côte des Éparges.

118-3413, Soldats allemands à Combres à l'arrière-plan une barricade dressée entre deux maisons.

118-3414, Combres ,vue prise de la côte des Éparges, au premier plan le boyau allemand donnant à la crête.

118-3415, Sur les hauteurs de Combres, village.

118-3416, Soldats allemands se recueillant autour de plusieurs tombes à Combres.

118-3417, Soldats allemands dans une tranchée sur les hauteurs de Combres.

118-3418, Voie ferrée menant à Combres-sous-les-Côtes.

118-3420, Le roi Louis III. de Bavière visitant l'église gothique d'Hattonchâtel.

118-3427, Carte-photo allemande prise d'une colline à l'est du village d'Apremont-la-Forêt.

118-3428, Carte -photo allemande prise d'une colline à l'est d'Apremont-la-Forêt à l'horizon, la Woëvre en direction de Bouconville et Beaumont.

118-3429, Carte allemande illustrant l'étang d'Apremont-la-Forêt.

118-3431, Baraquements militaires de commerçants à Fresnes-en-Woëvre.

118-3448, Fresnes-en-Woëvre parmi les décombres le monument du général Marguerite détruit.

118-3474, Fresnes-en-Woëvre en ruines après les bombardements.

118-3522, Casernes de la garnison de Saint-Mihiel à Chauvoncourt qui sautèrent minées par les obus.

118-3527, Église de Xivray détruite, Église de Xivray en ligne sans cesse bombardée.

118-3621, Cadavres de chevaux dans le ravin de la Caillette dit ravin de la mort Fleury-devant-Douaumont.

118-3629, Soldats français parmi les ruines de Fleury-devant-Douaumont.

118-3636, Groupe de soldats français assis parmi les décombres du petit dépôt, ouvrage militaire situé à Vaux.

118-3657, Cadavres d'artilleurs français dans une tranchée près de Douaumont Artilleries de tranchées.

118-3666, Tranchée allemande à proximité du fort du camp des Romains près de Saint-Mihiel.

118-3668, Militaires français photographiés au bois des Chevaliers au nord de Vaux-lès-Palameix.

118-3670, Batterie camouflée au bois des Chevaliers au nord de Vaux-lès-Palameix.

118-3671, Premières lignes allemandes du bois des Chevaliers au nord-est de Vaux-lès-Palameix, que l'on aperçoit à l'arrière-plan avec l'église privée de son clocher.

118-3673, Soldat français à l'entrée d'un abri en Woëvre.

118-3676, Observateurs français derrière un abri au bois des chevaliers, au nord de Vaux-lès-Palameix.

118-3677, Fleury, village détruit et rasé par les bombardements.

118-3682, Soldat français au boyau Altkirch près du fort de Vaux-devant-Damloup.

118-3686, Soldats français à l'abri au ravin de la Horgne sur les pentes du fort de Vaux-devant-Damloup.

118-3689, Tombes isolées près de Vaux.

118-3715, Canon de 250mm sur rail près de Fresnes-en-Woëvre.

118-3729, Soldats français dans un poste d'observation des Éparges regardant la Woëvre.

118-3734, Moulin des Éparges en ruines 772 Le Moulin des Éparges S.T.L..

118-3748, Champs de bataille et vestiges de tranchées à la côte du Talou entre Vacherauville et Champneuville.

118-3996, Soldats américains devant le cimetière militaire américain à Romagne-sous-Montfaucon.

118-4737, Militaires français photographiés parmi les ruines de Montzéville à l'arrière-plan le Mort-Homme, et Esnes-en-Argonne.

118-3743, Champs de bataille près de Douaumont. Un obus éclaté sur le fort..

118-3744, Tourelle du fort de Douaumont. Tourelle-Fort de Douaumont.

118-3745, Champs de bataille et arbres calcinés. Tir de barrage, S.44.448, Bezonvaux..

118-3746, Le bois des Caurrières au nord du fort de Douaumont sur le territoire de la commune d'Ornes

.

118-3748-349, Champs de bataille et vestiges des tranchées à la côte du Talou entre Vacherauville et Champneuville.

118-3750, Fort de Vaux-Voie sud.

118-3753, Soldats français aux Épargés : "343-Épargés-1915-on discute.

118-3834, Garde-barrière du tunnel de Tavannes près de Fleury-devant-Douaumont.

118-3838, Soldat français dans les rues de Beaumont après le bombardement, au second plan l'église privée de son clocher.

118-3914, Ruines de l'église de Xivray-et-Marvoisin.

118-3998, Le général Wegyand lors d'une cérémonie militaire au cimetière américain de Romagne-sous-Montfaucon.

118-4046, Vue générale du fort de Vaux près de Vaux-devant-Damloup.

118-4051, Vue panoramique du cimetière américain de Romagne-sous-Montfaucon.

118-4054, Le Fort de Tavannes et ses fossés à Fleury-devant-Douaumont.

118-4055, Vestiges de l'église de Fleury-devant-Douaumont entièrement détruite par les bombardements.

118-4056, Panorama des ruines de Bras-sur-Meuse.

118-4057, Le bois des Corbeaux, zone des combats entre Forges-sur-Meuse et Cumières-le-Mort-Homme.

118-4058, Civils et militaires photographiés sur l'emplacement du village de Cumières entièrement détruit par les bombardements.

118-4059, Panorama des ruines de Bras-sur-Meuse par les bombardements.

118-4060, Bataille de Verdun-Entrée du fort de Souville .

118-4062, Le fort de Vaux durant l'entre-deux-guerres, Bataille de Verdun. Le fort de Vaux célèbre par les combats héroïques dont il fut l'enjeu..

118-4063, Civils et militaires photographiés devant le célèbre fort de Vaux'.

118-4065, Vue panoramique des ruines de Chattancourt dévasté par les bombardements.

118-4069, Chattancourt entièrement dévasté par les bombardements, en arrière-plan le Mort-Homme.

118-4070, 4157-Romagne-sous-Montfaucon. La nécropole américaine.

118-4077, Vue de l'ossuaire et du cimetière de Douaumont avec l'effet de nuit produit par le phare.

118-4075, Le fort de Vaux-devant-Damloup, théâtre de violents combats et bombardements.

118-4079, Ruines de l'église collégiale de Montfaucon-d'Argonne.

118-4080, Monument érigé à la mémoire du colonel Driant et à ses chasseurs à Moirey-Flabas-Crépion.

118-4082, Ossements et crânes humains dans une tranchée au ravin de la mort près de Fleury-devant-Douaumont.

118-4083, Monument du Mort-Homme à Chattoncourt, Ils ne passeront pas.

118-4088, Monument de la tranchée des baïonnettes à Douaumont.

118-4089, Monument élevé à la mémoire d'André Maginot sur la pente nord du fort de Souville près de Fleury-devant-Douaumont.

118-4264, Les Épargés en ruines-village Rue principale.

118-4266, Photographie aérienne allemande prise au-dessus du village de Xivray-Marvoisin.

118-4267, Photographie aérienne allemande prise au-dessus du secteur d'Apremont-la-Forêt, 29 juillet 1916 par l'escadrille bavaroise.

118-4323, Photographie aérienne française au bois d'Ailly près d'Apremont-la-Forêt.

118-4404, Ambulanciers ou infirmiers français photographiés devant un poste de secours ou un hôpital militaire à Vaux-devant-Damloup.

118-4754, Intérieur d'une casemate du fort de Douaumont, La seule casemate du fort ayant conservé sa façade d'avant 1914..

118-4763, Monument commémoratif du village de Fleury totalement rasé.

118-4767, Fort de Douaumont. Dépôt de cadavres allemands avec une croix portant l'inscription.

118-4774, Vue générale du fort de Douaumont avec le drapeau flottant.

118-4775, Couverture illustrée d'un album de dix cartes postales intitulé Souvenir de Vaux.

118-4776, Face sud du fort de Vaux à Vaux-devant-Damloup.

118-4777, Entrée du fort de Vaux à Vaux-devant-Damloup avec une plaque Verdun 1916- Gloire aux

héroïques défenseurs du fort de Vaux et à leur chef le commandant Raynal.

118-4778,Plaque du fort de Vaux-devant-Damloup commémorant l'exploit du dernier pigeon voyageur du commandant Raynal qui emporte le dernier message pendant la bataille de Verdun.

118-4779,Infirmerie du fort de Vaux à Vaux-devant-Damloup.

118-4783,Gaine éboulée du fort de Vaux-devant-Damloup conduisant à l'observateur nord.

118-4785,Casemate bétonnée du fort de Vaux-devant-Damloup, logement des hommes.

118-4790,Le tunnel de Tavannes à Fleury-devant-Douaumont servant d'abri pour les réserves et les munitions.

118-4791,Le fort de Tavannes près de Fleury-devant-Douaumont.

118-4794,Cimetière militaire à Fleury-devant-Douaumont où reposent les corps de plusieurs milliers de soldats morts.

118-4797,Tourelles du fort de Vaux-devant-Damloup.

118-4798,Groupe de visiteurs au fort de Vaux-devant-Damloup.

118-4801,Monument du Lion de Fleury-devant-Douaumont,le monument de la chapelle Sainte-Fine marquant le point extrême de l'avancée allemande sur Verdun.

118-4808,L'ossuaire de Douaumont. Vue intérieure de la Chapelle catholique, maître-autel en marbre.

118-4810,Le Bois des Caures, le monument du colonel Driant et de ses chasseurs.

118-4812,Monument du Mort-Homme à Chattancourt,Le Mort-Homme. Le monument élevé à la mémoire des martyrs de la 69^e division d'infanterie.

118-4813,Vauquois, le phare qui veille les morts glorieux tombés sur la sanglante butte,le monument aux morts de Vauquois construit en 1920 sur le site détruit de l'ancienne mairie, représentant une pyramide tronquée surmontée d'une lanterne des morts, un poilu en tenue de 1915, et un marronnier tronqué.

118-4822,Ruines de l'église de Xivray bombardée, au sol la cloche au milieu des gravats, dans le clocher une échelle servant à un guetteur.

118-4818,Hattonchâtel Le Monument éloquent dans sa simplicité, élevé à la Mémoire des Morts de la commune dans l'enceinte du château détruit par les combats.Dernière loi, les ruines d'une très vieille chapelle.

118-4830,Photographie aérienne française de Lahayville prise.avec le cours d'eau Rupt-de-Mad, contournant le village au nord.

118-4836,Monument commémoratif du village disparu de Fleury-devant-Douaumont.Les matériaux qui constituent ce socle sont des reliques du village disparu.

118-4839 Nef de l'église de Béthincourt avec inscription Trou dans le toit par une marmite de 210.

118-4840,Le village en ruine de Beaumont-en-Verdunois observé par une habitante : une poutre de l'église émerge, les pierres de la mairie au premier plan, à gauche des bois disparus, à droite les Caures.

118-4841,Emplacement de Beaumont-en-Verdunois, " Août 1919, Beaumont, le bien-nommé jadis est devenu, Beaumontaux de ruines, seulement pour en voiler l'horreur, la nature l'a recouvert d'une abondante fenaison, témoin la grande rue ci-contre.

118-4842,Ancienne habitante au milieu des ruines de Beaumont-en-Verudnois, Août 1919, plaisir nouveau à la campagne après guerre : déterminer l'emplacement exact de sa maison en 1914, assez difficile, se dit Madame Decour penchée sur les restes de ses pierres

118-4846,Soldats français à Beaumont-en-Verdunois.

118-4912,Les ruines de l'église de Xivray-et-Marvoisin une échelle dans la tour du clocher servant ponctuellement de poste d'observation.

118-4913,Ruines de la nef de l'église de Xivray-et-Marvoisin ,vue de derrière l'église

118-2114,Obus non explosé sur le versant d'une colline près de Combres-sous-les-Côtes.

118-2120,Soldats allemands devant un cratère en ruine à Marchéville-en-Woëvre.

118-2080,Soldats allemands entreposant entretenant un potager à Pareid.

118-3078,Fresnes-en-Woëvre en ruines après les bombardements.

118-3374,Carte postale allemande illustrant la plaine de la Woëvre.

118-3728,Église de Trésauvaux détruite par les bombardements.
118-3737,Maisons en ruines à Trésauvaux détruites par les bombardements.

Collection Emmanuel Robas,FLPH-

29-848I,inauguration du monument commémoratif de Cumières-le-Mort-Homme.

Collection Jean Salesse,CIL-

47-029,Cadavres enlisés au Mort-Homme.

Collection Henri Saulnier, CIL

16-18,Cadavre d'un soldat allemand dans le secteur de la Fille Morte en Argonne,
16-50,Explosion d'une batterie à Cléry durant la Première Guerre mondiale.
16-53,Champs de bataille et arbres calcinés au ravin des Fonds des Rousses,au sud du bois des Caurrières.
16-73,Poste d'observation aux Éparges en arrière-plan la plaine de la Woèvre.
16-82,Soldats français blessés à un poste de secours à Belleville-sur-Meuse.
16-90,Soldats français à l'abri au ravin de la Horgne sur les pentes de Vaux-devant-Damloup.
16-94,Soldat français devant l'entrée de l'ouvrage de la Lauffée à Vaux-devant-Damloup, sur le fronton la devise sous les ruines du fort plutôt que de se rendre.
16-95,Relevé des morts sur le territoire de Fleury-devant-Douaumont.
16-97,Repos des soldats français dans une tranchée près de Vaux-lès-Palameix.
16-122,Tranchée sur la butte de Vauquois durant la Première Guerre mondiale, "C.556-Chemin creux de l'ouest Av. centre, un soldat pose pour le photographe.
16-127,Tranchée allemande reprise dans le secteur de la Côte-du-Poivre près de Bras-sur-Meuse.
16-136,Élément d'une tranchée près du fort de Vaux.
16-164,Militaires français près d'un pont à l'entrée de Forges-sur-Meuse.
16-165,Forges-sur-Meuse village entièrement détruit ,en arrière-plan les restes de l'église.
16-168-169Soldats français récupérant des cloches en fonte dans les ruines de l'église de Charny.
16-170,Ruines du village de Charny avec les turbines de l'ancien moulin entre deux maisons.
16-171,L'église de Xivray-et-Marvoisin détruite probablement en 1915, deux soldats français observant la cloche détruite parmi les décombres.
16-172,Village de Chattancourt entièrement rasé,au centre les restes de l'église avec une cloche au milieu des décombres.
16-173,Le village de Marre en ruines,au centre les restes du clocher de l'église.
16-177,Gare ferroviaire, probablement de Charny-sur-Meuse.
16-91,A 583-Les Éparges-Ravin de la Mort.

Collection Yves Senelet,CIL-

9-1,Militaires français devant un tronçon de voie ferrée. On distingue des troncs d'arbres couchés sur cette voie de type Décauville, près du fort de Douaumont.
9-2,Abri d'infanterie construit avec des troncs d'arbres à Eix.
9-4,Poste de secours et ambulances françaises dans les rues de Samogneux.
9-12,Boyau-tranchée zigzaguant sur un champ de bataille à Fleury-devant-Douaumont.
9-17,Cadavres de soldats français à Vaux-devant-Damloup.
9-28,Vue du champ de bataille, dans le secteur de la côte 342, panorama sud-est, en direction de l'actuel ossuaire de Beaumont.
9-35,Vue du fort de Vaux après sa reprise par les troupes françaises.
9-44,Un soldat français posté dans une tranchée à la Lauffée sur le territoire de la commune de Damloup.
9-46,Militaires français au milieu d'un terrain bouleversé et à proximité d'un enchevêtrement de rails

de voies étroites, à l'ouvrage de Thiaumont.

9-49, Passerelles établies sur le cours de la Meuse à proximité de Vacherauville : plusieurs soldats du Génie travaillent à l'ouvrage, on distingue un rideau de camouflage pour dissimuler la circulation militaire, à gauche une barque arrimée au ponton.

9-50, Soldats français et prisonniers allemands blessés devant un poste de secours à proximité des ouvrages fortifiés de Thiaumont, au sud-ouest du fort de Douaumont.

9-53, Le ravin du bois triangulaire à l'est de l'actuel cimetière national à Fleury-devant-Douaumont.

9-57, Virage d'une route à flanc de coteau à Fleury-devant-Douaumont où l'on distingue des panneaux de toiles tendues sur des piquets de bois destinés à masquer la vue des observateurs ennemis.

9-58, Vue de la route et du ravin du Bazil dépouillé de toute végétation près de Vaux-devant-Damloup.

9-60, Soldats français et véhicules de transport au milieu du village de Forges-sur-Meuse.

9-71, Deux français isolés rampant dans une tranchée dévastée par les bombardements dans le secteur de Vaux-devant-Damloup.

9-72, La rue principale de Brabant-sur-Meuse surmontée et bordée par des filets de camouflage destinés à dissimuler l'activité des rues aux observateurs ennemis.

Collection Pierre Sismondin, CIL-

4-1, Cadavre humain projeté en l'air et resté suspendu à une branche en forêt dans le bois d'Avocourt.

4-2, Agent de liaison chargé de transmettre des ordres et des messages dans une tranchée des environs du fort de Souville, sur le territoire de la commune de Fleury-devant-Douaumont.

4-3, Soldat français devant l'entrée d'un abri fortifié.

4-4, Soldats français, le fusil à portée de main, à leur position derrière un créneau aménagé dans une tranchée près de Fleury-devant-Douaumont.

4-24 et 40, Cadavre de soldat allemand après une attaque à la Côte du Poivre.

4-34, Mitrailleuse française camouflée sur trépide avec ses deux soldats servant dans un abri sous une toile aux Épargnes.

4-37, Militaires français devant l'entrée boueuse d'un abri de l'ouvrage des quatre cheminées au sud-ouest du cimetière national de Douaumont.

4-40, Poste de secours à Froideterre, situé à l'ouest de Fleury-devant-Douaumont.

4-52, En ligne devant Souville : tranchée française rudimentaire, sans doute en cours d'aménagement.

4-53, Tranchées françaises devant l'étang de Vaux-devant-Damloup.

Collection Surdel Alain, CIL-

42-061, Coupe-papier en laiton dont le manche est constitué d'une cartouche de fusil allemand et dont la lame porte l'inscription Vauquois.

Collection Verdun, FLPH-

107-28, Cave utilisée comme abri à Brabant-sur-Meuse.

107-37, Carcasse d'un dirigeable allemand abattu.

FONDS MEDIATHEQUE ARCHITECTURE ET PATRIMOINE.

Basse mémoire, archives et photographies.

94ctp 035, Calice de l'église de Damvillers.

HF001628, Monument dit tranchée des baïonnettes, vue générale du monument de béton par André Vente.

22L02694 Plaque funéraire de l'église Saint-Martin d'Étain : femme de Buevelo d'Haveys.

22L02699, Église Saint-Denis de Juvigny-sur-Loison, chaire à prêcher, ange, sermon de la trompette, colombe du Saint-Esprit, motifs végétaux, volutes.

22L02700, Reliquaire de Sainte Scolastique en chêne, argent, placage en forme de temple, deux chérubins.

22L02701,Devis de suspension eucharistique de la sacristie dit pavillon du St-Sacrement.

22L02702,Dalmatique en soie, fils d'or et d'argent brodé, motifs de leurs et épis de blé.

22L02703-02704,Étole, manipule en soie, fils d'or et argent brodé, motifs fleurs,

22L02705,Chasuble en soie, fils d'or et argent brodé,cherubin, agneau avec croix et phylactère, fleurs.

22L02706,Bourse de caporal en soie, fils d'or et argent brodés, motifs de fleurs, croix au centre.

22L02707,Le rosaire offert par la vierge à Saint-Dominique.

22L02708,Tableau le rosaire offert par la Vierge à Saint-Dominique de l'autel secondaire sud.

22L02709-10,Chœur, maître-autel, retable en niche Sommitale, statue Saint-Denis décapitée, détail évêque.

22L02711,Vue d'ensemble du chœur,maître,autel,retable,tableau,sculpture le pèlerin d'Emmaüs.

22L02712,Autel secondaire Anne d'Autriche et ses enfants, Louis XIV, Duc d'Anjou.

22L02713,Autel Anne d'Autriche et ses enfants, Louis XIV.

22L03219,Église de l'Assomption de Brieuilles-sur-Meuse.

22L03220,Église de l'Assomption statue Saint-Jaques, détail du visage pierre polychrome, face en détail.

22L03221-22,Statut vierge en Majesté en bois de face de l'église de l'Immaculée Conception de Vauquois.

49LP00119,Ruines de l'église de Montfaucon d'Argonne.

4LLV2237,Moulage du retable de la passion du christ .l'église Saint-Maure de Vigneulles-les-Hattonchâtel.

LCR02404 à 406,Près de la côte 304, vue générale des tombes militaires.

LCR02407,Église d'Esnes-en-Argonne, clocher en ruines

MH0001118 à 20, Intérieure de l'église Saint-Martin d'Étain,abside côté nord.

MH0001385à 88,Intérieure de l'église d'Hattonchâtel,retable sculpté,cloître, façade, galerie et jardin.

MH0001389,Vue d'ensemble de l'ancienne poste de Vigneulles-lès-Hattonchâtel.

MH0004191,Retable en marbre sculpté de l'église d'Hattonchâtel, le portement de croix, le calvaire.

MH0022413 à 415,Église de Lachalade,vue d'ensemble intérieur et extérieur, ancienne abbaye cistercienne.

MH0022982,Vue intérieure du fort de Vaux.

MH0023430-31,Église de Montfaucon d'Argonne : vue intérieure de la nef dévastée.

MH0023414- 416,Église Saint-Martin d'Étain,vue de l'abside côté nord et sud .

MH023417 à 422,Vue intérieure de la nef et des bas-côtés l'église Saint-Martin d'Étain..

MH0026049à 52,Ruines de l'église de Montfaucon d'Argonne,observatoire.

MH0026053-65puis 68-69 et 74, Montfaucon d'Argonne,observatoires, abris,postes de commandement.

MH0026066-67,Terrains à Montfaucon d'Argonne,poste électrique central.

MH0026070à 73,Montfaucon d'Argonne ,Grande rue,place de l'église, église, hospice, arbres en ruines.

MH0026076,Vue du clocher d'Esnes-en-Argonne.

MH0027548 à 52,Vue intérieure et extérieure de l'église et du clocher de Dieppe-sous-Douaumont.

MH0027553 à 59,Vue intérieure et extérieure de l'église Saint-Martin d'Étain et du clocher.

MH0027560 à 63,Vue intérieure et extérieure de l'église de Lachalade, ancienne abbaye cistercienne.

MH0027582 à 84, Vue intérieure et extérieure de l'église de Marcheville-en-Woëvre.

MH0027585 à 95, Vue intérieure et extérieure de l'église, du clocher et du portail de Pareid,

MH0027654, Vue intérieure et extérieure de l'église de Lachalade, chaire , ancienne abbaye cistercienne.

MH0027673 à 80, Vue intérieure et extérieure de l'église Saint-Martin d'Étain et du clocher.

MH0027681-82,Extérieur d'une maison fortifiée par les Allemands à Étain.

MH0027804 à 814,Vue intérieure et extérieure de l'abbaye Saint-Benoit de Vigneulles-lès-Hattonchâtel.

MH0028240-41,Vue intérieure et extérieure de l'église de Warcq.

MH0028511 à 516,Vue intérieure et extérieure de l'église et du clocher de l'église Saint-Martin d'Étain.

MH0028518 à 521,Vue intérieure et extérieure de l'église de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, retables.

MH0028522 à 525, Galerie intérieure du cloître d'Hattonchâtel, portail de l'église.
 MH0028526, Arcades de maisons à Hattonchâtel.
 MH0028562-63, Vue intérieure et extérieure de l'église de Marbotte.
 MH003146, Vue d'ensemble de l'église de Marchéville-en-Woëvre.
 MH0060291-292, Vue intérieure et extérieure de l'église de Consenvoye.
 MH006696, Église Saint-Martin d'Étain : statue Mater Dolorosa, œuvre de Richier Ligier.
 MH0072865, Statue Sainte-Anne et la Vierge de l'Église de Moranville.
 MH0110781, Cloître d'Hattonchâtel après restauration.
 MH0113183-84, Vue intérieure et extérieure de l'église de Consenvoye.
 MH0113202-210, Vue intérieure et extérieure de l'église, du clocher, chapelles de Saint-Martin d'Étain.
 MH0113221-228, Vue intérieure et extérieure de l'église, du cloître, clocher de l'église d'Hattonchâtel,
 MH0113228 à 240, Vue intérieure et extérieure de l'église de Lachalade.
 MH0113274 à 276, Vue intérieure et extérieure de l'église de Pareid.
 MH0113310-11, Vue intérieure et extérieure de l'église de Warcq.
 MH0114755, Église Saint-Martin d'Étain ,intérieur de la nef et du chœur.
 MH0122898 à 900, Vue intérieure et extérieure de l'église de Damvillers.
 MH0023427683, Intérieur d'une maison fortifiée par les Allemands à Étain.
 53N01102, Plan et coupes relevées en janvier 1928 de l'église de Warcq.
 59N00257, Panneaux peints de l'église Saint-Martin d'Étain, les douze scènes de la passion.
 62P00889 à 898, Église Saint-Denis de Juvigny-sur-Loison:crucifix,calice.
 63P00353à 355, Église Saint-Denis de Juvigny-sur-Loison :crucifix.
 64P00920, Peinture sur toile de l'église de Brandeville, Saint-Martin exorcisant un possédé.
 R000078, Abris de cyclistes et agents de liaison, dans le secteur du Bois Brûlé.
 R0000149, Destruction de la forêt d'Apremont, forêt dévastée par des tirs d'artillerie.
 R0000151, Une tournée d'inspection en première ligne à Apremont-la-Forêt.
 R0000156, Poste d'écoute à 20 m des tranchées allemandes à Apremont-la-Forêt.
 R0001906-1909, Pièce de marine, canon de 164,7mm de calibre dans les ruines de Belleville-sur-Meuse.
 R0001916, Poste de secours du Fort de Vaux.
 R0001924, Fort de Vaux, fossé de gorge du fort, arrivée d'un fusain.
 R0001934 à 945, Fort de Vaux,soldats,vues intérieures et extérieures, postes d'observation et téléphonique.
 R0004198-199,Un village de poilus à l'ouest de Marbotte, corne sud du bois Mulot, Popote d'officiers.
 51R00512, Face sud du clocher reconstruit de l'église Saint-Martin d'Étain.
 TH000808 et 809, Passerelle provisoire et péniches coulées sur le canal à Belleville-sur-Meuse.
 TH000838, Ruines de Belleville-sur-Meuse.
 TH000880-881, Poste de secours au Petit-bois, Belleville-sur-Meuse.
 TH000885, Un quart de café aux soldats revenant des tranchées, Belleville-sur-Meuse.
 TH000887, Bombardement de la côte de Belleville-sur-Meuse.
 TH000890, Panorama sur Verdun depuis Belleville-sur-Meuse.
 55W00005, Ostentoire de l'église Saint-Pierre et Paul d'Hattonchâtel.
 76X01792 à 94, Retable et stèles en bois,maitre autel en marbre,de l'église de Saulmory-et-Villefranche.
 Z000787, Meuse, Ferme de petite culture, façade et coupes, œuvres de l'architecte mobilisé Tissier.
 Z0000642B,Lachalade, Courtes-Chaussée près du bois de la Lachalade, traînage de tonneaux.
 Z0000702B, Lachalade, carrefour de la Croix de Pierre, chemin des Romains, forêt d'Argonne.
 Z0000703B, Lachalade-Courtes-Chaussées, Au pied de la côte 285, construction d'un blockhaus .
 Z0000704B, Lachalade, carrefour de la Croix de Pierre, halte sur une route dans la forêt d'Argonne.
 Z0000709B, Lachalade-Courtes, Chaussées, en haut du ravin, en face de la fille Morte, le nid d'aigle.
 Z0000711B, Lachalade-Courtes-Chaussées-Côte 285, le commandant Boudier.
 Z0000713B, Carrefour de la Croix de Pierre, chemin des Romains, forêt d'Argonne. Passage des

troupes.

Z0000719B, Lachalade Courtes-Chaussées, Boyau, Poste téléphonique du Nid d'Aigle.

Z0000733C, Lachalade, Courte-Chaussées-La Sapinière Cuisiniers en Argonne.

Z0001275 B, Réfugiés des environs de Verdun.

Z0001605, Destructures près du fort de Vaux.

Z0001606, Destructures près du fort de Vaux-devant-Damloup.

Z0002141, La messe de minuit au fort de Douaumont.

Z0002181, Vue aérienne du fort de Douaumont après les trois journées de lutte du 22 au 24 mai 1916.

Z0002185, Photographie aérienne de fort de Douaumont.

Z0002327 B, Fort de Douaumont, trou d'obus de 400.

Z0002677, Photographie aérienne : le fort de Douaumont.

Z0002679 B, Photographie aérienne au nord-ouest de Douaumont, terrain battu par l'artillerie.

Z0002769, Photographie aérienne, vue oblique du fort de Douaumont.

Z0002790, Photographie aérienne Padeborn et les Chambrettes, Douaumont.

Z0002791 et 2892, Vue aérienne de Vacherauville, le bombardement, tranchée de Brandebourg et St-Martin.

Z0002903, Photographie aérienne de Cuisy.

Z0004003, Cinq croquis de Renefer, Bras-sur-Meuse, cantonnement des troupes du Génie, la cuisine de l'État-major, poste de garde.

Z0004787, Ambulancier appuyé sur son véhicule à Avocourt.

Z0004789, Voiture ambulance, un ambulancier américain a été tué au poste de secours d'Avocourt.

Z0004791 et 93, Voiture ambulance américaine se rendant à un poste de secours à Avocourt.

Z0004794, Évacuation d'un blessé à Avocourt.

Z0004795, Voiture ambulance américaine détruite le 10 septembre 1917 à Avocourt.

Z0005782, Région Meuse, Ferme de moyenne culture, variante de la façade et le plan du rez-de-chaussée, architecte mobilisé Leprince-Leguet-Ringuet, concours pour la Reconstruction des départements envahis.

Z0005788, Région Meuse, Ferme de petites cultures, détails, œuvre de l'architecte mobilisé Tissier, concours pour la Reconstruction des habitations rurales dans les départements envahis.

Z0005890, Région Meuse, Ferme de moyenne culture. Vue perspective du porche d'entrée, mobilisé Leprince-Ringuet, concours pour la Reconstruction des habitations rurales dans les départements envahis.

Z0005891, Région Meuse, Ferme, Plan du rez-de-chaussée et variantes dans la façade, Leprince-Ringuet, 1917, concours pour la Reconstruction des habitations rurales dans les départements envahis.

Z0005893, Région Meuse, Ferme de petite culture vue perspective d'ensemble œuvre de l'architecte mobilisé Tissier, concours pour la Reconstruction des habitations rurales dans les départements envahis.

BIBLIOGRAPHIE.

- ABBAD(Fabrice), *La France des années 1920*, Paris, Armand Colin, 1993, 191 p.
- ABBAL(Odon), *Soldat oublié. Les prisonniers de guerre Française*, Bez-et-Esparon, Études et communications, 2001, 272 p.
- _ *Vivre au contact de l'ennemi : les prisonniers de guerre française en Allemagne en 1914-1918*, dans les prisonniers de guerre dans l'histoire, contacts entre peuples et cultures, dans Caucanas(Sylvie), Cazals(Rémy), Payen(Pascal) (dir.), Toulouse, Privat, 2003, p.197-210.
- ABADIE(Mars), *La ferme moderne, traité des constructions rurales*, Paris, Larousse, 1903, 252 p.
- ADAM(Frédéric), *Alain Fournier et ses compagnons d'armes:une archéologie de la Grande Guerre*, Metz, Serpenoise, 2006, 219 p.
- _ *La sépulture collective de Saint-Remy-la-Calonne, 'Quart en réserve" (Meuse)*, rapport des fouilles du service régional de l'archéologie Lorraine, 1991.
- _ *Fouilles archéologiques d'une sépulture militaire de 1914 : la sépulture collective de Saint-Remy-la-Calonne (Meuse). La fouille*, Paris, les nouvelles de l'archéologie, Ermance n°48-49, 1992, p.58.
- _ *L'archéologie de la Grande Guerre, l'archéologie et la Grande Guerre, 14-18*, Aujourd'hui, Today, Heute, Revue annuelle d'histoire II., Paris, Noësis, 1999, p.28-35.
- ADAM(Frédéric),BOURA(F.),DUDAY(H.),*la fouille de Saint-Remy-la-Calonne:une opération d'archéologie funéraire expérimentale ou l'anthropologie de terrain en quête de ses références*, Paris les nouvelles de l'archéologie, Ermance, n° 48-49,1992, p. 59-61.
- ADAM(Simon), *La Première Guerre mondiale*, Paris, Gallimard, 2002, 63 p.
- AGACHE(Donat-Alfred), AUBERTIN(Jean-Marcel), REDONT(Édouard), *comment reconstruire nos cités détruites, notions d'urbanisme s'appliquant aux villes, bourgs et villages*, Paris, Armand Colin, 1915, 257 p.
- AGUILHON(Maurice), *Cultures et folklores républicains*, Paris, Fayard, 1995, 498 p.
- AGUILHON(Maurice), DESERT (Gabriel), SPECKIN(Robert), *Histoire de la France rurale, Apogée et crise de la civilisation paysanne de 1789 à 1914*, Paris, Point Seuil, 1976.
- _ *La fin de la France paysanne depuis 1914*, Paris, Point Seuil, 1977.
- AICARD(Jean), *Histoire de la Grande Guerre*, Paris, Hathier, 1920, 406 p.
- AIMOND(Charles), *A propos de la reconstruction de nos églises, 8 novembre 1922*, Verdun, La Semaine religieuse du diocèse de Verdun, n° 200, 2001, p. 422-425.
- _ *La guerre de 14-18 dans la Meuse :l'Argonne ,les Épargés et Saint-Mihiel*, Bar-le-Duc, Constant-Laguerre, 1922, 403 p.
- _ *Histoire des Lorrains : essai sur la vie politique, sociale, économique et culturelle*, Bar-le-Duc, Illustration, janvier 1960, 538 p.
- AIMOND(Charles),LAMBERT (Jean-Marie), *Varennes-en-Argonne de l'an 1000 à l'an 2000*, Verdun, Frémont, 1998, 563 p.
- AIRY DURUP DE BALEINE, *Le fort de Douaumont, mémoire d'une forteresse*, Charenton-le-Pont, Cité des Éditions, 2000, 48 p.

ALBARET(Laurent), TARDI(Jacques), *Guerre et postes: l'extraordinaire quotidien des Français en temps de guerre, 1870-1945*, Paris, Casterman, collection Tardi, 2007, 102 p.

ALEXANDER(R. général), *Au cœur de la Grande Guerre, 1914-1918*, Paris, Hachette, 2003, 240 p.

ALLARD(Paul), *Images secrètes de la guerre*, Paris, les illustrés français, 1933, 96 p.

ALGRAIN(Michel), *Alain Fournier et ses compagnons de combats reposaient là depuis 77 ans*, association nationale du souvenir de la bataille de Verdun et de la sauvegarde de ses hauts lieux, cahiers n° 19, 1992, p. 71-75.

La découverte du corps d'Alain Fournier : 14 années d'enquête. La vie et les morts d'Alain Fournier, Collection Meuse de l'Est, 1992, p. 72-75.

ALVIN(général), TRUFFAU(Paul), *La Grande Guerre, ses origines, son développement, ses conséquences*, Paris, Gauthier-Villars, 1930.

Almanach Hachette, *Petite encyclopédie populaire de la vie pratique*, Paris, Hachette, 1916-1919, 432 p.

AMAT(Jean-Pierre), *L'inscription de la guerre dans les paysages ruraux du nord-est de la France*, actes du colloque Les sociétés européennes et la guerre de 1914-1918, Nanterre, Presses universitaires de Nanterre 1990, p. 411-438.

AMBIT(Sébastien), GRANHOMME(Jean-Noël), ABBAL(Odon), SORLOT(Marc), MINET (André), DENIZOT(Alain), RODIER (Léon), *Verdun*, Verdun, Cahier de la Grande Guerre, association nationale du souvenir de la bataille de Verdun et de la sauvegarde des hauts lieux, 1998, 191 p.

AMARAT(Mickaël), *Des Belges à l'épreuve de l'exil : les réfugiés de la Première Guerre mondiale, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas*, Bruxelles, Université de Bruxelles, 2008, 422 p.

Annuaire de la Meuse, *La grande Guerre dans le département de la Meuse, communes du département de la Meuse citées à l'ordre de l'armée*, Bar-le-Duc, 1922, p. XXII. -LVI.

ANDERSON(Richard Bénédict), *L'imaginaire national : réflexion sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, le livre poche, Sciences humaines et sociales, 2006, 224 p.

ANDRÉ(F.), *les raisins sont bien beaux. Correspondance de guerre d'un rural, 1914-1917*, préface MANDROU(Robert), Paris, Fayard, 1977, 230 p.

ANDRIEU(Pierre), *À l'écoute devant Verdun*, Paris, Denoël, 1938, 243 p.

Anonyme, *Construction et relèvement des réseaux*, Paris, Imprimerie nationale de France, 1916, 145 p.

Guide illustrées des champs de bataille 1914-1918 : Verdun-Argonne(1914-1918), Paris, Michelin, 1928, 176 p.

Le guide rouge de Verdun et de ses champs de bataille, Verdun, Frémont H. et fils, 111 p.

Les, champs de bataille de France. Les chemins de fer du Nord et de l'Est, Paris, n.p., s.d., 79 p.

La politique du temps de l'histoire en marche vers le centenaire 2014-2018, Conseil général mission histoire, Paris, Ceux de Verdun, 2011, n.p.

La voie sacrée. Le poumon de Verdun, Paris, ministère de la Défense, collection mémoire et citoyenneté, n° 14, s.d., 10 p.

Les batailles de Verdun, 1914-1918, Paris, ministère des anciens Combattants, s.d., 15 p.

L'ossuaire de Douaumont, Verdun, guide du tourisme et du pèlerin, Comité de l'ossuaire, s.d., 12 p.

- _ *Ossuaire de Douaumont*, Douaumont, Oeuvre de l'ossuaire, s.d., 10 p.
- _ *L'échec de l'ossuaire de Douaumont et des champs de bataille de Verdun*, Douaumont, Comité de l'ossuaire de Douaumont, septembre-octobre 1923, p. 129-160.
- _ *Le panorama de la guerre : encyclopédie générale d'histoire et de chronologie depuis les origines à la fin des hostilités*, Paris, Jules Tallandier, 1914-1918, 7 volumes.
- _ *Inauguration de l'ossuaire de Douaumont, 6-8 août 1932*, Nancy, Imprimeries réunies de Nancy, 80 p.
- _ *L'arc de triomphe de la voie sacrée, projet de Monsieur Paul Moreau-Vauthie statuaire et Maxime Roisin architecte*, Paris, L'illustration, n° 411, 17 décembre 1921, p. 589-592.
- _ *Organisation d'un réseau ferré, exploitation et traction*, Paris, Imprimeries nationales de France, 1915, 102 p.
- _ *Bulletin des communes de l'arrondissement de Verdun, sous-préfecture de Verdun*, Verdun, Imprimerie Lefèvre, 1914-1915, n.p.
- _ *Commémoration de Verdun par l'œuvre de l'ossuaire de Douaumont : cinquantièmes anniversaires du combat de Fleury*, Paris, la revue historique, 1921.
- _ *Le monument de la Haute-Chevauchée aux cent-cinquante-mille morts de l'Argonne*, Paris, l'illustration, n° 4144, 5 août 1922, p. 108-109.
- _ *Verdun, 14-18, les villages détruits*, Paris, ministère des anciens Combattants, collection mémoire et citoyenneté, n° 06, s.d., 11 p.
- _ *14-18, d'Ypres à Verdun, mémoire d'une Grande Guerre*, Arras, Pays du Nord, s.d., numéro hors série, p. 101.
- _ *Notice descriptive et statistique sur la Lorraine*, Saint-Christoly, Delmas G., 1907, 543 p.
- _ *Note complémentaires concernant les chemins de fer et les cours d'eau de la Lorraine*, Paris, Imprimeries nationales de France, 1915, 347 p.
- _ *Description du matériel, opération élémentaire concernant l'emploi de la voie ferrée*, Paris, Imprimerie nationale de France, 1915, 236 p.
- _ *La tranchée des baïonnettes, son histoire*, Bar-le-Duc, Frémont Charles, s.d.
- Annuaire statistique de la France, *Statistiques agricoles annuelles*, Paris, Éditions administratives, 1871, puis à partir de 1886.
- ANTIER (Chantal), 1916, *Civils et militaires sous le poids terrible de Verdun*, Paris, 14-18, le magazine de La Grande Guerre, n° 35, mai 2002.
- ANTIER (Chantal), PETITJEAN (Gérard), 14-18, *la guerre au quotidien, les coulisses de la guerre en images*, Paris, Le Cherche Midi, novembre 2008, 141 p.
- ANTIER (Chantal), WALLE (Marianne), BOURLET (Michaël), SERELET (Romain), KALOUGUINE (Jean-Michel), LANNOY (François), FREMEAUX (France-Marie), HADLEY (Frédéric), WARIN (Patrice), *Françaises et Allemandes dans la Grande Guerre*, Paris, 14-18, le magazine de la Grande Guerre, février-mars-avril 2011, 81 p.
- ANTOMARCHI (Véronique), *Politique et famille sous la Troisième République*, Paris, L'Harmattan, 2000, 219 p.
- _ *La politique familiale sous la Troisième République, 1870-1914*, Paris, thèse d'histoire, université de Paris I. et I.N.E.D., 1990, 593 p.

- A.N.S.B.V., Association, « Connaissance de la Meuse », *arrêt sur mémoire. 80e anniversaire de la bataille de Verdun*, Publication à compte d'auteur, 1987.
- APOLLINAIRE(Guillaume), *Lettres à ma marraine, 1915-1918*, Paris, Gallimard, 1951, 108 p.
_ *Calligrammes*, Paris, Gallimard, 1918, 188 p.
- ARBOIS-JUBAINVILLE(Paul)(dir.), *Dictionnaire biographique lorrain*, Metz, Serpenoise, 2003, 314 p.
- Archives départementales de la Meuse, *les soldats de mon village, 1914-1918*, Bar-le-Duc, Archives départementales de la Meuse, 2008, n.p.
- Archives nationales de France, *Reconstruction et modernisation. La France après les ruines 1918... 1945*, exposition à l'hôtel de Rohan, Paris, Imprimeries nationales de France, janvier-mai 1991, 310p.
- ARIÈS(Philippe), *Histoire des populations françaises*, Paris, Seuil, 1971, 412 p.
_ *Histoire des populations françaises et leurs attitudes devant la vie depuis le XVIIIe siècle*, Paris, Seuil, collection Point, 1971, 566 p.
- ARMBRUSTER(Léonce), *Réparation des dommages causés par la guerre : réquisitions, pensions, valeurs mobilières, constatations et évaluation des dommages de matériels résultant de fait de guerre, restauration des maisons, abris provisoires, reconstruction des cités*, Paris, Berger Levrault, 1916, 282 p.
- ARMENGAUD(André), *la population française au XIXe siècle*, Paris, PUF, 1971, 121 p.
_ *Démographie et sociétés*, Paris, Stock, 1966, 213 p.
- ARNOULD(Paul), VEYRET(Yvette), WICHEREK(Stanislas), *Guerre de 1914-1918 et remembrement. Leur incidence sur l'érosion des terres au chemin des dames*, Association des géographes français, n° 2, 1992, p.91-99.
- ARON(Jean-Paul), DUMONT(Paul), LE ROY LADURIE(Emmanuel). *Anthropologie du conscrit français*, Paris, La Haye, 1972, 263 p.
- ARTHAUD(Denise), *La question des dettes interalliées et la reconstruction de l'Europe, 1917-1929*, Paris, 1976, 3 vol. 999 p.
_ *La reconstruction de l'Europe, 1919-1929*, Paris, PUF, collection Cléo, 1973, 96 p.
- ARTGUIBERT(Maïten), *Journal d'une famille française pendant la guerre*, Paris, Perrin, 1916, 310 p.
- Association d'Étain d'hier à aujourd'hui, *Regard sur le canton d'Étain*, brochure des photographies ou cartes postales des villages d'Abaucourt-lès-Souppleville, Bainville, Blanzée-en-Woëvre, Braquis, Buzy-sous-les-Côtes, Châtillon-sous-les-Côtes, Damloup, Darmont, Dieppe-sous-Douaumont, Eix, Étain, Foameix, Fromezey, Gincrey, Gussainville, Grimancourt-en-Woëvre, Hautecourt-lès-Broville, Herméville, Lanhères, Maucourt-sur-Orne, Mogeville, Moranville, Morgemoulin, Moulainville, Ornel, Parfondrupt, Rouvres, Saint-Jean-les-Buzy, Saint-Maurice-sous-les-Côtes, Vigneulles-lès-Hattonchâtel et Warcq, Étain, 1988, 43 cm.
- Association des officiers du contingent de l'école d'instruction d'infanterie de l'école militaire, *les transports automobiles en temps de guerre*, conférence du lieutenant GUTRON de la 140^e compagnie automobile du 19^e escadron de train, Paris, 1923.
- Association nationale du souvenir de la bataille de Verdun et des hauts lieux, *L'arrivée des Américains : 70e anniversaire*, Verdun, Cogerec Verdun, 1987, 168 p.

_ *Les civils sous l'occupation allemande dans le nord Meusien, 1914-1918*, actes du colloque du 9 septembre 2006, Bar-le-Duc, A.N.S.B.V., 2008.

Association mémoire du canton de Faouët, *1914-1918 :des champs aux tranchées*, Paris, Livres 1999, 200 p.

Association 14-18 Meuse, VOLVER (Philippe), *La Meuse déchirée : la vie des civils en Meuse entre 1914-1918*, exposition à Bar-le-Duc, Association 14-18 Meuse, 2008.

ASTORRI(Antonnela), SALVADORI(Patricia), *Histoire illustrée de la Première Guerre mondiale*, Paris,Menges, 2000, 191 p.

Atlas de la France contemporaine historique, *1800-1965*, Paris,Colin, 1966.

ATTAGNANT(Sébastien), *La société coopérative de reconstruction des églises dévastées du diocèse d'Arras, 1921-1943*, Mémoire de maîtrise, université d'Artois, 1998, 321 p.

AUDOIN-ROUZEAU(Stéphane), *L'enfant de l'ennemi, 1914-1918 : viol,avortement,infanticide pendant la Grande Guerre*, Paris, Aubier, collection historique, juin 2009, 222 p.

_ *Les combattants des tranchées*, Paris, Armand Colin, 1986, 223 p

_ *Pratiques et objets de la cruauté sur les champs de bataille, l'archéologie et la Grande Guerre, 14-18*,Aujourd'hui ,Tuday Heute, revue annuelle d'histoire, n ° 2, Paris,Noësis, 1999, p.104.

_ *Corps perdu, corps retrouvés, trois exemples de deuils de guerre*, Paris, Annales H.S.S.,n° 1, Paris, 2000, p. 47-72

_ *Cicatrices : paysages de guerre, 1914-1918*, Paris,Tallandier, 1998, n. p.

_ *Combattre.Une anthropologie historique de la guerre moderne XIX-XXI^e*, Paris, Seuil, 2008, 327 p.

AUDOIN-ROUZEAU(Stéphane), BECKER(Annette), *14-18, retrouver la guerre*, Paris, Gallimard, 2000, 272 p.

_ *Violence et consentement :la culture de guerre du premier conflit mondial*, dans Rioux (Jean-Pierre), Sirinelli (Jean-François), pour une histoire culturelle, Paris,Seuil, 1997, 455 p.

_ *La guerre des enfants 1914-1918.Essais d'histoire culturelle*, Paris, Armand Colin, 1993, 188 p.

_ *Vers une histoire culturelle de la Première Guerre mondiale*, Vingtième siècle, n° 41, 1994, p.5-8.

_ *La Grande Guerre 1914-1918*, Paris, Gallimard , n°357, 1998

AUDOIN-ROUZEAU(Stéphane),KRUMEICH(Gerd), *Cicatrices. La Grande Guerre aujourd'hui*, Paris, Tallandier, 2008, 180 p.

AUDOIN-ROUSSEAU(Stéphane), KRUMEICH(Gerd), CHASSAIGNE(Philippe), WERTH(Nicolas), FREMEAUX(Jacques),BARUCH(Marc-Olivier),NIVET (Philippe),*La société, la guerre, la paix, 1911-1946*, Paris, Armand Colin, 2004, 320 p.

AUDOIN-ROUZEAU(Stéphane),QUILLET(Renaud),DESOUSA(David),CAUDE(Elisabeth),CLOUT (Hugh),VOLDMAN(Danièle), *Les reconstructions en Picardie*, Amiens, actes des colloques d'Amiens du 27 mai 2000 et 12 mai 2001, Ancrage, 2003, 254 p.

AUDOIN-ROUZEAU(Stéphane),BECKER(Jean-Jacques)(dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918:histoire et culture*, Bayard, 2004, 1342 p.

AUDOIN-ROUZEAU(Stéphane), PROCHASSON(Christophe)(dir.),*sortir de la Grande Guerre. Le*

- monde et l'après 1918*, Paris, Taillandier, 2008, 511 p.
- AUGE-LARIBE(Michel), *La politique agricole de la France de 1880 à 1940*, Paris, PUF, 1950, 485 p.
- _ *Le paysan français après la guerre*, Paris, Garnier Frères, 1923, 292 p.
- _ *L'évolution de la France Agricole*, Paris, Armand Colin, 1912, 483 p.
- AURIOL (Jean-Claude), *Verdun 1916 : vision d'histoire, un regard sur l'histoire d'une bataille*, Paris, Tirésias, collection Histoire, 2006, 125 p.
- _ *Les ténèbres de l'occupation 14-18*, Paris, Auriol, 2008, 150 p.
- AUZAS(Vincent), JEWSIEWICKI(Bogenil)(dir.), *Héroïsation des ruines: la mise en place des champs de bataille (1914-1921)*, dans *Traumatismes collectifs et patrimoine. Regard sur le mouvement transnational, actes du colloque de Trois-Rivières au Québec*, Québec, Presses universitaires de Lille, 2008, p.237-260.
- AUVRAY(Michel), *La guerre après la guerre, représentations photographiques de la Première Guerre mondiale dans les guides des champs de bataille*, dans *voir ou ne pas voir la guerre*, Paris, Somogy, 2009, p.283-287.
- BACQUIAS(H.), *le conseil général et le conseil d'arrondissement, dispositions organiques et réglementaires*, Paris, Berger-Levrault, 1937, 120 p.
- BAIROCH(Paul), *L'Agriculture des pays développés de 1800 à nos jours : production, productivité, rendements*, Paris, Économica, 1999, 191 p.
- BALIN(Jean), *Les lieux dits de la commune de Boureuilles, études des caractéristiques topographiques*, Paris, Constant Laguerre, 1951, 208 p.
- BALLÉ (Louis Lucien), *La destruction systématique par les Allemands, des usines métallurgiques du Nord et de l'est de la France pendant l'occupation militaire*, Paris, Société d'encouragement par l'industrie nationale, 1920, 101 p.
- BALZAC (Honoré), *Les paysans*, Paris, Garnier, 1855, 478 p.
- BARBERI(Joëlle), *les transformations de l'habitat rural dans la zone dévastée de la Meurthe-et-Moselle durant la guerre 14-18*, Nancy, Mémoire de Maîtrise, 1986, 143 p.
- BARBEROT(Jean), *Laïcité 1905-2005, entre passion et raison*, Paris, Le Seuil, 2004, 280 p.
- BARBUSSE(Henri), *Le Feu et l'Enfer*, Paris, Albin Michel, 1908 et 1916, 378 p. et 351 p.
- BALDWIN(James), *La France et la guerre. Opinions d'un américain*, Paris, Félix Alcan, 1915, 42 p.
- BARCELLINI(Serge), *Mémoire et mémoires de Verdun, 1916-1996 dans Guerres mondiales et conflits Contemporains*, Paris, PUF, n° 182, avril 1996, p 77-98.
- _ *Souvenir, mémoire et marché. Le 11 novembre témoigne des enjeux économiques et marchands des commémorations historiques*. Paris, Le Monde, 12 novembre 2008
- _ *1914-1918, Le temps de l'Histoire : rapport au Conseil général de la Meuse*, Bar-le-Duc, Conseil général de la Meuse, 2008, n. p.
- BARCELLINI(Serge), COURTOIS (René),
 MARCILLOUX(Serge), NEVILLE(Marc), PAMART(Jean-Luc), PEDRONCINI(Guy), THIERY(Jean-Pierre), VINCENT(Jean-Yves), et WEMAERE (Bert), *La Première Guerre mondiale des Flandres à*

- l'Alsace*, Paris, Casterman, 1996, 474 p.
- BARDET(Jean-Pierre),DUPÀQUIER(Jacques), *Histoire de la population de l'Europe, _La Révolution démographique 1750-1914*, Paris, Fayard, 1998,t. II, 647 p.
_ *Les Temps incertains 1914-1998*, Paris,Fayard, 1999,t. III., 792 p.
- BARGEMONT(Eugène), *La reconstitution industrielle des régions libérées*, Paris, La Science et la vie, n° 42, janvier 1919.
- BARILLOT(V.I)SAGOURIN(Paul),*Cours élémentaire d'agriculture*,Paris,Belin, 1921, 431 p.
- BARGETON(René),*Dictionnaire biographique des préfets, septembre 1870-mai 1982*, Paris, Archives nationales de France, 1994, 555 p.
- BARJOT (Dominique),CHALINE(Jean-Pierre),ENCREVE(André), *La France au XIX^e siècle 1814-1914*, Paris, PUF, 1995, 704 p.
- BARNICH(Georges), *Comment faire payer l'Allemagne*, Paris,J.Férecy, 1923, 231 p.
- BARRAL(Pierre), *Mémoire paysanne de la Grande Guerre*, dans Canini (Gérard) (dir.), *Mémoire de la Grande Guerre, Témoin et Témoignage*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1989, p.131-139.
_ *Les Agrariens Français de Méline à Pisani*, Paris, Armand Colin, 1968, 386 p.
_ *Les sociétés rurales du XX^e siècle*, Paris ?Armand Colin, 1978, 328 p.
- BARRAL(Jean- Augustin), *Enquête sur le Crédit Agricole*,Paris, Publisher, 1814, 579 p.
- BARRÈS (Maurice), *L'âme française et la Guerre*, Volume L. ? *L'Union Sacrée 2 août-31 octobre 1914*, Volume IX, *Pendant la bataille de Verdun 21 février-7Juillet 1916*, Paris,Émile Paul Frères, 1915 et 1919, 393 p. et 406 p.
_ *Le cœur des femmes de France*, Paris,Plon-Nourrit et cie,1928,237 p.
_ *La résurrection des églises de France*, Paris, L'Écho de Paris, 1922.
_ *Les églises tombées au champ d'honneur*, Paris, l'Écho de Paris, octobre 1915.
_ *Mes cahiers*, Paris, Librairie Plon, 1919-1920, t. XII, 680 p.
- BARROS(Martin),*La place de Verdun en 1914*, dans Cochet (François)(dir.), *Les batailles de la Marne. De l'Ourcq à Verdun Saint-Cloud*,Soteca 14/18, 2004, p. 239-253.
- BARTOU(O.),BURRIN(Ph.),HORNE(J.),LINDEMANN(T.),SMITH(L.V.), BECKER(Jean-Jacques), CABANES (Bruno), HOSSON(E.), PROST(Antoine), WERTH(N.), *Les sociétés en guerre, 1911-1946*, Paris, Armand Colin, format Kindle, 2003, 286 p.
- BASCHET(Éric), *De la Guerre à la Paix, 1914-1918*, Paris, Baschet Éric, 1978, 192 p.
- BASTARD(Régis), *Site historique des Épargés*, dans *Connaissance de la Meuse, Verdun*, n° 32 et 34, mars et octobre 1944, p. 18-21.
- BARTHELEMY(Joseph), *Le vote des femmes*, Cours professés à l'École des Hautes Études sociales en 1917-1918, Paris, Félix Alcan, 1920, 618 p.
- BAUDRILLART(Henri), *Les populations agricoles de la France*, Paris,Hachette,1888-1893,1344 p.
- BAUMONT(Maurice), *Il y a 75 ans : la séparation de l'Église et de l'État*, Paris, Revue Historia, n° 409, décembre 1980.
- BAYART(Pierre), *Résumé pratique de la loi sur les bénéfices de guerre à l'usage des assujettis des*

Régions envahies, Lille, H. Morel, 1923, 42 p.

BAZIN(René), *La Terre qui meurt*, Paris, Grands Caractères, 344 p.

_ *Le blé qui lève*, Paris, Marivale, collection Terroir, avril 2013, 243 p.

BEAU DE LOMENIE(Emmanuel), *Le débat de ratification du traité de Versailles à la Chambre des députés et dans la Presse en 1919*, Paris, Denoël, Collection perspective, 1945, 238 p.

BEAUGUITTE (Ernest), *Vauquois*, Paris, Berger Levrault, 1921, 119 p.

BEAUCAMP(Philippe), *La Reconstruction du réseau électrique du Pas-de-Calais pendant l'entre-deux guerre, 1918-1928*, Université d'Artois, Mémoire de Maîtrise, 1998.

BEAUFRE(Général), *La France de la Grande Guerre*, Paris, Richelieu, 1972.

BEAUCARNOT(Jean -Louis), *Nos Familles ans la Grande Guerre*, Paris,J.C. Lattès, 2013, 317 p.

BEAUPRÉ (Nicolas), *Le traumatisme et la Grande Guerre, 1918-1933*, Villeneuve d'Ascq,PUF, Septentrion, 2012, 304 p.

_ *La France en guerre :1914-1918*, Paris, Belin, Collection Histoire, 2013, 224 p.

BEAUPRÉ(Nicolas),MAJERUS(Benoit),DUMENIL(Anne),PIGNOT(Manon)LIULEVICIUS (Vegas), KIENITZ(Sabine),*Histoire et Sociétés,Expériences d'occupations en Europe,1912-1949*, janvier 2006, 143 p.

BEAUPRÉ (Nicolas), DUMÉNIL(Anne),INGRAO Christian), *L'ère de la guerre, vol. I, 1914-1918, Violence, Mobilisation, Deuil*, Paris, Agnès Viénot, 2004, 299 p.

BEAUPRINC(Frank), *Verdun,récit d'une bataille emblématique de la Grande-Guerre*,Paris, Les Chemins de la Mémoire, n° 158, février 2006.

BEAUTE (Georges), *L'épopée du fort de Vaux-devant-Damloup*, Paris, F.Rouff, 14 p.

BEAUXVALET-BOUYRIE (Scarlet), *Dictionnaire démographique des communes de la Meuse, 1800-1982*, Bar-le-Duc, Conseil général de la Meuse, 1986, 612 p.

BEAUXVALET-BOUYRIE (Scarlet), MOTTE (Claude), GAREL(Éric), *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Meuse*, Paris, C.N.R.S., 1992, 793 p.

BECKER(Annette), *Les monuments aux morts, des œuvres d'art au service du souvenir*, Paris, Les Chemins de la Mémoire, n° 144, novembre 2004.

_ *La guerre et la foi, De la mort à la mémoire, 1914-1930*, Paris, Armand Colin, 1994, 142 p.

_ *Mémoire et commémoration : les "atrocités " allemandes de la Première Guerre dans le nord de la France*, Lille, Revue du Nord, n° 295, avril-juin 1992, p. 339-353.

_ *Les monuments aux Morts, Patrimoine et Mémoires de la Grande Guerre*,Paris, Errance,1988,158 p.

_ *Oubliés de la Grande Guerre:humanitaire et culture de guerre 1914-1918, populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris,Noësis, 1998,405p.

_ *La mort des écrivains, 14-18, la très Grande Guerre*, Centre de recherche de l'Historial de Péronne, Paris, Le Monde ?994, p.73-78.

BECKER(Annette)(dir.),*Monuments de Mémoire, monuments aux morts de la Grande Guerre*, mission permanente aux commémorations et à l'information historique, Paris, 1991.

BECKER(Georges général de division), *Les angoisses de la Grande Guerre. Verdun. Le premier choc de l'attaque allemande*, Nancy, Berger-Levrault et cie, 1932, 116 p.

BECKER(Jean-Jacques), *La Première Guerre mondiale*, Paris, M.A ,1985, 238 p.

_ *L'année 1914*, Paris,Armand Colin, Collection U, 2004, 320 p.

_ *Comment les Français sont entrés dans la guerre, contribution à l'étude de l'opinion publique*, Paris, Fondation Nationale des sciences politiques 1977, 637 p.

_ *Les Français dans la Grande Guerre*, Paris, Robert Laffont, 1980, 317 p.

_ *La France en guerre, 1914-1918: la grande mutation*, Bruxelles, Complexe, 1999, 221 p.

_ *La France de 1914 à 1940 : les difficultés de la République*, Paris, PUF, collection Que-sais-je ?, n°3750, 127 p

_ *Les causes de la Grande Guerre*, Paris, Les Chemins de la Mémoire, n°142, septembre 2004.

_ *Le Traité de Versailles*, Paris, PUF, Collection Que sais-je ?, 2002, 127 p.

_ *Histoire du traité de Versailles*, Paris, Dossier Les Chemins de la Mémoire, n° 198, octobre 2009.

_ *1914, Les Français à l'entrée en guerre*, dans Cochet (François) (dir.) *Les batailles de la Marne De l'Ourcq à Verdun*, Saint-Cloud, 14-18, 2004,325p.

_ *Le Carnet B.Les pouvoirs publics et l'antimilitarisme avant la guerre de 1914*,Paris, Klindsieck, 1973, 226 p.

_ *Encyclopédie critique de la Première Guerre mondiale*, Paris, Bayard, 2004.

_ *Le pape et la Grande Guerre*, Paris, Bayard Jeunesse, collection Guerre-religion, février 2006, 93 p.

BECKER(Jean-Jacques)(dir.),*Histoire culturelle de la Grande Guerre*,Paris,Armand Colin,2005,270 p

BECKER(Jean-Jacques),AUDOIN-ROUZEAU(Stéphane)(dir.),*Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, Paris, Bayard, 2004, 1342 p.

BECKER(Jean-Jacques), BERSTEIN(Serge),*Nouvelle histoire de la France contemporaine*, vol. XII, Victoire et frustration, 1914-1929, Paris, Seuil, 1990, 455 p.

BECKER(Jean-Jacques)WINTER(Jay)KRUMEICH(Gerd)BECKER(Annette),AUDOIN-ROUZEAU-(Stéphane), *Guerre et cultures, 1914-1918*, Paris, Armand Colin, 1994, 445 p.

BECKER(Jean-Jacques),COCHET (François), PORTE (Rémy), CHAGNON(Louis), BERNEDE (Louis), PANEL (Louis), PHILIPOT(Williams) BRAUD(Emmanuel), LONGEARD(Gladys)DELMAS (Jean), BOUZARD(Thierry), CHEAUVRE(Frédéric), *1916.Les grandGrandeses batailles et la fin de la guerre européenne*, Paris, Revue des Armées, 2004, 143 p.

BEDIER(Joseph),*L'effort français,quelques aspects de la guerre*,Paris,Renaissance livre,1919,321 p.

BELLAN(Gilles), *Pour une archéologie moderne et contemporaine : à propos d'Alain Fournier et de la Grande Guerre*, Les Nouvelles de l'archéologie, n°52, Paris, Errance, 1993, p.31-32.

BELTRAN(Alain),GRISSET(Pascal),*L'économie française,1914-1945*,Paris,Armand Colin,1994,188 p.

_ *La croissance économique de la France, 1815-1914*, Paris,Armand Colin,1994,185 p.

BERGER (Marcel),ALLARD(Paul),*Les secrets de la censure pendant la guerre*,Paris, Portiques,1932, 382 p.

BERGER(S.), *Les paysans contre la politique, l'organisation rurale en Bretagne, 1911-1974*, Paris, Seuil, 1975, 340p.

BERNÈDE(Allain),*Aux Épargés, janvier-mars 1914, à la conquête d'un promontoire*,14-18, L.M.G.G, n° 16, octobre-novembre 2003, p.8-15.

_ *Aux Épargés, 5-23 avril 1915, dix neuf jours au bout du monde, 14-18*, L.M.G.G, n° 17, janvier 2004, p.8-15.

_ *Le Rôle de Verdun pendant la bataille de la Marne*, dans Cochet (François) (dir),*Les Batailles de la Marne de l'Ourcq à Verdun 1914 et 1918*, Saint-Cloud, 14-18,2004, 323p.

_ *Guide de Verdun et Front de Lorraine, les sentiers de Mémoire,1914-1918*,Saint-Cloud, Sotéca, 2006.

_ *Verdun 1916, autopsie d'une bataille, le point de vue français*, dans Cochet (François) (dir), 1916-2006, Verdun sous le regard du monde, acte du colloque de Verdun 23-24 février 2006, Saint-Cloud, 14-18, 2006,388p.

_ *Les combats oubliés de l'Argonne*,14-18, Le Magazine de la Grande-Guerre,Saint-Cloud,14-18, décembre 2007, 126 p.

_ *1914, les années de la République entrant en guerre*.14-18, Le Magazine de la Grande-Guerre, 14-18, numéro 2 hors série, mars 2005.

BERNIER (Henriette), *L'Or blanc des pâturages*, Paris, Les presses de la Cité, 2004,324p.

BERSTEIN(Serge),MILZA(Pierre),*Histoire de la France XXe siècle*,Bruxelles,complexe,1995,739 p.

BERTAUD(Jean),*Sur les Hauts de Meuse,En Champagne 1915*,Verdun,Mémorial,1990, 89 p.

BERTHELEMY(Henri),TRUCY(Charles-Henri),*Procédures des actions en réparation. Détermination du montant des indemnités*, Paris, Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, 1915, 16 p.

BERTILLON(Jacques), *La dépopulation de la France*, Paris, Félix Alcan, 1911, 346 p.

BERTRAND(Adrien), *L'appel du sol*, Paris, Calmann-Lévy, 1916, 302 p.

BERTRAND(Alain),*Diversité meusienne, portrait des cantons meusiens*,Bar-le-Duc,Les Dossiers documentaires meusiens, n°37, O.C.C.E., 1984.

BERTRAND(Albert), *Le Souvenir meusien*,Bar-le-Duc,les Dossiers documentaires meusiens, Collection Témoins et Témoignages du passé meusien, 1994, 214 p.

BERTRAND(Jean),*Sur les Hauts-de-Meuse en Champagne*,Verdun,Mémorial,1999, 176 p.

BETTINI(Christian), *La guerre 14-18 à Vigneulles*, Bar-le-Duc, 1980, 40 p.

BEUMELBURG(Werner), *Douaumont 25 février-25 octobre 1916*, Paris, Payot, 1934, 282 p.

_ *Combattants allemands à Verdun*, Paris, Payot, 1934, 291 p.

_ *La guerre mondiale racontée par un allemand*, Paris, Payot, 1933, 537 p.

BEURIER(Joëlle), *Images et violence 1914-1918. Quand le Miroir racontait la Grande Guerre*, Paris, Nouveau monde, 2007, 111p.

BEZE(Frémont), *Verdun et ses Champs de bataille*,Verdun, Frémont et Fils,1927, 140 p.

BICHET (Gabriel),*Le Rôle des forts dans la bataille de Verdun*, Nancy, G. Thomas,1969,88 p.

BIDOU(Henry), *Histoire de la Grande Guerre*, Paris, Gallimard,1936,696 p.

BIGORGNE(Didier),*Les pillages des œuvres d'art par les Allemands pendant la guerre 1914-1918*,

- Charleville-Mézières, Terres Ardennaises, n°11, juin 1985, p.19-23.
- BILLOT(Abbé), *Le soldat de la Grande Guerre*, Belfort, Schmitt, 1919, 16 p.
- BINOIS(Laurent), KALUZKO(Jean-Luc), *Vaux histoire d'un fort, La construction du fort de Vaux et les événements de 1916*, Louviers, Ysec, 2003, 80 p.
- BIZE(Lieutenant-colonel), *La vérité sur les pentes des Hauts de Meuse et de Saint -Mihiel en septembre 1914*, Paris, Chiron, 1923.
- BLANCHEMAIN(Paul), *L'enseignement agricole au XIX^e siècle*, Arnus, Sueur Charruey, 1900, 24 p.
- BLANCHET(Martial, colonel), *Argonne, le site de la Haute-Chevauchée*, Paris, 14-18, Le Magazine de la Grande Guerre, n° 19, avril-mai 2004.
- BLANCPAIN(Marc), *Le vie quotidienne dans la France du Nord sous les occupations, 1914-1944*, Paris, Hachette et cie, 1983, 413 p.
- BLOCH(Camille), *Les causes de la guerre mondiale : précis historique*, Paris, Hartmann, 1933, 253 p.
_Bibliographie méthodique de l'histoire économique et sociale de la France pendant la guerre, Paris, PUF, 1925, 919 p.
- BLOCH(Fabienne), *Les sociétés, la guerre, la paix, 1911-1946*, Paris, Armand Colin, 2003, 121p.
- BLOCH(Marc), *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, Armand Colin, 1968, 265p.
_Réflexions d'un historien sur les fausses nouvelles de la guerre, Paris, Allia, 1999, 60 p.
- BLOCK(Maurice), *Dictionnaire de l'administration française*, Paris, Berger-Levrault Cie, 1877, 986 p.
- BLOND(Georges), *Verdun*, Paris, Presses de la Cité, 1961, 307 p.
- BLOQUERT LEFEVRE(M.S), *Les sépultures militaires sur le territoire national, 1914-1918*, Mémoire de maîtrise, Institut catholique de Paris, Université Paris IV, 1992.
- BLUCHE(François), *Lieutenant Jean Daguillon: Le sol est fait de nos Morts, carnets de Guerre (1915-1918)*, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1927, 377 p.
- BOILLET(Pascal), *En vallée de la Meuse et Semoy, sous l'occupation allemande de 1914 à 1918*, Paris, SOPAC, 1998, 196 p.
- BOISSE(B), *Les Combats du 22 septembre 1914 ou la mort d'Alain Fournier*, Verdun, Mémorial de Verdun, 1998.
- BONNEFOUS(Georges), *Histoire politique de la Troisième République*, Tome I, *L'avant guerre 1906-1914*, 434p., Tome II, *La Grande Guerre 1914-1918*, Tome III, *L'après-guerre 1918-1924*, Paris, PUF, 1956-1959, 434 p, 474p et 463 p.
- BONNET(Serge), *Sociologie politique et religieuse de la Lorraine*, Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, Armand Colin, 1971, 514 p.
- BONNEFONT(Jean-Claude), *Histoire de la Lorraine de 1900 à nos jours*, Toulouse, Privat, 1978, 455 p.
_Milieu naturel, dans collectif Lorraine, cadre nature, histoire, art, littérature, langue, économie, traditions populaires, Le Puy-en-Velay, Bonneton Christine, octobre 1980, p. 232-273.
- BONNEFOUS(George), *Histoire politique de la Troisième République*, tome II., *La Grande Guerre*,

Paris, PUF, 1957, 474p.

BONNEVAY (Laurent), *Les habitations à bon marché*, Encyclopédie parlementaire des sciences politiques et sociales, Paris, Dunod et Pinat.

BONIN (Hubert), *Histoire économique de la France depuis 1880*, Paris, Masson, 1988, 335 p.

BORDAS encyclopédie, *Mémoires du XXe siècle*, Paris, Bordas, 2000, 13 volumes.

BORDEAUX (Henri), *Le fort de Vaux 1916*, Paris, Flammarion, 1932, 125 p.

Les captives délivrées à Douaumont, 21 octobre- 3 novembre 1916, capitaine membre de l'Académie française, Paris, Nelson, 1917, 286 p.

La délivrance de Verdun, Paris, Flammarion, Paris, 1933, 126 p.

Les derniers jours du fort de Vaux (9 mars-7 juin 1916), Paris 1916, Plan-Nourrit, 1916, 308 p.

La chanson de Douaumont, " Les Captifs délivrés" Douaumont-Vaux, 21 octobre - 3 novembre 1916, Paris, Plon et Nourrit, 1917, 330 p.

Les derniers jours du fort de Vaux-devant-Damloup, 9 mars-7 juin 1916, Paris, Plon, 1916, 284 p.

BOUVARD (Henri), *La Gloire de Verdun. Les Faits. Le Commandement. Soldat*, Paris, Payot, 1931, 351 p.

BOURCERET (Jean-Marie), *Sur les routes du front de Meuse*, Paris, Perrin, 1917, 200 p.

BOUCHARD-HUZARD (Louis), *Traité des constructions rurales et de leur disposition*, Paris, Facsimilé, Paris, Loget, 1982, 256p., 320p. et 480p.

BOUCHERON (Georges), *L'assaut, L'Argonne et Vauquois avec la 10^e division, 1914-1915*, Paris, Perrin et cie, 1917.

BOUCHERY (F.), VAUVILLIER (F.), BERNARD (G.), LACHAUX (G.), *Le Poilus de 1916*, Paris, Militaria Magazine, n° 39, 1988, p.17-36.

BOUDON (Jacques-Olivier), *Les notables à la veille de la guerre, Paris, 14-18, Le Magazine de la Grande Guerre*, n° 5, décembre 2001-janvier 2002.

BOUDON (Jean-Jacques), *Citoyenneté, République et Démocratie en France, 1789-1899*, Paris, Armand Colin, 2014, 320 p.

BOUILLON (F.), *Châtillon-sous-les-Côtes*, Paris, Lacours, Collection Rediviva, 2008, 103p.

BOUILLON (Jacques), PETZOLD (Michel), *Mémoire figée, Mémoire vivante. Les monuments aux morts*, Charenton-le-Pont, Citédis, 2003, 160 p.

BOUISSOU (Furlin), MARCELLIN (Georges), *Traité théorique et pratique du métayage au bail à colonat partiaire, Code rural, Loi du 18 Juillet 1889*, Paris, Arthur Rousseau, 1897, 914 p.

BOULANGER (Philippe), *Les conscrits de 1914, la contribution de la jeunesse française à la formation d'une armée de masse*, Annales de démographie historique, 2000, n°103, p.11-34.

La France devant la conscription: géographie historique d'une institution républicaine, 1914-1922, Paris, Économica, 2001, 391p.

BOULOC (Françoise), *Les Profiteurs de guerre 1914-1918*, Paris, Complexe, 2008, 386p.

BOULOC (Françoise), CAZALS (Rémy), LOEZ (André) (dir.), *1914-1918 : identités troublées, les appartenances sociales et nationales à l'épreuve de la guerre*, Toulouse, Privat, 2011, 387 p.

BOUJOU (Philippe), DUPEUX (Georges), GÉRARD (Claude), LANCELOT (Alain), REMOND

(Robert), *Atlas de la France Contemporaine Historique 1800-1965*, Paris, Armand Colin, 1966, 234 p.

BOUR(J.), GUEIT-MONCHAL(L.), DARD(O.), RICHARD(G.), (dir.), *Louis Jacquinet, un indépendant en politique*, Paris, PUPS, 2013.

BOUR(René), *La Lorraine, ses hommes, ses activités, survol du passé. La période contemporaine*, Metz, Serpenoise, 1976-1977, 2 vol.

BOURA(F.), *Faut-il une archéologie de la Grande Guerre ? À propos de la fouille de la tombe des soldats de Saint-Rémy-La-Calonne. Une archéologie du passé récent*, Paris, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, 1997, p.181-192.

_ *Une tombe de soldat à Saint-Rémy-La-Calonne, L'archéologie et la Grande Guerre 14-18*, Aujourd'hui, Today, Heute, Revue annuelle d'histoire, Paris, Noësis, 1999, p.70-82.

BOURCIER(E), *En fouillant la terre de Verdun*, Verdun et la Meuse Touristique, n° 1, mars 1931, p. 9-12.

BOUSQUET(Patrick), *Verdun : l'enfer et la gloire*, Metz, Serpenoise, 2004, 31 p.

BOURDEAUX(Henry), *Code forestier et Code rural, suivi des lois sur la pêche et la chasse avec annotations d'après la doctrine et la jurisprudence*, Paris, Dalloz, 17^e éditions, 1922, 279 p.

BOURGEOIS(Léon), *Le Traité de Paix de Versailles*, Paris, Félix Alcan, 1919, 328 p.

BOURDIN(Philippe), CARON(Jean-Claude), BERNARY(Matias), *L'incident électoral de la Révolution française à la V^e République*, Paris, Blaise Pascal, 2002, 330 p.

BOURDON(Alexandre-Charles), CORPET(Charles-Joseph-Lucien), *Petite locomotive pour chemins de fer agricoles et industriels*, Paris, office des brevets et inventions françaises et étrangères, 1877.

BOULIER(René), *Les Islettes pendant la guerre 1914-1918*, Sedan, Balon, 1919, 44 p.

BOUTARD(R.), *La Tragédie du 4 septembre 1914 à Clermont-en-Argonne ou l'odyssée des habitants de Vauquois*, n° 9, Connaissance de la Meuse, 1966, p. 14-15.

BOUTON(André), *La fin des rentiers. Histoire des fortunes privées en France depuis 1914*, Paris, M.P. Trémois, 1931, 334 p.

BOUTRY(Philippe), *Commune et paroisse, les conflits religieux dans les campagnes françaises 1830-1930*, dans Mayaud(Jean-Luc), Raphael(Lutz), *Histoire de l'Europe rurale contemporaine, du village à l'État*, Paris, Armand Colin, 2006, 405 p.

BOUVIER DE LAMOTTE(Jean-Marie), *L'Attaque de Verdun, 20 février-16 mars 1916*, Paris, Pays de France, 1916, 62 p.

BOVERAT(Fernand), *La Crise des naissances, ses conséquences tragiques et ses remèdes*, Paris, Alliance nationale pour l'accroissement de la population française, 1932, 40 p.

BOYER(Lucien), *La Chanson des Poilus*, Paris, Francis Salabert, 1918, 208 p.

BRAUDEL(Fernand), *L'Identité de la France*, Paris, Arthaud, 1986, 1550 p.

BRELOT(Claude-Isabelle), *Les Notables au XIX^e siècle au prisme des études comparées*, dans Mayaud (Jean-Luc), Raphael(Lutz), *Histoire de l'Europe rurale contemporaine. Du village à l'État*, Paris, Armand Colin, 2006, 405 p.

BRELOT(Claude-Isabelle), BOUFFIER(Sophie), MENJOT(Denis), *Aux marges de la ville. Paysages-*

- Sociétés-Représentations* Paris, L'Harmattan, 2015, 342 p.
- BRION(Simone),*Les transformations du village rural dans la Zone dévastée de la Meuse, guerre 1914-1918*, Annales de l'Est, 1935, n °1, p. 3-29.
- BRIZION(Alain),*Histoire des villages du canton de Fresnes-en-Woëvre*, Verdun, Doublot, 1866, 231 p.
 _*Fresnes-en-Woëvre et ses environs*, collection monographique des villes et villages du canton de Fresnes-en-Woëvre, Paris, fac-similé, 1990, 288 p.
- BROUCHOT(Jean),*Constatation et évaluation des dommages de guerre. Application et critique du décret du 20 juillet 1915*, Paris, Rousseau, 1916, 158 p.
- BROULAND(Pierre), DOIZY(Guillaume),*La Grande Guerre des cartes postales*, Paris, Hugo Image, 2013, 300 p.
- BRUN(Jean-Luc),*Analytique des diverses dispositions prévues dans la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages de guerre, Textes de la loi du 17 avril 1919, Renseignements généraux pour les habitants des Régions libérées sur les formalités ou démarches à remplir près des Administrations publiques au vu de la solution des questions se rattachant aux dommages de guerre*, Amiens, Progrès de la Somme, 1919.
- BRUNAOU-VARILLA(Philippe),*De Panama à Verdun, From Panama to Verdun, my Tight for France*, Paris, Plon, 1937, 277p.
- BRUNO(Georges),*Le Tour de la France par deux enfants. Cours moyen. Devoirs et Partie*, Paris, Belin, 1898-1907, 322 p.
- BRUNON(Jean), *Douaumont : 25 février-23 octobre 1916*, Salon-de-Provence, Association des Amis du Musée de l'Empéri, 1973, 32 p.
- BUCHNER(Adolphe), HOPPE(Hermann), *In Stellung nach Vauquois, Kriegstagebuch des Pioniers, Hermann Hoppe*, Allemagne, Buchner, 1986, 320 p.
- BUFFETAUT(Yves),*La Bataille de Verdun, De l'Argonne à la Woëvre, historique, circuits touristiques*, volume broché, Paris, Heimdal, 1990, 96 p.
 _*La victoire française, Verdun, juin-décembre 1916*, Paris, Revue Militaria, hors série, n°61, 2006.
 _*Atlas de la Première Guerre mondiale, 1914-1918, la chute des empires européens*, Paris, Autrement, SGA-DMPA, 2005, 80 p.
- BUGNON(Émile),*La vannerie Meusienne, Vaux-lès-Palameix, Bar-le-Duc, Contant-Laguerre*, 1913, 26 p.
- BURGUIERE(André),*Paysages et paysans : les campagnes européennes du X^e-XX^e siècle*, Paris, 1991, 192 p.
- BUSSIERE(Éric), MARCILLOUX(Patrick), VARASCHIN(Denis) (dir.), *La Grande Reconstruction. Reconstruire Le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*. Acte du colloque d'Arras 8 au 10 novembre 2000, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, 477 p,
- CABANES(Bruno),*La démobilisation des soldats français, 1918*, Paris, ministère de la Défense, 2001.
 _*La victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français 1918-1920*, Paris, Seuil, 2004, 555 p.
 _*Finir la guerre. L'expérience des soldats français, 1918-1920*, Paris, Seuil, 2004, 1304 p.
- CABANES(Bruno), PIKETTY(Guillaume),*Retour à l'intime au sortir de la guerre*, Paris, Tallandier,

2009, 315p.

CABANES(Bruno),DUMENIL(Anne) (dir),*Larousse de la Grande Guerre*,Paris,Larousse,2007,480 p.

CABANIS(André et Danielle),*La Société française au XIX^e et XX^e siècles :histoire économique, sociale et politique*,Toulouse, Privat,1986, 246 p.

CABAUD(Michel), HUBSCHER(Ronald),1900.*La Française au quotidien*,Paris, Colin, 1985, 204 p.

CABOURDIN(Guy),GÉRARD(Claude),*Lorraine d'hier, Lorraine d'aujourd'hui*,Nancy,Serpenoise, 1987, 231p.

CAHEN-SALVADOR(Georges),*Les prisonniers de guerre(1914-1919)*,Paris, Payot,1929,316 p.

CALMETTE (Germain), *La Question des Réparations, ministère des Finances*, Paris, Alfred Costes, 1924,539 p.

Recueil de Document sur l'Histoire de la Question des Réparations (1919-5Mai 1921), Paris, Gale Making of Moderne Law,2013, 290 p.

CAZALS(Rémy),MARQUIÉ(Claude),PINIÈS(René),*Années cruelles,1914-1918*,Paris, Atelier du Gué,1983,139 p.

Comité national du souvenir de Verdun, *Verdun*,Mémorial,1980,176 p

CANAL(Jordi), PECOUT(Gilles),RIDOLFI(Maurizio) (dir.),*Sociétés rurales du XX^e siècle, France, Italie, et Espagne*, Rome,École française de Rome, 2004, 421 p.

CANINI(Gérard), *L'utilisation des prisonniers de guerre comme main d'œuvre 1914-1918*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1984, p. 247-261.

Hommage à Maurice Genevoix :une jeunesse éclatée de la Vaux-Marie aux Épargnes,

L'illustration de la bataille de Verdun dans Verdun 1916, Actes du colloque international sur la bataille de Verdun des 6-7-8 juin 1975, Association nationale du Souvenir de la Bataille de Verdun, Nancy, Université de Nancy II, 1976, p.175-185.

La Lorraine dans la Guerre de 14-18, Nancy,Presses universitaires de Nancy,1984, rééd.2005, 128 p.

La Voie sacrée, Paris, Les Chemins de la mémoire, n°60, avril 1996.

Les Fronts invisible. Nourrir, fournir, saigner, Actes du colloque international sur la logistique des armées aux combats pendant la Première Guerre mondiale, Nancy, Presses universitaires de Nancy , 1984, 383 p.

Verdun : les commémorations de la bataille 1920-1986, Nancy, Mémoire de la Grande Guerre. Témoins et Témoignages, Presses universitaires de Nancy, 1889. p. 355-374.

CANINI(Gérard) (dir.), *Combattre à Verdun. Vie et souffrance quotidienne du soldat, 1916-1917*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1988, 160 p.

Mémoire de la Grande Guerre. Témoins et témoignages. Actes du colloque de Verdun des12-13-14 Juin 1986, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1989,414 p.

CAPDEVILA(Luc), ROUQUET(François), VIRGILI(Fabrice), VOLDMAN(Danièle), *Hommes et femmes dans la France en guerre, 1914-1945*, Paris, Payot, Collection Histoire,septembre 2003, 362 p.

CAPPRONNIER(Jean-Charles), MARGUIN-HAMON(Elsa), SMITH (Paul), *Le Patrimoine dans la*

- Grande Guerre*, Paris, Revue In Situ, Revue des Patrimoines, n°23, février 2014.
- CAPPRONNIER(Jean-Charles), DELORME (Franck), *La reconstruction des fermes dans le département de l'Aisne après 1918*, Paris, Revue In Situ, Revue des Patrimoines, n°21, juillet 2013.
- CAPPRONNIER(Jean-Charles), FOURNIS (Frédéric), GÉRARD(Alexandra), TOUZE (Pascale), *L'art sacré entre les deux guerres : aspects de la Première Reconstruction en Picardie*, Paris, Revue In Situ, Revue des Patrimoines, n°12, novembre 2009.
- CAPPRONNIER(Jean-Charles), *Les églises reconstruites après la Grande Guerre*, Exposition Laon, Blérancourt, Noyon, Soissons, Albert, 2000-2001, Reconstructions en Picardie après 1918, Paris, R.H.M., 2000, p.150-181.
- L'architecture religieuse de la Première Reconstruction à l'épreuve de la modernité*, Paris, Revue In Situ, Revue des Patrimoines, n°12, novembre 2009.
- CARLIER(Claude), *Les cérémonies nationales commémoratives du 80^e anniversaire de la Grande Guerre, 1918-1998*, Paris, Historiens et Géographes, n° 369, février 2000.
- CARLIE (Émile), *Types de constructions rurales : culture mixte, ferme, écuries, étables, bergeries, celliers, granges, laiteries, citernes, réservoirs*, Paris, Ducher et cie, 1881, 30p.
- CARLIER(Claude), PEDRONCINI(Guy), *La bataille de Verdun*, Paris, Économica, 1997, 191 p.
- CARLS(Stephen D.), *Louis Loucheur, ingénieur, homme d'État, modernisateur de la France, 1872-1931*, Villeneuve d'Ascq. Presses Universitaires du Septentrion. 1993. 333 p.
- CARON (François), *Histoire économique de la France :XIX-XX^e siècles*, Paris, Armand Colin, Collection U, 1996, 452 p.
- CARON (Jean-Claude), CHAUVAUD(Frédéric)(dir.),*Les campagnes dans les sociétés européennes : France, Allemagne, Italie, Espagne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Collection Histoire, 2005, 2005,270 p.
- CARON (Jean-Claude), VERNUS(Michel), *L'Europe au XIX^e siècle, des nations aux nationalismes, 1815-1914*, Paris, Armand Colin, 1996, 477 p.
- CARPENTIER(Philippe), *La reconstruction agricole des champs de bataille de l'Artois*, Mémoire de Maîtrise Arras, Université d'Artois, 2000,118 p.
- CARRÉE DE MALBERG(Raymond), *Comité d'action nationale pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre. Du fondement du droit à la réparation intégrale pour les victimes des dommages de guerre*. Paris, Comité d'action national pour la réparation des dommages de guerre, 1915,24 p.
- CARRIAS(Eugène), *Souvenirs de Verdun : sur les deux rives de la Meuse avec le 164^e régiment, 1914-1916*, Paris, C'est-à-dire, collection mille mots chuchotés, 2009, n. p.
- CARTIER (Raymond et Jean-Pierre), *La Première Guerre mondiale, 1914-1915*, Paris, Presses de la Cité, 1982,344 p.
- La Première Guerre mondiale, 1916-1918*, Paris, Presses de la Cité, 1984,350 p.
- CASTELOT(André) et DECAUX(Alain), *De la Grande Guerre aux années 1930,1914-1939*, Paris, Liriade, 1972, 84 p.
- CASTEX(Henri), *Les combats de la rive droite de la Meuse. La vie et les morts d'Alain Fournier*,

Bar-le-Duc, L' Est, collection Meuse, 1992, p. 68-69.

_Verdun, *Années infernales : journal d'un soldat au front*, Paris, Albatros, 1980, 172 p.

CAZALS(Rémy), LOETZ(André), *Dans les tranchées de 1914-1918*, Paris,Caim la vie au quotidien 2008, 297 p.

CAZALS(Rémy),ROUSSEAU (Frédéric), *14-18, le cri d'une génération*, Toulouse,Privat, 2001,160 p.

CAZIN(Noëlle), MARTIN Philippe), *Meuse en guerre : Journées d'études meusiennes*, actes du colloques de Fresnes-en-Woëvre des 4-5 octobre, Bar-le-Duc, Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, 2010.

CENAC(Christian), *La voie de 0,60 sur les fronts français et la guerre de 14-18, soixante centimètres pour ravitailler l'armée française*, Paris, Cénac, 1991, 219 p.

Centre de recherche de l'Historial de Péronne, *14-18,La très Grande Guerre*, Paris,Monde,1994,278 p.

CHAMAND(Élie), *À Verdun, un régiment à la Côte 304 (28 avril-11 mai 1916)*, Paris, Revue des Deux Mondes, 15 juillet 1936.

CHAMBARD (Claude), *Mourir pour Verdun*, Paris,France-Empire, 1966, 341 p.

CHAMARD(Pierre), *Conflit au village et politisation des campagnes au 19^e siècle :Boisset, Saint Priest Loire, 1830-1892*, Ruralia, n°14, 2004, p; 11-42.

CHAMASSON(Thérèse), DUVIGNEAU(Michel), LELORRAIN(Anne-Marie), LENAOU(Henri), *L'enseignement agricole : 150 ans d'histoire*, Paris, Edugogri, 1999, 251 p.

CHAMASSON(Thérèse), *Histoire de l'enseignement XIX-XX^e siècle : guide du chercheur*, Paris, Institut national de recherche pédagogique, 2006, 728 p.

CHANOIR(Yohann), PIOT (Célénie) (dir.), *Figures paysannes en France.Mythes, regards et sociétés*, Paris,Albret, collection Terres de mémoires, n°4, 2012, broché.

CHANET(Jean-François), *L'École Républicaine et les Petites Patries*, Paris, Aubier, 1996, 427 p.

CHAPTAL(Léonie), *Rapatriés 1915-1918*, Paris, Félix Alcan, 1919, 124 p.

CHARDARD(Jean-Luc), *Les morts d'Alain Fournier, La vie et les morts d'Alain Fournier*, Nancy, L'Est, Collection Meuse, 1992, p.58-66.

CHARLES(Christophe), *Histoire Sociale de la France au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 1991,399 p.

CHARLIER (Claude), *Témoignages et souvenirs*, n ° 9, Bulletin d'information de Bras-sur-Meuse, janvier 1994, pages 8-10.

CHARRIER (Pierre), *Réparation des Dommages de guerre : loi du 17 avril 1919*, Guide pratique des sinistrés de guerre, Paris.

CHATELAIN (Abel),*Les migrants temporaires en France de 1800 à 1914: histoire économique et sociale des campagnes françaises au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle*,Lille,Septentrion,1976,415p.

CHAVE(Isabelle), *Sacrifice subi ou sauvetage organisé. Le sort des archives en France durant la Grande Guerre, d'après le fonds de la direction ministérielle des Archives*, Paris, Revue In Situ,

Revue des Patrimoines, n°23, février 2014.

CHAUVEAU (C.), *La France agricole et la guerre*, Paris, Baillière, 1916, 300 p.

CHAUVAUD(Frédéric), YVES(Jean), WILLEMEZ(Laurent), *Justice et sociétés rurales du XVI^e siècle à nos jours, approches pluridisciplinaires*, Rennes,PUF, 2011, 379 p.

CHAUVET(Jean-Yves), *L'usage des maisons lorraines, famille et maisons paysannes de la fin du XVII^e au milieu du XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2013, 254 p.

CHEF (Frédéric), *La mémoire des villages détruits, Tahure, Ripont, Hurlus, Perthes-les-Hurlus, Mesnil-les-Hurlus, Nouray et Moranvilliers , villages disparus entre 1914-1918*, dans *Étranges Pays de la Marne*, Coq à l' âne, 2001 .

CHERUEL(A.), *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, Paris, Hachette et cie, 2 vol., 1899, 647 p. et 731 p.

CHEVALIER (Jean-Jacques), *Histoire des institutions politiques et des régimes politiques de la France de 1789 à nos jours*, Paris, Dalloz-Sirey, 1985, 748 p.

CHEVALIER (Pol), *À Bar-le-Duc pendant la guerre*, Bar-le-Duc,Constant Laguerre, 1935, 320 p.

CHOLLET(Gérard), *Saint-Mihiel pendant l'occupation allemande, 1914-1918*, Bar-le-Duc, Société d'impression typographique, 1926, 663 p.

CHOLVY(Gérard), HILAIRE(Yves-Marie), *Histoire religieuse de la France contemporaine, 1880-1930*, Toulouse,Privat ,collection Bibliothèque Historique Privat, 1986, 457 p.

CHOUARD(Alain), *Les Monuments aux morts*, dans *Souvenirs de 1914-1918*, Collection Images d'autrefois, Paris, Archives et Cultures, 2008, p. 74-81.

CHOUX (Jacques), *Les Meubles lorrains*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1993, 120 p.

_ *Village et maison rurale, dans collective Lorraine : cadre naturel, histoire, art, littérature, langue, économie, traditions populaires*, Le Puy-en-Velay, Bonneton Christine, octobre 1980, p. 60-104.

CLAVEL-LEVÊQUE(Monique), LEMARCHAND(Guy), LORCIN(Marie-Thérèse), *Comprendre les campagnes françaises, précis d'histoire rurale*, Paris, sociale, collection comprendre, 1983, 433 p.

COCHET (François), *La Première Guerre mondiale*, Paris, Nouveau Monde ,2008, 126 p.

_ *La Première Guerre mondiale : dates, thèmes, noms*, Paris,Studyrama, collection Principes, 2001, 172 p.

_ *Verdun, les évolutions de la mémoire d'une bataille symbolique*, Les chemins de la Mémoire, Paris, n° 160, avril 2006, p.7-10.

_ *Le traitement des prisonniers de guerre en 1914-1918 :le règne de la réciprocité ?*,Paris, 14-18, Le Magazine de la Grande-Guerre, n°23, décembre 2004-janvier2005.

_ *Survivre au front 1914-1918, Les poilus entre contrainte et consentement*, Saint-Cloud,Soteca, 14-18, 2005, 268p.

_ *Soldats sans armes. La captivité de guerre : une approche culturelle*, Bruxelles, Bruylant, L.G.D.J., 1998, 463 p.

_ *Le Sport comme préparation à la guerre avant 1914*, dans actes du colloque historique de Verdun, Les sportifs français dans la Grande Guerre, Verdun, Le Fantascopie, 2010, p. 25-51.

_ *1914-1918, Rémois en Guerre, L'héroïsation au quotidien*, Nancy, Presses universitaires de Nancy,

1936, 168 p.

_ *Résister dans les départements envahis, entre définitions et typologie*, Revue historique Ardennaise, n° 41,2009, p 161-188.

_ *La Grande Guerre : fin d'un monde début d'un siècle*, Paris, Librairie Académique Perrin, 2014,517 p.

COCHET (François) (dir), *1916-2006 : Verdun sous le regard du monde, Actes du colloque tenu à Verdun les 23 et 24 février 2006*, Saint-Cloud, Soteca 14-18, 2006, 388 p.

_ *Les violences de guerre à l'égard des civils :axiomatiques, pratiques et mémoires*, Centre de recherche Histoire et civilisation de l'université Paul-Verlaine de Metz, 2005,186 p.

COCHET (François), GRANDHOMME(Jean-Noël) (dir), *Les Soldats inconnus de la Grande Guerre, la mort, le deuil, la mémoire*, Saint-Cloud, Soteca, 2012, 520 p.

COCHET (François), PORTE (Rémy) (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre 1914-1918*, Paris, Robert Laffont, collection Bouquins, 2008, 1120 p.

Collectif, *Voir et comprendre Verdun, 187 photographies en couleur, champs de bataille et environs*, Paris,Mage, 1980, 96 p.

_ *Acte du colloque, villages et maisons de Lorrains*, Institut de recherches régionales, universités de Nancy II, Société d'archéologie de Lorraine, Nancy, 22-23-24 octobre 1981, p.105-112.

_ *La reconstitution des régions libérées du Pas-de-Calais suivi de la guerre sur le champ de bataille de l'Artois*, Paris, Th et A. Plouvier et C. Chartreux-Hénin-Liétard et Cavrin, 1927, 1003 p.

_ *Réquisitions militaires, Volume arrêté à la date du 2 août 1914*, Paris, Charles-Lavauzelle et cie, 1914, août, 182 p.

_ *La Butte Meurtrie, Vauquois, la Guerre des mines 1914-1918*, Verdun,Les Amis de Vauquois et de sa région, 2004, 383p.

_ *Conscription et conscience, Contribution à l'histoire de la guerre de 1914-1918*, Paris, Fichbaueur, 1935, 150 p.

_ *Un village pendant la guerre de 14-18 : Dieue-sur-Meuse*, Association " Traditions Meusiennes ", Paris, L'écho du Jour, hors série, n°3, 2008.

_ *1914-1918, vues d'en haut. La photographie aérienne pendant la guerre 1914-1918*, Paris, Musée de l'armée B.D.I.C. , 1989, 95 p.

_ *Almanach de combattant. La place forte avant 1914. Éphémérides de la grande bataille. La vérité sur le perte du fort de Douaumont (25 février 1916), La chute du fort de Vaux, La défense du fort de Souville*, Paris, s.d.

_ *La vie dans un village avant 1900*, Paris,C.E.L., collection bibliothèque de travail janvier,1976,128 p.

_ *L'école publique contre l'exode rural*, Paris, le Réveil économique, 2012.

_ *Association des notaires mobilisés et des veuves et orphelins morts pour la France*, Paris, Imprimerie Fortin, 1919, 130 p.

_ *Les bans de moissons, de fauchaisons, de vendanges et de troupeau commun*. D'après le code rural par Th. Ducroq, Paris, Ernest Colas, 1983, 16 p.

_ *La Picardie dans la Grande Guerre 1914-1918*, CRDP, Amiens, 1986, 250 p.

_ *Les soldats de la Grande Guerre*, Paris, Hachette, 2002, 128 p.

- _ *Veuves et orphelins de guerre de la Première Guerre mondiale*, Paris, Les Chemins de la Mémoire, n° 189, novembre 2009.
- _ *La Grande Guerre aujourd'hui : les enjeux d'une mémoire*, Paris, D'ici et d'ailleurs, Les Chemins de la Mémoire, n° 208, Septembre 2010.
- _ *Affiches 1914-1918 : emprunts de la Défense nationale*, Dossier Diapo n°14, Collection de la bibliothèque Nationale municipale de Carcassonne, Fédération Audoise des œuvres laïques, s.d. 12 p.
- _ *D'Ypres à Verdun. Mémoire d'une Grande Guerre. Neuf itinéraires historiques : Nord, Pas-de-Calais, Picardie, Belgique, Ardenne, Meuse et Marne, Arras, Pays du Nord*, Numéro hors série, novembre 2006.
- _ *1914-1918 : propagandes et mentalités*, Dossier Diapo n°10, Fédération Audoise des œuvres laïques, s.d. 20 p.
- _ *Archives de la Grande Guerre. Guide des sources conservées & es par le service historique de la Défense relative à la Première Guerre Mondiale*, Paris, Service historique de la Défense, n. p.
- _ *Mémoires de pierre. Les monuments aux morts de la première guerre mondiale dans le Pas-de-Calais*, Catalogue d'exposition rédigé par Grailles (Bénédicte), Dainville, Archives départementales du Pas-de-Calais, 1992.
- _ *La guerre des mines à Vauquois*, Paris, 14-18, Le Magazine de la Grande-Guerre, n°19, avril-mai 2004.
- _ *La Voie Sacrée, organe vital à Verdun*, Paris, 14-18, Le Magazine de la Grande-Guerre, n°17, décembre 2003.
- _ *Aux Épargés, janvier, mars 1915 : à la conquête d'un promontoire*, Paris, 14-18, Le Magazine de la Grande Guerre, n°16, octobre-novembre 2003.
- _ *Sur la trace des Épargés*, Paris, 14-18, Le Magazine de la Grande Guerre, n°16, octobre, novembre 2003.
- _ *Les paysannes dans la Grande Guerre*, Paris, 14-18, Le Magazine de la Grande Guerre, n°13, avril, mai 2003.
- _ *1998, Bezonvaux, une chapelle, un monument, des ruines*, Paris, 14-18, Le Magazine de la Grande Guerre, n°9, Août-Septembre 2002.
- _ *La chute du fort de Vaux, de la réalité au légendaire*, Paris, 14-18, Le Magazine de la Grande Guerre, n°7, avril-mai 2002.
- _ *La Meuse sous l'occupation*, Paris, 14-18, Le Magazine de la Grande Guerre, n°7, avril-mai, 2002.
- _ *Les Notables à la veille de la guerre*, Paris, 14-18. Le Magazine de la Grande Guerre, n°5, décembre 2001, janvier 2002.
- _ *Le monde rural à la veille de la Guerre*, Paris, 14-18, Le Magazine de la Grande Guerre, n°3, août septembre 2001.
- _ *' Zwischen Maas und Mosel, Armée Abteilung von Strantz', "entre Meuse et Moselle"*, ouvrage allemand comprenant 233 vues illustrant la vie quotidienne des Allemands durant l'occupation allemande, n.p., 117p.
- _ *Les chasseurs de Driant au bois des Caures, février 1916*, Paris, 14-18, Le Magazine de la Grande Guerre, n1, avril-mai 2001.
- _ *Réalités de la Grande Guerre, trace et perspective de représentation, 14-18, imaginaires et réalités*,

Bar-le-Duc, Conseil général de la Meuse, 1998.

_ *Réquisitions militaires, recensement et classement des animaux et des voitures*, Paris n. p. 1914, 126 p.

_ *Rapport et procès-verbaux d'enquête de la commission instituée au vu de constater les actes commis par l'ennemi*, Paris, Imprimerie nationale, 1919, n. p.

_ *Les femmes et la guerre*, Paris, Guerres mondiales et conflits contemporains, Presses universitaires de France, n°198, 2000.

_ *Verdun 1916*, Actes du colloque international sur la bataille de Verdun, 6-7-8 Juin 1975, Nancy, A.N.S.B.-V, Presses universitaires de Nancy, 1976, 380 p.

_ *Quand les enfants font la guerre*, Paris, L'Histoire, n° 169, septembre 1993.

_ *Les monuments aux morts de la Première Guerre mondiale*, Paris, Guerres mondiales et conflits contemporains, n°167, juillet 1992.

_ *Verdun*, Paris, Dossiers Historiens-Géographes, n311, septembre-octobre, 1986.

_ *On ne passe pas ! Verdun, mars 1916*, Paris, TAM-SIRPA, numéro spécial, mars 1986.

_ *Données statistiques relatives à la guerre de 1914-1918*, Paris, Imprimerie nationale, 1922, n.p.

_ *Pour une histoire religieuse de la guerre*, Paris, Revue 14-18, Dossier annuel coédité par Agnès Viénat et le Centre de Recherche de l'Historial de la Grande Guerre, n° 1, 1998.

_ *1914-1918, victoire et désastre*, Paris, Dossier l'Histoire, n° 225, Octobre 1998.

_ *Retraites ouvrière et paysannes. Lois du 5 1910. Décrets et Arrêtés ministériels*. La loi de tous, Paris, Librairie Dalloz, 1911, 168 p.

_ *La victoire de Verdun. Une bataille de 131 jours (du 21 février au 1^{er} juillet 1916)*, Paris Imprimerie du service géographique de l'armée, juillet 1916, 100 p.

_ *L'œuvre de la reconstruction et la solidarité française, dans les régions dévastées*, Paris, Comité d'action des Régions dévastées, 1925, 404 p.

_ *Commentaire théorique et pratique de la loi du 9 décembre 1905*, Paris, Plon Nourrit et cie, 1906, 462 p.

_ *Consécration de l'église d'Ancerville et bénédiction de l'église de Hannonville*, Bar-le-Duc, 20 novembre 1923, 23 p.

_ *Le Patrimoine des communes de la Meuse*, Paris, Élonic, Collection Les Patrimoines des communes de France, tome II., 1106 p.

_ *Première Guerre mondiale. Reconstitution et Reconstruction*. Coupures de Presses, Paris, Bibliothèque historique de la ville de Paris, 1915-1922.

COLIN(Henri), *La Côte 304 et le Mort-Homme, 1916-1917*, Paris, Payot, 1934, 145 p.

_ *La guerre de mouvement. 1918. Souvenir du commandant de l'I.D.E le Mutz 2nd Marne, l'Ourcq, la Vesle, l'Aisne, la Meuse*, préface du général Dufleux, Paris, Payot, 1935, 223 p.

_ *Le fort de Souville. L'heure suprême à Verdun*. Préface du général Dosse, Paris, Payot, 1938, 266 p.

COLLINET(Paul), STAHL (Paul), *Le Ravitaillement de la France occupée*, Paris, Presses universitaires de France, 1929, 183 p.

Colloque, *Historial de la Grande Guerre*, Péronne, Acte de colloque, 1999, 222 p.

Colloque Mourmelon, *Association 14-18 Meuse, 1917, des monts de Champagne à Verdun*, Actes des colloques tenus à Mourmelon et à Verdun les 24 mai et 25 mai 2007, Verdun, 14-18, 2008.

COMBAT (Jean-François), 1914-1917, *l'impôt sur les bénéficiaires de guerre, guide pratique des assujettis. Commentaires de la loi et des textes officiels : la taxe et les groupements commerciaux et industriels, la patente spéciale des fournisseurs de la guerre, et des maîtres ouvriers militaires*, Paris, Berger-Levrault, 1917, 128 p.

Comité national du Souvenir de Verdun, *Le Mémorial de Verdun*, Verdun, Publication à compte d'auteur, s.d., 47 p.

Compagnie des chemins de fer, *Le Chemin de fer à la Conquête des campagnes, l'aménagement du territoire par les réseaux dits secondaires en France*, Paris, Histoire et Patrimoine, 1965-2000, Revue d'histoire des chemins de fer, n°24-25, printemps- automne 2001-2002.

Comité d'action des régions dévastées, *Dans les régions dévastées, l'œuvre de reconstitution et la solidarité française*, Paris, Comité d'action des régions dévastées, 1925, 403 p.

CONCHON(Michèle), *La récupération des œuvres d'art et objets mobiliers pillés durant la Grande Guerre : les ressources des Archives nationales*, Paris, Revue In Situ, Revue des Patrimoines, n°23, février 2014.

CONRAD(Philippe), *La Grande Guerre 1914-1918*, Paris, Athanor, 1988, 31 p.

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, *La Reconstruction dans les années 1920 en Meuse, un patrimoine à protéger*, Bar-le-Duc, CAUE de la Meuse, novembre 2007, 41 p.

Conseil général du département de la Meuse, *La Meuse après trois ans de Reconstitution*, Bar-le-Duc, seconde session ordinaire de 1922, Comte-Jacquet, 68p.

Annexe au rapport du préfet, Cartes et tableaux sur les reconstitutions des régions atteintes par les événements de guerre, Bar-le-Duc, Bibliothèque administrative Sérrier, août 1922, n. p.

Bulletin départementale de la Reconstruction, Bar-le-Duc, juillet-décembre 1919, collection reliée.

Rapport du préfet Monsieur PIETTE, 1^{ère} session ordinaire de 1919, Bar-le-Duc, 1919, 136 p.

Rapport supplémentaires, 1^{ère} session ordinaire de 1919, Bar-le-Duc, 1919, 50 p.

Deuxième rapport supplémentaire:28 avril 1919, Bar-le-Duc, 1^{ère} session ordinaire de 1919,50 p.

Service de reconstitution des régions atteintes par les événements de guerre, Rapport du Préfet Emery, 1^{ère} session ordinaire de 1922, Bar-le-Duc, Comte-Jacquet, 1922, 87 p.

Les Régions Libérées de la Meuse, après 3 ans de Reconstitution, Rapport du Préfet EMERY, 2nd session ordinaire de 1922, Bar-le-Duc, Comte-Jacquet, 1922, 72 p.

Annexe au rapport du Préfet, cartes et tableaux donnant renseignements sur la reconstitution des régions atteintes par les événements de guerre, Bar-le-Duc,Comte-Jacquet, bibliothèque administrative Sérrier, août 1922.

Conseil général de l'Orne, *Les dévastations allemandes dans le nord de la France Orne*, Conseil Général, 1918, 28 p.

CONTE (Arthur), *Verdun, 24 Octobre 1916*, Paris, Perrin et cie, 1987, 444 p.

CORBIN (Alain), *La violence rurale dans la France du 19e siècle et son dépérissement : l'évolution de l'interprétation politique*, dans Culture et Conflits, n ° 9-10, 1993,415 p.

Recherche historique et imaginaire politiques. À propos des campagnes françaises au 19e siècle, dans La Politisation des Campagnes au XIXe siècle :France, Italie, Portugal, Espagne. Actes du

colloque international organisé par l'école française de Rome en collaboration avec l'école Normale Supérieure, 1997, Rome, École Française de Rome, 2000, 376 p.

_Les Cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes du XIXe siècle, Paris, Albin Michel, 1994. 359 p.

CORBIN (Alain), GEROME (Noëlle), TARTAKOWSKY (Danielle) (dir.), *L'usage politique des fêtes aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, 340 p.

CORDA (H.), *La bataille de Verdun, 1916 : ses enseignements et ses conséquences*, conférence en 1921 aux sociétés d'officiers suisses, Paris, Gauthier et Villars, 1921.

CORDELLIER (Serge) (dir.), *Le dictionnaire historique et géopolitique du 20e siècle*, Paris, La Découverte, collection La Découverte Poche état du Monde, septembre 2007, 832 p.

CORDIER (François Simon), *Comédies en patois meusiens, Le Bie, L'échange, la dispute*, 1870.
_dissertation sur la langue française, les patois de la Meuse, 1843.

CORNU (Pierre), MAYAUD (Jean-Luc.) (dir.), *Au nom de la terre, Agrarisme et agrariens en France et en Europe du 19e siècle à nos jours*, Paris, Acte du 23^e colloque de l'Association des ruralistes Français, Histoire de Boutique collections Mondes ruraux contemporains, 2007, 462 p.

CORVISIER (André) (dir.), *Histoire militaire de la France de 1871 à 1940*, Paris, PUF, 1992, 522 p.

CORVOL (Andrée), AMAT (Jean-Paul), *Forêt et Guerre*, Paris, l'Harmattan, 1994; 325 p.

CREPIN (Annie), *Histoire de la conscription*, Paris, Gallimard, 2009, 544 p.

CRINON (Henry), TAILLANDIER (Maurice), *La désertion des campagnes, les causes et les remèdes*, Paris, Maisons bleues, 1913, 37 p.

CRONIER (Émmanuelle), *Les permissions (anticipation, expérience et rémunération), un ressort du moral combattant français*, dans *La Grande Guerre, pratiques et expériences*, CAZALS (Rémy), PICARD (Émmanuelle), ROLLARD (Denis) (dir.), Toulouse, Privat, 2005, p.301-310.

CROQUEZ (Albert), *Les dommages de guerre. La loi du 23 mars 1928. Commentaire pratique. L'évaluation, la révision, les produits finis*, Paris, Pairault, Paris, 1928, 230 p

CRU (Jean-Northon), *Témoins : essai d'analyse et de critique des souvenirs de combattants*. Édités en français de 1915 à 1928, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1993, 727 p.

CRUBELIER (Maurice), *L'enfance et la jeunesse dans la société française 1800-1950*, Paris, Armand Colin, 1979, 389 p.
_Histoire culturelles de la France, XIX-XX^e siècles, Paris, Armand Colin, 178, 455 p.
_L'École républicaine, 1870-1940, Esquisse d'une histoire culturelle, Paris, Christian, 1993, 169 p.

CUENCA (Catherine), *La marraine de guerre*, Paris, Hachette et cie, 2001, 89 p.

D'ALIX (Andrée), *Le rapatriement. Étude sur le rapatriement et ses œuvres de secours*, Paris Bloud et Gay, 1919, 260 p.

DAIROU (Diane), BECKER (Jean-Jacques), DRAY-ZERAFFA (Danielle) (dir.), *Démobilisation et réinsertion des hommes après la Première Guerre mondiale*, Nanterre, mémoire de maîtrise, 1914, 123p.

DALLOZ (Désiré), *Guerre de 1914, Documents officiels, textes législatifs et règlementaires*, Paris,

Vol. V, 1^{er} juin août 1915, Librairie DALLOZ, 1920, 336 p.

DAMIEN(André), BRULEY(Yves), DE VILLEPIN (Dominique), GAILLARD (Jean-Michel), 1905, *La séparation de l'Église et de l'État, les textes fondateurs*, Paris, Librairie Académique Perrin, 2004, 476 p.

DANCEL(Brigitte), *Enseigner l'histoire à l'école primaire de la III^{ème} république*, Paris, PUF,1996, 243 p.

DANIERE(Kim), *Les monuments aux morts de la Première Guerre mondiale*, Mémoire sous la direction du professeur Fouilloux, Université Louis Lumières, Lyon II, 1996, 92 p.

DANCHIN(Emmanuelle),*De la protection à la valorisation du patrimoine dévasté :penser la valorisation des ruines pendant la guerre*,Paris,Revue In Situ,Revue des Patrimoines,n°23,février 2014.

DASSONVILLE(Joseph), *Pour le relèvement des ruines : maisons et mobiliers, villes et villages, églises et mobiliers sacrés, les monuments aux morts, la cathédrale*, Paris,Perrin, 1919, 294p.

DAUZAT(Albert), *Légendes, prophéties et superstitions de La Grande Guerre*, préface de François COCHET (François) Paris La librairie Vuibert, 2012, 304 p.

DAVID(Franck), *Comprendre le monument aux morts. Lieu de souvenir, lieu de mémoire, lieu d'histoire*, Talmont-Saint-Hilaire et Paris, Codex, ministère de la Défense, D.M.P.A, 2013, 130 p.

DÉAT(Marcel), *Mémoires politiques*, Paris, Denoël, 1989, 990 p.

DE BOSREDON(Philippe), *Les chemins vicinaux en France*,Paris, Revue des Beaux-Arts, 1870 p. 89.

DE BARONCOURT(Marc Petit), *Histoire de la ville d'Étain, Meuse, depuis les premiers temps jusqu'à nos jours*, Verdun,Camille LACOUR,140 p.

DE SARS (Maxime), *L'œuvre des coopératives de reconstruction du département de l'Aisne*, Paris, Coféa, 1937, n. p.

*DEBRUYNE(Emmanuel), PATERNOSTRE(Jehame),*La Résistance au quotidien, 1914-1918, Témoignages inédits*, Bruxelles, Racines, 2009, 221 p.

DE BROGLIE(Gabriel),*Le XIX^e siècle,L'État et le déclin de la France*,Paris, Perrin et cie, 1995,338 p.

DEBYSER(Félix), *Chronologie de la guerre mondiale. De Sarajevo à Versailles (28 juin 1914-28 juin 1919)*, Paris, Payot, 1938, 260 p.

DE CHARDON (Lucien), *Damvillers et son canton, vingt siècles d'histoire*, préface du chanoine Rouyer, Verdun, Cogereux, 1973, 274 p.

DE FERIET(R.Commandant), *La Crête des Épargés, 1914-1918*, Paris, Payot, 1939, 209 p.

La Butte de Vauquois, 1914-1918, Paris, Payot 1939, 209 p.

DE FOVILLE(Alfred), *Enquête sur les conditions de l'habitat en France, les maisons types, 2 vol*, Paris, Leroux, 1894-1899, 1894 p.

DE LA BRETEQUE(François), *La mémoire de la bataille de Verdun dans le cinéma*, Paris, Vingtième siècle, Revue d'histoire, n° 57, janvier-mars 1998.

DEPERSCHIN(A.), *Des destructions aux reconstructions*, dans Becker (J.J.), Audoin-Rousseau (S.),

Encyclopédie de la Grande Guerre, 1914-1918, Paris, Bayard, 2004, p.1125-1137.

DE PRESSEGE (Francis), POUGET (Émile), *Les lois scélérates de 1893-1894*, Paris, Revue Blanche, 1899, 64 p.

DELATTRE (Augustin), *La liquidation financière de la guerre, les comptes des puissances belligérantes*, Paris, Alcan, 1928, 200p.

_Guide pour l'utilisation des indemnités des dommages de guerre. *Le Remploi. La Reconstitution mobilière. Le Réinvestissement*, Paris, Imprimerie Mellotée, 1922, 91 p.

DELAPORTE (Sophie), *Les gueules cassées : Les blessés de la face de la Grande Guerre*, Paris, Noësis, 1996, 230 p.

DELEST (Joseph), *Le phare de Douaumont*, Paris, Saint-Michel, 1930, 246 p.

DELESTRE (Philippe), CLAUDEL (Philippe), *11 novembre 1918. La guerre est finie*, Nancy, Place Stanislas, 2008, 102 p.

DE LAMARZELLE (Gustave), TAUDIÈRE (Henry), *La séparation de l'Église et de l'État*,

DE LAUNAY (L.), *Problèmes économiques d'après-guerre*, Paris, Lux, 1919, 319 p.

DE LIOCOURT (Lieutenant-colonel), *La défense de la France du Nord-est*, Paris, Fayard, 1940, 469 p.

DELTEIL (Joseph), *Les poilus*, Paris, Grasset, 1926, 233 p.

DELVERT (Charles), *Histoire d'une compagnie, Main de Massignes, Verdun, novembre 1915 - Juin 1916, Journal de Marche*, Paris, Berger-Levrault, 1918, 294 p.

_Carnets d'un fantassin, *Massignes, Verdun, 1916*, Verdun, Mémorial, 1977, 221 p.

_Carnets d'un fantassin (7 août 1914-16 août 1916), Paris, Collection Mémorial de Verdun, Riaux, Paris, avril 2003, 432 p.

DELVERT (Charles), PÉRICARD (Jacques), *Verdun. La grande bataille de Verdun. La vérité sur la prise de Douaumont. La défense de R.I*, Paris, 1934, Combattant, 1934, 128 p.

DEMANDRE (Nicole), *Une vie intimement liée à celle du Grand Meaulnes, La vie les morts d'Alain Fournier*, Bar-le-Duc, Collection Meuse, l'Est, 1992, p. 34-55.

DEMANGEON (Albert), *L'Habitation rurale en France. Essai de classification des principaux types*, Annales de géographie, n° 161, 1920., p.352-375.

_Géographie économie et humaine de la France, 2 vol. Paris, Armand Colin, 1946, 460 p et 440 p.

_Villages et communautés rurales, Paris, Annales de géographie, n°238, année XLII, juillet 1933, p.337-349.

DE MAZENOD (Capitaine), *Dans les champs de la Meuse*, Paris, Plon, 1921, 272 p.

DEMIER (Francis), *La France au XIX^{ème} siècle*, Paris, Le Seuil, 2000, 602 p.

DEMIER (Francis), FARCY (Jean-Claude), SANZ LAFUENTE (Gloria), VIVIER (Nadine), ZIMMERMANN (Clémens), *Les Sociétés Rurales 1830-1930, Historiographie, Bibliographie, Enjeux*, Paris, Belin Sup. Capes Agrégation, 2005, 220 p.

DEMIER (Michel), MUSIANI (Elena), SANZ (Gloria) (dir.), *Les campagnes européennes : 1830-1930*, Neuilly, 2006, Histoire contemporaine Atlande, 351 p.

DEMONET (Michel), *Tableau de l'agriculture française au milieu du XIX^e siècle : l'enquête de 1852*, Paris, EHESS, 1990, 304 p.

DENISOT(Alain), *L'attaque de la dernière chance : 11-12 juillet 1916*, Paris, Guerres mondiales et conflits contemporains, n ° 182, PUF, n. p.31-38.

_Verdun 1914-1918, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1996, 375 p.

_Douaumont : vérité et légende, Paris, Librairie académique, Perrin, 1998, 163 p.

_Les fronts en Meuse, 1914-1918, Paris, Payot, 1937, 214 p.

DEPARDIEU (Félix), *La Bataille de la Woëvre*, Paris, Charles Lavauzelle, 1912, 82 p.

DEPERCHIN(Annie), *Des destructions aux reconstructions*, dans Becker (Jean-Jacques), Audoin-R(Stéphane), *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, Paris, Bayard, 2004, p.1125-1137.

DESARGES(Henri), CANAT (M.), CHARRON (E.), COUTURIER (G), DANTY-LAFRAIXE (L.) (dir.), *Grande encyclopédie de mécanique et d'électricité*, 4 volumes, Paris,Quillet, 1913, 2094 p.

DESBOIS (Evelyne).*Grand Guignol, Blessés et mutilés de la Grande Guerre, Le corps en morceau* Paris, Témoin, n °18, Carnets du patrimoine et mythologiques, 1992, p. 61-71.

_14-18, la vie sur le front de la Mort, La Recherche photographique, 1989.

DESCHAMPS(Olivier), *Les monuments aux morts de la guerre 14-18 : chefs-d'oeuvre d'art public*, Collection Cahier d'Art Public, n °1, Paris, Cahier d'Art public, 1970.

_Les monuments aux morts, chefs-d'œuvre de l'art public,Paris, Cahiers d'Art Public, cahier n°1, 1978.

DESFORSSES(Yves), JACQUES(Alain). PRICAUX(Gilles), *Premières recherches sur la Grande Guerre dans le Nord-Pas-de-Calais*, Archéologie, n° 367,2000, p. 32-39.

DE SOUSA(David), *La Reconstruction et sa mémoire dans les villages de la Somme (1918-1932)*, Woignarue, La Vague Verte, 2002, 316 p.

DESOBLIN(Xavier), *Les paysannes dans la Grande Guerre*, Paris, 14-18, Le Magazine de la Grande Guerre, n° 13, avril-mai 2003.

DESPAGNAT(Étienne), *La reconstitution des régions dévastées*, Paris, n.p., n.p., 52p.

_La reconstitution des régions dévastées. Le programme de 1920. La situation. Les sociétés coopératives de sinistrés. L'organisation de l'architecture et de l'entreprise. La main-d'œuvre et les matériaux, Paris, Imprimerie Masch-Seitz et cie, 1920, 22p.

DESTEMBERG(Jean-Daniel), *Les chemins de l'histoire 1914-1918, La Marne, Verdun, le Chemin des Dames*, Moulins, Desmars, 1999, 229 p.

_Les chemins de l'histoire 1914-1918,l'Alsace,Verdun,la Somme,Moulins,Desmars,1990,328 p.

_Les chemins de la mémoire 1914-1918,l'Alsace,Verdun,la Somme,Paris, Desmars 1990,195 p.

DE THOMASSON (Lieutenant-colonel), *Les préliminaires de Verdun*, Paris,Berger-Levrault, 1921, 297 p.

DES VIGNES ROUGES, (Jean), *Bourru soldat de Vauquois*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1921, 290 p.

DIDE(Maurice), *Les émotions et la guerre. Réactions des individus et des collectivités dans le conflit moderne*, Paris, Félix Alcan, 1918, 276 p.

DIETERCHEN(Jacques), *Bois-le-Prêtre, Octobre 1914 -avril 1915*, Paris,Hachette, 1917.

DION (Roger), *Essai sur la formation du paysage rural français*, Tours, Arrault, 1934, 162 p.

DISLERE(Paul), *Les devoirs des maires en cas de mobilisation générale*, Paris, Société d'imprimerie

et librairies administratives et classique Dupont, P. 1890, 97 p.

DOBRYNINE(Olivier), SAINT-DENIS (Marc), *Le Monument de la Victoire de Lorraine, 1993*, n. p.

DOUENCE(Jean-Claude) (dir.), *Code général des collectivités territoriales*, Paris,Dalloy,2011,3594 p.

DOUILLET (Edmond), *Pour les plus humbles églises des villages des Régions dévastées. Projets de Reconstruction. Une solution. Une méthode*, Amiens, Yvert et Tellier, 1916, 17 p.

L'œuvre des Coopératives diocésaines. La Reconstruction des Églises dévastées. L'architecture religieuse nationale, Amiens, Georges Degouy, Sans date, 48 p.

DOLE (Dominique), *Églises et Reconstruction*, Bras-sur-Meuse, Bulletin d'information de Bras-sur-Meuse, n°9, janvier 1994, p. 8-10.

DOLLE(André), *La Côte 304*, Paris, Berger-Levrault, 1917, 192 p.

DOUMENC(Aimé), *Les transports automobiles sur le front français, 1914-1918*, Avant- propos du maréchal Foch, Préface du général PAYOT, Paris, Plon Nourrit et cie, 1920, 346 p.

DOUGHTY(Robert), *La bataille de Verdun vue des États-Unis*, dans Cochet (François) (dir), 1916-2006, Verdun sous le regard du Monde, Saint-Cloud, Soteca 14-18, 2006, 388 p.

DUBOIS(Louis), *La politique française des réparations, discours prononcé à la chambre des députés, 3 avril 1924*, Paris, Imprimerie nationale,1924, 7 p.

DUBREUIL(Anne-Marie), *Le bombardement de 1916 : une année charnière*, Paris, Revue historique des armées, n° 2,1996.

DUBRULLE(Paul), *Mon régiment dans la fournaise de Verdun et dans la bataille de la Somme*, Paris,Plon, 1917.

DUBY(Georges),WALLON(Armand) (dir.), *Histoire de la France Rurale, la fin de la France paysanne de 1914 à nos jours*, Tome IV, Paris, Le Seuil, 1977,755 p.

DUCASSE(André), MEYER(Jacques), PERREUX(Gabriel), *Vie et mort des Français 1914-1918*, Paris,Hachette, 1962, 540 p.

DUCOM(Fernand), *L'ouvrage de Froideterre dans l'enfer de Verdun*, n.p. publiée à compte d'auteur, 1965, 31 p.

DUCOMTE(Jean-Michel), *La loi de 1905 quand l'État se séparait des Églises*,Toulouse,Milan,2005, 63 p.

DUFOURNET(Jean),DERENS(Jean-Maurice),*Genevoix,1890-1980*,Paris,Bibliothèque historique 1992.

DUHAMEL (Georges), *Vie de martyrs 1914-1916*, Paris, Mercure de France, 1930, 245 p.

DUMAS (Georges), *Catalogue de l'exposition sur l'occupation et la résistance dans le département de l'Aisne pendant les deux guerres mondiales (1914-1918 et 1939-1945)*, Archives départementales de l'Aisne, Saint-Quentin, Baticle, 1965, n. p.

DUMONT-WILDEN(Louis),*Après la guerre, la reconstitution du paysage français*, Paris, Le Flambeau, 14 août 1915, p.331.

DUPÂQUIER(Jacques), *3000 familles. L'enquête des généalogistes sur la mobilité sociale en France*

au XIX- XX^e siècles, 1981.

Histoire de la Population Française, t. III de 1789 à 1919, Paris, Presses universitaires de France, 1988, 590 p., t. IV de 1914 à Nos Jours, Paris, PUF, 1995, 590 p

DUPAQUIER(Jacques), RIOUX(Hélène), *L'aventure démographique en France au XIXe : population et famille*, Documentation française, Paris, 1976 in 4, 60 p..

DUPAQUIER(Jacques), KESSLER(Denis) (dir.), *La Société française au XIX^{ème} siècle : Transmission, Tradition et Transformation*, Paris, Librairie Anthème, Fayard, 1992, 529 p.

DUPEUX(Georges), *La Société française 1789-1960*, Paris, Armand Colin, 1964, 384 p.

DUPUY(Charles), ZOLLA(Daniel), *De l'école au régiment : livret de mécanique agricole*, Paris, Armand Colin, 1901, 48 p.

DU PLESSIS (Charles), *De Champagne à Verdun 1916*, Paris Ergay, Pléssis-Marchand, 1980, 24 p.

DUQUESNOIS(Céline), *Les sociétés coopératives de reconstruction dans le Pas-de-Calais au lendemain de la Première Guerre mondiale*, Mémoire de Maîtrise, Université d'Artois, 1999, 183p.

DU RANGEL, *Réparation des dommages, résultants de l'invasion, répartition des indemnités*, Paris, 1876.

DURKEIM(Émile), *De la division du travail social*, Paris, PUF, 2004, 416 p.

DURUP De BALEINE (AIRY), *Le Fort de Vaux, une sentinelle devant Verdun*, Charenton-le-Pont, Citédis, 2000, 48 p.

DUROSELLE(Jean-Baptiste), *La France et les Français, 1914-1920*, Paris, Richelieu, 1972, 395 p.

La Grande Guerre des français 1914-1918, l'incompréhensible, Paris, Perrin, 1994, 515 p.

DUSSOURT(E.), *Les Disparus de la guerre 14-18. À propos de l'identification de l'un d'entre eux : Alain Fournier*, Mémoire pour le diplôme universitaire d'identification en odontologie médico-légale, Nancy, Université Henri Poincaré I, Académie de Nancy- Metz, Nancy, 1998.

DUVAL (Eugène-Jean), *Regard sur la conscription, 1790-1997*, Fondation pour les études de défense, 1997, 304 p.

E.C.P.A.D, *Images de Verdun*, Paris, E.C.P.A.D., n.p. 140 p.

EL GAMMAL(Jean)(dir.), *Dictionnaire des parlementaires Lorrains de la troisième République*, Metz, Serpenoise, 2006, 422 p.

Les préfets et les élections en France à la fin du XIX^e siècle, Nancy, Annales de l'Est n°2, 200, p. 289-299.

ELLENBERGER(Marc), *La Compagnie des chemins de fer de l'Est et la guerre 1914-1918*. Bures-sur Yvette, Ellenberger, 1975, 151 p.

EMMONOT(Didier), KALUZKO(Jean-Luc), RADET(Frédéric), VINTOUSKY(Bruno), *Le bouclier abandonné. La place de Verdun de 1874 à 1918*, Bar-le-Duc, Connaissances de la Meuse, 2002, 120 p.

ESTEBE(Jean), *Les ministres de la République, 1871-1914*, Paris, Fondation des Sciences Politiques, 1982, 255 p.

ESTOURNELLE DE CONSTANT (Jean), *Lois et règlements sur l'enseignement primaire et sur les différents services de l'enfance*, Paris, Imprimerie Nationale, 1890, 1108 p.

État-Major de la V^e armée, *Réintégration des réfugiés dans les territoires occupés*, Paris, Imprimerie Henri Villers, 1916, n. p.

ETTIGHOFFER(Paul Célestin), *Le moral du soldat allemand pendant la bataille de Verdun*, dans Verdun 1916, Actes du colloque international sur la bataille de Verdun, 6-7-8 juin 1975, Association nationale du souvenir de la Bataille de Verdun, Université de Nancy II, 1976, p 151-158.

_ *Verdun, opération jugement*, Paris, France Empire, 1964, 255p.

Évaluation de la production industrielle et agricole, Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphe, 1917.

FABREGUETTE(Polydore-Jean-Étienne), *Traité des eaux publiques et des eaux privées*, Paris, Pichon F et Durant-Auzias, 1911.

FAGUET(Émile), *L'anticléricalisme*, Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1906, 381 p.

FAIVRE(Abel), *Troisième emprunt de la Défense nationale*, Paris, Berger-Levrault, 1917, n. p.

FARCY(Jean-Claude), *La Jeunesse rurale dans la France du XIXe siècle*, Paris, Christian, 2004.220 p.

FARON(Olivier), *Les enfants du deuil, orphelins et pupilles de la Nation de la Première Guerre mondiale (1914-1918)*, Paris, La Découverte 2001, 336 p.

FAUCONNET (Jean), *Mariage et hygiène : ouvrage pratique, Véritable guide des époux*, Paris, Parmentier, 1912, 108 p.

FAURE (Gilles), *Introduction à la fin des Terroirs, Modernisation de la France rurale (1870-1914) de Weber Eugène*, 23 février 2005, p.2.

FAURE (Marcel), *Les Paysans dans la société française*, Paris, Armand Colin, 1966, 344 p.

FAVREAU (Robert), *Les archives des dommages de guerre 1914-1918 et 1939-1945, leçons d'expérience*, La Gazette des Archives, n° 45, 1964, p.55-64.

FERRO (Marc), *La Grande Guerre, 1914-1918*, Paris, Gallimard, collection Folio Histoire, 969, 412 p.

FIAUX(Louis), *Un nouveau régime des mœurs, abolition de la police des mœurs, le régime de la loi*, Paris, Félix Alcan, 512 p.

FIEG(Pierre), *L'œuvre de la Reconstruction des églises du diocèse de Nancy et de Toul*, Nancy, Ancienne Imprimerie WAGNER, 1927.

_ *La Reconstitution des régions dévastées en Lorraine*, Nancy, Pays Lorrain, n° 1, 1935, p. 1-23.

FIGUIER(Louis), *Les nouvelles conquêtes de la science :l'électricité*, Paris, Flammarion, 1884, 645 p.

FISNOT(Alain), *Verdun, Les villages détruits de la Zone rouge*, Collection les Patrimoines, 2016,p.46.

FISNOT(Alain),CHAVRELLE(Jocelyne), *Haumont-près-Samogneux, Afin que nul n'oublie*, Révigny-sur-Ornain, Offret, 1997, 180 p.

FLANDRIN(Jean-Louis), *Les Amours paysannes XVI - XIXe siècles*, Paris, Gallimard, 1975, 255 p.

_ *Familles : Parenté, Maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, Seuil,1992, 285 p.

FLAUBERT(Gustave), *Le dictionnaire des idées reçues*, Paris, Le livre de Poche,1997, 250 p.

FLUNEC(Edmond), *Cartes postales et photographies de la Grande Guerre*, Paris, Valin,1981, 103 p.

FONTANA(Jacques), *Attitude et sentiments du clergé et des catholiques français devant et durant la guerre de 1914-1918*, Paris,Cerf, 1990, 440 p.

FONTBONNE(Rémi), *Les fortifications de Verdun, 1873-1918, stratégie et tactique*, Paris,Actonia Presses Collection Histoire, 2011, 296 p.

FONTANA(Jacques), *Les catholiques français pendant la Grande Guerre*, Paris, Cerf, 1990, 440 p.

FORCADE(Olivier), *La censure politique en France pendant la Grande Guerre*, thèse de doctorat , BECKER (Jean-Jacques) (dir.), Nanterre, université Paris X., 1999, 992 p.

FORGET(Jules), *La Reconstitution forestière de la Zone rouge dans la Meuse*. Extrait du bulletin de la société des lettres, des Sciences et Arts de Bar-le-Duc, n°3-4, juillet-décembre 1927, Bar-le-Duc, Constant Laguerre, 1928, p.121-131.

Le Reboisement de la Zone rouge de Verdun, dans Verdun et la Meuse Touristique, n° 1, mars1931.

FOURNIS(Frédéric), *Les églises du canton de Braine (Aisne):de la restauration à la reconstruction intégrale*, Paris, Revue In Situ, Revue des Patrimoines, n °12, novembre 2009.

FOUCAULT(André), *Le civil et l'armée*, Paris, La Renaissance du livre, 1933, 254 p.

FOUCHIER(Charles et Louis),*Manuel pratique des communes.Administration, finances, comptabilité*, Nancy, Berger-Levrault, 1921, 54 p.

FOUGEROL(Henri), *Réquisitions militaires et maritimes : formalités, règlements, réclamations et jurisprudence. Ravitaillement de la population civile,réquisition et logement des troupes alliées, textes officiels avec renseignements pratiques et commentaires juridiques*,Paris,Berger-Levrault, 1917, 282 p.

FOUGEROL(Henri), SAILLARD(Auguste), *Les allocations aux familles de mobilisés, réfugiés et victimes civiles de la guerre : formalités, procédure et réclamations*, Paris,Berger-Levrault,1917,220 p.

FOURCADE(Olivier), *Ceux de Verdun. Les chemins de la mémoire*, Paris, Le Figaro, numéro hors série, mai 2006.

FOURNIER(Jean-Pierre),*L'École de la souffrance. Mémoires en image*, Saint-Cyr-sur-Loire, Suttén Alan, 2008, 127 p.

FRANTZ(Georges),*La zone rouge,Tableaux des Régions dévastées*,Paris,Nouveau Roman,1922, 92 p.

Les profiteuses des ruines, Verdun, Imprimerie Lefèvre, s.d., 172 p.

FRECAULT(René) (dir.), *Géographie de la Lorraine*, Nancy-Metz, Serpenoise, 633 p.

FRÉMAUX(Céline), LEFEBUR (Thierry), RIME (Jean-Claude), *La Reconstruction dans l'est de la Somme. L'architecture religieuse et son décor*, Paris, Librairie Illustria des Musées, Collection parcours du patrimoine, 2009, 64 p.

FRÉMONT(Henri), *Réfugiés meusiens. Les faits, gestes et dire du Père Barnabé d'Haumont-près-Samogneux réfugié à Paris, 1916-1919*. Préface d'André Maginot, Verdun, Librairie Frémont, 135 p.

FREMONT(Albert et Lionel), *L'armée à Verdun avant 1914 et les «villages morts pour la France»*, Verdun, Librairie Frémont, 1988, 159 p.

FREMY, LIGNEVILLE, PERRIQUET, *Traité de la législation des bâtiments et des constructions*,

comprenant les règles en matière de devis et de constructions, servitudes, locations, réparations et voiries. Paris, Marchal et Billard, 1891.

FRIBOURG(André), *Le poing allemand en Lorraine et en Alsace 1871, 1914-1918*, Paris,Alsace et de Lorraine, 1918, 224 p.

FRIEDEMANN(Georges) (dir.), *Villes et Campagnes, civilisation urbaine et civilisation rurale en France*, Paris, Armand Colin, 1953, 480 p.

GALTIER-BOISSIÈRE(Jean), *Histoire de la Grande-Guerre, 1914-1918*, Paris, Les Productions de Paris, 1966, 594 p.

GABER(Stéphane), *La Mémoire de la Grande Guerre en Lorraine*, Metz, Serpenoise,1998, 543 p

GUÉRIN(Valérie), *Verdun grandeur nature, séries d'aquarelles*, Paris,Citédis, 1997, 63 p.

GAMBIEZ(Fernand),SUIRE(Maurice), *Histoire de la Première Guerre mondiale*, Paris, Fayard, 1968, 2 vol., 373 p.

GARAUD(Pierre), *L'œuvre des sociétés coopératives de reconstitution dans les régions dévastées*, Coulommiers, 1924.

GARCIA(Patrick), LEDUC (Jean), *L'enseignement de l'histoire en France de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Armand Colin, collection U, 2003, 320 p.

GARRIER(Gilbert), HUSCHER(Romuald) (dir.), *Entre Faucilles et marteaux : pluriactivités et stratégies paysannes*, Lyon,Presses Universitaires de Lyon, 1988, 242 p.

GARRIGUES(Jean), LACOMBAADE(Philippe), *La France au XIXe siècle : 1814-1914*, Paris, Armand Colin, collection U., 2011, 264 p.

GARRIGOU(Alain),*Histoire sociale du suffrage universel ; France 1848-2000*,Paris,Seuil,2002,366 p.

GAASSET(A.colonel), *Verdun vu du champ de bataille*, Paris, Tallandier, 1931, 64 p.

GAUDILLERE(Bernard),*Atlas historique des circonscriptions électorales françaises*, Genève, Librairie Droz, 1995, 839 p.

GAUDY(Georges), *Souvenirs d'un poilu du 57e régiment d'infanterie. Les trous d'obus de Verdun (février-août 1916)*, Paris,Plon, 1922, 260 p.

Verdun et le chemin des Dames. Deux gouffres de feu. Choses vues et vécues, Paris, Nouvelles Latines, 1966, 189 p.

Les trous d'obus à Verdun, Paris,Plon, 1922, 260 p.

GAUTHIER(Paul), *Le guide du sinistré. Les dommages matériels de guerre.Leur réparation. Guide du sinistré, exposé pratique de la loi du 17 avril 1919*, Paris, Imprimerie de Coueslant, 1917,56 p.

GAVET(Gaston), WAHL(Albert), PERREAU(Étienne-Henri), *Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre. La réparation des dommages de guerre. Réparation du préjudice indirect en droit civil, réparation du dommage moral aux personnes*, Paris,Berger-Levrault, 1915, 28 p.

GAVINAUD-FONTAINE(Geneviève), *Les campagnes en France au XIXe siècle 1780-1914 et 1914-1989*, Paris,Ophrys, 1990, 167 p.

- La révolution rurale dans la France contemporaine, XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, collections alternatives paysannes, 2000, 224 p.
- GEAGEA(Mathieu), FOURCADE(Olivier), NIVERT(Philippe) (dir.), *L'utilisation des voies de chemin de fer pendant la Première Guerre mondiale sur les fronts de la Somme et de l'Aisne et la reconstruction du réseau au sortir de la guerre 1914-1918*, s.l., s.n., 2007, 167p.
- GEHIN(Gérard),LACAS(Jean-Pierre) (dir.), *Dictionnaire des généraux et amiraux français de la Grande Guerre (1914-1918)*, Paris, Collection Archives et Cultures, 2007, 704 p.
- GENEVOIX(Maurice), *Ceux de 14*, Paris, Flammarion, collections Points, 1984,781 p.
- La Mort de Près*, Paris, La Table Ronde, collection la Petite Vermillon, 2011, 152 p.
- Ce qu'était l'église des Épargés le 22 octobre 1914*, Bar-le-Duc, La Croix Meusienne, 1918.
- GEORGE(Pierre),*Géographie économique et sociale de la France*,Paris,hier -aujourd'hui,1946,223 p.
- GÉRARD(Alexandra), *Le décor intérieur des églises : un nouveau champ d'expériences*, Paris, Revue In Situ, Revue des Patrimoines, n°12, novembre 2009.
- GÉRARD(Claude), *Les villages de la Reconstruction 1918-1928, L'ampleur de la catastrophe et les projets de Reconstruction*, Bar-le-Duc, Village Lorrains, N°70, 1995, p. 9-13.
- Une exposition d'architecture : Quand on a reconstruit le canton d'Étain*, Bar-le-Duc, villages Lorrains, janvier 2002, n°97, p.13-14.
- Les villages de la Reconstruction 1918-1928 :l'énorme chantier Meusien*, Bar-le-Duc, Villages lorrains, n78, avril 1997, p. 16-22.
- GÉRARD(Claude), POIDEVIN(Raymond), TRIBOUT-MOREMBERT(Henri), *La Lorraine contemporaine de 1870 à 1979*, Paris,Mars et Mercure, 1977, 169p.
- GÉRARD(Claude), PELTRE(Jean),*Les villages lorrains*, Nancy, services des publications de l'Université de Nancy II., 1878, 105 p.
- GERBOLD(Paul), *L'Europe culturelle et religieuse de 1815 à nos jours*, Paris, PUF,1989, 384 p.
- GERVAIS(Michel), JOLLIVET(Marcel), TAVERNIER (Yves), *Histoire de la France Rurale*, tome IV, La Fin de la France paysanne de 1914 à nos jours, Paris, Seuil, Collection Point, 1992, 560 p.
- GERVEREAU(Laurent), *La propagande par l'image en France 1914-1918, Thèmes et modes de représentations*, dans Gervereau(Laurent), Prochasson(Christophe), *Images de 1917*, Nanterre, B.D.I.C, 1987, p 98-176.
- GIDE (André), *Paludes*, Paris, Gallimard, collection Folio, 6 septembre 1973, 147 p.
- GIFFARD(Marguerite),*À toute force arrêtons l'exode rural. Pour conserver la main-d'œuvre agricole, préoccupons-nous du sort de l'ouvrière agricole*, Paris, Société française de protection de la main-d'œuvre agricole, 1929, 8 p.
- GILLET(Louis), *La bataille de Verdun*, Paris, G. VAN Ouest et cie, 1921, 304 p.
- GILLET(M.S),*L'Église et la Famille : population, dépopulation et repopulation*, Paris, Desdée, De Brouvier et cie, 1997, 360 p.
- GIOVANANGELI(Bernard), *Hauts-lieux de la Grande Guerre*, Paris, Giovangeli, 2005, 160 p.
- GIRAN(Étienne), *Sous le joug, Placards et avis de l'armée allemande dans les régions envahies*,

- Paris, Georges Bertrand, 1919, 938 p.
- GIRARDET(Raoul),*La société militaire de 1815 à nos jours*,Paris,Perrin,collection Agora, 1998,338 p.
- GIRARDOT(Alain) (dir.), *Histoire de Verdun*, Toulouse, Privat, 1982, 302 p.
- GLOUT(Hugh), *Après les ruines. Restauration de la campagne du Nord de la France après la Grande Guerre*, Exeter, University of Exeter Press, 1916, 322 p.
- GODICHEAU(François), BONZON(Thierry), VOLDMANN(Danielle), BEAUPRÉ (Nicolas), CURLI(Barbara), WINTER(Jay), VERAY(Laurent), *Guerre et changement social*, Paris, Histoire et Sociétés, Paris, octobre 2003.
- GOGUEL(François), *Géographie des élections françaises de 1870 à 1951*, Paris,Armand Colin, 1951, in 8°, 144 p.
- GONDA (Eugène), *La conférence de Versailles*, Paris,L.P.F., 1981, 329 p.
- GODIN(André), *La réparation des maisons endommagées par la guerre moyenne d'ensemble et procédés économiques. Dépenses. Délais*, Paris, Berger-Levrault, 1916, 64 p.
- GONNARD(René), *La dépopulation en France, 1874-1966*, Lyon, A.H. Storck, 1898, 137 p.
- GONTARD(Maurice), *L'œuvre scolaire de la Troisième République : l'enseignement primaire en France de 1876 à 1914*, "Paris, I.N.R.P, 1965, 282 p.
- GOUGE(René), *Rapport général de la commission d'examen du projet de la loi de la commission parlementaire sur les conditions d'exercice du droit à la réparation des dommages de guerre*, Paris, Fédération des associations départementales de sinistrés, 1915, 63 p.
- GORCEIX(Septime), *Évadé des Hauts-de-Meuse en Moldavie*, Paris,Payot, 1930, 233 p.
- GOREUX(Louis),*Les migrations agricoles en France depuis un siècle et leurs relations avec certains facteurs économiques*, Paris,Études et Conjonctures, n° 4, avril 1956.
- GOLOUBINOFF(Véronique), *Les petits trains de la Grande Guerre, la voie de 0,60m militaire en 1914-1918*.
- GOURAINCOURT(P.A.M.), *Traité des baux à la ferme, précédée d'un historique de la propriété rurale en France*, Paris, Rousseau, Collection du Code du propriétaire et du fermier, 1885, 268 p.
- GOURMY-GRUET, FORGET, *Ce que doit savoir un fils d'agriculteur meusien*. Paris, 3^eéditions, Librairie Frémont et Fils, 1940, 286 p.
- GOYA(Michel), *La chair et l'acier. L'invention de la guerre moderne (1914-1918)*, Paris, Tallandier 2004, 480 p.
- GRAILLES(Bénédict), *Mémoire de pierre, les monuments aux morts de la Première Guerre mondiale dans le Pas-de-Calais*, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, Conseil Général de Pas-de-Calais, 1992, 6 p.
- GRANDHOMME(Jean-Noël),*La Première Guerre mondiale en France*, Paris,Ouest-France, 2007,127p .
- _Chronologie de la Première Guerre mondiale, Paris,Ouest- France, 2004, in n°8, 31 p.
- GRAND QUARTIER GÉNÉRAL des armées du nord et nord-est, *la circulation des citoyens français*

dans la zone des armées, Paris, Imprimeries nationales, mars 191, n. p.

GRANDVOINNET(Jules-Alexandre), *Traité élémentaire des constructions rurales*, Paris, Librairie agricole de la maison rustique, 1883, 2 volumes, 162 p et 124 p.

GRAS(Gaston), *Douaumont le 24 octobre 1916*, Bar-le-Duc, Frémont, 1949, 159 p.

GRASSER(Jacques), *Le ravitaillement de la place de Verdun*, Les Fronts invisibles : nourrir-fournir-soigner, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1984, p.349-370.

GRAUX(Lucien), *Les fausses nouvelles de la Grande Guerre*, Paris, Française illustrée, 1918, 7 volumes, 3012 p.

GRIFFITHS(Thomas), *Rapport général de la commission des méthodes d'évolution des dommages de guerre*, Paris, Imprimerie de la bourse du commerce, 1915, 39 p.

GRIOLET(Gaston), *Les dommages de guerre et les chemins de fer*, Paris, Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, 1917, 11 p.

GRIVE-SANTINI(Catherine), *Guide des cimetières militaires en France*, Paris, Le Cherche-Midi, 1999, 212 p.

GROMAIRE(Georges), *L'Occupation allemande en France, 1914-1918*, Paris, Payot, 1925, 512 p.

GROSSARD(Louis), *Louis Grossard architecte diplômé par l'État : quelques réalisations. Travaux d'architecture*, Strasbourg, Société française d'art, 1936, 9 planches photos, 28cm.

GRUNEBAUM-BALLIN(Paul), *La séparation des Églises et de l'État*, Paris, A. Maréchaux, 1905, 432 p.

GUADET(Julien), *Éléments et théorie de l'architecture*, Paris, Librairie de la Construction moderne, vers 1894-1905 et 1910, Paris, Aulanier, 1904, n. p.

GUELTON(Frédéric), *Douaumont 14-18, L.M.G.G, n° 9, août-septembre 2002*, p.6-15.

GUÉRIN(Jean), *Le réveil des pierres. Histoire d'une coopérative 1919-1929*, Compiègne, Bourson, 1930, 101 p

GUERITE(A), *L'architecture, concours pour l'ossuaire et le Monument de Douaumont*, 1923, 193 p.

GUERMEUR(Henri), *Commentaire de la loi du 9 juillet 1889 relative au Code rural. Parcours, vaine pâture, ban des vendanges, vente des blés en vert, louange des domestiques et ouvriers ruraux*, Paris, Paul Dupont, 1890, 140 p.

GUESLIN(André), *Les origines du Crédit Agricole, 1840-1914*, Nancy, annale de l' Est, n°59, 1978.

L'État, l'économie, la société française XIX-XX^e siècles, Paris, Hachette, 1992, 250 p.

GUIBBERT(Pierre), *Verdun, Une vitrine républicaine*, dans Traces de 14-18, dans Caucannas (Sylvie), Cazals (Rémy) (dir.), Carcassonne, Les Audois, 1997, p.163-175.

GUILLAUME(Pierre), POUSSOU(Jean-Pierre), *Démographie historique*, Paris, Armand Colin, Collection U, 1970, 415 p.

GUILLEMIN(Émile), *La vie d'un simple. Mémoires d'un Métayer*, Paris, P.V Stock, 1904, Le Livre de Poche, 1990, 286 p.

GUILLOU(Jean), *L'Émigration des campagnes vers les villes et ses conséquences économiques et sociales*, Thèse de droit, Caen, Librairie Nouvelle de Droit et de Jurisprudence, Arthur Rousseau,

1905, 608 p.

GURGUIERE(André),*Paysages et Paysans : les campagnes européennes du XIX au XX^{ème} siècle*, Paris, Nathan ,1991

GUYOT(Philippe),*La guerre des mines à Vauquois*, Paris,14-19. Le Magazine de la Grande Guerre, n° 19, avril-mai 2004.

HALLAUER(Médecin),JOLLIVET(Jean),BUCHNER(Adolphe),*Verdun. Fort de Douaumont:la terrible explosion du 8 mai 1916*,Allemagne, Deutsches ErinerrungskomiteeArgonner Wald, 1914-1918, 40 p.

HALLE(Guy),*Là-bas avec ceux qui souffrent*,Paris,Garnier,1917,84 p. Ysec, 2002, 88 p.

HANOTAUXGabriel),*Circuits des champs de bataille de France :histoire et itinéraires de la Grande Guerre*, Paris, Françaises Illustrées, 1920, 516 p.

HARBULOT(Jean-Pierre),*Les conseillers généraux de la Meuse des années 1930 au début des années 1950*, Nancy,Annales de l'Est, n°1, 1997.

HARD(Raymond),*Le suffrage universel en France 1848-1946*, Paris, Aubier, 1991, 493 p.

HAUSER(Henri),*Les régions économiques*, Paris, Bernard GRASSET, 1918, 75 p.

HELIAS(Yves),*Les monuments aux morts : essai de sémiologie politique*, Université de Rennes, 1978, mémoire de DEA de sciences politiques, 193 p.

Pour une sémiologie politique des monuments aux morts, Paris, Revue française de Science politique, n°5, août-octobre 1979, volume29.

HENCHES (Jules-Emile),*À l'école de la Guerre*,Paris, Hachette,1918.

HERICAULT(Gaston),*Terres assassinées, devant les dévastations, 1914-1933*, Paris,Recueil Sirey, 1993, 285 p.

HERMANT(Jacques),*Commission d'étude pour les reconstructions rurales dans les régions dévastées par la guerre*, Paris, Société des architectes diplômés par le gouvernement, 1916, 103p.

HERON(Michel),*Expérimenter en 3^e enseigner la Grande Guerre et ses conséquences*,Créteil. C.D.D.P. du Val de Marne, n°21, mai 2004.

HENRY(Albert),*L'œuvre du comité national de secours et d'alimentation pendant la guerre*, Bruxelles, Office de publicité, 1920, 378 p.

HILAIRE(Yves-Marie)(dir.),*Histoire du Nord-Pas-de-Calais de 1900 à nos jours*, Toulouse, Privat, 1982, 540 p.

HINZELIN(Émile),*L'Alsace, la Lorraine et la Paix*, Villemomble, La Marche de France, s.d. 311 p.

Historial de la Grande Guerre de Péronne, *Des Américains au service de la France dévastée, 1917-1924. American women in Picardy, rebuilding devastated France, 1917-1924*, exposition du 3 mai au 31 août 2002, Paris, Musées nationaux, 2002, 159p.

HOHNADEL(Alain) et BESTETTI(Philippe),*Croix de guerre contre Croix de fer, la bataille des forts, Verdun face à Metz*, Bayeux, Heimald, 1995, 80 p.

HOMANT(Pierre),*Chronologie de la bataille de Verdun*,n.p. Publication à compte d'auteur, 1976,24 p.

HOMMEL(J.),*L'ami des enfants ou l'éducation à l'école et dans la famille :journal illustré de*

- l'enfance et de la jeunesse*, Paris, F. Blétit, 1913-1914-1915, 32 p.
- HOPPE(Hermann), *En position à Vauquois, journal de guerre du pionnier Hermann Hoppe*, Paris, Adolph Buchner, 1991, 368 p.
- HORNE(John.) *Corps, lieux et nation : la France et l'invasion de 1914*, Paris, Annales H.S.S., n° 1, 2000, Paris, p. 73-109..
- L'invasion de 1914 dans la mémoire : France, Grande-Bretagne, Belgique, Allemagne*, dans Caucanas (Sylvie), Cazals (Rémy), *Traces de 14-18, actes du colloque de Carcassonne*, Carcassonne, Les Audois, 1997, 244 p.
- La reconstruction du nord-est de la France après 1918*, Paris, Dossiers Les Chemins de la Mémoire, n° 173, juin 2007.
- HORNE(John), KRAMER(Alan), *Les atrocités allemandes : la vérité sur les crimes de guerre en France et en Belgique*, Paris, Tallandier, collection Texto, octobre 2011, 674 p.
- HOTTENGER(Georges), *Morcellement et remembrement. La propriété rurale*, Paris, s.d., 192 p.
- HOUÉE(Paul), *les étapes du développement rural*, t. I, Une longue évolution 1815-1950, Paris, Collection Économie et Humanisme, 1972.
- HOUPIŒ(Charles), MAGUERO(Édouard), *La contribution sur les bénéfices de guerre. Commentaire théorique et pratique de la loi du 1^{er} juillet 1916*, Paris, Recueil Sirey, 1916, 201 p.
- HOUSSEL(Jean-Pierre), BONNET(Jean-Charles)(dir.), *Histoire des Paysans français du XVIII^e siècle à nos jours*, Roanne, Horyath, Collection Sociétés et civilisations, 1976, 548 p.
- HUART(Marcel), *Le Relèvement de Samogneux*, Le Temps, 13 novembre 1927.
- HUBERT(Michel), *La population de la France pendant la Guerre*, Paris, PUF, Dotation Carnegie, 1931, 1028 p.
- HUBSCHER(Ronald), *L'identité de l'homme et de la terre*, dans Lequin (Yves), (dir.), *Histoire des Français XIX^e-XX^e siècles*, tome. II, La société, Paris, Armand Colin, 1983, 623 p.
- L'agriculture et la société rurale dans le Pas-de-Calais du milieu du XIX^{xe} siècle à 1914*, Arras, Mémoire de la commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais, 1979-1988, 964 p.
- La Rente foncière du Pas-de-Calais, 1846-1914*- Paris, Revue Historique, n° 498, 1971.
- Les femmes de l'ombre, migrantes italiennes et Polonaises dans l'entre-deux guerre*, Rennes dans la Nouvelle Ruralité française et britannique, Presses universitaires de Rennes, 2005, p.129-446.
- HUBSCHER(Ronald), FARCŒ(Jean-Claude)(dir.), *La Moisson des Autres, Les Salariés agricoles aux XIX-XX^e siècles*, Paris, Créaphis 1996, 368 p.
- HUGUES(Frédéric), *Au sortir des ruines (guerre 1914-1918)*, Saint-Quentin, Imprimerie P. Lebrault, 1920.
- HURET(Joël), *Les Américains sur le front de Lorraine, 1917-1918. Sites et Monuments du saillant de Saint Mihiel*, Metz, Serpenoise, 1998, 134 p.
- Le Saillant de Saint-Mihiel, 1914-1918. Sites et monuments de la Région de Pont-à-Mousson et d'Aprémont-la-Forêt*, Metz, Serpenoise, 1997, 147 p.
- HUSS(Marie-Monique), *Histoire de famille, 1914-1918, Cartes postales et culture de guerre*, Paris

Historial de la Grande Guerre, Noësis, 2000, 237 p.

ICHER(Françoise),*La Première Guerre mondiale au jour le jour*, Paris,Martinière, Collection au jour le jour, 2007, 570 p.

IHL(Olivier),*La Fête républicaine*, Paris,Gallimard,collection Bibliothèque des histoires, 1996,432 p.

Institut national de la recherche agronomique, *Éxode rural et utilisation du territoire de 1850 à nos jours*, Montpellier, Imprimerie de la station d'économie et de sociologie rurale, 1978, 131 p.

ISORNI(Jacques),*Histoire véridique de la Grande Guerre, 1914-1918*,4 vol, Paris,Flammarion,1970, 539 p.

JALABERT(Laurent),PUTON(Jean-Pierre),*La photographie de la Grande Guerre, affirmation d'un témoignage patrimonial*, Paris, Revue In Situ, Revue des Patrimoines, n°23, février 2014.

JAUFFRE(Jean Charles),*La question du transfert des corps (1915-1934)*, dans Traces de 14-18, Actes du colloque de Carcassonne,édités par Caucanas(S.), Cazals(R.),Audois,1997,p.133-146.

JESSENNE(Jean-Pierre),*Les campagnes françaises entre mythe et histoire, XVIII-XXI^e siècles*,Paris, Armand Colin, , 2006, 285 p.

JEANNET(Étienne),*Verdun,carrefour de la voie de la liberté et de la voie sacrée*,Bar-le-Duc,Frémont, 1947.

JEZE(Gaston),*Les droits des veuves et des orphelins des militaires tués à l'ennemi : pensions, secours, délégations, avantages divers.Droits des familles des disparus ou prisonniers*,Paris,Berger Levrault, 1917, 253 p.

JOLLY(Jean)(dir.),*Dictionnaire des parlementaires français, notices biographiques sur les ministres et députés français de 1889 à 1940*, Paris, PUF, 1960.

JONNART(Charles),*Proposition de loi ayant pour objet la création des caisses de secours contre les sinistres agricoles, grêles, épizooties, inondations*, Paris,Motteray, 28 mars 1893,1893.

Journal de la Société Nationale de protection de la main-d'œuvre, *La Main d'œuvre agricole, n.p.*, Journal de la Société Nationale de protection de la main-d'œuvre, 1919.

JUSSERAND(Jean-Jules),*Le sentiment américain pendant la guerre*, Paris, Payot, 1931, 159 p.

JUBERT(Raymond),*Verdun :mars-avril-mai 1916*,Nancy, Presses universitaires de Nancy,1989,125 p.

JUILLIARD(Étienne)(dir.)*Apogée et crise de la civilisation paysanne 1789-1914*, tome III , Paris, Le Seuil, 1976, 568 p.

JUNGER(Ernest.),*Orages d'acier*, traduit de l'allemand par Henri Plard, Paris,Christian Bourgois, 1970, 475 p.

La guerre comme expérience intérieure, Paris,Christian Bourgois,1997, 164 p.

KANN(Réginald),*Le Plan de campagne allemand de 1914 et son exécution*, Paris,Payot, 1923, 320 p.

KASPI(André),*Le temps des américains. Le concours des Américains à la France 1917-1918*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1976, 375 p.

KEEGAN (John),*La Première Guerre mondiale*,Paris, Librairie Académique, Perrin, 2005, 553 p.

KEYNES(John Maynard), BAINVILLE(Jacques),*Les conséquences économiques de la paix*.Les conséquences politiques de la paix, Paris,Gallimard, 2002,501 p.

KIPLING(Rudyard),*La France en guerre*. Traduit de l'anglais par RITT (Claude et Joël), Paris, Librairie militaire Berger-Levrault, 1915, 136 p.

KOELSCH(Bernard),*La <<Zone rouge >> de Verdun*, Paris,D'ici et d'ailleurs, Les Chemins de la Mémoire, n°197, septembre 2009.

KOELTZ(Louis),*La Guerre de 1914-1918. Les opérations militaires*, Paris, Sirey, 1966, 653 p.

KOELSCH(Bernard),*Les Prisonniers, les sépultures de guerre*,Paris. Les Chemins de la Mémoire, n° 186, septembre 2008.

KRAMER(Alan), *Les Atrocités allemandes :mythologie populaire, propagande et manipulation dans l'armée allemande*, dans Becker(Jean-Jacques), Winter (Jay), Krumeich(Gerd), Becker(Annette), Audoin-Rouzeau(Stéphane) (dir.), *Guerre et culture 1914-1918*, Paris, Armand Colin, 1994, 147 p.

KRUMEICH(Gerd), "*Saigner la France*". *Mythes et Réalités de la stratégie allemande de la bataille de Verdun*, dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°182, avril 1996, 17-29.

Le soldat allemand devant Verdun, variations du souvenir, dans François Cochet, (dir), 1916-2006, Verdun sous le regard du Monde. Acte du colloque tenu à Verdun les 23-24 février 2006, Saint-Cloud, Soteca 14/18, 2006, 388 p.

Les lieux de mémoireFrance-Allemagne,Paris. Question de Communication, n°6, 2004.

KRUMEICH(Gerd),GUGELOT(Frédéric),GAMBAROTTO(Laurent),HAIDL(Laurent), DAUPHIN(Frédéric),REYTIER(Marie-Émmanuelle),CHALINE(Nadine),CHAPINE(Olivier),*Pour une histoire religieuse de la guerre*, Paris,Noésis,14-18, Aujourd'hui Today Heute février 1998, 160 p.

LABOURASSE(Henri-Adolphe),*Anciens us,coutumes, légendes, superstitions et préjugés du département de la Meuse*, Marseille, Laffitte Reprints, 1903, 224 p.

Glossaire du patois de la Meuse, notamment celui de Vaultrons, 1887.

LABRIL(Roger),*Classe 14*, Préface du général ISSALY chef d'État-major du maréchal Joffre, Paris, Cosmopolites, 1932, Collection du lecteur, n°93, 1932, 252 p.

LABROUSSE(Ernest),*Histoire économique et sociale de la France 1880-1950*, Paris,Presse universitaire de France, Collection Quadrige, Tome IV, 1973, 972 p.

LACAILLE(Frédéric),*La Première Guerre mondiale vue par les peintres*, Paris,Citédis,, 119 p.

LACHIVIER(Marcel),*Dictionnaire du monde rural*, Paris,Fayard, collection les indispensables de l'histoire, 1997, 1440 p.

LACOMBE(Jacques), VIGIER(Philippe)(dir.), *Le moral des Français en juin 1917 d'après les rapports des préfets*,Université de Paris X. Nanterre, mémoire de maîtrise, 1984, 140p.

LAFONT(Bernard),*Au ciel de Verdun*, Paris, Berger-Levrault, 1918, Paris, Bibliolife, 1918, 216 p.

LAGOGUEY(Lucien), *Essai statistique sur la dépopulation des campagnes*, Paris, Mémoire de la société agricole de l'Aube, 1917, 98 p.

LAGRANGE(François)(dir.),AMAT(Jean-Paul),BACH(André),FARON(Olivier),*Inventaire de la Grande Guerre*, Paris,Encyclopédia Universalis, Collection Inventaires, 2005, 606 p.

LAGRANGE(Marie-Salomé),*Code pour l'analyse des monuments civils*, Paris, C.N.R..S., 2 volumes, 1975, 193 p et 118 p.

- LALOUETTE(Jacqueline),MACHELON(Jean-Pierre),*1901 : les congrégations hors la loi ? Autour de la loi du 1^{er} juillet 1901*, Paris, Letouzey et Ané, 2002, 340 p.
- LA GORCE(Paul-Marie)(dir)?*La Première Guerre mondiale*, 2 vol, Paris, Flammarion, 1991,619 p.
- La Meuse,*Dictionnaires, annuaires et albums*, Paris, Henri Jouve, 1985, 509p.
- LALLEAU(Chevalier De),*Traité de l'expropriation pour cause d'utilité publique*, Paris, Imprimerie et Librairie générale de Jurisprudence Cosse-Marchal et cie, 2 tomes, 1879, 590 p.
- LAMBERT,*Cartes et statistiques par commune des destructions d'immeuble résultant des faits de guerre*, Bar-le-Duc, ministère des Régions libérées, 1^{er} mars 1919.
- LANDAU(Philippe),*Le Monument de Douaumont (1938) : l'appel à la fraternité dans la France tourmentée*, dans Archives juives, n° 28/1, 1995, p. 86-90.
- LANDOLT(Mickaël),SCHNITZLER(Bernadette),LAPARRA(Jean-Claude),MOUROT(Franck), LEGENDRE (Jean-Pierre), *Des tranchées aux musées : l'archéologie pendant la Grande Guerre en Alsace et en Lorraine*, Paris, Revue In Situ, Revue des Patrimoines, n°23, février 2014.
- LANDOUZY(E.),*Les tortures des régions envahies sous l'occupation allemande, pendant la guerre 1914-1918*, Laon, Imprimerie des Tablettes de l'Aisne, 1926, n.p.
- LANGE(Albert),*L'Attaque principale allemande contre la côte 304. Les Combats du 9e corps, 22 avril-4-5-7 mai 1916*, Paris, Berger-Levrault, 1934
- LANGLOIS(Gabriel),*Le clergé, les catholiques et la guerre*, Paris, Bibliothèque des ouvrages documentaires, 1915, 300 p.
- LANHER(Jean),*Vieilles Maisons Française, villages, usoirs et Flamandes*, Verdun, Connaissance de la Meuse, s.d. p. 58-63.
- Les troupes allemandes et l'occupation du nord du département de la Meuse à travers des témoignages écrits privée*, Ardennes, Revue historique Ardennaises, n°41, 2009,p. 27-40.
- Le pays de Montmédy au fil des jours : août 1914-novembre 1918*, Metz, Serpenoise, 2001, 125 p.
- La Meuse occupées*,Paris, 14-18, Le Magazine de la Grande Guerre, n° 45, mai-juin juillet, 2009.
- LANHER(Jean),BORIE(Robert),BARROS(Martin),MONTACIE(Jean-René),DENIZOT(Alain), DAVID(Daniel),FONTANA(Jacques),ROLOLLE(Pierre),AMBIT(Sébastien),VERAY(Laurent), DEROCHE(Gilles),BONNET (Serge),LATOUCHE(Régis),DURUY LA BALEINE (Airy), *Verdun et les frontières du Grand-Est à l'aube de la Grande Guerre*, Verdun, Mémorial, 1995, 176 p
- LANHER(Jean),VARNUSSON(Valérie),BOULET(Michäel),JOURQUIN(Jacques),HADLEY (Frédéric),WARIN(Patricia),BOROT(François),*La Meuse occupée*, 14-18, Le Magazine de la Grande Guerre, juin-juillet-août 2009, n.p.
- LANNES(Henri), *L'influence de l'émigration des campagnes sur la natalité*, Paris, Revue politique et parlementaire, 1895, 49 p.
- LANREZAC(Charles),*Le plan de campagne française et le premier mois de guerre, 2 Août-3 septembre 1914*, Paris, Payot, 1929, 352 p.
- LAPARRA(Jean et Jean-Claude),*Sacrifié pour Verdun, Bezonvaux, village détruit pendant la Grande Guerre*, Verdun, Connaissance de la Meuse, 2006, 150 p.
- LAPARRA(Jean-Claude),HESSE(Pascal),*Les chemins de la souffrance, le service de santé*

- allemande, Saint Mihiel, Hauts-de-Meuse, Woëvre, Metz, 1914-1918*, Paris, Ysec 2004, 110 p.
- LAPIE(Paul),*L'instituteur et la guerre*, Paris, Librairie Henri Didier, 1915, 78 p.
- LARKIN(Maurice),*L'Église et l'État en France, 1905, la crise de la séparation*, Toulouse, Privat, 2004, 283 p.
- LAROUSSE(Pierre),CHANCRIN(Ernest),DUMONT(Rémi)(dir.),*Larousse agricole,encyclopédie illustrée*, Paris, Larousse, 1^{er} janvier 1922, 2 volumes.
- LATI(Marc),*L'évolution du revenu agricole: les agriculteurs devant les exigences de la croissance économique et des luttes sociales*, Paris,Armand Colin, 1956, 378 p.
- LATOUCHE(Régis),*Lorraine 1918, de l'Armistice à la Reconstruction*, Nancy,Place Stanislas, 2008, 149 p.
- LATOUR(Francis),*la papauté et les problèmes de la paix pendant la première Guerre mondiale*, Paris, l'Harmattan Collection Chemins de Mémoire, 1996, 350 p.
- LAUNAY(Marcel),*Le bon prêtre :le clergé rural au XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 1986, 326 p.
- LAURANT(Jean-Pierre),*Anne Morgan et le comité américain des régions dévastées (1917-1923) dans la Grande Guerre; Guerre pratiques et expériences*, CAZALS (Rémy), PICARD (Émmanuelle), ROLLAND (Denis)(dir), Toulouse, Privat, 2005, p. 375-382.
- LAURENT(Charles),*Ornes la vie et la mort d'un village meusien*, Bar-le-Duc, Mémoires de la Société des lettres Sciences et Arts, tome XLIX, Imprimerie Constant Laguerre, 1938, 466 p
- LAVERGNE(Léonce),*L'Économie rurale de la France depuis 1789*, Guillaumin, 1860. 496 p.
- LAVIGNE(Louis),*Sur le Pouce : petites histoires meusiennes et patois de Cumières, Bar-le-Duc*, Lacour,-Ollé, 2008, 71 p.
- Histoire de Cumières (590-1918)*, Paris, Le livre Lorisse d'Histoire, 2004 ,112 p.
- LAVISSE(Ernest),*Histoire de la France contemporaine, depuis la révolution jusqu'à la paix de 1919*,Paris,Hachette,1920-1922,10 vol.,559 p.
- Lettres à tous les français, Patience, effort et confiance*, Paris, Comité de publication, 1916.
- LAXAGUE(Capitaine),*Les combats de la Côte 304 en mai 1916*, Paris, Revue militaire française, N° 103, janvier 1930.
- LEBEAU(René),*Les grands types de structures agraires dans le monde*, Paris,Armand Colin, collection U, 2004, 182 p.
- LE BON(Gustave),*Premières conséquences de la guerre, transformation mentale des peuples*, Paris, Ernest Flammarion, 1916, 336 p.
- LECANUET(R.P.)*L'Église de France sous la Troisième République. Les signes avant-coureurs de la séparation. Les dernières années de Léon XIII et l'avènement de Pie X, 1894-1910*,Paris,Alcan,1930, 616 p.
- LECLERC(Louis-Charles),*Biographie des grands Lorrains*, Metz, S.M.E.I, 1975, 222 p
- LECOUTRE(Paul-André abbé),*Louppy-sur-Loison et ses vieilles ruines*,Bar-le-Duc, Connaissances de la Meuse, n°21, septembre 1991, p. 20-22.
- LEFÈVRE(Jacques-Henri),*Verdun la plus grande bataille de l'histoire*, Paris, G. Durassié et cie, 1963,

507 p.

L'enfer de Verdun, Paris, G Durassié et cie, 1966, 237 p.

Images de la bataille de Verdun, Paris, G. Durassié et cie, 1969, 302 p.

LEGLAYE(G.),*Les élections législatives du 11 Mai 1924 :la campagne électorale meusienne*, Nancy, Les Annales de l'Est, n°17, 1981, p. 126.

LE HANEAFF-BORNECQUE(Henri),*Les chemins de fer français et la Guerre*,Nancy , Chapelot et cie, 1922, 276 p.

LEJEUNE(Dominique),*Les causes de la Première Guerre mondiale*,Paris, Armand Colin, 1992, 128 p.

La France de la Belle Époque (1886-1914), Paris,Armand Colin, Collection Cursus,1991, 190 p.

La France des débuts de la IIIe République ,1870-1896, Paris,Armand Colin, 1994, 240 p.

LELIEVRE(Claude),*Histoire des institutions scolaires (1789-1989)*, Paris, Nathan,1990, 238 p.

LEMERCIER(Eugène-Emmanuel),*Lettre d'un soldat (Août 1914-avril 1915)*,Paris, Bernard Giovanangeli, 2005, 189 p.

LEMERY(Henri),*De la Guerre totale à la Paix mutilée*, Paris, Alcan, 1931, 365 p.

LEMOINE(Henri.),*Dictionnaire géographique et administratif du département de la Meuse*, Paris, Comedit,1991, 840 p.

Département de la Meuse, dictionnaire des communes, Paris, Comedit, 1991, 840 p.

LE NAOUR(Jean-Yves),*Misères et tourments de la chair durant la Grande Guerre. Les Mœurs sexuelles des Français 1914-1918*, Paris, Aubier, 2002, 412 p.

Dictionnaire de la Grande Guerre, Paris, Larousse, Collection« à présent»,2008, 476 p.

La Grande Guerre 1918-2008, l'atlas des batailles, le siècle 14-18, Paris, Le Figaro, Numéro hors série, novembre 2008.

La Grande Guerre. Un conflit terrible, une génération sacrifiée, la France meurtrie, Paris, First, 2008, 153 p.

LE HALLE(Guy),*Verdun, les forts de la victoire*, Paris, Citédis, 1998, 199 p.

Les forts de Verdun, Charenton-le-Pont, Citédis, 2004, 200 p.

L'HÔTE (Georges), *Vie quotidienne*, dans collective Lorraine : cadre naturel, histoire, art, littérature, langue, économie, traditions populaires, Le Puy-en-Velay, Bonneton Christine, octobre 1980, p.107-152.

LENHOF(Jean-Louis),*L' Apogée des sociétés rurales ? Les années 1830-1870*, La France, dans BARJOT Dominique (dir.), *Les sociétés rurales face à la modernisation. Évolutions sociales et politiques en Europe des années 1830 à la fin des années 1920*, Paris, Sedes, 2005, 300 p.

LÉON(Paul),PANAU(René),*La renaissance des ruines. Maisons et monuments*, Paris, Henri Laurens, 1918, 94 p.

LÉON(Paul),*La guerre et l'architecture: la renaissance des ruines, maisons, monuments*, Paris, Henri Laurens, 1918, 96 p.

La vie des monuments français. Destructiions. Restauration, Paris, Picard, 1951, 584 p.

LÉON(Paul),*L'architecture régionale dans les provinces envahies*, Paris,Goupil,1917, 19 p.

- LE PETIT FUTÉ,*Guide des lieux de mémoire :Champs de bataille, cimetières militaires, musées, mémoriaux*, Paris, Nouvelles Éditions de l'université, 2005, 357 p.
- LEQUIN(Yves),*Histoire des Français, XIX XXe siècle,tome II.La Société*,Paris,Armand Colin,1984, 120 p.
- LERICHE(Alain),*Montfaucon d'Argonne et son canton de 1990 à nos jours*, Verdun, Imprimerie Lefèvre Verdun, 1992, 232 p.
- LEROY(Eugène),*Jacquou le croquant*, Paris, Kessinger Publishing,2010, 256 p.
- LEROY BEAULIEU(Pierre),*La question de la population en France*, Paris, Félix Alcan, 1913, 512 p.
- LEROY-LADURIE(Emmanuel)(dir.), *Paysages, paysans. l'art et la Terre en Europe du Moyen-Âge au XXe siècle*, Paris, B.N.F. catalogue d'exposition, R.M.N., 1994.
- LESOUD(Jean-Alain),GÉRARD(Claude),*Histoire économique*, tome I le XIX et XX^e siècles, Paris, Armand Colin, 1963, 292 p.
- LE SOUEF(Chef de bataillon),*Le génie aux Épargnes*, Paris, Revue historique des armées, n° 4, 1965, p. 83-94.
- LEVAILLANT(Maurice),*Le guide du réfugié et du rapatrié. Statut des réfugiés, allocations, réparations des dommages, secours, retour en France libérée, répertoire du réfugié*, Paris, Bernard GRASSET, 1918, 120 p.
- LEVILLAIN(Philippe),*Dictionnaire historique de la papauté*, Paris, Fayard, 2003, 1767 p.
- LEVY-LEBOYER,*La décélération de l'économie française dans la seconde moitié du XIX^e siècle*, Paris, R.H.E.S. n°4, 1971.
- LEVY-LEBOYER(Maurice),CASANOVA(Jean-Claude),*Entre l'État et le Marché. L'économie française des années 1880 à nos jours*, Paris,Gallimard, 1991, 694 p.
- LE YAOUANG(Jean),*Les structures économiques et sociales de la France de 1815 à 1945*, Paris, Ellipses Marketing collection Les Économiques, 1998, 175 p.
- LEYRET(H.), *Waldeck-Rousseau et la Troisième république, 1869-1889*, Paris, Librairie Charpentier et Fasquelle, 1908, 1474p.
- LHOMME(Jean),*La crise agricole à la fin du XIX^e siècle en France. Essai d'interprétation économique et sociale*, Paris, Revue économique, n°4, 1970, p. 521-553.
- LIENARD(Félix),*Archéologie de la Meuse*, volume II, *Partie centrale du département et atlas*, Paris, Ch. Laurent, 1884, volume III. *Partie Nord du département et atlas*, Paris Naba Press, mars 2012, 156 p.
- _ *dictionnaire topographique du département de la Meuse comprenant les noms de lieux anciens et modernes*, société philomatique de Verdun, Paris, Imprimerie Nationale, 297p.
- LIETARD,HENIN,CARVIN,*La Reconstruction des Régions Libérées du Pas-de-Calais, situation au 1^{er} janvier 1927*, Paris, Imprimerie Plouvier et Chartreaux, 1927.
- LIMOUSIN(Jean),*Sur le front lorrain, notes d'un aumônier militaire*,Paris,La Bonne presse,1915,128p. p.
- _ *De Verdun à l'Yser, notes d'un aumônier militaire*,Paris,La Bonne Presse, 1917, 128 p.

LINDEMANN(Thomas),BECKER(Jean-Jacques),SMITH(Léonard),HORN(John),CABANES (Bruno),PROST(Antoine),WERTH(Nicolas),BURRIN(Philippe),HUSSON(Édouard),etBARTOU (Omer), *Les sociétés en guerre. 1911-1946*, Paris,Armand Colin, 2003, 286 p.

LIVESEY(Anthony),*Atlas de la Première Guerre mondiale 1914-1918*, Paris, Autrement, 1994, 192 p.

LINTIER(Paul),*1916 : Les villages dans la bataille*, Les chemins de la mémoire, n°67, décembre 1996, p. 4-8.

LITALIEN(Michel),THIBAUT(Stéphane),Les Tranchées. *Le quotidien de la guerre 1914-1918*, Outrement, Québec, Athéna, 2004, 127 p.

LOUBES(Olivier),*L'école et la patrie, histoire d'un désenchantement, 1914-1940*, Paris, Belin, 2001, 221 p.

LOELTZ(Louis),*La Guerre de 1914-1918, Les opérations militaires*, Paris, Sirey, 1966, 653 p.

LUMET(Louis),*Les écoles en 1792 et en 1914-1917*, Paris, E. Drocard, 1917, 79 p

LYNCH(Édouard)(dir.),*Les Campagnes dans les évolutions sociales et politiques en Europe des années 1830 à la fin des années 1920: étude comparée de la France, de l'Allemagne, et l'Espagne et de l'Italie*, Paris,Hachette Sédés, 2005, 191 p.

MABIRE(Jean),BORDES(Yves),UNDERZO(Marcel),*La Grande Guerre. La Marne, Verdun, Villeneuve-Saint-Georges*,Larousse, 1985, 48 p.

MADELIN(Louis),*L'aveu, La Bataille de Verdun et l'opinion allemande*, Paris, Plon, 1916, 76 p.
 _*Le Chemin de la victoire, de la Marne à Verdun, de la Somme au Rhin*, Paris,Plon Nourrit et cie,1920, 185 et 191 p.

MAGNY(Charles),*La Reconstruction du département de la Meuse : la ténacité d'une courageuse population, l'effort de l'administration*, Bar-le-Duc, 1928, Comte Jacquet, 155 p.

MAIGNET(Étienne-Christophe), *Convention nationale. Rapports et décrets sur formalités à observer pour l'évolution des pertes que les départements frontières ont éprouvés en maison de la guerre et sur les indemnités qui leur sont dues*, Paris, Imprimeries nationales de France, s.d., 22 p.

MAIGRET(Michel),*La République au village, Comportement politique d'un canton frondeur, Spincourt*, dans Lotharingia, tome.VII, 1997, p 415-432.
 _*La vie politique dans l'Argonne meusienne de 1919 à 1932*, Argonne, Centre d'étude Argonnais, n°25, 1973, p.39 à40.
 _ *La Meuse et ses notables, vie politique d'un département rural entre deux guerres, 1919-1932*, Nancy, 1973, 158p.

MAINTIGNEUX(Pierre),*Il y a 40 ans, Verdun*, Paris, Notre époque, 1956, n.p.

MAITROT,*Nos frontières du Nord et de l'Est, le service de deux ans et sa répercussion sur leur défense*, Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, 1913, 235 p.

MANCHERON(Gilles),*Verdun 1916 :Henri Herduin et Pierre Millant, officiers exécutés illégalement*, Paris, Libération, 11 Novembre 2008.

MANFRIN(Frédéric) et VEYSSIERE(Laurent),*Été 14. Les derniers jours de l'Ancien Monde*, Paris, ministère de la Défense, Collection Beaux Livres, Catalogue de l'exposition, n.p.

- MANGIN(Général),*Comment finir la guerre*, Paris, Plon-Nourrit,1920.
- MANGIN(E.),*Un Régiment lorrain. Le 7-9. Verdun. La Somme*, Préface du général Weyand, Paris, Payot, 1934, 254 p.
- MARACHE(Corinne),*La Responsabilisation politique du monde paysan dans les campagnes françaises 1(830-1939)*, dans Parlement, Revue d'histoire politique, n°5, 2006, p. 73-90.
- MARBY(Jean-Pierre),*Ville martyre et mémoire urbaine : Réthel, 1914-1939*, Ardennes, Revue Historique ardennaise, n° 23,1988, pages 209 à 245.
- MARCHAL(Colonel),*La bataille de Verdun expliquée sur le terrain*, Paris, Les Éditions Lorraines, s.d. 132 p.
- MARESCAL(Albert),*L'école et l'exode rural*, Paris, Réveil économique, 1928, 17 p.
- MARIVAL(Guy),*Agriculteurs et élus locaux contrent la Zone Rouge (1919-1929). La première bataille de l'après-guerre sur le chemin des dames, dans la Grande Guerre, Pratiques et Expériences*, CAZALS (Rémy), PICARD (Emmanuelle), ROLLAND (Denis) (dir.), Toulouse, Privat, 2005, p. 383-392.
- MARIZIS(Charles),*Sinistrés ! Voici vos droits ! La loi des dommages de guerre, loi du 17 avril 1919*, Paris, Tallandier, 1919, 46 p.
- MARIZIS(Jacques),*Les sociétés coopératives de Reconstruction : loi du 15 aout 1920 et textes d'application*, Paris,Tallandier, 1921, 60 p.
- MARCHAND(Alain) ,*Les chemins de fer de l'Ést et la guerre de 1914-1918*, Paris, Berger-Levrault, 1924, 612 p.
- MARCHAND(Louis),*L'offensive morale des Allemands en France pendant la guerre : L'assaut de l'âme française*,Paris, La Renaissance du livre, 1920, 340 p.
- MARTIN(William),*Verdun 1916 :dans la glaise des tranchées*,Paris, Del Prado,2004, 94 p.
- MASSIGILI(Charles), *Comité d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre. Du droit à l'indemnité pour les dommages de guerre vis-à-vis des titulaires des droits réels, des créanciers et des héritiers*, Paris, n.p. 1917, 18 p.
- MASSON(Jean-Louis),*Provinces, départements, régions : l'organisation administrative de la France, d'hier à demain*, Paris, Fernand Lanore, 1984, 356 p.
- Histoire administratives de la Lorraine, des provinces aux départements et à la région*, Paris, Fernand Lanoe,1982, 577 p.
- MASSONET(Christiane),*Patrimoine méconnu, la figure de la femme dans les monuments aux morts de la guerre de 14-18 dans les Bouches-du-Rhône*, Bouches-du-Rhône,Provence historique, 1981, tome 31, fascicule 25, p. 263-270.
- MASTÉRIOL(Roland),*L'ordre éternel des champs, essai sur l'histoire, l'économie et les valeurs de la paysannerie*, Paris, Librairie de Médicis, 1946, 587 p.
- MAUCLERE(Jean)*L'orage sur la ville. Tourcoing sous le joug allemand, 1914-1918*, Lecture pour tous, avril 1933, p. 81-95.
- MAUCO(Georges),*Les étrangers en France, leur rôle dans l'activité économique*,Paris, Armand

Colin, 1932, 602 p.

MAURETTE(Fernand),*Le petit Atlas de la guerre et de la paix*, Hachette, 1919, 24 p.

MAURIN(Jules) et JAUFFRET(Jean Claude)(dir.),*La Grande Guerre, 1914-1918, 80 ans, d' historiographie et de représentations, Montpellier II*, Université Paul Valéry-E.S.I.D, 2003, 412 p.

MAURICE(Pierre),*La Bataille de Vassincourt*, Bar-le-Duc, Imprimerie du Barrois, 1986, 125 p.

MAYAUD(Jean-Luc).*Pour une communalisation de l'histoire rurale*, Paris, Créaphis, 1994.

_ *Une histoire rurale éclatée (1945-1993) ? La France au XIX^e siècle*, Paris, Créaphis, 1994, p. 21-32.

_ *Ruralité et politique dans la France du XIX^e siècle*, H.S.R. revue Histoire et Société Rurale, Actes du colloque de Rennes, n°3, 1995, p. 133-136.

_ *La petite exploitation rurale triomphante en France XIX^e siècle*, Paris, Belin, 1999, 278 p.

_ *Gens de la Terre. La France rurale 1880-1940*. Paris, Du chêne, 2002, 312 p.

MAYAUD(Jean-Luc).RAPHAEL(Lutz)(dir.),*Histoire de l'Europe rurale contemporaine. Du village à l'État*, Paris,Armand Colin, 2006, 405 p.

MAYEUR(Françoise),*Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, tome III ,*De la Révolution à l'École républicaine, 1789-1930*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1988, 638 p.

MAYEUR(Jean-Marie),*La Séparation de l' Église et de l'État*, Paris, Gallimard, Archives, 1966, 202 p.

_ *La question laïque XIX-XX^e siècle*, Paris, Fayard, collection L'espace du politique, 1997, 219 p.

_ *La vie politique sous la Troisième République (1870-1940)*, Paris, Le Seuil, Points Histoire, 1978, 445 p.

_ *Les débuts de la Troisième République (1871-1898)*, Paris, Le Seuil, Points Histoire, 1978, 252 p.

MAYJUROU-LAGORSSE,*Le Code rural d'après la loi du 20 Août 1881. Chemins ruraux. Chemins communaux, Chemins d'exploitation. Mitoyenneté des cultures. Plantations, Enclaves*, Paris, Marchal, Billard et cie, 1883, n.p.

MAZEL(Henri), *La nouvelle cité de France. Réorganisation nationale d'après-guerre*, Paris, Alcan, 1917, 320p.

MÉCHIN(Colette),*Louis Lavigne et Cumières, village mort pour la France*, Régneville-sur-Meuse, A. Trouslard, 2008, 24 p.

MEDARD(Frédéric),*Le Prisonnier en 1914-1918, Acteurs méconnus de la Grande Guerre*, Paris, Soteca 14-18, 2010, 350 p.

MEILLAC(Camille),PATURIER(R.),LOUWICK(J.),*L'effort du ravitaillement français pendant la guerre et pour la paix*, Paris, Félix Alcan, 1921, 207 p.

MÉLINE(Jules),*Le retour à la terre et la surproduction industrielle*, Paris, Hachette, 1905, 320 p.

MEIRION-JONES(Gwyn),*La maison traditionnelle : bibliographie de l'architecture vernaculaire en France*, Paris, Centre national de documentation de la recherche scientifique, 156 p.

Mémento agricole,*Petite encyclopédie de la vie rurale*, Paris, Larousse, 1920, 520p

Mémorial de Verdun, *Les villages meusiens morts pour la France : Beaumont-en-Verdunois, Bezonvaux, Cumières-le-Mort-Homme, Douaumont, Fleury-devant-Douaumont, Haumont-près-Samogneux, Louvemont-Côte-du-Poivre, Ornes, et Vaux-devant-Damloup*, 1994, 80e anniversaire

- du début du conflit de 14-18,délégué du Comité national du Souvenir de Verdun, 1994 Beaumont, 30 cm.
- MENAGER(R.),*Les Forts de Moulainville et de Douamont sous les 420*, Préface du colonel Raynal, Paris, Payot, in n° 8, 1936, 234 p.
- MENDRAS(Henri),*Une politique nouvelle pour une nouvelle classe rurale*, dans *La pluractivité dans les familles agricoles*, Paris, Association des ruralistes Français, 1984, p.70.
- _(dir.),*Éléments de sociologie*, Paris, Armand Colin, Collection U, 1970, 248 p.
- _*La fin des paysans : suivi d'une réflexion sur la fin des paysans vingt ans après* , Paris, SEDES, 1967, Arles, Actes Sud, Collection Babel, 1992, 446 p.
- _*Sociétés paysannes*, Paris,Armand Colin, 1976, 263 p.
- MERCHER(Jean-Dominique),*11 Novembre. Vrigne-Meuse, la bataille de trop*,Paris, Libération, 11 novembre 2008
- MERCIER (René),*La Grande Guerre. La vie en Lorraine, octobre 1914*, Nancy,L' Est Républicain, 1914-1915, 294 p.
- MERLIN(Pierre),*L'exode rural, travaux et documents de l'I.F.E.D.*,Paris,PUF,1971.
- METTAVANT(François),PHILIPPE(Hubert),RADIÈRE(Patrick),*L'Argonne. Les cantons de Clermont et Varennes*,Joué-les-Tours, Alan Sutton ,collection Mémoires en images, p.123.
- MEYER(Frank),*La Reconstruction de Verdun (1919-1929)*, Université Nancy II.1983, Mémoire de maîtrise, 1983, 212 p.
- _*Verdun et les débuts de la Reconstruction(1919-1922)*,Bar-le-Duc,Connaissances de la Meuse, n° 6, octobre 1987.
- _*Verdun, des ravages à la renaissance 1915-1929*, volume I., Le temps des ruines 1915-1919, Volume II., Le Verdun nouveau 1919-1929, Bar-le-Duc, Imprimerie Saint-Paul, Connaissances de la Meuse, 2007, 144 p. et 159 p.
- MEYER(Jacques),*La vie quotidienne des soldats pendant la Grande Guerre*,Paris,Hachette,1967,321p.
- _*Les soldats de la Grande Guerre*,Paris Hachette et Littérature, La Vie quotidienne, 1966,381 p.
- _*Vie et mort du soldat de Verdun*, dans *Verdun 1916*, Actes du colloque international sur la bataille de Verdun, 6-7-8 juin 1975, Association nationale de Souvenir de la bataille de Verdun, Université de Nancy II 1976.
- MEYNIER(André),JUILLARD(Étienne),DEPLANHOLX(Xavier),SAUTTER(Gilles), *Structures agraires et paysages ruraux : un quart de siècle de recherches françaises*,publié à l'occasion du colloque international de géographie et d'histoire agraire, Nancy, Annales de l' Est, Imprimerie Berger-Levrault, n°17, 1957, 188 p.
- MICHEL(André),*Dans les ruines de nos monuments historiques, conservation ou restauration*, Paris, Revue des Deux Mondes, 15 novembre 1915, n.p.
- MICHEL(E),*Valeur vénale de la propriété rurale*, Paris, Revue d'économie politique, 1909.
- MICHEL,*La bataille de la dernière chance allemande. Verdun. Fleury-devant-Douaumont. Juillet 1916*, Verdun, Comité national du souvenir de Verdun, 1975, 161 p.

MICHEL(Pierre),*1900-1910. Une presque Belle époque*, Paris, Gallimard, collection Une autre histoire du XXe siècle, février 1999, 160 p.

1910-1920. Un monde en guerre, Paris, Gallimard, collection Une autre histoire du XX^e siècle, février 1999, 160 p.

Une paix si fragile, Paris, Gallimard, collection Une autre histoire du XX^e siècle, février 1999, 160 p.

MICHEL(Général),*Verdun-Fleury-devant-Douaumont, La bataille de la dernière chance allemande, juillet 1916*, Paris, C.N.S.U. 1976, 160 p.

MICHEL(David-Hunter),*1919, Le traité de Versailles vu par ses contemporains: Lloyd Georges, Foch, Clémenceau, Mann, Keynes*, Alvik Eds, 2003, 250 p.

MICHEL(Edmond),*Les Dommages de guerre de la France et leur réparation*, Paris, 1932, Berger-Levrault, 649 p.

MICHELIN et cie,*Guide illustré Michelin des champs de bataille, Verdun-Argonne-Metz*, Clermont-Ferrand, Michelin et cie, 1928, 192 p.

Guide illustré Michelin des champs de bataille, la bataille de Verdun, 1914-1918, Clermont-Ferrand, Michelin et cie, 1919-1921, 112 p. et 127 p.

MICHIELS(Sophie),*Le patrimoine des communes de la Meuse*, Paris, Flohic, 1999, 1278 p.

MICHON(Georges), *La préparation à la guerre, la loi des trois ans, (1910-1914)*, Paris, Sciences politiques et sociales, 1935, 227 p.

MICHOUD(Léon), *La jurisprudence administrative sur les dommages directs et matériels et la question des dommages de guerre*, Paris, comité national d'action pour la réparation intégrale, 1916, 21 p.

MILZA(Pierre),*Les relations internationales de 1871 à 1914*, Paris, Armand Colin, collection U., 1973, 248 p.

Les relations internationales de 1918 à 1939, Paris, Armand Colin, collection U., 2013, 256 p.

Ministère des Affaires étrangères, *Conférence des délégués des gouvernements de Belgique, de France et de Grande-Bretagne au sujet des biens et des intérêts privés en pays ennemis et occupés par l'ennemi*, Paris, Imprimeries nationales de France, 1917, 2 vol., 112 p et 35 p.

ministère de l'Agriculture, *Annuaire des statistiques agricoles de la France*, Paris, Imprimeries nationales de France, à partir de 1886.

Ministère de l'agriculture et du ravitaillement, *Recueils des lois, décrets, arrêtés, circulaires, rapports, documents intéressants le ravitaillement de la France*, Tome II. 1^{er} septembre 1917-1^{er} avril 1918. Tome III. 1^{er} avril-1^{er} septembre 1918, Tome V. 1^{er} janvier-15 août 1919, Paris, Imprimerie Nationale de France, 1918, 484-483-257 p.

ministère des Anciens Combattants, *Verdun 14-18, Les Villages détruits*, Paris, Chemin de la Mémoire, 1996, plaquette.

Ministère des anciens combattants et des victimes de guerre, *Atlas des nécropoles nationales*, Délégation à la mémoire et à l'information historiques, Paris, La documentation française, 1993, 54 p.

Ministère de la Défense, *Croquis et dessins de poilus : une collection du Ministère de la Défense*, Paris, Somogy, ministère de la Défense, 2002, n.p.

Ministère de l'Éducation publique, *Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique*, Paris, Imprimerie Nationale, 1912, 1170 p.

Ministère de la guerre, *Bulletin officiel des Ministères de la guerre, des Travaux publics, des Transports et du ravitaillement général de l'armement et des fabrications de guerre*, éditions chronologiques des parties permanentes et semi-permanentes, Paris, Charles Lavauzelle et cie, 1917, 2731 p.

Bulletin officielle des Ministères de la Guerre, des Travaux publics, des Transports et du ravitaillement général, de l'armement et des fabrications de guerre, Paris, chronologiques des parties permanentes et semi-permanentes, 2nd et 4^e volume, 2nd et 4^e trimestre, 1918, Charles Lavauzelle et cie, 1918, 1923 et 388 p.

Instructions sur les travaux de campagne à l'usage des troupes d'infanteries, Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, 1893, 171 p.

ministère des pensions, *Recueils des documents intéressants la législation des pensions*, Paris, Charles Lavauzelle, n° 128, janvier 1919-8 mars 1920, n° 2, 16 mars 1920-15 janvier 1921.

Ministère des Régions libérées, *Réparations des dommages causés par les faits de guerre. Législation et réglementation*, Paris, Ernest Sagot et cie, 1921, 2vol., 1072 p.

Séries de prix unitaires et barèmes établis par le Comité technique départemental, s.l. 1919, 63p. 24 p.

Direction des dommages de guerre, Dommages de guerre, législation et réglementation : textes officiels concernant la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages causés par les faits de la guerre, Paris, ministère des Régions libérées, 1919, 261 p.

Réparations des dommages causés par les faits de guerre : législation et réglementation, Bar-le-Duc, Jolibois, août 1921, second fascicule, 451 p.

Réparations des dommages causés par les faits de guerre : législation et réglementation, Bar-le-Duc, Jolibois, troisième fascicule, août 1921, 451 p.

Département de la Meuse. Bordereaux des prix concernant les dommages causés aux terres, Bar-le-Duc, Jolibois, 1920, 7 p.

Union des syndicats d'architectes agréés, confédération des coopérateurs de reconstruction des Régions dévastées, *Standardisation d'éléments de construction, charpente et menuiserie*, Paris, Ministère des Régions libérées, 1923, 32p.

Département de la Meuse, Bordereau des prix des arbres et des bois abattus, et les détériorations des bois et forêts, Bar-le-Duc, Jolibois, 1922, 7 p.

Département de la Meuse, Séries de prix rectifiées applicables aux cultivateurs sinistrés du département de la Meuse, Bar-le-Duc, Jolibois, 1922, 47 p.

Département de la Meuse, Séries de prix unitaires et barèmes établis par le comité technique départemental, Bar-le-Duc, Jolibois, 1919, 24 p. et 63 p.

Département de la Meuse, Séries de prix unitaires et barèmes établis par le comité technique départemental, Bar-le-Duc, Jolibois, 1920, 115 p.

Direction des dommages de guerre, Dommages de Guerre. Législation et réglementation. Textes officiels concernant l'application de la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages causés par les faits de guerre. Avances et acomptes sur indemnités des dommages de guerre, Paris,

Imprimerie nationale, 1919, 261 p.

Instructions générales sur le fonctionnement des services de l'office de reconstruction industrielle des départements victimes de l'invasion, Paris, ministère des Régions libérées, 1921, 282 p.

Direction des dommages de guerre. Dommages de guerre. Législation et réglementation, Premier fascicule et pelure dactylographiée de mise à jour, Imprimerie nationale, 1919, 318 p. et 117 p.

Direction des dommages de guerre, Dommages de guerre. Législation et réglementation : textes officiels. Tenues des dossiers et comptes individuels provisoires des sinistrés, Paris, Imprimerie Nationale, 1919, 75 p.

Mission sanitaires et d'hygiène sociale. L'application des lois d'hygiène à la reconstitution améliorée des régions Libérées, Paris, Berger-Levrault, 1919, 63 p.

ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, *Lois, décrets, arrêtés, circulaires concernant le service de ravitaillement pour l'alimentation de la population civile*, Paris, Imprimerie Nationale, 1916, 118 p.

Évaluation de la prochaine industrielle et agricole, 1917.

Ministère de la Défense, *Monuments de mémoire: les monuments aux morts de la Première Guerre mondiale*, Paris, ministère de la Défense, M.P.C.I.H, 1991.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, *Office national des pupilles de la Nation. Recueil des lois, règlements et décrets concernant les pupilles de la Nation*, Paris, Imprimerie Souberie, 1919, 77p.

Ministère de la Guerre, *Instruction pratique du 2 juin 1916 concernant la constatation aux armées des évacuations, des disparitions, des décès et des inhumations*, Paris, Imprimerie nationale, 1916, 23 p.

Règlements sur le service des chemins de fer de voie de 0m60, Paris, n.p.

Les armées françaises dans la Grande Guerre : Verdun et la Somme, Paris, Imprimerie nationale, 1926-1936, 586 p.

Citation à l'ordre de l'armée du village de Louvemont, Paris, ministère de la Guerre, 1920.

Bulletin officiel du Ministère de la guerre, Paris, Méthodique, 1^{er} novembre 1922.

La Guerre, documents de la section photographique de l'armée, Paris, Armand Colin, 1916, n.p.

Ministère de la Défense, *Mémorial des soldats musulmans " Morts pour la France" de Fleury-devant-Douaumont*, Paris, ministère de la Défense, Slanti S.A.S., 2005, n.p.

Ministère des Travaux publics, *Recueil des lois et conventions relatives aux chemins de fer du Nord, de l'Est, d'Orléans, de Paris, de Lyon, de la Méditerranée et du Midi, 1883-1910*, Paris, Imprimerie Nationale, 1911, 821 p.

Mission permanente à la commémoration et à l'information historique, secrétariat d'État aux anciens combattants et aux victimes de guerre, *Monuments de mémoire : monuments aux morts de la Grande Guerre*, Montraye, Lacer, 1991, n.p.

MIQUEL (Pierre), *La paix de Versailles et l'opinion publique française*, Paris, Flammarion, 1972, 640 p.

La Grande Guerre, Paris, Fayard, 1983, 668 p.

Hommage aux poilus et la France en Guerre, Paris, Michel Lafon, 2004.

- La France et ses paysans, Paris, Archipel, collection Archipoche, 2006, 413 p.
- Les hommes de la Grande Guerre (14-18), Histoires vraies, Paris, Fayard, 1987, in 8° broché, 448 p.
- Mourir à Verdun, Paris, Jules Tallandier, 1995, 315 p.
- MOBLET(Élie), *Code pratique des chemins ruraux*, Paris, Lie Marescq Aimé, 1887, 180 p.
- MOLLIER(Jean-Yves), GEORGES(Jocelyne), *La plus longue des Républiques, 1870-1940*, Paris, Fayard, 1994, 872 p.
- MONNET(L.), *Le nouveau guide du mutilé, de toutes les victimes de la guerre et des anciens combattants*, Clermont-Ferrand, G. Mont-Louis, 1929, 104 p.
- MONIER(Frédéric), SIRINELLI(Jean-François)(dir.), *Les années 20 : de l'hécatombe aux années folles. Les mutations socio-économiques. Bloc national, cartel des gauches: les nouvelles constellations politiques. Le retour de l'expansion. Fragile apogée ?*, Paris, Le Livre de Poche, 1999, 215 p.
- MONSARRAT(Gilles.), *Les dommages de guerre : constatation et évolution, distribution d'avance sur indemnités*, Paris, Berger-Levrault, 1918, 167 p.
- MORICEAU(Jean-Marc), BOURRIGAUD(René), MARACHE(Corinne), PLOUX(François), VIGREUX(Jean), *Les Campagnes dans les évolutions sociales et politiques en Europe : des années 1830 à la fin des années 1920*, Paris, Sedes, collection Capes Agrégation, 2005, 266 p.
- MONTEILHET(Joseph), *Les institutions militaires de la France (1814-1924). De l'armée permanente à la nation armée*, Paris, Alcan, 1926, 415 p.
- MONTÈS(Jean-François), *1915-1939, (Re) travailler ou le retour du mutilé, une histoire de l'entre-deux-guerres*, Nantes, A.N.R.T.P., 1991, 438p.
- MORDACQ(Henri), *Les grandes heures de la guerre 1915, la guerre des tranchées*, Paris, Plon, 1939, 124 p.
- Les légendes de la Grande Guerre, Paris, Flammarion, 1935, 248 p.
- MORNET(Daniel), *Tranchées de Verdun*, Paris, Berger-Levrault, 1918, Presses universitaires de Nancy, 1990, 62 p.
- MORA(Christiane), *Les chambres d'agriculture : représentation et défense des intérêts agricoles, 1924-1940*, Paris, n.p. 1968, 18 p.
- MORAIN(Alfred), *La Reconstitution de la Région libérée au 1^{er} avril 1921*, Amiens, Imprimerie du Progrès de la Somme, avril 1921, 135 p.
- MORIN(Henri), *Service secret à l'écoute devant Verdun*, Paris, Durassie et cie, 1959, 394 p.
- MORIN-ROTUREAU(Évelyne), *1914-1918, combat de femmes. Les femmes, piliers de l'effort de guerre*, Paris, Autrement, coédité avec le Ministère de la Défense, 2004, 281 p.
- MOULIN(Annie), *Les Paysans dans la société française. De la Révolution à nos jours*, Paris, Point Seuil, 1988, 316 p.
- MOURRE(Michel), *Dictionnaire encyclopédie d'histoire*, Paris, Bordas, 5 volumes, 1996, 4903 p.
- MURARD(Léon), ZYLBERMAN(Patrick), *L'hygiène dans la République : la santé publique en France ou l'utopie contrariée (1870-1918)*, Paris, Artheme Fayard et cie, 1996, 805 p.

- MUSSET(R.),*La statistique agricole de la France en 1929*, Annales de Géographie, vol XLVII, n° 265, 1938. p. 67-70.
- NAFILYAN(Alain),*La reconstruction des édifices religieux en Basse-Normandie après la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Revue In Situ, Revue des Patrimoines, n°11, juillet 2009.
- NAUDEAU(Ludovic),*La France se regarde. Le Problème de la Natalité*, Paris, Hachette,1931,470 p.
- NAUDIN(Bernard),*Pour la victoire : deuxième emprunt de la Défense Nationale*,s.l,1916, n.p.
- NAVET(Françoise),*Verdun et la censure*, Paris,Guerres mondiales et conflits contemporains, n° 182, PUF,avril 1996, p.77-103.
- NGUYEN(Éric),*La Grande Guerre au cœur des tranchées*,Boulogne-Billancourt, ÉTimée,2009, 139 p.
- NIESS(Alexandre),*Cimetières militaires et monuments aux morts de la Grande Guerre*, Collection littéraire du patrimoine, n°288, Langres,Dominique Guenet, 2005.
- NIVET(Philippe),*La France occupée 1914-1918*, Paris, Armand Colin, 2011, 480 p.
- Les Réfugiés français de la Grande Guerre,1914-1920:«les Boches du Nord»*, Paris,Économica, 2004, 580 p.
- Les femmes dans la France occupée 1914-1918*,dans Nivet (Philippe), Trevis (Marion)(dir.),Les Femmes et la Guerre de l'Antiquité à 1918, actes du colloque d'Amiens,15-16 novembre 2007, Paris, Économica, 2010, p. 275-324.
- Les violences allemandes dans la France occupée (1914-1918)*,dans Hoffmann (Geneviève),Gailliot (Antoine)(dir.), Rituels et transgressions de l'Antiquité à nos jours, Acte du colloque d'Amiens du 23-25 janvier 2008, Amiens, Encrage, 2009, p.157-171.
- Photographier, inventorier et instrumentaliser le patrimoine architectural dévasté durant la Grande Guerre, regards sur les ruines françaises*, dans Guerre et patrimoine artistique à l'époque contemporaine, actes du colloque d'Amiens de 16-18 mars 2011, Amiens, Encrage, 2013, p.151-163.
- Les municipalités en France occupée pendant la Première Guerre mondiale*, dans Debrel (Yan),Allorant (Pierre),Tanchoux (Philippe)(dir.), France occupée, France occupant, le gouvernement du territoire en temps de crise, de la guerre de Cent Ans au régime de Vichy, Orléans Presses universitaires d'Orléans, 2008, p. 246-266.
- NOEL(Maurice),*Verdun et les champs de bataille*, Paris, Nouvelles Latines, s.d., 30 p.
- NOEL(Pierre),*L'Allemagne et les réparations*, Paris, Payot et cie, 1924, 224 p.
- NORMAND(Robert général),*Destructions et dévastations au cours des guerres. Réparations*,Paris, Berger-Levrault,1927, 314 p.
- OFFENSTADT(Nicolas),*Les fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective, 1914-1999*, Paris, Odile Jacob, 352 p.
- Soldat inconnu, monuments aux morts et livres d'or*, Paris, Essais, le Monde, 26 février 2010.
- 14-18 aujourd'hui, La Grande Guerre dans la France contemporaine*, Paris,Odile Jacob,collection Histoire, 2010, 210 p.
- Office de renseignements agricoles,*Enquêtes sur les salaires agricoles*, Paris, Imprimerie nationale, 1912, 495 p.

Office du bâtiment et des travaux publics, *Conférence du bâtiment pour la reconstitution des Régions dévastées tenue les 26-27-28 novembre 1918*, Paris, Imprimerie Marsch, s.d., 144p.

OLPHE-GALLIARD(Gabriel),*Histoire économique et financière de la guerre 1914-1918*, Paris, Marcel Rivières, 1925, 504 p.

OLTMER(Jochen),*Économie rurale et politique de la main-d'œuvre pendant la Première Guerre mondiale*, Allemagne, Emslan Bantheim, 1995, 488 p.

ORTHOLAN(Henri),VERNEY(Jean-Pierre),*L'armée française de l'été 1914*, Paris,Bernard Giovanangele, ministère de la Défense, 2004, 159 p.

ORTHOLANI(Marc),*Les députés français et la défense (1900-1914). Études et débats à la chambre*, Toulouse, PUF, 2002, 206 p.

OURSSEL(Raymond),*La Brèche : histoire du saillant de Saint-Mihiel*, s.l. s.d.

OZOUF(Jacques),*Le thème du patriotisme dans les manuels scolaires*, Paris, Mouvement Social, n° 49, octobre-décembre 1964.

OZOUF(Mona), *L'École, l'Église et la République : 1870-1914*, Paris, Le Seuil,1982,260 p.

OZOUF(Mona),OZOUF(Jacques),*La République des Instituteurs*,Paris,Seuil,2000,392 p.

PAGNOTTA(Philippe),*Les Églises fortifiées de la Meuse*, Paris,Citédis, 2010, 141 p.

PALAT(Pierre Lieutenant général),*Les batailles de Lorraine (23 août-13 septembre 1914)*,Paris, Chapelot, 293 p.

PALEOLOGUE(Maurice),*Comment le service de trois ans fut rétabli en 1913*, Paris, Revue des deux Mondes, 1^{er}15 mai 1935, p. 67-94 et p.307-344.

PALIX(Didier),*Champs de bataille et musées de la région de Verdun*, Paris, Connaissances de l'Histoire, n° 45, avril-mai 1981.

PAMART(Jean-Luc),*Le paysan des poilus*, Paris, Équateurs-Histoire, 2004, 172 p.

PANAU (René), *Les principaux monuments des champs de bataille de Verdun*, Paris,Souvenir français, 1971, 24 p.

PAQUET(Colonel),*Dans l'attente de la ruée:Verdun (janvier-février 1916)*,Paris,Berger-Levrault, 1929, 195 p.

PARIAS(Louis),*Histoire du peuple français*, Paris,nouvelles librairies de France, 1953-1964,Tome III., IV. et V .

PARISOT(Robert),*Histoire de Lorraine, duché de Lorraine, duché de Bar, Trois Évêchés*, Paris, Lorraines, 4 vol.

PARISSE(Michel),*Histoire de la Lorraine*, Toulouse, Privat, 1987, 496 p.

PARISSE(Michel),CHOUX(Jacques),L'HÔTE(Georges),LANHER(Jean),PHILIPP(Marthe),DEMAR OLLE(Pierre),TRONQUART(Georges),BONNEFONT(Jean-Claude),*Lorraine :adre naturel, histoire, art,littérature,langue,économie,traditions populaires*,Le Puy-en-Velay,Bonneton Christine,1980,358 p.

PASCAL(André),*Petite histoire de la Grande Guerre à travers des décorations attribuées aux poilus*, Paros, André Pascual, 2004, 103 p.

- PASSAGA(Général),*Verdun dans la tourmente*, Paris, Charles Lavauzelle, 1929, 376 p.
- PATÉ(Henry),*Le sacrifice, c'est le devoir, c'est le salut, la loi de recrutement de 1913*, Paris, Henri Charles, Lavauzelle, et cie, 1913, 416 p.
- PAULY(L),*Occupation allemande et guerre totale*, Nancy, Société d'impressions typographiques, 1930, 580 p.
- PAUTARD(Jean),*Les disparités régionales dans la croissance de l'agriculture française*, Paris, Gauthier-Villars, 1965, 179 p.
- PAYELLE(Georges).*Documents relatifs à la guerre 1914-1915-1916*, Rapports et procès-verbaux d'enquête de la Commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens (décret du 23 septembre 1914), Tome III-IV, Paris,Imprimerie Nationale, Paris 1916.
- PECOUT(Gilles),*La politisation des paysans au XIXe siècle, Réflexions sur l'histoire politique des campagnes françaises*, H.S.R, n° 2, 2nd semestre 1994; p.91-125.
- PEDRONCINI(Guy),*La bataille de Verdun, Regards sur la conduite par les Français*, dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, avril 1996, n° 182, p. 7-15.
- PEDRONCINI(Guy),KRUMEICH(Gerd)DENIZOT(Alain)BEKRAOUI(Mohamed)NAVET(François)TISON(Hubert),BARCELLINI(Serge),LATOURE(Francis),TAUFFLIEB(Charles),LEVY(Paul),Paris, PUF,1996, 178 p.
- PELTRE(Jean), *Les espaces collectifs villageois, l'exemple des usoirs lorrain, villages et maisons de Lorraines*, Nancy-Metz, 1982.
- PERES(Hubert),*Identité communale, République et communalisation. À propos des monuments aux morts des villages*, Paris,Revue française de Science politique,1989, vol. 39, n°5 p.665-682.
- PERCHET(Dominique),*Guerre et paix. Durenne et le poilu*, dans *Fontes*, n°19/20 spécial Antoine Durenne 1822-1895, homme d'affaire, homme de l'art, juillet 1995, p.49-51.
- PERGAUD(Louis),*La guerre des boutons*, Paris, Gallimard, collection Folin,276 p., Mille Pages Mercure de France, 1987, 1139 p.
- PERICARD(Jacques),*Ceux de Verdun*, Paris,Payot, 1917, 249 p.
- Verdun*, avec la collaboration de plusieurs milliers d'anciens combattants, Paris, Librairie de France 1934, 534 p.
- 8Verdun. Histoire des combats qui se sont livrés de 1914 à 1918 sur les deux rives de la Meuse*, Paris, Librairie de France, 1934 534 p.
- PÉRIER(Jean),*Contribution à l'étude de l'exode rural en France, le cas de l'arrondissement de Sainte-Menehould*, Nancy, Institut de démographie de l'université de Nancy, centre de recherches et de documentations économiques, 1930, in-4°, 27cm.
- PERNET(Jacques),*L'armée américaine en France 1917-1919*,Paris,Alan Sutton,200,126 p.
- PERNOT(François),*Verdun 1916:naissance de la chasse française*,Paris,Revue Historique des armées, n°2, 1996.
- PÉTAIN(Philippe),*La Bataille de Verdun*, Paris,Payot, 1929, 158 p.

- PETIT(Stéphanie),*Les veuves de la Grande Guerre : d'éternelles endeuillées ?*, Paris, Cygne, collection Mémoire, juillet 2007, 168 p.
- PETIT(A.ingénieur agronome),*Électricité agricole*, Paris, Baillière et fils, 1921,491 p.
- PETIT(Claude),*Guide social des anciens combattants et victimes de guerre :1914-1918,1939-1945, T.O.E, Indochine, Algérie, Tunisie, Maroc*, Paris, Lavauzelle, 1981, 410 p.
- PEUREUX(Christian),*La propagande à l'école de 1914 à 1918*, Reims, Bulletin de liaison des professeurs d'histoire-géographie de l'académie de Reims, n°8, juin 1994.
- PERREUX(Gabriel),*La vie quotidienne des civils en France pendant la Grande Guerre*, Paris, Hachette, 1966, 351 p.
- PEYCELLON(G.),*Bulletins des Régions Libérées*, Paris, Imprimerie des Journaux officiels, 1919-1920-1921-1922-1923-1926, 2563 p.
- PEZARD(André),*Nous autres à Vauquois (1915-1916)*, Paris, la Renaissance du Livre, 1918, par les amis de Vauquois, 350 p.
- PHAN(Bernard),*Chronologie de la Première Guerre mondiale*, Paris, Points Histoire,2010, 181 p.
- PICARD(Alfred), *Les chemins de fer français, étude historique, la constitution et le régime du réseau*, Paris, Rothschild, 1884.
- PICAREL(J.P.),*Dictionnaire analytique et juridique du code rural comprenant le régime du sol, le régime des eaux, la police rurale, complétée par les lois sur la chasse et la pêche fluviale*, Paris, Picarel J.P., 1913, 222 p.
- PICHENE(Colonel),*Vauquois, 1915*, Paris, Revue historique des armées, n°1, 1973.
- PICCOLI(Bernard),*Les tranchées de Louis Pergaud*, préface de COCHET (François), Bar-le-Duc, Connaissance de la Meuse, 2006, 130 p.
- PIÉGAY(Pierre),*Domestiques agricoles et servantes de ferme dans les sociétés paysannes de 1900 aux années 1960*, Paris, L'Harmattan, 2007, 304 p.
- PINCHEMEL(Philippe),*Structures sociales et dépopulation rurale dans les campagnes picardes de 1836 à 1936*, Paris, Armand Colin, 1957, 232 p.
- PIERRARD(Pierre),*Histoire des curés de campagne de 1789 à nos jours*, Paris, Plon, 1986, 338 p.
_Les Laïcs dans l'église de France (XIX-XX^e siècles), Paris, ouvrières, 1988, 296 p.
- PIONNIER(Edmond),*Verdun à la veille de la guerre*, Verdun, Frémont, 1917, 68 p.
- PIERRE(Claudine),*Le souvenir de l'occupation dans les territoires libérés dans les années 1920. le rejet durable de l'Allemand*, extrait des Actes du colloque du centre A.R.PE.G.E, Les occupations en Champagne-Ardenne, 1914-1944, Reims, Presses universitaires de Reims, 1996.
- PIERRE (Léon)(dir.),*Histoire économique et sociale du Monde*
 La domination du capitalisme, tome IV Paris, Armand Colin, 1978, 624p.
 Guerres et crises, tome V, Paris, Armand Colin, 1978, 623 p.
- PILLEBOUE(Frédérique)(dir.),*Reconstructions en Picardie après 1918*, Paris, Réunion des Musées nationaux, 2000,312 p.
- PINCHEMEL(Philippe),*Structures sociales et dépopulations rurales dans les campagnes picardes de*

- 1836 à 1936, Paris, Armand Colin, 1957, 232 p.
- PIOT(Edme), *La question de la dépopulation en France, le mal, ses causes, ses remèdes*, Paris, Imprimerie P. Mouillot, 1900.
- PITIE(Jean), *Exode rural et migration intérieure en France: l'exemple de la Bienne et du Poitou-Charente*, Poitiers, Thèse de Lettres et Sciences humaines, 1970.
- L'homme et son espace à l'exode rural en France du XVI^e siècle à nos jours. Bibliographie annotée, généralités, régions, départements d'outre-mer*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1987, 662 p.
- PITROIS(Yvonne), *Les femmes de la Grande Guerre, 1914-1915-1916*, Paris, Jeheber à Genève, 1916, 246 p.
- PITTE(Jean-Robert), *Histoire du paysage français de la Préhistoire à nos jours*, t. II, Le profane du XVI^e nos jours, Paris, Tallandier, 1983, 446 p.
- PLAISANT(A.),PIDANCET(H.), *Guide pratique des lois rurales, suivis d'un répertoire analytique*, Paris, Masson, 1891, 362 p.
- PLOUX(François), *Production et recomposition des identités villageoises en France de la Monarchie de juillet aux années 1930*, dans Mayaud (Jean-Luc), Lutz(Raphaël)(dir.), *Histoire de l'Europe rurale contemporaine, Du village à l'État*, Paris, Armand Colin, 2006, p.39-56.
- POIDVIN(A), *Traités et formulaires des dommages de guerre. Textes législatifs, circulaires ministérielles, jurisprudence, interprétations administratives*, Paris, Revue des dommages de guerre, 1922, 264 p.
- POINCARÉ(Raymond), *Au service de la France, Neuf années de souvenirs*, Vol V à X, L'invasion, les Tranchées, la Guerre de siège, Verdun, l'Année terrible, la Victoire, Paris, Plon, 1926.
- Pour le suffrage des femmes*, Discours prononcé au palais du Trocadéro le 3 novembre 1921, Paris, Ligue française pour le droit des femmes, 1921, 8 p.
- Comment fut déclarée la guerre de 1914*, Paris, Flammarion, 1939, 172 p.
- POINCARÉ(Raymond),BOURD'HORS(Gérard), *Les huit premiers jours de Verdun*, s.l., s.n., 1966, n.p.
- PONT(Charles), *Les réquisitions militaires du temps de guerre*, Étude de droit public international, Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, 1905, 164 p.
- POPESCU(Carmen),MAGNIEN(Aline),RIME(Jean-Claude),LEFEBURE(Thierry), *Architectures de la Reconstruction dans l'Est et de la Somme*, Paris, Lieux-dits, 2006, 64 p.
- PORCHON(Robert), *Carnet de route*, Paris, La Table Ronde, 2008, 206p.
- PORTE(Rémy), *Chronologie commentée de la Première Guerre mondiale*, Paris, Perrin, Librairie académique, 2011, 645 p.
- POUCHIN(Thomas), *Verdun : terre de guerre, terre de paix*, Marseille, Paladin, 2011, n.p.
- POUJOL(D.F. Pasteur), *Verdun et la grandeur de la France*, Paris, Albin Michel, 1980, 45 p.
- POURCHER(Yves), *Les jours de guerre. La vie des Français au jour le jour entre 1914 et 1918*, Paris, Plon, 1994, 547 p.
- POYARD(Sébastien), *Voter dans les campagnes meusiennes 1848-1878, l'acte de vote et le suffrage en*

milieu rural au cœur des enjeux civiques, Mémoires de Master II., DARD (Olivier)(dir.), 2010, Université Paul Verlaine Metz.

PREAU, FIEL, *Les Coopératives de Reconstruction du département de Meurthe-et-Moselle*, Nancy, ancienne Imprimerie Vagner, 1922.

PRIOR (Robin), WILSON (Trévor), *La Première Guerre mondiale 1914-1918*, Paris, Autrement, Atlas des guerres, 2001, 224 p.

PROCHASSON (Christophe), *Les années électriques 1880-1910*, Paris, La Découverte, 1991, 490 p.

PROCHASSON (Christophe), RASMUSSEN (Anne), *Vrai et faux dans la Grande Guerre*, Paris, Découverte, Collection L'Espace de l'histoire, 2010, 360 p.

PROST (Antoine), *Regards historiques sur l'éducation, XIX-XXe* Paris, Belin, 2006, 351 p.

La naissance des associations d'anciens combattants, Paris, D'ici et d'ailleurs, Les Chemins de la Mémoire, n°199, novembre 2009.

Les monuments aux morts, Culte républicain ? Culte civique ? Culte patriotique ?, dans Nora (Pierre) (dir.), *Les lieux de mémoires*, Paris, Gallimard, collection Quarto, 1984.

L'enseignement en France, 1800-1967, Paris, Armand Colin, 1968, 525 p.

Les Monuments aux Morts, Cultes républicains ? Culte Civique, Culte Patriotique, dans Pierre NORA (dir.), *Les Lieux de Mémoires*, Paris, Gallimard, collection quarto, 1997.

Les anciens combattants et la société française 1914-1939, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 3 vol, 1977, 766 p.

Les anciens combattants et la société française, 1914-1940, Paris, Gallimard-Julliard, Archives, 1977, 256 p.

La Guerre de 1914 n'est pas perdue, Le Mouvement social, n°199, avril-juin, 2002, p. 95-102.

La Grande Guerre expliquée à mon petit fils, Paris, Seuil, 2005, 86 pages.

Compter les vivants et les morts : l'évaluation des pertes françaises de 1914-1918, *Le Mouvement social*, à l'échelle mondiale, n°222 janvier-mars 2008, p. 41-60

Mémoires locales et mémoires nationales. Les monuments de 1914-1918 en France, dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 167, juillet 1992, p; 41-50

Verdun. Les Lieux de Mémoire, Paris, Gallimard Quatro, 1997, T. II.

PROST (Antoine), WINTER (Jay), *Penser la Grande Guerre. Un essai d'historiographie*, Paris Seuil, Collection Points Histoire, 2004, 340 p

PRUDHOMME (A), *L' Agriculture du Département de la Meuse*, Bar-le-Duc, Constant-Laguerre, 1893, 374p.

RABANY (Charles), *La loi sur le recrutement. Commentaire de la loi du 15 juillet 1889*, Nancy, Berger-Levrault, 1890, 2 tomes.

La loi sur le recrutement. Commentaire de la loi du 21 mars 1905, Nancy, Berger-Levrault, 1908, 1175p.

RADET (Frédéric), *Septembre 1914, le fort de Liouville*, Paris, 14-18, Le Magazine de la Grande Guerre, n° 20, juin-juillet 2004.

RAFFALI-CLERC, *Manuel, militaire pratique à l'usage des maires et secrétaires de mairie*, Paris, Langlois, 1909, 311 p.

- RAYNAL,*Le fort de Vaux*, Paris, Albin Michel, 1919, 247 p.
- Le drame du fort de Vaux*, Bar-le-Duc, Frémont Charles, , 1996, 247 p.
- REBOLD(J.),*La guerre des forteresses, 1914-1918*, Paris, Payot, 1936, 268 p.
- REMOND(René)(dir.),*Atlas historique de la France contemporaine 1800-1965*, Paris, Armand Colin, , 1966, 234 p.
- RENAULT(André),*En pays envahi, sous la botte de 1914 à l'Armistice*, Amiens, Tellier, 1930, 444 p.
- RENOTON-BEINE(Nathalie),*La colombe et les tranchées. Les tentatives de paix de Benoit XV pendant la Grande Guerre*, Paris, Cerf, 2004, 405 p.
- RENOUARD(Alfred),*La Reconstitution des industries textiles dans les régions libérées*, n.p., 85 p.
- RENOUVIN(Pierre),*La Première Guerre mondiale*, Paris, PUF, Que sais-je?, n°326, 1965, 128 p.
- République française,*Le président de la République en Lorraine et en Alsace, 7-11 décembre 1918*, Paris, Imprimerie Nationale, 1919, n.p.
- REVOL(Jean-Fortuné),*L'effort militaire des alliés sur le Front de France*, Paris, Payot, 1921, 93 p.
- Revue historique des armées,*Guerre de 1914-1918*, Paris, Publication à compte d'auteur, 1988, 144 p.
- Revue d'histoire des chemins de fer,*Armées et chemins de fer en France*. Association pour l'histoire des chemins de fer en France, Paris, Publication à compte d'auteur, N°15, 1966, 276 p.
- REYNES(Louis),*Recueil officiel des sépultures militaires (Franco-Colonie-étranger) : renseignements utiles aux familles se rendant sur la tombe des leurs*, Paris, A.L.É.P.E.E, 1929, 476 p.
- RICHARD(Aude), VÉRIN(Marc),*14-18 : Mémoires partagées, les communautés, les lieux, les hommes*, Paris, Pire, 2008, 176 p.
- RICHARD(Ronan),*Réfugiés, prisonniers et sentiments nationaux en milieu rural en 1914-1918. Vers une nouvelle approche de l'Union sacrée*, dans *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1998, 105 p.
- RICCI(Chef de bataillon), GRANDIDIER(Chef de bataillon),*Quelques guerres des mines de 1914 à 1916, Forêt d'Apremont, la Chapelotte*, Paris, Revue du génie militaire, 37^e armée, novembre 1925.
- RIPERT(Pierre),*Histoire de la Première Guerre mondiale*, Paris, Seine, Collection Maxi poche, histoire, 2005, 235 p.
- RIVE(Philippe), BECKER(Annette), PELLETIER(Olivier), REBOUX(Dominique) (dir.),*Monuments de Mémoire. Monuments aux morts de la Grande Guerre*, Paris, S.E.A.C.V.G., 1991, 318p.
- ROBINET(Nicolas),*Pouillé du diocèse de Verdun*, Verdun, Charles Laurent, Tomes I.II.III.IV. 1888-1910.
- ROCHAT (Giorgio),*Verdun et la mission militaire italienne*, dans Cochet (François), (dir), 1916-2006, Verdun sous le regard du Monde, Saint-Cloud, Soteca, 14/18, 2006, 388 p.
- ROCHE(Albert), *Quant retentit le tocsin ! 1914-1918*, Paris, Roure, 2014, 232 p.
- RODIER(Léon),*Les neuf communes de la Zone rouge " mortes pour la France "*, Verdun, Cahiers de la Grande Guerre, n° 24, 1997, p. 191-201.
- RODOLPHE-ROUSSEAU ((Jacques), *Les coopératives de reconstitution dans les régions dévastées*, Paris, 1920.

ROLLET(Catherine),*La politique à l'égard de la petite enfance sous la Troisième République*, Paris, PUF,1990,593 p.

ROMAINS(Jules),*Verdun*, Paris,Flammarion, 1938, 363 p.

ROMAN(René)(dir.),*Code pratique des dommages de guerre*, Paris, Revue des dommages de guerre, 1922,264 p.

ROMAN(René),*La Loi Tardieu*. Revue des dommages de guerre. Organe mensuel d'information et de documentation concernant les régions du Nord et de l'Est, n°76, février 1928, p.33-63.
 _*Revue des dommages de guerre, et répertoire général de la législation et de jurisprudence en matière de dommage de guerre*, Paris, 1921, Bauzanquet et Lauriad, 1921, 373 p.

ROSENTHAL(Léon),*Villes et villages français après la guerre, aménagement, restauration, embellissement, extension*, Paris,Payot et cie, 1918, 288 p.

ROSENTHAL(Léonard), *quand le bâtiment va*, Paris,Payot, 1928, 251p.

ROSENTHAL(Paul-André),*Les sentiers invisibles. Espaces, familles et migrations dans la France du XIX^e siècle*, Paris, EHESS, 1999, 256 p.

ROTH(François,)*Raymond Poincaré*, Paris, Fayard, 2000, 715 p.
 _*Encyclopédie illustrées de la Lorraine : Histoire de la Lorraine, l'époque contemporaine,le vingtième siècle, 1914-1994*, Metz, Serpenoise, 1992,780 p.

ROUPNEL(Gaston),*Histoire de la campagne française*, Paris,Grasset,1984, 408 p.

Réunion des musées nationaux, *Dialogues de pierres. Les monuments et les morts*, Paris ,Réunion des musées nationaux, 1993,21p.

ROUQUEROL(Jean-Joseph, Général), *Les Hauts de Meuse et de Saint Mihiel, 1914-1918*,Paris,Payot, 1939, 218 p.
 _*Le Drame de Douaumont*, Paris,Payot, in 8°, 1931, 152 p.
 _*La guerre en Argonne*, Paris, Payot, 1937, 198 p.

ROUQUET(François),VIRGILI(Fabrice),VOLDMAN(Danièle),*Amour, guerres et sexualité, 1914-1945*, Paris, Gallimard, collection hors série Connaissance, septembre 2007, 176 p.

ROUSSEAU(Frédéric), *Vivre et mourir au front : l'enfer des tranchées*,Paris, L'Histoire, n° 249, décembre 2000 p. 60-65. .
 _*La Grande Guerre en tant qu'expériences sociales*,Paris,Ellipses,2005,144p.
 _*Service militaire au XIX^e siècle de la résistance à l'obéissance*,Montpellier,C.N.R.S-E.S.I.S.1998,224p.
 _*La guerre censurée. Une histoire des combattants européens de 14-18*,Paris, Le Seuil, 1999, 460 p.
 _(dir.),*Guerre, paix et sociétés, 1911-1947*, Neuilly, Atlande, 2004, 736 p

ROUSSEL(Louis),*Le mariage dans la société française contemporaine*,Paris,PUF, 1975, 407 p.

ROUSSET,*La guerre au jour le jour*, Paris,Jules Tallandier, 6 volumes, 3214 p.

ROY-PREVOT(Juliette),*Verdun, la Mémoire allemande*, Paris, SOTECA, 2011, n.p.

ROY-PREVOT(Juliette),BOURLET(Michael),FRANC(Claude),GUELTON(Frédéric),COPEL(Jean-François),HADLEY(Frédéric),FREMEAUX(Marie-France),WARIN(Patrice),*Verdun, La mémoire*

allemande, Paris, 14-18, Le Magazine de la Grande Guerre, novembre-décembre 2011-janvier 2012, 81 p.

ROYNETTE(Odile), *"Bons pour le service", l'expérience de la caserne en France à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Belin, 2000, 458 p.

ROZE(Anne), *Les lieux de la Grande Guerre*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1996, 95 p.

ROZE(Émile), *Montfaucon-d'Argonne entre deux guerres 1919-1939*, dans Horizons d'Argonne n° 58, 1989, pages 51-61.

RYCX(Léon), *Ligue nationale du souvenir, Le Livre de la Meuse et de la Sémois, Pèlerinages aux champs de bataille et aux villages martyrs. Guide du tourisme*, Bruxelles, Ligue nationale du Souvenir, n.p., 116 p.

SALVIAC(Michel), *Les maires de l'arrondissement de Commercy et les changements de régime dans la première moitié du XIX^e siècle*, Bar-le-Duc, Bulletin des sociétés d'histoire et d'archéologie de la Meuse, n°19, 1983, p.119-138.

SAILLARD(Auguste)(dir.), *1914-1915, Les dommages de guerre. Constatation et évaluation, textes officiels, législations de guerre*, Paris, Berger-Levrault, 1915, 116p.

SAINT-JUSTE-LA-PENDUE, *Les scrutins politiques en France, 1815-1962*, Bar-le-Duc, Revue d'histoire et d'archéologie de la Meuse, n°2 spécial 14-18, 1965.

SAMBRÉE(Pierre), *La reconstruction de nos cités*, Paris, Le courrier de l'armée, n°152, 26 août 1915, p2

SANDERSON(Dwight), *The rural community The natural history of a socialagial group*, Boneton, New-York, G.M. et Go, 1932, in 8°, VIII, 723 p.

SAND(Georges), *La Mare aux diables*, Paris, Nabu Press, janvier 2014, 104 p.

SANGOI(Jean-Claude), *La guerre de 14-18 et l'évolution démographique française ; rupture aux traces, ou continuité ?*, dans Traces de 14-18, Actes du colloque de Carcassonne, édités par CAUCANAS (Sylvie), CAZALS (Rémy), Paris, Les Audenois, 1997, p.147-155.

SANSON(Rosemonde), *Le 14 Juillet. Fête et conscience nationale, 1789-1975*, Paris, Flammarion, 1993, 220 p.

SARAZIN(Thomas), BOCQUIER(Edmond), *La désertion des campagnes*, Paris Mémoires publiés par la société des agriculteurs de France, 1911, 72 p.

SAUVAGE(Ariarig), *L'ennemi enterré chez soi, sépultures militaires allemandes et culte funéraire sur le sol français de 1870 à nos jours*, Université de Rennes II., mémoire de maîtrise, CAPDEVILA (Luc) (dir.), C.R.N.I.S.C.O, 2001.

SAUVY(Alfred), *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, Paris, Fayard, 1967-1972, t. I. et II., 627 p.

SAVART(Marcel), *Occupation 1914-1918. Quarante ans après, martyrologie de la zone envahie. Massacres et déportations*, Nancy, Grandville, 1959, 184 p.

SBRAVA(David lieutenant), *Entre inventaire et propagande : les destructions du patrimoine en Picardie vues par la section photographique et cinématographique de l'armée (SPCA)*, Paris, Revue In Situ, Revue des Patrimoines, n°23, février 2014.

- SCHMIDT(Charles),*Les plans secrets de la politique allemande en Alsace-Lorraine (1915-1918)*, Paris,Payot, 1922, 263 p.
- SCHMITT(Alphonse),*La population du département de la Meuse depuis le début du XIX^e siècle, étude de géographie humaine*, Nancy,Berger-Levrault, 1929, 93 p.
- SCHOR(Raph),*Histoire de l'immigration en France de la fin du XIX^e siècle à nos jours*, Paris,Armand Colin, 1996, 347 p.
- SCHNEIDER(Jean),*Histoire de la Lorraine*, Paris, PUF, collection Que-sais-je ?, n° 450, 124 p.
- SCHNITLER(Colonel Gérard),*La Guerre mondiale, 1914-1918*, Paris,Payot, 1928, 374 p.
- SCHOEN(Christophe),*Les maires de la Meuse entre 1935 et 1953 : un exemple de permanence des comportements politiques*, Nancy, Annales de l'Est, n° 1, 2002, p. 239-267.
- SCOT(Jean-Paul),*L'État chez lui, l'Église chez elle : comprendre la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État*, Paris,Le Seuil, 2005, 389 p.
- SCOTT(Georges),*Oeuvre du souvenir des défenseurs de Verdun:monument de Douaumont élevé à la mémoire des soldats français et alliés glorieusement tombés sur le champ de bataille de Verdun, 1914-1918*, Paris,A. Le Goupy, 1920.
- SEGALEN(Martine),*Mari et femme dans la société paysanne du XIX^e*,Paris,Flammarion,1980, 211 p.
- SELLIER(Maurice),*Aux morts pour la France*, n.p., 1991, 93 p.
- SERMAN(William),*Les officiers français dans la Nation,1848-1914*,Paris,Aubier,1982, 280 p.
- SERMAN(William), et BERTAUD(Jean-Paul),*Nouvelle histoire militaire de la France, 1788-1919*, Paris,Fayard, Collection Biographies Historiques, 1998, 855 p.
- SERTILLANGES(Antonin Gilbert, père Dalmace), *Les églises mutilées*, Paris, discours du 30 janvier 1916 édité par l'œuvre de secours aux églises dévastées des régions envahies, 1916, 16p.
- Service géographique de l'armée,*Notice descriptive et statistique sur le département de la Meuse*, Paris, Imprimerie du service géographique de l'armée, 1909, 292 p.
- Service historique de l'armée de Terre,*1916, Année de Verdun*, Paris,Lavauzelle Charles,1996,295 p.
- SÉRY(Macha),*Ces villages morts pour la France, Reportage, Décryptage*,Paris, Le Monde, 11 novembre 2009,p.13.
- SEGRETAIN (Franck), Hervet (Pierre),*les troupes alliées en France, 1914-1918*, Paris, ministère de la Défense, Collection de la mémoire, du patrimoine et des archives, 2000.75p.
- SICARD DE PLAUZOLES et WEIS WEILLE(Émile)(dir.),*Comité national de l'éducation physique et sportive et de l'hygiène sociale,Compte rendu général des travaux du congrès interallié d'hygiène sociale pour la reconstitution des Régions dévastées par la guerre de 1919*, Paris, Leroux E.1920,361 p.
- Hygiène postscolaire,prophylaxie morale,hygiène des voyageurs,questions économiques*,224 p.
- La mère et l'enfant,hygiène scolaire et éducation physique*,361 p.
- SIRINELLI(Jean-François)(dir.),*Dictionnaire historique de la vie politique française au XX^e siècle*, Paris,PUF, 1995, 1067 p.
- SIEGFRIED(André),*Tableau politique de la France de l'Ouest*,Paris,Armand Colin,1995, 536 p.

- SIGAUT(François),*Pour une cartographie des assolements en France au début du XIX^e siècle*, Paris, Annales E.S.C, n°3, Mai-Juin, 1976; p. 631-643.
- Société des anciens élèves et élèves de l'école libre de sciences politiques, *1914-1918, morts pour la France, blessée, décorée, cités*, Rodez,Carrere, 1921, 198 p.
- Société de démographie historique, FARON (Olivier), BOULANGER (Philippe), DARMON (Pierre), DEBUE-BARAZE (Christine), KEENE (Jennyfer), LANDAU (Philippe), LE NAOUR (Jean-Yves), POZZI (Luccia), WINTER (Jay), *Annales de démographies historiques. La population dans la Grande Guerre*, Paris, Eugène Belin, 2002, 236 p.
- SOHIER(Anna), SOHIER (Michel), *Tu seras soldat. L'enfant et la guerre à l'école primaire 1871-1918*, Saint-Nicolas-du-Pelem, Musée rural de l'éducation, 2008, 110 p.
- SOUDAGNE(Jean-Pascal),VERNEY(Jean-Pierre),*La bataille de Verdun*,Paris,Ouest-France,2009,30p.
- Les cimetières de la Grande Guerre. Histoire et symbolique*, Paris, 14-18, Le Magazine de la Grande Guerre, n° 18, février -mars et avril-mai 2004, n.p.
- SOUQUET(Jean),*Droits et avantages réservés aux pupilles de la Nation*, Paris, Charles Lavauzelle, 1929, 55 p.
- SOUTOU(Georges-Henri),*L'or et le sang. Les buts de guerre économiques de la Première Guerre mondiale*, Paris,Fayard, 1989, 963 p.
- Sous secrétariat d'État au ravitaillement,*Instruction du 12 février 1920 pour l'application au point de vue financier du décret du 3 février 1920 relatif au régime des céréales récoltées en 1919, de la farine et du pain*, Paris, n.p.1920, 39 p.
- SORLIN(P.) Waldeck-Rousseau, Paris, Armand Colin, 1966, 585p.
- SORLIN (Pierre), *La société française*, t. I, de 1840 à 1914, Paris,Arthaud, 1968, 309 p.
_t. II., de 1914 à 1968, Paris, Arthaud, 1971, 324 p.
- STEPHANE(Marc),*Verdun, ma dernière relève au bois des Caures, 18-22 février 1916, Souvenirs d'un chasseur de Driant*, Paris, Nouvelle Revue critique, 1931, 151 p.
- STRACHAN(Hew),*La Première Guerre mondiale*, Paris,Presses de la Cité, 2005, 350p.
- STRATONOVITCH(Claire),*La guerre en Argonne*, Tome I, 13 Juillet 1915, l'offensive de la Haute-Chevauchée, Louviers, Ysec, Collection Un Jour de la Grande Guerre, 2001, 80 p.
- STREIFF(Jean-Paul),*Vivre en Meuse autrefois 1880-1918*. Horvath. Le Coteau, 1989, 143 p.
- STREIFF(Jean-Pierre) (dir.), *Les Villages meusiens : l'habitat rural*, Nancy, 1977, Dossiers documentations meusiennes, t. VIII., 53 p.
- STREIFF(Jean-Pierre),*Les activités industrielles et artisanales dans le canton de Montmédy et de Damvillers au XIX^e siècle*,Verdun,dans Montmédy, Institut de recherche régionale de l'université de Nancy II, 1988, p. 39-45.
- La population meusienne*, Nancy,Dossiers documentaires meusiens, 1976, n°4,50 p.
- Métiers meusiens d'autrefois*,Nancy,Dossiers documentaires meusiens, 1980,n°19, 64 p.
- _(dir),*Les Villages meusiens,l'habitat rural*,Nancy,1977,Dossiers documentations meusiens,tVIII.,53

p.

Syndicat d'initiative de Verdun, *Verdun et ses champs de bataille, French-english guide*, Paris, Blondel la Rougery, 1919, 24 p.

SZWARC(Marc), *Ornes quatre communes, quatre destins*, Bar-le-Duc, Verdun et la Meuse Touristique, n° 77, février 1982, p. 21-22.

TALMY(Robert), *Histoire du mouvement familial, 896-1939*, Paris, Union Nationale des Caisses d'allocations familiales, 1962, T. L et IL, 1963 p. et 281 p.

TARDIEU(André), *La réforme de l'État. Les Idées maîtresses de "l'heure de la décision"*, Paris, Flammarion, 1934, 142 p.

TEILLARD(Jean), *Les emprunts de guerre*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1921, 392 p.

TEXIER(Simon), DARTOUX(Jean-Christophe), *Les architectes de la Mémoire*, Paris, Huitième Jour, Collection Chemins de Trav, 2007, 190 p.

TEYSSIER(Arnaud), *La III^e République, 1895-1919 de Félix Faure à Clémenceau*, Paris, Pygmalion, 2001, 405 p.

THABAULT(Roger), *1818-1914, L'Ascension d'un peuple. Mon village, ses hommes, ses routes, son école*, préface d'André Siegfried, Paris, Delagrave, 1944, 247 p.

THEBAUD(Françoise), *La Femme au temps de la guerre de 14*, Paris, Stock, 2005, 319 p.

La Grande-Guerre a-t-elle fait progresser l'émancipation des femmes ?, Paris, Les Chemins de la Mémoire, n°159, mars 2006.

-(dir.), *Histoire des femmes en Occident*, Tome V le XX^e siècle, Paris, Plon, 1992, 667 p.

THELLIER DE PONCHEVILLE(Abbé), *Dix mois à Verdun*, Paris, Flammarion, 1931, 286 p.

THOMAS(Anne), *La Reconstruction dans le Pays d'Étain 1919-1931*, Nancy, La Gazette Lorraine, n°41, 15 mars 2001, p.20-21.

THOMAS(Anne), BRADEL(Vincent), *Villages détruits, villages reconstruits, Zone rouge de Verdun et pays d'Étain*, Pont-à-Mousson, Imprimerie moderne, 2001, 120 p.

THOMAS(Guillaume), *Paul Michels, les Lorrains en 1900 : la vie quotidienne de nos villes et villages photographiée par ce Lorrain Témoin de son temps*, Nancy, Vents d'Est, mai 2014, 278 p.

THOMPSON(Julian), *1916, Verdun et la Somme*, les plus grandes batailles de la Première guerre mondiale, Paris, Gründ, 2006, 65 p.

The 1916, Expérience-Verdun and the Somme, Londres, Carlton Books, dans Association with the Impérial war museum, 2006, 64 p.

THOUMIN(Richard), *La Grande Guerre 1914*, Paris, René Julliard, 1960, 398 p.

THOUIN(Stéphane), *Le château de Louppy-sur-Loison*, dans Congrès archéologique de France, 149^e session, Les Trois Évêchés et l'ancien duché de Bar, Paris, société d'archéologie française, 1991

TISON(Hubert), *Verdun dans les manuels de l'enseignement primaire (1916-1996)*, Paris, Guerres mondiales et conflits contemporains, PUF,, n°182, avril 1996, p. 57-75.

La mémoire de Verdun dans les manuels scolaires, Nancy, Mémoires de la Grande Guerre. Témoins et Témoignages, Presses Universitaires de Nancy, 1889, p. 325-390.

TISON(Hubert),GUEYE(Birahim-Maussa),TODD(Clark),ZHILIAN(Zhang)HONG(Sonn-Ho), FONDO(Takihéra),BENDICK(Rainer),RIEMEN-SCHNEIDER(Rainer),KOUICHEVA(Roumiana),BUNCH (Nicolas), BRUSA (Antonio), EIDELMAN (Tamara) et CARLIER (Claude), *Historiens et Géographes. Dossier enseigner la première guerre mondiale*, n.p.. 391 p.

TÖNNIES(Ferdinand), *Gemeinschaft und Gessellschaft, Communauté et Société, Catégories fondamentales de la sociologie pure*, nouvelle traduction et présentation de S. MESURE et de N. BOND, Paris,PUF, collection Le lien social, novembre 2010, 336 p.

TOULEMON(André),*La réparation des dommages de guerre*,Paris,Plon et Nourrit et cie, 1921,191 p.

TOURRET(Charles-Gilbert),*Projet de loi relatif aux chambres consultatives d'agriculture*, Séance du 11 décembre 1848, Paris, PUF, 1849, 18 p.

TOUSSAINT(Dominique),*Les loups du Bois-le-Prêtre, la 73^e division et l'union*, Paris,Gérard Louis, 2007, 237 p.

TOUTAIN(Jean-Claude),*La population de la France de 1700 à 1959*, Paris, Cahiers de l'I.S;E.A n° 133, janvier-mars 1963.

TKACZYK(Sandrine),*L'aide américaine à la reconstruction du département de l'Aisne après la Première Guerre mondiale*,Laon Archives départementale de l'Aisne, Mémoire de maîtrise, 1994.

TRAPENARD(Jacques),*Jurisprudence de la commission supérieure des dommages de guerre suivie de la loi du 17 avril 1919*, Lille, C. Roble, 1933, 43 p.

TRÉANTRON(Jean-René),*Henri Mandras, Sociétés paysannes*,Paris, revue française de sociologie, n°1, vol. 18, 1977 p.145.

TURBERGUE(Jean-Pierre),*1914-1918, les journaux de tranchées. La Grande Guerre écrite par les Poilus*, Paris,Italique, 1999, 159 p.

TURBERGUE(Jean-Pierre)(dir.),*Les 300 jours de Verdun*, Triel-sur-Seine,Italiques, 2006, 550 p.

VAILLAT(Léandre),*La maison des Pays de France. Les provinces dévastées.Flandres,Artois, Picardie,Ile-de-France, Champagne, Lorraine, Alsace*, Paris, Flammarion, janvier 1920, 46 p.

Exposition d'architecture régionale dans les provinces envahies : le logis et la maison des champs, organisé par le sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts et la société des architectes diplômés, Paris, Goupil et cie, janvier-février 1917, 88 p.

VAILLE(E.), *Histoire des postes françaises depuis la Révolution*, Paris, Que-sais-je, PUF, 1947.

VAISSE(M.(dir.), *Dictionnaire des relations internationales de 1900 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2009, 402p.

VALLAUD(Pierre),*14-18, La Première Guerre mondiale*,2 volumes,Paris,Fayard,2004, 6113 p.

VALLAT(Gustave), *La crise agricole : des moyens à employer pour empêcher les travailleurs des champs de désertter les campagnes pour les villes*, Paris,Roustan et cie, 1899, 39 p.

VALENTINO(Charles-Louis),*La loi Lugal sur les pensions militaires aux infirmes, veuves, orphelins et ascendants*, Paris,La revue interalliée, 1920, 759 p.

VALÉRY(Paul),*Regard sur le monde actuel et autres essais*, Paris,Folio,305 p.

VALOIS(Georges),*D'un siècle à l'autre. Chronique d'une génération 1885-1920*, Paris,nouvelle

Librairie Nationale, 1922, 296 p.

VALLUY(J.E.),DUFOURCQ(Pierre),*La Première guerre mondiale*, Paris,Larousse, in-4, 1968, 320 p.

VANDERPOOTEN(Michel),*Les campagnes françaises au XIX^e siècle : économie, société, politique*, Nantes,Temps, collection synthèse d'Histoire, 2005, 382 p.

VANDERVELDE(Émile), *L'exode rural et le retour aux champs*, Paris,Alcan, collection bibliothèque générale des sciences sociales, 1903, 304 p.

VAPEREAU(Gustave),*Dictionnaire universel des contemporains, contenant toutes les personnes notables de la France et des pays étrangers*, Paris,Hachette, 1858, 920 p.

VARLET, *Dictionnaire du patois meusien*, Mémoire de la société philomathique de Verdun, Bar-le-Duc, 1896.

VATIN(Charles-Fernand-Eugène),*Monsieur Gabriel HABERT, préfet de la Meuse, 1852-1906*, Notice biographique par Fernand Vatin son ancien chef de cabinet, Bar-le-Duc,Imprimerie Conte-Jacquet,n.p. 28 p.

VERBER(Michel),*Le bois d'Ailly et la forêt d'Aprémont-la-Forêt en 1914-1915 qui s'en souvient ?*, n° 153, président de l'amicale cartophile de Berberbonlong, cartes postales et collections, 1993-1995.

VERDIER(Pascale),*Les instituteurs meusiens, témoins de l'occupation allemande 1914-1918*, Bar-le-Duc,Conseil général de la Meuse, 1997, 198 p.

VERNEY(Jean-Pierre).*Verdun, on ne passe pas, 14-18*, L.M.G.G, n° 30, février-mars 2006.
Les nécropoles américaines dans la Grande Guerre, Paris, 14-18, Le magazine de la Grande Guerre, n°44, février-mars-avril 2009.

VERNEY(Jean-Pierre),PECNARD(Jérôme),*La guerre de 1914-1918 en relief, L'album de la Grande Guerre*, Paris, Les Arènes, 2004, 144 p.

VIARD(Jean-Paul),*Chronologie de la Première Guerre mondiale*, Paris,Larousse, 2013, 127 p.

VIDAL(Jean-Louis),*Ils s'en vont. Pourquoi je ne suis pas resté petit cultivateur. L'exode rural, cause et remède*, Cognac, Imprimerie G. Béraud, 1927, 145 p.

VIEILLEVOYE FEBVRE(Francis),*Dans l'enfer de Verdun*, Paris, Édipress, 1980, 66 p.

VIGIER(Philippe),*1848, Les Français et la République. La vie quotidienne*, préface d'Alain CORBIN, Paris,Hachette, 1998, 437 p.

VIGNON(Firmin).*Beauquesne, La Grande Guerre de 1914-1918. Notes et Souvenirs*, Paris, Imprimerie de Prickarts, 1922, 37 p.

VILLATE(Robert),*Les conditions géographiques de la guerre. Étude de géographie militaire sur le front français de 1914 à 1918*, Paris,Payot et cie, 1925, 350 p.

VILLEMANN(Marc),*L'esprit clerc : Émile Combes ou le chemin de Croix du diable*, Paris, Fondation Jean Jaurès, 1999, 152 p.

VILTART(Franck),*Naissance d'un patrimoine: les projets de classement des ruines, vestiges et souvenirs de guerre (1915-1918)*, Paris, Revue In Situ, Revue des Patrimoines, n°23, février 2014.

VINCLER(Jeanne),*Août 1914 en Meurthe-et-Moselle :Dictionnaire des communes sinistrées*, Paris,

quotidien, mars 2014, 280 p.

VIVIER(Nadine),*Propriété collective et identité communale. Les biens communaux en France 1750-1914*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, 352 p.

Vues d'en Haut,14-18, *La photographie aérienne pendant la guerre de 1914-1918*, Musée de l'Armée, B.D.I.C, Musée d'histoire contemporaine, 1998, 95 p.

WAHL(Jean-Bernard), METZ(Jean),*Chemins de fer militaires à voie de 0,60 du système Péchet à la ligne Maginot*, Oswald, Polygo, 2002.

WALTER(Gérard),*Histoire des paysans de France*, Paris, Flammarion, 1963, 521 p.

WARIN(Patrice),*Les monuments aux morts de la Grande Guerre. Du projet à l'inauguration*, Paris, dans 14-18, Le Magazine de la Grande Guerre, novembre à janvier 2014, n°63, p. 6-41.

WATRIN(Henri),*Code rural et droit usuel, texte et commentaire*, Paris, Albert Fontemoing, 1903, 1044 p.

WEBER(Eugen),*La Fin des terroirs. La modernisation de la France rurale 1870-1914*, Paris, Fayard, collection Recherches, 1976, 843 p.

WEBER(Eugen), DELAMARE(Philippe),*Fin de siècle, La France à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Anthème, Fayard et cie, 1986, 360 p.

WEIL(Georges),*Les élections législatives dans la Meuse depuis 1848*, Strasbourg. Bulletin de la faculté des lettres de Strasbourg, n°2, 1965, p.259-262.

WIEDER(Thomas),14-18, *L'union désacralisée*, Paris, Essais, Le Monde, 26 février 2010.

WINTER(Jay),*La Première Guerre Mondiale, 1914-1918*, Paris, France Loisirs, 1992, 174 p.
1914-1918, Le grand bouleversement, Paris Presses de la Cité, 1997, 432 p.

WINTER(Jay), JACQUET(Christophe),*Entre deuil et mémoire. la Grande Guerre dans l'histoire culturelle de l'Europe*, Paris, Armand Colin, 1995, 309 p.

WISZKIELIS(Karine),*La Reconstruction des écoles après la Première Guerre mondiale dans le Pas-de-Calais*, Mémoire de Maîtrise, Université d'Artois, 1998, 131 p.

ZELDIN(Théodore),*Histoire des passions françaises, 1848-1945*, Paris, Seuil, 1979, 358 p.

ZEYONS(Serge),*La France Paysanne. Les Années 1900 par la Carte Postale*, Paris, Larousse, 1992.

ZOLA(Émile),*La Terre*, T. XV des Rougon-Macquart, Paris, Robert Laffont, 2002, 1641 p.

ZOLLA(Daniel),*L'agriculture moderne*, Paris, Flammarion, 1913, 327 p.

Dictionnaire d'agriculture, Paris, Armand Colin, 1904, 770 p.

ZORGBIRE(Charles),*Guerre et occupation 1914-1918*, Arras, Revue du Nord, n°2, octobre 1998.

La France dans la Grande Guerre, Paris, Revue Guerres mondiales et conflits contemporains, n° 145, janvier 1987.

Le 122^e à la prise du Mort-Homme, 20 août-1^{er} septembre 1917, Paris, Choix, s.d., 112 p.

Le régime des prisonniers de guerre en France et en Allemagne au regard des conventions internationales, 1914-1916, Paris, Imprimerie nationale de France, 1916, 100 p.

Notice sur le fort de Douaumont et son rôle pendant la bataille de Verdun, Nancy, les Éditions Lorraines, s.d., 22 p.

_Notice sur le fort de Vaux et son rôle pendant la bataille de Verdun, Nancy, Les Éditions Lorraines, s.d. 24 p.

_Tavannes, lieu historique sur la route du fort de Vaux, Nancy, Frémont Charles, s.d., 24 p.

_Verdun, guide historique illustré, Nancy, Frémont Charles, s.d., 160 p.

TABLE DES ANNEXES

Annexe	Titre
I.	Tableau de présentation des communes de l'étude.
II.	Localisation des communes de l'étude par cantons.
III.	Localisation des communes de l'étude par cantons selon le nouveau découpage administratif.
IV.	Les attaques françaises dans le secteur de Bezonvaux, octobre-décembre 1916.
V.	Les destructions d'immeubles résultants du fait de guerre en Meuse au 1 ^{er} mars 1919 d'après le ministère des Régions libérées.
VI.	Bilan des destructions en Meuse d'après le ministère des Régions libérées.
VII.	La Meuse ravagée, les villages de la Reconstruction.
VIII.	La population meusienne de l'étude par cantons de 1851 à 1911.
IX.	Évolutions de la population meusienne de l'étude par cantons de 1851 à 1911.
X.	Pourcentage d'évolution de la population meusienne de l'étude par cantons de 1851 à 1911.
XI.	Profil d'évolution des populations des cantons meusiens de l'étude de 1851 à 1931.
XII.	Évolutions de la population des cantons de l'étude de 1851 à 1999 - Évolution de la population du canton de Charny-sur-Meuse. - Évolution de la population du canton de Clermont-en-Argonne. - Évolution de la population du canton de Damvillers. - Évolution de la population du canton de Dun-sur-Meuse. - Évolution de la population du canton d'Étain. - Évolution de la population du canton de Fresnes-en-Woëvre. - Évolution de la population du canton de Montfaucon-d'Argonne. - Évolution de la population du canton de Montmédy. - Évolution de la population du canton de Saint-Mihiel. - Évolution de la population du canton de Souilly. - Évolution de la population du canton de Varennes-en-Argonne. - Évolution de la population du canton de Verdun. - Évolution de la population du canton de Vigneulles-lès-Hattonchâtel. - Évolution de la population des cantons de l'étude.
XIII.	Les présidents de la République et leurs gouvernements.
XIV.	Les préfets, sous-préfets, conseillers généraux et président de Conseil en Meuse.
XV.	Les députés de la Meuse.
XVI.	Les sénateurs de la Meuse.
XVII.	Les communautés rurales meusiennes: les représentations iconographiques.
XVIII.	Les patrimoines dévastés au cœur de la propagande.
XIX.	Situation des immeubles au 1er mars 1919 selon le Ministère des Régions libérées.
XX.	Population civile aux lendemains de la Première Guerre mondiale, selon le Ministère des

	Régions libérées le 1 ^{er} mars 1919.
XXI.	Localisation des sinistrés meusiens selon le Ministère de l'Intérieur, 1919-1921.
XXII.	Profil de la population meusienne affectée par la Première Guerre mondiale.
XXIII.	Situation des immeubles par cantons au 1 ^{er} mars 1919 selon le Ministère des Régions libérées : - canton de Charny - canton de Clermont-en-Argonne - canton de Damvillers - canton de Dun-sur-Meuse - canton d'Étain - canton de Fresnes-en-Woëvre - canton de Montfaucon-d'Argonne - canton de Montmédy - canton de Saint-Mihiel - canton de Souilly - canton de Varennes-en-Argonne - canton de Verdun - canton de Vigneulles-lès-Hattonchatel
XXIV.	Degrés de dévastation des immeubles au 1 ^{er} mars 1919 selon le Ministère des Régions libérées.
XXV.	Bilan de l'avancement de la reconstruction immobilière bâtie au 1 ^{er} juin 1922 selon le Ministère des Régions libérées.
XXVI.	Bilan de la Reconstitution immobilière bâtie au 1 ^{er} juin 1922 selon le Ministère des Régions libérées.
XXVII.	Bilan du financement des travaux mandatés pour les dommages immobilières bâtis dans les communes de l'étude, selon le Ministère des Régions libérées : au 1 ^{er} juin 1922.
XXVIII.	État d'avancement de la Reconstitution immobilière bâtie au 1 ^{er} janvier 1923 selon le secrétariat général de la reconstitution, préfecture de la Meuse.
XXIX.	Ventilation du financement de la Reconstitution immobilière bâtie au 1 ^{er} janvier 1923, selon le secrétariat général de la Reconstitution, préfecture de la Meuse.
XXX.	Bilan de la ventilation du financement de la Reconstitution immobilière bâtie au 1 ^{er} janvier 1923 par canton, selon le secrétariat général de la Reconstitution, préfecture de la Meuse : - canton de Charny-sur-Meuse. - canton de Clermont-En-Argonne - canton de Damvillers - canton de Dun-sur Meuse - canton d'Étain - canton de Fresnes-en-Woëvre - canton de Montfaucon-d'Argonne - canton de Montmédy - canton de Saint-Mihiel - canton de Souilly - canton de Varennes-en-Argonne - canton de Verdun - canton de Vigneulles-lès-Hattonchâtel - canton de l'étude de : synthèse

XXXI.	Les réseaux d'électrification de la Meuse.
XXXII.	La population meusienne de l'étude par cantons de 1921 à 1936.
XXXIII.	Évolutions de la population meusienne de l'étude par cantons de 1911 à 1936.
XXXIV.	Pourcentage d'évolution de la population meusienne de l'étude par cantons de 1911 à 1936.
XXXV.	Les affiches pour susciter la compassion en faveur de l'œuvre de relèvement.
XXXVI.	La campagne photographique du Ministère des Régions libérées.
XXXVII.	Les communes meusiennes Croix de Guerre 14-18.

Index des noms de lieux .

Abainville :	299.
Abaucourt :	60,170,453,454.
Abaucourt-lès-Souppleville :	62,73,163,227,229,231,232,233,242,446.
Abbeville :	299.
Ailly-sous-Meuse :	61,256,258,453,475,512,527,544.
Ain :	375,403.
Aincreville :	193,468.
Aire :	58,60,65,112.
Aisne :	112,265,353,354,375,430.
Alger :	198.
Algérie :	188,390.
Allemagne :	248,251,271,272,275,291,294,311,312,314,315,367,368,398,422, 484,501,523,534,535.
Alpes :	247.
Alpes-de-Haute-Provence :	376.
Alpes-Maritime :	375.
Alsace :	332.
Alsace-Lorraine :	19,21.
Alsace-Moselle :	218.
Amblonville :	299.
Ambly-sur-Meuse :	33,55,62,89,332,360,530,536.
Amel :	313,314.
Amiens :	349.
Ancemont :	33,202.
Ancreville :	103,337.
Angleterre :	168,251,275,299.
Angoulême :	299.
Apremont-la-forêt :	34,60,83,249,255,256,257,264,330,342,381,400,520,536,544.
Arc-de-Triomphe :	544.
Ardèche :	375,430.
Ardennes :	71,320,332,341,353,375,494.
Argonne :	20,23,49,54,57,65,68,69,76,112,113,114,115,255,256,257, 264,265,298,356,399,430,461,530,545.
Arques-la-Bataille :	299.
Aube :	51,353,354,374.
Aubréville :	359.

Audun-le-Roman :	254.
Aulnois-en-Woëvre :	60.
Autréville :	239.
Autriche-Hongrie :	20
Auvergne :	385.
Auxerres :	201.
Auzéville :	372.
Auzéville :	456.
Avignon :	342,519.
Avillers-Sainte-Croix :	53,321,358,480.
Avioth :	61.
Avocourt :	33,83,142,144,146,147,258,400,447,455,536.
Azannes-et-Soumazannes :	51,227,236,304,305,400,401,497,527.
Bailly :	230
Bainville-en-Woëvre :	54,242.
Bainville-sur-Meuse :	423.
Bantheville :	62.
Bar :	15,53,65,112.
Bar-le-Duc :	100,125,129,138,139,140,167,188,189,210,217,255,260,280,290, 292,297,299,319,327,329,332,342,366,368,396,409,411,413,417, 418,419,437,438,439,456,478,488,489,502,536,541.
Barrois :	15,53,54,55,68,69,112,291.
Batilly :	232.
Baulny :	33,60,83.
Bavières :	312.
Baylecourt :	289.
Bazeilles :	55,57,469.
Beaulieu-en-Argonne :	56.
Beaumont-en-Verdunois :	65,192,260,263,264,265,330,400,402,543.
Beauvary :	51.
Beauzée-en-Woëvre :	187,286,462.
Belgique :	248,309,320,484.
Belleray :	33,536.
Belleville :	197,274.
Belleville-sur-Meuse :	31,51,54,236,249,276,358,400,401,403,467,526.
Belrupt-en-Verdunois :	33,275,456.
Beney-en-Woëvre :	54,57,62,360.

Benoîte-Vaux :	33,202.
Bethelainville :	100,197,282,358.
Béthincourt :	83,104,255,258,264,401,543.
Bethléem :	346.
Beurrey-sur-Saulx :	69.
Bévaux :	276,277.
Bezonvaux :	21,53,83,85,99,153,156,157,158,232;233,236,250,257,258,261, 263,264,401,402.
Billancourt :	346.
Billy-sous-les-Côtes :	54,61,314,360.
Bislée :	113,543.
Blainville :	89.
Blanzée-en-Woëvre :	62.
Bois Bouchot :	257.
Bois Bourru :	312.
Bois Brûlé :	257,258,264.
Bois Constant :	537.
Bois de Breuil :	152,157.
Bois de Camard :	260,261.
Bois de l'Herbebois :	260.
Bois de la Caillette :	263
Bois de Montmarre :	256.
Bois de Ville :	256.
Bois des Cambrettes :	152,155,166,263.
Bois des Caures :	256,260.
Bois des Caurettes :	115,143,147,262.
Bois des Caurières :	21,260,263,264,265.
Bois des Chaumes :	260,263,265.
Bois des Chevaunes :	152.
Bois des Corbeaux :	261.
Bois des Fosses :	260.
Bois du duc d'Aumale :	142.
Bois Hassoulé :	260-263.
Bois le Prêtre :	256,257,259,264.
Boncourt :	249.
Bonnet :	383.
Bonzée-en-Woëvre :	54,62,100,267,268,358,456,508,536,543.

Boston :	349,518.
Bouche-du-Rhône :	375.
Bouconville :	55,469.
Bouquemont :	543.
Boureuilles :	33,60,83,257,265,377,401,461,525.
Bourgogne :	544.
Bouteville :	209.
Boviolles :	383.
Brabant-en-Argonne :	54,165,359.
Brabant-sur-Meuse :	51,82,102,251,260,424,525.
Brandeville :	57,61,75,104,372,536,543.
Braquis :	89.
Bras-sur-Meuse :	51,54,87,153,250,400,526,528,536.
Brasseitte :	453.
Breux :	32,62.
Brieulles-sur-Meuse :	31,53,54,102,265,330,468,536.
Briey :	103.
Brillon :	101.
Brocourt-en-Argonne :	54.
Broussey-Raulécourt :	34,360,374,543.
Broville :	59,456,
Buanthe :	60.
Bugnéville :	480.
Buxereulles :	256.
Buxières-sous-les-Côtes :	54,374.
Buxurulles :	360,374.
Buzy-Darmont :	32,62,242,333,536.
Calonne :	21,251,257,258,259,264,299.
Calvados :	375.
Camps des Romains :	249,252,255,256.
Cantal :	283,284.
Carrières de la Jérémy :	147.
Cesse :	430.
Chaïllon :	543.
Chalaines :	299.
Châline :	86,155,177.
Châlon-sur-Saône :	311,544.

Châlons-sur-Marne :	223,230,232,253,255,257,319,532.
Champagne :	20,247,257,258,259,462.
Champlon :	315,480.
Champneuveville :	82,115,237,289,403,482.
Champs Breton :	299.
Champs-Élysées :	517.
Chapelle-St-Fine :	262.
Charente :	375.
Charente-Maritime :	375.
Charleville-Mézières :	240.
Charny-Breton :	299.
Charny-sur-Meuse :	30,31,44,48,54,62,127,132,142,153,186,211,237,250,313,315,338, 358,371,372,400,402,408,423,424,439,465,466,467,482,501,560.
Charpentry :	33,360.
Château-Regnault :	71.
Châtelet :	114.
Châtillon-sous-les-Côtes :	28,39,54,55,56,59,62,73,74,92,97,114,128,143,162,164,231, 243,250,251,350.
Chattoncourt :	47,61,82,102,108,109,142,143,145,162,205,229,237,239, 250,282,289,273,400,525,528,536,542.
Chaumont-devant-Damvillers :	55.
Chauvenay-le-Château :	469.
Chauvencourt :	34,92,96,97,113,131,147,164,255,256.
Cheppy :	377,400,401.
Cher :	112.
Chier :	113.
Cierges-sous-Montfaucon :	83,100,104,424.
Claon :	31,59,373.
Clermont-en-Argonne :	20,30,31,54,62,63,68,100,192,285,287,338,358,359,371,372,373, 408,423,424,444,456,462,466,468,552.
Clermontois :	143
Cléry-le-Grand :	32,62,102.
Cléry-le-Petit :	32,102.
Clichy :	346.
Cologne :	248.
Colombey-les-Belles :	156.
Combles-en-Barrois :	69.
Combres-sous-les-Côtes :	54,59,83,100,126,265,400.

Commercy:	16,25,52,100,102,125,188,227,229,230,231,232,239,264,289,290,292,342,366,371,411,413,417,418,419,439,456,478,488,489,502,536.
Condé-en-Barrois :	403.
Condrieu :	332.
Conflans :	230.
Consenvoye :	32,41,83,102,163,209,252,255,260,265,461,527.
Corniéville :	54.
Corse :	375.
Côte 265 :	261.
Côte 287 :	261.
Côte 304 :	251,261.
Côte 344 :	260.
Côte de l'Oie :	115,228.
Côte des Vignes :	127.
Côte-d-Armor :	375.
Côte-d'Or :	374.
Côte-du-Poivre :	20,261,263,528.
Côte-Saint-Mariez :	147.
Côtes-de-Meuse :	64,65,112,249,251.
Couchat :	114.
Crépion :	31,61,400.
Crête de la Fille Morte :	259
Creue :	39,42,60,374.
Creuse :	375.
Crucy :	102,256.
Cuisy :	100,304,400.
Cumières-le-Mort-Homme :	36,38,39,44,63,64,65,66,71,72,73,75,81,83,84,85,88,92,93,94,97,104,107,108,109,115,118,119,127,129,134,143,144,145,146,158,161,165,177,179,193,196,209,210,214,228,229,237,238,239,259,264,282,289,290,312,401,402,530,554,555.
Cunel :	359.
Damloup :	55,56,61,63,83,127,128,155,236,250,263,400,446,461,482.
Damvillers :	29,31,54,58,62,70,100,101,139,164,186,227,236,237,252,337,338,358,359,371,372,408,411,423,424,466,467.
Dannevaux :	32.
Dannevoux :	312.
Delut :	359,372.

Deux-Noeuds-devant-Beauzée :	100.
Deux-Sèvres :	375.
Dieppe-sous-Douaumont :	59,139,163,164,202,227,236,400,401,462,543.
Dieue-sur-Meuse :	33,55,63,164,250,275,310,332,360,365,456,530,536,543.
Dijon :	247,296,520.
Dôle :	533.
Dombasle-en-Argonne :	54,157,332,536.
Dombras :	359,543.
Dommarting-la-Montagne :	53,54
Dompierre :	103.
Dompierre-aux-Bois :	314.
Domrémy-aux-Bois :	298.
Doncourt-aux-Bois :	125.
Doncourt-aux-Templiers :	53,358,482.
Dordogne :	328,375.
Douaumont :	31,39,51,67,82,87,138,148,150,153,154,155,158,159,189,215,229, 236,241,250,252,259,260,261,262,263,265,288,401,402,536,558, 560.
Doubs :	375.
Doulcon :	468.
Drôme :	375,383.
Dugny-sur-Meuse :	33,54,249,250,373,469,536.
Dun-sur-Meuse :	29,31,32,54,62,112,186,211,254,265,312,337,338,358,359, 372,373,408,411,423,425,466,468,543.
Écouvrey :	32.
Écurey-en-Verdunois :	359,372.
Eix :	32,59,60,100,104,155,169,227,229,231,232,236,242,400,453,454.
Éparges :	20,61,100,104,112,143,255,257,258,267,268,269,286,329, 401,480,528,536,543.
Épinal :	569.
Épinal-Belfort :	19,247.
Ercourt :	299
Érize-la-Petite	266
Esnes-en-Argonne :	33,54,83,104,109,142,143,144,146,253,275,292,400,461,518,519,53 2,536,541.
Espagne :	484.
Étain :	23,30,32,54,62,86,100,157,160,161,162,164,186,188,227,230,231, 232,252,253,254,255,333,337,338,356,358,359,371,373,408,423, 425,460,462,466,468,543.

États-Unis :	558.
Éton :	461,506,517.
Étraye :	61,543.
Eure-et-Loire :	375.
Europe :	39,199.
Euville :	69,71,86,89,148,177.
Fains :	49.
Fausse-Côte :	263.
Ferme d'Amblonville :	307.
Ferme d'Épine :	313.
Finistère :	375.
Flabas :	62,100,102,103,400,497.
Flassigny :	299.
Fleury-devant-Douaumont :	40,51,83,86,107,154,155,158,161,167,169,179,250,260,261,262, 264,330,402,534,536,537,543.
Fleury-sur-Aire :	543.
Foameix :	59,61,313,314.
Fontaines-Saint-Clair :	373,468.
Forges :	65,256.
Forges-sur-Meuse :	54,102,104,115,146,147,255,265,312,400,461.
Fort Gérard :	154.
France :	14,15,21,50,53,70,94,113,122,123,130,137,139,141,198,200,208, 215,218,241,246,249,251,252,271,274,275,280,294,302,309,313, 316,319,321,322,323,324,325,328,329,331,332,339,344,349,352, 353,367,372,376,377,379,380,381,386,389,390,402,403,413,429, 430,439,443,468,476,477,501,502,515,516,517,529,530,531,533, 535,537,538,539,540,542,543,545,552,553,554,555,559,565.
Francfort :	376.
Frankfort :	248.
Fresnes-en-Woëvre :	23,30,31,53,54,60,62,125,126,152,161,164,186,188,233,251,264, 268,273,338,356,358,371,372,408,423,425,439,456,465,466,467, 497.
Froideterre :	250,262,263.
Froidos :	359,372.
Fromeréville-lès-Wallons :	62,83,142,332,381,439,520.
Fromezey :	59,104,254,260.
Futeau :	31,359,372.
Gard :	375.

Garonne :	226.
Gaule :	102.
Génicourt-sur-Meuse :	33,55,89,250,456.
Georgie :	494.
Gercourt-et-Drillancourt :	62,102,400,456.
Gers :	375.
Gesnes-en-Argonne :	54.
Gibercy :	62.
Gincrey :	59,61,139,243.
Gironde :	375.
Gironville :	54,70,249.
Glorieux :	440.
Gondrecourt :	304.
Gondrecourt-le-Château :	112,264.
Grafenwohr :	312.
Grande-Bretagne :	533.
Grands-Montants :	115.
Gravelotte :	103.
Grèce	294
Gremilly :	146,155,157,233,236,312,359,400,558.
Grimaucourt-en-Woëvre :	54,56,59,61,100,194,195,204,213,225,231,235,241,290,454,507, 527.
Guadeloupe :	518.
Haironville :	35,69.
Han-sur-Meuse :	55,453,512.
Hannonville-sous-les-Côtes :	31,53,54,56,126,358,480,543.
Hardaumont :	263.
Harville	358.
Hattonchâtel :	56,103,256,314,518.
Hattonville :	315.
Haucourt :	261.
Haudainville :	33,62,250,282,456,536.
Haudiomont	48,67,126,145,148,150,152,153,159,163,205,229,230,237,241,250.
Haudromont :	262.
Haumont-lès-Lachaussée :	360.
Haumont-près-Samogneux :	31,36,41,55,61,82,93,95,97,107,108,161,162,167,176,179,245,252,2 65,302,329,334,401,402;403,531,545,559,560.

Haut-Rhin :	376.
Haute-Chevauchée :	255.
Haute-Loire :	375.
Haute-Marne :	333,374,494.
Haute-Saône :	363,375.
Haute-Savoie :	314,315,346,375.
Haute-Vienne :	375.
Hauteclercq-lès-Broville :	59,453,454,456,475,494.
Hautes-Pyrénées :	299.
Hauts-de-Meuse :	20,54,55,112,252,254,255,256,257,461,537.
Havre :	533.
Heippes :	298,456.
Hérault :	187,375.
Herbebois :	265.
Herbeville :	53,57,100,314.
Herméville-en-Woëvre :	54,61,100,149,254,447,454,543.
Hesse :	143.
Heudicourt :	255.
Heudicourt-sous-les-Côtes :	34,54,469.
Heuviller :	383.
Hollande :	367.
Hongrie :	53.
Indre :	333,519.
Indre-et-Loire :	333,342,375.
Ippécourt :	456.
Iré-le-Sec :	202.
Isère :	375,383,
Islettes :	31,254,264,373,536.
Issoncourt :	290.
Italie :	161,494.
Jametz :	32,53,312,373.
Japon :	529.
Job :	315.
Jonville-en-Woëvre :	54.
Jouy-en-Argonne :	54,359,373.
Jubécourt :	314,333,360,373,456.
Julbécourt :	373.

Jura :	375.
Juvigny :	519.
Juvigny-sur-Loison :	32,62,304,482.
La Haye :	199.
La Lauffée :	262,263.
La Rochelle :	533.
Labeuville :	358,439,543.
Lachalade :	256,259,401,457,536.
Lachaussée :	309.
Lachères :	350.
Lacroix-sur-Meuse :	34,55,103,469,536.
Lahaycourt :	20
Lahayville :	34,61,273.
Lamarche-en-Woëvre :	61.
Lamorlette :	62.
Lamorville :	315.
Landau :	315.
Landrécourt :	225,536.
Langres :	247.
Lanouilly	101.
Latour-en-Woëvre :	53,54,358,480.
Lauffée :	19/12/16
Lavoye :	333.
Le Prêtre(bois) :	20
Lemmes :	62,100,142,373,536.
Lempire :	536.
Lepic :	347.
Lérouville :	16,69,71,75,226,227,249,363.
Les Monthairons :	33.
Les Souhesmes :	536.
Ligne Michel :	264.
Ligny-devant-Dun :	542.543.
Ligny-en-Barrois :	241.
Limousin :	385.
Liny-devant-Dun :	55,62,202,315.
Lion-devant-Dun :	55,359,373.
Liouville :	249,256.

Lissey :	139,359,372.
Lissiey :	100.
Loir-et-Cher :	375.
Loire :	375.
Loiret :	374.
Loison :	112,314.
Londres :	128.
Longeau :	112.
Longuerre :	346.
Longwy :	51,232,379.
Lorraine :	15,53,72,77,94,113,130,189,254,317,352,444,545.
Lot-et-Garonne :	375.
Lotharingie :	15
Loupemont :	381,548.
Loupmont :	337.
Louppy-le-Château :	20,403.
Louppy-le-Petit :	333.
Louppy-sur-Loison :	104,273,312,482,519.
Lourdes :	104.
Louvemont-Côte-du-Poivre :	42,55,61,65,83,108,153,154,155,156,161,167,182,183,191,211,214,228,236,241,259,260,289,401,402,530,558.
Luxembourg :	254.
Lyon :	11,137,227,239,247,332.
Macon :	264,403.
Madagascar :	209.
Madt :	55.
Maginot Ligne :	531.
Maizerey :	31,53,126.
Maizey	62,147,156.
Malancourt :	33,61,104,139,163,255,256,257,261,265,333,401.
Malimbois :	148.
Malte :	543.
Manche :	375.
Mandres :	59,75.
Mangiennes	310,314.
Manheulles :	157.
Marbotte :	249,258,360,544,545,546.

Marchéville-en-Woëvre :	54,56,125,126,258.
Marne :	255,264,273,320,353,354,374,536.
Marne-de-Gault :	68.
Maroc :	262.
Marre :	36,61,109,142,250,251,289,526.
Martinique :	50,241.
Marville :	202,359.
Massif de la Hesse :	142.
Maubois :	114.
Maucourt :	65,87,104,151,155,157,204,233,236,261,313,400,401,482,507.
Mécrin :	342,453,545.
Méditerranée :	227.
Menton :	342.
Merles-sur-Loison	359,372.
Mesnil-la-Horgne :	543.
Mesnil-sous-les-Côtes :	45,54,161,167,203,268,328,329,381,383,452,456,490,508,520,549,556.
Mesnil-sur-Oger :	403.
Metz :	15,19,51,248,314,363,430.
Meurthe-et-Moselle :	22,70,353,354,355,375,444,460.
Meuse :	15,16,19,20,50,51,54,55,59,65,66,70,71,72,74,76,77,82,85,91,94,99,100,101,104,107,108,110,111,112,113,115,116,121,122,124,131,136,137,160,163,164,168,170,174,183,184,187,188,190,191,194,203,204,208,213,215,218,221,222,223,225,228,229,231,233,234,237,239,240,244,246,247,250,252,255,256,257,259,260,261,262,263,264,265,273,276,280,285,290,291,293,294,300,307,310,316,317,326,329,333,334,335,336,337,339,342,348,352,353,354,355,356,357,360,363,364,366,367,368,369,371,375,377,380,381,385,399,407,408,410,411,413,414,418,421,422,427,428,429,430,431,438,441,442,444,450,462,463,464,476,478,488,494,500,501,502,503,504,510,516,523,525,529,531,533,536,538,540,542,544,551,564,569.
Meuse-Argonne :	21
Mexique :	94.
Mézières :	320.
Micheville :	489.
Midi :	227,304,325,330.
Milly-devant-Bradon :	373.
Mogeville :	35,39,59,91,96,100,114,119,121,129,130,135,138,143,147,162,164,182,194,204,209,210,211,213,215,216,217,224,232,234,235,313,342,507.

Moirey :	31,61,359,400.
Monaco :	381.
Monhairons :	299,543.
Mont-devant-Sassez :	55,311,373.
Mont-sous-les-Côtes :	45,54,56,162,203,267,268,286,305,306,307,308,383,447,452,456, 490,520,548,553.
Montblainville :	255,265,360,377,506.
Montfaucon-d'Argonne :	29,32,54,61,62,100,112,186,209,239,255,265,338,358,359,371,372, 401,408,411,423,424,425,461,466,468.
Montgrignon :	276.
Montigny-devant-Sassez :	55,104,359,373,381,446,494,520.
Montmartre :	337,344,347.
Montmédy :	16,20,30,32,57,62,101,102,105,149,186,187,188,202,203,227, 229,232,233,236,312,326,338,358,359,371,372,373,379,408,411, 413,417,418,419,423,424,438,439,456,465,466,468,469,489,501, 502.
Montpellier :	226.
Montsec :	112,316,527.
Montville :	59.
Montzèville :	108,142,143,144,145,146,251,358.
Moranville :	60,61,191,194,195,196,205,215,217,235,241,454,494.
Morbihan :	375.
Morgemoulin :	60,61,243,494.
Morlaincourt :	383.
Mort-Homme :	115,251,259,261,264,265,273,554.
Morville :	32.
Moselle :	70,113,249,460.
Moselstellung :	19,248,254.
Mouilly :	100,266,267,300,306,456,480,525.
Moulainville :	62,114,250,251.
Moulotte :	163,358,480.
Murvaux :	373.
Nancy :	51,228,232,240,259,264,411,430,453,462,545.
Nanterre :	293.
Nantes :	201,381,520.
Nantillois :	461.
Nettancourt :	311.
Neufchâteau :	254.

Neufchâtel :	113.
Neufour :	62,76,373.
Neuvilly-en-Argonne :	54,62,337,350,518,551.
Nevers-devant-Dun :	333.
Newcastle-en-Tyre :	296.
Nièvre :	375.
Niort :	346.
Nonsard :	256.
Nord :	226,227,247,309,312,353,355,375.
Nord-Pas-de-Calais :	119,120,245,355,369,397,402,405,450,552,567.
Nouillepont :	51.
Noyen :	547.
Nubécourt :	101,326.
Oise :	320,353,354.
Orléans :	227.
Ormain :	52,112,114.
Orne :	375,519.
Ornes :	31,42,48,49,51,58,60,61,64,65,86,87,106,108,112,131,146,149, 151,152,153,155,156,157,159,161,163,165,170,191,212,227,232, 233,236,260,273,312,313,333,401,489,531.
Osches :	373.
Otain :	55,57.
Othain :	57,112.
Palais Bourbon :	387.
Paray-le-Monial :	520.
Pareid :	53,61,104.
Paris :	11,12,128,197,202,226,227,228,230,232,234,247,264,283,285,298,2 99,309,333,337,342,344,346,347,350,383,395,396,412,430,443, 455,519,521,530,533,535,545.
Paroches :	62,113.
Pas-de-Calais :	320,353,354,357,375,415,443.
Perpignan :	162.
Perrache :	332.
Perthois :	16,69,71.
Peuvillers :	31,102.
Picardie :	355-397,504,523,547,552,567.
Pierrefitte :	188,371,411.
Pierrepont-Arrancy :	333.

Pillon :	310.
Pintheville :	53,439.
Poitiers:	9
Pologne :	494.
Pont-à-Mousson :	254,264.
Pontarlier :	533.
Portugal :	494.
Poste de Choiseul :	251.
Prot :	315.
Prusse :	174.
Puy-de-Dôme :	375.
Pyrénées :	247.
Pyrénées-Orientale :	375.
Radstadt :	316,317.
Rambercourt :	462.
Rambluzin-et-Benoîte-Vaux :	33,62,373,456.
Rampont :	536.
Rancy :	299.
Ranzières :	360,374.
Rarécourt :	61,62,359,372,468.
Rastadt :	314,316.
Ravin de Bajol :	263.
Ravin de la Couleuvre :	261,263.
Ravin de la Dame :	263.
Ravin de la Hayette :	262.
Ravin de Sonvaux :	259.
Ravin des Fontaines :	262.
Ravin Fausse Côte :	261.
Récicourt :	31,61,101,139,142,468,536.
Récourt-le-Creux :	62,456.
Redoute de la Chaume :	251.
Reffroy :	543.
Regnéville :	36,60,61,102,104,162,258,350,351,400,525.
Regnéville-sur-Meuse :	54,264.
Reims :	15,321,363.
Rembercourt :	266.
Rembercourt-aux-Pots :	536.

Remoinville :	359,373.
Révigny-sur-Ornain :	35,68,69,130,131,162,292,411,462,536,543.
Rhin :	16,112,249.
Rhône :	375.
Riaville :	480.
Ribeaucourt :	383.
Richecourt :	61,273,528,543.
Rigny-la-Salle :	299.
Romagne-sous-les-Côtes :	54,61,70,265,313,359.
Romagne-sous-Montfaucon :	61,264,296.
Ronvaux :	62,67,125,153.
Rouen :	533.
Roumanie :	294.
Roussillon :	385.
Rouvres :	311,333.
Rouvres-en-Woëvre :	54,460,507.
Rouvrois-sur-Meuse :	34,55.
Ruhr :	25.
Rupt-de-Madt :	55.
Rupt-en-Woëvre :	33,45,47,54,61,63,78,79,89,94,97,98,99,100,135,138,139,140,149, 165,168,177,179,180,210,211,258,270,275,279,282,292,295,333, 414,440,449,456,457,489,490,532,536.
Rupt-sur-Othain :	359,372.
Russie :	94,251,275,494.
Saint-André :	192.
Saint-Cyr :	188.
Saint-Denis :	346.
Saint-Dizier :	35,129,131,167.
Saint-Germain :	226.
Saint-Gingolph :	346.
Saint-Hilaire-en-Woëvre :	54,62,315,358,480.
Saint-Joire :	543.
Saint-Maurice-sous-les-Côtes :	34,54,61.
Saint-Menehould :	306.
Saint-Mihiel :	20,21,23,30,34,63,113,148,162,164,167,187,189,223,228,239,249, 253,255,256,258,264,289,338,356,358,360,371,374,379,381,408, 411,423,424,425,438,465,466,469,501,519,520,530,536,548.
Saint-Rémy :	53,100,104,255,256,313,314,329,400,439,536,537.

Saint-Rémy-lès-Buzy :	359.
Saint-Vanne :	53.
Sainte-Savine :	341.
Samogneux :	61,347,252,260,349,350,460,494,518.
Sampigny :	326.
Saône-et-Loire :	374.
Sarrebruck :	314.
Sassey-sur-Meuse :	54,373,468.
Saulmory-et-Villefranche :	64,471,494,543.
Saulx :	112,114.
Saulx-en-Woëvre :	53.
Sauvigny :	299.
Savoie :	342,375.
Savonnières-en-Perthois :	16,69.
Savonnières-en-Woëvre :	54.
Saxe :	313,321.
Sedan :	228,229,363.
Seine :	16,112,187,226,293,339,364,381,520.
Seine-et-Marne :	353,354.
Seine-et-Oise :	346.
Seine-Maritime :	375.
Sennoncourt-lès-Maujouy :	360,373.
Senon :	313.
Septsarges :	61,102,461.
Serbie :	20,294.
Sermaize :	167.
Sète :	226.
Seuzey :	103,314.
Sivry-la-Perche :	360.
Sivry-sur-Meuse:	32,33,54,91,100,252,282,337.
Somme :	261,299,320,353,354,366.
Sommedieue :	33,152,202,250,275,300,332,360,456,460,469,536.
Sommeilles :	20
Sommeilles-Nettancourt :	311.
Sorcy-St-Martin :	543.
Souilly :	29,32,33,58,62,100,142,266,289,299,358,359,371,373,408,411,423,424,425,456,466,469.

Soumazannes :	256.
Souppleville :	60.
Souville :	262,544.
Spada :	255,365.
Spincourt :	100,156,187,239,313,314,338,351,372.
Stenay	84,193,240,254,337,338,372,411,501.
Strasbourg :	248,430,535.
Suez :	187.
Suisse :	316,346.
Tarn-et-Garonne :	375.
Tavannes :	59,262,454,537.
Téhure :	298.
Thiaucourt :	35,68,69,187,255,256,262,314,328.
Thiaumont :	250.
Thierville-sur-Meuse :	31,51,54,251,381,439,467,475,489.
Thillot-sous-les-Côtes :	53,54,101,126,358.
Thilly-sur-Meuse :	33,54,373.
Thionville :	19,248.
Thonne-le-Long :	32,469.
Thonne-le-Thil :	32.
Thonne-lès-Prés :	188,202.
Thonville :	188.
Toul :	15,19,54,247,249,254.
Toulois :	449.
Tranchée de la Vierge :	142.
Trésauvaux :	255,267,268,536.
Triaucourt :	379.
Troyes :	341.
Troyon :	34,360,374,469,536.
Turquie :	294.
Vacherauville :	36,61,104,236,251,263,289,292,400,439.
Vadelaincourt :	373.
Valembois :	60.
Vallée Meuse :	252.
Valmy :	259.
Var :	375.
Varenes-en-Argonne :	29,33,54,58,62,68,91,187,237,239,255,314,327,337,338,358,360,

	371,373,408,409,423,424,425,439,469.
Varnéville :	548.
Varvinay :	315.
Vatican :	18,198,201.
Vaubécourt :	379,411,506.
Vaucluse :	375,519.
Vaucouleurs :	70,112,299.
Vaudoncourt :	482.
Vauquois :	20,33,254,256,257,258,261,264,265,360,377,401,461,536.
Vaux-Chapître :	262,263,544.
Vaux-devant-Damloup :	55,58,154,155,158,159,180,231,232,236,250,251,261,262,263,265,273,313,401,402,403,456,530,544,545.
Vaux-lès-Palameix :	255.
Vaux-Marie :	254.
Vauzel :	114.
Vavincourt :	15,188,501.
Vendée :	375.
Verdun :	15,16,19,20,21,23,24,25,30,33,44,49,51,53,55,57,62,71,84,90,100,104,118,125,126,128,149,152,155,156,158,159,161,162,164,179,185,187,191,192,193,196,199,201,202,204,205,209,211,215,221,222,223,226,227,228,229,230,231,232,233,236,238,240,241,246,247,249,250,251,252,253,254,255,256,257,258,259,260,261,262,263,264,274,275,276,277,278,280,281,282,283,284,285,286,287,288,289,291,294,295,296,310,313,319,323,324,325,326,327,330,333,334,335,336,338,342,344,349,350,356,357,358,360,363,369,371,373,375,377,399,402,408,409,411,430,433,437,438,439,440,441,442,456,465,467,469,478,489,497,501,502,518,528,529,530,531,532,534,536,537,546,553,558,559,560,561,565.
Verdunois :	71.
Verrières-en-Hesse :	142.
Versailles :	25,226,422,523.
Véry :	33,83,255,264,274.
Viéville-sous-les-Côtes :	54,62,315.
Vigneulles-lès-Hattonchâtel :	29,33,34,54,62,63,187,202,219,230,231,232,255,264,289,338,358,360,371,374,379,408,423,424,425,445,466,469.
Vigneulles-sous-Montmédy :	373.
Vignot-sous-les-Côtes :	102.
Vilette :	132.
Ville-devant-Chaumont :	32,36,51,55,100,102,400.
Ville-en-Woëvre :	54,100,230,480.

Ville-sous-Cousance :	456,536.
Villecloye :	373,543.
Viller-devant-Dun :	55,373.
Viller-sous-Bonchamps :	67,152,153.
Villers-lès-Mangiennes :	67,305.
Villers-sous-Cousance :	373.
Villers-sous-Pareid :	53,358.
Villers-sur-Meuse :	54,62,268,298,373,456.
Vilosnes :	100,101.
Vittarville	359,37.
Vittonville :	62,482.
Vosges :	113,130,353,354,363,375,444.
Wadonville-en-Woëvre :	125.
Warcq :	243.
Watronville :	126.
Wavrille :	260,265,359.
Woël :	53,62,126,358.
Woëvre :	20,54,55,56,64,68,69,70,71,85,103,112,114,145,148,229,230,231, 232,233,251,254,255,256,257,366,430,445,446,449,451,452,453, 484,501.
Woinville :	100,101,256,360,374.
Würsbourg :	314.
Xivray-Marvoisin :	62,216.
Yonne :	342.
Zittau :	321.
Zwischau :	314.

Index des noms de personnes.

Adam :	180.
Adrian :	22,37,534.
Aimond Monseigneur :	430,509.
Althuser Jean-Marie :	273.
Anderson Bénédict Richard :	11
Antoine :	337.
Astier :	25
Aubers Émile :	75.
Aubry :	307.
Augustin Albert :	296.
Balzac Honoré :	13
Barbusse :	512.
Barcellini Serge :	537-538.
Barnabé :	245, 302,344,347,348,349,350,351,518,566,
Barrès Maurice :	7,22
Barthe Mouteaux Auguste :	75.
Barthou Louis :	223,413.
Bazelaire général :	260.
Bazin René :	12
Beaudier :	180.
Beauguitte :	503,548.
Becker Annette :	538.
Bemer Pierre Adrien :	196.
Benoist Albert :	188.
Benoit baron :	184
Benoit Laurent :	48.
Berger Suzanne :	183.
Berlut :	239.
Bernard :	108.
Bernard Lerouge :	475.
Bernède Allain :	538.
Bernier :	299.
Bert Paul	198.
Bertaulat Georges :	200.
Bertin :	311.

Bertrand :	285.
Bestrange :	258.
Billy Eugène :	187.
Blaisse Nicolas Louis Camille :	321.
Blanchard Émile :	75.
Blanchet Charles :	350.
Bloque :	180.
Bluzet :	353.
Body :	107.
Bohin Louis,	445.
Bois Jean-Pierre :	146.
Bonné Abbé :	559.
Bouchelet Constant :	299.
Bouchereaux Alexandre :	282.
Boudhault Édmond :	312.
Boulangé :	260.
Bourgeois Léon :	386.
Bourgeois Marcel :	430.
Boutin Victor :	433.
Boysset Charles :	197.
Braquier :	327.
Brélot Isabelle :	11,12
Briand Aristide :	200,201,223,288,436.
Bruno :	139.
Buchner J.M. :	538.
Burluraux-Fortin :	296.
Burlureau-Roton :	17,33.
Burlureux	179.
Butruille P.	298.
Buvignier Jean :	187.
Caillas :	107.
Carmus Léon :	75
Caron Jean-Claude :	9
Castelnaud :	260,433.
Cerutti Nonce :	436.
Chadenet :	104.

Chadenet Henri Baron :	186.
Chaize H. :	552.
Chaize Victor :	433,452,553.
Chargeois Léon :	297.
Charles G. :	444.
Charles Joseph :	521.
Charles V :	94.
Charret R.P. :	103.
Charton Gaston :	36,403.
Chaudelet Léandre Édouard :	75.
Chauvaud Frédéric :	9
Chauveau :	25,37,482.
Chenet :	59.
Chir :	205.
Chits Brocard Alfred :	75.
Choux Jacques :	8,52,55,56.
Cissey :	218.
Cléandre Alphonse :	8
Clemenceau Georges :	18,203,223.
Clément Arsène :	36.
Clermont-Commerce :	152.
Cochet François :	317.
Cochin :	183.
Collas :	186.
Collas-Gatelet :	186.
Collin Camille :	296.
Collin Honorine :	36.
Colson :	40.
Coltet :	86.
Combes Émile :	199.
Corbin Alain :	14
Couquaux :	211.
Courat :	351.
Courtes L. :	337.
Crucey Henry Louis :	225.
Cuvelle Fernand :	272.

Dagonnet :	327.
Dalstein :	342.
Dauchez A. :	337.
Dautin Ernest :	36.
Dautin-Collin Honorine :	36,41.
De Fisson :	292
De Fisson Charles :	71.
De Fisson Jean :	71.
Decombe :	197.
Defranchenchi :	40.
Dejardin :	180.
Delangle :	350,433,545.
Delle :	194.
Delvert Charles :	304,305, 306, 308,310, 330.
Demangeon Albert :	7,59
Démier Francis :	11
Denée :	490.
Denée et Jacquenet :	296.
Deprès :	342.
Develle Edmond :	187.
Develle Jules :	187,339.
Deville Bertrand :	108.
Deville Cochenet :	108.
Deville Jules :	189.
Dide :	198.
Didion :	335.
Didiot :	186.
Didry :	501,502.
Doiry :	341.
Doumer Paul :	201.
Dreyfus :	184,198.
Driant lieutenant colonel :	259,260.
Drouet Eugène :	192.
Dubois :	519.
Duche Théodore :	149.
Dufossé Albert :	299.

Dufossé Albert Joseph :	299.
Durand percepteur :	326.
Durassier Eugène Georges :	349.
Durkeim Émile :	9
Duruy :	207.
Duval Constant :	521.
Edrand :	225.
Egremont Gustave :	186.
Emery Préfet :	372,373,411,413,522.
Engels Friedrich :	11
Errard Louis :	149.
Étienne Eugène :	223.
Etringer :	205.
Eustache :	319.
Evrard :	327.
Fabry Pol :	186,313.
Fallières Arnaud :	201.
Falloux :	200,207.
Farenchon Edmond :	271,272.
Farnier :	103.
Faron Olivier :	478.
Favreau Robert :	74.
Ferrette Paul Henry :	188,500,501.
Ferry Jules :	18,110,173,176,182,208,211,213,216,564.
Firmin :	192.
Fisson Mr. :	312.
Flauber Gustave :	12
Flaurens Léopold :	200.
Foch :	264,349,517,556.
Fontaine :	40.
Forges Eugène :	541.
Fortoul :	207.
Franchet :	49.
François Muller Nicolas :	75.
François Simon Cordier :	100,101.
Frécharde :	215.

Frémont Henri :	245,302,344,346,347,349,350,351,352,518,566.
Frenay :	180.
Frettie Célestin :	471.
Fréville Marie :	299.
Freycinet Charles :	18,157,173,226,227,231,233,564.
Friant A. :	279.
Friry :	287.
Furlin :	263.
Furmay de Faugers :	89.
Fusm :	196.
Gabelot :	13
Gabriel Nicolas :	180.
Gabriel Prosper :	180.
Gailias :	211.
Galliwitez :	261.
Gambetta Léon :	13,18,110,122,137,197
Gardeur Alphonse :	381.
Geindre :	433.
Genevoix Maurice :	56,65,267,268,270,286,304,305,307,512.
Génin :	337.
Georgen-Lamorlette :	41.
Georges :	224.
Gérard Claude :	55,72,81.
Gerspach :	285.
Gide André :	9
Gille Augustini :	49.
Gillet :	312.
Gillet René:	187.
Gillet Théophile :	194.
Gillon :	210.
Ginisty Evêque :	342,509,532,534,548,558.
Godart :	186.
Graff et Adam :	545
Grillon Jean sous préfet :	277,324,375.
Grillon Mme :	327.
Grillot :	156,186.

Grillot Édouard Gédéon :	152.
Grosdidier Auguste René :	188.
Grosdidier René :	189.
Grosjean :	315.
Grosjean Georges :	200.
Gruber Jacques :	545.
Guerard :	107.
Guihy :	198.
Guillaumin Émile :	12
Guindy Louis :	460.
Guizot :	206,208,210.
Guzot de Salin :	262.
Hannequin :	146.
Hélias Yves :	538.
Henry Didier :	156.
Henry Nicolas :	186.
Hernot Léon :	542.
Herr général :	21,258,259,299.
Horace Gray :	518.
Hornecker Joseph :	433,460.
Hubert :	107.
Hubert Georgette Marie Charlotte :	548.
Humbert :	501.
Humbert Charles :	188,327,501.
Hurelle :	337.
Jacquemin :	553.
Jacquemont G. :	89.
Jacquinet Louis :	503.
Jarny Alfred :	192.
Jaspart Olivier :	296.
Joffre Joseph :	20,258,309,517.
Joly :	209.
Kaluzko Jean-Luc :	273.
Klotz :	387.
Kronpritz :	254,255,260.
Kuhan :	272.

L'Hôte Jacques :	93.
Labergée :	215.
Laboucaye :	207.
Labourasse Henri :	91,100,101.
Lacroix :	186.
Ladernelle :	262.
Laffon de Labedat :	310.
Lagrue Albert :	312.
Lajouc Léon :	312.
Lajoux :	40,108.
Lajoux-Gille :	49.
Lamacq Louis Gustave :	186.
Lamorlette :	40,41.
Lamouche Claude :	538.
Lanher Jean :	55,75.
Lantier Lucien :	350.
Laparra général :	403.
Larzillière Nicolas Édouard :	186,187.
Laurent Achille :	179.
Laurent François Eugène :	179.
Laurent Jean Nicolas :	179.
Lavergne :	198.
Lavigne Louis :	66,76,92,100,107,108,555.
Lavigorie :	198.
Lebrun :	379.
Lecler Michel Augustin :	296.
Lecompte :	199.
Lecomte Alcide :	209.
Lecourtier :	40,351,383,435,446.
Lecourtier Armand :	329,428,501,552,553.
Lecourtier Émile :	186.
Lecourtier Georges :	399.
Lefebure :	184.
Lefebure Albert Jean :	187,188.
Lefèvre Th. :	288.
Legardeur :	108.

Legardeur-Cochenet :	108.
Legay :	40.
Legouverneur Burtin Célestin :	75.
Lelong René :	521.
Lelorrain :	108.
Lemaire :	433,453.
Lenoncourt Thierry :	53.
Léon XIII :	198.
Leroy Eugène :	21
Lespinass commandant major :	544.
Leszinski Stanislas :	15
Lévy :	108.
Liebig :	138.
Ligogny :	40.
Liouville Henri :	187.
Lombard Georgette :	316.
Longuet :	462.
Loucheur Louis :	438.
Louis XV :	99.
Loupe :	87.
Loyseau de Boulay :	429.
Luc :	158.
Luïrard Monique :	538.
Mabille :	107,312.
Macquart Augustine :	209.
Maginot André :	188,342,648,349,381,500,501,502,503,510,514,516,544.
Magny Charles Préfet :	356,371,422.
Maigret :	184.
Maillard :	186.
Malvy Lucien :	22,339,353.
Mangin :	249,261,262.
Mangin Charles Honoré :	296.
Maucoury :	254.
Marchal :	156.
Marin Louis :	22,386,388.
Marmois A. :	552.

Marquet Abbé :	546.
Martin :	159,196.
Martz commandant :	276,291,
Marx Karl :	11
Massompierre Léon :	75.
Mastériol Roland :	13
Mathieu :	287.
Mathieu Aimé :	298.
Mathieu-Chargeois :	299.
Maucolin :	326.
Médart M.E. :	89,191,192,196,211.
Méline Jules :	18,110,111,119,131,139,140,166.
Mendras Henri :	09/02/17
Métivet Lucien :	521.
Meyer Franck :	356.
Michelin-et-Cie :	523,559.
Miraud :	351.
Mistress Gray :	349.
Molinet :	108.
Monnet :	299.
Montdésir général :	256.
Moreau Albert :	271.
Morize :	433.
Mougeot :	204.
Moussy Émile Auguste :	296.
Moussy René Jules :	296.
Moutaux	196.
Moutaux Ory Charles :	75.
Mouton Philippe :	186.
Namy Gérard :	538.
Napoléon III. :	134.
Naquet :	38.
Nicolay :	263.
Nivelle :	261,262,263,342.
Noël :	107.
Noël Albert :	188.

Nora Pierre :	542.
Ottenin Emile :	554.
Ottevin-Marquillard :	44.
Pannechon :	286,307,308.
Parmentier Chaudalet :	74.
Paul :	108.
Paul A. :	337.
Paul d'Arbois de Jubainville :	290.
Paulinier général :	296, 334.
Payen :	272,337.
Payer Bonfaldi Agence :	346.
Pecquart :	158.
Pellet :	206.
Peltre Jean :	55,81.
Pergaud Louis :	13,105,206.
Péridon Gilles :	108.
Permanster Huan de :	198.
Pershing :	21,264,265.
Pétain général :	260,261,262,349,478,534,556.
Petit :	40.
Petit Stéphanie :	476.
Petitcolin :	90.
Petitjean :	453.
Phasmann Auguste :	187.
Picard :	24
Picard Ernest :	187.
Picard Pilleboue Frédérique :	24
Picquart Jean-Marie :	273.
Pie X :	18
Pierquin :	238.
Pierron Richard :	296.
Pierrot Alfred :	344.
Pierson :	103,152,
Pierson Arsène :	293.
Pierson François :	149.
Piéton :	196.

Pilleboue Frédérique :	24
Poincaré Lucien :	288.
Poincaré Raymond :	184,187,188,189,190,199,253,264,326,349,381,485,501,502,503,510,514,529,552,553.
Poncelet Alexandre :	86.
Porte :	40.
Poterlot E.	337,471.
Préau :	444.
Priant A. :	295.
Priant Céleste Arsène :	296.
Prost Antoine :	538,542.
Prudhomme Joachim Ernest :	186.
Pruhomme Havette Louis :	186,188.
Queste Paul :	271.
Rabelais :	209.
Radière Patrick :	273.
Raguet :	403.
Raguet Léon :	107.
Rasquin :	35,91,121.
Ravault M.L. :	337.
Regnauld :	180.
Régnier :	262.
Renaux Franchet :	156.
Rénée Georgette :	548.
Revault Louis :	557.
Riau-court Adolphe :	146.
Richier Félix :	165.
Ritiaux :	149.
Robert Albert :	224.
Robinet :	88,210.
Roche Ernest :	199.
Roche Louis :	197,198.
Rodier Léon :	402,531.
Rodrigue :	90.
Rollin :	108.
Rossi :	161.
Roton :	548.

Roton Auguste :	329.
Rousseaux :	159.
Roussel colonel :	185,553.
Roussel Léonce :	188.
Rouyer :	258.
Royer :	187.
Saillet :	210.
Saint-Vanne Joseph :	159.
Salmont :	187.
Salque :	553.
Sanderson Duright :	9
Sang Georges :	13
Sarrail général :	257.
Sarrault :	288.
Saulnier Henri :	273.
Sautlet :	337.
Sbrava David :	523.
Schemouder :	159.
Schlieffen Moltke :	248.
Schimberg :	152.
Schleiter Victor	349,501,502,560.
Sée Camille :	208.
Séré-de-Rivières :	19,247,248.
Servais Lucien :	501.
Seynac :	201.
Simon :	40,107,167,169,180,210.
Simonin :	48.
Skiner Belle :	518.
Someleiller Jules :	188.
Souhaut :	48,84.
Souter :	285.
Sponville :	180.
Stanislas :	137.
Stephan :	337.
Tardieu André :	518.
Taton-Vasal :	422,501,502.

Thiébaux A. :	101,108.
Thiébaux-Delavaux Léon :	75.
Thierry Albert :	189.
Thin Augustin :	544.
Thirion :	90.
Tönnies Ferdinand :	9
Touret :	137.
Toussaint Célestin :	296.
Tripied :	205.
Trompette Naudin Maurice :	75.
Tronville-Pérignon :	381.
Troupeur Auguste :	75.
Trouslard :	107.
Troupeur Delandre Alexandre :	75.
Valdant général :	256.
Valéry Paul :	10
Varin Bernier :	349,437.
Varinet :	227.
Varlet :	97,100,101.
Vautrin :	44.
Verger Michel :	475.
Viavini René :	275.
Von Hidenburg :	262.
Von Mudra :	259.
Waldeck-Rousseau :	19,137.
Weber Eugen :	14
Z.Agent :	269.
Zola Émile :	13,194.